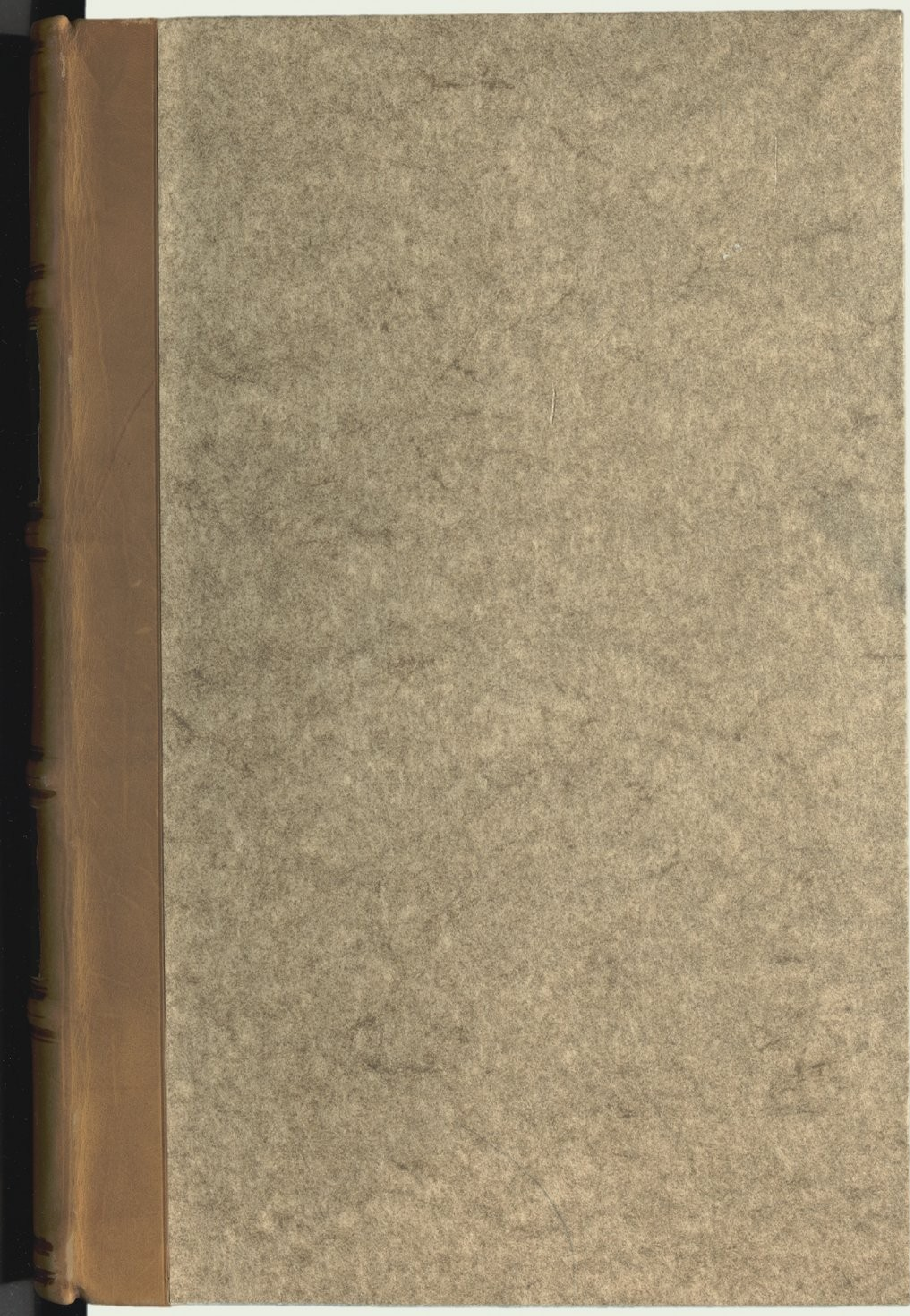
Histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort de Louis XVI : Nouvelle édition revue et continuée [...]



ROBERT 1931

HISTOIRE

DE FRANCE

TOME [illegible]

HISTOIRE

DE FRANCE.

TOME II.

IMPRIMERIE DE SAINTIN, RUE SAINT-JACQUES, 38.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS

LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI,

PAR ANQUETIL.

Nouvelle Edition

REVUE ET CONTINUÉE JUSQU'EN 1830

PAR M. TH. BURETTE,

Professeur d'histoire au Collége de Stanislas.

AVEC DES CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE

PAR M. DE CHATEAUBRIAND.

TOME DEUXIÈME.



PARIS.

POURRAT FRÈRES, ÉDITEURS,

RUE DES PETITS-AUGUSTINS, 5.

M DCCC XXXVIII.

HISTOIRE
DE FRANCE.

Charles VI, Suite.

Des troubles survenus à Liége déterminèrent le duc de Bourgogne à quitter Paris, pour aller secourir son beau-frère, évêque et seigneur de cette ville, contre les bourgeois qui s'étaient révoltés. On croit qu'il fut heureux d'avoir ce motif pour se retirer, parce que la reine, les princes et la duchesse d'Orléans, dont les partisans avaient repris courage, rassemblaient des troupes qui auraient pu le forcer à s'éloigner moins honorablement. Sitôt qu'il fut sorti de Paris, changement de scène; la reine y rentre, la duchesse d'Orléans y arrive. On tient au Louvre une assemblée composée des principaux membres de l'état. Il y est statué « que la puissance souveraine sera » octroyée et commune à la reine et à monseigneur de Guyenne, » qui était le dauphin, le roi étant empêché et absent. » Suivit un lit de justice, qui autorisa la duchesse d'Orléans et ses enfans à mettre en cause le duc de Bourgogne.

Dans la requête qu'elle présenta, elle concluait à ce qu'il demandât pardon à elle et à ses enfans, en présence du roi, des princes, des conseils et du peuple, la tête découverte, sans ceinture, à genoux; que cette réparation commençât au Louvre, fût répétée dans les cours du palais, à l'hôtel Saint-Paul, et au lieu où le crime avait été commis; qu'elle fût publiée à son de trompe par tout le royaume; que toutes ses maisons fussent rasées, qu'on élevât sur leur emplacement des croix avec des inscriptions flétrissantes; qu'il lui fût enjoint de fonder deux collégiales et deux chapelles, l'une à Jérusalem, l'autre à Rome, et de payer une amende d'un million d'or; qu'il fût exilé outre mer pendant vingt ans au moins, avec défense d'approcher de cent lieues des endroits où la reine et les princes d'Orléans se trouveraient: se référant d'ailleurs à ce qu'ordonnerait la cour pour la punition corporelle. Sur les conclusions du procureur-général, dont les plaignans demandaient la jonction, qui fut accordée, le dauphin, présidant en l'absence du roi, promit à la princesse qu'il lui serait rendu pleine et entière justice.

Mais quand on en vint à commencer le procès, le conseil se trouva fort embarrassé. Les lois fondamentales de l'état exigeaient que le

procès d'un pair fût suivi dans la cour des pairs, et le procureur-général refusait son accession si on procédait autrement. Mais combien ne fallait-il pas de formalités et de délais ! Etait-il sûr que dans cet intervalle les princes et les pairs, qui se montraient actuellement si animés contre le duc de Bourgogne, forcés par la crainte ou par l'intrigue, ne changeraient pas d'opinion? De plus, les Parisiens se montraient toujours très attachés au duc de Bourgogne. Serait-il prudent de le constituer publiquement criminel dans une ville pleine de ses partisans ? Ne serait-ce pas risquer, ou d'être forcé à rendre un jugement qui lui serait favorable, ou de ne pouvoir l'exécuter s'il lui était contraire ? Il parut donc plus convenable de ne pas s'exposer à la chance d'un procès, de le traiter en coupable convaincu, et de le soumettre par la force des armes. La circonstance paraissait favorable. Le duc se trouvait engagé dans une guerre d'un succès douteux. Les princes et les seigneurs, dans la ferveur de l'indignation contre le meurtrier, promettaient des secours à l'envi. Les Liégeois, dans l'enthousiasme de la liberté, étaient très éloignés de faire aucun accord avec leur tyran, et paraissaient fort capables de tenir long-temps en échec les forces de son protecteur. Cependant, contre l'attente de la cour de France, le duc de Bourgogne battit les Liégeois, dissipa leur armée et prit la ville. Il acquit dans cette expédition, où il courut des risques, le nom de Jean-sans-Peur, et son beau-frère, l'évêque de Liège, Jean-de-Bavière-Hollande, celui de Jean-sans-Pitié, parce qu'il fit massacrer ses prisonniers.

Cet avantage renforça dans la capitale le parti du Bourguignon; il déclara qu'il allait s'y rendre en personne pour répondre aux griefs allégués contre lui. La cour n'avait rien de prêt, ni troupes, ni argent. Les seigneurs et les princes, qui avaient promis de si grands efforts, hésitaient et tremblaient. Jean arriva à Paris, orné de la double réputation d'homme ferme dans ses résolutions et de brave guerrier. La reine se sauva, et emmena au delà de la Loire son mari et ses enfans; les princes, le conseil et les courtisans l'accompagnèrent. Le seul parlement resta pour maintenir l'ordre et la police.

A la cour se rencontrait alors le frère aîné de l'évêque de Liège, Guillaume, comte de Hollande et de Hainaut, estimé pour sa probité et ses lumières. Il y était venu afin d'arranger le mariage de sa fille, la fameuse Jacqueline, avec le second fils de France. Comme beau-frère du duc de Bourgogne, il proposa à la reine de tenter un accommodement, et offrit sa médiation. Quand il eut aplani les premières difficultés, la reine envoya à Tours, lieu choisi pour les conférences, Louis de Bavière, son frère, le grand-maître de Montaigu, et d'autres ministres. Valentine, veuve du duc d'Orléans, pressentit que ces négociations ne pouvaient manquer d'aboutir à une paix dont la reine avait besoin, et que le meurtrier de son mari resterait impuni. Elle tomba malade de chagrin. Prête à mourir, elle appela

auprès d'elle ses enfans, dont le plus âgé n'avait que seize ans, et les exhorta à poursuivre l'assassin de leur père, sans se laisser jamais décourager. Entre eux elle admit Dunois, qu'elle paraissait chérir de préférence. « Celui-ci, disait-elle quelquefois, m'a été emblé (volé), » et nul des miens n'est si bien taillé à venger la mort de son père. »

Comme elle l'avait prévu, les négociations aboutirent à un accommodement. En affectant de l'éclat, on crut apparemment lui donner plus de solidité. Commencé à Tours, l'accord se consomma à Chartres. On dressa un trône dans la cathédrale. Le roi, qui avait alors quelques lueurs de raison, y parut avec la reine, les princes et une cour nombreuse. Le duc de Bourgogne se mit à genoux; son avocat récita une formule convenue, en ces termes : «Sire, il a été rapporté » à monseigneur de Bourgogne que vous étiez indigné sur lui pour le » fait qu'il a commis et fait faire en la personne de monseigneur le » duc d'Orléans, votre frère, pour le bien de votre royaume et de » votre personne, comme il est prêt de vous dire et faire véritable- » ment savoir, quand il vous plaira, et pourtant vous prie, tant et si » humblement, comme il peut, qu'il vous plaise ôter votre ire et indi- » gnation de votre cœur, et le tenir en bonne grace.» Quand l'avocat eut fini, le duc dit : « Sire, de ce je vous prie. » Il s'éloigna; le duc de Berry, le dauphin, lès rois de Navarre et de Sicile se prosternèrent aux pieds du roi, et lui dirent : « Qu'il vous plaise, sire, de » passer la requête de votre cousin le duc de Bourgogne. » Il répondit : « Beau cousin, nous vous accordons votre requête et vous par- » donnons tout. »

L'avocat se tourna ensuite vers les jeunes princes d'Orléans, et leur dit : « Messeigneurs, voici le duc de Bourgogne qui vous prie qu'il » vous plaise ôter de vos cœurs, si vous avez aucune haine ou ven- » geance contre lui, pour le fait qui fut perpétré en la personne de » monseigneur d'Orléans, votre père, et que dorénavant vous serez » bons amis ensemble. » Le duc leur dit aussi laconiquement qu'au roi. « De ce je vous prie. » Les enfans ne répondaient que par des larmes. Le roi les pressa, et ils répétèrent les paroles qu'on leur dictait : « Sire, puisqu'il vous plaît commander, nous lui accordons sa » requête, et lui pardonnons toute la malveillance qu'avions contre » lui, car en rien ne voulons désobéir à chose qui soit à votre plaisir. » Les deux parties firent serment sur le missel. Les lettres d'abolition furent expédiées le même jour. Il y était dit que la grace entière ne regardait que le duc seul, et que ses complices seraient à perpétuité bannis du royaume. Après la paix de Chartres, la reine, qui y avait été comme forcée, se retira à Melun. Le duc s'empara du gouvernement. Il sut par ses flatteries gagner le duc de Berry, prince inconstant et faible, et plusieurs autres princes et seigneurs dont il avait besoin. Le seul duc de Bourbon resta inflexible et irréconciliable avec l'assassin de son neveu.

Le duc de Bourgogne fit rendre aux Parisiens la liberté de l'élection

de leurs magistrats, et d'autres priviléges et franchises dont ils avaient été privés à l'occasion de la sédition des Maillotins. Il annonça aussi, ce qui est toujours très agréable au peuple, la recherche des financiers. On commença par Montaigu, leur chef, grand-maître de la garderobe et surintendant des finances. Il ne plaisait pas au duc. Ce prince l'avait trouvé difficultueux dans les conférences de Tours, mal disposé pour lui, muni de lumières et d'une force de raisonnement qui lui faisaient redouter les moyens d'un pareil adversaire : il résolut sa perte. La recherche employée contre les financiers était une belle occasion Le duc de Bourgogne la saisit. Il parut contre le surintendant un acte d'accusation, qui ne lui imputait pas moins que d'être concussionnaire, administrateur infidèle, et ennemi de l'état. On y ajouta qu'il avait été complice du duc d'Orléans pour *envoûter* le roi et ensorceler le dauphin. Montaigu se récria avec indignation contre ce dernier grief, et s'en défendit dans les douleurs de la torture qu'on lui donna cruellement. Il fut jugé sur les autres points, non pas par ses juges naturels, mais par des commissaires particuliers qui, après l'avoir contraint, par la torture, à faire tous les aveux qu'on voulut en obtenir, finirent par le condamner à mort.

Ses richesses se trouvèrent prodigieuses. On peut lui reprocher, comme à bien d'autres, la promptitude et l'immensité de l'acquisition ; mais on a en outre de sa cupidité une preuve toute particulière. Le roi, mal soigné, comme nous l'avons vu, avait des momens de besoin qui forçaient de vendre de la vaisselle, des meubles, des bijoux précieux, ou d'emprunter sur ses gages ; on les trouva chez Montaigu, dans son château de Marcoussis, en nantissement de l'argent dont il faisait supporter l'intérêt au roi, comme s'il l'eût emprunté des usuriers. Le surintendant paya donc ses déprédations de sa vie ; ses associés payèrent de leur bourse ; les commis furent destitués, les bureaux changés, et le peuple chanta victoire, se croyant pour toujours délivré de la maltôte et de ses suppôts. Cependant il n'entra rien dans le trésor public des richesses arrachées à ces sangsues. L'argent tomba entre les mains des courtisans, qui les ont toujours prêtes à recevoir. Les meubles allèrent au comte de Hainaut, le pacificateur de Chartres. Les terres se distribuèrent entre les seigneurs ; les plus considérables tombèrent au dauphin. Louis de Bavière, frère de la reine, eut Marcoussis ; et cette aubaine consola Isabelle des malheurs de Montaigu qui lui avait été fort attaché.

Le duc de Bourgogne eut la discrétion ou la politique de ne rien prendre pour lui ; il s'appliqua à gagner la reine. Elle s'était retirée à Melun. Il avait l'attention d'envoyer lui faire part des affaires les plus importantes et de lui en déférer la décision. Il l'adoucit ainsi insensiblement. Elle souffrit qu'il se déclarât surintendant de l'éducation du dauphin qui avait plus de quatorze ans. Appliquant au jeune prince ce qui avait été ordonné par Charles V pour la majorité des rois, l'adroit Bourguignon fit décider dans un lit de justice que

Louis, dauphin, jouirait désormais, pendant les *occupations* de son père, des droits d'un roi mineur arrivé à quatorze ans; que par conséquent il gouvernerait souverainement. Or, comme lui-même, surintendant de l'éducation, devait gouverner le dauphin, qui de plus était son gendre, il s'ensuivait qu'il devenait tout naturellement maître du royaume.

Jean-sans-Peur était bon capitaine, noble dans ses manières, affable lorsque son intérêt le demandait, généreux, libéral, éloigné de cette sordide avidité qui déshonore quelquefois les grands. Par exemple, il était alloué une rétribution, ce qu'on nomme un honoraire, aux seigneurs qui assistaient au conseil; il les exhorta à s'en priver et donna l'exemple. Pendant qu'il gouvernait, l'inconstance des Napolitains força Louis II d'Anjou, malgré des succès, à abandonner le terrain à Ladislas, fils de Charles de Duras, et à revenir en France avec le vain titre de roi de Sicile. Boucicaut, dans le même temps, fut obligé d'abandonner Gênes. L'état du royaume ne permettait pas de songer à ces expéditions étrangères et d'y porter des secours; et Jean-sans-Peur avait en tête une entreprise plus utile, c'était de reconquérir Calais. Il fit pour cela de grands préparatifs, qui aboutirent du moins à forcer les Anglais de prolonger la trève qu'ils auraient volontiers rompue dans l'état de mésintelligence où ils voyaient la cour de France.

Pendant que le duc jouissait pleinement de l'autorité, et qu'il se complaisait dans l'exercice d'un pouvoir sans bornes, un violent orage s'élevait contre lui. Revenus du premier étonnement qu'avait causé son succès dans l'invasion du gouvernement, les ducs de Berry, de Bourbon, les comtes d'Alençon, d'Armagnac, de Clermont (dauphin d'Auvergne), d'autres princes, et beaucoup de seigneurs, se communiquèrent leur mécontentement. Ils s'en expliquèrent à Gien, où ils s'étaient donné rendez-vous pour terminer une contestation élevée entre le duc de Bretagne et la maison de Penthièvre. Pendant qu'ils pesaient lentement les droits respectifs, le duc de Bourgogne, plus prompt qu'eux, termina cette affaire de Bretagne à la satisfaction du jeune duc, et se procura sa neutralité lorsque la ligue dont il connaissait tous les ressorts éclaterait.

Dans la réunion à Gien, les mécontens examinèrent les moyens de secouer le joug du Bourguignon, concertèrent leurs mesures et se rendirent compte de ce qu'ils pouvaient lever de troupes. Elles devaient monter à cinq mille hommes d'armes et six mille hommes de trait. Le reste de la soldatesque n'était pas compté. Pour mettre la dernière main à leur confédération, ils se donnèrent un nouveau rendez-vous à Meun-le-Château et s'y rassemblèrent sous le prétexte du mariage du jeune duc d'Orléans avec Bonne, fille du comte d'Armagnac, Bernard VII. Ce seigneur, très puissant dans le midi de la France, se prétendait, non sans fondement, descendant de Clovis. Il devint le chef du parti orléanais qui prit même son nom; alors la

France fut divisée en deux factions, les Armagnacs ou Orléanais, et les Bourguignons.

La mort du duc de Bourbon, prince sage et modéré, qui, malgré son indignation contre le criminel Jean, aurait pu servir de médiateur, ne changea rien au plan des confédérés de Meun. Ils écrivirent au roi pour lui remontrer l'oppression dans laquelle le duc de Bourgogne le retenait lui-même, se plaindre de sa tyrannie et demander justice du meurtre du duc d'Orléans. En même temps ils faisaient marcher leurs troupes sur Paris. Jean, instruit de leurs intentions, ne s'était pas tenu oisif; il avait aussi fait des levées dans ses états et les pays voisins. De plus il était fortifié du nom et de la présence du roi; il ne lui fut pas difficile de persuader à ce prince, d'un esprit affaibli, que ses envieux étaient des rebelles. Il lui imprima si bien cette idée que le malheureux Charles voulait marcher contre eux en personne, et qu'on le vit se promener en capitan armé de toutes pièces, le casque en tête, s'escrimant et parlant par bravades.

Les horreurs de la guerre civile commençaient à se faire sentir. Les Armagnacs, en se rassemblant au delà de la Loire, pillaient les campagnes; les Bourguignons, en deçà de ce fleuve, ravageaient les provinces sur leur passage. Quand les armées se réunirent autour de Paris, elles étaient, dit-on, chacune de cent mille hommes, tous disposés à en venir aux mains; mais les chefs ne pensaient pas de même : un combat décisif était redouté des deux côtés : ils préférèrent une négociation. La reine, toujours retirée à Melun, fut invitée aux conférences qui se tinrent au château de Winchester ou Wicestre, ou Bicêtre, appartenant au duc de Berry (1) et où il avait son quartier général.

Voici les principales conditions du traité de Bicêtre, qui paraît une convention de circonstance faite uniquement pour le moment. Pierre de Navarre, comte de Mortain, fils de Charles-le-Mauvais, sera le seul prince du sang qui pourra rester à la cour. Les ducs de Berry et de Bourgogne n'y seront mandés qu'ensemble et jamais l'un sans l'autre. Ils garderont tous deux la surintendance de l'éducation du dauphin; mais ils ne l'exerceront que par des seigneurs de leur choix. Le conseil d'état sera composé de douze chevaliers, six de chaque parti; quatre prélats et quatre conseillers au parlement. Le duc de Bourgogne accorda au duc de Berry la destitution de des Essarts, prévôt de Paris, surintendant des finances, successeur de Montaigu, après avoir été son juge et l'un des plus chauds partisans du Bourguignon. Après la signature du traité, le duc de Berry se retira à Bourges, le duc de Bourgogne dans ses états de Flandre, le duc d'Orléans dans la ville de ce nom, et les autres chacun dans leurs terres. Au signal des chefs, cette nuée de soldats se dispersa et alla porter la désolation dans les lieux qu'ils n'avaient pas épuisés en venant.

(1) Du nom d'un évêque anglais, de Winchester, qui y avait fait sa demeure.

Il est étonnant qu'au milieu des cris de guerre la voix d'Alexandre V, le pape de Pise, ait pu se faire entendre. Il demandait « une » décime pour la réunion des églises grecque et latine, une quête » pour la délivrance de la Terre-Sainte, et la prédication de l'évan- » gile à toute créature. L'imposition, disait le souverain pontife, est » de droit naturel et positif, et quiconque dénie à payer n'est mie » chrétien. » L'université ne pensa pas ainsi, elle s'opposa à la demande; cependant on accorda une demi-décime.

Les chefs, dans les conférences de Bicêtre, avaient abandonné chacun ce qu'il aurait voulu garder. L'intrigue succéda à la guerre. Les ducs de Berry et de Bourgogne, étant éloignés l'un de l'autre, se sondèrent par des messages. Le duc d'Orléans, aux aguets, surprit le comte de Croy, que le duc de Bourgogne envoyait conférer à Bourges. Il le fit appliquer à la question pour lui arracher le secret de sa mission, et l'aurait fait mourir comme complice de la mort de son père, sans l'intercession du duc de Berry, qui lui sauva la vie. L'emprisonnement du comte de Croy réveilla toute l'animosité du duc de Bourgogne. Il demanda réparation de cette injure, se prépara en même temps à la guerre, et fit des levées non seulement dans ses états, mais encore en Allemagne, dont plusieurs princes lui avaient promis des secours. Le duc d'Orléans fit aussi les siennes, surtout dans le midi, où étaient les terres et les alliances du comte d'Armagnac, son beau-père, et commença les hostilités par une requête au conseil du roi contre les meurtriers de son père. Le duc de Berry, que son âge et sa qualité d'oncle appelaient au rôle de médiateur, fit évanouir toute espérance de paix, en déclarant qu'on ne pouvait refuser d'admettre la demande du jeune prince.

Les deux ennemis s'envoyèrent des défis, non pour se combattre corps à corps, mais pour se faire des provocations outrageantes. « A » toi, Jean, qui te dis duc de Bourgogne, écrivait l'Orléanais, pour » l'horrible meurtre par toi fait en grande trahison d'aguet-à-pensé, » en la personne de notre très redouté seigneur et père, te décla- » rons que de ceste en suivant, nous te nuirons de toute notre puis- » sance. — J'ai fait assassiner le père, répondait le Bourguignon, » comme faux, déloyal, cruel, félon, traître et indigne de vivre, et » je punirai les fils comme faux, mauvais, déloyaux, traîtres, rebelles » désobéissans et félons. »

Cet amas d'épithètes injurieuses marque des deux côtés une haine capable d'inspirer tous les crimes. Aussi dit-on que l'Orléanais tenta de faire assassiner le Bourguignon, et que celui-ci essaya de rendre la pareille à son ennemi. Heureusement il se rencontra des deux côtés des confidens infidèles qui avertirent les personnes menacées, et leur firent prendre des mesures de sûreté. On met entre eux le prévôt de Paris des Essarts, destitué à la paix de Bicêtre, parce que le duc de Bourgogne l'abandonna. Il n'en resta pas moins confident des secrets du prince, et il les laissa, dit-on, pénétrer, soit par hor-

reur du poison ou de l'assassinat, soit pour se faire dans le parti opposé des protecteurs en cas de besoin.

Le premier soin du duc fut de s'emparer de Paris. Forma-t-il pour l'exécution un plan méthodique, ou fut-il entraîné journellement par les circonstances? On peut croire l'un et l'autre. Le duc de Berry lui fournit le premier un prétexte. Il était venu à Paris, contre la convention de Bicêtre, sans y appeler son neveu, et s'y était fait constituer gouverneur par le roi. Mais la partialité qu'il témoigna pour le duc d'Orléans le fit considérer comme vendu à la faction des Armagnacs, et comme un ennemi qui voulait leur livrer la ville. Le duc de Berry mécontent se retira dans sa province. Cette retraite était beaucoup pour le duc de Bourgogne; mais il en tira un autre avantage, c'est qu'il fit entrevoir aux Parisiens, par ses émissaires, que son oncle, fort piqué de l'espèce d'affront qu'on lui faisait, ne manquerait pas de vouloir en tirer vengeance, et qu'ils avaient besoin d'un commandant sûr pour se soutenir contre lui. Le comte de Saint-Paul, son ami, et dont les terres étaient voisines des états du duc de Bourgogne, fut proposé et accepté.

Saint-Paul arrive, réunit ceux qu'on lui indique attachés au duc, examine leur état et leurs moyens, voit que ce ne sont point les gens riches, les graves magistrats, les personnages amis de l'ordre, qui seconderont les vues ambitieuses de celui qui l'envoie; qu'au contraire ils s'y opposeront; qu'il faut par conséquent les soumettre ou les détruire. Comme gouverneur il se forme une garde; il y fait entrer la populace la plus vile, la plus féroce, fainéans, mendians, écorcheurs, bouchers, gens accoutumés au sang. Leurs officiers étaient les Tibert, Saint-Yon, Le Goix, qu'on dit avoir tué eux-mêmes, ou avoir été fournisseurs des boucheries. Alors la haine et la vengeance commencèrent à employer, avec des intentions perfides, le nom d'Armagnac contre ceux dont elles voulaient se débarrasser. Cette troupe effrénée courait les rues, fouillait les maisons. Ceux qui n'avaient pas fui étaient emprisonnés. Plusieurs moururent dans les cachots. La justice n'avait plus aucune force. Les mutins assiégeaient les tribunaux, et les forçaient de rendre les sentences qui leur convenaient. La cour investie n'osait prendre aucune résolution de celles qui auraient pu déplaire aux factieux. Le roi, le dauphin, le conseil, étaient vraiment prisonniers. Saint-Paul arracha au monarque un édit par lequel il était ordonné à tous les Français portant les armes de se ranger sous les enseignes du duc de Bourgogne, « de » lui obéir comme si le roi y était en personne, » et il força le dauphin de lui écrire de hâter sa marche, et de venir les secourir.

La capitale était aussi le but auquel tendaient les Armagnacs. Ils couvrirent de troupes les environs de Paris, prirent des villes et ravagèrent les campagnes. Comme leur armée était composée de Poitevins, Tourangeaux, Toulousains, Bordelais, et autres Français méridionaux, le duc de Bourgogne réunissait sous ses drapeaux les

Français septentrionaux, Picards, Champenois, Lorrains, Artésiens, et surtout Flamands. Il doit être marqué de flétrissure pour avoir le premier appelé les Anglais dans cette guerre. Henri IV lui promit six mille hommes de trait, et en attendant il envoya une flotte qui causa beaucoup de dommages sur les côtes de Normandie. Les Orléanais avançaient, déterminés à aller attaquer l'ennemi jusque dans ses foyers; mais Jean-sans-Peur leur épargna la moitié du chemin.

Les armées se rencontrèrent près de Montdidier. On s'attendait à un combat sanglant, lorsque les Picards et les Gantois de l'armée du duc de Bourgogne prirent querelle. Elle fut si violente que le duc ne put l'apaiser, et les Flamands signifièrent qu'ils allaient se retirer. En vain le duc les conjura de ne point l'abandonner à ses ennemis, de rester encore quelques jours. Il les appelait ses frères, ses compagnons, ses fidèles; flatteries inutiles. Le temps de leur engagement, dirent-ils, était expiré; ils voulaient partir. Alors aux exhortations le duc joignit les menaces. Si vous nous retenez malgré nous, lui répondirent-ils, la tête du comte de Charolais, votre fils, en répondra; et, quand nous serons retournés à Gand, nous vous l'enverrons taillé en pièces. Tout ce qu'il put obtenir d'eux, c'est qu'ils couvriraient sa retraite, et partiraient ensemble. Les Orléanais ne jugèrent pas à propos de les poursuivre. Ils crurent plus expédient de revenir sous les murs de Paris, espérant que, par l'absence du duc de Bourgogne, ils ne tarderaient pas à s'en rendre maîtres.

Etablis dans les maisons de campagne des bourgeois, les soldats ne se laissaient manquer de rien; ils usaient librement des provisions, et, maîtres des rivières et des grands chemins, ils interceptaient tout ce qu'on voulait faire entrer dans la ville La présence de leur armée au dehors ranima le courage des Orléanais au dedans. Leurs espérances les rendirent fiers; leur contenance seule, leurs regards, quand ils ne se permettaient pas les propos, menaçaient leurs ennemis. Ceux-ci ne souffrirent pas d'être bravés impunément. La troupe des bouchers se renforça par une plus féroce encore, sous le commandement d'un chirurgien nommé Jean de Troyes, et d'un coutelier nommé Simon, surnommé *Caboche*, d'où ces nouveaux enrôlés ont été appelés *Cabochiens*. Ils se rendirent bientôt plus redoutables que les autres.

Cependant quelques personnes modérées conçurent des projets de conciliation, et en jetèrent des paroles. La reine, qui demeurait à Melun pendant ce tumulte, fut invitée de venir à Paris pour se rendre conciliatrice. Elle se livra à cette espérance avec une confiance imprudente. A peine était-elle arrivée qu'elle se trouva investie comme son mari, son fils et tout le conseil, ne pouvant plus parler ni agir que selon la volonté de la populace devenue très insolente. Les princes de l'armée d'Armagnac et les premiers seigneurs de France, qui étaient avec eux, écrivirent au roi et au dauphin une lettre pour justifier leur conduite. Ils y disaient « qu'ils n'avaient pris les armes

» que dans le dessein d'ôter le roi de servage, et que ceux qui pu» bliaient d'autres causes étaient faux et mauvais. » Le monarque captif répondit par une déclaration qui les traitait de rebelles, ennemis de l'état, abandonnait leurs biens, leur liberté, leur vie à quiconque voudrait les attaquer, sans que les violences exercées contre eux pussent être assujéties à aucune recherche de justice.

Sur cette autorisation, les vexations de toute espèce recommencèrent dans Paris contre les Orléanistes avec plus de violence. On les entassait dans les prisons, et, quand elles furent pleines, on convertit les édifices publics et les maisons particulières en lieux de détention. Afin qu'il ne manquât rien à la proscription des Armagnacs, on les déclara excommuniés, en vertu d'une bulle lancée autrefois par Urbain V contre les grandes compagnies, auxquelles on les assimilait. Les prédicateurs n'osaient plus ouvrir la bouche que pour les charger d'anathèmes. Les curés les excommuniaient pendant la messe au son des cloches. On faisait difficulté de baptiser les enfans des personnes soupçonnées d'orléanisme. Il n'était permis de paraître qu'avec l'écharpe rouge, semée de croix de saint André, armoiries de la maison de Bourgogne. Les prêtres s'en paraient à l'autel ou en ornaient les images des saints. Hommes, femmes, enfans, personne n'était exempt de les porter, et quelques uns poussaient la démence jusqu'à ne plus faire le signe de la croix que dans la forme du crucifiement de saint André.

La troupe cabochienne se voyant sous les armes, et en si grand nombre, s'imagina que rien ne pouvait lui résister. Elle demanda à être menée contre l'ennemi. Elle sortit, fut battue, et rentra honteusement; plus heureuse un autre jour qu'elle se porta sur le château de Bicêtre, qui appartenait au duc de Berry, elle ne rencontra pas d'ennemis. Elle y fit un grand butin, y mit le feu, et détruisit une galerie des portraits originaux des rois de France de la troisième race. L'appât du pillage, présenté à propos tant dans la ville que dans la campagne, soutenait la faction; mais les émissaires du duc de Bourgogne lui mandaient que la constance d'une populace légère pouvait se lasser, et qu'il était temps qu'il parût lui-même. Il avait reçu les six mille archers anglais. Il se mit en route avec eux, prit des détours, et arriva par le côté opposé à celui où les ennemis l'attendaient. Les Parisiens sortirent en foule au devant de lui. Il entra en triomphe. Cependant plusieurs ne virent pas, sans quelques marques de répugnance, les drapeaux anglais promenés dans leurs rues, se fixer sur les places publiques et autres lieux importans. Une déclaration plus expresse et plus précise que les précédentes fut rendue alors contre les princes ligués et contre leurs adhérens. Il fut ordonné de les poursuivre comme ennemis publics et criminels de lèse-majesté, et la plupart des prisonniers de marque faits sur eux furent envoyés au supplice; enfin le comte de Saint-Paul reçut l'épée de connétable à la place du sire d'Albret, destitué comme rebelle.

L'arrivée du duc de Bourgogne ôta aux princes toute espérance de s'emparer de Paris. Les pluies d'automne, les premiers froids de l'hiver, fatiguèrent leur armée. La désertion s'y mit. Il tardait aux soldats, presque tous villageois, de porter dans leurs chaumières les dépouilles des Parisiens. Les chefs se partagèrent les trésors de la reine qu'elle avait mis dans l'abbaye de St-Denis comme dans un asile sacré; et c'est de cette époque que date la haine qu'Isabelle voua au parti orléanais. Leur armée décampa la nuit et ne fut pas poursuivie; ce qu'on attribua aux liaisons secrètes du prévôt des Essarts.

Le duc de Bourgogne s'arrangea dans Paris pour des projets ultérieurs; il ne prit pas, comme les Armagnacs, il emprunta. Maître du conseil du roi, de la reine, et encore plus du dauphin régent, son gendre, il fit ordonner une taille personnelle dont personne, magistrats, clergé, noblesse, n'était exempt; mais chacun pouvait se taxer soi-même, et il promettait de rendre dans des temps plus heureux. Il lui fut aussi permis de prendre les dépôts judiciaires consignés chez les bourgeois les plus propres à en répondre. Plusieurs personnes s'étaient mal conduites dans les troubles. Sans doute elles étaient Orléanistes. On établit des tribunaux pour les juger; mais point de cruauté: Jean-sans-Peur avait horreur du sang; la peine corporelle se commua en amendes. Enfin les principales villes, Paris compris, reçurent ordre de lever et d'entretenir des corps de troupes à proportion de leur population et de leur opulence présumée.

Cependant il fallait excuser, aux yeux des Français, le crime de lèse-nation que le duc de Bourgogne avait commis en appelant les Anglais en France. S'il ne put en effacer la tache, il essaya d'en diminuer la souillure en publiant que les Orléanais étaient bien plus coupables que lui en ce genre; qu'ils avaient offert au roi d'Angleterre les conditions les plus exorbitantes, comme de lui rendre toutes les places prises depuis le traité de Bretigny, de les conquérir pour lui, et de lui faire hommage de celles qu'ils conservaient dans les provinces cédées. Le duc de Berry devait se reconnaître vassal de Henri IV pour le comté de Poitiers dont la propriété, après sa mort, passerait à l'Anglais. Le duc d'Orléans proposait les mêmes engagemens pour les comtés d'Angoulême et de Périgord. Ces sacrifices devaient être payés par mille hommes d'armes et trois mille archers qu'ils devaient entretenir à leurs propres frais. Un moine augustin, nommé Jacques Legrand, chargé d'aller négocier cette affaire en Angleterre, et s'embarquant précipitamment à Boulogne, oublia, dit-on, ses instructions, qui furent portées au duc de Bourgogne. Ces preuves de conviction, laissées par un oubli si singulier, et trouvées si à propos, ont quelque chose de suspect. Cependant elles étaient réelles, et cet oubli de toutes les convenances de la part des princes témoignait ou leur extrême détresse, ou le dessein de ne pas accomplir les conditions du traité.

Cette prochaine descente des Anglais annoncée servit de moyen au

duc de Bourgogne pour assembler une des plus grandes armées que la France ait eues. Comme il s'agissait de combattre nos ennemis naturels, il n'y eut pas de seigneurs, plusieurs mêmes de ceux qui inclinaient pour les princes, qui ne se crurent obligés de prendre les armes. Cette armée était composée de cent mille chevaux et d'une infanterie qu'on ne compte pas. Mais, avant que d'aller combattre les étrangers, il convenait, disait le Bourguignon, de soumettre les rebelles de France ; il entraîna le roi à l'armée, quoiqu'il fût menacé d'une rechute prochaine. Le dauphin régent paraissait la commander ; mais tout s'y passait sous les ordres du duc de Bourgogne, qui la mena devant Bourges où le duc de Berry s'était renfermé, bien muni et appuyé par une garnison en état de faire une longue défense.

Français contre Français, presque tous parens et amis, se trouvant en présence, il était presque impossible qu'ils ne désirassent pas de s'entretenir et difficile que les chefs ne souffrissent pas des entrevues. Le duc de Bourgogne les craignait, parce qu'elles pouvaient amener des conférences de paix. Les premières qu'on proposa furent rejetées avec hauteur, comme un obstacle posé aux succès brillans qu'il se proposait contre une faction ennemie qu'il allait anéantir, ou du moins réduire à un état de faiblesse dont elle ne se relèverait de long-temps; mais des seigneurs bien intentionnés représentèrent au jeune régent qu'il y aurait de l'inhumanité à réduire aux dernières extrémités son grand oncle, respectable par son âge, et que ce n'était au fond que pour satisfaire son ambition de gouverner que le duc exposait les plus belles provinces de la France à l'invasion et au ravage des Anglais. Quoique le dauphin fût gendre du duc de Bourgogne, il se laissa toucher par ces raisons : son beau-père le voyant persuadé, et étant instruit qu'il donnait même des ordres secrets pour adoucir les fureurs de la guerre et ménager la ville, prit le parti de se procurer du moins les honneurs de l'accommodement et d'en traiter lui-même avec son oncle. Leur entrevue eut lieu entre des barricades, avec les précautions usitées entre ennemis. Le vieux duc, touché de ces apprêts, dit au Bourguignon : « Beau neveu et beau filleul, quand votre père vivait, il ne fallait pas » de barrière entre nous. » Le Bourguignon balbutia quelques mots d'excuse. Ils se mirent à conférer, et s'embrassèrent en se quittant.

Il y a lieu de présumer qu'ils convinrent des principaux articles. D'autres de moindre importance, ainsi que la rédaction, furent renvoyés à des commissaires qui s'assemblèrent près de Bourges dont cette paix a pris le nom. Ce fut cependant plutôt un accommodement de famille qu'une paix solennelle. Il paraît qu'on s'y appliqua principalement à assoupir les haines et à écarter ce qui pouvait renouveler les querelles. On convint de supprimer, l'un à l'égard de l'autre, les noms de Bourguignons, d'Orléanais et d'Armagnacs, devenus injurieux, et de se rassembler en plus grand nombre à Auxerre pour ter-

miner tous les différens. Le duc de Berry fit une visite solennelle au roi dans son camp, lui présenta les clefs de la ville. En embrassant le dauphin, son petit-neveu, des larmes d'attendrissement mouillèrent ses yeux. C'était en effet à ce jeune prince qu'il devait le soulagement d'être sorti de ces embarras auxquels il aurait désiré ne se jamais livrer.

Les princes d'Orléans et les autres qui n'avaient pas assisté à la paix de Bourges se rendirent à Auxerre où se trouvèrent le dauphin et le duc de Bourgogne. On y appela des députés du parlement, des autres cours souveraines, de l'université, des notables bourgeois de Paris et des principales villes, le prévôt des marchands, et des Essarts, prévôt de Paris. Celui-ci faisait toujours, à ce qu'on croit, un double personnage : il paraissait attaché au Bourguignon et révélait ses secrets aux Orléanais. On dit qu'il fit passer aux princes d'Orléans l'avis que Jean-sans-Peur ne méditait rien moins que de les faire assassiner dans le même jour, ainsi que les ducs de Berry et de Bourbon, et que c'est pour cela qu'ils se firent escorter à Auxerre de deux mille gendarmes. Cependant tout s'y passa avec les apparences de la plus parfaite réconciliation. On vit même le duc d'Orléans, revêtu de son habit de deuil, se promener sur le même cheval en croupe derrière le duc de Bourgogne. Il quitta enfin, à la prière du dauphin, ce deuil, espèce de signal de vengeance.

Après avoir éclairci et ratifié les articles de Bourges (1), on entendit les plaintes que firent les députés sur le gouvernement. Elles causèrent de l'inquiétude. On prit l'expédient commode qui vient

(1) La maladie qui régnait dans le camp, devant Bourges, avait accéléré les négociations pour la pacification du royaume ; elle inspirait en même temps aux princes l'impatience de quitter le voisinage de cette ville où la mortalité semblait les poursuivre ; aussi dès le 15 juillet 1412, jour où les clefs de Bourges avaient été remises par les assiégés au duc de Guyenne, ils se hâtèrent tous également de s'en éloigner et ils se donnèrent rendez-vous à Auxerre pour le 22 août afin d'y mettre la dernière main à leur traité. Cette nouvelle assemblée des princes s'y forma en effet au jour convenu sous la présidence du dauphin, duc de Guyenne, dans la cour de la grande église de Saint-Germain, qui était tendue de drap d'or, et où deux trônes étaient élevés pour le roi de Sicile. Charles VI était de nouveau en délire et ne pouvait y paraître. Autour des trônes on voyait rangés les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon et de Bar ; Charles d'Albret, cousin du roi ; le duc d'Orléans et le comte de Vertus son frère, en habits de deuil : et plus loin les comtes, les barons, les prélats, les députés de l'université et ceux des villes du royaume. Le chancelier de France, après avoir annoncé que l'assemblée était convoquée pour ratifier le dernier traité de paix, en lut de nouveau les conditions ; puis le duc de Bourgogne, et ensuite le duc d'Orléans et son frère, s'approchèrent pour prêter serment de les observer : ils jurèrent sur les évangiles et sur un morceau de la vraie croix, qui avaient été placés entre le dauphin et le roi de Sicile. Tout le reste de l'assemblée jura ensuite de maintenir cette pacification, les prêtres prononçant le serment la main sur la poitrine, les nobles et les bourgeois la main levée. Des ordonnances royales rendues à Melun le 7 septembre, et à Paris le 12, donnèrent à ce traité force de loi, et prononcèrent des peines contre quiconque appellerait désormais personne des noms de Bourguignon et d'Armagnac.

toujours à l'esprit dans les circonstances embarrassantes, de renvoyer ces discussions à une assemblée plus nombreuse, plus solennelle, qui se tiendrait incessamment à Paris. Mais il y avait une affaire qui ne souffrait pas de retardement, c'était la conduite qu'on avait à tenir avec les Anglais. Ils étaient descendus en Normandie, avançaient sous la conduite du duc de Clarence, second fils du roi d'Angleterre, et n'étaient pas loin du Berry dont ils venaient secourir le duc lorsqu'ils apprirent la paix de Bourges. Se regardant alors comme en pays ennemi, ils se mirent à tout ravager. Cependant, enclavés comme ils étaient dans le royaume, il aurait été aisé, avec ce qui restait de l'armée royale, de les forcer de se rendre tous prisonniers ou de les écraser; mais la politique des deux factions militait pour eux. Les Orléanais songèrent qu'ils venaient d'en être aidés et qu'ils pouvaient l'être encore; et le duc de Bourgogne, qu'il pouvait arriver telle circonstance où leur secours serait nécessaire. Ces considérations déterminèrent à accorder au duc de Clarence, en dédommagement des frais de cette expédition, d'abord une somme considérable pour sûreté de laquelle le duc d'Orléans livra Jean, comte d'Angoulême, son frère, et ensuite à lui laisser encore le passage libre pour se rendre en Guyenne. Le duc, arrivé dans cette province, y fut joint par le comte d'Armagnac et le sire d'Albret, mécontens tous deux de la pacification, et avec leur aide il se mit en possession de plusieurs villes accordées à Edouard III par le traité de Bretigny, et qui s'étaient depuis réunies à la France.

Les princes d'Orléans ne vinrent pas à l'assemblée de Paris, qu'on qualifia d'états généraux. Encore ici une confidence de des Essarts, qui les avertit, dit-on, d'une nouvelle trahison que le duc de Bourgogne méditait contre eux. Du reste, aucune décision dans cette assemblée; elle se passa en harangues véhémentes contre les désordres, surtout ceux des finances, et leurs déprédateurs. On mettait à la tête des Essarts, surintendant des finances, trésorier de l'épargne, grand fauconnier, grand maître des eaux et forêts, l'idole du peuple pendant le blocus de Paris, et devenu par ses richesses l'objet de sa jalousie et de sa fureur. Quand on s'aperçut qu'il n'était plus que faiblement protégé par le duc de Bourgogne, la haine populaire se déchaîna contre lui. Il fut trop heureux de pouvoir échapper, et il alla se renfermer dans Cherbourg, qui lui appartenait.

Depuis qu'au siége de Bourges on avait fait ouvrir les yeux au dauphin sur l'ambition du duc, le beau-père et le gendre vivaient dans une défiance réciproque. Comme régent, le jeune prince jouissait de la prérogative de l'autorité, et le faisait sentir au Bourguignon. Il affectait de le contrarier dans le conseil, de mortifier ses créatures, et de les éloigner, comme s'il eût voulu le dégoûter et le déterminer à abandonner de lui-même les affaires et à se retirer dans ses états. Il était notoire que le malheureux Montaigu n'avait péri que victime

de la haine du duc de Bourgogne; le dauphin fit réhabiliter sa mémoire, ainsi que celle d'un gentilhomme, nommé Monsart du Bos, exécuté pendent les derniers troubles par ordre du duc. Pour un sujet assez léger, le gendre chassa de sa présence Jean de Nesle, chancelier et favori de son beau-père, rappela de Cherbourg des Essarts, et lui donna le gouvernement de la Bastille. Cette confiance fit croire, avec assez de vraisemblance, que le surintendant avait rendu des services secrets au régent, au préjudice du Bourguignon.

Jean-sans-Peur ne disait mot, souffrait tout; mais sa patience était le silence d'un volcan bouillonnant dans l'intérieur. L'éruption fut aussi subite qu'inattendue. Le bruit se répand tout à coup dans Paris que les Armagnacs veulent enlever le dauphin ; que le prince se prête à cette violence dont des Essarts doit être l'exécuteur. Le peuple s'émeut. Hélion de Jacqueville, que le duc Bourgogne avait fait prévôt de Paris, le chirurgien Jean de Troyes, les Saint-Yon, Le Gois et Tibert, bouchers, l'écorcheur Caboche, rassemblent leurs satellites. Ils se présentent devant la Bastille : des Essarts était en état de la défendre. Le Bourguignon l'engage à la rendre, promettant sur son honneur qu'il ne lui sera fait aucun mal. L'honneur d'un assassin, quelle garantie! Des Essarts a l'imbécillité de s'y confier. Il se livre; on le met en prison pour sa sûreté. Les factieux se présentent ensuite à l'hôtel Saint-Paul où demeurait le dauphin, parcourent les appartemens, demandent à grands cris qu'il leur livre les traîtres dont il est environné; que s'il hésite, ils les prendront eux-mêmes, et les massacreront sous ses yeux.

Le duc de Bourgogne se mêlait dans la foule comme pour l'apaiser. Le dauphin lui dit : « Beau-père, cet outrage m'est fait par votre » conseil, et ne vous en pouvez excuser, car gens de votre hôtel sont » les principaux. Si sachez sûrement qu'une fois vous en repentirez, et » il n'ira pas toujours ainsi la besogne, à votre plaisir. — Monsei- » gneur, répond froidement le duc, vous vous informerez quand » serez refroidi de votre ire. » Sous les yeux du jeune prince, frémissant d'indignation, on enlève les seigneurs ses plus affidés, son chancelier, les officiers de sa maison (1). Ils sont conduits à l'hôtel

(1) « Les conséquences terribles qu'avaient eues pour la France la folie du roi et la longueur de cette calamité qui avait déjà duré vingt ans, mais qui, d'après l'âge et les forces de Charles VI, pouvait fort bien durer trente ans encore, étaient bien faites pour effrayer la nation sur les désordres de l'héritier de la couronne. En effet, sa tête était faible, et sa raison n'aurait pu résister à la vie qu'il menait si sa santé n'avait succombé la première. Mais les hommes qui essayaient de mettre en même temps des bornes au dérèglement du duc de Guyenne et des limites au pouvoir absolu de la couronne n'étaient point égaux ni en talent, ni en position sociale, ni en intégrité de caractère, à ceux qui, en 1336, essayèrent de limiter l'autorité du roi Jean, et en 1382 celle du roi Charles VI. D'effroyables proscriptions avaient suivi le triomphe de l'autorité royale ; la bourgeoisie avait été décimée et ruinée; on ne voyait plus à Paris ces riches marchands dont l'esprit était développé par l'habitude des grandes affaires, dont l'indépen-

de Bourgogne, et plusieurs sont massacrés en chemin. Le régent se trouve prisonnier dans son hôtel. Le duc avait mené avec lui d'anciens rebelles de Gand qui portaient le chaperon blanc. Ceux de Paris l'adoptèrent. Le chirurgien Jean de Troye en coiffa Charles VI, qui allait à la cathédrale rendre graces à Dieu de sa convalescence. Il s'établit des boutiques de ces chaperons; on se pressait pour en acheter: n'en avait pas qui voulait. On en refusait aux suspects d'orléanisme, et on l'arrachait avec injures et violence à ceux qu'on soupçonnait ne le porter qu'à contre-cœur.

Voilà le régent châtié; mais il s'agissait de punir encore ceux qui, abusant de la confiance du jeune prince, l'avaient aliéné de son beau-père. Après deux jours d'une tranquillité apparente, les chefs des séditieux paraissent de nouveau à l'hôtel Saint-Paul, tenant en main une liste de proscription, et forcent le prince d'en écouter la lecture. Elle contenait soixante personnes, dont vingt présentes sont arrêtées sur le champ et conduites en prison; les autres furent citées à son de trompe. Quelques unes s'évadèrent, quoique les mutins eussent mis des gardes aux portes de la ville. Le lendemain ils revinrent en plus grand nombre, forcèrent le régent d'entendre une invective contre son gouvernement, prononcée par un carme nommé frère Eustache, pénétrèrent jusqu'au roi, lui présentèrent une nouvelle liste de proscription plus forte que la première, et déclarèrent qu'ils ne se retireraient pas sans emmener avec eux les personnes qu'ils désignaient. Il y en avait des deux sexes et de tout état. L'archevêque de Bordeaux, le chancelier, le confesseur de la reine, des seigneurs et officiers du palais, environ vingt dames et demoiselles du service de la reine et de la dauphine, tous furent liés deux à deux sur des chevaux et transportés en prison à travers les huées et les outrages de la populace. Le duc de Bourgogne faisait encore semblant de vouloir arrê-

dance était garantie par une fortune égale à celle des seigneurs, dont la réputation était un patrimoine précieux qu'ils voulaient léguer à leurs enfans. Les chefs du peuple étaient désormais des bouchers, riches il est vrai, mais grossiers et brutaux, qui donnaient aux insurrections un caractère féroce, et qui ne pouvaient s'élever à une politique libérale et éclairée. Ils s'étaient encore associés avec des docteurs en théologie qui se présentaient habituellement comme les orateurs du parti, et les rédacteurs des mémoires qu'il adressait aux princes. L'association de la Sorbonne avec les bouchers contribua cependant peut-être à rendre les derniers plus cruels encore. A la brutalité de la populace se joignit la dureté impitoyable du sacerdoce. Les cabochiens, nom qu'on donnait à la faction populaire et bourguignonne, à cause de l'écorcheur des bêtes Jean Caboche, qui était un des chefs, cherchèrent bien à se rattacher aux anciens défenseurs de la liberté à Paris : ils arborèrent comme eux les blancs chaperons, symbole de la liberté chez les Gantois, importé à Paris en 1382; ils les présentèrent aux ducs de Guyenne, de Berry, de Bourgogne, qui consentirent à les porter; mais les cabochiens ne comprenaient point la liberté dont ces blancs chaperons avaient été le signe. Les supplices du mois de février 1383, le pillage de toute la haute bourgeoisie à cette époque, et les désastres continuels qui dès lors ne lui avaient jamais permis de se relever, forçaient désormais la majesté royale à se mesurer, non plus avec le peuple, mais avec la populace. »

ter ces violences. Les mutins lui répondirent : « C'est pour le bien du » roi et l'avantage du royaume. »

Ils contraignirent le monarque de nommer des commissaires pour faire le procès aux prisonniers, et firent approuver leurs attentats par cette espèce de tribunal. Plusieurs d'entre eux, jugés les plus coupables, s'occupèrent par leur ordre d'un règlement de l'état. On appela ce nouveau code *Ordonnances cabochiennes*. Le roi, accompagné des princes et du conseil, coiffés du chaperon blanc, alla le faire enregistrer au parlement. Les assemblées du peuple étaient fréquentes : c'est là que s'échauffait la populace ; il était important aux chefs de lui donner moyen de s'y rendre assidue, sans que sa subsistance, qu'elle tirait de ses travaux ordinaires, en souffrît. Sous prétexte d'une guerre imminente avec l'Angleterre, le conseil de la commune établit un impôt forcé qu'il fit tomber sur les suspects. L'argent qui en provenait était distribué aux habitués de ces deux assemblées, hommes et femmes, qui trouvaient très doux de vivre à leur aise dans le désœuvrement.

Plusieurs meurtres furent commis sans forme de procès par Jacqueville et ses adhérens. Il tua d'un coup de hache, dans sa prison, le jeune La Rivière, qui avait pour tout crime d'être fils du ministre La Rivière disgracié au commencement du règne, et ami de Montaigu, cette victime de la haine du duc de Bourgogne. On remarquera que Montaigu fut condamné et conduit au supplice par des Essarts, alors prévôt de Paris. Dès ce temps le duc de Bourgogne, dont il était l'agent et le ministre, lui avait dit : « Prévôt de Paris, Jean de Mon- » taigu a mis vingt-deux ans à soi faire couper la tête; mais vraiment » vous n'y en mettrez pas trois. » Ses tergiversations le conduisirent à l'échafaud presque dans le temps prédit. Il vivait assez tranquille à la Conciergerie, dans la confiance de la promesse que lui avait faite le duc de Bourgogne, quand il se rendit à lui. La populace vint l'en arracher, le traîna d'abord sur une claie, puis dans une charrette au lieu du supplice. Il espérait toujours, pendant le chemin, d'être délivré, et souriait au peuple ; mais si son ancien protecteur ne poursuivit pas sa mort, il ne fit du moins aucune démarche en sa faveur. Des Essarts eut la tête tranchée; elle fut portée au bout d'une pique, et ensuite attachée avec son corps aux fourches patibulaires de Montfaucon.

Le dauphin tâcha de se sauver, mais il était trop bien gardé pour y réussir. Il ne savait pas s'ennuyer, art plus utile qu'on ne pense. Pendant sa prison, il se donnait dans son appartement des concerts ; on y dansait même quelquefois. Le capitaine Jacqueville, passant auprès du palais, entend la symphonie, entre brusquement, reproche au jeune prince ce qu'il appelle des dissolutions, et accable d'invectives Georges, sire de La Trémouille, comme instigateur et complice de ces plaisirs indécens. Le dauphin indigné porte un coup de dague à Jacqueville. Il l'aurait percé, s'il n'avait pas eu sous son pourpoint

une chemise de mailles. Les satellites du capitaine auraient massacré La Trémouille sans le duc de Bourgogne qui survint.

Si le dauphin ne pouvait sortir, il avait des émissaires secrets qui lièrent des intelligences avec les Orléanais. Ces princes ajoutèrent le roi de Sicile et le duc de Bretagne à leur ancienne confédération. Cette nouvelle ligue parut au duc de Bourgogne assez formidable pour qu'il crût devoir se prêter à une négociation. D'ailleurs il commençait à être embarrassé lui-même des séditieux, qu'il ne conduisait pas toujours comme il voulait. Les conférences se tinrent à Pontoise : on y convint, comme à Bourges et comme à Auxerre, « qu'on vivrait » désormais en bon amour, en union, comme vrais amis et parens. » Les princes donnèrent toutes les sûretés qu'on exigea pour dissiper le soupçon qu'en faisant la paix ils eussent dessein de s'emparer du roi, de la reine, du dauphin, ni « de les porter à la vengeance contre » la ville de Paris. » Cet article fut mis pour empêcher les coupables de se livrer à quelque acte de désespoir.

Sitôt que la paix fut signée, on la porta au parlement, qui la signa aussi. Les bons bourgeois, magistrats et officiers municipaux, se répandirent dans les assemblées populaires dont la confusion qui y régnait les éloignait auparavant. Ils s'appliquèrent à détromper le peuple, et à le prémunir contre les terreurs que les orateurs des séditieux tâchaient de lui inspirer, disant que « les princes ne faisaient » la paix que pour détruire la ville, massacrer les principaux habi- » tans, et ceux même qui venaient actuellement dans leurs assem- » blées prêcher la soumission, et que ces zélés prédicateurs d'une » prétendue paix ne tarderaient pas à voir ces princes prendre leurs » femmes et les faire épouser à leurs valets. » Ces boutefeux demandaient que les articles leur fussent communiqués et discutés dans une assemblée générale qui serait convoquée à l'hôtel-de-ville, où ils étaient sûrs de faire rejeter le traité. On para ce coup en allant recevoir les suffrages dans les assemblées de quartier; là, les mutins, confondus avec les gens sages dénués alors de l'audace que donnent les grands rassemblemens, n'osèrent résister au vœu de la paix. Elle fut publiée avec une allégresse générale. Le dauphin monta à cheval avec le duc de Berry. La troupe qui les accompagnait, grossie à tous momens par une foule de bourgeois en armes, se trouva bientôt composée de trente mille hommes. Un reste de séditieux, qui cependant s'élevait encore à près de trois mille, semblait se préparer à une attaque de l'hôtel Saint-Paul : le duc de Bourgogne les fit retirer ; il se joignit lui-même à la troupe de son gendre, et alla avec lui à toutes les prisons pour en faire sortir les personnes que les séditieux y avaient renfermées.

Se trouvant au milieu de ses ennemis et à leur discrétion, Jean-sans-Peur eut quelque crainte. En effet, l'occasion se présentait belle pour s'assurer de cet homme dangereux, et le mettre hors d'état de nuire. Il était si peu sincère dans ses démonstrations d'union et

de paix que quelques jours après il tenta d'enlever le dauphin dans une partie de plaisir au bois de Vincennes. N'ayant pas réussi, il se retira en Flandre, abandonnant à la justice des lois ceux de ses complices qui n'avaient pas eu la prudence de se mettre en sûreté. Le peuple les vit exécuter sans regret et avec l'empressement qu'il montre toujours pour ces sortes de spectacles. Dans la maison du frère de Jean de Troyes qui fut puni du dernier supplice, on trouva une liste de quatre cents personnes dévouées à la mort avec leurs familles. Cette révolution arriva à temps pour plusieurs prisonniers dont la vie devait être tranchée le lendemain.

Les personnages changèrent; mais la scène, à quelques horreurs près, resta la même. Sitôt que le duc de Bourgogne se fut retiré, les princes orléanais revinrent et se rendirent à leur tour maîtres du roi, du dauphin et du conseil. Les ministres du choix du duc furent congédiés. La nouvelle faction dominante leur substitua ses affidés. Le sire d'Albret et le comte d'Armagnac, qui, alliés aux Anglais, sortaient de faire la guerre au roi, rentrèrent dans toute leur ancienne faveur. Le premier recouvra l'épée de connétable, et le second tout l'ascendant d'un chef de parti. Le roi enjoignit aux curés et prédicateurs d'annoncer, dans leurs prônes et sermons, qu'il avait *été déçu, séduit et mal informé.* Il fallut alors tourner, contre les Bourguignons, les anathèmes lancés contre les Orléanais. Les poètes et les libellistes chantèrent la palinodie, et Jean-sans-Peur, si loué, si fêté, devint du jour au lendemain l'objet de la satire et des railleries publiques. On envoya, de la part du roi, lui demander la restitution de quelques villes promises par les derniers traités, et lui défendre de conclure aucune alliance avec le roi d'Angleterre, qui lui faisait demander une de ses filles en mariage pour le prince de Galles. Le roi de Sicile lui renvoya Catherine de Bourgogne, sa fille, qu'il avait reçue chez lui pour la marier avec son fils aîné; mais il retint ses bagues et bijoux, et une somme considérable donnée en avancement de dot. Le duc essuya ces affronts avec une indifférence méprisante, comme venant de gens qui avaient plus de désir de l'insulter que de pouvoir pour lui nuire.

Cependant la reine et le dauphin, qui auraient dû sentir que le parti d'Orléans, qu'ils venaient d'embrasser, ne pouvait imposer à leur ennemi que par beaucoup d'union entre eux, se permirent des actions qui marquaient de la mésintelligence. Isabelle, accompagnée du roi de Sicile, alla enlever auprès du dauphin, son fils, quatre jeunes seigneurs, ses favoris. Le prince fit des efforts pour les retenir, et menaça même d'appeler le peuple à son secours; mais ce fut en vain. On présume que la reine les soupçonnait d'être des agens secrets du duc de Bourgogne pour regagner son gendre. Cette conduite mortifia beaucoup le jeune prince. Il se plaignit de n'être soustrait à la férule du duc de Bourgogne que pour être remis sous celle des Orléanais; et il paraît qu'il écrivit à son beau-père de venir le délivrer.

Le duc de Bourgogne ne pouvait recevoir une prière plus conforme à ses désirs. Il armait déjà. Fort de la demande de son gendre, il redoubla et hâta ses préparatifs. Il publiait que c'était sur les instances expresses du dauphin qu'il venait à son secours. Il partit en effet, et s'avança vers Paris, à la tête d'un corps de troupes assez fort pour un coup de main, mais trop faible pour un siége. Les Armagnacs levèrent dans la capitale onze mille hommes bien armés, et firent une revue pompeuse en présence du peuple pour le rassurer. Ils firent publier à son de trompe, dans les principales places, que le duc de Bourgogne parlait contre la vérité lorsqu'il disait que le dauphin l'avait mandé. Cette proclamation se faisait au nom du prince lui-même, qui était présent et qui ne la désavouait pas.

Ensuite les chefs se partagèrent les quartiers, s'y logèrent pour contenir le peuple, fermèrent et terrassèrent les portes de la ville, à deux près, qu'ils laissèrent ouvertes, mais bien gardées; et, ces précautions prises, ils attendirent tranquillement l'ennemi. Il se présenta de plusieurs côtés, offrit la bataille, pilla et brûla des villages pour attirer les Parisiens hors de leurs murs : il ne réussit pas, et voyant apparemment les mesures trop bien prises, et ne jugeant pas sa cabale assez puissante pour risquer une attaque, il se retira.

Il fut poursuivi par des manifestes pleins de qualifications injurieuses, telles que celles de *traître*, de *rebelle*, d'*assassin*, d'*ennemi de l'état*. Pour le couvrir de l'ignominie qu'à la vérité il méritait bien pour le meurtre du duc d'Orléans, on remit sous les yeux du public cette infame action, en soumettant à un examen juridique la fameuse harangue de Jean-Petit, son défenseur. Avant que d'en laisser prononcer la condamnation par l'évêque de Paris, on envoya demander au prince, par une déférence insultante, s'il prétendait soutenir les principes de son orateur. Il répondit adroitement « que » ledit maître Jean-Petit il ne prétendait avouer ni porter, sinon » en son bon droit. » La sentence tomba donc sur les propositions homicides qui furent condamnées, sans parler du duc de Bourgogne. Un cahier contenant ces propositions fut lacéré et brûlé en présence d'une assemblée de prélats et de docteurs. Avant l'exécution, un orateur, nommé Benoît Gentien, les réfuta avec tant de véhémence et de si bonnes preuves que le peuple, dont la plus grande partie avait été jusque là dans les intérêts du duc de Bourgogne, parut avoir changé à son égard.

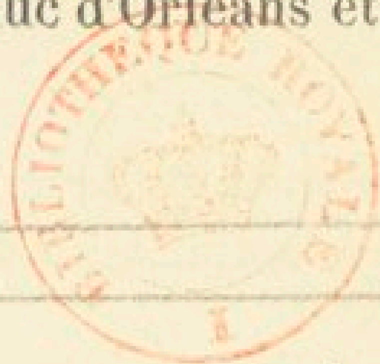
Mais les Orléanais ne se fièrent pas à ces favorables dispositions d'un peuple inconstant. Sous prétexte de précautions que diverses circonstances rendaient successivement nécessaires, on remplit la ville de soldats qui marchaient dans les rues en ordre de bataille. On exigea des contributions excessives pour la paie de ces troupes; et comme les Bourguignons, dans le temps, avaient fait tomber les taxes sur les suspects d'orléanisme, les Orléanais les jetèrent sur les soupçonnés Bourguignons. Les chaînes des coins des rues, dont les

bourgeois se barricadaient dans les émeutes contre les troupes réglées, furent enlevées et portées à la Bastille. Tous les bourgeois, sans distinction, eurent ordre de remettre leurs armes et tout instrument meurtrier dans des dépôts indiqués.

Ceux qui s'étaient montrés attachés aux princes commencèrent à se repentir de n'avoir affranchi leurs concitoyens de la tyrannie du duc de Bourgogne que pour les livrer à la tyrannie du comte d'Armagnac. On savait que c'était lui qui jouissait de la principale autorité dans le parti; c'était par conséquent sur lui que les Parisiens rejetaient les traitemens rigoureux qu'ils éprouvaient, et ils en conçurent une haine qui eut pour le comte de funestes suites. Dans l'intention de compléter les desseins pris en particulier contre le duc de Bourgogne, il y eut à l'hôtel Saint-Paul une assemblée composée de la reine, du dauphin, des princes du sang, des seigneurs, des prélats et des gens du conseil, dans laquelle, sur l'avis pris de chacun d'eux, il fut décidé au nom du roi, pour lors malade, « que le mo-
» narque pouvait et devait faire la guerre au duc de Bourgogne jus-
» qu'à ce que lui et ses partisans fussent du tout détruits, déshérités,
» ou du moins humiliés. »

Humilier Jean-sans-Peur était peut-être plus difficile que de le *détruire*. Toutes les forces de la France y furent employées. Le roi, revenu en santé, marcha contre lui en personne, accompagné de tous les princes qu'il avait poursuivis devant Bourges lorsqu'il accompagnait le Bourguignon. On trouva mauvais que les troupes portassent l'écharpe d'Armagnac, ce qui donnait à cette guerre un air de faction. Le gouvernement de Paris fut confié, en l'absence du dauphin, au duc de Berry. Compiègne, où le duc de Bourgogne avait une garnison, se rendit par composition. Le comte d'Armagnac s'opposait à la capitulation, parce qu'il en avait destiné le pillage à la récompense des soldats. La malheureuse ville de Soissons paya pour Compiègne. Inutilement elle tâcha d'obtenir des conditions justes qu'elle proposait. Le comte d'Armagnac les fit refuser, soutenant que ce serait décourager le soldat que de le priver une seconde fois du butin qu'il attendait; que d'ailleurs il fallait donner un exemple capable d'effrayer les autres villes. Soissons fut donc prise d'assaut et pillée avec toutes les horreurs qu'on pouvait attendre d'une soldatesque avide et sans pitié. La marche de l'armée ne fut plus ensuite qu'une course jusqu'à Arras que le duc de Bourgogne avait eu soin de rendre capable d'une longue résistance. Aussi donna-t-elle le temps à la comtesse de Hainaut, sa sœur, et au duc de Brabant, son frère, de se porter pour médiateurs.

Ils réussirent, malgré les obstacles qu'élevèrent les Armagnacs qui entouraient le roi. Le retour de sa raison lui faisait connaître que la paix était préférable à des triomphes sur ses propres sujets; et quand il retomba dans sa maladie, le dauphin, également mécontent et de l'ascendant que prenait le duc d'Orléans et de la hauteur impérieuse



du comte d'Armagnac, fit la paix avec leur ennemi. Il n'y eut dans la discussion aucune difficulté de la part du duc de Bourgogne. Il accepta toutes les propositions qu'on lui fit, satisfait d'échapper à une irruption si formidable, et sûr que les circonstances futures l'autoriseraient assez à ne pas remplir les conditions qui lui déplairaient. Il fut convenu que les clefs d'Arras seraient livrées au roi; que quand les étendarts de France auraient flotté sur les remparts de la ville, on la rendrait au duc; que lui, de son côté, remettrait les villes qu'on lui avait demandées; qu'il éloignerait de sa personne de mauvais conseillers qu'on lui indiquerait; que les biens saisis seraient restitués et les prisonniers mis de part et d'autre en liberté, les déclarations contre lui annulées, et des lettres de réhabilitation expédiées, les plus favorables possibles; mais que le duc ne pourrait venir à Paris sans une permission expresse, et qu'il renoncerait à toute alliance avec l'Angleterre.

Les princes d'Orléans montrèrent beaucoup de répugnance à accepter cette paix et à la garantir par leur signature. Ils la refusèrent jusqu'à trois fois, et ne cédèrent qu'au ton d'autorité que prit le dauphin. Les Parisiens, accoutumés à se croire importans, demandèrent au duc de Berry, leur gouverneur, que les articles leur fussent communiqués; il leur répondit : « Ce ne vous touche en rien, » ne entremettre ne vous devez de notre sire le roi, ne de nous qui » sommes de son rang et lignage; car nous nous courrouçons l'un » l'autre quand il nous plaît; et quand il nous plaît, la paix est faite » et accordée. » Le peuple avait donc grand tort de se mêler de leurs querelles.

Pendant l'expédition d'Arras, le duc de Berry reçut à Paris les ambassadeurs de Henri V, roi d'Angleterre, envoyés pour demander en mariage la princesse Catherine, dernière fille de Charles VI. Ils venaient aussi, disaient-ils, pour faire *une grande paix* avec la France; mais ils mettaient pour base la restitution de la Guyenne en toute souveraineté, conformément au traité de Bretigny. La négociation, sans être absolument rompue, se trouva suspendue par la paix d'Arras, qui enleva aux négociateurs anglais les facilités qu'ils espéraient de la guerre de Flandre.

On ne parlait plus guère du schisme : les troubles intérieurs avaient fait diversion à cette contestation, si animée dans son principe. Cependant on ne perdait pas absolument de vue cette affaire. La France envoya dans cette vue des agens au concile de Constance, qui, à la fin de terminer le schisme, avait été indiqué pour cette année par Jean XXIII (Balthazar Cossa), successeur d'Alexandre V, et bien éloigné de ressembler à ce pontife estimable. Entre les docteurs députés par l'université de Paris brillait Jean Gerson. Il fit condamner les propositions de Jean-Petit, qu'un évêque d'Arras, dominicain, confesseur du duc de Bourgogne, s'efforçait de défendre. Gerson contribua aussi à la déposition forcée de Jean XXIII, à la dé-

mission volontaire de Grégoire, et par conséquent à rendre vacant le siége pontifical. Il fut rempli, en 1417, par Othon Colonne, qui prit le nom de Martin V, et fut généralement reconnu, excepté dans le petit château de Péniscola, au royaume de Valence, où l'inflexible Pierre de Lune, connu sous le nom de Benoît XIII, ne cessa de se parer de la tiare. Tous les jours, jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, d'une fenêtre de son château, il excommuniait ses compétiteurs et les potentats soustraits à son obédience. Deux seuls cardinaux qui l'accompagnaient lui donnèrent pour successeur, en 1424, Gilles de Mugnoz, chanoine de Barcelone, qui prit le nom de Clément XIII, et qui se démit cinq ans après son élection. En lui finit le grand schisme, qui avait duré plus de cinquante ans.

En précipitant la paix d'Arras, qu'une armée si formidable, quoique affaiblie par les maladies et la désertion, aurait pu rendre plus décisive, le dauphin avait un dessein secret. Il projetait de se rendre maître de Paris, d'en expulser les Bourguignons et Armagnacs, et même sa mère, et tout ce qui gênait son autorité. Les mesures étaient bien prises. A une heure indiquée, la cloche de Saint-Eustache devait sonner, le quartier des Halles se soulever, les conjurés aller au Louvre, mettre le dauphin à leur tête, se saisir des postes les plus importans, chasser les Orléanais, et massacrer ceux qui feraient résistance. Le complot fut découvert, la cloche ne sonna pas. Les ducs d'Orléans et de Bourbon, avertis à temps, s'emparèrent du Louvre, et y renfermèrent le dauphin lui-même. Les inventeurs du projet, la plupart jeunes courtisans, furent surpris dans leurs lits. Quelques jours après, le prince, trouvant un moment favorable, s'échappe du Louvre, quitte Paris, se retire à Bourges, et de là à Mehun-sur-Yèvre.

Comme il n'avait de préparatifs que pour une surprise, sans troupes, sans argent, sans moyens d'attaque, il ne fut pas difficile de le rappeler. Il se prêta aux instances de la reine, des ducs de Berry et d'Orléans, et promit de se rendre à Corbeil où il les pria de se trouver. Sûr que toute la cour l'attendra dans ce bourg, il sauve une marche, entre dans Paris, fait fermer les portes, et envoie aux *expectans* de Corbeil ordre de se retirer chacun dans leurs châteaux, excepté le duc de Berry, qui pouvait revenir.

La première opération du jeune prince fut de s'emparer des finances de sa mère. Isabelle aimait à thésauriser. Cette violence l'aigrit contre son fils, et ne la corrigea pas. Il fit de magnifiques promesses au peuple qu'il le soulagerait quand il se serait procuré une connaissance plus exacte de l'état du royaume. Il prit cet engagement solennel dans une assemblée où se trouvèrent le prévôt de Paris, celui des marchands, le conseil municipal, et les principaux bourgeois convoqués exprès. Dans son discours, le chancelier du dauphin signala, sinon nommément, du moins de manière à n'être pas méconnus, la reine, les ducs de Berry, de Bourgogne et d'Orléans,

comme auteurs des désordres et participant aux déprédations. Malheureusement le jeune prince n'était pas lui-même à l'abri de reproches. Mal entouré, ardent pour les plaisirs, il menait une vie peu régulière, professait une passion ouverte pour une des filles de la dauphine, et portait publiquement son chiffre et ses couleurs. Quoique la princesse de Bourgogne, son épouse, fût jeune et belle, il l'avait reléguée dans le château de Saint-Germain-en-Laye. Son beau-père lui envoya des ambassadeurs, pour l'engager à la rappeler, et à vivre avec elle. Le gendre n'en tint compte. En vain aussi le duc refusa de ratifier la paix d'Arras, et signifia qu'en cas d'une guerre avec l'Angleterre, qui paraissait prochaine, ni lui ni ses sujets ne prendraient les armes pour la France; cette menace piqua le gendre sans le changer, et le beau-père, crainte de pire, envoya sa ratification.

Cette paix suspendit les projets de Henri V, roi d'Angleterre, ou plutôt lui donna le temps de les mûrir pendant la sécurité qu'elle inspira à la cour de France. On a vu que lui et Henri IV, son père, connaissant les dissensions qui la divisaient, avaient endormi sa prévoyance par des propositions de trêves prolongées et des espérances de paix définitive, toujours sous les conditions du traité de Bretigny. Cette fois le monarque anglais, bien muni, bien préparé, n'usa plus de ménagemens, et envoya demander non des villes et des provinces, mais la couronne de France, fondé sur le droit signifié par Edouard III à Philippe de Valois. Après cette première et brusque proposition, les ambassadeurs se rabattirent dans la négociation à ce qu'on ajoutât aux concessions de Bretigny la Normandie, l'Anjou, le Maine en toute souveraineté et l'hommage de la Bretagne et de la Flandre. Enfin ils dirent qu'ils se contenteraient, toujours avec les concessions de Bretigny, de deux comtés à leur bienséance, de la main de la princesse Catherine, avec une dot de deux millions d'or. Refus. Alors proposition, en accordant la princesse, d'abandonner pour sa dot les parties de la province de Guyenne revenues à la France depuis le traité de Bretigny. Les ambassadeurs anglais se retirèrent et emmenèrent en leur compagnie des agens français pour terminer la négociation. Ce n'était qu'une feinte; et pendant qu'on amusait la cour de France par des négociations, Henri jetait sur les côtes de Normandie six mille hommes d'armes et vingt-quatre mille archers qui investissaient Harfleur.

Grand étonnement à la cour. On s'y était flatté que certain empressement remarqué dans Henri quand on lui parlait des charmes de la princesse suspendrait les hostilités, comme si c'était là des passions qui font taire l'ambition. Harfleur fut attaquée avec vigueur. Cette ville était si mal pourvue que les munitions manquèrent quinze jours après le commencement du siége. La garnison capitula, à condition de se rendre si elle n'était pas secourue dans un temps limité assez court. Quand elle envoya porter les articles à la cour, on ré-

pondit « que la puissance du roi n'était pas assemblée ni prête pour » donner secours hâtivement; » elle sortit avec ses bagages. Mais elle n'avait pas capitulé pour les habitans; les Anglais, comme ils avaient fait à Calais, les mirent dehors, hommes, femmes, enfans, vieillards, avec un seul habit et chacun cinq sous qu'on leur donna aux portes.

Il paraît que Henri, après cette conquête, fut embarrassé sur ce qu'il devait faire. Il montra d'abord l'intention de porter ses armes dans la Guyenne; mais il sut que la puissance du roi s'assemblait, et craignant d'être assailli pendant un si long trajet par une armée fraîche et nombreuse, tandis que la sienne diminuait par la mortalité qui s'y était introduite, il résolut de ne pas trop s'éloigner des côtes et de gagner Calais, où il pourrait prendre le parti ou d'avancer en France, sûr de ses derrières, ou de retourner dans son royaume; mais cette marche n'était pas facile à exécuter. A peine avait-il levé le camp d'Harfleur que de petits corps, avant-coureurs de la grande armée, se mirent à l'inquiéter. Il traversa cependant heureusement la Normandie, une partie de la Picardie, et arriva sur le bord de la Somme. Là il se trouva dans la même perplexité qu'avait éprouvée Édouard III, son bisaïeul, avant la bataille de Crécy. Comme à Edouard, un heureux hasard fournit à Henri V le moyen de passer cette rivière, non plus au gué de Blanquetade, qu'il trouva défendu et hérissé de pieux, mais entre Péronne et Saint-Quentin, où il trompa la vigilance des Français. Enfin, comme ce prince, il se vit près d'être enveloppé par une armée infiniment plus nombreuse que la sienne. On fait monter celle des Français à cent cinquante mille hommes, et on rabat celle des Anglais à neuf mille. Exagération des deux côtés! mais du moins est-il certain que nos troupes étaient quatre fois plus nombreuses que celles des Anglais.

On dit qu'à l'exemple d'Edouard Henri proposa des conditions très avantageuses, savoir : la restitution d'Harfleur, une somme en dédommagement du butin et la liberté des prisonniers qu'il traînait après lui : mais après être descendu à ces offres, qu'on rejeta, il répondit fièrement, lorsqu'on envoya lui assigner le lieu et le jour de la bataille. « Je ne prends ni la loi ni le conseil de mon ennemi, » et il ne songea qu'à vendre chèrement la victoire s'il devait y renoncer. L'endroit où il fut attaqué est près d'un village du comté de Saint-Paul, en Artois, nommé Azincourt, dont la bataille a pris le nom. Elle ressembla tellement à celles de Poitiers et de Crécy qu'on peut en faire un exact parallèle. L'impatience, le bruit, le désordre, étaient au comble dans l'armée française. Les Anglais au contraire se préparaient au combat dans le plus profond silence. Mais ce calme terrible était moins en eux l'effet du découragement et de la consternation que la résolution bien arrêtée de triompher ou de mourir. La veille, la plupart se confessèrent, considérant le lendemain comme le dernier jour de leur vie; et c'est dans l'acquiescement

à un tel sacrifice qu'ils attendirent le retour du soleil. A peine il parut que les Français de l'avant-garde, comme à la journée de Crécy, se hâtèrent encore de combattre de peur que l'ennemi ne leur échappât; ils fondirent sur lui avec une impétuosité aveugle, sans aucune discipline, se culbutant les uns sur les autres et rompant leurs propres bataillons pour arriver les premiers à l'ennemi. Comme à Poitiers, et par les mauvaises dispositions du connétable, ils avaient été resserrés dans un terrain étroit, où les archers anglais, placés avantageusement, les choisissaient à leur aise et les perçaient à leur gré; et, comme à Courtray, ils s'entassèrent dans une vallée fangeuse si près les uns des autres, qu'ils ne pouvaient se remuer. Le désordre commença par eux-mêmes et par l'inexécution de divers ordres du connétable, que les officiers subalternes se permirent de juger et de ne pas suivre, et surtout par l'insubordination de ces guerriers indociles qui abandonnaient leurs postes, pour chercher, au premier rang et auprès des princes, des dangers qu'ils croyaient plus honorables, et qui n'y portaient que la gêne et la confusion. Une charge faite à propos par les Anglais augmenta le désordre, et décida la victoire en leur faveur. Elle ne leur demeura pas cependant sans avoir été disputée dans le centre même des forces anglaises. Dix-huit Français réunis par le serment de vaincre ou de mourir se font jour à travers les escadrons anglais jusqu'à leur roi. Le duc d'Yorck, son frère, est tué à ses côtés par le duc d'Alençon, prince du sang de France, qui commandait le corps de bataille, et qui s'était flatté de rétablir le combat. Henri lui-même tombe sur ses genoux en voulant secourir son frère. Le prince français l'approche, se nomme, le défie, et d'un coup de hache abat la moitié de la couronne qui surmontait son casque. Un second coup allait sauver la France; mais d'un revers Henri l'étend à ses pieds, et malgré les efforts du roi ses soldats l'achèvent. Les dix-huit dévoués périrent sur le champ de bataille. La réserve prit la fuite sans combattre. Au moment où le monarque anglais commençait à jouir de son triomphe, des cris d'épouvante se mêlent aux chants de victoire. Il regarde d'où partent ces clameurs, et voit son camp tout en feu. Les goujats et les valets de l'armée française l'avaient surpris et pillé pendant que leurs maîtres se battaient. Henri, ou par un mouvement subit de colère, ou par la crainte de quelque tentative de la part des prisonniers, presque égaux en nombre à ses soldats, ordonna cruellement qu'ils fussent tous massacrés.

On compta dix mille morts sur le champ de bataille, entre lesquels quatre princes du sang, le duc d'Alençon, le duc de Brabant et le comte de Nevers, tous deux frères du duc de Bourgogne, et le prince de Bourbon-Préaux, le connétable d'Albret, beaucoup de ducs, comtes et seigneurs titrés, cent vingt seigneurs bannerets et neuf mille chevaliers ou gentilshommes. Il y a peu de familles illustres de France qui ne trouvent dans la liste funéraire de l'historien Da-

niel les noms de leurs ancêtres. Il y eut seize cents chevaliers ou écuyers prisonniers. Les plus remarquables étaient Charles, duc d'Orléans; Jean, duc de Bourbon; Louis de Bourbon, comte de Vendôme; Charles d'Artois, comte d'Eu, et le comte de Richemont, frère du duc de Bretagne. Le roi ni le dauphin ne se trouvèrent à cette bataille, par la raison qu'apporta le duc de Berry. « J'ai vu, dit-» il, celle de Poitiers, où mon père le roi Jean fut prins; et vaut » mieux perdre la bataille sans le roi que le roi et la bataille. » Mais il aurait mieux valu ne pas la laisser livrer. Le même duc de Berry, qui avait été témoin des heureux effets de la circonspection de Charles V, son frère, s'était efforcé en vain de la faire prévaloir dans le conseil, et la bataille y avait été résolue.

Le duc de Bourgogne, pendant qu'on formait l'armée contre les Anglais, avait offert de joindre ses troupes à celles des autres seigneurs qui accouraient sous la bannière royale; on délibéra au lieu d'accepter ses offres. Satisfait d'avoir sauvé les apparences, il donna des ordres pour empêcher le comte de Charolais, son fils, jeune prince rempli d'honneur et de bonne volonté, d'aller rejoindre l'armée royale. Cependant, après la défaite qui avait coûté la vie à ses frères, il renouvela ses offres; mais le dauphin, son gendre, auquel on avait donné le titre de lieutenant-général du royaume, non seulement le refusa encore, mais lui envoya défense d'approcher de Paris. Peut-être eut-on la même raison dans les deux circonstances, savoir: la crainte que l'Anglais et le Bourguignon, au lieu de se combattre, ne s'entendissent pour appuyer réciproquement leurs projets ambitieux.

Le parti du duc d'Orléans, quoique prisonnier, dominait dans le gouvernement dont les principaux membres étaient de son choix. Sa faction, pour soutenir sa prépondérance, fit appeler le comte d'Armagnac à la dignité de connétable, à la place de Charles d'Albret, tué à la bataille d'Azincourt. Presqu'au moment qu'il saisit la puissance, il en devint l'unique dépositaire par la mort du dauphin Louis, lieutenant général du royaume. Ce prince ne pouvait descendre au tombeau entre deux factions, sans qu'on soupçonnât que ce fût l'effet du poison; mais ces bruits vagues ne furent accompagnés ni de recherches ni de preuves. Jean, son frère, qui était marié à Jacqueline de Bavière, fille du comte de Hainaut, et nièce du duc de Bourgogne, si fameuse par ses aventures et ses hyménées, reçut la dénomination de dauphin : mais, dans la crainte de ne jouir de son titre que sous la condition d'entrer en la tutelle du comte d'Armagnac, il demeura à la cour de son beau-père.

Le nouveau connétable se fit donner la surintendance des finances, le gouvernement de toutes les forteresses du royaume, en un mot le pouvoir souverain le plus étendu. Cet excès d'autorité excita le murmure des grands, et provoqua d'autant plus la haine du peuple qu'il en usait sans ménagement. Il confirma les anciens impôts, et en éta-

blit de nouveaux, auxquels il assujétit le clergé de l'université, dont il repoussa durement les remontrances. Le comte d'Armagnac exclut du conseil ceux qu'il croyait ne lui être pas assez dévoués. Les prisons se remplirent de Bourguignons, ou prétendus tels. Le connétable en faisait une perquisition sévère. Deux hommes furent pendus pour avoir dit seulement, apparemment en forme de menaces, qu'il y avait bien à Paris cinq mille hommes prêts à ouvrir les portes au duc de Bourgogne. Beaucoup de personnes modérées, craignant que leur conduite politique n'inspirât des soupçons qui les exposeraient à des vexations, s'exilèrent d'elles-mêmes.

La circonstance de la prison du duc d'Orléans et de beaucoup de seigneurs, ses partisans, donnait à Jean-sans-Peur un grand désir de revivifier sa propre faction. Comme il ne voulait pas désobéir trop ouvertement aux défenses qui lui venaient de la part du roi d'approcher de Paris, il s'en tenait à distance, à portée cependant de s'y rendre promptement quand l'occasion s'en présenterait. Il ne prenait pas de demeure fixe, mais parcourait les villes circonvoisines, où il laissait des soldats sous différens prétextes, recevait amicalement les exilés de Paris, se familiarisait avec tout le monde, paraissait toujours prêt à partir et à obéir aux ordres qui lui venaient de s'éloigner, et ne s'éloignait pas. Il fit surtout cette manœuvre à Lagny. Sa conduite devint un proverbe, et fit dire de quelqu'un lent dans ses opérations: *C'est un Jean de Lagny qui n'a point de hâte.* Ces délais affectés cachaient un complot pour se rendre maître de Paris. Quand il eut dressé ses batteries, pour écarter les soupçons, il se retira en Artois d'après un ordre du dauphin, son neveu, qu'il avait probablement sollicité. En effet, son absence donna au connétable l'assurance de quitter Paris pour aller en Normandie réprimer les courses de la garnison anglaise d'Harfleur. Pendant son absence, la vigilance de son parti devint moins active. Les Bourguignons, qui se trouvaient encore en grand nombre, s'assemblèrent secrètement. Voici le plan de révolution qu'ils formèrent; nous le croirions exagéré, si nous n'avions une malheureuse expérience de la fureur des factions. Ils devaient sans distinction égorger tous les orléanistes, renfermer le roi, la reine et le chancelier, charger de chaînes le duc de Berry et le roi de Sicile, les promener en cet état par la ville, montés sur des bœufs; les massacrer ensuite ainsi que tous les princes et seigneurs qu'on pourrait arrêter, et le malheureux monarque lui-même en cas de résistance. L'entreprise était avouée par le duc de Bourgogne, qui avait envoyé aux chefs des lettres signées de sa main. Cependant on peut croire qu'un projet si horrible souffrait des exceptions dans l'approbation qu'il donna.

Tout était prêt; encore une heure, et le massacre commençait. La femme de Lallier, changeur, demeurant sur le Pont-au-Change, surprend le secret des conjurés, et, frémissant à l'idée du sang qui allait couler, elle va le révéler à Bureau de Dammartin, membre du

conseil. Celui-ci avertit la reine, les princes, le chancelier. Tous se réfugient avec le roi et leur suite dans le Louvre, le seul lieu de défense. Tannegui du Châtel, alors prévôt de Paris, rassemble en hâte ce qu'il peut de gens de guerre, s'empare des halles d'où devaient partir les premiers coups des séditieux, enfonce les portes des maisons où des chefs armés attendaient le signal. Il s'en assure, parcourt la ville, se fait ouvrir les lieux suspects. Pendant qu'on traîne les plus coupables en prison, les autres prennent la fuite. La punition suivit de près l'attentat. Des prisonniers, les uns furent expédiés publiquement, les autres noyés pendant la nuit. On ne doit pas oublier un Guillaume d'Orgemont, neveu du chancelier de ce nom, chanoine de Paris, chargé de bénéfices lucratifs qu'il tenait de la munificence de la cour, et qui, pour la dignité de chancelier de Bourgogne que le duc lui promit, se chargea de diriger l'entreprise : le plus coupable de tous, il fut le moins puni. Réclamé par l'évêque et le chapitre de Paris, on le condamna seulement à assister au supplice de ses complices, et, après avoir été *mitré* et *prêché* publiquement, il fut renfermé et condamné au pain et à l'eau pour le reste de ses jours. Combien les temps de troubles révèlent d'ingrats et de traîtres! Il est à remarquer que, dans les sentences portées contre les criminels, le duc de Bourgogne ne fut pas noté personnellement, par ménagement ou par crainte. On se contenta de donner un arrêt qui défendait, sous peine de mort, d'enseigner les propositions homicides de Jean-Petit. C'était un reproche indirect du crime de Jean-sans-Peur dont on renouvelait le souvenir chaque fois qu'on voulait le mortifier; sorte de vengeance qui satisfait sans fruit, et ne fait au contraire qu'augmenter l'animosité.

La nouvelle du complot de Paris força le connétable de faire une trève avec la garnison d'Harfleur. Il revint bouffi de menaces et respirant la vengeance. Les Parisiens tremblèrent à son approche. Il fit enlever ce qui restait de chaînes, et désarmer les bourgeois, défendit les assemblées sous les peines les plus sévères, et fit abattre la grande boucherie, le repaire des cabochiens. Les taxes furent augmentées; on multiplia les proscriptions, les emprisonnemens et les supplices. Alors, sans guerre déclarée, Armagnacs et Bourguignons se la firent cruellement dans la campagne. Ils se combattaient avec acharnement, et chaque parti, après l'action, attachait ses prisonniers au gibet.

Se croyant assuré de Paris par ses exécutions, le connétable repartit pour faire le siége d'Harfleur; mais deux victoires navales remportées par les Anglais permirent de ravitailler la place, et forcèrent le connétable à lever le siége. Vers ce temps mourut Jean, duc de Berry, prince insouciant, personnel, s'impatientant des troubles, non parce qu'ils déchiraient la France, mais parce qu'ils nuisaient à sa tranquillité et à ses plaisirs. Quoiqu'il ne jouît pas d'une grande estime, son rang et son âge étaient encore un frein aux pas-

sions haineuses qui, désormais libres de toute contrainte, vont précipiter la France dans un gouffre de malheurs dont ceux qui ont précédé ne sont que l'ombre.

On cherche toujours quels étaient le motif et le but du duc de Bourgogne en fatiguant sans cesse la cour par des intrigues, en entretenant dans Paris, et tant qu'il pouvait dans le royaume, une faction turbulente qu'il ne faisait subsister que par des crimes, au lieu de vivre tranquille dans les belles provinces cédées à son père au détriment de la France. Son motif et son but étaient ambition, désir effréné de gouverner, de dominer, d'écraser ses rivaux, d'anéantir tous ceux dont l'existence était un continuel reproche de son premier forfait. Il faut que ces terribles passions aient prodigieusement troublé l'esprit et corrompu le cœur de l'arrière-petit-fils de Philippe de Valois, pour qu'il ait fait avec Henri V, l'arrière-petit-fils d'Édouard III, un traité qu'on ne croirait pas, si les historiens les plus éclairés et les moins partiaux ne le reconnaissaient pour authentique.

Il y dit « qu'ayant jusqu'alors méconnu la justice des droits du roi » d'Angleterre, et de ses nobles progéniteurs au royaume et couronne de France, il a tenu le parti de son adversaire en croyant » bien faire; mais que, mieux informé, il tiendra dorénavant le parti » dudit roi d'Angleterre et de ses hoirs, qui, de droit, sont et seront légitimes rois de France; qu'il reconnaît qu'il est tenu de lui » faire, en cette qualité, hommage, comme à son légitime souverain; qu'aussitôt qu'à l'aide de Dieu, de Notre-Dame et de monsieur saint Georges, ledit roi d'Angleterre aura fait la conquête » d'une partie notable du royaume de France, il s'acquittera des » devoirs qu'un vassal est obligé de rendre à son seigneur; qu'il emploiera toutes les voies et manières *secrètes* qu'il pourra imaginer » pour que le roi d'Angleterre soit mis en possession réelle du » royaume de France; que tout le temps que le roi d'Angleterre fera » la guerre pour s'en emparer, lui, de son côté, combattra de toute » sa puissance les ennemis désignés par A, B, C, D, et tous ceux » de leurs sujets et adhérens qui sont désobéissans au roi d'Angleterre; qu'il proteste d'avance contre tous traités qu'il pourrait signer par la suite, dans lesquels il pourrait paraître favorable au » roi Charles et au dauphin, déclarant que de semblables conventions sont de nulle valeur et dressées uniquement pour les mieux » tromper l'un et l'autre. » Il finit en promettant d'accomplir toutes ces stipulations *par la foi de son corps et en parole de prince*. Quelle foi! quel prince!

On a vu que, lorsque le dauphin Louis mourut, Jean, son frère, était chez le comte de Hainaut, son beau-père. Le duc de Bourgogne et le parti d'Orléans lui envoyèrent des ambassadeurs pour l'attirer chacun de leur côté. Le jeune prince était peu capable de se décider par lui-même; mais il avait dans le comte un homme en état de le guider. Sans se montrer trop enclin pour le Bourguignon, le

comte fit sentir aux Orléanais que son avis ne serait pas que son gendre fléchît sous le comte d'Armagnac, comme avait fait Louis son frère. Cependant il ne se refusa pas à une conférence dans laquelle on pourrait trouver des moyens de conciliation. Il mena Jean à Compiègne, et avança jusqu'à Senlis, où s'étaient rendus la reine avec Charles, son dernier fils, plusieurs seigneurs et quelques conseillers d'état, et se rendit avec eux à Paris.

Le comte de Hainaut, après des conférences qui durèrent trois jours, déclara positivement que, tout examiné, il ne souffrirait pas que son gendre vînt à la cour sous le comte d'Armagnac, et qu'en conséquence il retournerait en Hainaut, ou ne se rendrait à la cour qu'accompagné du duc de Bourgogne. Cette déclaration lui aurait coûté la liberté, s'il ne s'était promptement évadé. Mais, en arrivant à Compiègne, il trouva le dauphin expirant. On publia qu'il était mort d'un abcès dans la tête. Ce ne fut qu'un an après que le duc de Bourgogne décrivit dans un manifeste les marques d'une lividité suspecte aperçues sur son visage. « C'était, dit-il, grand'pitié à » voir, vu que cette forme de meurtrissure est une manière dont » gens empoisonnés ont coutume de mourir. » Jean ne laissa point d'enfans, non plus que Louis, son prédécesseur. Charles, le cinquième et dernier fils du roi, prit le titre de dauphin à l'âge de quinze ans.

Les espérances qu'avait conçues le duc de Bourgogne de rentrer dans le gouvernement sous l'égide du dauphin Jean, détruites par la mort trop prompte du jeune prince, renaquirent à l'occasion d'une brouillerie entre les deux personnages dominans à la cour de France, la reine et le comte d'Armagnac. On ignore le motif actuel de leur dissension, mais on sait qu'ils étaient jaloux l'un de l'autre. Souvent leurs inclinations et leurs ordres se contrariaient; il semblait que ce fût perpétuellement entre eux une lutte de puissance; celle-ci resta au comte par la faute d'Isabelle.

Cette princesse vivait le plus ordinairement éloignée de son époux dans le château de Vincennes, sans gêne et sans discrétion. Un chevalier nommé Bois-Bourdon lui rendait des soins qu'on jugeait trop assidus. Isabelle paraissait n'avoir rien à craindre d'un mari dont l'esprit était ou aliéné, ou si affaibli quand la raison lui revenait qu'il était presque incapable d'agir. Tout à coup Charles VI paraît à Vincennes au moment où sa femme l'attendait le moins. On ne sait ce qui se passa entre les deux époux; mais la reine partit avec un mince équipage pour Tours où elle fut gardée à vue. Le favori, arrêté et appliqué à la question, avoua, dit-on, des crimes qui méritaient la punition qu'on lui fit subir. Il fut précipité dans la rivière, renfermé dans un sac sur lequel était cette inscription: *Laissez passer la justice du roi.*

Il serait difficile de ne pas s'imaginer que les soupçons du mari, inaccessible à tout autre qu'aux affidés du connétable, n'aient été

éveillés par lui, et que ce ne soit lui qui ait dirigé la conduite de l'époux en cette occasion. On pense aussi que le complot contre la reine fut concerté avec le dauphin Charles, son fils, ou du moins que la mère le crut, et que ce fut le motif de la haine qu'elle lui jura et que les soumissions du prince dans les plus effrayantes détresses n'ont jamais pu fléchir. On a encore attribué cette aversion au chagrin qu'elle eut de ce que son argent, qu'elle avait déposé chez différens particuliers, fut porté au trésor royal, par ordre de ce même fils, pour la guerre contre l'Angleterre. Peut-être l'assassinat de Bois-Bourdon y fut-il pour quelque chose.

L'éloignement de la reine rendit le connétable maître absolu des affaires, mais ce fut pour sa perte. Du moins quand la reine gouvernait, elle présentait un titre, celui de régente, qui lui avait été conféré à plusieurs reprises; et le comte d'Armagnac, gouvernant avec elle, participait à son droit; mais cette princesse exclue, il ne restait au comte d'Armagnac que sa charge de connétable et les autres dignités profitables qu'il avait entassées sur sa tête, titres plus capables d'inspirer de la prévention contre son gouvernement que de le faire respecter. Aussi le duc de Bourgogne ne manqua pas de crier à la tyrannie, et beaucoup de personnes qui lui avaient été autrefois très contraires jugèrent que l'autorité, puisqu'elle ne pouvait recevoir son action d'un roi imbécile et d'un enfant de quinze ans, devait être plutôt confiée au premier prince du sang qu'à un simple allié de la maison royale. La conduite politique des deux rivaux décida la querelle.

Le connétable n'avait sur pied que les troupes qu'il venait de ramener du siége honteux d'Harfleur. Elles lui suffisaient à peine pour tenir en bride les Parisiens, l'Ile de France, et quelques villes à l'entour. Jean-sans-Peur voyait vingt-cinq mille Anglais qui venaient de débarquer en Normandie; lui-même avait fait dans ses provinces des levées considérables qu'il répandait dans la Picardie, s'approchant insensiblement de Paris, malgré les ordres de s'éloigner que lui envoyait le dauphin de la part du roi. Le comte d'Armagnac, pour subvenir à ses besoins, rendus à chaque moment plus pressans, doublait, triplait les impôts, les exigeait avec une extrême rigueur, et y suppléait encore par des emprunts forcés. Le duc de Bourgogne faisait publier que les villes qui lui ouvriraient leurs portes seraient exemptes de toute imposition. Enfin le connétable s'était privé d'un titre apparent, en connivant du moins à l'éloignement de la reine, s'il ne l'avait pas provoqué. Le duc, au contraire, sentant le prix de cet appui, ne tarda pas à se le procurer.

Isabelle, instruite dans son exil de Tours de l'ascendant que prenait l'assassin du duc d'Orléans, fit céder les sentimens d'une ancienne vengeance au désir d'une nouvelle. Elle s'offrit au duc pour l'appuyer contre la faction qu'elle croyait cause de sa disgrace, et lui écrivit de venir la délivrer. Quoique occupé au siége de Corbeil, très

important pour lui, il part, la tire de sa captivité et la ramène triomphante à Chartres. Là se tint une assemblée solennelle des partisans du duc de Bourgogne, qui se dirent seuls dépositaires du pouvoir légitime, sous l'autorité de la reine qui prit désormais ces qualités : « Isabelle, par la grace de Dieu, reine de France, ayant, par l'occupation de monseigneur le roi, le gouvernement et administration de ce royaume, par l'octroi irrévocable à nous sur ce fait par mondit seigneur et son conseil. » Son sceau portait sur la face sa figure, et sur le revers les armes de France et de Bavière. Elle créa un parlement pour l'opposer à celui de Paris, et le fixa à Amiens.

La faction bourguignonne, existante dans la capitale, voyant l'état brillant des affaires du duc, crut pouvoir faire un mouvement en sa faveur. Le duc fut instruit du projet et promit de le seconder. Les conjurés devaient s'emparer d'une porte et la livrer à un corps de troupes qui se présenta; mais la conspiration avait été découverte. Les assaillans furent reçus du haut des remparts à coups de flèches et de traits, et se retirèrent en hâte, laissant beaucoup des leurs sur la place. Jean-sans-Peur attendait, à une lieue de Paris, l'issue de l'entreprise. La voyant manquée, il met ses troupes en quartier d'hiver dans les villes qu'il voulait conserver, et prend avec la reine le chemin de Troyes, où elle transfère le parlement qu'elle avait créé pour Amiens.

La conspiration, quoique avortée, avait fait connaître au connétable combien il avait d'ennemis dans le centre de sa puissance. Il crut ne pouvoir désormais la conserver que par la terreur qu'il imprimerait. Il exila donc, emprisonna, et fit exécuter secrètement et en public, tous ceux qui étaient soupçonnés ou convaincus d'attachement au duc de Bourgogne. Une commission fut chargée de distinguer ceux qui méritaient d'être livrés à la mort, absous, bannis, ou retenus. Cette inquisition répandit la consternation. Chacun frémissait à la vue de ce tribunal de sang. L'hiver se passa dans ces alarmes.

Ses frimas n'arrêtèrent pas le roi d'Angleterre. Henri V était entré en France comme assuré de son triomphe : « Vous allez voir, » disait-il en parlant à ses capitaines, vous allez voir la plus haute, » la geigneure (la meilleure) et la plus profitable conquête que oncque fut faite en ce monde. » Le succès répondit à ses espérances. Les remparts tombaient devant lui, les villes ouvraient leurs portes; tout fuyait. Quand les Anglais s'emparèrent de Lisieux, ce qu'on aura peine à croire, ils n'y trouvèrent pour tous habitans qu'un vieillard et une femme qui n'avaient pu accompagner les fuyards. Le duc d'Anjou, le comte du Maine, les seigneurs et les villes auprès desquelles passait l'armée anglaise, faisaient des traités avec Henri, pour se garantir du pillage. Le royaume allait en dissolution; il n'y avait d'autre moyen d'empêcher la ruine totale que de recourir au duc de Bourgogne, qui, par ses liaisons avec l'Angleterre, pouvait arrêter

les progrès de Henri V, ou s'y opposer à force ouverte, si son allié refusait de se modérer.

Une négociation s'engagea entre la reine et le duc de Bourgogne d'une part, et les députés du conseil, au nom du dauphin, de l'autre. Ceci se passait contre le gré du comte d'Armagnac. Plus il voyait son autorité décliner, plus il affectait, pour la soutenir, de n'agir que par les ordres du roi. Il mettait le nom du monarque à la tête de toutes ses ordonnances. Les partisans du duc de Bourgogne possédaient la ville de Senlis. Le comte d'Armagnac l'attaqua, et mena le malheureux Charles à ce siége, afin de faire croire qu'il ne l'entreprenait que de l'aveu du roi. La ville promit de se rendre si elle n'était pas secourue dans un temps déterminé, et donna des otages. Le secours arriva avant l'époque fixée; ainsi la ville ne se rendit pas. Le comte d'Armagnac fit écarteler les otages comme rebelles, acte de rigueur aussi injuste qu'inutile, et qui coûta la vie à quarante-six prisonniers de guerre, dont les assiégés firent voler les têtes par dessus leurs murailles. Une espèce de rage s'était emparée de lui, parce que ses propres négociateurs croyaient que ce ne serait pas trop acheter une paix si nécessaire, que d'accorder, à cette fin, l'entrée au conseil à la reine et au duc de Bourgogne.

Il se refusa absolument à cette condition. Le peuple, qui attendait la paix, qui la désirait, qui la demandait à grands cris, se courrouça. Les vexations du connétable, l'espionnage, les emprisonnemens, les défenses de s'assembler se renouvelèrent; les emprunts forcés, l'enlèvement des sommes consignées recommencèrent, sous la promesse illusoire de les remplacer par des rentes sur l'état. Ceux qui opposaient de la résistance à ces demandes étaient traités avec une dureté insultante. Quand ils venaient se plaindre, Tannegui du Châtel, prévôt de Paris, ennemi déclaré du duc de Bourgogne, leur répondait : « Si ce fussent Anglais ou Bourguignons qui vous demandassent, vous n'en parleriez pas. » Mais ces précautions de bannissement, d'exils, d'incarcérations, ne suffisaient pas encore pour rassurer le connétable. On dit qu'il fit fabriquer des médailles de plomb, qui seraient distribuées à ceux qu'on devait épargner dans un massacre général qu'il méditait.

Cette atroce prévoyance justifie, en quelque façon, les barbaries exercées contre lui, mais non celles qu'éprouvèrent beaucoup de ses partisans, qui, loin d'être ses complices, ignoraient sans doute ses projets sanguinaires. Après des incendies, une seule étincelle qui resterait n'est pas à négliger. Le fait suivant le prouve : un nommé Périnet-le-Clerc, fils d'un marchand de fer, *quartinier*, c'est à dire magistrat de son quartier, avait été insulté par le domestique d'un Armagnac. Il demanda justice; on méprisa sa plainte. Il réunit plusieurs Bourguignons de ses amis, et dressa le plan d'une révolte. Ses complices font part de leur dessein à l'Isle-Adam, commandant à Pontoise, et en concertent avec lui l'exécution. Toutes les mesures

étant prises, Périnet dérobe sous le chevet du lit de son père, pendant son sommeil, les clefs d'une porte de la ville dont le dormeur avait la garde, introduit un corps de troupes conduit par l'Isle-Adam lui-même, referme la porte après eux, et jette les clefs par dessus les murailles, pour leur faire entendre qu'il n'y a point à reculer. Les soldats se glissent, le long des rues en silence, jusqu'au Petit-Châtelet, où ils trouvent les amis de Périnet. Tous réunis, ils s'avancent en criant : « La paix! la paix! vive Bourgogne! » Les bourgeois éveillés, prévenus ou non prévenus, crient également : « La » paix! vive Bourgogne! » La troupe grossit en un instant; une partie s'en détache et va à l'hôtel Saint-Paul, enfonce les portes, et contraint le roi, tout malade qu'il était, de monter à cheval, pour s'autoriser de sa présence. D'autres détachemens forcent la maison du chancelier et des autres ministres, et les traînent en prison.

Au premier cri d'alarme, Tannegui du Châtel vole à l'hôtel du dauphin, le prend dans ses bras, presque nu, à peine éveillé, et le transporte à la Bastille dont il était gouverneur. On cherchait le connétable. Il aurait été difficile de le trouver dans la petite maison d'un maçon où il se réfugia, si le propriétaire, intimidé par une proclamation contre ceux qui le recèleraient, ne l'avait déclaré. Il fut traîné à la Conciergerie avec des seigneurs, des prélats, des présidens et conseillers de cours souveraines, en si grand nombre que les prisons ne suffisaient pas; on fut obligé une seconde fois d'approprier à cet usage plusieurs édifices publics et maisons particulières. Il n'y eut d'opposant à ces violences que Tannegui du Châtel, qui, après avoir mené le dauphin en sûreté à Melun, revint, et, croyant surprendre les Parisiens encore dans le désordre du tumulte, pénétra dans la rue Saint-Antoine, y livra un rude combat et fut repoussé. La Bastille fut obligée de se rendre à composition.

Cette attaque de Tannegui devint très funeste aux prisonniers, contre lesquels elle alluma la fureur du peuple, moins cependant qu'une lettre de la reine, qui écrivit qu'elle ni le duc de Bourgogne ne reviendraient à Paris qu'il ne fût purgé des Armagnacs. Une pareille lettre était véritablement un arrêt de mort. Il fut sans délai exécuté par les cabochiens qui parurent plus féroces que jamais. Leur troupe se porte aux prisons, égorge les gardes et les geôliers qui veulent résister, fait sortir un à un les détenus. A mesure qu'ils paraissent ils sont assommés. Ceux du Châtelet font mine de vouloir se défendre. Les barbares l'entourent de bois, y mettent le feu, et repoussent dans les portes, à coups de piques, ceux que la flamme et la fumée forçaient de sortir. On a horreur de raconter les cruautés exercées sur des femmes, des enfans, des vieillards de tout état, poursuivis jusque dans les profondeurs des cachots. Le connétable, le chancelier, l'évêque de Coutances, son fils, furent tirés de ceux de la Conciergerie. La populace se fit un jeu de leur supplice. Pendant trois jours elle traîna dans les places les restes sanglans du malheu-

reux comte d'Armagnac, et se permit des atrocités que ceux-là seuls peuvent croire qui, comme nous, en ont vu de pareilles.

La reine, enhardie par la mort d'un si grand nombre des plus importans Orléanais, par la fuite et la stupeur des autres, vint à Paris avec le duc de Bourgogne. Ils y firent une entrée triomphante. La ville retentit d'acclamations. On joncha de fleurs le pavé encore teint de sang. Isabelle alla descendre à l'hôtel Saint-Paul. Son mari la reçut comme s'il en était content. Aux premiers transports d'allégresse succédèrent des fêtes publiques, et aux fêtes de nouvelles atrocités que le duc de Bourgogne dirigea lui-même. Ses troupes interceptaient les vivres par ses ordres. La famine commença à se faire sentir. Le duc persuada au peuple que ce fléau était causé par les Orléanais. Nouveau moyen pour se défaire de ceux qui avaient échappé à la première fureur. Il y en avait encore quelques uns, personnages marquans, renfermés dans les prisons de Vincennes. Un tribunal établi par le duc de Bourgogne, et par lequel d'autres avaient déjà été condamnés, demande qu'ils soient amenés à Paris pour être jugés. C'était un piége pour les tirer de cet asile. Les cabochiens, apostés sur la route, les massacrèrent. Le chef apparent de ces assassins était Capeluche, le bourreau de Paris. Il ordonnait les exécutions et les faisait lui-même. On vit le duc de Bourgogne s'entretenir avec lui familièrement et lui frapper dans la main. Les capitaines du duc, seigneurs du plus haut rang, assistaient avec lui à ces spectacles et encourageaient les massacres.

Jean-sans-Peur, débarrassé de ses principaux ennemis, se lassa de ses satellites, qui n'étaient pas toujours dociles. Ces scélérats, rebut de la plus vile populace, se croyaient soldats parce qu'ils avaient des armes. Qu'on nous envoie, disaient-ils, contre les détachemens d'Orléanais qui rôdent autour de Paris, et nous en rendrons bon compte. Le duc profita de leur bonne volonté. Il détacha un corps considérable de ces fanfarons contre un parti ennemi. Ils furent battus. En rentrant, ils accusèrent leurs chefs d'impéritie ou de trahison, et les tuèrent. Ce massacre débarrassa le duc des plus dangereux. Sous le même prétexte d'aller affronter les Orléanais, il en fit sortir encore six mille. Ils furent aussi battus, et s'enfuirent; mais quand ils voulurent rentrer dans Paris, ils trouvèrent les portes fermées. Alors ils se dispersèrent dans la campagne; les troupes bourguignonnes, qui avaient des ordres, les poursuivirent comme des bêtes féroces, et en tuèrent un grand nombre. Capeluche lui-même fut jugé par le duc propre à servir d'exemple avec plusieurs de ses principaux complices. L'exécution eut lieu aux halles, en présence d'un peuple nombreux qui ne fit pas même entendre un murmure. Il s'y passa une chose que l'histoire ne doit pas omettre, quoiqu'elle regarde un personnage avili. Le valet de Capeluche, devenu son successeur, devait lui trancher la tête. Comme il n'avait pas encore fait d'exécution, son maître lui fit sa leçon sur l'échafaud, lui enseigna

les mesures à prendre pour ne pas le manquer, se mit à genoux, et reçut le coup sans avoir laissé échapper le moindre indice d'émotion. Ce fut le dernier acte de la tragédie auquel on peut cependant ajouter la peste. En trois mois de temps, de la Nativité de la Vierge à la Conception, la contagion enleva dans Paris cent mille personnes des deux sexes, dans toute la vigueur de l'âge; et ses ravages comblèrent les malheurs du peuple, toujours victime de la séduction, et puni de sa crédulité.

La plupart des magistrats étaient morts ou en fuite. Une ordonnance du conseil d'état cassa toutes les juridictions et mit les offices *ès-mains du roi*. La reine et le duc s'attachèrent à ne mettre en place aucun partisan de la faction proscrite. Ils composèrent le parlement et les tribunaux de leurs créatures. Le duc de Bourgogne se réserva le gouvernement de Paris qu'il avait si bien mérité. Il gagna les Parisiens en leur rendant leurs privilèges, les chaînes des rues et leurs armes. Il créa des maréchaux de France et un amiral, mais la charge de connétable ne fut pas remplie. On changea la maison du roi; il n'y resta pas un officier qui ne fût bien pur du soupçon d'orléanisme, et on exigea de tous un nouveau serment.

Deux choses occupèrent alors le conseil, le retour du dauphin et le moyen d'arrêter les progrès du roi d'Angleterre. De Melun, où Tannegui du Châtel l'avait transporté en le tirant de la Bastille, le prince s'était retiré à Bourges, ensuite à Poitiers. Auprès de lui s'étaient rassemblés les magistrats échappés au massacre de Paris. Ils y formèrent un parlement, et le dauphin créa un chancelier. Sa mère et le duc de Bourgogne l'invitèrent à revenir. De tous ceux qui l'environnaient, hommes, femmes, magistrats, guerriers, il n'y en avait pas un qui n'eût à reprocher à la reine et au duc la mort sanglante d'un parent ou d'un ami. Tous engagèrent Charles à rejeter des propositions qui n'étaient peut-être que des piéges pour l'attirer ou dans les chaînes qu'on lui préparait, ou dans le tombeau. A ces sujets, on lui citait la mort prématurée des dauphins Louis et Jean, ses deux frères. C'en était assez pour tenir du moins dans l'incertitude un jeune prince de dix-huit ans; il hésita. La cour redoubla ses instances, lui envoya Marie d'Anjou, fille du roi de Sicile, pour tâcher de le gagner. Elle avança la négociation au point qu'on crut un moment l'accommodement conclu. Le peuple en fit des réjouissances; mais le conseil du prince l'emporta, et il déclara qu'il ne se prêterait à aucune composition tant que le gouvernement resterait entre les mains de l'assassin de son oncle.

Il se détermina à cette résolution en grande partie par les espérances qu'il concevait du côté du roi d'Angleterre. Il lui avait envoyé des négociateurs. On entama des conférences à Alençon. Les Anglais se montrèrent d'abord assez modérés. Toujours en prenant pour base de la paix celle de Bretigny, ils n'ajoutaient aux concessions faites par ce traité, dont ils exigeaient l'entière exécution, que

l'abandon de quelques villes qu'on aurait pu leur accorder; mais à mesure que les agens du dauphin se rendaient faciles, les Anglais demandaient davantage, un jour le Poitou, le lendemain la Touraine, et enfin ils promenaient leurs prétentions sur tout le royaume. C'était en effet le but de Henri V. Il s'en expliqua clairement au cardinal des Ursins, légat du pape, qui le pressait de conclure à des conditions moins dures : « Ne voyez-vous pas, lui dit-il, que Dieu » m'a amené ici comme par la main ? Il n'y a plus de roi en France; » j'ai des droits légitimes sur ce royaume, tout y est en confusion : » on ne songe pas à s'y défendre contre moi; puis-je avoir une mar- » que plus sensible que le Dieu qui dispose des couronnes a résolu » de me mettre celle de France sur la tête ? »

Lorsqu'il parlait ainsi, il était en possession de toute la Normandie, et assiégeait Rouen. On dit cependant que, malgré ses succès, il fit au dauphin une proposition insidieuse par la perspective qu'elle lui montrait : c'était que ce prince lui cédât la Normandie, la Guyenne et le comté de Ponthieu en toute souveraineté. A cette condition, ils auraient joint leurs armes et subjugué la Flandre, qui après la conquête serait restée à l'Anglais. Porter la guerre chez leur ennemi, le dépouiller de ses états, rien qui pût flatter davantage les partisans du dauphin. Des plans d'association, revêtus de formes également séduisantes, furent aussi présentés par l'Anglais au Bourguignon. Mais la vengeance des premiers et l'ambition du second ne les aveuglaient pas encore assez pour les faire consentir à démembrer le royaume. Ils refusèrent. Ces pourparlers suspendirent le secours de Rouen. Les habitans se rendirent après avoir supporté le long tourment d'une horrible famine, et trahis par le gouverneur qui leur avait été donné avec intention par le duc de Bourgogne, et qui, après la reddition de la place, fut confirmé dans son poste par le roi d'Angleterre.

La prise de Rouen consterna Paris, d'autant plus que la cour en était sortie et s'était retirée à Troyes. Elle avait prétexté la crainte d'une épidémie; mais cette désertion paraissait plutôt causée par le danger extrême où se trouvait la capitale, bloquée au haut de la rivière par les troupes du dauphin qui tenaient Melun, et au bas par les Anglais qui s'avançaient jusqu'à Mantes. Les Parisiens demandèrent à grands cris le retour du roi, ne vînt-il que jusqu'à Saint-Denis, si la crainte de la peste l'empêchait d'aller plus loin. Le duc de Bourgogne répondit que le monarque reviendrait « quand la ville se- » rait suffisamment ravitaillée. » Lorsqu'on lui reprochait d'avoir laissé prendre Rouen, il disait : « On a publié l'arrière-ban auquel le » peuple a petitement obéi. La plus grande partie des peuples du » royaume ont délaissé à faire aide et secours au roi en cette besogne. »

Jean-sans-Peur était très embarrassé; il n'osait se déclarer ouvertement contre le roi d'Angleterre, de peur que Henri ne rendît public l'infame traité qu'il avait fait avec lui. Le dauphin, malgré les tentatives d'accommodement que la cour faisait auprès de lui, investit

par les ennemis du Bourguignon, restait inflexible. Le duc et la reine, ne pouvant l'abattre, résolurent d'essayer si l'étranger ne serait pas plus traitable que lui. Ils convinrent d'une entrevue avec l'Anglais entre Meulan et Pontoise. Le dauphin y fut invité, et y envoya Tanneguì du Châtel et quelques autres des plus fervens du parti. Isabelle y conduisit Catherine, sa fille, déjà demandée en mariage par Henri. Ce prince parut d'abord très épris des charmes de la princesse; mais quand il s'aperçut que la surprise de la passion faisait espérer des conditions avantageuses, il fit voir, dit un historien, qu'*il aimait en conquérant*. « Beau cousin, dit-il au duc de Bourgogne, nous voulons » que vous sachiez qu'aurons la fille et ce qu'avons demandé avec » elle, ou nous débouterons votre roi et vous aussi hors du royaume. » Le duc répondit avec un sourire amer : « Sire, vous dites votre plai- » sir; mais, devant qu'ayez débouté monseigneur et nous hors du » royaume, vous serez bien lassé. » Cette bravade fit peut-être plus en faveur d'une réunion avec le dauphin, pour repousser l'ennemi commun, que les insinuations et les raisons dont on se servit pour amener le duc tant à se repentir de ses alliances criminelles qu'à l'empêcher d'en contracter en ce moment de nouvelles.

On fait aussi honneur de cette résolution à un accord entre la dame de Giac, maîtresse du duc, et Tannegui du Châtel, confident du dauphin. Celui-ci, soupçonnant que le Bourguignon, malgré la hauteur insultante de l'Anglais, pourrait bien par besoin s'accommoder avec lui, détermina la dame, par argent ou autrement, à faire résoudre le duc de rompre la conférence. Cependant, avant que de partir, le duc de Bourgogne eut un entretien secret avec le monarque anglais. On croit qu'il y conclut un traité de neutralité pour sa Flandre, et qu'il tâcha, à ce qu'a rapporté depuis le scrupuleux Henri, d'obtenir de lui « certaines conditions qu'il n'aurait pu accorder sans » offenser Dieu. » Ces confidences mystérieuses donnent lieu de révoquer en doute la sincérité de la résipiscence du duc. « Mais, dit » Villaret, les plus grands crimes de ce malheureux siècle, ajoutons » de quelques autres, sont impénétrables. » Bornons-nous au simple récit des faits. Les voici :

A l'effet de prendre des mesures contre l'ennemi commun, le dauphin et le duc de Bourgogne se donnent rendez-vous à Pouilly-le-Fort, château entre Melun et Corbeil. Ils s'entretiennent avec tous les dehors d'une parfaite réconciliation, la consacrent par un serment solennel sur les livres sacrés, et s'embrassent affectueusement. En se quittant, le duc conduit le prince jusqu'à son escorte, sans crainte ni défiance. Leur traité, porté au parlement de Paris, est ratifié; les Parisiens en marquent leur joie par des jeux, des fêtes et des actions de graces à Dieu. Ce traité portait, entre autres clauses, amnistie générale, promesse de gouverner ensemble, et engagement de réunir leurs forces pour chasser les Anglais.

Après cette réconciliation, le duc se retira à Troyes, où étaient le

roi, la reine et toute la cour. Il fit de là plusieurs voyages vers le roi d'Angleterre. On ne sait ce qui se passa dans leurs entrevues ; mais Jean-sans-Peur ne se hâtait pas d'accomplir le dernier article du traité de Pouilly, qui était de se joindre au dauphin pour attaquer Henri ; au contraire, il avait fait avec lui une trève qui liait les mains au dauphin. Celui-ci insistait fortement pour commencer les hostilités. En effet, les deux partis réunis et actuellement sous les armes auraient pu donner beaucoup d'embarras à l'envahisseur de la France. Pour lever les difficultés, le dauphin demandait une nouvelle entrevue dont ils étaient convenus à Pouilly.

Elle devait avoir lieu à Montereau, dont le dauphin tenait la ville et le duc le château. Elle était indiquée pour le 18 août. Le Bourguignon la remit au 26, ensuite au 12 septembre. Cet intervalle est marqué par des incertitudes et des variations qui font voir dans quelles transes il vivait : il avançait, reculait, consultait des devins, demandait avis aux gens de son conseil dont il s'était fait accompagner. Ce fut celui de la dame de Giac qui le détermina. Après l'avoir entendu, il dit : « Allons, il faut marcher où il plaira à Dieu nous conduire. Je » ne veux pas me reprocher que la paix ait été rompue par ma lâ- » cheté. » Il part du château, descend sur le pont où on avait construit un salon précédé de deux barrières. Il paraît qu'elles n'étaient gardées que par les gens du dauphin ; défaut de précaution bien singulier de la part d'un homme auquel sa propre expérience recommandait la plus grande prudence. Ces barrières sont refermées derrière lui. Il parvient au dauphin, et met un genou en terre pour le saluer. Un coup de hache lui abat le menton. Il tombe, d'autres l'achèvent(1). Le jeune prince se trouve mal. On le remporte évanoui dans la ville. Les seigneurs de son escorte, à trois près, qu'on soupçonne avoir porté les coups, saisis d'étonnement, restent immobiles. De ceux du duc de Bourgogne, le seul Noailles se met en défense et périt avec le duc. Un seul se sauve en franchissant les barrières ; les autres,

(1) Le duc de Bourgogne était venu à Bray-sur-Seine le 9 septembre 1419, veille du jour fixé pour l'entrevue : les deux princes et leur suite répétèrent le serment d'observer la paix du pont de Pouilly. Le 10, à trois heures après midi, le duc arriva à cheval, en face le pont de Montereau : ce fut là que trois de ses serviteurs, qui revenaient de visiter les barrières, l'arrêtèrent encore, et le supplièrent de ne pas aller plus avant : ce fut en vain. Les deux princes prêtèrent de nouveau le serment de ne point se nuire l'un à l'autre, et le duc de Bourgogne, frappant sur l'épaule de Tannegui, qui était venu le recevoir à la barrière avec le sire de Beauveau, dit à haute voix : *Voici celui en qui je me fie!* Le dauphin était déjà dans sa loge avec ses huit autres chevaliers ; Tannegui fit hâter le pas au duc et au sire de Noailles, frère du comte de Foix, et les sépara ensuite du reste de la suite en les entraînant devant le dauphin. Au moment où le duc ôtait son chaperon et pliait le genou en terre devant l'héritier du trône, Tannegui le poussa par derrière et leva sur lui une hache d'armes ; le sire de Noailles voulut l'arrêter, il fut abattu et tué par le vicomte de Narbonne, d'un coup de hache à la tête. Le sire d'Autray, qui accourait, fut aussi gravement blessé. Pendant ce temps, Robert de Loir et le Bouteiller avaient l'un saisi, l'autre frappé le duc d'un

frappés de stupeur, sont pris sans résistance. Le cadavre est laissé sur la place. Tout cela fut l'affaire d'une minute. Dans ce trouble, il n'est pas probable que personne ait conservé assez de sang-froid pour examiner les circonstances; aussi chacun les a-t-il racontées selon les intérêts de son parti. Le duc insulta de paroles le dauphin, dirent les amis de celui-ci; il voulut tirer son épée et le frapper. Le duc de Bourgogne y allait de bonne foi, dirent ses partisans; il ne s'alarma même que faiblement quand il vit les barrières fermées derrière lui. S'appuyant sur l'épaule de du Châtel, qui avait été le recevoir à la première, il dit : « Voici en qui je me fie. » La prise même du château de Montereau, fait très public, est encore un problème. Des historiens racontent que la garnison l'abandonna sur le champ, que les gens du dauphin y entrèrent aussitôt, pillèrent le bagage du duc et firent un grand butin; d'autres, que cette garnison se défendit plusieurs jours et ne fut prise que par famine.

L'escorte qui accompagnait le dauphin venant à Montereau était une véritable armée qu'on fait monter à vingt mille hommes. Si avec ces forces il était allé droit à Troyes, où l'évènement ne fut connu que quatre jours après, il aurait pu surprendre ou disperser le conseil et le parlement bourguignon, s'emparer du roi et combattre sous son nom. Au lieu de prendre ce parti, il perdit le temps en délibérations, ce qui ferait croire, ce qui prouve même qu'il fut surpris du forfait, et que ni lui ni son conseil n'en eurent de connaissance antérieure, puisque aucune des mesures à prendre en cette circonstance n'avait été arrêtée. Le temps employé à se concerter donna à la faction bourguignonne celui d'agir. Comme ceux qui occupaient les places principales à Paris et dans les autres villes étaient du choix du duc, la crainte de la destitution leur fit soutenir la faction à laquelle ils devaient leurs dignités et leur pouvoir. Ce fut le parti auquel s'arrêtèrent la magistrature et le conseil. Isabelle même, l'ennemie passionnée de l'assassin du duc d'Orléans qu'elle avait plus regretté qu'on croyait que ne devait l'être un beau-frère, Isabelle oublia qu'elle était mère, se livra en marâtre à la vengeance de l'assassinat du duc de Bourgogne qu'elle avait tant haï, et fortifia de son nom et du nom de son mari les manifestes injurieux répandus contre son fils. « Nous voulons, faisait-on dire à l'insensé Charles VI en » parlant du dauphin, nous voulons que chacun sache la mauvaiseté

grand coup d'épée, en criant: *Tuez, tuez.* Tannegui l'avait abattu de sa hache au pied du dauphin; Olivier Layet et Pierre Frottier l'avaient achevé par terre, en soulevant sa cotte d'armes pour plonger leurs poignards dans son sein. Tous ceux-là étaient du nombre des dix chevaliers du dauphin; mais en même temps ses gendarmes avaient franchi les barrières du côté de la ville, et s'étaient jetés sur les autres chevaliers qui avaient suivi le duc. Tous furent arrêtés, à la réserve du sire de Montagu, qui franchit de nouveau en fuyant la barrière par laquelle il était entré et qui s'enferma au château. Les gens du dauphin, qui le poursuivaient, se jetèrent alors sur la suite du duc qui était restée en dehors, tuèrent plusieurs de ses gens et mirent le reste en fuite.

» dudit Charles, et que ces présentes soient publiées toutes les se-
» maines. » En vain prétendait-il n'avoir pas été averti, que le coup n'était point prémédité, mais l'effet d'une rixe subite, on le jugeait au moins complice, puisqu'il gardait auprès de lui les trois seigneurs qu'on croyait les meurtriers, Tannegui, Loire et Louvet. La dame de Giac et son mari se retirèrent aussi sous sa protection, ce qui fit soupçonner de la connivence.

Le peuple ne manqua pas de suivre le mouvement que les grands lui imprimaient. Il y eut partout des services solennels, des oraisons funèbres, des larmes même, comme si on eût perdu l'homme le plus vertueux et le plus estimable du royaume, le sauveur de la patrie. Sous ce dernier point de vue, il pouvait mériter quelques regrets, s'il était venu à Montereau avec une véritable disposition à la paix : en effet, sa jonction avec le dauphin aurait pu détourner les fléaux dont la France fut ensuite accablée, au lieu que la nouvelle de sa mort fut comme un tocsin qui sonna la guerre.

A Jean-sans-Peur succéda Philippe, son fils, depuis surnommé *le Bon*, qui, aux premiers transports de la douleur, fit succéder toutes les fureurs de la vengeance. La reine s'adressa à lui pour se mettre à l'abri des premiers efforts que le dauphin pouvait tenter. Le nouveau duc de Bourgogne lui envoya un corps de troupes destiné à défendre Troyes en cas d'attaque. C'était à Troyes en effet que le dauphin eût dû marcher pour s'assurer de la personne du roi, et se donner l'inappréciable avantage de combattre sous la bannière royale. Mais étourdis par la nature même de l'évènement, le dauphin et son conseil manquèrent l'occasion. Le prince se retira au delà de la Loire, et ce fleuve fut désormais le point de séparation entre les deux partis : *dauphinois* du côté de la rive gauche, mais avec plusieurs places éparses dans le nord; *royalistes* du côté de la rive droite, mais beaucoup plus de villes et de forteresses, surtout quand Henri V eut joint les forces de la Guyenne et des autres possessions anglaises à la ligue qui se forma contre le dauphin.

Quoiqu'on sache à quelles extrémités la haine et la vengeance peuvent porter une femme furieuse, on a cependant peine à croire que ce soit uniquement le ressentiment contre son fils qui ait déterminé Isabelle à lui fermer le chemin du trône. Elle se sera flattée qu'en livrant la couronne de France au roi d'Angleterre, qui de son côté augmentait de beaucoup les états du duc de Bourgogne aux dépens de la France, ces deux princes auraient pour elle des condescendances, et lui accorderaient dans le gouvernement une part qu'elle n'osait espérer de la faction ennemie qui disposait de son fils. Les bases du plan qui devait amener la paix par la consommation de cet inique projet furent posées dans un congrès tenu à Arras, où se rendirent des plénipotentiaires anglais, des députés de Paris et des principales villes du royaume, et le duc de Bourgogne, chargé de la procuration du roi et de la reine. Tout était préparé. Les grands in-

térêts qui devaient occuper cette assemblée ne demandèrent que quelques jours d'une très légère discussion. Il y fut convenu que Henri V épouserait la princesse Catherine; que son beau-père continuerait de régner jusqu'à sa mort, après laquelle la propriété du royaume serait dévolue à son gendre et à tous ses hoirs à perpétuité; qu'attendu l'incapacité de Charles, Henri présiderait au gouvernement en qualité de régent, et que tous les ordres de l'état s'engageraient par serment de le reconnaître en cette qualité. Tels furent les articles arrêtés à ce premier congrès d'Arras, qu'il faut se garder de confondre avec un autre tenu au même lieu seize ans après; congrès dont les résultats furent la contre-partie de ceux du premier, et où le duc Bourgogne, revenu à des sentimens plus généreux, abjura, pour le salut de la France, les engagemens coupables qu'il avait contractés à celui-ci pour sa ruine.

En conséquence des décisions qui y furent prises, les députés des villes qui étaient présens s'empressèrent de faire des traités particuliers avec le roi futur pour la conservation de leurs priviléges; ce qui forma une ligue formidable contre le dauphin. Le duc de Bourgogne ne s'oublia pas pour les avantages qu'il devait obtenir de Henri quand il serait sur le trône. Le roi d'Angleterre publia une suspension de toute hostilité, mais qui n'était pas pour les pays attachés au dauphin. Au contraire, les parties contractantes devaient s'aider de toutes leurs forces pour porter les fléaux de la guerre dans les contrées rebelles. Le dauphin avait aussi fait quelques tentatives de traiter avec le roi d'Angleterre; mais il était si peu en état de faire des offres approchantes seulement de celles de ses ennemis qu'on ne l'écouta pas.

Henri V, dont les conquêtes du côté de la Normandie s'avançaient jusqu'à Pontoise et entouraient déjà la Champagne, se rendit le 21 mars à Troyes où il avait été précédé par le duc de Bourgogne. Il trouva le traité définitif tout dressé en trente-un articles qui ne sont que le développement de ceux d'Arras. On y remarque cette addition importante : que la couronne de France serait *indivisément* unie à celle d'Angleterre. La reine et le duc de Bourgogne le signèrent, tant en leur nom que comme fondés de procuration du roi qui était absorbé par sa maladie. Le lendemain Henri épousa Catherine, et sans s'arrêter alla prendre Sens et Montereau, où Philippe-le-Bon rendit les derniers devoirs à son père. De Melun, où le roi et la reine le joignirent, ils allèrent ensemble à Paris. Partout où le nouveau régent avait passé, il s'était fait prêter serment de fidélité par le peuple et les seigneurs qui venaient lui faire la cour. Le prince d'Orange, un d'entre eux, attaché de tout temps à la maison de Bourgogne, pressé de suivre l'exemple des autres, répondit : « Je suis prêt à » servir le duc de Bourgogne; mais que je fasse le serment de mettre » le royaume ès-mains de l'ennemi ancien et capital du royaume, jamais ne le ferai. »

Les Parisiens donnèrent au roi d'Angleterre des fêtes et des présens d'honneur qu'il reçut assez dédaigneusement. Il indiqua à l'hôtel Saint-Paul une assemblée à laquelle on donna le nom d'états généraux. Les princes du sang d'Angleterre y siégèrent au dessus du duc de Bourgogne, le seul des princes du sang de France qui s'y trouva. Il y fut résolu d'établir un impôt sous le nom d'emprunt forcé. Henri en avait déjà mis un en Normandie dès avant sa conquête, en promettant de les retrancher tous. On décida aussi une refonte des monnaies, qui, prises sur le pied de sept livres le marc, et remises en circulation sur le pied de huit, devait faire passer dans le trésor royal un huitième de l'argent du royaume.

A cette décision fiscale en succéda une politique très désirée du roi d'Angleterre. Dans ce même hôtel Saint-Paul furent convoqués le conseil et le parlement pour recevoir les plaintes du duc de Bourgogne et juger le délit commis à Montereau. C'était par le parlement et le conseil, dans ce même lieu, qu'avaient été écoutées et approuvées, du moins par le silence, les maximes homicides de Jean-Petit sur le crime commis dans la rue Barbette. Ici on se souleva contre le meurtre de Montereau, et l'arrêt qui intervint déclara « Charles » de Valois, jadis dauphin, et ses complices, criminels de lèse-ma- » jesté au premier chef, comme tels privés de toutes successions, » honneurs et dignités, leurs sujets et vassaux déliés de tout serment » de fidélité. » De cet arrêt le dauphin appela à Dieu et à son épée.

Ainsi Henri s'appliquait à écarter jusqu'à l'apparence des obstacles qui pouvaient lui fermer le chemin du trône de France. Il se l'était tracé dès le commencement de ses succès en Normandie. Ecrivant à son chancelier de Londres, il lui mandait de surveiller très assidument les prisonniers d'Azincourt, entre lesquels étaient le duc d'Orléans et d'autres princes du sang : « Car si quelqu'un d'entre eux » s'échappait, disait-il, principalement le duc d'Orléans, il ne pour- » rait m'arriver rien de plus malheureux. » Tous ces seigneurs auraient été fort utiles au dauphin, qui se vit encore privé du comte de Vertus, frère du duc d'Orléans, et de Louis III d'Anjou, son beau-frère. Le premier mourut cette année, et le second l'abandonna pour aller tenter de conquérir le royaume de Naples enlevé à Louis II son père. Sa cour cependant ne fut pas déserte : elle était ornée des vertus de Marie d'Anjou, son épouse, princesse remplie de grace, et de la bravoure héroïque d'une multitude de braves attachés à son service, et parmi lesquels brillaient le comte de Clermont, fils du duc de Bourbon, prisonnier en Angleterre ; le maréchal de La Fayette, Jean d'Harcourt, comte d'Aumale ; Culant, depuis grand-amiral ; Guillaume, vicomte de Narbonne, Pothon de Xaintrailles, Etienne La Hire, autrement nommé Vignoles ; et enfin le bâtard d'Orléans, le jeune comte de Dunois, qui commençait à faire présager ses talens et ses exploits. Isabelle, au contraire, cette reine autrefois si superbe, l'objet des adorations des chevaliers français, réduite alors

aux hommages froids et quelquefois ironiques des capitaines anglais, ne brillait plus que par l'éclat de Catherine, sa fille, reine d'Angleterre.

Henri alla montrer sa jeune épouse à ses sujets insulaires, et se parer à leurs yeux de la couronne rivale qu'il soumettait à leur empire. Pendant son absence ses généraux firent la guerre avec des succès mêlés de revers. Du côté du dauphin, les Laval, Gaucourt, Graville, La Hire, Xaintrailles, et d'autres chevaliers que leurs exploits ont rendus célèbres, suppléèrent au nombre par leur valeur. Le régent consolida à Poitiers son parlement, créa un conseil des maréchaux de France, des officiers pour tous les grades de sa maison, parcourut les provinces qui lui étaient attachées, et s'y fit de nouveaux partisans par son affabilité et sa constance dans l'adversité. Le régent d'Ecosse pendant la détention en Angleterre du roi Jacques Ier, son cousin-germain, lui envoya six mille hommes, commandés par Jean Stuart, comte de Buchan, son frère, que Charles éleva à la dignité de connétable après la bataille de Baugé. Ce fut la première consolation qu'il eut dans sa détresse.

Henri pendant son absence avait confié le commandement de ses troupes au jeune duc de Clarence, son frère. Celui-ci, après avoir traversé le Maine et l'Anjou, se disposait à assiéger Angers, pour s'ouvrir un passage par la Loire. Le maréchal de La Fayette, et le vicomte de Narbonne, unis aux Ecossais, s'avancent rapidement pour faire échouer cette entreprise. Ils s'établissent entre le Loir et la Loire, et envoient défier le prince anglais. Celui-ci n'avait des qualités guerrières de son frère que la bravoure. Il accepte avec empressement le défi, quitte sa position pour enlever aux Français la gloire de le prévenir, les attaque sans attendre sa réserve, sans se donner le temps de disposer ses troupes, et, moins général enfin que soldat, se fait un faux point d'honneur de combattre au premier rang. Dès le commencement de l'action, il est blessé. L'acharnement des Français à s'emparer de sa personne, et celui des Anglais à le retirer de leurs mains, établit autour de lui un combat opiniâtre dont il devient la victime. Il périt de la main du comte de Buchan, et sa mort entraîna la perte de la bataille, la levée du siége, et la ruine des espérances que le prince s'était formées.

Le retour du roi d'Angleterre suspendit celles que le dauphin commençait à concevoir de divers autres petits succès, et surtout d'une alliance contractée avec le duc de Bretagne. Henri redonna par sa présence une nouvelle ardeur à ses soldats, chassa les troupes du dauphin de l'Ile-de-France et des pays adjacens, s'empara des villes de cette contrée, et porta l'alarme jusqu'au delà de la Loire, dans la Saintonge et le Limousin, où il envoyait des partis pendant que le duc de Bourgogne se rendait maître de la Picardie et de la Champagne.

Ce fut pendant le cours de ces triomphes que Catherine lui donna



à Windsor un fils qui fut Henri VI, son successeur. Brillant d'une gloire qui ne paraissait encore que l'aurore des plus beaux jours, Henri rentra dans Paris où il tint une cour plénière. « Au temps » passé, dit un historien contemporain, quand les Français allaient » à la cour de leur seigneur roi en de si grandes solennités, il y avait » des tables servies par ses officiers, et là ceux qui voulaient seoir » étaient servis très largement des vins et viandes dudit seigneur. » Il paraît qu'ici, à travers les démonstrations d'une familiarité contrainte, les Parisiens remarquèrent la morgue des vainqueurs. Il y eut plus de faste et de magnificence que de gaieté et de plaisir. Le voisinage du malheureux Charles VI, malade et délaissé, ajoutait encore par le contraste, au sentiment pénible que les bons Français éprouvaient.

C'est au milieu de cette pompe triomphante que le roi d'Angleterre fut attaqué d'une maladie qui s'annonça tout d'un coup d'une manière alarmante. On dit que c'était un abcès ou fistule, qu'on nommait dans ce temps le mal Saint-Fiacre, parce que ce saint avait le renom d'en guérir. Les douleurs étaient des plus cuisantes, et leur continuité le réduisit bientôt à l'extrémité. Il vit approcher la mort sans faiblesse, recommanda aux princes ses frères son fils au berceau, son épouse désolée, leur enjoignit d'éviter surtout de donner au duc de Bourgogne sujet de se repentir du parti qu'il avait pris, de lui offrir le gouvernement du royaume, et, à son refus, de le conférer au duc de Bedford, et la régence d'Angleterre au duc de Glocester, son autre frère. Sur toutes choses, il défendit d'accorder la liberté aux prisonniers d'Azincourt avant la majorité de son fils, et de ne jamais faire de paix avec le dauphin, ou, si les circonstances l'exigeaient, de ne la faire qu'à condition que la Normandie resterait en toute propriété au pouvoir des Anglais. La mort le frappa à l'âge de trente trois ans, et au commencement d'une carrière que la fortune lui promettait si brillante. Son corps fut porté en Angleterre.

Le duc de Bourgogne, auquel on offrait le gouvernement de la France, selon l'intention du défunt, le refusa. La reine Isabelle fit des tentatives pour se le procurer, mais elle n'obtint même pas les petites parts d'autorité que lui accordaient autrefois les factions en se raccommodant; on la laissa inutile. Le duc de Bedford se mit en possession de la régence. Les mesures étaient si bien prises que la mort du monarque anglais n'apporta aucun changement aux affaires. Encore moins en éprouva-t-on à la mort de l'infortuné Charles VI, qui suivit de près celle de son gendre. Il ne se trouva aucun prince du sang à ses funérailles, ni dans le trésor de quoi fournir à sa pompe funèbre. Le parlement fut obligé d'ordonner que, « par provision, » on vendrait, le plus promptement que faire se pourrait, les bons » meubles du feu roi, jusqu'à la somme qui serait nécessaire pour ac- » complir ses funérailles. » Moyennant cette précaution, la cérémonie fut très somptueuse. quand on eut enfermé le corps dans le tom-

beau, les serviteurs et officiers tournèrent vers la terre leurs verges, masses et épées, pour marque de la cessation de leurs fonctions et autorité, et le héraut cria : « Vive Henri de Lancastre, roi de France » et d'Angleterre! »

Charles VI régna quarante-deux ans, et en vécut cinquante-quatre. Il eut d'Isabeau de Bavière douze enfans, dont il ne restait que quatre à sa mort, trois filles, et Charles VII, son successeur. Odette de Champdivers, nommée la petite reine, lui donna une fille. C'est tout ce qu'on peut dire de la personne de Charles VI; mais son règne abonde en traits remarquables déjà connus, dont quelques-uns méritent d'être rappelés à la mémoire pour servir de leçon.

Desmarets, pacificateur de bonne foi, livré par un parti, ignominieusement traîné à l'échafaud par l'autre, montre le danger de se rendre conciliateur dans les temps de troubles. La manie de figurer dans toutes les factions conduisit l'intrigant des Essarts à l'échafaud. Aubriot et Savoisi, sacrifiés à la vengeance de l'Université, doivent prémunir contre la tentation d'opposer morgue à morgue, surtout quand on a un corps pour adversaire. Le châtiment de Bétisac et des autres administrateurs des deniers publics, recherchés sous ce règne, avertit que les ordres d'un prince avide n'exemptent pas toujours ses ministres de la peine méritée par leur complaisance intéressée. Le duc d'Orléans, bravant l'opinion et le respect dû aux mœurs, tombe sous les coups de son parent offensé. Jean-sans-Peur, coupable de meurtre, périt par l'assassinat. Le comte d'Armagnac, ambitieux, cause de tumultes et de massacres, déchiré par la populace, entraîne ses partisans dans sa ruine. Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, habile à éluder la justice des hommes, n'évite pas celle de Dieu, et éprouve dès cette vie les tourmens de l'enfer. Enfin, les factieux tournant les uns contre les autres leurs armes ensanglantées, et les chefs immolés par leurs complices, avertissent les peuples que la rébellion ne creuse que des abîmes où s'engloutissent à la fois l'innocent et le coupable, et autour desquels ne surnagent après la tempête que des débris et des regrets.

Charles VII, âgé de 20 ans.

Charles VII avait à peu près vingt ans quand il apprit la mort de son père. Il était en Auvergne, dans un petit château nommé Espalli, accompagné seulement de quelques seigneurs et gentilshommes. Ces derniers prirent les habits dont ils se servaient dans les tournois, le menèrent à la chapelle, levèrent une bannière aux armes de France, le saluèrent et crièrent *vive le roi!* Ce fut toute la cérémonie de l'inauguration du monarque, auquel il restait à peine le quart de son royaume dans les parties situées au delà de la Loire, relativement à Paris. Il consistait dans la Touraine, le Bourbonnais, le Lyonnais, le Forez, l'Auvergne, le Dauphiné, une portion du Lan-

guedoc et de la Saintonge, quelques châteaux vers les Pyrénées, et quelques villes en petit nombre enclavées dans les parties au delà de la Loire, qui, à cela près, étaient en totalité dans la puissance du duc de Bourgogne et des Anglais. Enfin le nouveau roi avait encore le Berry et Bourges pour sa capitale, d'où il fut appelé par dérision, *roi de Bourges*. Peu de jours après la proclamation d'Espalli, il se fit couronner à Poitiers sans grande solennité. Dès ce moment cependant il y eut à Paris des mouvemens en sa faveur; mais les auteurs furent découverts, et punis par la prison, l'exil ou la mort. Le duc de Bedford, régent du royaume pour le jeune Henri VI, et son tuteur, fit reconnaître celui-ci dans les villes de sa domination, fit sceller les actes en son nom, et exigea des sermens individuels des moindres artisans comme des plus grands seigneurs. Il s'appliqua ensuite à consolider la puissance de son pupille, par des alliances et un bon plan de guerre.

Le duc de Bretagne, déclaré à la vérité pour les Anglais, chancelait néanmoins dans son attachement. Il avait un frère nommé le comte de Richemont, très puissant sur son esprit et ouvertement dévoué à la maison de France, qui était prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Bedford crut s'assurer l'un et l'autre par la liberté du prisonnier et par un double mariage. Il procura à Richemont une sœur du duc de Bourgogne, Marguerite, veuve du dauphin Louis, et en obtint un autre pour lui-même. Ainsi il se rendait maître de deux princes très importans. Par là aussi il était tranquille sur les provinces en deçà de la Loire, où il ne restait au *petit roi* que quelques villes que Bedford attaqua l'une après l'autre, afin de se délivrer par leur prise de toute inquiétude quand il jugerait à propos de porter ses armes au delà du fleuve. Il réussit non seulement dans les siéges, mais encore dans les combats. Il s'empara de plusieurs villes, et eut, par lui ou par ses généraux, des avantages en différentes actions. On cite entre autres la victoire de Cravant, près d'Auxerre. Le comte de Buchan, Jean Stuart, connétable, et le maréchal de Severac, assiégeaient cette ville, petite, mais forte pour le temps. Salisbury pour les Anglais, Toulongeon et le comte de Ligny-Luxembourg pour les Bourguignons, vinrent à son secours. Il y eut sous ses murs une bataille sanglante, dont l'Anglais remporta tout l'honneur, et où il fit beaucoup de prisonniers, entre autres le connétable, qui à peu de temps de là fut échangé contre Toulongeon, maréchal de Bourgogne.

Cet échec fut assez promptement réparé. Charles VII, outre les seigneurs et les peuples de ses provinces qui lui montrèrent toujours un attachement inviolable, avait des alliés fidèles et secourables. Les grands vassaux voisins des Pyrénées, les comtes de Foix et d'Armagnac, les Périgord, les Beaumont, et autres sujets jusqu'alors peu soumis, se firent honneur de lui amener de braves soldats, tirés la plupart d'Espagne. Philippe-Maris, duc de Milan, envoya

des Italiens. La noblesse d'Ecosse, d'elle-même, et avant l'élargissement de Jacques II, son roi, retenu jusqu'à cette année prisonnier en Angleterre, accourut sous les ordres d'Archambaud de Douglas, beau-père du connétable, au secours de ses anciens amis. Mais tous ces renforts n'approchaient pas de ceux que le régent se procura par les levées qu'il fit en Angleterre, dans les états du duc de Bourgogne, et dans les provinces assujéties à son pupille. De ces détachemens de tant de nations, qui prenaient la France pour leur arène, se composèrent deux armées empressées de se joindre et de se combattre. Elles se rencontrèrent près de Verneuil, place qui donnait aux royalistes un accès libre en Normandie et dans l'Ile-de-France.

Les royalistes venaient de s'en emparer; les Anglais se présentèrent pour la prendre. Les capitaines français les plus habiles étaient d'avis d'abandonner cette petite forteresse, plutôt que de risquer une bataille qui, s'ils étaient défaits, pouvait enlever au roi sa dernière ressource. Ils remontraient que les malheurs de la France sous Philippe de Valois à Crécy, sous Jean à Poitiers, sous Charles VI à Azincourt, n'étaient venus que de ces coups imprudemment hasardés. Ils proposaient de mettre dans Verneuil une bonne garnison et des munitions; et, pendant que l'Anglais se morfondrait à l'attaquer, d'aller prendre plusieurs places que Bedfort avaient dégarnies pour fortifier son armée : mais Douglas, Buchan et d'autres Écossais ses compagnons, auxiliaires comme lui de Charles, prétendirent que les capitaines français ne se refusaient à la bataille que pour les garder plus long-temps auprès d'eux. Ils allèrent jusqu'à faire entendre qu'ils croyaient que les Français avaient peur des Anglais. Un tel soupçon était plus qu'il n'en fallait pour faire tout risquer; et la bataille fut résolue. Il est à remarquer que les auteurs étrangers font ici changer de rôle aux Français et aux Ecossais. Quoi qu'il en soit, comme à l'ordinaire, on se dispute à qui arrivera le plus tôt à l'ennemi; on attaque sans ordre, on se mêle. L'impétuosité française triomphe d'abord; mais les archers anglais, toujours couverts d'un retranchement portatif de pieux ferrés, percent de leurs flèches chevaux et cavaliers, qui se renversent les uns sur les autres et foulent aux pieds les fantassins qui fuient. Le connétable est tué avec ses audacieux compatriotes. Il y eut peu de familles distinguées en France, de celles attachées au roi, qui n'eussent à regretter quelqu'un des leurs, ou resté sur le champ de bataille ou fait prisonnier. Du nombre de ces derniers fut le duc d'Alençon, prince du sang, à la fleur de l'âge, destiné à une célébrité d'un autre genre. Depuis cette fatale journée, il n'arriva plus au roi que des nouvelles fâcheuses, la prise d'une ville, la défection d'une autre, la terreur chez ses partisans, la déroute successive dans ses bataillons. De quelque côté qu'il portât la vue, point d'espérance; mais il lui en vint tout à coup de ses propres ennemis.

Jacqueline, comtesse de Hainaut et de Hollande, veuve du dauphin Jean, mort à Compiègne, avait épousé en secondes noces Jean IV, duc de Brabant, son cousin-germain, et cousin-germain, comme elle, du duc de Bourgogne. Ce mariage avait été muni de toutes les dispenses nécessaires, de celles même du concile de Bâle. Mais bientôt Jacqueline, dégoûtée de son époux, pensa au moyen de s'en séparer. Le duc de Glocester, régent d'Angleterre, comme Bedfort, son frère, l'était de France, lui offrit sa main. Elle l'accepta, fit casser son mariage par l'antipape Benoît XIII, et épousa le prince anglais, qui se prépara aussitôt à prendre possession des états de la princesse hollandaise. Comme régent d'Angleterre, et disposant à ce titre des forces de son neveu, il prit pour son expédition les troupes destinées à Bedfort, arriva à Calais, et entra dans le Hainaut. Le duc Jean porta ses plaintes au duc de Bourgogne et de l'infidélité de son épouse et de l'invasion de ses états. Il était aimé dans son voisinage. Aux troupes que Philippe-le-Bon leva pour lui se joignirent beaucoup de chevaliers picards : on vit même dans son armée un corps de royalistes commandé par Xaintrailles, du consentement du duc de Bourgogne, ce qui étonna et inquiéta le duc de Bedfort.

Cet évènement fut avantageux à Charles VII, et parce qu'il lui fit connaître qu'on pouvait espérer de gagner le duc de Bourgogne, le plus ferme appui des Anglais, et parce qu'en même temps il empêcha le régent de profiter de l'ascendant que lui donnait la victoire de Verneuil. La nécessité de terminer ce différent entre le duc de Bourgogne et son frère le détermina à partir pour l'Angleterre. Ce fut un temps d'inaction pour son parti, et au contraire d'activité pour le roi. La noblesse d'Auvergne, du Bourbonnais, du Languedoc et d'autres provinces se mit en campagne. Charles vit arriver auprès de lui cinq ou six cents chevaliers et leur suite, outre dix ou douze mille arbalétriers qu'ils avaient levés dans leurs pays. Le monarque, encouragé par les offres et les promesses de ces braves, les plaça sur ses frontières, dans les villes et châteaux les plus exposés, d'où ils fatiguaient l'ennemi. Le voyage de Bedford donna aussi à Charles la facilité de travailler plus efficacement à une négociation importante qu'il avait en vue.

Quoiqu'on eût des espérances d'amener le duc de Bourgogne à une conciliation, le conseil du roi crut qu'il n'était pas encore temps de lui faire des propositions directes. On jugea plus prudent de s'adresser d'abord au duc de Bretagne qui était très lié avec Philippe-le-Bon. C'était Jean VI, dit aussi *le Sage* ou *le Bon*, ainsi que le duc de Bourgogne, et qui avait comme lui une rancune personnelle contre Charles VII, mais moins vive à la vérité. Elle tenait au soupçon qu'il avait pu concevoir que Charles encore dauphin n'eût coopéré à l'enlèvement que les fils de Jean de Penthièvre et de Marguerite de Clisson avaient tenté sur sa personne en 1420, ainsi qu'à la détention qui en avait été la suite, et dont il n'avait été délivré,

après six mois des traitemens les plus cruels, que par les efforts de toute la noblesse de Bretagne soulevée contre les perfides. Il avait été avéré que plusieurs des affidés du dauphin, et entre autres Louvet, un de ses ministres, avaient trempé dans le complot; et cette circonstance, jointe à divers blancs-seings du dauphin, dont ils avaient abusé, avait formé contre lui une présomption défavorable. Le duc, il est vrai, en avait depuis reconnu lui-même la fausseté, en sorte qu'on ne désespéra pas de parvenir à le gagner.

Le comte de Richemont, son frère, sans établissement utile dans son pays, et qu'on savait être choqué des hauteurs des Anglais, pouvait être tenté par l'offre d'une dignité et de biens considérables en France; on eut l'inconcevable maladresse de charger le président Louvet d'aller en faire les propositions. Il partit hardiment pour la Bretagne; mais il en fut chassé avec mépris, sans qu'on eût voulu l'entendre : heureux même de n'avoir pas été arrêté comme ennemi du prince.

La négociation fut renouée par la douairière de Sicile, qui était bien dans les deux cours. Elle avait à faire une offre flatteuse; savoir, l'épée de connétable pour le comte de Richemont, des terres et des pensions. Jean-le-Sage se fit un peu prier pour une chose qu'il désirait fort, et consentit enfin que son frère partît pour la cour de France, où se traiteraient les accessoires de l'accord dont le fond était agréé. Pour assurance que Richemont aurait la liberté de revenir quand il le voudrait, le duc demanda deux seigneurs et quatre villes en otage. Charles accorda tout, et eut à Angers, où il s'était avancé, la satisfaction de recevoir le comte de Richemont accompagné des seigneurs les plus distingués de la Bretagne.

Arrivé à la cour, le comte fit au roi une proposition qui l'étonna d'abord; c'était qu'avant d'accepter l'épée de connétable il pût en conférer avec les ducs de Bourgogne et de Savoie. Richemont fit entendre que cette démarche ne pouvait qu'être avantageuse au roi, parce que le consentement du duc de Bourgogne, qui paraissait indubitable, serait, dans la circonstance, comme un engagement à se rapprocher de lui et à s'éloigner des Anglais; que d'ailleurs le duc son frère avait besoin de l'acquiescement du duc de Bourgogne pour ne pas rester exposé sans défenseur au ressentiment de Bedford, si apprenant sa défection il venait à l'attaquer; qu'à l'égard du duc de Savoie, sa prudence lui donnant un grand crédit auprès du duc de Bourgogne, ce serait une bonne avance pour le traité à faire avec Philippe-le-Bon que d'avoir déjà, par une confidence amicale, gagné l'homme qu'il estimait. « Partez donc, lui dit le roi, et réussissez. »

Il revint en effet content des princes qu'il avait visités, et remplit Charles de joie par cette bonne nouvelle; mais il lui donna en même temps un sujet de chagrin, en lui apprenant ce qu'il n'avait pas voulu lui découvrir avant que de s'être acquis par un service le droit d'annoncer une chose déplaisante. C'était une réquisition, au nom du

duc de Bretagne, d'éloigner ceux qui l'avaient engagé contre lui à la protection des Penthièvres, demande qui portait directement sur le président Louvet; puis, au nom du duc de Bourgogne, de chasser aussi d'auprès de lui ceux qu'on croyait complices du meurtre de Jean-sans-Peur, son père : entre autres Tannegui du Châtel. Ce ne fut pas sans peine que le roi promit d'acquiescer aux désirs des ducs. Richemont en reçut la parole, et en même temps l'épée de connétable, avec les provisions et revenus qu'on y attacha. Il partit ensuite et alla en Bretagne lever des troupes pour le service du monarque, mais avec la précaution de laisser auprès de lui des personnes chargées de presser l'exécution des promesses.

Charles VII, naturellement franc et loyal, mais né dans les troubles, élevé au milieu des factions, souvent exposé aux manœuvres de l'ambition et aux ruses de la mauvaise foi, était devenu défiant. Sa triste expérience le tenait dans un état continuel d'alarmes, surtout à l'égard des grands seigneurs et de ses proches, desquels lui étaient venus, ainsi qu'à son père et à son grand-père, les chagrins les plus inquiétans; aussi, dès qu'il croyait avoir rencontré des ministres habiles et fidèles, il s'abandonnait à eux sans réserve; il se déchargeait sur eux du fardeau du pouvoir, et en cette occasion il éprouvait une anxiété douloureuse de se voir obligé, par les demandes impérieuses des deux ducs, à reprendre le timon des affaires.

Le président Louvet, son principal ministre, s'était affermi à la cour de manière à n'être pas facilement ébranlé. Il avait marié deux filles, l'une au sire de Joyeuse, l'autre au célèbre Dunois, dont la réputation de fidélité et de bravoure est venue jusqu'à nous. Les amis que le crédit du président lui avait faits se réunirent pour empêcher qu'il ne fût congédié ; mais le connétable pressait par lettres, et se mettait en chemin, dans l'intention de terminer par sa présence l'indécision du monarque. Il revenait accompagné d'un corps nombreux de noblesse, qu'il avait bien pénétré de l'importance qu'il y avait, pour le rétablissement du trône presque renversé, à ne pas désobliger les ducs de Bretagne et de Bourgogne. A mesure que Richemont avançait, le monarque semblait le fuir. Il se laissa cependant joindre à Bourges.

Pendant qu'on épiait, pour ainsi dire, à la cour comment cette espèce de lutte se terminerait, Tannegui du Châtel se présente au roi. « Sire, lui dit-il, la réconciliation qu'on vous fait espérer avec le » duc de Bourgogne est un avantage si désirable que tout doit céder » à cette considération. Pour moi, je suis résolu à faire le sacrifice » du plaisir et de l'honneur de demeurer auprès de vous; donnez-» moi vos ordres, et marquez-moi où je dois me retirer. » Touché jusqu'aux larmes de la générosité de l'ancien prévôt de Paris, de ce fidèle serviteur qui l'avait arraché presque nu à la fureur des factieux de la capitale et l'avait transporté à la Bastille, le roi l'embrassa avec effusion de tendresse, lui assigna pour retraite Beaucaire, avec le

gouvernement de la ville, une garde d'honneur, et la continuation des appointemens de prévôt de Paris. Après un pareil exemple, Louvet et trois ou quatre autres ministres compris dans la proscription ne pouvaient plus hésiter. Le président céda, mais de mauvaise grace; et, dans l'espérance de se faire rappeler, il mit à sa place Giac, homme peu considéré, qu'il pourrait éloigner dans une circonstance propice : Giac, époux de la femme qui avait déterminé Jean-sans-Peur à l'entrevue de Montereau, et qui avait assisté au meurtre, dont il n'était pas moins soupçonné que Tannegui.

Le connétable ne fut pas fort content de l'échange. Cependant il travailla avec ardeur au rapprochement du duc de Bretagne, son frère, avec le roi, et il réussit. La réconciliation ne fut pas gratuite de la part du Breton. Il se fit donner l'administration des finances du pays entre Loire et Guyenne, administration sans doute exempte de l'obligation de rendre compte; il exigea que Charles fît des démarches promptes et franches pour un accord avec le duc de Bourgogne; qu'il rappelât auprès de lui des seigneurs qu'il avait éloignés, et qu'il renonçât absolument à la protection des Penthièvres. A ces conditions, qui furent agréées, le duc fit hommage du duché de Bretagne, et s'obligea à secourir le roi contre les Anglais. Ce traité fut passé à Saumur, en présence des parties contractantes. Richemont ne s'y oublia pas. Entre autres avantages, il se fit assurer Montargis, Gien, Dun-le-Roi et Fontenay-le-Comte, comme dot de la veuve du dauphin Louis, qualifiée du titre de duchesse de Guyenne, et fille du duc de Bourgogne, qu'il avait épousée.

Le duc de Bedford n'ignora pas ce traité. Il était resté huit mois en Angleterre, tant pour lever des troupes que pour déterminer le duc de Glocester, son frère, à quelque satisfaction qui pût ramener le duc de Bourgogne, aliéné par le mariage de l'Anglais avec Jacqueline de Hainaut. Pendant le cours des hostilités que fit naître ce démêlé, Jacqueline fut livrée au duc de Bourgogne par les habitans de Mons. Mais à peine se réjouissait-il de ce succès, qu'il apprit qu'elle s'était évadée. Il la poursuivit aussitôt en Hollande, battit ses troupes et celles du duc de Glocester, et força celui-ci de s'en rapporter à la décision du pape, qui prononça la nullité de son mariage. Le duc s'en consola en épousant sa maîtresse. A la mort du duc de Brabant, Philippe força la comtesse de le déclarer son héritier, et à prendre l'engagement de ne se marier désormais que de son consentement. Celle-ci ayant contrevenu à ce traité, et épousé en secret François de Borselen, stathouder de Hollande, ce fut un nouveau motif pour le duc de lui déclarer la guerre. Il fit Borselen prisonnier, et ne le relâcha que moyennant l'abandon réel qui lui fut fait par Jacqueline de ses états de Hainaut, de Hollande et de Frise. Par là Philippe devenait un des plus puissans princes de l'Europe. Malgré les avantages qu'il tira de cette querelle, il se souvint toujours de la hauteur que le duc de Glocester y avait mise, et eut peu d'obligation au duc de Bedford

des démarches qu'il avait faites pour réparer les torts de son frère. Le régent de France revint avec des troupes qu'il envoya contre la Bretagne, sous le commandement du comte de Warwick (1), l'un des meilleurs généraux de l'Angleterre.

Ce général prit Pontorson, et fit fortifier Saint-James-de-Beuvron, d'où il envoyait ravager les frontières de Normandie. Le connétable reprit Pontorson et attaqua Saint-James. Le siége tira en longueur. Son armée, déjà peu nombreuse, s'affaiblit encore par la désertion, faute de paie. Il demanda de l'argent au chancelier de Bretagne, qui était chargé de la collecte des provinces entre Loire et Guyenne, abandonnées au duc ; mais les fonds rentraient médiocrement dans cette caisse qui se trouvait vide. Richemont s'adressa à Giac. Ce nouveau ministre, placé par Louvet, saisit cette occasion de mortifier l'ennemi de son bienfaiteur, donna des paroles, mais point d'argent. Le connétable, désespéré de se voir exposé à un affront dans sa première expédition, brusqua un assaut et fut repoussé avec grande perte. Aussitôt murmures à la cour, propos malins et injurieux contre ce général, qu'on représente au roi comme un avantageux plein de morgue et sans talens, capable de sacrifier à sa vanité les plus précieux intérêts de la France. Ces discours ne furent pas ignorés de Richemont, qui se promit de se venger.

Il appuya auprès du roi Georges sire de La Trémouille, qu'il voulait substituer à Giac. Ce protégé de Richemont était fils de Guy de La Trémouille, grand chambellan de Bourgogne, l'un de ces prisonniers en petit nombre qui avaient échappé au désastre de Nicopolis. Il convoitait non seulement la place, mais la femme du ministre, cette dangereuse sirène qu'on croit avoir amené Jean-sans-Peur dans le piége de Montereau, et qu'on soupçonne aussi de n'avoir pas été indifférente à Charles VII. Il y eut une altercation entre Giac et La Trémouille devant le roi. Le monarque donna droit au favori en place contre l'aspirant en faveur. Celui-ci se permit des démonstrations insultantes, et le roi le chassa de sa présence. Les intrigues parurent alors s'assoupir; mais la vengeance veillait. La cour de Charles était fort ambulante. Elle vint à Issoudun. Giac y avait suivi le roi et demeurait près de lui dans le château. Richemont et La Trémouille s'y transportent au point du jour, bien escortés, vont droit à l'appartement du ministre, font briser la porte à coups de hache, le surprennent dans son lit. Sans lui laisser le temps de s'habiller, on

(1) Il ne faut pas confondre ce comte de Warwick (Richard Beauchamp), qui fut quelque temps régent de France, après les ducs de Bedford et d'Yorck, avec le fameux comte de Warwick (Richard Nevil), dit le FAISEUR DE ROIS. Ce dernier, qui fit ses premières armes en France en 1431, était gendre du premier ; il était petit-fils de Ralph ou Rodolphe Nevil, comte de Westmoreland, et de Jeanne de Beaufort, fille légitimée du duc de Lancastre Jean de Gand, et par conséquent cousin issu de germain des rois Henri VI de Lancastre et Edouard IV d'Yorck qu'il détrôna tour à tour, et de Richard III, frère d'Edouard IV, et successeur d'Edouard V, son neveu.

le fait partir pour Bourges, et de là on le transfère au château de Dun-le-Roi. Il s'y trouve un tribunal prêt à le juger. Après de courtes formalités, il est condamné, lié dans un sac et jeté dans la rivière.

Giac était jalousé et haï. Le roi se montra presque seul fâché de sa mort. Le connétable ne chercha pas à l'apaiser; persuadé que Charles s'en consolerait de lui-même, il affecta de ne pas plus s'en occuper que de la chose la plus indifférente : il alla se mettre à la tête des troupes et prit quelques châteaux en Anjou. En revenant à la cour, il trouva à la place de Giac un gentilhomme d'Auvergne, nommé Le Camus de Beaulieu. L'Auvergnat ne lui plaisait pas : il le fit assassiner. Charles VII n'avait que vingt-quatre à vingt-cinq ans. Des attentats si insolens, qu'il pouvait supposer n'être que le prélude de plus dangereux qu'on méditait contre sa liberté ou sa vie, le tenaient dans une pénible anxiété. « Enfin, dit le roi à son despote, » qui donc voulez-vous me donner pour ministre ?—Prenez La Tré- » mouille, dit Richemond. — Vous ne le connaissez pas, répondit » le roi, et vous vous en repentirez. » Sans faire cas de cette observation, le connétable installa son protégé surintendant des finances et chef du conseil, et lui fit épouser la veuve de Giac.

Vers ce temps, les Anglais essuyèrent un échec mortifiant devant Montargis, et de cette époque leur fortune commença à décliner. Le courage et l'intelligence des habitans prolongeaient depuis trois mois le siége que le comte de Warwick avait mis devant cette ville, lorsque les vivres commencèrent à leur manquer. Ils parvinrent à faire connaître au roi leur détresse, sollicitèrent des secours et un convoi. Au refus du connétable, qui trouva l'expédition au-dessous de lui, le jeune comte de Dunois, âgé alors de vingt-quatre ans, en fut chargé. On lui donna seize cents hommes et La Hire. Chacun de leur côté, ils essaient de forcer deux des quartiers ennemis, qui, séparés par des bras de rivières, étaient réunis par des ponts de communication. Le succès répond à leur audace, et les fuyards se pressaient vers le quartier de leur général, lorsque tout à coup une crue d'eau extraordinaire intercepte leur fuite, couvre ou emporte les ponts, submerge les quartiers, et place Warwick dans l'impossibilité de secourir les siens qui pour la plupart sont noyés. Ce déluge inattendu était un nouvel expédient des assiégés qui l'avaient procuré par la rupture des chaussées de divers étangs supérieurs. Le comte de Warwick s'estima heureux de pouvoir se retirer en bon ordre; et le siége fut levé, lorsque les espérances des Français se bornaient à l'introduction d'un convoi. En reconnaissance de la valeur et de la fidélité des habitans, le roi leur accorda deux foires, les déchargea à perpétuité de la taille, voulut que leur ville portât le nom de Montargis-le-Franc, et lui donna pour armes les lettres initiales de ce nom au milieu de l'écusson de France *.

(1) Les habitans de Montargis se saisirent en cette occasion d'un drapeau aux armes

Cependant La Trémouille attaquait sourdement la prépondérance de Richemont. Il n'eut garde de heurter l'aversion du jeune monarque contre le connétable; et, comme il craignait lui-même l'ascendant et les brusqueries de cet homme hautain, il s'appliqua à le tenir éloigné en l'envoyant à la tête des troupes en des lieux où il n'eût pas des avantages dont il pût se glorifier; bientôt il le força à demeurer tout-à-fait oisif. Pendant la nullité où il le retint, le duc de Bedfort fit de rapides progrès en Bretagne, et réduisit le duc, frère de Richemont, à signer le traité de Troyes, ce qu'il avait éludé jusque-là, et à faire un traité, non seulement de paix, mais d'alliance avec les Anglais. Ce fut l'occasion de la délivrance du duc d'Alençon, fait prisonnier à Verneuil. Le duc de Bretagne, convoitant la ville de Fougères, qui lui appartenait, obtint des Anglais que le prince fût mis à rançon, et que le prix qu'il offrit de Fougères en fît partie. La défection du duc perdit le connétable à la cour, quoique son dévoûment pour l'état le fît persister dans son attachement à la cour du monarque. Les égards qu'on y avait pour lui, la patience avec laquelle on y souffrait ses hauteurs, n'étaient que l'effet des avantages que l'on tirait de l'union de son frère avec la France. Depuis le traité que celui-ci avait été forcé de conclure avec le duc de Bedfort, La Trémouille commença à moins ménager Richemont. Il envenima même la haine du roi, qui, à l'instigation de son ministre, consentit qu'on cessât de payer au connétable ses appointemens et ses pensions.

Le gant jeté par ces provocations à un homme sourcilleux fut relevé. Le connétable s'adjoignit les comtes de Clermont et de la Marche (1), princes du sang, et d'autres seigneurs mécontens comme lui du gouvernement, ou plutôt fâchés de n'y avoir pas la principale part. Ils se donnèrent rendez-vous à Châtellerault pour convenir des

de Warwick, extrêmement riche de broderie en or et en argent, qui a été conservé dans leur ville jusqu'à l'époque de la révolution. Tous les ans il reparaissait au 5 septembre, jour où des actions de graces solennelles, des réjouissances et des évolutions militaires rappelaient la défaite des Anglais. En 1792, le vertige qui avait saisi toute la France fit naître le scrupule de triompher de la terre classique de la liberté : ainsi nommait-on l'Angleterre alors. Orléans, en conséquence, renversa la statue de la Pucelle, et Montargis brûla son drapeau. Six mois après les deux nations étaient en guerre.

L'heureuse mémoire d'un amateur distingué de cette ville, M. R***, a reproduit ce monument dans un tableau allégorique de la levée du siége. Depuis, et de concert avec M. Girodet, son compatriote et son ami, il s'est empressé, pendant la démolition du château de la même ville, de dérober à l'oubli du temps les derniers vestiges de la somptuosité modeste de Charles V.

(1) Jacques de Bourbon, comte de la Marche, était frère aîné du comte de Vendôme, et du prince de Carency, et roi de Naples par son mariage avec Jacques II ou Jeannelle, fille de Charles de Duras. Les désagrémens que la conduite déréglée de sa femme lui occasionnèrent le firent renoncer à son royaume. Il revint en France à la mort de Charles VI, et, douze ou treize ans après, il se fit cordelier à Besançon. Il ne laissa qu'une fille : bru du connétable d'Armagnac, massacré en 1418; elle fut mère de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, décapité aux halles en 1417.

mesures qu'ils prendraient contre le ministre; ils devaient s'y trouver en armes. Par sa naissance et ses talens, La Trémouille était un autre homme que Giac et Beaulieu. Il avait aussi des princes et des seigneurs pour lui, et de plus le nom du roi. Charles fit passer des ordres à Châtellerault pour qu'on eût à fermer les portes aux mécontens. Ils écrivirent pour avoir la permission d'aller porter leurs plaintes au pied du trône. On leur répondit fermement qu'ils commençassent par désarmer. Au lieu d'obéir, ils surprirent la ville de Bourges; mais les royalistes se retranchèrent dans le château. Charles vint au secours des siens. Dans la circonstance où se trouvait le royaume, c'en était fait de l'état, si on en était venu aux mains. Des conférences s'ouvrirent entre les assiégés et les assiégeans, tous parens et amis, tous unis par un grand intérêt, et divisés seulement par des minuties. L'accord ne tarda pas à être rétabli entre eux. A l'aide de quelques concessions pécuniaires et territoriales, faites à ceux qui s'étaient dits armés uniquement pour le bien public, la paix fut signée : mais La Trémouille obtint d'en exclure le connétable, qui fut obligé de se retirer à Parthenay.

Pendant ces brouilleries, Français et Anglais n'en combattaient pas avec moins d'ardeur dans les endroits où ils pouvaient se rencontrer. Les habitans du Mans s'étaient débarrassés des Anglais, et les avaient relégués dans une tour. Talbot, général célèbre, rétablit ses compatriotes dans la cité, et s'empara de Laval. D'un autre côté, Tournay se déclara pour le roi, et la Charité-sur-Loire tomba entre les mains des Anglais. Par la distance des lieux où se portaient les efforts de la guerre, on peut voir combien les troupes ennemies étaient mêlées, et juger combien les contrées intermédiaires souffraient de leur passage. D'ailleurs les pertes et les succès ne terminaient rien. Ce qu'on perdait d'un côté, on le recouvrait de l'autre; c'était toujours à recommencer. Las de ces vicissitudes, le duc de Bedfort projetant de frapper un grand coup, et un coup qui serait décisif, se détermina à passer enfin la Loire, et à aller, au delà de ce fleuve, conquérir le pays d'où Charles tirait ses principales forces.

Orléans était la ville qui convenait le mieux aux Anglais pour le passage et pour la retraite, en cas de fâcheux évènemens quand ils seraient au delà de cette rivière. Bedfort la fit assiéger par Montagu, comte de Salisbury, qui venait de lui amener d'Angleterre un puissant secours. La ville n'était ni assez fortifiée, ni suffisamment garnie de gens de guerre; mais elle avait pour ressource préférable à la solidité des remparts et aux phalanges nombreuses, la valeur de ses habitans et leur inébranlable fidélité pour le souverain légitime. Gaucourt y commandait, et Xaintrailles, La Fayette, Graville et autres braves qui s'étaient jetés dans la place, inspiraient aux moindres soldats toute l'ardeur qui les animait.

Salisbury plaça son camp du côté de la Sologne, afin d'attaquer directement le pont, dont la prise devait entraîner celle de la ville.

C'était sur la fin de l'automne. Les bourgeois fortifient à la hâte un petit château qui le couvrait, et qui était flanqué de tourelles délabrées. L'Anglais foudroie château, tourelles, murailles, avec une nombreuse artillerie, creuse des mines, livre des assauts, présente l'escalade. Les habitans, guidés par les capitaines arrivés à leur secours, s'enfoncent dans les mines, y combattent corps à corps, comblent les travaux, renversent et brisent les échelles, font rouler des pierres énormes sur les assaillans, lancent sur eux des feux, et les inondent d'eau bouillante. Les femmes fournissent l'eau et les feux d'artifice, amènent les pierres, présentent les rafraîchissemens, pansent les blessés sur la brèche, et les emportent. On en vit même combattre, la pique à la main, dans les premiers rangs. Il y eut dès le commencement du siége plusieurs assauts semblables. Les Anglais y perdaient, à la vérité, beaucoup de monde, mais ils avançaient; et leurs progrès, quoique lents, leur promettaient à la fin la victoire, lorsqu'ils furent arrêtés par une foule de braves que le roi de Bourges envoya au secours des assiégés. L'histoire compte entre les plus distingués Dunois, La Hire et Chabanne, qui menaient huit cents hommes d'armes.

D'attaqués qu'étaient les Orléanais, ils devinrent assaillans. Ils hasardaient de fréquentes sorties pour faire entrer des vivres. C'était de tous les besoins le plus pressant, parce que la ville s'étant trouvée mal pourvue dès le commencement, l'accroissement des troupes qui arrivaient successivement faisaient craindre la famine. Les Anglais, instruits de cette détresse, tournèrent le siége en blocus. Ils s'éloignèrent à petite distance, et enveloppèrent la ville de tranchées soutenues de redoutes, pour fermer le passage aux convois. Le roi venu à Chinon pour veiller de plus près aux besoins des assiégés, en fit cependant pénétrer un, qu'il se préparait à faire suivre d'un autre, lorsqu'il apprit que les Anglais, ne pouvant tirer des vivres d'un pays ruiné, en faisaient venir de Paris sous escorte.

Prévenus de ce dessein, les assiégés d'Orléans, et un corps de troupes qui voltigeaient au dehors, sous le commandement du comte de Clermont, se donnent rendez-vous sur le chemin du convoi. Dunois et ses compagnons passent à travers les lignes formées par les Anglais, et, réunis à Clermont, ils se trouvent environ quatre mille hommes près de Rouvrai-Saint-Denis, petite ville de Beauce. Le convoi paraît. L'escorte n'était que de deux mille cinq cents hommes. Elle se range derrière ses chariots. L'artillerie des Français les fait voler en éclats. Il ne fallait pas d'autre genre d'attaque pour vaincre sans coup férir; mais l'impétuosité écossaise, qui avait déjà fait perdre la bataille de Verneuil, où le connétable Jean Stuart, comte de Jean Buchan, paya sa témérité de sa vie, fut également funeste dans cette circonstance. Le connétable d'Ecosse, Jean Stuart, Durnley et Guillaume son frère, neveux du premier roi d'Ecosse de leur mai-

son, se jettent, à la tête de leur corps, dans la brèche faite par le canon. Clermont est obligé de faire cesser son feu, de peur de tirer sur les siens. Les Anglais déjà en désordre reprennent courage. Pendant que les Français se précipitent tumultueusement dans les retranchemens pour raffermir les Ecossais qui se troublaient, les archers de l'escorte, montés sur leurs chariots, dirigent sûrement leurs traits contre cette troupe amoncelée. Hommes et chevaux serrés, percés comme à Verneuil, ont le même sort. Tous fuient. Dunois et ses compagnons, non moins braves, sont entraînés comme les autres. On nomma cette déroute *la journée des harengs*, parce que, comme on était dans le carême, le convoi était composé en grande partie de cette provision. Il resta à peu près cinq ou six cents, tant Français qu'Ecossais, sur le champ de bataille; perte peu considérable, si on la compare à ses effets, c'est-à-dire au découragement que cette déroute jeta dans le parti royaliste.

A la nouvelle de cette défaite, le conseil s'assembla en présence du roi. On y délibéra s'il n'était pas à propos qu'il abandonnât non seulement l'Orléanais, mais le Berry et la Touraine, et se retirât à l'extrémité du royaume pour y rassembler des forces et revenir défendre l'Auvergne, le Languedoc, le Dauphiné et les autres contrées méridionales auxquelles il se bornerait pour le moment. On dit que Charles inclinait à cette résolution, et qu'il n'en fut détourné que par reine, et, selon d'autres, par Agnès Sorel, sa maîtresse. Du moins cette opinion s'est conservée dans la maison royale, puisqu'on attribue à François Ier les vers suivans qu'il composa en voyant un portrait d'Agnès :

Gentille Agnès, plus d'honneur tu mérite
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer,
Close nonain, ou bien dévot hermite.

La pusillanime hésitation du conseil venait principalement des dispositions qui se manifestaient à Orléans. En vain Dunois et ses compagnons, qui y étaient rentrés après le combat de Rouvrai, tâchaient de rassurer les habitans par les promesses d'un prompt secours : les Anglais, quoique repoussés par des sorties fréquentes, avançaient toujours, renforçaient leur circonvallation, et la hideuse famine commençait à se montrer aux Orléanais avec toutes ses horreurs. Le souvenir du traitement fait aux habitans de Calais et de Harfleur, dépouillés de leurs biens et chassés de leurs foyers par l'impitoyable Anglais, faisait frémir les Orléanais que la mort n'avait pas effrayés sur la brèche et dans les combats. Le désir de se soustraire à ce terrible sort leur fit imaginer un moyen de se conserver à la France sans craindre le ressentiment des Anglais.

Le duc d'Orléans, leur seigneur, était retenu prisonnier en Angleterre depuis la bataille d'Azincourt. Ses vassaux firent dire au duc de

Bourgogne qu'il serait digne de sa générosité d'empêcher qu'un prince, son parent, outre sa liberté, perdît encore ses biens. Pour détourner ce malheur, ils prièrent le duc de recevoir leur ville, l'Orléanais et les autres biens de leur seigneur en otage, jusqu'à ce qu'il fût délivré. La proposition plut à Philippe. Il alla lui-même à Paris la communiquer au duc de Bedford. Le régent, que la prospérité commençait à aveugler, ne sut pas se contraindre en cette occasion, et répondit imprudemment par une phrase devenue proverbe : « Qu'il » n'était pas homme à battre les buissons pour laisser prendre aux » autres les oiseaux. » Cette réponse, accompagnée de quelques brusqueries, piqua le duc. Il rappela les troupes qu'il avait dans l'armée anglaise. Les seigneurs champenois, picards et bourguignons obéirent à son appel, et leur départ causa au régent une grande diminution de forces dans un moment où il n'aurait pas eu trop de toutes celles qui l'abandonnaient pour soutenir les efforts du secours merveilleux qui arrivait au roi.

A Domremy, village près de Vaucouleurs, en Champagne, sur la frontière de la Lorraine, paraît une fille de dix-sept ans, nommée Jeanne d'Arc, élevée dans une auberge ou chez son père, jardinier. Elle se présente vers la fin de février au seigneur de Baudricourt, gouverneur de cette ville, et lui parle en ces termes : « Capitaine messire, sachez que Dieu, depuis aucun temps en ça, m'a plusieurs fois » fait à savoir et commandé que j'allasse vers le gentil dauphin, qui » doit être et est vrai roi de France, et qu'il me baillât des gens d'ar- » mes, et que je lèverais le siége d'Orléans, et le mènerais sacrer à » Reims. » Baudricourt la regarde comme une folle et la renvoie. Rebutée par le gouverneur, elle ne se lasse pas ; elle revient une autre fois, et lui dit : « Au nom de Dieu, vous mettez trop à m'en- » voyer ; car aujourd'hui le gentil dauphin a eu près d'Orléans un as- » sez grand dommage, et sera-t-il raillé de l'avoir encore plus grand » si ne m'envoyez bientôt vers lui. » C'était le jour même du malheureux combat de Rouvrai, livré à cent lieues de là qu'elle parlait ainsi. Quand Baudricourt en apprit la nouvelle plusieurs jours après, frappé de la singularité de cette annonce, et toujours tourmenté par les instances de la jeune fille, il dit à la Pucelle (c'est le nom qui depuis est devenu propre à l'héroïne) : « Va donc et advienne tout ce qu'il » pourra. » Ceci fait allusion à la crainte qu'il avait eue de se donner un ridicule en cédant au désir d'une espèce d'inspirée qui lui parlait de visions et de conversations avec sainte Catherine et saint Michel.

Accompagnée de deux de ses frères, il la met sous la conduite de deux graves gentilshommes. Ils hésitaient à se charger de cette commission, parce que le voyage était long et devait se faire à travers un pays infesté de partis, tant amis qu'ennemis, également à craindre dans un temps d'anarchie et de brigandage. Elle leur montre une fermeté qui les remplit de confiance, et leur promet toute sûreté pour la route. En effet, ils parcourent plusieurs provinces comme en pleine

paix, sans rencontrer aucunes troupes. Arrivés à Chinon, où était le roi, ils lui font parvenir la lettre de Baudricourt. La même crainte du ridicule, qui avait fait différer le gouverneur de donner satisfaction à la Pucelle, fait aussi retarder l'audience du roi. Néanmoins, après des débats dans le conseil à ce sujet, elle est admise.

Charles avait ce jour-là un habit fort simple, et se trouvait confondu dans la foule des courtisans. Elle va droit à lui sans hésiter, lui expose l'objet de son voyage, sans être plus déconcertée que si elle ne paraissait pas pour la première fois dans une assemblée si étrangère à ses habitudes. Ses visions, ses révélations reviennent dans la conversation, mais mêlées à un enthousiasme si noble, à des réponses si sages, si raisonnables et quelquefois si sublimes, que le roi ne sait quel jugement en porter. Pour fixer ses incertitudes, elle propose de lui dire en particulier un fait qui n'est connu que de lui seul. Il accepte l'épreuve, prend avec lui son confesseur et quatre seigneurs pour témoins de la confidence. La Pucelle parle, Charles l'écoute, et assure avec serment que le fait est vrai, et n'a jamais été su que de Dieu et de lui. Néanmoins, quoique convaincu par là de la foi qu'il doit ajouter à ses paroles et à ses promesses, il l'envoie à Poitiers, par devant le parlement, à l'effet de le consulter sur l'opinion à prendre touchant ses révélations. Ce voyage ne plaisait pas à la Pucelle; elle prévoyait qu'elle y serait tourmentée de questions. A la vérité on ne les lui épargna pas. On y ajouta des demandes indiscrètes, par exemple, de miracles. «Je ne suis pas venue, répondit-elle, pour » faire des signes; mais conduisez-moi à Orléans, et je vous donnerai » des signes certains de ma mission.» Comme elle parlait toujours de combats à livrer aux ennemis : «Qu'est-il besoin d'armées et de ba- » tailles? lui dit quelqu'un; Dieu ne peut-il pas sans cela sauver la » France? » Elle répondit, d'un ton de modestie : «Les gens d'armes » combattront en mon Dieu, et le Seigneur donnera la victoire.» Ceux qui étaient chargés de l'examiner allaient la voir d'abord comme visionnaire, et la quittaient convaincus de sa sagesse et édifiés de sa piété.

Quand elle revint de Poitiers à Chinon, le roi la reçut avec les plus grands honneurs. Il lui fit faire une armure complète, excepté l'épée qu'elle envoya chercher à Sainte-Catherine-de-Fierbois, dans le tombeau d'un vieux chevalier, où on la trouva comme elle l'avait désignée sans jamais l'avoir vue. Le monarque lui donna des conseillers, des pages, un chapelain, un intendant, enfin tout l'équipage d'un chef de guerre. Elle en prit aussitôt le rang et l'autorité. On préparait alors à Blois un convoi pour Orléans. Jeanne se met à la tête de l'escorte, fait chasser de son armée les filles de joie qui étaient en grand nombre, et contient les Anglais pendant qu'on déchargeait les bateaux à Orléans. Elle y entre pour satisfaire l'empressement que les assiégés avaient de la voir, et pour faciliter l'entrée d'un second approvisionnement; puis elle s'établit entre la circonvallation des

Anglais et la ville, à l'effet d'en faire lever le siege suivant sa pro messe.

Tout ce qui s'y passa se fit en son nom et sous son commandement. Jusqu'alors on n'avait pas osé insulter les bastides ou petits forts qui appuyaient la circonvallation des Anglais. Quelques jeunes seigneurs, emportés par leur ardeur, en attaquent une en plein midi sans s'être concertés avec elle, et sont repoussés. Elle s'était retirée pour se reposer. Le bruit de la déroute l'éveille. Elle s'arme, vole au lieu du combat, arrête les fuyards. Sa présence ranime leur courage et le fort est emporté. Elle voulait profiter de l'ardeur des troupes pour en escalader une seconde; les autres chefs ne furent pas de son avis pour le moment: mais quelques jours après elle revient à la charge contre une des principales bastides. Au fort de l'assaut, une terreur panique saisit les soldats. Ils abandonnent l'attaque. Elle les ramène, plante elle-même son étendart sur la brèche; les Anglais en sont repoussés, et les Français y entrent en foule et se mettent à piller. De peur que, revenue de son premier étourdissement, la garnison ennemie ne se rallie, et, trouvant les assaillans en désordre, ne reprenne le fort, Jeanne y fait mettre le feu; et, attentive à tout, quoique blessée au pied par une chausse-trappe, avant que de se retirer, elle place elle-même les troupes dans des postes qui les rapprochaient des boulevarts que les Anglais avaient élevés du côté de la Sologne à la tête du pont.

Il était très important mais très difficile de les en chasser; Jeanne fait décider cette entreprise selon le vœu des Orléanais et malgré les craintes manifestées de plusieurs généraux. Le jour marqué, elle entend la messe de grand matin, communie, sort de la ville, traverse la circonvallation, et marche fièrement à l'assaut du boulevart qui couvrait le dernier fort de l'ennemi. Blessée au cou au commencement de l'action par une flèche, elle l'arrache elle-même, se fait panser légèrement, reparaît au moment où la confiance des troupes commençait à diminuer, la ranime, emporte le fort, et, faisant jeter quelques poutres sur le pont que les Orléanais avaient rompu eux-mêmes, pour empêcher les Anglais de pénétrer dans la ville, elle rentre triomphante dans Orléans, aux acclamations des habitans qu'elle venait de délivrer. En effet, après cet échec, les Anglais sentirent qu'ils n'avaient plus rien à espérer du siége, et ils le levèrent. La blessure de la Pucelle ne fut pas trouvée dangereuse, et ne l'empêcha pas de courir à de nouveaux exploits.

Elle conseilla au roi de commencer par prendre toutes les petites villes qui entouraient Orléans, afin de pouvoir entreprendre sans inquiétude le voyage de Reims qui était son but, et dont elle ne cessait de représenter la nécessité. On tenait de fréquens conseils à ce sujet, et les avis étaient fort partagés. « Gentil dauphin, ne tenez » plus tant de conseils inutiles; mais ne songez qu'à vous rendre à » Reims, pour y recevoir la couronne. »

Le duc d'Alençon, Dunois, La Hire, et d'autres guerriers admirateurs de son courage et de sa vertu, veillaient sur elle dans les combats. Elle courut un grand danger au siége de Gergeau. On la voyait, sur le dernier degré de l'échelle, faisant flotter son étendart. Une flèche le déchire, une pierre l'atteint elle-même à la tête. Son casque rompt la violence du coup ; mais elle roule au pied des murailles. En se relevant, elle s'écrie : « Amis ! amis ! sus ! sus ! notre seigneur a » condamné les Anglais. Ils sont à nous. Bon courage ! » Et elle emporte la ville. Celle de Beaugency se rendit avant l'attaque. Les Anglais s'étaient réfugiés dans le château, où ils tinrent quelque temps ; mais enfin ils capitulèrent.

Pendant le siége, on apprit que le connétable, honteux et las de son inaction, approchait avec douze cents hommes levés en Bretagne pour coopérer aux travaux et aux triomphes de l'armée royale. Le roi lui fit porter la défense de passer outre ; mais le connétable, sans s'y arrêter, ayant continué sa marche, Charles donna ordre au duc d'Alençon de ne le pas recevoir. Jeanne en conséquence opinait à le charger. La Hire et les autres généraux se hâtèrent d'interposer leur médiation, et leurs instances auprès du roi prévalurent enfin sur l'obstination de La Trémouille. Lorsque après la réunion Jeanne et Richemont se rencontrèrent : « Jeanne, lui dit le connétable, on m'a dit que vous me voulez combattre. Je ne sais qui » vous êtes ni de par qui vous venez, si c'est de par Dieu ou de par » le diable. Si vous êtes de par Dieu, je ne vous crains pas ; car Dieu » connaît mon intention comme la vôtre. Si vous êtes de par le diable, je vous crains encore moins. » Jeanne, dont un sentiment profond de fidélité pour le roi était le mobile de toutes ses actions, convaincue de ceux du connétable, l'assura de son dévouement dans toutes les occasions.

Le duc de Bedford avait ramassé avec hâte un renfort de six mille hommes qu'il envoyait à Talbot, demeuré dans les environs d'Orléans, avec les débris de l'armée anglaise. Leur jonction se fit à Patai-en-Beauce ; mais le connétable était sur ses pas. On consulta Jeanne sur ce qu'il y avait à faire : « Il faut combattre les Anglais, répondit-elle, » fussent-ils pendus aux nues, et se munir de bons éperons pour les » poursuivre. » Sur sa parole, les Français ne doutent plus de la victoire, et les Anglais sont mis en fuite. Le brave Talbot qui les commandait fut fait prisonnier par Xaintrailles, et relâché sans rançon sur ses instances ; procédé généreux dont deux ans après Talbot trouva l'occasion de s'acquitter envers lui de la même manière. Dans cette journée, les Anglais et les Français changèrent de rôle. Les premiers, qui avaient coutume de se présenter avec l'air d'assurance que donne l'habitude du succès, se montrèrent hésitans, déconcertés : leur fuite commença presque aussitôt que l'attaque ; tandis que les Français, jusqu'alors timides et irrésolus, chargèrent avec une intrépidité qui tenait de l'enthousiasme.

Ce sentiment énergique était devenu celui de toute la nation, à l'exception du roi qui semblait ne pas le partager. Cette inertie, l'inertie d'un prince de près de trente ans, et dans de pareilles circonstances, a droit d'étonner. On donne à son indolence pour principe l'intérêt des favoris qui l'obsédaient. Plus sûrs de conserver leur crédit dans la mollesse de la cour que dans l'activité de la guerre, ils le retenaient loin des armées, sous le spécieux prétexte qu'exposer sa personne ce serait hasarder le salut de l'état qui dépendait de sa conservation. Ils l'entraînaient par les plaisirs. Charles y était assez porté de lui-même. On rapporte que, dans un de ces momens critiques qui réclamaient les plus graves réflexions, il fit appeler La Hire. C'était pour lui communiquer le plan d'une fête qu'il voulait donner. « Qu'en pensez-vous? demanda-t-il au jeune guerrier. » —Je pense, répondit celui-ci, qu'on ne peut perdre un royaume plus » gaîment. »

Que ce soit sensibilité pour de pareils reproches indirects adroitement placés, ou les instances de Jeanne d'Arc, ou son exemple, qui aient tiré Charles de sa léthargie, il se sevra enfin de ces délices déplacées, éloigna toute considération d'une timide prudence, et se détermina au voyage de Reims. Le connétable n'en fut pas. Le vainqueur récent de Patai eut ordre de se retirer. Il fallut que Jeanne embrassât les genoux de Charles pour lui obtenir, pendant l'absence du roi, un faible commandement en Normandie, où il fit un diversion qui assurait la marche du monarque. Richemont dévora son ressentiment en héros, et se vengea par de nouveaux services de l'ingratitude de la cour et des mortifications journalières qu'il eut encore à essuyer.

Cependant, sur la parole de Jeanne, Charles formait l'entreprise la plus opposée à toutes les règles de la prudence humaine. Mais la Providence semblait avoir parlé dans les évènemens miraculeux qui avaient commencé la restauration de l'état, et les Français continuèrent à s'y fier. Tout dans le voyage se fit sous les ordres et l'autorité de la Pucelle. Elle réglait les marches, fixait les repos, pourvoyait aux besoins d'une armée qui marchait sans vivres, sans provisions, sans bagages, comme si elle fût allée à une fête. Nulle troupe anglaise ne se présenta pour disputer le passage des rivières et défendre les villes. Ce qu'on a recueilli des discours de la Pucelle était prononcé d'un ton d'inspirée. Les lettres écrites en son nom, et qu'elle signait d'une croix, portent le même caractère. « *Aux Anglais devant Orléans*. Entendez les nouvelles de Dieu et » de la Pucelle, Anglais, qui n'avez aucun droit au royaume de » France. Dieu vous ordonne par moi, Jeanne la Pucelle, d'aban- » donner nos forts et de vous retirer. » Sous les murs de Troyes, dont les habitans hésitaient à ouvrir les portes : « *Jesu*, *Maria*, très » chiers et bons amis, s'il ne tient à vous (c'est-à-dire si vous ne » vous en rendez indignes), seigneurs, bourgeois et habitans de la

» ville de Troyes, Jeanne la Pucelle vous mande et vous fait savoir,
» de par le roi du ciel, son droiturier seigneur et souverain, duquel
» elle est en chacun jour en son service royal, que vous fassiez vraye
» obéissance au gentil roi de France, qui sera bien en bref à Reims
» et à Paris, qui vienne encontre. A l'aide du roi Jésus, loyaux Fran-
» çais, venez au devant du roi Charles, et qu'il n'y ait point de faute. »
A la simple apparence d'un assaut, ils ouvrirent leurs portes, et ceux de Châlons les imitèrent.

On craignait la résistance de Reims, parce qu'elle était sous la puissance d'une garnison bourguignonne; mais la garnison se retira d'elle-même et les Rémois reçurent Charles avec les plus grandes démonstrations de joie. Le sacre ou couronnement se fit avec les cérémonies ordinaires. La Pucelle y assista près du roi en habit de guerre, tenant son étendart à la main. A la fin de la messe, elle se prosterna devant le monarque, et, d'une voix étouffée par des sanglots d'attendrissement, elle lui dit : « Enfin, gentil roi, or est exé-
» cuté le plaisir de Dieu, qui voulait que vous vinssiés à Reims re-
» cevoir votre digne sacre, en montrant que vous êtes vrai roi et
» celui auquel le royaume doit appartenir. » Charles lui marqua sa reconnaissance. Ni lui ni les seigneurs ne pouvaient revenir de leur étonnement en voyant le succès d'une entreprise que la plupart avaient arguée de témérité, d'une entreprise toujours affirmée avec la plus grande assurance, malgré les difficultés et les obstacles qui l'environnaient, et terminée enfin en moins de cinq mois par la jeune villageoise de Domremy.

Elle conseillait d'aller droit à Paris. C'était aussi l'opinion des principaux généraux. En effet, une brusque attaque, dans la stupeur où étaient les Anglais, pouvait réussir. Le temps qu'on mit à s'assurer de quelques villes laissa au duc de Bedford celui de rassembler des forces à peu près égales à celles du roi qui s'avança jusqu'à Melun. Les deux armées se trouvèrent peu éloignées. On s'attendait à une bataille; mais les deux chefs craignaient également une action décisive. Diverses marches et contre-marches les remirent encore en présence près de Dammartin. Une retraite prudente dispensa encore le régent d'en venir aux mains. Il rentra dans Paris dont le monarque s'éloigna en gagnant la Beauce. Les succès du connétable, qui faisait en Normandie une puissante diversion, appelèrent Bedford dans cette province. Sitôt qu'il fut hors de la capitale, Charles, profitant de son absence, s'approcha de Paris dans le dessein de risquer une attaque. Elle eut lieu au commencement de septembre à la porte Saint-Honoré. La Pucelle s'y comporta avec son courage ordinaire. Elle reçut une flèche à la cuisse qui la mit hors de combat. On remarque qu'elle fut laissée plus d'une heure sans secours sur le revers d'un fossé. Crue moins nécessaire, elle était déjà traitée avec indifférence. Les premières barrières qui couvraient la porte furent forcées, mais on ne poursuivit pas cet avantage parce que quelques mouvemens de la bour-

geoisie qu'on espérait en faveur de la cause royale ne réussirent pas. Bedford avait pris ses précautions; il avait renfermé ou chassé les personnes suspectes, et répandu des écrits qui traitaient les actions de la Pucelle d'opérations diaboliques, épouvantail alors tout-puissant sur le peuple.

Les principales attentions de l'Anglais se portaient sur le duc de Bourgogne. Il n'était pas à se repentir d'avoir aliéné ce prince en lui refusant le dépôt d'Orléans. Il s'appliqua à le gagner par toutes sortes d'égards, d'autant plus qu'il savait que Charles y travaillait de son côté. Philippe flottait entre les deux partis. Il donna des espérances au roi et conclut avec lui une trêve pour les provinces de Picardie, d'Artois et de Champagne. Déjà depuis six ans la Bourgogne d'une part, le Lyonnais, le Forez et le Bourbonnais de l'autre, pays à la vérité épuisés par la guerre et où les armées n'auraient pu subsister, jouissaient d'une trêve semblable; partout ailleurs le duc se réservait le droit de faire la guerre comme à l'ordinaire: mais c'était toujours pour Charles un avantage que de n'avoir pas partout Philippe pour ennemi. Bedford tâcha de les remettre aux mains en proposant au duc la lieutenance-générale du royaume et le gouvernement de Paris. Philippe, flatté de cette dignité, après s'être fait un peu prier, l'accepta; mais seulement, disait-il, jusqu'aux fêtes de Pâques de l'année prochaine. Le duc de Bedford se rendit alors en Normandie, et Philippe, après avoir laissé l'Isle-Adam à Paris, retourna en Bourgogne où il institua à cette époque l'ordre de la Toison-d'Or.

Depuis le sacre, dans les pays que Charles VII parcourut, les habitans des campagnes se portaient en foule sur son passage, *criant Noël et chantant le Te Deum*. Cette allégresse générale charmait la Pucelle au point de lui faire répandre des larmes de satisfaction. Cependant elle ne cessait de renouveler la prière qu'elle avait faite au roi après le couronnement, de lui permettre de se retirer et de déclarer qu'elle croyait par le sacre sa mission finie. « Désormais, » dit-elle, je n'aurai plus de regret de mourir. » Frappé de cette espèce de pronostic, le comte de Dunois et le chancelier lui demandèrent si elle avait quelque pressentiment et révélation de sa mort; elle répondit : « Non. Je sais seulement que Dieu ne m'a pas com- » mandé autre chose que de faire lever le siége d'Orléans et faire » conduire le roi à Reims; et dans le doute, s'il veut de moi davan- » tage, le roi me fera plaisir de me permettre de retourner chez mes » parens pour y reprendre mon premier état. » Ils l'exhortèrent à continuer de servir le roi, observant que Dieu, ne lui révélant rien de contraire, voulait apparemment qu'elle achevât son ouvrage en chassant les Anglais de France. Elle se laissa persuader et continua son service, non sans éprouver des remords de n'avoir pas assez écouté la voix intérieure qui lui conseillait la retraite.

Le roi, au commencement de cette année, exempta de tailles et de

toutes impositions à perpétuité le village de Domremy où Jeanne d'Arc était née; l'anoblit avec toute sa famille, son père, sa mère, ses trois frères et leur postérité masculine et féminine, leur donna des armoiries et le nom de du Lis; mais celui de la Pucelle est resté à l'héroïne. Daniel dit que de son temps il y avait encore des descendans de cette famille.

Jeanne profita peu de ces honneurs. Dévouée à de nouveaux périls qu'elle acceptait ou s'imposait, elle se jeta dans Compiègne que les Anglais et les Bourguignons assiégeaient. Dans une sortie, elle tomba sur le quartier de ceux-ci, et, couvrant la retraite des siens à la suite d'un combat opiniâtre, elle fut serrée contre le fossé, démontée et forcée de se rendre à un capitaine bourguignon : il la céda au comte Jean de Ligny-Luxembourg, son général, et celui-ci la vendit aux Anglais moyennant une somme de dix mille livres pour lui et une pension de trois cents livres pour le capteur, somme plus considérable que celle qu'avait donnée Edouard à celui qui avait fait le roi Jean prisonnier. Cet évènement fut pour eux un triomphe qu'ils célébrèrent de la manière la plus éclatante. Bedford fit faire des réjouissances et chanter un *Te Deum* à Paris. Il envoya dans toutes ses provinces porter la nouvelle de cet exploit qu'il regardait comme la résurrection de son parti. Au contraire, on ne voit pas que Charles ait fait la moindre démarche pour tirer la Pucelle des mains de ses ennemis. Il jouissait du fruit de ses travaux sans paraître songer à celle qui lui avait ouvert le chemin de la victoire.

Ses affaires prospéraient de tous côtés. Ses troupes ne faisaient que se présenter devant les villes, et elles ouvraient leurs portes. Il y eut même dans Paris une conspiration des principaux bourgeois pour livrer la capitale au roi. Elle fut découverte, et plus de cent cinquante furent décapités aux Halles. Les autres rigueurs que le duc de Bedford exerça contre les complices commencèrent à le rendre odieux aux Parisiens. Deux défaites que ses troupes, quoique supérieures en nombre, essuyèrent de la part de Xaintrailles et de Barbasan, à Germigny et à la Croisette, près de Châlons en Champagne, portèrent un coup funeste à la puissance du jeune Henri VI, son neveu. Son trône s'ébranla; et tous les efforts de l'oncle, grand capitaine, politique habile, mais sombre et cruel, ne purent le raffermir.

La révolution se faisait dans les esprits avec une rapidité qui l'effrayait. Il crut lui opposer une digue puissante en flétrissant celle qui avait causé ses désastres. Elle était prisonnière de guerre. Le comte de Luxembourg, en la vendant aux Anglais, n'avait pu donner aux acheteurs d'autre droit sur sa prisonnière que le droit ordinaire de la guerre, tout au plus celui de lui faire subir une longue captivité. Mais cette peine et même une mort obscure ne leur suffisaient pas pour rappeler le peuple à ses erreurs à l'égard des légitimes souverains de la France; il leur fallait la diffamation de la victime de leur ressentiment. Or, rien de plus propre dans ce temps à opérer

cet effet, à rendre une personne odieuse et exécrable, et à la priver de justice et de compassion, que de la faire passer pour sorcière, magicienne, en commerce avec les démons. C'est ce que le régent entreprit, et il se fit prier par l'Université de Paris, « en l'honneur de » Notre Seigneur Jésus-Christ, d'ordonner que cette femme fût » brièvement mise ès-mains de la justice de l'église. »

Jean Cauchon, évêque de Beauvais, se rendit principal personnage de cette tragédie, dont on fixa le théâtre à Rouen, qui appartenait aux Anglais. La Pucelle avait été prise à Compiègne, dans l'évêché de Beauvais; l'évêque, par cette raison, réclama Jeanne comme sa justiciable. Les chanoines de Rouen, l'archevêché étant vacant, lui accordèrent le territoire. Cauchon y établit son tribunal, composé de docteurs vieillis dans la chicane de l'école et du barreau, et chargés avec grand appareil d'interroger et de juger une fille de dix-neuf ans, sans avocats ni défenseurs. Commencé à la fin de février, le procès dura trois mois, et eut seize séances. La procédure manuscrite existe encore en original, et elle offre un sujet continuel d'étonnement dans les réponses de Jeanne, toujours aussi fermes que prudentes.

Première interpellation. « Jurez de dire la vérité. — Vous pour» riez, répondit-elle, me demander ce que je ne puis vous révéler » sans parjure. » Sans doute elle entendait le secret resté entre elle, le roi et les quatre seigneurs choisis. « Promettez, lui dit-on, de ne » pas tâcher de vous évader. » Elle répond : « Si je me sauvais, on » ne pourrait m'accuser d'avoir violé ma parole, puisque je ne vous » ai point donné ma foi. » L'infortunée était chargée de fers depuis qu'elle avait tâché de se procurer la liberté en sautant par une fenêtre de la prison. Elle se blessa dans sa chute et fut reprise. A ses liens ordinaires on ajouta, dans la prison ecclésiastique, une chaîne qui la tenait pendant la nuit par le milieu du corps. Ce fut le tourment le plus pénible de sa captivité, surtout quand elle était obligée de se lever et de changer de linge en présence des soldats qui la gardaient. Elle supplia souvent qu'on la délivrât de cet esclavage; mais ce fut inutilement.

A propos de ses révélations, sur lesquelles les juges se permettaient des questions captieuses, un d'eux lui dit : « Charles a-t-il aussi des » visions? — Envoyez le lui demander, » répondit-elle. C'était un jour de fête qu'elle attaqua les barrières de Paris à la porte Saint-Honoré. Interpellée si elle croyait avoir bien fait, elle dit : « Je sais » qu'il est juste de respecter la solennité des fêtes. Si j'ai mal fait, » c'est à mon confesseur à m'en donner l'absolution. » Elle proposa à l'évêque de l'entendre en confession : par là, elle l'aurait forcé de se récuser. Jeanne connaissait sa mauvaise volonté : plusieurs fois elle lui fit sentir qu'elle ne l'ignorait pas. « En restant mon juge, » lui disait-elle, songez donc au fardeau que vous vous imposez. » On voulut savoir d'elle si elle avait eu dès l'enfance le désir de com-

battre les Anglais; elle répondit: « J'ai toujours souhaité que mon roi recouvrât ses états. »

Il n'y a rien qu'on n'imaginât pour l'embarrasser. On lui demanda ce qu'elle pensait du schisme qui déchirait alors l'église? à quel pape elle adhérait? si les esprits célestes lui avaient promis d'échapper? ce que c'était que l'église militante et triomphante? « Tout cela » ne touche pas mon procès, » répondit-elle. Comme, dans le dessein de la troubler, ils parlaient quelquefois tous ensemble, elle leur disait d'un ton calme: « Beaux pères, l'un après l'autre, s'il » vous plaît. » L'évêque de Beauvais l'interrogea au sujet d'un enfant de la ville de Lagny qu'on publiait avoir été ressuscité par elle. Il s'imaginait qu'elle se donnerait les honneurs du miracle, et qu'il la surprendrait en mensonge; elle répondit simplement: « Cet en- » fant, cru mort, a été porté à l'église; il y a donné quelques signes » de vie qui ont permis de lui administrer le baptême. Dieu a fait le » reste. — Pourquoi changiez-vous souvent de bannières? pourquoi » les faisiez-vous bénir, et broder dessus les noms de Jésus et de » Marie? N'était-ce pas pour faire croire aux troupes que votre ban- » nière leur portait bonheur?—Jamais, disait-elle, je n'ai changé » mon étendart que quand il était brisé; jamais je ne l'ai fait bénir » par des cérémonies particulières. C'est des clercs que j'ai appris à » faire usage non seulement pour mon étendart, mais encore pour » les lettres que j'écrivais, des noms du Sauveur du monde et de sa » mère. A l'égard de la fortune que j'attribuais à cette bannière, je » disais pour toute assurance aux soldats: *Entrez hardiment au* » *milieu des Anglais*; et j'y entrais moi-même. —Mais pourquoi, » dans la cérémonie du couronnement de Charles, vous êtes-vous » tenue, bannière levée, près de sa personne? — Ayant partagé ses » travaux et ses dangers, il était bien juste, dit-elle, que j'en parta- » geasse les honneurs. » Jusqu'à la fin elle parut convaincue de la réalité de ses visions. « Soit bons, soit mauvais esprits, dit-elle, ils » me sont apparus. » On voulut lui donner la question. L'appareil du supplice ne put altérer la fermeté de ses réponses. On le lui épargna, dans la crainte qu'elle ne succombât dans les douleurs de la torture. Le duc de Bedfort recommanda aux médecins d'en avoir le plus grand soin, mais ce fut par un sentiment raffiné de barbarie. « Le » roi d'Angleterre l'a chèrement achetée, disait-il, et il veut qu'elle » soit brûlée. »

Les suppôts de Cauchon faisaient l'impossible pour satisfaire les Anglais qui les payaient. Ils donnaient un mauvais sens, ou du moins un sens équivoque à ses réponses, altéraient les actes, lui en faisaient signer de faux, et cela si ouvertement qu'elle s'en aperçut elle-même, et que quelques uns des juges, moins corrompus que les autres, en firent des reproches à l'évêque qui les fit intimider par les Anglais. Mais, malgré ces manœuvres, le tribunal ecclésiastique ne put la condamner qu'à la peine canonique de passer le reste de ses jours en

prison, *au pain de douleur et à l'eau d'angoisse.* Ce jugement lui fut prononcé en place publique. Un docteur, nommé Erard, y fit un discours dans lequel il se répandit en invectives contre elle et contre le roi. « C'est à toi, Jeanne, que je parle, et te dis que ton roi est hé- » rétique et schismatique. » Au nom du roi insulté la jeune fille garottée, presque mourante d'une maladie contractée dans la prison, se ranime, et, négligeant ses propres injures, dit avec véhémence : « Sire, révérence gardée, je vous ose bien dire et jurer, sur » peine de ma vie, que mon roi est le plus noble chrétien de tous » les chrétiens et n'est point tel que vous le dites. » Le comte de Luxembourg, qui l'avait si lâchement vendue, vint un jour dans sa prison, accompagné des ducs de Stafford et Warwick, pour traiter, disait-il, de sa rançon, et lui procurer la liberté. Elle lui dit d'un ton méprisant : « Vous n'en avez ni la volonté ni le pouvoir. Je sais » bien que ces Anglais me feront mourir ; mais seraient-ils cent mille » jureurs de plus qu'ils ne sont à présent, ils ne gagneront pas ce » royaume. » Stafford tira son épée, et l'aurait lâchement percée, si Warwick ne l'eût retenu. Cette brutalité aurait du moins soustrait l'infortunée au supplice affreux qui l'attendait.

Tout paraissait fini par le jugement ecclésiastique ; mais les Anglais n'avaient garde d'en être contens, parce que le tribunal n'ayant pas abandonné par sa sentence l'accusée au bras séculier, ils la voyaient avec dépit et regret soustraite à la mort ignominieuse et cruelle qu'ils voulaient lui faire souffrir. Ils s'emportèrent contre les juges, et leur reprochèrent d'avoir *mal gagné leur argent.* Cauchon trouva un remède à cette omission. La sentence ecclésiastique portait que la jeune fille ne reprendrait pas l'habit d'homme. Elle le promit, et s'y engaga par serment. Ses gardes, pendant la nuit, lui enlèvent ses habits de femme, et lui en substituent de leur sexe. En s'éveillant, elle prie qu'on lui rende ses *robes*, avertit ses gardes que, s'ils la refusent, ils seront cause de sa mort. Elle souffre, reste au lit jusqu'à ce que des besoins pressans la forcent d'en sortir. Elle se couvre alors des habits qu'elle trouve sous sa main. Des témoins apostés entrent, la surprennent, la dénoncent au tribunal comme ayant violé son serment. Ce crime paraît assez grand aux juges pour revenir sur leur sentence. La violation de son serment était manifeste : elle était encore vêtue des habits défendus. Un nouveau jugement la déclare « sorcière, apostate, hérétique, idolâtre, menteresse, » devineresse, blasphémeresse de Dieu, excommuniée, rejetée du sein » de l'église, abandonnée pour ses forfaits à la justice séculière. »

Le bûcher était prêt. Les uns disent qu'elle y monta avec fermeté, haranguant le peuple et accablant les Anglais de reproches ; les autres, qu'elle y marcha comme une victime innocente, sans emportemens, sans bravades, sans injures. Les juges ecclésiastiques avaient permis à cette apostate, idolâtre et sorcière, de communier. Le bailli de Rouen et ses assistans, mandés pour représenter le tribunal sécu-

lier, ne prononcèrent pas de sentence. Le bailli dit seulement au bourreau d'un air consterné : « Menez-la. » Elle fit sa prière à genoux, demanda une croix. Un soldat anglais lui en fit une avec deux bâtons. Elle la baisa dévotement et demanda qu'elle fût attachée sur le mur en face du bûcher, et eut tant qu'elle le put, pendant son agonie, les yeux fixés sur ce signe du salut des chrétiens. Quand elle sentit le feu, elle avertit deux prêtres qui l'accompagnaient de s'éloigner. Le supplice fut long, parce qu'on avait donné au bûcher une hauteur extraordinaire afin qu'elle fût vue de tout le monde. Par cette raison, la flamme gagna lentement. Jusqu'à la mort on l'entendit prononcer le nom de Jésus, interrompu seulement par les gémissemens et les cris que les douleurs lui arrachaient.

« Des gens que le seul nom de miracle effarouche, dit l'historien » Daniel, ont avancé sous le règne de François I, sans aucune autorité tirée des auteurs contemporains, que ce fut un artifice des généraux français d'avoir fait venir la Pucelle à la cour, comme une » fille miraculeuse, pour frapper l'esprit des peuples. » Mais quel heureux concours de circonstances! Avoir trouvé une fille de dix-sept ans, brave dans les combats, prudente dans les conseils, irréprochable dans ses mœurs au milieu des camps! Elle a été jugée dans le temps sainte ou sorcière, suivant les préjugés superstitieux qui régnaient alors, et selon l'esprit et l'intérêt des pays. Guy de Laval, franc royaliste, après avoir rapporté à sa mère, dans une lettre, plusieurs choses extraordinaires de la Pucelle, la finissait par ces mots : « Et semble avoir chose divine de son fait à la voir et à l'ouïr. » Le régent, duc de Bedfort, écrivait en Angleterre que les revers qu'il avait essuyés auprès d'Orléans venaient de la crainte que ses soldats avaient conçue d'une femme, « vraie disciple de Satan, formée du li- » mon de l'enfer, appelée la Pucelle, laquelle s'est servie d'enchan- » temens et de sortiléges. » Villaret rapporte que « trente ans après » sa mort, le fameux comte de Dunois, dans un âge également éloi- » gné d'une jeunesse inconsidérée et d'une vieillesse faible et cré- » dule, affirmait encore avec serment que toutes les actions de cette » fille, qu'il avait presque toujours accompagnée, portaient un ca- » ractère surnaturel dont le souvenir se retracera sans cesse à sa mé- » moire. »

On est étonné de ne voir dans l'histoire aucune démarche faite en faveur de l'héroïne, comme propositions d'échange, de rançon, ou menaces de représailles, d'où on conjecture que le roi n'en fit aucune. Selon quelques historiens, il se forma à la cour une cabale des favoris et des favorites ; les premiers, jaloux de la gloire de la guerrière et redoutant le crédit qu'elle acquérait ; les secondes, alarmées de sa jeunesse, dont elles craignaient l'empire sur le cœur sensible du monarque. Leurs intrigues la firent négliger et abandonner. Elle ne s'intéressait qu'au roi : personne ne s'intéressait à elle ; elle était proscrite dans le cœur des courtisans auxquels son inaltérable fidé-

lité faisait ombrage, et ils lui fermèrent celui du faible monarque. Le remords de ce honteux délaissement ne s'est montré que vingt-cinq ans après. Le roi fit revoir le procès de l'infortunée. Cent douze témoins, prélats, généraux, magistrats, qui l'avaient connue, déposèrent pour elle de la manière la plus honorable. Son jugement fut déclaré nul, abusif, injuste, l'arrêt lacéré publiquement; et on fit à Rouen deux processions solennelles suivies de prédications en forme d'apologie. Cependant malgré l'iniquité avérée des premiers juges, on ne les poursuivit pas criminellement; mais Louis XI, peut-être pour accuser tacitement la conduite de son père, fit reprendre le procès dans les premières années de son règne. Presque tous ceux qui avaient condamné la Pucelle au feu étaient morts misérablement. Deux seuls restaient, qui subirent le même supplice. Ces deux processions, ordonnées à Rouen, le furent peut-être aussi comme expiation d'une procession générale qu'avait fait faire le duc de Bedford à Paris, en action de graces de la punition de la *magicienne* dont toutes les actions, dit le moine qui prêchait, étaient *œuvre du diable et non de Dieu.*

A cette scène tragique, qui ne servit de rien à la cause des Anglais, le régent en fit succéder une pompeuse qui ne leur fut pas plus utile. Il avait fait venir en France le jeune Henri VI, persuadé que sa présence pourrait rendre plus efficace le zèle de ses partisans; il crut aussi que le couronnement donnerait un nouveau degré de force à sa prétention. La cérémonie se fit dans la cathédrale de Paris par les mains du cardinal de Winchester, grand oncle de Henri, et malgré la réclamation de l'évêque. Dans l'entrée royale qui précéda, la marche fut ouverte par un pâtre, soi-disant prophète, *qui faisait le peuple idolâtrer.* Les Anglais l'avaient pris aux Français dans une action. « Il chevauchait de côté et montrait parfois ses mains, pieds » et côtés tâchés de sang comme saint François. » Ainsi les Anglais se servaient des prestiges qu'ils venaient de punir dans la Pucelle. *Suivaient les preux et preuses leurs compagnes.* Chaque station, comme dans les entrées des rois, offrait des représentations de combats, de mystères et autres spectacles semblables. En passant l'hôtel Saint-Paul, on fit remarquer au jeune roi la reine Isabelle, son aïeule, qui était à une fenêtre. Il la salua. Elle rendit le salut et se retira en laissant échapper des larmes. C'était, disait-elle, du plaisir de voir son petit-fils orné de deux couronnes. On voudrait pouvoir lui faire l'honneur de croire que ses larmes étaient plutôt l'effet du repentir.

Henri VI retourna dans son île chargé de deux sceptres qui devaient lui être enlevés l'un et l'autre. Celui de France lui échappait. Pendant ses promenades nonchalantes des côtes de France jusqu'à Paris, Charles VII faisait des progrès plus ou moins rapides, mais non interrompus. Aucun monarque n'a été mieux servi de ses capitaines. Ils n'avaient pas besoin d'ordre pour entreprendre. L'indi-

gnation contre les usurpateurs de la monarchie les enflammait tous du même zèle. Dispersés dans toutes les provinces, sans s'être communiqué leurs projets, ils se rencontraient comme de concert sur le chemin des conquêtes; ils en firent d'eux-mêmes d'importantes. On compte de ce nombre celle de Chartres que Dunois enleva par surprise. Elle aplanissait à Charles le chemin de la capitale. Son conseil crut ce moment favorable pour ouvrir des négociations avec les ducs de Bedford et de Bourgogne. Un légat du pape y présidait. L'Anglais se montra intraitable; il refusait au compétiteur de son neveu jusqu'au titre de roi. Philippe-le-Bon ne se fit pas trop prier pour accorder, sinon la paix, du moins une trève de six ans. La nouvelle de cette convention, répandue dans le royaume, procura de la tranquillité pour un moment, car le bienfait ne s'en fit sentir que durant trois mois. Au bout de ce temps, l'avidité et le brigandage des gens de guerre des deux partis firent reprendre les hostilités qui d'ailleurs cessèrent d'être fort animées. Ainsi de la trève il resta encore des espérances consolantes pour l'avenir.

Mais pendant que, pour réussir, ministres et courtisans auraient dû vivre tous dans le plus parfait accord, des intrigues sans cesse renaissantes les divisaient. Le connétable avait repris du crédit auprès du roi. Il ne pardonnait pas à La Trémouille son affectation à le tenir toujours éloigné, lui à qui ce ministre devait sa place et sa faveur. Richemont pressentit que le roi, qui n'avait jamais aimé La Trémouille, s'en verrait débarrassé sans regret. Avec son audace ordinaire, sans prévenir Charles, il fait surprendre le ministre dans son lit, à Chinon, où il était avec le roi. Il y avait ordre de le tuer s'il se défendait. Heureusement une blessure le mit tout d'un coup hors de combat. Il fut saisi. On le transporta dans un château fort où il resta prisonnier. Tout était préparé, de l'aveu même, dit-on, de la reine Marie d'Anjou, qui contribua beaucoup à apaiser son mari que cette violence révolta d'abord. Elle lui présenta pour premier ministre, de concert avec Richemont, Charles d'Anjou, son frère, comte du Maine. Le monarque l'accepta, et reçut le connétable dans ses bonnes grâces. Cette réconciliation, amenée par une audace inexcusable, fut un grand bonheur pour Charles VII. Elle rapprocha de lui un homme généralement estimé, malgré ses violences, d'une probité incorruptible, et dont l'œil sévère intimidait les courtisans trop portés à profiter de la mollesse du prince. Richemont avait tout pouvoir sur l'esprit du duc de Bretagne, son frère. Le duc de Bourgogne, qui le connaissait, avait pour lui une grande considération. Le roi retira donc de grands avantages de la confiance qu'il mit dans le connétable; confiance arrachée d'abord, mais que les services de Richemont tournèrent ensuite en habitude.

Les deux partis étaient si fatigués de la guerre qu'une année entière se passa sans hostilités remarquables. Outre l'épuisement des forces, ce calme put aussi avoir sa cause dans une grande froideur qui

se mit entre les ducs de Bedford et de Bourgogne. Le lien de parenté qui avait existé entre eux se trouvait rompu. Le duc de Bedford avait perdu sa femme, sœur du duc de Bourgogne, et venait de former de nouveaux nœuds avec Jacqueline de Luxembourg (1), nièce du comte de Ligny et sœur du fameux comte de Saint-Paul, depuis connétable de France. Cette alliance avec le premier des vassaux du duc et son parent, contractée à son insu, avait encore augmenté leur mésintelligence. Elle alla au point qu'après s'être donné rendez-vous à Saint-Omer pour conférer de leurs affaires, ils refusèrent chacun de faire les premières démarches pour se voir, et se retirèrent sans s'être abouchés.

On ne peut douter que dès lors Philippe-le-Bon n'eût un désir sincère de procurer la paix à la France. « Mais, dit Villaret, l'embarras des conjonctures actuelles suspendait l'accomplissement d'une » résolution déjà formée. Ce n'était pas assez que le duc de Bourgogne se déterminât au changement qu'il méditait, il était nécessaire » que la noblesse et les peuples de ses domaines, ceux des Pays-Bas » surtout, liés par le commerce avec les Anglais, y concourussent » également; que les grands vassaux et cette multitude de partisans » qui avaient embrassé sa querelle agréassent une convention qui ne » s'accordait peut-être pas avec leurs engagemens particuliers. Il » fallait concilier les oppositions d'une foule de chefs de compagnies » et de capitaines de brigands, accoutumés à ne subsister que de pillages, qui ne faisaient la guerre que pour leur compte, sur lesquels » le duc n'avait qu'une autorité conditionnelle et dépendante de leurs » intérêts. » A ces motifs politiques, Villaret ajoute, en hésitant cependant, d'autres raisons qui ne déterminent que trop souvent les hommes les plus estimables, et qui ont pu avoir quelque puissance sur l'esprit de Philippe, malgré sa bonté : « la crainte de paraître se démentir, cette mauvaise honte qui survit à nos passions, et qui nous » porte à rougir de réparer les fautes qu'elles nous ont fait commettre. »

Ces difficultés étaient sans doute en grande partie surmontées, quand le duc de Bourgogne, touché des instances du nouveau duc de Bourbon, Charles, son beau-frère, accepta une entrevue à Nevers avec le connétable et le chancelier. Cependant il se refusa à prendre un parti définitif sans consulter ses alliés, et ce fut à cet effet, et pour procurer enfin la paix à la France, qu'il demanda un congrès où furent appelées toutes les puissances de la chrétienté. Ce congrès célèbre se tint à Arras, sous la médiation de deux cardinaux, seize ans après celui qui, dans le même lieu, avait pensé consommer la ruine

(1) Jacqueline, veuve du duc de Bedford, se maria depuis avec lord Rivers (Richard Woodville), et fut mère de cette Elisabeth Woodville qu'épousa Edouard IV, roi d'Angleterre, pendant que le comte de Warwick était en France par ses ordres pour y négocier une alliance. Cet incident occasionna une nouvelle révolution en Angleterre. Warwick, piqué d'être désavoué, changea de parti, contraignit pour un temps Edouard à fuir, et rétablit Henri VI qu'il avait contribué à détrôner.

de la France. Il s'y trouva vingt-sept des principaux seigneurs, prélats et magistrats du royaume; le duc de Bourgogne en envoya treize. Le cardinal de Winchester, oncle du duc de Bedford, présidait les plénipotentiaires anglais qui étaient en aussi grand nombre. Les Français leur offrirent de prime abord la cession de la Normandie et de la Guyenne en toute propriété, sous la réserve de l'hommage à la couronne, et à condition que le roi d'Angleterre renoncerait au titre de roi de France et à toute autre prétention. Winchester et ses collègues rejetèrent bien loin cette proposition. Ce n'était, disaient-ils, abandonner à Henri que ce qu'il possédait. A la vérité il tenait une partie de ces provinces; mais Charles y était aussi maître de beaucoup de villes. La Normandie entière s'ébranlait; Rouen avait déjà tenté de se soustraire à l'obéissance des insulaires. Ils dominaient encore dans la capitale; mais le roi était bien plus puissant qu'eux dans les environs et dans les provinces voisines de l'Ile-de-France. Le Beauvoisis, le Vermandois, la Picardie, tout ce qui dans ces cantons n'appartenait pas au roi de France, était non à celui d'Angleterre, mais au duc de Bourgogne. Cependant, malgré l'état d'infériorité où les Anglais se trouvaient, ils demandaient hautement que Charles se contentât du nom de dauphin, avec quelques provinces à titre d'apanage, et cédât à Henri le reste de la France. Les médiateurs les avaient exhortés, en commençant, de faire des propositions *loyales et courtoises;* mais ils se retranchèrent toujours dans leurs premières prétentions dont on ne put les tirer, et quittèrent l'assemblée très mécontens, et accusant le duc de les avoir abandonnés et trahis.

Philippe-le-Bon profita de leur départ. Resté seul à satisfaire, il lui fut plus aisé d'obtenir ce qu'il désirait que s'il avait eu à partager avec d'autres. Au fond, il ne fut pas plus *courtois* que les Anglais. Il exigea du roi de nouvelles marques de repentir du meurtre de Jean-sans-Peur, son père; désaveu d'y avoir eu aucune part, fondations pieuses, érection d'une croix sur le pont de Montereau, en mémoire du crime et de la satisfaction, et cinquante mille écus d'or à vingt-trois karats et de soixante-quatre au marc, en indemnité des joyaux qui avaient été pris en cette occasion. Ce n'étaient là que des préliminaires, la partie honorifique du traité; vient ensuite l'utile. Les comtés de Mâcon et d'Auxerre, la seigneurie de Bar-sur-Seine, les villes de Péronne, Roye, Montdidier, toutes celles qui bordent les deux rives de la Somme depuis sa source jusqu'à l'Océan, telles que Saint-Quentin, Corbie, Amiens, Abbeville, à condition cependant, quant à ces villes riveraines, qu'elles pourront être rachetées par le roi ou ses successeurs, moyennant quatre cent mille écus d'or; plus le comté de Dourlens, Riquier, Crèvecœur, Arleux, Mortagne, la jouissance du comté de Boulogne, et dans toutes ces cessions, les droits royaux, gabelles, justices, fiefs, patronages des églises, et exemption de foi et hommage pour les autres seigneuries échues et à échoir; mais cette exemption personnelle au duc seul, et non pour ses descendans; enfin en-

gagement réciproque entre les contractans de s'aider dans leurs guerres, notamment contre les Anglais. A ces conditions, « et principalement pour révérence de Dieu, dit le traité, et pour la compassion du pauvre peuple, » Philippe, s'intitulant duc de Bourgogne, *par la grace de Dieu*, reconnaît le roi Charles de France pour son souverain, et se soumet, s'il manque à sa foi, d'y être contraint par le pape et le concile de Bâle qui se tenait alors. Il signa ce traité avec les principaux seigneurs de son duché, dans la cathédrale d'Arras, devant le saint sacrement, et en présence de légats qui les relevèrent tous des sermens qu'ils avaient faits jusqu'alors, et qui seraient contraires à celui-ci.

La reine Isabeau de Bavière mourut à Paris quinze jours après le traité d'Arras. On dit qu'il lui arracha des larmes de dépit. Elle emporta dans le tombeau l'indignation des Français, dont elle avait causé les derniers malheurs par sa haine contre son fils. Les Anglais n'en témoignèrent pas grand regret. Elle ne leur était plus utile. Ils lui firent faire un service dans la cathédrale, et envoyèrent son corps sans pompe à Saint-Denis, sous prétexte que le convoi, s'il avait été éclatant, aurait pu être troublé par les partis royalistes qui parcouraient les environs de la capitale. Une mort vraiment avantageuse pour Charles VII fut celle du duc de Bedford. Le cabinet de Londres nomma pour le remplacer Richard, duc d'Yorck, son cousin issu de germain, homme d'une capacité médiocre, déjà décrié en Angleterre, et traversé par ceux qui aspiraient à la régence de France. Henri, petit-fils de Jean de Gand et duc de Sommerset, qui y prétendait, conduisit tellement ses intrigues, que ce ne fut qu'au bout de sept mois que le duc d'Yorck put obtenir ses patentes. L'inaction où il fut obligé de rester donna au roi le moyen de s'emparer de plusieurs villes importantes, dont la conquête faisait présager la reddition prochaine de la capitale.

Elle coûta moins que celle d'un village. Les habitans étaient fatigués des factions, et se trouvaient alors courbés sous le joug de l'inquisition la plus soupçonneuse et la plus cruelle. Quelques bourgeois courageux, à la tête desquels était Michel Laillier, qui, vingt ans auparavant avait sauvé Paris d'un massacre, prirent le temps où le connétable venait de battre les Anglais à Saint-Denis pour traiter avec lui. Ils n'eurent besoin pour s'accommoder que de quelques pourparlers. Ils demandèrent une amnistie générale pour leurs concitoyens, et la confirmation de leurs priviléges. Tout ayant été accordé par le roi, à jour convenu ils favorisent l'escalade des remparts et la rupture des chaînes des ponts-levis, et introduisent ainsi le connétable par la porte St-Jacques; ils haranguent le peuple, en même temps que les troupes royales défilent dans la ville, et repoussent la faible garnison anglaise qui y avait été laissée et qui ne pouvait se battre autrement qu'en faisant retraite. Le lendemain, aux premiers rayons de l'aurore, tout était tranquille; et les vivres qui avaient été gênés

jusqu'alors par les partis environnans, entrèrent en abondance. Le même jour, par ordre du connétable, et en attendant que le roi en eût autrement ordonné, la justice reprit son cours. Le parlement n'eut cependant son complément que quelques mois après, par la réunion des magistrats de Poitiers. La faible garnison que les Anglais tenaient à Paris se renferma dans la Bastille, et fit mine de vouloir s'y défendre. Quelques généraux opinaient à les attaquer, et il aurait été facile de les exterminer; le connétable ne voulut pas ensanglanter son triomphe. Il leur offrit une capitulation. Ils l'acceptèrent, et sortirent avec armes et bagages, mais non sans être accablés d'injures par la populace, qui les bénissait auparavant comme ses sauveurs. A la joie de cet évènement heureux se joignirent des fêtes pour le mariage du dauphin, qui depuis a été Louis XI. Il fut célébré à Tours, avec Marguerite, fille de Jacques I, roi d'Ecosse, fidèle allié de la France.

Le duc de Bourgogne faisait alors sérieusement la guerre aux Anglais. Il entreprit le siège de Calais. Les Flamands, ses sujets, croyant courir à une victoire prompte, se rendirent en foule dans son camp; mais, quand ils virent que la défense se prolongeait, ils se retirèrent comme ils étaient venus, et le duc, privé de la plus grande partie de ses meilleures troupes, fut contraint de lever le siége. Il ne réussit pas mieux au Crotoi, où il trouva Talbot qui le repoussa. Le roi au contraire eut un plein succès dans l'attaque de Montereau-Faut-Yonne, ville alors importante et très forte. Charles y montra une intrépidité qu'on ne lui avait pas encore connue. Il marcha à l'assaut, à travers le fossé, dans l'eau jusqu'à la ceinture, monta des premiers sur la brèche, et, se voyant maître de la ville, « il défendit, sous » peine de la hart, que homme ne pillât l'église ni gens de la ville. » Ces deux actes, l'un de bravoure et l'autre de bonté, décidèrent de sa réputation auprès des Français. Aussi eut-il des marques certaines de leur amour et de leur estime dans l'entrée solennelle qu'il fit à Paris. Les habitans y étalèrent toute la magnificence que l'industrie du siècle pouvait fournir. On y vit les *mystères représentés* par des personnages muets, sur des échaufauds dressés de distance en distance. *Les sept péchés mortels à cheval, et les sept vertus* précédaient le parlement. Moins touché de ces belles inventions que des acclamations et des larmes de joie d'un peuple nombreux, Charles ne put retenir les siennes. Les Parisiens étaient enchantés de revoir leur souverain légitime, après vingt ans d'absence. Leurs transports allaient jusqu'à l'ivresse. L'évêque de Paris, en recevant le monarque dans la cathédrale, lui fit jurer qu'il *tiendrait loyalement et bonnement tout ce qu'un bon roi faire devait.*

Charles VII s'appliqua à remplir cette promesse, en faisant plusieurs règlemens utiles pour l'administration de la justice et des finances. Le malheur des circonstances ne permit pas de diminuer les impôts : ce qui fâcha le peuple, qui à chaque changement espère

des innovations utiles, et est toujours trompé. Le monarque s'appliqua, du moins dans les autres parties d'administration, à *ce qu'un bon roi faire devait.* Pendant les troubles tout avait été confondu, « de manière qu'on ne connaissait plus l'état des gens, soit princes, » nobles, bourgeois, marchands et artisans, parce qu'on tolérait à » chacun de se vêtir et habiller à son plaisir, fût homme ou femme, » de drap, d'or et d'argent. » Il fut défendu de vendre des étoffes précieuses à d'autres qu'aux princes, grands et seigneurs, et aux ecclésiastiques pour les ornemens de leurs églises. « On poussa » même l'attention jusqu'à dresser divers patrons d'habillement, et » prescrire la qualité des étoffes suivant les rangs et les conditions. » Ce qui équivalait aux broderies, galons et autres ornemens dont l'étiquette a enrichi en différens temps les habillemens de ceux qu'elle a voulu distinguer.

Une affaire plus importante occupa les premiers momens de la puissance que Charles VII obtenait dans la totalité de son royaume. Depuis plusieurs années, des conciles qui se succédaient luttaient contre l'autorité des papes. Celui de Bâle venait de prononcer sa propre supériorité, et il avait fait plusieurs canons de discipline, conformes aux usages qu'on appelait les *libertés de l'église gallicane.* Les pères de Bâle envoyèrent proposer au roi l'homologation. Il convoqua, dans la Sainte-Chapelle de Bourges, les princes du sang, le dauphin à la tête des principaux seigneurs du royaume. On y discuta les décrets en présence des légats du pape, et, malgré leurs réclamations, l'assemblée en reçut la plus grande partie comme loi de l'état, sous le nom de *Pragmatique sanction* (1), appellation dérivée d'un vieux mot *pragma* qui veut dire *prononcé, sentence, édit.* On arrêta donc que le concile œcuménique était au dessus du pape; que, suivant les anciens usages, on procéderait par élection pour remplir les siéges épiscopaux et les autres prélatures; que les papes ne pourraient plus se réserver la collation des bénéfices; qu'on n'appellerait plus à eux sans avoir passé par des tribunaux inférieurs, et que dans ce cas ils seraient obligés de déléguer des juges sur les lieux, de manière que nul ne pût être évoqué hors de son diocèse plus loin que quatre journées de chemin; les abus des excommunications furent réprimés; et l'on supprima les annates qu'on payait à la cour de Rome en prenant possession d'un bénéfice; enfin on termina par cette loi, qui a toujours été pratiquée, même depuis l'abolition de la pragmatique, que les bulles des papes et les décrets des conciles, même généraux, pour ce qui regarde la dis-

(1) En 1268, Saint-Louis avait rendu un édit sous le même nom, portant réserve aux églises de leurs droits d'élection, et aux collateurs de leurs priviléges, répression de la simonie et interdiction de toute levée de deniers de la part de la cour romaine, autrement que pour cause raisonnable, pieuse et pressante, et toujours avec le consentement exprès du roi et de l'église de France.

cipline, n'auront de force en France que quand ils auront été revêtus de la sanction du roi.

On doit aussi à Charles VII des règlemens sages pour les troupes. Il n'y a point de désordres que ne se permissent les bandes errantes dans les provinces, sous des capitaines aussi avides que leurs soldats. Ce n'était qu'à prix d'argent que le malheureux cultivateur obtenait la liberté de moissonner son champ. Son bœuf, son cheval, ne lui étaient rendus que pour une somme stipulée; heureux quand les chefs voulaient se rendre médiateurs entre le pillard et le pillé, et composer pour le dernier! « Le dauphin donnait un demi-écu à ses » gens de guerre pour chaque vache ou cheval qu'ils restituaient : » mais les incendies, les atteintes portées à l'honneur des femmes, les vols, les massacres, la famine, tous les fléaux, suites ordinaires des guerres civiles, n'avaient point de compensation. Ce ne fut qu'à la longue et très lentement qu'on remédia à tous ces maux.

L'inactivité, l'incertitude, l'espèce de stupeur, produites par cet amas de calamités, ralentirent la guerre et firent sentir plus vivement le besoin de la paix. D'après les instances du pape, des envoyés des deux rois y travaillèrent dans le château d'Oye, entre Calais et Guines. Voici les instructions des commissaires anglais, et l'ordre dans lequel leurs propositions devaient être faites : 1° Demander la restitution du royaume de France en entier; 2° en cas de refus, la possession de toutes les provinces en deçà de la Loire; les autres au delà seraient abandonnées à Charles, qui en ferait hommage; 3° ces conditions rejetées, le cardinal Winchester devait faire un discours, dans lequel il remontrerait aux plénipotentiaires du dauphin que par leur obstination ils allaient continuer une guerre sanglante, pour une cause qui avait déjà fait périr plus d'hommes qu'il ne s'en trouvait alors dans les deux royaumes de France et d'Angleterre; que d'ailleurs la proposition de partager la France n'était pas si absurde, puisque avant Charlemagne elle n'avait pas toujours été gouvernée par un seul monarque; 4° que si l'hommage répugnait à Charles, on l'en dispenserait; 5° que Henri se contenterait des provinces possédées par ses ancêtres; 6° qu'il relâcherait même la Normandie; 7° que, selon le plus ou le moins qui serait accordé, il pourrait renoncer au titre de roi de France; 8° enfin, qu'au défaut de la paix, on travaillerait à une trêve de cinquante ans, et à des échanges de places pour en assurer l'observation. Rien de tout cela ne fut discuté sérieusement. On ne s'arrêta à aucun point. Il y eut des conversations vagues, et les plénipotentiaires se retirèrent sans rien conclure.

Peut-être les Anglais traînèrent-ils la conférence en longueur, et s'abstinrent-ils de terminer, par les espérances que leur donnaient des mésintelligences qu'on remarquait à la cour. Beaucoup de personnes des plus distinguées étaient mécontentes du grand crédit dont le connétable jouissait, et de l'autorité qu'il y exerçait. La Trémouille, échappé de sa prison, saisit cette occasion de se venger de son ri-

val, et de se replacer, s'il pouvait, dans le poste d'où Richemont l'avait chassé. Il en avait quelque espoir, connaissant, comme il le faisait, le caractère de Charles VII, qui jusque là s'était montré assez indifférent sur le choix de ceux qui se chargeaient des affaires, pourvu que lui-même n'en fût pas embarrassé. La Trémouille se forma donc un parti, composé de beaucoup de seigneurs, et même de princes du sang, tels que les ducs d'Alençon, de Bourbon, et le comte de Dunois. Il y fit aussi entrer le dauphin Louis, alors âgé de dix-huit ans, et qui montrait déjà le caractère ambitieux, sombre et turbulent dont il ne donna depuis que trop de preuves.

On ignore quel était précisément le but de cette ligue. Les uns disent que les conjurés n'avaient dessein que de forcer le roi à éloigner le connétable; d'autres, qu'ils voulaient s'emparer de la personne même du monarque, le renfermer, et mettre le dauphin à sa place pour gouverner sous son nom. Leurs projets sont assez incertains : peut-être n'en avaient-ils pas de bien fixes eux-mêmes. Une faction, quand elle commence, ne sait pas jusqu'où elle peut aller. Le roi ne fut averti de la conspiration que par la réunion des conjurés, qui s'avançaient déjà vers lui avec des troupes, le dauphin à leur tête. Charles était à Amboise. Des courtisans timides lui conseillaient de se retirer dans une ville forte, et d'appeler à son secours la noblesse du royaume; mais le connétable lui dit : « Souvenez-vous de Ri- » chard II. » Ce prince, dans une circonstance à peu près pareille, avait eu l'imprudence de se renfermer dans une forteresse; faiblesse qui lui coûta le trône et la vie. Le roi, encouragé par la présence de son connétable, rassemble promptement un corps de noblesse qui accourt des environs, monte à cheval, va au devant des rebelles, les étonne et les déconcerte. De Poitou, où s'étaient réunis les chefs, il les poursuivit en Angoumois, en Limousin et en Auvergne, où il les atteint. Ils ne voient bientôt plus de ressource que de recourir à sa clémence, dont le duc de Bourgogne devient le médiateur. Le roi consent à recevoir le prince et à les entendre; mais, apprenant que le dauphin venait accompagné de La Trémouille et des plus coupables, il envoie dire à ces derniers de ne pas avancer, sinon qu'il les fera arrêter. Il y avait déjà quelque temps que Dunois était rentré en grace. Le premier il avait reconnu sa faute, et l'avait réparée par un prompt repentir.

La première entrevue du père et du fils fut courte. « Loys, lui dit » le roi, soyez le bien venu. Vous avez moult longuement demeuré. » Allez-vous-en votre hostel pour aujourd'hui, et demain nous parle- » rons à vous. » Le lendemain, après avoir fait ses excuses à son père, le dauphin demanda que La Trémouille et les autres complices notés fussent admis en sa présence. Sur le refus que le roi en fit, « Monseigneur, lui dit son fils, donc faut-il que je m'en revoise, car » ainsi leur ai promis. — Loys, répondit le père, les portes sont ou- » vertes. Si elles ne sont pas assez grandes, je vous ferai abattre

» seize ou vingt toises de murs pour passer où mieux vous semblera. » Allez, partez; car au plaisir de Dieu nous trouverons aucuns de » notre sang qui nous aideront mieux à maintenir notre honneur » et seigneurie qu'encore n'avez fait jusqu'ici. » Cependant si le dauphin eut vraiment dessein de partir, on eut soin de lui en ôter les moyens, en éloignant de sa personne ceux qui pouvaient l'aider. On changea toute sa maison, à l'exception de son confesseur et de son cuisinier qu'on lui laissa. La Trémouille fut repoussé; le connétable lui rendit l'affront qu'il lui avait fait lorsqu'il l'empêcha, après la pacification de Bourges, d'être admis auprès du roi. Ainsi finit la *braguerie*. Cette faction a été ainsi nommée, à ce qu'on croit, comme ressemblant à celle des hérétiques rebelles de Prague (les Hussites), dont la rébellion faisait alors beaucoup de bruit, ou de *brigue*, *braguerie*, *praguerie*.

Cependant le mécontentement des grands ne fut pas entièrement étouffé; le roi se vit encore obligé de prendre des mesures contre un nouveau complot, peut-être imaginaire. Après vingt-cinq ans de prison en Angleterre, Charles, duc d'Orléans, venait d'être délivré par le bienfait de Philippe-le-Bon. Ce prince avait payé une grande partie de la rançon de son cousin : il vint le recevoir à son débarquement; ils se jetèrent avec attendrissement dans les bras l'un de l'autre. Le duc d'Orléans rompit le premier le silence. « Beau frère » et beau cousin, dit-il, je vous dois aimer par dessus tous les autres » princes de ce royaume, et ma belle cousine, votre femme; car si » vous et elle ne fussiez, je fusse toujours demeuré au pouvoir de mes » adversaires, et n'ai trouvé meilleurs amis que vous. » Ce bon office, auquel contribuèrent aussi la plupart des princes et des grands seigneurs de la nation, réunit les deux maisons d'Orléans et de Bourgogne. Philippe s'était fait un plaisir de promener lui-même le duc dans ses états, et de le conduire ensuite jusque dans l'Orléanais. Cette reprise de possession se fit avec une pompe militaire qui donna de l'ombrage au roi, d'autant plus que le protégé du duc de Bourgogne parut peu empressé d'aller lui rendre son hommage. Charles se montra piqué de cette négligence. Le duc d'Orléans s'apprêta à réparer sa faute et à se rendre à la cour; mais ce fut avec un cortége trop nombreux pour n'être pas suspect à ceux qui jouissaient de la faveur. Ils insinuèrent au roi que le dessein des deux ducs était de renouveler la *praguerie* et de s'emparer du gouvernement. Le roi fit dire en conséquence au duc d'Orléans que, s'il voulait se rendre auprès de lui, il eût à renvoyer une partie de son escorte. Celui-ci, piqué de cet ordre, rompit son voyage et se retira dans ses domaines; mais des conciliateurs officieux rapprochèrent les deux parens, et le roi rendit sa confiance au duc. Ce prince, pendant sa longue captivité en Angleterre, s'y était fait une grande réputation de sagesse. Le monarque l'employa dans des conférences qui s'ouvrirent à Saint-Omer, avec les Anglais, pour la paix. Comme on y porta de part et d'autre

les mêmes dispositions qu'au château d'Oye, elles n'eurent pas un succès plus heureux.

On reprit donc les armes, ou plutôt on continua la guerre, qui n'avait pas cessé, quoique faite avec lenteur. Les Anglais se tenaient sur une défensive timide. Le roi, au contraire, encouragé par plusieurs petits avantages, met le siége devant Pontoise qui gênait Paris, et dont la prise pouvait être un acheminement à la reddition de Rouen. Il se signala dans l'attaque de cette place. Tant qu'elle dura, on le vit dans les premiers rangs avec le dauphin, son fils. Il récompensa par des titres d'honneurs les braves qui s'étaient distingués à ses côtés sur la brèche. La ville fut prise d'assaut. Le monarque recommanda aux soldats la modération, et prit lui-même soin que, dans l'ardeur du pillage, ils respectassent la vie de tous ceux qui ne se trouvaient pas les armes à la main.

Dans le dessein d'inquiéter les Anglais de tous côtés, et de les forcer ainsi à la paix, le roi se disposait à porter la guerre en Guyenne, lorsqu'il fut arrêté par de nouvelles intrigues. Il paraît que ce fut l'indolence de Charles, son insouciance pour les affaires, l'abandon qu'il faisait à ses ministres de l'autorité et des graces, qui engagèrent plusieurs seigneurs, à la tête desquels se trouvaient des princes du sang, à tâcher de se procurer aussi une part dans ces avantages. Ils s'assemblèrent à Nevers dans des dispositions malveillantes et avec des apparences menaçantes. Il y eut à leur sujet deux avis dans le conseil : le premier, de les disperser par la force; le second, que le roi suivit, de les laisser conférer, de les entendre, et de prendre ensuite telle mesure qui conviendrait.

Ils demandèrent ce que demandent toujours les mécontens. Il semble qu'il y eût pour eux un protocole immuable. La réforme de plusieurs abus glissés dans l'administration, le maintien de la justice, l'abréviation des procès, plus d'attention dans le choix des magistrats, l'augmentation du nombre des conseillers d'état, afin d'y introduire leurs créatures, la répression des brigandages des gens de guerre, l'assurance des fonds pour le paiement de leur solde, le soulagement des peuples par la diminution des tailles et des impôts, enfin la paix avec l'Angleterre. On a vu qu'il y avait peu de ces articles dont le roi n'eût tenté l'exécution avant leurs doléances, et on a pu juger que les circontances ne laissaient pas actuellement l'accomplissement des autres en son pouvoir; aussi ne présentaient-ils ces simulacres d'intérêt public que pour couvrir leurs prétentions particulières. Il n'y avait pas un d'entre eux qui, à la suite de ces pétitions en faveur du peuple, ne réclamât, les uns, le rétablissement des pensions supprimées ou diminuées; les autres, des augmentations de domaines sous couleur d'échanges, ou des possessions à leur bienséance. Le monarque accorda à peu près ce qu'on demandait, pour se débarrasser de ces intrigues fatigantes; et les principaux requérans étant satisfaits, ce fut nécessité aux autres de se tenir

contens. On dit que le connétable saisit cette occasion pour faire sentir au roi que ces complots perpétuels ne venaient que de la facilité qu'on lui connaissait à se laisser conduire et dominer. Il lui fit à ce sujet des remontrances qui, selon le caractère du censeur, tenaient même de la réprimande. Que ce soit ou non le fruit des conseils de Richemont, c'est de ce moment que Charles VII commença à gouverner par lui-même. Il en était temps après plus de quarante ans d'âge et vingt de règne. Il est vrai qu'il s'était déjà montré brave et bon guerrier. Il continua à développer ces qualités dans la guerre de Guyenne.

En partant pour ce pays, il laissa au dauphin le soin des provinces entre Loire et Somme. Le père et le fils s'acquittèrent chacun également bien de leur entreprise. Charles soumit toutes les parties de la Guyenne, qu'il attaqua. Louis se distingua par son intrépidité à la délivrance de Dieppe, que Talbot assiégeait depuis plusieurs mois. Le roi fut si content de la conduite qu'il avait tenue dans sa campagne de Normandie, qu'il lui confia le militaire de l'expédition de Guyenne, pendant que lui-même travaillait à rétablir l'ordre dans la justice, fondement de toute tranquillité. A cet effet, il créa un parlement à Toulouse.

Ces succès firent désirer aux Anglais une trève. Elle fut conclue à Tours pour deux ans. En même temps fut célébré dans la même ville, par procureur, le mariage de Henri VI avec Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Sicile, petit-fils de Louis d'Anjou, frère de Charles V, et tige de la seconde maison d'Anjou. Il y eut de singulier dans ce mariage que, loin que la princesse apportât une dot avec elle, on prétendit que son esprit et ses graces exigeaient du retour de la part de l'époux. Les plénipotentiaires français demandèrent le Mans et le comté du Maine pour Charles d'Anjou, frère de la reine de France et oncle de la future. Les Anglais l'accordèrent; et les deux nations qui s'estimaient devinrent tout d'un coup de la meilleure intelligence.

Le dauphin, qui avait pris goût aux expéditions militaires, se laissa tenter du désir d'aller faire la guerre aux Suisses en faveur de la maison d'Autriche. L'empereur, réclamé par le canton de Zurich, à l'occasion d'une querelle avec ceux de Schwitz et de Glaris, n'ayant pu se faire accorder des secours par l'empire, avait sollicité ceux de Charles; mais les cantons de Berne et de Soleure, considérant la démarche de leur co-état envers Frédéric comme incompatible avec l'existence de leur confédération, se prononcèrent en faveur des deux cantons menacés. Ce fut contre eux que le dauphin mena quatorze mille Français et huit mille Anglais. Il y eut à Bottelem, entre Bâle et Montbéliard, une action dite *la journée de Saint-Jacques,* où douze cents Suisses osèrent affronter l'armée réunie des confédérés. Tous y périrent, mais après avoir fait subir une perte de six mille hommes à leurs ennemis; ils succombèrent couvert de

gloire, et acquirent pour toujours à leur nation l'estime des Français. Louis, redoutant une seconde victoire, non seulement fit la paix avec eux, mais montra des dispositions à une alliance qui eut lieu dans la suite. Les Autrichiens furent très mécontens de ce qu'ils appelaient la défection de leurs auxiliaires, et leur suscitèrent tant de mauvais traitemens dans les bailliages de domination autrichienne, par lesquels ils étaient obligés de faire leur retraite, que le dauphin ramena peu en France de cette puissante armée. On croit que les deux nations, anglaise et française, ménagèrent à dessein cette expédition, et se servirent de la Suisse comme d'un gouffre où elles envoyèrent se perdre des bataillons indisciplinés dont elles étaient embarrassées.

C'était un remède violent et ruineux pour la France. A la place de cet expédient, on revint à un autre qui avait déjà été tenté partiellement avec quelque succès. Ce fut, au lieu de troupes vagabondes, dépendantes des ordres arbitraires des capitaines qui les payaient souvent par le pillage, d'établir des corps toujours subsistans, où les soldats, habituellement sous le drapeau, s'accoutumeraient à la discipline et à la subordination. Pour cela il fallait commencer par assurer leur solde. Le roi ne voulut pas prendre lui seul une résolution sur cet objet. Il consulta les princes du sang, le connétable, les maréchaux de France et les grands seigneurs qu'il convoqua, surtout les députés des principales villes du royaume appelées à fournir les fonds. Elles s'étaient quelquefois exemptées, elles et leur territoire, des ravages des gens de guerre par des contributions passagères. Il fut proposé de rendre ce moyen permanent, et, du consentement de tous, fut établie une taille perpétuelle, spécialement affectée au paiement et à l'entretien des troupes.

Il y eut une revue de tous les gens de guerre. Entre eux on choisit les plus courageux, avec égard cependant, pour la préférence, aux mœurs et à la probité. Les rôles étant arrêtés, le roi licencia le surplus. Les soldats congédiés eurent ordre de se rendre sur le lieu de leur naissance, ou tout autre qui conviendrait à leur subsistance ou à leur fortune. Défense de commettre aucun désordre sur la route en se retirant, sous menace d'être punis comme perturbateurs du repos public. Afin d'assurer l'exécution de ce règlement, les lieutenans de la connétablie firent border les chemins par les archers des communes intéressées à la sûreté du pays, de sorte qu'on s'aperçut à peine d'une réforme qui, sans cette précaution, aurait pu causer les plus grands désordres. « Ces essaims de brigands, accoutumés » au meurtre et au larcin, disparurent tout à coup, dit Villaret. Plu- » sieurs rentrèrent dans le sein de leur famille, redevinrent citoyens » et cultivateurs. Les autres, effrayés de la sévérité des châtimens » dont les nouvelles lois les menaçaient, abandonnèrent leur patrie. » Dès ce moment la France jouit d'un calme inconnu depuis plus » d'un siècle. »

La cavalerie fut formée de quinze compagnies d'ordonnance, composées chacune de cent lances : chaque lance ou homme d'armes avait sous lui trois archers, un écuyer et un page, tous montés. « Le » roi, dit un écrivain contemporain, nomma des capitaines vaillans, » sages et experts en fait de guerre, et non jeunes et grands sei» gneurs. » La paie de chaque homme d'armes était de dix livres (1) par mois, celle de l'écuyer de cent sous, des archers de quatre livres, et celle du page de soixante sous. L'espérance de remplir les places vacantes attacha à ces corps une telle multitude de surnuméraires, que l'on vit des compagnies monter jusqu'à douze cents cavaliers. L'infanterie se composa d'abord d'un corps permanent d'archers de quatre mille hommes, et ensuite d'un supplément de francs archers qui n'étaient réunis qu'en temps de guerre. Chaque paroisse devait élire un habitant, *le plus avisé pour l'exercice de l'arc*; elle le fournissait d'équipage. Il était payé pendant la guerre à raison de quatre livres par mois, et non pendant la paix; mais il jouissait d'exemption de tous impôts : ce qui a fait donner à cette milice la dénomination de *francs archers*. Ils étaient obligés de porter, les fêtes et dimanches, leur habit de guerre, jouissaient de quelque distinction à l'église, et se rassemblaient de plusieurs villages pour s'exercer ensemble à tirer de l'arc. Mais, soldats à la campagne et paysans à l'armée, cette dernière milice tomba bientôt dans le mépris.

Charles VII eut soin que l'impôt de guerre fût uniquement appliqué à cet objet pendant son règne, et n'outrepassât jamais la taxe. « Nul seigneur n'eût osé lever argent en sa terre sans sa permission, » laquelle il ne donnait pas légèrement, » et ces seigneurs, voyant au roi une armée subsistante, prête au premier commandement, devinrent plus circonspects et moins hardis à le choquer. En lisant ces détails et d'autres lois de police, ainsi que les actions de guerre que nous avons semées dans ce récit à mesure qu'elles se sont présentées, on est étonné de ce que le président Hénault dit de Charles VII, « qu'il ne fut en quelque sorte que le témoin des merveilles » de son règne.... que sa vie était employée en jeux, en fêtes, en ga» lanteries. » Si ce prince eut trop de goût pour le plaisir et le repos, il faut avouer qu'il sut s'arracher à l'un et à l'autre dans le besoin, et que, même pendant ces temps d'inaction et d'indolence, il n'était pas sans soin pour la prospérité de son royaume. Il s'abandonnait trop à ses ministres; mais ses ministres ne gouvernaient pas mal. Enfin, on ne disconviendra pas que, s'il doit beaucoup de sa gloire à ses généraux, il a bien mérité par lui-même le titre de *Victorieux* que l'histoire lui conserve.

Le dauphin avait épousé, comme nous avons dit, Marguerite d'Écosse. Elle mourut jeune, victime, à ce qu'on croit, de quelque

(1) Le marc d'argent était alors de 6 livres 18 sous.

tracasserie de cour, si lasse et si dégoûtée de la vie, que, pressée de prendre quelque remède, elle s'écriait en le repoussant : « Fi de la » vie! qu'on ne m'en parle plus. » Elle avait beaucoup d'esprit, aimait et cultivait les sciences. On sait qu'un jour, rencontrant Alain Chartier, le coryphée des savans du temps, endormi sur un banc, elle s'approcha sans l'éveiller, et le baisa sur la bouche ; ses demoiselles témoignèrent leur surprise : « Ce n'est point l'homme, dit-elle, que » j'ai baisé, mais la bouche qui a prononcé tant d'oracles. » On pouvait l'en croire, car il était vieux et prodigieusement laid. Au reste, ce genre de baiser était alors fort ordinaire. Marguerite avait une sœur nommée Isabelle, bien différente d'elle. Le duc de Bretagne, se proposant de l'obtenir en mariage pour son fils aîné, envoya en Ecosse des ambassadeurs chargés de prendre des informations sur la princesse. Ils lui dirent en revenant « qu'elle était assez belle, le corps » droit, bien formé, propre pour avoir enfans; mais qu'elle leur sem- » blait assez simple. — Chers amis, leur dit-il, retournez en Ecosse » et me l'amenez. Elle est des conditions que je désire. Ces grandes » subtilités en une femme nuisent plus qu'elles ne servent. Je n'en » veux pas d'autre. Par saint Nicolas! j'estime une femme assez sage » (savante) quand elle sait mettre différence entre sa chemise et le » pourpoint de son mari. »

Dans ce temps, une scission sans retour éclata entre le roi et son fils. Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, souvent sollicité par le dauphin de se détacher de son père, se détermina enfin à révéler à Charles ses tentatives. Le prince en voulait surtout à la garde écossaise, troupe trop fidèle que s'était formée Charles, dès le commencement de son règne, moins pour sa sûreté que pour faire honneur à ses nobles alliés. Louis s'efforçait de la faire regarder comme une de ces cohortes prétoriennes dont les empereurs romains s'entouraient pour faire exécuter leurs ordres tyranniques. « Il est temps, » disait-il, de mettre ces Ecossais dehors. Ce sont eux qui tiennent » en sujétion le royaume de France. » Il en avait gagné quelques uns qui devaient se joindre à des gentilshommes de sa maison, attaquer l'escorte du roi, pendant un voyage de plaisir que le monarque devait faire mal accompagné. « J'y serai, disait le fils, car chacun » craint le roi quand il le voit; et si je n'y étais en personne, je crain- » drais que le cœur ne faillît à mes gens; mais en ma présence cha- » cun fera ce que je voudrai. » Que voulait-il faire? C'est ce qu'on n'a jamais su. Là se borne la déclaration de Chabannes. Le roi mit l'accusateur et l'accusé en présence l'un de l'autre. Le prince écouta froidement, nia tout, traita Chabannes d'imposteur, et lui donna un démenti. Par respect pour le fils de son roi, l'offensé ne le défia pas personnellement; mais il se déclara prêt à combattre ceux de sa maison qui se présenteraient. Personne ne parut. Louis, quand il parvint à la couronne, fit condamner Chabannes comme imposteur; mais il lui fit grace sans exiger de rétractation : ce qui laisse subsis-

ter la vérité de sa déclaration. Le père ne demeura que trop convaincu du crime de son fils. Plusieurs de ses complices furent exécutés. Pour lui, fuyant son père dont la présence aurait été un reproche perpétuel de sa perfidie, il se retira en Dauphiné. Le roi l'y laissa agir en souverain. Jamais il n'en parlait que quand des circonstances impérieuses l'exigeaient; mais il nourrit au fond de son cœur un chagrin et des terreurs qui le tourmentèrent toute sa vie.

Les succès qui accompagnaient ses entreprises pouvaient faire une consolante diversion à ses peines domestiques. Charles VII eut le bonheur de conserver la paix dans l'église de France. Elle ne fut pas troublée par le schisme qui s'éleva à l'occasion du saint siége que deux rivaux se disputaient : l'un Félix V, auparavant duc de Savoie, et depuis ermite à Ripaille, élu en 1439 par le concile de Bâle, lorsque celui-ci se crut autorisé à déposer Eugène; l'autre, Nicolas V, élu cette année par les cardinaux séant en conclave, à la mort d'Eugène IV que la France n'avait pas cessé de reconnaître, encore que, par sa pragmatique, elle eût adopté diverses résolutions du concile contre les prétentions de la cour romaine. Le roi convoqua à ce sujet une assemblée à Lyon. Il s'y trouva des ambassadeurs d'Angleterre, de Sicile, de plusieurs électeurs, et beaucoup de prélats et de docteurs. On y détermina Amédée, l'élu du concile, à céder à Nicolas, l'élu du conclave ; et ainsi, après avoir garanti la France du schisme, Charles VII eut le bonheur d'en préserver le reste de l'Europe.

Il aurait aussi désiré convertir en paix définitive la trève avec l'Angleterre, qui allait expirer. Il y eut à ce sujet des conférences successivement à Louviers, au Pont-de l'Arche, à l'abbaye de Bonport. Elles finirent, contre le vœu des Français, par une déclaration de guerre. L'Angleterre eut l'imprudence de s'y déterminer, malgré les troubles dont elle était agitée alors par les prétentions des princes de la branche d'York contre ceux de Lancastre qu'ils accusaient d'occuper le trône à leur préjudice. Le duc de Glocester, oncle du roi, et le plus ferme soutien de la couronne, venait d'être assassiné, et ce crime fut le prélude des plus sanglantes révolutions. Au contraire, la France jouissait d'un calme plus parfait qu'on n'aurait osé l'espérer après un si terrible ébranlement. Ainsi le roi fit à son aise ses préparatifs pour de nouveaux triomphes, avec toutes les prévoyances de détail qui assurent le succès.

Il y fut puissamment aidé par le célèbre Jacques Cœur, son argentier. Il était fils d'un bourgeois de Bourges, et avait fait des gains considérables dans le commerce maritime qui était alors peu connu. Villaret remarque que sa grande fortune ne parut qu'après qu'il eut été mis à la tête des finances sous cette dénomination d'*argentier;* que ce ne fut que depuis qu'il eut le maniement des deniers publics qu'on le vit assez riche pour équiper à ses frais plusieurs galères, et pour fournir seul, en cette occasion, des fonds suffisans à l'entretien de quatre armées à la fois. « S'il avait volé le roi, ajoute l'historien,

» il réparait une partie de son crime, et ces sortes de restitutions » sont bien rares. » L'intégrité de ce célèbre financier dans sa gestion est encore un problème. En 1452, il fut accusé de concussions, de malversations, d'abus d'autorité, et de tous les crimes dont un ministre disgracié ne manque pas d'être chargé. Il y avait à la cour beaucoup d'animosité contre lui. Ses juges montrèrent un grand acharnement. Ce ne fut pas un tribunal ordinaire qui connut de ses prévarications, mais une commission nommée exprès. L'accusé ne fit d'aveux que ceux que la crainte de la torture lui arracha; cependant il fut condamné à la mort et à la confiscation de tous ses biens. Le roi se fit apporter les pièces du procès ; il les examina lui-même. Charles VII n'était ni injuste ni trop sévère, néanmoins il ne fit grace à Jacques Cœur que de la vie, et commua la peine de mort en un bannissement perpétuel, *en considération de certains services*, est-il dit dans les lettres de grace. D'ailleurs on ne lui épargna pas la honte d'une amende honorable publique, ni le chagrin de perdre tous ses biens. Il paraît même qu'on avait dessein de le retenir en prison, peine plus dure que le bannissement; mais il s'évada, et se réfugia à Rome, où le pape Calixte III lui donna le commandement de la flotte qu'il avait armée contre les Turcs. Ses commis, qui s'étaient enrichis dans son commerce maritime, lui fournirent des fonds. Il fit de nouvelles entreprises, réussit, et acquit une fortune plus brillante que celle dont il avait été dépouillé. On dut alors regretter tant de talens perdus pour la France.

Les hostilités de la part de Charles VII commencèrent par la Normandie haute et basse; ses conquêtes furent également rapides dans les deux parties. Il se présenta devant Rouen. Les Anglais firent d'abord quelque résistance; mais les habitans les déterminèrent, moitié gré, moitié force, à capituler. Le roi y fit son entrée avec toute la magnificence alors connue. Il alla ensuite attaquer Harfleur dont la défense fut plus vigoureuse. Le monarque parut dans la tranchée, dans les combats des mines, *la salade en tête et son pavois à la main,* et s'y exposa comme le moindre soldat.

Agnès Sorel l'attendait dans l'abbaye de Jumièges. Elle le pressait de se rendre auprès d'elle pour lui donner, dit-on, avis d'une conspiration formée contre lui, et l'engager à prendre des précautions qu'il négligeait trop; mais elle-même n'en prenait pas assez, puisqu'on a cru qu'elle mourut de poison. Ce forfait, dit-on, hâta une couche prématurée ; mais ce dernier incident suffit pour expliquer la cause de sa mort, sans avoir recours au poison. Soit affectation de sévérité de mœurs qu'il n'avait pas, soit disposition à haïr ce que son père aimait, le dauphin la détestait : c'en fut assez pour le charger d'un crime qui n'a pas été avéré. Agnès était demoiselle du palais. On lui reconnaît de la douceur, de la franchise, de la générosité, et on sait que, pleine d'égards et d'attentions, elle vivait très bien avec la reine. Elle fut la première qui porta publiquement le titre de

maîtresse d'un roi de France, la première aussi qui éprouva des humiliations, lorsqu'elle se flattait de partager, dans des circonstances éclatantes, le triomphe de l'amant couronné. Telles furent des marques de mépris que les Parisiens lui prodiguèrent lorsqu'elle se montra près du roi quand il fit son entrée dans leur ville. Peu de momens avant que de mourir, elle fit aux demoiselles de son service une belle morale sur la vanité des plaisirs et la fragilité de la beauté. Elles écoutèrent son sermon, au dire de la chronique.

La ville de Caen fut aussi prise par le roi en personne. Il accorda aux Anglais une capitulation. Elle portait qu'ils ne se rendraient pas à Cherbourg, comme c'était leur intention. Celle de Charles était d'assiéger cette place : ainsi il lui convenait d'empêcher un renfort qui aurait rendu la prise plus difficile. C'était la dernière que les Anglais possédassent en Normandie, et, quand ils l'eurent perdue, ils se trouvèrent totalement expulsés de cette province. Sa réunion entière à la France avait été précédée et favorisée par une victoire décisive remportée à Formigny, dans le Cotentin. La bataille fut sanglante. Les deux armées étaient peu nombreuses, mais composées de troupes d'élite. Elles se battirent avec tant d'acharnement que, de part et d'autre, la moitié resta sur le champ de bataille. Un capitaine anglais, nommé Matthieu God, se retira avant la défaite entièrement décidée, emmenant un corps considérable qu'il sauva. On l'en blâma. Il répondit : « Une bonne fuite vaut mieux qu'une mau» vaise attente. »

Le comte de Clermont, fils aîné du duc de Bourbon, gendre du roi, et depuis connétable, commandait les Français. Malgré le talent avec lequel il avait masqué l'infériorité de ses forces à une armée quatre fois plus forte que la sienne, peut-être allait-il succomber sous le nombre, lorsque le connétable, qu'il avait fait prévenir, arriva au fort du combat et le rétablit à l'avantage des Français. Cependant, après la victoire, ce ne fut point à lui qu'en fut décerné l'honneur ; et, la cause plaidée devant le roi, ce fut le jeune comte qui fut déclaré vainqueur. Richemont, loin d'en être jaloux, fut le premier à en féliciter son jeune rival, qui de son côté continua à avoir les mêmes déférences pour les ordres et pour les conseils du connétable.

Comme le dauphin, avant son éloignement de la cour, avait coopéré aux premiers exploits faits en Normandie, il se crut apparemment quelque droit sur cette province, et en demanda le gouvernement. Il lui convenait, parce qu'il l'approchait des Anglais et du duc de Bourgogne. C'était une raison pour qu'il ne convînt pas au père de le donner à son fils. Louis, privé de ce moyen de se rendre important et de se faire craindre par son père de ce côté, travailla à l'inquiéter vers le midi. Il rechercha en second mariage Charlotte, fille du duc de Savoie, qui n'était pas encore en âge d'être mariée. Le roi, instruit de ses démarches à ce sujet, envoya signifier au duc

son opposition par un héraut; mais il était trop avantageux au Savoyard d'avoir pour gendre l'héritier présomptif de la couronne de France. Il prit si bien ses mesures que le héraut n'arriva que pendant la cérémonie même de la célébration, et lorsqu'elle était trop avancée pour qu'il fût encore temps de l'interrompre. Le beau-père écrivit au roi pour s'excuser. Il disait, entre autres justifications, qu'il ne s'était déterminé que sur la certitude du consentement de sa majesté dont le légat du pape l'avait positivement assuré. Or ce légat était mort, on pouvait lui faire dire tout ce qu'on voulait. Le roi, qui aurait pu peut-être faire casser ce mariage, comme vicieux par le défaut de son consentement paternel et royal, se contenta de retrancher au dauphin ses pensions et des terres qu'il lui avait données, et la princesse resta chez son père en attendant qu'elle fût nubile.

Du royaume de France presque entier que Henri V avait laissé à son fils, il ne restait à Henri VI que la Guyenne. Charles VII tourna ses forces contre cette province. La campagne s'y ouvrit d'une manière aussi brillante et avec les mêmes espérances qu'en Normandie. Elle se termina de même par la soumission totale de la province, soumission qui, en considérant les formalités dont elle fut accompagnée, doit être regardée moins comme une conquête que comme l'assentiment d'un peuple qui se choisit et se donne un souverain. La Guyenne avait toujours été gouvernée par des princes particuliers, même sous la première race de nos rois. Ils n'eurent jamais sur elle qu'un droit de suzeraineté souvent contesté. Si Louis VII l'avait possédée, ce n'était pas comme roi de France, mais comme mari d'Eléonore, et il la perdit par son divorce avec cette princesse qui porta cette riche dot à Henri II son second mari. Aussi les peuples de ce pays, délaissés pour ainsi dire par Henri VI, hors d'état de leur envoyer des secours contre les forces qui se présentaient, se crurent suffisamment autorisés à décider eux-mêmes de leur sort. Le clergé, la noblesse et les magistrats des principales villes s'assemblèrent à Bordeaux et délibérèrent. Il est vrai que l'armée française campée devant cette ville, commandée par Dunois, et déjà victorieuse des meilleures places de province, hâtait la délibération. Les états convinrent donc de remettre au roi ou à son représentant, non seulement Bordeaux, mais les autres villes, châteaux et forteresses de la Guyenne aux conditions : « Que le roi ou son lieutenant-» général monseigneur le comte de Dunois, dument autorisé, jurerait » sur l'Evangile et sur la croix de maintenir les habitans en leurs fran-» chises, priviléges, libertés, statuts, lois, coutumes, établissemens, » style, observances du pays, et que ledit seigneur roi leur serait bon » prince et droiturier seigneur et les garderait *de torts, de force de soi-» même et de tous autres, et leur ferait accomplissement de jus-» tice.* » Ces articles et quelques autres moins importans furent jurés en grande solennité par le comte de Dunois dans la cathédrale

de Bordeaux, et ratifiés par le roi dans le château de Taillebourg où les députés des états vinrent l'assurer de leur soumission. Tous les lieux où on jugea à propos de mettre garnison la reçurent sans résistance. La seule ville de Bayonne, occupée par les Anglais, nécessita un siége. Il ne fut pas long, mais meurtrier. Ils capitulèrent, et la reddition de cette ville compléta celle de toute la Guyenne.

Mais bientôt ce beau fleuron, ajouté à la couronne de France, s'en sépara en aussi peu de temps qu'elle y fut rattachée. Les Anglais avaient toujours ménagé la noblesse de Guyenne. Le roi, pour gagner aussi ce peuple ombrageux et léger, n'y avait laissé que peu de troupes. Plusieurs seigneurs, qui tenaient à l'Angleterre par inclination et par des dignités lucratives, ne prévoyant pas obtenir les mêmes avantages de la cour de France, proposent à celle de Londres de se remettre en possession de la Guyenne, et présentent cette entreprise comme très facile si elle était brusquée. Sur ces renseignemens, le conseil d'Angleterre fait passer la mer à une petite armée commandée par Talbot, surnommé *l'Achille de l'Angleterre*, le plus propre de leurs généraux à une semblable expédition. Il débarque à Lesparre où le seigneur de la ville l'attendait. Le Médoc se soumet, toute la Guyenne se révolte. Six jours après son arrivée, Talbot est reçu dans Bordeaux, se rend maître de tout le Bordelais, et pénètre jusque dans le Périgord.

Le roi était à Lusignan en Poitou. Il rassemble promptement ses troupes éparses qu'il destinait à attaquer le duc de Savoie avec lequel il s'accommoda à la nouvelle de l'invasion des Anglais. Le dauphin, qui n'était pas éloigné, lui offrit ses services. Le roi lui fit dire : « J'ai bien achevé la conquête de la Normandie sans vous, sans vous » je recouvrerai la Guyenne. » En effet ce fut l'ouvrage d'une bataille. Elle se donna sous les murs de Castillon. Le comte de Penthièvre l'assiégeait pour le roi et venait d'être joint par Chabannes. Ils réunissaient dix mille hommes et attendaient le comte de Clermont qui conduisait le reste de l'armée. Talbot se presse de les combattre pour prévenir la jonction. Les Français avaient extraordinairement fortifié leur camp : à cette vue Talbot fut étonné ; néanmoins il ne balança pas à attaquer les retranchemens. Le combat fut un des plus sanglans qui se soient livrés dans toutes ces guerres. Talbot, aussi célèbre par ses vertus que par sa bravoure, y périt à l'âge de quatre-vingts ans. Son fils, voyant le désordre des siens, le priait de se retirer. « Je meurs, lui répond le vieillard, en combattant pour la » patrie ; vivez pour la servir. » Il tomba auprès de son père sur le champ d'honneur. L'armée se dispersa ; ce qui en restait gagna plusieurs ports et se rembarqua précipitamment. Ce fut ensuite à ceux qui s'étaient soumis trop promptement aux Anglais à chercher leur salut comme ils le purent. Plusieurs seigneurs s'enfuirent en Angleterre. On leur laissa des issues libres pour en être débarrassé sans violence, mais on confisqua leurs biens. Le roi ferma les yeux sur la col-

lusion de quelques seigneurs de sa cour, et parut ignorer leurs manœuvres. Quant au peuple, il fut puni comme à l'ordinaire par la bourse. La province perdit les beaux priviléges qu'elle avait obtenus, et la capitale, condamnée à une forte amende, se vit contenue par les forts du Ha et du château Trompette, dont elle paya les frais. Charles dans la suite rendit à Bordeaux ses priviléges, et la province reconnaissante s'attacha sincèrement à la France : les Anglais perdirent tout espoir d'y rentrer, et, de tant de conquêtes sur le continent, il ne leur resta que Calais et son territoire.

On a vu que le roi n'avait eu garde d'accepter le secours de son fils, conservant, comme il faisait toujours, au fond de son cœur le ressentiment de son mariage. Il avait eu dessein de faire sentir son mécontentement au duc de Savoie : mais ce prince l'apaisa à force d'excuses. Charles lui accorda même pour son fils aîné la main d'Yolande sa fille avec une riche dot. Cet accommodement avait été ménagé par le cardinal d'Estouteville qui a été un des hommes les plus estimables de son siècle. Malgré les préjugés que la pourpre lui inspirait pour les opinions ultramontaines, il n'en souffrit pas moins que les *libertés de l'église gallicane* fussent confirmées dans une nouvelle assemblée du clergé de France qu'il avait présidée à Bourges l'année précédente. Comme légat du pape, il soumit à l'examen et à une révision les priviléges de l'université de Paris, qui, à force de s'accroître, étaient devenus excessifs. La discipline s'était aussi relâchée tant chez les maîtres que chez les écoliers. D'Estouteville publia des règlemens pour tous les grades et créa des *censeurs* chargés de les faire exécuter. Le roi adjoignit au cardinal, dans cette opération, des commissaires « tirés du parlement et du conseil. L'univer- » sité, dit Villaret, n'avait été jusqu'alors soumise, en fait de disci- » pline, qu'aux souverains pontifes. Charles VII est le premier de » nos monarques qui ait employé la puissance séculière à prescrire » au corps académique des règles de mœurs et de conduite. » Sans doute il veut dire des *règles* permanentes; car nous avons vu que plusieurs monarques ont donné des *règlemens* qu'apparemment cet écrivain regarde comme simplement *provisoires*, eu égard à ces derniers.

Il ne tint pas non plus au monarque qu'outre le parlement de Toulouse qu'il avait créé pour l'utilité des provinces méridionales, il n'en établît encore un à Poitiers. Celui de Paris en trembla, parce que par là son ressort et par conséquent sa condition auraient été resserrés. Il inspira ses craintes aux bourgeois dont les gains provenant de l'affluence des plaideurs auraient été diminués. Tous se réunirent; ils firent aussi parler le clergé. Le roi céda à des remontrances qui certainement n'étaient pas sans réplique, et le parlement qui devait être créé à Poitiers n'eut pas lieu.

C'est ici le lieu d'accorder quelques lignes de condoléance à la chute d'un empire qui avait perpétué jusqu'alors, sinon la puissance,

au moins le souvenir de la grandeur romaine. En 1453, précisément à l'époque où la France commençait à respirer, libre enfin du joug des Anglais, et où ceux-ci s'engageaient dans les premières hostilités de la fameuse guerre *des deux roses*, pour les prétentions opposées des Yorcks et des Lancastres au trône d'Edouard, Constantinople, la rivale de Rome, et la rivale favorisée sous les derniers empereurs dont elle était la résidence depuis le grand Constantin qui l'avait bâtie, vit la gloire de ses murs et la puissance de ses empereurs passer sous la domination du croissant. Les Turcs, sous les armes desquels elle succomba, avaient, comme Tartares, une origine commune avec les tribus errantes de ces Huns, Avares, Mogols et autres barbares d'Asie, qui, sous Attila, dévastant l'empire romain, préparèrent et avancèrent la chute de l'empire d'Occident. Situés originairement au centre de l'Asie, dans une chaîne du mont *Imaüs*, ils y étaient, dit-on, esclaves d'une autre tribu tartare. Au sixième siècle, ils aspirent à l'indépendance, se la procurent; puis, saisis de l'esprit de conquête, ils franchissent leurs limites et s'étendent si rapidement, que dès le neuvième siècle, on en voit une partie fondre sur l'Europe sous le nom de Hongrois, et une autre envahir la Perse occupée depuis 200 ans par les califes sarrasins. Les chefs turcs, sous le nom de *sultans*, se déclarent lieutenans des califes, et bientôt les renversent, ainsi qu'en France les maires du palais avaient renversé les rois. L'histoire alors nous présente avec confusion les différentes monarchies qu'ils fondèrent et les dynasties qui les occupèrent: entre celles-ci on distingue les *Sassanides*, les *Gasnevides*, les *Seljoucides*, et enfin les *Ottomans*, les plus célèbres de tous par l'étendue de leur puissance et par leur durée.

En 1300, Othman ou Ottoman, leur chef, simple émir du sultan d'Iconium, réunissant des compagnons épars que la terreur des armes des Mogols avait retenus long-temps cachés dans les montagnes, en forme pour ainsi dire une nation nouvelle à laquelle il donne son nom, et s'établit à Burse en Natolie. Orchan, son fils, épousa Théodora, fille de l'usurpateur Jean Cantacuzène, étendit les conquêtes de son père, prit Nicée, s'empara de Gallipoli, et mit ainsi un pied en Europe. En 1360, Amurat succéda à son père à l'époque même où Tamerlan, simple émir, succédait au sien dans un petit district de l'empire des Mogols, d'où, partant et s'étendant toujours pendant quarante-cinq ans, on le vit renouveler le spectacle de l'immense empire de Gengiskan, et devenir bien funeste au fils d'Amurat. Celui-ci établit en Europe même le siége de sa domination dont Andrinople devint la capitale. Ce fut lui qui institua la redoutable milice des janissaires, étrangers qui, élevés dès la plus tendre enfance dans les exercices de la guerre et sous les yeux du prince, ne connaissent ni parens, ni patrie, et n'ont d'autre soutien que le sultan, et par suite d'autre ambition que sa gloire. Bajazet lui succéda; et, long-temps illustre par ses victoires,

il réunit à son empire les provinces de Thessalie, de Macédoine et de Bulgarie, et alla mettre le siége devant Constantinople. Une croisade dirigée contre lui par notre malheureux Charles VI et par Richard II, encore plus malheureux que lui, mit le comble à sa gloire par la funeste bataille de Nicopolis en Bulgarie, qui fut le tombeau de l'élite de la noblesse chrétienne, commandée par le fameux Jean, comte de Nevers, si connu depuis sous le nom de Jean-sans-Peur. Mais Bajazet devait bientôt voir le terme de ses succès à la bataille d'Ancyre en Phrygie, où Tamerlan, appelé du fond de l'Asie par l'empereur de Constantinople, couvrit la terre de cinquante mille Turcs et fit le sultan lui-même prisonnier. Ses états, devenus la proie du vainqueur, furent mal défendus par ses fils, divisés et meurtriers les uns des autres. Mahomet, resté seul, parvint après la mort de Tamerlan à réparer les désastres de sa famille, et son fils Amurat II, reprenant les projets de son aïeul, en eut les succès. Il enleva Thessalonique aux Vénitiens et assiégea Constantinople dont il se borna à rendre l'empereur tributaire. Moins heureux en Hongrie, il y fut deux fois battu par le fameux Jean Corvin-Huniade; mais, en 1444, les chrétiens ayant rompu une trève solennellement jurée, il les écrasa à la journée de Varna où périt l'infracteur Ladislas, roi de Pologne, fils de Jagellon. Un seul homme avec Huniade put résister à Amurat : ce fut le fameux Georges Castriot, dit Scanderberg, petit prince d'Albanie, qui, avec quelques mille hommes de troupes et un état de vingt lieues, tint vingt ans en échec toutes les forces du père et du fils.

Tels furent les ancêtres et les prédécesseurs de Mahomet II, qui, né de tant de héros, les effaça tous. Ce fut lui qui détruisit deux empires, envahit douze royaumes, conquit vingt îles de l'Archipel, assiégea deux cents villes, ravagea l'Italie, fit craindre pour Rome, et ne trouva de résistance que dans la valeur des chevaliers de Rhodes. Le cours de tant d'exploits commença par la prise de Constantinople, où régnait alors Constantin XII Paléologue, dit *Dragasès*, dont la domination était presque réduite à l'enceinte de la ville. En vain, pour retarder la chute qu'il pressentait, Jean II Paléologue, son frère et son prédécesseur, avait cimenté lui-même la réunion des deux églises au concile de Florence; ses sujets, prévenus, lui en surent mauvais gré, et l'Occident lui manqua. Dans cet effrayant abandon, assailli au dehors par des forces immenses, et en proie au dedans à la lâcheté, à l'indifférence et même à la trahison, réduit, en quelque sorte, à lui-même contre tant d'ennemis, Constantin ne manqua pas à sa gloire; et, digne du titre et du nom qu'il portait, quand il ne fut plus capable de défendre les murs de sa capitale, il s'ensevelit glorieusement sous ses ruines.

Les belles-lettres, dont le sanctuaire était encore dans cette malheureuse ville, allèrent chercher en Italie un asile plus sûr. Les esprits y étaient disposés à les accueillir : depuis un siècle, ils étaient préparés par les premiers fugitifs grecs qui s'étaient soustraits aux

fléaux que les victoires de Bajazet avaient fait fondre sur leur patrie. Bientôt une émulation générale s'empara de tous les savans, et l'Italie dès lors vit des prodiges éclore dans son sein. Si la France n'en compta point de pareils, sous le rapport du moins des belles-lettres, elle en éprouva toujours une heureuse influence sous un autre rapport plus immédiatement utile à la société, sous celui de la législation.

Il y aurait de l'injustice à ne pas remarquer que Charles VII profita toujours des temps de calme et de repos, ne fût-ce que des intervalles de peu de durée, pour établir l'ordre et la police dans le royaume. Il fut enjoint à la chambre des comptes, aux trésoriers de France, aux généraux des aides, de veiller plus que jamais sur les malversations des comptables. Le roi fit dresser un édit « pour » l'abréviation des procédures. » On lui doit le bienfait d'avoir commencé la rédaction des coutumes; quelques unes étaient déjà compilées, d'autres n'étaient connues que par des traditions orales. Il ordonna « que tous les coutumiers et praticiens du royaume rédi- » geassent par écrit les usages, styles et coutumes de chaque pro- » vince; » défendit à tous les avocats d'employer à l'avenir dans leurs moyens et même de proposer « autres coutumes, usages et styles » que ceux accordés ou décrétés, et enjoignit aux juges de corriger » et punir ceux qui feraient le contraire. » La différence, souvent l'opposition de ces coutumes, entretenait un germe de division dans le même peuple; mais c'était un mal nécessaire, jusqu'à ce que la nation entière pût se réunir sous la même loi.

Dire que Charles VII fit tous ses efforts pour repousser la chicane et les autres abus provenant de la mauvaise foi et de la cupidité des suppôts subalternes de la justice, c'est avouer qu'il prit, ainsi que ses prédécesseurs et ses successeurs, une peine inutile, mais louable dans son intention. Il ordonna qu'il serait pourvu par élection aux charges de judicature. Les avocats, procureurs du roi et conseillers du siége, devaient présenter au roi trois sujets, entre lesquels il choisirait. Il parut aussi des règlemens sur le mode d'information, la communication des pièces, la réserve sévère imposée aux juges au sujet des présens et de tous *dons corrompables*. Enfin Charles posa à sa propre autorité des bornes dont il confia la sauvegarde à la probité et à la fermeté des magistrats. « Nos juges, dit-il, » n'obéiront à nos lettres, sinon qu'elles soient civiles et raison- » nables; voulons que les parties les puissent débattre, et que les » juges les entendent; et, s'ils trouvent lesdites lettres inciviles et » subreptices, que par leurs sentences ils les déclarent telles qu'ils » les trouveront en bonne justice: et si lesdits juges reconnaissent » que par dol, fraude et malice des parties, lesdites lettres aient » été impétrées, dans la vue d'éloigner le jugement de la cause, » qu'ils punissent et corrigent les impétrans, selon qu'ils verront au » cas appartenir. »

Le règne de Charles VII présente des actes de justice sévère : nouveauté étonnante et effrayante pour les grands seigneurs, que les guerres civiles et l'impuissance des monarques avaient accoutumés à l'impunité. Usant de cette licence, un bâtard de Bourbon s'était permis des cruautés, pillages, incendies, sacriléges et autres crimes les plus horribles. Il fut cité en justice, et comparut hardiment, persuadé que les sollicitations de sa famille, dont il était protégé, quoique illégitime, le sauveraient ; mais il fut condamné à la mort, lié dans un sac et jeté dans la rivière. Le seigneur de Lesparre, un des principaux auteurs de la révolte de la Guyenne, amnistié pour cette faute, puis coupable de nouvelles intrigues, expia sa récidive sur l'échafaud, et eut la tête tranchée, quoiqu'il fût un des plus grands seigneurs du pays, titre ordinaire d'impunité. Enfin le comte d'Armagnac, fils du connétable de ce nom, massacré à Paris par la faction bourguignonne, descendant des rois d'Espagne et des anciens ducs d'Aquitaine qui tiraient eux-mêmes leur origine des rois de la première race, crut, à la faveur du haut rang qu'il tenait dans la province, pouvoir échapper à la punition des crimes de bigamie et d'inceste dont il fut accusé par le procureur du roi. Il avait séduit sa propre sœur, et l'avait épousée du vivant de sa femme. Armagnac comparut devant le parlement où il était cité ; mais, voyant que son procès se suivait avec une activité effrayante, il crut prudent de sauver sa personne aux dépens de ses biens, et s'enfuit du royaume. L'Armagnac, le Rouergue et le Val-Dorat, qui lui appartenaient, furent confisqués.

On est fâché que, pour le complément de l'histoire, il faille mettre à côté de ces actes de justice des jugemens dictés par le fanatisme et l'erreur. Il fut érigé à Arras, pour la recherche des sorciers, un tribunal nommé *Chambre ardente*, parce qu'il pouvait condamner ses justiciables au feu. Cependant la barbarie de la peine était quelquefois commuée. On parle d'un docteur en théologie qui s'était donné au diable. Les juges crédules l'interrogèrent sur les moyens dont les magiciens se servaient pour s'aboucher avec l'esprit immonde. « Rien de si aisé, repartit le docteur ; il ne s'agit que » de chevaucher un balai : il vous rend dans le lieu où se trouve le » démon déguisé en mouton. » Le reste de ses dépositions était un tissu d'abominations insensées. Le docteur, en vertu de son privilége de clerc qui l'exemptait du feu, en fut quitte pour être « échafaudé, » mitré, prêché publiquement ; puis enferré et mené dans la fosse, » pour y finir ses jours au pain et à l'eau. Un argentier, un cham- » bellan du roi, accusés d'avoir tracé certains caractères et images, » par art diabolique, pour l'enchanter, se promettant de parvenir » par là à le gouverner absolument, » ne furent condamnés qu'au bannissement. Ce dernier fait est une preuve que l'on croyait toujours au roi un penchant à se laisser gouverner.

Cette opinion était répandue avec affectation par le dauphin Louis,

pour sa justification. Il n'était pas long-temps resté en bonne intelligence avec le duc de Savoie. Comme il s'arrogeait tous les droits royaux dans le Dauphiné, il exigea des hommages que son beau-père refusa. A cette occasion, le dauphin leva des troupes. Le roi crut avec assez de fondement que c'était pour lui résister, en cas qu'il lui ordonnât trop impérieusement de revenir à la cour. Ils en étaient alors ensemble aux explications. Le monarque demandait que son fils chassât d'auprès de lui de mauvais conseillers qui l'entretenaient dans la révolte contre ses volontés, et qu'il vînt reprendre la place que sa naissance lui assignait. Le dauphin répondait que, tant que son père n'éloignerait pas des seigneurs qu'il lui désigna comme ses ennemis personnels, il ne pouvait se rendre à ses désirs sans risquer sa liberté. Cette obstination piqua le roi. « Mes ennemis se fient à ma parole, » dit-il, et maintenant mon fils ne s'y fie pas. » Il donna ordre à Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, d'entrer en Dauphiné, de poursuivre son fils, et de ne le pas ménager. Le prince, reconnaissant que toute défense serait inutile, se sauva dans les états du duc de Bourgogne. Philippe-le-Bon reçut le fugitif avec tous les honneurs dus à son proche parent et à l'héritier présomptif de la couronne, et même avec un respect et une étiquette dont le prince le moins cérémonieux de son temps voulait en vain s'affranchir. Il lui donna un vaste château pour son séjour, et une pension de six mille livres par mois. En même temps il écrivit au père pour s'excuser d'avoir reçu son fils, et le prier de lui rendre ses bonnes graces. Le roi, en marquant au duc, dans sa réponse, le mécontentement qu'il avait de la conduite de son fils, ne montra ni plaisir ni peine de ce qu'il s'était retiré auprès de son cousin. Peut-être au fond n'en était-il pas fâché, parce que, sur quelques propos échappés au dauphin, le roi avait eu sujet d'appréhender qu'il ne gagnât l'Angleterre. Cependant, comme on pouvait craindre que le duc de Bourgogne, avec lequel s'élevaient des contestations sourdes sur des droits honorifiques et utiles, ne profitât d'un dépôt si dangereux, le roi jugea à propos de renforcer les garnisons des places voisines des états du duc. Cette précaution était d'autant plus sage qu'alors éclata une conjuration dont était chef le duc d'Alençon, un des plus ardens instigateurs de la *praguerie*. Le roi le fit arrêter et garder sévèrement dans le château de Chantelle en Bourbonnais, jusqu'à ce qu'on pût lui faire son procès.

Mais si d'un côté Charles éprouvait des peines cuisantes de la part d'un fils et d'un proche parent, il gagnait, dans la personne du comte de Richemont, un allié dont la fidélité devait être regardée comme inébranlable. Par la mort des deux derniers ducs de Bretagne, ses neveux, qui ne laissèrent pas d'héritiers, Richemont, petit-fils du compétiteur de Charles de Blois, devint duc de Bretagne. Arrivé à cette dignité, on voulut lui persuader de remettre celle de connétable. « Non, dit-il, elle m'a honoré dans ma jeunesse, je veux l'honorer » à mon tour dans ma vieillesse. » Il en garda l'épée, et vécut désor-



mais avec le roi, ainsi qu'après quelques débats vivent entre eux deux honnêtes gens qui, sûrs de la bonne foi l'un de l'autre, se sont accoutumés à se pardonner leurs contrariétés.

Depuis qu'il portait la couronne, et même auparavant, Charles n'avait été avec les Anglais que sur la défensive. Le sire de Brézé fit voir que leur asile n'était pas à l'abri d'une invasion. Il partit de Honfleur, par un gros temps, avec quatre mille hommes. Après une navigation difficile, il aborda la côte de la province de Kent, prit d'assaut la ville de Sandwich, s'empara des vaisseaux qui étaient dans le port, mit à contribution le pays des environs, et se retira emportant un grand butin. Une plus forte armée, soutenue par des renforts successifs, aurait pu avoir des avantages plus étendus. Ce fut la dernière expédition militaire de Charles VII; mais, pour être débarrassé des soins guerriers, ce prince n'en fut pas plus tranquille.

Outre le chagrin que lui donnait son fils, ce ver rongeur qui le tourmentait cruellement, il eut la douleur de connaître, par le procès du duc d'Alençon, que des princes ses parens, des seigneurs dont il ne se serait jamais défié, avaient conspiré contre lui, et que le dauphin même n'était pas à l'abri du soupçon. On fut deux ans à rassembler les preuves et à régler la forme de la procédure, dont on prit le modèle dans le procès fait au comte d'Artois, sous Philippe de Valois. Charles VII convoqua les pairs à Montargis. Une maladie qu'on crut épidémique fit transférer le lit de justice de cette ville dans celle de Vendôme. Le coupable y fut amené de sa prison de Chantelle, et comparut sur une basse escabelle.

Comme le comte d'Artois, le duc d'Alençon pécha par vanité, parce qu'il croyait n'avoir pas été assez recompensé des services qu'il avait rendus. Il pécha par jalousie du gouvernement, qu'il voyait à regret entre les mains du comte du Maine, dont le crédit et la faveur l'offusquaient. Quand le procès commença, le roi avait déjà entre les mains les principales pièces de conviction. La correspondance du coupable avec les Anglais lui avait été livrée par ceux mêmes que le duc chargeait de ses lettres pour les porter en Angleterre. On y vit qu'il était un des principaux auteurs de la révolte de la Guyenne, qu'il pressait les Anglais d'en tenter l'invasion pendant que la soumission du peuple n'était pas encore bien affermie. Pour piquer leur amour-propre, il allait jusqu'à les traiter de lâches s'ils ne profitaient pas de l'occasion. Les complices qu'on arrêta avec lui donnèrent le détail des mesures qu'il avait prises pour aplanir aux Anglais les difficultés. Il devait leur livrer les places qu'il possédait en Normandie, avec toutes leurs munitions, lever des troupes pour eux, les guider dans leurs marches. Pour toute récompense de sa perfidie, il demandait un duché en Angleterre, et quelques terres dans le Maine, voisines des siennes. La modicité du prix mis à ses trahisons fait voir que le coupable était bien plus excité par la haine et le dépit que par l'ambition. On découvrit aussi qu'il était un des prin-

cipaux auteurs des mauvais conseils que le dauphin suivait contre son père. En général, depuis le pardon accordé après la praguerie, il ne s'était jamais montré à la cour qu'en homme mécontent, en censeur morose, en ennemi enfin mal réconcilié.

Le duc d'Alençon avait beaucoup d'esprit, des qualités brillantes, surtout de l'éloquence. On en peut juger par le discours qu'il fit dans son premier interrogatoire. Nous en présenterons la péroraison extraite de Mezerai. Le roi n'y était pas présent. L'accusé l'apostrophe ainsi : « Et vous, en quelque endroit que vous soyez, mon » roi, mon souverain juge, que ne voyez-vous l'état où m'ont réduit » les ennemis de votre bonté et de mon innocence? Je réponds ici » sur la sellette, sans ceinture militaire et sans épée. Ah! ce n'est » pas en cet état que j'ai tant de fois combattu pour votre majesté. » Ce n'est pas en cet état que j'ai traversé deux fois les bataillons » ennemis à la journée de Verneuil. Et véritablement, quand je me » vois ainsi dépouillé de gloire, il me souvient de la captivité que » je souffris ensuite pour le même sujet. Mais j'en sortis glorieux » et considéré de votre majesté. Elle m'honora du commandement » de ses armées, bien que j'eusse à peine l'âge de vingt ans. Il lui » plut de prendre l'ordre de chevalerie de ma main avant que de se » faire sacrer, et j'aidai à lui poser la couronne sur la tête. »

D'Alençon avait fait précéder cette apologie, toute de sentiment, par une légère discussion des preuves apportées contre lui. « Il y » en a, disait-il, de deux sortes, l'une de témoins, l'autre d'écri- » ture. Les témoins sont gens de néant et valets. Ils n'ont pas l'ef- » fronterie de paraître devant moi; mais, quand ils comparaîtraient, » la foi de tous ces gens-là est-elle préférable à la mienne, et ma » simple dénégation n'aurait-elle pas plus de poids que tous leurs » sermens? Quant aux lettres, elles viennent de mêmes gens, et ne » méritent pas plus de créance. Elles ne sont pas de mon écriture, » ni signées de ma main, ni scellées de mon sceau. » Mais, quand il vit que l'authenticité de ces lettres était bien constatée, il avoua tout. Ses avocats ne cherchèrent pas à le justifier. Ils se réduisirent à demander grace en considération de ses services. Le roi voulut que toutes les formalités fussent observées avec la plus grande rigueur : la sentence définitive le condamna à mort. Jusqu'à ce moment, sollicité de tous côtés, le monarque tint la cour en suspens. Enfin il accorda grace de la vie, donna les biens à la femme du coupable, excepté le duché d'Alençon, qu'il réunit à la couronne, et fit transporter le duc dans le château de Loches, où il devait demeurer toute sa vie.

Le duc de Bourgogne ne vint point au lit de justice de Vendôme, soit qu'il dédaignât de prendre rang entre les autres vassaux *tenant pairie*, soit que cette affaire lui déplût. Mandé comme les autres, il se prépara une si forte escorte que le roi le dispensa du voyage. Il s'élevait des nuages entre eux. Le duc ne se croyait pas récom-

pensé en crédit et en considération auprès du monarque à proportion du service qu'il avait rendu en se séparant des Anglais. Charles, de son côté, s'indignait des hauteurs d'un vassal qui voulait marcher son égal. C'était toujours avec peine qu'il voyait son fils dans la cour de ce rival, persuadé que, sans cette protection, le prince aurait été forcé de revenir auprès de son père. Mais si Philippe-le-Bon tirait quelque honneur de son hospitalité, il faut avouer qu'il l'achetait quelquefois cher. Le duc de Charolais, son fils, qui a été depuis Charles-le-Téméraire, et le dauphin, étaient du même âge ; tous deux turbulens et susceptibles, trop amis ou trop ennemis, ils donnaient au bon duc beaucoup de peine à les contenir. Louis fit venir à Bruxelles Charlotte de Savoie, son épouse. Son hôte lui assigna une pension de trente-six mille livres. Elle y accoucha d'un prince. Le dauphin en donna avis à son père, qui trouva mauvais qu'on ne l'eût pas informé de la grossesse. On dit qu'il eut intention de déclarer le nouveau né illégitime, de déshériter le dauphin, déserteur du royaume, et de lui substituer son second fils, nommé Charles, et que cette intention connue de Louis fut la cause de la haine qu'il porta toujours à son frère.

A ces sollicitudes près, Charles VII n'avait qu'à se louer de l'état de repos où il se trouvait, comparé aux épreuves, aux fatigues guerrières, aux troubles d'esprit par lesquels il avait passé. Plus d'inquiétude du côté de l'Angleterre, déchirée par une guerre civile qui précipita enfin du trône, l'année suivante, le faible Henri VI, ce roi couronné à Londres et à Paris, et qui y fit monter Edouard, duc d'Yorck; nulle crainte de la part des grands du royaume, sinon affectionnés, du moins soumis. Les étrangers reconnaissaient son mérite. Christiern I, roi de Danemarck, l'invoqua pour arbitre dans une querelle élevée entre lui et le roi d'Ecosse. Gênes se mit sous sa protection. Son doge et son sénat lui prêtèrent serment de fidélité ; mais le droit que cette république donna sur elle, celui de la maison d'Anjou sur la couronne de Naples, et celui encore de la maison d'Orléans sur le duché de Milan, ont rendu l'Italie le théâtre de guerres longues et sanglantes, très ruineuses pour la France. Charles sentit le premier le danger de ces funestes droits; car à peine avait-il pris possession de la ville de Gênes, qu'elle chassa les Français envoyés sur sa demande.

Des motifs d'intérêt se joignirent à la malveillance que le roi et le duc de Bourgogne conservaient l'un contre l'autre. Le duché de Luxembourg était détenu par Philippe, qui l'avait acquis en 1433 d'Elisabeth, fille unique du duc Jean, frère de l'empereur Sigismond. Le roi le réclama comme représentant Ladislas-le-Posthume, roi de Hongrie, et Anne d'Autriche, sa sœur, épouse de Guillaume de Saxe, margrave de Misnie, nés tous deux d'une autre Elisabeth, fille unique de l'empereur Sigismond, lesquels lui avaient cédé ou vendu leurs droits. Il prétendait, non sans fondement, que la première Elisabeth

n'était qu'usufruitière de son héritage, et qu'elle n'avait pu en disposer par vente, au préjudice de sa famille. Ce fut une occasion de demandes, de répliques et d'explications pointilleuses. Les subalternes des deux cours, très clairvoyans sur l'antipathie de leurs maîtres, secondaient leur secrète animosité en leur suggérant des prétentions dont ils se faisaient auprès d'eux un mérite, et les aigrissaient par des rapports de faits faux ou adroitement déguisés. Charles VII, quoique bon, était très susceptible, et tant de diverses fortunes l'avaient si peu familiarisé avec la perversité des hommes qu'il en était toujours surpris.

Le duc de Bourgogne, dans la circonstance de leur altercation sur le Luxembourg, lui fit une espèce d'affront difficile à supporter. A l'occasion d'une fête qu'il donna pour la réception des chevaliers de la Toison-d'Or, il laissa comprendre dans la convocation le duc d'Alençon, renfermé à Loches; et comme on ne pouvait l'avoir, il admit un représentant du prisonnier, souffrit, s'il ne l'ordonna pas, qu'en pleine assemblée il fût déclaré *seigneur d'honneur et sans reproche*, flétri par un arrêt injuste. Ce trait frappait directement le roi. Il marqua son mécontentement en renouvelant une étroite alliance avec les Liégeois, ennemis acharnés de la maison de Bourgogne. L'injure du duc lui fut d'autant plus sensible qu'elle lui était faite sous les yeux de son fils dont l'indifférence ne pouvait que lui être fort pénible. Il s'ouvrit alors une négociation assez animée pour faire revenir le prince; mais la même difficulté d'éloigner les conseillers et courtisans réciproquement suspects fut toujours un obstacle à la réconciliation. Le père le désirait d'autant plus ardemment qu'on lui faisait entendre que les seigneurs étaient mécontens de l'absence de celui qui devait être leur roi, et que les peuples enfin murmuraient et tendaient à la révolte.

Ces discours se tenaient comme en secret; mais le roi en était instruit. Les soupçons et les inquiétudes s'amoncelaient autour de lui pendant que, devenu valétudinaire, son tempérament, autrefois robuste, s'affaiblissait. Insensiblement miné par les fatigues de corps et d'esprit, on peut dire qu'à cinquante-huit ans Charles VII avait plus vécu qu'un homme ordinaire : aussi ce ne fut pas une maladie aiguë, mais une défaillance de la nature qui le fit descendre au tombeau. Il commença à s'en ressentir dans le château de Meun-sur-Yèvre où il se plaisait et où il faisait son séjour ordinaire. Les médecins se trompèrent sur le genre de maladie : une saignée faite mal à propos à un malade déjà languissant augmenta sa faiblesse. Pendant qu'il était dans cet état de dépérissement, un homme en qui il avait confiance vint lui parler d'une conspiration qui se formait, disait-il, sous la direction du dauphin dont le dessein était de l'empoisonner. On ajoute que la crainte de ce malheur détermina le moribond à ne prendre ni remèdes ni nourriture. Il persista sept jours dans cette obstination, et quand, vaincu par les sollicitations de ceux qui l'en-

vironnaient, il consentit à rompre son abstinence, il n'était plus temps; les conduits, ont dit quelques uns, s'étaient rétrécis, et il mourut de faim. Cette opinion a prévalu. Mézerai et Daniel l'ont adoptée; mais Villaret la réfute sur ce qu'il n'est pas rare que l'état de langueur ôte à un moribond l'appétence à toute espèce d'alimens.

Absorbé par le mal, Charles VII ne fit aucunes dispositions particulières. Il eut douze enfans de Marie d'Anjou, son épouse, huit princesses et quatre princes. De ceux-ci il ne lui resta que Louis XI et Charles, successivement duc de Berry, de Normandie et de Guyenne. Il eut aussi trois filles d'Agnès Sorel. Marie d'Anjou, princesse d'un grand mérite, souffrit avec patience les infidélités de son mari et même les hauteurs de quelques unes de ses maîtresses qui ne furent pas toutes aussi respectueuses qu'Agnès. Quand on faisait remarquer à la reine la conduite peu régulière de son époux comme pour l'exciter à en montrer du ressentiment, elle répondait : « C'est » mon seigneur, il a tout pouvoir sur mes actions, et moi aucune sur » les siennes. » De Meun le corps du roi fut amené à Paris, déposé dans la cathédrale, et de là porté à Saint-Denis avec les honneurs accoutumés. Tannegui du Châtel, neveu de celui qui, lors de la surprise de Paris par les Bourguignons, mit le roi, alors dauphin, en sûreté dans la Bastille, fit les frais des funérailles. Ils ne lui furent rendus que dix ans après. Le comte de Dunois, après le dîner dans l'abbaye, dit à haute voix : « Nous avons perdu notre maître; que chacun » songe à se pourvoir. » Exclamation funeste, dit Villaret, qui ne servait qu'à renouveler les regrets du passé, à présenter des terreurs pour l'avenir.

Jugeons sévèrement Charles VII. Les grands évènemens de son règne, auxquels il est impossible qu'il n'ait pas eu une part principale, l'absoudront. Reprochons-lui d'avoir plusieurs années laissé les Dunois, les La Hire, et autres guerriers de son âge, se couvrir de gloire pour sa cause, pendant qu'éloigné des périls de la guerre il languissait dans le repos et s'abandonnait aux plaisirs ; de s'être livré sans réserve à ses ministres, que Mézerai appelle ses *gouverneurs ;* d'avoir par ses préférences causé, entre les courtisans avides de sa faveur, des cabales qui ont retardé le succès de ses armes, et prolongé le malheur des peuples; mais louons-le d'avoir réparé dans l'âge mûr les fautes de la jeunesse. S'il continua d'avoir des ministres privilégiés, même des favoris, il ne s'en occupa pas moins lui-même, selon le témoignage d'un écrivain contemporain, des détails de l'administration. « Charles VII départissait son temps, pour entendre aux affaires de son royaume, tellement qu'il n'y avait pas de confusion. » Les lundis, mardis et jeudis, travail avec le chancelier et le conseil sur le gouvernement du royaume et l'administration de la justice ; les mercredis, conseil de guerre, auquel le connétable, les maréchaux de France et les chefs militaires assistaient; les vendredis et samedis, conseil de finance. « Quelquefois le roi prenait une partie du jeudi pour

sa plaisance. » Est-là ce monarque dont le président Hénault, comme nous l'avons déjà remarqué, dit « qu'il n'a été en quelque » sorte que le témoin des merveilles de son règne, et que la fortune » le servit en dépit de son indifférence? »

Charles VII a mérité dans l'histoire le titre de *Victorieux* et de *Restaurateur de la France*. Il la trouva envahie, et il la reconquit; en proie aux gens de guerre, et il les contint par la discipline; mal pourvue de magistrats, et il mit de l'ordre dans les tribunaux. La religion souffrait des abus introduits dans le clergé, le prince convoqua des assemblées majestueuses qui corrigèrent les mœurs; et, par l'établissement de la *pragmatique*, il rappela les anciens canons, garans des *libertés de l'église gallicane*. Enfin, ce qui met le sceau à la gloire de son administration, c'est le régime des impôts, qui est la pierre de touche d'un bon gouvernement. Le premier de nos rois, il en établit sans le secours des états généraux, mais non sans le conseil des grands et de l'assentiment des principaux du peuple qui devait payer. Aussi les leva-t-il sans éprouver de contradictions, parce qu'on était persuadé de la nécessité de l'imposition et de la justice dans l'emploi. Charles. VII était civil, affable, accueillant, majestueux dans la représentation. Il aimait la magnificence, et goûtait singulièrement le repos et le plaisir.

Louis XI, âgé de 38 ans.

Le dauphin était en négociation avec son père pour son retour : prêt à partir quand la santé du roi dépérissait; trouvant des obstacles quand elle reprenait de la vigueur. La mort de Charles VII fit cesser les délais; Louis XI se trouvait dans les états du duc de Bourgogne. Comme, après ce qui s'était passé entre le père et le fils, on pouvait craindre des mouvemens au commencement du règne de Louis, Philippe-le-Bon offrit d'aller le mettre en possession à la tête de cent mille hommes. La sauvegarde parut au nouveau roi plus redoutable que le danger. Il pria le duc de le dispenser de l'accepter. Celui-ci, qui n'avait pas de mauvais desseins, renvoya la plus grande partie de cette armée, et ne réserva que les seigneurs les plus distingués avec lesquels il accompagna le monarque à Reims. Les princes du sang, les pairs, les principaux seigneurs s'y rendirent aussi; de sorte que ce sacre, sans préparatifs, égala par sa pompe les plus magnifiques de ceux qui l'avaient précédé. Après le repas, le duc de Bourgogne se jeta aux pieds du roi, et le supplia, dans les termes les plus affectueux et les plus pressans, de pardonner à ceux qui avaient pu lui déplaire. Il le promit, n'exceptant de l'amnistie que sept personnes, qu'il ne nomma pas. A la faveur de cette restriction, il se réservait le choix des victimes de sa vengeance; encore accompagna-t-il cette indulgence de tant de mauvaise grace que le duc, qui le connaissait d'ailleurs, ne put s'empêcher de dire : « Cet homme ne règnera

» pas long-temps sans avoir un merveilleusement grand trouble. »

Du reste, il prodiguait au duc, jusqu'à l'affectation, les égards et les témoignages d'amitié. Le duc de Bourgogne y répondait par les expressions de la déférence la plus respectueuse. Il lui fit franchement hommage du duché de Bourgogne, et comprit dans son serment de fidélité non seulement les domaines relevant de la couronne, mais généralement toutes ses possessions. Pendant le sacre, il s'était chargé du cérémonial, et donnait les ordres uniquement par zèle et quoique ce détail fût au dessous de sa dignité de premier pair du royaume. Ce qu'il avait fait à Reims, il le fit à Paris. Il y précéda le roi, et en sortit à la tête de la milice, de la magistrature et de la bourgeoisie, pour le recevoir comme son premier sujet.

Louis XI avait trente-huit ans quand il monta sur le trône. « Pour » se former une idée de son règne, dit Villaret, il ne faut que pren- » dre le contre-pied du règne précédent. » Il commença par déposer le chancelier et plusieurs magistrats de tous les tribunaux; il éloigna l'amiral, le grand chambellan, des maréchaux de France, et les principaux régisseurs des finances. Entre les disgraciés, on doit remarquer Chabannes, comte de Dammartin, ce Chabannes qui l'avait accusé de conspiration contre son père, et avait soutenu sa déposition en présence du fils. Après s'être sauvé et caché de retraite en retraite, il s'ennuya du rôle de fugitif, et, fort de son innocence et du témoignage que tous ceux qui entouraient le roi ne pouvaient s'empêcher de rendre à sa probité, il vint se livrer, demandant à être jugé. Il fut condamné à mort, comme criminel de lèse-majesté; « mais le roi, dit un histo- » rien, voulant préférer miséricorde à justice, lui remit la peine » corporelle, sans exiger de rétractation. » Son accusation n'avait donc pas été si mal fondée, puisqu'on n'osait pas la détruire. Exilé, par commutation de peine, dans l'île de Rhodes, on l'obligea à donner caution qu'il ne quitterait pas le lieu de son bannissement sans permission; mais Louis changea encore d'avis, et le fit enfermer à la Bastille. Tous ses biens furent confisqués et distribués à plusieurs de ceux qui avaient été dépouillés sous le règne précédent. Au contraire, le roi réhabilita le comte d'Armagnac, tira le duc d'Alençon de sa prison, et les rétablit l'un et l'autre dans tous leurs biens, honneurs et dignités.

Les adieux entre Louis XI et Philippe-le-Bon, quand ce prince partit pour ses états, furent très tendres : le roi accueillit aussi avec effusion Charles, comte de Charolais, quand celui-ci vint le visiter; il le reçut à Tours, où il était allé rendre ses devoirs à Marie d'Anjou, sa mère. Cette princesse avait su se conduire, pendant les dissensions de son mari et de son fils, de manière à conserver l'estime et l'amitié de l'un et de l'autre, modèle des épouses et des mères dans les temps difficiles. Le roi ne s'en tint pas à de simples démonstrations à l'égard du prince de Bourgogne; il lui fit des présens magnifiques, et lui accorda le gouvernement de Normandie que Charles désirait. C'était

trop de confiance dans le fils d'un vassal déjà trop redoutable par sa grande puissance; mais en même temps que le roi semblait s'abandonner sans réserve à la discrétion des princes de Bourgogne, par une précaution dont on verra plus d'un exemple, il signait secrètement la continuation d'un traité d'alliance fait par Charles VII avec les Liégeois, ennemis déclarés de cette maison.

Les changemens des courtisans et des ministres ont été jugés avec assez de ressemblance faits par le nouveau monarque en contradiction de la conduite de son père. L'abolition de la pragmatique confirme ce soupçon. On doit se rappeler que c'était malgré le pape Eugène IV qu'elle avait été établie en France. Ses successeurs en avaient toujours montré du mécontentement. Louis XI, étant dauphin, s'était montré, peut-être pour contrarier son père, assez ouvertement ennemi de cette loi, et avait fait espérer de donner à cet égard satisfaction à la cour de Rome, quand il monterait sur le trône. Pie II (*Æneas Sylvius Picolomini*) occupait alors le saint-siége. Il avait été secrétaire du concile de Bâle et en avait défendu les décrets. Devenu pape, il changea de sentiment et publia même depuis sa négociation avec Louis XI une bulle par laquelle il désavoua et rétracta ses anciennes opinions. « Croyez-moi plutôt, dit-il, maintenant que » je suis un vieillard, que quand je parlais en jeune homme; faites » plus de cas d'un souverain pontife que d'un particulier; récusez » Æneas et recevez Pie II. » Il ne manqua pas de rappeler au nouveau roi les dispositions qu'il avait laissé apercevoir, et prit un moyen adroit pour réussir promptement et sans contradiction.

Connaissant le caractère de Louis, tranchant, absolu, se piquant de la gloire de faire tout par lui-même, le pontife supposa d'abord, afin d'éviter toute discussion, que l'abolition de la pragmatique était une résolution définitivement prise par le monarque, et dans la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, il disait : « En cela vous vous montrez un » grand roi, qui ne se laisse pas gouverner, mais qui gouverne lui- » même. Vous ne voulez pas mettre en délibération ce que vous » savez devoir être fait; c'est là véritablement être roi et bon roi. » Le monarque ne résista pas à ces insidieuses insinuations et à toutes les autres considérations que put suggérer à Joffredi, évêque d'Arras et légat du pape auprès du roi, la perspective du chapeau de cardinal qui devait être le prix de ses succès. Louis XI écrivit au pape. « Selon que vous me l'avez demandé, nous rejetons de toutes » les terres de notre obéissance cette pragmatique, quoique la plu- » part des hommes instruits s'efforcent de nous détourner de ce des- » sein. » Cet aveu peint l'homme qui n'aimait pas à consulter, et s'accorde avec la remarque du maréchal de Brézé, qui, voyant le roi monté sur un cheval très faible, lui dit : « Ce cheval, sire, est plus » fort qu'on ne croit, car il porte le roi et son conseil. » Louis disait lui-même que tout son conseil était dans sa tête. On tient pourtant de ce prince présomptueux et trop confiant dans ses lumières cet axiome:

« Lorsque orgueil chemine devant, honte et dommage suivent de » près. » Il en éprouva la vérité dans cette affaire même de la pragmatique. Fidèle à sa promesse envers Joffredi, le pape le décora du chapeau de cardinal dans la séance où il lui remit l'original de la pragmatique, et lui accorda encore l'évêché d'Alby. Néanmoins le négociateur fut mécontent, parce qu'on ne lui laissa pas cumuler l'archevêché de Besançon et l'abbaye de Cluny, la plus riche du royaume. Pie II fut moins loyal envers le roi.

Une des conditions secrètes de l'abolition de la pragmatique avait été que le pape rappellerait les troupes qu'il fournissait à Ferdinand, fils naturel d'Alphonse V, roi d'Aragon, et neveu de Pie II, par sa femme, pour le soutenir dans le royaume de Naples contre Jean, duc de Calabre, fils de René, et cousin-germain du roi, prétendant à cette couronne, non seulement en vertu des droits de la seconde maison d'Anjou, mais encore du testament de Jeanne II ou Jeannette, sœur de Ladislas et fille de Charles de Duras. Cette princesse, la dernière de la première maison d'Anjou, se voyant sans enfans et pressée par les armes de Louis III d'Anjou, avait d'abord appelé à son aide et à sa succession Alphonse V, roi d'Aragon, déjà possesseur de la Sicile; mais, au bout de deux ans, elle se brouilla avec lui, changea ses premières dispositions et destina à sa succession ce même Louis III contre lequel elle avait recherché l'appui d'Alphonse. Vers la fin de sa vie, elle varia entre les deux compétiteurs, en sorte qu'il fallut commettre au sort des armes à prononcer sur la validité des droits qu'elle laissa à chacun d'eux. Mais ce ne fut plus Louis qui les disputa à Alphonse; il était mort un an avant la reine, qui, par ses dernières volontés, avait appelé René-le-Bon à recueillir la donation dont elle avait voulu gratifier son aîné. A la mort de Jeanne, en 1435, René ne put aller prendre possession de Naples; il était alors prisonnier du duc de Bourgogne. Il avait perdu la liberté à la bataille de Bullegneville, pendant le cours de ses démêlés avec les Vaudemont au sujet de la succession de la Lorraine. A son défaut, il fit passer en Italie sa femme et son fils; mais après quelques années Alphonse s'empara de la capitale, ruina totalement le parti d'Anjou, s'affermit sur ce trône et le transmit lors de sa mort à Ferdinand I[er], son fils naturel. Ce fut alors que Jean, duc de Calabre, fils de René, fut appelé par un parti napolitain. Bon général, il débuta par des victoires et se vit ruiné ensuite par les mauvais conseils, par l'inconstance et par la trahison.

Lorsque Louis envoya sommer le pape de tenir sa parole en faveur du duc de Calabre, le pontife qui, après avoir tout obtenu, avait assuré le monarque qu'il *commençait à l'aimer merveilleusement*, refusa la preuve de cette *admirable amitié*, et laissa ses troupes à Ferdinand. « Si vous n'accordez pas au roi cette satisfaction, dit à » Pie II le chef de l'ambassade, j'ai ordre de commander aux cardi- » naux français de quitter Rome. — Que le duc d'Anjou désarme,

» répondit le fier pontife, et qu'il poursuive ses prétentions par des » voies juridiques. Si Ferdinand refuse de se soumettre, alors nous » nous déclarons contre lui. Au reste, si les Français qui sont dans » cette ville veulent se retirer, les portes leur sont ouvertes. » Il arriva de ce refus du pape que le roi ne se pressa pas de faire exécuter l'édit par lequel il avait supprimé la pragmatique, et que les tribunaux continuèrent à juger les affaires selon les anciennes lois, sans qu'il s'en mît en peine. Cette espèce d'indécision sur la pragmatique servit à Louis XI, pendant tout son règne, de balance entre lui et les papes; menaçant de la rétablir quand il était mécontent, et aggravant sa réprobation quand la cour de Rome le satisfaisait. Il alla jusqu'à défendre de faire passer de l'argent à Rome et à enjoindre à son procureur-général d'appeler au futur concile des entreprises vexatoires du saint-siége.

Edouard VI, duc d'Yorck, venait d'enlever la couronne d'Angleterre aux Lancastres en la personne de l'infortuné Henri VI, réfugié alors en Ecosse. Marguerite d'Anjou, son épouse, passa en France pour solliciter des secours de Louis XI, son proche parent. Louis, quoiqu'il fût en correspondance avec Edouard et qu'il eût même un ambassadeur à sa cour, ne s'y refusa pas : mais ses efforts furent médiocres; ils se bornèrent à deux mille hommes de troupes et à une somme de vingt mille écus, prêtée sous la condition de la lui rendre dans un an ou de lui remettre Calais. Secours peu généreux et peu proportionné aux besoins du malheureux monarque dont il ne retarda la captivité que de quelques mois. Mais l'intéressé Louis réservait ses fonds pour des opérations plus lucratives.

Don Juan, roi d'Aragon, frère puîné d'Alphonse V et son successeur, avait épousé l'héritière de Navarre, Blanche, fille de Charles-le-Noble. A la mort de celle-ci, don Carlos, prince de Viane, son fils, réclama son héritage. Ce fut entre le père et le fils une source de dissensions et d'hostilités qui se prolongèrent vingt ans et qui finirent par la mort de don Carlos empoisonné, à ce qu'on croit, par son père. Il institua pour son héritière Blanche, sa sœur, qui avait été mariée à Henri IV, roi de Castille, et qui en avait été séparée pour cause d'impuissance. Depuis elle vivait retirée à la cour de son père. Elle avait toujours porté un tendre attachement au prince de Viane; et c'était déjà un crime aux yeux de don Juan : il s'accrut en cette circonstance du témoignage de réciprocité que don Carlos donna à sa sœur en mourant. Outré de cet acte de préférence et accoutumé à mépriser les lois de la nature, don Juan, maître de sa fille, la déshérite et déclare son héritière en Navarre Léonore, comtesse de Foix, sœur cadette de Blanche. Cette disposition injuste révolte les Catalans; ils sont ouvertement secondés par Henri, l'ancien époux de Blanche, qui avait des injures à venger contre don Juan, et sourdement favorisés par Louis XI. Mais, acheté par le roi d'Aragon, celui-ci tarda peu à changer de parti, et moyennant l'engagement

du Roussillon et de la Cerdagne, jusqu'à restitution de ses avances; Louis procura à don Juan sept cents lances et trois cent cinquante mille écus. Le comte de Foix, gendre du roi d'Aragon, fut le médiateur du traité et ne s'y oublia pas en se faisant remettre la malheureuse Blanche, qui fut confinée au château d'Orthez et qui y mourut empoisonnée deux ans après. L'infortunée avait transmis ses droits à son ancien époux, et la guerre entre la Castille et l'Aragon en devint plus animée. Don Juan maltraité gagna les ministres de Henri qui le disposèrent à la paix et lui persuadèrent de s'en remettre à l'arbitrage du roi de France. Louis XI adjugea la Navarre à don Juan, à la réserve néanmoins d'une forteresse qui en était la clé du côté de la Castille. Aucun des partis ne fut satisfait de cette sentence; cependant la paix fut rétablie, excepté du côté de la Catalogne dont les habitans persistèrent encore dix ans dans leur révolte. Ce fut peu après ce dernier traité qu'eut lieu sur la Bidassoa la fameuse entrevue de Louis XI et de Henri IV; le monarque castillan et sa cour étalèrent la représentation la plus fastueuse. Louis XI, en opposition, afficha une mesquinerie indécente. « En général, ce prince, dit Commines, ne tenait compte de soi vêtir, ne parer richement, et se mettait si mal que pis ne pouvait. » L'entrevue fut d'un quart d'heure, et les deux monarques se séparèrent en se méprisant mutuellement.

La bonne intelligence avec les princes de Bourgogne ne dura pas et ne devait pas durer entre des vassaux à hautes prétentions et un monarque jaloux des droits de sa couronne et disposé à profiter de l'ambiguité des lois féodales pour soutenir et étendre sa prérogative. Pendant que Louis, dauphin, et le comte de Charolais vivaient ensemble près de Philippe-le-Bon, ils n'avaient pas toujours été maîtres de réprimer les mouvemens d'antipathie produits par la discordance de leur caractère, l'un franc et ouvert, l'autre profondément dissimulé. La prétendue confiance du roi, en gratifiant Charles du gouvernement de Normandie, n'avait fait qu'une courte illusion à celui-ci, parce que peu de temps après le monarque nomma son lieutenant dans cette province le duc de Bretagne dont le pouvoir rendait nul celui du gouverneur : aussi résigna-t-il dédaigneusement sa dignité. D'autres attaques indirectes aigrirent si fort le prince bourguignon qu'ayant manqué d'être empoisonné, il proclama le monarque auteur ou instigateur du crime sur ce fondement qu'il donnait asile dans son royaume à deux seigneurs qui en étaient soupçonnés. Il est certain que Louis entretenait dans la cour de Bourgogne des liaisons qu'il avait formées pendant qu'il y résidait. Il payait des pensions à plusieurs courtisans, entre autres à Jean de Croi, tout-puissant sur l'esprit de Philippe-le-Bon Il ménageait le père en contrariant le fils. Il se proposait de l'amener à une restitution juste, mais qui pouvait éprouver quelques difficultés, et il l'y disposa en lui abandonnant ses droits sur le Luxembourg.

Dans le traité de paix d'Arras dont nous avons parlé, Charles VII

n'avait cédé les villes sur la Somme qu'à condition que lui ou ses successeurs pourraient les recouvrer en payant quatre cent mille écus d'or. Louis XI les ramassa « en fouillant, dit un historien, dans toutes » les bonnes bourses de son royaume, » et les offrit au duc. L'article du traité était si clair que celui-ci ne put refuser de l'exécuter, mais il pria le roi et obtint de lui la promesse de conserver les commandans et les garnisons de ces villes et de ne rien innover dans le gouvernement civil. Le comte de Charolais fut très mécontent de la facilité de son père; le père lui-même ne put s'empêcher de reconnaître qu'il s'était trop promptement livré au désir du roi lorsqu'il apprit qu'il avait mis d'autres gouverneurs et d'autres troupes, et composé le conseil intérieur de bourgeois qui lui étaient affidés au lieu de ceux qui administraient auparavant.

Louis, ayant déjà éprouvé la complaisance du duc, crut qu'il le déterminerait aisément à souffrir qu'on levât dans ses états une gabelle au profit du trésor royal, comme elle se payait dans le reste de la France; mais Philippe-le-Bon n'eut pas en cette occasion la condescendance qu'on espérait. Il envoya au roi le sire de Chimay, chargé de faire de fortes remontrances. Chimay fut long-temps sans pouvoir pénétrer jusqu'au monarque. A la fin, impatienté des délais qu'on lui opposait perpétuellement, il le surprend sortant de son cabinet, et lui représente vivement qu'un prince aussi puissant que son maître doit être traité avec plus de considération. « Eh! quel » homme est-ce donc que ce duc? répond le roi d'un ton de mépris; » est-il d'un autre métal que les autres princes de mon royaume?— » Oui, sire, réplique Chimay; s'il n'avait été de meilleur acier et » plus dur, il ne vous eût pas retiré et défendu cinq ans durant contre » les menaces d'un grand roi, la terreur de l'univers, tel qu'était » monseigneur votre père, ce qu'aucun prince de l'Europe n'a osé » entreprendre. » Le roi rougit, passa vite et n'insista plus sur cette affaire. Dunois ayant témoigné à Chimay sa surprise de la hardiesse de sa réponse à un roi si absolu: « Si j'eusse été cinquante lieues loin, » répondit-il, et que j'eusse pensé que le roi m'eût voulu dire ce » qu'il m'a dit de monseigneur mon maître, je fusse retourné pour » lui dire ce que je lui ai répondu. »

Ces indices de malveillance, qui échappaient quelquefois au roi malgré la dissimulation qu'il s'était imposée, faisaient prendre des mesures contre les desseins qu'il avait ou qu'on lui supposait. Rien de si séduisant que la manière dont il reçut l'hommage du duc de Bretagne. C'était François II, jeune prince, alors plein de candeur et de bonne foi; le monarque lui permit, en prêtant son serment, toutes les protestations qu'il voulut, et le nomma de plus son lieutenant-général dans l'Anjou, le Maine, la Touraine et la Normandie. Le gouvernement de cette dernière province, comme nous l'avons remarqué, avait été donné au comte de Charolais. Le conseil de François lui fit observer que l'autorité qui lui était accordée sur la

Normandie était une grace insidieuse et une pomme de discorde jetée entre les deux princes. Sur ces connaissances, le Breton y renonça comme le Bourguignon, et ils travaillèrent à se lier fermement, et à se servir d'appui mutuel dans le besoin. Le roi, au contraire, s'appliqua à les séparer. De peur qu'ils ne prissent, dans des conversations de confiance, des mesures contre lui, il faisait partir l'un quand l'autre arrivait près de lui. Ce qu'ils ne pouvaient de vive voix, ils le firent par des envoyés, mais pas assez secrètement pour que le roi n'en eût connaissance. Aussitôt il paraît sur la frontière de Bretagne avec une forte armée, et fait sommer le prince de s'intituler *duc par la grace de Dieu*, de frapper monnaie en son nom, de faire des levées extraordinaires sur ses sujets, d'exiger de ses vassaux que, dans leur hommage, ils s'obligent à le servir envers et contre tous; enfin, il lui défend de s'arroger la régale, de recevoir serment de fidélité des prélats, et de demander aveu et dénombrement de leurs biens, attendu qu'ils relevaient nûment de la couronne de France.

C'était du moins une des vieilles prétentions des rois de France, fondée sur ce que la Bretagne, relevant autrefois du duché de Normandie, ne devait point être considérée comme un fief immédiat de la couronne, et jouir des prérogatives de ceux-ci. Sur la légitimité de ces prétentions, il n'y avait pas encore de décision non contestée, et l'éta du royaume depuis l'accession des Valois en avait encore éloigné l'occasion. Depuis ce temps, en effet, la Bretagne s'était trouvée ou sous l'influence de l'Angleterre, ce qui empêchait les rois d'y exercer la plénitude de leurs droits, ou en état d'hostilité avec ce même pays : circonstance utile à la France, et qui demandait des égards. Lorsque le connétable de Richemont parvint au duché, il refusa nettement l'hommage-lige. *Tel que l'ont fait mes prédécesseurs, tel je le fais,* fut toute la formule qu'on put tirer de lui, et il garda même son épée. La reconnaissance qu'on lui devait, les espérances qu'on pouvait fonder sur lui, les circonstances enfin où l'on se trouvait, défendirent d'être plus exigeant. « C'est son » fait, dit même Charles VII, il sait bien ce qu'il a à faire, et on doit » s'en rapporter à lui. » Il en fut de même à l'avènement de Louis XI, mais la conduite de celui-ci devait changer avec les conjonctures.

Le duc ne s'attendait pas à cette brusque attaque. Il n'avait rien de préparé pour la repousser. Il est certain que le roi, s'il eût voulu, se serait emparé de la Bretagne ; mais il ne crut pas pouvoir se refuser à la proposition que fit le duc d'assembler les états du duché, avant que de donner sa réponse à une demande qui enveloppait les priviléges les plus importans de la province. Ainsi les préparatifs hostiles aboutirent à un procès, pour lequel il fut établi une commission à Tours. Le duc fut sommé d'y envoyer des députés. Ils s'y rendirent armés de protestations, qui suspendirent le jugement; et, pendant qu'on plaidait, le Breton, persuadé qu'il ne serait jamais

couvert des entreprises de Louis qu'en lui suscitant des embarras, et en le mettant sur la défensive, écrivit aux princes du sang et aux principaux seigneurs pour leur représenter que ce qui lui arrivait, vu le caractère entreprenant et les prétentions exagérées du monarque, pouvait leur arriver à eux-mêmes, et que le seul moyen de prévenir des attentats qui les menaçaient tous en particulier était de s'unir pour résister à l'oppression. Ces lettres étaient portées par des messagers déguisés en religieux, chargés d'y ajouter les éclaircissemens nécessaires. Toutes furent rendues à leur adresse, et trouvèrent les esprits très disposés à recevoir les impressions qu'on voulait leur donner.

Le roi ignorait les ressorts, mais il se doutait de l'intrigue. Ses vues se tournaient principalement sur l'Angleterre, où il croyait que devait se former le complot, s'il y en avait quelqu'un de médité, parce que c'était de là, selon son opinion, que la faction pouvait tirer ses principales forces. Pendant qu'il flottait dans ces inquiétudes, il apprend que Romillé, vice-chancelier de Bretagne, qui avait déjà fait plusieurs voyages en Flandre, en Hollande, en Angleterre, venait de partir pour cette île. Il fait équiper un petit bâtiment monté de quarante hommes déterminés, commandés par le bâtard de Rubempré, homme d'expédition, qu'il charge d'enlever le vice-chancelier au retour, persuadé que dans ses papiers il trouvera le nœud de l'intrigue. Le bâtard, fatigué d'une croisière infructueuse, se fait mettre à terre à Gorkum, petite ville de Hollande, où il croyait que Romillé pourrait aborder pour rendre compte de ses opérations au comte de Charolais. Ce prince s'était fixé dans cette petite ville, et y menait une vie licencieuse, loin de la vue de son père, avec lequel il s'était brouillé, parce que Philippe-le-Bon ne voulait pas éloigner des courtisans qui lui déplaisaient, et entre autres les de Croy. Rubempré est reconnu, et arrêté avec son équipage. Le comte publie qu'il n'a été envoyé que pour l'enlever lui-même en pleine paix, peut-être pour l'assassiner. Il dépêche un courrier à son père, afin de l'instruire de cet attentat. Le duc était alors à Hesdin, où il attendait le roi, qui devait venir conférer avec lui sur des objets qu'ils étaient convenus de traiter ensemble. Dans sa lettre, le fils faisait entendre à son père qu'il n'était pas lui-même en sûreté, parce que le roi venait à lui suivi de troupes nombreuses. Sur cet avis, Philippe-le-Bon s'alarme, quitte le lieu de rendez-vous avec un empressement qui tenait de la fuite. La nouvelle du projet, vrai ou supposé, d'enlever le comte de Charolais et de surprendre le duc de Bourgogne, ne tarda pas à devenir publique par les soins des émissaires du comte. Les prédicateurs en firent retentir les chaires. Les princes étrangers en furent informés par des manifestes. Le roi aurait désiré assoupir cette affaire. Il demandait seulement qu'on relâchât Rubempré, et qu'il n'en fût plus parlé. Il fit des démarches secrètes pour cela; elles furent inutiles. Alors il prit le parti de donner lui-

même à cette aventure la publicité qu'il aurait voulu éviter, et de parler plus haut que ses adversaires.

Il manda à Rouen les députés des principales villes du royaume, fit prononcer devant eux un discours apologétique de sa conduite, et déclara qu'il était résolu de demander au duc de Bourgogne réparation de l'affront qu'on lui avait fait en répandant contre lui des soupçons outrageans. En effet, il envoya au duc de Bourgogne une députation composée du comte d'Eu, de l'archevêque de Narbonne et du chancelier Morvilliers. Philippe-le-Bon leur donna audience en présence de son fils. Le chancelier portait la parole. Il s'attacha d'abord à justifier les motifs du roi, qui, instruit des manœuvres du duc de Bretagne avec l'Angleterre, n'avait pas pu moins faire que de tâcher d'en surprendre les preuves, afin de poursuivre criminellement le coupable; que c'était là tout le but de l'entreprise de Rubempré; qu'en supposant une autre intention, le comte ferait croire qu'il avait lui-même quelque mauvais dessein, puisqu'il était si disposé à soupçonner les autres; qu'il était hautain, tranchait partout du souverain; qu'il en voulait personnellement au roi, parce qu'on lui avait retiré sa pension de trente-six mille livres pour le gouvernement de Normandie. L'orateur se plaignait aussi de la conduite du duc lui-même; il lui reprocha d'avoir manqué de parole au roi, en ne l'attendant pas à Hesdin, et taxa cette retraite d'acte incivil et répréhensible. Il conclut par demander que le bâtard fût relâché, et qu'on abandonnât à la justice du roi les impudens calomniateurs qui l'avaient diffamé.

Morvilliers parlait d'un ton impérieux. A chacun de ses griefs, l'impétueux comte de Charolais témoignait la plus vive impatience de l'interrompre. Le chancelier le réprimait du geste et de la main. « Monseigneur de Charolais, lui disait-il, je ne suis pas venu pour » parler à vous, mais à monseigneur votre père. » Son père, en effet, lui imposa le silence lui-même, et lui dit qu'il parlerait le lendemain, quand il serait plus calme. Quant à lui, il refusa de rendre les prétendus coupables; les uns parce qu'ils étaient clercs, les autres parce qu'ils étaient absens, ou parce qu'ils n'étaient pas justiciables du roi, Rubempré ayant été arrêté sur territoire non mouvant de la couronne. Il déclara se charger, au reste, de faire lui-même bonne justice à celui-ci, et promit de le relâcher s'il n'était pas coupable. Sur le reproche d'avoir manqué au roi, il dit avec chaleur : « Je veux que chacun sache que je ne promis oncques chose à homme, » ou prince qui vive, que je n'aie tenue à mon pouvoir. Je ne fis onc- » ques faute, sinon aux dames, ajouta-t-il en souriant; dites-le à « monseigneur le roi. » Cette plaisanterie, adressée directement au roi, était sans doute une allusion maligne à l'opinion qu'on avait de Louis sur l'article de la bonne foi. Le duc ne prit pas non plus la peine de justifier son fils sur les soupçons qu'il avait eus du roi. Il tourna encore la chose en plaisanterie. « Si mon fils est doubteux

» (soupçonneux), dit-il, il tient cela de sa mère, qui m'a plusieurs fois » soupçonné d'avoir aimé d'autres femmes. » Du reste, à l'égard du manquement de parole, il récrimina fortement contre le roi. Le lendemain, le comte de Charolais, bien préparé, parla avec beaucoup de calme et de tranquillité, réfuta chaque grief sans aigreur et sans emportement, si bien que son père en fut tout surpris, et dit en sortant : « Je ne croyais pas avoir un fils si sage. » Mais, lorsque les ambassadeurs se retirèrent de l'audience, le comte arrêta l'archevêque de Narbonne, et lui dit : « Recommandez-moi très humblement » aux bonnes graces du roi, et dites-lui qu'il m'a bien fait laver la » tête par son chancelier, mais qu'avant qu'il soit un an il s'en re- » pentira. »

Non content d'avoir donné à la cour des deux princes le spectacle de son ressentiment pour sa gloire offensée, le roi crut devoir aussi une apologie de sa conduite à ses sujets. Il convoqua à Tours les princes du sang, les principaux seigneurs, les députés des villes. Dans cette assemblée solennelle, il fit prononcer par le chancelier un discours dans lequel il tâchait de justifier ce qu'il avait fait dans l'affaire de Rubempré, par la nécessité où il s'était trouvé de ne négliger aucun des moyens possibles pour découvrir les liaisons du duc de Bretagne avec l'Angleterre, les complots de ce prince et de ceux qui conspiraient avec lui contre la tranquillité du royaume. L'orateur finit par faire l'assemblée juge des procédés du roi dans cette circonstance. Il n'y eut qu'une voix pour les approuver, et lui promettre tous les secours dont il aurait besoin. Il se montra très content des dispositions où il trouva l'assemblée, qu'il harangua aussi lui-même; mais le duc d'Orléans, ce prince que ses vertus, exercées pendant vingt-cinq ans de captivité en Angleterre, rendaient respectable, indépendamment de son âge (il était plus que septuagénaire), se crut autorisé à faire au monarque des prières en faveur du duc de Bretagne, dont il plaida la cause, et se permit de plus de mêler aux acclamations flatteuses de l'acquiescement général quelques représentations légères sur divers abus du gouvernement. Louis, qui venait de faire pompeusement son propre éloge, ne put souffrir des remontrances qui tendaient à l'affaiblir. Il entra contre le duc dans une furieuse colère, l'accusa d'intentions criminelles dans les restrictions qu'il semblait mettre à l'approbation générale, et lui parla si durement que le duc en mourut de chagrin deux jours après, et le quatrième de janvier. Il laissa un fils de deux ans que le roi avait tenu sur les fonts de baptême avec Marguerite d'Anjou, et qu'il avait déjà fiancé avec Jeanne de France, sa fille, qui n'avait qu'un an. C'est ce prince qui a régné depuis sous le nom de Louis XII.

Cette animosité du roi si déclarée fit sentir au duc de Bretagne qu'il n'avait plus rien à ménager, et le détermina à user de tous les moyens qui pouvaient indisposer contre le monarque, non seulement les grands, mais les hommes de toutes les classes. Outre les

lettres envoyées déjà à plusieurs seigneurs pour les engager à former une ligue, on en distribua d'autres, appropriées aux personnes de différens états et conditions. Elles attaquaient non seulement les vices du gouvernement, mais le caractère même du prince. On lui reprochait d'être changeant, capricieux, plus hypocrite que dévot, de n'avoir de constance que pour faire le mal, d'esprit que pour l'intrigue, de se complaire dans le trouble et la dissension, et de susciter partout des querelles et des embarras, sans ménager même ceux qui l'avaient le plus obligé. Chacun trouvait dans ces lettres, autant qu'il avait été possible, les sujets de plaintes qui lui étaient propres. On rappelait à l'un un bien envahi, à l'autre une charge perdue, à un troisième un rival favorisé à son préjudice, et les gens de la plus basse extraction préférés pour les emplois et les dignités. Ces manifestes remuaient les esprits. On se parla, on s'écrivit, on se communiqua ses plaintes et ses espérances; il y eut une émulation, un point d'honneur de pouvoir se dire d'un parti qui avait à sa tête la principale noblesse du royaume. Des associations se formèrent. Les femmes mêmes y étaient admises. Les confédérés portaient, pour se reconnaître, une aiguillette de soie verte attachée à leur ceinture. Ils tinrent à Paris leurs assemblées dans les églises, et jusque dans la cathédrale.

Le principal agent de la cabale était le duc de Bourbon, Jean-le-Bon, beau-frère du roi, mécontent de ce que ce prince ne lui avait pas donné l'épée de connétable, qui lui avait été promise. Les autres étaient le duc d'Alençon et le comte d'Armagnac, tous deux rendus à la liberté par Louis XI; Jean d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine; le comte du Maine, son oncle; le comte de Dunois; Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, cousin-germain du comte d'Armagnac; le sire d'Albret, fils du connétable; et autres auxquels on ne connaît d'autres causes de rébellion que l'ambition d'être admis au gouvernement, et l'amour de la nouveauté; beaucoup de seigneurs moins distingués, entraînés par les mêmes motifs; enfin le duc de Bretagne et le comte de Charolais. Le duc de Bourgogne, son père, hésita long-temps à entrer dans la confédération. Il laissait cependant lever des troupes par son fils, qui lui persuadait que ce n'était que pour se mettre sur une défensive respectable. Ce fut le duc de Bourbon qui, dans un voyage fait exprès à la cour du père, le détermina à souffrir que le comte mandât le ban et l'arrière-ban, rassemblât les communes, et fît enfin tous les préparatifs que le prince jugerait nécessaires pour cette guerre qu'il approuva. Ainsi des frontières d'Allemagne et des extrémités de la Zélande, en revenant par la Bretagne au pied des Pyrénées, toutes les forces de la monarchie se rassemblaient pour envelopper le monarque, qui n'avait pour allié en ce temps que le duc de Milan, François Sforce, auquel il avait cédé Gênes l'année précédente, grand capitaine et politique habile, soldat de fortune d'ailleurs, qui, bâtard d'un simple

paysan, et époux de la bâtarde du dernier des Visconti, s'était approprié leur héritage, moins en vertu de cette alliance que par l'effet de ses talens.

Le duc de Bretagne envoya encore des ambassadeurs au roi, sous prétexte de vouloir enfin terminer par un bon accommodement les différens qu'ils avaient ensemble. Louis les reçut très amicalement à Poitiers, où il était avec Charles de France, son frère, duc de Berry, âgé de dix-sept ans. Il prit quelques mesures provisoires avec eux, et partit pour un pélerinage à Notre-Dame-du-Pont en Limousin, laissant à leur disposition le jeune prince. Ils l'enlevèrent de son propre aveu, et l'emmenèrent précipitamment en Bretagne. Ils n'attendaient pas de ce jeune homme une grande ressource pour le conseil ni pour l'exécution; mais son nom mis, à la tête des manifestes, pouvait attirer au parti une considération qui n'était pas à négliger. Il parut en effet un écrit dans lequel on lui faisait dire « qu'il s'était retiré de Poitiers parce qu'il avait été averti de la » grande calamité du royaume occasionée par les ministres de son » frère, à l'appétit desquels la justice était blessée, et qui forçait » la cour de parlement et les autres tribunaux à juger à leur vo- » lonté. » Il se plaignait de la grande et excessive exaction des procureurs, de l'oppression que souffrait le clergé par l'abolition de la pragmatique, et des mariages faits d'autorité sans consulter les parens. Ce reproche tombait directement sur le roi, qui avait le défaut de se trop mêler des affaires de familles. « Par ces raisons » ajoutait-t-il, et pour mettre fin à une multitude de désordres qui » déshonoraient le gouvernement, il invitait la noblesse à prendre » les armes, à se joindre à lui dans le dessein de chasser d'auprès du » roi ses conseillers pernicieux, pour parvenir au soulagement du » pauvre peuple. » Ce motif, qui flatte toujours la multitude, fit appeler ce soulèvement *la guerre du bien public.*

L'effet que fit le manifeste dans le public instruisit le roi du nombre et de la qualité des rebelles, et lui fit prendre une vigoureuse résolution. De Poitiers, où il était revenu, il passa rapidement en Berry, le traversa, se rendit maître en passant de quelques villes dont la fidélité chancelait, et se présenta dans le Bourbonnais, où le duc de Bourbon ne croyait pas qu'il pût si tôt pénétrer. Ce prince, que Louis attaquait le premier, comme le conseil et l'ame de la ligue, pris au dépourvu, demanda à traiter. Le roi, sollicité par la duchesse de Bourbon, sa sœur, se prêta à une négociation. Le duc obtint une trève, tant pour lui que pour d'autres seigneurs qui venaient à son secours, et que le roi aurait pu exterminer en les attaquant les uns après les autres. Ils s'engagèrent en commun de travailler à inspirer aux autres chefs des dispositions pacifiques, afin de parvenir à une conciliation générale, et, s'ils n'y réussissaient pas, de se déclarer contre leurs auxiliaires, promesse accordée à la nécessité, qui s'évanouit avec celle-ci, et qui laissa au roi le regret d'avoir encore laissé

à ses ennemis, comme il avait fait au duc de Bretagne, le temps de prendre mieux leurs mesures.

Peut-être néanmoins était-il prudent d'essayer encore ce moyen de dissoudre la ligue, avant que de laisser éclater des hostilités plus importantes, qui rendaient le mal irrémédiable. C'était l'avis du duc de Milan, non seulement politique habile, mais ami sûr, qui fit passer au roi, dans cette extrémité, tout ce qu'il put de bonnes troupes. Mais si, faute de connaître les raisons du monarque, on se permit de le blâmer de trop de confiance, il faut aussi le louer de son activité à prendre des mesures sages contre le danger qui le menaçait. Il paraît qu'il comptait peu sur la noblesse, accoutumée à se ranger sous les drapeaux des grands seigneurs, qui avaient presque tous arboré l'étendart de la rébellion. Il s'appliqua à s'assurer des villes dont l'opinion, pour l'ordinaire, entraîne celle des campagnes circonvoisines; il y répandit, pour sa justification, des manifestes propres à les garantir de la séduction; pourvut par de bonnes garnisons à la défense des principales, surtout de la capitale. Les armes furent rendues aux bourgeois, le guet augmenté, les postes distribués, les chaînes tendues, toutes les portes murées, excepté trois, les plus nécessaires. Le roi en donna le gouvernement au maréchal de Gamache, et y fit entrer des troupes et des vivres pour plusieurs mois. Il flatta, il caressa les habitans, et leur dit que la reine viendrait accoucher à Paris, *la ville du monde qu'il aimait le plus*.

C'était sous ses murs que le duc de Bretagne et le comte de Charolais s'étaient donné rendez-vous avec les autres princes ligués, qui, chacun de leur côté, marchaient sur Paris enseignes déployées, mais pas tous d'un pas égal. Le comte arriva le premier auprès de la capitale. Sa marche, depuis les états de son père, avait été un triomphe plutôt qu'une expédition militaire. Le peuple le recevait partout avec joie, parce qu'il se faisait précéder par une proclamation pour l'abolition des impôts. Il ne prenait que le titre de lieutenant du duc de Berry. Son cri de guerre était: « Franchise, bien public, décharge » du peuple. » Dans les villes par où il passait, il faisait brûler en sa présence les registres des receveurs, abolissait la gabelle, distribuait gratuitement le sel, et taxait les denrées et les marchandises selon le désir du peuple, qu'il flattait d'avance de l'avenir le plus heureux.

Mais ces promesses ne tentèrent pas les Parisiens; le roi leur avait fait dire qu'il accourait à leur secours. Ainsi, après quelques propositions qui ne furent pas écoutées, et quelques tentatives de surprise sans succès, le Bourguignon passa outre pour aller au devant du duc de Bretagne. La marche de celui-ci était retardée par Jean de Bourbon, comte de Vendôme, qui n'avait pas voulu se joindre aux princes ligués. Il refusa au duc le passage par ses terres, et le força à un détour. Ce délai donna au roi le temps d'arriver avec l'armée qu'il avait menée contre le duc de Bourbon, composée d'excellentes troupes

très aguerries, au nombre de trente mille hommes. Le comte de Charolais en avait à lui seul davantage. Aussi l'intention du roi n'était pas de le combattre, mais de se jeter dans Paris bien fourni de vivres, et de tirer la guerre en longueur pour lasser et diviser les confédérés. Le comte de Charolais, quoique plus fort, n'avait pas non plus dessein d'engager alors une action. Il ne tendait qu'à joindre les ducs de Bretagne et de Berry, pour revenir ensemble forcer Louis de combattre. Mais Pierre de Brézé, maréchal de Normandie, qui commandait l'avant-garde du roi, mit les deux armées aux mains malgré elles.

Il pressait le roi de livrer bataille. Louis n'osait la risquer, et avait expressément défendu à Brézé de rien hasarder; mais soit imprudence, soit excès de zèle, soit même trahison, comme quelques-uns l'ont cru, le maréchal approcha tellement le corps qu'il commandait de l'arrière-garde de l'ennemi, dans la plaine de Lonjumeau, que, les uns s'avançant pour piller le bagage, les autres s'arrêtant pour le défendre, se mêlèrent par pelotons. Ce ne fut d'abord qu'une escarmouche entre de petites troupes. Bientôt les corps entiers s'ébranlèrent, et la bataille devint générale, mais sans ordre, sans commandement et comme dans une véritable mêlée. Les chefs combattirent au hasard; aussi rien de si singulier et de si confus que cette bataille, dont les diverses relations sont toutes différentes. Elle a pris le nom de Montlhéri, d'un château voisin du lieu où l'action se passa.

Le comte rompit l'aile droite du roi, et le roi l'aile gauche du comte. Tous deux se poursuivirent et coururent de grands risques. Le comte de Charolais, s'étant laissé emporter trop loin après les fuyards, manqua deux fois en revenant d'être pris, et le bruit courut dans son armée qu'il l'était. Louis se comporta très vaillamment dans le combat; mais, épuisé de fatigue, il fut obligé de quitter le champ de bataille. On le porta dans le château de Montlhéri, pour se rafraîchir quelques instans. Quand ses troupes ne le virent plus, elles le crurent prisonnier et se débandèrent. Du nombre des fuyards était le comte du Maine, qui commandait l'arrière-garde, et qui l'entraîna tout entière. Les Bourguignons, persuadés de la captivité de leur chef qui tardait à revenir, tournèrent aussi le dos. « Un homme d'état, » dit Comines, s'enfuit jusqu'à Lusignan, sans reparaître; du côté » du comte, un homme de bien s'enfuit à toute bride jusqu'au Quesnoi. » Ces deux n'avaient garde de se mordre l'un l'autre. Dans la suite, » tel perdit ses offices et états pour avoir fui, qui furent donnés à » d'autres qui avaient fui dix lieues plus loing. » Chacun en fuyant semait sa nouvelle. Il en arriva que des villes d'un parti, à l'apparition des troupes de l'autre parti qui se sauvaient, ouvrirent leurs portes, comme si elles étaient sommées par des soldats victorieux. L'incertitude de la mort du roi resta entre les ligués même après que les Bourguignons se furent joints aux Bretons. On salua dans cette

armée le duc de Berry comme roi. Le comte de Charolais se croyait de bonne foi victorieux, parce qu'il avait couché sur le champ de bataille. « Vraiment, disait le roi, ce lui est gloire bien forcée, et ne » faut s'émerveiller s'il demeure aux champs, attendu qu'il n'a ni » ville ni château pour soi loger. » Quant à lui, après quelques heures de repos, il se retira à Paris pour aider les habitans à soutenir le siége dont la réunion de toutes les forces confédérées le menaçait. De son côté le comte de Charolais rejoignit les ducs de Bretagne et de Berry à Etampes. A la vue de la multitude de blessés qu'on y avait transportés, le jeune frère du roi ne put s'empêcher de donner des marques de sa compassion : « Que j'aimerais mieux, dit-il publiquement, que » les choses n'eussent jamais commencé, que de voir déjà tant de » maux venus pour moi et pour ma querelle ! » Sentimens dignes d'un éloge immortel, mais qui déplurent au comte de Charolais, autrement organisé que le duc. « Avez-vous ouï parler de cet homme, dit-il à ses confidens, qui se trouve ébahi pour sept ou huit » cents hommes qu'il voit blessés, qui ne lui sont rien ni qu'il ne connaît. Si le cas lui touchait, serait homme pour appointer bien lé» gèrement, et nous laisser dans la fange. »

Le monarque employait pour gagner les Parisiens les manières populaires, qui manquent rarement leur but auprès de la multitude. Il visitait familièrement les principaux bourgeois, les invitait à sa table, s'intéressait comme ami à leurs affaires domestiques. Il abolit la plupart des impôts, retablit les privilèges, appela au conseil d'état six bourgeois, six membres de l'Université, six membres du Parlement. Sûr de la capitale, il partit pour la Normandie, afin d'en retirer les troupes qu'il y avait mises pour garantir cette province de l'invasion du duc de Bretagne, qui n'était plus à craindre en cet endroit. Il en fortifia son armée, pendant que les ligués fortifiaient la leur d'Allemands, d'Italiens, de Gascons, de Suisses, qu'on vit pour la première fois paraître dans les armées françaises.

Tous ces avides mercenaires accouraient à Paris comme à une proie qui ne pouvait leur échapper. Les chefs tentèrent la ruse en l'absence du roi. Ils demandèrent, sous d'assez mauvais prétextes, qu'on y laissât passer leur armée, qui garderait la plus exacte discipline; ensuite seulement quelques corps de noblesse, gens honnêtes, incapables de nuire; enfin eux-mêmes avec leur seule maison. Il y eut à ce sujet des conférences qui alarmèrent le roi. Il revint promptement, et punit les trop complaisans négociateurs; quelques uns même furent condamnés à mort comme coupables de trahison. Ceux qu'il épargna pour lors par des raisons politiques n'échappèrent pas par la suite à son ressentiment. « Car, dit Mézerai, les pardons » de Louis n'étaient la plupart que des arrêts de mort; il n'omettait » jamais de se venger, sinon lorsqu'il en appréhendait de dange» reuses conséquences. »

« Le siège de Paris, qui dura onze semaines, fut plutôt, continue

» cet historien, un théâtre de négociation que de guerre; les seigneurs, simples gentilshommes, capitaines et autres, qui avaient servi sous les mêmes drapeaux, ne pouvaient se voir si près sans désirer de s'entretenir. Les chefs leur en accordaient volontiers la permission, dans le dessein chacun d'enlever des partisans à son adversaire. Ainsi chaque jour voyait éclore de petits traités qui suspendaient les opérations militaires. »

Rien n'avançait du côté des assiégeans. En cela, le roi satisfaisait son désir, qui était de tirer le siège en longueur, afin de faire consumer aux ennemis leur argent et les vivres qu'ils avaient peine à renouveler dans la campagne, qui était toute ruinée. Il s'efforçait de faire goûter aux bourgeois cette manière de faire la guerre, comme la meilleure pour éloigner les Bourguignons. C'était en automne. « Voire (oui), répondit un procureur du parlement; mais » en attendant ils vendangent nos vignes et mangent nos raisins.— » Il vaut mieux, répliqua le roi, qu'ils vendangent vos vignes et » mangent vos raisins, que de venir dans Paris prendre votre argent » et vos tasses, que vous avez mussés (cachés) dedans vos caves et » celliers, et jusque dans les entrailles de la terre. » Cette repartie était un reproche indirect du peu de zèle qu'ils avaient montré, sous prétexte d'impuissance, à remplir un emprunt qu'il avait ouvert.

Ni les petits traités qui se faisaient avec les seigneurs particuliers, ni même ceux qui se négociaient par des commissaires, que les chefs avaient nommés, n'avançaient point, par la nécessité où l'on était de revenir souvent sur le même objet, et de prendre sans cesse des ordres avant que de conclure. Ces lenteurs impatientaient. Quand les choses furent arrivées à un certain point de maturité, le roi se résolut d'abréger, et d'aller traiter en personne. Il entrait dans son caractère d'aimer à mener lui-même les négociations, parce qu'il se croyait fort capable. Quelquefois il a payé cher sa présomption: elle lui réussit dans cette circonstance. Il fit la première démarche auprès du comte de Charolais, et lui demanda un rendez-vous. Le comte campait près de Bercy, et l'armée royale sur la rive opposée. Le monarque entre dans un bateau, lui cinquième; il trouve Charolais qui l'attendait sur le bord de la rivière, avec le seul comte de Saint-Paul, son favori. *M'assurez-vous*, lui dit le roi en l'abordant. — *Oui*, *comme frère*, lui dit le comte. Il met pied à terre: tous deux s'embrassent. Le roi entame la conversation assez adroitement par ces mots: « Mon frère, je connais que vous êtes gentilhomme » et de la maison de France. — Pourquoi, monseigneur? — Parce » que vous m'avez mandé, par l'archevêque de Narbonne, que vous » me feriez repentir, avant le bout de l'an, des paroles que vous » avait dites ce fou de Morvilliers? Vraiment, vous m'avez bien tenu » promesse, encore bien plus tôt que le bout de l'an. Avec de telles » gens j'aime à besogner, » ajouta-t-il en riant.

La conférence dura deux heures. Ils en eurent encore plusieurs

autres aussi hasardeuses. Dans l'une de celles-ci, entre autres, les soldats bourguignons remarquèrent eux-mêmes l'imprudence du roi. « Vraiment, si nous le voulions, se disaient-ils, il est à nos com- » mandemens. » Dans une circonstance à peu près pareille, le comte, entraîné par une suite de conversation, reconduisit le roi beaucoup trop loin, et se trouva avancé jusque dans les barrières de Paris. Il reconnut le danger, mais il ne montra point de crainte. Le roi, de son côté, soit qu'il ne s'aperçût pas de la distraction, ou qu'il ne voulût pas en profiter, le laissa aller, sans aucune apparence de tentation. Comme il était nuit quand il arriva à son camp, il trouva les seigneurs de son armée déjà fort alarmés, et il en essuya de sérieuses remontrances.

Sitôt que Louis XI avait entamé une négociation, on peut dire qu'il était sûr du succès; « car, dit l'historien Chalon, il savait sur » toutes choses s'accommoder au temps, lorsqu'il était le plus faible, » faire des traités selon la volonté de ses ennemis, leur céder ses » droits et ses prétentions, afin de les désunir; mais quand une fois » il avait rompu leur ligue et leur union, il reprenait ce qu'il avait » cédé, et ne tenait rien de ce qu'il avait promis. » C'est dans cette intention que furent conclus le traité de Saint-Maur avec les princes, et celui de Conflans avec le comte de Charolais. Par celui-ci, le roi remit au comte, pour lui et pour son successeur, les villes sur la Somme, avec faculté de rachat au moyen de deux cent mille écus d'or, et sans restriction les comtés de Guines, de Boulogne, de Péronne et de Montdidier. Louis fit ces traités séparés, afin que l'inexécution de l'un n'entraînât pas celle de l'autre; encore eut-il soin de protester secrètement contre ce qu'il pourrait être forcé d'accorder contre le bien du royaume.

Mézarai présente les articles du traité de Saint-Maur dans une forme qui développe les motifs des concessions, tels que le caractère de Louis XI peut le faire présumer. Le point le plus difficile à régler fut l'apanage de Monsieur. Son frère lui avait donné le duché de Berry; les ducs de Bourgogne et de Bretagne demandaient qu'on le lui échangeât contre celui de Normandie, parce qu'il leur convenait que cette province, qui les avoisinait tous deux, fût entre les mains d'un jeune prince qu'ils tourneraient à leur volonté. Par cette même raison, il était très important au roi de ne pas la confier à son frère. Il céda cependant sur cet article et sur plusieurs autres contestés; mais de manière à mettre de la division entre les confédérés en même temps qu'il les satisfaisait. « Monsieur eut donc le duché de Nor- » mandie en apanage avec l'hommage des duchés de Bretagne et » d'Alençon. Cette addition tendait à mettre de la jalousie entre le » nouveau possesseur et les princes qui seraient fort mécontens de » relever d'un duc, eux qui consentaient à peine à relever de la cou- » ronne. Par le même motif de semer toujours des germes de dis- » corde, le roi voulut que le comte d'Eu jouît du droit de pairie dans

» son comté. Ce droit l'affranchissait de la dépendance du duc de » Normandie, qui en avait toujours été suzerain. Il rendit au comte » de Dunois la terre de Parthenay et d'autres qu'il tira des mains du » duc du Maine, afin de rendre ces derniers seigneurs ennemis; et, » en enrichissant Dunois d'un côté, il lui ôta des possessions qu'il » donna à Monsieur, persuadé que le regret de cette spoliation aigri- » rait Dunois contre le possesseur qui lui était substitué. Le roi ac- » corda au duc de Bretagne le comté d'Etampes, afin de désobliger » le duc de Nevers dont le fils en portait le titre. Il stipula que le » comté de Montfort, cédé à la maison de Penthièvre, ressortirait » immédiatement du parlement de Paris et jouirait de tous les droits » et prééminence de régale, de souveraineté et de justice. Ainsi le » roi se ménageait un moyen d'entretenir toujours des troubles en » Bretagne par la rivalité des deux maisons. Quant au comte de Cha- » rolais, le roi lui céda avec profusion tout ce qu'il demandait pour » lui et les siens; entre autres au comte de St-Paul, son favori, l'épée » de connétable de France avec trente-six mille livres de pension. » Ce beau présent était fait dans le dessein de rendre St-Paul suspect » à son maître. Enfin le duc de Bourbon, le duc de Calabre, de la » maison d'Anjou, le duc de Nemours, le comte d'Armagnac, Cha- » bannes et d'autres seigneurs furent récompensés jusqu'à satiété en » terres, domaines, droits, dignités, pensions. Ainsi s'opéra le *bien* » *public* que les ligués avaient inscrit avec faste sur leurs étendarts. » Seulement, pour ne point paraître avoir songé uniquement à leurs » intérêts, les princes exigèrent une promesse du roi que, pour la » réformation de l'état, il serait élu 36 hommes notables des trois » états lesquels commenceraient à y travailler le mois suivant et au- » raient achevé quarante jours après, et il assura foi et parole de roi » d'avoir pour agréable, ferme et stable tout ce qui serait statué par » cette assemblée. » Après cet arrangement, ils se séparèrent bons amis, contens les uns des autres, « surtout le roi qui, en peu de temps, » ajoute Mézerai, les mit tous en état de se défier les uns des autres » et ensuite de se haïr. »

A cette occasion, le même historien fait un tableau qui ne laisse rien à désirer pour la connaissance de la conduite de Louis XI à l'égard des princes et seigneurs avec lesquels il avait ou pouvait avoir des intérêts à démêler. « Sa ruse, dit-il, était admirable; il » trouvait le moyen de gouverner leurs maîtresses, leurs favoris, et » tous ceux qui les approchaient. Il en étudiait les humeurs et les » désirs afin de les engager; il caressait jusqu'aux moindres valets, » achetait leur fidélité, quoi qu'elle coûtât, et ne se rebutait pas » pour avoir été éconduit deux ou trois fois; mais il persistait tou- » jours à force de présens et de caresses, tant qu'il eût gagné ceux » qu'il croyait lui être utiles. Selon qu'il connaissait la force de leur » esprit, il attirait les uns auprès de sa personne et laissait les autres » auprès de leurs maîtres; à ceux-ci il donnait des conseils et des

» mémoires de ce qu'ils avaient à faire, des bruits qu'il fallait semer » en public, des propos qu'ils devaient tenir dans le cabinet; ce qu'ils » avaient à observer dans leur contenance, dans leurs actions, dans » leur entretien, dans celui de leurs maîtres; les diverses occasions, » les temps, les desseins. Enfin il les instruisait si ponctuellement » qu'ils ne pouvaient y manquer. »

Avec cet esprit d'intrigue, des mesures si bien combinées, de pareils coopérateurs, il ne se pouvait que Louis XI ne semât auprès et au loin des inquiétudes qui tenaient tout le monde en suspens et en alarmes. De là des traités perpétuels, des interprétations des anciens aussi équivoques que les articles qu'elles prétendaient éclaircir. En ce genre, les traités de Conflans et de Saint-Maur sont un chef-d'œuvre d'obscurité et de contradiction. On ne conçoit comment les ducs de Bourgogne et de Bretagne, puissans comme ils étaient, purent y consentir, que quand on sait que les offres et les caresses du roi leur faisaient craindre à tout moment la défection des princes ligués, que les vivres commençaient à leur manquer, et que la famine entraînait la désertion des troupes. D'ailleurs les peuples ne prenaient qu'un médiocre intérêt à cette guerre qu'on voulait leur persuader être entreprise pour eux. Leur froideur et leur indifférence rendaient les approvisionnemens et les recrutemens difficiles. De plus, le comte de Charolais était rappelé dans les états de son père par le besoin de repousser les Liégeois, qui, stimulés secrètement par le roi, y faisaient des ravages effroyables.

Louis reconduisit le comte de Charolais jusqu'à Villiers-le-Bel. Ces deux princes passèrent trois jours ensemble dans les fêtes et toutes les apparences d'une société amicale. Il semblait qu'ils ne pouvaient se quitter. Le roi alla jusqu'à offrir au comte, dans une effusion de tendresse, de l'accompagner contre les Liégeois, et de l'aider à les soumettre, en lui insinuant le désir qu'il avait de faire avec lui une alliance perpétuelle et inaltérable dont le sceau serait l'abandon du duc de Bretagne et le renoncement à toute liaison avec les princes ligués. Le comte rejeta cette proposition insidieuse, en déclarant qu'il serait toujours prêt au contraire à laisser les Liégeois, pour voler au secours du duc de Bretagne, *son allié, son frère et son compagnon d'armes;* en sorte que le roi n'en remporta que la honte de s'être montré bien promptement disposé à rompre les engagemens qu'il venait de jurer. Comme il avait pris d'autres mesures à l'égard de son frère, il le laissa partir pour la Normandie, sous la protection du duc de Bretagne, qui se chargea d'aller le mettre en possession de son nouvel apanage.

Le premier soin des chefs des confédérés, et particulièrement du comte de Charolais, fut de rétablir, dans les lieux dont la jouissance leur avait été abandonnée, les impôts qu'ils avaient solennellement abolis quand ils avaient voulu gagner le peuple. Le roi s'y prit plus adroitement, surtout à l'égard des Parisiens. Il se fit un devoir de

paraître à toutes les fêtes qui se donnèrent dans la capitale en réjouissance de la paix. Il assista avec toute sa cour à un festin donné dans l'Hôtel-de-Ville; il affecta de louer l'attachement, le zèle, la fidélité des bourgeois. Aux privilèges qu'il avait déjà rétablis, il ajouta l'exemption du logement des gens de guerre, l'affranchissement du ban et arrière-ban; pour ceux qui possédaient des fiefs, le droit d'appeler aux tribunaux de Paris les causes dans lesquelles ils seraient *défendeurs*. A cela se joignait la promesse de plus grandes graces quand les circonstances le permettraient. Il tint plusieurs de leurs enfans sur les fonts de baptême, et se mit de leurs confréries.

Pendant ce temps il suivait de l'œil Charles de France, son frère, et François II de Bretagne, qui s'en allaient en Normandie assez embarrassés de leur personnage. Autour du nouveau duc de Normandie se pressaient une multitude de seigneurs et officiers bretons qui s'étaient attachés à ce prince sous l'espoir de récompenses, de sorte que les Normands n'y trouvaient pas de place. Ils en montraient de l'humeur aux premiers occupans. Le duc de Bretagne lui-même ne fut pas exempt de quelques désagrémens, qui lui firent prendre le parti de ne pas s'exposer dans la ville de Rouen. Le nouveau duc s'y présenta avec un faible cortège de pure parade. Il fut reçu assez froidement. On soupçonne, non sans raison, de secrètes manœuvres de Louis. Sitôt qu'il voit son frère presque seul au milieu de sujets mal intentionnés, il paraît avec une armée sur les frontières de la Normandie, se fait ouvrir les villes, et met partout de bonnes garnisons. Au lieu d'avancer vers Rouen, où le jeune prince était dans une grande perplexité, il se détourne vers Caen, où le duc de Bretagne s'était arrêté en regagnant ses états, et lui demande une conférence, à l'effet de le détourner du dessein de s'opposer à ses projets à l'égard de son frère. Il le flatte ou l'intimide si bien qu'il obtient de lui une promesse, confirmée par serment, « de lui être toujours bon, » vrai et loyal parent, serviteur, ami et allié bienveillant. » Quand il eut tiré du Breton cet amas de paroles, auxquelles il se promettait de pouvoir donner le sens et l'étendue qu'il voudrait, ne voyant plus de danger à laisser son frère se joindre au duc de Bretagne, et craignant surtout qu'il ne se retirât vers le comte de Charolais, qui avait déjà envoyé quelques faibles détachemens à son secours, il lui accorda un sauf-conduit pour se retirer à Caen, auprès de son protecteur, et passer de là avec lui dans ses états.

Louis XI dirigea ensuite sa marche sur Rouen. Il y entra en monarque irrité. Quoique le plus grand nombre des habitans eussent fait un froid accueil à leur duc, plusieurs s'étaient montrés assez ouvertement ses partisans. Le roi les traita en rebelles. L'exécuteur de ses vengeances était Tristan l'Ermite, prévôt des maréchaux, qu'on appelait publiquement *le bourreau du roi*. Il le menait toujours à sa suite. On remarque que Louis se donnait quelquefois le plaisir d'assister aux exécutions. Voyant un jour fustiger un homme condamné

au fouet, il criait : « Frappez, frappez fort; il l'a bien desservi (mé- » rité). » On lui pardonnerait cette *gaîté*, comme dit un historien, s'il ne s'était plu aussi au féroce spectacle de voir couler le sang, et lier dans des sacs des malheureux qu'on précipitait dans la rivière. Il termina la conquête de la Normandie et le dépouillement de son frère par un pélerinage au mont Saint-Michel.

Ainsi, en moins de six semaines, Monsieur se trouva investi et dépouillé de la Normandie, et privé du Berry. Le comte de Charolais, instruit de sa détresse et de l'embarras du duc de Bretagne, avait écrit à celui-ci de ne pas se presser de faire un accommodement avec le roi; qu'il lui ne fallait que quelques jours pour soumettre les Liégeois, et qu'il volerait aussitôt à son secours; mais Louis, plus actif, avait déjà consommé l'affaire quand le conseil arriva. L'opiniâtreté des Liégeois donna encore au roi le temps de s'assurer de tous les confédérés du *bien public*, avant que le comte pût les empêcher de se désunir.

Le monarque reprit, pour ainsi dire en sous-œuvre, le traité de Conflans avec chacun de ceux qui étaient intéressés. Il chercha d'abord à s'attacher de plus en plus le comte de Saint-Paul, chef alors de la maison impériale du Luxembourg. Déjà connétable par le traité de Saint-Maur, il en fit encore son beau-frère, en lui faisant épouser Marguerite de Savoie, sœur de la reine. Il lia, s'il ne s'attacha pas les comtes d'Armagnac et de Foix, le duc de Nemours et le sire d'Albret par des conditions qu'il sut leur faire trouver plus à leur convenance que celles de Conflans. Diverses considérations, telles que les sollicitations de la reine, des princesses, et des grands qui lui étaient restés fidèles, l'engagèrent à recevoir en grace, à approcher même de sa personne, des seigneurs réputés convertis, dont la sincérité et la bonne foi lui restaient suspectes; mais il se fit prêter de nouveaux sermens de fidélité non seulement par les grands et les magistrats, mais encore par les villes entières. Ces sermens se faisaient sur la foi du corps de Jésus-Christ, sur l'honneur, sur le baptême, sur la damnation de l'ame, sur le saint évangile de Dieu, sur les reliques de la Sainte-Chapelle et autres. Il y avait de ces reliques qu'il croyait privilégiées. Par exemple, il se serait obligé par devant tous les crucifix de l'univers, plutôt que de jurer sur la croix de Saint-Lô d'Angers, parce que « le danger de l'enfreindre, disait- » il lui-même, est si grand, comme de mourir mauvaisement en de- » dans l'an, et toujours est infailliblement arrivé à ceux qui sont » venus contre les sermens faits sur ladite vraie croix. »

Contre la violation des sermens réciproques faits à Vincennes à la suite des traités de Conflans et de Saint-Maur, il croyait avoir une sauvegarde rassurante dans la protestation qu'il avait faite auparavant. Enfin il donna à sa conscience, s'il est vrai qu'il en écoutât la voix, le témoignage satisfaisant d'accomplir les promesses faites au peuple en nommant vingt-quatre notables, tant seigneurs que prélats,

qui furent chargés de travailler ensemble à la réforme des abus. On les appela pour cela réformateurs du bien public, « desquels la plus » grande œuvre fut de soi assembler; car de toute cette assemblée » ne vint aucun profit à la chose publique. » Ils tinrent quelques séances à Paris. La peste les en chassa et finit leur travail. Ce fléau frappa de mort, pendant les mois d'août et de septembre, plus de quarante mille personnes dans cette ville. On n'oserait assurer si la maladie fut plus funeste à la capitale que le moyen pris par Louis XI pour réparer cette perte. Ce fut d'y ouvrir un asile à toutes sortes de personnes indistinctement, gens perdus de dettes, notés d'infamie, chargés de crimes, voleurs, assassins, sacriléges. Les crimes de lèse-majesté furent seuls exceptés de cette faveur.

Pendant le siège de Paris parut La Balue, phénomène de fortune. Il était fils d'un tailleur d'habits de Verdun ou d'un meunier du Poitou. Un religieux le rencontra, lui trouva de l'esprit, lui donna les principes du latin. Il embrassa l'état ecclésiastique, fut reçu dans la maison de Juvénal des Ursins, patriarche d'Antioche et évêque de Poitiers. Ce prélat le nomma son exécuteur testamentaire. On dit que La Balue ne s'oublia pas dans la distribution des biens de la succession dont il s'appliqua une bonne partie. Il s'attacha ensuite à Jean de Beauvais, évêque d'Angers, qui le combla de bienfaits et en fut ensuite persécuté. La Balue s'introduisit auprès de Charles de Melun, lequel jouissait de la faveur du roi. Charles de Melun fit connaître son protégé au monarque qui le goûta, le fit conseiller au parlement, puis évêque d'Evreux, et l'appela au conseil. Le continuateur de Villaret fait de lui ce portrait : « Il était avare, fourbe, sans mœurs, vindicatif, ingrat, avec un front » d'airain. C'était un titre pour mériter sa haine que d'avoir été son » bienfaiteur; capable des plus noires perfidies sous le masque du » zèle et du dévoûment, ne connaissant ni patrie, ni religion, ni sou- » verain; immolant tout à son intérêt et à ses plaisirs, au dessus de » la honte, des scrupules et des remords. » Si ce portrait n'est pas outré, La Balue a été le plus abominable des hommes. « Il affectait, » continue le même auteur, tous les genres de mérite; revêtu d'une » cuirasse, il portait l'encensoir. On le vit plusieurs fois pendant le » siége de Paris faire la revue de la milice bourgeoise en rochet et » en camail, monter la garde à la tête des hommes d'armes, au son » des trompettes et des instrumens de musique. » Il était alors évêque d'Evreux. Chabannes, comte de Dammartin, le voyant un jour dans cet équipage, dit au roi : « Sire, je supplie votre majesté de » m'envoyer à Evreux pour examiner les clercs et conférer les ordres. » — Pourquoi? demanda le monarque.—C'est, reprit Chabannes, afin » de remplir les fonctions d'évêque tandis qu'il exerce ici les mien- » nes en faisant la revue de vos gens d'armes. Le roi sourit. C'est, dit- » il, un bon diable d'évêque pour à cette heure, je ne sais ce qu'il » sera à l'avenir. » Il l'apprit dans la suite à ses dépens.

Paul II sollicitait vivement l'exécution de l'édit qui avait supprimé la pragmatique : l'exercice continué de cette loi déplaisait fort à la cour de Rome, parce qu'elle lui ôtait la faculté de disposer des bénéfices de France, qui avaient été jusqu'alors pour les cardinaux et les autres prélats une riche mine d'où ils tiraient les moyens de soutenir leur faste et leur opulence. Pie II avait joué Louis au sujet des troupes qu'il devait retirer de Naples; ce qu'il ne fit pas quand il se vit nanti de la révocation qu'il désirait. Aussi le roi, comme nous l'avons dit, ne s'était pas pressé de faire enregistrer au parlement son édit de suppression, et Pie II n'avait osé insister. Paul II reprit l'affaire; il promit à La Balue de le faire cardinal s'il réussissait à procurer l'enregistrement. Le prélat obtint du roi la permission d'y travailler, et s'adressa d'abord au Châtelet, qu'il intimida et amena à son but. Il prit ensuite le temps des vacances du parlement pour y présenter l'édit dont il était porteur; mais il éprouva une résistance à laquelle il ne s'attendait pas. Il lui fallut entendre les réclamations de toute la chambre des vacations, et les reproches mortifians de Saint-Romain, procureur-général, qui lui dit en face que par cette démarche il trahissait les intérêts de l'état et flétrissait l'honneur du roi. L'université fit aussi des remontrances. Comme le pape avait eu la maladresse d'envoyer le chapeau à La Balue, le nouveau cardinal, se trouvant payé d'avance, ne fit pas de grandes instances, et le roi ne se montra pas mécontent du refus du parlement; au contraire, il l'en estima davantage, et récompensa Saint-Romain : mais il n'en conserva pas moins sa faveur à La Balue. On remarque qu'il assista, avec la reine et toute sa cour, aux noces du frère du cardinal qui épousa la fille de Jean Bureau, autre homme de néant, que Louis avait amené de Flandre, lorsqu'il vint à Reims prendre la couronne. Il fit alors plusieurs chevaliers de la haute noblesse, entre lesquels il introduisit ce Jean Bureau, ce qui déplut beaucoup ; mais Louis XI se faisait un plaisir de ces mélanges, comme s'il eût prouvé par là que la volonté du monarque égalisait tout. Il aimait aussi à prendre pour ministres et favoris des hommes nouveaux, sans alliance et sans soutiens, parce qu'il les renvoyait sans risques quand il venait à s'en lasser; de là des choix bizarres, des changemens perpétuels dans la cour et dans le conseil, l'instabilité dans les affaires, et des intrigues sans cesse renaissantes tant au dedans qu'au dehors.

Ce travail d'intrigues était une jouissance pour Louis XI; la retraite de son frère en Bretagne lui fournit l'occasion d'exercer son talent en ce genre. Il entretenait le prince entre la crainte et l'espérance, par des envoyés qui montraient le pardon à sa petite cour et des récompenses à ceux qui lui persuaderaient de se remettre entre les mains de son frère, et au contraire une disgrace irrévocable et des punitions s'ils souffraient que leur maître se livràt sans réserve au duc de Bretagne et au comte de Charolais, ses protecteurs. On

conçoit que les grandes négociations étaient mêlées de petites intrigues privées, d'insinuations cauteleuses, de démarches obliques, quelquefois d'hostilités. Le roi envoya des troupes contre la Bretagne. Les Bretons, par diversion, se jetèrent sur la Normandie. Il y eut des suspensions d'armes, des trèves partielles, des propositions de paix générale; le comte de Charolais fut invité d'y consentir.

Dans ces entrefaites mourut Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. C'était un prince voluptueux et dévot. Il bâtit de magnifiques églises, leur fit de grands dons, et eut quinze enfans naturels et un seul légitime. Malgré son goût pour le faste et les plaisirs, il laissa un trésor immense, une armée nombreuse et bien disciplinée, des états florissans et bien gouvernés. Sa bonté lui attacha les Flamands, qui, néanmoins fidèles à leur caractère, se soulevèrent deux fois sous son règne. Dans la première révolte, qui eut lieu à Bruges en 1437, il courut risque de la vie ; la seconde, en 1450, vint des Gantois, à l'occasion de la gabelle. Il résulta de cette dernière une guerre véritable; et, outre cinq ou six grands combats, il y eut deux grandes batailles : celle de Rupelmonde, en 1452, où périt l'aîné des bâtards de Philippe, et celle de Grave, l'année suivante, où les Gantois perdirent vingt mille hommes. Ce n'est que par cette dernière que le duc put étouffer la rébellion. Au reste il est loin d'avoir toujours mérité le surnom de Bon qui s'est attaché à son nom, et le dernier acte de son gouvernement en est une lamentable preuve. La ville de Dinan, plusieurs fois révoltée contre lui, était assiégée par son fils; les habitans, fiers des promesses illusoires de Louis XI et des secours plus certains des Liégeois, joignirent à la rébellion l'insulte et la brutalité. Ils promenaient sur leurs remparts une représentation informe de Philippe au milieu de la bourbe, et criaient aux Bourguignons : « Voilà le siège du crapaud votre duc. » Un envoyé des villes voisines qui leur fut député pour les éclairer sur leur danger fut pendu par eux, et un jeune enfant, porteur d'une lettre de paix, et que son âge semblait devoir protéger contre toute violence, fut impitoyablement massacré et mis en pièces. Le comte de Charolais, frémissant d'indignation, redouble ses moyens de destruction. Bientôt la ville n'eut plus de défense, la garnison prit la fuite; et les habitans, menacés d'un assaut général, réduits à leurs propres forces, et dans l'impuissance de faire une plus longue résistance, reconnurent trop tard l'abîme qu'avait creusé leur démence. La vie est tout ce qu'ils osèrent réclamer du vainqueur, et ils ne purent l'obtenir. Ils furent contraints de se rendre à discrétion. Le comte prit possession de la ville, et attendit les ordres de son père. Le vieillard, qui s'était avancé jusqu'à Bouvines pour exciter la fureur de ses soldats, refusa de faire un pas de plus dans l'appréhension de se laisser surprendre à la pitié, et signa froidement la ruine de la ville et l'arrêt de ses habitans. Les vieillards, les femmes et les enfans, jetés hors des murs, furent seuls épargnés; tout le reste fut dévoué à la mort, et en un même

instant on vit huit cents de ces malheureux, garrottés et liés deux à deux, périr dans les eaux de la Meuse. La ville fut ensuite livrée aux flammes, et le pic des paysans d'alentour acheva de disperser ce que l'incendie avait épargné. Le comte de Charolais prit le nom de duc de Bourgogne. Sa vivacité et sa pétulance avaient jusqu'alors été retenues par son père. Il lâcha bientôt la bride à ses passions impétueuses, et mérita le nom de Charles-le-Terrible, de Charles-le-Téméraire. L'histoire lui a conservé le dernier.

L'avènement de Charles au duché de Bourgogne fut un motif de plus pour engager le roi à retirer son frère des mains du duc de Bretagne où il demeurait trop immédiatement sous l'influence du duc de Bourgogne, et sans d'ailleurs lui laisser la Normandie dont le traité de Conflans lui avait assuré la possession sous la garantie de ces deux princes. Pour ne pas être accusé de fausser sa foi en s'appropriant cette province dont son frère pouvait faire un dangereux usage, Louis XI s'arma de l'autorité des états généraux, et les assembla dans la ville de Tours. Le chancelier Juvénal des Ursins, dans un discours plein d'adresse, commença par établir la nécessité de concerter les moyens les plus efficaces d'assurer la tranquillité du royaume; il fit voir le besoin de pourvoir aux dépenses du gouvernement, et enfin il en vint, ce qui était le but principal de la convocation, à l'impossibilité d'opérer ce bien, si on démembrait de la monarchie une province qui fournissait un tiers des revenus de la couronne, et qui était en outre un des principaux boulevarts de la France contre les Anglais, ses ennemis perpétuels.

Il remontra aussi qu'à l'égard de l'apanage de Monsieur, le roi, par amitié pour lui, avait fait plus qu'il ne devait, puisque Charles V avait fixé la pension des enfans de France à douze mille livres de rente en fonds de terres titrées; et qu'en donnant à son frère le duché de Berry, il avait encore ajouté à son revenu 60 mille livres de pension. Après cette harangue, le roi se retira pour laisser la liberté des suffrages. Les avis ne furent point partagés. On ne mit seulement pas en question si le prince aurait la Normandie, puisque le roi voulait bien donner soixante mille livres de pension; mais on arrêta que ce serait pour cette fois seulement, et que cette dérogation à la loi de Charles V n'autoriserait pas à la violer dans la suite. Il fut ordonné que le duc de Bourgogne serait invité, ainsi que les autres vassaux, de concourir à la taxe qui devait former la pension du frère du roi. Le duc de Bretagne fut blâmé de s'être emparé de quelques villes de Normandie au nom de Monsieur, et on lui enjoignit de les rendre. Les princes, prélats, seigneurs et députés des villes qui composaient l'assemblée la terminèrent en assurant le roi qu'ils étaient disposés à coopérer de tout leur pouvoir à l'exécution de ses justes desseins, « les gens d'église par prières, oraisons et biens temporels; et la » noblesse et le peuple, de leurs corps et de leurs biens, jusqu'à la » mort inclusivement. »

Ces sermens de fidélité, *jusqu'à la mort inclusivement*, n'étaient regardés par les grands que comme des engagemens de bienséance auxquels ils pouvaient manquer sans risquer autre chose que la disgrace et la perte de quelques biens. Louis XI leur fit connaître que cette infraction pouvait entraîner des suites beaucoup plus funestes. Charles, comte de Melun, d'une des plus nobles et plus anciennes familles du royaume, avait été favori et ministre du roi. Il fut prouvé par l'aveu du coupable, aveu qu'à la vérité la torture lui arracha, que pendant *la guerre du bien public*, jouissant de toute la confiance du monarque, il le trahissait et était d'intelligence avec les ligués. Cette déclaration ne vint qu'à l'appui d'autres preuves qui auraient pu suffire pour le condamner. Le roi le fit juger, pendant la tenue des états, par une commission qui le trouva digne de mort, et il eut la tête tranchée dans la place publique du petit Andelys. Ce seigneur avait été orgueilleux dans sa faveur, dur et oppresseur dans son ministère, adonné à tous les vices et à une débauche effrénée qui l'avait fait surnommer Sardanapale. Il y eut de l'adresse à Louis XI de faire son premier exemple de sévérité, à l'égard des grands, sur un homme décrié, chargé du mépris et de l'exécration publics, ce qui fit sans doute oublier ou excuser l'irrégularité de la procédure soustraite à la justice ordinaire et confiée à une commission.

La décision des états autorisait le roi à agir vigoureusement contre le duc de Bretagne pour la restitution des villes de Normandie. Avant que de les demander et de se montrer disposé à les recouvrer par la force, il jugea à propos de faire négocier par le connétable une trève avec le duc de Bourgogne pour suspendre les hostilités qui s'étaient exercées entre eux presque aussitôt que Charles avait pris possession des états de son père. En consentant à ne point comprendre dans le traité les Liégeois qu'il protégeait, Louis obtint qu'il n'y fût pas fait mention du duc de Bretagne qu'il menaçait. Tranquille de ce côté, il entra en Bretagne, prit plusieurs villes et ravagea le plat pays. François II se reposait sur une alliance qu'il venait de conclure avec l'Angleterre; mais l'attaque du roi fut si brusque et ses succès si rapides que la prévoyance du duc fut mise en défaut; forcé de renoncer aux secours trop lents sur lesquels il comptait, il envoya courriers sur courriers demander assistance au duc de Bourgogne. Celui-ci était alors occupé contre les Liégeois. Il répondit qu'il n'avait besoin que de quelques jours pour se débarrasser d'eux, et qu'aussitôt il se mettrait en marche; qu'on suspendît tout accord avec le roi jusqu'à ce moment Mais le monarque avançait toujours et menaçait davantage. Ses progrès déterminèrent le duc à traiter promptement. Louis n'était pas moins pressé, afin de prévenir l'arrivée du duc de Bourgogne. Dans ces dispositions réciproques, la négociation ne fut pas longue. On convint que le Breton, faisant la restitution des villes de Normandie prescrites par les états, toute hostilité cesserait, et que Monsieur jouirait dès à présent de sa pension de soixante mille livres

jusqu'à ce que des arbitres qu'on nomma eussent réglé tout ce qui concernait son apanage. Ce traité fut conclu à Ancenis. Charles de France s'engagea à renoncer à toute alliance qui pouvait déplaire au roi, notamment à celle du duc de Bourgogne.

C'était la seconde fois que le duc de Bretagne traitait malgré les conseils de son allié. Celui-ci fut très étonné quand le duc lui envoya la copie de cette convention. Il ne voulait pas en croire le messager, s'imaginant que sa mission était une ruse du roi pour retarder sa marche, qu'il précipita alors vers la Bretagne. Il avait abandonné personnellement les Liégeois, mais laissé des troupes pour leur tenir tête. Le roi alla au devant de lui. Ils étaient chacun à la tête d'une bonne armée, et pouvaient terminer leurs différens par une bataille. Chabannes, auquel le roi avait rendu sa confiance, et qui la méritait, indigné de la fierté du duc et des ménagemens du roi, conseillait une action, et répondait du succès; mais Louis ne crut pas qu'il fût prudent dans cette circonstance de commettre sa fortune à un combat qu'il pouvait éviter. Il proposa une trève et six vingt mille écus d'or pour les frais de la guerre. Le Bourguignon accepta, pressé par le désir de retourner devant Liége; mais avant que d'en prendre la route, il ne put se refuser à une entrevue que le roi demandait avec instance, pour terminer tous les sujets de contestation qui subsistaient entre eux, offrant d'aller lui-même le trouver à Péronne, ville appartenant au duc depuis le traité de Conflans.

On dit qu'il eut de la peine à l'accepter, parce qu'il craignait les ruses du monarque, et qu'il ne se croyait pas capable de négocier avec lui en personne; il est plus que probable que c'était précisément par cette raison que le roi, qui se croyait très habile négociateur, la désirait. On dit encore que Louis, quand il eut obtenu le consentement du duc, voulut se rétracter, parce qu'il fut effrayé du danger qu'il allait courir en se livrant à son ennemi, sans autre sûreté qu'un sauf-conduit. On dit enfin... et que ne dit-on pas touchant les motifs de cette entrevue, sur laquelle il n'y a rien de certain, sinon que c'est la plus lourde faute que jamais souverain ait pu commettre?

Louis partit de Noyon, où il laissa son armée sous le commandement de Chabannes, et se rendit à Péronne, accompagné de plusieurs princes du sang, de seigneurs distingués, et escorté d'une seule compagnie de la garde écossaise. Deux jours se passent à s'expliquer tranquillement sur les prétentions réciproques. Pendant ce temps, le roi voit arriver des troupes commandées par des seigneurs Bourguignons, notoirement ses ennemis. Il s'en alarme, et demande à quitter la ville où il occupait une grande et belle maison, mais tout ouverte et sans défense, et à se retirer dans le château. A peine y est-il, que des courriers se succèdent, apportant au duc de Bourgogne la nouvelle que les Liégeois, qui avaient fait une trève, ont repris les armes avec une ardeur féroce; qu'ils se sont emparés de la ville de

Tongres, qu'ils ont fait prisonnier leur premier évêque, frère du duc de Bourbon; qu'ils ont massacré sous ses yeux, avec des circonstances horribles, seize chanoines, et les principaux domestiques du prélat, et qu'on a reconnu entre ces furieux des agens français. Soit que le roi eût oublié d'envoyer ordre aux Liégeois de se tenir tranquilles pendant la conférence, soit qu'il se fût imaginé qu'elle serait finie avant qu'ils commissent des excès qui pourraient irriter le duc, ses émissaires entretenaient de ce côté le feu de la guerre, afin que le duc de Bourgogne, pressé d'aller s'opposer à ses progrès, lui accordât plus promptement des conditions avantageuses.

Quoi qu'il en soit, les termes les plus expressifs ne représenteraient qu'imparfaitement la colère du duc de Bourgogne. A cette nouvelle, il prodigue les épithètes de traître et de parjure, et fait enfermer le roi dans son appartement, dont l'entrée est interdite à tous autres qu'aux domestiques nécessaires. En vain Louis jure par la *pâque dieu*, son jurement familier, qu'il n'a contribué en rien à cette dernière attaque des Liégeois. En vain il disait : « Si Monsieur de Bour- » gogne veut aller mettre le siége devant leur cité, j'irai volontiers » avec lui. » Ses protestations, ses offres, rien n'est capable de modérer l'emportement du duc. Il avait cessé de voir le roi. Il méditait mille projets funestes, dont l'effet n'était suspendu que par l'embarras du choix. Peut-il se fier à aucun traité avec ce prince perfide? Ne vaudrait-il pas mieux mander Charles, son frère, tenir l'aîné en captivité, et élever le puîné à sa place? Et si, les ayant tous deux en son pouvoir, il se mettait lui-même la couronne sur la tête? Ces irrésolutions, qui tourmentaient le colérique Bourguignon, n'étaient pas ignorées du prisonnier; il voyait, des fenêtres de son appartement, la terrible tour où Herbert, comte de Vermandois, avait enfermé le malheureux Charles-le-Simple, qui y perdit la couronne et la vie. La honte d'une pareille faute, le repentir et l'effroi assiégeaient et troublaient son esprit. Cependant il était venu à bout, par l'entremise des princes et des seigneurs de son cortége, d'entamer une négociation; il osa même quelquefois contredire des propositions qui lui paraissaient trop dures; mais à ces remontrances les agens du duc n'opposaient que ces mots : « Monseigneur le veut, et ainsi l'a or- » donné. » Le roi se taisait, prenait la plume et signait. Il avait gagné, à force d'or et de promesses, ceux qui l'approchaient, et entre autres Comines, auquel il reconnut dans la suite avoir dû en partie sa liberté : par eux il était averti des dispositions du duc, et de la conduite qu'il devait tenir.

Ces perplexités durèrent trois jours. La nuit qui précéda le quatrième, le duc la passa sans se déshabiller. Agité par le choc de ses passions impétueuses, il se jetait sur son lit, se relevait, se promenait à grands pas. Enfin il prend une dernière résolution et se rend dans l'appartement du monarque : son regard était sombre, son geste, en le saluant, embarrassé; d'une voix rauque et tremblante il

lui dit : « Voulez-vous garder fidèlement le traité que vous avez » signé? voulez-vous le jurer? » Louis répond : « Oui. — Consentez- » vous de m'accompagner à Liége et de m'aider à tirer vengeance » des Liégeois?— Je le promets. » La paix est jurée alors *sur la croix de Charlemagne* qu'on appelait *la croix de victoire*, et que le roi portait toujours dans ses coffres. Le traité rappelait toutes les conditions d'Arras et celles de Conflans non encore exécutées. Il y était ajouté que le duc pourrait conserver ses alliances avec le roi d'Angleterre dont il venait d'épouser la sœur après la mort de Catherine de France, sœur du roi, mais qu'il n'aiderait pas l'Anglais s'il voulait faire une descente en France; que les sujets et vassaux du duc ne pourraient être contraints de jurer *de servir le roi envers et contre tous*. Les alliés et les amis du duc eurent tous des pensions, des gratifications, des augmentations de domaines et une amnistie générale pour tout ce qu'ils avaient pu se permettre contre le souverain. Le roi donna pour apanage à son frère les comtés de Champagne et de Brie. Il s'estima heureux de ce que le duc de Bourgogne n'insista pas pour la Normandie, et consentit à cet échange. Le motif de la complaisance de Charles à cet égard fut que la jouissance de la Champagne et de la Brie, assurée à un prince faible et versatile, lui faciliterait à lui-même une plus large et plus libre communication entre les Pays-Bas et les deux Bourgognes. Le roi s'obligea à faire ratifier par le parlement et autres cours supérieures ce traité, qui finit par cette clause singulière, que « le roi renonce, pour l'exécution de tous » ces articles, au privilége que lui et ses prédécesseurs avaient de ne » pouvoir être contraints par les censures de l'église; et qu'il soumet, » lui et ses successeurs, à la juridiction et coercition ecclésiastiques; » c'est à savoir du saint-père, du saint-siége apostolique et des con- » seils généraux; pour, par lesdits saint-père, saint-siége et conciles, » être contraints par toutes censures d'église, excommunications, » aggravations et interdits du royaume. »

Du moment de la signature, les deux princes se traitèrent en amis. Ils partirent pour Liége, le duc avec toute son armée, le roi n'emmenant que trois cents gens d'armes commandés par le connétable. C'était véritablement un monarque traîné captif par son vassal. Il prit la croix rouge de Saint-André qui était l'enseigne de Bourgogne et se battit avec courage et avec toutes les apparences de bonne volonté pour son impérieux vassal, qu'il secourut fort à propos dans une occasion où il courait des dangers. Charles ne persista pas moins à faire épier son souverain dont il se défiait autant que des Liégeois. Ceux-ci ayant pénétré une nuit jusqu'au quartier du prince et jusqu'à l'appartement du roi, Louis ne dut la vie qu'à son courage; mais emporté à la poursuite de l'ennemi, il rencontra dans la rue le duc de Bourgogne qui avait comme lui l'épée à la main : une courte explication dissipa heureusement les soupçons que cette attaque imprévue avait déjà fait concevoir de part et d'autre. Les Liégeois se

défendirent d'abord avec vigueur et firent même courir des risques aux assiégeans; mais bientôt le peu d'habitans qui pouvaient encore défendre la ville se retirèrent, et il n'y resta guère que des vieillards, des femmes et des enfans. Ils demandèrent à capituler, et Louis fit intercéder pour eux. Ce fut un motif de plus pour le duc de les traiter avec la dernière rigueur. Il commanda l'assaut; mais nul ne pensant à se défendre, personne ne parut sur les remparts: toute la population était réfugiée dans les églises. Charles néanmoins ne voulut entrer que par la brèche. Le roi était à ses côtés criant comme le dernier de soldats : « *Ville gagnée! vive Bourgogne!* » Il fut logé dans le palais épiscopal où il eut le spectacle de l'incendie et du bouleversement de cette ville que le duc ruina de fond en comble. Le roi dînait tranquillement pendant cette scène de tumulte et de carnage; et, dévorant sa honte et ses remords, il affectait de vanter les succès de cette journée. Charles ne laissa subsister que les églises et quelques maisons autour pour loger les prêtres et les chanoines; ces restes furent des points de ralliement pour les malheureux habitans qui avaient abandonné leur ville au cœur de l'hiver, et qui erraient dans les bois et sur les montagnes des Ardennes comme des bêtes féroces. Sitôt que les troupes ennemies furent parties, il revinrent en foule, se logèrent d'abord dans les décombres, et les déblayèrent ensuite avec tant d'activité que bientôt on vit la ville renaître de ses cendres.

Louis XI eut quelque peine à se débarrasser des liens de son vassal. Ce fut comme en suppliant qu'il lui demanda la permission de se retirer. « Si vous avez encore à faire de moi, lui dit-il, ne m'épar-» gnez pas. Je ne désire partir que pour aller à Paris faire publier notre » appointement en cour de parlement. J'espère que nous nous rever-» rons l'été prochain en Bourgogne, et que nous passerons quelques » jours ensemble faisant bonne chère. » Le duc ne répondit pas fort obligeamment à ces paroles gracieuses. Il avait des retours de mauvaise humeur; « car, dit Comines, témoin oculaire, il était toujours » un petit murmurant. » En se séparant, le roi lui dit comme par réminiscence : « Mais si mon frère ne se contentait pas du partage que » je lui baille pour l'amour de vous, que voulez-vous que je fasse? — » Ce que vous voudrez, répondit le duc, pourvu qu'il soit content. » Cette question fait voir comment Louis était disposé à observer le traité qu'il venait de signer.

Il trouva son armée dans le meilleur état. Chabannes, qui la commandait, l'avait toujours tenue prête à marcher selon les circonstances. En partant pour Liége, le roi, à la sollicitation du duc, avait envoyé à son général l'ordre d'en licencier une partie. La lettre était apportée par un officier du prince. En la lisant, Chabannes y trouva un air de contrainte qui lui donna du soupçon. Il ne dissimula pas à l'envoyé qu'il regardait tout ce qui s'était passé à l'égard du roi comme une trahison, et il ajouta : « Dites à votre maître qu'il sache, si le roi ne

» revient bientôt, qu'il n'y a qu'une même résolution chez tous les » Français, qui est de fondre dans ses états le fer et la flamme à la » main, et d'y exercer les mêmes ravages qu'il se dispose à commettre » dans le pays de Liége. Le frère du roi n'est pas mort ni le royaume » dépourvu de gens chevalereux. » Si le duc, en amenant le roi à Liége, avait de mauvais desseins, peut-être cette fermeté le sauva-t-elle. Le monarque ne désapprouva pas la désobéissance de Chabannes, et lui en marqua au contraire sa juste reconnaissance.

Louis XI revenant de Liége à Amboise, où il tenait ordinairement sa cour, s'arrêta à Senlis, d'où il envoya ordre au parlement et aux autres cours souveraines de venir le trouver. Il leur fit remettre le traité, et leur commanda de l'enregistrer dans la forme la plus authentique, sans remontrances ni restriction. On croit que ce fut par honte qu'il ne passa point par Paris. Il craignait les railleries des habitans. Ayant appris que plusieurs avaient instruit les pies et les geais à prononcer le mot de *Péronne*, il envoya des gens chargés de tuer ces malheureux oiseaux, et d'informer contre les instituteurs de ces élèves. On remarquera que ce prince, qui réclamait volontiers ouvertement contre les traités qui ne lui étaient pas favorables, fut très long-temps sans parler de celui de Péronne; qu'il n'en prononçait le nom que quand il y était forcé par les circonstances, comme s'il eût voulu l'effacer de la mémoire des autres, et l'oublier lui-même.

Il ne tarda pas à faire connaître l'intention qu'il avait en demandant au duc de Bourgogne ce qu'il devait faire si son frère n'agréait pas son nouvel apanage de Champagne et de Brie. Des négociateurs partirent pour la Bretagne où Monsieur résidait. Le cardinal La Balue n'était pas du nombre. Dans l'affaire de Péronne il avait joué un rôle double. Soit erreur de sa part, soit mauvaise volonté, il était un de ceux qui avaient le plus engagé le roi à cette fausse démarche, en le flattant sur son talent diplomatique; mais il était un de ceux aussi qui avaient le plus contribué à le tirer de ce mauvais pas par des conseils et des intrigues. Il fut piqué de n'être pas employé dans l'affaire importante de l'apanage. On lui soupçonne le système assez ordinaire aux parvenus de son espèce de tout brouiller pour se rendre nécessaires. Il savait que l'intention du roi était d'offrir à Monsieur un apanage autre que la Champagne, pour l'écarter du voisinage du duc de Bourgogne, le soustraire à son influence; et que l'acquiescement du jeune prince serait un moyen de réconciliation imperturbable entre les deux frères, ce qui diminuerait beaucoup l'importance de son ministère et le rendrait presque inutile. Il écrivit donc d'un côté, à Monsieur qu'il ferait une grande faute en se livrant à la merci de son frère par la nouvelle possession qu'on lui proposait, qui était le duché de Guyenne; et il engagea, d'un autre côté, le duc de Bourgogne à ne pas souffrir ce changement, qui lui serait très préjudiciable par les raisons politiques qu'il lui exposait. Le prélat

ajoutait, dans ses lettres au Bourguignon, que le roi, dans ses discours familiers, le traitait d'insensé, d'homme sans foi et sans honneur, l'appelait libertin, infame, athée, et qu'il lui donnait enfin tous les noms flétrissans qui pouvaient rendre les deux princes à jamais irréconciliables.

Ces lettres furent surprises; aussitôt La Balue est arrêté, avec Guillaume d'Haraucour, évêque de Verdun, que le cardinal avait fait son complice, parce qu'il jouissait de la confiance de Monsieur. L'évêque avoua tout sans se faire beaucoup presser; le cardinal se tint d'abord fermement sur la négative. Mais quand on lui montra les pièces à sa charge, ses lettres et sa propre écriture, il promit d'avouer également si on lui assurait la vie sauve. On découvrit alors une suite étonnante de perfidies, entre autres qu'il n'avait cessé d'instruire le duc de Bourgogne des secrets du gouvernement, et d'entretenir la division entre les deux princes; que c'était lui qui avait engagé le roi à l'entrevue, qui avait dressé le traité humiliant de Péronne, et conseillé au duc de forcer le roi de l'accompagner à Liége. Le moindre de ces crimes méritait la mort. Le roi nomma une commission pour instruire l'affaire, et envoya à Rome demander la jonction des juges ecclésiastiques délégués sur les lieux. La cour de Rome voulut se faire un droit de cette déférence de Louis XI; elle essaya même de se réserver le jugement. On négocia, et l'on ne put s'accorder sur les formes à suivre dans les procès d'un cardinal. La procédure traîna ainsi en longueur, le ressentiment du roi s'amortit; il craignait d'autre part de heurter les préjugés reçus, et la vie des coupables fut sauvée; mais ils demeurèrent enfermés, d'Haraucour à la Bastille, et La Balue, le plus coupable, au château de Loches, dans une cage de fer de huit pieds en carré, placée au milieu d'une tour, invention du prélat imaginée pour d'autres. Il y demeura onze ans. On a blâmé Louis XI de lui avoir laissé la vie; mais ce supplice, pour un ambitieux ne respirant que l'intrigue, pour un riche prélat accoutumé aux honneurs et aux aises de la vie, ce long supplice n'est-il pas pire que la mort?

Charles de France était bon. Sitôt qu'il ne fut plus influencé par de mauvais conseillers, il céda volontiers au désir de son frère, et accepta le duché de Guyenne. Le roi, pour parvenir à ce but, avait eu soin de gagner Odet d'Aidie, sieur de Lescun, et depuis comte de Comminges, favori de son frère, qui possédait de grands biens dans cette province, et qu'on flatta de la possibilité de les augmenter quand Monsieur y serait le maître; ainsi les grands peuvent rarement espérer des conseils désintéressés. Le prince vint à Saintes, où était le roi, consommer sa réconciliation. Le premier jour on prit la précaution usitée entre les princes dans ces circonstances, savoir, de construire sur un pont une barrière percée d'une fenêtre carrée et grillée avec des barreaux de fer. Ils se virent à travers cette ouverture; le prince se mit à genoux et demanda pardon. Le roi lui

tendit la main, mais ne voulut pas que la barrière fût ouverte, comme le jeune frère le demandait pour se jeter à ses pieds. Le lendemain ils se virent sans user des précautions de la veille, s'embrassèrent cordialement, et parurent touchés jusqu'aux larmes.

Avant l'entrevue, le monarque avait exigé un serment sur la croix de St-Lô d'Angers, apportée exprès par deux prêtres, et dont le premier article est conçu en ces termes : « Je jure sur la vraie croix ci-pré» sente, que tant que je vivrai je ne prendrai, ne serai consentant ou » participant de prendre la personne de Monsieur Loys, mon frère, » ni le tuer. » Second article : « Jamais, sous ombre d'infirmité ou » de quelque autre prétexte, je ne permettrai qu'on entreprenne de » s'emparer de la tutelle du roi et du gouvernement du royaume. »

Après plusieurs autres clauses, comme de ne jamais prendre les armes contre son frère, ni favoriser ses ennemis, de quelque manière que ce soit, le prince promet de renoncer absolument à épouser la princesse Marie de Bourgogne, fille unique du duc, et de n'écouter jamais aucune proposition relative à ce mariage, sans le consentement exprès et *libre* du roi.

Après ces formalités, Charles partit duc de Guyenne. En visitant ses nouveaux états, il reconnut qu'on en avait retranché des vassaux puissans, des villes opulentes, et que par cette soustraction ses finances et ses forces étaient fort diminuées au profit du souverain. S'il ne s'en fût pas aperçu, c'était autant de gagné; mais comme il s'en plaignit, le roi jugea à propos de lui faire raison, et de lui compléter la Guyenne comme les Anglais l'avaient autrefois possédée. De son côté, le prince, en signant le traité de Saintes, par lequel il s'était engagé d'être fidèle au roi son frère envers et contre tous, avait apparemment oublié qu'en sortant de Bretagne il avait aussi fait avec le duc François un traité par lequel il promettait de ne jamais se séparer de lui ni du duc de Bourgogne. Le roi le savait et fit semblant de l'ignorer. Telles étaient la bonne foi et la délicatesse de ces princes.

Le mariage avec la princesse Marie de Bourgogne, qui excitait la sollicitude du roi, pouvait être considéré sous plusieurs points de vue. Le roi n'envisageait que le moment présent, et n'avait d'autre objet que son intérêt personnel, qui du reste s'accordait avec celui de la France. Il n'avait pas d'enfans mâles; et s'il ne lui en survenait pas, c'était à Charles de France qu'appartiendrait la couronne. Alors ce mariage ne pouvait qu'être très avantageux au royaume, parce qu'il y réunirait les belles possessions du duc de Bourgogne qui en avaient été séparées; mais s'il naissait à Louis un prince, Monsieur, outre les possessions de son épouse au nord de la France, se trouvant comme duc de Guyenne maître d'un grand état au midi, pouvait envelopper le roi, et, moyennant une alliance avec la Bretagne, faire courir à la France le risque d'un démembrement, comme il était arrivé lors de l'érection des grands fiefs. Le danger était d'au-

tant plus pressant que la reine devint enceinte, et accoucha d'un fils, nommé Louis, mais il mourut en bas âge. Le roi put reconnaître alors l'imprudence de sa conduite, lorsqu'il se maria contre le gré de son père, et combien sont sages ces coutumes qui, déférant au monarque un droit de paternité sur les princes de son sang, appellent son consentement aux alliances qu'ils contractent, et dont les suites en effet peuvent intéresser si puissamment la félicité de l'état.

La princesse Marie était très jeune. On ne croit pas que son père eût dessein de lui donner sitôt un époux, puisque, soit par plaisanterie ou par d'autres motifs, il lui échappa de dire que « le jour qu'il » marierait sa fille, il se ferait ermite. » Cependant Charles se plut à l'offrir au duc de Guyenne, quoiqu'il sût les engagemens du jeune frère avec son aîné, et peut-être aussi parce qu'il les savait et pour faire dépit au roi. Louis, craignant que Monsieur ne se laissât tenter, chercha à détourner le coup et à l'éblouir par l'éclat d'une couronne. Il fit des démarches pour obtenir celle de Castille, en lui procurant la main ou d'Isabelle, sœur de Henri IV, dit l'Impuissant, ou de Jeanne, fille du même prince; car à raison de la légitimité contestée de cette dernière, les opinions étaient partagées sur les droits respectifs de ces deux princesses à l'héritage de Henri. Le prince, tout récemment comblé des marques d'amitié de son frère, ne voulut pas le désobliger. Il se prêta à ces propositions pour la Castille, et éloigna celles du duc de Bourgogne; il vint même visiter son frère, sans ôtages, sans escorte de sûreté, et sans toutes ces odieuses précautions alors en usage entre les princes. Le roi lui fit le plus agréable accueil, nourrit à ses frais sa nombreuse suite tant qu'il fut auprès de lui, et combla ses gens de présens, *sans oublier les plus bas domestiques*. Louis XI se plaisait à ces détails et ne s'en occupait pas sans dessein.

On n'oserait assurer qu'en donnant la Guyenne à son frère, il ait eu l'intention d'en tirer les avantages qu'il se procura; mais il était assez prévoyant en politique pour les avoir en vue. La Gascogne était pleine de seigneurs que l'éloignement de la cour et du centre du royaume avait accoutumés à se regarder comme souverains. Ce n'était qu'à regret, souvent par force et avec des restrictions, qu'ils se soumettaient à l'hommage et aux autres prestations féodales. On distinguait entre eux le sire d'Albret, le comte de Foix, et surtout le comte d'Armagnac. Placer près d'eux un duc de Guyenne, il était à craindre que ce ne fût leur donner un chef autour duquel ils se rassembleraient quand le roi voudrait exiger, tant de lui que d'eux, les devoirs de vassal; cet inconvénient avait eu lieu lorsque les Anglais possédaient la Guyenne, et c'était vraiment les bandes gasconnes qui leur avaient procuré la conquête de la France. Ce qui était survenu alors n'arriva pas dans la circonstance actuelle par l'adresse du roi. Déterminé à soumettre ces vassaux indociles, il leur ôta l'appui de son frère qu'ils auraient pu réclamer, en le séparant d'eux par honneur et par intérêt.

Par honneur : il lui remontra qu'il importait à la dignité du trône, auquel il tenait de si près, que ces seigneurs fussent obligés de reconnaître sa supériorité et leur dépendance. Par intérêt : il promit au duc, sinon la totalité, du moins la plus grande partie des dépouilles des réfractaires. Ils avaient formé une ligue. Le monarque envoya contre eux une armée dont la seule approche les consterna. Elle menaça d'abord le comte d'Armagnac, Jean V, le chef de tous les autres. Condamné sous Charles VII pour divers crimes, et renfermé par commutation de peine, Louis XI l'avait élargi et lui avait rendu ses biens. Il avait été néanmoins l'un des plus ardens provocateurs de *la ligue du bien public*, et, depuis, son caractère remuant n'avait cessé d'alimenter les inquiétudes du monarque. Incapable de résister, il se sauva en Espagne. Pendant qu'il fuyait, on le cita au parlement. Après les délais fixés par les lois, la cour déclara que « Jean, comte d'Armagnac, n'ayant comparu ni en personne, ni par » procureur, était dument atteint et convaincu du crime de lèse- » majesté, et avait confisqué corps et biens. » Ses terres furent partagées entre les capitaines qui avaient servi à l'expédition. Le roi leur imposa les conditions de vassalité qu'il voulut. Les autres grands seigneurs, intimidés par cet exemple, obtinrent des traitemens plus doux, à condition des sermens de fidélité qu'ils prêtèrent avec des clauses qui les soumettaient aux rigueurs de la justice, s'ils manquaient à leur engagement.

On les trouve ces clauses dans le serment qui fut exigé de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui fut reçu à traiter. Ce seigneur était fils de Bernard de Pardiac, gouverneur du roi ; il avait été admis dès l'enfance à l'intimité du monarque, et créé par lui duc et pair, faveur réservée jusqu'alors aux seuls princes du sang. « Il consentait, s'il faussait sa foi, qu'on lui fît son procès pour les crimes » mêmes qu'on voulait bien tacitement lui pardonner. Il convint » qu'il ne pourrait se prévaloir ni user du droit de pair, et qu'il se- » rait jugé comme personne privée; qu'alors ses terres et seigneuries » pourraient être confisquées et irrévocablement réunies au domaine » de la couronne ; qu'enfin tous ses officiers civils et militaires jure- » raient de ne plus lui obéir dès qu'il s'écarterait lui-même de l'o- » béissance qu'il devait à son souverain. » On reconnaît ici les principes des lois qui ont désormais assujéti les grands à l'obéissance comme les autres sujets ; ce qui a fait dire « que Louis XI avait mis » les rois hors de page. » Le duc de Guyenne n'eut des dépouilles du comte d'Armagnac que la ville de Lectoure, qui, à la vérité, était une forteresse. Il est à remarquer que, quand le duché de Guyenne fut donné au frère du roi, les seigneurs gascons s'en réjouirent, comme d'un secours qui leur arrivait contre la mauvaise volonté du monarque, qui se manifestait quelquefois. Ils en devinrent plus fiers et lui fournirent des prétextes pour les attaquer ; et, quand ils voulurent recourir à la ressource qu'ils s'étaient promise, ils la trouvèrent nulle,

par l'ascendant du roi sur son frère. Ainsi, s'il ne se plaça pas en Guyenne pour attirer les seigneurs dans le piége, comme on pourrait le soupçonner de sa politique, on peut du moins reconnaître qu'il n'en manqua pas l'occasion.

Tout servait à ce prince pour arriver à ses fins. On ne soupçonnerait pas quelle relation il pouvait y avoir entre l'établissement d'un ordre de chevalerie et une rupture avec le duc de Bretagne; Louis XI nous l'apprendra. L'ordre de l'Etoile, de la création du roi Jean, quoique peu ancien, s'était avili par le trop grand nombre et le mauvais choix des chevaliers. Le monarque en institua un nouveau, sous l'invocation de saint Michel. Il ne devait être composé que de trente-six chevaliers. Le roi en reçut d'abord quinze, princes du sang, maréchaux de France et grands seigneurs de sa cour. Par les statuts ils s'engageaient « à obéir au chef de l'ordre qui devait toujours être » le roi de France, à ne contracter aucune liaison entre eux ni avec » l'étranger sans son aveu, et à se soumettre sans réserve à la cor- » rection des confrères, à la dégradation et autres peines en cas de » contravention à la règle. » Tous ces articles étaient, comme on le voit, susceptibles d'extensions, d'interprétations tout à fait inquiétantes pour certains récipiendaires. C'était, quant au fond, mais en d'autres termes, les conditions, les sermens et la résignation absolue qu'on venait d'exiger des seigneurs gascons.

Sans prévenir le duc de Bretagne, le roi lui envoie son nouvel ordre avec les statuts. S'il le recevait, il s'engageait envers Louis par de nouveaux sermens dont on lui demanderait en temps et lieu l'exécution : s'il le refusait, ce serait un affront dont le monarque aurait droit de se venger. François, très étonné, demande de discuter les statuts qui accompagnaient les marques honorifiques. Pour abréger l'examen, le roi répand le bruit que les Anglais se préparent à faire une descente en Normandie. Il convoque le ban et l'arrière-ban, et marque le rendez-vous sur la frontière de Bretagne. Le duc s'alarme, soupçonne que l'orage va fondre sur lui, et réclame les secours du duc de Guyenne. Celui-ci, dans la pénible situation d'abandonner son allié ou de prendre parti contre son frère, propose des moyens conciliatoires. C'était tout ce que désirait le roi. Des plénipotentiaires se rassemblent à Angers, et désignent un accommodement dont le principal article était que le duc renonçait à toute alliance contraire à la *tranquillité du royaume*. Le roi exigea que les seigneurs bretons se rendissent garans de la fidélité de leur duc. C'était les lier eux-mêmes par cette clause générale et ambiguë de renoncement à tout ce qui *pouvait troubler la tranquillité du royaume ;* le souverain se préparait ainsi des prétextes d'exécution contre son vassal. Dans le cours de ces négociations, il lui débaucha Pierre de Rohan, qui fut depuis le maréchal de Gié. Cependant trois jours après la convention d'Angers, le duc de Bretagne, prévoyant les périls que l'engagement qu'il venait de prendre pouvait lui faire courir, conclut à

Etampes, avec le duc de Bourgogne, un autre traité qui n'était rien moins qu'une ligue offensive et défensive contre le roi. Louis le sut, et ne s'en mit pas en peine, parce qu'il savait aussi que le duc n'agirait que selon la volonté de Lescun, son favori, ou le bon plaisir de sa maîtresse dont lui-même dirigeait tous les conseils.

Il avait plus à craindre de l'activité du duc de Bourgogne. Ce prince avait fait mine de vouloir secourir le comte d'Armagnac : la crainte seule de s'exposer à perdre les avantages qu'il s'était procurés par le traité de Péronne l'avait retenu; mais il sentait la conséquence de la renonciation à leurs priviléges, que les seigneurs gascons avaient été contraints de jurer. Il ne prévoyait pas moins les suites dangereuses des obligations récemment imposées au duc de Bretagne, et jugeait bien que toutes ces précautions avaient pour but d'empêcher les grands vassaux de se secourir les uns les autres, quand le roi ferait contre l'un d'eux, sur les franchises qui leur étaient communes, des tentatives dont l'objet ne pouvait se dissimuler.

Charles lui-même venait d'en éprouver une qui excita une vive discussion. Dans la convocation du ban et arrière-ban pour s'opposer à la prétendue descente des Anglais, les officiers royaux avaient compris et sommé des vassaux du duc de Bourgogne. Ce prince envoie des ambassadeurs chargés de faire des plaintes de cette sommation, comme contraire à une clause spéciale du traité de Péronne; ils devaient encore faire des remontrances sur la guerre dont le monarque avait menacé le duc de Bretagne, étroitement uni à leur maître et faisant avec lui cause commune : union au reste que le roi ne pouvait blâmer, puisqu'il l'avait lui-même approuvée et munie de son sceau dans le traité de Conflans.

Le roi répondit par d'autres ambassadeurs que la convocation des vassaux de Bourgogne était une erreur à laquelle il remédierait; quant au duc de Bretagne, ces envoyés dirent au nom du roi, comme s'il eût parlé lui-même : « Quel tort lui ai-je fait? Je lui ai envoyé le collier » de mon ordre : il s'en est alarmé sans raison. Il se trouvait dans » le traité d'Ancenis quelque chose qui ne lui convenait pas, il » en a demandé un autre. J'y ai consenti, et tout a été réglé de gré » à gré sans violence. » Ils ajoutèrent : « Vous réclamez le traité de » Conflans; vous savez d'abord que le roi a protesté contre cet ac- » cord; qu'il l'a déclaré nul et abusif, comme étant l'ouvrage de la » violence et de la rébellion. Si vous y avez, le duc de Bretagne et » vous, contracté l'obligation de vous secourir mutuellement, n'y » avez-vous pas juré aussi l'un et l'autre fidélité et obéissance au roi, » votre souverain? et lequel des deux sermens, celui-ci de droit, le » premier de pure convention, doit l'emporter? Que la reconnais- » sance vous y engage d'ailleurs, en songeant vous-même duc de » Bourgogne, que vous êtes du sang de France, et que cette puis- » sance à laquelle vous êtes parvenu, vous la tenez tout entière des » monarques français. »

Le bailli de Charolais, qui tenait la place de chancelier, répondait longuement à ces diverses imputations, quand le duc, impatienté, prit brusquement la parole : « Le roi, dit-il, allègue qu'il a » protesté contre le traité de Conflans, comme si de vaines formalités pouvaient annuler la foi des traités. Il a donc oublié cette pré- » cieuse maxime d'un de nos ancêtres, que si *la foi était bannie du* » *reste du monde, elle devrait se trouver dans le cœur des rois.* » Sans doute je lui dois loyauté et fidélité, mais les titres dont il se » pare lui donnent-ils le droit de soulever mes sujets, de prendre » sous sa protection tous les malfaiteurs de mes états et tous mes » ennemis? Oserait-il nier qu'il ait reçu les perfides Liégeois, et » qu'il les ait établis sur mes frontières comme pour me braver? » Tout le comté de Rhétel n'en est-il pas couvert? Qu'il n'espère » donc plus me tromper par des paroles pleines d'artifice : le duc » de Bretagne est mon allié, je le défendrai. »

Les *chicanes*, si on peut se servir de ce terme, continuèrent entre les deux princes; n'osant encore se déclarer ouvertement la guerre, ils prirent chacun un parti opposé dans la querelle des maisons d'Yorck et de Lancastre, qui déchirait l'Angleterre sous les dénominations de *rose blanche* et de *rose rouge*, et ils fournirent aux deux factions des troupes qui se battirent quelquefois sur le continent. De plus, ils eurent des démêlés par rapport aux enclaves et bornes de juridiction, empiétemens sur les territoires contigus, droits d'appel et désignation des cours qui devaient en connaître. Sur ces matières, le duc crut sa souveraineté lésée, et fit de nouvelles plaintes au conseil du roi. Le monarque renvoya l'affaire au parlement, qui ordonna que les vassaux intimés suivraient l'appel devant lui. Le duc maltraita et punit même de mort quelques uns de ses vassaux qui se soumirent à cet arrêt. Alors le roi, qui avait gardé jusque là un profond silence sur le traité de Péronne, commença à se permettre des murmures. Comme il avait eu recours à une assemblée de notables, qualifiée *États de Tours*, pour faire annuler le traité de Conflans, il en convoqua une pareille dans la même ville contre celui de Péronne. Il fut décidé que dans ce traité arraché au roi, qui était retenu en prison contre la foi des sermens, les droits de la couronne avaient été évidemment violés : on y déclara que le duc avait comblé toutes ses perfidies, et par des vexations à l'égard des marchands français dont il avait fait confisquer toutes les marchandises dans ses états, et par des hostilités commises sur les côtes de Normandie, de concert avec le roi d'Angleterre, l'ennemi capital de la nation, dont il avait reçu l'ordre de la Jarretière. Ces faits étaient constans, mais Louis ne disait pas qu'ils étaient une représaille de la protection qu'il accordait à Warwick, qu'une tentative infructueuse pour rétablir Henri tenait alors hors de l'Angleterre, et qui, en attendant les secours nécessaires pour y entrer bientôt en maître, se maintenait sur mer, par ses courses contre le commerce anglais et bourguignon, et trou-



vait refuge dans les ports français, où plusieurs armateurs secondaient ses opérations, et partageaient ses profits. Le duc, en conséquence des plaintes du roi, fut déclaré atteint et convaincu du crime de lèse majesté, et l'instruction de son procès recommandée à la cour des pairs. Le parlement envoya un conseiller et des huissiers le sommer de comparaître. Il les reçut mal, les fit mettre en prison; quoiqu'il les relâchât bientôt, cette violence fut jugée suffisante pour déterminer le roi à lui déclarer la guerre au milieu de l'hiver, et au moment où le duc, qui ne croyait pas être attaqué avant le printemps, venait de licencier ses troupes. Il est à observer cependant que le roi ne se détermina à ce dernier parti que parce qu'il se croyait dans les états du duc des intelligences dont il était instruit par le comte de Saint-Paul, ou par des gens apostés par lui, intelligences qui n'avaient aucune réalité, mais par lesquelles Louis était la dupe d'une intrigue qu'il faut faire connaître, et que le comte avait espéré faire tourner à son profit pour se rendre quelque jour indépendant du duc de Bourgogne, dont il était né sujet, et du roi qu'il s'était choisi depuis pour maître.

Par la naissance du dauphin, qui depuis a été Charles VIII, les intérêts du duc de Guyenne avaient bien changé; la considération dont il avait joui jusqu'alors ne pouvait plus se soutenir que par une grande alliance. C'est ce que lui faisaient entendre quelques intrigans, qui, moins touchés des avantages du prince que de leurs propres intérêts, espéraient, en le poussant à quelque fausse démarche, perpétuer les troubles et se rendre nécessaires. Dût-il choquer le roi, il lui devenait très important, disait Lescun, qui l'était allé trouver, de poursuivre son mariage avec la princesse de Bourgogne. Charles cependant avait, ainsi que nous l'avons dit, laissé négocier celui de la princesse Jeanne de Castille, déclarée héritière de Henri par une bulle du pape, jusqu'à souffrir des fiançailles par procureur et donner une fête publique à cette occasion. En même temps il prêtait l'oreille à la proposition d'épouser une fille du comte de Foix, qui déplaisait au roi autant que la princesse bourguignonne, parce que le comte de Foix, outre le comté de ce nom, possédait le pays de Bigorre et la principauté de Béarn; que ses enfans étaient héritiers du royaume de Navarre, et qu'une de ses filles était déjà mariée au duc de Bretagne. Louis XI prévoyait que, si le duc de Guyenne épousait l'une ou l'autre, il pouvait se former entre ces princes une ligue d'autant plus redoutable pour lui-même qu'il avait beaucoup d'ennemis dans l'intérieur du royaume, même entre les princes du sang : les uns, persuadés de l'intention existante chez le monarque de les asservir, les autres seulement parce que son ambition connue leur donnait de l'ombrage; mais tous également disposés à se déclarer opposés à ses volontés quand ils se trouveraient en force.

Le plus adroit et le plus dangereux de ceux-ci était le comte de Saint-Paul, aîné de la maison impériale de Luxembourg, parent du

duc de Bourgogne et comblé par lui de biens, ainsi que toute sa famille dont la majeure partie était au service du duc. C'était à la recommandation de ce prince que le roi lui avait donné l'épée de connétable de France : il possédait de belles terres et plusieurs villes entre les deux états de France et de Bourgogne. Il pensa que s'il réussissait à procurer la main de Marie au duc de Guyenne, il pourrait, lorsque Charles de France posséderait ce duché après la mort de son beau-père, obtenir de ce prince généreux et facile des domaines qui augmenteraient ceux qu'il possédait déjà, et se faire un état important. Il est assez notoire que le duc ne se souciait pas de marier de sitôt sa fille ; mais Saint-Paul imagina de l'amener malgré lui à y consentir. D'abord il inspira au duc de Guyenne un grand désir d'obtenir la main de la princesse, et lui persuada que le meilleur moyen serait de se joindre au roi dans la guerre qu'on voyait bien que le monarque méditait et qui ne pouvait pas tarder à éclater ; qu'alors le duc de Bourgogne, pressé, aurait besoin d'une paix dont le jeune prince serait médiateur, et qu'ainsi il se ferait accorder cette riche héritière par le concours même du roi qui se trouverait avoir contribué sans le savoir à l'établissement de son frère qu'il redoutait.

Quant à la guerre qui devait s'élever entre le monarque et le duc, Saint-Paul en parlait à coup sûr, parce qu'il l'attisait lui-même. Par des délations et des rapports insidieux il fomenta la haine des deux rivaux. Ils levèrent chacun une puissante armée. Le duc de Guyenne accourut à celle de son frère comme pour le secourir. Il y mena une troupe considérable de Gascons. Le duc de Bretagne, pressé par le roi de se déclarer contre son ancien allié, courant des risques à s'y refuser, instruit d'ailleurs du but de l'armement, et persuadé que ce mariage devait être avantageux à lui-même et en définitive au duc en leur procurant à l'avenir à l'un et à l'autre un appui plus certain, envoya Lescun son favori à la tête d'un corps de noblesse bretonne. Le jeune Nicolas d'Anjou, duc de Lorraine, s'y rendit aussi, et beaucoup d'autres que l'intérêt du roi touchait peu, mais que la présence de son frère attirait. Saint-Paul et Chabannes commandaient les troupes du roi ; le premier s'empara de Saint-Quentin par intelligence, et le second d'Amiens par la même voie.

Cependant le duc de Bourgogne, ayant rassemblé des forces considérables, passa la Somme à Péquigny, et vint camper témérairement entre l'armée royale et les villes qui venaient de lui être enlevées, villes dont les garnisons pouvaient ravager impunément les provinces d'Artois et de Flandre. Il courait des risques majeurs si le roi eût consenti à hasarder une bataille que ses capitaines lui conseillaient. Mais Louis préféra de continuer à harceler le duc que la famine commençait à miner. Cette tactique lui réussit et la position de Charles devint de plus en plus critique. Dans cette détresse, le duc de Guyenne, qui voulait conserver ses bonnes graces, lui dépêcha un messager secret avec ces mots écrits de sa main, et enveloppés

dans une balle de cire : « Ne vous souciez, car vous trouverez des » amis. » Ces mots et quelques autres indices, tels que les avis que ne cessait de lui faire passer Saint-Paul, qu'il était perdu sans ressource, et qu'il n'y avait de salut pour lui qu'en donnant sa fille au duc de Guyenne qui se porterait pour médiateur, lui donnèrent le soupçon d'une intrigue. Il la développa en partie au roi et lui demanda une trêve. Comme celui-ci la mettait à trop haut prix, il lui insinua qu'il était surpris qu'un prince aussi habile que lui se fût engagé dans une guerre dont il ignorait les motifs, et, après lui avoir donné quelques éclaircissemens, il finissait par ces mots : « Voulez-vous » me pousser à bout? » On s'expliqua ; le monarque instruit crut ne pas devoir servir davantage ses ennemis, et il accorda une trêve de trois mois : le duc était dans une position si dangereuse que ceux qui ignoraient les raisons du roi, ne sachant à quelle cause attribuer une résolution si contraire en apparence aux intérêts de l'état, en imaginèrent d'autres qui ne faisaient honneur ni à ses lumières ni à son courage. Le duc de Bretagne l'appela *roi couard*; il ne savait pas que Louis avait acquis assez de lumières sur le complot des confédérés pour ne pas risquer une bataille, environné comme il l'était d'ennemis qui peut-être se seraient tournés contre lui pendant le combat. De toute cette intrigue il resta au duc de Bourgogne une haine furieuse contre le connétable.

La trêve ne fit pas départir les confédérés du projet d'alliance qu'ils avaient formé; et ce qu'ils n'avaient pu emporter par la force, ils tentèrent de l'obtenir de la bonne volonté même du duc. Celui-ci feignit de se prêter à leur désir pour les enlever au roi; et le jeune duc de Guyenne, se croyant déjà assuré du succès, fit demander une dispense au pape, et se retira dans sa province qui devint le centre des négociations pour une nouvelle ligue. Le roi en eut connaissance par un hasard singulier. Un de ces agens secrets qu'il envoyait dans les cours, nommé Olivier Le Roux, avait ordre, en venant de Castille, de s'arrêter chez le comte de Foix. De la chambre où il fut logé venait de sortir un envoyé du duc de Bretagne, nommé Henri Milet, retournant chez son maître. Dans un coin de cette chambre, Le Roux aperçoit un tas de papiers déchirés. Il en ramasse quelques uns par désœuvrement; mais, frappé des noms de plusieurs grands personnages qui se présentent à ses yeux, il rassemble les morceaux et vient à bout de rétablir plusieurs dépêches qu'il porte au roi. Le monarque y voit avec une surprise extrême qu'il est investi d'ennemis prêts à frapper tous ensemble. Edouard, roi d'Angleterre, que les secours du duc de Bourgogne et la mort de Warwick, tué à la bataille de Barnet, venaient de replacer sur le trône, devait descendre en Normandie; le duc de Bourgogne, auquel on promettait la restitution d'Amiens et de Saint-Quentin, devait le joindre par la Picardie ; Nicolas, duc de Lorraine, attaquer la Champagne; et le duc de Guyenne ramasser les Gascons au centre du royaume, pendant que le duc de

Bretagne y pénétrerait par la Touraine. Tout était prêt. On lisait dans ces dépêches : « Anglais, Bourguignons, Bretons et Gascons vont » lui courir sus, et on lui mettra tant de levriers à la queue, qu'il ne » saura de quel côté fuir. »

Entre les personnages désignés se trouvaient des seigneurs dont le roi ne se serait pas douté, surtout son frère, avec lequel il se croyait parfaitement réconcilié. Il se hâta de lui dépêcher divers agens, pour lui représenter l'imprudence de sa conduite en se livrant au duc de Bourgogne, ennemi juré de la France et du trône, où lui Charles pouvait encore s'asseoir un jour. Ils devaient lui faire observer surtout la possibilité que le duc eût de sa nouvelle épouse, sœur du roi d'Angleterre, un fils qui réduisît à rien les espérances de Marie et de ses poursuivans. Dans le même temps, le roi députait d'autres envoyés à Rome pour mettre obstacle à la dispense sollicitée, et promettre de sa part opposition au rétablissement de la pragmatique. Il en fit passer jusqu'au duc de Bourgogne lui-même, qu'il flatta de la restitution des villes sur la Somme : et, pendant qu'à l'aide de ce leurre il essayait de s'endormir et d'obtenir une prolongation de la trève, il faisait filer ses troupes sur la frontière de la Guyenne où déjà tout était en armes. On ne peut disconvenir, au reste, que la situation de Louis ne fût très inquiétante : mais le ciel ou l'enfer le secourut. Le ciel, si la mort du duc de Guyenne fut naturelle; l'enfer, si elle fut provoquée. Dans une collation préparée chez Jean Faure de Versois, abbé de Saint-Jean-d'Angely, aumônier du prince, après avoir partagé une pêche avec la dame de Monsoreau, sa maîtresse, l'un et l'autre se sentirent frappés de douleurs aiguës : la dame en mourut promptement; le duc languit quelques mois. Le roi se montra très sensible à la maladie de son frère. Il ordonna des prières publiques auxquelles il assistait lui-même. A cette occasion, il institua l'*Angelus*, qui était une prière à la Sainte-Vierge, qu'on était obligé de réciter à genoux, au son de la cloche de midi. Mais le chagrin ne lui faisait pas négliger ses intérêts : il bordait les états de son frère de troupes commandées par le comte de Dammartin, et se faisait régulièrement instruire de l'état du malade. C'était l'abbé qui lui en envoyait des nouvelles par des exprès. Il les faisait passer à son général pour régler ses démarches. « J'ai appris, lui écrivait-il, que » monsieur de Guyenne se meurt, et qu'il n'y a point de remède » en son fait, et me le fait savoir par un de ses plus privés qu'il ait » près de lui : c'est le moine qui dit ses heures avec lui, et ne croit » pas, ainsi qu'il dit, qu'il soit vif à quinze jours d'ici, dont je me » suis fort esbahi, et m'en suis signé depuis la tête jusqu'aux » pieds. »

Pendant les longueurs de la maladie de son frère, il faisait continuer lentement les négociations avec le duc de Bourgogne. Il en résulta enfin un traité, monument durable de la probité et de la bonne foi des deux princes. Le duc brûlait du désir de recouvrer les villes sur la

Somme que le connétable et Dammartin lui avaient enlevées par surprise. Louis consentait à les lui abandonner, ainsi que le connétable lui-même, objet de leur haine commune, pourvu que le Bourguignon promît de son côté de laisser à la discrétion du roi les ducs de Guyenne et de Bretagne, si la guerre annoncée par la ligue avait lieu. « Mais ne vous inquiétez pas, faisait dire Charles au duc de » Bretagne; mon intention n'est que de me mettre en possession des » villes que le roi m'a enlevées par trahison. Quand il me les aura » rendues, je lui écrirai que je pardonne au connétable ; qu'il faut » bien qu'il se réconcilie avec vous et le duc de Guyenne, sinon que » je volerai à votre secours. » Si Louis avait eu aussi son intention à expliquer à quelqu'un, il aurait pu lui dire : « Que ma générosité à » l'égard du duc de Bourgogne ne vous étonne pas; je tirerai en lon» gueur, et la mort de mon frère me dégagera de ma promesse. » Du moins c'est ce qui arriva.

Charles, successivement duc de Normandie, de Champagne et de Guyenne, mourut à l'âge de vingt ans. L'abbé de Saint-Jean-d'Angély et un nommé Henri de La Roche, écuyer de la bouche, son complice, furent mis en prison, et on commença leur procès. Ils firent des aveux qui chargeaient le roi indirectement. Lescun, qui était auprès du roi au moment de sa mort, craignant que, dans le trouble où la Guyenne allait se trouver sous la puissance des troupes royales, les coupables n'échappassent à la punition, les enleva, les mena en Bretagne, et dit au duc en les constituant dans ses prisons : « Je re» mets entre vos mains ces traîtres qui ont lâchement ravi le jour à » leur légitime seigneur. Songez à ce que vous devez à la mémoire » d'un prince si digne de votre amitié. Son ame demande à Dieu une » vengeance éclatante de ses assassins. Puisse-t-il voir du séjour des » morts de quelle manière je remplis mes engagemens ! » Mais soit indifférence de la part du duc, soit multiplicité d'occupations, ou crainte d'offenser le roi qui paraissait impliqué dans l'affaire, ce ne fut qu'un an et demi après que le procès fut continué par des commissaires que le roi nomma et envoya en Bretagne où étaient les prévenus du crime. Jusque là ils avaient été tranquilles dans leur prison; mais à peine les procédures sont-elles commencées, que d'horribles spectres apparaissent dans la tour où ils étaient enfermés; des cris, des hurlemens affreux se font entendre. Le geôlier, seul témoin de ces diaboliques merveilles, va conjurer les juges de hâter le procès, ne pouvant plus endurer ce fracas et tremblant pour lui-même. Enfin, après une nuit d'orage accompagné de vent et de tonnerre, le geôlier accourt au tribunal, pâle de frayeur ; il atteste que le diable est venu tordre le cou au scélérat abbé, et qu'il a réduit son corps en cendre. On ne sait ce que devint Henri de La Roche. Ce procès se poursuivait dans un temps où le roi était en paix avec le duc de Bretagne. Les commissaires, pour le peu qu'ils avaient fait, furent bien récompensés. Lescun lui-même, jugeant que le refus qu'il

ferait des largesses du monarque serait une faible consolation de la perte d'un prince son ami, reçut les présens de Louis et s'attacha à son service.

Sitôt que le traité avait été signé, le duc de Bourgogne s'était efforcé d'obtenir la remise des villes sur la Somme ; mais le roi, après avoir accumulé délais sur délais pendant la maladie de son frère, déclara à sa mort qu'il ne se croyait pas tenu de ratifier un traité plein de fraude et de mauvaise foi. Honteux, et ne se possédant plus de colère d'avoir été trompé lorsqu'il voulait tromper lui-même, le duc lança un sanglant manifeste contre le roi, qu'il déclarait coupable de lèse-majesté contre la couronne. Il y disait, en propres termes, que le dessein du monarque était de faire périr tous les princes de la maison de France; qu'après s'être défait de son frère *par poisons, maléfices, sortiléges et invocations diaboliques*, il venait de séduire trois jeunes seigneurs attachés à sa cour pour l'empoisonner ou l'assassiner lui-même, et qu'il leur avait donné asile chez lui quand leur crime avait été découvert. Le roi répondait que la cause de l'évasion de ces jeunes seigneurs était l'affreuse débauche qui régnait dans cette cour et la corruption du duc qui l'autorisait de son exemple. Telle était l'opinion que ces princes ne rougissaient pas de répandre dans le public l'un contre l'autre.

Ces invectives, aussi déshonorantes pour l'insultant que pour l'insulté, causèrent une guerre à feu et à sang. Le duc de Bourgogne ravagea la Picardie avec une férocité qui lui mérita le nom de *Terrible*. Cependant les habitans de Beauvais, aidés par leurs femmes et leurs filles, qui en ont acquis un renom éclatant dans l'histoire, firent échouer ses efforts aux pieds de leurs murailles. Pour récompenser ces héroïnes du service rendu à la France en cette occasion, pour en perpétuer la mémoire, et pour conserver le nom de Jeanne Hachette qui avait enlevé à l'ennemi un drapeau déjà planté sur la muraille, le roi ordonna que, chaque année, le 10 juillet, il y aurait une procession solennelle, dans laquelle les femmes auraient la préséance sur les hommes. Le duc porta alors ses fureurs dans la Normandie, pendant que les généraux du monarque, pénétrant dans ses états par différens endroits, y commettaient les mêmes barbaries. Des *limiers* qui devaient se mettre à la *queue* du monarque, il n'y eut que le duc de Bourgogne qui le relança. Les seigneurs confédérés, n'ayant plus l'étendart du frère du roi pour signe de réunion, laissèrent Louis s'établir tranquillement en Guyenne. Le duc de Bretagne, intimidé par des menaces de guerre, demanda une trève, et il l'obtint par le crédit de Lescun, qui, pour la part qu'il eut à la pacification, reçut du roi le comté de Comminges et le gouvernement de Guyenne. Le Terrible lui-même, après avoir inutilement provoqué la ruine des malheureux peuples, signa aussi pour lui et ses alliés une trève, dont le roi demanda, sans pouvoir l'obtenir, que fût excepté le roi d'Aragon. Celui-ci, après un traité formel de neutralité conclu avec Louis XI,

s'était allié contre lui avec le duc de Bourgogne, et avait secondé la ligue pour ses propres intérêts.

Le roi jouissait depuis onze ans du Roussillon et de la Cerdagne, qu'il tenait en engagement du roi d'Aragon, lorsque don Juan, voyant son prêteur occupé de la guerre avec le duc de Bourgogne, fit une irruption dans le Roussillon, s'empara de plusieurs villes, et entre autres de Perpignan, qui en était la capitale. Les Français se maintinrent dans la citadelle. Après la trève signée, Louis publie qu'il va faire un pélerinage au Saint-Esprit de Bayonne, dirige sa marche du côté du Roussillon, avance avec la plus grande promptitude, et fait rompre les ponts derrière lui de peur d'être atteint par les troupes de Bourgogne et de Bretagne, s'il plaisait à ces princes de courir au secours de leur allié. Il entre dans le Roussillon avec une armée de trente mille hommes. Louis ne la commandait pas lui-même, mais il la dirigeait. Quoique surpris, le roi d'Aragon ne se laissa pas effrayer. Malgré le conseil de ses courtisans les plus attachés, il vola au secours de Perpignan, et s'y enferma. Il rassembla les habitans dans l'église, et jura sur l'autel de ne les point abandonner. Attendris par le dévouement du vieux monarque, ils firent aussi serment de le défendre jusqu'à l'extrémité. Leur résistance donna au prince Ferdinand, son fils, le temps de lever une armée en Aragon pour venir délivrer son père. Quand le roi de France sut l'approche de ce prince, qui doit se rendre illustre un jour par une politique semblable à celle de Louis XI, il envoya ordre au général qui commandait le siége de négocier. On ouvrit des conférences, et elles produisirent un traité.

Le roi promettait de remettre les deux provinces contestées dès que l'argent donné pour l'engagement serait rendu, ce qui devait se faire dans l'espace d'un an. En attendant, sur la présentation de quatre Français, le roi d'Aragon devait en choisir deux pour commander les châteaux de Perpignan et de Collioure; et de son côté, sur deux Aragonais, Louis devait en choisir un pour gouverneur général. Ces préposés jureront, entre les mains des deux rois, de n'exécuter les ordres postérieurs d'aucun d'eux, et de ne recevoir ni eux ni aucun officier de leur part, tant que durerait leur commission. Enfin les deux rois firent serment d'avoir désormais, l'un et l'autre, les mêmes amis et les mêmes ennemis, se réservant cependant la liberté de secourir leurs alliés respectifs. Par ce traité, Louis, qui n'était qu'engagiste, sut se conserver dans les provinces contestées une puissance égale à celle du propriétaire, bien sûr qu'il entrerait bientôt dans les droits de don Juan, par l'impossibilité qu'il lui connaissait de payer trois cent mille écus dans l'année.

L'expédition qui lui réservait ses droits sur le Roussillon avait été précédée d'une autre, dont la catastrophe fut plus affreuse. Le duc d'Alençon, prince du sang, et le comte d'Armagnac, son beau-frère, s'étaient attiré, comme on a vu, le courroux de Charles VII. Le duc d'Alençon fut renfermé dans une prison, le comte d'Arma-

gnac s'enfuit hors du royaume. Louis XI, s'étant fait une règle, en montant sur le trône, de contrarier les actions de son père, délivra le duc, rappela le comte, et rendit à chacun tous leurs biens. Loin d'être reconnaissans de ce bienfait, ils avaient été du nombre des confédérés les plus ardens contre le roi dans la *guerre du bien public*; et depuis le traité de Conflans, où ils s'étaient bien partagés, ils n'avaient cessé d'entretenir des intelligences secrètes avec le duc de Bourgogne. Le roi découvrit que le duc était en marché avec le Bourguignon pour lui remettre des places fortes qu'il possédait dans le Maine et dans la Normandie; et d'un autre côté, le comte, pendant que Louis s'emparait de la Guyenne après la mort de son frère, avait fait tous ses efforts pour réveiller le ressentiment des seigneurs gascons, et s'était emparé par trahison, pendant l'irruption du roi d'Aragon en Roussillon, de la ville de Lectoure, dont il s'était fait une place d'armes bien fortifiée et bien munie, dans laquelle il comptait braver tous les efforts du monarque, ou pouvoir faire au moins une capitulation avantageuse.

Le duc d'Alençon était tranquille dans ses terres, ne soupçonnant pas que ses intrigues étaient connues. Le roi le fait arrêter et transférer à Paris. En même temps une armée se répand dans le comté d'Armagnac, s'empare de tous les lieux importans, et force le comte de se retirer dans Lectoure, son dernier asile. Après s'être défendu, même avec succès, celui-ci, se voyant pressé, a recours à l'expédient dont il se flattait, et demande à capituler. Il trouve dans le commandant des assiégeans toutes les facilités qu'il peut désirer, sans qu'on paraisse choqué de ses propositions, quelque outrées qu'elles soient. Le traité était signé, on commençait même à l'exécuter. Les gardes se faisaient négligemment; un corps de troupes royalistes, profitant de cette sécurité, pénètre dans la ville. Des soldats vont droit à la maison du comte, forcent son appartement, et le percent de plusieurs coups de poignard. La comtesse est entraînée dans un petit château voisin. Elle était enceinte; on la contraint d'avaler un breuvage pour faire périr son enfant. Elle en mourut elle-même. Lectoure fut livrée au pillage, et une grande partie de la ville consumée par les flammes. Des seigneurs arrêtés dans cette surprise, l'un eut la tête tranchée sur les débris fumans de cette malheureuse cité, un autre à Rodez; un troisième fut écartelé à Tours, pour répandre la terreur, en multipliant et faisant connaître au loin les exemples de sévérité. Charles, frère du comte, et qui devait recueillir sa succession, fut arrêté dans le même temps et mis à la Bastille, non qu'il fût coupable, mais à cause de la proximité du sang. Pendant quatorze ans qu'il y fut détenu, il n'est sorte de traitemens cruels ou honteux qu'on ne lui fit subir. Son humide cachot laissait dégoutter l'eau sur la tête du malheureux prisonnier qui ne marchait que dans la fange. Charles VIII, à son avènement, lui rendit sa liberté et ses biens; mais l'infortuné n'était plus en état

d'en jouir : son esprit s'était aliéné par les barbaries exercées sur lui. Il mourut, comme son frère, sans laisser de postérité, et leur héritier fut Charles II, dernier duc d'Alençon, beau-frère de François I, et petit-fils de Marie d'Armagnac, leur sœur.

Les ducs de Bretagne et de Bourgogne furent très mécontens du traité de l'Aragonais, et fort irrités du traitement fait aux Armagnacs; mais ils se rendaient peu redoutables : le premier était trop occupé de ses plaisirs dans une cour molle et voluptueuse, le second de son ambition, qui le faisait travailler sans relâche à acquérir des terres voisines de ses états pour les réunir et les ériger en royaume. Il sut que Sigismond, duc d'Autriche, cousin-germain de l'empereur Frédéric III, ruiné par de folles dépenses, avait besoin d'argent. Il lui prêta quatre-vingt mille florins du Rhin, pour lesquels Sigismond lui céda le comté de Ferrète et le landgraviat d'Alsace, à condition que lui et ses héritiers pourraient les racheter en rendant la somme. Charles se mit peu en peine de cette clause, espérant que la difficulté de la faire valoir, après une longue possession, suffirait pour la prescrire. Cette acquisition lui coûta peu.

Le duché de Gueldre et le comté de Zutphen lui coûtèrent encore moins. Ces principautés étaient possédées par Arnould d'Egmont, prince faible et inappliqué. Il avait un fils appelé Adolphe, qui, impatient de lui succéder, le surprit un soir d'hiver lorsqu'il était près de se mettre au lit, et qui lui fit faire cinq lieues pieds nus sur la glace, pour le mener dans une tour où il l'enferma. Du fond de son cachot le père fit parvenir ses plaintes au pape et à l'empereur, qui chargea le duc de Bourgogne d'arranger cette affaire. Adolphe était de sa cour et de ses plaisirs. Se flattant pour cette raison d'être favorablement traité, il n'hésita pas à comparaître devant les chevaliers de l'ordre de la Toison-d'Or dont il était membre, et que le duc avait établis juges. Il menait son père avec lui, et ne rougit pas de l'accuser non seulement d'incapacité, mais encore de crime honteux. « Il a régné » plus de quarante ans, disait-il, c'est trop ; il est temps qu'il cède sa » place à un autre. » Le vieillard indigné jeta son gant, et la colère lui coupant la parole, il fit signe à son fils de le ramasser. Il l'aurait fait et aurait combattu contre son père, si le tribunal ne s'y fût opposé. Comme il l'avait espéré, le jugement lui fut favorable. On lui adjugea le duché de Gueldre et le comté de Zutphen, et à son père la ville de Grave seulement et six mille florins de pension. Mais loin d'être reconnaissant d'une faveur dont il était si peu digne : « J'aimerais mieux, s'écria le fils, jeter mon père dans un puits et m'y » précipiter avec lui, que de lui céder la plus petite portion de mes » états. »

L'assemblée frémit. Elle changea son jugement, réintégra le père dans ses états et n'accorda au fils que la part destinée à son père. Il n'en voulut pas, s'enfuit en menaçant. Atteint et arrêté, il fut renfermé à son tour, Arnould, rétabli dans Gueldre et Zutphen, n'en

conserva que l'usufruit et en vendit à bas prix la propriété au duc de Bourgogne. En mourant il confirma la vente par testament. Les chevaliers de la Toison-d'Or, rassemblés de nouveau, firent lire ce testament devant eux. On avait donné pour la forme un avocat au fils, retenu prisonnier. Le chapitre, s'érigeant en tribunal judiciaire, confirma l'exhérédation. On ne sait ce que devint ce fils dénaturé. Le duc de Bourgogne s'empara des états contestés, au préjudice d'une fille du coupable Adolphe, dont les habitans de Nimègue s'efforcèrent en vain de soutenir les droits. Le duc de Juliers prétendit aussi à la succession. Le Bourguignon le satisfit avec de l'argent et devint ainsi, pour peu de chose, maître du duché de Gueldre et du comté de Zutphen, qui, joints au comté de Ferrète et au landgraviat d'Alsace, agrandissaient prodigieusement ses états du côté de l'Allemagne, où il comptait s'étendre encore davantage en s'emparant de la Lorraine.

Elle venait de perdre Nicolas d'Anjou, prince de grande espérance, mort à la fleur de l'âge. Ce malheur était d'autant plus sensible que sa succession n'était point réglée. Après mûre délibération, les Lorrains jugèrent à propos de conférer leur principauté à René II, fils de Ferry, comte de Vaudemont, et d'Yolande, fille du bon roi René et d'Isabelle, héritière de Lorraine. Le duc de Bourgogne, sur des prétextes qui ne manquent jamais, fit une irruption en Lorraine, et enleva le jeune prince. Louis XI, attentif à ce qui se passait, fit avancer des troupes et enlever aussi un seigneur allemand, proche parent de l'empereur Frédéric, offrant de le rendre si le duc de Bourgogne relâchait le Lorrain. Il savait que le duc se trouvait avec l'empereur dans des circonstances à ne pouvoir refuser cet échange, et en effet il y acquiesça. Ces circonstances étaient le consentement qu'il poursuivait auprès de l'empereur pour ériger ses états en royaume, et en prendre la couronne avec le titre de roi de la Gaule Belgique et de vicaire de l'empire.

Afin d'obtenir ces dignités, il avait promis Marie, sa fille, à Maximilien, fils de Frédéric. Tout était convenu. L'empereur s'avança jusqu'à Trèves où le duc alla le trouver. Charles avait dans ses bagages la couronne et le sceptre qu'il comptait recevoir du chef de l'empire. Une contestation, qu'un peu de confiance dans la bonne foi l'un de l'autre aurait pu aisément terminer, empêcha la cérémonie. Le duc voulait être couronné avant le mariage de sa fille; l'empereur, que son fils reçût la main de la princesse avant que de donner la couronne. Tous deux vraisemblablement avaient dessein de se surprendre. Il y eut du fait de Louis XI dans cette brouillerie. Par ses émissaires secrets auprès de l'empereur, parmi lesquels se trouvaient des seigneurs allemands qui l'accompagnaient, il représenta le duc comme un prince inquiet, artificieux, capable de troubler l'empire s'il y était admis. Un cortége brillant dont il s'était entouré, afin de donner plus de splendeur à son cou-

ronnement, donna de la consistance à ces imputations, et inspira aux Allemands des craintes pour leur sûreté ; l'opiniâtreté de Charles et la défiance de Frédéric firent le reste. Les soupçons allèrent si loin que l'empereur, se repentant de sa démarche, partit une nuit sans en rien dire à personne, et laissa le duc confus et humilié de l'inutilité de sa démarche.

Pendant que le roi se donnait le malin mais utile plaisir d'empêcher son vassal de devenir son égal par le mariage de sa fille, il mariait les siennes de manière à n'être pas inquiété par ses gendres : Anne, l'aînée, à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu ; Jeanne, la seconde, qui était contrefaite, à Louis d'Orléans, premier prince du sang, tous deux intéressés à rester unis avec leur beau-père.

Le procès du duc d'Alençon se suivait au parlement. Il fut condamné à perdre la vie. Le roi lui fit grace, parce que ce duc était son parrain ; mais il le retint en prison, où il mourut au bout de deux ans. De ses biens confisqués par l'arrêt, il appliqua au domaine les villes les plus importantes, et céda le reste au comte du Perche, son fils. Objets de la vengeance de Louis, qui ne les perdait pas de vue, deux fauteurs et complices de la ligue terminée à Amiens restaient encore ; c'étaient Jean d'Armagnac, duc de Nemours, et Pierre de Luxembourg, comte de St-Paul. On doit se rappeler la part que celui-ci, ancien ami et parent du duc de Bourgogne, et connétable de France, avait eue à l'intrigue qui avait excité l'un contre l'autre ses deux bienfaiteurs. Ils s'éclairèrent mutuellement sur les démarches obliques de ce seigneur, et convinrent, par le moyen d'agens qui conférèrent à Bovines, de se venger en commun. Le roi devait livrer au duc toutes les possessions du connétable, et le duc devait lui livrer le connétable s'il pouvait s'en saisir. St-Paul, ayant eu quelque connaissance de cette résolution, tâcha de détourner l'épée suspendue sur sa tête en faisant des démarches satisfactoires auprès de chacun des offensés. L'année précédente, il avait chassé la garnison royale de St-Quentin, et l'avait remplacée par des gens à lui, tirés de ses propres domaines voisins de cette ville, dont il comptait faire le centre de la domination indépendante à laquelle il visait. Il prétendait que ce n'était que pour soustraire la ville à l'influence du duc de Bourgogne, qui y avait pratiqué des intelligences, qu'il s'en était assuré lui-même ; et le roi, qui redoutait qu'il ne la livrât effectivement au duc, fut obligé de dissimuler. Il l'offrait alors tantôt au duc, tantôt au roi, d'un ton suppliant, qui ne touchait ni l'un ni l'autre. Prétendant que le duc de Bourgogne, furieux de ne l'avoir pu séduire, cherchait à le perdre, il demanda même une entrevue au monarque pour se justifier des calomnies répandues contre lui. Louis l'accorda. Elle eut lieu sur le pont de Noyon, partagé par une barricade qui les séparait, armés chacun de toutes pièces, et suivis d'une forte escorte. Le roi fut piqué de cette affectation d'égalité, mais il ne le témoigna pas ; au contraire, il écouta sa justification avec un

air d'intérêt et de bonté qui fit que le connétable eut honte de paraître ainsi devant son souverain. Il passa la barrière , se mêla avec les courtisans et reprit avec le maître son ancienne familiarité. Ou il n'était pas encore temps de se venger, ou le roi se fit scrupule de violer devant une si nombreuse compagnie la promesse de sûreté qui avait précédé l'entrevue.

Cette convention entre le roi et le duc de Bourgogne ferait croire que ces princes étaient en parfaite intelligence ; mais en ce moment Louis faisait écarteler un homme convaincu d'avoir voulu l'empoisonner à l'instigation de Charles, qu'on n'impliqua pas nommément dans la procédure, mais auquel on fit partager indirectement l'odieux du crime. Le duc, de son côté, faisait avec Edouard IV, roi d'Angleterre, une ligue offensive et défensive, qui ne tendait pas à moins qu'à enlever la couronne à Louis, et à la faire passer sur la tête d'un autre. Les ducs de Bretagne et de Bourgogne avaient aidé Edouard à remonter sur le trône. Le monarque français au contraire avait favorisé Henri VI, qui mourut en prison. Tranquille possesseur d'une couronne achetée par des peines et jouissant avec sensualité, Edouard aurait volontiers oublié les promesses faites à ses auxiliaires pour leurs services, et son ressentiment contre leur ennemi commun; mais ils l'en firent ressouvenir ; et comme ils ne trouvaient pas en lui, pour la vengeance qu'ils méditaient, tout l'empressement qu'ils auraient voulu, ils répandirent des écrits incendiaires par lesquels ils excitèrent la nation, toujours facile à irriter contre les Français, à forcer son monarque de se concerter avec eux pour la guerre. Il travailla donc à satisfaire ses deux alliés, et leva des troupes.

Il y eut entre eux trois des traités marqués du sceau d'une haine folle. Ils faisaient proclamer Louis ennemi du bien public, se promettaient de concourir, chacun selon ses forces, à le détrôner, à ne pas souffrir qu'aucun prince de la cour de France en portât désormais la couronne, dont Edouard serait reconnu seul possesseur. Comme s'il l'avait déjà sur la tête, par le traité avec le duc de Bourgogne, il lui donnait le duché de Bar, les comtés de Champagne et de Nevers, et les villes qui bordaient la Somme en la remontant au delà de celles du connétable que l'on comprenait dans la cession, le tout exempt à perpétuité de mouvances et dépendances quelconconques. Le duc, établi souverain de la Champagne, voulait bien ne pas user de tous ses droits sur la ville de Reims, et souffrir qu'Edouard et ses successeurs pussent venir s'y faire sacrer sans demander permission. Par le traité particulier au duc de Bretagne, le nouveau monarque lui assurait le Poitou, et un corps de trois mille Anglais qui seraient à sa disposition, en cas d'attaque de la part de Louis avant l'explosion de la ligue. En retour, le Breton s'engageait à entretenir des intelligences en France et à y fomenter la rébellion ; il se flattait de faire plus par ce moyen, contre le monarque français en trois mois, que toutes les forces de l'Angleterre en six. Pour cela,

il ne demandait que la liberté de continuer à dissimuler, afin d'entraîner le roi dans les piéges qu'il lui tendrait au profit de la ligue. Le connétable y avait été aussi admis, et on lui donnait pour sa part des espérances sur la Brie et la Champagne, pendant que la possession de cette dernière province était secrètement réservée au duc de Bourgogne. Enfin la ligue comptait sur la jonction du roi d'Aragon, qui était en état d'hostilités permanentes avec Louis pour le Roussillon.

Cependant Charles-le-Téméraire, oubliant, en quelque manière, ses engagemens avec l'Angleterre, ou se flattant de suffire à la fois à plusieurs entreprises, tournait ses forces contre l'Allemagne, dont il espérait toujours détacher des parties pour former son *royaume de Belgique*. Il se mêla d'une querelle de Robert de Bavière, électeur de Cologne, avec ses sujets. Cette intervention déplut beaucoup à l'empereur Frédéric. Louis profita de cette occasion pour tâcher de l'engager à se déclarer contre le duc de Bourgogne. Il lui montrait en perspective la conquête des états du duc, et lui en assignait d'avance une partie. A cette proposition, Frédéric répondit par l'apologue connu des chasseurs qui partagent la peau de l'ours avant que de l'avoir tué, et dont on le dit l'inventeur.

A défaut de l'empereur, qui tarda quelque temps à se déclarer, Louis suscita d'autres ennemis au duc de Bourgogne : ce furent les Suisses, qui, négligés jusqu'alors, se virent tirés par le roi de leur obscurité. Après leur avoir représenté le danger du voisinage de Charles dont ils n'étaient que trop convaincus par leur propre expérience, il les réconcilia facilement avec Sigismond, duc d'Autriche, l'ancien seigneur de Ferrète; ils oublièrent tellement leurs anciennes inimitiés, qu'ils lui fournirent, pour rentrer dans son comté, les quatre-vingt mille florins qu'il avait reçus lorsqu'il l'avait engagé au duc. Celui-ci ne s'attendait pas à être si tôt sommé de le rendre, et refusa l'argent, ce qui le constitua en état d'hostilité contre les Suisses. Ce fut alors que le roi s'unit à eux d'une manière plus intime, par une alliance qui a été la base de celles qui ont suivi. Il s'engagea à payer une pension annuelle de vingt mille florins du Rhin, partageables entre les cantons qui n'étaient alors qu'au nombre de huit. On convint que, les Suisses qui entreraient au service de France toucheraient toujours leur solde un mois d'avance, à raison de quarante florins et demi par mois; qu'ils jouiraient de tous les droits de régnicoles; que quand ils demanderaient du secours contre le duc de Bourgogne, le roi, s'il ne pouvait leur fournir des troupes, leur donnerait vingt mille florins par quartier, outre la pension; et que, réciproquement, eux et la France ne feraient guerre, paix ni trève, avec le duc ou autre ennemi, que d'un commun consentement. Cette correspondance des Suisses avec le roi fut très utile au jeune René, duc de Lorraine, qu'il avait appelé à sa cour, et qu'il soutint contre les entreprises du duc de Bourgogne.

Les habitans de Cologne, secondés enfin par l'empereur, se défendirent plus long-temps que le Bourguignon ne l'avait prévu; et pendant qu'il se morfondait devant la ville de Nuits, aussi révoltée contre l'électeur, le roi réalisa le projet qui lui roulait toujours dans la tête d'unir définitivement le Roussillon à sa couronne. Cauteleux comme il était, il ne lui fut pas difficile de trouver dans le traité équivoque qu'il avait fait avec don Juan, roi d'Aragon, des subterfuges propres à augmenter ses droits et à infirmer ceux de l'ancien possesseur. Les infractions furent tellement multipliées que l'Aragonais, malignement stimulé, perdit patience. Il envoya deux seigneurs de sa cour revêtus du titre d'ambassadeurs porter ses plaintes. Ils étaient d'une haute distinction. Pour les retarder, le roi leur fait prodiguer les honneurs dans toutes les villes par où ils passent. Quand ils veulent parler d'affaires, tantôt c'est une revue qu'il faut passer, tantôt les cérémonies de la semaine sainte qu'il faut fêter longuement, tantôt un voyage nécessaire qui survient inopinément, mais qui sera court. On leur fait attendre les passeports tout en les accablant de caresses et de témoignages d'estime. Ils se plaignent un peu hautement de ces manœuvres; le roi se plaint plus haut encore de ce qu'ils manquent d'égards pour lui, et n'ont point la complaisance de l'attendre quelques jours à Paris comme il les en a priés. A la fin il les laisse partir; mais, en arrivant à Lyon, le gouverneur les arrête. Leurs passeports, avoue-t-il, sont en bonne forme; mais il répond de leurs personnes: le pays est plein de troupes françaises; il appréhenderait qu'il ne leur arrivât quelque malheur avant qu'il eût averti les généraux et qu'il eût pu leur procurer une escorte suffisante.

Pendant ce temps les Français avancent. Don Juan, attendant toujours les réponses qu'on doit faire à ses ambassadeurs, ne prend que de faibles mesures. Perpignan est attaqué; les habitans se défendent courageusement: mais privés de vivres et des secours de leur prince, obligé à une diversion pour porter son fils sur le trône de Castille qui était devenu vacant par la mort de Henri IV, ils sont forcés de se rendre. Ils obtiennent la permission de se retirer où ils voudront, sous la condition de ne rien emporter. Les troupes aragonaises s'enfuirent devant les Français bien supérieurs en nombre, et abandonnèrent le pays. Les habitans, qui ne se rendirent pas de bonne grace, furent ruinés méthodiquement, selon les intentions et le plan de dépouillement dressé par Louis XI lui-même. Il fit dire à l'archevêque d'Alby qui commandait une partie de l'armée: « Prenez pour vous » les bénéfices qui vous conviendront; s'il y en a quelques mauvais, » promettez-les aux gens du pays, et n'en tenez rien; s'ils murmu- » rent, laissez-moi faire; quand je viendrai j'y remédierai bien. » Il nota lui-même *sur papier rouge*, comme il disait, et de sa propre main, les griefs ou caractère de chacun, et les traitemens qu'il fallait leur faire. *Ortossa, très mauvais; Vine, grand traître; Maure, conspirateur.* Louis mandait à Boufile son général: « Je vous donne

» la dépouille de tous ces révoltés; et afin que d'ici à vingt ans il n'en » retourne nul, faites-leur trancher la tête. » Boufile n'usa point de ce pouvoir : il écrivit au roi que si son intention avait été de faire de la province un désert, il aurait dû se dispenser de lui en donner le gouvernement. Il demanda grace pour les habitans de Perpignan et le roi l'écouta. Il fit avec le roi d'Aragon une trève de six mois, retira la plus grande partie de ses troupes, et la province fut tranquille, non pas cependant si parfaitement qu'il n'y appréhendât encore quelques mouvemens. Se défiant d'un de ses généraux nommé Yvon Dufau, il écrivait à celui qu'il envoyait pour le remplacer : « Monsieur du » Bouchage, mon ami, messire Yvon est un des plus malicieux » traîtres de ce royaume; considérez qu'il vous faut être plus mali» cieux que lui. Endormez les mécontens de paroles le mieux que » vous le pourrez; faites-y tous appointemens que vous pourrez, » vaille que vaille, pour les amuser d'ici à l'hiver; et si j'ai quelque » trève et que j'y puisse aller, et si Dieu me soutient, et madame et » monsieur saint Martin, je irai en personne mettre le remède. »

Pendant qu'il ajoutait deux provinces à son royaume, le duc de Bourgogne, poursuivant son projet chimérique, s'opiniâtrait devant la ville de Nuits dont il fut obligé de lever le siége. Il y perdit l'élite de ses troupes, et vint avec ses débris joindre les Anglais qui avaient débarqué à Calais. Edouard fut très étonné de le voir arriver si mal accompagné, pendant qu'il s'attendait à une belle armée, qui, jointe à la sienne, devait lui ouvrir le chemin de la capitale et lui procurer la conquête du royaume. Il était embarrassé par où il y entrerait. Son intérêt était de commencer par la Normandie. Le duc conseilla la Picardie, où les Anglais seraient plus près de lui, et il détermina le roi en lui proposant pour place d'armes la ville de Saint-Quentin, que Saint-Paul possédait et qu'il offrait de remettre aux deux alliés. On accepte. Les Anglais avancent et se présentent; mais le connétable, qui venait de changer de résolution, leur ferme les portes et les force à coups de canon de s'éloigner. Le roi, qui se trouvait tout près avec dix mille hommes d'excellentes troupes, s'empara de la ville enviée. Edouard fit de vifs reproches au duc de Bourgogne de l'avoir engagé si imprudemment dans cette entreprise. Charles piqué quitta les Anglais, et partit pour faire la guerre au duc de Lorraine, qui, par l'instigation du roi, avait eu la hardiesse de le défier. Il laissa ses alliés embarrassés à la vérité sur le parti qu'ils avaient à prendre, mais n'en conserva pas moins une attitude encore redoutable.

Le roi désirait fort les renvoyer dans leur île; le plus tôt lui paraissait le meilleur; mais il hésitait à faire auprès d'eux les avances pour une trève ou tout autre accommodement, de peur qu'on ne le lui fît acheter trop cher. Une occasion, que tout autre moins attentif que lui aurait laissé échapper, l'amena à son but. Les lords Howard et Stanley se promenant près du camp rencontrèrent le premier prison-

sonnier français qu'on renvoyait, suivant l'usage du temps. Ils lui dirent en passant, et peut-être par plaisanterie. « Recommandez-» nous à la bonne grace du roi, si vous pouvez lui parler. » Fier de sa mission, il demande à entretenir le roi lui-même. On le refuse. Il insiste. On rend compte au roi de son obstination, et on le dépeint comme un espion. Le roi ordonne qu'on le mette en prison, et va l'y interroger lui-même. En revenant il se met à table. Il savait par le héraut qui l'était venu défier de la part d'Edouard, héraut qu'il avait généreusement reçu, et avec lequel il s'était, avec intention, longtemps entretenu, que les deux lords, qui avaient beaucoup de crédit sur Edouard, n'approuvaient pas l'expédition, et qu'on pourrait s'adresser à eux pour des ouvertures de paix. Le souvenir dont ils avaient chargé le prisonnier le fit réfléchir. « Il était distrait, rêveur, » dit Comines, son historien; qui l'auraient connu l'auraient jugé » mal sage. » Ce Comines était un seigneur qui avait passé du service du duc de Bourgogne à celui du roi. « Il m'appelle, continue-» t-il, et me dit à l'oreille : Découvrez-moi le laquais de Mérichon, » maire de La Rochelle; faites-le dîner avec vous, et disposez-le à » se rendre au camp anglais en qualité de héraut. » Il se nommait Mérindot. Le roi ne lui avait parlé qu'une seule fois, lui avait trouvé de l'intelligence, et s'en servit en cette circonstance.

Mérindot, fort étonné de se voir à table avec un grand seigneur, plus surpris encore de la proposition, se regarde comme un malheureux sacrifié; supposant qu'on ne prend un homme de son état que parce qu'on ne veut pas en exposer un plus relevé, et qu'on l'envoie à la mort, il se jette à genoux, et crie miséricorde. Comines, ne pouvant le persuader, retourne au roi, lui conseille d'en prendre un autre, et lui en nomme plusieurs. Le monarque persiste dans son choix, va lui-même trouver le désolé Mérindot, « et fait plus, dit » Comines, en une parole que je n'avais fait en cent. »

Le laquais part bien instruit, ne s'affuble de son accoutrement de héraut que près du camp anglais, de peur d'être reconnu par des Français, qui auraient répandu la nouvelle prématurée d'une négociation, ce qui pouvait éveiller les soupçons des confédérés, et mettre des entraves. Il est admis à l'audience du roi d'Angleterre, et débite très bien la leçon que le roi lui avait faite. Il dit que, si Louis a secouru Henri VI dans le temps, ce n'était pas par haine contre Edouard, mais pour contrarier le duc de Bourgogne, son ennemi acharné, lequel n'avait appelé les Anglais en France que pour les faire servir à son ambition. A ce sujet, Mérindot fait remarquer au roi anglais la mauvaise conduite de Charles, qui va le joindre sans troupes, l'expose devant Saint-Quentin, et finit par l'abandonner pour sa folle entreprise de Lorraine. L'hiver qui s'approche, ajoute le héraut, va forcer vos Anglais de regagner leur île; ils y rentreront mécontens. Il ne serait pas impossible qu'il s'élevât une guerre civile, que le duc lui-même ne la fomentât, pour légitimer en quelque

manière, par la révolte des seigneurs anglais, celle dans laquelle il vit perpétuellement contre son souverain. Tous les rois n'ont-ils pas un égal intérêt d'humilier les sujets rebelles? Pour votre propre tranquillité, qui doit vous êtes chère après tant de fatigues que vous avez essuyées, et pour l'avantage mutuel que la France et l'Angleterre retireront de la paix, le roi est prêt à entrer en négociation. Le laquais travesti en héraut parla si bien, qu'Edourd nomma trois plénipotentiaires, auxquels il s'en joignit autant de la part du roi.

Pendant qu'ils travaillaient, il envoya à Paris ramasser de l'argent, très convaincu qu'auprès d'une nation avide et d'un roi passionné pour le luxe et les plaisirs c'était l'agent le plus persuasif qu'il pût employer. Il demanda au parlement l'argent des consignations pour un besoin, disait-il, très pressant. On l'accorda sans difficulté, non au roi, mais à un financier nommé Jacques Erlan, qui s'engagea à acquitter à ses propres risques et cette somme et d'autres encore que plusieurs particuliers avancèrent. Il ordonna aussi au chancelier de sceller six blancs-seings en parchemin pour se faire des pensionnaires dans le conseil d'Edouard. Tout cela arriva à temps et aida à conclure une trêve de neuf ans à laquelle il serait libre aux ducs de Bretagne et de Bourgogne d'accéder ou de renoncer.

Louis, selon sa coutume, accorda à l'ennemi tout ce qu'il voulut. *Donner ce qu'on n'a pas*, *promettre ce qu'on ne veut pas donner*, était son système, que Machiavel a érigé depuis en maxime. Il s'intitula dans le traité *roi des Français*, et s'engagea à payer à Edouard, *roi d'Angleterre, de France et souverain d'Irlande*, soixante mille écus comptant pour les frais de la guerre, à condition qu'il repasserait immédiatement en Angleterre sans commettre aucune hostilité; plus cinquante mille écus chaque année, en deux paiemens égaux. Les deux rois promirent de s'assister mutuellement, et de se donner mutuellement asile s'ils étaient forcés de quitter leur royaume. Ils stipulèrent en outre le mariage du dauphin et d'une fille d'Edouard, et enfin la délivrance de la reine Marguerite d'Anjou, détenue dans les prisons d'Angleterre depuis la mort cruelle de Henri VI, son époux. Cette générosité ferait honneur à Louis, si des actes postérieurs ne faisaient soupçonner qu'elle était intéressée.

On ne parle pas des présens considérables et sans nombre dont furent comblés les ministres et les courtisans anglais, libéralités que les manières gracieuses du roi relevaient encore. Elles furent précédées d'une entrevue encore accompagnée de défiance. On construisit sur le pont de Péquigni une loge partagée par de gros treillis de bois dont les ouvertures ne permettaient que le passage des bras, *comme aux cages de lions*, dit Comines. Après cette première précaution d'usage, les deux rois se virent familièrement. Ils jurèrent l'observation du traité. Le Français invita l'Anglais à venir se divertir quelques jours à Paris avec lui. « Vous y trouverez de jolies femmes, lui » dit-il, et s'il s'y passe quelque chose qui ne soit pas tout à fait dans

» la règle, je vous donnerai pour confesseur le cardinal de Bourbon, » qui ne vous refusera pas l'absolution. » Edouard goûta la plaisanterie. *Il savait que le cardinal était bon compagnon.* Il parut même disposé à accepter la proposition; mais Louis s'en repentit et en éloigna l'effet dans la crainte, dit-il lui-même à Comines, que l'Anglais, beau cavalier et galant, n'y formât quelque inclination qui l'engagerait à y revenir. « Je le veux bien, ajouta-t-il, pour frère et » ami; mais la compagnie n'en vaut rien. Il est bon que la mer nous » sépare. »

Toute l'armée anglaise se ressentit de la générosité de Louis. Il envoya dans le camp trois cents chariots chargés des meilleurs vins de France, donna ordre qu'on reçût à Amiens, où il était, tous les Anglais, sans leur demander d'argent dans les auberges. Le nombre en fut si grand qu'il donna de l'inquiétude à Comines. Il trouva un jour, à neuf heures du matin, cent onze écots dans un seul cabaret. Il en avertit le roi. Le monarque, craignant de perdre le fruit de sa complaisance en en faisant cesser brusquement les effets, se fit servir à dîner dans la loge du portier du côté où ils entraient. Il y invita des officiers anglais. Ceux-ci, honteux de l'indiscrétion de leurs soldats, dont ils étaient témoins, mirent eux-mêmes des bornes à leur affluence. Ils étaient d'ailleurs assez bien traités pour avoir des égards. A l'un mille écus de pension, à un second deux mille, à d'autres des gratifications en étoffes, en vaisselle d'argent; enfin tout ce qui pouvait leur plaire ou leur convenir.

Un gentilhomme gascon au service d'Angleterre, nommé Bretailles, tint un propos qui faisait voir qu'il pénétrait la politique de Louis. « Je m'imagine, dit-il à Comines, que les Français vont » bien rire à nos dépens. » Il trouvait la conduite d'Edouard bien pusillanime pour un homme accoutumé aux victoires. « Et combien » donc, demanda Comines, a-t-il gagné de batailles? — Neuf, » répondit Bretailles, où il s'est trouvé en personne. — Et combien » en a-t-il perdu?—Une seule, celle que vous venez de lui enlever; » mais je trouve cette affaire si honteuse, qu'elle efface à mes yeux » la gloire des neuf victoires. — C'est un dangereux babillard, dit » le roi, à qui on rapporta cette conversation, il faut lui fermer la » bouche. » Il l'envoya inviter à dîner, lui fit des offres pour l'engager à revenir dans sa patrie. Sur son refus, il lui donna mille écus, et promit d'avancer ses frères, qui étaient en France. Lui-même plaisantait de la facilité qu'il éprouvait à chasser les Anglais de France avec des pipes de vin et d'autres bagatelles. Dans un de ces momens de gaîté entre ses familiers, il aperçoit dans un coin de la chambre un homme qu'il ne connaissait pas. Il lui demande son nom, d'où il vient, ce qu'il veut L'inconnu répond qu'il est Gascon, commerçant en vin, établi à Londres, et qu'il désirait obtenir la permission de tirer de son pays cent pièces franches de l'imposition ordinaire. Le roi s'informe de sa fortune, et lui donne en Guyenne un emploi lu-

cratif, proportionné au gain qu'il allait manquer, et mille francs pour faire revenir sa femme et ses enfans d'Angleterre, à condition de n'y jamais retourner. « Ainsi, dit l'historien, il se condamna lui-» même à l'amende, en punition de son indiscrétion. »

Quand il fallut quitter Edouard, avant que de se séparer, il lui dit: Quelle conduite tiendriez-vous à l'égard des ducs de Bourgogne et de Bretagne, si ces princes n'acceptaient pas la trêve, comme le droit leur en a été réservé par le traité? Edouard parut assez indifférent sur les intérêts du Bourguignon. Quant au Breton, il répondit qu'il le regardait comme son allié le plus fidèle, et que jamais il ne se séparerait de lui. Le roi ne fut pas content de cette déclaration, qui, à son avis, semblait réduire son triomphe à un demi-succès.

Le connétable de Saint-Paul n'en jugea pas ainsi. Il avait compté que Français, Anglais, Bretons, Bourguignons, allaient se battre entre eux, et que, soit par le hasard des armes, soit par les conflits de la discussion, en se faisant craindre ou en se faisant acheter, il parviendrait à augmenter ses petits états, ou à se procurer d'autres avantages, selon les circonstances. Au lieu de ces espérances, l'accommodement si subit des deux rois renversait tous ses projets, et il sentait qu'il n'en fallait qu'un pareil entre le monarque et le duc de Bourgogne pour le perdre sans ressource, comme cela arriva par la malice de Louis.

Le seigneur de Contai, affectionné serviteur du duc de Bourgogne, prisonnier sur sa parole, jouissait de la permission de passer d'une cour à l'autre. Le monarque s'entretenait volontiers avec lui. Pendant une de leurs conversations, il voit par la fenêtre arriver Creville qui, envoyé d'abord par le connétable auprès de Charles pour négocier avec lui, venait de la part de Saint-Paul offrir au roi ses services pour chasser les Anglais du royaume dans le temps qu'il leur faisait passer des conseils sur les moyens de s'y maintenir, et qu'il leur offrait aussi Saint-Quentin et les autres villes qui lui appartenaient. Louis connaissait Creville pour un jovial, et plaisantait quelquefois avec lui. Habile à juger et à saisir sur le champ les moindres incidens qui peuvent favoriser ses desseins, il fait promptement cacher Contai et Comines derrière un paravent, s'assied devant et agace Creville sur l'affaire du moment. Celui-ci raconte les emportemens du duc de Bourgogne à la nouvelle de la conclusion de la trêve, ses juremens, ses trépignemens de pieds; il affirme que, pour peu que le connétable eût consenti de l'aider dans sa colère, Charles aurait coupé les Anglais et empêché leur retour à Calais. Tout cela se disait en contrefaisant le duc, imitant son ton et ses gestes d'une manière qui outrait encore le ridicule : aussi le roi en riait-il de tout son cœur. Afin que Contai n'en perdît pas un mot, il disait au conteur : « Approchez, répétez, » je suis devenu un peu sourd. » Quand cette farce fut finie, Creville voulut parler d'affaires. « Cela suffit, lui dit Louis, j'enverrai devers

« mon frère le connétable, et je lui ferai savoir de mes nouvelles. » Et il le congédia. Contai sort de derrière le paravent bondissant de colère, monte à cheval et va raconter à son maître de quelle manière il était traité par le connétable. Ce récit rafraîchit au prince le souvenir des perfidies de son parent, et aigrit son ressentiment.

Quand Saint-Paul avait appris que la trève était conclue, il s'était empressé d'écrire au roi pour le féliciter; mais ses vrais sentimens éclataient dans une lettre à Edouard. Il n'y épargnait pas les reproches sur ce qu'il s'était laissé tromper par des promesses qu'on ne tiendrait certainement pas quand le péril serait passé. Il s'échappa jusqu'à l'appeler *lâche*, *homme déshonoré, un pauvre sire*.. Louis, instruit de l'embarras du connétable, s'en amusait. En réponse à des offres de service qu'il réitérait, il lui fit dire que le traité de *trève* l'avait entièrement réconcilié avec Edouard, qu'il était parfaitement tranquille de ce côté, mais qu'il était accablé de mille autres affaires *pour lesquelles il aurait grand besoin d'une bonne tête comme la sienne*. Equivoque sanglante dont le sens ne tarda pas à être connu et que suggéraient au roi des moyens inattendus de conviction qu'il venait d'acquérir. Dans l'espérance d'abréger le séjour prolongé des Anglais en France, Louis avait communiqué à Edouard les offres que lui faisait contre eux le connétable. Cette ouverture eut son effet; mais Edouard, aussi surpris qu'indigné de la duplicité du comte, livra au roi toutes les lettres qu'il en avait reçues.

Cependant le duc de Bourgogne, à la nouvelle de la trève, était parti de Luxembourg en grande hâte et s'était rendu au camp du roi d'Angleterre avec seize chevaux seulement. Edouard étonné lui demande ce qui l'amène et s'il veut lui parler à part ou en public. Le duc répond en lui demandant à son tour s'il est vrai qu'il eût fait la paix avec le roi. Edouard déclare qu'il a conclu en effet une trève de neuf ans, mais dans laquelle il est compris, ainsi que le duc de Bretagne, et il l'engage à y accéder pour ne pas rester seul exposé au ressentiment du monarque. Charles répondit alors fièrement qu'il n'avait pas appelé les Anglais pour obtenir une trève, mais pour les aider à réparer leurs anciennes pertes; qu'il avait cru Edouard digne d'une haute entreprise; mais que, puisqu'il s'en montrait si peu capable, il pouvait partir quand bon lui semblerait, et que pour lui prouver qu'il n'avait aucun besoin de son secours, il ne ferait ni paix ni trève avec le roi de France que trois mois après que l'Anglais serait rentré dans son île.

Ces trois mois se réduisirent à quelques semaines, pendant lesquelles le duc se fit un peu prier, et nomma des commissaires qui se réunirent avec des envoyés du roi à Soleure, petite ville du Luxembourg. Ils ne purent parvenir à une paix définitive, quoiqu'ils en eussent dessein ; mais du moins ils conclurent aussi une trève de neuf ans. L'article principal fut la proscription du connétable. Le duc jura de ne lui pardonner jamais et de le livrer au roi, s'il était le

premier à se saisir de sa personne. Pour cela, Louis abandonna au duc de Bourgogne les villes, les trésors et la dépouille du proscrit. Il promit de n'assister ni directement ni indirectement le jeune duc de Lorraine, René, qu'il avait mis aux mains avec Charles, et de secourir même son nouvel allié contre l'empereur, la ville de Cologne et leurs adhérens.

Dans le même temps, Louis accumula les traités, comme s'il eût voulu se délivrer de tous les embarras ensemble pour s'occuper uniquement de quelque dessein qu'il méditait. Prorogation pour un an de la trève conclue six mois auparavant avec le roi d'Aragon. Quatre jours après, convention avec le roi de Portugal, à charge de porter ses armes en Aragon. Traité arraché par menace au duc de Bretagne, signé dans l'abbaye de la Victoire, près de Senlis. Les contractans s'y engageaient à se secourir et se défendre mutuellement; à s'avertir de ce qui pourrait leur nuire, ne fût-ce que des bruits fâcheux ou imputations odieuses. Renonciation de la part du duc à toute alliance avec les Anglais, et engagement de servir contre eux s'ils revenaient en France; du reste, le généreux Louis décorait son vassal du titre de lieutenant-général du royaume qu'il ne lui demandait pas, et qui lui imposait, bien plus que n'avait fait autrefois le collier de l'ordre de St-Michel, une responsabilité envers son suzerain. Ces différens traités étaient comme la base de l'échafaud préparé au malheureux connétable.

L'invasion de la Lorraine, à laquelle le roi venait de s'obliger par le traité de Soleure de ne pas s'opposer, était une véritable usurpation commencée par le duc de Bourgogne sur le jeune René de Vaudemont que Louis avait engagé à des démarches téméraires contre Charles-le-Terrible, sous la promesse de le secourir. Aussitôt après ce traité, ce prince se mit à poursuivre sa conquête. René, effrayé des forces qui l'environnent, vient apporter ses alarmes au roi, lui peint ses dangers, et réclame l'assistance promise. « Bon, s'écria » Louis, si je croyais ce que vous me dites, j'irais en personne dé- » fendre la Lorraine. » Après ce dernier élan de bonne volonté apparente, il reste tranquille. René insiste; le roi, pour lui donner quelque satisfaction, envoie un corps de huit cents lances, mais ordonne en secret au commandant de se montrer seulement sur la frontière de la Lorraine, et d'y laisser pénétrer le duc tout seul. Si Louis avait troublé Charles dans ses projets, celui-ci aurait pu s'en dégoûter, ramener ses troupes du côté de la Picardie, et lui faire manquer sa vengeance contre le connétable.

Louis de Luxembourg, comte de St-Paul, commençait à sentir son danger. Son épouse, sœur de la reine, et qui, comme telle, était une sauvegarde, venait de mourir. Un de ses fils, général au service du duc de Bourgogne, était prisonnier au pouvoir du roi; son frère, officier à son service, dépendant et sans puissance. Comme si une émanation pestilentielle se fût répandue autour du malheureux,

ses amis et ses serviteurs fuyaient et prenaient des emplois ailleurs. Dans cet abandon, menacé d'un sort funeste, il s'adresse au duc, et lui offre ses villes s'il veut le prendre sous sa protection. Le prince lui envoie un sauf-conduit et des troupes pour se mettre en possession de St-Quentin. Louis, attentif à tout, s'avance brusquement sous les murs de cette ville à la tête de vingt mille hommes, et fait agir des intelligences qu'il avait au-dedans. Saint-Paul est obligé de fuir; il se réfugie auprès du seigneur d'Aimeries, gouverneur de Mons. St-Quentin, Ham, Bohain, Beaurevoir, ouvrent leurs portes. Le roi les offre au duc et demande que le connétable lui soit livré, selon la convention de Soleure. Charles hésite entre la passion de s'agrandir et la honte de livrer un suppliant. Il assiégeait alors Nancy. Louis commande aux troupes qu'il avait sur la frontière de la Lorraine d'y entrer. Le duc juge que sa conquête, déjà presque consommée, lui échappera s'il est traversé par les Français. Il envoie ordre de livrer le connétable dans huit jours, présumant que ce temps lui suffira pour soumettre Nancy et retirer son ordre. St-Paul, des mains d'Aimeries, était passé dans celles d'Imbercourt, un des ministres de Bourgogne, à qui la garde en était confiée. Le connétable l'avait insulté pendant sa prospérité. Le ministre, méchamment exact, compte les jours, et au moment que le huitième finit, il livre son prisonnier. Trois heures après, le contr'ordre arrive; mais il était déjà en chemin pour Paris, bien escorté. Il fut mené droit à la Bastille, et son procès commença par devant le parlement.

On lui donna le choix sur la manière de procéder, ou d'écrire lui-même sa confession en s'adressant directement au roi, ou de laisser suivre la marche ordinaire par interrogatoires. Comme il ignorait que ses lettres et autres documens qui pouvaient fournir contre lui des preuves authentiques étaient entre les mains du roi, il préféra la forme juridique. La procédure ne fut pas longue. L'arrêt qui la termina le déclarait « crimineux du crime de lèse-majesté, comme » tel condamné à perdre la tête dans la place de Grève. » Il leva les yeux au ciel, et dit en soupirant, « Dieu soit loué, veezci bien dure » sentence: je lui supplie et requière qu'il me donne la grace de » bien le connoître aujourd'hui. » Il rendit le collier de l'ordre au chancelier, qui le demanda. On lui donna pour l'assister quatre docteurs en théologie et deux religieux, un cordelier et un augustin. Il monta sur l'échafaud sans paraître troublé, se mit à genoux tourné vers l'église Notre-Dame, resta quelques momens dans le recueillement, dit au chancelier de demander pour lui pardon au roi, se recommanda aux prières du peuple, et posa sur le billot sa tête, qui fut séparée d'un seul coup. Sur l'échafaud, il avait détaché de son cou une pierre à laquelle il attribuait une vertu efficace contre le poison; il l'avait destinée à son fils. Cette dernière volonté ne fut pas exécutée; le roi, aussi crédule que le connétable, se réserva cette

partie de son héritage. Il n'en eut d'ailleurs que la moindre partie; savoir, les terres que le connétable possédait en France. Le duc de Bourgogne fut son véritable héritier. Il y gagna encore de n'être point troublé dans son expédition de Lorraine, et moyennant le sacrifice d'un ancien ami, son parent, coupable à la vérité, mais digne de regrets pour des qualités estimables, obscurcies par l'esprit d'intrigue, Charles-le-Téméraire entra triomphant dans Nancy, et déclara qu'il en ferait sa capitale.

Nouveau Pyrrhus, ce prince prenait, dit-on, Annibal pour son modèle et son héros. De la Lorraine, qu'il venait d'envahir, son imagination le promenait en Allemagne, où il devait humilier et peut-être détrôner l'empereur, qui lui avait refusé une couronne; de là chez les Suisses, qu'il prétendait subjuguer, comme l'Epirote s'était flatté de soumettre les Romains. Cette conquête qui, grace à son esprit romanesque, ne pouvait pas long-temps l'arrêter, lui ouvrait les portes de l'Italie, où il lui serait facile de s'étendre, vu le nombre d'alliés qu'il y comptait. Des Alpes il descendait en Provence, possession du bon vieux roi René d'Anjou, qui, très piqué contre le roi de France, le déclarerait son fils adoptif, le chargeant d'une simple pension viagère qui ne durerait pas long-temps. Point de doute qu'à l'aide des forces de la maison de Savoie, brouillée avec Louis, il ne s'emparât du Dauphiné. Le roi alors oserait-il lui-même se mesurer avec lui?

Il y avait eu quelques mouvemens dans le comté de Ferrète et le landgraviat d'Alsace, dont les habitans désiraient rentrer sous la domination de Sigismond; le roi espéra que les expéditions auxquelles le duc serait forcé dans ces provinces alarmeraient les seigneurs allemands et du moins l'empereur. Si Louis ne contribua pas par ses émissaires aux troubles de l'Alsace et aux craintes des voisins, on peut croire qu'il les vit avec plaisir, ne doutant pas que les hostilités attireraient au Bourguignon une foule d'ennemis. Il comptait, quand l'affaire serait entamée, lui mettre sur les bras le duc de Lorraine, qu'il avait fait semblant de négliger. D'un autre côté, pour faire jouer avec l'ensemble nécessaire les ressorts de sa machine politique, il prétexte un pèlerinage au Puy-en-Velay, se présente inopinément dans le voisinage du roi René, comte de Provence, montre une armée prête à envahir la Savoie, confirme Lyon et ses partisans dans leur fidélité à sa cause, contient les douteux, renoue avec Galéas Sforce, duc de Milan, l'alliance que le duc de Bourgogne lui avait enlevée, et attend tranquillement les évènemens.

Selon son plan, Charles-le-Terrible, qui dans cette guerre ajouta à ce titre celui de Téméraire, devait commencer ses victoires par la défaite de l'empereur. Le hasard en décida autrement. Une dispute entre les péagers du comte de Romont, petit prince allié de Charles, limitrophe des Suisses, et un marchand de peaux de cette nation, devint une querelle très animée. On en vint aux mains. Le prince,

maltraité, implore le secours du duc. Celui-ci saisit volontiers l'occasion, et se prépare à entrer en Suisse. Les cantons somment le roi de France de leur envoyer une armée auxiliaire, ou de leur fournir selon le traité d'alliance vingt mille florins du Rhin par quartier tant que la guerre durera. A cette demande, le monarque délicat, comme on sait, en matière de bonne foi, sent des scrupules, consulte des théologiens, et pose ainsi la question : « Le roi, après la » trêve qu'il a conclue avec le duc de Bourgogne à Soleure, peut-il, » sans offenser Dieu et sa conscience, souffrir ou tolérer qu'aucuns » princes, seigneurs ou communautés, qui ont ou qui peuvent avoir » querelle contre le duc, lui fassent la guerre et lui portent dom- » mage, et jusqu'à quel point peut-il les seconder? — Non, répon- » dent les sévères casuistes, le roi ne peut en conscience exciter ces » querelleurs à la guerre, ni leur donner du secours; mais, vu la » conduite du duc de Bourgogne depuis son traité, il peut les laisser » agir, et même *leur faire entendre que s'ils veulent faire la* » *guerre au duc il ne s'y opposera pas.* » Le scrupuleux Louis se soumit volontiers à cette décision, qui le dispensait de fournir troupes et argent.

Cependant il se détermine à des démarches conciliatoires. Il prie le duc de vouloir épargner les Suisses, et se contenter d'une réparation; en même temps il les engage eux-mêmes à faire des excuses. Ils envoient des députés au duc dire qu'ils sont prêts à dédommager le prince lésé. « Qu'y a-t-il à gagner avec nous? lui dirent-ils. Pays » stérile, villes pauvres; toutes nos richesses rassemblées ne valent » pas les brides de vos chevaux ni les éperons de vos chevaliers. » Remontrance inutile. Charles-le-Téméraire ne les écoute pas, et va attaquer une petite ville nommée Granson. Les habitans, après s'être vigoureusement défendus, se rendent à discrétion. Irrité de leur résistance, de cinq cents hommes qui restaient, le féroce vainqueur en fait pendre quatre cents et noyer les cent autres dans le lac de Neuchâtel. Les Suisses accouraient en nombreux bataillons au secours de leurs compatriotes. On avertit Charles qu'ils vont tomber sur lui avec toute l'impétuosité de la vengeance. *Ils ne sont pas si fols*, répond-il; et au lieu de les attendre dans la plaine, où il suffisait des pieds de ses chevaux pour les écraser, il va au-devant d'eux à la tête de sa cavalerie, dans des ravins et des défilés étroits. Le premier corps où il combattait en personne est renversé, et, se repliant sur le second, y porte le désordre. Le reste de l'armée, qui ne comptait pas combattre, et n'était pas même rangé en bataille, s'épouvante; la déroute devient générale; le prince s'enfuit précipitamment. Son fou, qui courait avec lui, lui criait : *Monseigneur, nous voilà bien annibalés.*

L'artillerie, le trésor, les équipages du duc, restèrent au pouvoir des vainqueurs; jamais ces montagnards n'en avaient vu de pareils. Ils vendaient les étoffes et les habits somptueux qu'ils ne déchiraient

pas pour tout ce qu'on voulait leur donner ; ils prenaient l'argenterie pour de l'étain. Un Suisse ramassa le beau diamant du duc, le jeta comme un morceau de verre, le reprit, le donna à un prêtre pour un florin ; le prêtre le vendit un écu ; depuis ce temps il a été évalué près de deux millions, et estimé le second des diamans de la couronne.

Cette défaite coûta au duc un bon allié. Ce n'était pas sans raison que le roi avait, pour ainsi dire, bloqué la Provence. Le roi René, frère de Marie d'Anjou, mère de Louis, n'aimait pas son neveu ; ils étaient brouillés pour des intérêts de famille. Le roi demandait à son oncle la moitié de la succession de Louis II, roi de Naples, père de René et de Marie, que le frère et la sœur auraient dû partager, dont René jouissait seul, et dont Louis revendiquait la restitution comme fils et héritier de Marie; plus, deux cent mille écus dus par feu Nicolas de Lorraine, petit-fils de René, dont celui-ci avait hérité ; cinquante mille écus donnés pour la rançon de Marguerite, reine d'Angleterre, dont Louis s'était fait honneur dans le temps, comme d'une pure générosité ; toutes ces sommes enfin et leurs intérêts, ou la cession de ces héritages pour une pension de soixante mille livres. En nantissement de ces prétentions, et pour se venger de Nicolas, qui avait refusé sa fille pour rechercher celle du duc de Bourgogne, le roi s'était emparé de l'Anjou et du Barrois. Le gouverneur de cette dernière province fit des protestations; le monarque écrivit à l'exécuteur du séquestre : « S'il continue, qu'on le lie dans un sac et qu'on » le jette dans la rivière. » C'est ainsi que l'expéditif Louis abrégeait les procédures.

Ces vexations avaient outré le bon roi René; il eut recours au duc de Bourgogne, qui lui promit de le défendre, à condition d'être adopté, et que le père adoptif lui abandonnerait toutes les possessions contestées. Le marché était conclu et l'argent parti pour lever des troupes en Italie, et les faire passer en Provence à la solde de Bourgogne, lorsque la défaite de Granson arriva.

Cet évènement détermina le roi à des procédures en bonne forme contre René. C'était bien malgré lui, disait-il : il se serait bien gardé de chagriner un vieillard vénérable, son oncle, qu'il aimait tendrement, s'il n'y était déterminé par l'intérêt de l'état, qui doit l'emporter sur tous les autres. Pour soulager ses scrupules, il écrivit au parlement de Paris, dont il désirait avoir l'avis. En détaillant les torts de son oncle, qu'il n'adoucissait certainement pas, le tendre neveu désirait bien sincèrement qu'il ne fût pas aussi coupable qu'on le disait. « La matière longuement débattue, répondirent les magis- » trats, la cour pense qu'on peut, en bonne justice, procéder contre » le roi de Sicile par prise de corps; mais, eu égard à la parenté, à » son grand âge, à la répugnance du roi pour les voies de rigueur, » le susdit René sera ajourné à comparaître en personne devant le » roi, sous peine de bannissement du royaume, et confiscation de » corps et biens, s'il n'obéit pas. » L'oncle ne crut pas devoir essayer

de l'adoucissement toléré par les jurisconsultes. Mais, comme il n'avait plus rien à espérer du duc de Bourgogne, il préféra un accommodement. Sitôt qu'il eut promis sur son honneur et juré sur les saints Evangiles qu'il n'aurait désormais aucune intelligence, ni ligue, ni confédération avec le duc, ses torts disparurent. Son généreux neveu lui rendit les duchés de Bar et d'Anjou qu'il avait saisis. Celui-ci cependant devait être réuni à la couronne à la mort de René.

La conscience timorée du roi ne lui permettait pas, selon la teneur du traité de Soleure, d'attaquer le duc de Bourgogne pendant qu'il était aux prises avec les Suisses; mais il pouvait, selon la décision de ses docteurs, leur faire entendre « que, s'ils voulaient faire la » guerre, il ne s'y opposerait pas. » C'est à quoi il ne manqua pas. Les Suisses n'avaient pris les armes que pour défendre leur territoire et éloigner l'ennemi. Ayant atteint ce but par la victoire de Granson, il était à craindre qu'ils ne se retirassent dans leurs montagnes, et laissassent Charles-le-Téméraire tranquille. Louis reçut très bien les députés qui vinrent lui annoncer leur victoire; il les félicita, les fit suivre à leur départ par des émissaires déguisés en religieux de toutes sortes d'ordres, qui se répandirent dans les cantons, et les excitèrent à ne pas rendre, par l'inaction, leur premier succès inutile. Il envoya aussi des agens secrets dans les cours des seigneurs du haut du Rhin pour ranimer le zèle germanique, et, afin de donner une tête à ces membres, il fit partir de sa cour le duc de Lorraine, René de Vaudemont, jeune homme vif, entreprenant, qui avait déjà donné des preuves de valeur, et très intéressé à entretenir cette confédération, comme un moyen de rentrer dans ses états que le duc de Bourgogne avait envahis presque en entier.

Quant à ce prince, le chagrin de sa défaite l'avait plongé dans une mélancolie profonde, mêlée de boutades de dépit qui le rendaient incapable d'écouter des conseils. Malgré ceux de ses plus habiles capitaines, il mit le siége devant la ville de Morat; malgré eux encore, il s'obstina à livrer bataille aux Suisses, dont l'armée était beaucoup plus nombreuse que la sienne. Il fut défait aussi complètement qu'à Granson. Des os des Bourguignons qui y périrent, les Suisses élevèrent un monument connu long-temps sous le nom de l'*Ossuaire de Morat,* et que la révolution de France a détruit en 1798, après trois siècles d'existence. Le duc de Lorraine était à ce combat; il s'y comporta très vaillamment, et eut pour partage la tente du duc avec toutes les richesses qu'elle renfermait, une partie considérable de l'artillerie et des munitions; les Suisses lui promirent de le rétablir dans ses états.

De l'humeur dont l'histoire nous peint Charles-le-Téméraire, il n'est point étonnant que le dernier de ses revers le réduisit au désespoir. Il s'enferma dans son appartement, et n'y voulut recevoir personne. A peine ses domestiques les plus nécessaires avaient-ils la per-

mission de l'approcher. Louis profita de cet isolement, et s'appliqua à l'étendre jusqu'aux relations politiques du duc. Charles, pendant sa prospérité, s'était assuré de l'alliance d'Yolande de France, douairière de Savoie et sœur de Louis XI. Il l'avait séduite par son appât ordinaire, la promesse de donner sa fille en mariage au fils de la duchesse. Celle-ci, lors des malheurs de Charles, sentit la nécessité de se rapprocher de son frère, et de traiter avec lui. Le duc, instruit de cette négociation, chargea un de ses officiers d'enlever la duchesse et sa famille, et de les conduire en Bourgogne. L'ordre fut exécuté de nuit aux portes de Genève; mais, dans le trouble inévitable d'une semblable expédition, le jeune duc échappa aux ravisseurs, et fut conduit à Chambéry. Le roi, informé de cet acte de violence, provoqua la convocation des états de Savoie et de Piémont, qui se mirent sous sa protection, et qui reçurent de lui des gouverneurs et un tuteur pour le jeune duc. Cependant Yolande parvint à lui faire connaître le lieu de sa détention. C'était le château de Rouvres, près de Dijon. Louis donna ordre aussitôt à Chaumont d'Amboise, gouverneur de la Champagne, de s'y porter à l'improviste; et il suffit à Chaumont de paraître pour délivrer la princesse. Quand elle vint remercier le roi, celui-ci ne put s'abstenir de lui faire un léger reproche, en la saluant de ces paroles : « Soyez la bien venue, » madame la Bourguignonne. — Non, sire, répondit-elle, je suis » bonne Française, et prête à obéir à votre majesté. » Et, en effet, elle reconnut le bienfait de sa délivrance par un traité qui ôta au duc les ressources de l'alliance qu'il s'était ménagée de ce côté.

Elles lui manquèrent aussi du côté de la Bretagne. Le traité de Senlis avait déjà mis un frein sinon au penchant du duc pour celui de Bourgogne, du moins à la possibilité de l'aider dans le besoin. Louis garrotta François-le-Bon par de nouveaux sermens de ne conserver aucune correspondance, aucune liaison d'intérêt, aucun engagement de secours mutuels entre lui et Charles malheureux. On ne sait s'il ne tendit pas un piége au duc de Bourgogne, en lui facilitant des levées en Italie. Les deux disgraces qu'il venait d'essuyer lui rendaient ses soldats suspects. L'Italie, théâtre perpétuel de guerre, distinguait, parmi les aventuriers qui la dirigeaient, un nommé Campobasso, célèbre entre les autres. Charles crut faire une acquisition utile en se l'attachant. Louis le connaissait pour un traître, qui s'était offert de lui livrer Charles; soit bonne foi, soit pour s'en donner l'air, il fit passer au duc des avis secrets sur le caractère équivoque de son général. Cet avertissement de son ennemi lui fut suspect; il crut qu'il ne lui était donné que pour le priver d'un excellent capitaine. Il le garda, et lui donna imprudemment toute sa confiance.

Après la bataille de Morat, René, aidé des secours secrets de Louis, avait pris Nancy, dont Charles-le-Téméraire comptait faire la capitale de son futur royaume. Cette perte mit le comble à son désespoir et redoubla les accès du délire dont il avait déjà donné des

marques. Il laissa croître sa barbe et ses ongles, ne changea plus d'habits, n'eut plus à la bouche que des paroles menaçantes. Il écrivit aux seigneurs de ses états pour avoir des troupes et de l'argent. Il les somma du ton impérieux qu'il avait coutume d'employer. Il était malheureux, il fut mal obéi. Au cœur d'un hiver des plus rigoureux, avec une armée affaiblie par deux défaites, il alla mettre le siége devant Nancy et fit ouvrir la tranchée. Les habitans se défendirent avec opiniâtreté, souffrirent patiemment les dernières horreurs de la faim, et donnèrent le temps à René d'assembler une armée plus forte que celle du duc et composée en partie de Suisses.

Le 5 janvier, au milieu d'un tourbillon de neige poussé par un vent glacial, Charles-le-Téméraire se porte contre l'ennemi. En vain ses capitaines lui représentent qu'il y a de l'imprudence à attaquer une armée plus nombreuse que la sienne, composée des mêmes soldats qui l'ont déjà battu deux fois. « Ils n'ont vaincu, dit-il, que » parce qu'ils se sont tenus dans des lieux inaccessibles à mes braves » chevaliers; mais aujourd'hui que nous combattrons en plaine, c'est » la valeur qui décidera la victoire; et jamais d'ailleurs on ne me dé- » terminera à fuir devant un enfant. » Pendant qu'il avançait, Campobasso, qui l'avait fort excité à combattre, se détache avec sa troupe pour se joindre à l'ennemi. Les Suisses refusent de recevoir un traître dans leurs rangs. Il est obligé, avec ses lâches compagnons, d'aller se placer à quelque distance derrière les Bourguignons afin de se procurer la rançon des prisonniers que la déroute ferait tomber entre ses mains.

Elle n'était pas difficile à prévoir. Les chevaux vacillant sur une terre glacée tombaient et froissaient leurs cavaliers qui, armés de toutes pièces, ne pouvaient se relever. Il n'y eut de véritable combat qu'autour du duc; beaucoup de seigneurs périrent en le défendant, les autres furent faits prisonniers. Le jeune René rentra dans Nancy aux acclamations des habitans. On lui dressa à la hâte un arc de triomphe formé des ossemens des chevaux, ânes, chiens, chats, dont on s'était nourri pendant le siége. « Spectacle, dit un historien, le » plus horrible et le plus attendrissant qu'aucun peuple ait jamais » donné à son souverain »

On resta un jour incertain sur le sort du duc Le bruit le plus commun fut d'abord qu'il s'était sauvé. Campobasso donna le premier de ses nouvelles. Entre les prisonniers qu'il fit se trouva un page qui avait vu porter le coup mortel à son maître. Il mena René sur le lieu. On trouva le corps engagé dans la glace si défiguré qu'on ne le reconnut sûrement qu'à la cicatrice d'une blessure qu'il avait reçue au combat de Montlhéri et à la longueur de ses ongles qu'il avait laissés croître depuis ses disgraces. Le prince lorrain lui fit faire à Nancy de magnifiques obsèques. On remarque qu'il y assista portant une longue barbe d'or à la mode des anciens preux lorsqu'ils avaient remporté une victoire. En approchant du lit de parade où le corps

était étendu, il ne put retenir ses larmes, prit la main du mort et dit : « Beau cousin, vos ames ait Dieu ; vous nous avez fait moult maux et » douleurs. »

A la nouvelle de cet évènement, le roi fit éclater son contentement d'une manière indécente. Il donna un dîner splendide aux officiers de sa maison, annonça cette nouvelle par des lettres circulaires aux principales villes du royaume, aux personnes les plus distinguées de l'état, aux princes étrangers. Du Plessis-les-Tours, où il était, il partit pour un pélerinage d'actions de graces à Notre-Dame-du-Puy en Anjou, et voua une balustrade d'argent au tombeau de St-Martin-de-Tours. Il tourna ensuite sa pensée sur la manière de profiter de cette heureuse circonstance.

Le plus remarquable entre les prisonniers faits à Nancy était le prince Antoine, connu sous le nom de Grand Bâtard de Bourgogne. C'était un homme de tête, intelligent dans les affaires, et très propre à conduire celles de sa nièce Marie, la seule héritière du duc. Le roi l'acheta douze mille écus de celui qui l'avait pris. Le duc René se rendit l'entremetteur du marché pour faire sa cour au monarque ; mais il fut bien étonné, quand il alla présenter le prisonnier, d'être reçu avec dédain, pendant que celui-ci, qui avait fait tous ses efforts pour ne pas tomber entre les mains du roi, jusqu'à offrir une rançon double, fut comblé de caresses. Il restait à la princesse mineure un autre seigneur, Jean de Châlons, prince d'Orange, qui lui aurait été d'une grande utilité dans la guerre et dans la paix ; il était fils de Guillaume, qui, fait prisonnier par Louis trois ans auparavant, avait été forcé de renoncer à ses droits de suzeraineté dans sa principauté d'Orange. Louis ne les rendit pas à son fils, mais il lui promit la restitution de certaines terres que Charles lui avait confisquées en Franche-Comté, et la lieutenance générale des deux Bourgognes. Il se l'attacha ainsi de manière à pouvoir compter sur son dévouement absolu ; et, sûr alors de ne trouver que de molles difficultés, ou une défense mal concertée, il commença à développer les projets qu'il méditait.

Marie avait pour héritage le duché de Bourgogne, donné pour apanage par le roi Jean à Philippe-le-Hardi, son fils, tige de la maison de Bourgogne. Lui et ses successeurs, Jean-sans-Peur, Philippe-le-Bon et Charles-le-Téméraire, par alliances, conquêtes, achats ou successions, avaient joint à leur apanage le comté de Bourgogne ou Franche-Comté, la Flandre, la Hollande, des provinces en Allemagne et même en France, comme l'Artois, les comtés de Mâcon et d'Auxerre, et les villes sur la Somme. Celles-ci avaient été le prix du sang du malheureux connétable ; le roi s'en empara sitôt qu'il apprit la mort du duc. Sa première démarche ensuite fut de demander les deux Bourgognes comme fiefs masculins, qui, faute d'hoirs mâles, devaient être réunis à la couronne ; mais à ce titre il n'avait de droits réels qu'au duché. Le comté était un fief fémenin.

Louis, désespérant de les faire changer, les chassa de leur ville et les dispersa dans le royaume. Il entreprit même d'abolir jusqu'au nom de la ville d'Arras et ordonna qu'elle fût appelée *Franchise* ou *Francie;* mais ce nouveau nom fut oublié du vivant même de celui qui l'avait imposé.

Le duc de Bretagne, inquiet de la prépondérance que prenait le roi par l'extension toujours croissante de ses envahissemens, eût dû, par une alliance franche et royale, se concilier un prince qui pouvait devenir d'un instant à l'autre redoutable pour lui-même; mais l'ambition et la haine raisonnent mal, et elles lui suggérèrent l'idée de réveiller les anciennes prétentions du roi d'Angleterre, pour susciter à Louis un ennemi capable de mettre des bornes à ses succès. En conséquence, le duc ne cessait de représenter à Edouard le danger qu'il courrait lui-même s'il permettait que la France s'accrût de toute la puissance de la maison de Bourgogne. L'intermédiaire de cette correspondance était Landais, favori du duc. Il était fils d'un tailleur, en avait exercé lui-même la profession, et s'était élevé à la faveur du duc en se rendant utile à ses plaisirs secrets. Afin qu'il ne manquât pas des facilités nécessaires à cet emploi, le duc l'avait fait maître de la garde-robe et grand trésorier. Pendant la plus grande activité de la négociation que Landais conduisait, le duc, soit pour pénétrer les desseins du roi, soit pour lui inspirer de la confiance, lui envoya une ambassade composée de plusieurs seigneurs, dont son chancelier, nommé Chauvin, était chef. Sitôt qu'ils touchèrent la frontière de France, le monarque les fit arrêter et conduire en diverses prisons.

Au bout de douze jours il fait paraître Chauvin, et lui dit: « Chancelier, devinez-vous les raisons pour lesquelles je vous ai fait » arrêter? — Il serait difficile à des hommes innocens, répondit-il, » de deviner pareille chose. Je soupçonne seulement qu'on aura » fait à votre majesté quelques rapports contre mon maître; je vous » supplie de me les confier, afin que je vous en fasse voir la fausseté. » — Ne m'avez-vous pas assuré, dit le roi, que mon neveu de Bre- » tagne n'avait aucune intelligence avec le roi d'Angleterre? — Oui, » sire, répliqua le chancelier, et j'en réponds sur ma tête. — C'est » trop vous avancer, reprit le roi; et si je vous fais voir évidemment » le contraire, qu'avez-vous à répondre? — Sire, je croirai ce que » je verrai, et rien de plus. » Alors le roi tire de sa robe vingt-deux lettres en original, douze du duc et dix du roi d'Angleterre. « Re- » connaissez-vous l'écriture? » dit le roi. Le chancelier interdit proteste qu'il n'a jamais eu connaissance de cette intrigue, et s'abandonne à la miséricorde du roi.

« Monsieur le chancelier, lui dit Louis, je sais que ni vous ni vos » compagnons n'en saviez rien, et que pour chose au monde vous » n'auriez voulu être de tel conseil. Beau neveu n'a eu garde de vous » y appeler. Il n'y a que son trésorier et son petit secrétaire Guen-

» guen qui conduisent cette marchandise, et par ce vous voyez que » je ne vous ai pas fait arrêter à fausse enseigne. Retournez-vous-» en, vous et vos compagnons, par devers beau neveu de Bretagne. » Portez-lui ses lettres, et dites-lui que je ne veux plus qu'il en-» voie par devers moi pour me *cuider* (estimer) son ami, s'il ne se » défait de tout point de ce roi d'Angleterre. »

L'embarras fut à la cour du duc de savoir comment ces lettres étaient tombées entre les mains du roi. Il fait appeler Landais, et l'interroge. Le maître de la garderobe répond que, ses fonctions l'empêchant de porter lui-même les lettres jusqu'à la mer, il les confiait à un jeune homme nommé Maurice Gourmel, dont il avait éprouvé la fidélité, et qui les remettait dans le vaisseau pour les faire passer en Angleterre; qu'encore en ce moment il était en route, chargé d'un paquet pour cette destination. « Faites courir après, » dit vivement le duc, votre tête en répondra.» Gourmel est ramené. Il avoue qu'il s'est laissé gagner par un espion du roi, demeurant à Cherbourg, le plus habile des hommes à contrefaire les écritures; que le faussaire lui donne cent écus par lettres, garde les originaux, et lui remet les copies, si bien imitées, que ni en Bretagne ni en Angleterre on ne s'était jamais aperçu de la tromperie. Gourmel fut cousu dans un sac et jeté dans la rivière. Landais justifié ne perdit rien de sa faveur,

Après cette aventure, le duc s'attendait à être incessamment attaqué. Il leva des troupes, convoqua le ban et l'arrière-ban de ses états; mais le roi n'avait garde d'abandonner la conquête de l'Artois dont il s'occupait alors, pour quelques villes de Bretagne qu'il faudrait peut-être rendre. Il se contenta de confisquer ce que le duc possédait dans le cœur de la France, comme le duché d'Etampes qu'il donna au vicomte de Narbonne, Jean de Foix, beau-frère du duc, qui avait épousé sa sœur (1): moyen souvent employé par Louis pour diviser les familles. Sur la fin de ses hostilités en Artois, il quitte brusquement son armée pour un voyage de dévotion à Notre-Dame de la Victoire, près Senlis. Ces sortes de pélerinages couvraient souvent chez lui des mystères dangereux. Le duc de Bretagne en eut peur, et demanda à s'accommoder. Il ne recouvra point par la négociation les terres qu'il avait perdues en France; et, par des additions à l'ancien traité de Senlis, il s'engagea de plus : «Quand » le roi serait en guerre, tant par terre que par mer, de le servir, » secourir et aider de tout son pouvoir, envers et contre tous ceux » qui peuvent vivre et mourir, sans personne quelconque excepter, » à la défense de sa personne et de son royaume, et à la conserva-» tion des droits de la couronne de France. » Par un article séparé,

(1) Ce même vicomte de Narbonne était beau-frère de Louis XII, dont il avait épousé la sœur, et fut père de ce fameux Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à Ravenne au sein de son triomphe.

Les états de Bourgogne s'assemblèrent. La jeune princesse ne pouvait empêcher leur acquiescement à la réquisition du roi, qui était selon les lois; mais elle leur écrivit : « Retenez en vos couraiges la » foi de Bourgogne, quand orres vous seriez contraints d'autrement » parler. » Ils firent au monarque les demandes les plus amples pour la conservation des priviléges de la province; il accorda tout, plus même qu'on ne paraissait désirer. Il avait sur la frontière une armée commandée par Jean de Châlons, prince d'Orange; Charles d'Amboise, sieur de Chaumont; et Georges de la Trémouille, sire de Craon, second fils du favori de Charles VII. Ces généraux ne virent pas de bon œil cette soumission prompte et volontaire. Ils avaient compté sur une résistance qui leur donnerait moyen de s'enrichir par le pillage. Obligés de renoncer à ces projets, ils demandèrent au roi de partager avec lui l'argent et les provisions qui se trouvaient dans la résidence ordinaire du défunt. « Messieurs des comtes, leur » répondit-il, je vous remercie de l'honneur que vous voulez me » faire de me mettre à butin avec vous. Je veux bien que vous ayez » la moitié de l'argent des restes que vous avez trouvés; mais je vous » supplie que du surplus vous en aidiez à faire réparer les places qui » sont sur les frontières des Allemands; et, s'il ne vous sert de rien, » je vous prie, envoyez-le-moi. Touchant les vins du duc de Bour- » gogne qui sont en ses celliers, je suis content que vous les ayez. » La conquête de la Franche-Comté, où Louis n'avait pas les mêmes droits, fut moins facile; cependant les difficultés s'aplanirent par l'influence de Jean de Châlons, prince d'Orange, le plus puissant vassal du pays; mais le roi ne lui ayant pas tenu la promesse qu'il lui avait faite de lui donner le gouvernement des deux Bourgognes et de le faire rentrer dans ses domaines, il changea de parti, et à l'aide des seigneurs du pays il repoussa les Français, les battit près de Dôle, pénétra même dans le duché où il enleva Beaune et Verdun, et fit rentrer la province sous l'obéissance de Marie, en sorte qu'il fallut que le roi recommençât à la conquérir.

La jeune princesse se trouvait fort embarrassée entre le conseil que son père avait établi et auquel elle devait sa confiance, et l'assemblée des états de Flandre qui voulait la gouverner. Elle envoya au roi, qui était son parrain, quatre ambassadeurs dont les principaux étaient Hugonet, chancelier de Bourgogne, et Guy de Brimieu, seigneur d'Imbercourt, pour le prier, dans les affaires qu'il aurait à traiter avec elle, de ne s'adresser qu'à eux et de n'ajouter foi qu'à ce qui lui parviendrait par leur canal. La lettre dont elle les chargea était presque toute de sa main.

Après leur harangue, qui roulait toute sur cet objet, le roi resta un moment en silence comme s'il attendait autre chose. Voyant qu'ils n'ajoutaient rien, il leur dit que son intention était de marier le dauphin avec leur jeune maîtresse; en conséquence de prendre soin des provinces qui formaient les états de la maison de Bourgogne; que celles

qui étaient réversibles à la couronne, il les gouvernerait en son nom; que des autres il n'en voulait que la garde jusqu'à ce que la princesse fût en âge d'en faire l'hommage qu'elle lui devait. Les ambassadeurs, fort étonnés, se regardaient sans rien dire. Il ajouta : « J'aime ma filleule, je la défendrai envers et contre tous; mais je suis obligé avant tout de maintenir les droits de ma couronne. Si l'on s'osbtine à les méconnaître, j'ai des forces suffisantes pour les faire valoir. »

Marier une princesse de vingt ans à un enfant de huit ans! Louis n'y pensait pas. Il ne voulait sous ce prétexte qu'empêcher sa filleule de prendre des mesures pour s'unir à un époux en état de la défendre et capable de s'opposer à l'envahissement qu'il méditait. Il s'ouvrit de ce dessein à deux de ses plus intimes confidens, à Jean de Daillon, seigneur de Ludes, et à Philippe de Comines. Le premier était un courtisan souple et rusé, fécond en expédiens; le roi l'appelait en riant *Maître Jean des habiletés*. Il approuva fort ce projet. Le second le contredit et essuya une disgrace (une espèce d'exil); de peur d'être importuné par ses remontrances, le prince l'envoya dans une province éloignée sous prétexte d'affaires pressantes à y traiter. En le voyant partir, *Maître Jean des habiletés* lui dit : « Comment abandonnez-vous le roi à l'heure que vous devriez faire vos besognes, vu les grandes choses qui lui tombent entre les mains, dont il peut advantager et enrichir ceux qu'il aime? Au regard de moi, je m'attends d'être gouverneur de Flandre et de m'y faire tout d'or. »

C'est par ces perspectives brillantes que Louis éblouissait ceux qu'il voulait faire servir d'instrumens aux entreprises dont il sentait lui-même l'injustice. Il lui fallait dans ces occasions des hommes complaisans et peu scrupuleux. On voit, par l'exemple de Daillon, qu'il n'en manquait pas, même dans la noblesse; mais, au défaut des personnages de nom et de naissance, il trouvait facilement des hommes prêts à tout dans les *gens de petit état* dont il aimait à s'entourer. Entre eux se distinguait Olivier le Daim, son barbier, auquel il fit jouer un rôle dans l'affaire de Bourgogne. Il était d'un village de Flandre, en savait la langue et avait vécu à Gand, ville mutine où se tenaient les états. La grande faveur dont il jouissait auprès du roi attirait les Flamands qui venaient en France pour leur négoce, surtout les Gantois, entre lesquels il s'était fait des amis par des services et une réception gracieuse. Le monarque jugea à propos de l'envoyer comme ambassadeur dans cette ville où demeurait la princesse. Pour lui donner de la considération, il le revêtit du titre de comte de Meulan. Le prétexte de son ambassade était de faire sentir à la princesse l'intérêt qu'elle avait de se confier au roi; mais le vrai but était de séduire les Gantois qu'il croyait les plus séditieux, de jeter entre eux des semences de révolte, en blâmant le gouvernement, en exagérant les abus vrais ou prétendus, et en insinuant d'en demander la réforme au roi comme seigneur suzerain.

Le barbier ambassadeur parut avec éclat, tint un état considérable, donna des repas et des fêtes. Sa maison était ouverte à tout le monde. Il ne se pressait pas de demander audience; mais, comme on découvrit ses pratiques, on la lui offrit afin de s'en débarrasser. Arrivé à l'Hôtel-de-Ville, où la princesse l'attendait, Olivier montre ses lettres de créance. Lorsqu'on lui demande ensuite l'objet de sa mission, il répond qu'il ne peut le confier qu'à la princesse dans une audience particulière. On lui remontre l'indécence qu'un homme de sa sorte soit admis à un entretien secret avec une jeune princesse. Il insiste. On le tourne en ridicule. Il est hué par les assistans. Quelques uns parlaient de le jeter par les fenêtres. Il eut peur et s'enfuit. Le roi ne dit rien de l'insulte faite à son ambassadeur : il s'en consola par le succès qu'il eut auprès de ceux de la princesse.

Hugonet et Imbercourt crurent que le roi avait véritablement dessein de marier le dauphin son fils à leur souveraine. Dans cette persuasion, ils s'imaginèrent qu'il y avait moins de danger à remettre la garde de ses états entre les mains de son parrain que de l'exposer à une guerre dans laquelle, sans armée et sans finances, son autorité encore peu affermie pouvait éprouver des secousses dangereuses. Ils consentirent donc à un traité par lequel ils abandonnaient au roi la garde de l'Artois, qu'il avait déjà presque conquis, « à condition, » dirent-ils, qu'il défendra les états de sa filleule comme il gouverne » sa bonne ville de Paris. »

Pendant que les ambassadeurs du conseil privé de Marie traitaient avec le roi, elle tenait à Gand l'assemblée des états de Flandre, qu'on lui avait conseillée pour se concilier l'amour de ses sujets. Ils lui firent en effet de belles promesses de lui être fidèles, et de la défendre si elle était attaquée; mais ils la mirent sous la puissance d'un conseil de régence qui s'empara du gouvernement. Ce conseil envoya aussi des ambassadeurs au roi sous le nom et l'autorisation de la princesse. Ils demandèrent la confirmation de la trève de Soleure de la part de leur jeune souveraine, qui ne voulait, disaient-ils, désormais se conduire que par le conseil des trois états.

« Des trois états? reprit froidement Louis; vous ignorez donc » qu'elle s'est formé un conseil secret de gens qui vous désavoueront? » Les ambassadeurs très surpris offrent de montrer leurs instructions, faites au nom de Marie, sous l'autorité du conseil de régence. « Et moi, repart le monarque, je puis vous montrer une lettre » dont vous connaîtrez l'écriture, et qui vous apprendra que Marie » n'a donné sa confiance qu'à quatre personnes, et qu'elle ne se con- » duit que par leur conseil. » Non seulement il leur montre cette lettre, mais il leur permet de l'emporter.

Les ambassadeurs, se croyant joués, retournent à Gand pleins de dépit. Ils assemblent le conseil de ville, y font comparaître la princesse, lui reprochent en face d'insulter la nation et d'avoir exposé, par ses menées sourdes et par ses lettres, les ambassadeurs des états

à recevoir un affront. Croyant que le roi n'aura pas abusé de sa confiance en livrant la lettre, elle nie ce qu'on lui impute. Celui qui la portait la tire de son sein, s'approche d'elle d'un air furibond et lui dit : *Lisez.* Elle rougit et demeure interdite. On en fait publiquement la lecture. Le peuple entre en fureur. Hugonet et Imbercourt, qui étaient présens, s'efforcent de faire entendre leurs raisons ; on ne les écoute pas. Se voyant menacés et serrés de près, ils se sauvent dans des maisons religieuses. On les tire avec violence de cet asile. Après une brusque procédure, ils sont condamnés et traînés au supplice.

La princesse avertie court échevelée sur la place, tend au juge des mains suppliantes. Les spectateurs commençaient à s'émouvoir; mais les magistrats avaient entouré l'échafaud de soldats. Ils tournent leurs piques contre le peuple; le signal est donné, et les têtes tombent. On doit remarquer qu'Hugonet et Imbercourt étaient les mêmes hommes dont une précipitation vindicative avait causé la mort de l'infortuné connétable. Ce meurtre servit à Louis XI à exciter des divisions entre les Flamands, parce qu'il déclara les Gantois criminels de lèse-majesté pour avoir insulté sa filleule, leur souveraine, ce qui souleva les autres Flamands contre eux ; et pendant leurs démêlés, il s'empara presque sans coup férir du reste de l'Artois.

La capitale seule résista. Elle était divisée en ville et en cité. Il y avait entre les habitans des deux parties une animosité qui ne leur permettait pas d'agir de concert. La cité, appartenant à l'évêque et au chapitre, se donna au roi pour conserver ses priviléges. La ville suivit un moment son exemple; mais sur des soupçons trop légèrement conçus par les bourgeois que le monarque les amusait pour les asservir durement, ils renoncèrent à leur capitulation et se mirent en état de défense. S'apercevant bientôt qu'ils étaient dans l'impossibilité de résister, ils envoyèrent prier le roi de trouver bon qu'ils allassent informer la princesse de leur détresse et la supplier de leur permettre de se rendre. « Vous êtes sages, leur dit froidement le roi, c'est à vous à savoir ce que vous devez faire. » Prenant cette réponse pour une autorisation, ils se mettent en route.

Le monarque envoie après eux des sergens qui les ramènent : ils tremblaient en marchant et se croyaient perdus; mais ils trouvent une table bien servie qui les attendait. Ils s'y assoient, boivent et mangent tranquillement. Tout à coup le prévôt de l'armée entre dans la salle, en choisit douze et leur fait trancher la tête. Le roi accorda ensuite à la ville une nouvelle capitulation, mais elle fut mal gardée. Il fit abattre les fortifications et condamna les bourgeois artésiens à une amende de soixante mille écus. Les plus coupables de la violation de la première capitulation, c'est-à-dire les plus attachés à l'héritière de leurs anciens maîtres, furent pendus. Plusieurs auraient pu obtenir la grace qu'on leur offrait s'ils avaient voulu seulement crier *vive le roi;* mais ils aimèrent mieux mourir que de renoncer à leur souveraine. C'était le sentiment le plus général des bourgeois.

le duc était dispensé de servir le roi *de sa personne* si la guerre se faisait hors du royaume. Le monarque régla lui-même la forme du serment qui pourrait être prêté sur toutes sortes de reliques, *excepté sur la croix de Saint-Lô d'Angers;* on sait les craintes qui lui faisaient redouter de jurer sur celle-ci. Le duc qui était de bonne foi ne s'autorisa pas de l'exception ; mais Louis en profita, jurant tant qu'on voulut sur les autres.

Pendant qu'il imposait de si dures conditions au duc de Bretagne, il se laissait enlever la princesse de Bourgogne. Du vivant de son père, son mariage avait pensé être conclu, comme on l'a vu, avec Maximilien, archiduc d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric. Après la mort de Charles-le-Téméraire, l'Allemand se présenta de nouveau. Dans les états de Flandre, qui s'étaient érigés en tuteurs, plusieurs membres se déclaraient pour le dauphin. La dame d'Halluin, confidente de Marie, dit en pleins états. « Il nous faut un mari et non » pas un enfant » Le vœu de la nature et de la politique l'emporta. Ce mariage suscita au roi un adversaire par lequel ses projets sur les états de la princesse furent en grande partie déconcertés.

Depuis deux ans, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, languissait dans les prisons. Il était petit-fils du fameux Bernard d'Armagnac, connétable de France, massacré sous Charles VII, et en descendait par le second fils du connétable, Bernard, comte de Pardiac, qui avait épousé Eléonore de Bourbon, fille et héritière de Jacques II, qui fut un instant roi de Naples. Celle-ci lui avait porté le comté de la Marche et des droits au duché de Nemours, qui avait été confisqué à la mort de Charles-le-Noble, roi de Navarre, son bisaïeul, soupçonné d'intelligence avec les Anglais; mais Charles VII, en 1461, l'avait rendu à Jacques d'Armagnac, et c'est de là qu'il tenait son titre. Pour lui, il avait épousé Louise, ou Marie d'Anjou, fille de Charles, comte du Maine, oncle du roi; en sorte que la princesse était cousine-germaine de Louis XI. Audacieux, inquiet, brouillon, Jacques s'était trouvé dans toutes les factions depuis la guerre *du bien public*. Mal corrigé par le désastre du chef de sa famille, en 1473, il s'était encore mêlé aux intrigues des ducs de Bourgogne et de Bretagne, pour rappeler les Anglais sur le territoire de la France. Le connétable de Saint-Paul, qui l'avait séduit, fut celui qui, par son interrogatoire, révéla son crime. Jacques, trompé dans toutes ses mesures, se retira à Carlat en Auvergne, dans un château réputé imprenable, où, réduit à former des vœux impuissans de discorde, il s'en dédommageait en affectant des airs de souveraineté. Louis XI l'y fit investir par son armée, à la tête de laquelle il avait mis son gendre, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. Nemours, découragé, se rendit sous la condition qu'on lui conserverait la vie. Beaujeu la lui promit; mais le roi désavoua son général, et fit enfermer le duc à la Bastille, où il fut même traité avec beaucoup de dureté, et enfermé dans une cage de fer, parce

qu'il avait voulu se sauver. Son procès fut entamé devant une commission nommée par le roi. L'accusé demanda son renvoi par devant la cour des pairs. Il lui fut répondu que dans des lettres de grace, obtenues huit ans auparavant, pour ses autres révoltes, il s'était soumis à être privé du privilége d'être jugé par cette cour, s'il retombait dans la même faute. Cependant le roi, vivement sollicité, renvoya l'affaire au parlement, promit de s'y rendre en personne; et, en attendant, nomma le sire de Beaujeu, son gendre, pour le représenter. Afin de prolonger la procédure et éloigner sa condamnation, Nemours employa un subterfuge qui inquiéta le roi lui-même. Il impliqua dans ses aveux plusieurs seigneurs qu'il accusa de complicité avec lui. Quoiqu'il se rétractât ensuite, ces imputations firent naître dans l'esprit de Louis des soupçons dont les personnes notées ressentirent les effets. Enfin, d'Armagnac écrivit une lettre suppliante au roi, dont il avait épousé la cousine-germaine. Elle était morte en couches, de saisissement, quand son mari fut arrêté, et lui laissait trois fils en bas âge et trois filles dont l'aînée n'avait que douze ans. L'infortuné père insistait principalement dans sa supplique sur le sort de ses enfans. L'arrêt qui le condamna à la mort confisquait tous ses biens. De son vivant même ils furent partagés entre ses juges, à la tête desquels se trouvait le sire de Beaujeu, son cousin, qui à la vérité ne voulut pas opiner, mais qui recueillit les voix : de sorte que le condamné put savoir, avant de mourir, la spoliation entière de ses enfans, ce qui dut aggraver son supplice. Une autre circonstance excite encore le frémissement de l'indignation ; au lieu de l'échafaud de pierre qui était permanent aux halles de Paris, le roi ordonna qu'il en fût dressé un autre qui fût couvert de planches mal jointes, et qu'on plaçât au dessous ses jeunes orphelins, ses parens, afin que le sang de leur père ruisselât sur leurs têtes. Etait-ce haine et vengeance, ou désir de faire connaître, par ce terrible exemple, qu'en cas de crime d'état il n'épargnerait pas même sa propre famille?

Pendant le cours du procès, le roi avait changé plusieurs fois les juges, et même le lieu des séances. Après le jugement, il cassa quatre conseillers au parlement qu'il avait trouvés disposés à adoucir la peine, et il écrivit au corps entier en ces termes : « Je pensois, vu » que vous êtes sujets de la couronne de France et y devez votre » loyauté, que vous ne voulussiez approuver que l'on fît si bon mar » ché de ma peau, et parce que je vois par vos lettres que si faites, » je connois clairement qu'il y en a encore qui volontiers seroient » machineurs contre ma personne; et afin d'eux garantir de la pu- » nition, ils veulent abolir l'horrible peine qui y est, par quoi sera » bon que je mette remède à deux choses : la première, expurger la » cour de telles gens ; la seconde, faire tenir le statut que jà une » fois en ai fait, que nul en ça ne puisse alléger les peines de crimes » de lèse-majesté. » Un des principaux motifs de l'indulgence dé-

sirée par plusieurs juges avait été que les plus graves dépositions ne chargaient Nemours que d'avoir été instruit des complots formés contre le souverain. Il n'existait pas de loi capitale en ce genre; Louis XI en fit une qui soumit aux peines portées contre les criminels de lèse-majesté ceux qui auront eu connaissance d'intrigues, de conspirations ou complots contre la personne du roi, de la reine, du dauphin, et n'en auront point dénoncé les auteurs. Plusieurs seigneurs portèrent la peine des soupçons inspirés par Nemours, ou de la sensibilité qu'ils avaient montrée pour le malheureux; ils furent exilés, disgraciés ou du moins regardés de mauvais œil, et cessèrent d'être employés.

Presque aussitôt après son mariage, Maximilien avait envoyé des ambassadeurs au roi pour se plaindre des hostilités commises dans les états de son épouse et demander l'exécution du traité de Soleure. Louis nomma des commissaires qui, avec ceux des époux, convinrent d'une trève indéterminée qui durerait quatre jours après que l'une des deux puissances aurait envoyé dire à l'autre qu'elle y renonçait. Les contractans travaillèrent alors tous deux à mettre dans leur parti le roi d'Angleterre, dont l'alliance devait être d'un grand poids dans la guerre qu'on prévoyait être prochaine. Le roi lui fit des offres magnifiques et si avantageuses, telles que de lui laisser conquérir la Flandre et le Hainaut, qu'Edouard se défia de leur sincérité. Il n'avait pas tort. Elles n'étaient faites que pour prévenir celles de l'Autrichien et tenir l'Anglais en suspens : bien sûr d'ailleurs de l'amener à force d'argent à la neutralité quand les circonstances la rendraient nécessaire.

En attendant, il rendit plus ferme l'alliance qu'il avait avec les Suisses par des pensions particulières à leurs magistrats, ce qui lui valut le titre de *premier allié des cantons*. Il en fit une plus solide que les précédentes avec René, duc de Lorraine, et gagna par des dons de terres titrées plusieurs grands seigneurs attachés à la maison de Bourgogne. Ses libéralités parurent si excessives, que le parlement lui en fit des remontrances; mais il n'en tint compte, car il ne semait que pour recueillir.

Ses desseins se développèrent dans les lettres qu'il écrivit aux principales villes du royaume : « Il avait, disait-il, besoin de nouveaux » subsides dans la circonstance des efforts auxquels il était contraint, » pour récupérer les provinces autrefois appartenantes à la France, » que Marie et Maximilien d'Autriche, son époux, retenaient injus- » tement. » Tout le monde n'était pas convaincu de cette injustice. Il entreprit de la démontrer par une procédure singulière, dont il y avait cependant des exemples dans la conduite que tint Charles V à l'égard de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre.

Les fiefs que ce prince possédait en Normandie avaient été saisis de son vivant en punition de ses intrigues. Comme les procédures n'avaient pas été achevées, Charles V, après sa mort, le fit citer au

parlement. On lui donna un avocat. Toute sa vie fut retracée, comme nous l'avons raconté dans le temps, et la confiscation juridiquement prononcée. De même, Louis XI fit intenter procès devant la cour des pairs à Charles-le-Téméraire pour crime de félonie; il offrit des saufconduits à son gendre et à sa fille pour venir défendre leur père en personne, ou pour envoyer des procureurs. A leur défaut, on donna des avocats au défunt. Ceux du roi reprirent dans leurs plaidoyers toute la vie de l'accusé, et remontèrent jusqu'à celle de ses pères : l'assassinat du duc d'Orléans, crime qui avait inondé la France de sang, les alliances perpétuelles de cette maison avec les Anglais, l'introduction de ces insulaires dans le royaume, ensuite la guerre du bien public, et beaucoup d'autres reproches qui furent plaidés avec le plus grand appareil.

Maximilien, craignant la suite de cette procédure, fit intervenir l'empereur Frédéric, son père. Il écrivit au roi pour se plaindre de ses entreprises sur des villes impériales, notamment celle de Cambrai dont il avait fait arracher l'aigle, pour y placer les fleurs de lis. En effet il s'était emparé, l'année précédente, de cette ville par surprise, et y tenait garnison française. En général, Louis prenait volontiers ce qui était à sa convenance, sauf à restituer si les circonstances l'exigeaient. C'est ce qui arriva à l'égard de Cambrai. Les plaintes de l'empereur firent sur le monarque d'autant plus d'impression que la diète de l'empire était prête à ouvrir ses séances, et que les plaintes du chef étant portées à ce tribunal, il était à craindre qu'elles ne lui missent toute l'Allemagne sur les bras. Il fit donc sortir sa garnison de Cambrai. Elle s'était conduite avec une discipline qui lui avait concilié l'estime et l'amitié des habitans. Le roi, en la retirant, usa de tous les moyens, égards et caresses qui purent être propres à faire regretter son gouvernement. Il cessa aussi de donner de l'activité à la procédure contre Charles-le-Téméraire, en sorte qu'elle se ralentit et finit d'elle-même. Enfin il acheva d'assurer sa tranquillité par divers traités.

Edouard paraissait prêter un peu trop l'oreille aux sollicitations de Maximilien. Louis le frappa de surdité d'abord en lui payant très exactement sa pension, et y faisant même des additions, ensuite en lui promettant la main du dauphin pour sa fille. Ce fut l'occasion d'une prolongation de la trève conclue entre eux, trois ans auparavant, et qui fut stipulée alors pour tout le temps de leur vie. Le Roussillon et la Cerdagne, dont le sort n'était que suspendu par des conditions provisoires, laissaient toujours au roi des inquiétudes de ce côté. Il donna ces deux provinces en dot à Anne de Savoie, sa nièce, en la mariant à Frédéric, second fils de Ferdinand, bâtard d'Aragon et devenu roi de Naples par le don qu'Alphonse V, son père, roi d'Aragon et aîné de don Juan, lui avait fait de ce royaume, après l'avoir enlevé à la maison d'Anjou. Louis retint seulement l'hommage qui lui conservait sur ces deux provinces des droits éventuels qu'il pour-

rait faire valoir dans l'occasion, et trouva de plus dans cet arrangement l'avantage de semer la mésintelligence entre la branche légitime et la branche bâtarde d'Aragon. Il poursuivit néanmoins un traité définitif à l'égard de ces deux provinces; et ne pouvant y amener don Juan, il s'adressa à son fils, qui, par son alliance avec Isabelle, se trouvait en état de guerre avec la maison de Portugal, laquelle prétendait aussi à l'héritage de la Castille. Louis, sollicité des deux parts, s'était déclaré pour la maison de Portugal, qu'il soutenait d'ailleurs faiblement. Il offrait alors sa neutralité à Ferdinand, ainsi qu'une prolongation de trève, à condition qu'il garderait les deux provinces jusqu'à ce qu'on lui eût remboursé ses avances et que, dans le cas où l'on consentirait par la suite à les lui céder, il en deviendrait détenteur définitif, moyennant une nouvelle somme égale à la première. Dans le traité qui eut lieu à cet égard, et qui fut conclu sur ces bases, Louis XI, comme s'il eût prévu les maux que ferait à la France l'alliance des maisons d'Aragon et de Bourgogne, stipula qu'il n'y aurait jamais d'affinité entre Ferdinand et Isabelle, Maximilien et Marie. Il y eut aussi dans ce traité quelques clauses équivoques qui firent dire par le vieux roi d'Aragon à son fils : « Mon fils, » vous ne connaissez pas le roi de France; dès qu'on entre en traité » avec lui, il faut se tenir pour vaincu. Le seul moyen de lui résister, » c'est de lui faire face, et ne le jamais écouter. »

Louis consentit enfin à des conférences définitives pour une paix entre lui et la princesse de Bourgogne. Les commissaires qu'il nomma, effrayés de ces concessions dont ils ne pénétraient pas les motifs, prirent l'étrange résolution de consigner au greffe du parlement la déclaration que « quelque accommodement qu'ils pussent » faire avec le duc d'Autriche, à cause de mademoiselle de Bourgo- » gne, ils protestaient de nullité de tout ce qu'ils passeraient ou ac- » cepteraient de contraire ou préjudiciable aux droits du roi. » Cette raideur mécontenta le monarque et les fit renvoyer.

La sollicitude de Louis ne se bornait pas à son voisinage; il prit sous sa protection les Florentins que Sixte IV (François de Rovère) avait excommuniés, et contre lesquels il avait armé Ferdinand, roi de Naples, parce que dans le tumulte d'une émeute ils avaient pendu en habits pontificaux l'archevêque de Pise, complice de l'assassinat commis par les Pazzi sur Julien de Médicis au milieu même de l'office divin. La fermeté des envoyés de Louis XI, la menace du rétablissement de la pragmatique, la convocation à Lyon d'un concile national qui renouvela toutes les décisions de Constance et de Bâle, la demande enfin d'un concile général, triomphèrent de l'opiniâtreté du pape. Mais ce fut l'héroïque dévouement de Laurent de Médicis, frère de Julien, qui acheva de ramener le calme à Florence. Objet de la haine d'un parti qui perpétuait la guerre, Laurent, sans prévenir personne de son dessein, monte sur un vaisseau, se rend à Naples, et se livrant lui-même à Ferdinand, lui demande la paix de sa patrie.

Désarmé par un procédé si magnanime, Ferdinand ne sait que lui tendre les bras et lui jure une éternelle amitié.

Toutes ces négociations n'étaient pas des signes de paix, mais au contraire des préliminaires de guerre. En effet elle ne tarda pas à éclater. Dans le dessein de la conduire avec plus de succès, Louis, qui n'avait cessé de donner ses soins à la discipline des troupes, les redoubla en cette circonstance. Les compagnies d'ordonnance, qui jusqu'alors avaient fait la force des armées, attirèrent sa principale attention. Elles avaient été créées par Charles VII comme corps privilégiés. A ce titre elles furent recherchées par les grands seigneurs. La protection habituelle qu'ils accordaient à leurs gens d'armes, plus présente aux yeux des soldats que celle du monarque, les attachait à leurs chefs plus qu'à lui; ce qui avait été dangereux dans certaines circonstances. Louis réforma plusieurs de ses capitaines pour en mettre de plus immédiatement assujétis à ses ordres dans les compagnies qu'il conserva; mais il supprima une grande partie de cette cavalerie à laquelle il substitua des fantassins, dont les phalanges suisses lui faisaient connaître l'utilité.

De son côté, Maximilien faisait des préparatifs considérables. Sans que l'expiration de la trève fût annoncée, il surprit Cambrai que le roi, en retirant sa garnison, avait laissé à la garde des habitans. Si l'Autrichien n'avait pas commis cette agression, peut-être le Français l'aurait-il provoquée. Celui-ci plaça une armée sur la frontière pour empêcher l'ennemi de pénétrer plus avant, et en envoya une autre contre la Franche-Comté. Maximilien n'était pas en mesure dans cette province. Le roi s'en empara en moins d'un mois. Mais les maréchaux des Querdes et de Gié, laissés à la défense de la Picardie, essuyèrent un échec. L'archiduc assiégeait Thérouenne. Les deux maréchaux vont au secours de cette place. Maximilien lève le siége et marche au-devant des Français. Les deux armées se rencontrent dans un lieu nommé Guinegate. Les gendarmes français culbutent la cavalerie allemande et se mettent à sa poursuite. Les archers, voyant ces escadrons fuir, croient la bataille gagnée, se jettent sur les bagages et les pillent. Le général de l'infanterie ennemie remarque leur désordre, rappelle et réunit assez de fuyards pour disperser à son tour cette infanterie acharnée au butin, et reste maître du champ de bataille. Ce fut le principal fruit de la victoire. Les Français perdirent beaucoup moins d'hommes que les Flamands et firent un grand nombre de prisonniers importans.

Il paraît que cette avidité à faire des prisonniers, afin d'en tirer de bonnes rançons, fut une des principales causes de la défaite des Français. Le roi obvia à cet inconvénient par la suite, en ordonnant que les prisonniers fussent mis en commun pour être ensuite également partagés. Il prescrivit des règles à cette espèce de commerce, et écrivit au sénéchal Saint-Pierre d'engager M. de Saint-André, un de ses capitaines, de faire conduire les siens au dépôt. « S'il ne veut

» pas faire par beau, faites-lui faire par force, et empoignez ses prisonniers et les mettez au butin comme les autres; et de ceux que vous verrez qu'ils me peuvent nuire, je vous prie qu'ils ne soient pas délivrés. » Il permet aux capitaines de les acheter de leurs gens d'armes, et présume qu'ils les auront à bon marché à l'enchère qui se fera dans l'ivresse de la victoire. Ils devaient en les achetant s'engager à les bien traiter, et à ne point s'en défaire sans la permission du roi. Plusieurs capitaines se plaignirent que cette nouvelle forme pourrait avoir l'inconvénient que certains prisonniers, avec lesquels ils ne seraient pas libres de traiter, parce qu'il serait possible que le roi les retînt, leur vaudraient beaucoup moins. « C'est ce que je demande, dit-il, afin qu'ils tuent une autre fois tout, et qu'ils ne prennent plus prisonniers ni chevaux ni bagages, et jamais nous ne perdrons de batailles. Au reste, continua-t-il au sénéchal, si Saint-André fait semblant de désobéir, mettez-lui vous-même la main sur la tête, et lui ôtez par force les prisonniers; et je vous jure que je lui ôterai bientôt la tête de dessus les épaules. »

Il y eut alors un exemple de représailles. Le cadet Raimonet, avec cent soixante Gascons, arrêta pendant trois jours toute l'armée de Maximilien devant un petit château. Il se rendit, après cette courageuse résistance, à condition d'avoir la vie sauve; mais, malgré sa capitulation, le prince autrichien le fit pendre. A cette nouvelle, le roi fait amener devant lui les enfans de ce brave officier, les console, les prend sous sa protection, et envoie son prévôt Tristan choisir, entre les prisonniers qu'il gardait, cinquante des plus considérables. Sept furent pendus dans le lieu où Raimonet avait été exécuté, dix devant Douai, dix devant Saint-Omer, dix devant Lille et dix devant Arras. Entre les trois qui obtinrent grace se trouvait un fils de Casimir, roi de Pologne, jeune prince que l'ardeur guerrière avait attiré sous les drapeaux de Maximilien.

La défaite de Guinegate, qui avait fait prendre au roi une précaution contre le danger résultant de l'appât de faire des prisonniers, lui fit aussi adopter une mesure prudente contre une des principales causes de ces sortes de déroutes. Les compagnies d'hommes d'armes et les bandes d'archers arrivant de toutes les parties de la France, quand elles étaient mandées pour une expédition, ne connaissaient entre elles ni rang ni subordination. Il se passait du temps avant qu'elles eussent pris l'habitude de l'ensemble. Le monarque établit pour les y former des *camps de paix*, où on les accoutumait aux évolutions en grand. Cette idée lui fut suggérée par le maréchal des Querdes, Philippe de Crèvecœur, général habile, qui, à la mort du duc de Bourgogne, était passé de son service à celui du roi. Il avait éprouvé lui-même, par la perte de la bataille de Guinegate où il commandait, l'inconvénient d'avoir à conduire des soldats braves à la vérité, mais qui, n'ayant pas été exercés à l'obéissance, se laissaient emporter

par leur courage et rendaient inutiles les meilleures dispositions.

Des Querdes, malgré son malheur à Guinegate, conserva l'estime et la faveur du roi, qu'il avait utilement servi dans la conquête de l'Artois. Ce monarque lui avait fait passer dans ce temps de fortes sommes dont il lui demanda compte. Le général présente son mémoire, qui était peu exact, puisque la dépense excédait de beaucoup la recette. Le monarque se mit à discuter les articles, et fit des observations et des objections. Après quelques réponses embarrassées et peu satisfaisantes, le maréchal se lève brusquement, et dit: « Sire, avec cet argent j'ai conquis les villes d'Arras, d'Hesdin, » de Boulogne : rendez-moi mes villes et je vous rendrai votre ar- » gent. — Vraiment, maréchal, répondit le roi, il vaut encore mieux » laisser le moustier où il est, » et il ne lui en parla plus.

Comme le tissu des négociations de Louis avec Edouard était si délié qu'à chaque instant il pouvait se rompre, il s'étudiait toujours à prévenir les risques de la rupture ou à la rendre moins dangereuse. A cet effet il embarrassa l'Anglais dans une guerre avec l'Ecosse. Une autre crainte qui l'agitait venait de l'intérêt qu'avait toujours le duc de Bretagne à rester uni avec la maison de Bourgogne. Louis acheta de Nicole ou Madelaine de Penthièvre, arrière-petite fille de Jeanne-la-Boîteuse et épouse de Jean Tiercelin, seigneur de Brosses, les droits qu'elle avait sur la Bretagne. Il se promettait de cette mesure que, si le duc n'était pas retenu par inclination dans l'alliance de France, il n'oserait du moins prendre ouvertement le parti de ses ennemis, de peur que le roi ne fît valoir les droits qu'il venait d'acquérir. Mais vaine précaution! elle ne servit qu'à engager les deux souverains menacés à s'unir plus étroitement. Enfin le désir de tenir en inquiétude perpétuelle Marie et Maximilien était déclaré si hautement, que le duc de Bourbon, oncle de la princesse, ne put s'empêcher de s'en plaindre au roi lui-même. Louis, fâché que son parent pensât différemment que lui, et osât le lui dire, suscita au duc des procès sur des droits de féodalité et sur de prétendues vexations qu'on ne put prouver. Le ministre de son ressentiment fut Doyac, son médecin, homme dur et insolent, que le roi lui-même n'estimait pas, mais qu'il croyait nécessaire à sa santé. Sorti de la lie du peuple, il eut l'ambition de se montrer avec éclat à Clermont, sa patrie, et désira présider les *grands jours d'Auvergne*, tribunal devant lequel devaient comparaître les vassaux de l'enclave de la province; mais son amour-propre ne recueillit que mépris et que haine. Il s'en vengea par un arrêt expiatoire des injures qu'il avait essuyées, et les fit tomber sur les officiers du duc de Bourbon; ce qu'on regarda comme une mortification préparée à ce seigneur.

Dans ce temps le monarque enrichissait la couronne par de nouvelles acquisitions. Le vieux roi René touchait à sa dernière heure. Déjà, à la suite du procès que lui avait fait intenter le roi son neveu, il avait cédé l'Anjou pour être réuni à la couronne à sa mort; mais il

avait encore à disposer du Barrois et de la Provence. Louis, qui s'était chargé d'acquitter en Angleterre la rançon de Marguerite d'Anjou, fille de René, et qui la soutenait depuis qu'il avait rompu ses liens, en avait été payé par la cession que celle-ci lui avait faite de ses droits. Il prétendait donc à quelque partie de l'héritage. Il avait pour concurrens Charles, comte du Maine, frère de René, et le jeune duc de Lorraine, petit-fils du même René par Yolande sa mère. Louis demanda le Barrois; mais il ne put vaincre l'obstination du vieillard, qui en laissa la propriété à Yolande, et qui consentit seulement à l'abandonner au roi en engagement, et pour six ans seulement. Il n'y eut pas moyen d'éluder cette clause de rigueur. En vain Louis essaya de séduire ou d'intimider les conseillers de René; dans l'impossibilité de réussir, il manda à ses négociateurs qu'ils tâchassent au moins d'insérer dans l'acte *quelque bon mot dont il pût se servir dans la suite*. Quant à la Provence, il encouragea les poursuites du comte du Maine, son cousin-germain, qui n'avait pas d'enfans, et dont il comptait hériter. René avait penché quelque temps pour son petit-fils; mais le refus du jeune duc de changer son nom de Lorraine pour celui d'Anjou lui fit perdre la bonne volonté de son aïeul. Louis XI avait pris un autre moyen de l'écarter; c'était de réclamer la Lorraine elle-même. Il en demanda une moitié comme étant aux droits de Marguerite, et l'autre en restitution des avances qu'il avait faites au jeune René lui-même, et des secours qu'il lui avait donnés contre Charles-le-Téméraire. Il soutenait que la Lorraine était un fief féminin, puisque Yolande en avait hérité, et que lui-même, René, n'y avait de prétentions que par les femmes. Il ajoutait qu'entre femmes il n'y a pas de droit d'aînesse, et qu'à cette cause la province devait être partagée. Les dispositions du vieux René, qui ne laissa qu'une médiocre pension à Marguerite, le fortifièrent dans ses réclamations, et lui firent rencontrer ce *bon mot* qu'il cherchait. Substitué aux droits de Marguerite, il se récria sur la modicité de la portion qui lui était faite, et, pour réparer l'injustice du partage, il se mit provisoirement en pleine possession du Barrois.

On remarque encore son astuce ordinaire dans la conduite qu'il tint à l'égard de Charles de Martigni, évêque d'Elne, qu'il avait envoyé en Angleterre pour prolonger la trève cent années après la mort des deux monarques, moyennant que pendant sa durée la France continuerait la pension qu'elle faisait au roi d'Angleterre. Maximilien tenait aussi auprès de ce prince des ambassadeurs qui lui faisaient des offres très séduisantes. L'argent comptant du roi eut plus d'influence sur Edouard; mais en se rendant au désir de Louis, il voulut absolument que Maximilien et le duc de Bretagne, que le roi voulait exclure de la trève, y fussent compris, et Martigni fut obligé d'y consentir.

Le roi, au retour de son ambassadeur, le fit citer au parlement

comme ayant outrepassé ses pouvoirs. Martigni ne nia pas le fait; mais il fit voir qu'il y avait été forcé par la crainte qu'il ne se formât une ligue qui pouvait mettre le royaume en danger. La cour ne prononça pas. Le monarque ne désavoua pas non plus son ministre, content de laisser sur le traité, par cette formalité, une tache qu'il étendrait quand il voudrait. Quoiqu'il connût la mauvaise disposition d'Edouard, il continua de lui payer sa pension de cinquante mille écus, et de lui faire la promesse du mariage du dauphin avec une de ses filles, et avec la même intention de la tenir qu'avait le feu duc de Bourgogne lorsqu'il offrait la main de Marie aux princes qu'il voulait gagner.

Un évènement qui intéressait toute la chrétienté attira alors un légat en France. Mahomet II fit une irruption en Italie. Le pape Sixte IV, justement alarmé, écrivit à tous les princes de l'Europe, les exhortant à finir leurs querelles et à se réunir pour secourir l'Eglise. Il destina pour la France et la Flandre le cardinal Julien de La Rovère son neveu, depuis pape sous le nom de Jules II. Sitôt que Louis apprit ce choix, il aposta auprès du jeune prélat des gens chargés d'étudier son caractère, ses habitudes, sa capacité et celle de ceux qui l'approchaient. Par ce moyen il sut qu'il était excessivement sensible aux honneurs, se croyant habile dans les affaires et désirant le paraître. En conséquence il donna des ordres pour que le légat fût reçu dans toutes les villes de son passage avec une grande magnificence et le cérémonial le plus pompeux. Il envoya au devant de lui des seigneurs distingués; et lui-même l'accueillit dans son château du Plessis-les-Tours avec les témoignages d'un profond respect pour sa dignité et d'une parfaite estime pour ses qualités personnelles. Dans les audiences particulières, il prit l'air et le ton de la confiance comme avec un ami pour lequel il n'avait pas de secret.

Quelle peine, disait-il, ne ressentait-il pas de l'état d'anxiété où se trouvait le saint père! Il aurait volé à son secours s'il n'était retenu par la guerre que Maximilien s'obstinait à ne pas finir. Deux choses entretenaient l'Autrichien dans son opiniâtreté, les conseils de la belle-mère de Marie, son épouse, sœur d'Edouard, qui ne cessait de leur promettre l'assistance de son frère, et les subsides des opulentes villes de Flandre. Mais la douairière était encore jeune. Peut-être n'avait-elle pas renoncé à un second mariage. Si le légat voulait la pressentir sur cet objet, le roi s'offrait de lui en procurer un convenable. Quant aux villes, elles étaient très lasses de la guerre; que le peuple fût seulement menacé d'excommunication s'il continuait à soutenir la guerre en payant des impôts, le légat verrait que bientôt les Flamands cesseraient de payer les contributions qui nourrissaient la guerre et forceraient leur prince à la paix.

L'intimité du roi et du légat inquiéta la cour de Flandre, de sorte

que, quand celui-ci demanda la permission d'y passer pour négocier la paix entre les deux puissances, selon ses instructions, il éprouva des délais qu'il prit à la fin pour un refus. Le monarque aurait désiré que le légat se vengeât de cet affront par un coup de vigueur. Il lui représenta, dans une de ses lettres, que les Gantois, excellens catholiques, haïssaient mortellement le conseil de Maximilien. « Vous de- » vez donc, ajouta-t-il, leur signifier la charge que vous avez de » notre saint père pour le bien de la chrétienté, et le refus que vous » a fait le conseil du duc d'Autriche, et le grand péché qu'ils font par » désobéissance au saint siége apostolique, et les biens qui en vien- » nent d'obéir à l'église, et les maux pareillement de ceux qui y sont » désobéissans. »

Pendant que le légat resta en France, Louis continua à le combler de faveurs, peut-être pour contraster avec Maximilien, et acquérir un crédit prépondérant à la cour de Rome : à la demande de La Rovère, il remit entre ses mains le cardinal La Balue, à condition que son procès serait fait à Rome et qu'il serait puni ; ce qui n'arriva pas. Guillaume, évêque de Verdun, son complice, eut aussi sa liberté, ainsi que Geofroy, évêque de Coutances, qui étaient retenus en prison pour avoir montré trop d'attachement au duc de Bourbon. Enfin Louis accorda à Maximilien une trève de quatre mois. Il la prolongerait volontiers, disait-il, pour tout le temps que les infidèles resteraient en Italie, et une année au delà, *afin de pouvoir servir Dieu et Notre-Dame contre le Turc.*

Pour preuves de dispositions sincères à la paix, les parties belligérantes nommèrent chacune des commissaires; le roi, trois seulement; Maximilien, un bien plus grand nombre, présenté par la duchesse douairière. On devait se réunir dans une de ces trois villes, Arras, Aire ou Thérouenne, appartenant à la France. Quand il fut question de se décider, Louis écrivit à ses plénipotentiaires : « Arras se- » rait exposée à surprise. Aire est trop près de Calais. Vous me » mandez que vous l'accorderez pour ne mettre les choses en rup- » ture? Ne leur accordez rien pour peur de rupture. Vous êtes bien » bêtes si vous cuidez (croyez) qu'à cette grande assemblée ils enten- » dent à chose raisonnable; car la douairière y est, qui n'y est pour » autre chose que pour détourbe (empêchement). Vous avez belle » excuse d'accorder la ville de Thérouenne. Vos fourriers vous écri- » ront qu'il y meurt le plus fort du monde, et faites bien manière » d'être courrouciers que vous n'y pouvez aller. » Comme on ne put s'accorder sur le lieu, chacun se tint sur son territoire ; les Français à Arras, et les Autrichiens à Lille, avec tant de défiance, qu'on ne passait pas d'une ville à l'autre, pour conférer, sans se donner des otages. De cette assemblée si soupçonneuse il ne pouvait sortir aucun résultat. On ne cherchait qu'à se tromper. « Sanglantes bêtes que » vous êtes, écrivait Louis à ses envoyés, n'ajoutez foi qu'à ce que » vous verrez. Ils vous mentent bien, mentez bien aussi. » Cependant

la trève allait expirer. Maximilien n'était pas prêt pour rentrer en lice. Après mille négociations en Allemagne, en Angleterre et en Bretagne, pour susciter au roi des ennemis, n'ayant pu y réussir, il fut obligé de solliciter lui-même une prolongation de trève pour un an, ce qu'il obtint. La santé de Louis dépérissait, et le roi d'Angleterre lui représenta qu'il était de leur intérêt de rester tranquilles jusqu'à sa mort, qui pouvait sans violence changer l'état des choses.

La spéculation d'Edouard sur l'affaiblissement du roi était fondée. Dans un pèlerinage près de Chinon, ses dévotions faites, et étant à table avec ses courtisans, Louis fut subitement frappé d'apoplexie; il fit des efforts pour s'approcher d'une fenêtre, mais des officiers malhabiles l'étendirent le long d'un grand feu; il y perdit tout à fait connaissance. Heureusement, un plus intelligent arriva, fit ouvrir portes et fenêtres, lui fit respirer l'air et la connaissance lui revint. Les symptômes les plus alarmans de cette première attaque durèrent douze jours, pendant lesquels cependant il ne cessa de s'occuper des affaires. Il voulait voir les lettres qui arrivaient à chaque heure, se les faisait lire, feignait de les lire lui-même, « combien qu'il n'en eût » aucune connaissance, disait quelques mots, et faisait signe des » réponses qu'il voulait qui fussent faites.» Quoiqu'il n'entendît presque pas, il faisait tenir le conseil en sa présence, et, d'un signe de tête ou de main, indiquait son acquiescement ou son improbation. Il s'informa de ceux qui lui avaient donné les premiers secours imprudens, et, comme s'ils eussent été coupables de mauvaise intention, il les disgracia.

De ce moment il se renferma plus que jamais dans son château du Plessis-les-Tours, où il menait déjà une vie solitaire et cachée, s'appliquant à dissimuler son état, de peur qu'on en abusât. Il changeait ses serviteurs, les éloignait, les rappelait, donnait des ordres bizarres, afin que leur singularité fît penser à lui et fit croire que c'était toujours lui qui gouvernait. Ce prince soupçonneux s'entoura de toutes sortes de précautions contre une surprise. Il renforça les portes de son château de grosses grilles, hérissa les fenêtres de pointes de fer, établit au dedans et au dehors une garde permanente, fit semer sur les avenues des chausse-trappes afin d'empêcher la cavalerie d'approcher, et planter des gibets commis aux soins de son horrible compère, le prévôt Tristan. On ne trouvait au château que quelques officiers, objets de l'exécration publique. L'entrée était un guichet bas et étroit, confié à des gens d'armes affidés, sévères sur la consigne. On n'était admis en sa présence qu'après avoir été fouillé, et ses proches parens ont été quelquefois assujétis à ces humiliantes précautions. Afin de dissiper les bruits qui couraient sur le danger imminent d'une mort prochaine, il fit un effort pour aller au Pont-de-l'Arche en Normandie, visiter un camp de paix, et passa les troupes en revue.

Pendant que le corps s'affaiblissait, l'esprit ne perdait rien de sa

vigueur. On lui doit dans ces momens de langueur plusieurs règlemens utiles sur la discipline des troupes, la dispensation de la justice, l'ordre dans les finances; l'équilibre entre la noblesse et le peuple, favorisant celui-ci sans souffrir que les priviléges de l'autre fussent trop affaiblis. Il prescrivit une tolérance réciproque entre les savans, qui ont quelquefois autant besoin de répression que les autres. La dispute du temps (car il en faut toujours une) roulait sur la métaphysique, matière inépuisable, qu'un habile homme a appelée le *roman de l'esprit.* Deux sectes partageaient l'attention publique, les *réalistes* et les *nominaux.* Les premiers prétendaient que toutes les entités sont distinctes du signe qui les représente; les seconds, qu'elles n'existaient que dans et par le mot. On avait écrit des volumes sur ces abstractions métaphysiques. Louis XI, que son confesseur avait gagné aux réalistes, n'avait trouvé d'autre moyen, pour empêcher la propagation de la querelle, que de faire clouer ou enchaîner dans les bibliothèques les livres des nominaux; expédient assez bon dans un temps où l'imprimerie était à peine connue. Quand la fureur de la controverse fut calmée, ce qui arriva les dernières années du monarque, il rendit aux captifs une liberté qui n'était plus dangereuse.

Si on a connu Louis dur et implacable dans ses haines aux jours de sa jeunesse, on ne sera pas surpris de lui voir conserver ce caractère pendant les sombres inquiétudes d'une maladie de langueur. René d'Alençon, comte du Perche, fils du duc mort en prison après une condamnation capitale, vivait éloigné de la cour, quoique innocent du crime de son père. Il ne fut pas difficile à des courtisans assidus, avides de son bien, de le rendre suspect. On lui suscita des procès qui lui ravirent une partie de ses domaines. Les murmures, les plaintes, qui lui échappèrent, furent portés au roi et exagérés. Le mécontentement que le monarque en montra fut aussi rapporté au comte. Il en conçut de vives alarmes, et résolut de chercher un asile auprès du duc de Bretagne, son parent, alors en bonne intelligence avec le roi. Le comte de Lude, un de ceux qui convoitaient ses biens, l'arrêta en route, et le mena au château de Chinon; « il y fut renfermé dans une cage de fer, d'un pas et demi de long, » d'où on ne le tirait qu'une fois par semaine pour faire un repas. » Le reste du temps on lui donnait à manger à travers les barreaux » avec une fourche. » Ce traitement dura douze semaines, après lesquelles il fut conduit au donjon de Vincennes, pour être jugé par une commission composée de seigneurs et de magistrats. En vain il réclama la cour des pairs. On lui répondit qu'il avait renoncé à ce privilége dans les lettres de grace qu'on lui avait données malgré lui, et quoiqu'il ne fût pas coupable, lors de la condamnation de son père.

La pièce la plus importante du procès, et que le roi regardait comme une preuve incontestable du crime de félonie, était une lettre que René avait écrite au duc de Bretagne, en lui annonçant



qu'il allait chercher chez lui une retraite. Elle fut interceptée. Il y disait qu'il n'avait d'autre dessein que de se mettre à l'abri de la persécution, et de travailler en sûreté à recouvrer ses biens. « Or, le » dessein du comte, disait Louis, a été, ainsi qu'il le déclare, de » ravoir le sien. Il ne le pouvait avoir par le duc, non plus que par » un ménétrier. Il s'en allait donc tout droit en Angleterre. » Les juges ne se trouvèrent pas convaincus par ce raisonnement. Pour donner au monarque quelque satisfaction et sauver le prince, ils rendirent une sentence mitigée, entre l'absolution et la condamnation. Le roi fut engagé à faire grace, et la fit; mais, en laissant au comte les revenus, il s'empara des châteaux-forts du Perche, et y mit garnison. C'était peut-être tout ce qu'il désirait. Avec moins de peine et sans vexations il venait de réunir à la couronne le comté de Provence, dont à la mort du roi René avait hérité le comte du Maine. Celui-ci le laissa, par testament, au roi, au dauphin Charles et à ses successeurs, ainsi que tous les droits que la maison d'Anjou, dont il était le dernier mâle, avait sur le royaume de Naples.

Le danger qu'avait couru le comte du Perche, pour le seul dessein de se retirer en Bretagne, fit prendre au duc la résolution de se mettre en état de défense, et cependant il envoya des ambassadeurs au roi, sous prétexte de régler une fois pour toutes les droits, prétentions de juridictions, limites de terres, et autres affaires de semblable nature qui pourraient devenir la base de procédures désagréables. Mais leur véritable mission était de sonder les dispositions du roi relativement à la paix ou à la guerre. Louis, aussi habile que le duc, les reçut beaucoup mieux qu'ils ne s'y attendaient; et, après avoir discuté leurs demandes, leur accorda la majeure partie de ces misères, et, sans qu'ils pussent se plaindre, les renvoya sous prétexte d'affaires plus pressées. Il employait volontiers ces mesures dilatoires quand il craignait de s'engager par des décisions dont la précision et la clarté ne lui laisseraient point de moyens évasifs.

Malgré sa maladie, qui lui causait des accidens qu'on traitait d'épilepsie, il s'occupait de réformes dans l'état. La multiplicité et la bizarrerie des coutumes attirèrent son attention; il commanda que tous les baillis, sénéchaux et autres juges fissent des recueils, tant sur les témoignages verbaux des anciens que d'après les répertoires, formules et documens qu'on pourrait trouver, afin d'en former, s'il était possible, un code général. C'était un ordre que son père avait déjà donné. Le commerce attirait son attention. Il y encouragea les roturiers par des priviléges, le permit aux gentilshommes et ecclésiastiques, tant par terre que par mer, à condition qu'ils ne feraient entrer leurs marchandises que sur des vaisseaux français. Afin que notre penchant pour le luxe et la magnificence n'enrichît pas nos voisins à nos dépens, il fit venir d'Italie et de Grèce des ouvriers habiles en plusieurs arts de luxe, établit des manufactures d'étoffes de soie, d'or et d'argent. Il ne paraît pas avoir été fort affec-

tionné aux sciences. On a du bon roi René et de Louis, duc d'Orléans, père de Louis XII, des poésies agréables; le premier cultiva aussi la peinture avec succès. La sculpture ne fut pas indifférente à Louis XI; il donna lui-même le dessin de son tombeau. Il tenta enfin d'établir l'égalité des poids et mesures dans tout le royaume, et il permit aux particuliers de se servir pour leurs correspondances des courriers qu'il envoyait tant au dedans qu'au dehors pour les affaires de l'état : ainsi on lui doit le bienfait des postes.

Pendant qu'il travaillait avec activité à la prospérité intérieure du royaume, il survint un évènement le plus propre à couronner d'un heureux succès ses projets sur les états de Bourgogne, qui avaient occupé sa politique pendant tout son règne. La princesse Marie, souveraine de ces états, mourut, à la suite d'une chute de cheval, d'une blessure mal soignée. Elle laissa deux enfans au berceau, un fils qui a été père de Charles-Quint, et une fille nommée Marguerite. Les liaisons que le roi avait toujours entretenues par ses agens avec les Flamands, surtout les Gantois, lui servirent beaucoup dans cette occasion ; ceux-ci avaient dans leurs murs la jeune princesse, dont ils se déclarèrent les tuteurs, au préjudice de Maximilien, qui, étranger dans les états de sa défunte épouse, s'y trouva tout d'un coup sans autorité. Au moment de la mort de Marie, le monarque couvrit de troupes ses frontières, et fit des démonstrations d'hostilités. Les Gantois s'en alarmèrent, ou le feignirent. Ils lui envoyèrent des ambassadeurs pour demander la paix. Louis les reçut avec la plus grande affabilité; il nomma des plénipotentiaires, qui se rendirent à Arras avec ceux des Flamands et de Maximilien. Le principal article du traité qui fut conclu portait que Marguerite épouserait le dauphin quand elle serait en âge, et qu'en attendant elle serait amenée à la cour de France pour y être élevée; ce qui fut exécuté au grand regret de Maximilien, son père, qui s'y opposa inutilement. Les états fixèrent la dot, qui fut composée du comté de Bourgogne ou Franche-Comté, du comté d'Artois, dont le roi était déjà en possession par le droit des armes, et, de plus, des comtés d'Auxerrois et de Charolais. Dans cette négociation, le roi se montra très complaisant aux désirs des Flamands. Ils avaient craint les prétentions qu'il avait d'abord signifiées sur Douai, Lille et Orchies, villes auxquelles il avait un véritable droit de retour, à défaut d'hoirs mâles des ducs de Bourgogne, qui ne les avaient reçues qu'à cette condition. Mais le roi, connaissant l'obstination des Flamands, et craignant qu'ils ne fissent rompre une alliance avantageuse au royaume, qu'eux-mêmes avaient sollicitée, et à laquelle on n'avait amené Maximilien que par force, cessa d'insister. Il se fit même un mérite de respecter l'intégrité de leur territoire, et ne fit de réserve à cet égard qu'autant que le mariage projeté n'aurait point d'accomplissement. Il contribua plus que Maximilien à la composition du conseil de régence que les Flamands établirent, et eut soin d'y faire dominer ses partisans.

Louis XI, à la fin de son règne, ne voyait aucun de ses voisins capables de l'inquiéter. Il était tranquille du côté de l'Italie, dont les petits souverains, toujours en guerre les uns contre les autres, cultivaient son amitié pour en tirer des secours au besoin. Le duc Sforce, dit *le Noir* ou *le More,* administrateur de Milan, occupé du projet de se rendre maître de l'état de ses neveux dont il était tuteur, n'osa attenter à leur vie tant que Louis vécut. Il se contentait d'entretenir une alliance sourde avec Ferdinand et Isabelle, qui possédaient le royaume de Naples sur lequel Louis conservait des droits acquis de la maison d'Anjou. Les déférences et les égards du roi pour le pape, tant comme souverain que comme pontife, lui assuraient Sixte IV, mécontent de Ferdinand, qui avait quitté son alliance pour celle des Florentins. Les Génois offrirent à Louis leur souveraineté : il leur fit, dit-on, une réponse peu honorable pour eux et mal séante dans sa bouche : « Vous vous donnez à moi, leur répondit-il, et moi, je vous » donne au diable. » Si l'empereur Frédéric avait été tenté d'armer en faveur de Maximilien, son fils, Louis tenait pour ainsi dire en lesse les rois de Bohême et de Hongrie qu'il aurait lâchés contre l'Autrichien, comme ces limiers qu'une ligue avait voulu autrefois découpler contre lui. De même il avait la ressource du roi d'Écosse contre l'Angleterre sitôt qu'elle aurait fait mine de menacer la France; mais ses sollicitudes, s'il en avait de ce côté, disparurent tout à fait par la mort d'Edouard. Joué long-temps par Louis XI, il s'était plu à décorer sa fille du titre de dauphine. Quand il vit le dauphin accordé avec Marguerite, et Calais investi de tous côtés par l'acquisition que faisait le roi de l'Artois, il se repentit de sa méprise et songea, mais trop tard, à faire éclater son ressentiment. Il avait résolu la guerre lorsqu'il mourut. Il ne laissa que deux fils mineurs et un frère nommé Richard, dont l'ambition présageait à l'Angleterre des troubles qui devaient procurer le repos de la France.

Le dauphin Charles, auquel les grandeurs de Louis étaient destinées, était solitairement élevé dans le château d'Amboise, sous la conduite d'Anne de France, sa sœur, plus âgée que lui de treize ans, et épouse de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. On soupçonne le père de l'avoir séquestré du monde et confié à un petit nombre d'officiers affidés, dans la crainte que, dans un nombreux cortége, il ne se rencontrât des courtisans dont les pernicieux conseils enhardiraient le jeune prince à rendre à son père les chagrins que le fils de Charles VII avait causés au sien. On dit que par la même raison il ne voulut pas qu'on l'instruisît dans les sciences, et prétendit qu'il ne lui fallait d'autre latin que cet axiome : *Qui nescit dissimulare, nescit regnare.* « Qui ne sait pas dissimuler, ne sait pas régner. » Mais d'autres ont cru qu'il ne négligea pas à ce point son éducation; qu'il composa même pour son utilité un recueil de maximes, intitulé : « *Le Rosier des Guerres*, et un abrégé de l'*Histoire de France.* »

Se sentant défaillir, il se transporta à Amboise avec une cour nombreuse, comme s'il eût voulu lui faire des adieux solennels. Il adressa au jeune prince une exhortation tendre et pathétique, dans laquelle il lui proposa pour modèle de sa conduite celle de ses ancêtres, leur valeur, leur amour pour les peuples et leur zèle pour la religion. « Si vous voulez partager leur gloire, dit-il, aspirez, mon fils, à » leur ressembler; leur exemple suffira pour vous apprendre ce que » vous devez faire, et le mien ce que vous devez éviter. » Il fit ensuite noblement l'aveu de ses fautes, de celles surtout qui avaient causé ses premiers chagrins. « Sachez, mon fils, qu'à mon premier » avènement au trône, ayant déposé de leurs charges les offi- » ciers qui avaient dignement servi l'état et le roi mon père, cette » démarche inconsidérée a fait couler des torrens de larmes et de » sang, et a rempli mes jours d'amertume. Mon fils, l'aveu que je » vous fais ici doit vous rendre sage. Le feu n'est pas encore telle- » ment éteint qu'il ne puisse se rallumer, si, par une conduite plus » juste et plus réfléchie que celle que je tins alors, vous ne rassurez » l'esprit de vos fidèles sujets. » Il lui fit ensuite promettre, sous serment, de se conduire dans les affaires importantes, par l'avis des princes du sang et des membres de son conseil, de ne destituer aucun de ceux-ci, s'il n'était convaincu en justice d'avoir prévariqué. Dans cette même entrevue, en présence du futur roi, il exigea de Louis, duc d'Orléans, son gendre et premier prince du sang, la promesse de se soumettre sans réclamation aux règlemens qu'il ferait pour la régence. Les deux sermens furent enregistrés au parlement. Louis XI soutint avec fermeté cette scène attendrissante, et la finit en donnant au dauphin sa bénédiction. Après ce pénible effort auprès de son fils, il vint se renfermer dans son château du Plessis-les-Tours, où il retrouva ses terreurs de la mort et toutes ses faiblesses.

On va voir et on plaindra sans doute un moribond tourmenté du désir de la vie, appelant à son secours tous les préparatifs, quels qu'ils fussent, dès qu'il les croyait propres à suspendre le coup fatal. Dans cet espoir, il écrivit un jour sérieusement au prieur de Notre-Dame de Sales : « Maistre Pierre, mon ami, je vous prie, tant que » je puis, que vous priiez incessamment Notre-Dame de Sales pour » moi, à ce qu'il lui plaise de m'envoyer la fièvre quarte; car j'ai une » maladie dont les physiciens disent que je ne puis être guéri sans » l'avoir, et quand je l'aurai, je vous le ferai savoir incontinent. » Une autre fois se faisant dire une oraison à saint Eutrope, comme le chapelain priait selon la formule ordinaire pour la santé de l'ame et du corps: « Priez seulement pour la santé du corps, lui dit-il, il ne » faut pas tant demander de choses à la fois. »

Jusqu'à la fin il fut inquiet et ombrageux. Il ne se montrait pas sans être soigné et paré plus que de coutume, afin de cacher, s'il avait pu, les traces de sa maladie. Il affectait de l'application aux

affaires, envoyait des ordres singuliers, faisait des changemens subits et inattendus entre les gens du conseil, les généraux et les magistrats. Quand on lui en demandait la raison, il répondait : « Nature » se plaît à diversité ; » mais le vrai motif était de faire connaître au loin, comme auprès, qu'il gouvernait toujours. La profonde réclusion dans laquelle il vivait faisait croire qu'il se passait des choses bien extraordinaires dans ce château impénétrable, choses qu'il était important de dérober à la connaissance du public, comme des tortures et des exécutions secrètes. On alla jusqu'à répandre le bruit que l'on y rassemblait des enfans que l'on saignait et dont on lui faisait boire le sang pour corriger l'âcreté du sien, et « autres terribles » et merveilleuses médecines qu'on faisait sur lui, dit une chronique » ancienne. »

Ne pouvant faire lui-même de pélerinages, il en faisait faire aux autres, mettait en voyage les ermites, les moines, les dévôts et les dévotes, jusqu'aux religieuses, qu'il envoyait aux églises et chapelles des saints les plus renommés par leurs miracles. Il se couvrait de reliques, s'en faisait apporter non seulement de la France, mais d'Allemagne, d'Italie. « Le pape lui envoya, dit Comines, le corporal » sur lequel chantait monseigneur saint Pierre, » et il lui accorda la permission de se faire appliquer de nouveau l'onction de l'huile de la Sainte-Ampoule que des chanoines de Reims lui apportèrent. Son goût à cet égard était si connu, que Bajazet II lui fit offrir toutes les reliques de Constantinople s'il voulait retenir en France Zizim, son frère, qui lui avait disputé le trône, et que les chevaliers de Rhodes avaient soustrait à sa vengeance.

Louis n'eut point de repos qu'il n'eût fait venir du fond de la Calabre un ermite appelé François de Paule, du nom de la ville où il était né. Le pieux solitaire refusait de quitter sa retraite, et d'aller s'exposer aux yeux d'un peuple nombreux et aux regards des courtisans. Louis eut recours au pape, qui lui ordonna ce voyage. Quand le roi le sut arrivé sur les terres de France, il lui envoya courriers sur courriers pour hâter sa marche. Lorsqu'il entra dans la chambre, le malade se jeta à ses pieds et lui dit : « Saint homme, si vous » voulez, vous pouvez me guérir. » Le saint homme repoussa avec humilité ces marques d'une vénération presque superstitieuse. Il lui promit le secours de ses prières. Comines rend au pieux ermite ce témoignage, « qu'il n'a jamais vu un homme vivant de si sainte vie, » ni où il semblait mieux que le Saint-Esprit parlât par sa bouche. » Cependant il n'était ni clerc ni lettré. » Il resta près du moribond jusqu'au dernier soupir, le consolant par des discours pleins d'onction et de lumières.

Louis avait recommandé à ses officiers, quand ils le verraient désespéré, de l'avertir, mais sans prononcer le mot de *mort* qu'il ne pouvait souffrir. « Il suffira, leur dit-il, de me dire, *parlez peu* ; » j'entendrai ce que cela signifie. » Il fut prononcé, ce terrible avis ;

aussitôt toutes les illusions de l'espérance s'évanouissent, et on ne voit plus que l'homme résigné et soumis, le monarque sage et prévoyant. Il appelle auprès de lui le sire de Beaujeu et Anne de France, sa femme, auxquels il avait confié la tutelle de son fils et la régence du royaume; il leur donne ses dernières instructions, et envoie au dauphin, à Amboise, le chancelier et les principaux officiers de sa maison : « Allez trouver le roi, leur dit-il, et servez-le fidèlement. » Il se confessa, fit quelques dispositions pieuses, reçut les sacremens avec une grande dévotion, et mourut en prononçant souvent à haute voix : « Notre-Dame d'Embrun, ma bonne maîtresse, aidez-« moi. »

Louis XI était âgé de soixante ans. Il en avait régné vingt-deux. Charlotte de Savoie, son épouse, ne lui survécut que de quelques mois. Elle lui donna six enfans dont trois moururent en bas âge. Il ne lui resta que Charles VIII et deux princesses : l'aînée, Anne, mariée à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu; la seconde, Jeanne, à Louis d'Orléans, qui depuis a été Louis XII. «Charlotte, dit un historien » contemporain, eut beaucoup à souffrir des bizarreries de son » époux. Il lui tint bien mauvaise loyauté de sa personne, la laissant » toujours bien petitement accompagnée et mal accoutrée, la plu-» part du temps en quelque château, tantôt à Amboise, tantôt à » Loches, où il l'allait voir quelquefois, plus par désir d'avoir des » enfans, que pour plaisir qu'il prit avec elle. Aussi, pour la grande » crainte qu'elle avait de lui, et par autres rudesses qu'il lui faisait » souvent, il est bien à croire qu'elle n'avait pas grandes voluptés » et grands passe-temps de sa compagnie. » Pendant qu'il la traitait avec cette indifférence, il prodiguait ses caresses à de simples bourgeoises et à des filles du peuple, dont il eut quatre filles, dont trois ont été mariées.

Il fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Cléry. Cet homme, qui pâlissait d'effroi au seul mot de mort, eut cependant la fermeté de prescrire lui-même la forme de son mausolée. Il ordonna qu'on le placerait à genoux sur un carreau, habillé en chasseur, son chien à côté de lui. Il avait envoyé au sculpteur son portrait avec ordre qu'on ne le représentât pas dans l'état de dépérissement où sa maladie l'avait réduit, mais comme dans sa santé la plus florissante. Louis XI s'habillait plus que simplement, même dans les momens de représentation. A son chapeau était attachée une petite médaille de plomb représentant la sainte Vierge, qu'il baisait souvent, et sur laquelle il faisait ses sermens.

Ce prince est malheureux d'avoir eu pour historien un homme qui a vécu dans son intimité, qui fut témoin de toutes ses actions, dépositaire de ses secrètes intentions, et dont le style simple et naïf porte à ne former aucun doute sur ce qu'il a écrit. Philippe de Comines avait été attaché d'enfance et par habitude de famille à la maison de Bourgogne. Il ne dit rien dans ses mémoires des causes qui l'ont déter-

miné à quitter Charles-le-Téméraire. Le roi l'admit dans son intimité; mais s'il s'acquit un excellent ministre, il faut avouer qu'il se donna un confident très-nuisible à sa réputation. C'est par Comines qu'on a le secret des intentions de Louis XI dans ses transactions, ses projets et toute sa conduite politique et sociale, et ce secret le montre presque entièrement dénué de franchise, de bonne foi, de loyauté et des autres qualités qui caractérisent l'honnête homme

Scipion Dupleix, dont les observations sont souvent judicieuses, dans celles qu'il nous a laissées sur Louis XI balance assez bien ses vertus et ses vices, et indique avec impartialité les principes et les motifs des unes et des autres. « Quoique ses mœurs, dit-il, et ses » conditions soient assez connues par ce que j'en ai touché dans l'his- » toire de son règne, néanmoins je ne laisserai pas de dire ici qu'il » en avait de bonnes et mauvaises tant naturelles qu'acquises, » avec tant de mélange de bien et de mal qu'il n'en avait aucune » bonne à perfection ni mauvaise en l'extrémité. A raison de quoi » aussi il ne faisait guère d'action louable (si elles étaient d'impor- » tance) qu'il n'y eût quelque chose à blâmer, ni de blâmable que la » louange n'y eût quelque part. »

« Sa magnificence envers les princes étrangers, ajoute Dupleix, » et sa libéralité et sa courtoisie envers leurs ambassadeurs ne ten- » dant qu'à les décevoir eux ou leurs maîtres, néanmoins, pour le » bien de son état, pouvaient en divers sens et à divers respects re- » cevoir et louange et blâme. La même considération se peut remar- » quer en toutes les actions les plus illustres de sa vie; les meilleures » desquelles étaient fondées en apparence sur la piété, sur la justice » ou sur la magnificence royale; et en effet ce n'était que supersti- » tion, vengeance et vanité ou tricherie; et les plus blâmables, » comme la dissimulation, la perfidie et le parjure, étaient couver- » tes du bien de l'état ou de la prudence humaine, qui permet (selon » l'historien) de prévenir la malice des ennemis par leurs mêmes ar- » tifices, ou bien de leur rendre leur change en manquant de foi et de » promesse à ceux qui en ont manqué les premiers, pour en tirer » avantage. »

D'ailleurs jamais roi n'a été plus occupé des affaires de son royaume. Point de plaisir autre que celui de la chasse qu'il aimait beaucoup. Son entretien était gai; il se plaisait à railler, et ne se fâchait pas quand on le raillait lui-même. « C'est merveille, dit encore » Dupleix, que jamais prince n'ayant été plus ambitieux ni plus ja- » loux de son autorité que celui-ci; néanmoins il fut grandement fa- » milier aux siens, et ne mangea jamais qu'il n'eût pour le moins sept » ou huit personnes à sa table. Passant un jour par sa cuisine, il vit » un petit garçon nommé Etienne qui tournait la broche. *Combien » gagnes-tu?* lui dit-il. *Autant que le roi*, répondit le jeune homme » qui ne le connaissait pas. *Autant que le roi!* repartit le prince » étonné. *Eh! combien gagne donc le roi? Ses dépenses*, reprit

» Etienne, *comme moi les miennes*. Le roi, sur cette réponse, lui » jugeant de l'esprit, l'employa et lui fit de grands biens. »

Louis XI faisait lui-même ses instructions aux ambassadeurs, minutait ses dépêches, dressait ses édits, donnait de fréquentes audiences, entrait dans le plus grand détail pour ce qui concernait les troupes, la marine, les finances, le commerce, punissait sévèrement les révoltes; aussi n'en eut-il que deux importantes pendant son règne, l'une à Reims, l'autre à Bourges; et les peuples furent plus tranquilles qu'ils ne l'avaient été depuis long-temps sous ses prédécesseurs. « Tranquilles! oui; mais, dit à la vérité l'historien Duclos, » comme les galériens sous le fouet du comite. »

Il réunit à la couronne la Provence, la Guyenne, l'Anjou, le Perche, l'Artois, le duché d'Alençon, le duché de Bourgogne, les villes aliénées de la Normandie, de la Picardie et de la Champagne; il acquit le Roussillon et le Barrois, étendit et assura ses droits de suzeraineté sur la Gascogne dont il soumit les seigneurs, et contint par des alliances forcées la Bretagne et la Flandre; il fut craint de l'empereur, redouté par les rois de Castille et d'Aragon, et recherché par les souverains d'Italie. Il se fit enfin des Suisses un rempart contre l'Allemagne, cultiva avec utilité l'amitié des rois d'Ecosse et abolit pour toujours les prétentions de l'Angleterre sur la France.

Louis XI a forcé les grands vassaux à reconnaître la supériorité du monarque, non par de simples déférences et des hommages de cérémonie, comme ils faisaient auparavant, mais par une véritable subordination et une obéissance ponctuelle aux ordres du souverain: dans les mêmes vues il favorisa les communes et leur donna un pouvoir suffisant pour réprimer les vexations des seigneurs. Ces changemens, qui ont efficacement contribué à établir la puissance absolue des rois, lui ont fait donner le surnom de ***Restaurateur de la monarchie.***

Charles VIII, âgé de 13 ans.

Charles VIII n'avait pas treize ans accomplis quand il monta sur le trône. Louis XI, se flattant, comme font tous les mourans, que ses dispositions pour le gouvernement pendant le bas âge de son fils seraient respectées, en avait confié les rênes à Anne de France, sa fille aînée, sœur du jeune roi, de treize ans plus âgée que lui. Elle était mariée à Pierre de Bourbon, cadet de sa maison et sire de Beaujeu.

Tous les historiens reconnaissent à cette princesse un génie profond, de la sagacité, du courage, les graces de son sexe et les qualités des grands hommes. Elle se mit en possession de l'autorité, secondée par son mari, homme d'esprit, mais qui fut éclipsé par sa femme.

Malgré la volonté de Louis XI bien signifiée et l'obéissance pro-

mise et jurée entre ses mains, plusieurs concurrens aspirèrent à la tutelle du jeune prince et à la régence du royaume. La reine douairière, Charlotte de Savoie, toujours éloignée des affaires par son mari, se mit la première sur les rangs; mais l'obstacle qu'elle présenta à sa fille ne fut ni embarrassant ni long, parce qu'elle avait peu de partisans, qu'elle était languissante et que sa mort ne tarda pas à suivre de près celle de son mari. Le duc de Bourbon, frère aîné du sire de Beaujeu, montra du mécontentement de voir son cadet préféré et muni de toute l'autorité. On l'apaisa en lui envoyant, dans son lit où la goutte le retenait, l'épée de connétable, qu'il désirait depuis long-temps, et le diplome de lieutenant-général du royaume. Mais le plus difficile à satisfaire fut Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, beau-frère de la princesse Anne et du jeune roi, dont, par ordre du père, il avait épousé Jeanne, la sœur cadette.

Le duc était beau, bien fait, admirable sous les armes, adroit à tous les exercices, affable, généreux: son titre d'héritier présomptif de la couronne, sous un roi encore enfant et d'une santé délicate, réunissait autour de lui presque tous les autres princes et les seigneurs empressés de faire passer la souveraine puissance entre les mains de celui qui, leur en ayant obligation, ne pourrait guère se dispenser de la partager avec eux. On compte, entre les principaux, Charles, duc d'Angoulême, cousin-germain du duc d'Orléans, et qui fut père de François I; Jean de Foix, vicomte de Narbonne, beau-frère du même duc d'Orléans; le duc de Bretagne, leur cousin; le duc d'Alençon, si maltraité pendant le dernier règne, sous le nom de comte du Perche, et une partie considérable de la première noblesse. Tous ces seigneurs se lièrent par des conventions, et formèrent une association, dont François, comte de Dunois, était l'ame. Fils du bâtard, si justement célèbre sous Charles VII, il était moins décoré que son père de la gloire militaire, mais il était doué d'un merveilleux talent pour former des projets et les diriger. Le conseil institué par Louis XI, présidé par madame de Beaujeu, s'imagina pouvoir rompre cette ligue, en comblant de faveurs le duc d'Orléans, et surtout Dunois, le plus dangereux moteur de la faction. On donna au prince les gouvernemens de Paris, de l'Ile-de-France, de Champagne et de Brie, avec le droit d'assister à tous les conseils; et au comte de Dunois le gouvernement du Dauphiné. On crut satisfaire les autres par quelques légers sacrifices : mais ils persuadèrent au duc de demander l'assemblée des états généraux. Elle fut indiquée à Tours pour la fin de l'année.

Pendant qu'on élisait les membres dans les provinces, madame de Beaujeu s'appliqua à gagner l'estime des grands et du peuple par un gouvernement modéré, différent du despotisme de son père. Elle diminua les impôts, promit une remise plus considérable quand l'état des affaires le permettrait, congédia avec honneur un corps de six mille Suisses qui coûtaient beaucoup, et retrancha les dé-

penses qui n'étaient pas nécessaires. Sur de simples déclarations, Louis avait condamné plusieurs personnes à l'exil ou à la prison ; sa fille ouvrit les cachots, rappela les disgraciés, et leur fit rendre les biens dont des sentences injustes ou trop sévères les avaient privés.

En même temps elle satisfit le peuple en livrant à la vindicte publique trois ministres qui, abusant de la confiance du feu roi, s'étaient rendus coupables de malversations et de crimes. Olivier le Daim, ce barbier insolent, qui avait profané à Gand la dignité d'ambassadeur de France, fut convaincu, entre autres forfaits, d'un meurtre commis avec des circonstances affreuses. Un gentilhomme, arrêté pour un délit grave, était menacé de perdre la vie. Sa femme s'adresse à le Daim afin d'obtenir sa grace. Il la met à une condition qu'elle rejette. Mais le prisonnier l'engage à y consentir. Le Daim, dont la passion n'était pas diminuée par la jouissance, craignant d'être traversé par l'époux, s'il devenait libre, le fait coudre dans un sac et jeter dans la rivière. La veuve n'osa parler tant que Louis XI vécut, mais après sa mort elle éclata en plaintes. Le scélérat avoua son crime, et fut pendu avec l'exécuteur de sa barbarie. Doyac, coupable de rapines et de concussions, délateur effronté, qu'on a vu promener un faste insolent dans l'Auvergne, sa patrie, et y braver le duc de Bourbon, poursuivi en justice, fut condamné à être fouetté dans les carrefours de Paris, et à avoir la langue percée d'un fer chaud, et une oreille coupée. Il fut ensuite conduit à Montferrand, le théâtre de ses insolences contre le prince, y subit le même supplice du fouet, perdit l'autre oreille, et fut banni du royaume à perpétuité. Jean Cottier, autre vampire de cour, médecin de Louis XI, avait acquis des biens immenses en abusant de l'empire que la crainte de la mort lui donnait sur son malade. Quand le monarque lui marquait quelque mécontentement de son extrême avidité, l'insolent docteur lui disait : « Je sais bien qu'un matin vous m'enverrez comme » vous faites tant d'autres, mais je jure que vous ne vivrez pas huit » jours après ; » et le valétudinaire effrayé lui accordait tout ce qu'il demandait. Il amassa ainsi des richesses prodigieuses. Le cri contre son opulence était universel. Il fut condamné à cent cinquante mille livres d'amende, somme énorme pour le temps. On dit que, se croyant en sûreté après cette restitution, il se retira dans une petite maison, dont la modestie lui parut désormais un sûr asile : ce qu'il exprima en faisant sculpter sur le devant un abricotier, avec ce mot ou *rébus*, suivant l'usage du temps, *à l'Abri-Cottier*.

Madame fit rentrer dans le trésor d'autres sommes prises sur des enrichis haïs et jalousés ; elle révoqua aussi des donations excessives faites à des églises par son père, à charge de prières, pendant sa dernière maladie ; elle les rattacha au domaine, ou les vendit, et fit mettre en réserve, pour la nécessité de l'état, l'argent qu'on en retira. Elle confirma dans leurs charges les magistrats des cours sou-

veraines, ainsi que les membres du conseil d'état établi par son père, et se fit prêter par eux un nouveau serment de fidélité.

Les états généraux s'assemblèrent à Tours le 14 janvier, sous d'heureux auspices pour la princesse. Elle n'y siégea pas, et demeura avec le roi et la cour au château du Plessis, sous la garde d'une escorte qui valait une armée. Le chancelier Guillaume de Rochefort, dans son discours d'ouverture, exposa les motifs de la convocation, qu'il dit être au nombre de cinq : 1° l'intention du jeune roi de marquer à la nation, représentée par ses députés, sa reconnaissance de l'allégresse qu'elle avait témoignée de son avènement au trône; 2° le désir de se montrer à eux, et de confirmer l'amour et la confiance mutuelle qui devaient régner entre le monarque et le peuple : « Contemplez-le donc, s'écria-t-il avec le ton de l'attendrissement, contemplez-le ce jeune prince sur qui repose aujourd'hui le repos de la patrie. » Il prit de là occasion de louer sa piété, et le zèle qu'il montrait déjà pour le soulagement du peuple; et, en preuve de ces bonnes dispositions, il cita en troisième lieu ce qui avait déjà été fait à ce sujet, la diminution des impôts, la solde de six mille Suisses supprimés, et des projets dans ce genre bien plus avantageux et en bien plus grand nombre que le roi méditait. Sa jeunesse, disait-il, ne doit pas alarmer, parce qu'il est pourvu d'un grand sens naturel; ce qu'il a montré en appelant auprès de lui les princes et les plus grands seigneurs, se conduisant par leurs conseils, confirmant dans leurs charges les magistrats, « et vous assemblant, messieurs, ajouta-t-il adroitement, pour vous exposer ses desseins, et vous associer, en quelque sorte, au gouvernement. »

Le quatrième article n'est pas présenté avec moins d'adresse. Après avoir montré ce que le roi promet, voici, dit le chancelier, ce qu'il exige de vous : « Que vous lui découvriez tous les abus qui peuvent être échappés à sa connaissance, et que vous ne lui déguisiez aucun des maux qui affligent le peuple. Ne craignez pas que vos plaintes soient importunes, le roi aura égard à vos remontrances. Et vous, princes qui m'écoutez, ajouta-t-il en élevant la voix, je vous supplie et vous adjure au nom de la patrie, notre mère commune, d'oublier tout esprit de parti, et de laisser aux députés une pleine et entière liberté. » Cette apostrophe donnait d'avance un vernis de cabale à la dangereuse intelligence qui régnait entre les princes. La cinquième partie du discours réglait l'ordre des matières; les affaires générales de l'état, ensuite celles des provinces ou des villes, et enfin celles des particuliers.

Les états délibérèrent non par ordre, mais par divisions; il y en eut six, formées des députés de diverses provinces, réunis en une chambre particulière. On ne trouva point alors de meilleur mode pour réprimer la confusion qui naissait de la multitude des votans. Le vœu de chaque chambre, rédigé en un cahier, se portait à l'assemblée générale, et de ces divers cahiers on en formait un seul,

qui était censé présenter le vœu de la nation. Ce résultat d'ailleurs n'était point obtenu à la majorité des suffrages dans l'assemblée générale; il n'était pas même le produit de la majorité des chambres : il fallait leur unanimité. Plus d'une fois le dissentiment d'une seule chambre pensa neutraliser les opérations des états, et ce ne fut que par les voies de la négociation auprès de la minorité qu'on obtint, en ces circonstances, l'assentiment unanime requis pour former le vœu général.

On attaqua d'abord la question du gouvernement. Nommera-t-on un régent ? Le roi approchait si fort de quatorze ans, époque prescrite pour sa majorité, que l'on convint assez unanimement de se contenter d'un conseil. Comment sera-t-il composé ? Les princes désiraient que le choix des conseillers leur fût confié. Ils ne se cachaient pas du dessein qu'ils avaient de renouveler le conseil, afin d'y mettre des gens qui leur seraient dévoués. «Défiez-vous, disaient leurs ora-» teurs, défiez-vous de ces anciens conseillers, si habiles à inventer » des moyens d'oppression. Prenez bien garde en quelles mains vous » mettrez la personne du roi et l'administration du royaume. » Quant à la personne, elle ne pouvait être en de meilleures mains qu'en celles de sa sœur, qui l'avait élevé et avait veillé sur sa santé avec une tendresse de mère. Aussi les députés de Normandie libellèrent-ils ainsi leur arrêté : « Puisque le roi a été jusqu'à ce jour nourri et » élevé avec beaucoup de douceur et de sagesse, et que son âge » exige qu'on redouble de vigilance et de soins, nous opinons et » nous prions que monsieur et madame de Beaujeu continuent d'avoir » le soin, la garde et le gouvernement de sa personne. » Mais les princes demandèrent que l'espèce de tutelle confiée à la sœur et au beau-frère fût exprimée en ces termes : « Monsieur et madame de » Beaujeu seront auprès de la personne du roi et rien de plus. » Ils souffrirent cependant, à force de sollicitations et même un peu malgré eux, qu'on ajoutât au projet de statut qui serait proposé à l'assemblée générale, « comme ils y ont été jusqu'à présent, et comme » le feu roi l'a réglé par son testament. »

Mais quoiqu'on eût assez généralement agréé cette forme, ce ne fut pas celle qu'on adopta. Après des débats longs et animés, on convint enfin que le roi présiderait le conseil le plus souvent qu'il pourrait. Toute ordonnance, quand même il ne serait pas présent, s'expédiera en son nom. En son absence, le duc d'Orléans, premier prince du sang, présidera et conclura à la pluralité des voix; après le duc d'Orléans, le duc de Bourbon, connétable de France; à leur défaut, le sire de Beaujeu et les autres princes du sang, selon le rang de leur naissance. Les anciens conseillers seront conservés, et il en sera ajouté douze choisis entre les députés : « et considérant » avec quelle prudence le roi a été jusqu'alors élevé et nourri, les » états souhaitent qu'il ait toujours auprès de sa personne des gens » sages, éclairés et vertueux, qui continueront de veiller sur sa

» santé, et de lui inspirer des principes de modération et de » vertu. »

Cet article, qui, sans nommer madame de Beaujeu, lui donnait un éclatant témoignage d'estime pour sa conduite auprès de son frère, la satisfit d'autant plus que c'était lui remettre indirectement toute l'autorité entre les mains, parce que s'il arrivait que la présence du duc d'Orléans la gênât dans le conseil, elle pouvait le faire présider par le roi qu'elle gouvernait et déconcerter les projets du prince qui lui déplairaient.

Cette affaire terminée, les états rédigèrent leurs cahiers, où, mêlant la plainte à la gloriole, les orateurs s'efforcèrent de faire admirer leur éloquence en exaltant la prééminence, l'utilité et les services de l'ordre qu'ils représentaient. Qui est-ce qui instruit le peuple, adoucit ses mœurs et le rend docile aux lois? le clergé, qui demanda le rétablissement de la pragmatique. Qui est-ce qui défend le royaume contre les invasions étrangères, et soutient le trône et l'autel ? la noblesse, qui s'éleva contre la trop fréquente convocation de l'arrière-ban. Quant au tiers-état, ses orateurs ne restèrent que sur la défensive : ils ne firent pas valoir que c'étaient eux qui fertilisaient la terre par la culture, qui enrichissaient le royaume par l'industrie et le commerce, qui gagnaient les batailles au prix de leur sang, et qui remplissaient le trésor public; mais ils réclamèrent protection contre les vexations des seigneurs et les rapines des soldats; ils demandèrent que des impôts les uns fussent supprimés, d'autres modérés, répartis avec plus d'égalité et exigés avec moins de rigueur ; que les annates, les graces expectatives et autres monopoles et astuces romaines, qui faisaient sortir du royaume un argent immense, fussent abolis; qu'on remît en vigueur les élections des magistrats, afin qu'on fît de bons choix, « car justice ne peut être exercée sinon » par gens justes; » qu'aucun officier ne pût être privé de sa charge qu'après avoir été convaincu de prévarication; « autrement il serait » plus aigu et inventif à trouver exactions et pratiques, parce qu'il » serait toujours en doute de perdre son office et par conséquent » ardent à profiter de quelque manière que ce fût; » qu'on mît ordre aux évocations, appels, taxes, salaires, droits de sceau et autres inventions fiscales, qui font de la justice une marchandise. « Au » temps passé (sous Louis XI), disaient-ils, quand un homme était » accusé, il était pendu ; les délateurs étaient souvent mis au rang » des juges, ou, s'ils n'étaient admis à opiner, on leur donnait des » lettres-patentes pour assister aux informations, et après le juge- » ment ils participaient aux dépouilles des condamnés. » Les trois états se réunirent pour demander qu'il ne fût plus nommé de commissions ; que chaque accusé fût renvoyé à ses juges naturels, et que les formes des procédures fussent strictement gardées. Enfin ils se plaignent que le commerce était entravé par les péages, « et sup- » plient le roi de n'établir les barrières où se perçoivent les imposi-

» tions foraines et hauts passages que sur les frontières du royaume, » et non de province à province. »

L'harmonie entre le conseil et les états pensa être détruite au sujet de la taille. D'une part, quelques membres inconsidérés, ainsi qu'il s'en trouve toujours dans ces sortes d'assemblées, se firent un devoir et un mérite de réclamer la réduction de l'impôt, sans réfléchir à la nécessité de pourvoir à la dépense; d'autre part, le conseil, pour se procurer plus sûrement la quotité nécessaire, présenta des états infidèles, et, à raison de la nécessité de pourvoir à la dépense courante, laissa percer la prétention de continuer la perception des impôts établis sans autre autorisation. Ce fut la matière de violentes réclamations dans les états, où l'on émit les opinions les plus tranchantes sur le droit de la nation à ne pouvoir être imposée sans son consentement. Lorsque cette première effervescence se fut un peu calmée, on sentit le besoin de statuer sur cet objet pressant; mais l'on crut beaucoup faire d'accorder la même somme qui se percevait sous Charles VII, et que Louis XI avait plus que doublée. Le chancelier représentait en vain la différence des temps, le surhaussement de toutes les valeurs et la variation du marc d'argent, qui, à huit livres dix sous au temps de Charles VII, était monté jusqu'à onze francs, en sorte que l'offre des états n'était pas même égale à la somme que levait Charles VII. On n'opposait à ces justes observations que la réponse banale de la misère des peuples. Le chancelier réfuta tout, en demandant une augmentation de trois cent mille francs, et en stipulant que la totalité de ces deux sommes ne serait levée que sur les anciennes provinces. Il prouva en effet que leur montant ne formant que deux cinquièmes de ce que percevait Louis XI, le peuple y serait encore soulagé des trois cinquièmes; et, quant au surplus de la dépense, il proposa qu'il fût perçu en même proportion sur les nouvelles provinces d'Artois, de Bourgogne et de Provence. Après bien des négociations, ce projet passa enfin : les états y mirent seulement cette restriction que les douze cent mille livres ne seraient accordées que pour deux ans, et les trois cent mille livres pour une fois seulement, mais Madame les fit proroger l'année suivante, par le parlement.

Cependant les finesses dont on avait fait usage avaient déplu aux états; on commençait à murmurer, les groupes se formaient, les orateurs parlaient de résolutions fortes et de résistance. Le chancelier vit le danger, et prit le meilleur moyen de l'éviter; ce fut de hâter les délibérations et de terminer l'assemblée. Il mit promptement sur le tapis les affaires des particuliers, fit décider les unes et renvoyer les autres aux tribunaux. Mais, au moment de finir, nouvelle difficulté très embarrassante touchant la taxe qui devait être imposée pour les frais de l'assemblée. On y comptait trois cents députés environ, qui siégèrent deux mois, et dont la dépense fut évaluée à cinquante mille francs. Le clergé et la noblesse s'excusè-

rent d'y contribuer, fondés sur leurs priviléges. Après les avoir exhortés à souffrir que, pour cette fois seulement, et sans tirer à conséquence pour la suite, la taxe, qui serait trop onéreuse au peuple seul, fût répartie sur les trois ordres, le chancelier leur dit: « Vous en ferez comme il vous plaira. Le droit est pour vous; l'hu- » manité, la commisération et la pitié sont en faveur du peuple. » Il paraît que les deux premiers ordres se prêtèrent à la conclusion, que Rochefort hâta de toutes ses forces. Il était pressé. Coup sur coup il termine, partie par autorité, partie par conciliation, ce qui restait d'affaires, et aussitôt il amène le roi à l'assemblée, lui fait des remerciemens, des promesses, et la congédie. On remarqua que toutes les fois qu'il fut question de redressement de torts, de réformes utiles, de services onéreux à supprimer ou à modérer, les états demandèrent à être traités comme du temps de Charles VII, sans jamais nommer Louis XI, quoiqu'on ne pût se dissimuler que celui-ci avait procuré des avantages réels à la France. Cette affectation peut être regardée comme un éloge du père, une censure du fils, et une preuve que le bien fait par des moyens odieux ne reste dans la mémoire des hommes que pour faire haïr ceux qui s'en sont servis.

Madame de Beaujeu, échappée du danger des états, plus heureusement peut-être qu'elle n'avait osé l'espérer, ne prit pas un air de triomphe auprès des jaloux de sa puissance; au contraire, elle s'appliqua à les gagner, surtout les chefs : mais il paraissait entre le principal, qui était le duc d'Orléans, et la princesse, une espèce d'antipathie dont la cause n'est pas bien connue. Quel qu'ait été le principe de leur mésintelligence, amour piqué, selon Brantôme, ou ambition du gouvernement, dans la lutte qui s'établit entre ces deux personnages, la princesse, tutrice en réalité du jeune monarque, sans en avoir le titre, eut toujours pour elle le nom du roi et les forces du royaume.

Le sacre de Charles, que les dissensions de la cour avaient fait différer, eut lieu sitôt que le calme fut rétabli. Tous les princes du sang et les seigneurs les plus distingués y assistèrent; la cérémonie fut auguste, et la réception à Paris accompagnée de grandes marques d'allégresse. Madame s'occupa ensuite de pourvoir à la sûreté et à la tranquillité de son gouvernement. Elle renouvela les anciennes alliances avec les Suisses et l'Ecosse, se ménagea par celle-ci une diversion en Angleterre, si cette puissance venait à appuyer les Flamands et les mécontens de France, et confirma la trêve avec le roi d'Aragon, dont les prétentions sur le Roussillon étaient toujours inquiétantes. Elle se fit de René, duc de Lorraine, guerrier estimé, un rempart contre les attaques qui pouvaient partir de l'Allemagne, à l'instigation de Maximilien, et attacha ce duc à ses intérêts en lui remettant le duché de Bar que Louis XI lui avait retenu. Anne ne négligeait aucun des seigneurs qui pouvaient lui être utiles. Ce

qu'elle fit de mieux pour donner de la force et du lustre à son gouvernement, fut de se montrer disposée à réprimer les désordres dont les états généraux s'étaient plaints. Cette déférence aux désirs des députés de la nation plut au peuple. D'ailleurs elle n'éprouvait aucune contradiction dans le conseil. Tous les membres lui étaient dévoués; les anciens, parce qu'elle les avait conservés; les nouveaux, parce qu'elle les y avait fait entrer. Le duc d'Orléans, au contraire, n'y faisait pas toujours passer son avis. Lui et ses partisans ne tardèrent pas à s'apercevoir que sa présidence devenait illusoire par la présence du roi, que Madame appelait au besoin, et ils résolurent de lui enlever cette ressource en s'emparant du jeune monarque.

La cour habitait Vincennes : on y procurait à Charles, devenu adolescent, les divertissemens de son âge. Ceux qui lui plaisaient davantage étaient les exercices militaires alors en usage, les courses à cheval, les combats simulés, les tournois. Le duc d'Orléans, qui y brillait singulièrement, gagna tellement par là les bonnes graces du jeune Charles, que celui-ci ne pouvait s'en séparer. Comparant le plaisir qu'il goûtait dans cette troupe vive et bruyante avec la société sérieuse et peut-être un peu pédantesque de sa sœur, peu s'en fallait qu'il ne se regardât comme prisonnier. On l'accoutuma à sortir de cet esclavage, à écouter les propositions qu'on lui en faisait; et il est même probable qu'il se laissa persuader d'écrire au duc de Bretagne de venir le délivrer.

C'était toujours François II, prince, comme on l'a vu, facile à entreprendre, mais peu ferme à soutenir. Madame savait qu'il était assez mal disposé à son égard; mais elle était sûre de Landais, son favori, qui le gouvernait. On croit que c'est par lui qu'elle apprit le complot près d'être exécuté. Arborant la sévérité d'une surveillante trompée, Madame entre brusquement dans la chambre où son frère était avec trois chambellans, sa société intime. Elle gourmande d'abord vertement le prince. Apostrophant ensuite fièrement ses favoris, elle leur commande de sortir. Ils opposent l'ordre du duc d'Orléans qui les fixait auprès du monarque. « Qu'il paraisse lui-même, reprend elle avec emportement, et je..... » Elle s'arrêta. Foudroyés par son regard, ils fuient, et cèdent la place à d'autres qu'elle avait amenés. Aussitôt elle quitte Vincennes, trop près de Paris, dont le duc d'Orléans, en qualité de gouverneur, pouvait tirer des secours alarmans, et emmène le roi à Montargis, où elle s'établit pour observer ce qui se passait en Bretagne.

Ce Landais, révélateur du complot, était un homme faux, impérieux ou rampant, selon l'intérêt du moment. Menacé par les seigneurs bretons qu'il humiliait, il avait pensé à se faire un appui du duc d'Orléans, et l'avait appelé à son secours, en lui faisant espérer l'alliance de la fille aînée du duc de Bretagne. Ce mariage était fort appréhendé par Madame, parce qu'il aurait rendu trop puissant son rival en autorité. Elle dressa ses batteries pour rendre vains les

efforts du duc, et son meilleur moyen de défense fut l'intervention de Landais, qu'elle fit encore changer de parti, et qu'elle rattacha au sien.

Quand le duc d'Orléans vit la cour à Montargis, il travailla à soulever la capitale contre le gouvernement de sa belle-sœur. Il se montrait fréquemment avec pompe et magnificence, tenait sa maison ouverte à tous ceux qui se présentaient, donnait des fêtes et des repas. Il provoquait souvent des assemblées à l'Hôtel-de-Ville, y assistait, haranguait, déplorait la misère du pauvre peuple écrasé d'impôts. Il se présenta même au parlement, y déclama contre l'administration de madame de Beaujeu, qui ne se soumettait, disait-il, à aucun des règlemens que les états avaient prescrits pour modérer son autorité. A l'entendre, elle envahissait tout, chassait despotiquement d'auprès de la personne du roi ses plus fidèles serviteurs, et le tenait en captivité. Et qu'on ne croie pas, ajoutait-il, que je veux l'écarter pour me mettre à sa place; qu'elle s'éloigne seulement du roi de dix lieues, et je me retirerai à quarante.

Ces remontrances n'eurent pas au parlement le succès qu'il espérait. Jacques de la Vaquerie, premier président, lui fit entendre dans sa réponse qu'on s'apercevait bien que son grand zèle pour le bien public n'était qu'une dispute de domination, une vraie querelle de famille dont le parlement ne devait pas se mêler. Le duc n'emporta de sa démarche qu'une exhortation de ne point troubler l'état, et de donner lui-même, comme premier prince du sang, l'exemple de la concorde et de la soumission, le fondement le plus assuré du bonheur des peuples. Ce prince ne fut pas plus heureux auprès de l'université, dont les suppôts très nombreux auraient pu occasionner un soulèvement dans Paris. Il lui fit présenter un mémoire plein des mêmes griefs par lesquels il avait espéré émouvoir le parlement. Elle le reçut, nomma des députés pour le porter au roi, sans y changer un seul mot, ni témoigner y prendre le moindre intérêt. Le duc envoya aussi dans les principales villes du royaume des agens qui se donnaient les mêmes mouvemens, et qui n'eurent pas un meilleur succès.

Madame, contre ces intrigues plus alarmantes que dangereuses, prit une résolution décisive. Le duc avait voulu enlever le roi : ruse contre ruse, elle tenta de l'enlever lui-même au milieu de Paris, et les gens apostés pour l'exécution ne le manquèrent que de quelques minutes. Il se sauva à toute bride, prit la route de Pontoise et se rendit à Verneuil, dans le Perche, forteresse appartenant au duc d'Alençon, René, un de ses plus zélés partisans. Madame ramena le roi à Paris au commencement de l'année, en ôta le gouvernement au duc, le donna au vieux Chabannes, comte de Dammartin, dépouilla Dunois de celui du Dauphiné, les priva l'un et l'autre, ainsi que leurs amis déclarés, de leurs pensions, et cassa leurs compagnies d'ordonnance qui faisaient toute leur force.

Sitôt que l'adoucissement de la saison le permit, elle conduisit le roi à Evreux et le fit protéger d'un bon corps de troupes prêtes à marcher sur Verneuil. Le duc d'Orléans s'y tenait mal accompagné. Aucune ville, aucun seigneur ne se déclarait pour lui. Il allait tomber au pouvoir de son ennemie, si la principale noblesse rassemblée autour du roi, ne servant qu'à regret contre le présomptif hé itier de la couronne, n'eût employé sa médiation pour le réconcilier avec la cour. Il fut obligé de se rendre auprès du monarque, à peu près en posture de suppliant. Néanmoins on le reçut avec honneur. Il reprit sa place au conseil, mais ne recouvra ni ses charges ni ses pensions.

Cette espèce de dégradation non seulement mortifia le duc, mais encore aigrit les autres princes. Ils se sentirent blessés de ce que la gouvernante exerçait son autorité d'une manière si hautaine, de sorte que le comte de Dunois les trouva très disposés à aider le prince disgracié dans une nouvelle entreprise qu'il tenta alors contre sa rivale. Il y fit entrer entre autres le connétable, dont on espérait beaucoup à cause de l'autorité que sa charge lui donnait sur les troupes. On piqua son amour-propre, en lui représentant que sa belle-sœur manquait absolument aux égards qu'elle devait à son âge, à sa dignité et à ses lumières; que tout se décidait sans lui, qu'à peine était-il appelé au conseil, et que, quand il y assistait, les conclusions, la plupart du temps, étaient contraires à son avis. Le vieillard voulut faire voir qu'il n'était pas homme à se laisser ainsi mener, et promit de se mettre à la tête des troupes confédérées. Madame, de son côté, confia le commandant de l'armée qu'elle avait rassemblée au jeune Louis de la Trémouille, dit depuis le Chevalier sans reproche, neveu du sire de Craon, et petit-fils du favori de Charles VII. Il n'avait alors que vingt-quatre ans. Cependant le duc d'Orléans avait gagné Beaugency, et attendait les troupes que lui avaient promises le duc d'Angoulême, le vicomte de Narbonne, le duc d'Alençon, beaucoup d'autres seigneurs et notamment le duc de Bretagne. Il avait demandé à tous ces auxiliaires, sur lesquels il comptait fermement, de faire marcher leurs troupes sur Orléans, ne doutant pas que les habitans n'ouvrissent leurs portes aux secours destinés à leur seigneur; mais Madame l'avait prévenu, et, en rappelant aux Orléanais que leur fidélité avait sauvé l'état sous Charles VII, elle en obtint l'assurance d'une semblable fidélité à son petit-fils. Aussi, quand le duc les fit sonder, ils répondirent qu'ils l'admettraient volontiers avec sa maison et non avec des gens de guerre. Au contraire, ils firent une réception soumise à Madame, qui amena le roi dans leurs murs. Le duc s'en vengea en ravageant son propre apanage, et se priva ainsi lui-même de l'utile ressource des vivres qu'il aurait dû en tirer, et dont le défaut occasionna sa perte.

Entre les troupes qui devaient arriver au duc d'Orléans, les unes n'avaient pas même été levées, les autres étaient arrêtées et tenues

en échec par des détachemens envoyés par Madame sur leur route, de sorte que le prince n'avait d'armée qu'une forte garnison dans Beaugency quand le général de l'armée royale l'investit et le somma de se rendre. Il répondit d'abord avec quelque fierté ; mais considérant de plus près l'état de dénument où il se trouvait, il demanda à traiter. Il ne lui fut proposé que deux conditions : la première, qu'il recevrait garnison royale dans toutes les villes de son apanage ; la seconde, qu'il éloignerait de lui le comte de Dunois. Celle-ci lui paraissait déhonorante et amère. Dunois, par intérêt pour lui-même, conseilla au duc de s'y soumettre, parce que, se disait-il, si le prince se laisse presser jusqu'à la nécessité de se rendre à discrétion, il trouvera une sauvegarde dans sa qualité de premier prince du sang, au lieu que sur ma tête pourra tomber la vengeance qu'on n'oserait exercer contre le prince. Dunois se retira comme il lui fut enjoint dans la ville d'Ast, la seule qui restât au duc d'Orléans de la succession de Valentine de Milan, sa grand'mère. Quand le vieux connétable, qui n'était plus qu'à douze lieues d'Orléans, apprit la défection du duc, il se prêta volontiers à un accommodement qu'on lui fit aussi honorable qu'il fut possible. Les autres confédérés furent traités plus ou moins favorablement selon la crainte qu'ils inspiraient, et tout parut rentrer dans l'ordre. Cette démonstration hostile, qu'on pourrait, en style vulgaire, nommer une *levée de boucliers*, fut appelée *la guerre folle*.

Le duc de Bretagne n'avait pu fournir les secours auxquels il s'était engagé, parce qu'il se trouvait dans l'embarras d'une guerre civile. Landais, par son arrogance, avait soulevé contre lui une partie des seigneurs bretons ; l'autre soutenait le ministre, croyant défendre son prince. Au moment où les armées étaient en présence et prêtes à combattre, il prit aux chefs, presque tous parens, un remords de penser à s'entre-détruire pour la querelle d'un homme de néant dont le principal mérite consistait à savoir fasciner l'esprit de leur souverain. Dans le même champ où ils allaient s'égorger ils s'accommodèrent, arrachèrent ensuite le favori à son faible maître, et le livrèrent aux tribunaux qui en firent si prompte justice que le duc ne put trouver le temps d'expédier la grace qu'il se réservait de lui faire dans le cas où il serait condamné. Odet d'Aydie, le sieur de Lescun, comte de Comminges et gouverneur de Guyenne, qui n'avait pas peu contribué à l'exécution hâtée de Landais, lui succéda dans la faveur. Il en avait déjà joui, attiré en Bretagne à raison de l'alliance qu'il avait avec le duc par la maison de Foix, Jeanne d'Aydie sa fille ayant été mariée à Jean de Foix, sieur de Lautrec, neveu de Gaston IV, comte de Foix, dont le duc avait épousé l'une des filles. Dans le temps que ces mouvemens avaient lieu en Bretagne, Madame envoya une armée sur les frontières. Le duc, hors d'état de faire résistance, se soumit à un traité qui fut signé à Bourges. Il s'y engagea à ne fournir aux ennemis du roi ni troupes ni munitions, et à ne fa-

voriser en rien ceux qui pourraient s'élever contre l'administration actuelle.

A peu de jours de distance, François conclut à Bruges avec Maximilien, devenu roi des Romains, un traité tout contraire. Par celui-ci tous deux s'obligeaient à ne point poser les armes qu'ils n'eussent contraint le roi à éloigner ceux qui lui donnaient de mauvais conseils : on sent que ces paroles regardaient personnellement madame de Beaujeu, qu'ils appelaient dans leurs écrits *certaine femme*. Elle avait malheureusement provoqué cette mesure par la publicité qu'elle avait donnée, d'une part, à la confirmation de la vente que les héritiers de la maison de Blois avaient faite de leurs droits à son père, et en ne dissimulant point assez le projet de réunir un jour la Bretagne à la couronne, tant par suite de ces droits qu'en vertu d'une transaction assez douteuse procurée en 1448 par les soins du connétable de Richemont, et par laquelle les Penthièvres étaient rappelés au duché à défaut d'hoirs mâles de la branche régnante; et, d'autre part, en soutenant les Gantois qui sollicitaient les secours de la France. Pour ne point rompre la trève avec Maximilien, elle avait contracté cet engagement en son seul et privé nom, et s'aida néanmoins des troupes de son frère. Les Gantois, au reste, également inhabiles à supporter l'esclavage et la liberté, ne surent point en profiter : ils prirent de la défiance des Français, les congédièrent, massacrèrent les chefs de leur propre révolte, rappelèrent Maximilien, se livrèrent à lui, l'insultèrent ensuite et se firent dépouiller de leurs moyens de défense et de leurs priviléges. Selon les conventions des contractans, Maximilien déclara la guerre à la France, prétextant qu'il n'en voulait pas au jeune roi qu'il regardait toujours comme son gendre chéri, puisque la princesse Marguerite sa fille était élevée à la cour du monarque dans l'espérance de l'épouser, et qu'il s'en prenait seulement à ceux qui gouvernaient sous son nom. Il ne demandait autre chose, sinon qu'on observât pour l'administration du royaume les règlemens faits dans les états de Tours.

» Je m'esbaïs bien, dit l'amiral de Graville au conseil, quand on » y lut le manifeste de l'archiduc contre la France, je m'esbaïs bien » de Maximilien, qui, ne possédant rien dans le royaume, prétend » y faire la police. » Le sire de Beaujeu, que les reproches de mauvaise administration touchaient personnellement, donna un démenti à Maximilien et à tous ceux qui l'avaient imité, ce qui aurait dû affecter le duc d'Orléans qui était présent; mais, le plus faible alors, il ne répondit rien. Le connétable, venu avec mauvaise intention à ce conseil, où l'on devait traiter de la guerre, après avoir exhalé en termes assez durs des mécontentemens qu'il couvait depuis le dernier accommodement, déclara qu'il partait pour se mettre à la tête des troupes et faire avec Maximilien tel traité qu'il jugerait convenable. Rien ne put le fléchir; il partit en effet, mais la cour le suivit:

cette démarche satisfit son orgueil; dès lors il se laissa encore gagner par les caresses et les honneurs qu'on lui fit; et, en signe d'une parfaite réconciliation, il éloigna de sa maison Comines, qui désapprouvait son changement et qui tâchait de lui inspirer de la fermeté. Au reste, ce concert était à peine utile pour résister à Maximilien. Il avait déclaré la guerre sans préparatifs suffisans, sans plan et sans argent. Il n'osa attaquer nulle part, fatigua en vain ses troupes et les licencia de bonne heure.

Des raisons qu'on ignore avaient déterminé Comines, cet ancien ministre de Louis XI, à quitter le parti de la cour. Il s'était intimement lié avec Dunois, et ces deux hommes étaient bien capables d'opérer une grande révolution dans le gouvernement, s'ils avaient trouvé dans le duc d'Orléans un prince propre à seconder leurs projets. Mais le duc n'était pas naturellement factieux; il se serait volontiers contenté des prérogatives d'honneur et d'autorité attachées à son rang, sans prétendre dominer exclusivement, s'il n'eût été entouré de conseillers qui, pour leur profit, lui soufflaient l'ambition et la discorde. Il se livrait aux désirs qu'on lui inspirait. Rien de si séduisant que le plan mis sous ses yeux, enlever la puissance à sa rivale, la reléguer loin de la cour, et, pendant qu'elle languirait dans une retraite forcée, jouir, sous un roi enfant, de tout l'éclat du pouvoir souverain; se débarrasser d'une épouse laide et mal faite, pour donner la main à une jeune princesse dont les graces se développaient rapidement et devançaient l'âge, et recevoir avec elle une souveraineté dont la possession allait le rendre indépendant et assurer son sort pour toujours : telles étaient les espérances dont on le flattait. Il ne dédaignait pas d'apporter des soins pour atteindre au succès, mais seulement de ceux qui étaient compatibles avec ses habitudes de luxe et de plaisir. Par exemple, il recevait magnifiquement les seigneurs bretons qui venaient à la cour, cultivait par des lettres, des présens et d'agréables galanteries, l'inclination du duc François pour lui, et le goût naissant de la princesse sa fille; il donna aussi des fêtes fréquentes et splendides, afin qu'on le crût uniquement occupé de frivolités, et que l'attention se fixât sur lui, pendant que Dunois, dans son exil d'Ast, préparait à Madame de sérieuses occupations et des dangers dont elle ne se doutait pas.

L'art des complots consiste principalement dans l'étude des circonstances et l'adresse à les saisir. Sur ce principe, on se plaira peut-être à se représenter Dunois, rangeant sur les bords d'un cercle dont il occupe le centre tous les personnages qu'il destinait à être acteurs dans son intrigue, jugeant leurs inclinations et pesant leurs intérêts. Le duc de Lorraine, non content du duché de Bar qui lui avait été restitué, réclamait la Provence, héritage de ses pères, que le roi venait de réunir à la couronne, et menaçait. Le duc de Savoie demandait l'hommage du marquisat de Saluces, qu'il prétendait lui être dû par le roi et menaçait aussi. Lescun, favori en Bretagne et en

même temps gouverneur en Guyenne, pouvait être flatté par l'espérance de se faire de ce côté un petit état souverain. Le sire d'Albret, les comtes de Béarn, de Bigorre et beaucoup de seigneurs de Gascogne, impatiens du joug que Louis XI leur avait imposé, montraient des dispositions à revenir contre une soumission arrachée. Dunois se regardait comme assuré par Lescun du duc de Bretagne et des seigneurs bretons, tous prévenus et irrités contre Madame pour les vues qu'impolitiquement elle avait laissé transpirer sur le sort futur de la Bretagne. Il ne doutait pas non plus que Maximilien, maître, par son fils Philippe, des forces de la Flandre et de celles de l'Allemagne, par sa qualité de roi des Romains ayant déjà déclaré la guerre à la régence, n'aidât de tout son pouvoir les confédérés, ne fût-ce que pour plaire au duc de Bretagne qui lui avait promis sa fille Anne en mariage et qui était outré contre madame de Beaujeu pour les conditions qu'elle lui avait imposées dans le traité de Bourges. Quant aux seigneurs français de l'intérieur, il y en avait beaucoup de mécontens de n'être pas gratifiés de biens et de dignités selon leur désir. Il ne s'agissait que de réchauffer ce désir, d'envenimer la jalousie, de piquer l'ambition; c'est à quoi travaillait efficacement Dunois, au risque de bouleverser sa patrie et d'y donner un accès facile à l'étranger. Du fond de sa solitude, il eut l'adresse de concilier les intérêts différens et de les faire marcher tous vers le même but, qui était la destitution de la régente et l'enlèvement du roi : « car, disait-il, la présence du roi ostée dehors, et tous les » pairs nous suivront. » Il dressa son plan, marqua à chacun des confédérés sa route, son poste, le lieu de réunion. Ce n'était pas, comme dans la *guerre folle*, une ville de province, mais Paris, la capitale, sur laquelle tous devaient marcher en même temps. Ses mesures ainsi prises, Dunois quitte secrètement sa solitude d'Ast, et vient se poster à Parthenay, en Poitou, ville qui lui appartenait, afin d'être à portée de veiller sur ce qui se passerait en Bretagne, où il avait établi le foyer de l'explosion qu'il préparait. A la nouvelle de cette démarche, qui était une vraie désobéissance aux ordres du roi, Madame lui en envoie demander le motif, et l'exhorter à retourner dans la ville d'Ast ou à se retirer dans un endroit moins suspect que Parthenay; il répond fièrement : « Je suis chez moi, » et il reste.

Son arrivée à Parthenay n'était pas ce qui avait donné la première connaissance de la conspiration. Une de ses lettres interceptée avait appris que plusieurs officiers de la maison du roi, conseillers d'état et magistrats, étaient de la faction. Madame fit arrêter le grand aumônier, Geoffroy de Pompadour, trois seigneurs de la maison d'Amboise, Comines et plusieurs autres moins importans. Elle envoya aussi des corps de troupes pour s'opposer à celles des factieux qui seraient déjà en marche, et pour empêcher leur réunion. En même temps, elle dépêcha à Orléans le maréchal de Gié pour som-

mer le duc, qui était dans cette ville, de venir auprès du roi, avec commandement exprès de se rendre maître de sa personne, s'il refusait d'obéir. Le prince reçoit le maréchal avec les graces et l'affabilité d'un homme de cour, donne des ordres pour son départ, prie Gié d'aller l'annoncer, et lui engage sa parole qu'il va le suivre; et, sitôt qu'il se voit débarrassé de ce surveillant, il se sauve en Bretagne.

Madame, sans perdre de temps, et quoique au cœur de l'hiver, mène le roi, à la tête d'une bonne armée, droit en Guyenne. Toutes les villes lui ouvrent les portes. Le lieutenant de Lescun, qui était son frère, n'ose se défendre et achète la continuation de ses pensions et d'autres graces en livrant à l'armée royale toutes les forteresses. Lescun, qui était alors en Bretagne, est ainsi dépouillé, et son gouvernement est donné au sire de Beaujeu. Charles, duc d'Angoulême, cousin-germain du duc d'Orléans, se voyant serré par l'armée royale, demande grace et l'obtient. Madame, pour se l'attacher, lui fait épouser Louise de Savoie, nièce de son mari, et ce fut de ce mariage que naquit François Ier. Pour Dunois, après avoir écrit en Flandre pour en appeler des secours, et les avoir attendus en vain quelque temps, n'entendant point parler de marche de soldats, et voyant qu'aucun de ses complices ne s'ébranlait, retenus tous ou par la crainte, ou par la mauvaise saison, ou par d'autres considérations, il prend, comme le chef de sa famille, le parti le plus sûr et gagne la Bretagne. Ainsi croula son édifice. Tous les ligués de cette partie posent les armes de gré ou de force, et Madame, après avoir pacifié le midi, amène le jeune monarque, son frère, dans le voisinage de la Bretagne avec une armée d'observation.

La régente ne resta pas long-temps oisive. Le duc d'Orléans et les autres princes confédérés avaient été suivis en Bretagne par leurs courtisans, la plupart jeunes gens respirant la guerre et les plaisirs; ils ne portèrent pas dans le lieu de leur refuge la morne tristesse d'exilés. Le vieux duc François, qui s'était toujours beaucoup plus occupé de divertissemens que d'affaires, fut charmé de se trouver environné de cette jeunesse dont la gaîté semblait le rajeunir. Il ne vivait plus qu'au milieu d'eux. Insensiblement les graves seigneurs bretons s'éloignèrent d'une cour qui ne convenait pas à leur caractère, jaloux surtout des vues trop marquées du duc d'Orléans sur l'héritière du duché, et de ce que leur souverain ne se conduisait plus que par les avis des principaux réfugiés, dont plusieurs, tels que Lescun et le prince d'Orange même, neveu du duc de Bretagne, avaient quelque temps servi d'espions à madame de Beaujeu. Ils murmurèrent et adressèrent à leur souverain des plaintes qui ne furent pas écoutées. Alors quelques uns d'entre eux formèrent une véritable ligue, et firent des préparatifs de guerre dont le but, disaient-ils, était l'expulsion de ces étrangers.

Madame, attentive à ces mouvemens, dont elle dirigeait peut-être

une partie, leur offrit des secours. Ils en avaient besoin, parce que l'armée ducale était plus forte que celle des barons; ils désiraient les Français, mais ils les craignaient : aussi firent-ils un traité dans lequel on remarque bien plus la précaution du soupçon que l'abandon de la confiance. Ils recevront les troupes du roi, mais il ne pourra leur envoyer que quatre cents lances et quatre mille hommes d'infanterie. Ces troupes françaises seront commandées par un Breton; elles ne pourront faire le siége d'aucune place où le duc aurait établi sa résidence, et le roi les retirera sitôt que le duc d'Orléans et les trois seigneurs nommés dans leurs plaintes seront sortis de la province. Les conditions auraient été encore plus restreignantes, que Madame les aurait acceptées : c'était beaucoup que d'entrer librement en Bretagne. Elle comptait sur les circonstances et sur son adresse pour s'y maintenir.

La guerre commença avec ces espérances, et peu s'en fallut que Madame ne les vît se réaliser dès la première campagne. Après plusieurs petits combats, de poste en poste, les Français firent reculer le duc et le forcèrent de se renfermer dans la ville de Nantes avec le prince et leurs compagnons de fortune, et ils y mirent le siége malgré les conditions du traité. La place était bien fortifiée; mais elle fut si bien attaquée que madame de Beaujeu ne douta pas qu'elle ne fût bientôt prise avec tous ceux qu'elle renfermait. Dans le transport de sa joie, elle en triompha devant le maréchal de Rieux, le principal auteur de la ligue des barons; mais le Breton, qui n'avait jamais eu intention, non plus que ses confédérés, que son prince fût poussé à l'extrémité et surtout qu'il tombât entre les mains des Français, fit assez clairement à la gouvernante le reproche qu'elle outrepassait leurs conventions en poursuivant le duc dans son dernier asile, et ajouta qu'il ne croyait pas que les troupes royales entrassent dans la ville ni par force ni par composition.

Cependant il le craignait, et se repentait déjà de son imprudence, lorsqu'il arriva aux assiégés des secours presque inespérés. Maximilien, qui aspirait à la main d'Anne pour lui, et à celle d'Isabelle, sa sœur, pour Philippe son fils, fit partir de Flandre quinze cents hommes de vieilles troupes allemandes qui abordèrent à Saint-Malo, et s'introduisirent à Nantes par un côté que les Français, en trop petit nombre, avaient été forcés de laisser libre. Dix mille Bas-Bretons, apprenant le danger de leur souverain, mal armés, mais pleins de courage, accoururent et furent aussi introduits. Ces renforts, joints à ce qui restait au duc de fidèles sujets renfermés avec lui et les Français réfugiés, firent des sorties si fréquentes et si heureuses que l'armée royale leva le siége.

Elle alla se dédommager sur plusieurs villes importantes dont elle s'empara. Entre celles dont elle s'approchait, il s'en trouva une dont la position pouvait être utile à des projets ultérieurs; mais elle appartenait au comte d'Avaugour, fils naturel du duc: un mouvement

secret d'ambition lui avait fait méconnaître les droits de la nature, et l'espoir de l'emporter peut-être sur ses sœurs l'avait attaché à la confédération. Cette considération importante, qui aurait dû être pour cette ville une sauvegarde, n'arrêta pas Madame ; et la Trémouille, général de l'armée royale, la prit et y mit garnison. Cette imprudence, qui a été quelquefois imitée par des auxiliaires plus avides que serviables, ouvrit les yeux aux principaux seigneurs bretons : ils ne doutèrent pas que l'intention de Madame ne fût de se rendre assez forte dans la Bretagne pour y donner la loi à la mort du duc François, que ses infirmités, suites d'une vie déréglée, pouvaient rendre très prochaine.

Rien ne le retenait plus dans son alliance que le dépit de plier sous le duc d'Orléans, devenu tout-puissant en Bretagne. Mais les revers de la campagne avaient usé son crédit. Il y avait eu parmi les Bretons restés fidèles des murmures, des révoltes même, à l'occasion des Français réfugiés. La position des princes devenait chaque jour plus embarrassante, et leur conseil jugea qu'il fallait tout tenter pour opérer une réconciliation avec les barons dissidens. Pour en aplanir les voies, ils publièrent qu'ils étaient prêts à rentrer en France, pour peu qu'on leur fît des conditions supportables, et ils demandèrent un sauf-conduit à la cour pour en traiter. Le sauf-conduit fut accordé, et Lescun partit pour la Normandie, où se trouvait Madame. Avant de s'y rendre, il alla trouver le maréchal de Rieux à Ancenis, et le conjura, au nom des ducs et des princes, de cesser de mettre obstacle à un rapprochement d'où dépendait le salut de sa patrie. D'après les dispositions du maréchal, il ne fut pas difficile à être persuadé; et, comme il ne cherchait qu'une honnête occasion de rompre avec la France, il profita de celle-ci : il adjoignit un agent à Lescun, le chargea de seconder ses demandes, et, en cas de refus, de déclarer qu'il se croyait délié de ses engagemens, puisqu'il ne les avait contractés qu'afin d'obtenir l'évacuation des princes hors du territoire de la Bretagne, ce à quoi ils offraient eux-mêmes de se soumettre. Mais les conditions de Lescun, auprès de Madame, furent si exorbitantes, et présentées d'un ton si hautain, qu'elles furent rejetées avec mépris.

Le maréchal de Rieux, qui s'y attendait, prend brusquement son parti. Profitant d'un rassemblement de ses collègues, indiqué à Châteaubriant, il s'y rend en force; et, après avoir exposé en peu de mots le projet de la France, qu'il avait pressenti dans sa conversation avec Madame pendant le siége de Nantes, et démontré qu'il n'y avait d'autre moyen d'en empêcher l'exécution que de se réconcilier avec leur duc, il ajoute : « Je ne prétends violenter personne ; ceux » qui sont tentés de rentrer dans leur devoir peuvent rester ici et » compter sur mon amitié ; ceux qui aimeront mieux persister dans » l'alliance de la France auront la liberté de sortir avec armes et bagages. Délibérez. » Il n'y en eut qu'un petit nombre qui profitè-

rent de la liberté de se retirer, et les autres se rendirent avec le maréchal à la cour du duc. Ils y furent bien reçus, reprirent leurs fonctions auprès de lui, et on leur rendit leurs dignités et leurs biens, dont ils avaient été privés par un arrêt solennel quand leur révolte éclata.

On ne devine pas pourquoi Lescun, reconnu pour habile, se conduisit d'une manière à faire échouer sa négociation, et à retenir le duc d'Orléans et ses amis en Bretagne, dans un moment où leur présence pouvait et devait être très nuisible au projet qu'il méditait.

Pendant son gouvernement de Guyenne, il avait lié une amitié étroite avec Alain, sire d'Albret, très riche possesseur dans le midi de la France, père de Jean, roi de Navarre, de trois autres fils et de quatre filles qu'il avait eus de Françoise de Blois, arrière-petite-fille de Jeanne-la-Boiteuse, et fille de Guillaume, vicomte de Limoges, lequel avait survécu à Charles, comte de Penthièvre, son aîné, celui dont la fille et l'héritière, Nicole, avait vendu ses droits à Louis XI. Avec ce cortége d'enfans, environ cinquante ans d'âge, de la vigueur, à la vérité, mais la vigueur et la rudesse d'un vieux guerrier, Alain, quoique seigneur de grands états, n'était pas un parti sortable pour une princesse de quatorze ans. Cependant Lescun, qui, privé de fortune en Guyenne, avait intérêt à se procurer un grand état en Bretagne, entreprit de faire épouser la princesse héritière à son ami. Il montra au sire d'Albret des mesures si bien prises, et le flatta tellement du succès, que celui-ci leva des troupes, et partit dans la confiance qu'en arrivant il n'aurait qu'à présenter sa main pour obtenir celle de la jeune Anne, et recevoir l'assurance d'être mis en possession de ses états aussitôt après la mort du duc.

Quand Lescun se mit en tête ce bizarre projet, il n'ignorait pas qu'il faudrait persuader le père, la fille, les seigneurs bretons et le duc d'Orléans; mais rien ne l'arrêta : « Ce mariage, dit-il au duc de » Bretagne, réunira à jamais les maisons de Blois et de Monfort, » vous donnera un gendre dont les droits sont antérieurs à ceux que » réclame Charles VIII, et de plus un général habile, uniquement » dépendant de vous, et capable de tenir en bride la troupe remuante » de vos barons. » On doit se rappeler que François ne voyait que par les yeux de ses favoris. Lescun tenait ce poste; il remontrait, priait, pressait. Le duc oublie qu'il avait donné parole à Maximilien, et qu'il lui avait même fiancé sa fille : il oublie aussi que le duc d'Orléans lui plaît à lui-même, et paraît goûté de la jeune princesse, et signe tout ce que son favori lui dicte pour son protégé. Le suffrage de madame de Laval, gouvernante des deux princesses, pouvait être très utile à déterminer son élève; Lescun l'obtint, et se servit même de cette femme adroite pour attirer à son opinion le maréchal de Rieux. Depuis que ce seigneur avait ramené les barons à leur souverain, il jouissait d'un grand crédit tant dans le conseil du duc qu'au-

près des seigneurs. Lescun le proposa pour exemple à ceux qu'il voulait gagner : il les prit surtout par l'appât qui avait amorcé leur duc, savoir, que le sire d'Albret, représentant la branche de Blois, et confondant en sa personne, par son premier mariage avec une Montfort, les droits des deux maisons, finirait une querelle qui avait longtemps désolé leur patrie : de plus, le Gascon promettait de faire venir des troupes nombreuses, capables de défendre la Bretagne contre la France et contre tout autre prétendant, de ne se conduire que par les conseils des Bretons, et de ne jamais donner à d'autres qu'à eux les charges et les dignités de la province. Ces engagemens de la part de ceux qui désirent sont des moyens usés dont mille fois on a reconnu l'illusion, et qui cependant réussissent toujours. Lescun ne désespéra pas de leur succès, et il ne fut point trompé.

Le plus difficile à persuader était le duc d'Orléans. L'adroit Lescun, qui se disait son ami, lui présente son projet d'un ton léger, comme une affaire de circonstance. Quoique nous nous soyons, lui dit-il, assez bien défendus jusqu'à ce jour, ne croyez pas que nous puissions désormais résister seuls à toutes les forces de la France. Les Bretons perdent courage ; je doute qu'on puisse les ranimer si on ne leur montre un secours prochain. Or, on ne peut en présenter un qui vienne plus à propos que celui qu'offre le sire d'Albret. Sa prétention à la main de la princesse ne doit point arrêter, elle est visiblement extravagante ; et que risque-t-on à lui laisser cette espérance ? Quand on aura profité de son secours, vous, prince, dans la fleur de l'âge, orné de tous les dons de la nature, déjà assuré du penchant de la jeune princesse, craignez-vous, si on ne réussit pas à faire entendre raison au vieux soupirant, et à l'engager à se retirer lui-même, craignez-vous de ne le pouvoir écarter de force ? Mais le duc d'Orléans crut au-dessous de lui de se prêter à une pareille ruse. Il ne voulut pas qu'on donnât sous son nom au sire d'Albret des espérances illusoires, et obligea même ceux de ses partisans qui avaient agréé le projet de retirer leur parole. Lescun n'eut garde de faire connaître à son protégé cette difficulté qui était accompagnée de beaucoup d'autres obstacles, et Alain arriva avec ses troupes.

Lescun, au retour de sa fausse négociation pour le rappel du duc d'Orléans en France, lui avait annoncé que Madame préparait contre lui et ses complices un coup éclatant ; cette menace se réalisa par un lit de justice auquel on appela les princes et les pairs. Dans cette assemblée, qui fut très auguste, l'avocat-général qui porta la parole confondit et assimila les torts du duc d'Orléans, auteur et fauteur des troubles en France, avec ceux du duc de Bretagne, coupable de félonie, en ce qu'il soutenait un rebelle, et affectait un ton d'égalité avec le roi auquel il n'avait point encore rendu son hommage. Il leur associa le jeune Philippe, comte de Flandre, âgé de neuf ans, et l'accusa de collision avec eux, pour ne s'être pas rendu à l'assemblée des pairs, quoiqu'on lui eût envoyé des passeports. Mais quand le jeune

prince eût été d'un âge à vouloir par lui-même, il aurait eu dans ce moment d'autres occupations. Son père était alors prisonnier des Brugeois révoltés par lesquels il avait eu la maladresse de se laisser surprendre, et qui, profitant de la protection de la France qu'ils avaient réclamée, en abusaient indignement en dévouant à la mort les officiers de l'archiduc saisis avec lui. Quoi qu'il en soit, les trois vassaux furent *criés* à la table de marbre et ajournés à deux mois. Ce fut à cette vaine formalité qu'aboutit une procédure dont le public, d'après la solennité imposante qu'on y avait apportée, attendait une autre issue. Les partisans seuls des princes furent déclarés rebelles et dépouillés de leurs biens. Madame, mêlant la politique à la vengeance, se contenta d'avoir inquiété les deux ducs et ne voulut pas les pousser à l'extrémité, de peur qu'ils n'appelassent le roi d'Angleterre à leur secours.

Il s'était passé dans ce pays des évènemens qui avaient empêché ces anciens ennemis de la France de se mêler des affaires de ce royaume. Edouard IV, en mourant, avait laissé la tutelle de ses deux fils, encore enfans, au duc de Glocester, son frère. Il assassina ses deux neveux, et prit la couronne sous le nom de Richard III. Le monstre périt ensuite dans une bataille que lui livra Henri Tudor, comte de Richemont. Celui-ci, par sa mère, héritière du rameau légitimé de Sommerset, était le dernier rejoton de la maison de Lancastre. Il monta sur le trône à l'aide des secours que lui avaient fournis le roi de France et le duc de Bretagne. Pour cette raison, Henri VII se piquait d'une exacte neutralité entre les deux princes. Cependant son intérêt le faisait pencher pour le Breton. Il souhaitait que la France ne se rendît pas assez forte en Bretagne pour y faire la loi; mais il n'apportait à l'invasion dont la province était menacée que le faible obstacle de la négociation, et madame de Beaujeu (1), digne fille de Louis XI, amusait le monarque par des démonstrations d'une confiance sans bornes. Elle le rendait dépositaire de ses secrets, lui expliquait ce qu'elle aurait pu faire contre la Bretagne, si elle n'eût été retenue par l'intérêt qu'il y prenait; elle lui demandait ses conseils, abandonnait tout à son arbitrage, et le rendait maître des conditions, pendant que les troupes françaises avançaient sourdement et s'emparaient des principales villes de la Bretagne. La nation anglaise, que sa haine invétérée contre la France rendait clairvoyante, souffrait de l'inaction de son roi. Plusieurs seigneurs levèrent des troupes, et, malgré la paix existante entre les deux royaumes, ils menèrent des secours en Bretagne, de sorte qu'il se trouvait des enseignes anglaises dans l'armée ducale à la bataille de St-Aubin, qu'on peut dire avoir décidé du sort de la Bretagne, quoiqu'il n'ait été fixé que trois ans après.

(1) Cette année elle devint duchesse de Bourbon, par la mort du connétable et du cardinal de Bourbon, tous deux aînés du sire de Beaujeu.

L'armée royale assiégeait Fougères, rempart de la province du côté du Maine et de l'Anjou. L'importance du poste fit prendre aux Bretons la résolution de tout tenter pour en faire lever le siége. Ils se mirent en chemin avec tous leurs auxiliaires, Anglais, Allemands, Gascons et émigrés français. Il ne régnait pas une grande union entre les chefs, et surtout entre le sire d'Albret et le duc d'Orléans. Le premier, mal reçu en arrivant de la jeune princesse qu'il croyait devoir épouser sur le champ, attribuait les froideurs dont elle l'accablait à la passion secrète que le duc avait su lui inspirer. Il résolut de se défaire de ce rival, et choisit le temps de la marche de l'armée.

Le duc d'Orléans est averti que la nuit, à heure convenue, on doit entrer dans sa tente pour l'assassiner. Il communique cet avis au prince d'Orange et à d'autres amis qui se rassemblent chez lui, sortent à l'heure indiquée et rencontrent le sire d'Albret avec une grosse troupe qui s'avançait en silence. Le duc leur demande ce qu'ils viennent faire en pleine nuit dans son quartier; ils répondent qu'ils font une ronde et qu'ils ont voulu s'assurer par eux-mêmes de la vigilance des sentinelles. On se retire de part et d'autre sans plus grande explication; mais le lendemain le duc d'Orléans accuse en plein conseil le sire d'Albret d'avoir voulu l'assassiner. Le sire nie le fait et demande réparation. Déjà les capitaines se rangeaient de chaque côté, selon leurs affections, et étaient prêts à se charger. L'armée allait se détruire si les remontrances des moins bouillans n'eussent suspendu les ressentimens.

On continua à marcher vers Fougères; mais on arriva trop tard. La garnison, après plusieurs sorties malheureuses, avait été forcée de se rendre. L'armée bretonne, en apprenant cette nouvelle, rétrograde; l'armée française la poursuit. Elles se joignent près d'une petite ville nommée Saint-Aubin-du-Cormier. Le duc d'Orléans et ses compagnons de fortune combattirent dans l'infanterie. Ils choisirent ce poste afin de désabuser les Bretons auxquels on avait persuadé que ces exilés, pour obtenir leur grace, se rendraient pendant l'action aux escadrons ennemis et fondraient de concert sur leurs hôtes. Ils voulurent écarter jusqu'à l'ombre du soupçon en se mettant dans l'impossibilité d'exécuter un pareil projet, et cette délicatesse causa leur malheur. Soit par force, soit avec dessein, l'infanterie française recula d'abord devant l'infanterie bretonne; mais celle-ci, en avançant toujours, prêta le flanc à une embuscade de cavalerie française dont le choc inattendu tarda peu à l'enfoncer et à la mettre en désordre. Le duc d'Orléans, le prince d'Orange et la troupe de guerriers attachés à leur sort, qui voulurent résister, furent enveloppés et faits prisonniers.

La Trémouille traita les princes avec tous les égards dus à leur rang. Ils les invita à sa table avec les capitaines qui les accompagnaient; mais à la fin du repas, à un signal convenu, un de ses officiers se lève, sort et rentre avec deux cordeliers. A cet aspect les

princes pâlissent. « Princes, leur dit La Trémouille, rassurez-vous; » il ne m'appartient pas de prononcer sur votre destinée, cela est ré» servé au roi. Mais vous, capitaines, qui avez été pris en combattant » contre votre souverain et votre patrie, mettez promptement ordre » aux affaires de votre conscience. » En vain les princes demandent grace pour leurs malheureux complices, La Trémouille est inexorable et leur fait trancher la tête. Le duc d'Orléans, après avoir été promené en diverses prisons, fut renfermé dans la tour de Bourges, où il était resserré la nuit dans une cage de fer. Le prince d'Orange fut traité moins durement.

La défaite de Saint-Aubin détermina les Bretons à demander la paix. Quand leur proposition fut présentée au conseil d'état, le plus grand nombre des conseillers, surtout les plus attachés à la gouvernante, opinaient à continuer la guerre, parce que, disaient-ils, jamais peut-être on ne retrouverait l'occasion de s'emparer aussi facilement d'une province aussi importante. Leur avis allait passer, lorsque le chancelier Guillaume de Rochefort se leva et dit : « Ceux » qui ont parlé avant moi ont montré que la conquête de Bretagne » est facile; personne n'a examiné si elle est juste. C'était cependant » par là qu'il fallait commencer. Sans doute, continua-t-il, pour un » prince sans religion, il suffit qu'un pays voisin soit à sa bienséance » pour qu'il se croie autorisé à s'en emparer; mais un prince chré» tien a d'autres règles à suivre dans sa conduite. Il doit à l'univers » l'exemple de la justice. Le roi, je le sais, réclame des droits sur » la Bretagne; mais ces droits n'ont pas encore été soumis à la cen» sure des lois. Que l'on nomme promptement des commissaires » éclairés et intègres, qu'on leur fournisse les titres respectifs, et » qu'on leur laisse une entière liberté de les discuter. Si, après un » sévère examen, les prétentions du roi sont jugées injustes, ou » même douteuses, il n'y a point à délibérer; la conquête de la Bre» tagne, fût-elle encore plus facile, il faut y renoncer. » Le chancelier ajouta que les motifs du délai ne pouvaient que faire honneur au roi, et qu'ils gagneraient infailliblement les Bretons les plus opiniâtres, lesquels se feraient scrupule de résister à un monarque dont les étendarts étaient précédés par l'égide de la justice; et qu'on verrait les Français contribuer plus volontiers à une guere aussi juste, et le soldat en affronter plus hardiment les hasards.

Le conseil revint à l'avis de Rochefort. On convint d'entendre les Bretons. Des commissaires nommés de part et d'autre se réunirent à Sablé et conclurent un traité. Le duc s'engagea à faire sortir de ses états tous les étrangers qui déplaisaient à la France, à ne les y jamais recevoir, et à ne marier ses filles que de l'aveu du roi. Le monarque, de son côté, promit de les traiter comme ses bonnes parentes. Tous les nobles, barons, ecclésiastiques et les grandes villes, dit le traité, le garantiront par serment; et, pour plus grande sûreté de son accomplissement, le roi gardera en dépôt les villes de

St-Malo, Dinan, Fougères, Vitré et St-Aubin, y mettra des garnisons, et les retirera de toutes les autres. Il fut encore stipulé d'autres articles de moindre importance, mais tous à l'avantage de la France.

Le duc François avait à peine eu le temps de signer ce traité qu'il mourut. Il confia l'autorité, pendant la minorité des deux princesses ses filles, au maréchal de Rieux, avec injonction de prendre, dans les circonstances difficiles, conseil de Dunois, de Lescun et du sire d'Albret. Ce vieux prétendant, soutenu par Lescun, fort lié avec le maréchal et avec madame de Laval, crut déjà tenir la main de l'héritière. Il se fit donner par le vice-chancelier une procuration, au nom de la princesse, pour obtenir de Rome la dispense que leur parenté rendait nécessaire. Anne n'avait que quatorze ans: dans un âge encore si tendre, elle était déjà capable de prendre une résolution et d'y persister. Elle avait une véritable aversion pour le vieux Gascon. Indignée de sa téméraire démarche, elle ordonne au chancelier, Philippe de Montauban, d'y mettre opposition. Alain fait dire au magistrat que, s'il a l'audace de la signifier, *il lui fera la tête sanglante*. Le chancelier ne se laisse pas intimider. Dunois, à qui la captivité du duc d'Orléans avait peut-être déjà fait concevoir un autre plan, soutient Montauban. Celui-ci ameute les officiers allemands de Maximilien, intéressés à ne point laisser passer à un autre la princesse fiancée à leur maître; et, à l'aide de leur puissante intervention et des conseils de Dunois, elle échappe à cette première tentative contre sa liberté.

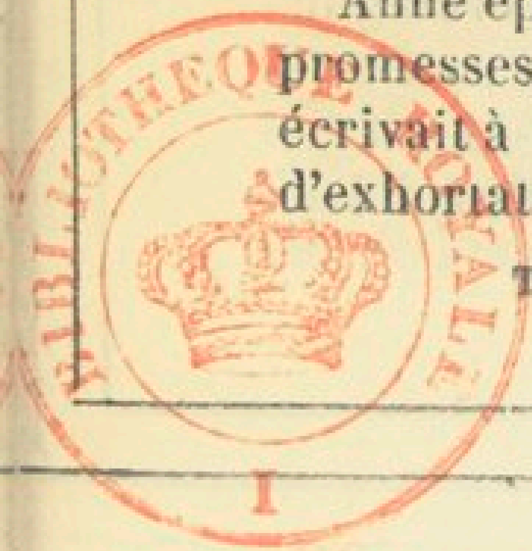
En envoyant donner avis à la cour de France de la mort du duc, Rieux demanda l'exécution du traité de Sablé. Le roi promit de s'y conformer, mais en posant pour condition préliminaire qu'étant seigneur suzerain des jeunes princesses, il serait déclaré leur tuteur; que ses droits et ceux des héritières à la succession de la Bretagne étant litigieux, on les soumettrait à un examen, et qu'avant la décision elles ne prendraient pas le titre de duchesses. Le conseil de Bretagne répondit qu'il désirait se conformer aux dispositions du traité de Sablé; et que comme il imposait l'obligation de le faire garantir par les trois états, la princesse allait les convoquer, et que les dernières propositions seraient soumises à leur discussion.

Les poursuites du sire d'Albret continuaient, favorisées par le maréchal de Rieux, et toujours secrètement traversées par le comte de Dunois. On ne peut guère douter que cet adroit politique, voyant le duc d'Orléans prisonnier, son parti ruiné, et nulle ressource de ce côté, n'ait eu dessein de rentrer en grace par quelque grand service, comme serait celui de réunir la Bretagne à la France, en procurant le mariage du roi avec la princesse Anne, devenue unique héritière par la mort d'Isabelle, sa sœur cadette. Elle était à Rhedon, place sans défense. Les partis, sous différens étendarts, battaient la campagne autour d'elle, et la tenaient dans des alarmes continuelles. Elle redoutait surtout Jean II, vicomte de Rohan, qui avait épousé

une fille du duc François I, cousin-germain de son père, et qui aspirait aussi à sa main pour son fils. A tout moment elle courait risque d'être enlevée. On lui conseille, et elle se résout de gagner Nantes, où elle pouvait se flatter d'être plus en sûreté, et où elle devait trouver, non seulement les riches meubles et les pierreries de son père, mais encore quelque argent, ressource précieuse dans la détresse qui la pressait.

Anne part accompagnée d'une petite escorte, et mande au maréchal de Rieux et au sire d'Albret de venir au devant d'elle pour assurer sa marche. Au lieu de se rendre sur le chemin, ils vont droit à Nantes, s'y emparent eux-mêmes des trésors sur lesquels comptait la princesse, et y annoncent sa prochaine arrivée; mais en même temps ils persuadent aux bourgeois que Montauban et Dunois, qui l'accompagnent, et auxquels elle prodigue sa confiance, ne cherchent à s'introduire dans la place que pour la livrer aux Français. Les habitans trompés envoient dire à leur souveraine qu'ils la recevront, mais avec douze personnes seulement. Comme elle avançait malgré cette injurieuse condition, le sire d'Albret et le maréchal, craignant que si elle entrait sa présence ne fît soulever la bourgeoisie, et qu'ils ne fussent plus maîtres dans la ville, sortent avec un fort détachement dans le dessein d'enlever la princesse. Son escorte, toute faible qu'elle était, fit démonstration de résistance. Anne elle-même en donna le signal, en sautant en croupe sur le cheval de Dunois; et Rieux, honteux de se battre contre une jeune fille commise à sa garde, rentra tristement dans la ville. Réflexion faite cependant, il reparaît le lendemain, disposé cette fois à ne pas laisser perdre l'occasion. Anne présente encore le combat, mais Dunois, ne jugeant pas le défi soutenable, obtint de pouvoir se retirer avec la princesse sous la condition de la ramener lui-même dans la ville à un jour marqué, et donne Jean de Luan, son ami, capitaine des gardes du duc d'Orléans, et échappé à Saint-Aubin, pour garant de sa parole. La vie de l'otage dépendait de la fidélité de Dunois à sa promesse; mais l'otage, sentant combien il importait au bonheur de la princesse de ne pas être remise à la discrétion du vieux Alain, se dévoue, et mande à son ami que, quelque chose qui puisse lui arriver, il sauve la princesse. Dunois obéit à Luan en tremblant pour ses jours. Rieux et d'Albret heureusement respectèrent la généreuse confiance du chevalier français. Il ne lui arriva rien, et Dunois conduisit la princesse à Rennes, dont les habitans lui firent une réception honorable, et lui renouvelèrent le serment d'une inviolable fidélité, dont ils venaient récemment de donner la meilleure preuve, en faisant échouer les dispositions de La Trémouille pour s'emparer de leur ville.

Anne éprouvait l'embarras attaché au malheur; des conseils, des promesses, de la commisération et presque aucun secours. Henri VII écrivait à la fille de son ancien ami des lettres affectueuses, pleines d'exhortations et de conseils; il lui mandait surtout qu'elle se gardât



bien d'écouter les agens de la France, et qu'elle n'eût de confiance qu'aux siens. Il lui envoya avec ses instructions quelques troupes, qui, à leur débarquement, se comportèrent à peu près comme dans un pays de conquête et lui firent plus de mal que de bien. Ferdinand, roi d'Espagne, et Isabelle mandaient aussi à l'orpheline qu'elle ne se laissât pas décourager, qu'ils feraient de leur côté pour elle une puissante diversion, sitôt qu'elle aurait reçu les renforts qu'elle attendait d'Angleterre, de Flandre et d'Allemagne. De leur côté, les généraux de Charles VIII, en avançant dans la Bretagne, en s'emparant de tous les postes utiles, publiaient que ce monarque ne se fortifiait dans la province que pour empêcher qu'elle ne devînt la proie des ambitieux, qui feignaient d'aspirer à la main de sa pupille pour envahir plus aisément sa souveraineté.

Au milieu de ces fallacieuses adulations, l'odieux Alain continuait ses persécutions. Il paraît que le roi d'Angleterre l'appuyait, afin d'avoir en Bretagne un duc de sa main. Ses partisans devenaient tous les jours plus pressans et faisaient craindre une violence. Afin d'ôter à cet amant forcené toute prétention, et de se soustraire pour toujours à ses poursuites, Anne prend un parti extrême. Son père l'avait fiancée à Maximilien. Ce prince, après neuf mois de captivité, venait d'être rendu à la liberté par les mesures efficaces de l'empereur, qui avait fait entrer une armée en Flandre pour délivrer son fils. Anne lui fait savoir que, fidèle à l'engagement pris par son père, elle consent à l'épouser. Sur cette offre il aurait dû accourir; mais, retenu en Allemagne par une guerre d'ambition, il se contenta d'envoyer des ambassadeurs. Le principal d'entre eux était chargé de le représenter. Après la cérémonie ecclésiastique, la nouvelle épouse se mit au lit, et l'ambassadeur, tenant en main la procuration de son maître, mit une jambe nue dans le lit nuptial. Cérémonie bizarre qui fit tourner Maximilien en ridicule quand elle fut divulguée.

Tout cela se fit si secrètement que les plus familiers de la cour n'en eurent aucune connaissance, pas même Dunois, quoiqu'il fût très assidu auprès de la princesse et qu'il eût auprès d'elle assez de crédit pour les services qu'il lui avait rendus en la défendant contre le sire d'Albret. Cet évènement l'étonna fort quand il vint à l'apprendre. La prison du duc d'Orléans lui ayant ôté l'espérance de procurer au prince la main de la princesse, il travaillait alors à la mettre dans celle de Charles VIII, non seulement pour son propre avantage, mais aussi pour celui du duc d'Orléans, dont il se flattait d'obtenir la liberté par ce service. Quoique déconcerté par ce brusque mariage, il ne se rebuta pas.

Il remontra à la cour de France, qui avait agréé sa secrète médiation, que si sincèrement on avait dessein d'acquérir la Bretagne par le mariage de la princesse, il fallait prendre des moyens tout autres que ceux qu'on avait employés jusqu'alors. « Mal à propos, écrivit-il, on a fatigué le peuple breton par la guerre, et effrayé les

seigneurs par l'ostentation d'une puissance attentatoire à leurs privi-léges. Ce sont les demandes perpétuelles faites par Louis XI à François II, tantôt d'un hommage accompagné d'obligations onéreuses ou humiliantes, tantôt de renonciation forcée à toute autre alliance, qui ont aigri le père, dont le mécontentement a passé à la fille et lui a inspiré pour la France un éloignement difficile à vaincre. On peut voir par le simulacre de mariage qu'elle vient de se permettre que, malgré la faiblesse de son âge, elle est capable d'une résolution ferme et même désespérée. On ne la ramènera qu'en lui montrant le dessein, non de la dominer, mais de placer sur sa tête une couronne due à sa naissance et à ses belles qualités. » L'adroit négociateur ajoutait que cette perspective deviendrait encore plus attrayante pour la princesse si elle était présentée par le duc d'Orléans, parce qu'elle se rappelait avec plaisir qu'il avait daigné, lorsqu'il ne faisait que de sortir de l'enfance, lui marquer des sentimens qui la flattaient, et parce qu'elle croyait que le prisonnier souffrait pour elle.

Pendant que madame de Beaujeu tenait le prince sous bonne garde, elle s'était rendue facile pour la liberté de ses courtisans. Comines même, un des principaux conseillers du duc, fut tiré de sa cage de fer, et rétabli dans une partie de ses biens et de ses honneurs Elle ne s'opposa pas non plus à la délivrance du prince d'Orange, un des prisonniers de Saint-Aubin-du-Cormier, et qui avait été regretté alors par le feu duc François et par sa fille. En sortant de prison, il eut permission d'aller en Bretagne, sous prétexte d'y rétablir sa santé et ses affaires; mais il y fut en effet envoyé exprès pour aider Dunois à convertir la princesse. Quoique le ressentiment de la gouvernante dût être amorti depuis trois ans qu'elle tenait le duc d'Orléans dans les fers, on ne crut pas apparemment qu'elle fût encore assez disposée en sa faveur, puisqu'on lui cacha les mesures qu'on prenait pour sa délivrance. C'est du côté du jeune monarque que les sollicitations se tournèrent. Les tentatives furent long-temps inutiles. Charles, imbu des maximes politiques de sa sœur aînée, résistait : un jour enfin la cadette, épouse du duc d'Orléans, se présente devant son frère en habits de deuil, les cheveux épars, tout en larmes; elle se précipite à ses genoux. Sa douleur sollicitait d'autant plus la compassion qu'on savait que, disgraciée de la nature, elle n'était pas épouse heureuse. Son frère la relève avec empressement; ému lui-même jusqu'aux larmes, il l'embrasse et lui dit : « Consolez-vous, ma » sœur, vous obtiendrez ce que vous souhaitez si ardemment. Fasse » le ciel que vous n'ayez jamais à vous en repentir! »

Cependant, n'ayant pas encore fait usage de son autorité, le jeune monarque hésitait à en commencer l'exercice par une mortification donnée à une sœur dont il était accoutumé à respecter les volontés; mais à force d'instances on le détermina. Il prétexte une partie de chasse pour s'éloigner de la surveillance de la gouvernante, s'approche de Bourges, envoie deux de ses chambellans faire ouvrir les por-

tes de la tour à son cous n. Le prince arrive, embrasse les genoux du roi, sans pouvoir proférer une parole. Charles le serre plusieurs fois dans ses bras, et, non content d'avoir employé le reste du jour à parler sans aigreur du passé, il lui fait dresser un lit dans sa chambre. De ce moment commença entre eux une affection qui ne s'est jamais démentie.

A cette nouvelle, madame de Beaujeu comprit que son autorité expirait. Elle écrivit à son frère une lettre, dans laquelle elle disait ne regretter que la perte de ses bonnes graces. Le roi la rassura à cet égard, et lui témoigna le désir de continuer à se conduire par ses conseils; en effet, elle fut toujours consultée dans les grandes affaires. Il se fit une réconciliation générale à la cour. Le sire de Beaujeu s'efforça de faire oublier au duc d'Orléans, par ses prévenances, les procédés plus que sévères de sa femme. Les courtisans des deux partis se confondirent, et depuis jamais règne n'a été plus exempt de factions que celui de Charles VIII.

Il donna au nouveau réconcilié le gouvernement de Normandie, place de confiance, dans un moment où on pouvait craindre que la position de cette province à l'égard de l'Angleterre favorisât les efforts que Henri VII pourrait faire pour traverser les vues de la France sur la Bretagne, et pour procurer même, au besoin, l'évasion de la jeune princesse. L'intrigue fut si habilement conduite que peu à peu tous ses alentours furent gagnés; le maréchal de Rieux se réconcilia avec Dunois, et le sire d'Albret lui-même, proscrit en Bretagne et en France, fit sa paix avec celle-ci, s'attacha à sa cause, et livra, pour gage de sa foi, la ville de Nantes, qu'il tenait encore, et où il était menacé d'être forcé par les Anglais. Les difficultés les plus grandes vinrent de la princesse elle-même. « Toute jeune qu'elle » était, dit Daniel, âgée seulement de quatorze ans, elle faisait pa-» raître beaucoup d'esprit, de la grandeur d'ame et de la fierté. » Sans inclination pour Maximilien, elle se croyait irrévocablement liée avec lui par le mariage qu'elle venait de contracter, et des préjugés inspirés dès la plus tendre enfance lui donnaient de la haine pour la nation française, et de l'adversion pour le roi. Aussi, dès que le chancelier Montauban, choisi par Dunois pour rompre la glace, lui eut parlé d'épouser ce prince, elle entra dans des transports de fureur, s'abandonna aux larmes et aux reproches, et s'écria qu'elle était trahie. Cependant, cette première impétuosité calmée on l'accoutuma à écouter; mais aux douceurs de l'insinuation, on jugea nécessaire de joindre des alarmes : enfin on l'attaqua comme une place à conquérir qui ne se rendrait qu'à la force, et avec tous les honneurs de la guerre.

Par le conseil de Dunois, les troupes françaises entrèrent en foule en Bretagne, sous le commandement de La Trémouille. Il approchait de Rennes par des circuits pour l'investir, et avançait à proportion du besoin qu'on avait d'effrayer la princesse. Les craintes

n'étaient pas difficiles à inspirer. Anne ne se voyait pas une garnison capable de résister à La Trémouille s'il arrivait; point d'ordres donnés pour lever des troupes, point de généraux, les coffres vides, tout son conseil gagné, demeurant dans l'inertie, et autour d'elle un peuple dans la consternation. Dans cette extrémité, il n'y eut pas jusqu'au duc d'Orléans, que Dunois s'était toujours proposé de rendre utile, soit pour lui procurer la liberté, soit pour consolider son crédit à la cour, qui ne fût employé par celle-ci pour achever d'ébranler la résolution de la jeune duchesse. L'exemple du sacrifice qu'il faisait lui-même fut l'argument persuasif qu'il employa près d'elle pour en obtenir un consentement qui devait assurer le bonheur des deux peuples. Le maréchal de Rieux, la dame de Laval, et beaucoup d'autres personnes de son intimité, ou séduites, ou persuadées, firent un effort commun contre elle, et lui dirent nettement qu'il fallait se déterminer à être ou reine de France ou princesse dépouillée.

Il ne lui restait de défense que l'objection de son engagement avec Maximilien, et la difficulté d'échapper à la surveillance des Allemands, qui l'environnaient et l'observaient depuis son mariage, comme leur propriété. Le scrupule lui conseillait quelquefois d'aller joindre cet époux. Quel époux! lui répondait-on, qui au lieu de venir recevoir lui-même votre main vous a exposée à une cérémonie dont la bizarrerie devait blesser votre delicatesse? Vous convient-il d'aller le chercher? S'il a montré si peu d'empressement pour Anne souveraine, comment recevra-t-il Anne privée de ses états et fugitive? Et à quelles calamités abandonnerez-vous les malheureux Bretons! Français, Allemands, Anglais, Espagnols, tous fondront sur la Brétagne, pilleront les villes, ravageront les campagnes. Il naîtra entre les seigneurs des prétentions qui les mettront aux mains les uns contre les autres; ils déchireront la province en lambeaux, et la diviseront entre eux et les étrangers; au lieu que tout sera dan l'ordre, si avec un monarque jeune, et d'une grande réputation de bonté, vous daignez vous asseoir sur le premier trône du monde.

Cette brillante perspective n'était pas une illusion, mais l'honneur délicat de la jeune princesse lui défendait de l'envisager volontairement: elle voulut y être forcée. Rennes était investie; elle en soutint le siége, et ne se rendit que lorsqu'elle fut réduite à capituler. Dans le traité qu'elle conclut, elle stipula une entière liberté pour elle et pour les Allemands de se retirer. Mais cette condition n'était effectivement que pour ces derniers, qu'on avait besoin de tromper, et auxquels on laissa l'opinion qu'ils allaient être employés à la conduire de Bretagne en Flandre, où devait se rendre le roi des Romains son époux. Elle fit elle-même des préparatifs pour ce prétendu voyage, et pendant qu'on l'en croyait uniquement occupée, elle part secrètement, accompagnée seulement du chancelier Montauban et de deux seigneurs bretons, prend la route de la Touraine, et se

rend au château de Langeais, où le roi l'attendait. Tout était prêt; les dispenses arrivées de Rome, le contrat dressé. Jamais il n'y en eut de plus simple. Anne, seule héritière de la Bretagne depuis la mort de sa sœur Isabelle, arrivée l'année précédente, transportait au roi, si elle mourait sans enfans, tous ses droits sur cette province : s'il mourait le premier, aussi sans enfans, Anne rentrait dans tous ses droits, même dans ceux que la France avait réclamés en différens temps. La veuve ne pourrait se remarier qu'au roi de France, successeur de son époux, et, s'il était lui-même engagé dans le mariage, qu'au plus proche héritier de la couronne, qui ne pourrait aliéner ses seigneuries qu'en faveur du roi. Le contrat signé, la cérémonie se fit dans la grande salle du château, aux yeux de tous ceux que le local permit d'y admettre. Dunois n'assista pas à son triomphe. Une attaque de goutte venait de l'enlever au moment du départ.

De Langeais la cour se rendit à Saint-Denis où la reine reçut la couronne. L'entrée des deux époux à Paris fut très-brillante et suivie de fêtes qui ne firent pas négliger les affaires. Deux princes se montrèrent fort mécontens de ce mariage, Maximilien et Henri VII, Le premier avait à se plaindre d'une double injure. Charles lui ravissait sa femme et faisait divorce avec Marguerite sa fille qui était actuellement élevée en France dans l'espérance du trône. Le roi ne pouvant se dissimuler ses torts à son égard, crut devoir prévenir par une ambassade solennelle non le père, que la colère transportait outre mesure, mais le frère de la princesse, l'archiduc Philippe. La députation fut d'abord assez mal reçue; mais après quelques paroles d'aigreur, et que la circonstance rendait excusables, on entra en explication. Les ambassadeurs dirent que la princesse autrichienne avait toujours été traitée en France avec les égards et les attentions que son âge et son rang exigeaient, et qu'on était prêt à la faire reconduire le plus honorablement qu'il serait possible; qu'on sentait bien que cet évènement devait entraîner des modifications au traité d'Arras, et que le roi était prêt à nommer des commissaires pour y travailler. Par ce traité, la France avait obtenu l'Artois et la Franche-Comté. La proposition d'y faire des changemens était une ouverture qui présentait à l'Autriche un moyen facile de recouvrer ces deux provinces en tout ou en partie. Maximilien, encore trop piqué, se refusa à ces offres et déclara la guerre; mais il la fit mollement et la France ne la poussa pas non plus avec vigueur.

Le roi d'Angleterre, moins offensé, se montra aussi irrité. Il assembla son parlement, y éclata en invectives et en menaces. Il aimait à haranguer, s'en croyait le talent, et se donna carrière en cette circonstance. « Le roi de France, dit-il, est un ambitieux qui vient » d'envahir la Bretagne, un perfide qui viole les traités et refuse de » payer le tribut que son père et lui ont promis à l'Angleterre. » J'irai, je me mettrai à la tête de mon armée, et je ne serai pas seul. » Le roi des Romains armera le corps germanique. Les rois de Cas-

» tille et d'Aragon tomberont sur la Gascogne et le Languedoc. Les » brouilleries en France ne sont pas si épuisées qu'on ne puisse les » faire renaître. Mais qu'avons-nous besoin de tant d'aides? Ne sont-» ce pas nos pères qui ont triomphé seuls à Créci, à Poitiers et à » Azincourt? La France compte beaucoup d'hommes et peu de sol-» dats. Son infanterie est peu redoutable : quant à la cavalerie, qui » fait toute sa force, il nous sera aisé d'éluder son impétuosité. Maî-» tres de la plaine après le débarquement, nul doute que nous ne » rendions ces cavaliers inutiles en plaçant nos camps sur des » hauteurs qui leur seront inaccessibles. Quant aux frais de la » guerre, ne vous en effrayez pas d'avance, ils ne seront pas si consi-» dérables qu'on se l'imagine, et j'aurai soin que la guerre nourrisse » la guerre. J'exhorte les riches à fournir les fonds. Ils trouveront » en France de quoi se dédommager. »

Il ne taxa personne, et son impôt n'en fut pas moins productif, par l'adresse de Morton, son chancelier. Il se donnait la peine d'endoctriner lui-même les percepteurs. « Quand vous verrez, leur di-» sait-il, un homme économe et frugal, vous lui représenterez que, » dépensant peu, il a sans doute des épargnes considérables, dont » il doit contribuer au salut de la patrie. A celui qui vit avec faste, » ou dont le train a l'air de l'opulence, vous lui remontrerez qu'ap-» paremment il a, pour se maintenir dans cet état, des ressources » dont il est redevable à la protection du gouvernement, qu'il doit » réciproquement soutenir par des sacrifices. » On appela cet argument *la fourche de Morton*, parce que celui qui n'était pas percé par une pointe du dilemme n'échappait pas à l'autre.

Henri, dans l'ardeur de l'enthousiasme qu'il venait d'inspirer, tira beaucoup d'argent, dont il ne se pressa pas de se servir pour les préparatifs de guerre que la nation désirait. Il l'entassa précieusement dans ses coffres pour son propre usage. Cependant, comme on ignorait en France ses intentions pacifiques, on y prit des mesures comme contre un danger pressant. On leva des troupes. On fortifia les villes voisines de Calais, où l'Anglais pouvait faire sa descente, et surtout, comme lui, on demanda de l'argent. Il paraissait alors un aventurier nommé Perking, qui se disait fils d'Edouard IV, et frère des deux enfans de ce prince, que le cruel Richard avait assassinés dans la tour de Londres. Charles VIII l'accueillit et lui promit de seconder le parti qui se formait pour lui en Angleterre; mais en même temps qu'il effrayait Henri par la menace de secourir cette faction, il négociait avec lui, et lui faisait tomber les armes des mains en les remplissant d'or. Des trois articles qui composent le traité signé à Etaples, deux ne parlent que d'argent; six cent vingt mille écus d'or pour la solde des Anglais envoyés au secours de la princesse de Bretagne, après la mort de son père : cent vingt-cinq mille écus (1)

(1) L'écu, ou pièce d'or de ce temps, était au titre de 23 karats, et à la taille de 70 au marc : ainsi sa valeur serait aujourd'hui de 11 liv. 7 s.

pour cinq termes de la pension promise par Louis XI au roi Edouard; cinquante mille livres par an jusqu'à l'entier remboursement. Troisième article : la roi des Romains et son fils Philippe pourront accéder à ce traité. Si le roi les attaque, permis à l'Angleterre de les secourir; s'ils sont agresseurs, l'Angleterre ne pourra leur donner aucun secours.

Mais ils n'en eurent pas besoin. Charles acheta la paix par des sacrifices au delà peut-être de leurs espérances. Lorsque Louis XI avait accepté l'Artois et la Franche-Comté pour dot de la princesse Marguerite, fille de Maximilien, il possédait déjà ces provinces par conquête. S'il consentit à les recevoir par contrat de mariage, c'était apparemment afin de légitimer le droit de la force. Charles VIII proposa de les rendre avec la princesse, excepté quelques villes et enclaves qu'il retiendrait, comme appartenant, de temps immémorial, à la couronne de France. Il ne réclama point les villes de Lille, Douai et Orchies, qui devaient revenir à la couronne par la restitution de l'Artois et du comté de Bourgogne; mais il ne rendit pas non plus le Mâconnais et l'Auxerrois, et les prétentions de chacun furent réservées à la charge de les poursuivre par voie amiable. Les princes autrichiens acceptèrent volontiers ces offres généreuses; les deux provinces rentrèrent sous leur domination, et la princesse, reconduite en Flandre avec de grands honneurs, épousa depuis Jean de Castille, fils de Ferdinand *le Catholique*, et, après lui, Philibert II, duc de Savoie. C'est ainsi que la maison d'Autriche a su s'enrichir même par les mariages manqués.

La facilité du jeune monarque à se dépouiller n'échappa point à l'œil attentif de Ferdinand, roi d'Aragon. Ce prince possédait des droits sur le Roussillon, que son père avait, non pas cédé, mais engagé à Louis XI, à condition qu'en rendant la somme stipulée, la province lui serait restituée. Cette clause, réclamée par l'Aragonais et disputée par le Français, avait été souvent inutilement controversée entre eux, et ne cessait d'être un motif d'aliénation et de guerre. Ferdinand, connaissant les dispositions du roi, renouvelle ses plaintes et sa demande. Le moment était opportun, Charles avait en tête un projet dont il souhaitait pouvoir uniquement s'occuper. Il prend brusquement son parti et rend le Roussillon à Ferdinand, sans exiger ni la somme ni les intérêts. Il demande seulement que les anciens traités avec l'Espagne soient renouvelés; que, par celui-ci, Ferdinand et Isabelle renoncent expressément à toute alliance avec les ennemis de la France, et qu'ils promettent de ne point s'opposer aux projets des Français sur l'Italie et de ne marier leurs enfans ni à ceux du roi des Romains, ni à ceux du roi d'Angleterre. Les monarques espagnols promettent tout, s'engagent, jurent, reçoivent l'investiture de la province, et, trois ou quatre ans après qu'ils sont en possession, ils marient une de leurs filles au fils de Maximilien, l'autre au fils de Henri VII, et prennent pour leur fils Marguerite,

qui venait de manquer la couronne de France. On rapporte de cette princesse qu'allant de Flandre par mer trouver son nouvel époux, et accueillie d'une furieuse tempête, elle fit, dans le fort de l'orage, ces deux vers :

Cy gît Margot, la gente demoiselle,
Qu'eut deux marys et sy mourut pucelle.

Est-ce le scrupule qui persuada à Charles le sacrifice du Roussillon? Des historiens l'ont cru, et ont même indiqué une manœuvre de Ferdinand, qui a pu faire naître ce sentiment. On a nommé ce prince *le Catholique*, et, eu égard à sa conduite oblique et ténébreuse, par un terme adouci, *le Politique*. Il a été le Louis XI de l'Espagne. Il gagna, dit-on, le père Maillard, cordelier, célèbre prédicateur et confesseur de Charles VIII, qui montra à son pénitent l'ame de Louis XI détenue dans les feux du purgatoire, tant qu'il se maintiendrait lui-même dans la possession d'un bien injustement retenu par son père; de là ce facile abandon, malgré l'avis de tout le conseil et la réclamation des peuples qu'il abandonnait. Il est possible en effet que l'ame timorée du jeune monarque se soit ouverte à la crainte inspirée par un remords de conscience, ou se soit alarmée par un sentiment de piété filiale; il est possible encore, ainsi que l'ont cru d'autres écrivains, qu'il ait été entraîné par le désir de signaler, par la justice et par ce trait de générosité, les jours où il commençait à régner par lui-même; mais ces motifs, s'il les eut, furent aussi puissamment secondés par la passion d'une autre gloire exagérée, qui fut bien funeste à la France.

Mais avant d'entamer le récit des entreprises auxquelles elle donna lieu, il est à propos d'oublier un instant les puissances de la terre, pour arrêter nos regards sur un simple particulier, qui ouvrait alors dans l'Occident une carrière immense au commerce, aux arts, aux sciences et à la politique. Christophe Colomb était son nom. Né à Gênes, de parens navigateurs, il était navigateur lui-même, géographe et astronome. Génie vaste, il avait entrevu que la mer devait lier l'Europe et les Indes : ame ferme et intrépide, il entreprit de le prouver en franchissant l'espace qui les séparait. Mais une pareille expérience était au dessus des forces d'un particulier ordinaire. Il s'adressa donc à sa patrie, qui le traita de visionnaire; à Charles VIII, qui, préoccupé d'autres soins, ne l'écouta pas; à l'avare Henri VII, qui le chassa; à Emmanuel, dont le conseil recueillit les projets de l'étranger et voulut lui en dérober l'honneur; à Ferdinand enfin, et à Isabelle, qui soutint huit ans ses espérances et qui finit par l'éconduire encore après cette longue attente. Il se disposait à quitter l'Espagne, lorsque deux protecteurs zélés l'y retinrent, et, lui conciliant la faveur de la reine, lui obtinrent par elle trois petits vaisseaux. Colomb trouva, non sans peine, quelques aventuriers qui voulurent bien partager sa fortune, et le 3 août 1492 il

appareilla enfin du port de Palos pour sa hasardeuse expédition. Il faut se reporter à l'état de la navigation à cette époque pour comprendre toute l'impression d'inquiétude et de terreur qu'une course aussi obstinée qu'infructueuse pendant plus de deux mois, et sur une mer qui semblait n'avoir pas de terme, dut répandre sur les équipages. Aussi fallut-il à Colomb non seulement une mesure peu commune d'intime conviction pour persister dans son entreprise, mais encore d'adresse et de fermeté, tantôt pour dissiper les terreurs de ses compagnons abattus, et tantôt pour résister aux vœux, aux prières et aux menaces de ces mêmes compagnons mutinés, qui voulaient le forcer au retour. Au moment où il allait se voir contraint de leur céder, et le soixante et dixième jour depuis son départ, sa longue persévérance fut enfin couronnée par la vue de l'île de Guanahami, l'une des Lucayes, et la première des découvertes américaines ; car ce ne furent point les Indes qu'il rencontra, mais un nouvel hémisphère interposé entre elles et l'Europe.

Un étonnement mêlé d'admiration fut le sentiment général que produisit ce succès inespéré ; le Portugal y joignit celui d'une généreuse émulation ; il équipa des vaisseaux destinés à obtenir par une autre route de semblables résultats. Vasco de Gama doubla le premier le cap redouté des Tempêtes, qui, dès lors d'un meilleur augure, prit le nom de cap de Bonne-Espérance ; et après une navigation de six mille lieues, il aborda réellement aux Indes. Là, des établissemens devenus bientôt formidables aux premiers potentats de l'Asie changèrent et altérèrent tous les rapports politiques et commerciaux reconnus jusqu'alors, et donnant aux Portugais une prépondérance sur le commerce que l'exiguité de leur territoire semblait leur refuser, leur assignèrent aussi dès lors une place nouvelle entre les puissances de l'Europe. Mais revenons à Charles dont l'expédition imprudente date justement de l'époque de la grande découverte de Colomb.

On peut représenter Charles, sortant du château d'Amboise après la mort de son père, comme un jeune homme échappant aux liens d'une discipline sévère qu'il rompt pour la première fois. Dans sa position, chacun forme des projets selon son état. Charles était roi ; il rêva guerres, conquêtes, et prétendit bien ne pas se contenir dans le cercle étroit où son père avait vécu. Alexandre, Charlemagne, héros dont il se faisait raconter les exploits, étaient des modèles qu'il se proposait ; mais par où commencer ? Quel peuple assujétira-t-il ? L'Italie, de tout temps si fertile en évènemens célèbres, fut la contrée qui lui offrit une arène où il crut pouvoir déployer son courage et placer ses trophées à côté de ceux des Césars.

Deux maisons d'Anjou, issues de celle de France, avaient depuis deux siècles occupé le trône de Naples, échu à la première par conquête et à la seconde par adoption. Alphonse V, roi d'Aragon, par une suite de victoires mêlées d'intrigues, en avait renversé le roi

René, héritier de la seconde maison d'Anjou et oncle de Louis XI, et y avait placé Ferdinand, son fils naturel. Louis, fidèle à sa politique de ne pas rendre ses parens trop puissans, ne secourut pas René. Ce prince, orné des vertus douces qui lui ont acquis le surnom de *Bon*, préféra à un royaume sans cesse agité une vie tranquille dans la société des savans et l'exercice des arts agréables qu'il cultivait avec succès. Il partageait ses loisirs entre la Provence et l'Anjou qu'il rendit heureux. En mourant, il laissa le royaume de Naples, dont il n'était plus que titulaire, au comte du Maine, son neveu. Celui-ci mourut sans enfans, et fit aussi un testament par lequel il adoptait pour ses héritiers Louis XI, le dauphin et leurs successeurs au trône de France.

Cet héritage, qui ne pouvait s'obtenir sans guerre, ouvrit à l'imagination de Charles VIII un vaste champ d'espérances dont il croyait le succès infaillible. L'Italie était partagée en principautés et en républiques jalouses et perpétuellement armées les unes contre les autres. Le jeune monarque ne doutait pas que, se présentant à la tête d'une nombreuse armée au milieu de ces rivaux, tous n'accourussent à lui pour obtenir sa médiation ou ses secours, qu'il ne devînt leur arbitre ou leur vainqueur, et que plusieurs même des chefs mercenaires qui servaient alternativement les petites puissances qui les soudoyaient ne vinssent grossir ses bataillons pour avoir part à ses conquêtes. Aucune ville alors, aucune citadelle ne pourrait retarder sa marche triomphante. Rome même serait forcée de lui ouvrir ses portes. Arrivé sur les frontières de Naples, quels princes aurait-il à y combattre? Le vieux Ferdinand, le plus vicieux et le plus méprisé de tous les hommes; Alphonse, son fils, détesté pour sa cruauté; et enfin un jeune Ferdinand, fils d'Alphonse, à peine sorti de l'adolescence. Charles était très persuadé qu'à son approche les seigneurs et les peuples se déclareraient pour lui, préférant l'honneur de vivre sous le sceptre du monarque français, héritier des princes angevins, leurs maîtres légitimes, à la honte de courber la tête sous le joug d'une race bâtarde.

Ce n'est pas outrer les intentions du jeune monarque que de dire qu'à son projet sur Naples il ajoutait celui de s'emparer de Constantinople, et de chasser les Turcs de l'Europe. Le trône ottoman était occupé par Bajazet II; il lui avait été disputé par Zizim, son frère : celui-ci, vaincu dans une bataille, s'était réfugié chez les chevaliers de Rhodes, d'où il avait passé en France. Innocent VIII, fondant sur le prince turc le succès d'une croisade, le demanda à Charles VIII, qui l'accorda, sous la condition expresse que le prince musulman lui serait rendu quand il le redemanderait. Cette clause suffirait pour manifester l'intention du jeune monarque; mais on sait de plus qu'il attira à sa cour André Paléologue, neveu et héritier du dernier empereur de Constantinople; qu'il eut avec lui de fréquentes conférences, qu'il lui fit des gratifications considérables, et on a la

probabilité qu'il signa avec le prince grec un traité par lequel celui-ci lui transportait tous ses droits sur l'empire de Constantinople.

Cette conquête était donc la chimère de Charles ; mais il ne devait y songer qu'après qu'il aurait atteint son but principal, savoir, la couronne de Naples. Le projet sur Naples fut discuté dans un grand conseil tenu au Plessis-les-Tours. Le seigneur de Graville, amiral de France, remontra avec beaucoup de force les difficultés de l'entreprise. La commencera-t-on par mer? dit-il ; nous n'avons point de vaisseaux : par terre ? il faudra traverser les états de douze ou quinze principautés ou républiques, et les soumettre ou les gagner, avec le risque de les trouver ensuite traîtres ou inconstantes. Tout le monde parle d'aller, et personne ne parle de retour. On n'est point effrayé de l'idée d'enfermer un roi de France à trois cents lieues de son royaume, entre tant de princes et de villes si opposés d'intérêts et de politique. C'est cette opposition même, dit-on, qui fera notre sûreté; mais est-il sans exemple qu'après de grandes tempêtes dans ce pays le calme y soit tout à coup rétabli ? et si ces Italiens, nation ombrageuse et versatile, viennent à s'accommoder, resserrés alors au milieu d'eux, et à leur merci, que deviendrons-nous ? Graville fit encore d'autres objections très sensées, tirées de la jalousie des Anglais, de la haine de Maximilien, devenu empereur, et de la politique du roi d'Espagne.

Mais le parti du roi était pris, et il s'y trouva confirmé par l'empressement de tous les princes d'Italie à rechercher son alliance. L'un offrait des vivres, l'autre des troupes, quelques uns seulement le passage. Les Vénitiens, les plus dangereux de ceux qu'il ne fallait pas avoir contre soi, promettaient la neutralité; mais de mauvaise grace, comme gens qui se défiaient, et dont par conséquent il fallait se défier. Le pape seul se déclarait assez ouvertement contre l'expédition qu'il avait désirée, lorsque le roi Ferdinand refusait de lui faire hommage du royaume de Naples. Le pontife exigeait cette soumission, fondée sur l'usage. Tant que l'Aragonais persista dans son refus, Alexandre VI (Rodrigue Borgia), qui occupait alors le saint-siége, ne fut pas fâché que son hommage fût menacé des armes des Français, afin de le contraindre de faire acte de vassal ; mais, sitôt que Ferdinand eut promis de se soumettre, Alexandre envoya à Charles un légat pour essayer de le détourner de son entreprise, et, n'ayant pu l'en dissuader, il se déclara ouvertement pour Ferdinand. Le roi, pour modérer son zèle, lui donna l'inquiétude de la convocation d'un concile général. Nul pape n'avait eu plus à craindre une pareille assemblée qu'Alexandre, qui déshonorait la chaire de St-Pierre par l'ostentation de tous les vices.

Un autre Italien, Ludovic Sforce, surnommé le Maure, devenu fameux par ses crimes, désirait aussi l'irruption des Français par le même motif d'inquiéter et d'embarrasser le roi Ferdinand. Il était tuteur de Jean Galéas, son neveu, auquel appartenait le duché de

Milan, comme fils de Galéas Marie, aîné de Ludovic et de Bonne de Savoie, tante de Charles VIII. Ce jeune prince avait épousé la petite-fille du monarque napolitain. Depuis le mariage, le tuteur tenait les deux époux renfermés dans le château de Pavie, sous prétexte de les mettre en sûreté contre les émeutes populaires, qu'il excitait lui-même. On ne voyait que trop qu'il en voulait aux états de son pupille. Comme le grand-père pouvait mettre obstacle à son dessein, il fut un des plus ardens à provoquer une guerre qui devait occuper assez Ferdinand pour qu'il ne songeât point aux intérêts du mari de sa petite-fille. Ludovic obtint du futur conquérant de Naples un traité d'alliance offensive et défensive. Le roi signa aussi une convention avec plusieurs seigneurs napolitains, mécontens et réfugiés auprès de lui. Ceux-ci promettaient de susciter une révolution dans le royaume. Sur leur parole, dont il regardait les effets comme assurés, Charles congédia, sans vouloir les entendre, des ambassadeurs que Ferdinand lui envoya pour s'expliquer et se réconcilier avec lui. Le vieux roi, qui avait fait la guerre toute sa vie, fut si fâché de s'y voir engagé au moment où il espérait quelque repos, qu'il en mourut de chagrin. Alphonse, son fils, lui succéda.

Charles VIII commença son expédition comme fera tout monarque français qui voudra réussir, en excitant l'enthousiasme de la nation; il indiqua un grand tournoi à Lyon. La noblesse y accourut de toutes les provinces. Au milieu des plaisirs de cette fête militaire, le jeune monarque annonce l'expédition d'Italie, et déclare qu'il la commandera en personne. Non seulement toute cette jeunesse brillante, mais les guerriers même blanchis sous les harnais, veulent y prendre part. Il ne resta de seigneurs que quelques uns des plus âgés, que le roi chargea du gouvernement avec la princesse Anne de Beaujeu, sa sœur. Il partit dans le mois d'août, fut attaqué de la petite vérole dans la ville d'Ast, où le rendez-vous général était marqué, et en guérit promptement.

Pendant sa convalescence, le duc d'Orléans, qu'il avait mis à la tête d'une des opérations les plus importantes de l'expédition, vint lui annoncer des succès qui ouvraient aux Français le chemin de Naples. Le nouveau roi Alphonse, dans le double dessein de retarder la marche des Français, et de tirer son gendre Galéas, sa fille, et leur fils âgé de quatre ans, des mains du farouche Ludovic-le-Maure, leva une armée, dont le but était de s'emparer du Milanais. Il l'embarqua sur des vaisseaux, dont le roi d'Aragon, son parent, lui fournit la plus grande partie; sa flotte, commandée par le prince Frédéric, son frère, devait porter les troupes sur les côtes de la Toscane, d'où elles auraient pénétré dans le duché de Milan, dont elles se seraient emparées. Le duc d'Orléans, à la tête d'une flotte bien inférieure, manœuvra si bien que, sans grands combats, il força Frédéric de re rer dans le port de Naples, et de renoncer à ses desseins.

Ainsi Charles avança sans obstacles vers Milan, où Ludovic l'attendait, plus inquiet que satisfait de l'arrivee d'un appareil auxiliaire. Quand il avait sollicité la guerre, il croyait que le roi commencerait par des attaques partielles, sous des généraux dont lui Ludovic pourrait modérer les progrès; mais quand il le vit déployer toute sa puissance, venir en personne, et en état de lui faire la loi, il commença à s'apercevoir du danger dans lequel sa perfide politique l'avait jeté. Il dissimula cependant son inquiétude, et vint avec l'air de la satisfaction au devant du jeune monarque, menant la princesse de Ferrare, son épouse, accompagnée de toute sa cour.

La description de cette entrevue, faite par le continuateur de Velly, peut donner une idée du luxe et des modes du temps: « La » princesse montait un superbe cheval, couvert de drap d'or et de » velours cramoisi. Elle avait une robe de drap d'or vert, recou- » verte d'une gaze légère; ses cheveux noués avec un ruban tom- » baient avec grace sur ses épaules et sur son sein; elle avait sur sa » tête un chapeau de soie cramoisie, surmontée de cinq ou six plu- » mes rouges et grises. Son cortége était composé de vingt-deux » dames de la première qualité, vêtues comme elle, et de six chars » couverts de draps d'or, et remplis des plus rares beautés de l'Italie. » Charles ne voulut pas souffrir que la princesse mît pied à terre, » disant qu'il irait le lendemain à son logis lui rendre la première » visite. Il la trouva encore plus magnifique et mieux parée que la » veille. Elle avait une robe de satin vert, couverte de diamans, de » rubis et de perles; les manches, étroites et déchiquetées dans » toute leur longueur, laissaient voir la chemise, et n'étaient atta- » chées que par des rubans gris, dont les bouts pendaient jusqu'à » terre; cette robe, qui lui découvrait entièrement la gorge, était » garnie d'un rang de grosses perles, séparées au milieu par un ru- » bis d'une grosseur et d'un éclat remarquables. Elle était coiffée » comme la veille, excepté qu'au lieu d'un chapeau elle portait » une toque de velours surmontée d'aigrettes, et chargée de pierre- » ries. Le jeune roi, après un compliment fort court, lui proposa » une danse française; elle l'accepta, et s'en acquitta de bonne » grace; et, à son exemple, les dames de sa compagnie ne refusèrent » pas la main des cavaliers de la suite du roi. » Cette visite, au lieu d'une cérémonie, devint un bal, et toute l'armée prit part à ces divertissemens. Ayant ainsi commencé, les Français ne continuèrent que trop à traiter cette guerre en partie de plaisir, jusqu'au moment où les Italiens, moins contens de ces fêtes que leurs femmes, les changèrent en combats.

Ludovic avait fait préparer à Pavie, par où le roi devait passer, la plus belle maison de la ville: mais Charles allait droit au château où était retenu Jean Galéas, avec son épouse, fille d'Alphonse, et leurs fils. Cette brusque visite, que Ludovic n'apprit qu'au moment qu'elle se faisait, l'embarrassa beaucoup. Il arriva lorsque le roi était prêt

à entrer dans la chambre, et prit le parti de l'introduire lui-même. Charles trouva son cousin, qui était à peu près de son âge, étendu, presque mourant, sur son lit. Le malade tourna sur le roi ses yeux languissans, avec l'expression d'un homme qui demande du secours. Pendant que Charles ému lui adressait des paroles de consolations, la jeune duchesse, avertie de la présence du monarque, échappe à ses gardes, s'élance dans la chambre, les cheveux épars, le visage baigné de larmes, se précipite aux genoux du roi, implore sa protection pour son mari, pour elle et pour son fils, et encore pour son malheureux père, qui n'a pas, disait-elle, mérité votre disgrace, et qui en passera par toutes les conditions que vous lui imposerez. Cette dernière demande refroidit le roi qui jusque là avait écouté la suppliante avec attendrissement. Il lui répondit d'un air embarrassé que la chose était trop avancée. Ludovic aperçut la nuance du mécontentement qui se répandait sur le visage du roi, et le tira promptement de ce lieu, où le spectacle de la désolation pouvait ramener des sentimens de compassion. Quelques jours après, Jean mourut, empoisonné, dit-on. Ludovic se fit élire duc par les Milanais, au préjudice de son petit-neveu, et cet évènement réalisa les soupçons qu'on avait des projets du tuteur sur les états de son pupille.

Du Milanais, Charles entra sur les terres de la république de Florence, et la sévérité avec laquelle il traita la première place frontière qui fit résistance amena les Florentins à un accommodement. Pierre de Médicis, que la haine publique poursuivait comme auteur de la guerre, était chef de leur députation. Pour se faire un mérite de l'accord, il prévint ses collègues auprès du roi, et se hâta de conclure un traité par lequel il livra sur le champ les forteresses de la république, qui en étaient la clef de ce côté. De retour à Florence, il y fut désavoué et obligé de fuir. Mais, comme le mal était sans remède, les chefs du nouveau gouvernement ne purent que ratifier le traité en leur nom. A cet effet, ils envoyèrent au roi une nouvelle députation, à la tête de laquelle était le fameux Jérôme Savonarole, dominicain enthousiaste, qui se donnait pour prophète, et qui prédit des succès à Charles.

Cependant le roi, qui était averti par la mort du jeune Galéas, et par d'autres intrigues qu'il avait découvertes, et dont Ludovic s'était mal justifié, de se défier de la fidélité d'un pareil homme, aurait dû s'assurer de ses forteresses par des garnisons qui, en cas de besoin, auraient protégé son retour. C'était l'avis de son conseil, où l'on avait proposé de conquérir le Milanais pour le duc d'Orléans, auquel il appartenait incontestablement, comme héritier des Visconti. Mais Charles ne s'y rendit point, et ne se crut point autorisé, par la déloyauté de Ludovic, à manquer à la foi qu'il lui avait donnée, et à la confiance avec laquelle le duc s'était livré à lui. Il ne montra pas plus de prévoyance dans les traités qu'il conclut avec les républiques de Florence et de Sienne, et d'autres états moins importans, mais qui

tous avaient des troupes et des places de résistance, que la prudence lui conseillait d'occuper. A l'exception de quatre villes frontières de l'état de Florence qu'il se fit remettre, et de Pise, qu'en passant il délivra du joug des Florentins, Charles se contenta de tirer des autres de l'argent, dont il avait grand besoin; car les taxes imposées en France pour cette expédition n'avaient pas prodnit, à beaucoup près, ce qu'on en espérait. On a dit, mais sans preuve, que Guillaume Briçonnet, qui avait dans le conseil appuyé d'abord cette entreprise, mit ensuite des obstacles à la levée des deniers, gagné par Alexandre VI, qui lui promit le chapeau de cardinal s'il le délivrait des Français, de quelque manière que ce fût.

Le pape était absolument tourné du côté d'Alphonse, non seulement parce que ce roi s'était engagé à lui faire hommage de sa couronne de Naples, mais encore parce qu'il avait donné dans ce royaume des établissemens à deux de ses enfans, nés ainsi que plusieurs autres dans un honteux concubinage, dont Alexandre ne rougissait pas. Au grand scandale de la chrétienté, il avait proposé à Bajazet une ligue avec Alphonse contre le monarque français, et avait instruit l'empereur turc des projets de Charles sur Constantinople, et de l'intention où il était de se servir du prince Zizim pour allumer une guerre civile dans l'empire ottoman. La ligue n'eut pas lieu; mais cette démarche du successeur des apôtres établit entre lui et Bajazet, un des plus ardens sectateurs de Mahomet, une secrète intelligence dont on croit que le malheureux Zizim fut la victime. Quand Alexandre vit que les mesures qu'il avait employées jusque là avaient été infructueuses pour détourner Charles de s'avancer vers Rome, il essaya si les menaces d'anathême ne pourraient pas mieux protéger les terres de l'église. Mais le roi répondit à ses envoyés : « J'ai fait vœu d'aller visiter le tombeau des saints apôtres, » et je l'accomplirai. » Et il continua son chemin. A peu de distance de Rome, le pape l'envoya prier de n'y pas entrer. Démarche encore inutile. Le monarque se présenta aux portes, elles lui furent ouvertes sans difficulté. Il entra avec tout l'appareil militaire, non pas menaçant, mais éclatant et pompeux. C'était dans le mois de décembre, au commencement de la nuit. Les soldats portaient des flambeaux, les maisons étaient illuminées, le peuple poussait des cris de joie. Les troupes s'établirent paisiblement dans tous les postes que les Napolitains se hâtèrent d'évacuer, et dès le lendemain le roi de France exerça tous les actes de la souveraineté dans la capitale du monde chrétien.

Le pape, renfermé dans le château Saint-Ange, y était dans une grande perplexité. Sa conscience lui disait qu'il avait commis assez de crimes pour subir un procès humiliant, dont la fin pourrait être la déposition, une prison perpétuelle, peut-être la mort. Mais le conseil du roi considéra qu'un grand éclat serait un scandale, que la déposition du pape causerait peut-être un schisme, dont les suites

seraient plus funestes que l'impunité du pontife. On se détermina donc à la négociation. Briçonnet, qui fut un des principaux conciliateurs, y gagna ce qu'il avait tant désiré, le chapeau de cardinal. Il fut stipulé que le pape s'unirait au roi pour la défense de l'Italie, qu'il laisserait à la garde du monarque quatre villes de ses états jusqu'à la conquête du royaume de Naples; que les cardinaux qui s'étaient déclarés pour la France ne seraient point inquiétés, et qu'Alexandre mettrait entre les mains du roi le sultan Zizim, pour s'en servir au bien de la chrétienté. Le cardinal César Borgia, fils d'Alexandre, convint de rester auprès du roi comme otage, et le monarque s'engagea de rendre solennellement au souverain pontife l'obédience filiale.

Cette cérémonie fut éclatante. Le pape y affecta une supériorité qui le dédommagea un moment des craintes qu'il avait éprouvées dans son asile du château Saint-Ange; mais il eut la douleur de voir mettre garnison dans ses quatre places. Il livra le prince Zizim, qui mourut quatre jours après. On croit qu'Alexandre VI, dont on peut tout soupçonner, l'avait fait empoisonner auparavant. Il paraît même assez certain qu'il reçut de Bajazet pour ce crime une somme de trois cent mille écus. Les autres conditions du traité avec Charles VIII furent observées à peu près de même, c'est-à-dire qu'elles furent ou éludées, ou violées ouvertement. Les cardinaux du parti de France éprouvèrent des mauvais traitemens, l'exil, la prison, et quelques-uns la mort. L'otage Borgia, afin de laisser à son père le plaisir d'une vengeance sans aucun risque, se sauva d'auprès du roi dès le lendemain que le monarque eut quitté Rome, où il avait consumé un mois en cérémonies inutiles.

Pendant ce temps, il se faisait à Naples une révolution qui pouvait être très nuisible à l'entreprise. Le roi Alphonse, sous le règne de son père Ferdinand, avait contribué à l'assassinat de vingt-quatre barons rebelles d'abord, mais rentrés en grace, et qui furent massacrés à la suite d'un repas auquel ils avaient été invités par le père et le fils. De plus, il était regardé par le peuple comme complice des vexations éprouvées sous le père et qui continuaient depuis qu'il était sur le trône. Persuadé que la haine conçue contre lui était irrémédiable, il abdiqua, déposa la couronne et la plaça sur la tête de Ferdinand, son fils, dans l'idée que les Napolitains, voyant le sceptre entre les mains d'un jeune prince qui montrait des talens et des vertus, reviendraient de leur aversion pour sa famille. Ferdinand était en effet noble dans ses manières, brave et affable. Il avait donné à Rome une preuve remarquable de fermeté. Il s'y trouvait auprès d'Alexandre VI, lorsque le pontife, au lieu de défendre la ville comme il le pouvait, et comme le jeune prince l'y excitait, se sauva dans le château Saint-Ange. Le pape, en laissant l'entrée libre aux Français, avait demandé un sauf-conduit pour le Napolitain; mais le prince dédaigna cette faveur de son ennemi, et se retira fièrement

avec sa petite troupe à la vue des Français, au hasard d'être écrasé par une armée entière.

Dans la courte durée de son règne, ce prince a montré les talens d'un guerrier et les vertus d'un bon roi. Quoique la fortune l'abandonnât toujours, jamais il n'en désespéra. Avec des troupes mal disciplinées, choisissant bien ses postes, il eut souvent le courage d'attendre les bataillons français ; mais la terreur était si grande que, sitôt que ceux-ci paraissaient, les Italiens prenaient la fuite. Les forteresses ouvraient leurs portes à de simples détachemens. Le malheureux Ferdinand courait de l'une à l'autre sans pouvoir les rassurer, risquant même d'être livré à l'ennemi par ces hommes que la frayeur aveuglait. Enfin, chassé de ville en ville par la défection successive de ses sujets, il arrive à Naples, la trouve dans un état effroyable de trouble et de confusion, entre dans son palais, y reste quelques heures livré à d'amères réflexions, en sort accompagné de quelques seigneurs, appelle le peuple sur la place, et lui dit :

« Je prends à témoin Dieu qui m'entend, et ceux d'entre vous qui » ont été à portée de me connaître, que je n'ai jamais ambitionné le » trône que pour regagner vos cœurs par une conduite opposée à » celle de mon père et de mon aïeul. » Après cette déclaration d'une conscience pure et d'une ame honnête, il rejeta ses malheurs non sur l'infidélité du peuple, mais sur la lâcheté des soldats et la trahison des chefs, et montra qu'il y aurait encore beaucoup de ressources si on voulait se défendre. « Je me sens, ajouta-t-il, assez de courage pour » terminer ma vie par une mort digne d'un roi ; mais comme je ne » le pourrais sans exposer la vie et la fortune de mes sujets et sans » répandre des flots de sang, je cède à l'orage et je dépose un sceptre » que je n'avais accepté que pour faire des heureux. Je vous con- » seille et vous exhorte de traiter avec la France ; et, afin que vous le » puissiez sans honte, je vous remets le serment de fidélité que vous » m'avez prêté, et vous souhaite toute sorte de bonheur et de pro- » spérité sous votre nouveau maître. Si l'orgueil du conquérant vous » rend son joug insupportable et vous fait regretter votre légitime » souverain, je ne serai pas loin et vous me trouverez toujours » disposé à répandre pour vous jusqu'à la dernière goutte de » mon sang. Si au contraire vous vivez en paix sous vos nouveaux » maîtres, ne craignez point que je trouble jamais votre repos. Je » me consolerai dans ma retraite par l'idée de votre bonheur. Tout » exilé que je vais être, je supporterai ma disgrace avec moins d'a- » mertume si vous confessez que depuis que je respire je n'ai of- » fensé personne, que j'ai cherché tous les moyens de vous rendre » heureux, et qu'enfin ce ne sont point mes fautes qui m'ont préci- » pité du trône. »

Ce discours arracha des larmes ; mais la populace, entendant que le roi abdiquait, se jette sur les appartemens extérieurs du palais et les pille. Ferdinand, indigné, fond l'épée à la main sur cette troupe

insolente, la dissipe, descend sur le port, choisit les vaisseaux qu'il veut emmener, et fait brûler les autres; rentrant ensuite dans le château pour mettre ordre à son départ, il conjecture à quelques signes que la garnison, composée de cinq cents Allemands, a formé le complot de le vendre aux Français; il leur abandonne tous les meubles; et, pendant qu'ils se les partagent, il s'enfuit par une porte secrète et gagne l'île d'Ischia. Le gouverneur du fort, placé par lui-même dans ce poste, déclare qu'il ne le recevra que lui second. Ferdinand accepte la condition, se jette en entrant sur le perfide, le foule aux pieds à la vue de sa garnison qui reste immobile d'étonnement, et il se rend maître de la citadelle.

Charles, vainqueur de tous les obstacles, ou plutôt n'en ayant éprouvé que de très faibles, fut reçu dans Naples avec pompe et avec les témoignages de la plus grande allégresse. Tout le royaume suivit avec empressement l'exemple de la capitale. Il restait à Ferdinand, dans Naples, le château Neuf et celui de l'OEuf. Le gouverneur laissé dans le premier, craignant de la part de la garnison allemande le traitement qu'elle avait destiné au roi, se sauva comme lui, et les Allemands se rendirent sans coup férir. Le château de l'OEuf soutint quelques attaques. Il était gardé par Frédéric, oncle du roi, celui à qui Louis XI avait autrefois donné sa nièce Anne de Savoie, et avec elle le Roussillon et la Cerdagne. Ce prince avait été élevé à la cour de Louis XI et s'y était fait des amis. Par leur moyen il essaya d'entrer en négociation non seulement touchant le sort de la citadelle, mais encore sur la grande affaire de la possession du royaume. Il offrit au nom de son neveu d'abdiquer la couronne, à condition qu'en récompense de sa démission on lui donnerait le duché de Calabre et le titre de premier baron du royaume. Les commissaires du roi proposaient des terres considérables en France, plutôt qu'une concession accompagnée d'un titre important dans un état dont le roi abdiquait la couronne. Mais comme en désespérant il reste toujours quelque espérance, *in spem contra spem,* Ferdinand refusa, et l'oncle et le neveu se retirèrent en Sicile.

Le monarque français fut couronné à Naples dans le mois de mai avec une magnificence qui surpassa celle de toutes les fêtes qui avaient précédé. Dans la cavalcade il portait sur sa tête une couronne d'or, dans la main droite un globe, dans la gauche un sceptre, et était vêtu d'un riche manteau d'écarlate doublé d'hermine. On crut remarquer dans ces ornemens une allusion à ses projets sur l'empire de Constantinople. En effet, ils n'étaient pas si chimériques. Il se développa dans les îles de l'Archipel et parmi les Grecs de la Terre-Ferme un plan de révolte qui inquiéta Bajazet quand il en eut connaissance, et il l'eut par les Vénitiens et par Alexandre VI. Celui-ci d'ailleurs excitait le roi d'Espagne à maintenir par de prompts secours la maison d'Aragon sur le trône de Naples.

Pendant qu'il se tramait ainsi un complot dangereux contre les

Français, le roi s'amusait à des fêtes, visitait les curiosités du pays; tenait une cour splendide, et les courtisans français traitaient les seigneurs napolitains tantôt avec la légèreté de parole naturelle à la nation, tantôt avec la hauteur de vainqueurs dédaigneux. Ils se montraient peu scrupuleux sur les pratiques religieuses, inconséquence que le clergé et le peuple souffraient impatiemment, et trop peu réservés surtout avec les femmes, autre défaut bien propre à choquer des hommes déjà portés par caractère à la jalousie. Les commandans des villes, les capitaines des garnisons et leurs soldats, à l'exemple de ceux de la capitale, se permettaient avec les habitans une conduite libre que ceux-ci regardaient comme licencieuse, et insensiblement le premier enthousiasme pour les Français se refroidit.

Le roi ne s'apercevait pas de cette tiédeur et était bien loin d'en craindre les suites, parce qu'il s'imaginait qu'une diminution d'impôts lui avait absolument gagné le cœur du peuple. On pourrait dire que Comines fut presque le seul qui, éloigné du tourbillon des plaisirs, ne se laissa pas entraîner par une confiance présomptueuse. Il résidait à Venise où il avait été envoyé pour surveiller le sénat qui jusqu'alors avait donné lieu de croire qu'il n'était rien moins que disposé en faveur des Français. L'ambassadeur vit l'orage se former et près d'éclater. Il découvrit que le pape, le duc de Milan, les petits souverains et les républiques d'Italie, Ferdinand, roi d'Espagne, dont Charles avait acheté la neutralité par la cession du Roussillon, et les Vénitiens enfin, alarmés du voisinage des Français, armaient par terre et par mer, chacun selon leur force, mais tous avec une égale activité. Comines avertit Charles de cette ligue; il montra le danger si grand et si pressant que, dès le premier conseil qui fut tenu à ce sujet, l'on conclut qu'il fallait ou que le roi fît venir très promptement de puissans secours de France, ou qu'il y retournât.

Le premier parti n'était pas praticable, parce que ce secours aurait été arrêté à chaque pas et détruit en chemin; on embrassa donc le second, mais avec des modifications, fruits ordinaires de l'incertitude. Ce n'était pas trop de toute l'armée française pour combattre celle qui attendait le roi sur la route; mais Charles, ne pouvant se résoudre à abandonner entièrement sa conquête sans espérance de retour, laisse de fortes garnisons dans les villes importantes, un gros corps de troupes pour tenir la campagne sous le commandement de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, et part avec neuf mille quatre cents combattans seulement.

Sa marche vers Naples avait été un triomphe perpétuel : son retour fut une fuite, mais qui ne manqua pas de dignité. Le pape, soit crainte, soit honte de paraître devant un prince qui l'avait traité avec tant d'indulgence et dont il machinait la ruine, s'absenta de Rome quand Charles y passa. Le roi lui rendit dédaigneusement

toutes ses villes et en agit de même à l'égard des princes et des républiques qu'il aurait pu rançonner. Il se hâtait, mais quelquefois encore trop lentement, afin de prévenir le rassemblement des troupes confédérées dont le rendez-vous était au pied des Apennins. Charles franchit au mois de juillet ce dangereux passage, rendu très difficile par la fonte des neiges. On désespérait de pouvoir transporter l'artillerie, et l'on proposait même de l'enclouer au pied de ces montagnes escarpées, au risque de priver l'armée de sa principale force et de son unique ressource, lorsque les Suisses, qui avaient un acte d'insubordination à se faire pardonner, s'offrirent à la hisser à bras et à la descendre de même. Ce dévouement, et l'activité de La Trémouille qui paya d'exemple et qui fit avec intelligence toutes les dispositions propres à alléger le travail, triomphèrent des obstacles et sauvèrent l'armée. Au débouché des montagnes, Charles trouva l'armée qui était assemblée depuis huit jours, et qu'il aurait évitée s'il n'en eût pas perdu quinze à Sienne et à Pise. Elle était forte de trente-cinq mille hommes bien retranchés et commandés par le marquis de Mantoue, Jean-François II de Gonzague. Il n'en était que le chef militaire : des commissaires vénitiens, sous le nom de *provéditeurs*, présens à l'armée, dirigeaient les résolutions et les mouvemens.

La vue de cette multitude étonna d'abord les Français; mais, revenus de leur première surprise, ils reprirent leur audace, et la noblesse valeureuse qui accompagnait le monarque témoigna l'impatience de combattre sous ses yeux. Les plus prudens cependant auraient désiré pouvoir passer sans coup férir : c'est à quoi tendaient des conférences que Comines, qui était venu joindre le roi, ouvrit avec les provéditeurs. Le roi demandait simplement le passage; les Vénitiens y consentaient; Ludovic n'osait y contredire : mais l'envoyé espagnol et le marquis de Gonzague, qui se flattaient d'envelopper facilement cette poignée de Français et d'enlever même le roi, s'y opposèrent. Cependant les conférences se prolongeant trop pour la situation des Français menacés de la disette, ils se mirent en marche. Le maréchal de Gié commandait l'avant-garde ; La Trémouille, le corps de bataille où était le roi avec ses neuf preux, tous habillés comme lui, pour tromper les renseignemens donnés par un espion sur sa personne; et le vicomte de Narbonne, l'arrière-garde. Ils étaient dans un vallon, d'où ils ne pouvaient déboucher qu'en prêtant leur droite au camp des confédérés, placé sur la colline, et dont ils n'étaient séparés que par le torrent du Taro qui coulait au milieu du vallon, et qui était guéable en ce moment. Dès que les alliés virent les Français en mouvement, ils firent passer le Taro à la majeure partie de leurs troupes, et attaquèrent à la fois la tête et la queue de l'armée. Le bagage tomba d'abord au pouvoir de l'ennemi, et ce fut sa perte : non seulement les soldats qui l'enlevèrent perdirent leur temps à le piller, mais d'autres corps se détournèrent de

leur destination pour y avoir part. L'action se passa à peu de distance de Parme, auprès du village de Fornoue, dont cette bataille a pris le nom. Charles y combattit dans les premiers rangs; il s'avança si fort que des soldats ennemis saisirent la bride de son cheval, et que ce ne fut qu'avec peine qu'on le délivra de leurs mains. Echappé à ce danger, il en courut un autre peut-être plus grand. Après une charge vigoureuse, tous ceux qui l'accompagnaient s'abandonnèrent à la poursuite des fuyards; un des escadrons ennemis, rompu au premier choc, s'étant rallié, repassait par le champ de bataille. Il y trouve le roi avec un seul valet de chambre; il l'attaque, et, malgré sa vigoureuse défense, le monarque allait être tué ou fait prisonnier, lorsque les siens, revenus à propos, l'arrachèrent à ce second péril.

La bataille ne dura qu'une heure. Les Italiens prirent la fuite en déroute, et se réfugièrent dans leur camp : ils perdirent beaucoup de monde, et les Français très peu. Quelques généraux voulaient qu'on profitât de l'ardeur du soldat, et qu'on allât attaquer les fuyards dans leur retraite. Ce désir n'était pas dénué de raison. Plus d'une fois de petites armées ont eu sur des grandes, par un coup de vigueur inattendu, des succès qu'on n'aurait osé espérer; mais l'opinion la plus prudente prévalut. Les vainqueurs étaient harassés et de la marche qui avait précédé le combat et du combat lui-même, livré sous un soleil ardent dans le mois le plus chaud de l'année. Comines, le lendemain, fut envoyé auprès des provéditeurs pour reprendre les négociations: mais de part et d'autre on ne voulut pas faire d'ouverture. On se borna à une trève pour le reste du jour, et l'on arrêta une nouvelle conférence pour le lendemain. Pendant la nuit, Charles, craignant pour son armée les inconvéniens de la disette, se hâta de partir; ce qu'il exécuta avec un tel secret, que les confédérés n'en furent instruits que le lendemain à midi. Heureusement pour les Français, des neiges fondues dans l'Apennin grossirent tout à coup le Taro, et ils étaient déjà bien loin lorsque le corps de l'armée ennemie put parvenir à traverser le torrent. Les Français marchèrent cinq jours dans des pays d'une neutralité équivoque, harcelés et manquant de vivres. Il était temps qu'ils arrivassent, quand ils entrèrent fort délabrés dans la ville d'Asti, d'où ils étaient partis si brillans treize ou quatorze mois auparavant.

Ils devaient y trouver le duc d'Orléans avec des renforts envoyés de France pour protéger le retour; mais ce prince, se voyant à la tête d'une petite armée qui pouvait seconder ses prétentions au duché de Milan, avait oublié trop facilement la destination de ses troupes, et s'était emparé par surprise de Novarre, d'où il menaçait la capitale de la Lombardie. La terreur qu'il y répandit fut de courte durée; bientôt ses propres communications avec Asti lui furent coupées; et, hors d'état de remplir sa mission, il se vit réduit à se réfugier dans Novarre, où Ludovic le fit bloquer par trente mille hommes. Le prince et ses troupes y périssaient de famine quand le roi

arriva dans son voisinage. L'armée des assiégeans s'était encore accrue de celle des confédérés qui avait été battue à Fornoue. Néanmoins le duc d'Orléans aurait pu échapper, mais seul; ses propres capitaines l'en pressaient et lui en offraient les moyens. Il les refusa, et ne voulut point abandonner les braves qui l'avaient accompagné. Charles, instruit de sa détresse, et quoiqu'il eût lieu d'être mécontent d'une entreprise qui avait compromis le salut de l'armée, alla généreusement à son secours. Les armées étaient en présence, lorsque des négociations s'entamèrent. On convint d'une trève; le duc d'Orléans eut d'abord la faculté de sortir seul de Novarre ; et trois jours après, la garnison, composée de cinq mille cinq cents hommes, presque tous Suisses, et parmi lesquels il n'y en avait pas six cents en état de se défendre, évacua la place. Quelque soin qu'on prît de ces malheureux, en leur fournissant des vivres et les commodités qu'on put trouver pour aller à Verceil, qui n'était qu'à cinq ou six lieues, et où ils devaient se rendre, « il en mourut un grand nombre, » ou dans la route, ou dans Verceil même; les uns par trop manger, » dit Comines, les autres par maladie, et largement sur les fumiers » de la ville. »

Les Suisses étaient la ressource des armées françaises pour l'infanterie. En quittant précipitamment le royaume de Naples, le roi leur avait envoyé un homme accrédité parmi eux pour les engager à envoyer un renfort au devant de lui. Cette nation avait été si bien traitée de Louis XI, qu'elle était absolument dévouée à la France. Brave et sincère dans ses procédés, sitôt qu'elle entendit parler du danger du fils, tous voulurent courir à son secours, jusqu'aux vieillards, aux femmes et aux enfans; il fallut user d'adresse et de force pour les retenir. On doit cependant avouer que ce n'était pas l'affection seule qui les excitait, et qu'ils étaient alléchés par l'espoir du butin que leur présentait la riche Italie. Malgré les précautions prises pour se garantir d'une trop grande multitude, au lieu de sept ou huit mille hommes qu'on attendait, il s'en trouva, compris le peu qu'on ramenait de Naples et ceux de Novarre, à peu près vingt-deux mille.

Ils arrivèrent lorsque le roi traitait à Verceil avec Ludovic, dont la mauvaise foi s'était montrée à découvert, mais qu'il fallait cependant ménager. Le duc d'Orléans trouvait un moyen de se dispenser de ces égards politiques; c'était d'employer les Suisses qu'on avait sous la main à l'attaquer, et à s'emparer du Milanais que ce prince regardait comme sa propriété. Il en fit la proposition au conseil, où elle fut débattue et rejetée. Charles, à la vue des dangers du duc d'Orléans, avait bien voulu oublier ses torts : mais il ne jugea point à propos d'exposer sa propre vie et le salut de l'armée, pour le rendre puissant et peut-être ingrat. Trop peu reconnaissant en effet, le duc se rendit une seconde fois coupable, en faisant agir sourdement auprès des Suisses qui demandèrent la bataille. Le conseil tenu à ce

sujet fut extrêmement orageux, et le roi n'en fut que plus déterminé à suivre les négociations. Quand les Suisses surent que le traité avec Ludovic était signé, et qu'il n'y avait pas d'apparence de pouvoir réaliser les espérances qui les avaient tirés de leurs montagnes, stimulés par les partisans du duc d'Orléans, ils se mutinèrent, et demandèrent le paiement des sommes qu'on leur avait promises, et qu'ils savaient bien qu'on ne pouvait leur donner. Les plus emportés proposèrent de s'emparer du roi et des principaux seigneurs, de les emmener en Suisse comme otages de ce qui leur était dû, et de ne les relâcher qu'avec une bonne rançon. Les plus modérés demandèrent seulement trois mois de paie, conformément à un accord fait avec Louis XI, par lequel on devait leur compter cette somme toutes les fois qu'on les ferait sortir enseignes déployées de leur pays. Il fallut en passer par cette condition. Charles leur donna des otages. Ils partirent, et le roi entra dans son royaume. Le traité de Verceil conclu avec Sforce était d'ailleurs une convention équivoque, qui, sous l'apparence d'avantages, accordait au roi des espérances purement chimériques, et laissait tout ce qu'elle offrait de solide au duc, en lui garantissant son usurpation.

Pendant ce temps, les Français, laissés sur les débris du royaume de Naples, combattaient pour en conserver la possession. Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, le second de sa branche, cousin-germain du sire de Beaujeu, et père du connétable si fameux depuis, était leur chef. « Il était, dit Comines, bon chevalier, hardi, » mais peu sage. Il ne se levait qu'il ne fût midi. » Au reste, Montpensier se fût-il levé plus matin, il est certain qu'il n'aurait pu soutenir la domination française, tant la révolution fut prompte et générale. Au départ de Charles, Ferdinand quitta la Sicile et débarqua dans la Calabre. Il y eut bientôt formé une armée, et chercha l'ennemi; mais la fortune lui fut contraire. Robert Stuart d'Aubigny, arrière-petit-fils du connétable d'Ecosse, tué à la journée des Harengs, battit à Seminara l'Espagnol Gonzalve et le jeune prince; et peu s'en fallut que le dernier n'y fût tué en remplissant tous les devoirs de capitaine et de soldat. Cet échec n'empêcha pas les principales villes de se déclarer pour lui. Les habitans de Naples le rappelèrent et le reçurent avec les mêmes acclamations de joie qui avaient signalé l'entrée de son rival. Montpensier, qu'une fausse attaque avait fait sortir de la ville, ne put y rentrer, et se renferma dans les châteaux, en attendant les secours qui devaient lui venir de France; mais le défaut de vivres, dont on avait négligé de fournir les places, ne lui permit pas d'attendre cette ressource, et il fut réduit à capituler, et à promettre de se rendre s'il n'était secouru dans un mois. Lorsque le terme de la reddition approcha, par un manque de foi qu'on ne saurait justifier, mais que lui suggéra la douleur de livrer une armée entière, il profita de l'absence de la flotte qui l'avait bloqué pour s'embarquer avec presque toute sa garnison et se ren-

dre à Salerne, et ne laissa que trois cents hommes à la garde des châteaux. Ferdinand se récria sur cette infraction, et menaça de s'en venger sur les malheureux abandonnés à sa discrétion; mais la crainte d'un revers de fortune, dont un exemple trop récent attestait la possibilité, l'en dissuada.

Charles, en arrivant en France, se trouvait embarrassé d'une guerre qui ne devait pas l'étonner. Malgré l'engagement pris par Ferdinand *le Catholique* en recevant le Roussillon de ne point apporter d'obstacles aux entreprises du roi en Italie, il y avait cependant envoyé des troupes au secours des rois de sa famille. Quand celui de France s'en plaignit et réclama les conditions du traité, l'ambassadeur de l'Espagnol eut l'imprudence de déchirer ce traité en présence du roi, et de déclarer avec des termes insolens que son maître y renonçait. Il aurait donc dû rendre le Roussillon, qui était le prix et la condition de l'alliance: et c'est ce qu'il ne fit pas. Au contraire, pour s'assurer davantage cette possession, et pour faire une diversion favorable à ses parens de Naples, il déclara la guerre au roi de Navarre qui était sous la protection de la France, et par suite d'hostilités il entra dans le Languedoc qu'il ravagea. Les soins qu'exigeait cette guerre empêchèrent le roi d'envoyer en Italie les secours qu'il avait promis. Il y fit cependant passer trois mille hommes, qui arrivèrent à Montpensier avec des munitions, mais sans argent.

L'armée du comte, composée en grande partie de mercenaires allemands et italiens, manquant souvent de vivres, devenant de jour en jour plus indocile, le réduisait à désirer une bataille; mais le jeune Ferdinand, évitant une action générale en prenant des positions avantageuses, poursuivait sans cesse son ennemi et le serrait de près. Enfin il réussit à l'enfermer dans une petite ville nommée Attella. Montpensier s'y trouva réduit ou à mourir de faim ou à risquer une défaite générale, en tâchant de s'échapper par les ravines et les défilés dont cette place était environnée: pendant qu'il se préparait à cette généreuse tentative, huit cents lansquenets pressés par la famine passèrent à l'ennemi. Cette défection découragea le reste de l'armée, et força le général à capituler. Il promit encore de se rendre dans un mois, s'il n'arrivait pas une armée pour le délivrer; et il stipula que, même dans le cas de la reddition, il lui serait permis de ramener ses soldats en France, par terre ou par mer, avec armes et bagages, excepté l'artillerie. Montpensier se réservait trois villes importantes jusqu'à la décision de l'alternative d'être secouru ou de se rendre; mais il s'obligeait à envoyer dans l'instant aux gouverneurs des autres places ordre de les évacuer avec leur garnison.

Les ordres furent envoyés, mais mal exécutés. Comme les gouverneurs ne tenaient pas de lui leurs emplois, ils refusèrent de lui obéir. Ferdinand crut voir dans cette conduite une collusion secrète entre le général et ses lieutenans. Aussi, quand Montpensier, faute de secours, se fut rendu, au lieu de fournir des vaisseaux à ses troupes

ou de leur procurer un passage par terre, il les entassa dans une petite île, où, étant mal nourris et mal abrités, les Français moururent de maladie ou de faim. Il s'y trouvait treize cents Suisses, qui résistèrent généreusement aux offres du vainqueur pour les attirer à son service. Ils périrent en détail. Trois cent cinquante que la contagion avait épargnés eurent enfin la permission de s'embarquer. « Je les vis arriver, dit Comines, rapportant leurs drapeaux, montrant bien à leurs visages qu'ils avaient beaucoup souffert; et » quand ils partirent de leurs navires, on leur haussait les pieds. » Le comte de Montpensier était beau-frère du duc de Mantoue, général de l'armée napolitaine; il aurait pu par la protection du marquis échapper au danger commun. Ses amis l'en pressaient; mais, comme le duc d'Orléans à Novarre, il préféra de partager le sort de ses malheureux soldats, et mourut au milieu d'eux de chagrin et de contagion.

Les autres capitaines français, quoique privés de toute espérance de retour, défendirent presque tous, jusqu'à la dernière extrémité, les villes et les forteresses qui leur étaient confiées. En se rendant, ils se firent accorder les honneurs de la guerre, et la permission de regagner la France comme bon leur semblerait. La plupart revinrent par terre, traversèrent l'Italie enseignes déployées, et rentrèrent dans leurs foyers comblés de gloire et ruinés. Le jeune Ferdinand ne profita pas de ses victoires. Il mourut sans enfans au milieu de son triomphe. Frédéric, son oncle, lui succéda, et soumit le reste du royaume qui, dans l'espace de quinze mois, passa tout entier sous deux maîtres.

Charles conserva toujours le désir de le reconquérir. Il en parlait souvent, et entretenait des intelligences avec les princes d'Italie, dont les états pouvaient lui ouvrir de nouveau le chemin de Naples. Il trouvait des soldats; en manque-t-on jamais en France? Mais il trouva aussi des obstacles. Le duc d'Orléans, mécontent des ménagemens du roi pour Ludovic, contribua à en faire naître, et acheva de s'aliéner le cœur du monarque, qui ne le trouva point assez affligé de la perte qu'il venait de faire de ses deux fils. Le plus considérable de tous les empêchemens était l'épuisement du trésor. Charles songea à le remplir, non par l'économie, mais, comme à l'ordinaire, par de nouveaux impôts. Le premier de nos rois, chose remarquable, il tâcha d'engager le parlement de contribuer proportionnellement avec le peuple, et d'en donner l'exemple aux autres privilégiés. Il reçut, non pas un refus direct, mais une remontrance prononcée par le premier président. « Dure chose est, dit ce magistrat, de rendre » les bonnes villes franches, les grands personnages et cours sou- » veraines contribuables à si grands, merveilleux et insupportables » emprunts, laquelle chose, en brief temps, peut être cause de » grandes désolations. » Le roi marqua son mécontentement à la cour, au point qu'il menaça d'établir un parlement à Poitiers. Ce

dessein effraya les magistrats, leurs suppôts, et en général tous les Parisiens qui tiraient un très grand profit du séjour forcé des plaideurs dans la capitale. Ils firent tant, par remontrances et par prières, que le roi renonça à son projet, dont l'exécution aurait été très utile à une grande étendue de pays.

Il paraît que l'attention de Charles VIII se portait principalement sur la justice. Il fixa à Paris le grand conseil, qui était ambulatoire et suivait partout le roi, ce qui occasionnait de grandes dépenses aux justiciables de ce tribunal. Le roi régla ses attributions, et y attacha surtout les causes ecclésiastiques, mais pour le temporel seulement; pour le spirituel, la réforme des abus et autres désordres que le laps de temps introduit dans les corps les plus réguliers, il statua que tous les dix ans on assemblerait un concile national. Il surveilla la rédaction des coutumes, commencée par son grand-père et continuée par son père, et accorda un parlement aux Bretons, sujets de son épouse, qu'il ménageait beaucoup et qu'il comblait de faveurs. Enfin Charles donna lui-même la preuve de son zèle pour la justice, et de l'importance qu'il attachait à son exercice, dans cette lettre qu'il écrivit à la chambre des comptes: « Nos amés et » féaux, parce que voulons bien savoir la forme que ont tenue nos » prédécesseurs rois à donner audience au pauvre peuple, et même » comme monsieur saint Louis y présidait, nous voulons et mandons » que en toute diligence faites chercher par les registres et papiers » de notre chambre des comptes ce qui s'en pourra trouver, et en » faites faire un extrait, et incontinent après le nous envoyés. »

Ces bonnes dispositions ont fait croire qu'il se serait désormais appliqué aux affaires, et qu'un gouvernement sage aurait réparé les maux que sa passion effrénée pour la gloire des armes avait causés à la France. Lorsqu'il commençait à donner ces espérances, un accident funeste l'enleva à l'amour des Français. Il était à Amboise, où son goût, peu d'accord avec l'état de ses finances, lui faisait élever des bâtimens somptueux. Voulant faire voir à la reine une partie de paume établie dans les fossés, il se heurta la tête, malgré sa petite taille, contre la porte d'une galerie sombre qu'il avait déjà ordonné d'abattre : la douleur ne fut pas apparemment considérable, ou il la négligea; mais, en revenant par cette même galerie, il y tomba tout à coup sans mouvement et sans connaissance. Pendant neuf heures qu'il resta dans ce lieu, parce qu'apparemment on n'osait lui faire courir le risque du transport, il ne prononça que quelques paroles sans suite, et mourut sous les yeux de tous ceux qui voulurent entrer auprès de lui et qui l'approchaient indistinctement, sans qu'il paraisse d'autre raison de cette espèce d'abandon que le trouble où on était, qui empêchait de donner des ordres convenables.

Charles VIII n'avait que vingt-huit ans quand il mourut. Il était petit et mal proportionné: son corps mince portait une grosse tête; les traits de son visage formaient un ensemble peu agréable. cepen-

dant Anne de Bretagne, qui l'avait épousé avec quelque répugnance, l'aima avec une véritable tendresse : en sept ans de mariage elle lui donna quatre enfans, qui moururent avant lui. On veut néanmoins que Charles n'ait pas toujours été fidèle à cette épouse. Ce fut, dit-on, moins pour secourir Novarre qu'il s'approcha de cette ville que pour revoir la fille d'un gentilhomme du voisinage, chez lequel il avait logé en allant à Naples, et l'on prétend encore qu'il voulut déguiser, sous le prétexte d'un pélerinage, un voyage dont le but était d'aller renouveler ses adieux à une des filles de la reine, que cette princesse avait, par jalousie ou par précaution, éloignée de la cour. En racontant ses faiblesses, on ne doit pas taire une victoire remportée par lui-même sur la fougue de ses passions. Dans le sac de Toscanelle, petite ville qu'il prit d'assaut en revenant de Naples, et qui fut abandonnée à la fureur du soldat pour intimider les autres, on lui présenta une jeune fille d'une rare beauté. Après avoir inutilement épuisé auprès d'elle toutes les flatteries que la galanterie lui suggérait, il était prêt à user violemment du droit de vainqueur, lorsque la jeune personne, apercevant dans la salle un tableau de la Vierge, se jette aux pieds du roi, fondant en larmes, et s'écrie : « Au » nom de celle qui, par sa pureté, a mérité d'être mère de Dieu, ô » roi ! sauvez-moi, sauvez mon honneur. » Touché de cette invocation inattendue, il la relève et la rend intacte à ses parens qui avaient heureusement échappé au massacre.

Charles avait été très mal élevé ; à peine savait-il lire et écrire quand il parvint au trône : mais il s'appliqua et se forma en peu de temps, et prit même du goût pour les livres. Il se fit traduire les bons auteurs, accueillit, aima et encouragea les savans. Il était affable, poli, portant toujours sur son visage l'air de la bienveillance, qui rachetait ce qu'il avait de trop commun dans la figure : « Si bon, dit » Comines, qu'il n'était possible de voir meilleure créature. » Jamais il ne lui échappa une parole désobligeante : aussi était-il singulièrement aimé de tous ceux qui l'approchaient ; deux de ses officiers moururent de douleur en assistant à ses obsèques. Il s'adonna avec ardeur aux exercices du corps ; mais sa faible santé et les défauts de sa taille l'empêchèrent d'y acquérir la grace qui console des fatigues. Il en conserva ce désir effréné de la gloire auquel il sacrifia le bonheur de ses sujets, et qui, sans la conduite timide et maladroite des confédérés à Fornoue, aurait pu lui coûter la couronne et même la vie.

BRANCHE DES VALOIS.

RAMEAU D'ORLÉANS.

Louis XII, âgé de 36 ans.

Louis XII, fils de Charles, duc d'Orléans, et de Marie de Clèves, était petit-fils de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, assassiné par le duc de Bourgogne, et de Valentine Visconti, reconnue par son contrat de mariage héritière du duché de Milan, dans le cas où ses deux frères ne laisseraient pas de postérité mâle. Louis avait trente-six ans quand il monta sur le trône. Son sacre, célébré à Reims, n'eut pas un grand éclat. On a vu qu'il avait eu de grands torts sous le précédent règne. Il les fit oublier en oubliant lui-même ceux qu'on pouvait avoir eus à son égard, ou plutôt en les pardonnant généreusement. « Ce n'est pas, dit-il, au roi de France à ven- » ger les injures faites au duc d'Orléans. » Les ennemis de la Trémouille, qui avaient usé de tant de rigueur après la bataille de St-Aubin, crurent qu'il leur serait aisé de le perdre en rappelant au nouveau roi le supplice de ses malheureux complices; il répondit: « Si La Trémouille a bien servi son maître contre moi, il me servira » de même contre ceux qui seraient tentés de troubler l'état. »

Louis ne se montra ni trop triste ni trop content de la mort d'un prince, son ami, mais qui lui laissait une couronne. Il lui fit faire à ses dépens des obsèques magnifiques, récompensa noblement ses officiers, et confirma dans leurs places les magistrats qui lui avaient été contraires de bonne foi et pour le bien du service. Le prince d'Orange, autrefois son ami, et le duc de Lorraine, jadis son partisan, étaient actuellement mal avec lui pour des démêlés d'intérêts. Persuadés cependant de son équité, ils n'hésitèrent pas à le prendre pour arbitre dans leurs prétentions contre le domaine même, s'en rapportant absolument à son jugement. Monsieur et madame de Beaujeu eurent aussi à se louer des soins qu'il prit pour l'établissement de la fameuse Suzanne Bourbon, leur fille unique, dont la mort précipitée de Charles VIII les avait empêchés de s'occuper. Louis fit aussi des gratifications aux seigneurs attachés précédemment à sa fortune, mais avec mesure : sa réserve dans cette circonstance et dans d'autres, où il ne se montra pas libéral au désir des courtisans, l'a fait soupçonner de parcimonie.

Un de ses premiers soins fut de composer son conseil. Ceux qu'il

y appela étaient tous d'un mérite reconnu et d'une capacité qui avait été éprouvée en quelques uns par la mauvaise fortune. Tel était Louis Mallet, seigneur de Graville, amiral de France, que sa franchise à l'égard de la guerre d'Italie qu'il blâmait avait fait négliger sous le règne précédent. Il confirma dans la charge de chancelier Gui de Rochefort, magistrat d'une rare intelligence, et frère du fameux Guillaume, qui avait rempli avec tant de distinction le même emploi; il confia les finances à Florimond Robertet, très habile en cette partie, et se servit pour la politique d'Etienne Poncher, évêque de Paris, bon canoniste et adroit négociateur. Au dessus de ces hommes recommandables et de quelques autres moins connus, mais tous doués d'un mérite particulier, il établit le célèbre Georges d'Amboise.

Ce prélat était l'avant-dernier de neuf garçons, fils de Berry d'Amboise et d'Anne de Beuil; ils se distinguèrent tous dans les armes, l'administration et l'église. Georges s'attacha, étant évêque de Montauban, au duc d'Orléans, partagea ses malheurs, subit pour sa cause une longue prison et continua à lui rendre de grands services après sa délivrance. Le roi montant sur le trône lui procura le chapeau de cardinal et le fit premier ministre. Il avait une telle confiance en lui que, dans les circonstances embarrassantes, sa solution ordinaire aux difficultés qu'on lui présentait était : *Laissez faire à Georges;* et il se tranquillisait sur l'évènement. Cette sécurité a été souvent funeste.

Louis XII eut pour la jeune veuve de Charles VIII les égards les plus délicats. Il lui fit porter les premières consolations par les deux seigneurs qui avaient eu l'attachement le plus affectueux pour le dernier roi. Ils s'attendrirent avec elle, pleurèrent ensemble, et quand la première douleur fut apaisée, Louis parut. Ses douces insinuations écartèrent insensiblement les ombres funèbres dont elle était environnée, et firent briller à ses yeux les espérances d'un bonheur selon son cœur, que le prince et elle avaient autrefois sacrifié au besoin des circonstances. Anne retourna en Bretagne; mais en partant elle donna au roi sa parole de l'épouser s'il réussissait à faire rompre légalement les liens qui l'unissaient à Jeanne de France, fille de Louis XI.

Les qualités d'esprit et du cœur compensaient en cette princesse la beauté qui lui manquait. Elle aimait uniquement son mari, et quoique négligée et quelquefois même dédaignée et traitée peu convenablement, elle n'avait cessé d'être épouse soumise, et souvent secourable dans les dangers où la révolte avait engagé Louis. On espérait qu'elle se prêterait de bonne grace aux désirs du roi, et qu'elle n'opposerait dans la procédure que ce qu'il faudrait de raisons pour faire croire que la décision qui interviendrait ne serait pas collusoire; mais on fut trompé. Jeanne, jusqu'alors si timide, s'arma de courage et soutint ses droits avec fermeté.

Le tribunal qui devait juger cette cause se tint d'abord à Tours : il était composé de Louis d'Amboise, évêque d'Alby, frère de Georges; de Philippe de Luxembourg, cardinal et évêque du Mans; et de Ferdinand, évêque de Ceuta, nonce du pape à la cour de France, nommés commissaires par Alexandre VI. Ils s'associèrent chacun trois ecclésiastiques du second ordre, plus versés qu'eux dans la pratique judiciaire.

Les moyens qu'employa le procureur du roi pour opérer la dissolution du mariage entre Louis et Jeanne étaient au nombre de quatre : parenté, affinité dans les degrés prohibés, violence de la part de Louis XI, et infirmités corporelles qui rendaient la princesse inhabile aux fins du mariage. Aux deux premiers elle opposait les dispenses qui avaient été obtenues; au troisième et au quatrième, que s'il y avait eu violence, ce qu'elle n'accordait pas, la conduite de son mari depuis dix-huit ans en écartait jusqu'au soupçon; que pendant ce temps il ne lui avait refusé aucun des titres attachés à son rang; qu'il se plaisait à lui faire rendre les honneurs d'épouse et qu'elle en avait obtenu tous les droits. « Je sais bien, ajoutait-elle, » que je ne suis ni aussi belle ni aussi bien faite que bien d'autres, » mais je ne m'en crois pas moins propre aux fins du mariage et » plus incapable d'avoir des enfans. »

L'historien Garnier, continuateur de Velly, peint énergiquement l'angoisse des deux personnages pendant le cours de la procédure. « Qu'on se figure, dit-il, une princesse élevée à l'ombre du trône, » accoutumée à recevoir dès l'enfance des marques de soumission » et de respect, traduite devant des commissaires en état de sup- » pliante, réduite à entendre des dépositions désagréables, à rece- » voir de la bouche d'un époux, dont elle ne pouvait encore se déta- » cher, les déclarations les plus formelles du dégoût et de l'aversion » qu'elle lui avait toujours inspirés, osant à peine laisser éclater ses » plaintes et donner un libre cours à ses larmes, de peur d'aigrir en » core davantage celui dont son sort dépendait. Mais dans cet aban- » don général, dans cet abîme de douleur, peut-être était-elle moins » à plaindre que celui qui causait ses malheurs; car elle avait » du moins pour elle son innocence et la fermeté qu'inspire une con- » science pure et sans reproche, au lieu que Louis, naturellement » juste, quels reproches ne dut-il pas se faire à lui même! Quels » tourmens ne dut-il pas éprouver, lorsque, par la suite d'une procé- » dure odieuse, il se trouvait forcé d'entendre discuter des faits et » rappeler des détails qui auraient dû rester ensevelis dans l'ombre » du silence; enfin réduit à profaner en quelque sorte lui-même la » majesté du trône et la sainteté de la couche nuptiale, et à persécu- » ter et couvrir de confusion une princesse, sa parente et son épouse, » qui loin de mériter sa haine lui avait tendu dans ses malheurs une » main secourable! » La même sensibilité qui a fait tracer à l'historien ce tableau touchant lui fait croire que si Louis XII, en com-

mençant cette affaire, avait prévu les extrémités auxquelles il faudrait en venir, ne l'aurait pas entreprise; mais il est douteux que la compassion l'eût emporté dans son cœur sur l'amour et sur la politique.

Pour mettre fin à ces scènes scandaleuses, que l'incertitude des juges prolongeait, Jeanne composa un mémoire tout de questions sur ce qui s'était passé de plus secret entre elle et son mari, et consentit que l'affaire fût jugée conformément aux réponses du roi, sans débats ultérieurs. Il hésita de se soumettre à cet interrogatoire, dont il sentait bien qu'il ne pouvait sortir victorieux que par des échappatoires et de vrais mensonges; apparemment qu'il les fit. Les juges, affranchis de scrupule par le consentement anticipé de la reine, prononcèrent la nullité du mariage; et, en vertu de l'autorité apostolique dont ils étaient revêtus, ils donnèrent au roi la permission de se pourvoir ailleurs. Le monarque céda à la reine détrônée la jouissance du Berry et de plusieurs autres domaines. Jeanne se retira à Bourges. Elle y créa un ordre de religieuses très austères, nommées les *Annonciades*, dont elle suivait la règle, sans en avoir pris l'habit. La pieuse princesse survécut six ans à son malheur, si c'en est un que le renoncement à des grandeurs dont on est dédommagé par la tranquillité d'une vie sans reproches et sans remords. Le jugement qui la détrôna trouva des censeurs. L'opinion la plus générale dans l'université, qui comptait alors vingt-cinq mille étudians, presque tous hommes faits, se montra contraire à la décision des commissaires. Plusieurs prédicateurs et docteurs furent détenus en prison et exilés, pour avoir parlé ou écrit trop librement.

Tout était préparé pour le mariage, même avant la décision. La dispense de parenté, donnée par Alexandre VI, fut apportée par son fils César Borgia. Cet homme, aussi célèbre en crimes que son père, venait, après avoir empoisonné le duc de Gandie, son frère aîné, de quitter le chapeau de cardinal, et de se dévouer aux armes, espérant de celles-ci une fortune plus solide que de l'état ecclésiastique. Déjà il avait obtenu de Frédéric, roi de Naples, des terres titrées dans ce royaume, mais insuffisantes à ses désirs; il se tourna du côté de la France, dont il attendait un traitement plus avantageux; la circonstance était favorable. Le roi avait besoin du pape pour son divorce; il donna le duché de Valence à César, qui en prit le nom de duc de Valentinois. Celui-ci figura mal dans ces noces, quoique porteur de la pièce essentielle. Pour se faire valoir davantage, il ne remit la bulle qu'après des délais, par lesquels il croyait se faire acheter plus cher. Le nonce, évêque de Ceuta, dévoila la ruse, et mourut empoisonné quelques semaines après.

Dégagé de ses premiers liens, Louis se rendit à Nantes, où la duchesse vint le joindre, accompagnée de la première noblesse de Bretagne. Son contrat avec Louis fut loin de ressembler à celui qui avait été passé avec Charles. Dans le premier, remarque l'historien Gar-

nier, c'était un conquérant et un souverain qui épousait sa vassale et lui dictait des lois impérieuses. Dans celui-ci, c'est une reine qui abandonne sa main à son amant. Elle se réserva, pendant sa vie, la jouissance pleine et entière de son duché; stipula qu'après sa mort son second enfant mâle, et, à défaut de mâles, ses filles dans l'ordre de primogéniture, hériteraient du duché, avec tous les droits qui y étaient précédemment attachés; et que, s'il ne naissait qu'un enfant du présent mariage, la même clause de réversion au second serait accomplie à l'égard de ses descendans; qu'elle jouirait personnellement de tous les revenus de son duché, et non seulement du douaire qu'on lui assignait actuellement, mais de celui que Charles VIII lui avait assuré; qu'enfin, si elle mourait sans enfans, le roi ne conserverait que sa vie durant la jouissance du duché, qui retournerait ensuite aux plus prochains parens de la reine.

Après ces clauses pour la succession, il y en eut de particulières, par un acte séparé, pour le gouvernement de la province. Le roi ne pourra y rien innover, ni dénaturer les offices, ni destituer ceux qui en sont pourvus. En cas de leur vacance par mort ou autrement, la reine nommera de plein droit par lettres expédiées dans sa chancellerie de Bretagne. Aucun impôt, fouage, ou subside, ne sera assis ou levé sans le consentement des états assemblés; et leur aveu sera aussi nécessaire pour tirer des troupes de Bretagne. Les charges et bénéfices ne seront conférés qu'à des Bretons, à moins qu'il ne plaise à la reine, par des considérations particulières, d'en gratifier d'autres personnes. Enfin, dans les actes qui regarderont la province, le roi pourra s'intituler duc de Bretagne, et la monnaie se frappera en son nom conjointement avec celui de la reine.

Anne fut couronnée une seconde fois à St-Denis. Cette cérémonie, comme celle du mariage, fut accompagnée et suivie de fêtes magnifiques. Le peuple montra beaucoup d'allégresse à laquelle sans doute ne contribuèrent pas peu la diminution d'un dixième sur les impôts, la promesse d'une réduction plus considérable quand on le pourrait, et l'exemption totale du droit de joyeux avènement. Louis XII ensuite, avec les plus notables du royaume qu'il appela auprès de lui, s'occupa de réglemens qui sont tous marqués du sceau du bien public. Il commença par les troupes dont il assura le prêt, afin qu'elles n'eussent plus de prétexte pour se livrer aux brigandages qu'elles regardaient comme un de leurs plus précieux priviléges. Il fut pris des précautions pour que les bourgeois des villes où elles seraient en garnison, ainsi que les habitans des campagnes où elles auraient leurs quartiers, pussent obtenir justice de leurs vexations. On avait craint que la rigueur de la discipline ne dégoûtât du service la noblesse qui se faisait un droit de cette licence; mais se voyant une solde assurée, elle se rangea encore plus volontiers sous des drapeaux qu'elle n'était plus forcée de tourner quelquefois contre ses propres vassaux pour leur arracher la subsistance du soldat. Comme

on avait eu la précaution de publier qu'on ne conserverait dans le commandement que des officiers de bonne conduite reconnue, les capitaines choisis, fiers de la confiance qui les plaçait à la tête des compagnies, ne refusèrent pas de se rendre responsables des désordres, puisqu'ils n'éprouvaient plus d'obstacles à les réprimer.

L'ordonnance de Louis XII sur la police intérieure du royaume est célèbre. Elle commence, comme celle pour le militaire, par assigner des gages aux magistrats, afin, dit le roi, qu'ils ne soient point tentés de céder à la corruption. La pragmatique sanction y est marquée pour base des élections aux bénéfices ecclésiastiques avec des précautions propres à éloigner les sollicitations, les dons, les promesses et autres moyens de simonie. L'entrée dans la magistrature, espèce de sacerdoce, est aussi soumise à des lois faites pour obvier aux marchés clandestins entre le cessionnaire et le prétendant à sa place. Le roi ordonne que ceux qu'il nommera seront assujétis à un examen, dans la crainte qu'on ne l'eût trompé sur la capacité. Pour les mœurs, il établit dans le parlement un tribunal de censure composé des présidens des chambres, qui s'adjoindront deux ou trois conseillers reconnus irréprochables, pour informer sur la conduite « des membres irrévérentieux, nonchalans, contrevenans aux or» donnances, ou faisant chose dérogeant à l'honneur et à la gravité » de la cour, les réprimander et punir par amendes, suspension ou » interdits. » Ce tribunal s'assemblera tous les quinze jours le mercredi (ce qui a fait donner à ses opérations le nom de *mercuriales*), et tiendra un registre exact qu'il mettra tous les six mois sous les yeux du roi. Il est fâcheux que les réglemens émanés de ce monarque pour réprimer l'avide industrie des suppôts subalternes du barreau, greffiers, procureurs, huissiers et autres, et pour rendre inutile leur adresse à faire servir les formes protectrices de la justice à enfanter et perpétuer les procès, n'aient pas mieux réussi à Louis XII qu'aux rois ses prédécesseurs et successeurs.

Outre la sagesse des règlemens, qui donne à Louis XII un rang entre les législateurs, on remarque dans le texte même de l'ordonnance une rectitude d'intention, une expression tendre et affectueuse, en un mot un ton personnel, qui peut-être, plus que ses autres qualités et ses vertus, lui a mérité le surnom de *Père du peuple*. Heureux s'il se fût contenté de cette gloire, et s'il ne se fût pas laissé entraîner, comme Charles VIII, à l'ambition de conquérir ce royaume de Naples, que le dernier prince de la maison d'Anjou avait résigné aux rois de France! Présent funeste qu'un faux honneur et l'esprit chevaleresque de son siècle lui faisaient un devoir de réclamer. Louis XII y joignit le désir de se faire restituer, comme héritier de Valentine Visconti, son aïeule, le duché de Milan, usurpé par les Sforces, et tenu alors par Ludovic-le-Maure, héritier trop subit de Galéas, son neveu, qui avait épousé la nièce de Frédéric, alors sur le trône de Naples.

Sforce prévit l'orage prêt à fondre sur lui, et tenta tous les moyens pour le détourner, en s'environnant d'auxiliaires. Il sonda Alexandre VI; mais il trouva ce pape prévenu par les avantages que le roi de France avait faits au duc de Valentinois, son fils. En vain s'adressa-t-il aux Vénitiens, des négociateurs français les avaient gagnés en leur promettant une augmentation de territoire après la conquête du Milanais. Tous les autres princes et républiques d'Italie, entraînés par ces deux grandes puissances, n'osèrent pas même promettre à Sforce de rester neutres. Le roi de Naples, également menacé, aurait pu faire cause commune avec lui; mais ce monarque ne s'imaginait pas qu'il pût être réduit à la dure extrémité de joindre ses drapeaux contre les Français à ceux du perfide empoisonneur du mari de sa nièce. Ainsi de ce côté Ludovic n'osait se flatter d'un secours ni prochain ni efficace. Il avait vu avec satisfaction l'empereur Maximilien, comptant apparemment sur les embarras ordinaires dans le commencement d'un règne, déclarer brusquement la guerre à Louis XII : mais cette attaque était restée sans suite, parce que l'archiduc Philippe, son fils, duc de Bourgogne et souverain des Pays-Bas, n'avait pas voulu épouser la querelle de son père, et qu'au contraire il fit au roi hommage de ses états, avec toutes les démonstrations de soumission qu'on voulut exiger. Il restait à Sforce quelques espérances de diversion par l'Angleterre, toujours prête à s'armer contre la France; mais Louis XII enchaîna la mauvaise volonté de Henri VII, en lui assurant le paiement de la pension de cinquante mille écus, stipulée par le traité d'Etampes, et y ajoutant des présens aux gens de son conseil. Enfin la France venait de renouveler solennellement ses anciens traités avec les Suisses, et avait même payé d'avance aux cantons les capitulations non encore échues, excellent moyen de s'assurer la fidélité de la nation. Cependant plusieurs corps détachés, attirés par l'appât d'une solde plus considérable, passèrent sous les drapeaux de Ludovic, et furent sa seule ressource; mais ressource perfide, et plus funeste pour lui que n'aurait été l'abandon.

La sortie de tant d'argent donné à l'Angleterre et aux Suisses, distribué dans les cours des petits princes d'Italie et semé dans les républiques de Gênes, de Venise, de Florence et de Pise, pour y gagner des suffrages, avait épuisé le trésor royal avant que la guerre fût commencée. Entre les moyens qui lui furent présentés pour le remplir, Louis XII préféra celui de vendre les offices des finances, et de recevoir des traitans acquéreurs, des avances dont le remboursement était assigné sur la perception des impôts dont ils faisaient les derniers bons. On dit qu'il n'employa qu'avec répugnance cet expédient, qui était un véritable emprunt, impôt masqué qui tôt ou tard retombe sur les contribuables. On prétend qu'il en sentit tout le danger, et qu'il se gêna dans la suite pour rembourser ces avances, afin de détourner ses successeurs d'une ressource aussi

onéreuse au souverain qu'au peuple ; mais l'exemple était donné, et n'a été que trop suivi.

Avec ces secours, Louis leva une armée qui entra impétueusement dans le Milanais en trois divisions qui avancèrent rapidement. Quelques petites villes qui résistèrent d'abord furent prises d'assaut, pillées et brûlées, pour épouvanter les autres; aussi presque toutes prévinrent l'attaque et envoyèrent d'elles-mêmes leurs clés aux généraux français. Ludovic, dans ce désastre général, fit passer sa famille et la plus grande partie de ses trésors chez l'empereur Maximilien. Lui-même fuyait ne sachant à qui se fier, abandonné par les uns, trahi par les autres. Il espéra un moment trouver quelque ressource dans la compassion du peuple de Milan : il convoqua les principaux de la ville, et leur fit un discours pathétique, qui fut souvent interrompu par ses sanglots. Le faux pénitent avoua ses fautes, mais non sans doute ses crimes; il tâcha de les excuser, et de se faire pardonner en récompense, disait-il, des services qu'il avait rendus : il prodigua les promesses; et, pour dernière tentative, il fit publier la suppression d'une partie des impôts. Mais quel fond à faire sur un peuple qu'on supplie ? A la manière dont on reçut ses offres et ses dons, loin d'espérer d'être secouru, il eut tout lieu de craindre d'être livré, et prit la fuite. Sitôt qu'il eut quitté la ville, la citadelle, très forte par elle-même et garnie d'une bonne garnison, de vivres et de munitions, se rendit, ou plutôt fut vendue par le gouverneur.

Louis XII, qui était venu à Lyon pour veiller de plus près sur l'expédition, apprenant ces succès, passa aussitôt les Alpes, fit une entrée triomphante dans Milan, et y reçut le serment de fidélité de ses nouveaux sujets. Afin de se les attacher plus fermement, il les déchargea de presque tous les impôts, sans songer que les conquêtes ne se conservent pas sans troupes, ni les troupes sans tributs. Il divisa le duché en cantonnemens, auxquels il préposa des capitaines. Jean-Jacques Trivulce, seigneur milanais, ennemi personnel de Ludovic, et qui avait beaucoup contribué à la conquête, reçut le titre de gouverneur. Louis, après avoir pris les mesures qu'il crut nécessaires, tant pour se rendre maître de ce qui restait à soumettre que pour s'assurer la possession de ce qu'il tenait, retourna en France.

Peut-être, s'il fût resté, aurait-il conduit à une fin prospère une entreprise si bien commencée. Point de doute que la présence du monarque n'eût mieux entretenu la bonne intelligence entre les commandans particuliers que l'autorité d'un gouverneur, quelque mérite qu'il eût; que les peuples, sous les yeux d'un roi bon et juste, n'eussent supporté avec quelque complaisance la licence de leurs vainqueurs, ou qu'ils n'y eussent été moins exposés; que les alliés enfin, surveillés de près par le souverain lui-même, s'ils ne fussent point restés fidèles de cœur à leurs engagemens, n'eussent pas du moins osé se per-

mettre ouvertement rien qui lui fût contraire. Le départ du rei changea les obligations et les convenances. Les alliés ne purent voir sans inquiétude établi au milieu d'eux un monarque, leur supérieur en force et en majesté, au lieu d'un duc de Milan qui était leur égal. Ils se communiquèrent des motifs de crainte et des moyens d'insurrection, et se montrèrent les uns décidés à éclater, et les autres à garder une neutralité apparente, malgré les traités qui leur prescrivaient d'agir de concert avec le roi de France. A la tête de ceux-ci étaient les Vénitiens. La discipline d'ailleurs se relâcha entre les soldats. Ils devinrent exigans et pillards, pendant que leurs officiers, indévôts et galans, imitant inconsidérément les conquérans de Naples sous Charles VIII, provoquèrent la jalousie et la haine des Italiens. De ces causes réunies se forma une fermentation sourde, qui donna des espérances à Ludovic.

Il errait de tous côtés, cherchant des secours. Maximilien lui fournit ouvertement des troupes, et Philippe, son fils, lui permit d'en lever secrètement dans ses états de Flandre. Ces capitaines italiens, qui se vendaient à ceux dont ils étaient mieux payés, accoururent au son de son argent. Les Suisses, comme nous l'avons dit, ne furent pas indifférens à ce genre de sollicitation, et ils se rangèrent sous ses drapeaux, en nombre presque égal à celui de leurs compatriotes qui combattaient pour les Français. Ainsi Ludovic se composa une armée d'environ trente mille hommes, et rentra dans le duché, rappelé par ceux qui l'avaient ou délaissé ou trahi.

Les troupes françaises étaient alors dispersées, et, pour comble de malheur, la division régnait parmi leurs généraux. Trivulce voulait qu'on choisît un poste avantageux où l'on pût opérer une jonction ; le comte de Ligny proposait de marcher à l'ennemi ; et ne pouvant amener les autres généraux à son opinion, il entreprit d'y marcher seul. Trivulce, abandonné par lui, à la merci des Milanais, se vit assiégé dans l'Hôtel-de-Ville, où il s'était rendu peu accompagné. La résolution d'une soixantaine de braves et sa propre valeur le dégagèrent de la multitude et lui permirent de gagner la citadelle. On y vit arriver peu après le comte de Ligny, qui n'avait pu s'opposer ni à la marche de Ludovic, ni à la révolution qui s'opérait en sa faveur dans toutes les villes qui se trouvaient sur son passage. Les deux généraux se retirèrent alors à Montaro, ville forte par delà le Tésin, derrière des retranchemens formidables que Trivulce fit élever, afin d'y pouvoir attendre en sûreté les secours qu'on lui préparait en France.

La principale attention de Ludovic portait sur ce secours promis. Pour l'intercepter, il se porte à Novarre par où il devait arriver, assiége la ville et s'en rend maître. La Trémouille, chargé d'amener le renfort, se poste de manière à couper la retraite à Ludovic, qu'il resserre dans la ville entre la citadelle et son armée. Pendant le siége, les Suisses des deux armées se visitent : dans les conversa-

tions, ceux de Novarre reconnaissent que le service du roi de France, comme le plus lucratif, est le plus avantageux, et ils commencent à chanceler dans la fidélité jurée au duc de Milan. Celui-ci, pressé d'ailleurs par la famine, n'imagine pas d'autre moyen de se tirer d'embarras que de hasarder une bataille. Quand les deux armées sont en présence, presque tous les Suisses l'abandonnent sous prétexte de ne vouloir point se battre contre leurs frères, et ils rentrent dans la ville. Le reste de l'armée, effrayé de leur désertion, est obligé de les suivre. Ludovic se trouve environné de mercenaires qui murmurent, menacent, traitent ouvertement avec les Français, et en viennent enfin à capituler sans lui. Il les conjure du moins de ne pas le livrer à l'ennemi. Tout ce qu'il peut obtenir c'est que lui, ses frères et d'autres personnes considérables de sa cour auront la liberté de se confondre dans les troupes qui sortiront, de manière à échapper, s'ils peuvent, à la vigilance des assiégeans. L'armée soumise défile entre deux lignes de Français; Ludovic s'était attaché à un bataillon suisse : déguisé en cordelier, il le suivait comme aumônier et monté sur un mauvais cheval. Soit connivence des Suisses, qui l'indiquèrent par quelque geste; soit attention sévère des Français, il fut reconnu et arrêté, ainsi que ses frères et tous les seigneurs de sa suite qu'on envoya en France en différentes prisons. Ludovic, conduit d'abord à Pierre-Encise, fut ensuite transféré au château de Chinon, où il resta jusqu'à la fin de sa vie qui dura encore dix ans. Les Suisses auxquels Louis XII devait ses succès, prétendirent s'en faire payer au delà des conventions ordinaires, ce qui excita une mutinerie dont on eut quelque temps à craindre les conséquences; et il fallut transiger avec eux pour les apaiser. Retournant dans leurs cantons, ils se nantirent encore de Bellinzona, la première ville qui s'était déclarée pour Ludovic, et qui, par crainte du ressentiment du roi, ouvrit ses portes aux Suisses.

Sitôt que le malheur de Ludovic fut divulgué, ses enseignes furent de nouveau abattues dans toutes les villes du Milanais, et celles de France relevées. C'était à qui donnerait les premiers témoignages de soumission, et inventerait les meilleures excuses pour se soustraire à la vengeance du vainqueur irrité. Les uns prétendaient que malgré leur infidélité apparente ils avaient toujours gardé au fond du cœur un tendre attachement pour les Français; d'autres citaient en preuve de cet attachement des démonstrations amicales données par eux aux Français, sous les yeux mêmes de ceux qui les maltraitaient. Tous enfin affirmaient n'avoir cédé qu'à la violence de leur ancien duc. Les habitans de Milan faisaient valoir toutes ces raisons ensemble et attendaient avec inquiétude ce qui serait décidé de leur sort. Louis XII envoya le cardinal d'Amboise, son premier ministre, apprécier le délit et les excuses. Egalement éloigné, par caractère et par état, des mesures de rigueur, d'Amboise se fit une balance, dans laquelle il pesait d'un côté l'offense et de l'autre l'or

réparateur. Celui-ci l'emportait ordinairement. Il n'y eut point d'autres punitions que des amendes, dont le produit servit à payer les frais de la guerre et à assurer la solde des troupes qu'on laissa à la garde de la province reconquise.

Afin de les tenir en action et de les préserver des vices ordinaires à l'oisiveté des garnisons et des camps, le roi en loua une partie aux Florentins. Dans la guerre qui venait de finir, Pise avait gardé une neutralité qui avait déplu à Louis XII. Les citoyens de Florence, au contraire, à la vérité bien achetés et bien payés, s'étaient ouvertement déclarés pour la France. Ces républiques étaient de longue main ennemies irréconciliables. Florence, voyant à sa porte les Français oisifs, saisit cette occasion de subjuguer enfin sa rivale. Ses magistrats offrirent, pour obtenir ces auxiliaires, une somme beaucoup plus considérable que celle qu'ils avaient reçue pour se montrer Français. Le roi ne négligea pas ce moyen de faire rentrer son argent dans ses coffres. Il prête aux Florentins six cents lances, trois mille cinq cents Suisses et autant de Gascons. Les Florentins, persuadés qu'il suffirait de la terreur qu'inspiraient ces forces pour soumettre les Pisans, refusèrent pour général Yves d'Alègre, l'un des meilleurs capitaines de son temps, et s'obstinèrent à demander Hugues de Beaumont, homme probe et exact, mais dur et inflexible, qu'ils estimèrent beaucoup plus propre à servir leur animosité.

Beaumont, après avoir employé un mois à rançonner, suivant ses instructions, les petits princes qui avaient été favorables à Ludovic, se rendit aux représentations des Florentins, qui payaient son infanterie et qui se plaignaient qu'on laissait aux Pisans le temps de se fortifier. Arrivé devant Pise, il envoie Jeannot d'Arbouville et Hector de Montenart, deux de ses principaux capitaines, sommer, au nom du roi, les habitans de rentrer sous le joug de leurs anciens maîtres. Les magistrats reçoivent les envoyés en grande cérémonie et les mènent à l'Hôtel-de-Ville. Là ils leur montrent le portrait de Charles VIII, placé avec honneur sous un dais et entouré des emblèmes de la reconnaissance pour un prince qui les avait, disaient-ils, soustraits à la domination tyrannique des Florentins. « Nous devons aux » Français la liberté, ce bien plus précieux que la vie : nous sommes » déterminés à ne jamais nous séparer de ce peuple généreux. Notre » ville a fait autrefois partie du duché de Milan : nous appartenons » donc à la France. Que le roi daigne nous recevoir au nombre de » ses sujets : qu'il nous impose les conditions les plus sévères, nous » les subirons, mais qu'il ne nous abandonne pas à des loups ravissans, à des tyrans impitoyables, les Florentins, nos implacables » ennemis. Si nous ne pouvons obtenir cette faveur, qu'il nous accorde un asile sur ses terres. Nous préférons l'exil et la pauvreté » aux horreurs de la servitude qui nous attendraient dans notre » patrie. »

Pendant que les capitaines déjà émus faisaient cependant leurs ef-

forts pour leur persuader de se soumettre, promettant de travailler à adoucir leur sort, les portes de la salle s'ouvrent. Cinq cents jeunes filles vêtues de blanc, les cheveux épars, s'y précipitent, conduites par deux dames vénérables. Elles tombent ensemble aux pieds des deux envoyés, les conjurent de se rappeler le serment solennel qu'ils ont fait en recevant l'ordre de chevalerie, serment d'être les défenseurs des dames et demoiselles, et de ne les pas abandonner à la brutalité de leurs ennemis. Arbouville et Montenart baissaient les yeux, fort embarrassés, et faisaient effort pour se retirer, lorsque la troupe, les entourant, les entraîne devant une image de la Sainte-Vierge, et y chante *tant piteusement et de voix si lamentable*, qu'elle arrache des larmes aux capitaines. Ils sortirent de la ville chargés de présens, et racontèrent dans le camp tout ce qu'ils avaient vu et entendu.

Il était difficile à des Français d'attaquer un peuple qui leur opposait de pareilles armes, et les principaux de l'armée opinaient à différer l'attaque jusqu'à ce qu'on eût reçu de nouveaux ordres du roi. Sourd à leurs instances, l'inflexible Beaumont prend ses postes et investit la ville; mais, malgré lui, il s'établit un commerce entre les assiégeans et les assiégés. Tous les soldats français qui se présentaient aux portes, de nuit ou de jour, étaient bien reçus, traités et régalés. On les chargeait même de vin et de viandes pour leurs camarades du camp, et à leur tour ils laissaient passer tous les convois pour la ville. Il en fut de même quand l'attaque fut commencée · les Pisans désignaient aux Français les endroits sur lesquels le canon de la ville devait tirer, afin qu'ils s'en éloignassent; et ceux-ci, dans les assauts peu meurtriers qui furent donnés, ne s'y présentèrent que pour la forme. Enfin les soldats, mal surveillés par leurs officiers particuliers, se débandèrent, et la désertion devint si grande, que Beaumont fut obligé de se retirer de nuit avec son artillerie, laissant ses malades et quelques blessés à la merci des assiégés. Les délaissés, craignant d'être maltraités, poussaient des cris en voyant leurs camarades s'éloigner. Les Pisans, attirés par les gémissemens, sortent avec des flambeaux, emportent ces malheureux dans la ville, et après avoir pris soin du rétablissement de leur santé, ils leur donnent de l'argent pour regagner Milan. Les Florentins se plaignirent de la conduite des troupes françaises. On leur promit de les mieux aider une autre fois. Ils s'apprêtaient à recommencer; mais des troubles qui s'élevèrent dans leur propre république firent oublier ce projet.

Après cette expédition commandée par l'intérêt, les troupes françaises furent employées à une autre, sollicitée par la politique. On doit se rappeler qu'afin d'écarter les obstacles qu'Alexandre VI aurait pu mettre au divorce avec Jeanne de France, et à son mariage avec Anne de Bretagne, Louis XII combla de biens César Borgia, fils du pontife, et le fit duc de Valentinois. Dans la circonstance où il méditait la conquête du royaume de Naples, dont le pape se disait

souverain et en droit de donner l'investiture, il crut important de se concilier les bonnes graces du pape, et il envoya Georges d'Amboise, son premier ministre, négocier à la cour de Rome. La passion dominante d'Alexandre était toujours d'augmenter la puissance de ce fils chéri. Le cardinal l'attaqua par ce faible. Il promit de faciliter à César la conquête des états de plusieurs petits souverains, que le neveu avait déjà tenté inutilement de s'attacher par la séduction, ne se sentant pas assez fort pour les réduire. Quand il eut les troupes françaises à sa disposition, ces princes épouvantés, au lieu de se défendre comme ils avaient fait jusqu'alors, firent avec leur persécuteur des transactions désavantageuses, et se démirent la plupart de leurs souverainetés pour des pensions. Tel fut le sort de Jean Sforce à Pesaro, et des Malatesta à Rimini.

Les bourgeois de Faenza osèrent seuls se défendre contre lui. Après l'avoir repoussé plusieurs fois, assiégés de nouveau et près d'être forcés, ils convinrent de se rendre, à condition qu'on leur accorderait amnistie entière, la conservation de leurs priviléges; qu'on assurerait à leur jeune prince, Astor Manfredi, la jouissance de ses biens patrimoniaux, et qu'il aurait la liberté de se retirer où il voudrait. César exécuta fidèlement la partie de la capitulation qui regardait les habitans. Quant au jeune Manfredi, après mille outrages qu'il eut à essuyer, tant de César que du pape auquel il fut renvoyé, on finit par lui ôter la vie. Borgia, devenu plus cupide à mesure qu'il avait plus de succès, dirigea bientôt contre les alliés de la France les troupes mêmes qu'il tenait d'elle; et l'on vit les Bentevoglio de Bologne traiter avec lui de leur principauté, plutôt que d'attendre les effets peut-être trop tardifs de la protection du monarque. Les Florentins, menacés, y eurent recours, et, heureusement pour eux, une armée française qui descendait en Italie pour la conquête de Naples arriva assez à temps pour la sauver, par l'ordre qui fut donné à César de la venir joindre.

Dans ses conférences avec le pape, Georges obtint le titre de légat *à latere* en France pendant dix-huit mois, et les pouvoirs qui étaient attachés à cette dignité, c'est-à-dire de représenter la personne même du pape, et d'accorder de sa propre autorité toutes les dispenses et toutes les graces pour lesquelles il eût fallu recourir à la bienveillance intéressée du saint père. Pendant dix-huit mois celui-ci devait perdre ce revenu, mais il en trouva le dédommagement dans les troupes qui furent accordées à son fils. Le nouveau légat, déjà muni de la puissance séculière, fit usage de celle qu'il venait d'acquérir pour assurer par leur concours la réformation des religieux, qui ne s'opéra pas sans peine. On la commença par la réduction de leur nombre. Le couvent des jacobins de Paris en contenait seul quatre cents pensionnés par les provinces pour suivre leurs études dans l'université. Les cordeliers n'en comptaient pas beaucoup moins. Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-des-Champs et

d'autres communautés étaient pleines et surabondaient. Il paraît, par les plaintes des religieux, quand on leur proposa une réforme, que, pour attirer la multitude dans les cloîtres, on ne montrait pas aux prosélytes et aux novices la règle dans toute sa rigueur; « car, disaient-ils, si » nous eussions suqu'à tant étroite règle fussions obligés, jà n'eussions » fait ceinture de corde nouée. » Les jacobins refusèrent d'écouter deux évêques commissaires qui leur furent envoyés, se défendirent contre les troupes chargées de les tirer de leur couvent, et y soutinrent un siége de plusieurs jours: la faim seule les obligea de se rendre. Les cordeliers, moins belliqueux, usèrent de ruse; ils ne congédièrent pas les commissaires, mais ils se renfermèrent dans leur église où ils chantaient à grand chœur des psaumes et des hymnes; et, toutes les fois que les commissaires se présentaient, ils faisaient en sorte d'être trouvés dans cette même occupation qu'ils continuaient jusqu'à ce que les réformateurs, lassés d'attendre, se retirassent. Cependant le gouverneur et le prévôt de Paris, escortés d'un bon nombre d'archers, trouvèrent moyen d'obtenir audience. On en vint à un accommodement. Ceux qui ne voulaient pas de la réforme eurent permission de quitter l'ordre, sans crainte d'être inquiétés. Ceux qui s'y prêtèrent furent traités favorablement.

Frédéric III, roi de Naples, second fils de Ferdinand, bâtard d'Alphonse V, roi d'Aragon, quoique attaché à cette maison par des liens peu légitimes, comptait sur la protection et les secours de Ferdinand V, dit *le Catholique*, neveu d'Alphonse, et roi d'Aragon de son chef, et de Castille par la célèbre Isabelle, son épouse. Cette réunion leur fit prendre le titre de roi et reine d'Espagne. Le Napolitain savait à la vérité que Charles VIII leur avait abandonné le Roussillon et la Cerdagne, à condition qu'ils ne mettraient point d'obstacles à ses entreprises sur l'Italie; mais la mauvaise foi de Ferdinand n'était plus un problème. Frédéric se flatta que son parent ne se laisserait pas arrêter par des scrupules, quand il verrait un prince de sa maison menacé d'une ruine totale; mais les deux rois de France et d'Aragon étaient convenus secrètement de faire ensemble la conquête du royaume, de se le partager ensuite; et le malheureux prince ignorait ce traité. Quand il s'ébruita, Ferdinand fit dire à son parent de ne pas s'en inquiéter, et qu'il n'avait consenti à cet accord que pour introduire plus facilement dans ses états les secours qu'il lui préparait.

Le pape, confident du dessein des deux alliés et intéressé pour son fils César à leurs succès, les servit par la publication d'une croisade dans tous les états chrétiens. Le produit en fut exorbitant, si on en juge par ce que disent quelques historiens, que le seul territoire de Venise rapporta quatre-vingt-dix-neuf livres pesant d'or. Alexandre se chargea du partage. Il prit d'abord tout ce qu'il fallait à son fils César pour soudoyer les troupes dont il se servait contre les barons romains dont les états étaient à sa bienséance. Il s'appli-

qua aussi une part de ce qui se leva en France et en Espagne, et abandonna le reste aux deux rois. La bulle de la croisade n'indiquait pas clairement le dessein de détrôner le roi de Naples, mais, ce qui revenait au même, le désir d'établir une paix durable entre les maisons d'Anjou et d'Aragon, paix qui ne pouvait se faire qu'en leur abandonnant l'objet d'une contestation qui avait déjà fait couler tant de sang chrétien, afin que, délivrées de tout sujet de querelles entre elles, elles pussent réunir leurs armes et les porter contre les infidèles.

Mais le roi de France ne biaisa pas. Il proclama hautement son dessein d'invasion, et rejeta toutes les soumissions de Frédéric, qui alla jusqu'à offrir un tribut et un hommage. Dans ces dispositions, Louis fit avancer en Italie son armée de terre où se trouvait la principale noblesse du royaume, commandée en chef par Robert Stuart d'Aubigny, le vainqueur de Gonzalve à Séminara, et fit partir de Provence trois caraques génoises et seize navires chargés de l'artillerie, de gros bagages, et des troupes sous la conduite de Philippe de Clèves, sieur de Ravestein. Ferdinand fit le premier entamer le royaume de son parent par Gonzalve de Cordoue, son général, qu'on a surnommé le *grand capitaine*. Gonzalve, conservant le plus longtemps qu'il put le personnage hypocrite qui lui était recommandé par son maître, confirmait le malheureux roi dans sa croyance aux insinuations déjà faites, que les forces espagnoles n'étaient destinées qu'à le secourir. Dans cette persuasion, Frédéric lui laissa prendre plusieurs places importantes.

Mais il fut cruellement détrompé lorsqu'il apprit les détails d'une cérémonie qui venait de se passer à Rome. Quand l'armée française en fut proche, des ambassadeurs des deux rois, dont les démarches étaient concertées, demandèrent audience au souverain pontife, et lui signifièrent en plein consistoire que leurs maîtres s'étaient partagé le royaume de Naples. Le roi de France auquel, selon leur convention, devait appartenir le titre, requit du pape l'investiture en offrant l'hommage. Celui d'Espagne, borné au titre de duc pour sa partie, fit la même requête; et le pape, satisfait d'ailleurs de quelques dépouilles qu'on lui cédait, accorda tout ce qu'on voulut.

Quand Frédéric apprit l'étonnante déclaration de Ferdinand à Rome, il en marqua sa surprise au général espagnol. Gonzalve fit d'abord semblant de ne pas croire ce qui s'était passé à Rome, et de regarder ce qu'on en disait comme une calomnie inventée pour troubler une bonne intelligence entre lui et le roi napolitain : mais quand il ne put plus se retrancher dans la négative, il exhorta ce prince à ne point s'alarmer de ce concert de deux rois. « Sans doute, lui » disait-il, le roi mon maître vous voyant dans l'impossibilité de » conserver votre royaume contre votre rival, en a accepté une moi- » tié pour préserver le tout de la rapacité des Français; et soyez » persuadé que quand leur première fureur sera passée, il profitera

» de la partie qu'il s'est réservée pour vous rétablir dans le reste. »
En conséquence, Gonzalve pressait Frédéric de réunir les troupes napolitaines aux siennes, pour hasarder ensemble une bataille avant que la conquête de la partie attribuée à la France fût terminée. Cette proposition insidieuse ne séduisit pas le monarque. Il fit réflexion que joindre le peu de forces qu'il avait à celles de Gonzalve, ce serait peut-être risquer de perdre à la fois et son armée et sa liberté. Il prit donc le parti le plus prudent : trop faible pour tenir la campagne, il distribua ses troupes dans les places les plus fortes, envoya son fils, jeune prince de grande espérance, à Tarente, ville de défense, et lui-même se retira dans Naples.

Capoue, qui se trouvait sur le chemin de la capitale, essuya les premiers efforts des Français; elle soutint plusieurs assauts, mais elle fut enfin réduite à capituler. Pendant qu'on traitait des conditions, quelques soldats, profitant de la sécurité que produisait la négociation, escaladent les murailles, et ouvrent les portes au reste de l'armée qui s'y jette en torrent. Capoue, abandonnée au pillage, éprouva toutes les horreurs d'une ville prise d'assaut. Beaucoup de dames qualifiées s'étaient retirées dans une tour. César Borgia, qui était dans l'armée française, s'empare de la tour, en tire les infortunées, se réserve quarante des plus belles et distribue le reste à ses soldats. La ville fut réduite à un si triste état, que les Français délibérèrent d'y mettre le feu et de la détruire entièrement; mais sa position à six lieues de Naples, et utile pour une retraite en cas d'accident, la sauva. On en releva les fortifications. Les habitans, qui avaient été assez heureux pour échapper au massacre, furent rappelés, et l'armée prit la route de Naples.

La conquête n'en fut pas difficile. Frédéric, jugeant la ville hors d'état de se défendre, permit aux habitans de traiter, et se retira dans le château. Comme il était bien fortifié, muni de vivres et d'une bonne garnison, il aurait pu tenir quelque temps : mais l'infortuné monarque, généralement abandonné et sans espoir de secours, fit réflexion que tôt ou tard il faudrait se rendre; que s'il se laissait environner de retranchemens et achever le blocus que l'on commençait sous ses yeux, il ne ferait que s'ôter l'espérance de conditions supportables et rendre son sort plus fâcheux; il ouvrit donc des conférences avec d'Aubigny.

Le chef français ne traita que de la partie qui devait appartenir à son maître. Frédéric l'abandonna tout entière au roi, c'est-à-dire villes, vaisseaux, artillerie, sceptre et couronne, se conservant seulement ses meubles, et pour toute propriété la petite île d'Ischia où il demeurerait en attendant la ratification des propositions qu'il faisait au roi pour ses dédommagemens, et à condition de pouvoir en sortir et se retirer partout où il voudrait, excepté dans le royaume de Naples. Dans ce petit coin de terre étaient renfermés la triste Isabelle, veuve de Galéas Sforce, empoisonné par Ludovic-le-Maure, nièce de Fré-

déric, et Frédéric lui-même, sa femme, quatre enfans en bas âge, non compris Ferdinand, son aîné, qu'il avait envoyé défendre Tarente. Cette famille malheureuse y attendait avec anxiété le sort que la fortune lui destinait.

La décision arriva plus tôt qu'on ne l'avait prévu. A peine le traité avec d'Aubigny était signé, que Ravestein survient, enveloppe avec sa flotte la petite île et met des troupes à terre. Il prétend que lui, général de mer, n'est pas obligé d'observer les conditions imposées par le général de terre auquel il n'est pas subordonné, et somme Frédéric de se rendre prisonnier. Le malheureux monarque demande une entrevue à Ravestein, lui expose sa situation. « Ne me traitez pas, » lui dit-il, comme un ennemi, mais comme un infortuné gentil- » homme qui mérite votre estime et votre amitié. Que dois-je faire? » Je vous demande conseil et vous promets de le suivre. » Le général touché l'exhorte à partir sans conditions, à aller trouver le roi de France dont il connaît la générosité, et à traiter directement avec lui.

Louis XII, instruit de la confiance qu'avait en lui l'infortuné prince, envoie le recevoir honorablement au débarquement, et lui donne en France, pour lui et sa famille, le comté du Maine et trente mille livres de pension en échange de la partie du royaume dont son armée était en possession. Frédéric voulait le lui abandonner en entier; mais le roi de France respecta la partie de son infidèle allié, au point même d'ordonner à son général d'aider les Espagnols dans le siége de Tarente que le prince Ferdinand défendait.

Ils l'avaient déjà levé une fois, faute de forces suffisantes. Secondés par les Français, ils s'en emparèrent par capitulation. Elle portait que le jeune prince et la garnison auraient liberté de se retirer où ils voudraient. Gonzalve fit en présence de toute l'armée, la main étendue sur une hostie consacrée, le serment de l'exécuter fidèlement; mais quand la garnison sortit, il retint Ferdinand dans son camp, et l'envoya en Espagne où il resta prisonnier jusqu'à sa mort arrivée à l'âge de cinquante ans. Son père vécut tranquillement à Tours. Le parlement s'opposa à la donation du Maine: Louis XII en dédommagea le prince par une augmentation de pension. Gonzalve s'excusa de la violation de son serment sur les ordres de Ferdinand, qu'il se fit donner ou qui lui vinrent malgré lui, mais enfin qu'il exécuta sans marquer de scrupule Le roi d'Espagne, non content d'arracher la couronne à son parent, pour s'excuser lui-même et diminuer l'indignation que causait sa conduite perfide, chercha à le diffamer en publiant que, connaissant son inclination pour les infidèles, il s'était emparé de ses états, uniquement dans la crainte qu'il ne fût nuisible à l'exécution de l'entreprise qu'il méditait contre eux, mais qu'il les lui rendrait après qu'elle serait achevée. En effet, pour donner à son invasion un air religieux, il l'avait fait précéder par l'attaque de l'île de Céphalonie, que les Turcs avaient enlevée aux Vénitiens.

Ferdinand s'en étant rendu maître, la rendit à ces derniers dont il ménageait la bienveillance.

Quand Ravestein avait fait son armement maritime, beaucoup de chevaliers s'étaient joints aux troupes qui le composaient. Sur la foi de la croisade que l'on publiait, ils croyaient aller combattre les infidèles. Lorsqu'ils virent que par la résignation de Frédéric tout était fini, et qu'ils étaient exposés à s'en retourner sans avoir rien fait, ils pressèrent l'amiral, lequel y était assez disposé de lui-même, à prêter l'oreille aux insinuations des Vénitiens, qui lui présentaient la conquête des îles de l'Archipel comme aussi glorieuse qu'utile ; mais utile pour eux seuls. Ravestein attaqua l'île de Métélin. Mal secondé par les Vénitiens, il fut repoussé. Une tempête affreuse l'accueillit comme il se retirait et dispersa ses vaisseaux. Le sien se brisa contre les rochers de l'île de Cythère. Deux cents chevaliers, de six cents que son navire portait, furent engloutis. Les autres avec leur général, s'accrochant aux rochers, grimpèrent comme ils purent dans l'île, exposés à la faim et à la rigueur d'un froid âpre qui se faisait sentir au commencement de l'hiver. Ils y étaient depuis vingt jours, lorsqu'un petit vaisseau vénitien passant devant l'île eut connaissance de leur détresse. Le capitaine ne put recevoir que le général sur son bord ; mais il rendit à tous le service d'avertir des vaisseaux génois qui se trouvaient dans le voisinage et qui vinrent les délivrer. Cet acte d'humanité du Vénitien fut regardé par le sénat comme un crime d'état, et le capitaine, en récompense de son bon office, courut risque de la vie. Ainsi Louis XII n'eut plus de vaisseaux sur les côtes d'Italie.

Pendant ces désastres que l'on ignorait en France, elle retentissait des cris de joie, parce qu'on se croyait désormais assuré de la conquête et délivré d'une guerre dont les seuls préparatifs avaient été prodigieusement à charge. L'adroit Ferdinand favorisait cette agréable illusion en faisant tout ce qu'il croyait devoir plaire au roi. Par exemple, il savait que Louis désirait vivement de n'être point troublé dans les arrangemens qui lui restaient à terminer à Naples. Or les embarras ne pouvaient lui venir que du côté de l'empereur Maximilien, jaloux et ennemi déclaré des Français et de la part de l'archiduc Philippe d'Autriche, souverain des Pays-Bas et fils de cet empereur. Ce prince était aussi gendre de Ferdinand et d'Isabelle, dont il avait épousé la fille Jeanne, surnommée *la Folle*. Le beau-père ménagea un traité entre lui, son gendre et le roi de France ; il fut conclu à Trente, où le cardinal d'Amboise s'était transporté.

Ce traité ne fait point honneur à la sagacité du ministre. Il y sacrifia des avantages réels à la promesse illusoire d'un mariage entre le duc de Luxembourg, fils de Philippe et de Jeanne, qui a été depuis Charles-Quint, et Claude de France, fille du roi et d'Anne de Bretagne, tous deux encore au berceau. D'Amboise laissa aussi glisser dans les articles que Maximilien donnerait à Louis l'investi-

ture du duché de Milan, dont il n'avait pas besoin, puisque ce duché lui appartenait de droit, comme héritier de Valentine Visconti, son aïeule. A ces conditions, Philippe, allant en Espagne visiter sa belle-mère, passa par la France où il fut reçu très magnifiquement. Il y fit l'hommage de ceux de ses états qui y étaient assujétis : vain honneur dont l'Espagnol et l'Autrichien avaient beaucoup fait valoir la promesse dans le traité de Trente. Mais quand on demanda à Maximilien l'investiture à laquelle d'Amboise avait soumis le roi, comme nécessaire à une possession paisible, l'empereur répondit qu'il ne s'y était pas engagé, et la refusa.

Ce qui se passait à Naples influait sur la tranquillité de l'Italie. Les barons romains, ces possesseurs de fiefs, la plupart enlevés à l'église, et donnés par les papes à leurs familles, avaient pris parti, les uns pour les deux rois ligués contre Frédéric, les autres pour ce monarque. César Borgia, décoré par Alexandre, son père, du titre de *gonfalonier* de l'église romaine, combattait pour Louis XII. Après la démission du Napolitain, comme s'il eût été fort empressé de punir ces feudataires peu dociles, coupables d'avoir associé leurs armes à celles d'un prince proscrit par le suzerain, il attaqua les barons successivement, les subjugua tant par ruse que par force et s'empara de leurs états. Depuis long-temps il convoitait le duché d'Urbain, possédé par Gui Ubald de Monte-Feltro. Il lui emprunte son artillerie et ses troupes pour aller, disait-il, soumettre Varano, seigneur de Camerino. Gui accorde, parce qu'il aurait été dangereux de refuser. César, l'ayant privé de ses moyens de défense, entre brusquement sur ses terres, et se rend maître du duché dont il prend le titre, tombe ensuite sur Camerino, le prend par intelligence, et fait étrangler Varano et deux de ses fils. Il tourmenta de nouveau les Florentins qui eurent recours à leur protecteur ordinaire, et qui échappèrent encore une fois à sa rapacité.

Sa conduite et celle de son père, qui entrait au moins de moitié dans ses crimes, étaient si odieuses, qu'il s'éleva contre eux, en Italie, un cri d'indignation qui retentit jusqu'en France, et détermina le roi à venir juger par lui-même de la légitimité des plaintes qui lui arrivaient de tous côtés. Quand le monarque parut en Italie, tous les seigneurs s'empressèrent autour de sa personne. On voyait à sa cour le duc de Ferrare, le marquis de Mantoue, le seigneur de Bologne, le duc d'Urbain, si traîtreusement dépouillé de ses états, le dernier fils de Varano, échappé au sort funeste de son père et de ses frères, et les députés des Vénitiens, des Florentins et des Lucquois. Chacun avait des griefs à produire, et tous suppliaient le roi de punir ces crimes, ou du moins de retirer sa protection aux coupables.

Louis n'eut garde d'abandonner son allié. César fit parvenir au roi un agent secret, nommé Trocci, homme insinuant et adroit. Il passa d'abord condamnation sur quelques griefs, dans lesquels il reconnut

que Borgia avait excédé les bornes du devoir, comme lorsqu'il s'était permis des hostilités contre les Florentins, alliés de la France. « Mais, disait l'avocat, il a cessé sitôt qu'il en a reçu l'ordre. Il est » gonfalonier de l'église, et en cette qualité a-t-il pu se dispenser de » faire rentrer dans l'ordre des vassaux qui affectaient l'indépen- » dance? Dans toutes ces expéditions, il n'a rien entrepris sans l'aveu » et même le commandement du sacré collége, et même presque » toujours, excepté les Florentins, contre les ennemis du roi. Encore » les Florentins étaient-ils partisans secrets de Frédéric, et inté- » rieurement mal disposés pour la France; au contraire, l'armée » de César a toujours été et est encore sous les ordres du roi, comme » s'il la soudoyait de ses propres deniers, et sa majesté peut l'em- » ployer partout où elle voudra,

» D'ailleurs, ajoutait Trocci en parlant au cardinal d'Amboise, » ce César qu'on vous fait si odieux a de nombreux partisans dans » le sacré collége. Son père est vieux et infirme; s'il vient à mourir, » on ne peut douter que son fils n'ait une grande influence sur le » choix du successeur. Vous êtes légat *à lâtere* par la munificence » d'Alexandre : cette dignité, qui n'est que pour un temps, va expi- » rer; il est essentiel d'en agir avec le pape de manière à vous faire » continuer cette prééminence si importante dans l'évènement d'un » conclave. » On a cru que le cardinal d'Amboise vit dans cette insinuation la tiare qui lui était adroitement offerte, et que l'espérance de l'obtenir lui fit employer l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de Louis XII en faveur des Borgia.

César eut non seulement la permission de venir se justifier, ce qui était déjà beaucoup, mais encore il fut très bien reçu. En peu de jours il conclut un traité par lequel on lui abandonna toutes ses usurpations, même celles qui avaient été faites sur les princes dont le roi s'était déclaré protecteur. La légation fut prorogée au cardinal d'Amboise pour dix-huit mois. Le pape, pendant cet intervalle, s'engagea à donner des chapeaux aux parens et aux amis du ministre, qui seraient autant de votans pour celui-ci en cas de vacance, et César s'obligea à mener l'armée ecclésiastique partout où le roi l'exigerait.

Louis s'occupa ensuite à visiter les villes du Milanais. Partout il provoqua la reconnaissance du peuple par sa bienfaisance et sa bonté, vertus qui lui étaient familières. Il tâcha bien aussi de diminuer, par des promesses et de belles paroles, le dépit des princes italiens, choqués de sa faiblesse en faveur de Borgia; mais il ne réussit pas. Les Suisses avaient pris l'habitude de faire des irruptions dans le Milanais, par la seule cause qu'ayant goûté du pillage pendant la guerre ils avaient peine à s'en priver. Une augmentation de pension mit un frein à leur avidité. Ils fournirent même des recrues pour les troupes destinées à la défense de la partie française du royaume de Naples, et Louis quitta l'Italie, très persuadé qu'il y laissait la paix, parce que les seigneurs qu'il avait abandonnés, et

dont il avait par là frustré les espérances, se retirèrent sans faire éclater aucune plainte.

Mais ils conservaient un ressentiment intérieur qu'ils se communiquèrent. La crainte commune réunit ceux qui, pendant l'invasion de Naples, avaient été du parti contraire, c'est à dire les uns pour Frédéric, les autres pour les deux rois agresseurs. Ils formèrent une ligue contre Borgia, en donnèrent loyalement avis à Louis XII, et le prièrent de les approuver, en lui faisant remarquer que, dans leur confédération, ils s'engageaient expressément à respecter les intérêts de la France et à n'agir que contre leur ennemi. Malgré cette explication, le monarque et son ministre congédièrent brusquement leurs députés, et un ordre fut envoyé au commandant du Milanais de secourir César qui était enfermé à Imola.

Le fils d'Alexandre jugea plus à propos de tâcher de dissoudre la ligue que de l'attaquer, d'autant plus que le premier essai qu'il fit des forces des confédérés ne lui fut pas avantageux. Entre eux se distinguaient les Ursins, respectés dans Rome, et fort riches en terres. Les chefs de cette famille étaient deux frères; Paul, guerrier renommé, et le cardinal des Ursins, estimé pour ses vertus. Paul et César avaient autrefois servi ensemble dans quelques expéditions. Après un échec, qui n'était pas à la vérité une défaite entière, Borgia écrivit aux princes ligués une lettre qu'il adressa à des Ursins. Il y disait que, quoiqu'il eût à sa disposition des forces capables de faire repentir ceux qui l'offensaient, il ne pouvait s'accoutumer à regarder comme ennemis les braves compagnons de ses travaux; que peut-être était-il coupable envers eux de quelques négligences, erreurs de jeunesse; qu'il les priait de les lui pardonner. Mais il engageait personnellement des Ursins à lui accorder une conférence, disposé qu'il était à en passer par toutes conditions qu'on exigerait. De son côté, le pape, dont les démarches étaient concertées avec celles de son fils, écrivit aussi au cardinal une lettre flatteuse. Il y rappelait leur ancienne amitié, disait que, se sentant affaiblir, il avait conçu le dessein de le laisser pour défenseur à sa famille, et il le conjurait instamment de venir à Rome pour mettre ensemble la dernière main aux arrangemens qu'il méditait.

Le cardinal des Ursins hésitait; mais comme sa famille était puissante dans Rome, et qu'il pouvait espérer le secours du peuple si le pontife faisait seulement mine d'un attentat contre lui, il hasarda le voyage et arriva auprès du pape pendant que Paul se rendait au lieu de la conférence assigné par César. Elle ne fut pas longue. Borgia, qui avait son plan de trahison tout arrangé, accorda ce qu'on voulut, mit sur le champ les conditions à exécution et quand la confiance fut bien établie, par un stratagème adroit il surprit Paul des Ursins et les principaux des confédérés dans la ville de Sinigaglia, où il les avait invités à le venir joindre avec leurs troupes, en fit étrangler deux dans la place publique, et jeta dans un

cachot des Ursins et le duc de Gravina, destinés au même supplice. et le pape n'attendait que le succès de cette perfidie pour en excuser une pareille sur le cardinal. Il l'avait reçu avec les plus grands honneurs et l'admettait familièrement à son audience. Un jour comme il se retirait, des officiers du pape le prièrent civilement de ne pas aller plus loin et d'accepter un appartement dans le Vatican. On lui en avait préparé un magnifique, il ne lui était pas libre de le refuser. Il l'accepta. Ses parens et ses amis profitèrent quelques jours de la permission de le visiter; mais comme le peuple commençait à murmurer, Alexandre, à ce qu'on croit, le fit empoisonner, se montra fort touché de sa mort, et lui fit faire de magnifiques funérailles. Cette nouvelle parvenue à César fut le signal de la mort de ses deux prisonniers. Il les fit exécuter, ainsi que tous ceux de la même famille dont lui et son père purent s'assurer. Pour donner une ombre de justice à ses crimes, Alexandre publia que les Ursins avaient été trouvés coupables de haute trahison, et ordonna à son fils, *gonfalonier* de l'église, de faire confisquer leurs biens au profit du saint-siége: ce que César ne manqua pas d'exécuter, en usant de formalités qui lui en assuraient à lui-même la jouissance et la possession.

La protection accordée par Louis XII à ces hommes décriés était aussi nuisible à ce prince qu'utile à Ferdinand. Gonzalve son général, profita de l'ambiguité du traité de partage pour former des demandes, s'autoriser à des surprises et à des empiètemens. En effet, nul traité aussi essentiel n'a été rédigé d'une manière si vague et si indéterminée. Il portait que l'Abruzze et la terre de Labour appartiendraient à la France, la Pouille et la Calabre à l'Espagne, sans autre distribution ou arrangement fixé sur la contenance, l'étendue, les annexes et les revenus de ces provinces; s'il s'élevait des contestations entre les nouveaux détenteurs, elles devaient se terminer de gré à gré. En attendant la décision, les généraux respectifs s'emparaient de ce qui était à leur bienséance. On était convenu de partager les produits de la douane des bestiaux qui tous les hivers venaient paître dans les plaines de la Capitanate; mais on avait négligé de décider à qui appartiendrait le fonds de ces riches pâturages. On avait gardé un silence pareil sur la fertile Basilicate, et c'était dans ces deux provinces intermédiaires que s'exerçaient les empiètemens opposés des deux généraux. Le duc de Nemours, Louis d'Armagnac, le dernier prince de ce nom, venait d'être établi au dessus de d'Aubigny, par le titre de gouverneur-général ou de vice-roi. Mettait-il garnison devant une ville de quelque partie contestée, Gonzalve en introduisait une dans la voisine. Elles se provoquaient, parcouraient la campagne pour se surprendre, et causaient de grands dégats. Les seigneurs napolitains, voyant leur pays devenu le théâtre d'une guerre de ruine et de désolation, engagèrent les généraux à s'aboucher pour régler les prétentions de leurs princes. Ils se rendirent dans un lieu convenu, escorté de jurisconsultes, chargés eux-mêmes de

procès verbaux d'arpentages, de procédures volumineuses et d'anciens jugemens contradictoires, prononcés en différens temps. Les uns réclamant l'esprit du traité, ce qui nécessairement prêtait à l'arbitraire, et les autres s'appuyant sur la lettre qui n'était pas suffisante, il fut impossible de s'accorder. Dans cet embarras, les barons napolitains obtinrent qu'on en référerait aux deux monarques. Tous deux, mais par des motifs différens, recommandèrent des transactions à l'amiable. Ferdinand qui n'était pas encore prêt, autorisa même son général à consentir à des cessions. Mais Gonzalve, qui avait le secret de son maître, qui avait remarqué le peu de concert qui existait entre les généraux français, mécontens pour la plupart du nouveau chef que la faveur leur avait donné, et qui comptait d'ailleurs sur les secours prochains qu'il attendait de Sicile, se hâta de rendre la guerre inévitable, en chassant les postes français de diverses places. Louis, à cette nouvelle, reconnaissant qu'il était joué, confisqua les propriétés de tous les négocians espagnols en France, donna ordre au duc de Nemours de repousser les Espagnols, et lui fit passer des renforts. Gonzalve, qui n'avait pas encore reçu les siens, se vit contraint de faire retraite devant l'armée française, et s'enferma dans Barlette. Prudent à contre-temps, et contre l'avis des autres généraux, le duc de Nemours se contenta de l'y bloquer, mesure qui fut inutile, parce que les Vénitiens, qui secondaient sous main Gonzalve, lui firent tenir des vivres par la mer.

En le poussant devant eux, les Français firent le siége de Canose, défendue par deux braves Espagnols qui avaient résolu de s'ensevelir sous ses ruines. C'étaient le capitaine Péralte et Pierre de Navarre, le Vauban de son siècle, redoutable surtout dans les siéges qu'il dirigeait, parce qu'inventeur de la pratique des mines, lui seul la possédait alors, et qu'on ignorait encore les moyens d'en prévenir les terribles effets. Il fallut trois assauts et un ordre exprès de Gonzalve pour les forcer à remettre la place. Les Français donnèrent à la garnison, qui sortit par capitulation, deux capitaines comme sauvesgardes, en cas qu'elle fût rencontrée en se rendant près de Gonzalve par les partis qui couraient la campagne. Quand l'Espagnol eut la garnison, il refusa de laisser retourner les deux capitaines, qui étaient d'habiles généraux dont il voulait priver l'armée française; et il menaça, si on le pressait à cet égard, de les enchaîner comme forçats sur ses galères. Péralte, indigné de ce procédé, les fit sauver; mais Gonzalve irrité le fit charger lui-même de fers, et l'aurait fait pendre s'il n'avait trouvé moyen de s'évader.

Tel général, tels soldats, pourrait-on dire à l'occasion de quelques supercheries que des chevaliers espagnols se permirent dans des combats particuliers qui eurent lieu pendant l'inaction du blocus de Barlette. Onze Espagnols contre onze Français se marquèrent le champ pour un assaut sous les murs de Trani. Une des principales lois de la chevalerie, et très rigoureusement recommandée, était de

ne point diriger les lances contre les chevaux. Les Espagnols se mettant au dessus du scrupule pour le désir de vaincre, en abattirent neuf à la première course. Comme, selon les mêmes lois, les chevaliers démontés ne devaient plus combattre, l'effort des onze Espagnols tomba sur les deux Français restés à cheval, qui étaient Bayard et François d'Urfé, digne compagnon du chevalier Sans-Peur et Sans-Reproche. Ils manœuvrèrent si bien en se faisant un rempart des chevaux de leurs compagnons, et parèrent si adroitement les coups qui leur étaient portés, qu'ils atteignirent l'heure fixée pour la durée du combat, et sortirent de la lice ni vainqueurs ni vaincus. Quelque temps auparavant, Bayard avait donné le même spectacle aux armées, en combattant contre l'Espagnol Sotomayor qui avait été son prisonnier, et qui, s'étant échappé contre la parole qu'il lui avait donnée, avait été défié par Bayard pour les propos injurieux qu'il s'était permis contre son honneur. L'Espagnol fut vaincu, et la grièveté de ses blessures ne permit point au chevalier français de lui laisser la vie qu'il voulait lui accorder. Dans un autre combat, consenti par Gonzalve, entre douze Français et douze Italiens servant sous ses drapeaux, ceux-ci furent presque tous culbutés au premier choc. Cet avantage faisait espérer aux Français d'être bientôt vainqueurs; mais, contre d'autres lois expresses de la chevalerie, les Italiens s'étaient munis d'un fer pointu et tranchant qu'ils tenaient caché : et ceux qui étaient démontés se glissant entre les combattans, perçant le ventre aux chevaux de leurs ennemis, firent obtenir la victoire à leurs champions.

On travaillait à la discussion des droits respectifs dans les deux cours de France et d'Espagne, mais avec des intentions bien différentes. Louis XII, voyant tirer en longueur cette malheureuse guerre de Naples commencée d'une manière si brillante, paraissait désirer seulement de n'être pas honteusement expulsé de sa conquête et de ne pas tout perdre. Ferdinand voulait tout acquérir; mais, même avec les secours qu'il tirait des Vénitiens et des princes italiens; jaloux du roi de France, avec ceux qu'il espérait du pape et de son fils, qui montraient du penchant à se laisser acheter, et avec ceux enfin de Maximilien, toujours prêt à s'armer contre les Français, il lui était difficile de tenir tête à Louis s'il ne le trompait, et s'il ne réussissait à le tenir dans l'inertie, pendant qu'il mettait lui-même la plus grande activité à garnir ses places, à renforcer son armée et la rendre supérieure à celle de son compétiteur.

Mais tromper Louis était devenu une entreprise assez difficile, parce que la cour de France avait été si souvent abusée par de fausses démonstrations de bonne foi, qu'elle se tenait sur ses gardes. Envoyer un exprès chargé de propositions, c'était pour Ferdinand courir peut-être plutôt le risque d'éveiller les soupçons qu'un moyen de réussir. La fortune lui en fournit un dont le Français ne pouvait se défier et qui nécessairement devait attirer sa confiance.

Nous avons vu Philippe, archiduc d'Autriche et souverain des Pays-Bas, gendre de l'Aragonais, se rendre en Espagne en passant par la France. Ce prince s'ennuyait à la cour trop sérieuse de Ferdinand et d'Isabelle, son beau-père et sa belle-mère. Il désirait fortement se délivrer de cet esclavage; et après quelques insinuations inutiles, il déclara fermement qu'il voulait partir, quoique sa femme le conjurât d'attendre du moins ses couches, qui ne devaient point tarder. Comme il se proposait de repasser par la France où il avait été si bien reçu, le beau-père conçoit le dessein de se servir de lui pour amuser et tromper le roi. Il montre à son gendre le plus grand désir de terminer tous ces différens qui le fatiguent et l'importunent, et lui trace un plan de conciliation dont il le rend maître, promettant de ratifier sans restriction tout ce qui serait convenu.

Philippe part plein d'espérance, se regardant comme un ange de paix qui allait chasser l'air empesté de la guerre prêt à s'étendre peut-être sur toute l'Europe. Ferdinand, méditant une fourberie, ne voulait cependant pas que son gendre, qui en serait l'instrument, en souffrît, il exigea que ce prince demandât des ôtages avant de s'engager dans la France. Pour lui complaire, Philippe pria qu'on lui en accordât; mais il les renvoya avant que de toucher les frontières. Il trouva le roi à Lyon, où il s'était rendu pour hâter les secours de toute espèce qu'il destinait à son armée de Naples.

Le projet que présenta l'archiduc se trouva très équitable, fort convenable aux deux partis, et même un peu plus avantageux à la France qu'on n'aurait osé l'espérer. On n'avait garde de se défier de celui qui le proposait. Le traité se conclut. Le petit duc de Luxembourg, fils de l'archiduc et petit-fils de Ferdinand, épousera madame Claude de France. Le grand-père cédera au petit prince la partie de Naples qui lui est attribuée, et Louis XII l'autre partie à Claude, sa fille, avec le titre de reine. L'archiduc, jusqu'à ce que ses enfans soient unis, gouvernera la portion de son fils, et Louis XII celle de sa fille. Gonzalve et ses Espagnols seront rappelés, et l'archiduc mettra à sa place tel gouverneur, et à la place de ses soldats, telles autres troupes qu'il voudra.

Grande allégresse à la cour sitôt que le traité est signé. On n'hésite pas à croire qu'elle va jouir d'une paix durable. Louis XII, plein de sécurité, enchanté de pouvoir épargner de bonne heure à ses sujets les frais d'une nouvelle armée, fait cesser ses préparatifs et notifie le traité à son général. Philippe, de son côté, envoie ses ordres à Gonzalve et attend avec assurance la nouvelle de son obéissance. Cependant il s'élève quelques nuages. On apprend que des vaisseaux chargés de troupes espagnoles ont passé devant Marseille, se dirigeant vers la Sicile; mais comment soupçonner que le beau-père fasse servir son gendre à une insigne fourberie? On éloigne ces inquiétudes, et on se plaît à croire qu'on va recevoir la ratification

de Ferdinand et la certitude de l'embarquement des troupes de Gonzalve et de sa retraite.

Mais un courrier arrive. Il apporte à l'archiduc des lettres de son beau-père. Le prince lit: elles étaient pleines de réprimandes aigres, et en termes peu ménagés. « Vous vous êtes, lui disait-il, laissé mener comme un enfant. Vous n'avez songé qu'à complaire au roi » de France pour gagner ses bonnes graces, et peut-être pour qu'il » vous aide à dépouiller votre beau-père et votre belle-mère. » Ces reproches étaient suivis d'une ferme protestation de ne rien accomplir de ce qui avait été convenu. Philippe, très-étonné, montre ses instructions, prouve qu'il ne s'en est point écarté ni ne les a outrepassées. Il demande qu'il lui soit permis d'écrire en Espagne pour rappeler ses parens à des résolutions plus équitables, et offre de ne point sortir du royaume qu'il n'ait obtenu une pleine satisfaction. Louis XII répond noblement qu'il ne punit point l'innocent pour le coupable. « Vous êtes venu, dit-il à l'archiduc, sur ma parole; vous » pouvez rester ou partir, comme il vous plaira. J'aime mieux perdre » un royaume dont la perte après tout peut se réparer, que de perdre » l'honneur qui ne se recouvre jamais. » Cependant on comptait un peu sur son offre de rester comme otage; mais l'ennui le prend, et une indisposition qui survient lui suggère l'idée de voyager et d'aller voir sa sœur, duchesse de Savoie. Il s'y fait porter en litière avec l'agrément du roi; mais, sitôt qu'il touche la frontière, la santé reparaît. Il traverse rapidement la Franche-Comté, passe le Rhin, s'abouche avec Maximilien, son père, et retourne dans ses états.

On ne tarda pas à apprendre ce qui se passait dans le royaume de Naples. Les troupes envoyées par le roi d'Espagne étant enfin passées de Sicile en Calabre, le duc de Nemours, pour n'avoir pas essayé de forcer Gonzalve dans Barlette, se vit obligé de faire tête de deux côtés. Les détachemens qu'il put confier à d'Aubigny pour se rendre en Calabre, quelque faibles qu'ils fussent, laissaient de grands intervalles dans sa circonvallation. Gonzalve en profita pour former des attaques contre divers postes français. Celui de Rouva, confié à la garde de Chabannes de La Palice, petit-neveu du fameux Chabannes de Dammartin, et dont l'activité ne cessait de déjouer toutes les mesures de Gonzalve, fut attaqué des premiers. La Palice soutint trois assauts : au dernier, placé sur la brêche comme une tour inébranlable, écartant avec sa lance, et culbutant dans les fossés les ennemis qui se présentaient, il y fut précipité lui-même par une caque de poudre enflammée qui le frappa à la tête, et dont le feu pénétra tellement son armure que la fumée sortait par toutes les ouvertures. Il se releva néanmoins et combattit encore : mais, forcé enfin de se rendre, il jeta auparavant son épée le plus loin de lui qu'il lui fut possible. Gonzalve essaya de profiter de ce hasard pour s'emparer sans coup férir de la forteresse de la ville, et menaça La Palice d'une mort honteuse, s'il ne donnait ordre à son

lieutenant de la livrer. Traîné à cet effet au pied du fort, « Cornon, » cria La Palice à ce lieutenant, Gonzalve, que vous voyez ici, me- » nace de m'ôter un reste de vie si vous ne vous rendez prompte- » ment. Mon ami, vous devez savoir en quel état est la citadelle : » regardez-moi comme un homme mort, et si vous avez quelque » espoir de tenir jusqu'à l'arrivée du duc de Nemours, faites votre » devoir. » Cornon se défendit : mais il était sans munitions, et ne put empêcher que la place ne fût bientôt emportée. Gonzalve se respecta assez pour épargner La Palice ; mais il refusa de le mettre à rançon. Il envoya même aux fers tous les hommes d'armes qui furent faits prisonniers, et réduisit de simples soldats à l'humiliant emploi de forçats. C'est du moins ce dont les Français l'accusèrent.

Il était temps encore de rappeler d'Aubigny pour tenter un dernier effort contre Gonzalve. Mais d'Aubigny avait en Calabre des intérêts personnels qui lui firent trouver des raisons pour ne point accéder aux demandes du duc de Nemours, lequel se trouva ainsi destiné à n'opposer partout que des forces insuffisantes. Les talens de d'Aubigny ne purent y suppléer. Contre une armée supérieure par le nombre, il s'était réduit à une guerre de chicane qui d'abord lui avait assez bien réussi. Posté de manière à empêcher le passage du Marro, il retenait les Espagnols dans la partie ultérieure de la province, lorsque ceux-ci, divisant leurs forces, amusèrent le général français avec une partie, tandis que l'autre, sous la conduite de Ferdinand d'Andrada, de Hugues de Cordonne et d'Antoine de Lève, traversa la rivière près de Séminara. Aussitôt que d'Aubigny en fut informé, il vola de ce côté, espérant y rencontrer l'ennemi en désordre ; mais il le trouva tout formé. Soit confiance en son courage, soit nécessité et contrainte d'être enveloppé, il l'attaqua néanmoins, et malgré tout le désavantage que lui donnait sa course. Au premier choc, sa cavalerie enfonça la cavalerie espagnole; mais, pressée ensuite par l'infanterie, elle ne put rétablir ses rangs, et la journée fut perdue pour lui dans ces mêmes plaines où, huit ans auparavant, il avait triomphé de Gonzalve et du jeune Ferdinand. Contraint de céder, il se fit jour à travers les bataillons ennemis, et se réfugia à Angirola avec quelques cavaliers. Bientôt investi dans cette place, il fut forcé de se rendre faute de vivres.

Gonzalve ignorait le succès des armes espagnoles en Calabre : mais commençant enfin à souffrir de la disette, et se trouvant d'ailleurs moins resserré, il pensa à reprendre l'offensive. Il était sorti de Barlette, et approchait de Cérignoles, lorsqu'un parti français qu'il reconnut lui fit soupçonner que l'armée ennemie n'était pas éloignée. Il se donne aussitôt les avantages de la position, en se fortifiant dans une ville élevée qu'il fait ceindre d'un large fossé. Cet ouvrage était à peine terminé que le duc de Nemours arrive. La fatigue de la marche lui fait proposer de remettre l'attaque au lendemain, et la plupart des généraux appuient cet avis. Mais les Suisses

veulent combattre, et menacent de se retirer si l'on ne se rend à leur désir. Yves d'Alègre, qui jouissait d'une grande autorité dans l'armée, appuie leur demande, et prend occasion de la circonspection du général pour faire naître des doutes sur son courage. Nemours, aussi peu maître de ses résolutions que de son armée, cède à un tel reproche, et, faible général, il ordonne le combat contre sa propre opinion et dans la vue de venger son honneur. Les Suisses font en vain des prodiges pour arracher les palissades, le canon de l'ennemi, plongeant sur les Français, en moissonne l'infanterie, sans que la cavalerie, inhabile à agir sur un terrain mouvant qui s'éboulait sous les pieds des chevaux, puisse la soutenir. Dans cette extrémité, Nemours donne lui-même à la tête de l'avant-garde, dans l'espoir de fixer la fortune du combat; mais comme il longeait le fossé de la vigne, une balle de mousquet l'étend mort sur la place. La consternation gagne aussitôt les rangs, l'attaque mollit; Gonzalve, qui s'en aperçoit, fait une sortie, et l'armée est bientôt en pleine déroute. La chute du jour prévint sa ruine entière. Les faibles débris qui en échappèrent, après avoir reconnu le danger de s'enfermer dans de grandes villes mal disposées et peu munies de vivres, se réfugièrent à Gaëte et dans les châteaux de Naples. Gonzalve tarda peu à prendre possession de cette dernière ville, et à commencer le siége des forts qui se promettaient une longue résistance. Mais les talens de Pierre Navarre firent évanouir cette espérance : et le château même de l'OEuf, situé au milieu de la mer, défia en vain son art. A l'aide de quelques barques couvertes, il attacha de nnit le mineur à son roc, et la chute offrit bientôt une brèche qui donna accès aux Espagnols. Moins heureux à Gaëte, qui fut ravitaillé par une escadre française; Gonzalve, après des assauts inutiles, se réduisit à la bloquer.

Gaëte a un bon port propre à recevoir les secours qu'en pouvait envoyer de France. Le roi, instruit des expéditions de Gonzalve, somma Ferdinand et Philippe d'observer le traité de Lyon, et celui-ci de se joindre à lui contre son beau-père s'il refusait d'acquiescer à sa demande. Tous deux lui répondirent par des ambassadeurs chargés de propositions vagues et faites uniquement pour l'amuser. Aussi Louis XII les chassa-t-il brusquement de sa présence, et se détermina à employer contre Ferdinand des efforts capables de le faire repentir de sa perfidie. Il leva trois armées. La première, composée de Gascons, sous le commandement du vieux Alain d'Albret, autrefois son rival près d'Anne de Bretagne, devait pénétrer en Espagne par Fontarabie; la seconde, aux ordres du maréchal de Rieux, attaquer le Roussillon; et la troisième, plus forte que les deux autres, commandée par la Trémouille, entrer en Italie, la traverser; et, ramassant les débris de Seminara et de Cérignoles, aller droit à Naples, tandis que deux escadres sorties de Marseille inquiéteraient, l'une, celles des côtes du royaume de Naples qui étaient en la possession des Espagnols, et l'autre, celles de Catalogne et de Valence.

Voici le sort de ces grands préparatifs. Le sire d'Albret, dont l'armée était presque toute composée de ses vassaux, ne jugea pas à propos de les exposer à une défaite pernicieuse à ses états. De plus, il croyait qu'il lui était important de ménager le roi d'Espagne, voisin formidable dont il craignait le ressentiment pour le roi de Navarre, son fils; de sorte qu'il différa toujours d'attaquer, et que son armée, promenée dans des pays rudes entre des monts escarpés, manquant souvent de vivres, se fondit d'elle-même. Le maréchal de Rieux, traînant après lui le ban, l'arrière-ban et les milices bourgeoises du Languedoc, fut arrêté dès le premier pas par la ville de Salces que Ferdinand avait fait fortifier par Pierre Navarre avec tout le soin d'un homme qui s'attend à la guerre. Rieux tomba malade. Le siége, fait mollement et avec lenteur, donna le temps à Ferdinand d'assembler une armée de quarante mille hommes. Elle investit tout à coup Dunois, qui remplaçait Rieux. Le petit-fils du défenseur du trône sous Charles VII fit sa retraite avec tant d'ordre et de bravoure qu'il ne put être entamé. Il réfugia sa débile armée dans les murs de Narbonne et fut obligé d'abandonner la campagne à l'ennemi, qui prit quatre villes, les rançonna, ravagea la campagne et rétrograda chargé de butin; harcelé cependant par Dunois, qui, forcé de renoncer à des victoires éclatantes, ne se retira pas sans gloire. Quant aux deux escadres, battues par la tempête, elles ne firent sur les côtes ennemies que des tentatives inutiles, et rentrèrent dans le port de Marseille délabrées et pour long-temps incapables de servir. Louis, désolé de ces pertes, fit, par des personnes interposées, des propositions de paix à Ferdinand. Il résulta de leurs démarches une trêve de trois ans entre les deux couronnes pour leurs états contigus, mais non pour l'Italie où l'on pouvait continuer de se battre.

La Trémouille y avança rapidement sans rencontrer d'obstacles de la part des républiques et petits princes, tous effrayés et soumis. On n'avait à craindre que les Borgia, qui, appuyés par les Vénitiens toujours jaloux de la puissance de Louis, pouvaient susciter des difficultés qu'il fallait aplanir avant que d'aller plus loin. Arrivé sur les confins de l'état ecclésiastique, le cardinal d'Amboise, qui était avec l'armée, fit sonder les dispositions d'Alexandre et de son fils. On les a vus jusqu'à présent attachés à la France, mais en mercenaires; car lorsqu'ils apprirent les désastres des Français à Naples, ils se laissèrent facilement gagner par Gonzalve. L'Espagnol paya leur défection par quelques places frontières qu'il leur abandonna. Le pape, pendant le court triomphe des Français, leur avait permis de faire des achats de blé à Rome. Quand il les vit en détresse, il fit mettre le scellé sur leurs magasins, et les exposa à mourir de faim dans le pays dévasté qu'ils occupaient. L'armée française, rassemblée sous les murs de Rome, pouvait punir cette trahison; mais le cardinal d'Amboise, appliqué à se ménager la faveur de César en cas de vacance du saint siége, qui ne pouvait pas tarder, préféra de

négocier. Les Borgia promirent de s'attacher à la France si le roi consentait à ne plus soutenir le reste de la famille des Ursins qu'elle protégeait encore. Le cardinal, toujours chatouillé du désir de la tiare qu'il espérait des intrigues du fils après la mort de son père, obtint encore du roi ce honteux sacrifice.

Ce fut le dernier. Alexandre et César voulant empoisonner des cardinaux dont ils convoitaient les richesses, et qu'ils avaient invités à un festin, furent empoisonnés eux-mêmes par l'erreur d'un domestique qui se trompa de vase. L'effet du poison fut subit sur le pape, qui vécut huit jours dans les tourmens et sans doute dans les remords. Le fils, doué d'une forte constitution et dans la vigueur de l'âge, sauva sa vie à l'aide d'un contre-poison pris sur le champ; mais il lui resta une faiblesse et une langueur qui l'empêchèrent d'agir avec toute l'activité qu'il s'était proposée, lorsqu'il songeait d'avance aux moyens qu'il faudrait employer pour conserver ses dignités et sa fortune quand la mort de son père arriverait.

Cependant il ne s'abandonna pas lui-même, et la charge de gonfalonier de l'église, ses troupes et son courage le rendirent important dans les deux conclaves qui suivirent. Celui qui en conduisit les intrigues et en profita à la fin, fut le cardinal Julien de La Rovère, natif des états de Gênes, génie actif, plein de ressources et de vigueur. Pour se mettre la tiare sur la tête, il fallut abuser deux fois le cardinal d'Amboise, qui la désirait vivement, et avait au retour de Rome une armée à sa disposition.

La Rovère, persécuté par Alexandre VI, avait trouvé un asile en France, et obtenu même la légation d'Avignon par la protection du premier ministre. Il se proclamait hautement ami du cardinal et serviteur de la monarchie française, par devoir non moins que par inclination, depuis que Gênes s'était donnée à la France lors de la première entrée du roi en Italie. Comment ne pas se fier à des protestations fondées sur de pareils titres? D'Amboise y prit confiance malgré les avertissemens que César lui fit passer que La Rovère le trompait.

Pendant l'agonie de son père le gonfalonier s'était rendu maître du Vatican et d'une partie de la ville par des corps-de-garde distribués dans les principaux quartiers. Le général français y avait aussi introduit des troupes. Les cardinaux déclarèrent qu'ils ne procéderaient pas à l'élection tant que les unes et les autres ne seraient pas éloignées. La Rovère se chargea d'aller signifier cette résolution qu'il avait lui-même inspirée. En la portant à son ancien ami, et le traitant comme s'il ne pouvait exister de doute qu'il dût être souverain pontife, il lui remontra combien il était important que le roi d'Espagne et les autres ennemis de la France ne pussent inculper son élection du défaut de liberté; ce qui arriverait s'il ne rappelait les troupes françaises, et s'il n'engageait pas César à retirer les siennes. D'Amboise se laissa persuader, obtint de Borgia, malgré sa répugnance, qu'il abandonnât ses postes, et fit sortir tous les Fran-

çais de Rome. Aussitôt les cardinaux, auxquels La Rovère, encore peu assuré de la pluralité des suffrages pour lui-même, avait fait entendre qu'afin de ne choquer aucune puissance ils ne devaient choisir ni Français, ni Espagnol, élurent l'Italien Picolomini, Pie III, qui était malade et languissant.

Cette élection, dit La Rovère à d'Amboise, a été jugée par le sacré collége nécessaire pour convaincre l'univers qu'il jouit d'une entière liberté ; mais ce n'est qu'un dépôt remis pour quelques semaines entre des mains qui le laisseront bientôt tomber dans les vôtres. Qu'un homme possédé par une passion est aisé à tromper! Pendant vingt-huit jours que dura le pontificat de Picolomini, La Rovère continua à posséder la confiance d'Amboise, quoique sous ses yeux ce prétendant négociât pour la tiare avec les Vénitiens, avec les barons romains, avec César lui-même; il gagna celui-ci en promettant de lui conserver la charge de gonfalonier. César comptant pour peu la protection du ministre français qu'il voyait si facile à se laisser amuser, obtint à ce candidat les suffrages de la faction espagnole, avec laquelle il venait de se réconcilier, et les mesures furent si bien prises, que, le soir même que les cardinaux entrèrent dans le conclave, et avant qu'il ne fût fermé, ils élurent le neveu de Sixte IV, Julien de la Rovère, qui prit le nom de Jules II. D'Amboise s'était laissé grossièrement tromper. Il dévora sa honte en silence, fit au nouveau pape les soumissions qu'il lui devait en cette qualité, en reçut la dignité de légat *à latere* pour la France, et partit. L'armée, qui, à la suite de cette intrigue, avait perdu près de Rome un temps précieux, se mit en marche pour Naples.

Jules se voyait placé sur le saint siége sans troupes ni argent; cependant il brûlait du désir de dominer l'Italie, et de devenir monarque puissant plutôt que saint pontife. Le gonfalonier au contraire avait tous les moyens qui manquaient au pape. Jules conçut le projet de se les approprier. Par de douces insinuations, il tire César du château Saint-Ange où il s'était fortifié, le loge près de lui avec ses capitaines, se plaint confidemment des usurpations des barons romains, lui propose d'aller lui-même leur arracher ces possessions, à charge de lui en abandonner une partie. Le gonfalonier consent, et fait partir d'avance ses troupes par terre pour la Romagne où devait se faire les principales exécutions. Quant à lui, comme il était encore faible et languissant, il s'embarque sur le Tibre ; mais il n'est pas plutôt séparé de son armée que le pape le fit arrêter, ramener à Rome, et exige de lui un ordre au gouverneur de Césène, où étaient ses trésors, de remettre aussitôt la place à celui qui présenterait ce commandement. L'officier, instruit par des ordres secrets, refuse d'obéir, et fait pendre ceux qui se présentent. Jules se contenta de tirer du gonfalonier une renonciation absolue à ce qu'il possédait des terres de l'église, et un nouvel ordre à tous les commandans de les remettre sans délais aux troupes du pape.

Borgia restait prisonnier en attendant l'exécution, qui s'opérait lentement. Dans cet intervalle, il parvient à se sauver, et se réfugie auprès de Gonzalve, avec lequel, en rentrant au service de France, il ne s'était pas entièrement brouillé. Dans cet asile, il appelle les capitaines qu'il avait été forcé de licencier avec leurs soldats. Comme il était brave, et qu'il payait généreusement, tous s'empressent de se rendre auprès de lui. L'Espagnol les reçoit aussi bien qu'il avait accueilli leur chef, leur donne de bons quartiers autour de Naples, écoute avec un air de satisfaction les projets de Borgia pour se venger du pape, et retirer de ses mains les villes qu'il avait été forcé de lui abandonner. Gonzalve approuve tout, fait préparer des vaisseaux pour l'expédition, les charge de munitions et de vivres, et comble César de caresses. Enfin, lorsque la veille du départ celui-ci vient lui faire ses adieux, il le retient à souper, et l'embrasse tendrement par trois fois avant que de le quitter; mais à peine la porte de la salle du festin est fermée sur lui qu'il le fait arrêter. L'infortuné pousse un profond soupir, et se laisse conduire en silence sur un vaisseau qui le transporte en Espagne. Il y fut retenu deux ans dans une dure captivité, s'évada et se retira auprès du roi de Navarre, son beau-frère. Il y avait alors guerre entre le monarque et ses vassaux. César n'était pas homme à voir des soldats aux mains sans se mêler à eux. Il se met à la tête des troupes royales, est frappé d'une flèche, et meurt de sa blessure. Il fut enterré dans la cathédrale de Pampelune, dont il avait été évêque avant que de commencer sa carrière militaire.

L'armée française était en bon état; mais La Trémouille, le seul général qu'on pût opposer au grand capitaine, tomba malade, au point qu'il fallut promptement lui donner un successeur. Ce fut Jean François de Gonzague, marquis de Mantoue, le même qui commanda les Vénitiens contre les Français à la bataille de Fornoue. Mauvais choix, non qu'il ne fût pas brave et bon capitaine; mais parce qu'il était lent et indéterminé, parce que le voisinage de son petit état avec le Milanais pouvait lui faire désirer que le roi de France ne devînt pas si dominant en Italie, et qu'il était à craindre que cette considération n'influât sur sa conduite. Les évènemens ne justifièrent que trop l'improbation et le mécontentement des capitaines français qui se virent préférer un étranger.

Un revers signala son début: il envoya sommer Roccasecca, simple forteresse. Le gouverneur fit pendre le trompette. Les Français montèrent intrépidement à l'assaut, et furent repoussés avec une valeur égale à celle qu'ils avaient déployée. Un renfort considérable, introduit par Pierre Navarre, força le marquis à dissimuler l'insulte cruelle qui lui avait été faite en la personne de son trompette, et à lever le siége, sous prétexte de chercher des postes avantageux, et peut-être avec le dessein de le faire. Il fatigua ensuite l'armée par des marches difficiles, la mena à la vérité en présence de l'ennemi, traversa

même le Garillan en sa présence, mais s'y arrêta devant lui, et sans inquiéter Gonzalve, qui s'était affaibli pour tenter un effort contre le château de Rocca Evandra, il lui abandonna pour ainsi dire un détachement considérable qui y était renfermé. Ces braves, espérant à chaque instant du secours, se défendirent jusqu'à l'extrémité, et furent tous passés au fil de l'épée. Un cri d'indignation s'éleva dans l'armée. Le capitaine Louis d'Hédouville de Sandricourt dit en face du général, en plein conseil, qu'il était un traître, et qu'il le lui prouverait les armes à la main. Le tranquille Gonzague écouta froidement ce défi, ne le releva pas, feignit une maladie, quitta le commandement et prit le chemin de Mantoue avec une escorte qu'il se choisit, et qui, après l'avoir remis dans son pays, passa au service du roi d'Espagne.

Louis, marquis de Saluces, que Louis XII avait nommé vice-roi de Naples à la mort du duc de Nemours, prit la place de Gonzague. Mieux intentionné, il ne fut pas plus heureux. Les délais du marquis avaient donné au grand capitaine le temps de rassembler son armée qui, attaquée à propos du temps de Gonzague, aurait été trop faible pour empêcher celui-ci de pénétrer jusqu'à Naples. L'Espagnol, déterminé à fermer aux Français le chemin de la capitale, fait camper ses troupes derrière des retranchemens, qu'il élève dans les gorges des montagnes, à quelque distance des bords du Garillan. Les pluies d'automne survinrent. Ses soldats, campés dans ces marais fangeux, célèbres pour avoir autrefois caché Marius, s'impatientaient et murmuraient; mais il les soutenait, en prenant grand soin d'ailleurs qu'ils ne manquassent de rien, et leur donnant lui-même l'exemple de la patience et de la fermeté. Ce ne fut que lorsque les chemins furent devenus tellement impraticables, qu'il ne put pas naître aux Français la pensée de s'y hasarder, qu'il fit retirer ses troupes, en les cantonnant dans la ville de Sessa.

Pendant que les Espagnols supportaient avec constance les incommodités de leur position, les Français, campés sur la rive opposée, jouissaient à la vérité d'un terrain sec, mais ils souffraient de la disette des vivres et surtout de celle des fourrages. Ce soin, plus impérieux que celui des aises de la vie et les tracasseries que les munitionnaires faisaient éprouver aux hommes d'armes, força la cavalerie qui formait la plus grande partie de l'armée, d'aller au loin s'établir en grand détachement pour se procurer des subsistances. Instruit par ses espions, le grand capitaine passe le fleuve sur un pont qu'il construit à l'insu des Français; et, faisant attaquer le leur pour fixer leur attention de ce côté, il s'avance avec le reste de ses troupes pour les envelopper. Il n'y avait qu'une prompte retraite qui pût sauver l'armée : Saluces l'ordonna, et fit d'abord rompre son pont, pour retenir au moins l'arrière-garde ennemie au delà du fleuve. L'artillerie légère marchait devant; l'infanterie et la cavalerie la suivaient; les compagnies de Duras, de Sandricourt et de La

Fayette formaient l'arrière-garde, avec quinze braves, du nombre desquels était Bayard. Il protégeait la marche de l'armée, que la cavalerie légère espagnole, commandée par Prospère Colonne, harcelait sans relâche, pour la retarder, et permettre à Gonzalve de l'atteindre. Ce fut dans cette retraite que Bayard, apercevant un corps espagnol qui avait pris le chemin des hauteurs pour tomber, à une certaine distance, sur l'infanterie française, et la forcer de discontinuer sa marche, partit avec un seul écuyer pour l'observer et prendre poste sur un pont étroit par où cette colonne devait déboucher dans la plaine. La voyant bientôt arriver sur lui, il dépêche son écuyer pour lui amener du secours, et, en l'attendant, il soutient seul les premiers efforts de l'ennemi, et a le bonheur de tenir ferme jusqu'à l'arrivée de cent hommes d'armes qui le dégagèrent, firent avorter la manœuvre des Espagnols, et permirent à l'armée de gagner Gaëte, qui avait déjà été leur asile après la défaite de Cérignoles. Les Français s'y renfermèrent de nouveau; mais ils perdirent leur grosse artillerie, qui fut submergée avec Pierre de Médicis, qui s'était proposé de la conduire par mer à Gaëte, et tous les bagages, qui devinrent la proie des vainqueurs. Peu de cavalerie prit part à cette action : déjà dispersée pour pourvoir à ses besoins, elle se rassembla comme elle put, sous différens capitaines, dans les lieux qu'ils crurent propres à les garantir de la première fureur ordinaire aux paysans contre des troupes débandées. Un grand nombre furent massacrées; et des petits pelotons qui parvinrent à se former, très peu regagnèrent la France, toujours harcelés par l'ennemi, et réduits à mendier leur pain.

Gaëte pouvait se défendre long-temps. On savait qu'il se préparait des secours à Marseille; que la Trémouille, rétabli, allait reprendre le commandement, et reparaître à la tête d'un renfort considérable. Mais le découragement s'était emparé de tous les esprits : capitaines et soldats soupiraient après leur patrie, et ne demandaient qu'à y retourner. Gonzalve eut l'adresse de rendre ce désir plus vif, en présentant le moyen prompt et facile de l'effectuer. Il offrit, en échange de Gaëte, de rendre tous les prisonniers faits depuis le commencement des hostilités, d'accorder à la garnison les honneurs de la guerre, et de lui laisser emporter, ainsi qu'à tous les autres corps de troupes épars dans le royaume, chevaux, armes, bagages et tous autres effets. Cette proposition fut acceptée avec acclamation. Le grand capitaine en exécuta fidèlement une partie; l'autre, il l'interpréta comme il avait coutume. Il prétendit que les seigneurs napolitains du parti angevin qui se trouvaient dans l'armée française étant sujets de Ferdinand, actuellement roi de Naples, ne pouvaient jouir du bénéfice de la capitulation que par sa permission; en attendant, il les garda prisonniers, et depuis ils furent condamnés à mort, malgré la garantie formelle de leur vie qu'avait stipulée la garnison française. La majeure partie de celle-ci périt elle-même de faim ou de misère

dans le retour. Le marquis de Saluces, qui la commandait, succomba de fatigue à son arrivée à Gênes.

Si Ferdinand fut étonné de la facilité d'une conquête si importante, Louis XII n'en fut pas moins surpris. Il en montra son indignation aux troupes sorties de Gaëte, leur envoya défense de rentrer en France, et leur ordonna de prendre des quartiers en Italie. Il reçut en même temps les nouvelles les plus fâcheuses du Milanais. Maximilien, dans l'espérance de retenir ce duché, dont il avait promis l'investiture par le traité de Trente, y fomentait la révolte du peuple; pour l'appuyer, il y attira les Suisses par l'appât du pillage. Le pape, les Vénitiens et autres républiques ennemies de la domination française, voyant le roi malheureux, se déclarèrent contre lui. Ces coups d'une adversité presque générale, tombant tous ensemble sur Louis, le frappèrent d'un vif chagrin et lui causèrent une maladie qui le conduisit presqu'au tombeau.

Anne de Bretagne déploya auprès de lui tous les soins d'une tendre épouse; mais les embarras inséparables de ses affectueuses sollicitudes, ne l'empêchèrent pas de songer à sa sûreté et à celle de ses enfans. Elle n'avait que deux filles exclues du trône par la loi salique. Par conséquent la couronne allait tomber sur la tête de Louis, roi d'Angoulême, descendant comme Louis XII, du duc d'Orléans, assassiné dans la rue Barbette, et de Valentine de Milan. Il avait pour mère Louise de Savoie, restée veuve à vingt-deux ans, et qui élevait son fils avec beaucoup de soin dans le château d'Amboise, où elle tenait une cour assez gaie pour une veuve. Le maréchal de Rohan-Gié, seigneur breton très estimé, était gouverneur du jeune prince, et commandait dans le château : honneur qui lui coûta cher dans la suite.

La reine, voyant le roi presque désespéré, crut, pendant qu'elle se trouvait encore en autorité, devoir prendre des précautions contre la mauvaise volonté de la mère du roi futur, avec laquelle elle vivait froidement. Elle fit embarquer ses meubles et ses bijoux les plus précieux, qu'elle adressa à Nantes par la Loire. Gié, instruit de ces mesures, crut de son côté, en qualité de surveillant des intérêts de son élève, être autorisé à ne pas souffrir le déplacement d'effets sur lesquels le futur monarque pouvait avoir des droits. Il ordonna d'arrêter les bateaux, et fut obéi; on dit même qu'il poussa la prévoyance jusqu'à commander qu'on arrêtât Anne elle-même si elle voulait aller en Bretagne, et qu'on ne souffrît pas qu'elle y fît passer la princesse Claude, l'aînée de ses filles, et héritière présomptive du duché. De plus, le maréchal se concerta avec le sire d'Albret, ce vieil amoureux disgracié de la duchesse pendant la recherche de Charles VIII, et l'engagea à lui amener dix mille hommes de ses Gascons, auxquels il comptait joindre autant d'hommes, pour former une armée qu'il croyait nécessaire au commencement d'un nouveau règne. Enfin, il avait ordonné au gouverneur du château d'Am-

boise, sitôt qu'il apprendrait la mort du roi, de mener le jeune prince dans le château d'Angers qu'il avait fait fortifier et garnir de vivres et d'une bonne garnison.

Louis XII guérit. L'attachement que la reine lui avait montré pendant sa maladie augmenta son ascendant sur son époux. Elle en obtint que le maréchal de Gié, assez malheureux pour que ses gendarmes eussent saisi à Saumur des effets de la reine, fut arrêté comme criminel de lèse-majesté. Le procès dura deux ans : on n'insistait pas beaucoup sur les mesures que Gié avait prises contre les précautions trop actives et prématurées de la reine au moment où son mari semblait être à l'extrémité, précautions qui étaient cependant le vrai grief qui le faisait poursuivre; mais sur des propos ironiques et insultans qu'il se plaisait, dit-on, à tenir fréquemment contre la faiblesse du roi à l'égard de son épouse, contre la trop grande condescendance du monarque aux volontés de la reine, et sur quelques vices du gouvernement.

Pour avoir des preuves de ces indiscrétions, on fut obligé d'entendre en justice beaucoup des habitués de la cour d'Amboise, qui s'offrirent d'eux-mêmes, notamment Pontbriant, chambellan du prince, qui devait sa fortune à Gié; le sire d'Albret, complice de ses précautions; enfin la comtesse d'Angoulême elle-même, aux intérêts de laquelle le maréchal s'était srcrifié. Gié, vif et impétueux jusque dans l'état humiliant d'accusé, était redouté par les témoins qu'il ne ménageait, ni dans les conversations privées, ni dans ses mémoires de défense, ni devant le tribunal établi pour le juger.

Pontbriant, avant que de paraître à la confrontation pour soutenir ses dires, pria les juges d'exiger de l'accuser qu'il s'abstiendrait d'expressions choquantes, que sa qualité de gentilhomme ne lui permettrait pas de souffrir patiemment. Gié le promit; mais quand il entendit la déposition qui lui imputait des propos insolens contre la reine, et inculpait de mauvaise intention et de but dangereux des plaisanteries échappées dans des momens de gaîté, il ne put se contenir, et s'écria que « Pontbriant avait faussement et mauvaise- » ment menti. » En vain le pria-t-on de souffrir que sa réponse fût écrite en termes plus ménagés. « Il ne mérite pas d'être mieux traité, » dit-il, c'est un franc hypocrite, un diseur de patenôtres; il en dit » plus qu'un cordelier, et m'a voulu donner un tour de cordon. » Quant au sire d'Albret, il lui nia en face ses imputations, et le traita avec un souverain mépris.

La déposition la plus embarrassante était celle de la comtesse d'Angoulême. Gié se flattait que pour les services qu'il avait toujours rendus à elle et à son fils, et notamment ceux qui le constituaient en état d'accusé, le témoignage de la princesse lui serait favorable; mais elle nourrissait intérieurement contre lui une rancune pour des contradictions que les femmes souffrent difficilement. On dit que le maréchal, traité par la princesse avec bonté et confiance dans les

entretiens journaliers que ses fonctions de gouverneur du jeune prince autorisaient, très riche, fort accrédité, possédant la confiance de son maître, issu d'une des premières maisons de Bretagne, et veuf, ne se crut pas trop téméraire en aspirant à la main de la mère de son élève. Il fut étonné, ajoute-t-on, que ses insinuations ne fussent pas entendues. Il chercha la cause de cette froideur et s'imagina la trouver dans l'inclination que la jeune veuve avait pour quelques seigneurs qui fréquentaient le château. Comme il était tout-puissant, il fit dire à quelques uns de ne pas s'y montrer si assidûment : un des plus soupçonnés osa ne point obéir; le maréchal le fit saisir par les gardes et chasser honteusement. Cette violence, outre qu'elle blessa peut-être le goût secret de la princesse, lui déplut encore parce qu'elle donnait lieu à des soupçons injurieux. Comme elle avait besoin du gouverneur de son fils, elle dévora dans le temps cet affront en silence; mais quand elle trouva l'occasion de s'en venger, le dépit et le plaisir de punir un jaloux l'emportèrent sur la reconnaissance, et rendirent sa déposition très défavorable à l'accusé.

Dans cette confrontation, Gié se conduisit avec la plus grande modération. Il eut la discrétion de ne rien insinuer des motifs qui avaient pu déterminer la comtesse d'Angoulême à aggraver son témoignage, motifs qui auraient pu l'autoriser lui-même à la récuser. Sans prétendre donner trop d'importance aux services qui le mettaient actuellement en danger, et sans donner à son assertion un air de reproche, il lui dit : « Si j'avais toujours servi Dieu comme je vous » ai servie, Madame, je n'aurais pas grand compte à rendre à la » mort. » Il nia, mais avec respect, une partie des faits reprochés, et donna une favorable interprétation à ceux dont il ne pouvait disconvenir ; quant aux bravades et aux paroles de dédain qu'on affirmait lui être échappés contre la reine dans des conversations, il dit qu'il ne s'en souvenait pas; que s'il les avait proférés, il avait mal fait, « et qu'il ne voudrait pas les avoir dites de la moindre gentille » femme du royaume. »

Malgré sa justification, appuyée sur des preuves irréprochables, il aurait peut-être couru risque de la vie sans le chancelier Guy de Rochefort, président du tribunal. Il conduisit cette affaire avec une adresse qui sauva l'accusé, sans choquer la reine et ses autres puissans ennemis. Il le tira d'abord de prison où dans les premiers jours de sa détention il avait été traité très durement, l'élargit ensuite, et se fit donner par lui une liste des témoins que l'accusé désirait être entendus dans sa cause. Elle était très nombreuse; le roi se trouvait à la tête, puis le cardinal d'Amboise; après eux des gouverneurs de provinces éloignées et y résidant, des ministres actuellement en ambassade, des officiers de l'armée d'Italie, et jusqu'à des prisonniers qu'on ne reverrait peut-être jamais. Enfin, comme la reine s'obstinait à vouloir un jugement, le chancelier fit porter l'af-

faire par devant le parlement de Toulouse. Ce tribunal, quoique vivement sollicité, écarta le crime de lese-majesté, prononça que « pour réparation de quelques excès et défauts, et pour certaines » considérations, » le maréchal de Gié cesserait les fonctions de gouverneur du comte d'Angoulême, en perdrait le titre ainsi que le commandement des châteaux d'Amboise et d'Angers et de sa compagnie de 100 lances; qu'il s'abstiendrait pendant 5 ans des fonctions de maréchal de France, et que pendant ce même temps il n'approcherait pas de dix lieues de la cour : toutes choses que le roi aurait pu ordonner de sa propre autorité, sans souffrir qu'on donnât à cette affaire un éclat qui fît tort à sa réputation de justice et de bonté. Gié fut encore condamné à restituer au trésor royal la solde de quinze soldats que par négligence ou autrement il se trouva avoir employée à son propre service. Ce grief avait été inséré dans la procédure pour fonder l'accusation de concussion et de péculat. Le maréchal paya gaîment cette modique somme et se retira dans sa belle maison de Verger en Anjou, où il vécut magnifiquement, visité par la noblesse de la province et même par les seigneurs les plus distingués de la cour, en dépit de ses ennemis et de ses envieux.

On doit se rappeler que le roi avait, pour ainsi dire, consigné les fugitifs de Gaète, en Italie, et leur avait défendu de rentrer en France. A force de persévérance, un des principaux officiers, nommé Louis d'Hédouville, parvint à approcher du roi. Il se présente à lui en piteux état, lui remontre que la perte du royaume de Naples ne vient ni des capitaines qui ont fait preuve d'habileté, ni des soldats qui ont montré beaucoup de valeur, mais des commissaires pour les vivres et des trésoriers, harpies ravissantes arrivées à l'armée uniquement dans le dessein de s'enrichir. « Quarante jours durant, dit il, nous avons vu les ennemis devant nous, et les voleurs » derrière. Au retour, ces impitoyables maltôtiers ont refusé d'aider » les misérables soldats, et ont retenu même leur paie. A présent » ils triomphent de nos calamités et se montrent hardiment à la cour » dont ils voudraient nous bannir, nous qui portons sur nos corps » déchiquetés, et sur nos visages hâves et desséchés, les témoigna» ges de leurs vols. » Le monarque répondit en souriant : « Hélas! » il est trop vrai. » En conséquence de la dénonciation, deux de ces avides financiers furent pendus, d'autres exposés sur des échafauds à la risée et aux insultes de la populace, et un grand nombre taxés à des amendes applicables au soulagement des capitaines et des soldats qui revenaient de cette malheureuse expédition.

Les chevaliers français y montrèrent une bravoure à toute épreuve. Outre le généreux dévouement de La Palice à l'attaque de Rouva, et celui de Bayard au pont où il arrêta seul une colonne espagnole, l'histoire a conservé la mémoire de plusieurs actions héroïques, entre lesquelles elle célèbre la retraite hardie de Louis d'Ars, compagnon d'armes de ces deux guerriers.

Louis d'Ars, après la défaite de Cérignoles, et pendant que d'Alègre conduisait le gros de l'armée à Gaëte, avait recueilli une partie des fugitifs dans Venouse, d'où il mettait les pays circonvoisins à contribution. Gonzalve le somma de se soumettre aux conventions de la capitulation de Gaëte; il rejeta la proposition avec dédain, et persuada à ses compagnons de périr plutôt les armes à la main que de subir la loi du vainqueur. Le grand capitaine envoya contre lui le Vénitien l'Alviane, son meilleur officier, lequel s'était distingué particulièrement au passage du Garillan, dont il avait donné l'idée. Ils luttèrent long-temps d'habileté et de courage; mais, malgré la supériorité des forces de son adversaire, Louis d'Ars fut toujours vainqueur. Il écrivit au roi qu'il pouvait se soutenir six mois dans un poste, et qu'on lui préparât des secours. Louis XII, qui commençait à se lasser de cette guerre, lui répondit d'abandonner ses places, et de sauver ses troupes aux meilleures conditions qu'il pourrait. Le fier chevalier français n'en voulut aucune. Il sortit de Venouse en ordre de bataille, traversa ainsi une partie du royaume de Naples et toute l'Italie; tira sa subsistance de gré ou de force des lieux où il passa, et arriva triomphant, presque sans perte, à Blois, où la cour se tenait. Elle alla tout entière au devant de lui. Le monarque distribua des récompenses aux officiers et soldats, et laissa au général le choix de celle qui lui ferait le plus de plaisir. Il n'en demanda point d'autre que la rentrée en France des capitulans de Gaëte qui gémissaient sous la disgrace du roi, et il l'obtint.

Cette fatigue de la guerre, qui avait porté Louis XII à envoyer au commandant de Venouse des ordres de désespoir, le détermina aussi à écouter des propositions d'accommodement que Ferdinand lui fit. Ce prince, malgré ses succès dans le royaume de Naples, craignit que Louis, indigné de sa perfidie, ne lui opposât, faute d'autres moyens, l'infortuné Frédéric qu'il gardait en France. Les secours que le monarque français pouvait lui fournir en le renvoyant dans son royaume, ceux que le prince détrôné y trouverait de la part des seigneurs napolitains mécontens restés en assez grand nombre, et de la part des fugitifs que le moindre rayon d'espérance y rappellerait; le besoin perpétuel d'argent, la nécessité enfin d'épuiser son Espagne de troupes pour conserver sa nouvelle possession : cette réunion de motifs lui fit imaginer, ou de bonne foi, et par une générosité qu'on ne peut guère lui soupçonner, ou seulement pour embarrasser Louis, d'offrir au Napolitain de le replacer lui-même sur son trône.

Par des ambassadeurs qu'il envoya au roi de France, il fit renouveler secrètement à Frédéric les protestations par lesquelles il l'avait déjà trompé, savoir qu'il ne lui avait enlevé sa couronne que pour empêcher le monarque de France de s'en emparer; que ce n'était qu'un dépôt, et que maintenant qu'il en était le maître, il offrait de le lui rendre, si Frédéric pouvait de son côté obtenir de Louis XII

qu'il se désistât de toutes ses prétentions sur ce royaume. Il appuyait cette proposition de l'offre du mariage du fils aîné de Frédéric, qu'il gardait en Espagne, avec une de ses nièces. Ferdinand persuada si bien le Napolitain, qu'il fit tous ses efforts auprès de Louis XII pour obtenir ce désistement; mais celui-ci pénétra mieux les vues secrètes de l'artificieux Espagnol. Il donna une audience solennelle à ses ambassadeurs, écouta les propositions vagues qu'ils lui firent pour un accommodement, prit ensuite lui-même la parole, leur fit connaître qu'il n'ignorait rien de leur intrigue clandestine auprès de Frédéric, leur reprocha d'un ton courroucé leur complicité à la mauvaise foi de leur maître, leur commanda de sortir de son royaume, et ne leur donna que peu de jours pour exécuter ses ordres. Ils s'imaginaient que Ferdinand se montrerait très irrité de l'affront qu'il venait d'essuyer, surtout quand ils lui apprendraient que Louis l'accusait d'imposture, et de l'avoir déjà trompé deux fois; et ils ne furent pas peu étonnés quand il leur répondit: « Deux fois! Il en a menti, l'ivrogne; car je l'ai trompé plus de dix. » Il est permis de croire que le fourbe songeait en effet beaucoup moins à rétablir Frédéric qu'à le faire sortir de France, à l'attirer dans quelque piége, s'emparer de sa personne, le réunir à son fils prisonnier entre ses mains, et se délivrer par leur captivité de toute inquiétude de leur part. Cependant l'infortuné prince crut fermement qu'il n'avait tenu qu'au roi de France de lui faire rendre sa couronne, et il mourut quelque temps après dans cette persuasion, n'ayant cependant pas à se plaindre du roi, dont il fut toujours traité avec les plus grands égards, ainsi que sa famille à laquelle rien ne manqua jamais. Dans les détresses les plus pressantes de ses finances, et quoiqu'il ne tirât rien du royaume contesté, qui l'exposait même à des dépenses exorbitantes, Louis eut grand soin que les pensions promises fussent payées avec la plus grande exactitude.

Les offres que le roi catholique faisait à Frédéric de le rétablir sur son trône étaient directement contraires à l'engagement pris avec l'archiduc Philippe, époux de Jeanne, sa fille, de céder le royaume de Naples au duc de Luxembourg, leur fils, quand il accomplirait le mariage stipulé entre lui et madame Claude de France. Aussi Louis XII ne manqua-t-il pas de faire connaître au gendre la mauvaise foi de son beau-père. Il lui envoya le procès-verbal qu'il avait fait dresser de ce qui s'était passé, tant dans l'audience solennelle que dans les intrigues secrètes des ambassadeurs. Cette communication amena des conférences, dans lesquelles le roi et l'archiduc, souverain de Flandre, s'expliquèrent sur leurs intérêts respectifs. L'archiduc gagna l'empereur Maximilien, son père, et par un traité qui fut conclu à Blois, traité que Louis XII ne put signer que par suite de sa lassitude pour une guerre qui épuisait les ressources de ses peuples, et qu'on aurait pu à peine leur dicter quand ses provinces auraient été entamées, il fut arrêté de donner suite à l'al-

liance projetée entre madame Claude, fille aînée du roi, âgée alors de cinq ans, et Charles de Luxembourg, qui n'en avait que quatre. En faveur de ce mariage, on tira de Maximilien la promesse de donner enfin à l'héritier de Valentine l'investiture du duché de Milan, promesse qui lui fut payée deux cent mille francs d'avance. Cette investiture devait être, tant pour le roi très chrétien et ses successeurs que pour leurs hoirs mâles, procréés en légitime mariage. Mais au défaut de mâles nés de ces princes, ce riche héritage devait passer à madame Claude de France et au duc de Luxembourg, son futur époux; et si l'un des deux venait à mourir avant l'accomplissement du mariage, le Milanais serait dévolu à celui ou celle de ses frères ou sœurs qui lui serait subrogé. Outre ces clauses de substitution favorables à son futur époux, madame Claude, par cette convention, apportait à l'héritier de la maison d'Autriche le duché de Bretagne en souveraineté, après la mort d'Anne, sa mère; les comtés d'Ast et de Blois, apanages de la maison d'Orléans, dont Louis XII se désistait en faveur de sa fille : le duché de Bourgogne, et enfin l'espérance presque assurée de la couronne de Naples, si Ferdinand cédait à son petit-fils les droits qu'il prétendait y avoir, comme Louis abandonnait les siens à sa fille.

Une autre clause non moins avantageuse à la maison d'Autriche, et très contraire aux intérêts de la France, fut que si le mariage projeté venait à manquer par défaut de consentement du roi, de la reine ou de madame Claude, la France serait par le seul fait déchue de ses droits à la possession du duché de Bourgogne, et de ceux qu'elle acquérait sur celui de Milan, qui dès lors seraient dévolus au duc de Luxembourg. Si au contraire c'était par la faute du duc que le mariage ne s'effectuait pas, il perdrait seulement le Charolais, l'Artois et quelques seigneuries adjacentes.

Enfin dans ce traité on posa les fondemens d'une ligue contre les Vénitiens. On a vu que dans les guerres de Naples Louis XII, ainsi que Charles VIII, son prédécesseur, avait eu à se plaindre tantôt de leur partialité déclarée pour les ennemis de la France, tantôt de leur conduite oblique. La prospérité du commerce donnait à ces républicains un orgueil que le roi résolut d'humilier. Il sacrifia à ce désir l'électeur palatin Philippe, et le duc de Gueldres, Charles d'Egmond, fils d'Adolphe-le-Dénaturé, tous deux ses anciens alliés, dont l'empereur menaçait les états; Louis XII s'engagea à ne pas les secourir quand Maximilien les attaquerait. Ce dernier n'avait rien à reprocher aux Vénitiens; au contraire, il les avait toujours trouvés prêts à le seconder quand il avait eu besoin d'eux : mais sa reconnaissance ne tint pas contre l'appât d'acquérir plusieurs places maritimes du continent appartenant aux Vénitiens. Jules II, de son côté, qui n'avait pas beaucoup à s'en plaindre, se laissa gagner par l'espérance de se faire restituer les villes de Faenza, de Rimini, et d'autres places qu'il prétendait lui être injustement retenues par les

Vénitiens. C'était lui qui devait commencer la guerre contre eux par des anathèmes et des excommunications; et, lorsqu'ils croiraient n'avoir que ces faibles armes à craindre, les deux puissances impériale et royale paraîtraient avec toutes leurs troupes, et les écraseraient.

Le roi rendit, par procureur, hommage à l'empereur pour le duché de Milan. Peu de jours après, il fut attaqué d'une maladie aussi dangereuse que celle de l'année précédente, et amené de même aux portes du tombeau. L'extrémité où il se trouvait fit ouvrir les yeux sur les malheurs qui pouvaient menacer la France, si le traité de Blois, par rapport au mariage de la princesse Claude avec le duc de Luxembourg, s'accomplissait. Ce prince, ainsi qu'on l'a remarqué, serait devenu très redoutable à la France, devant posséder, du chef de l'archiduc, son père, tous les biens de la maison d'Autriche en Allemagne, et de plus la Flandre et le comté de Bourgogne; du chef de Ferdinand et d'Isabelle à leur mort, l'Aragon et la Castille dont ils étaient souverains; par le traité de Blois, le duché de Milan, ceux de Bourgogne et de Bretagne, les comtés d'Ast et de Blois, le Charolais et les pays adjacens, et enfin la couronne de Naples, quel que fût le prétendant qui en restât possesseur, Ferdinand grand-père du jeune duc, ou Louis XII son beau-père.

Cette puissance colossale vue de près, à la lueur pour ainsi dire des flambeaux funèbres qui entouraient le monarque, effraya le conseil. Le cardinal d'Amboise se chargea d'en faire connaître le danger au mourant. Il le sentit, versa des larmes sur son imprudence et sur les dangers dont il avait environné ses peuples, mais la crainte de violer son serment le retenait. Le prélat, comme légat *à latere*, lui en donna l'absolution, après lui avoir remontré que son engagement était également nul suivant les lois canoniques et civiles: par les premières, à défaut de l'aveu de la princesse, trop jeune encore pour donner un consentement véritable, qui était pourtant de l'essence même de l'acte; et, par les secondes, à défaut de l'acquiescement de la nation à une mesure qui aliénait une partie si considérable de son domaine. La reine Anne montra de la répugnance à voir manquer un mariage qui promettait à sa fille un état si brillant; mais d'Amboise obtint son consentement, en lui représentant qu'un refus pourrait donner la mort à son mari. Le roi, délivré des scrupules et des objections, fit son testament, par lequel il ordonna que la princesse Claude serait mariée à François, comte d'Angoulême, sitôt que leur âge le permettrait, et qu'étant sa fille aînée, elle hériterait du duché de Milan, des comtés d'Ast et de Blois, et de tous les biens qui lui appartenaient en propre. Il institua administratrice de tous ses biens et tutrice de sa fille la reine sa mère, et déclara conjointement régentes du royaume, Anne de Bretagne et Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, sous la direction d'un conseil de cinq personnages distingués qu'il nomma, et du nombre desquels

était le cardinal d'Amboise et le chancelier Guy de Rochefort. Le moribond fit jurer au commandant et aux capitaines de sa garde de s'attacher après son trépas au comte d'Angoulême, et de sacrifier leur vie, s'il le fallait, pour faire accomplir son mariage avec la princesse Claude. Heureusement cette bizarre volonté dernière, de mettre à la tête du gouvernement, avec une égale puissance, deux hommes et deux femmes qui ne s'aimaient point, n'eut pas son exécution. Louis XII revint en santé, et fut bientôt en état de donner son attention à un évènement qui changea les dispositions entre lui et le roi catholique.

La célèbre Isabelle, son épouse, mourut. Par son testament elle avait laissé la Castille, dont elle était seule souveraine, à Jeanne-la-Folle, leur fille unique. En cas qu'elle ne pût régner elle-même, elle confiait la régence à Ferdinand, jusqu'à ce que Charles de Luxembourg, son petit-fils, eût atteint l'âge de vingt ans. Les deux époux avaient acquis en commun la possession des Indes et la couronne de Naples. Les Indes, encore peu assurées, restaient indivises par la nécessité des circonstances. Il n'en était pas ainsi du royaume de Naples, qui pouvait être partagé ; mais le mot partagé sonnait mal aux oreilles de Ferdinand. D'ailleurs il sentait que, malgré les dernières volontés d'Isabelle, son autorité en Castille était précaire, parce que l'archiduc Philippe, son gendre, en réclamait aussi la régence pendant la vie de son épouse, et même, s'il arrivait qu'il lui survécût, jusqu'à la majorité du duc de Luxembourg, leur commun fils. Ferdinand, dans la possibilité de perdre son influence dans le royaume de Castille, résolut de s'approprier celui de Naples en entier. Il conjecturait que l'archiduc, déchu par les nouvelles dispositions de Louis des avantages que devait lui procurer le mariage de son fils avec Claude de France, ne manquerait pas de revendiquer les duchés de Milan et de Bourgogne, que le traité de Blois lui assurait dans cette circonstance ; et que le roi de France, dans la crainte d'avoir à soutenir une guerre en Italie pour le royaume de Naples, et une autre en Flandre et en Allemagne contre Maximilien et Philippe, accepterait volontiers une offre qui lui assurerait l'intégrité de ses forces contre le père et le fils, et sauverait son honneur à l'égard de Naples. Il proposa donc que Louis XII lui accordât pour épouse une fille de France, à laquelle il donnerait en dot la partie du royaume de Naples qu'il s'était réservée par leur partage, et dont il ne possédait plus rien depuis ses défaites.

C'était ne rien donner de la part de la France, et c'était même conserver ses droits sur le royaume de Naples en cas que la princesse n'eût pas d'enfans; aussi le traité fut-il bientôt conclu et Louis XII donna avec empressement la jeune Germaine de Foix, fille de sa sœur et de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, au vieux Ferdinand, qui alors s'intitula sans contradiction roi de Naples et de Sicile. Le roi de France voulut retenir, par une clause expresse, la principauté de

Tarente pour la veuve et la famille de Frédéric le détrôné; mais le roi d'Espagne exigeait que cette famille infortunée allât s'établir dans le lieu qu'il désignerait. La veuve craignit une captivité perpétuelle pour ses enfans si elle les mettait à la disposition de leur perfide parent, et elle se retira avec eux à Ferrare.

Le testament de Louis XII, qui assurait au comte d'Angoulême la main de Claude et le trône de France, ne parut pas suffisant pour donner à cette disposition l'authenticité nécessaire; on jugea qu'un acte qui disposait de la couronne devait être appuyé du consentement des états généraux. Le roi les convoqua à Tours. L'orateur des états, nommé Thomas Bricot, chanoine et député de Paris, ne commença pas, comme ses prédécesseurs dans ces assemblées, par des excuses sur ce qu'il avait à remplir le pénible devoir de présenter les doléances du peuple sur l'énormité des impôts, d'en demander la diminution et la réforme d'une multitude d'abus qui se seraient glissés dans le gouvernement; au contraire, il remercia le roi, qui était présent, de sa bonté, de sa bienfaisance et de son indulgence en montant sur le trône, pour ceux qui l'avaient offensé.

« Dans des temps de troubles et d'alarmes, ajouta-t-il, dans des » temps où les revenus de la couronne paraissaient insuffisans, les » tailles ont été diminuées d'un tiers; vous avez pourvu à la sûreté » et à la tranquillité des citoyens par de sages lois, réprimé les ex- » cès des soldats par une exacte discipline. Le laboureur n'a plus » tremblé à l'approche du guerrier; et, pour me servir de l'expres- » sion du prophète, *le mouton bondit au milieu des loups, et le* » *chevreau joue parmi les tigres.* Quelles actions de graces ne vous » doivent pas des sujets que vous avez protégés et enrichis! Daignez » donc, sire, accepter le titre de *Père du peuple*, qu'ils vous défè- » rent aujourd'hui par ma voix. » A ces mots il s'éleva dans l'assemblée un murmure flatteur, suivi de cris de joie et d'applaudissemens.

Après un moment de silence, pendant lequel l'orateur paraissait se recueillir, il parla avec sensibilité de la maladie du roi, de la consternation de la nation dans les momens où elle tremblait encore pour ses jours. Et « lorsqu'un rayon d'espérance eut dissipé cette » douleur profonde, avec quel effroi, dit-il, ne vit-elle pas le péril » qu'aurait couru l'état par les suites d'un trop funeste engage- » ment! Dans ces cruels instans où vous paraissiez, sire, toucher à » votre dernière heure, vous déclarâtes *que vous ne regrettiez la* » *vie que parce que vous n'aviez pas encore assuré le repos de* » *votre peuple.* Ce sont ces paroles à jamais mémorables qui nous » enhardissent à déposer aux pieds de votre majesté notre très » humble requête. » A ces mots l'assemblée entière tomba à genoux tendant vers le trône des mains suppliantes. L'orateur, dans la même attitude, continua d'une voix basse et tremblante : « Puisse le su- » prême arbitre des destinées prolonger la durée de votre règne! » Puisse-t-il, propice à nos neveux, vous donner pour successeur un

» fils qui vous ressemble! Mais si ses décrets éternels s'opposent à » nos vœux, s'il ne vous juge pas dignes d'une si grande faveur, » adorons sa justice et ne songeons qu'à faire usage des dons qu'il » nous a faits. Sire, vous avez devant vous un précieux rejeton du » sang des Valois : fils d'un père vertueux, élevé sous les yeux d'une » mère vigilante, formé par vos conseils et votre exemple, il promet » d'égaler la gloire de ses aïeux. Qu'il soit l'heureux époux que vous » destinez à votre fille! et puisse-t-il retracer à nos neveux l'i- » mage de votre règne. »

Louis, profondément ému, laissa couler des larmes. Le chancelier Guy de Rochefort, après être allé au trône prendre ses ordres, dit que le roi voyait avec la plus grande satisfaction l'amour de la patrie gravé dans tous les cœurs, qu'il acceptait le titre de *père du peuple* que l'assemblée lui déférait, et qu'elle ne pouvait lui faire un présent plus agréable. Quant à l'objet de la requête, ajouta-t-il, c'est une affaire si importante et liée à des intérêts si puissans, que le roi souhaite, avant que de donner sa dernière décision, en conférer avec les princes du sang, les grands et les principaux magistrats du royaume. Dans six jours il vous donnera sa réponse.

Il revint après ce terme avec toute la cour. Le chancelier déclara que l'avis du conseil se trouvait conforme au désir des états; qu'après mûre délibération, il avait été reconnu que Louis, sans manquer aux règles les plus austères de l'honneur et de la probité, pouvait comme homme, et devait comme roi, se rendre au vœu de la nation en rompant un traité captieux et des nœuds aussi funestes que mal assortis; qu'en conséquence le roi ne voulait pas différer de satisfaire les députés de son peuple, et qu'il les invitait donc aux fiançailles, le seul engagement que l'âge des époux leur permît de contracter. « Sa majesté exige, ajouta-t-il, que vous promettiez et juriez, » et que vous fassiez promettre et jurer par ceux qui vous ont dé- » putés, qu'aussitôt que les deux fiancés auront acquis l'âge nubile, » vous ferez accomplir le mariage projeté, et que vous verserez, » s'il est nécessaire, jusqu'à la dernière goutte de votre sang pour » en assurer l'exécution. » Tous le jurèrent avec empressement et reçurent des formules pour faire prêter à leur retour le même serment aux villes et aux communautés dont ils étaient mandataires. De la salle des états, les futurs époux furent conduits au pied de l'autel où le cardinal légat les attendait. La princesse avait sept ans, et le comte d'Angoulême, qui prit le titre de duc de Valois, en avait douze.

Le roi fit dresser un procès-verbal de ce qui s'était passé dans les états de Tours, et l'envoya dans toutes les cours de l'Europe. On juge que l'empereur Maximilien, grand-père du duc de Luxembourg, et l'archiduc d'Autriche, fils du premier et père du second, ne furent pas contens d'une décision qui privait leur héritier d'une alliance si avantageuse; mais l'archiduc n'eut pas le temps d'en montrer son

chagrin. Il mourut à l'âge de vingt-huit ans d'une maladie causée par des exercices violens en plus d'un genre. La folie de Jeanne, passionnée pour cet époux infidèle, en augmenta. Les Flamands, qui n'aimaient pas Maximilien, lui laissèrent à la vérité la garde et la tutelle de Charles, leur jeune duc; mais ils créèrent un conseil de régence pour le gouvernement. Les Castillans, tombés sous la domination de Jeanne-la-Folle par la mort de son mari, se disputèrent entre eux pour établir aussi des régens sans demander l'aveu de Ferdinand, qui était alors dans son nouveau royaume où des affaires importantes le retenaient.

Peu s'en fallut qu'il ne lui fût enlevé par les mêmes mains qui le lui avaient conquis. Gonzalve s'y était fait un parti puissant en distribuant à ses capitaines non seulement les dépouilles de la faction angevine, mais encore des domaines de la couronne. Les seigneurs napolitains, enchantés des qualités brillantes du grand capitaine, le désiraient pour roi. Le pape l'aurait mieux aimé qu'un roi comme Ferdinand, puissant de ses propres forces, et qui n'avait pas besoin de lui pour se soutenir. Ces raisons réunies firent appréhender à l'Aragonais que ce royaume ne lui échappât. Cette crainte le détermina à aller visiter ses nouveaux sujets et à leur montrer Germaine, leur jeune souveraine. Elle contribua par ses manières affables à faire supporter aux Napolitains la domination de son époux naturellement sombre et froid. Germaine obtint aussi de Louis XII, son oncle, qu'il ne se mêlât point de ces brouilleries auxquelles les mécontens voulaient le faire participer, et qui pouvaient lui rouvrir le chemin à ce trône regretté; mais il y renonça pour toujours.

Que ne renonça-t-il de même à toute l'Italie! Ce fatal duché de Milan, le patrimoine de sa famille, fixait toujours son attention, et les moyens de le retenir en sa puissance étaient l'objet de tous ses soins. Les Italiens au contraire, princes, chefs, aventuriers, républicains, ne voyaient qu'avec peine au milieu d'eux une puissance capable de leur imposer la loi. Le pape Jules II, que le roi de France avait aidé à conquérir Pérouse et Bologne sur ses propres alliés, favorisait cette malveillance, et l'empereur l'encourageait. Ce n'était pas encore une ligue, mais un désir commun, assez ouvertement manifesté dans ce qui se passa à Gênes.

Cette ville présentait à Louis XII le meilleur passage pour aller au secours du Milanais s'il était attaqué. Elle s'était donnée aux Français; mais les factions qui l'agitaient sans cesse offraient perpétuellement aux princes jaloux de la France les moyens d'ébranler la fidélité de ces républicains pour elle. Une querelle survenue entre la noblesse et le peuple détermina le roi à envoyer des commissaires chargés de les réconcilier. Le pape l'en avait sollicité pour le bien de la paix et lui dépêcha même un cardinal à cette fin. C'était lui cependant qui soufflait le feu de la révolte en promettant des secours au parti populaire. A sa sollicitation, les commissaires donnèrent

une sentence modérée, mais qui parut encore au peuple trop favorable à la noblesse. La populace se souleva, jeta un masque hypocrite de dépendance qu'elle avait conservé jusqu'alors, et poursuivit les Français dans tous les lieux. A la prise d'un petit fort qui, faute de munitions, se rendit sans défense moyennant la promesse des honneurs de la guerre, elle se porta à des excès après lesquels il ne pouvait plus y avoir de retour à la soumission, et dont une chronique du temps termine le tableau par ces traits : « Ils encroisaient (mettaient en croix) les Français, leur arrachaient le cœur et les entrailles, se lavaient les mains dans leur sang, les taillaient en pièces sans pitié avec les femmes qui là étaient, lesquelles faisaient mourir de tant cruelle et étrange mort, que l'horreur du fait me défend d'en parler. »

Ces atrocités déterminèrent le roi à aller les punir lui-même. Il leva une forte armée, mena avec lui un grand nombre des principaux seigneurs, et, ce qui étonna, huit cardinaux et une trentaine de prélats, tant évêques qu'archevêques. L'avant-garde de cette armée, commandée par Chaumont et La Palice, suffit pour repousser dans leur ville les Génois qui s'étaient créé des chefs et qui tentèrent d'en défendre les approches; mais battus deux fois et forcés à demander grace, ils ouvrirent leurs portes. Le roi entra avec l'appareil d'un monarque irrité, l'épée nue à la main, entouré de seigneurs en habits de combat et d'une troupe de gentilshommes et des archers de sa garde, la lance en arrêt et l'arc bandé. Trente sénateurs, la tête rase, et couverts de longs habits de deuil, prononcèrent un discours touchant dans lequel ils attribuèrent toute la faute au délire d'une populace frénétique. Louis les écouta, passa outre sans leur répondre et alla droit à la cathédrale. Les femmes les plus distinguées, échevelées et fondant en larmes, faisaient retentir l'église de cris douloureux et suppliaient en même temps et le roi de faire grace, et la bonté divine d'attendrir le cœur du monarque. Après sa prière, il se retira dans le palais, cachant avec peine son émotion.

Alors des hérauts, précédés de trompettes, parcoururent la ville et ordonnèrent aux habitans d'apporter leurs armes sur la place du palais. On en fit des faisceaux qu'on jeta par dessus les murailles aux Suisses et aux bataillons d'aventuriers qu'on n'avait pas voulu laisser entrer dans la crainte du pillage : précaution qui marque que le roi, tout irrité qu'il était, conservait encore quelque affection pour la ville. Des tribunaux furent établis, des potences plantées, des échafauds dressés. On y traîna successivement les chefs et les particuliers les plus mutins. Ces exécutions dont on ignorait le terme glaçaient tous les cœurs; enfin parut le jour où le roi devait prononcer sur le sort de la république. Il parut sur un trône érigé dans la place du palais, où le peuple fut appelé et se rendit dans un morne silence, entouré de soldats menaçans.

Un maître des requêtes lut à haute voix un écrit qui rappelait les

bienfaits de la France, l'ingratitude des Génois et leurs horribles excès ; les déclarait en conséquence convaincus de crime de révolte et de lèse-majesté, et, en punition, déchus de tous leurs droits et franchises, et condamnés, en expiation de leurs forfaits, à la perte de leurs biens et de leur vie. On apporta ensuite au milieu de l'assemblée les chartes et les diplomes contenant les priviléges accordés, en différens temps, par les rois de France, à l'ingrate république. Des bourreaux en brisèrent les sceaux en signe d'ignominie, les déchirèrent et les jetèrent au feu, pendant que les citoyens, les yeux fixés contre terre, tâchaient d'étouffer leurs sanglots et de retenir leurs larmes, attendant pour eux-mêmes une punition plus sévère. Mais le roi leur fit grace de la vie et de la confiscation de leurs biens, à condition qu'ils paieraient une amende de trois cent mille ducats. Une partie fut destinée à bâtir une forteresse qui commanderait le port, et où le roi mettrait garnison, ainsi que dans les îles de Corse et de Chio, appartenant alors aux Génois. Les acclamations dont ce pardon fut suivi touchèrent le sensible Louis, et presque sur le champ il rendit à la ville ses magistrats et ses privilèges, et lui donna un gouverneur vertueux et plein de sagesse, qui rappela pour quelque temps la paix dans cette cité de trouble et de discorde.

Le roi, en commençant cette entreprise, s'était trouvé forcé d'imposer de nouvelles taxes; mais il avait expressément ordonné qu'on ne les levât que quand ses revenus ordinaires seraient épuisés. Débarrassé de son expédition plus tôt et à meilleur marché qu'il n'avait cru, il envoya d'Italie, où il était, une déclaration par laquelle il sursoyait à la levée de ces taxes, remerciait ses sujets de leur bonne volonté, renonçant à en faire usage, parce que leur argent, disait-il, fructifierait mieux dans leurs mains que dans les siennes.

Les courtisans n'étaient pas contens de cet esprit d'épargne qui empêchait le monarque d'être, à leur égard, aussi généreux qu'ils le désiraient; ne le trouvant pas prodigue, ils le taxaient d'avarice. Comme les opinions de la cour sont facilement adoptées par la ville, surtout quand elles ont une teinte de satire, les Parisiens s'amusèrent malignement au théâtre d'une parcimonie à laquelle, étant d'ordinaire les premiers payans, ils auraient dû sérieusement applaudir. Sous un costume auquel on ne pouvait s'empêcher de reconnaître le roi, des comédiens le représentèrent malade, entouré de médecins en consultation. Après plusieurs remèdes proposés, tous s'arrêtaient à de l'or potable qu'on lui faisait avaler. Aussitôt il paraissait guéri, tourmenté seulement d'une soif pressante pour la même boisson. On instruisit le roi de cette farce, et du succès qu'elle avait eu. Il répondit : « J'aime beaucoup mieux faire rire les courtisans » de mon avarice que faire pleurer le peuple de mes profusions. » Et comme on le pressait de punir l'insolence de ces histrions : « Non, » dit-il, ils peuvent nous apprendre des vérités utiles. Laissons-les

» se divertir, pourvu qu'ils respectent l'honneur des dames. Je ne » suis pas fâché que l'on sache que dans mon règne on a pris cette » liberté impunément. »

Louis XII licencia la partie la plus onéreuse de son armée : c'étaient les Suisses, qui se faisaient toujours chèrement acheter. Ils ne pardonnaient pas au roi de les avoir privés du pillage de Gênes; et, pour s'en dédommager, ils dévastèrent, en retournant chez eux, les pays par où ils passèrent. Le roi ne fit aucun usage de cette troupe de cardinaux et d'évêques qu'il avait menés avec lui. On disait tout haut qu'il s'en était fait un cortége pour traiter plus honorablement le pape, qui devait venir recevoir de ses mains la ville de Bologne restituée au saint siége ; mais tout bas on se confiait à l'oreille que le dessein était de s'assurer de la personne du souverain pontife, d'assembler un concile, d'y examiner son élection, de le faire déclarer simoniaque, et de le déposer. Ce projet paraît avoir été disposé par le cardinal d'Amboise, qui avait son injure à venger, et ne pouvait se défaire du désir de se mettre la tiare sur la tête ; mais Jules II, ou averti, ou soupçonnant le piége, s'éloigna précipitamment du voisinage de Bologne, quand il sut que le roi en approchait.

Louis XII se promena avec complaisance dans le duché de Milan. Partout il recevait des fêtes plus somptueuses les unes que les autres. On parle d'une de ces fêtes que lui donna Jean-Jacques Trivulce, seigneur milanais, attaché à la France, où il parvint à la dignité de maréchal; elle surpassa toutes les autres en magnificence, et étonnerait même dans notre siècle de faste et de luxe. Douze cents dames y assistèrent avec toute la cour du roi, et un nombre prodigieux de seigneurs italiens. Cent soixante maîtres d'hôtel, répartis dans les salles, réglaient l'ordre du service ; douze cents officiers de bouche, revêtus d'uniformes de velours ou de satin, recevaient et disposaient les plats, découpaient les viandes et servaient au buffet. Le roi ouvrit le bal avec la marquise de Mantoue; et, ce qui semble plus extraordinaire dans nos mœurs actuelles, des cardinaux et des prélats y dansèrent.

Ces fêtes se terminèrent par l'entrevue de Savone, où Louis reçut Ferdinand, qui retournait en Espagne avec Germaine de Foix, son épouse. Il combla sa nièce de caresses et de présens. On a lieu de soupçonner par les suites que son amitié pour la jeune princesse lui causa des épanchemens de confiance dont le vieil époux sut profiter; du moins est-il comme certain que dans cette entrevue furent jetés, sous la direction de l'Aragonais, les fondemens d'une ligue qui mit peu après l'Italie en feu. Le roi de Naples emmenait avec lui Gonzalve, à qui le roi de France prodigua les honneurs et les distinctions. Le grand capitaine, qui devait bien connaître la mauvaise foi de son maître, s'était laissé déterminer par lui à quitter ses beaux établissemens et ses espérances de Naples, pour des promesses à réaliser

en Espagne. Quand Ferdinand le tint dans son Aragon, il oublia tous ses engagemens, et relégua le conquérant du royaume de Naples dans les terres qu'il possédait en Espagne. Il y mourut de chagrin.

A force de traités de paix, l'Europe était sans cesse menacée de la guerre, parce qu'il n'y avait aucune de ces conventions qui ne créât ou ne laissât subsister des prétentions, que chaque puissance se promettait de réaliser tôt ou tard. Le roi d'Aragon, Ferdinand, expert dans cet art d'une diplomatique tortueuse, est soupçonné d'avoir proposé dans l'entrevue de Savone un plan de confédération entre les principaux souverains de l'Italie pour régler leurs limites respectives. Le détail en est ignoré; mais on peut présumer que c'était à peu près la même que Marguerite d'Autriche mit à exécution.

Cette princesse, successivement veuve de Jean de Castille, fils de Ferdinand et de Philippe, duc de Savoie, était fille de Maximilien, sœur de l'archiduc Philippe, tante du jeune Charles, alors duc de Luxembourg, depuis empereur sous le nom de Charles-Quint, et enfin gouvernante des Pays-Bas pour son neveu. On ne peut douter qu'elle ne conservât du ressentiment de l'affront qui lui avait été fait en France, lorsque Charles VIII, qu'elle devait épouser, la renvoya pour donner la main à Anne de Bretagne; mais ce ressentiment était balancé par le désir de l'agrandissement de sa maison, sa passion dominante. Il la détermina à sacrifier quelques avantages à la France, pourvu qu'elle en procurât de plus grands à sa famille; or ces avantages, dans l'état actuel de l'Europe, ne pouvaient se prendre que sur les Vénitiens, dont il semblait que la domination ne dût pas s'étendre hors de leurs *lagunes*. Maximilien, qu'on ne doit pas présumer ignorant des démarches de sa fille, prétendait, comme empereur, au Padouan et à plusieurs villes adjacentes; et, comme chef de la maison d'Autriche, au Frioul et à l'Istrie, sans doute avec l'intention secrète entre lui et Marguerite, quand il serait maître de ces provinces, de se servir des forces qu'il en tirerait pour s'emparer du Milanais. Mais, afin que le roi de France ne fût pas trop alarmé de la puissance que son père allait acquérir en Italie, elle proposait de l'aider à conquérir le Bressan et plusieurs villes autrefois dépendantes du duché de Milan, et à se venger des Vénitiens, dont les tergiversations avaient été si fatales à lui et à Charles VIII, son prédécesseur. Des avantages de convenance étaient assurés au pape, auquel on faciliterait l'acquisition des villes qui seraient à sa bienséance; et à Ferdinand, qui prétendait recouvrer Trani, Brindes, Otrante et Gallipoli, villes du royaume de Naples, qui étaient engagées aux Vénitiens depuis dix ou douze ans. Les confédérés, se regardant comme bien supérieurs par leur antique noblesse et la splendeur de leur dignité à ces orgueilleux marchands, prirent entre eux l'engagement de réunir leurs efforts, et de persévérer dans leur réunion jusqu'à ce qu'ils eussent ou détruit ou fait rentrer du moins

dans des bornes plus étroites cette trop fière république. Le traité fut conclu à Cambray, entre Marguerite, au nom de Maximilien son père, et de Ferdinand son beau-père, et le cardinal d'Amboise, agissant pour le pape et le roi de France. La princesse eut l'adresse de mettre les états de son neveu en Flandre, dont elle était gouvernante, hors de tout engagement avec la ligue. La discussion entre les négociateurs ne fut pas toujours pacifique, et plusieurs articles ne passèrent point sans des contradictions, même très animées : « Nous nous sommes, écrivait Marguerite, monsieur le légat et moi, » cuidés prendre au poil. »

Quoique les Vénitiens ne sussent point positivement ce qui se passait contre eux, ils en avaient cependant des soupçons, et entretenaient auprès du roi de France un ambassadeur, pour détourner le coup s'ils le pouvaient. Il se nommait Condolmier, homme aimable, mais souvent embarrassé au milieu d'une cour où les préventions contre la république débordaient pour ainsi dire de toutes parts. Condolmier était valétudinaire. On lui demandait un jour des nouvelles de sa santé. « Je me porte assez bien, dit-il, si ce n'est que » j'ai grand mal aux oreilles, en entendant journellement ce qui se » dit contre la république. » Dans une explication avec le roi, qui l'admettait souvent à sa conversation, le Vénitien, après avoir remontré au monarque le danger qu'il courait en quittant d'anciens alliés, et en s'attachant à des ennemis à peine réconciliés, ajouta : « La république a de grandes ressources, et c'est une entreprise » bien périlleuse que de s'attaquer à une puissance gouvernée par » tant de têtes sages. — Monsieur l'ambassadeur, répondit Louis, » tout ce que vous venez de me dire est fort bon ; mais j'opposerai » tant de fous à vos sages, qu'ils auront bien de la peine à les gouverner. Nos fous sont gens qui frappent à droite et à gauche, et qui » n'entendent pas raison quand ils ont une fois commencé. »

En effet, si les conditions stipulées pour le nombre et la marche des troupes, et pour les points d'attaque, eussent été exactement observées, il ne serait resté aux Vénitiens que leur ville et quelques îles. Quand ils apprirent la conclusion de cette confédération, les avis furent partagés entre eux. Le plus grand nombre opinait à attaquer la ligue par la négociation auprès de chacun des confédérés en particulier, et à commencer par le pape. Dominique Trevisani, un des procurateurs de Saint-Marc, dit : « Montrer de la faiblesse, faire des » offres à l'un des conjurés, c'est autoriser tous les autres à se mettre » en droit de nous dicter des lois, et il n'en faut attendre que de très » dures. Le meilleur moyen d'éviter notre ruine est de nous roidir » contre le danger, de ne point désespérer de la patrie ; et quand » nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir, Dieu ne nous » abandonnera pas. » Le doge reçut avec dignité le héraut français qui vint lui déclarer la guerre. Il rappela les anciennes alliances, s'excusa sans bassesse des infractions qu'on alléguait, et finit par ces

mots : « Nous avons encore confiance en sa sacrée majesté, sinon » nous espérons de nous défendre. Héraut, rapportez au roi de » France ce que vous venez d'entendre. Partez. »

Le pape Jules II entama la guerre par des monitions qui attribuaient leur pays au premier occupant, et qui furent suivies d'hostilités dans lesquelles il commença, à plus de soixante-dix ans, à montrer son goût pour les opérations militaires. Le roi entra lui-même en Italie avec douze mille hommes de cavalerie d'élite, six mille Suisses et le double environ d'infanterie nationale. L'inconstance des Suisses avait fait reconnaître la nécessité de s'occuper de de cette arme, si peu considérée alors, qu'il ne fallut pas moins que le généreux dévouement du chevalier Bayard, de Vandenesse, frère de La Palice, de Molard, gentilhomme dauphinois, qu'on peut regarder comme le créateur de l'infanterie française, et de quelques autres officiers distingués de gendarmerie, pour former et conduire, sans croire déroger, les nouvelles légions de cette milice. Les Vénitiens, qui faisaient alors tout le commerce du monde, opposèrent une armée plus nombreuse, mais moins forte, en ce qu'elle était composée de mercenaires ramassés de tous les pays. A la vérité ils avaient à leur tête le comte Pétiliane et Barthélemy l'Alviane, deux excellens généraux. Malgré les talens des chefs, les soldats ne pouvaient tenir contre l'impétuosité française. Aussi le prudent Pétiliane ne disputa-t-il pas le passage de l'Adda. Il ne s'occupait qu'à se retrancher. Mais la crainte de se voir coupé de Crémone, d'où il tirait ses subsistances, l'obligea à un mouvement pendant lequel les deux armées se rencontrèrent. Ce fut près d'un village nommé Agnadel, sur les confins des états de Venise, avoisinant au Milanais. L'avant-garde française était maltraitée par l'Alviane, lorsque Charles, comte de Bourbon-Montpensier, et après lui le roi lui-même, qui commandait le corps de bataille, se présentèrent pour la soutenir. Les lances mercenaires ne purent résister long temps au choc de la gendarmerie encouragée par l'exemple de Louis, qui chargeait en personne et s'enfonçait sans précaution dans les bataillons ennemis. Les boulets tombaient et tuaient autour de lui ; on le pressait de se retirer et de donner ses ordres de plus loin : « Que » ceux qui ont peur, répondit-il gaîment, se mettent à couvert der- » rière moi. »

La déroute fut complète. Pétiliane sauva cependant une partie de l'armée en donnant rendez-vous aux fuyards sous les murs de Bresse, qui était à quarante milles du champ de bataille. Plus près la terreur aurait pu la dissiper de nouveau. L'Alviane blessé fut fait prisonnier par Vandenesse et amené couvert de sang dans la tente du roi ; il passait pour homme d'esprit et intrépide ; Louis XII, voulant l'éprouver, donne ses ordres en secret, et, pendant qu'il s'entretenait tranquillement avec le prisonnier qui avait été pansé, l'alarme sonne : tout le monde est troublé. Le roi apostrophe l'Alviane.

« Qu'est-ce donc, seigneur Barthélemi? vos gens sont bien difficiles » à contenter, veulent-ils en tâter une seconde fois? — Sire, répondit » fort paisiblement le prisonnier, s'il y a combat aujourd'hui, ce ne » peut être qu'entre les Français; car les nôtres, vous les avez gou- » vernés de manière que vous ne les verrez de quinze jours en face.»

Louis poursuivit les fuyards jusque sur les bords de la mer. De là contemplant la ville, dont un large fossé le séparait, il fit braquer contre elle six coulevrines et tirer cinq volées à coups perdus, « afin » qu'il fût dit dans l'avenir, rapporte Brantôme, que le roi Louis XII » avait canonné la ville imprenable de Venise. » Petit et vain triomphe, qui était même plutôt une preuve d'impuissance qu'un titre de gloire. Il obtint plus de profit de sa victoire par la prise de toutes les villes que lui donnait le traité de Cambray, et même par la plus grande partie de celles qui étaient dans le lot de l'empereur, et que les Vénitiens se hâtèrent de lui rendre, mais qu'il remit fidèlement à Maximilien. Il repartit ensuite pour la France, comme si l'expédition était finie et qu'il n'eût plus rien à craindre, moyennant les troupes qu'il laissa dans le pays.

Maximilien, malgré l'engagement pris dans le traité d'attaquer les Vénitiens concurremment avec le roi de France, lui en laissa tout le danger; il se fit long-temps attendre, parut enfin presque dans l'arrière-saison à la tête d'une nombreuse armée d'Allemands, et mit le siége devant Padoue, que les Vénitiens avaient reprise par un coup de main. Ils y avaient jeté toutes les troupes échappées à Agnadel. La ville était bien munie, et Pétiliane, qui y commandait, se défendait très vaillamment. Les Français vinrent secourir les Allemands avec un corps puissant de cavalerie composé presque tout entier de chevaliers, du nombre desquels était Bayard. L'empereur, dont l'infanterie se rebutait de la longueur du siége, voulut engager cette chevalerie, qui n'avait coutume que de combattre à cheval, armée de toutes pièces, à mettre pied à terre et à se mêler à ses fantassins. Les chevaliers français ne savaient quel parti prendre sur cette proposition, craignant ou de déroger s'ils quittaient l'armure caractéristique de la chevalerie, ou d'être notés de *couardise* s'ils refusaient. Bayard leur fournit la réponse; ce fut de consentir à se mêler aux fantassins dans un assaut qui se préparait, si les chevaliers allemands en voulaient faire autant; mais ceux-ci refusèrent de s'assimiler à de vils piétons, et l'assaut n'eut pas lieu. Le siége tira en longueur. Les mercenaires impériaux, mal payés, désertèrent par bandes, et Maximilien lui-même, témoin de cet abandon, se déroba à son armée pendant la nuit avec ses seuls domestiques, laissant aux généraux le soin de lever le siége et de faire la retraite comme ils pourraient.

Les Vénitiens, en montrant toujours beaucoup de fermeté, mettaient néanmoins dans leurs procédés toutes les condescendances propres à adoucir leurs ennemis. Pendant ce siége, ils tentèrent

beaucoup de sorties et firent des prisonniers, surtout parmi les Français, qui couvrant ordinairement la retraite se trouvaient exposés à tomber entre leurs mains. Le gouverneur Pétiliane les traitait avec toute sorte d'égards et leur rendait souvent la liberté. « Mes » amis, leur disait-il en les renvoyant, j'espère qu'avec l'aide de » Dieu le roi votre maître et la seigneurie retourneront quelque » jour en amitié, et n'étaient les Français qui soutiennent, croyez que » devant qu'il fût vingt-quatre heures je sortirais de cette ville et en » ferais lever le siége honteusement. »

Les soldats de Jules et ceux du roi de Naples, qui faisaient partie de l'armée assiégeante, ne se conduisaient pas mieux que l'infanterie allemande. La Palice, qui commandait les Français, découvrit des trahisons et des connivences avec les assiégés. La nuit ils tiraient sur les quartiers de Maximilien et des Français; La Palice s'en plaignit et fit même punir quelques malheureux soldats qui ne suivaient en cela que l'ordre de leurs chefs. Ceux-ci agissaient en vertu des ordres de leurs princes, que les Vénitiens avaient satisfaits. Le pape, réconcilié secrètement avec eux moyennant l'abandon des places qu'il désirait, non seulement cessa d'être leur ennemi, mais il devint leur protecteur, se brouilla avec le roi de France sur de légers prétextes, et attaqua tout aussi injustement Alphonse, duc de Ferrare, allié fidèle des Français et ennemi des Vénitiens.

Bientôt Jules ne tergiversa plus dans les démonstrations de sa haine contre Louis XII lui-même. Il accorda l'investiture de Naples à Ferdinand, sans faire mention de Germaine de Foix et de la réversion stipulée en faveur de la France. Dans un traité que le roi fit avec Henri VIII, qui montait alors sur le trône d'Angleterre, et qui doit jouer un rôle si important à cette époque, Jules obtint qu'il y serait inséré que si Louis attaquait l'église, la paix qu'ils juraient ensemble serait nulle. C'était un ennemi que Jules, par cette clause, préparait à la France. Il pratiqua aussi les Suisses, et parvint à les indisposer contre les Français, leurs anciens alliés. L'instrument de la séduction chez eux était Mathieu Scheiner, homme de basse extraction, d'abord régent de collège, puis curé, ensuite chanoine, évêque enfin, et même décoré du chapeau, sous le nom de *cardinal de Sion*, afin de lui donner plus d'autorité dans les cantons, dont il gagna l'entière confiance. Il avait offert ses services à Louis XII, qui les dédaigna. Scheiner jura de le faire repentir de son mépris, et tint parole.

Jules commença enfin les hostilités par l'arrestation des ambassadeurs de France à Rome, par une tentative sur Gênes qui ne réussit pas, et par une irruption dans les états du duc de Ferrare, qu'il accompagna de censures dirigées tant contre ce prince que contre ceux qui lui donneraient aide ou conseil. Ce n'était pas vraisemblablement la seule ambition et le désir d'agrandir ses états qui inspiraient à Jules une haine si envenimée contre Louis. On ne peut

guère douter que le pontife n'eût découvert que le cardinal d'Amboise ne se défaisait pas de l'espérance de mettre la tiare sur sa tête, en forçant le pontife à l'abdiquer, et que le trop complaisant monarque ne fût disposé à appuyer de toutes ses forces la chimère de son ministre. Mezerai trouve mauvais qu'on reproche au cardinal, comme un défaut, « d'avoir aspiré ardemment à la papauté; car, » dit-il, ce n'est pas un blâme à une suprême vertu de souhaiter » une souveraine dignité, pour en bien faire à toute la terre. » Mais avec ce prétexte de bien public, dont tout ambitieux ne manque pas de se parer, on cause des guerres, des ravages, et le malheur des peuples. C'est ce qui arriva de l'ambition d'Amboise, et sans aucun profit pour lui. Vingt fois il compromit les intérêts de l'état pour cette chimère, et cependant la postérité lui a assigné un rang honorable entre les bons ministres qu'elle propose en exemple. C'est qu'au fond l'amour du bien était dans son cœur; que son ambition d'ailleurs fut modérée; que, pour la servir, il profita plutôt des circonstances qu'il ne les fit naître; et qu'enfin, au milieu des erreurs politiques où son illusion le fit tomber, il ne cessa de conserver pour le prince et pour les peuples un zèle et un attachement inviolables.

Les procédés hostiles du pape et ses hauteurs, qui tenaient de la bravade, déterminèrent le roi à retourner en Italie. Il se concerta avec l'empereur, qui avait aussi des motifs pour désirer que le pape éprouvât des revers. Ils devaient y entrer chacun avec une armée formidable, achever de dépouiller les Vénitiens; puis Louis conduirait ou accompagnerait Maximilien à Rome, où il recevrait la couronne impériale. Alors tenant le pape entre leurs mains, ils convoqueraient un concile. L'empereur appellerait les prélats allemands, et le roi les prélats français; tous réunis devaient faire le procès à Jules, pour cause de simonie, vexations et autres griefs qu'il n'était pas difficile de trouver dans la vie d'un pontife ambitieux et perturbateur, puis le déposer et lui donner un successeur.

Mais c'était sur ce point que les deux prisonniers ne se seraient peut-être plus entendus. Louis croyait travailler pour son ministre, et Maximilien, devenu veuf l'année suivante, aurait voulu travailler pour lui-même. Ce travers lui avait passé par l'esprit. Il s'en explique clairement dans une lettre à Marguerite, sa fille, gouvernante des Pays-Bas.

On y voit qu'il n'y comptait pas tellement sur la force, qu'il n'employât aussi la négociation. Sa fille l'exhortait à se remarier. Il lui répond : « Nous ne trouvons point pour nul resun bon, que nous » nous devons franchement marier; mais avons plus avant mys notre » delibération et volunté de jamès plus hanter faem. Et envoyons » demain mons de Gurce, évêque, à Rome devers le pape, pour » trouver fachon que nous puyssuns accorder avec ly, de nous » prendre pour ung coadjuteur, afin qu'après sa mort pourruns estre » assuré de avoir le papal et devenir prestre, et après estre saint, et

» que il vous sera nécessité que après ma mort vous serez contraint » de me adorer, dont je me trouverez bien glorioes. » Etait-ce une plaisanterie, peut-être serait-on fondé à croire qu'il parlait très sérieusement, 1. parce qu'il recommanda le secret, comme pour l'affaire la plus importante, et qu'il signe, « Votre bon père Maxi- » milien, futur pape; » 2. parce qu'il mande qu'il avait dans Rome une faction pour lui, « et, ajoute-t-il, je commence à pratiker les » cardinaux, dont deux ou trois cent mille ducats me feront un » grand service, avec la partialité qui est déjà entre nous. » Or, on sait que Maximilien n'était pas homme à hasarder ses ducats sans espoir de réussite. D'ailleurs ce n'était pas un projet si mal imaginé que de vouloir joindre le sacerdoce à l'empire.

Le cardinal d'Amboise aurait été fort étonné de se voir un pareil concurrent, si la mort ne l'avait surpris avant qu'il en eût connaissance. Dans sa maladie, il disait à un religieux qui le servait : « Ah ! frère Jean, frère Jean, mon ami, que n'ai-je été toute ma vie » frère Jean ! » Il recommanda à sa famille assemblée autour de son lit « de ne jamais se mettre jusque là où il s'était mis. » Si le cri de sa conscience fut excité par le repentir d'avoir sacrifié l'argent et le sang des Français au désir de la papauté, on doit compatir à ses remords, surtout quand les meilleurs historiens conviennent que le peuple n'a jamais été plus ménagé, la police plus exacte, les fortunes particulières plus assurées que sous son ministère. Il était doux, humain et obligeant. Entre les traits qui l'honorent, on raconte qu'un gentilhomme, voisin de la belle terre de Gaillon, que le prélat cherchait à agrandir, en possédait une petite qui, entrant dans cette seigneurie, en défigurait l'arrondissement. Le gentilhomme vint de bonne grace en proposer au cardinal l'acquisition. D'Amboise s'informe du motif qui l'engage à se dessaisir du patrimoine de ses pères, auquel il paraissait auparavant fort attaché. Le gentilhomme dit qu'il trouve pour sa fille unique un mariage avantageux qu'il ne peut accomplir sans vendre sa terre; qu'avec une partie du prix il marierait sa fille, et que de l'autre il s'en fera des rentes pour passer doucement sa vieillesse. Le cardinal achète, paie, et, quand la demoiselle est établie, il rend au père son domaine. Ses courtisans s'étonnent comment il a pu se priver d'une possession tellement à sa bienséance. Le cardinal répond : « Je suis encore trop heureux, puisqu'au » lieu d'une terre j'ai acquis un ami. » Ainsi entouré de l'orgueil de la puissance, qui ordinairement endurcit le cœur, d'Amboise sentait le prix de l'amitié, et en convoitait le charme.

Le roi fut vivement touché de cette perte, et déclara solennellement qu'il serait désormais son premier ministre : c'était une tâche qui, déjà pénible par elle-même, était devenue plus fatigante par les circonstances. Il fallait conduire une guerre qui se faisait au loin et pourvoir à ses besoins, retenir dans les liens d'une alliance équivoque Maximilien, toujours prêt à échapper, démêler les ruses de Ferdi-

nand et éviter ses embûches; surtout se tenir en garde également contre l'adresse et la violence de Jules, qui maniait avec une égale activité les armes spirituelles et temporelles. On le vit dans la guerre de Ferrare, à l'âge de près de quatre-vingts ans, l'épée à la main et la cuirasse sur le dos, commander lui-même ses troupes, et dresser des bulles de censure et d'excommunications. Au milieu de ces occupations il tomba dangereusement malade. Se voyant sur le bord du tombeau, il parut se repentir des excès où son ambition et sa vengeance l'avaient emporté. C'est dans cette circonstance que Maximilien travailla à se faire du moins coadjuteur, et se flatta de l'espérance prochaine de la papauté. « Car, écrivit-il à sa fille dans cette » même lettre citée plus haut, le pape a les fièvres doubs et ne peut » longuement fyre. » Mais Jules convalescent ne pensa plus comme Jules moribond. Ne pouvant pas séparer l'empereur du roi de France, il tâcha de soulever le corps germanique contre Maximilien. Une diète se tenait à Augsbourg; le pape y envoya des ambassadeurs, qui se plaignirent de la conduite du chef de l'empire contre le chef de l'église, et disposèrent les membres de la diète à exhorter leurs commettans, sous peine d'anathème, de ne donner ni aide ni secours à l'empereur dans une guerre sacrilège, manifestement entreprise contre l'église. Les bruits qu'il sema en Italie, et les imprécations de schisme et d'hérésie qu'il accumula sur Louis XII, enlevèrent au monarque beaucoup de partisans chez ce peuple timoré.

Mais le plus grand mal que le pape fit à la France, ce fut de détacher les Suisses de leur ancienne alliance avec elle. Il est vrai que le roi donna lieu à leur défection par une vivacité injurieuse qui lui coûta cher. Ils lui demandaient une augmentation de solde journalière pour les capitaines et de pensions pour les cantons, et ils accompagnaient leur demande de la menace de le quitter en cas de refus. « Que prétendent donc ces misérables montagnards ? dit le roi piqué, » qui croyait déjà les payer trop cher; est-ce qu'ils me regardent » comme leur tributaire ou leur caissier? » Ce mot imprudent, malignement recueilli et méchamment paraphrasé, choqua ces hommes agrestes, mais fiers, et aida merveilleusement les manœuvres du cardinal de Sion auquel sa dignité et son éloquence donnaient une grande prépondérance dans les délibérations communes. Il fit briller aux yeux de ces paysans soldats, plus religieux qu'instruits, la gloire de se déclarer protecteurs du saint-siége et d'être les soutiens de la sainte église. Par ces motifs, la nation abandonna l'alliance de la France, non pas cependant assez généralement pour qu'il ne restât encore quelques Suisses dans ses armées.

Le roi, instruit des mouvemens que se donnaient le pape et ses émissaires dans toute l'Europe, en France surtout, et même dans sa cour; qu'on y agitait avec chaleur la question, si religieusement il était permis de faire la guerre au pape, se détermina à fixer l'opinion par l'autorité d'un concile national. Il le convoqua dans la ville

de Tours. L'assemblée, composée d'une grande partie des évêques de France, d'abbés, de chanoines et de docteurs, décida qu'on pouvait en sûreté de conscience s'emparer pour un temps des places fortes que le pape remplissait de troupes et qu'il employait à troubler la tranquillité de ses voisins; qu'il était licite de se soustraire à son obéissance, non point absolument ni en toutes manières, mais autant qu'il était nécessaire pour une juste défense, en se conformant pendant la soustraction, pour les cas de recours au saint-siége, aux lois de l'ancienne discipline; que ce que le roi pouvait pour soi-même, il le pouvait pour ses alliés, et que les excommunications lancées pour des intérêts temporels étaient nulles et de nul effet. Louis XII n'avait pas besoin de cette décision pour tranquilliser sa conscience; mais il n'en était pas de même de la reine Anne. Peu éclairée, et selon l'ordinaire d'autant plus décisive, il lui arrivait de faire sur cet objet des remontrances assez vives à son époux. Il les écoutait avec une patience qui étonnait ses courtisans. Quelques uns s'étant permis un jour de lui en témoigner leur surprise, il leur répondit tranquillement : « Il faut bien souffrir quelque chose » d'une femme, quand elle aime son honneur et son mari. »

Le concile exhorta le roi à faire connaître au pape sa décision. Cinq cardinaux, mécontens de Jules et ne pouvant plus supporter sa hauteur et son opiniâtreté tyrannique, l'avaient déjà quitté et s'étaient réfugiés à Florence, ville dévouée aux Français. Pour plus grande sûreté, ils passèrent ensuite à Milan. De là ils répandaient des manifestes contre la conduite du pape qu'ils traitaient d'imprudente et de vexatoire, et faisaient entendre que les excès en étaient au point de ne pouvoir être réprimés que par un concile général, comme il était arrivé du temps des conciles de Constance et de Bâle dont ils citaient l'exemple. Les pères de Tours prièrent le roi d'accorder à ces cardinaux la protection dont ils avaient besoin pour assembler ce concile à Pise. Quant à eux, ils s'engagèrent à se réunir à Lyon pour délibérer sur la conduite du pape quand il aurait donné réponse. En attendant, ils défendirent de s'adresser à la cour de Rome pour aucune affaire et d'y envoyer de l'argent; et de leur autorité privée et sans consulter le pape, ainsi qu'ils avaient coutume, ils accordèrent au roi cent mille écus à prendre sur les biens ecclésiastiques. Mathieu Lang, évêque de Gurck et premier ministre de l'empereur, qui l'avait envoyé à cette assemblée, en souscrivit toutes les résolutions, et demanda au nom de son maître un recueil exact des *libertés de l'église gallicane*, pour les faire adopter en Germanie. Mais au lieu d'y devenir, comme en France, un simple préservatif contre les entreprises de la cour de Rome, elles produisirent dans les écoles de théologie, dans lesquelles pour intimider le pape les dissémina l'imprudent Maximilien, et où étudiait alors le fameux Martin Luther, une fermentation funeste, qui devait être presque aussi fatale à l'autorité de l'empereur qu'à celle du pape.

Pendant ces arrangemens, la guerre se faisait à outrance en Italie, par petites actions, souvent plus meurtrières que les grandes batailles. Les Français étaient accourus de Milan au secours du duc de Ferrare, sous le commandement du maréchal de Chaumont, général expérimenté, mais trop temporiseur; par des marches savantes, il enferma le pape dans Bologne : le pontife, qu'il pouvait forcer sur-le-champ, offrit de faire un accommodement sincère avec la France, et demanda du temps. Chaumont l'accorda; mais pendant le délai arriva un général vénitien conduisant un corps de Turcs à la solde de la république. Jules, protégé d'ailleurs par l'ambassadeur du roi d'Angleterre, et même par celui de l'empereur, fut sauvé; et Chaumont, qui même en réussissant craignait d'être désavoué, reprit la route de Ferrare et mourut à peu de temps de là. On remarque qu'il fit demander au pape la levée des censures qu'il pouvait avoir encourues pour lui avoir fait la guerre.

Le maréchal de Trivulce lui succéda. Sous lui combattaient Fontrailles, La Palice et Bayard, les derniers héros de la chevalerie française. Toujours en action, ils désolaient le pontife guerrier par des courses perpétuelles : peu s'en fallut que Bayard ne le surprît dans une embuscade habilement dressée, et dont une tempête de neige, survenue à propos pour le pape, empêcha l'effet. Jules, se rendant sans escorte au siége de la Mirandole, fut obligé, par l'effet de l'ouragan, de revenir sur ses pas; il rentrait dans le château d'où il était parti, lorsque Bayard, à la poursuite des fuyards, parut à l'extrémité du pont. Le pontife n'eut que le temps de sauter à bas de sa litière, et d'aider même à hausser le pont-levis.

Rien ne pouvait mieux seconder les armes françaises qu'un concile général qui aurait tenu Jules dans une perplexité embarrassante. Louis XII fit ses efforts pour l'assembler. De tous les princes qui avaient promis de seconder son projet, il trouva les uns froids et indifférens, les autres répugnans et même contraires. Le roi d'Angleterre tenait à la gloire de se déclarer protecteur du pape : le roi d'Écosse priait qu'on ne l'engageât pas dans cette affaire, de peur qu'elle ne servît de prétexte à son voisin pour lui déclarer la guerre; le roi de Portugal craignait de désobliger Ferdinand-le-Catholique, roi d'Aragon, qu'on savait secrètement attaché au pape, qui lui prodiguait tous les priviléges qu'il désirait pour ses royaumes de Naples et de Sicile; et les princes mêmes d'Italie qui joignaient leurs enseignes aux drapeaux français, tout en combattant le pape, hésitaient à se brouiller irrévocablement avec lui, et craignaient pour leurs états les troubles inséparables du schisme. Le seul Maximilien se montrait décidé à suivre le plan concerté avec Louis pour le concile, et il promit d'y envoyer les évêques d'Allemagne et des Pays-Bas, en même temps que le roi grossirait cette assemblée de tous les prélats de France. Cependant Maximilien se prêta à quelques conférences de paix avec le souverain pontife, qui tenait

sa cour à Bologne. Il lui envoya l'évêque de Gurk, son confident ; mais, comme si ce ministre ne fût venu que pour faire au souverain pontife un refus de parade, il rejeta avec hauteur des propositions très acceptables, dans lesquelles le pape, il est vrai, s'obstinait à ne vouloir pas comprendre Louis XII. Le résultat de ces conférences inutiles fut la convocation du concile de Pise, qu'autorisèrent les ministres de l'empereur et du roi de France.

Dans ces entrefaites, le duc d'Urbain, général du pape, perdit une bataille; son armée fut complètement défaite et presque détruite. La prise de Bologne devint le prix de cette victoire, remportée par Trivulce. Avant l'action, Jules, en prévoyant l'issue, s'était retiré à Ravenne, d'où il fit faire des offres à Trivulce. Celui-ci, qui craignait en poursuivant ses succès d'aller au-delà de ses instructions, les envoya au roi; et, en attendant sa réponse, le souverain pontife gagna Rome, dont l'armée victorieuse aurait pu lui fermer le chemin. Par déférence pour Maximilien, qui s'était montré constant dans leurs communes résolutions, Louis XII rejeta aussi les propositions du pape, quoiqu'elles lui fussent très avantageuses.

Un si bel accord entre des princes d'intérêts si opposés ne pouvait guère durer. On ne sait par où Jules attaqua Maximilien, si ce fut par l'ambition ou l'intérêt, deux moyens également puissans sur lui; l'argent, métal enchanteur sur lequel ses regards se portaient toujours avec complaisance, ou le désir de rattacher à ses autres possessions le duché de Milan, à son gré, trop peu payé par l'hommage que Louis XII lui en avait fait, quoique ce monarque eût assez chèrement acheté son propre bien. Quelque moyen de séduction qui ait été employé auprès de l'empereur, peu après avoir rejeté dédaigneusement les offres du pape, Maximilien commença à biaiser dans sa conduite. Il se plaignit de ce que le concile était indiqué pour la ville de Pise, et non pas pour une ville d'Allemagne, et ce mécontentement apparent lui servit à ne pas presser l'arrivée des évêques de Germanie. Il ne s'y rendit que quelques Français et quelques Italiens, qui se joignirent aux cardinaux mécontens. Le concile fut ensuite transféré à Milan, parce que la ville de Pise ne paraissait pas assez sûre. Jules opposa à cette assemblée la convocation d'un concile général, qui devait se tenir dans le palais de Latran. En attendant, il déclara les membres du concile schismatiques, et jeta l'interdit sur les villes qui le recevraient. Ce fut une des causes de la défaveur qu'éprouva le concile à Pise, et qui obligea ses membres de le transférer à Milan. Enfin, Jules eut l'adresse d'engager Ferdinand-le-Catholique, infidèle à tous ses traités avec la France, à se déclarer ouvertement pour lui. Il obtint la même complaisance du roi d'Angleterre, qui fit même auprès du roi de France des instances mêlées de menaces, si on ne rendait pas Bologne à l'Eglise. De ces princes et des petits souverains d'Italie, ainsi que de la grande république de Venise et de quelques autres moindres, Jules forma une association qu'on appela *la ligue*

sainte ou la ligue *de la sainte union*. Les Suisses s'y joignirent, partie par zèle de religion, partie par ressentiment des paroles méprisantes de Louis XII; et bientôt parut en campagne, sous les étendarts de l'Eglise, une armée de ces mêmes Suisses entraînés contre la France, de ces troupes mercenaires qui vendaient leur sang aux princes italiens dans leurs querelles; de bataillons napolitains, nommés *bandes espagnoles*, que Ferdinand licencia afin qu'elles s'engageassent au pape; et enfin de Turcs mêmes soldés par les Vénitiens, et qui arboraient le croissant de Mahomet à côté des clés de saint Pierre. Un agent du pape en Angleterre trahit les secrets du pontife, et livra sa correspondance à Louis XII. Ce prince reconnut alors avec étonnement quels étaient ses ennemis. Dissimulé pour la première fois de sa vie, il affecta de croire aux protestations d'amitié qu'ils continuaient à lui faire, ou aux justifications qu'ils offraient de leur conduite, et il ne pensa plus qu'à déjouer leurs complots par des mesures vigoureuses.

Cependant l'humeur belliqueuse de Jules, qui appelait sur Rome les fléaux de la guerre, déplut à ses habitans. Les manifestes que le roi de France y répandit avec profusion, et les manœuvres des agens qu'il y fit glisser, réussirent si bien que le peuple se révolta, et que le pape fut contraint de se réfugier pour un temps dans le château Saint-Ange. La haine entre le souverain pontife et le monarque était à son comble : celui-ci fit frapper une médaille ou monnaie qui exprimait son ressentiment et ses projets. Elle portait pour légende : *Perdam Babylonis nomen*. « J'effacerai jusqu'au nom de Babylone. » C'est ainsi qu'il qualifiait le pape et la partie du sacré collége qui lui restait attachée, et ce n'était pas une menace vague. Il se préparait à y donner tous les effets possibles. Son projet, auquel l'armée formidable qu'il envoyait en Italie donnait l'espérance d'un plein succès, était d'aller droit à Rome, d'y entrer de gré ou de force, de faire le pape prisonnier, d'amener en triomphe son concile de Milan dans la capitale du monde chrétien, de déposer Jules, de placer sur son trône un pontife dévoué à ses intérêts, et d'envoyer ensuite son armée, continuant ses exploits, s'emparer du royaume de Naples.

Il en donna le commandement à Gaston de Foix, duc de Nemours, son neveu, fils de sa sœur, jeune homme de vingt-deux ans, qu'il aimait tendrement, plein de grace et de valeur, enjoué et sensible, aimable et généreux, chéri à la cour par sa galanterie noble, adoré dans les camps pour ses vertus guerrières, et auquel Louis destinait sa seconde fille et la couronne qu'il l'envoyait conquérir. Gaston commença ses exploits avec une rapidité qui lui fit donner le surnom de *foudre d'Italie*. La ville de Bologne, enlevée au pape après qu'il s'en était sauvé en amusant le maréchal de Chaumont, était pressée par l'armée de la sainte union, commandée par Raimond de Cardonne, vice-roi de Naples. Gaston, à la faveur de la nuit et de la neige, y pénètre avec toute l'armée, sans que les assiégeans s'en aperçoivent,



et par cette seule mesure il en fait lever le siége. Sans se reposer, il vole à Bresse, que les Vénitiens venaient de surprendre, et la leur enlève après un combat terrible. Avec la même rapidité il revient sur ses pas chercher l'armée de l'union, qu'il s'était borné d'abord à faire reculer. Il était instant de la dissiper. Ferdinand menaçait d'entrer en Languedoc; Henri VIII, son gendre, de descendre en Picardie, et Maximilien enfin avait donné ordre à cinq mille lansquenets, levés dans ses états et à son invitation par Louis XII, de rentrer dans leur patrie. Le brave capitaine Jacob (Jacques d'Empser) qui les commandait, indigné de la lâcheté qu'on lui ordonne, en fait part à Gaston, et lui demande sur le champ la bataille, pour prévenir la nécessité où il se trouvait d'obéir. Elle fut fixée au lendemain, jour de Pâques, et la défaite de l'armée papale fut complète; elle perdit son artillerie et ses bagages, et laissa quinze mille hommes sur le champ de bataille. Pierre Novarre, Fabrice Colonne, le jeune marquis de Pescaire et le cardinal de Médicis, qui fut pape l'année suivante sous le nom de Léon X, furent faits prisonniers. Les seules bandes espagnoles, commandées par Novarre, soutinrent noblement l'honneur qu'elles avaient acquis sous Gonzalve, le grand capitaine : plusieurs fois enfoncées, mais jamais vaincues, elles s'étaient ralliées au nombre de deux mille hommes, qui, enseignes déployées, tambour battant et marchant au pas, se retiraient fièrement à Ravenne. On vient en avertir Gaston, qui, entouré de jeunes seigneurs de son âge, contemplait avec la joie d'un premier triomphe les ennemis fuyant dans la plaine. Il craint qu'une si belle retraite ne dérobe quelques rayons à sa gloire, et, sans considérer la faible escorte qui l'accompagnait, il part et vole affronter cette colonne formidable : mais du premier choc il est enlevé de son cheval, et jeté dans un fossé bourbeux où il expire. Presque tous les jeunes imprudens qui l'avaient suivi furent tués : un d'entre eux, Odet de Foix, sieur de Lautrec, et depuis maréchal de France, fut percé de vingt-deux coups de lance, dont aucun ne se trouva mortel.

Cet évènement répandit dans l'armée victorieuse une sombre tristesse, qui éclata bientôt en gémissemens et en sanglots. On regrettait Gaston, ce vainqueur de vingt-deux ans, tant pour lui-même que pour les grandes choses qu'on en espérait. Il n'y a point de doute qu'il ne fût allé droit à Rome, et n'eût rempli les désirs de son oncle. Jules, qui apprit la nouvelle de la défaite de son armée avant celle de la mort du général ennemi, en trembla. Mais La Palice, qui prit le commandement des Français, n'étant pas instruit des intentions du roi, se contenta d'investir Ravenne, qui ne tarda pas à se rendre, et y attendit les ordres du roi. Louis, singulièrement attaché à son neveu, qui à la vérité méritait toute sa tendresse, fut accablé de tristesse à la nouvelle de sa mort. Il répondit à ceux qui le félicitaient de sa victoire : « Souhaitez-en de pareilles à mes ennemis. »

Cette victoire, en effet, fut comme le signal des malheurs qui fon-

dirent sur lui depuis ce temps presque jusqu'à sa mort. Le pape, informé de la consternation de l'armée et de l'irrésolution du chef, reprit courage. Il ranima la ligue de la sainte union , prête à se dissoudre, et y rattacha plus fortement les barons romains et d'autres princes italiens qui s'en étaient éloignés à la vue des grandes forces envoyées de France pour la détruire. Contre son ordinaire, l'impétueux et violent Jules s'appliqua à se concilier les confédérés par des égards et de bonnes manières; mais il lança les foudres de sa colère sur les cardinaux et les autres prélats revenus de Milan à Pise, qui l'avaient déclaré suspendu de ses fonctions , et dont Louis XII avait fait recevoir le décret en France. Il les somma de comparaître au concile de Latran, pour y subir la honte d'une condamnation, et d'avance il les frappa d'excommunication. Enfin cet habile politique, qui avait si bien aiguisé la jalousie de Maximilien touchant les exploits des Français, et à la sollicitation duquel ce prince, après avoir manqué aux principaux engagemens de la ligue de Cambray, en n'envoyant d'abord que de faibles secours et dans des délais qui les rendaient inutiles , les avait retirés aux Français dans les momens périlleux, remua aussi l'Angleterre; et ce fut encore à son instigation que , sans avoir été offensé et sous les plus frivoles prétextes, Henri VIII se détermina à attaquer la France.

La crainte d'une descente sur les côtes de Picardie et de Normandie força Louis de rappeler, pour la sûreté de ses provinces, les troupes stationnées sur les frontières du Dauphiné et de la Provence, que Ferdinand, roi d'Aragon, menaçait d'une invasion , dans l'intention d'opérer une diversion favorable à son royaume de Naples. La Navarre couvrait la France de ce côté. Le trône en était occupé par don Juan d'Albret. Le roi catholique requiert brusquement le passage. Le Navarrois avait encore assez de troupes pour opposer de la résistance, et attendre les renforts que Louis, son parent et son allié, intéressé à sa conservation , n'aurait pas manqué de lui envoyer. Mais don Juan, prince indolent, amateur du repos et des plaisirs, accorde la demande, malgré les remontrances de Catherine de Foix, son épouse. Ferdinand, afin d'assurer, dit-il, son retour, met garnison dans la capitale, s'empare des places fortes, et exerce partout les actes les plus absolus de la souveraineté. Les Français, commandés par le jeune duc de Valois, le duc de Longueville et Charles de Bourbon-Montpensier, depuis connétable, accoururent en vain au secours de leur allié. Ils reconquérirent, à la vérité, presque tout le royaume, mais Pampelune, la capitale, les arrêta. L'hiver survint, et, faute de vivres dans un pays ruiné, ils furent forcés de repasser les Pyrénées. La désolée Catherine, ne pouvant s'empêcher de se regarder comme privée de sa couronne, disait douloureusement à son mari : « Don » Juan, mon ami, si nous fussions nés vous Catherine et moi don » Juan, nous serions encore rois de Navarre. »

La nécessité où le roi se trouvait de se défendre contre les Anglais

et les Espagnols l'avait empêché de recruter et de renforcer l'armée d'Italie, affaiblie par ses propres succès. Presque toute l'infanterie et le brave de Molard, son instituteur, avaient péri à Ravenne. Comme l'armée était mal payée, les soldats se dédommageaient par le pillage, s'empressaient ensuite de mettre leur butin en sûreté, et désertaient par bandes. La Palice, hors d'état de remédier à ce désordre, se retire prudemment dans le Milanais, en garnit les places, et se prépare à résister à un débordement de Suisses que le cardinal de Sion amenait contre ce dernier asile des Français en Italie, et auxquels les Grisons et Maximilien, alliés ostensibles de Louis XII, avaient donné passage et fourni des renforts de cavalerie et d'artillerie qui leur manquaient. On appelait Scheiner le *général tondu*. A l'exemple de Jules, son patron, il portait la cuirasse, dirigeait les opérations militaires, et inspirait l'ardeur de la guerre à ces montagnards, en leur vantant sans cesse les richesses des plaines fertiles dont il leur promettait les dépouilles. L'impossibilité de leur résister et les ordres mêmes du roi firent prendre à La Palice le parti de la retraite : elle fut protégée par Bayard et Louis d'Ars. Mais, dans le tumulte inévitable qu'elle entraînait, le cardinal de Médicis trouva moyen de s'évader. Ainsi, à quelques forteresses près, où les Français laissèrent des garnisons, telles que celles de Gênes, Milan, Crémone, Bresse, Crême, Lugan et Locarno, l'Italie fut perdue pour eux.

Ce malheureux pays, en proie tour à tour aux soldats fugitifs de la sainte ligue dispersés à Ravenne et aux débris de l'armée victorieuse, lansquenets allemands, fantassins espagnols et français, menacé à tout moment de l'invasion des Suisses, était encore tourmenté par une guerre civile. On a vu que Ludovic Sforce, dit *le Maure*, avant que de tomber entre les mains des Français, avait confié sa famille à l'empereur, son allié par Blanche Sforce, sa dernière femme, nièce de Ludovic. Ce prince aurait bien désiré investir du duché Charles son petit-fils, ou Ferdinand, frère de Charles; mais le mécontentement des confédérés, effrayés d'un si puissant voisinage, l'obligea de se désister de ce projet. Il n'empêcha donc point, si même il n'excita pas, Maximilien Sforce, fils aîné de Ludovic, à paraître dans le Milanais, et à tâcher d'y ranimer les partisans de son père, ce à quoi il réussit en partie. Il ne reçut pas pourtant d'investiture. Il se forma dans plusieurs villes des factions qui s'acharnèrent et firent couler le sang.

Sforce était appuyé par les Suisses, comme il paraît par les conditions qu'ils prétendirent imposer à la France dans une négociation que La Trémouille fut chargé d'entamer avec eux. Ils estimaient ce général sous lequel ils avaient plusieurs fois combattu. Le conseil du roi jugea à propos d'employer le crédit qui lui restait chez eux pour les dissuader de prêter leurs armes aux ennemis de la France. Mais leur prévention contre elle était telle que La Trémouille, arrivé à Lucerne, vit la populace s'attrouper autour de lui : il fit jeter

quelque argent, qu'elle ne daigna pas ramasser, et il fallut que le magistrat envoyât une garde à son auberge, où on ne lui avait préparé aucun logement. Il voulut entamer la négociation avec quelques membres du conseil; mais le conseil avait défendu à ses membres, sous peine de la vie, de communiquer avec lui. L'intérêt de l'état lui fit dissimuler ses procédés. Sa douceur et sa persévérance triomphèrent enfin de ces premiers obstacles. Mais quand les Suisses se furent déterminés à l'écouter, ils demandèrent sans détour que le roi de France retirât sur le champ les garnisons qu'il tenait dans les principales villes du duché de Milan, et surtout qu'il remît à Maximilien Sforce les châteaux de Milan, de Crémone et de Gênes. Une autre proposition fait connaître d'elle-même par qui elle était inspirée; elle tendait à ce que le roi abolît dans tous ses états les libertés de l'église gallicane, contre lesquelles le pape venait de publier un monitoire, et qu'il avait dénoncées au concile de Latran. Les bons Suisses ne s'oublièrent pas non plus. « Et vous porterez, » dirent-ils, à cinquante mille écus les pensions annuelles des cantons, et vous soudoyerez quinze mille Suisses en paix comme en » guerre. Promettez-vous cela? » La Trémouille s'étant récrié sur ces propositions, et ayant déclaré qu'il n'avait pas de pouvoir pour en accepter de pareilles : « Eh bien ! lui répondirent-ils, vous pouvez » vous houzer, c'est-à-dire, mettre vos bottes et partir. »

Le roi fut un peu rassuré contre l'incertitude des Suisses par un traité avec les Vénitiens. La république s'était à la fin aperçue qu'elle était vraiment le jouet des confédérés de la sainte union. Ferdinand lui prenait ses villes sur les frontières de Naples, Jules autour des terres de l'église, et l'empereur, quoiqu'il ne fût pas du nombre des confédérés, les secondait réellement, en tirant de l'argent de la république, par la crainte qu'il lui inspirait de se joindre à eux; de sorte que c'était véritablement elle qui faisait les frais de la guerre dont les autres tiraient le profit.

Au fond, la guerre entre les Français et les Vénitiens, sous Louis XII, n'avait été d'abord qu'une querelle de point d'honneur. Ces républicains, enflés de l'espèce de fuite de Charles VIII devant eux, malgré la victoire qu'il avait remportée à Fornoue, du butin qu'ils avaient fait sur lui à cette époque même, et notamment de la prise de sa magnifique tente et de ses équipages somptueux, en avaient fait des trophées qu'ils montraient avec complaisance. Louis XII, allant à la conquête de Naples, les avait contraints de rendre ces dépouilles humiliantes pour la France; de cette restitution forcée il était resté aux Vénitiens un dépit qui les porta à s'opposer, tant secrètement qu'ouvertement, aux progrès des Français. Ceux-ci se vengèrent par la ligue de Cambray, et les républicains par l'accession à la ligue de la sainte union; mais, vainqueurs et vaincus, ils reconnurent le danger des nouvelles liaisons, et resserrèrent leurs anciens nœuds. Bientôt ils eurent conclu, pour recouvrer le Milanais

et les états de terre ferme de Venise, une ligue offensive et défensive qui réunit sous les mêmes drapeaux des soldats accoutumés à se combattre. Louis avait rendu aux Vénitiens deux prisonniers importans, Gritti et l'Alviane, et renoncé à ses prétentions sur les villes qu'il leur avait enlevées et qu'il ne possédait plus; et les Vénitiens, en retour, lui avaient abandonné leurs droits sur Crémone.

Ce traité, et une trève d'un an avec Ferdinand et avec Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, donnèrent au roi quelque tranquillité sur les affaires d'Italie; et, pour surcroît de sécurité, Jules II mourut. Non content de s'être fait payer de ses services dans la ligue par le don de Parme et de Plaisance, arrachés au Milanais, Jules, au moment où la mort le surprit, songeait à envahir Ferrare, le but chéri de ses désirs : il ourdissait en même temps une révolution à Florence pour en expulser les Médicis, rétablis depuis peu par Raimond de Cardonne, que l'avarice de Ferdinand avait forcé à se faire une ressource de cette expédition; il publiait enfin une bulle contre les priviléges du royaume de France, le livrait au premier occupant, en punition du schisme de son roi, et transférait au roi d'Angleterre le titre de roi très chrétien.

Jean, cardinal de Médicis, fut élu tout d'une voix le septième jour du conclave, et prit le nom de Léon X. Louis s'empressa de le prévenir. Il lui fit offrir d'abandonner le concile de Pise, et de se déclarer son *bon, dévot et obéissant fils*, si lui-même voulait en agir en père, et révoquer les censures de son prédécesseur. Le caractère personnel de Léon le portait à la réconciliation; mais, n'ayant pas encore eu le temps de reconnaître tous les intérêts qu'il avait à ménager, il se borna à des louanges et à des promesses, et supplia le roi de suspendre ses projets hostiles sur l'Italie. Louis ne crut pas devoir lui faire ce sacrifice.

Maximilien Sforce, peu aidé par l'empereur, son protecteur, s'était trouvé dans la nécessité de mettre des impôts sur ses nouveaux sujets. Ses exactions aliénèrent les Milanais. Ce fut dans cette circonstance que le roi fit passer en Italie une armée nouvelle, mais peu nombreuse : il en offrit le commandement à Charles de Bourbon-Montpensier, digne émule de Gaston. Mais le jeune prince, qui avait apprécié la position des Français au delà des monts, refusa de s'en charger. A son défaut, le généralat fut offert à La Trémouille et à Trivulce, qui furent moins circonspects que lui. A leur entrée, beaucoup des partisans de Sforce retournèrent sous la domination des Français, qui se virent encore une fois maîtres de tout le duché. Sforce se retira avec six mille Suisses dans Novarre, où l'armée française l'assiégea; mais, après plusieurs assauts livrés sans succès, elle leva le siége, à cause d'un renfort de dix mille Suisses qui s'introduisirent dans la place. La Trémouille alla camper à quelque distance, attendant lui-même pour agir des renforts qui lui étaient promis; mais Trivulce, auquel La Trémouille abandonnait la direction des

marches et des campemens, parce qu'il était du pays, et devait mieux le connaître, plaça mal l'armée française, dans un pays coupé de canaux et de ravins, où la cavalerie ne pouvait agir. La Trémouille, de son côté, comptant trop sur l'expérience de son collègue, et dans la sécurité qu'il ne serait point attaqué, n'avait couvert son camp que de son artillerie. Les Suisses, ayant reconnu sa position, forment le projet de l'assaillir. Sur le soir ils partent sans bruit de Novarre, et arrivent à la pointe du jour en présence du camp. L'artillerie tonne en vain sur eux : malgré ses ravages, sans rompre leurs rangs, ils accélèrent le pas, parviennent jusqu'au canon, s'en emparent, et le dirigent sur les Français. L'infanterie fut totalement défaite; la cavalerie ne put aller à son secours, et les Français, poursuivis sans relâche, abandonnèrent non seulement le Milanais, mais toute l'Italie, et notamment Gênes, qui alors s'affranchit de leur domination et se donna un doge.

Ce dernier malheur fournit aux ennemis de Louis XII l'occasion de développer leur profonde animosité; car on ne peut guère attribuer qu'à cette cause l'invasion que tentèrent l'empereur Maximilien, Henri VIII, roi d'Angleterre, et les Suisses, invasion qu'ils ne daignèrent pas légitimer du moindre prétexte, mais dont il paraît que le motif était, de la part du roi d'Angleterre, le désir de profiter des désastres du roi pour reconquérir quelque partie de la France ; de la part des Suisses une impulsion de fureur aveugle et de zèle fanatique, donnée par le cardinal de Sion ; et enfin, de la part de l'empereur, la passion de se rendre maître si absolu du duché de Milan qu'il pût en donner l'investiture à qui bon lui semblerait; et il y a lieu de présumer qu'intérieurement il la destinait à son petit-fils, l'archiduc Charles d'Autriche, déjà roi de Castille et souverain des Pays-Bas. Ce qui donne lieu à cette conjecture, c'est que la confédération entre les envahisseurs fut signée à Malines, sous les yeux de l'archiduchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, toute dévouée à l'agrandissement de sa maison, et à l'augmentation de la puissance de son petit-neveu.

Marguerite était cette princesse qui, appelée à la cour de France dans l'espérance d'épouser Charles VIII, en était sortie lorsque ce jeune monarque donna la main à Anne de Bretagne. Louis XII, étant duc d'Orléans, avait été élevé avec elle, et conservait de leur liaison un souvenir affectueux dont on a la preuve dans une lettre qui est restée. Il était marié avec Anne de Bretagne, deux fois ainsi rivale de Marguerite, lorsqu'il lui écrivait : « Vous êtes la seconde per-
» sonne du monde que j'aime le plus tendrement. Je veux absolu-
» ment embrasser ma cousine, ma vassale, ma première maîtresse,
» et, après l'avoir fait rougir de ses coquetteries, lui jurer une éter-
» nelle tendresse. »

Mais s'il restait dans le cœur de l'Autrichienne quelque trace des impressions d'enfance, la politique et l'attachement à sa maison

l'emportaient. Elle présida donc au traité par lequel Henri VIII s'engageait à entrer en France, par la Picardie ou la Normandie, avec une armée de cinq mille chevaux et quarante mille hommes de pied, et Maximilien par la Bourgogne, à la tête de trente mille Suisses. La confédération comptait aussi sur Ferdinand, roi d'Espagne, dont Henri VIII avait épousé la fille, et qui établi en Navarre devait pénétrer de là dans les provinces méridionales. Il y a même lieu de croire qu'il contribua beaucoup à entraîner son gendre dans la ligue. Le roi n'attendit pas l'attaque des Anglais. Comme ses galères, par les désastres d'Italie, devenaient inutiles sur la Méditerranée, il ordonna au vice-amiral Préjean de les mener dans l'Océan. « Ce fut, » remarque Mézerai, la première fois que le détroit de Gibraltar » vit entrer de ces sortes de vaisseaux dans la grande mer, lesquels » néanmoins, à raison des rames dont ils se remuent avec beaucoup » d'agilité durant le calme, sont très propres à battre les grands » navires, qui, durant presque tout l'été, ne sauraient se tourner » faute de vent. » Primaudet, capitaine breton, joignit vingt gros vaisseaux aux galères; les deux escadres, anglaises et françaises, eurent des engagemens qui ne furent pas décisifs. Le Breton, n'ayant un jour que vingt navires, fut rencontré par quatre-vingts des ennemis. « Ce combat, dit Mézerai, est remarquable. Après que Pri» maudet en eut fracassé et coulé à fond près de la moitié, les enne» mis ne pouvant plus se défendre contre les coups de main des » Bretons et des Normands, deux nations qui, pour se sentir moins » adroites dans la marine que ne sont les Anglais et les Flamands, » vont d'ordinaire tout d'un coup à l'abordage avec une terrible » furie, jetèrent du feu d'artifice dans son vaisseau; c'était le plus » beau qui fût sur mer, et que la reine avait fait bâtir et nommer » la *Cordelière.* » Primaudet aurait pu se sauver dans un esquif de son vaisseau embrasé; mais, préférant l'honneur à la vie, il le dirige contre l'amiral anglais, s'y cramponne, lui communique les flammes dont il est consumé, et tous deux périrent avec ceux qui les montaient. Préjean, dans une autre rencontre, repoussa jusqu'en Angleterre les Anglais qui l'avaient attaqué, y descendit avec eux, et mourut des blessures qu'il y reçut.

Malgré l'économie de Louis XII et l'obligation qu'il s'était imposée de ne point augmenter les impôts depuis deux ans, il avait été forcé d'établir une crue, c'est-à-dire une augmentation de taille. Dans la pressante nécessité d'un surcroît de dépenses, pour ne point molester ses sujets par de nouvelles taxes, il mit en vente des domaines de la couronne. Le parlement apposa à ces ventes des conditions qui leur donnaient plutôt un caractère de prêt que d'aliénation. Les acheteurs reconnaissaient ne les posséder qu'en manière d'usufruit. Ils consentaient à ne point changer les titulaires des offices, à ne point couper les bois, à ne se permettre aucune dégradation, et à vider leurs mains quand ils en seraient requis, moyennant une

pension sur le trésor public qui diminuerait à mesure que le capital serait remboursé.

Les Anglais abordèrent à Calais au nombre stipulé par le traité de Malines. L'empereur les joignit mal accompagné de quelque cavalerie allemande, selon sa coutume de faire la guerre avec les troupes des autres, et servit dans l'armée de Henri en qualité de volontaire et à raison de cent écus par jour. Les Suisses descendirent comme un torrent de leurs montagnes et inondèrent la Bourgogne. Le roi se tint partout sur la défensive; et, tourmenté de la goutte, il se fit transporter en litière à Amiens pour veiller de plus près à ce que ses généraux ne hasardassent point une bataille dont un mauvais succès aurait pu compromettre la sûreté du royaume. Ses ordres à cet égard furent trop bien exécutés dans une rencontre où il aurait peut-être gagné à être moins obéi.

On s'attendait que Henri VIII attaquerait Boulogne ou Abbeville, places à sa convenance; mais il se laissa persuader par Maximilien de marcher sur Thérouenne, ville presque enclavée dans les états de l'archiduc, dont la garnison française inquiétait et fatiguait les Flamands, et dont la prise ne pouvait être d'aucune utilité au roi d'Angleterre. Cette place, mal pourvue d'ailleurs parce qu'on n'avait pas prévu qu'elle dût être attaquée, manquait surtout de vivres; le désir de la ravitailler occasionna des engagemens entre les assiégeans qui ne s'étaient pas encore bien établis dans leurs lignes, et des détachemens de cavalerie française chargés de poudre et de farine. Ils forçaient les palissades, traversaient les marais par les sentiers indiqués, déposaient leurs provisions sur le bord des fossés et revenaient au grand galop. L'armée assiégeante, instruite un jour du projet d'une pareille expédition, se mit tout entière à la poursuite des ravitailleurs; les détachemens français qui devaient protéger les pourvoyeurs au retour s'étaient désarmés, ne les attendant pas si tôt, et furent surpris eux-mêmes par l'armée ennemie. Bayard et d'autres braves conseillaient d'attaquer. Piennes, qui commandait et qui avait ses ordres, ordonna la retraite. Elle se fit dans le plus grand désordre; chacun fuyait le plus vite qu'il pouvait. Bayard, resté seul à l'arrière-garde pour couvrir les fuyards, soutint l'impétuosité des Anglais et sauva l'armée; mais il n'eut pas le même bonheur qu'au pont de Garillan; il fut fait prisonnier. Ainsi, à trente-quatre ans de distance, Maximilien vit au même lieu les Français fuir devant lui. Cette déroute, arrivée au pied d'une montagne appelée Guinegate, est également connue sous le nom de *journée des éperons*, parce que les Français s'y servirent plus d'éperons que de la lance. Leur perte fut peu considérable, et l'action plus déshonorante pour la France qu'avantageuse à l'ennemi. Il prit Thérouenne, et accorda à la garnison les honneurs de la guerre. Il y eut débat entre l'empereur et le monarque anglais à qui appartiendrait la conquête. Pour s'accorder, ils convinrent d'y mettre le feu. Elle fut ruinée de fond

en comble : on n'en conserva que les églises, exception dont on a plusieurs exemples dans ce siècle. Henri VIII se laissa encore engager à assiéger Tournay, qui ne devait pas lui être plus utile que Thérouenne; mais il ne céda pas aux instances de Marguerite d'Autriche, qui la demandait pour servir de rempart contre les Français aux états de son neveu dont elle était gouvernante. Il y mit garnison anglaise, afin qu'il ne fût pas dit qu'il retournerait dans son île sans avoir rien acquis sur le continent. Ses conquêtes s'y bornèrent à cette ville par la sage circonspection de Louis, et au moyen d'une diversion qui eut lieu en Angleterre et qui força Henri d'y faire repasser des troupes.

Jacques IV, roi d'Ecosse, beau-frère de Henri, dont il avait épousé la sœur, et néanmoins fidèle allié de la France, avait fait une irruption dans le nord de l'Angleterre. Ses soldats y firent un butin immense; désirant le mettre en sûreté, la plupart abandonnèrent l'armée, en sorte qu'elle était considérablement réduite lorsque les Anglais parurent. Jacques pouvait reculer; il en eut honte, et engagea à Flodden un combat aussi terrible qu'imprudent, où il périt avec dix mille des siens. Son corps fut transféré à Londres, où il demeura sans sépulture, jusqu'à la levée de l'excommunication qu'il avait encourue comme partisan de Louis XII.

Les Suisses investirent Dijon, mauvaise place, mal pourvue, que le maréchal de La Trémouille ne désespéra pas de sauver; il y soutint des attaques qui étaient plutôt des menaces que de véritables assauts; les assaillans ignoraient absolument la tactique des siéges : celui-ci tira en longueur. Les Suisses s'ennuyèrent et commencèrent à désirer de revoir leurs montagnes; La Trémouille leur offrit l'appât d'un traité. Ils étaient si mal informés que, quoique les choses fussent bien changées par la mort du pape Jules, ils demandèrent tout ce que de son vivant il leur avait suggéré : dissolution du concile de Pise, envoi des prélats français au concile de Latran, satisfaction au saint siége par l'abolition des priviléges que l'église de France prétendait; reconnaissance des droits de Maximilien Sforce sur le duché de Milan; plus une somme de quatre cent mille ducats en trois paiemens, tant pour les frais de la guerre que pour d'anciens arrérages. La Trémouille accorde tout, sauf à être désavoué quand le péril serait passé, et tire avec assez de peine, pour le premier paiement, vingt mille écus de la bourse de ses officiers, en leur donnant l'exemple. L'argent est étalé aux yeux des Suisses; ils se jettent dessus, l'emportent, et décampent, se contentant de quelques otages, sans s'embarrasser si le maréchal avait eu des pouvoirs suffisans pour accorder la teneur du traité, et sans attendre la ratification du roi. Louis XII désavoua en effet le maréchal, et les otages coururent des risques; mais des arrangemens pécuniaires les tirèrent des mains des Suisses, et La Trémouille, après un moment

de disgrace peu méritée, fut loué d'avoir éloigné à si bon marché un danger aussi pressant.

Le roi était dans un état vraiment pénible, près de voir au centre de son royaume des ennemis que jusqu'alors il avait repoussés au loin et que ses malheurs enhardissaient; infirme et sujet à des attaques de goutte violentes, il fut encore privé, par la mort d'Anne de Bretagne, son épouse, de soins affectueux, utiles adoucissemens aux maladies de l'esprit et du corps. Elle mourut à trente-six ans, généralement estimée et révérée. Son caractère était ferme, et quelquefois opiniâtre. Louis, en plaisantant, l'appelait sa Bretonne. Elle lui causa plusieurs fois des impatiences pendant ses démêlés avec le pape Jules, dont ses scrupules lui faisaient prendre le parti et plaider la cause trop chaudement. « Pensez-vous, » lui disait le roi, au sujet du concile de Pise, auquel, comme souveraine de Bretagne, elle avait empêché les évêques de cette province de prendre part; « Pensez-vous être plus savante que tant de célèbres universités qui » l'ont approuvé? et vos confesseurs ne vous ont ils point dit que » les femmes n'ont point de voix dans l'église? » Le continuateur de Velly remarque « qu'épouse tendre, complaisante et soumise avec » Charles VIII, qui ne paraît pas s'être donné beaucoup de peine » pour s'en faire aimer, et qui lui fut peu fidèle, elle devint contra- » riante, capricieuse, hautaine avec Louis XII, qui, le premier, » l'avait rendue sensible, et qu'elle possédait tout entier. »

Anne était fort dévote, grave et sévère dans ses entretiens. Elle appela auprès d'elle des filles de familles nobles et distinguées, qu'elle se plaisait à former aux occupations et aux vertus de leur sexe. Elles ont été, sous les règnes suivans, appelées *filles d'honneur*. Ce cortége aimable attirait à la cour les jeunes seigneurs, et a beaucoup contribué à perfectionner la galanterie française. La reine était fort jalouse de son autorité sur la Bretagne. Elle nommait aux offices et aux bénéfices, et en touchait les revenus, dont elle faisait un noble usage. Cette princesse aimait la chasse, et avait un équipage bien composé, qu'elle employait souvent. Elle était généreuse et aumônière. Elle institua l'ordre de la « Cordelière en l'honneur » des liens dont le Sauveur du monde fut garotté la nuit de sa pas- » sion. » Le mariage de Claude, sa fille aînée, avec François, duc d'Angoulême, qui avait été stipulé aux états de Tours, ne fut célébré qu'après sa mort. Le roi donna aussitôt aux deux époux l'administration et les revenus du duché de Bretagne.

Cependant la ligue de Malines se fondit en négociations partielles. Léon X, d'un caractère doux et concilant, se prêta à un accommodement, dans lequel l'honneur du saint siége fut maintenu, sans blesser celui de la France. Louis XII donna des espérances sur l'abolition de la pragmatique, et renonça au concile de Pise. Les prélats qui le composaient rentrèrent en grace sans soumission trop humiliante. Il en coûta au duc de Ferrare quelques petits territoires.

L'empereur fut content de voir le roi appeler le peu de troupes qui lui restaient dans le Milanais; il les retirait, non pour accomplir le traité de Dijon, mais parce qu'il ne pouvait plus les y soutenir. Maximilien voyait dans cet abandon la possibilité d'évincer facilement Sforce du duché, et d'en gratifier son petit-fils Ferdinand, frère puîné de Charles, roi de Castille et souverain des Pays-Bas. Il destinait encore à celui-ci l'empire d'Allemagne, et voulait du moins faire au second un état en Italie Le roi d'Aragon menait cette intrigue, et se flattait de faire obtenir au jeune prince la main de Renée de France, seconde fille de Louis XII, qui lui apporterait en dot les droits de son père sur le duché. C'était un dessein que la reine Anne avait eu, afin de procurer aussi un état à sa seconde fille; mais Louis XII y répugnait, parce que c'était donner dans l'Italie, à la maison d'Autriche, un centre de puissance qu'elle serait trop portée à agrandir. Ainsi Maximilien, ne participant que faiblement aux frais et aux hasards de la guerre, voyait, sans paraître s'en apercevoir, préparer les évènemens dont il comptait profiter.

Des engagemens pris à propos par Louis avec Ferdinand-le-Catholique, de ne le point troubler dans ses possessions usurpées en Navarre, suspendirent ses hostilités, et le détachèrent de la ligue dans laquelle il avait entraîné Henri VIII, son gendre. Ce dernier se voyant dénué d'appui du côté du pape, mal secondé par l'empereur, abandonné par les Suisses, et délaissé par son beau-père, traita aussi pour se venger. Le sceau de la paix fut le mariage du roi de France avec Marie, sœur du roi d'Angleterre. Louis reconnut avoir reçu quatre cent mille écus pour la dot de sa femme, tant en bijoux qu'en remises sur les engagemens de la France envers Henri VII, et il abandonna en outre la ville de Tournay. On croit que le roi de France profita du dépit de son nouveau beau-frère pour concerter avec lui les moyens de se rétablir dans le Milanais, et de faire restituer à Jean d'Albret la partie du royaume de Navarre que Ferdinand lui avait enlevée; mais il est à remarquer que, quelque besoin qu'il eût de l'Anglais, et quoiqu'il fût menacé de voir rompre le traité qu'il négociait avec lui, il refusa constamment de remettre entre ses mains Richard Poole, duc de Suffolk, qui fut père du fameux cardinal Poole ou Polus, et qui portait ombrage à Henri, comme héritier de la maison d'York après lui. Richard tenait doublement à cette maison, et par sa mère Elisabeth, sœur des rois Édouard IV et Richard III, et du duc de Clarence, qui, par ordre de son frère aîné, fut noyé dans un tonneau de Malvoisie, et par sa femme, Marguerite d'York, comtesse de Salisbury, aussi célèbre par ses vertus que par son supplice, et qui était fille du même duc de Clarence, et d'une fille du fameux Warwick.

Louis XII, après une furieuse tempête, se vit tout d'un coup dans un calme tel qu'il n'en avait pas eu de pareil dans tout son règne. Mais Marie n'avait que dix-huit ans; elle était vive et galante. Louis,

pour plaire à sa jeune épouse, fit des excès et changea sa manière de vivre. « Car où il soulait (1) dîner à huit heures, il convenait » qu'il dînât à midi ; et où il soulait se coucher à six heures du soir, » souvent se couchait à minuit. » Les fêtes de son mariage et de son couronnement durèrent six semaines. A peine furent-elles achevées que le *bon roi* tomba malade, et fut atteint d'une dysenterie, qui, en peu de jours, le conduisit au tombeau. Il y descendit à l'âge de cinquante-trois ans, le dix-septième de son règne, et le premier jour de l'année 1515 (2). Louis ne laissa d'Anne de Bretagne que deux filles, madame Claude, mariée à François I, son successeur, et Renée de France, qui épousa dans la suite Hercule II d'Est, duc de Ferrare.

La vie politique de Louis XII n'est pas exempte de blâme. Il eut le malheur de prendre pour mobile et pour but de sa conduite le recouvrement du royaume de Naples et du duché de Milan ; il eut le malheur encore plus grand d'y être excité et encouragé par le cardinal Georges d'Amboise, son ministre, très estimable d'ailleurs, mais aveuglé par la passion d'obtenir la tiare. Ce désir effréné lia l'un et l'autre aux exécrables Borgia. Cette association aliéna les princes italiens, et les rendit contraires ou indifférens aux intérêts de la France dans les momens critiques. Ferdinand-le-Catholique le trompa perpetuellement, sans que les fraudes de l'Espagnol dégoûtassent le Français de traiter avec lui. Louis ne se tint pas plus en garde contre les astuces de Maximilien, et fut également avec lui victime de sa crédulité. Ses troupes excellentes, menées aux combats par les Bayard, les La Palice, et autres braves qu'il a quelquefois lui-même accompagnés dans la mêlée, ont souvent essuyé des défaites aussi honteuses que funestes, parce que souvent il choisissait mal ses généraux, ou qu'il leur donnait de loin des ordres mal combinés.

Malgré les malheurs de la guerre, Saint-Gelais, historien contemporain, dit « qu'il ne courut oncques du règne de nul des autres » si bon temps qu'il a fait durant le sien. » Claude Seyssel, évêque de Marseille, que Louis XII a fréquemment employé dans les affaires, nous a laissé un tableau de ce bon temps. « La population, » dit-il, fut plus grande qu'elle n'avait jamais été. Les villes se bâtirent mieux, les faubourgs s'agrandirent, les landes et autres » lieux incultes se défrichaient. Cependant les denrées se soutenaient à plus haut prix, preuve, ajoute-t-il, de plus grandes consommations. Les péages, gabelles, greffes, et autres revenus » semblables, augmentèrent de deux tiers sur le règne précédent. » Seyssel parle aussi des faveurs accordées au commerce qui le rendirent florissant, de l'opulence des particuliers dans leurs maisons,

(1) Soulait, *solebat*, avait coutume.

(2) Suivant notre manière de compter actuelle ; car alors, et depuis la fin du douzième siècle jusqu'à l'édit de 1564, l'année ne commençait qu'à Pâques. Au temps de Charlemagne, elle commençait à Noël ; et sous les rois de la première race, avec le mois de mars.

riches meubles, argenterie, dorures, habits magnifiques; les arts plus répandus, l'industrie encouragée ; enfin une émulation générale. « On ne fait guère, dit-il, maison sur rue qui n'ait boutique pour » marchandises ou pour art mécanique, et les marchands font à » présent moins de difficultés d'aller à Rome, à Naples, à Londres, » et ailleurs de là la mer, qu'ils n'en faisaient autrefois d'aller à » Lyon ou à Gênes : car l'autorité du roi à présent régnant est si » grande, que ses sujets sont honorés en tout pays, tant sur terre » que sur mer, et il n'y a si grand prince qui osât les outrager. »

Louis XII a régné trop peu de temps pour donner un grand lustre aux sciences; mais il les aimait, et se plaisait à lire. Sa bibliothèque fut enrichie de celles des rois de Naples et des ducs de Milan; et ce n'était point par ostentation qu'il rassemblait tant de livres, il les consultait lui-même et en jugeait ordinairement assez bien. C'est lui qui a dit « que les Grecs n'avaient fait que des exploits médio» cres, mais qu'ils avaient eu un merveilleux talent pour les em» bellir; que les Romains avaient fait de plus grandes choses, et les » avaient dignement écrites; que les Français en avaient fait d'aussi » grandes que l'un et l'autre peuple, mais qu'ils avaient toujours » manqué d'écrivains pour les raconter convenablement. » Sa conversation était agréable et sa cour bien réglée. La sévère Anne de Bretagne y maintenait un ordre qui ne nuisait point à la gaieté. Ce monarque est recommandable surtout par deux vertus, le zèle pour la justice et l'amour pour son peuple.

« Quand il séjournait à Paris, il se rendait familièrement au pa» lais, monté sur sa petite mule, sans suite et sans s'être fait an» noncer. Il prenait place parmi les juges, écoutait les plaidoyers et » assistait aux délibérations. Deux choses le désolaient, la prolixité » des avocats et l'avide industrie des procureurs. On vantait en sa » présence les talens oratoires de deux fameux légistes. Oui, dit-il, » ce sont d'habiles gens, je suis seulement fâché qu'ils fassent » comme les mauvais cordonniers qui alongent le cuir avec les dents : » rien n'offense plus ma vue que la rencontre d'un procureur chargé » de ses sacs. » Mézerai raconte « qu'ayant un jour trouvé deux » conseillers du parlement qui jouaient à la paume, il leur fit de » grands reproches de ce qu'ils profanaient la dignité d'un si auguste » état, et les menaça de leur ôter leur charge et de les mettre au » rang de ses valets de pied, s'ils y retournaient. » On a de lui plusieurs ordonnances très sages. Il donnait l'exemple de la décence, des mœurs et de la piété, sans affectation et sans hypocrisie.

On a une preuve de son amour pour le peuple dans son extrême attention à le ménager, à ne le point surcharger d'impôts. Il les diminua d'un tiers en montant sur le trône, et ne les augmenta que de très peu dans les temps les plus difficiles. Alors il vendait ou aliénait pour un temps les domaines de la couronne, et les rachetait par ses économies dans des circonstances plus favorables. Son axiome favori

était « qu'un bon pasteur ne saurait trop engraisser son troupeau. » Aussi fut-il appelé le *père du peuple*, nom précieux qui fait encore sa gloire.

Sa mort causa un deuil général à la ville et à la campagne. En se rencontrant, on se disait les larmes aux yeux : « Nous avons perdu » notre père. » Mais il paraît que la douleur ne fut pas si profonde chez les courtisans. Beaucoup d'entre eux, en voyant Louis dépérir, ne se cachaient pas du désir qu'ils avaient de voir bientôt monter sur le trône François, duc d'Angoulême, dont la dissipation et la prodigalité leur offraient une perspective de plaisirs et de richesses. Ne connaissant que trop les dispositions de son successeur, le moribond, en le regardant, disait à ses confidens avec amertume : « Hélas! nous » travaillons en vain, ce gros garçon gâtera tout. »

Mais avant que la suite des faits permette de juger des pressentimens du bon roi, il est à propos d'arrêter le lecteur sur un évènement grave dont l'Allemagne était alors le théâtre, et qui, également fatal à l'Eglise et à l'Europe, dans l'histoire desquelles il fait époque, devait avoir sur le règne du nouveau prince, et surtout sur ceux de ses successeurs, une influence trop funeste. Je veux parler de l'hérésie de Luther.

Depuis que le schisme des Grecs avait enlevé à l'église la moitié de ses enfans, deux fois elle s'était vue dans une appréhension semblable par l'hérésie des Albigeois et par celle des Hussites. Mais la première, après de flots de sang versés pendant une guerre de près de vingt ans, s'était insensiblement éteinte dans la première moitié du treizième siècle avec les princes qui l'avaient protégée ; et la seconde, deux cents ans plus tard, après avoir déployé presque aussi longtemps le spectacle non moins horrible de ses fureurs, avait vu une sage condescendance rattacher au sein de l'église la moitié du moins de ses sectateurs. Dès lors presque tout l'Occident, réuni dans une même croyance, voyait cet heureux lien fortifier tous ceux que la renaissance des lettres et que l'activité du commerce étendaient de toutes parts dans la société européenne et qui contribuaient chaque jour à en rendre les diverses parties moins étrangères les unes aux autres. Mais cette heureuse harmonie ne devait pas subsister long-temps. Le souffle de l'orgueil et de l'indépendance vint flétrir le germe d'un avenir trop flatteur, et, ruinant de si douces espérances, jeta au milieu de l'Europe le brandon fatal qui devait long-temps l'embraser, et qui, lors même qu'il est éteint, soulève et fomente encore, au bout de trois cents ans, des préventions et des haines.

Jules II, en 1506, et après lui Léon X, ce pape ami des beaux-arts, dont le nom est si glorieusement attaché à ce siècle de leur éclat, conçurent le noble projet de les employer à l'honneur de la divinité, en élevant, avec leur aide, le temple de l'univers le moins indigne de la majesté suprême. Funeste pensée qui, dirigée ce semble vers la plus grande gloire de Dieu, devait être la fatale occasion

qui lui ravirait la moitié de ses véritables adorateurs. Jules n'avait pas les fonds nécessaires à cette immense entreprise; il espéra les obtenir de la piété des fidèles qu'il fit inviter à concourir à cette bonne œuvre. Pour récompenser leur zèle, il ouvrit le trésor des indulgences de l'église et les fit prêcher par les dominicains. Mais la plupart d'entre eux, altérant la nature du bienfait, en trafiquèrent avec indécence comme d'une marchandise. « On ne les annonçait plus comme des graces propres à remettre les peines temporelles d'un crime effacé par les sacremens; on les prêchait comme des faveurs célestes qui abolissaient par elles-mêmes les forfaits les plus énormes : en sorte que cette consolation accordée à la vertu pénitente était travestie, par l'ignorance ou par l'intérêt, en une grace destinée au vice, dont elle était l'encouragement. »

Les augustins, blessés d'une pareille doctrine, et, selon d'autres, de la préférence accordée sur eux aux dominicains, s'élevèrent contre cette profanation; mais parmi eux aucun ne le fit avec plus de force et de talent que Martin Luther, jeune théologien de Vittemberg en Saxe, dont le nom, depuis cette époque, a reçu une si funeste illustration. Ce fut en 1517 qu'il entra dans cette sinistre carrière. Il tonna avec tant de véhémence contre des scandales qui ne prêtaient que trop à ses traits, qu'il ralentit le zèle des acheteurs. Ce succès flatta son amour-propre, et l'orgueil corrompant dès lors ses premières intentions, il passa de ses attaques contre l'abus à des déclamations contre la chose. Rome le méprisa d'abord; mais, soupçonnant ensuite que le silence entretenait sa témérité, elle le frappa de ses anathèmes. Le moine irrité n'en devint que plus audacieux; et, protégé sous main par son prince, il osa faire brûler publiquement la bulle d'excommunication. Il ne s'en tint pas là : sa raison présomptueuse portant sur tout le dogme un examen aussi téméraire qu'inconséquent, il osa évoquer à son tribunal tous les articles de foi prescrits à la croyance des fidèles, et dénonça bientôt comme entachés d'erreurs, les mystères les plus vénérables, adorés jusqu'alors par l'Europe entière. Après une pareille audace, rien ne pouvait plus être sacré pour lui; aussi le vit-on attaquer successivement la plupart des autres dogmes, le célibat religieux, les vœux, la hiérarchie, et le clergé enfin dans ses richesses, dont il réclama la propriété pour les princes. Ce fut ainsi que, flattant à la fois et les passions des particuliers et la cupidité des souverains, il sut se procurer habilement et des partisans de ses opinions et des protecteurs de sa personne.

Cependant les troubles que sa doctrine commençait à susciter dans l'empire devinrent une occasion pour l'empereur de le citer à la diète. Luther y comparut avec hardiesse, persévéra avec opiniâtreté dans ses sentimens, et se fit de nouveaux prosélytes par son audace. Il n'en fut pas moins déclaré perturbateur du repos public, et comme tel abandonné aux coups vengeurs de chaque particulier. Le sauf-conduit avec lequel il était venu le dérobe quelques jours aux

dangers qui le menacent, et, à l'expiration, il est enlevé et caché avec soin par l'électeur de Saxe, dans une de ses forteresses. Ce fut là que, pendant un séjour de neuf mois, il traça le plan d'une réforme qu'il eut la déplorable consolation de voir adopter à sa patrie, et de là se répandre avec rapidité en d'autres parties de l'Allemagne, en Suisse, en Danemarck, en Suède, en Angleterre et en Ecosse.

Selon Luther, Jésus-Christ n'institua que deux sacremens : le baptême et la cène; l'invocation des saints est une idolâtrie, le purgatoire une fable, et la transsubstantiation une erreur. A ce mystère, auquel sa raison ne saurait se soumettre, il en substitue un autre qu'elle ne comprend pas davantage, et qui reçoit de lui le nom d'*Impanation*. « Ce n'est ni par la confession, ni par le repentir, ni par la » mortification, ni par les bonnes œuvres, que les hommes peuvent » être absous de leurs péchés : ce qui seul les justifie, c'est la foi, » c'est l'intime persuasion que le rédempteur leur a appliqué les mé» rites de son sang, sang versé pour les seuls élus, infailliblement » prédestinés à la gloire, comme les autres à une inévitable damna» tion. » Telle fut sa doctrine, qu'il défendit avec un style virulent, qui n'était pas celui d'un apôtre, et souvent avec une bassesse d'expressions à choquer toutes les bienséances. Il la couronna par son mariage avec une religieuse de laquelle il eut trois enfans, et mourut trente ans après son premier cri de révolte, tranquillement et sans remords, bien que lui-même eût vu préluder aux combats et aux massacres dont sa prétendue réforme fut la cause.

Du sein du luthérianisme l'Europe vit pulluler bientôt une foule de nouvelles sectes. Quelque hardi qu'eût été le premier apôtre de la réforme, il ne se pouvait que l'empire de l'habitude et des premières opinions n'eût assez prévalu sur lui pour que son système n'en conservât des traces profondes : il était réservé aux disciples formés à son école, et qui avaient moins d'opinions à perdre, d'effacer de plus en plus ces traces en ajoutant à ses innovations, non toutefois sans éprouver de fortes contradictions de la part du maître. Zuingle, curé dans le canton de Zurich, fut le premier qui entreprit de réformer le système de Luther. Celui-ci avait donné l'exemple d'invoquer le témoignage des sens dans les jugemens qu'il avait portés sur le dogme, et de cette erreur était né le rejet de la transsubstantiation. Zuingle prouva aisément que le même témoignage réprouvait l'impanation; en conséquence il nia l'une et l'autre. La doctrine de la justification, selon Luther, lui parut avec raison absurde et dangereuse; il releva donc le mérite des bonnes œuvres, mais de celles-là seulement qui sont immédiatement utiles à nos semblables : et, tombant dans un excès opposé à celui de Luther, il exclut tellement la nécessité de la foi, qu'il canonisa Socrate, Aristide et Caton; puis il attaqua l'éternité des peines, comme un outrage fait à la miséricorde divine. Quant à la hiérarchie, allant toujours plus loin que Luther, il considéra les pasteurs comme des magistrats spirituels, sans autre

mission et autorité que celle qui leur est conférée par le peuple qui les élit; et pour le culte, il le réduisit à une égale simplicité et dans le rit et dans le dogme. Cette doctrine lui fit en Suisse des disciples et des ennemis. Les cantons se divisèrent pour l'ancien et le nouveau culte; ils en vinrent aux mains. Zuingle, qui voulut être à la fois l'apôtre et le défenseur de son système, périt dans l'un des combats qui en furent la déplorable suite. Après plusieurs alternatives de succès et de revers, ces peuples, devenus plus sages, jetèrent leurs armes, et chacun demeura dans son opinion sans chagriner celle des opposans.

Socin et Muncer, marchant sur les traces des premiers réformateurs, et rompant toujours quelques uns des liens par lesquels les nouvelles doctrines tenaient encore à l'ancienne, se jetèrent dans de nouveaux excès et de nouvelles contradictions. Le premier, en honorant encore Jésus-Christ comme un sage, ne retint de la révélation que ce qu'il en fallait pour saper son propre système, puisque, si Jésus-Christ n'est pas Dieu, il est évident qu'il ne peut être qu'un imposteur. Quant à Muncer ou aux Anabaptistes, ses sectateurs, passant de l'absence d'un joug religieux quelconque à celui de toute autorité civile, ils se soulevèrent contre elle, la flamme et le fer à la main. La Westphalie fut le théâtre de leurs excès. Jean de Leyde, garçon tailleur, devenu leur chef, s'empara de la ville de Munster, et, en contradiction avec ses principes, il s'y fit couronner roi. Pendant le cours du règne le plus licencieux, il porta un sceptre de fer; il fallut que la noblesse et les princes catholiques et protestans, contre lesquels les nouveaux sectaires s'étaient également conjurés, s'armassent conjointement contre eux, et il n'y eut d'autre moyen de détruire le fanatisme que d'exterminer les fanatiques eux-mêmes.

Mais des réformateurs, nés du luthéranisme, le plus important de tous pour l'influence qu'il eut sur la France fut Calvin. Sa doctrine y fit des progrès rapides, exclusivement à celles des autres prédicans.

Calvin, comme les nouveaux évangélistes, établit pour base de sa religion l'inspiration intérieure : l'autorité de l'église n'étant, selon lui, qu'un témoignage humain qui peut tromper, il faut que le Saint-Esprit confirme ce témoignage extérieur de l'église par un témoignage intérieur; il faut que le même esprit, qui a parlé par les prophètes, entre dans nos cœurs, pour nous assurer que les prophètes n'ont dit que ce que Dieu a révélé (1). Par là le témoignage des Pères, la tradition, les décisions des conciles, deviennent inutiles, et, comme l'a dit un de nos poètes : Tout calviniste est pape, une bible » à la main. »

D'après ce principe, Calvin bâtit une religion qu'il ne lui fut pas difficile de trouver dans les livres saints, en les interprétant selon son

(1) L'esprit de la Ligue.

sens particulier : il ôte à l'homme tout pouvoir de résister à la concupiscence, établit sa justification exclusivement sur les mérites de Jésus-Christ, sans que les œuvres de l'homme y aient aucune part, et il ne lui donne d'autre certitude de son salut que la conviction intérieure de sa foi : de là l'inutilité de la pénitence, qu'il rejette comme sacrement; mais dont il souffre néanmoins les actes, comme propres à rendre le chrétien plus attentif à ses devoirs. L'homme étant justifié sans ses œuvres, il s'ensuit que ni la contrition, ni la confession, ni la satisfaction, ne sont nécessaires, non plus que les indulgences et le purgatoire, qu'il traite d'institutions humaines imaginées par l'avarice des prêtres catholiques.

Calvin rejette le culte des images, qu'il prétend ne pouvoir être sans idolatrie. Des sept sacremens des catholiques, il n'en retient que deux, le baptême et la cène ; il avoue néanmoins qu'on trouve dans l'écriture sainte des traces des cinq autres, mais comme de simples cérémonies. Sa définition du sacrement est adaptée à son opinion sur la justification. N'attribuant l'ouvrage du salut qu'à la foi, il ne regarde les sacremens comme des moyens de salut qu'autant qu'ils contribuent à faire naître la foi ou à la fortifier, et non comme effaçant les péchés.

Quant à son sentiment sur l'eucharistie, il est plus aisé de le comprendre par comparaison qu'absolument. Calvin croit que dans l'eucharistie nous mangeons réellement le corps de Jésus-Christ. Mais il ne le croit ni uni au pain, comme Luther, ni existant sous les apparences du pain et du vin, comme les catholiques. Quand nous recevons les symboles eucharistiques, dit-il, la chair de Jésus-Christ s'unit à nous, ou plutôt nous sommes unis à la chair de Jésus-Christ comme à son esprit. Calvin, prétendant ramener tout à la lettre de l'écriture, proscrit les cérémonies dans l'administration de ces deux sacremens, ainsi que dans les autres actes de la religion, et rejette la messe, qu'il appelle une sacrilége invention des papistes.

Enfin, selon Calvin, l'église romaine ayant enseigné l'erreur et corrompu le culte, il a fallu s'en séparer. Jusqu'au moment de cette séparation, il s'est trouvé dans tous les siècles des personnes qui gardaient précieusement le dépôt de la foi, et qui conservaient l'usage légitime des sacremens. Par ces hommes, que les Romains regardaient comme hérétiques, tels que les Vaudois et autres, les ministres de la nouvelle religion remontent jusqu'aux apôtres sans interruption de succession, et sans soumission au pape, ni aux évêques, dont le pouvoir dans l'église est une tyrannie abominable.

Tel est le précis des dogmes de Calvin, adoptés par les réformés de France. On voit que dans ce plan de religion il y a pour les savans et pour ceux qui ne le sont pas. Les premiers y trouvèrent ce qui flatte ordinairement les personnes studieuses, des opinions nouvelles, un système hardi, des faits à discuter, des problèmes à résoudre, des questions à approfondir, surtout une grande indépen-

dance et une liberté entière de penser. Les autres s'attachèrent à ce qui est de pratique ; ils aimèrent une religion sans cérémonies, sans confession, réduite à deux sacremens, sans presque aucun extérieur de dévotion, par conséquent sans gêne, et dans laquelle, pour surcroît d'avantages, les ministres n'étaient pas obligés au célibat ni le peuple à payer la dîme.

Le culte imaginé par Calvin était aussi très propre à lui faire des prosélytes; il avait retranché les fêtes des saints, les pèlerinages, les confréries et toutes les dévotions journalières et locales; les jeûnes étaient aussi fort rares, mais très sévères; point d'abstinence, point de féries, c'est-à-dire de cessation de travail, excepté le dimanche; les baptêmes et les mariages, quoique faits à l'église, ne ressemblaient qu'à des cérémonies civiles; les obsèques s'y faisaient aussi, mais sans croix ni luminaires. Enfin, dans cette religion, tout consistait à se rassembler les dimanches dans de vastes salles, qui, n'ayant ni statues, ni autels fixes, paraissaient plutôt des lieux profanes que des églises. Là on entendait des sermons, on chantait des psaumes, et à des jours marqués on célébrait la liturgie, nommée la cène. Les ministres, couverts, pour tous ornemens sacerdotaux, d'une simarre noire approchant de nos robes de palais, faisaient des prières autour d'une table longue, chargée de pain et de vin, qu'ils bénissaient en prononçant les paroles de Jésus-Christ. Chacun venait ensuite recevoir avec respect les espèces eucharistiques, sans obligation préalable de confesser ses péchés aux ministres ou de les expier par la pénitence.

Calvin, pour mieux gagner le peuple, le rendit arbitre et maître du sacerdoce : les places de ministres, qui sont comme nos prêtres habitués, et celles de pasteurs qui remplacent nos curés, se donnaient par le suffrage des anciens de chaque église, après un sévère examen sur l'écriture sainte et les langues latine, grecque et hébraïque. Cette nomination leur tenait lieu de consécration et de puissance d'ordre. Leurs revenus, assignés depuis sur les anciens biens du clergé catholique, dans les endroits où l'on put s'en emparer, étaient d'abord fondés sur la générosité des fidèles, chez lesquels on faisait des collectes, qui servaient encore à la construction des temples et au soulagement des pauvres.

Des pasteurs de la principale église aux autres pasteurs, et de ceux-ci aux ministres, il n'y avait aucun degré de juridiction, aucune suprématie d'autorité, mais seulement d'honneur ; tout le pouvoir résidait dans l'assemblée des anciens de chaque église, nommée *consistoire*, présidé par le pasteur qu'on appelait *modérateur*, accompagné de ses ministres, mais qui n'avaient que leurs voix, comme les anciens laïques; du consistoire les affaires se portaient au synode provincial, composé des députés de chaque consistoire, et de là au synode national.

Les assemblées, tant particulières que générales, ne devaient trai-

ter que des matières de foi, de morale ou de discipline ; elles avaient droit d'examiner s'il ne se glissait pas des erreurs de dogme, et de les réprimer, de veiller sur les mœurs, d'excommunier et de chasser du prêche les libertins incorrigibles, d'appliquer les ministres au service de tel ou tel temple, et de les rappeler ; enfin de régler l'emploi des deniers provenant des revenus fixes ou des aumônes.

Cette faculté de collecte rendit ces assemblées plus importantes que l'on n'en avait eu le dessein lors de leur institution. Les chefs du parti, toujours avides d'argent, ne trouvaient pas de meilleurs moyens pour se satisfaire que de s'adresser aux églises ; et, comme il était naturel que ceux qui payaient sussent à quoi on destinait leur contribution, les pasteurs et les ministres étaient chargés de représenter les besoins réels ou supposés ; on ne manquait pas de les discuter, et ainsi les consistoires et les synodes devinrent des assemblées politiques. On statua sur la levée des troupes et l'augmentation des fortifications, les remontrances au roi, les alliances avec l'étranger, les trèves, les ruptures, et tout ce qui regardait la paix ou la guerre. Ces assemblées eurent des agens à la cour, et établirent entre elles une correspondance qui, de toutes les églises éparses dans l'étendue du royaume, forma comme un seul corps, ou plutôt un colosse d'autant plus redoutable, que le zèle de la religion, ce ressort si puissant, en dirigeait tous les mouvemens. C'est ce que va prouver la suite de l'histoire, à laquelle il est temps de revenir.

BRANCHE DES VALOIS,

RAMEAU D'ORLÉANS-ANGOULÊME.

François I, dit le Père des Lettres, âgé de 20 ans.

La reine Marie déclara qu'elle n'était pas enceinte. Le roi la fit reconduire honorablement en Angleterre où elle épousa Brandon, sa première inclination, favori de son frère, duc de Suffolk par la grace de ce prince, qui avait enlevé le duché à la maison de Poole, et elle prit le nom de duchesse-reine.

François I[er] monta sur le trône à l'âge de vingt ans, avec un applaudissement général, et donnant toutes les belles espérances qui ne manquent jamais de flatter le peuple au commencement d'un règne. Il était arrière-petit-fils de Louis, duc d'Orléans, assassiné par le duc de Bourgogne, et de Valentine de Milan, par Jean, comte d'Angoulême, leur second fils, qui avait épousé Marguerite de

Rohan. Louise de Savoie, sa mère, restée veuve à vingt-deux ans de Charles, comte d'Angoulême, réputé « le plus homme de bien entre » les princes du sang, » l'éleva avec beaucoup de soin. François avait des traits nobles, un port majestueux, un air affable, une conversation agréable, une grande adresse dans les exercices du corps, et une passion marquée pour tous les genres de gloire. Après son sacre, qui fut célébré à Reims avec la plus grande magnificence, il fit une entrée solennelle à Paris et y donna des fêtes et des tournois. A son couronnement, il prit le titre de duc de Milan; ce qui fit connaître que la France n'était pas encore délivrée de cette fâcheuse guerre d'Italie qui lui avait été si funeste.

Malgré les désastres que Louis XII avait éprouvés, cette guerre fut le dernier vœu de ce prince; et lorsqu'il mourut, il tenait sur la frontière d'Italie une armée prête à y rentrer. Héritier comme lui de Valentine, François fixa aussi ses regards sur le duché de Milan, que Maximilien Sforce, protégé par l'empereur Maximilien d'Autriche, possédait tout entier, à deux villes près. Le nouveau monarque renforça cette armée de la frontière; mais, avant que de la faire agir, il prit des mesures de prudence propres à en assurer le succès.

Il confirma l'alliance conclue par son prédécesseur avec les Vénitiens. Ils devaient l'aider à conquérir le Milanais, et lui leur faire recouvrer les places que l'empereur leur avait prises. Il eut l'adresse de rendre le pape suspect aux Génois, qui, ne se sentant plus appuyés, et craignant la protection ruineuse des Suisses et des Espagnols, rentrèrent sous la domination de la France. Henri VIII, généreusement payé de la dot de sa sœur, ne fit point de difficulté de renouveler le traité fait avec Louis XII. Enfin Charles, devenu roi de Castille par la démence de Jeanne-la-Folle, sa mère; souverain des Pays-Bas, du chef de Philippe, son père, et qui commença à gouverner par lui-même; ce Charles, depuis Charles-Quint, se trouva dans des circonstances à avoir besoin du roi de France. Ferdinand-le-Catholique, son grand-père, roi d'Aragon, paraissait vouloir toujours retenir en Castille, au préjudice de son petit-fils, l'autorité qu'il y exerçait du temps d'Isabelle, sa femme, et de Jeanne, sa fille, et lui donnait des inquiétudes sur la succession aux royaumes d'Aragon et de Naples qu'il possédait. François se défiait aussi des ruses familières à l'Espagnol; de sorte que les deux jeunes princes ayant un égal intérêt à se précautionner contre ses piéges, convinrent, François Ier, de prêter à Charles des troupes et des navires, s'il en avait besoin, pour s'emparer de l'Aragon après la mort de son grand-père, et en attendant de le faire sommer par des ambassadeurs de reconnaître sous trois mois l'archiduc prince, c'est-à-dire héritier des Espagnes. Ces envoyés devaient en même temps sommer Ferdinand, de rendre la Navarre, et de ne point s'opposer aux efforts que François ferait pour récupérer le Milanais; Charles, de son côté, promettait d'agir auprès de son autre grand-père, l'empereur Maximilien, pour qu'il ne sou-

tînt plus Sforce dans ce duché. A l'appui de ces conventions, Charles devait épouser la princesse Renée, seconde fille d'Anne de Bretagne, et elle lui apporterait en dot le comté d'Ast et une grosse somme d'argent. Mais on croit que ni l'un ni l'autre des deux princes n'avait dessein d'accomplir ce mariage, trop peu avantageaux pour Charles auquel il ne donnait qu'une si petite augmentation de territoire; dangereux pour François, parce qu'il pourrait autoriser l'époux à revendiquer la Bretagne, qui, selon le contrat de mariage d'Anne avec Louis XII, devait revenir à la fille cadette, si son aînée devenait reine de France; ce qui était arrivé. François et Charles, à peu près du même âge, montèrent ensemble sur le trône et combattirent ou négocièrent pendant tout leur règne. Ils se jurèrent une amitié indissoluble dans ce traité, qui, pour les intentions et le succès, peut être regardé comme le modèle de ceux qui ont suivi.

Les premiers jours du règne de François I furent marqués par des dons et des graces à toute sa cour. Il commença avec raison par sa mère, et érigea en duché le comté d'Angoulême, dont elle portait le nom. Il combla de faveurs les princes de la maison de Bourbon, donna l'épée de connétable à Charles de Montpensier, un des plus distingués d'entre eux, fit des promotions dans le militaire et quelques changemens dans la robe. Il y créa des offices qu'il mit à prix. Alors se multiplia la vente des magistratures. Il n'y en avait eu sous Louis XII que deux exemples, dont ce bon roi se repentit.

A la nouvelle de l'alliance contractée entre le roi, l'archiduc et les Vénitiens, l'empereur, le roi de Naples et le pape firent une ligue pour maintenir Sforce dans le duché de Milan. Plusieurs princes d'Italie y accédèrent : ils aimaient mieux voir au milieu d'eux Sforce, leur égal, qu'un monarque puissant. Léon X, qui, du temps de Louis XII, paraissait s'être prêté volontiers à la réconciliation de la France avec la cour de Rome, ne voyait pas de bon œil François disposé à devenir son trop proche voisin. Léon affectait de le croire et de le publier ennemi du saint siége, parce qu'il n'envoyait pas les évêques de France au concile de Latran où ils étaient mandés, et parce qu'il soutenait la pragmatique, ce boulevart des libertés de l'Eglise gallicane, toujours regardé par les souverains pontifes comme un attentat horrible à leur puissance. On répandit que François était hérétique, schismatique, ennemi de l'Eglise, et qu'il se préparait à passer les Alpes, principalement dans le dessein de la détruire. Ces préjugés acquirent une grande autorité chez les Suisses, par les prédications du cardinal de Sion et de ses émissaires. Pour s'opposer aux desseins de François, le pape et les Florentins avaient une armée sous le commandement de Laurent de Médicis, neveu du pontife; la ligue en avait levé une autre, qui, sous le commandement de Raimond de Cardonne, devait garder le centre de l'Italie; les Suisses se chargèrent d'en défendre l'entrée.

Ils prirent des positions avantageuses, et se fortifièrent au nombre

de seize mille du côté du mont Genèvre et du mont Cenis, les seuls passages par où ils croyaient que les Français pussent pénétrer. François arriva en effet au pied des Alpes avec une des plus formidables armées que la France ait jamais eues : deux mille cinq cents lances, ce qui faisait environ vingt-cinq mille hommes de cavalerie, quarante mille fantassins tant lansquenets que Gascons et Basques, et entre eux huit mille Normands, Picards ou Champenois, trois mille pionniers, un équipage incroyable d'artillerie et de munitions, des vivandiers, des pourvoyeurs, et ce qu'on peut imaginer de gens de toute espèce au service des grands seigneurs qui accompagnaient le monarque.

Risquera-t-on d'attaquer les Suisses sur les sommets escarpés, dans les vallées profondes où ils se sont retranchés? Hasardera-t-on de combattre en même temps et leur courage et les obstacles que la nature fortifiée de l'art oppose aux Français? Pendant qu'on délibérait sur ces questions, Trivulce avertit qu'on vient de lui découvrir un passage nommé Roque-Sparvière, que les Suisses ont négligé de garder, parce qu'ils le croient assez défendu par l'escarpement des montagnes, l'entassement des rochers, et la profondeur des précipices : toute l'armée s'y porte avec le plus grand zèle. On établit seulement sur des hauteurs, à la vue des Suisses, des troupes voltigeantes, pour fixer leur attention et les distraire des travaux de Roque-Sparvière.

Mézerai peint ainsi ce mémorable passage : « Par dessus ces » effroyables montagnes par lesquelles il faut grimper dans une » continuelle frayeur de la mort, par ces détroits horribles non » seulement à passer, mais encore à regarder, les Français font » monter leur artillerie et leurs charrois à force de bras et de pou- » lies, les traînent de rocher en rocher avec une peine incroyable » et un ardent travail. Les soldats mettaient la main à l'œuvre avec » les pionniers : les capitaines ne s'épargnaient pas à remuer, qui la » pioche, qui la coignée, à pousser aux roues et à tirer sur les cor- » dages; tantôt ils dressaient des esplanades et cassaient de gros » rochers, tantôt ils se servaient de ceux qu'ils ne pouvaient briser, » pour appuyer les cabestans et tirer leurs fardeaux; en d'autres » lieux ils couvraient les précipices avec de grands arbres qu'ils » renversaient de travers, jetant des fascines par dessus, en telle » sorte qu'après quatre ou cinq jours de fatigue toute l'armée se » trouve dans la vallée d'Argentière. » Pierre Novarre, négligé par Ferdinand depuis la bataille de Ravenne, où il avait été fait prisonnier, et qui, faute de pouvoir payer sa rançon, avait pris du service auprès de François I, et avait déjà discipliné un corps de huit mille Basques et Gascons sur le modèle de l'infanterie espagnole, fut celui qui dirigea les travaux de ce mémorable passage. Bayard déboucha des premiers. Prosper Colonne, général de la cavalerie des confédérés, dont la prudence et la circonspection étaient vantées, surpris

à Villefranche, dînant tranquillement, et ne se doutant pas de l'arrivée des Français, est fait prisonnier avec son escorte qui était toute de cavalerie. A cette nouvelle, les Suisses quittent leurs postes, et se replient sur Milan, pour en fermer le chemin aux Français. A eux se joignent l'infanterie de la ligne échappée à la surprise de Villefranche, et Maximilien Sforce, leur protégé.

Comme il vaut toujours mieux risquer de l'argent que des hommes, le roi, ou provoqua, ou accepta une négociation. Les Suisses convinrent, moyennant sept cent mille écus qui leur seraient payés comptant, de laisser le passage libre, et de se retirer dans leur pays. Le traité allait être conclu et signé; l'argent ramassé avec peine de la bourse des seigneurs de l'armée était tout prêt : arrive au camp des Suisses le cardinal de Sion. Il leur amenait un renfort de troupes; il les réunit à Milan, et leur adresse une de ces exhortations véhémentes par lesquelles il avait coutume de séduire ce peuple plus pieux qu'éclairé. « Le roi, leur dit-il, veut détruire la » religion ; le pape n'a de ressource qu'en vous : quelle honte serait- » ce d'abandonner le chef de l'église, qui a béni vos armes; le jeune » duc de Milan qui s'est remis entre vos mains; l'Italie entière, » qui attend de vous sa liberté! Qu'est-ce que l'or qu'on vous offre, » sinon un piége pareil à celui qu'ils ont préparé à votre crédulité » sous les murs de Dijon? Tout leur or n'appartiendra-t-il pas à » leurs vainqueurs ? et ne sont-ce pas les mêmes hommes qu'en petit » nombre, sans chevaux, sans canons, vous avez affrontés à Novarre, » et que vous avez vaincus avec leurs propres armes? Marchez » donc où la gloire vous appelle, et faites aujourd'hui un exemple » qui intimide à jamais quiconque penserait encore à franchir vos » montagnes. Ceux qui mourront pour une cause si sainte sont » assurés d'un bonheur qui ne finira jamais; et quelque flatteuse que » soit la récompense qui attend les vainqueurs, ils auront encore à » envier le sort des braves qui seront morts au combat. » Il finit en leur accordant, comme légat, une absolution générale et des indulgences plénières.

Entraînés par ces discours, ils partent précipitamment de Milan, où ils attendaient les députés qui devaient signer le traité et compter l'argent : peu s'en fallut qu'ils ne s'emparassent du trésor. Laissant tambours et trompettes, et marchant dans le plus profond silence, ils parviennent jusqu'au camp dans l'après-midi du 13 septembre, et, au son lugubre et étouffé des rauques cornets d'Uri et d'Unterwalden, ils fondent inopinément sur les Français. Le vigilant La Trémouille, qui rôdait autour de Milan, s'était aperçu de leur marche, et s'était empressé d'en donner avis au roi qui se reposait dans la sécurité de la paix. On n'eut que le temps de faire les préparatifs les plus nécessaires pour les recevoir. Leur attaque fut terrible : le canon qui tirait sur eux à mitraille et qui renversait des rangs entiers ne les épouvantait pas; ils forcèrent les barricades, pénétrèrent jusqu'au roi dans le

centre de l'armée, et essayaient déjà de diriger contre les Français l'artillerie dont ils s'étaient emparés. Un malentendu contribua à leur succès. Le duc de Gueldres, persuadé de la paix et menacé dans ses états par l'archiduc Charles, était parti en poste, laissant à son neveu le jeune Claude de Lorraine, comte de Guise, qui paraissait pour la première fois dans les armées, le commandement de ses lansquenets. Ceux-ci conclurent de la retraite subite de leur chef que dans le traité négocié avec les Suisses on les avait sacrifiés à leurs rivaux, et que, pour se dispenser de les payer, on avait résulu leur perte. Ce soupçon refroidit leur courage, et, au lieu de tenter de repousser les Suisses, ils battirent en retraite, et il fallut du temps pour dissiper leur erreur. On combattit tant que le jour dura : la nuit suspendit les coups. Suisses et Français restèrent pêle-mêle, chacun dans l'endroit où l'obscurité les avait surpris, couchés les uns près des autres dans un profond silence. Le roi prit un court sommeil sur un affût de canon, et si près d'un bataillon suisse que, de peur qu'il ne fût rereconnu et assailli, il fallut éteindre une lumière dont il était faiblement éclairé. Les premiers rayons de l'aurore réveillèrent les combattans et leur fureur. La mêlée recommença, et la victoire resta indécise jusqu'à ce que l'Alviane, général des troupes vénitiennes, averti de la bataille vers minuit par un courrier que lui dépêcha le chancelier Duprat, accourut, prit les Suisses à dos, les força d'abandonner le champ de bataille et décida la victoire : mais il en fut la victime. Violemment incommodé dans ce moment d'une hernie, il crut devoir à l'urgence des circonstances le sacrifice d'un repos que réclamait la nature, demeura vingt-quatre heures à cheval et succomba à cette généreuse imprudence. Les Suisses laissèrent quatorze mille morts ou blessés, ne prirent point la fuite, mais se retirèrent en bataillons serrés. Le roi, soit considération de leur valeur, soit prudence, et se ressouvenant peut-être du malheur du jeune comte de Foix à Ravenne, défendit qu'on les poursuivît. Les Français perdirent à peu près quatre mille hommes. Le connétable de Bourbon, qui dirigea toute l'action, eut à regretter le duc de Châtelleraut, son frère, et La Trémouille, le prince de Talmont, son fils. Le comte de Guise, atteint de vingt blessures, aurait été écrasé si son écuyer ne l'eût couvert de son bouclier. Mais ce fidèle serviteur, privé de ce moyen de défense, fut frappé lui-même d'un coup mortel et expira sur le corps de son maître. Un Écossais, témoin de ce dévouement, vint après le combat dégager le corps du jeune prince, enseveli sous un tas de morts; il était sans connaissance et respirai à peine. Ses soins et l'art des chirurgiens le rendirent à la santé au bout de trois mois. Le maréchal Trivulce, qui s'était trouvé à dix-sept batailles, dit qu'auprès de celle-ci, qui était un combat de géans, les autres n'étaient que des jeux d'enfans. On l'appelle la bataille de Marignan, du nom d'une ville située sur le Lambro, à quatre lieues de Milan, voisine de l'emplacement où elle fut livrée.

Ce fut immédiatement après cette bataille que le roi voulut se faire armer chevalier par Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche. Celui-ci se défendait de cet honneur, se voyant en présence du connétable, des princes du sang et de plusieurs généraux qui paraissaient y avoir plus de droit que lui, mais qui tous applaudissaient au choix du monarque. Cédant enfin à leurs instances et à celles du prince, Bayard tire son épée, et du plat frappant le roi sur le cou : « Sire, lui dit-il, autant vaille que si c'était Roland ou Olivier, » Godefroy, Baudoin son frère. Certes, êtes le premier prince » que oncques fit chevalier : Dieu veuille qu'en guerre ne preniez la » fuite. » Regardant ensuite son épée avec une joie ingénue : « Tu » es bien heureuse, mon épée, dit-il, d'avoir aujourd'hui à si ver- » tueux et si puissant roi donné l'ordre de la chevalerie. Certes, ma » bonne épée, vous serez moult bien comme relique gardée, et sur » toutes autres honorée, et ne vous porterai jamais sinon contre » Turcs, Sarrasins ou Maures. Puis, ajoute son historien, il feit deux » sauts, et remit son épée dans le fourreau. »

Le cardinal de Sion s'était sauvé pendant la nuit à Milan, sous prétexte d'aller y chercher des secours. Quand les Suisses y arrivèrent, harassés et bien diminués de nombre, ils demandèrent leur solde. Sforce n'avait point d'argent. Leurs oreilles restèrent fermées à ses promesses et aux adulations du prélat. Honteux d'être trompés, ils regagnèrent tristement leurs montagnes ; quinze cents seulement restèrent à la garde du château, où Sforce s'enferma avec eux. Mais bientôt craignant le sort de son père à Novarre, et d'être livré comme lui par ses protecteurs, il préféra un traité, sinon glorieux, du moins tranquillisant, à une résistance d'un succès douteux. Il céda au roi les châteaux de Milan et de Crémone, les seules places fortes qui lui restaient et renonça à tous les droits et prétentions qu'il pouvait avoir sur le duché. On lui assura une pension de soixante mille ducats, à condition de fixer sa résidence en France, et de n'en point sortir sans la permission du roi. A ces conditions Sforce partit pour la France, « bienheureux, disait-il, d'être délivré de la servi- « tude des Suisses, des caprices de l'empereur et des fourberies des » Espagnols. »

Sitôt que François I fut vainqueur, les princes d'Italie s'empressèrent de le visiter par eux-mêmes ou par leurs ambassadeurs. Le pape ne fut pas des derniers ; il eut avec le monarque une entrevue à Bologne. C'était un travail digne de la politique italienne de trouver le moyen de faire renoncer volontairement le roi de France à cette pragmatique, dépositaire des priviléges et des libertés de l'église gallicane, et si chère aux personnages les plus éclairés du clergé et de la magistrature. Sans doute le plan de la conciliation était déjà dressé : on l'a appelé concordat, c'est-à-dire transaction propre à faire disparaître les difficultés nuisibles à un accord permanent entre les souverains pontifes et les rois de France. Ils se don-

nèrent, comme on l'a dit alors, chacun ce qui ne leur appartenait pas : Léon X à François I, le pouvoir de nommer les évêques, abbés, prieurs, chanoines et presque toutes les dignités ecclésiastiques qui s'obtenaient auparavant par élection; et François à Léon, pour prix de ses bulles, l'annate ou le revenu de la première année des bénéfices consistoriaux, c'est-à-dire qu'il proclamerait en consistoire sur la nomination du roi. Les graces expectatives et les préventions en cour de Rome, que la pragmatique condamnait comme monopoles et abus, furent la plupart conservées par le concordat, mais sous d'autres noms et avec quelque adoucissement de finance. Le parlement, en 1517, fit une longue résistance pour enregistrer le concordat, et ne se rendit aux désirs du monarque que sous la clause du très exprès commandement du roi plusieurs fois réitéré, et dans la vue de prévenir les malheurs que les mesures violentes auxquelles le roi paraissait disposé à se porter pouvaient amener. Il obtint d'ailleurs gain de cause sur la bulle d'abrogation de la pragmatique, rédigée en effet d'un style aussi injurieux à la nation qu'attentatoire à l'autorité du roi et aux libertés de l'église gallicane. On eut honte d'insister pour son enregistrement; la bulle fut retirée, et la pragmatique ne fut pas juridiquement abolie; le parlement s'en autorisa pour continuer à juger les causes ecclésiastiques d'après les principes de la pragmatique; le roi, ne pouvant l'amener à sa volonté, lui ôta la connaissance de ces causes, et l'attribua au grand conseil.

François rétablit le sénat de Milan, confia le gouvernement du duché au connétable Charles de Bourbon, austère dans ses mœurs, zélé pour la discipline, et possédant l'art si difficile de se faire aimer et craindre tout à la fois. Il ne lui laissa de troupes que ce qui était nécessaire pour contenir un pays soumis, et, avant que de revenir en France, il licencia le reste, dont la solde pesait au trésor royal. Il n'avait été absent qu'environ huit mois, pendant lesquels la duchesse d'Angoulême, sa mère, gouverna comme régente.

L'empereur Maximilien, qui ne s'était pas montré en Italie pendant que le roi se rendait maître du duché de Milan, y parut, quand François fut parti, comme protecteur de François-Marie Sforce, frère puîné de Maximilien, retiré en France, et qui se dit substitué aux droits du cessionnaire. Le connétable, trop faible pour résister à la première impétuosité des légions d'Allemands et de Suisses vagabonds que l'appât du butin avait rassemblés sous les drapeaux de l'empereur, lui abandonna la campagne et se renferma dans Milan dont il augmenta les fortifications. Pendant que l'empereur, avançant lentement, perdait son temps à s'emparer des petites villes qui se trouvaient sur la route, il arriva aux Français un corps de dix mille Suisses sous le commandement de chefs autorisés par les cantons. Les compatriotes, se trouvant en présence, entrèrent en conversation d'une armée à l'autre. L'empereur eut peur que les siens ne se laissassent débaucher par les nouveaux arrivés, et n'en

vinssent jusqu'à le livrer aux Français, ainsi qu'il était arrivé à Ludovic-le-Maure à Novarre. Il abandonna précipitamment son armée, comme il avait fait au siége de Padoue, et se sauva en Allemagne. Ainsi finit, à peine commencée, cette expédition mal conçue.

Il est vraisemblable que l'évènement aurait été moins malheureux si l'empereur avait pu être aidé des conseils et des troupes de Ferdinand, intéressé par son royaume de Naples à éloigner les Français; mais ce prince venait de mourir de l'effet, dit-on, d'un breuvage qu'il s'était fait administrer dans l'espérance d'avoir des enfans. Cette mort inopinée jeta Charles d'Autriche dans de grands embarras. Il avait à pourvoir en même temps à la sûreté et à la tranquillité de la Castille, de l'Aragon, du royaume de Naples et de la Flandre, tous pays qui avaient besoin chacun de sa présence, et pour lesquels le roi de France, voisin limitrophe de tous côtés, pouvait lui donner des inquiétudes pressantes. Les mariages, moyens si favorables à la maison d'Autriche, vinrent à son secours : ces mariages, à la vérité, n'étaient qu'en projet, mais ils allaient à leur but et conjuraient l'orage. Ce n'était plus la princesse Renée que Charles devait présentement épouser, comme il était stipulé par le traité de l'année dernière, mais madame Louise, fille du roi, quand elle serait nubile : elle n'avait qu'un an; et, ce qui paraîtra bien singulier, si Louise mourait, toute autre qui naîtrait au roi de France; et enfin, s'il en manquait, madame Renée, fille de Louis XII, qui lui avait été destinée dans le dernier traité. Pour l'entretien de ces futures épouses, Charles devait payer, dès à présent, et tous les ans, cent mille ducats jusqu'à l'un de ces mariages, et, en retour, François I se démettait de ses droits sur le royaume de Naples, sauf réversion à défaut d'héritier; de son côté, Charles ferait examiner dans son conseil ses droits sur la Navarre et ceux de l'héritier de Foix, pour en remettre Henri d'Albret en possession, si ceux de sa mère étaient jugés les meilleurs. A défaut de cette restitution sous six mois, le monarque français pourrait aider le Navarrois à recouvrer sa couronne; et il se réservait aussi le droit de secourir les Vénitiens, si l'empereur, qui voulait toujours conserver un ferment de guerre en Italie, continuait de les tourmenter et refusait d'accéder à la paix. Ainsi, moyennant une espèce de pension de cent mille ducats, un engagement fictif de mariages illusoires, dont la simple proposition était un vrai ridicule; moyennant la promesse de la restitution de la Navarre, qu'on pouvait exiger sur-le-champ et qu'on prolongeait jusqu'à six mois, Charles eut le temps et la facilité de mettre ses états de Flandre à l'abri de toute inquiétude de la part des Français; de s'établir solidement dans la Castille et l'Aragon, dont la réunion lui donna le titre de roi d'Espagne; de prendre de si bonnes mesures dans le royaume de Naples, que la reine Germaine n'en pût conserver la couronne, comme elle le désirait; enfin, de faire de ces états séparés un faisceau de puis-

sance que tous les efforts de François I ne purent rompre quand arriva le moment d'en redouter la force. Ce traité fut conclu à Noyon; Maximilien y accéda et rendit Véronne, qui fut remise aux Vénitiens, en sorte que la république se retrouva au même état où elle était avant la ligue de Cambray. Cette même année fut conclu avec les Suisses le traité de Fribourg, auquel on a donné le nom de paix perpétuelle, parce qu'en effet leur attachement pour la France a été inaltérable depuis cette époque.

Outre le présent du lucratif concordat, le roi saisissait toutes les occasions d'obliger le pape. Quoiqu'il n'ignorât pas les menées secrètes du pontife contre lui, il lui offrit ses vaisseaux contre les corsaires de Barbarie qui infestaient les côtes de l'état ecclésiastique. Il contribua à établir solidement la maison de Médicis à Florence, la mit en possession du duché d'Urbin par les secours qu'il lui accorda contre les Rovères, qui cependant étaient alors partisans de la France, et fit épouser à Laurent de Médicis, neveu du pape, et devenu ainsi duc d'Urbain, Madeleine de La Tour, héritière du comté d'Auvergne. C'est de ce mariage que naquit la fameuse Catherine de Médicis, qui fut reine de France.

La reconnaissance due à ces bienfaits n'a point empêché que Léon n'ait été soupçonné, avec quelque fondement, d'avoir toujours cherché à borner la puissance de François I en Italie, et même d'avoir tâché de rendre actifs des motifs de discorde existans entre ce prince et Henri VIII, roi d'Angleterre, monarque du même âge à peu près que François et que Charles, et destiné à jouer un rôle important dans leurs querelles. Mais ces deux rois suspendirent, par leurs ambassadeurs, tout acte d'hostilité, et se promirent de s'aboucher au plus tôt pour terminer eux-mêmes leurs différens. En attendant, ils convinrent de marier le dauphin de France avec Marie, fille unique du roi d'Angleterre, enfans encore au berceau, et dont l'alliance ne devait pas avoir plus de réalité que toutes celles du même genre que nous avons vu projeter jusqu'ici.

L'empereur Maximilien mourut, et laissa vacant le premier trône de l'Europe, l'objet de l'ambition des deux princes qui venaient de se jurer une amitié inaltérable. François désirait que leur rivalité ne rompît pas la paix qui régnait entre eux. Il dit aux ambassadeurs que Charles lui envoya à ce sujet : « Nous devons nous conduire avec » les mêmes égards que deux gentilhommes voisins et bons amis, » qui cherchent à acquérir par des services les bonnes graces de » leur maîtresse ; » et protesta que, quel que fût l'évènement, il n'en saurait pas mauvais gré à son compétiteur. On ne sait ce que dit celui-ci, mais on sait ce qu'il fit. L'élection se traitait à la diète de Francfort. Les deux rivaux y accréditèrent des négociateurs chargés de capter les suffrages. Charles fit suivre les siens par des troupes qu'il tint au loin, prêtes à approcher quand il en aurait besoin. Ni l'un ni l'autre des aspirans ne plaisait aux électeurs. Ils

craignaient de se donner un maître. Leurs voix paraissaient se réunir en faveur de Frédéric, duc de Saxe. L'Autrichien fait arriver ses troupes, elles investissent Francfort. Le duc craint qu'au lieu du trône impérial la bonne volonté de ses confrères ne le mène à la prison. Il refuse et conseille lui-même de choisir Charles, qui est élu.

Quoique le roi de France eût promis de voir avec indifférence l'évènement de l'élection s'il lui était contraire, on ne peut douter que la supercherie de Charles-Quint ne lui ait été très sensible, et on peut dater de ce moment le refroidissement de ces deux princes, jusque là assez bons amis du moins en apparence. L'émulation de puissance dégénéra en jalousie, et la jalousie en haine. François commença à prendre de sérieuses précautions contre un ennemi si cauteleux. Ses premières vues se portèrent sur l'Angleterre. Henri VIII avait trouvé, en montant sur le trône, un trésor immense, fruit des épargnes de Henri VII, son père, et une bonne armée, ouvrage de sa prudence. Son union à Charles ou à François pouvait être d'un grand avantage à celui qu'il choisirait. Le roi de France était déjà en relation de bonne intelligence avec ce puissant voisin. On a vu qu'ils comptaient même s'unir plus étroitement par un mariage entre leurs enfans. L'intermédiaire de cette alliance était le cardinal Wolsey, ministre et favori de Henri.

Le prélat n'était rien moins qu'indifférent aux présens et aux flatteries. Le roi de France ne les lui épargna pas dans une entrevue avec celui d'Angleterre. Elle eut lieu en pleine campagne, entre Guines et Ardres. Les deux monarques y amenèrent leurs épouses, et chacune d'elles les dames les plus distinguées de leur cour. On y fit assaut de magnificence. Le lieu où étaient dressées les tentes, et de vrais palais construits en bois, revêtus de riches étoffes, fut appelé le Champ du Drap d'Or; les courtisans des deux royaumes s'y ruinèrent par émulation de profusion. « Plusieurs, dit du Bellai, » témoin oculaire, y portèrent leurs forêts, leurs prés et leurs mou- » lins sur leurs épaules. » On remarquait sur le frontispice du palais d'Angleterre un archer anglais avec cette inscription : « Qui » j'accompagne est maître. » Ce trait de vanité n'était pas sans justesse; car, quoique les déférences dans les festins, les bals, les tournois et autres divertissemens qui durèrent près d'un mois, fussent réciproques et à peu près égales, on apercevait cependant de la part du Français l'empressement d'un homme qui recherche, et chez l'Anglais la morgue du courtisé : le premier, qui s'était flatté de tirer de Henri la restitution de Calais, n'en obtint avec toutes ses complaisances qu'une promesse vague d'être secouru si l'empereur faisait quelque entreprise capable de troubler la paix de l'Italie.

Charles-Quint, moins fastueux, et moins curieux du brillant que du solide, avait pris des précautions contre les effets du rapprochement des deux princes, et l'avait prévenu. En passant par mer, d'Espagne en Allemagne, pour y recevoir la couronne impériale, il était

descendu sans suite et sans cérémonie en Angleterre; il conféra avec le roi, affecta une entière confiance en sa justice, ne lui demanda ni argent, ni troupes, ni aucune espèce d'engagement, mais seulement que, s'il survenait quelque différent entre lui et le roi de France, il voulût bien être leur arbitre, promettant de s'en rapporter sans restriction à tout ce qu'il déciderait. Charles fit encore mieux : il insinua au cardinal Wolsey que Léon X, quoique peu âgé pour un pape, était ruiné par les maladies et presque moribond, et il promit au prélat, la mort du pontife arrivant, de faire tous ses efforts pour lui procurer la tiare. Mézerai, en faisant le parallèle des deux rivaux, après avoir reproché au roi de France, entre autres défauts, sa prodigalité, et à l'empereur sa trop grande adresse tenant de la fausseté, finit par ces mots : « François avait des vertus » éclatantes et des vices ruineux; et Charles, des vices utiles et » des vertus politiques. »

Ils commencèrent, comme les athlètes, par se considérer et se mesurer avant que de se porter les premiers coups, et de se prendre pour ainsi dire au corps. Charles qui, du vivant de son grand-père Ferdinand, avait pris l'engagement de ne pas empêcher les Français d'aider Henri à recouvrer son royaume de Navarre, les y avait formellement autorisés à la mort du même Ferdinand, si lui-même ne restituait pas ce royaume dans six mois; il y avait cinq ans que ce dernier traité était signé, sans que l'on eût encore paru penser à son exécution. Le jeune Henri, profitant des troubles qui existaient alors en Espagne, assembla une armée qui, à la vérité, portait ses bannières, mais qui n'était réellement composée que de Français. Elle était commandée par André de Foix, sieur de l'Espare, frère de Lautrec et parent de Henri. Ses premiers efforts obtinrent de grands succès; mais, ayant voulu les pousser jusqu'en Espagne, la régence qui gouvernait en l'absence de Charles-Quint arma vigoureusement et reprit la Navarre. Dans le cours de cette guerre, fut blessé au siége de Pampelune, où il échauffait le courage des Espagnols, don Inigo ou Ignace de Loyola, jeune gentilhomme, ne respirant alors que la gloire et la galanterie, et destiné depuis à devenir le fondateur de la célèbre société des jésuites.

D'auxiliaires, l'empereur et le roi en vinrent directement aux mains. Un procès entre les maisons de Crouy et de Bouillon, pour un petit territoire dans les Ardennes, donna commencement à une guerre directe, qui dura vingt-sept ans entre les deux monarques régnans, et laissa encore des motifs d'hostilités à leurs successeurs. Les princes de Crouy voulaient porter l'affaire pardevant l'empereur; Robert de La Marck, prince de Bouillon et de Sedan, récuse son tribunal, et non content de faire à Charles-Quint cet affront, il envoie le défier en pleine diète, lève des troupes et fait des courses sur les Pays-Bas. L'empereur se persuade qu'un si PETIT PRINCE n'aurait pas une pareille audace, s'il n'était assuré de la protection du roi de

France, et même excité par lui. François l'a toujours nié; mais Charles, ferme dans son opinion et sans autre explication, entre en France par la Flandre à la tête d'une armée et y lève des contributions. Le comte de Nassau, son général, avait assiégé et pris Mouzon, où n'avait su se maintenir une garnison de nouvelle levée, et s'était présenté ensuite devant Mézières, place en mauvais état qu'on se proposait de démolir; mais Bayard, qui s'y jeta, promit de la défendre et en fit lever le siége. L'empereur se porta alors vers l'Escaut. François va au devant de lui. Ils se rencontrent près de Valenciennes. L'empereur, mal posté, aurait pu être battu si le roi l'avait attaqué sur-le-champ. C'était l'avis des principaux capitaines, entre autres du connétable de Bourbon. Gaspard de Coligny, maréchal de Châtillon, combattit cet avis par des raisons assez plausibles. Le monarque hésita, différa et laissa échapper son ennemi. L'armée de l'empereur se mit en sûreté par une marche que l'inaction des Français rendit facile, et lui-même, comme faisait Maximilien son grand-père, effrayé des risques qu'il avait courus, quitta honteusement son camp la nuit avec une simple escorte de cent chevaux, se retira en Flandre, et de là réclama l'arbitrage du roi d'Angleterre.

Pendant ce même temps, Guillaume Gouffier, favori du roi, plus connu sous le nom de l'amiral Bonivet, pénétrait en Navarre; donnant le change aux Espagnols, qui avaient fortifié Pampelune avec soin, il tourna brusquement sur Fontarabie et s'en empara. La vanité de faire parade de sa conquête lui fit rejeter l'avis donné par le comte de Guise de démolir une place qui, tôt ou tard, devait revenir aux Espagnols, et cette faute devint une pierre d'achoppement aux mesures pacifiques qui pouvaient terminer la guerre. Depuis longtemps il se tenait à Calais des conférences pour y amener les parties belligérantes. Le cardinal Wolsey y présidait au nom de Henri, son maître, réclamé pour médiateur. Mais Charles redemandait Fontarabie, et il déplaisait à François de rendre cette ville, qu'il souhaitait conserver comme propre à lui servir de point d'appui en Espagne en cas de besoin. Charles élevait d'ailleurs des prétentions propres à éloigner la paix : il réclamait l'héritage des anciens ducs de Bourgogne, refusait de faire, pour la Flandre et pour l'Artois, un hommage mal séant à la dignité impériale dont il était revêtu, et témoignait par ces difficultés vouloir profiter des espérances que lui donnait la situation des Français en Italie.

Odet de Foix, sieur de Lautrec, commandait dans le Milanais à la place de Charles, connétable de Bourbon, qui en avait été rappelé pour être auprès du roi, dans l'armée qui aurait dû combattre près de Valenciennes. Bourbon fut un des capitaines qui insistèrent le plus pour la bataille, et on dit que ce furent ces instances mêmes qui firent prendre au monarque la résolution contraire, parce qu'il appréhenda que le connétable n'eût le principal honneur de la victoire. Il venait déjà de lui enlever la distinction périlleuse de commander

l'avant-garde qui était un droit de sa charge, et l'avait confiée au duc d'Alençon, époux de sa sœur. Bourbon ressentit vivement cet affront, qui n'était pas le premier qu'il eût dévoré en silence. Il est certain que le roi et le prince, celui-ci plus âgé seulement de cinq ou six ans, discordaient de caractère. Le premier, enjoué, libre dans ses paroles, d'une conduite assez relâchée; l'autre, grave, silencieux et sévère. Quand il revint du Milanais, le bruit courut qu'on ne l'en avait retiré que pour y placer Lautrec, frère de Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant, maîtresse de François I.

Au reste, quel qu'ait été le motif qui fit appeler Lautrec au gouvernement du Milanais, il y porta de la bravoure et de la bonne volonté. Il avait aussi des talens d'administration; mais il se trouva dans des circonstances fâcheuses. Soit abus d'autorité d'un côté, soit lassitude de soumission de l'autre, il y avait alors dans le duché un mécontentement sourd qui éclata en révolte dans plusieurs villes; les châtimens que le gouverneur employa pour arrêter la conspiration aigrirent les esprits : il se vit entouré d'ennemis, et à la veille de perdre tout ce qu'on possédait dans le Milanais.

Dans cette pénible occurrence, il laisse le gouvernement à son frère Thomas de Foix, sieur de Lescun, dit le maréchal de Foix, vient à la cour peindre sa détresse, et paraît déterminé à ne point s'exposer à la honte de voir le Milanais échapper à la France entre ses mains. Ses amis, excités par sa sœur, le pressèrent de retourner. Il y consentit, à condition qu'il serait précédé ou du moins accomgné d'une somme de trois cent mille ducats qui lui étaient absolument nécessaires. On ne les avait pas, mais on l'engage à partir avec promesse que les ducats arriveront aussitôt que lui.

Le maréchal de Foix, pendant son absence, observait les bannis de Milan, qui, d'accord avec ceux de Gênes, menaçaient la domination française à ses deux extrémités. Les premiers se réunissaient dans un château appartenant à Mainfroi Pallavicini. Le maréchal le fait avertir du danger où il s'expose en favorisant une pareille réunion. Pallavicini, moins touché de l'avis qu'effrayé des suites qu'il pouvait avoir, se croit perdu, et, n'ayant plus rien dès lors à ménager, fait pendre l'envoyé et s'enfuit à Reggio, ville papale et refuge ordinaire des exilés. Le maréchal les y poursuit dans la crainte de quelque tentative de leur part sur la ville de Parme, et pour demander au gouverneur, le célèbre historien Guichardin, une explication sur la nature de la protection accordée aux bannis. Lescun, sans échelles et sans canon, fit une démarche qui n'intimida personne, et dont le pape, qui ne cherchait qu'un prétexte honnête pour rompre et pour légitimer une entreprise qu'il tentait alors contre Gênes, fit son profit. Il cria à la violation des traités, leva des troupes, nomma Prosper Colonne pour les commander, excommunia le maréchal et tous ceux qui avaient pris part à son expédition, et les fit investir dans la ville de Parme.

Ils y étaient réduits à une fâcheuse extrémité lorsque Lautrec rentra dans le Milanais : il était impatient de voler au secours de son frère, mais il n'avait pas de troupes, et il lui fallut du temps pour en lever avec des promesses. Parvenu enfin à se procurer une armée, il s'avance vers Parme : mais, au passage du Pô, les Suisses lui déclarent qu'ils n'iront pas plus loin; qu'ils se sont engagés à défendre le Milanais, mais non à faire la guerre au pape, et ils demeurent inflexibles dans leur résolution. Lautrec, au désespoir, et avec le peu de troupes qui lui reste, se déterminait à aller chercher un ennemi supérieur, lorsque le duc de Ferrare, Alphonse, qui lutta presque toute sa vie contre les papes, et qui était alors presque aussi dénué que Lautrec, fit une heureuse diversion contre Modène. Ce mouvement fit lever le siége. Lautrec se hâta de ravitailler Parme, mais il négligea d'attaquer l'ennemi dans sa retraite.

Léon répara cet échec par des négociations en Suisse. Il y obtint une armée pour défendre l'église, mais non pour combattre les Français. Moins scrupuleux que leurs compatriotes de l'armée française, ceux-ci soutenaient les troupes du pape en combattant seulement au second rang. Enchaîné au contraire par ceux de son armée, Lautrec ne put attaquer les autres avant leur jonction ni les combattre après, et il se vit obligé de se réfugier dans Milan ; mais, trop peu surveillant, il donna lieu à la trahison d'en livrer les portes au marquis de Pescaire, général de l'empereur, et fut contraint de se retirer, sans perte d'ailleurs et après avoir laissé une garnison dans le château. Presque toutes les villes du duché suivirent l'exemple de la capitale, et il ne resta aux Français que Crémone, Pizzighitone, Novarre, le château de Milan et l'état de Gênes. Léon X, témoin du bonheur des impériaux, voulut en avoir aussi sa part. Il prit plusieurs forteresses à sa bienséance, et mourut, dit-on, de la joie de ses succès.

Le jour même que les cardinaux entrèrent au conclave, ils élurent Adrien Florent, cardinal, évêque de Tortose, qui, né de parens obscurs, commença sa fortune par être précepteur de Charles-Quint. On a dit que son élève avait préparé cet évènement; il en tira du moins tout l'avantage possible en dix-huit mois que ce pape occupa le saint siége.

François-Marie Sforce, venu dans le Milanais sous les auspices de l'empereur, se forma une armée d'Italiens et d'Allemands, que Lautrec poursuivit avec sa gendarmerie, et dix mille Suisses, qu'il réunit de nouveau sous la promesse des ducats qu'il attendait. Après bien des marches, il atteignit les ennemis près de Milan ; ils étaient retranchés dans le parc d'un vieux château nommé la Bicoque, entouré de murs et de fossés profonds, et où l'on ne pouvait pénétrer que par une chaussée étroite. Les capitaines français, envoyés pour observer ce poste, le jugèrent inexpugnable; Lautrec en pensa de même, et résolut, sur leur conseil, de différer l'attaque. Les Suisses ne furent pas du même avis : fatigués de servir sans être payés, ils

demandèrent à grands cris leur montre ou le combat, persuadés que la victoire leur ouvrirait les portes de Milan, et que le pillage suppléerait à la solde qui leur était due. En vain Lautrec leur remontra qu'il ne lui fallait que quelques jours pour affamer ces gens qui se rendraient d'eux-mêmes, ils continuèrent de crier comme des forcenés : « De l'argent ou le combat. — Eh bien ! combattez donc, » répond le général. Aussitôt, et sans attendre les travaux ordonnés par Novarre, pour faciliter le passage du fossé, ils s'avancent contre ces retranchemens formidables hérissés de canons, soutiennent avec leur constance ordinaire le feu des ennemis qui leur emportaient des lignes entières, et pénètrent dans les fossés. Mais là, s'ils ne ne sont plus exposés au ravage du canon, la mousqueterie leur fait éprouver des dangers plus grands en ce qu'ils ne peuvent s'y soustraire. De leurs piques ils mesurent en vain la hauteur des murs, ils n'ont aucun moyen d'en atteindre le sommet. Cette tardive réflexion les oblige à la retraite, et l'humeur ou la honte leur fait quitter le champ de bataille, pendant que la gendarmerie française, qui avait forcé la chaussée, prenait les ennemis à dos et les mettait en désordre. Les généraux courent au devant des Suisses, tâchent de les ramener au combat, leur remontrent le succès de la cavalerie, les supplient de demeurer du moins en observation. Ils n'écoutent pas, ils plient bagage avec un silence farouche, et prennent le chemin de Monza pour retourner chez eux. Lautrec est obligé de les suivre; mais la contenance des uns et des autres fait perdre à Colonne l'envie d'inquiéter leur retraite. La nécessité de se défendre eût peut-être forcé les Suisses à vaincre. Lautrec tâcha en vain de les retenir. Même impossibilité. Point d'argent; ils partirent. Leur présence aurait pu soutenir les Français en Italie; leur défection les força d'en sortir. Ils n'y gardèrent que les châteaux de Novarre et de Milan, et perdirent même l'espérance d'y rentrer, par la perte qu'ils firent de la ville de Gênes, dont le marquis de Pescaire s'empara. Le brave et intelligent Novarre ne put, faute de vaisseaux, y introduire que deux cents hommes, et y entrer par mer lorsque l'ennemi, pénétrant du côté de terre, le fit prisonnier.

Lautrec vint en France porter ses plaintes. Le roi refusait de le voir, et ne le reçut que sur les vives instances de la comtesse de Châteaubriant, sa sœur; encore ne fut-ce qu'avec beaucoup de froideur. Lautrec s'en plaignit. « Puis-je, lui dit le roi, voir de bon » œil un homme coupable de la perte de mon duché de Milan. — » Sire, répondit-il fermement, j'ose dire à votre majesté que c'est » elle seule qui en est la cause. Votre gendarmerie a servi dix- » huit mois entiers sans recevoir un sou de votre épargne. Les » Suisses, dont vous connaissez le génie, n'ont point été payés. » Ma seule adresse les a retenus plusieurs mois dans votre ar- » mée, menaçant toujours de quitter. Ils m'ont forcé à donner un » combat sanglant; j'en prévoyais l'issue : mais j'ai dû le hasarder,

» malgré le peu d'apparence du succès. Voilà tout mon crime. »
« Eh quoi? reprend le roi surpris, n'avez-vous pas reçu quatre » cent mille ducas, que j'ai donné ordre de vous envoyer? J'en ai » reçu les lettres, répond Lautrec, mais l'argent n'est pas venu. » Le monarque fait appeler le surintendant des finances auquel il avait donné l'ordre. Il se nommait Jacques de Baulne, seigneur de Semblançay, honoré de la pleine confiance du roi, qui l'appelait ordinairement son père. Il répond qu'il n'a pas envoyé l'argent en Italie, parce que la duchesse d'Angoulême a exigé qu'il le lui donnât, se chargeant de pourvoir à tout, et qu'il a sa quittance.

Le monarque passa fort échauffé dans l'appartement de sa mère. On n'est pas sûr de la réponse qu'elle lui fit. Selon quelques uns, elle avoua qu'elle avait touché cette somme, mais qu'elle ignorait que ce fût l'argent de l'état, et qu'elle l'avait retiré comme deniers qui lui étaient propres, et un dépôt qu'elle avait confié au surintendant. D'autres disent qu'elle nia l'avoir reçu, et nia d'autant plus hardiment qu'elle avait fait voler sa quittance dans les cartons de Semblançay par un nommé Gentil, son commis de confiance, qui était amoureux d'une des femmes de la duchesse. Ce qui donne à ce fait de la probabilité, c'est que Gentil fut pendu quelque temps après pour des crimes assez peu avérés. Cette affaire ne fut pas éclaircie alors; Semblançay conserva même son emploi: mais cinq ans après, et à la suite d'un procès de deux ans, il fut aussi condamné à être pendu, sans qu'il soit question de ce fait dans sa sentence, mais seulement d'avoir mal administré les finances du royaume.

En effet, il était coupable d'avoir, sans l'aveu du roi, changé la destination d'une pareille somme, dont l'emploi était si important: mais le roi lui-même est-il excusable de s'être tellement reposé du soin des affaires du Milanais sur son ministre, qu'il ne s'informa même pas si ses ordres étaient exécutés? Il était alors partagé entre deux femmes, sa mère et la comtesse de Châteaubriant, sa maîtresse, à la vérité intéressée aux succès de Lautrec, son frère. La haine de la duchesse pour Lautrec fut, dit-on, le motif qui la porta à soustraire l'argent, afin d'arrêter les progrès du général, dont la gloire aurait pu augmenter la puissance de la favorite. Par ce combat de crédit, s'il est vrai, se perdit le Milanais presque entier.

Mézerai représente François I dans cette époque de sa vie, âgé de vingt-sept ans, comme absorbé par les plaisirs, dans une cour, sinon débordée, du moins trop galante; il le peint léger, insouciant pour tout ce qui n'était pas jeux, ballets, festins et divertissemens de toute espèce; pendant que Charles, âgé seulement de vingt-un ans, enfoncé dans son cabinet, ou parcourant ses royaumes, ne faisait pas une action ni un pas qui n'eût son intérêt pour objet. Dans la guerre d'Italie, où il avait eu Léon X pour associé, il n'avait presque rien mis du sien en argent ni en troupes. C'était avec l'argent que le pontife tirait des indulgences, sous prétexte d'une croi-

sade contre les Turcs, que l'empereur paya les Allemands, amenés à son allié en nombre peu considérable à la vérité, mais suffisant pour se donner l'honneur d'avoir secondé puissamment le pape, et pour profiter lui-même de la conquête de presque tout le Milanais. Pour le second désastre de Lautrec, Charles-Quint ne prêta pour ainsi dire que ses drapeaux à Sforce. L'enthousiasme des Milanais fit le reste.

Mais le chef-d'œuvre de sa politique dans le dessein qu'il avait de reprendre Fontarabie, de conserver le royaume de Navarre, et cependant de ne point exposer la Franche-Comté aux incursions des Français, fut d'obtenir pour cette province une neutralité par la médiation de la Suisse, et d'avoir fait déclarer Henri VIII contre François I. En passant d'Allemagne en Espagne, il aborda encore en Angleterre, représenta au roi que c'était son rival qui avait rompu par ses expéditions d'Italie l'accommodement préparé par leurs commissaires à Calais, et dont le monarque anglais s'était rendu médiateur et en quelque sorte garant; que François avait frappé les premiers coups sans l'avertir, et par là méprisé l'arbitrage de Henri, que lui Charles réclamait. Quant à Wolsey, qui paraissait piqué d'avoir vu élire un autre pape après la mort de Léon X, il lui remontra que l'élection avait été si brusque qu'il n'avait pas eu le temps de travailler les cardinaux et d'influencer leur choix, et il lui promit des efforts plus efficaces pour une autre occasion. Enfin il sut si bien donner tout le tort à son rival et échauffer l'Anglais, qu'il obtint de lui une ligue offensive et défensive contre la France.

Elle fut signée dans le palais de Windsor. On y remarque ces articles : « L'empereur épousera en temps et lieu Marie, fille unique » de Henri. » Elle avait six ans, et lui vingt-deux; et c'était elle que le traité conclu au champ du Drap d'Or donnait au dauphin. « Chacun des deux rois tiendra quinze mille hommes de pied et trois » mille chevaux tout prêts à marcher contre l'ennemi, et celui des » deux qui manquera à cet accord paiera quatre cent mille écus à » l'autre. » Autre clause pécuniaire. La France faisait au roi d'Angleterre une pension de trente mille écus; comme elle ne la paiera plus, l'empereur se charge d'en faire une pareille, et une de quatre-vingt mille écus au cardinal Wolsey, en dédommagement de celle qu'il tirait du roi de France.

En exécution du traité, l'Anglais verse par Calais son contingent sur le continent, l'empereur y joint le sien sur la frontière de Picardie, et ils forment ensemble une armée de trente-cinq mille hommes. La saison était avancée. On présuma dans le conseil que les ennemis ne tiendraient pas long-temps la campagne, et qu'ils seraient forcés de se retirer s'ils ne prenaient pas quelque ville importante pour centre de leurs quartiers d'hiver. Ainsi on s'appliqua à mettre en bon état de défense celles qui étaient menacées. Les confédérés s'attachèrent à Hesdin. Plusieurs guerriers célèbres s'y jetèrent. Elle était

bien munie. Les alliés la battirent pendant six semaines; et, tourmentés par les frimas et les maladies, ils levèrent le siége; mais en se retirant ils pillèrent, brûlèrent, et firent un dégât affreux dans les campagnes. Mézerai remarque que, dans cette même année, Soliman II prit Rhodes, et en chassa les chevaliers, qui depuis ont occupé Malte; et, à l'occasion des horreurs commises dans la Picardie, il dit que « si l'infidèle arrachait ainsi les cheveux aux chrétiens, » leurs princes ne cessaient d'en déchirer les entrailles. » C'est énergiquement dépeindre les guerres entre François Ier et Charles-Quint, qui furent aussi cruelles que destructives.

Dans cette campagne, les grandes actions furent rares; mais les surprises, les rencontres, les marches, les retraites, les siéges très fréquens, et toujours accompagnés de grandes pertes d'hommes des deux côtés. La pétulance de François Ier fut très nuisible dans une occasion dont il n'aurait pas dû se mêler. Nicolas de Bossut, gouverneur de Guise, tenté par le duc d'Arscot, général de l'empereur, fait semblant de prêter l'oreille à ses sollicitations, et promet de lui livrer sa place pour une somme convenue. C'était une ruse, afin de l'attirer et de le prendre lui-même quand il se présenterait. Bossut en donne avis au roi, qui, par un excès de bravoure plus digne d'un jeune capitaine que d'un monarque, ou peut-être un sentiment de jalousie dont il a été soupçonné contre tous ses généraux, résout que l'affaire ne se passera pas sans lui. Il part en poste de Chambord, où il passait le printemps, et se rend à La Fère, accompagné d'une foule de courtisans empressés à le suivre. Son arrivée fait éclat. Arscot en est averti. Il pense que ce rassemblement peut bien le regarder. Il était déjà en route : mais il rebrousse chemin; et le projet de Bossut, très bien concerté, échoue d'autant plus désagréablement pour le roi, que ce coup manqué donna de la hardiesse aux ennemis. Ils se promenèrent librement sur ses frontières. Le duc de Vendôme, Charles de Bourbon, aïeul de Henri IV, qui commandait les Français, ayant des ordres timidement limités, n'osa hasarder un combat qui lui aurait été avantageux, et lui-même courut risque d'être défait près d'un village nommé Audincton, où il éprouva un échec, qui aurait été complet, sans le généreux dévouement d'un gendarme, nommé Tignerette. Il entend quelque mouvement à ses vedettes, s'avance pour en reconnaître la cause, est enveloppé par les ennemis, et, le poignard sur la poitrine, il ne laisse pas de crier ALARME : on se met en défense, et l'armée, qui était déjà entamée d'un autre côté, est sauvée. L'ennemi respecta le dévouement de Tignerette qui put jouir de sa gloire.

L'empereur et le roi abandonnèrent la guerre dans cette contrée à l'activité des commandans et des gouverneurs qu'ils y laissaient, et en rappelèrent la plus grande partie de leurs troupes pour l'Italie qui fixait principalement leur attention. L'empereur s'était emparé du château de Milan. Il était content de l'état où il se trouvait dans

ce pays, et souhaitait de n'y être pas troublé; mais François I ne renonçait pas à se rétablir dans son Milanais, et commençait à faire filer des troupes au delà des monts, sous l'amiral Bonivet qui s'emparait des passages. Charles-Quint, n'espérant pas se mettre entièrement à l'abri des efforts des Français, essaya du moins de les retarder. Il employa l'autorité du pape, son ancien précepteur. Adrien somma le roi d'entendre à une trève de plusieurs années avec l'empereur, afin que ce prince pût défendre l'Italie menacée par les Turcs après la prise de Rhodes.

Mais cette exhortation à une trève n'était rien, en comparaison d'une ligue à laquelle Adrien se prêta entre lui, l'empereur, le roi d'Angleterre, la république de Venise, les seigneuries de Gênes, Florence, Sienne, Lucques et autres petits états, pour la défense de l'Italie contre tous les étrangers, principalement contre le roi très chrétien ; on ne parla pas des Turcs, parce que les Vénitiens, qui, voyant les désastres des Français, venaient de les abandonner, craignaient que Soliman, s'il était signalé dans la ligue, ne tournât ses armes contre eux. On a dit qu'Adrien se prêta à cette considération, parce que de lui-même il ne paraît pas avoir été propre aux intrigues politiques. Il était juste par caractère et on le vit rendre à divers feudataires du saint siége plusieurs des places qui avaient excité la cupidité de ses prédécesseurs, et dont ils s'étaient emparés par des moyens violens. Il a passé pour un pontife sans ambition, renfermé dans ses devoirs religieux, et a mérité cette épitaphe assez étonnante pour un pape de ce temps : « Ici repose Adrien VI, qui » n'estima rien de plus malheureux pour lui que de commander. » Jules de Médicis, Clément VII, lui succéda. Il était cousin-germain de Léon X, et fils du malheureux Julien, assassiné par les Pazzi.

Loin d'être déconcerté par cette ligue, François I n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur ses préparatifs. Il vendit des domaines, augmenta les impôts ordinaires, en mit de nouveaux, et créa des charges qu'il fit payer. Par tous ces moyens qui excitèrent des plaintes et des murmures, il amassa beaucoup d'argent, et rassembla une forte armée, qu'il comptait mener lui-même en Italie; mais des soins plus pressans le retinrent en France.

Le connétable de Bourbon vivait splendidement à la cour, mais en homme mécontent. Sa maison était ouverte, et pouvait être considérée comme le point de ralliement de ces sortes de gens qu'on a depuis nommés *Frondeurs*, censeurs assidus du gouvernement et du chef. Bourbon nourrissait presque dès l'enfance une haine sombre contre François I. On dit que l'antipathie entre eux était poussée au point que, lorsque celui-ci n'était encore que comte d'Angoulême, ils pensèrent se battre pour un sujet assez léger. Le roi montant sur le trône lui avait donné l'épée de connétable; mais Bourbon se plaignait qu'en plusieurs occasions François lui avait

envié les plus belles fonctions de sa charge, soit en ne le mettant pas à la tête des troupes dans des occasions importantes, soit en ne suivant pas ses avis.

Il jouissait d'une très grande fortune par le mariage qu'il avait contracté avec Suzanne de Bourbon, dont il était cousin issu de germain, et qui était fille de monsieur et de madame de Beaujeu. Ce mariage avait été résolu principalement pour réunir les prétentions des deux branches de la même famille et prévenir un procès ruineux. Cette princesse mourut sans enfans. Tant qu'elle vécut, Louise de Savoie, mère du roi, et fille d'une sœur de monsieur de Beaujeu, retint dans les bornes d'une galanterie agaçante le goût qu'elle avait pour le connétable; la mort de l'épouse présenta, dit-on, à la douairière l'occasion de déclarer sa passion. Elle lui offrit sa main; il la refusa, et même avec quelques mots de raillerie. « Or, dit Mézerai, » comme il n'est point d'injure plus outrageante envers ce faible » sexe que le refus de ses poursuites, la régente, outrée des mépris » de Bourbon, se portant à une extrême vengeance, le poussa aussi » à un extrême désespoir. » Elle intenta le procès qu'on avait voulu prévenir, mit dans la suite de l'affaire toute l'ardeur d'une femme piquée, et employa avec chaleur tous les moyens que son rang et sa puissance lui fournissaient.

Il s'agissait de savoir si les domaines de la maison de Bourbon étaient fiefs masculins ou féminins. Le connétable soutenait qu'ils étaient régis par les règles de la loi salique, autrement il eût été justement évincé par la proximité de la duchesse. Celle-ci maintenait au contraire que ces domaines étaient fiefs féminins, non en ce sens que les femmes pussent en exclure leurs frères, même puînés, mais du moins tous autres collatéraux. Entre ces prétentions opposées, le droit n'était pas aussi facile à saisir que la prévention qui pèse sur la duchesse le fait communément supposer.

Depuis que la maison de France possédait la baronnie de Bourbon, il ne s'était point présenté d'exemple qui pût faire loi à cet égard, les princes de ce nom ayant toujours eu des fils pour leur succéder; mais avant cette époque on en trouvait plusieurs qui étaient interprétés diversement. Le premier et le plus remarquable de tous est celui de Marguerite, fille d'Archambauld VII et petite-fille d'Archambauld VI, laquelle en 1171 succéda sans trouble à ce dernier, quoiqu'il existât une branche masculine de Bourbon-Montluçon, issue d'Archambauld II, trisaïeul d'Archambauld VI.

Marguerite eut deux maris. Du premier, Gaucher de Vienne, seigneur de Salins, et duquel elle fut séparée pour cause de parenté, provint Marguerite de Salins, épouse de Guillaume de Sabran, seigneur de Forcalquier. Du second, qui fut Gui de Dampierre, illustre pour avoir été par les femmes la tige commune des maisons de Bourbon et d'Autriche, elle eut Archambauld VIII, sire de Bourbon, Guillaume de Dampierre, comte de Flandre par sa femme, et de plus

Gui et Combault de Bourbon qui laissèrent une postérité. A la mort de Gui de Dampierre, la comtesse de Forcalquier, apparemment comme aînée, réclama la baronnie de Bourbon contre Archambauld VIII, l'aîné de ses frères utérins. Il y eut procès par devant Philippe-Auguste et son parlement. Archambauld prouva que la baronnie de Bourbon ne pouvait être démembrée, ni devenir le partage des femmes qu'à défaut des mâles. La comtesse renonça à ses prétentions moyennant un dédommagement, et cette transaction fut autorisée d'une charte de Philippe-Auguste, sous la date de 1211.

Mais ce titre, qui confirme l'exclusion des femmes en concurrence avec des frères, préjuge-t-il qu'elles doivent être évincées par d'autres collatéraux, et qu'elles puissent être privées, par exemple, de l'héritage d'un père pour en voir investir un oncle ou ses descendans mâles ? On peut dire à cet égard que le droit contraire avait assez généralement prévalu par l'usage, et que, le royaume de France excepté, c'était une chose ordinaire, lorsque les héritiers mâles étaient éloignés, de voir les grands fiefs qui n'étaient point apanages passer aux femmes et de celles-ci dans des maisons étrangères, et que celle de Bourbon elle-même en fournissait plus d'un exemple. La baronnie de Bourbon, en effet, était entrée dans la maison de Bourgogne par Agnès de Bourbon, arrière-petite-fille d'Archambauld VIII; et de celle-ci dans celle de France, par le mariage de Béatrix, fille d'Agnès, avec Robert de Clermont, fils de saint Louis; et chaque fois, sans qu'il paraisse d'opposition, soit de la part des comtes de Flandre, descendans de Guillaume de Dampierre, soit des deux autres frères d'Archambauld VIII. Cet exemple était d'autant plus favorable à la duchesse d'Angoulême que, par sa mère, elle était petite-fille de Charles I, duc de Bourbon, de la même manière que Béatrix était petite-fille d'Archambauld IX, fils du huitième.

La contestation se compliquait encore et de la diversité des titres auxquels les Bourbons avaient acquis les domaines particuliers dont ils avaient accru leur domaine originaire, et des dispositions diverses qu'ils avaient faites eux-mêmes à ce sujet.

Jean de Bourbon, qui fut duc après Louis II, le Bon, son père, l'un des tuteurs de Charles VI, épousa en 1400 Marie de Berry, fille du duc de Berry, frère de Charles V. Le duc de Berry ne laissait point d'enfans mâles, et la totalité de son apanage devait retourner à la couronne. Cependant, en faveur du mariage de sa cousine, Charles VI, de l'avis de son conseil, consentit à ce que le duché d'Auvergne et le comté de Montpensier fussent détachés de ce même apanage, pour en faire la dot de la princesse; mais sous la réserve toutefois qu'à l'effet de dédommager la couronne de son droit de retour en cette occasion, les domaines des ducs de Bourbon y deviendraient réversibles à défaut d'hoirs mâles issus de ce mariage. Le duc Louis, séduit par les avantages qu'il rencontrait dans cette alliance, acquiesça à cette condition, sans égard aux droits que la

branche de La Marche avait à ces héritages au même défaut. Depuis, soit de plein gré ou par artifice, sur des motifs légitimes ou contestables, le petit-fils de Jean Charles, duc de Bourbon, et Jean II, fils de celui-ci, obtinrent de Louis, comte de Montpensier, frère du duc Charles et aïeul du connétable, une renonciation absolue, tant pour lui que pour sa postérité, à l'expectative des domaines des ducs de Bourbon. Enfin, en 1473, par le contrat de mariage de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, frère de Jean II, et duc après lui, avec Anne de France, fille de Louis XI, cette renonciation fut de nouveau consolidée par l'abandon qui y était fait des mêmes domaines, pour être réunis à la couronne, en cas qu'il ne provînt pas d'enfans mâles de ce mariage. Ainsi l'avait voulu Louis XI pour faire payer l'honneur de son alliance. Il se trouvait à la vérité dans le contrat une clause conservatrice, mais à peine sensible, et telle qu'elle devait être libellée pour ne pas effaroucher le volontaire et ombrageux monarque : « En tant qu'il peut toucher audit futur époux, pour le » présent et pour l'avenir. »

A la mort de Louis XI, les deux époux se voyant sans enfans, et pressés de se donner réciproquement des témoignages de leur estime, obtinrent facilement du jeune roi, leur élève, des lettres-patentes, non seulement dérogatoires à la clause de leur contrat, mais qui leur permettaient encore de disposer de leurs biens par telle donation mutuelle et perpétuelle qu'ils l'entendraient. Cette latitude de disposition inquiéta Gilbert de Montpensier, fils de Louis et cousin-germain du duc. Il réclama au parlement contre l'abandon de son père. Mais le duc lui-même, frappé de la justice de ses prétentions, s'empressa d'y faire droit, et par une transaction de 1488, passée à Chinon, il consentit à ce que tous ses biens substitués passassent à la branche de Montpensier s'il venait à mourir sans enfans mâles. Cependant, au bout de trois ans, devenu père de Suzanne de Bourbon, il vit avec regret la fortune de cette princesse compromise également par ses anciens et ses nouveaux engagemens.

Charles VIII n'existait plus, et Louis XII occupait le trône. Si ce prince tenait à l'exécution du contrat de mariage, les biens du duc devaient être réunis au domaine, puisqu'il n'avait pas de fils; et si le roi voulait bien s'en départir, la transaction de Chinon le liait de la même manière du côté des Montpensiers. Il ne fallait pas moins que l'entremise de l'autorité souveraine pour le soustraire à ce double inconvénient. Mais Louis XII, qui avait eu tant à se plaindre d'Anne de France, serait-il bien disposé à lever ces obstacles? Le duc en courut les hasards, et reconnut bientôt que Louis n'avait point émis de vaines paroles quand il avait dit que le roi de France oubliait les injures du duc d'Orléans. Louis s'empressa de seconder le vœu des deux époux, en ratifiant les lettres-patentes de son prédécesseur. Mais le jeune Louis, comte de Montpensier, fils de Gilbert et frère aîné de Charles, depuis connétable, crut devoir les attaquer avec

chaleur au parlement, ainsi qu'avait fait son père à l'égard de Charles VIII. Il devait son éducation au duc Pierre, et celui-ci paraissait le destiner à devenir un jour son gendre. Ce procédé le révolta. Il tourna dès lors ses vues sur le duc d'Alençon, les communiqua au roi qui y applaudit, et qui, en faveur de cette alliance, donna de nouvelles lettres-patentes, par lesquelles, frustrant les Montpensiers de l'expectative des domaines des ducs de Bourbon, il déclarait ces domaines transmissibles dans la maison d'Alençon, à l'époque du mariage du duc avec la jeune Suzanne de Bourbon. Dans l'impossibilité de faire valoir ses droits contre l'autorité souveraine, Montpensier se réfugia dans les camps, et espéra se faire accorder, par le mérite de ses actions, la justice qu'on refusait peut-être à son obscurité. Le recouvrement du royaume de Naples, qui fut en partie son ouvrage, fixa en effet sur lui les regards de Louis XII : en récompense de ses exploits, le roi lui destinait, dit-on, Germaine de Foix, sa nièce, et la couronne même de Naples, lorsque le jeune prince, qui venait de rendre les derniers devoirs à son père, inhumé cinq ans auparavant sans honneurs sur les bords de la mer, près de Pouzzoles, voulut se donner la funeste consolation de repaître un instant ses regards du triste spectacle de ses dépouilles; mais à peine fut-il ouvert, que, succombant à la douleur qui l'oppressa, il s'acquit d'autres titres à la gloire, comme la victime et le héros de la piété filiale.

Deux ans après le duc Pierre mourut. A ses obsèques, le héraut, après avoir crié trois fois : « Notre bon duc Pierre II est mort, » n'avait pas ajouté : « Vive le duc Charles II ! » mais « vivent mes» dames et damoiselles duchesses de Bourbon et d'Auvergne ! » Le jeune Charles, âgé de quatorze ans, filleul de la duchesse de Bourbon et élevé par elle, lié par reconnaissance et surtout par son âge, ne pouvait réclamer ses droits. Son tuteur s'en chargea et s'acquitta de ce soin avec autant d'adresse que de bonheur. C'était Louis de Bourbon-Vendôme, prince de la Roche-sur-Yon, beau-frère du jeune Charles, dont il avait épousé la sœur. Ce prince habile sut tellement ménager les préjugés de la duchesse de Bourbon qu'il tira d'elle la permission de mettre à couvert les droits de son pupille par des protestations. Une circonstance lui avait facilité l'accès dans l'esprit de la princesse; depuis long-temps elle comparait le duc d'Alençon avec le jeune Charles son élève : la nullité du premier avait affaibli la bonne volonté qu'elle avait autrefois conçue pour lui, et détourné ses premières pensées pour les porter sur son propre ouvrage; mais ses idées n'étaient encore que vagues, et telle pourtant que, loin d'être choquée des réclamations de son filleul, elle l'encouragea dans ses démarches à la cour, en lui procurant elle-même les moyens d'y paraître avec éclat. Le prince de la Roche-sur-Yon plaida avec plus de vivacité encore auprès du roi la cause de son jeune frère. Il représenta l'injustice de la spoliation, et surtout le danger de rappeler les temps désastreux du duc de Bour-

gogne, en cumulant sur une seule tête les biens immenses de deux maisons aussi puissantes que celles des ducs d'Alençon et de Bourbon.

Frappé de ces raisons, Louis XII chargea une commission composée de seigneurs, de ministres et de jurisconsultes, de vérifier les prétentions de Charles et celles de Suzanne. Les droits du premier furent trouvés incontestables; mais il paraissait dur de dépouiller la jeune princesse d'un héritage dont son père avait joui, et que l'autorité royale lui avait garanti tant de fois. Un expédient se présentait naturellement pour accommoder tous les intérêts, c'était d'unir les deux prétendans. Il fut indiqué à Louis XII, qui l'adopta avec chaleur, et qui fit son affaire de le proposer à la duchesse de Bourbon. On juge aisément à ses dispositions si elle écouta favorablement cette ouverture. Le contrat fut passé en 1505. Louis voulut qu'il fût discuté solennellement dans une assemblée de princes, de grands, d'évêques et de magistrats, présidés à son défaut par le cardinal d'Amboise. Il fut stipulé que les deux époux se feraient une donation mutuelle de tous leurs biens, et qu'à défaut d'enfans François de Bourbon, frère de Charles (celui qui fut tué à Marignan), serait leur héritier. Louis XII saisit généreusement cette occasion de renoncer, tant pour lui que pour ses successeurs, aux droits que Louis XI avait voulu s'acquérir sur les domaines de la maison de Bourbon. A toutes ces dispositions il faut ajouter enfin la dernière volonté de Suzanne, qui confirma son contrat de mariage en instituant de nouveau son mari pour son héritier.

Tels sont les faits que commentaient à leur gré les avocats des diverses parties : Poyet, qui fut depuis chancelier, pour la duchesse d'Angoulême; Lizet pour le roi, et Montholon pour le connétable. Il est sensible que la solution de la difficulté tenait à savoir jusqu'à quel point pouvaient être légitimes et obligatoires des usages contraires, des concessions incertaines, des abandons équivoques, des reconnaissances douteuses, des accords opposes, des édits enfin et des déclarations contradictoires, et par conséquent aussi jusqu'à quel point chacune des parties pouvait s'autoriser de ces divers titres. C'est ce qu'il n'est pas facile de distinguer bien clairement. Après onze mois de débats, un arrêt du parlement appointa les parties au conseil, et mit en attendant les biens en litige sous le séquestre. Si le projet de dépouiller Bourbon n'était pas encore consommé, il était présumable ; le connétable n'en fit aucun doute, et reconnut que du plus riche seigneur de la cour il allait devenir le plus pauvre le dépit d'être amené à cette alternative d'être ruiné ou époux malgré lui, lui fit trouver bonne et légitime toute manière d'échapper à ce danger.

Pendant qu'il roulait dans sa tête divers projets de vengeance, Charles-Quint, attentif à profiter de toutes les occasions de nuire au roi, le fit sonder secrètement, et le trouva accessible à la séduction.

L'empereur lui offrait dans ses états un asile contre les persécutions de la mère et la connivence du fils; et, s'il voulait sincèrement s'attacher à lui, une des trois plus belles charges d'Espagne, des terres considérables valant cent mille écus de rente, et sa sœur Eléonore, veuve d'Emmanuel-le-Grand, roi de Portugal, en mariage. Dans le partage insensé que se faisaient du royaume les alliés de Charles-Quint, Bourbon devait ajouter à ses domaines la Provence et le Dauphiné, l'empereur recevoir le Languedoc, la Bourgogne, la Champagne et la Picardie, et le reste appartenir au roi d'Angleterre.

Les courtisans qui entouraient Bourbon n'étaient pas tous adorateurs serviles de ses volontés. Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, capitaine de deux cents archers de la garde du roi, et qui avait toute la confiance du connétable, fut instruit par lui-même de ces coupables engagemens : il lui fit les plus fortes remontrances, et l'exhorta de la manière la plus pathétique à se départir de ses liaisons avec l'ennemi de la France; mais, plus inconséquent que celui qu'il cherchait à persuader, il se laissa séduire lui-même, et consentit à être le dépositaire du chiffre entre le connétable et l'empereur. Il n'en fut pas de même de deux gentilshommes normands, d'Argouges et Matignon, aussi sincèrement attachés à Bourbon, lequel avait compté sur eux pour livrer la Normandie au roi d'Angleterre. Informés par un tiers de la commission criminelle dont il les chargeait, et forcés d'opter sur le champ entre le salut du prince et le danger de la patrie, ils se crurent obligés d'avertir le roi. François, comptant ramener le prince par la confiance et la douceur, va le trouver à Moulins où il faisait le malade, lui déclare qu'il est instruit, le prie, le conjure d'ôter de son esprit les fâcheuses idées qui le tourmentent, et lui promet, parole de roi, que s'il perd son procès il lui rendra toutes ses terres. Le connétable avoue qu'il a été sollicité par l'empereur; mais il proteste qu'il n'a donné aucun consentement à ses offres, prie le roi de ne point douter de sa fidélité, et promet, en preuve de sa bonne foi, de le suivre à Lyon sitôt que sa santé le lui permettra. En effet, il se met en route; il marchait lentement en litière, incertain, inquiet, bourrelé de remords : le combat de ses idées le porte à se détourner du chemin, et à gagner sa forteresse de Chantelle, pour y réfléchir à tête reposée sur sa situation, et prendre plus mûrement une dernière résolution. « Le perfide, s'écria le roi en apprenant cette retraite, ma bonté aurait dû lui crever le cœur; mais, puisqu'il veut périr, qu'il périsse; » et il donne ordre de l'investir à Chantelle. Là plusieurs fâcheuses nouvelles, arrivées en même temps, troublent le malheureux prince, et le poussent dans le précipice. Il apprend que son procès est perdu, que le roi indigné a fait arrêter l'évêque d'Autun, son confident, chargé de lui porter l'hommage de sa fidélité, mais sous l'injurieuse réserve de la restitution de ses biens; qu'il a fait fouiller ses malles et visiter ses papiers,

et que des troupes s'approchent pour le saisir lui-même. Bourbon ne délibère plus; il part avec un seul gentilhomme nommé Pomperant, se faisant passer pour son valet : il traverse le Dauphiné et la Savoie, inondés de troupes qui se rendaient en Italie, et où l'on ne pouvait s'attendre à le rencontrer; gagne de là la Franche-Comté, passe par l'Allemagne, et arrive en Italie, après avoir couru les plus grands dangers tant qu'il fut en France, parce qu'en effet on avait répandu autour de lui beaucoup de troupes, pour s'assurer de sa personne s'il voulait se sauver.

Son évasion le déclara coupable; le roi fit saisir tout ses biens, mit garnison dans ses châteaux, fit arrêter ceux de ses officiers et de ses courtisans qui paraissaient ses confidens les plus intimes. Comme le fugitif était parent ou allié des plus grands seigneurs, comme le peuple se prononçait en faveur d'un prince estimable, qu'on croyait victime de la passion d'une femme et d'une intrigue de cour; comme enfin les soldats et beaucoup de généraux ne se cachaient pas d'une prévention pour leur connétable, qu'ils regrettaient et plaignaient, le roi prit les mesures convenables aux circonstances. Il appela auprès de lui les seigneurs douteux, afin de les mieux surveiller; retira des lieux exposés les garnisons et capitaines suspects, et en substitua d'autres. On fit faire le procès aux détenus : le seul Poitiers de Saint-Vallier fut condamné à mort, mais il eut sa grace sur l'échafaud; il la dut à l'impression que fit sur le roi la beauté de Diane, sa fille unique, qui était venue implorer la grace de son père. Quelques auteurs ont écrit que ce pardon n'avait été obtenu qu'au prix d'un sacrifice condamnable; mais, entre plusieurs preuves qui détruisent cette imputation, il suffit de citer la grace elle-même, qui ne fut que la commutation de la peine de mort en celle d'une prison perpétuelle.

Arrivé en Italie, Bourbon croyait qu'il allait être sur le champ appelé en Espagne pour y présenter sa main à Eléonore et recevoir la sienne; mais Charles-Quint n'était pas homme à donner ainsi sa sœur à un fugitif, sans savoir auparavant quel profit il pouvait en tirer. Il lui fit insinuer qu'il avait besoin en Italie de sa capacité, et lui donna le commandement de l'armée qu'il opposait à Bonivet, avec la précaution de lui adjoindre Lannoi, vice-roi de Naples, son général de confiance.

La défection de Bourbon aurait embarrassé le roi, si le connétable avait pu joindre quelque cavalerie française à l'infanterie allemande qui l'attendait. Apparemment il avait promis à l'empereur ce secours de cavalerie, qui devait être composé de la noblesse qu'il comptait entraîner avec lui en quittant la France; mais il fut obligé de partir si précipitamment que personne ne l'accompagna ; et après sa fuite, le roi prit de si bonnes mesures que ses partisans n'osèrent ni se rassembler ni se montrer. Dans l'espérance des mouvemens que le départ du connétable opérerait en France, une armée

espagnole l'attaqua du côté des Pyrénées. Elle se présenta devant Bayonne et échoua; elle essaya si elle serait plus heureuse devant Fontarabie; et en effet elle s'y introduisit au moyen des intelligences qu'elle se ménagea auprès d'une partie de la garnison, qui était composée de Navarrois, et qui, sur la promesse d'être rétablie dans leurs propriétés, forcèrent le reste à capituler. En même temps les Allemands entrèrent en Champagne; mais, privés de la cavalerie que devait leur procurer Bourbon, ils furent harcelés et repoussés vers la Lorraine par le comte de Guise, qui les battit sous les murs de Neufchâtal et sous les yeux des dames de la cour de Lorraine, qui, des fenêtres, applaudissaient à ses efforts. Les Anglais furent plus heureux; ils pénétrèrent en Picardie, et vinrent, massacrant, brûlant, saccageant, jusqu'à douze lieues de Paris. Les paysans avaient eu ordre de transporter vivres, meubles, bestiaux et tout ce qu'ils pourraient sauver, dans les villes, que l'on avait munies de bonnes garnisons. Ce commandement fut si bien exécuté que l'armée anglaise, souffrant de la famine et tourmentée par les pluies et les frimas de l'automne, fut contrainte de se retirer. Elle se vengea sur les édifices, et détruisit des villages et des bourgs entiers.

Le roi ne put donner d'autres secours à cette province malheureuse, parce que l'élite de ses troupes était occupée tant à repousser les Espagnols, du côté des Pyrénées, qu'à tâcher, sous l'amiral Bonnivet, l'ennemi personnel du connétable, de reprendre le Milanais. Il y aurait réussi, s'il avait su profiter de l'avantage qu'il eut de rassembler son armée le premier. La ville de Milan était toute démantelée, les fortifications en ayant été détruites dans les alternatives de changemens de maîtres qu'elle avait éprouvées. Quand Bonnivet en approcha, Prosper Colonne, se croyant dans l'impossibilité de résister à une brusque attaque, délibéra de l'abandonner; l'amiral, trompé par des émissaires de Colonne, se contenta de l'observer, dans l'espérance de l'affamer. Cependant, hors d'état de garder tous les passages, les vivres entraient même abondamment malgré lui; et, pour n'être pas coupé lui-même de ses magasins par les alliés auxquels il avait par lenteur laissé le temps de se réunir, il se vit contraint de quitter sa position et de passer le Tésin.

Sans la constance du capitaine Janot d'Herbouville, les Français auraient perdu le château de Crémone, leur dernière place de défense. Le chevalier Bayard y arriva à travers les postes de l'armée de l'empereur répandue en Italie et devenue plus forte que celle du roi de France. Janot avait si bien inspiré sa valeur à ses soldats, et tellement gagné leur confiance, que, déterminés à ne se pas rendre, ils souffrirent avec lui les dernières extrémités de la famine, et en furent victimes comme lui. Quand Bayard entra dans la citadelle, il n'y trouva que sept hommes résolus de mourir de faim comme leurs compagnons, si on ne fût pas venu à leur secours. Ils étaient exténués, desséchés et ayant à peine figure humaine. Exemple mémo-

rable d'une bravoure réfléchie et persévérante plus rare que l'impétuosité du courage!

Après avoir passé le Tésin, Bonnivet avait pris ses quartiers d'hiver; il avait licencié une partie de son infanterie pour en économiser quelques mois de solde, et avait permis à la plupart de ses gendarmes d'aller se recruter en France; il était enfin dans la plus grande sécurité, lorsque les alliés, que ne commandait plus Prosper, mais Bourbon, Lannoi et Pescaire, traversèrent le fleuve avec le dessein de lui couper les vivres. Bonnivet, pris au dépourvu, et quoique inférieur en nombre, leur présenta vainement la bataille; ils espéraient l'avoir à discrétion, sans combattre. Leurs mesures furent si bien prises qu'ils lui coupèrent la communication avec toute espèce de secours, et qu'ils lui enlevèrent même la ressource de la retraite. Bonnivet l'ordonna cependant, et trompa l'ennemi qui croyait l'avoir enfermé; mais il fut vivement poursuivi par Bourbon, que sa haine rendait vigilant.

Quelque diligence que fît Bonnivet, les ennemis l'atteignirent à Romagnano, près d'un pont sur la Sésia, par où défilait l'armée. Il se mit à l'arrière-garde avec un corps de gendarmerie pour couvrir son infanterie, et dès la première charge il fut grièvement blessé. Forcé de se retirer, il laissa le commandement au comte de Saint-Paul, frère du duc de Vendôme, au capitaine Vandenesse, frère de La Palice, et au chevalier Bayard, toujours chargé des emplois les plus périlleux. Il remit à ce dernier, comme au plus digne, son bâton de général. Honneur tardif, mérité depuis long-temps, et dont le brave chevalier ne devait jouir qu'un moment! Vandenesse fut tué sur le champ; et Bayard, dans la même charge, reçut un coup d'arquebuse qui lui rompit les reins. Affaibli par le sang qui sortait de sa blessure, la douleur ne lui permettant pas de souffrir le mouvement du cheval, il se fit descendre et appuyer contre un arbre, le visage tourné vers l'ennemi. Bourbon, passant auprès de lui, et poursuivant les fuyards, le reconnut, lui témoigna toute la part qu'il prenait à sa situation, et combien il avait pitié de son état. « Ce n'est pas de moi, monsieur, lui répondit le mourant, c'est de » vous qu'il faut avoir pitié. Je meurs en homme de bien; mais vous, » qui êtes français et prince du sang de France, vous avez aujour- » d'hui, contre votre honneur et votre serment, les livrées d'Es- » pagne sur les épaules, et les armes à la main toutes teintes du » sang des Français. » Bourbon passa confus, sans rien répliquer. Le marquis de Pescaire, général espagnol, fit dresser une tente sur le blessé. Le vice-roi Lannoi, pour le mettre plus commodément, revenant de la poursuite des Français, le fit porter dans sa propre tente, où il rendit son ame à Dieu. Faute de prêtre, il s'était ingénument confessé à son maître d'hôtel, et mourut les yeux fixés sur la croix de son épée. « Chevalier sans reproche, qui avait su joindre, » ce qui est très rare, dit Mézerai, les vertus militaires avec les



» vertus chrétiennes, et la douceur et la courtoisie avec la har-» diesse et la valeur. » Il vécut dans les camps et sans assiduités à la cour, aussi ne voit-on pas qu'il ait acquis de ces dignités lucratives qui sont quelquefois la récompense de l'adulation ; mais il eut l'estime générale. Ce fut de lui, simple chevalier, que François I, ainsi qu'on l'a vu, voulut recevoir l'ordre de la chevalerie sur le champ de bataille, après la victoire de Marignan. Sa vie a été écrite par son secrétaire, avec une naïveté qui inspire autant de confiance pour l'écrivain que d'admiration pour le héros. Le comte de Saint-Paul acheva la retraite, et trouva à Suze un secours qui, arrivé quinze jours plus tôt, eût prévenu ce désastre et ceux qui suivirent.

Cette défaite, ayant contraint de nouveau les Français à quitter l'Italie, y donna à l'empereur une prépondérance absolue. Il l'exerça sous le nom de Marie Sforce, qu'il reproduisit encore, et qu'il établit dans le Milanais, moins par affection pour ce prince que pour ne pas montrer trop tôt le désir qu'il avait eu de s'approprier ce beau duché, ou de le faire passer au prince Ferdinand, son frère, et, de manière ou d'autre, en enrichir la maison d'Autriche. Clément VII, successeur d'Adrien, n'aurait voulu pour voisin ni l'Autrichien ni le Français, princes dont la trop grande puissance lui portait ombrage. Il refusa de persévérer dans la ligue à laquelle Adrien, son prédécesseur, avait eu la complaisance de condescendre, et en fit retirer même les Vénitiens. Charles-Quint laissa mûrir ses projets sur l'Italie dans une espèce d'inaction à l'égard de cette contrée, et appliqua ses soins à une invasion en France, qu'il méditait, lui, pour ses intérêts, et Bourbon pour tirer une vengeance éclatante de sa disgrace.

Dans cette intention, le connétable se proposait d'entrer par le Lyonnais, contigu à ses anciennes possessions, d'où il se flattait de voir accourir près de lui les vassaux de ses terres, ce qui ferait un dépit mortel au roi ; mais Charles-Quint ordonna que l'invasion commençât par Marseille, dont la prise lui donnerait sur la Méditerranée un port commode pour ses expéditions d'Italie. Il fallut que Bourbon, contre sa conviction intime, obéît à un monarque étranger, duquel il se croyait en droit d'attendre de la déférence, première punition du rebelle connétable ; puis se vît adjoindre dans le commandement, sous le titre de lieutenant, Pescaire, général espagnol, plus maître que lui par la confiance de l'empereur, et qui le contrariait en tout ; seconde mortification, bien sensible pour un homme que le seul désagrément de ne pas voir adopter ses avis avait commencé à révolter contre son souverain naturel. Aucun de ses anciens amis ne s'ébranla pour lui ; au contraire, il put connaître, par leur conduite et par les discours qui parvinrent à ses oreilles, l'horreur que leur inspirait sa trahison. Commandant dans cette armée, le malheureux connétable y était réellement comme un étranger et un homme suspect.

A la pénible affection de l'ame, qu'on doit lui supposer, de ne pouvoir donner sans rougir des ordres contre les Français qu'il combattait, se joignirent des contre-temps fâcheux. La flotte espagnole, envoyée pour bloquer le port de Marseille, fut battue et dispersée par André Doria, amiral génois au service de la France, quoique Gênes fût alors sous la domination de l'empereur. L'argent que Charles-Quint avait promis ne vint pas, parce que les états d'Espagne refusaient d'en donner. Les troupes, mal payées, servaient mollement et désertaient; les sorties étaient fréquentes et toujours à l'avantage des assiégés. Bourbon tint ferme néanmoins pendant six semaines et ne leva le siége que quand il sut que le roi n'était plus qu'à une journée de lui avec une puissante armée. Il plia bagage à la hâte et fit briser son artillerie par morceaux qu'il chargea sur le dos des mulets. Les soldats vivement pressés jetaient leurs armes pour fuir plus facilement; et quand ils furent rassemblés du côté de Gênes par où ils se retirèrent, il se trouva plus d'un tiers de cette grande armée incapable de servir, faute d'armes.

Celle du roi au contraire était dans le meilleur état; il délibéra s'il se mettrait lui-même à la poursuite des ennemis, ou s'il abandonnerait ce soin à ses capitaines. Ses plus habiles conseillers l'exhortaient à ne point quitter le royaume. Il était en ce moment menacé de nouveau par le roi d'Angleterre en Picardie, et il ne devait pas se croire en sûreté du côté de la Flandre et de l'Allemagne d'où l'empereur pouvait faire une irruption dangereuse sur la Bourgogne et la Champagne. Sa mère elle-même, la duchesse d'Angoulême, qui connaissait l'impétuosité de son fils et son ardeur chevaleresque, fit tous ses efforts pour le détourner de la résolution de passer les monts. Il se refusa à ses instances et la nomma régente pendant son absence.

François I entra en Italie, comme autrefois Charles VIII et Louis XII, avec une armée brillante, formidable, crue invincible quand on la regardait; quatorze mille Suisses, six mille lansquenets, dix mille autres fantassins français et italiens, le roi de Navarre, plusieurs princes étrangers, quatre princes du sang, le grand écuyer, le grand-maître de la maison du roi, trois maréchaux de France, Chabannes, Foix, Montmorenci, la principale noblesse et les plus grands seigneurs du royaume, dont la suite en écuyers, chevaliers, et compagnies de gendarmes, composaient une cavalerie nombreuse, superbement équipée.

Il alla droit à Milan qui ouvrit ses portes : conquête plus brillante qu'utile, parce que cette ville, sans être attaquée, devait nécessairement être le prix du vainqueur; et cette conquête même fut une faute, parce que le peu de temps que le roi y mit en donna assez à l'armée fugitive de Marseille, armée délabrée, sans artillerie, sans munitions, pour se pourvoir de tout; au lieu qu'attaquée sur le champ, elle aurait été dispersée et absolument détruite. L'empereur en était dans de grandes inquiétudes. Du fond de son cabinet en

Espagne, il fit proposer une trève pendant laquelle on traiterait de la paix : le pape joignit ses instances. Mais, soit que le roi regardât les conditions qu'on offrit comme insuffisantes ou présentées seulement pour retarder ses progrès, soit qu'il eût des projets ultérieurs, il refusa la trève. En même temps il envoya un fort détachement de son armée du côté du royaume de Naples, afin d'y retenir les troupes que l'empereur en pouvait tirer, ou même, à ce qu'on croit, pour en préparer la conquête.

François affaiblit ainsi son armée dans un temps où il avait besoin de toutes ses forces contre la ville de Pavie qu'il assiégeait. Il se flatta d'abord de l'emporter d'assaut; mais Lannoi et Pescaire y avaient jeté l'élite des troupes, et elles étaient commandées par Antoine de Lève, soldat de fortune et général plein de génie et de ressources. Toutes les attaques des Français furent repoussées. Le roi se détermina à la prendre par la famine : mais pendant qu'il se consumait sous ses murailles, les ennemis recevaient des renforts levés en Italie; et Bourbon, avec l'argent qu'il eut l'art d'obtenir du duc de Savoie, frère de la duchesse d'Angoulême, son ennemie, leur en amena d'Allemagne où il alla lui-même faire des recrues, et où sa réputation de bravoure et d'habileté lui fit trouver des soldats empressés de voler sous ses drapeaux.

Ainsi renforcés, les généraux de l'empereur se trouvèrent en état d'affronter l'armée royale et de ravitailler Pavie. Bourbon, qui sans argent et sans vivres ne pouvait disposer long-temps de ses troupes, recherchait le combat. François, qui pour cette raison aurait dû l'éviter, abusé par des idées chevaleresques, le provoquait lui-même, défiait Pescaire, et s'indignait du conseil de lever le siége et de fuir surtout devant un rebelle. En vain La Trémouille, Chabannes, de Foix, Louis d'Ars, le conjuraient de ne point confier au hasard d'une bataille une victoire qu'il tenait entre ses mains; en vain le pape, instruit de la détresse des troupes impériales, lui faisait passer secrètement le même avis. Bonnivet était d'un avis contraire, il promettait le succès: il fut seul écouté, et l'armée attendit l'ennemi dans ses lignes. Elle y fut attaquée à la pointe du jour du 26 février. Le marquis du Guast força le quartier du duc d'Alençon, beau-frère du roi, pénétra dans Pavie et dégagea de Lève. Cependant Galiot de Genouillac, grand-maître de l'artillerie, la dirigeait si habilement que chaque volée emportait des lignes entières. Les Impériaux, pour se mettre à l'abri, coururent s'enfoncer dans un vallon voisin. Le roi croit qu'ils fuient et se met à leur poursuite. Galiot lui représente vainement que c'est l'affaire de l'artillerie de les détruire, et qu'il n'est pas opportun qu'il change de position : il veut absolument payer de sa personne, et se place entre eux et ses batteries dont il interrompt ainsi l'effet. Chabannes à la droite, et le duc d'Alençon à la gauche, sont forcés de le suivre pour le soutenir. Le premier, attaqué de front par les Italiens, et en flanc par Bourbon, qui avait percé entre lui et le roi, voit son aile se dissiper.

Lui-même est démonté, fait prisonnier et massacré sur le champ de bataille par un furieux qui se vit disputer sa rançon. Le second fit sonner la retraite sans combattre, et abandonna le roi à son courage. Le marquis de Pescaire l'attaquait avec des moyens nouveaux qui déconcertèrent long-temps les braves qui l'accompagnaient. Des Basques agiles, cachés derrière sa cavalerie, apparaissent tout à coup, font feu à bout portant sur la gendarmerie française, se dispersent, regagnent leur poste, rechargent à l'abri, reparaissent et continuent cette manœuvre, jusqu'à ce qu'ils aient éclairci les rangs ennemis où leurs coups s'adressent de préférence aux officiers. La Trémouille, Louis d'Ars, le maréchal de Foix, perdirent ainsi la vie sous les yeux du roi. Cependant une charge vigoureuse rétablit le combat. Pescaire est repoussé, foulé aux pieds des chevaux. Heureusement pour lui, les autres généraux, et surtout Bourbon, qui n'avaient plus d'ennemis à combattre, purent venir à son secours. Les Français sont accablés par le nombre et ne combattent plus que pour sauver le roi. Il n'était plus temps. Tous ses défenseurs avaient été moissonnés à ses côtés, lui-même était blessé; et, réduit à lui seul, il refusait encore de se rendre. Pomperant l'aperçoit dans ce danger; il vole à lui, se fait jour au travers des assaillans, pare les coups qu'on lui porte, se fait connaître, le supplie de mettre fin à une résistance aussi inutile que dangereuse, et lui propose de se rendre à Bourbon qui était peu éloigné. *Plutôt mourir*, répond le monarque, *que de donner ma foi à un traître. Mais qu'on appelle le vice-roi.* Lannoi arrive; le roi lui présente son épée. Il la reçoit à genoux et en lui baisant la main avec le plus grand respect. Le maréchal de Montmorenci, détaché la veille dans un poste éloigné du champ de bataille, s'empressa, au bruit du canon, de rejoindre l'armée. Mais le sort du combat était fixé quand il arriva. Il se vit enveloppé de toutes parts et contraint de se rendre prisonnier.

Dans cette journée fut répandu le plus pur sang de la France; elle coûta huit mille hommes tués sur le champ de bataille, ou qui moururent de leurs blessures : dans ce nombre se trouvaient les plus grands seigneurs, et il y eut peu de familles distinguées qui n'eussent à pleurer quelqu'un des leurs. Le nombre des prisonniers était si considérable que, faute de pouvoir les nourrir, il fut donné ordre à tous ceux qui, n'ayant point de grade dans l'armée, étaient censés ne pouvoir se racheter, d'avoir à se retirer. Le comte de Saint-Paul, laissé au nombre des morts, eut le bonheur de s'échapper. Le roi de Navarre, Henri d'Albret, qui avait été fait prisonnier, trompa la vigilance de ses gardes. Le duc d'Alençon, pénétré de regrets de sa faute, et accablé des reproches de Marguerite, son épouse, mourut de douleur en s'accusant lui-même de lâcheté. Le roi, en annonçant ce malheur à la régente, commence par ces mots : *Tout est perdu, fors l'honneur.* Bonnivet aurait pu fuir, la voie lui en était encore ouverte· mais, auteur de tant de désastres, il n'eut pas le

courage d'y survivre, et s'enfonçant au plus épais des bataillons ennemis, il appela la mort, et la rencontra. Bourbon, qui avait promis une récompense à qui le lui amènerait vif, le reconnut mort. « Ah! » misérable, s'écria-t-il, c'est toi qui es la cause de la perte de la » France et de la mienne. » Puis le connétable fit demander une audience au roi, et elle lui fut accordée. Il s'y présenta avec le brave Pomperant. Celui-ci se jeta aux genoux du roi, demanda et obtint une grace que son dernier dévouement lui avait méritée, et dont il acheva de se rendre digne en rentrant sous les drapeaux français. Bourbon se jeta aussi aux pieds de son maître, quelques larmes s'échappèrent de ses yeux; mais son cœur flétri se borna à ce stérile hommage. Avec ses lansquenets, qui ne dissimulaient pas leur admiration pour le roi, il aurait pu changer encore la destinée du prince; et, endurci dans son ressentiment, il proposa à Lannoi de profiter de la victoire pour pénétrer au cœur du royaume; mais Lannoi n'avait qu'une pensée. Toujours étonné d'un succès si inespéré, il ne s'occupait qu'à s'assurer de sa prise et à la soustraire aux retours de bonne volonté qui auraient pu la lui ravir. Dans cette vue, il fit conduire le roi à Pizzighitone, confia le soin de sa garde aux seuls Espagnols, et licencia les lansquenets.

Il est difficile d'exprimer la désolation de la France quand on y apprit cette nouvelle. La régente n'était point aimée; on la regardait comme la cause de la défection de Bourbon; et, quoiqu'on blâmât la faute de ce prince, on le plaignait d'y avoir été comme forcé, et on en rejetait les suites sur elle. Les Parisiens, accoutumés à raisonner sur les évènemens, s'échauffaient dans leurs conversations, et l'opinion dominante allait à lui ôter la régence, et à la confier au duc de Bourbon-Vendôme, le seul prince du sang qui fût resté en France; mais ce sage prince, loin de se prêter à cette bienveillance imprudente, dont l'effet aurait pu produire des troubles, s'en servit pour fortifier l'autorité de la régente, et se contenta d'être déclaré chef du conseil, titre qui lui fut déféré par la duchesse elle-même.

L'armée, victorieuse à Pavie, se répandit aussitôt dans le Milanais; les Français n'y disputaient aucune place, s'en sauvaient en foule, et se bornèrent à garder les défilés des Alpes. Quelques suspensions d'armes et une trève enfin sollicitée par le conseil et accordée par Charles, qui en avait un égal besoin, permirent aux vaincus de respirer. Cependant quelques gentilhommes, échappés à la poursuite des vainqueurs et errans après la défaite, s'associèrent à des bandes italiennes, et prirent ensemble des mesures pour s'emparer du château de Pizzighitone, et tirer le roi de sa prison. Le vice-roi Lannoi en fut averti, et eut assez de soupçons pour concevoir des craintes. Très embarrassé pour garder un pareil prisonnier dans un pays plein de gens entreprenans et suspects, il fit entrevoir au roi le dessein de le mener à Naples. François, très alarmé qu'on prétendît l'éloigner ainsi de son royaume, prêta volontiers l'oreille à un projet

qu'il avait d'abord rejeté ; c'était de se laisser mener en Espagne. Là, lui disait Lannoi, vous vous expliquerez tête à tête avec l'empereur, et il n'y a point de doute que vous ne vous accommodiez plus aisément que par députés.

François I avait déjà essayé de la négociation. Sur la demande qu'il fit à Charles-Quint, aussitôt après sa captivité, de le mettre à rançon, l'empereur lui envoya des conditions très dures, dont les plus alarmantes regardaient Bourbon, auquel il donnait Éléonore, sa sœur, en mariage, et qui serait investi de la Provence, du Dauphiné, du Bourbonnais et autres terres adjacentes qu'on érigerait en royaume indépendant; il réclamait pour lui le duché de Bourgogne, tous les droits du roi de France sur l'Italie, et exigeait que François se démît de toutes prétentions d'hommage sur la Flandre. Le roi rejeta avec indignation ces conditions.

De son côté, la régente, dont la conduite en ces circonstances mérite des éloges, proposait que le roi son fils s'engageât à renoncer aux droits sur Naples et Milan, et à la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois; offrait la duchesse d'Alençon, sa fille, à l'empereur; promettait de restituer à Bourbon toutes les terres dont le procès l'avait dépouillé, de lui donner en mariage la princesse Renée, seconde fille de Louis XII, avec une dot assortie au rang de la princesse; et, quant aux prétentions sur la Bourgogne et d'autres pays, elle demandait qu'elles fussent renvoyées à l'arbitrage de personnes dont on conviendrait. Si l'empereur, en accordant la main de sa sœur Eléonore à Bourbon, avait obtenu pour celui-ci le royaume de Provence, ainsi qu'il le demandait, François I aurait couru les plus grands risques de la part d'un ennemi si puissant, devenu beau-frère de Charles. Ces considérations déterminèrent le prisonnier à se laisser conduire en Espagne; et, comme la reine Claude, son épouse, venait de mourir, de s'offrir lui-même pour mari de la douairière de Portugal, persuadé qu'il serait plutôt agréé qu'un prince auquel il faudrait créer un royaume.

Les précautions prises pour son transport auraient dû éclairer le roi sur sa position, beaucoup moins avantageuse en Espagne qu'en Italie. L'empereur y était maître à peine de sa personne, et il n'aurait pu l'en tirer, si lui-même n'y eût donné les mains. Obligé de traverser des états suspects à l'empereur, et ensuite une mer traversée en tous sens par les vaisseaux français, il fallut recourir à l'autorité du prisonnier pour obtenir que toutes les galères de France fussent non seulement retenues dans leurs ports, mais encore désarmées pour la sûreté du passage, et même que la régente en prêtât six qui furent montées par des Espagnols.

André Doria était en mer, et se proposait d'attaquer la flotte et de reprendre le roi; François I lui envoya défense absolue d'agir. Arrivé à Roze, en Roussillon, il fut conduit dans une place forte du royaume de Valence : l'empereur avait ordonné qu'on le resserrât étroitement

dans le château; mais Lannoi le garda dans un lieu où il put prendre le plaisir de la chasse, jusqu'à ce qu'il eût reçu un nouvel ordre de le mener à Madrid, et de le déposer dans le château.

D'après son caractère franc et loyal, François s'imaginait qu'en arrivant il verrait l'empereur, qu'il s'entretiendrait avec lui, et qu'ils régleraient ensemble leurs intérêts : il fut bien trompé dans son attente.

Charles n'était pas homme à sacrifier ses avantages à la gloire qui pourrait lui revenir d'une conduite généreuse à l'égard de son prisonnier. Sous divers prétextes, il différait sans cesse de s'aboucher avec lui, s'en tenait toujours aux propositions exorbitantes qu'il avait fait présenter en Italie, et ne voulait absolument pas entendre à d'autres plus modérées, déjà offertes, et qui furent réitérées par des ambassadeurs que la régente envoya en Espagne. Inflexible et inexorable, il se flattait que l'ennui de la prison et la crainte d'y être long-temps retenu forceraient son prisonnier à fléchir, et en attendant il refusait obstinément de le voir.

Le captif, frappé jusqu'au cœur de cette dureté, tomba malade, et assez sérieusement pour que Charles craignît de le perdre, et avec lui les avantages qu'il se promettait du malheur qui l'avait mis entre ses mains. La duchesse d'Alençon, sœur du roi et tendrement attachée à son frère, accourut à Madrid autant pour le consoler que pour présider aux soins que sa maladie exigeait, et travailler à sa liberté. Elle avait obtenu un sauf-conduit borné à un certain nombre de jours. Sa présence, une visite que l'empereur fit au malade, quelques paroles de consolation, des espérances qu'il donna, firent disparaître le danger, mais ne rendirent pas au prisonnier une pleine santé.

La duchesse était aimable, son esprit était cultivé, on l'appelait la dixième muse. En la faisant passer en Espagne, on avait espéré que Charles, auquel on la proposait pour épouse, touché de ses charmes et de son mérite, pourrait se prendre à cet appât et se rendre plus facile sur les accommodemens. Pour la mettre plus sûrement en rapport avec lui, elle était chargée de pleins pouvoirs. Mais le politique Charles se dirigeait par d'autres principes, et il avait jeté les yeux sur une princesse de Portugal, qui, avec une dot plus considérable, lui apportait des droits éloignés sur ce royaume. Cependant les manières engageantes de Marguerite et l'attachement qu'elle montrait pour son frère touchaient les seigneurs espagnols. Ils s'empressaient de lui faire la cour et ne regardaient qu'avec une sombre indifférence le connétable, qui était aussi venu en Espagne pour veiller à ses intérêts. L'empereur voulant engager le marquis de Veillanne à le loger, le fier Espagnol répondit : « Je ne puis rien refuser à votre » majesté; mais je lui déclare que, si le duc de Bourbon loge dans » ma maison, je la brûlerai sitôt qu'il en sera sorti comme un lieu » infecté de la perfidie, et par conséquent indigne d'être jamais ha-

» bité par des gens d'honneur. » Le roi l'avait reçu sans lui marquer d'aversion quand il se présenta à lui après la bataille de Pavie, mais la duchesse ne voulut pas le voir.

Elle resta trois mois auprès de son frère. On croit que ses manières agréables, qui lui conciliaient à la cour les femmes comme les hommes, inspira de la jalousie à l'empereur. Peut-être échappa-t-il à la princesse quelques mots sur sa dureté. Charles l'accusait de pratiques sourdes pour procurer l'évasion de son frère, et sous ce prétexte il méditait de la faire arrêter au moment que son saufconduit expirerait. A ce dessein il la retenait par de feintes caresses, afin qu'elle ne songeât pas à s'en aller : mais elle fut avertie à temps, partit à propos et quitta la frontière d'Espagne à l'instant prescrit par le passeport.

Avec la santé le courage était revenu au roi. Il prit la résolution d'abdiquer plutôt que de se soumettre à la condition humiliante de démembrer son royaume, et écrivit à sa mère et au conseil de ne plus le regarder que comme une personne privée. A l'appui de cette déclaration, il envoya le pouvoir de remettre la couronne au dauphin, et ordre de le faire sacrer au plus tard dans deux mois. Mais ces généreuses résolutions ne tinrent pas long-temps contre l'ennui de la prison, et rassuré par l'illusoire précaution d'une protestation secrète motivée sur son défaut de liberté, il consentit à une grande partie des conditions de l'empereur, et dans un temps où il se passait des évènemens qui auraient pu forcer Charles-Quint à rabattre de ses prétentions, si François ne se fût pas tant pressé.

En apprenant en Espagne le triomphe de Pavie, l'empereur avait affecté une grande modération, dont les suites démontrèrent l'hypocrisie. Il défendit qu'on fît des feux de joie et autres démonstrations de rejouissance pour une victoire qui avait fait couler tant de sang chrétien ; mais la manière dure et absolue dont il usa envers son prisonnier dévoila sa cupidité et son ambition. Les princes italiens, que la défaite des Français livraient à sa discrétion, en prirent de l'ombrage ; ils se communiquèrent leurs défiances et leurs craintes. Le pape Clément VII ne fut pas des derniers à s'en ouvrir aux autres. Il montra aux Vénitiens et à leurs confédérés les dangers qu'ils couraient de la part d'un tel voisin, dont la rapacité n'aurait plus de digue. Pescaire, général de Charles en Italie, auquel était principalement due la victoire de Pavie, se montra piqué de ce qu'on lui avait enlevé son prisonnier sans lui marquer presque aucune reconnaissance d'un si grand service, et de ce qu'au contraire au lieu de récompenses qu'il espérait, il ne recevait plus que des ordres hautains. Dès ce moment il commença à se détacher d'un maître ingrat, et entra même assez avant dans des complots pour le trahir ; du moins est-il certain qu'il agit si mollement, que l'empereur vit de jour en jour diminuer son crédit et sa puissance dans ce pays.

La même confiance arrogante dans ses succès enleva à Charles-Quint l'alliance de Henri VIII. Ce prince se laissait conduire par Wolsey, cardinal d'York. L'empereur, dans son voyage en Angleterre, avait comblé ce prélat de caresses. Depuis cette entrevue, toutes les fois qu'il lui écrivait, il signait *Charles votre fils ;* mais, après la victoire de Pavie, il ne signa plus que Charles, sans addition. Ses lettres, tant au roi qu'au ministre, devenues froides, refroidirent aussi beaucoup ces deux personnages, et surtout le prélat. La régente profita habilement de ces dispositions pour les intéresser au sort de la France. Henri VIII était prêt à y faire une invasion à la tête de trente mille hommes, en exécution d'une des conventions du traité de Londres avec l'empereur. La régente obtint, au contraire, un traité d'alliance offensive et défensive, et l'Anglais y ajouta même cette clause, « que, pour la délivrance du roi, on ne pourrait » démembrer aucune pièce de celles qui étaient sous la couronne » de France. »

Si cette clause pénétra jusqu'à François I dans sa prison, s'il eut aussi connaissance des embarras qui se formaient pour l'empereur en Italie, il eut tort de précipiter son accord avec Charles-Quint, et de consentir aux conditions contenues dans le fatal traité de Madrid. Il commence, comme toutes ces conventions prétendues conciliatoires, par une assurance de paix et amitié perpétuelle, promesse d'assistance réciproque si on est attaqué, ligue offensive et défensive contre les ennemis communs. Le roi sera mis en liberté : mais il donnera pour otages et garans des articles suivans, ou ses deux fils, ou l'aîné seulement avec douze seigneurs, que l'empereur choisira et gardera en tel lieu qu'il voudra jusqu'à ce que le roi, rentré dans son royaume, ait ratifié le traité, l'ait fait approuver par les états-généraux ou par les parlemens, par les principales villes et par les grands officiers de la couronne.

Suit une longue liste des provinces que le roi abandonne : le duché de Bourgogne, le comté de Charolais, des terres et seigneuries adjacentes, prétendues usurpées par Louis XI sur la maison d'Autriche ; renoncement aux droits de propriété sur l'Artois, le Tournaisis, sur Lille, Douai, et autres grandes villes de Flandre ; abandon de toutes prétentions sur le duché de Milan, le comté d'Ast et le royaume de Naples. François I affranchit Charles-Quint, pour toujours, de l'hommage dû à la France pour la Flandre et l'Artois, et se démet de toutes répétitions et actions pour les châtellenies de Péronne, Roye et Montdidier, les comtés de Boulogne et de Guignes, le Ponthieu, et les villes situées sur les deux rives de la Somme, alors en litige, et qui par là retournaient à la maison d'Autriche.

Vient l'article des alliés, exprimé de manière que le roi ne pouvait entretenir de liaisons avec eux qu'au profit de Charles-Quint. Le monarque français fera en sorte que Henri d'Albret renonce au royaume de Navarre. Il engagera le duc de Gueldre à assurer sa

succession à l'empereur et à ses descendans ; si le duc se refuse à cette complaisance, le roi ne le protégera pas. Il ne donnera pareillement aucun secours aux princes de Wirtemberg, ni aux seigneurs de La Marck, possesseurs du Sédanois, dont Charles convoitait les états.

L'article douloureux pour François I fut celui du connétable. Il est exprimé en ces termes : « Le roi remettra le duc de Bourbon dans » ses biens, meubles et immeubles, fruits et revenus, dans six se- » maines, et lui laissera la jouissance paisible, sa vie durant, des » biens qui étaient en litige, avec la liberté de contester par justice » le droit qu'il a sur la Provence, sans qu'il puisse être contraint de » lui rendre plus aucuns devoirs pour sa personne, ni d'aller demeurer » en France, ou de le servir, s'il ne lui plaît. » Quant à ses partisans sortis avec lui, on leur rendra les biens confisqués avec permission de rester au service de l'empereur, ou de repasser à celui de France, à leur choix. Tout cela était bien humiliant pour le roi, assez avantageux à Bourbon, mais bien au dessous de la perspective d'une couronne et du beau mariage qui lui avait été promis.

Deux autres articles marquent bien la finesse de Charles-Quint. Il devait de grosses sommes d'argent au roi d'Angleterre ; il chargea celui de France de s'en rendre garant, et de les acquitter. Par là il pouvait mettre les deux princes aux mains à l'occasion de retards dans les paiemens et de mécomptes dans les sommes. De plus, quand il plaira à l'empereur d'aller se faire couronner à Rome, le roi lui prêtera douze galères armées, équipées, fournies de toutes choses, mais sans gens de guerre, et paiera deux cent mille écus pour leur entretien. Ainsi c'était François I qui devait mener son rival triomphant en Italie, et lui mettre, pour ainsi dire, la couronne impériale sur la tête.

Enfin ce monarque, auquel on enlevait tout ce qui pouvait lui être arraché, l'empereur prétendait qu'il devînt son fidèle allié, son ami, son beau-frère, en un mot, en lui donnant en mariage sa sœur Eléonore, douairière de Portugal, à laquelle l'époux assurerait une bonne dot, et aux enfans qui pourraient provenir de ce second lit des établissemens égaux à ceux des enfans du premier. Le traité se terminait par cette clause impérative : « Que si dans quatre mois » le roi n'a pas mis l'empereur en possession de la Bourgogne, et n'a » pas donné pour tout le reste les ratifications et les sûretés néces- » saires, il retournera volontairement dans sa prison, et l'on rendra » les otages. » On dit qu'il y eut dans le conseil de Charles deux avis contradictoires : l'un de mettre le roi en liberté généreusement, sans conditions ; l'autre de le retenir jusqu'à ce que les conditions fussent remplies. Charles-Quint préféra le parti moyen, et comme il arrive d'ordinaire, ces clauses conditionnelles devinrent la cause de nouveaux différens.

Après la conclusion, les deux monarques se virent familièrement, se montrèrent en public, mangèrent ensemble. François I fiança la

reine Eléonore. La régente amena sur la frontière les deux fils aînés de François, qui devaient servir d'otages. On prit des précautions pour l'échange. Un ponton fut établi au milieu de la rivière de Bidassoa, qui sépare les deux royaumes. Le roi y fut amené dans une barque, les enfans sur une autre. Le père les serre tendrement contre son sein, les embrasse en soupirant, s'en sépare avec un déchirement de cœur qui arrache des larmes à tous les assistans, s'élance sur un cheval turc qu'on lui tenait prêt, et qui l'emporte au grand galop jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, où il se rafraîchit un moment, et pique de nouveau pour Bayonne. Il parut ne se croire parfaitement en sûreté que quand il se vit dans cette ville. Il resta quelque temps dans les provinces méridionales, dont le climat fut jugé propre au rétablissement de sa santé, qui était encore chancelante quand il quitta l'Espagne. Entre les personnes aimables qu'attirèrent auprès de lui les fêtes et les plaisirs qu'on lui prodigua dans ces contrées, il distingua Anne de Pisseleu, connue depuis sous le nom de la duchesse d'Etampes, et à laquelle il fit épouser Jean de Brosse, dit de Bretagne, parce qu'il était petit-fils de cette héritière dont Louis XI avait acheté les droits. Cette attention, si la douairière de Portugal, future épouse du roi, en fut informée, n'était pas d'un favorable augure pour sa félicité conjugale.

Au temps fixé, le comte de Lannoi, vice-roi de Naples, qui avait mené le roi en Espagne, vint de la part de Charles-Quint demander l'exécution du traité de Madrid. François, pour réponse, lui présenta les notables du royaume convoqués à Cognac, qui lui déclarèrent que le roi n'était pas le maître de démembrer le royaume, qu'ils ne le souffriraient pas et ne lui obéiraient point s'il l'ordonnait. Les députés de Bourgogne tinrent un langage également ferme. Ils dirent que depuis Clovis ils avaient été gouvernés par des ducs de la maison de France; qu'ils voulaient persévérer dans cette dépendance; que si le roi les abandonnait, ils prendraient les armes et tâcheraient de se mettre en liberté plutôt que de passer sous une autre domination.

Lannoi fit passer ses résolutions à l'empereur : si le roi, répondit Charles, n'est pas le maître de disposer de ses provinces, il l'est au moins de remplir le serment de reprendre ses fers. Mais pour réponse le roi fit publier aux oreilles de Lannoi le traité qu'il venait de conclure, et qu'il avait différé de signer jusqu'alors, entre lui, le pape, les Vénitiens et les Suisses, pour s'opposer aux invasions de son maître. Il consistait dans un engagement pris par ces puissances de rétablir François Sforce dans le duché de Milan auquel le roi renonçait, et de délivrer les enfans de France. La quote-part de chacun des contractans en troupes et en argent était réglée. Tous ensemble devaient contribuer à la formation d'une flotte qui irait attaquer le royaume de Naples; et, quand il serait conquis, le pape, comme seigneur suzerain, en disposerait à sa volonté. Si l'empereur

ne rendait pas au roi ses enfans, les confédérés, après la guerre d'Italie finie, l'assisteraient contre le détenteur des jeunes princes. Enfin le roi d'Angleterre serait déclaré protecteur de cette ligue s'il voulait y entrer, et il lui serait assigné une somme considérable à prendre sur le royaume de Naples après la conquête, et dont partie serait allouée nommément au cardinal d'York. Cette ligue fut appelée la *Ligue sainte*, parce que le pape en était chef.

En même temps que le roi soulevait l'Italie contre l'empereur, il tâchait de s'excuser près des Allemands, très délicats sur le point d'honneur, et de se justifier du refus, qu'il qualifiait de simple retard, apporté à l'exécution du traité de Madrid. Il envoya à la diète assemblée à Spire des ambassadeurs qui remontrèrent que l'empereur, son vassal en plusieurs parties, n'aurait pas dû le retenir prisonnier comme il avait fait contre les lois de la guerre usitées entre les princes chrétiens; que si le droit commun ne veut pas qu'un particulier soit tenu à l'exécution des promesses qu'il fait en prison sous le sceau de la violence, à plus forte raison un souverain doit-il en être dégagé. Notre maître, ajoutaient-ils, serait homme à aller reprendre ses fers et à s'exposer comme Régulus aux plus cruels tourmens plutôt que de manquer à sa parole; mais puisque ses sujets et le salut de l'état ne lui permettent pas ce dévoûment, il offre deux millions d'or pour la Bourgogne et la délivrance de ses enfans. Ces raisons, tirées des droits du suzerain sur son vassal, droits regardés comme ne devant jamais subir aucune altération, pouvaient être de quelque poids devant une assemblée toute féodale. Mais François I disposé à imiter Régulus ! c'était une hyperbole même maladroite, parce qu'elle rappelait un exemple qui le condamnait.

La sainte ligue s'ébranlait lentement, comme font ordinairement ces associations compliquées. L'un n'avait pas d'argent, l'autre manquait de troupes. On avait sondé le marquis de Pescaire, général de l'empereur, et général très mécontent. On lui proposait de le mettre à la tête de l'armée de la ligue qu'il joindrait avec la partie de la sienne qu'il pourrait emmener, et on lui promettait le royaume de Naples. Il paraît que l'appât d'un beau commandement et d'une couronne le séduisait, lorsqu'il mourut presque subitement dans la force de l'âge. Une mort arrivée si à propos pour Charles-Quint passa pour n'être pas naturelle.

L'empereur envoya à sa place en Italie Bourbon, auquel il promit le duché de Milan. Sur sa réputation, ce prince avait trouvé des bandes allemandes disposées à le suivre, et il comptait sur la parole de Charles-Quint pour les payer. Elles étaient composées pour la plupart des paysans nouvellement attachés à la doctrine de Luther, et réunis sous les drapeaux anticatholiques par l'appât des richesses ecclésiastiques dont le pillage leur tenait lieu de solde. Cependant leurs capitaines ne furent pas fâchés de trouver, sur la parole de Bourbon, une paie plus régulière que celle qu'ils devaient aux ha-

sards du brigandage. Ils accoururent auprès du connétable, qui paraissait méditer quelque grande expédition; il les joignit aux Espagnols cantonnés à Milan, qui, faute de paie, vivaient déjà avec la plus tyrannique discrétion chez leurs hôtes, et qu'il ne put satisfaire que par des nouvelles exactions sur ces malheureux habitans.

Avec ces forces réunies, il commença par repousser les confédérés, lesquels serraient de près la ville de Milan et les lignes des Espagnols qui assiégeaient Sforce dans le château. Ils reconnaissaient pour généralissime le duc d'Urbin, François-Marie de La Rovère, neveu du pape Jules II, et général des Vénitiens. Il avait une réputation militaire qu'il ne justifia point dans cette campagne : timide ou traître, il ne se crut jamais assez fort pour affronter les Espagnols et les lansquenets, soit dans leurs lignes, soit en campagne; et son inertie laissa Bourbon maître de toutes les opérations. Les succès faciles de celui-ci et les embarras qu'on suscita au pape forcèrent le pontife à faire deux trèves consécutives qui affaiblirent prodigieusement la ligue sainte : la première avec les Colonne, alliés toujours fidèles à l'empereur, qui levèrent à l'improviste une armée, entrèrent dans Rome et assiégèrent Clément VII dans le château Saint-Ange, où il s'était retiré, et la seconde avec le vice-roi de Naples. Celle-ci n'était pas une simple suspension d'armes, mais une espèce de garantie contre l'armée de Bourbon, qui s'avançait vers Rome enseignes déployées.

On croit que ce prince avait, sur la destination de ses troupes, des projets qui n'étaient pas absolument ignorés en France. Jeté hors de sa patrie par la fatalité des circonstances, il conservait de sa faute un chagrin intérieur qui était nourri par le dépit que lui causaient l'orgueil des Espagnols et l'ingratitude de Charles-Quint, qui ne lui avait tenu presque rien de ce qu'il lui avait promis. Les larmes qui roulaient dans ses yeux, lorsqu'il aborda François I, prisonnier à Pavie, touchèrent le monarque malheureux, et on peut croire que l'infortune, qui dispose à la compassion, parla au cœur du monarque en faveur de son coupable parent. On a même des indices qu'il aurait été bien reçu en France; mais il ne voulait y rentrer qu'après avoir rendu quelque grand service qui ferait oublier sa faute. Mézerai dit qu'on a des preuves de cette disposition dans *une lettre écrite en bon lieu*, que l'historien ne désigne pas, et dans laquelle il disait au roi : « Naples vous donnera des preuves de ma repentance. »

L'armée lui appartenait, faute de paiement de l'empereur. Il l'avait levée en Allemagne sur son crédit, et pouvait, sans inculpation de trahison, en faire l'usage qu'il voudrait, même contre celui qui l'avait séduit et trompé. Elle était presque entièrement composée, comme nous l'avons dit, de nouveaux sectaires, braves soldats, mais pillards féroces, embrasés d'un zèle fanatique pire que l'irréligion.

Bourbon, très embarrassé à les contenir, fut plus d'une fois exposé, dans leurs détresses, à des menaces séditieuses, et courut risque de la vie lorsqu'ils lui demandaient de l'argent qu'il ne pouvait leur donner. Dans une de ces occasions périlleuses, Bourbon les rassemble : « Compagnons, leur dit-il, il ne me convient pas de vous abuser » plus long-temps. Si vous attendez une solde réglée, des munitions, » des vivres, cherchez un autre général, ou retournez dans vos » foyers. Je suis un pauvre chevalier, qui n'ai plus ni terres, ni ar- » gent, ni patrie; mais il me reste une épée, qui, secondée par » votre valeur, peut, dans une contrée où je veux vous conduire » bientôt, vous procurer des triomphes et des richesses : délibérez. » Tous s'écrient qu'ils le suivront partout, les menât-il à tous les diables.

Entraîné par ces forcenés, il marchait ostensiblement vers le royaume de Naples, sous prétexte de le mettre à l'abri des insultes des confédérés; car les troupes du pape y avaient eu de légers succès. Il rançonnait les villes sur son passage, seul moyen de se procurer des subsistances. Le marquis de Saluces, qui commandait les Français, l'avait prévenu à Plaisance, à Parme, à Modène et à Bologne, et sauva ces villes de ses contributions. Pour le duc d'Urbin, il suivait aussi l'armée du connétable, mais il l'observait toujours de loin. Aussi Bourbon franchit-il l'Apennin sans obstacle. Clément ne commença qu'alors à s'apercevoir de son danger. Pour s'y soustraire il compose avec Lannoi, réclame son appui et offre tout l'argent nécessaire pour satisfaire les lansquenets et les congédier. Lannoi en fait son affaire; mais Bourbon, indigné qu'on eût traité de ses intérêts sans lui, refuse l'argent, continue sa marche et campe enfin devant Rome. Sur la foi de la trève conclue avec Lannoi, le pape avait commis la faute d'y rester. Il avait imaginé d'ailleurs que ses murailles devaient y arrêter une armée sans artillerie, et que ne pouvait manquer d'atteindre celle des confédérés. Bourbon ne leur en laissa pas le temps, et, réduit à vaincre ou à périr, il montre Rome à ses brigands et ordonne l'assaut pour le lendemain. A l'effet d'irriter encore l'ardeur de ses troupes par la jalousie de l'amour-propre, il confie une attaque différente à chacune des trois nations qu'il commande, et, payant lui-même d'exemple, il applique une échelle contre une brèche mal réparée qu'il mesure de sa pique; mais pendant qu'il y monte, un coup d'arquebuse le frappe et le renverse mourant dans le fossé. Il profite du souffle de vie qui lui reste pour dérober aux siens une catastrophe qui pourrait les décourager, et ordonne de jeter sur lui un manteau. L'assaut continue et la ville est emportée. La soldatesque, sans chef et sans frein, s'y répand avec fureur et se livre à tous les désordres et à toutes les atrocités que l'on pouvait attendre des bandits les plus fanatiques et les plus corrompus.

Le pape s'était réfugié dans le château Saint-Ange avec le plus

grand nombre des cardinaux. Du haut de ses tours, il voyait les ornemens d'église, les statues et les tableaux des saints traînés dans la fange; les vierges, les matrones tendaient vers lui des mains suppliantes, sans qu'il pût les soustraire à leurs ravisseurs. Il entendait les plaintes du peuple dépouillé et les cris douloureux des riches soumis à la torture, pour les forcer à découvrir leurs trésors. Ces horreurs durèrent deux mois, sans soulever l'indignation du duc d'Urbin, et sans lui inspirer le courage d'attaquer une ville presque ouverte et une armée qui était sans chef. Elles ne cessèrent qu'à mesure que les brigands, épuisés par leurs dissolutions et ruinés par leurs propres excès, périrent victimes de la peste et des autres maladies qui affligèrent, comme eux, ceux d'entre les citoyens qui survécurent à ces malheurs. Privé du seconrs qu'il espérait des confédérés, et en proie à la famine, le pape fut obligé de capituler, d'abandonner à l'empereur quatre de ses places fortes dans l'état de l'église, Parme et Plaisance dans le Milanais, de recevoir les Espagnols dans le château Saint-Ange, et d'attendre avec anxiété ce que l'empereur ordonnerait de sa personne.

L'empereur était en Espagne. Il montra de la captivité du saint-père un chagrin hypocrite. Il ordonna des processions et des prières publiques, pour demander à Dieu sa liberté, qu'il aurait pu lui procurer d'un mot. On dit qu'il eut dessein de le faire venir, comme le roi de France, en Espagne, mais qu'il fut retenu par une certaine honte d'abuser ainsi de son bonheur, et plus encore peut-être par les murmures qui s'élevèrent dans toute la chrétienté et par les efforts de la ligue sainte. Le roi d'Angleterre s'y était joint. Il avait un motif personnel de borner la puissance de Charles-Quint, parce qu'il se préparait à lui faire un affront sanglant.

Lorsqu'il avait épousé Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, elle était veuve du prince Arthur, son frère, qui mourut quelques mois après son mariage. La passion que Henri prit pour Anne de Boulen lui donna des scrupules sur son mariage avec sa belle-sœur, dont il avait cependant une fille nommée Marie. Il méditait un divorce pour épouser sa maîtresse, et dans les procédures qui devaient avoir lieu pour arriver à son but, la faveur du pape lui était nécessaire. Il s'unit donc à la ligue sainte par des subsides auxquels il s'obligea, et s'engagea de travailler à la délivrance de son chef. Les succès des confédérés furent d'abord rapides. Les Français qui en faisaient la principale force, rentrèrent dans Gênes, prirent Alexandrie et Pavie, remirent à Francois Sforce ces deux places, qui lui ouvraient le chemin de Milan, dont la ligue lui promettait le duché; mais Lautrec, qui commandait l'armée, refusa pour l'instant d'y marcher, et prétendit servir aussi efficacement les intérêts des alliés en se dirigeant sur Naples. Son motif était la crainte de délivrer trop tôt les Vénitiens d'une appréhension qui les tenait attachés à la ligue. Les ordres du roi, les supplications du pape, qui réclamait

contre le scandale de sa position, et les déclarations de l'ambassadeur anglais, qui entendait que l'argent de Henri ne fût employé qu'à sa destination, vinrent à l'appui de son refus; mais, au lieu d'avancer sur le champ, il crut devoir prendre ses quartiers d'hiver, et en employa le loisir à détacher les Florentins du parti de l'empereur, et à négocier le mariage d'Hercule d'Est, fils du duc de Ferrare, avec madame Renée de France, seconde fille de Louis XII. C'était un coup de politique qui délivrait la France des prétentions que les princes plus puissans auxquels elle avait été offerte auraient pu former sur la Bretagne. Elle ne porta en dot que le duché de Chartres.

Pendant ce temps le pape languissait dans son château Saint-Ange, où les Espagnols, qui avaient succédé aux pillards allemands, ou qui s'y étaient mêlés, le tenaient enfermé. Les ministres envoyés par Charles-Quint, si affligé de la captivité du saint-père, le désolaient par leurs délais, leurs propositions contradictoires, et leurs perpétuelles tergiversations. *Ils lui ouvraient les portes*, dit Mezerai, *et l'empêchaient de sortir*. Cependant, comme durant ces pourparlers il était gardé un peu moins sévèrement, il s'évada à la faveur d'un déguisement, mais presque entièrement dépouillé. Jamais, depuis l'agrandissement des papes, aucun ne s'était trouvé plus exposé à tout perdre.

Ses voisins, pendant sa détention, et les confédérés eux-mêmes, s'étaient accommodés de ce qui leur convenait. Le duc de Ferrare était rentré à Modène, les Vénitiens avaient repris Ravenne et Cervia, les Malatesta Rimini, le duc d'Urbin lui-même avait rétabli les Bagliones à Perouse, les Florentins enfin avaient secoué encore une fois le joug des Médicis. Tous désiraient la paix : le pape pour recouvrer ce qui lui appartenait; les autres, pour s'assurer ce qu'ils avaient acquis. Ils s'empressèrent donc à faire des démarches communes pour une pacification générale. L'empereur, dans son Espagne, était comme le potentat universel. Les princes, non seulement de l'Italie, mais de l'Allemagne, les rois de France et d'Angleterre, tenaient auprès de lui des députés. Il écoutait superbement les propositions, discutait, rejetait, approuvait. Enfin on tomba d'accord; mais une contestation s'éleva sur cette question : lequel de François ou Charles commencerait à exécuter les articles convenus; savoir, le premier, de retirer d'Italie ses troupes, qui menaçaient le royaume de Naples; le second de donner à Sforce l'investiture du duché de Milan, et de rendre la liberté aux enfans de France? On ne put surmonter cette difficulté, et tout fut rompu. Vraisemblablement l'intention de chacun d'eux était, après qu'il serait content, de se débattre sur la satisfaction qu'il devait à l'autre.

Cette rupture excita dans l'ame de François I un combat entre l'honneur et l'intérêt. Le traité de Madrid ne lui laissait pas de milieu entre l'alternative d'en remplir toutes les conditions ou de ren-

trer dans sa prison. En pareil cas, le roi Jean n'avait pas hésité. François I se targua du même héroïsme. Il convoqua au palais les plus notables des trois ordres du royaume, et leur déclara qu'il était déterminé à retourner en Espagne pour dégager sa foi. Toute l'assemblée s'éleva contre cette résolution. Les députés déclarèrent, par l'organe du président, qu'ils souffriraient plutôt la mort que de le permettre. « Sire, dirent-ils, vous n'appartenez pas à vous, mais à vos sujets. » Il ne vous est pas libre de disposer de notre bien. Si vous ne pouvez » autrement ravoir vos enfans, il faut faire vigoureusement la guerre, » et nous sommes prêts à tous les efforts qui seront jugés nécessaires. » Le clergé offrit treize cent mille livres, la noblesse ses biens et sa vie, la bourgeoisie et la magistrature firent les mêmes offres et avec le même enthousiasme. « Magnanimes Français, s'écria le roi, je vi- » vrai donc au milieu de vous, puisque vous y croyez ma présence » nécessaire ; membres du clergé, comptez à jamais sur moi pour la » défense de la foi et le maintien de vos priviléges ; princes et sei- » gneurs, les vôtres sont les miens ; car je ne suis pas né roi, mais » gentilhomme, et c'est le plus beau titre de mes enfans ; et vous, » fidèles sujets, dont l'amour a passé mon attente, apprenez-moi tout » ce que je puis faire pour vous et pour l'utilité du royaume, et » soyez persuadés que je prendrai toujours vos avis en bonne part. »

Les députés des puissances italiennes, venus pour traiter à la cour d'Espagne, se joignirent à des hérauts envoyés par les rois de France et d'Angleterre, et tous ensemble dénoncèrent la guerre à l'empereur. Charles reçut cette déclaration d'un air ironique. Sa réponse porta principalement sur le roi de France. « Je m'étonne, dit-il au » héraut, que ton maître ait oublié sitôt ses sermens, pour l'assu- » rance desquels il m'a donné en otage ses deux enfans, et qu'il mette » si vilaine tache à son honneur. S'il ne peut autrement dégager sa » foi, dis-lui qu'il revienne tenir prison en Espagne ; dis-lui encore » qu'apparemment Calvimont, son ambassadeur, ne lui a pas rendu » certaines paroles que je lui fis tenir, il y a deux ans ; car sans » doute il se prétend trop gentil cavalier pour qu'il les eût lais- » sées sans réponse. » Pour conclusion, il fit arrêter les ambassadeurs français. Par représailles, le roi de France fit mettre au Châtelet Granvelle, qu'il avait à sa cour.

Ils furent bientôt relâchés de part et d'autre, et quand l'envoyé d'Espagne fut prêt à partir, le roi le fit comparaître devant lui dans la grande salle du palais. Là, en présence d'une assemblée nombreuse de ce qu'il y avait de plus distingué dans le royaume, il protesta que Calvimont ne lui avait jamais rapporté ce que l'empereur disait lui avoir ordonné. Au reste, ajouta-t-il d'un ton animé, ces » appels ne se font point par paroles vagues, qu'on peut supposer, » mais par écrit bien signé ; » et pour joindre l'exécution à l'observation, il lut un cartel qui portait en substance : « Si l'empereur dit » de moi que pour ma délivrance, ou en une autre occasion, de-

» vant ou après, j'ai fait chose qu'un gentilhomme aimant son hon-
» heur ne doit faire, je lui en donne le démenti, et lui mande qu'au
» lieu d'explications et de justifications, pour ne pas retarder la dé-
» finition de nos différens, il m'assure le champ, et j'y porterai les
» armes. » Le roi présenta le cartel à l'ambassadeur et le força de le prendre. L'empereur envoya une réponse par un héraut. *M'apportes-tu*, lui dit vivement le roi, *la signification du temps et du lieu du combat?* Le héraut demanda à lire un long écrit. François, impatient, insista trois fois sur une réponse nette et précise à son cartel. Le héraut autant de fois se retrancha dans l'ordre à lui donné de lire son mémoire. Le roi, bouillant de colère, le congédia, chargé de reproches à porter à son maître, et sur son injustice dans ses traités, et sur sa lâcheté dans ses défis.

La guerre se porta dans le royaume de Naples, que François I avait toujours eu en vue lors même qu'il paraissait ne songer qu'au Milanais. Il se serait ouvert un plus beau champ et aurait eu un but plus utile en attaquant la Flandre où Henri devait le seconder. Mais le peuple anglais, agité par les intrigues de Charles, témoigna pour cette expédition un éloignement qui alla presque jusqu'à la révolte, et qui força Henri à conclure avec Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, une trêve de huit mois, à laquelle François fut lui-même forcé d'accéder. La part du roi d'Angleterre à la ligue se borna dès lors à une contribution de trente mille écus par mois, mais en déduction de la somme de deux millions d'écus, dont François I, par les traités, s'était reconnu débiteur envers lui; et ce fut ainsi dans ses propres ressources que la France dut chercher l'entretien de l'armée de Lautrec, forte de trente mille hommes, et de la flotte de galères d'André Doria destinée à attaquer la Sicile.

Toujours pressé par les besoins pécuniaires de l'armée, Lautrec, en levant ses quartiers d'hiver, traversa l'Abruzze, et gagna la Capitanate dans la vue d'y percevoir la douane des bestiaux. Il eut le bonheur d'y précéder Philibert de Châlons, prince d'Orange, compagnon du connétable de Bourbon, et qui lui avait succédé. Il toucha cent mille ducats, força les Espagnols à lui céder la campagne, les resserra dans les villes de Manfredonia, de Gaëte et de Naples, et vint mettre le siége devant cette dernière. Il espérait la réduire par la famine; Doria devait le seconder en bloquant la ville par mer; mais, soit que la mauvaise volonté que témoignait celui-ci provînt d'un traité secret qu'il négociait alors avec l'empereur, soit qu'elle fût le résultat des injustices du conseil à son égard, des intrigues des courtisans ou des plaintes de Lautrec, il tarda peu à jeter le masque de la dissimulation, brava les envoyés de la cour chargés de se rendre maîtres de sa personne, et passa ouvertement au parti de l'empereur, qui lui promettait l'indépendance de sa patrie. Naples, qu'il devait affamer, fut ravitaillée par lui, et Lautrec, dont l'armée était attaquée d'une contagion qui la diminuait tous les jours, perdit l'espé-

rance de s'en emparer. François I, regardant comme suffisante la grande armée qu'il avait envoyée, négligea d'y faire transporter des recrues, pour réparer les pertes qu'y causaient les maladies. Des soldats elles passèrent aux chefs. On dit qu'il périt devant Naples autant de capitaines et de seigneurs de la noblesse qu'à la bataille de Pavie; Lautrec lui-même y mourut. Le commandement passa à Michel Antoine, marquis de Saluces, fils aîné de celui qui, vingt-cinq ans auparavant, avait dirigé la retraite du Garillan. Réduit à une position peut-être plus désespérée que celle de son père, le fils, au lieu de gagner la Pouille, où une armée l'attendait, fit sa retraite sur Averse; mais, investi par le prince d'Orange, il ne put tenir que trois jours, et se vit contraint à une capitulation, par laquelle il abandonnait l'artillerie, les drapeaux et les bagages de l'armée. Tous les officiers demeurèrent prisonniers, les soldats seuls purent se retirer. Blessé grièvement au genou, le marquis de Saluces, par une destinée presque semblable à celle de son père, ne survécut que peu de jours au traité, aussi humiliant que nécessaire, qu'il s'était vu forcé de signer; et de trente mille hommes dont l'armée était composée, à peine en retourna-t-il cinq mille en France. Pierre Navarre, qui avait été fait prisonnier dans la retraite, fut mis au château de l'OEuf, et étouffé, dit-on, par ordre de Charles-Quint, qui ne lui pardonnait pas sa défection. Ce qui pourrait faire douter de cet acte de vengeance atroce, c'est que Navarre, prisonnier à Pavie, aurait dû ressentir plus tôt les effets du ressentiment de ce prince.

Naples fut à peine dégagée que Doria fit voile vers Gênes. Il y entra de nuit, sans être aperçu, resserra dans le château Théodore Trivulce, qui commandait pour les Français, appela ses concitoyens à la liberté, et la leur assura par une constitution qui s'est maintenue jusqu'à nos jours et jusqu'à l'époque où Gênes est devenue partie intégrante de la France. Trivulce, privé de vivres, obtint les honneurs de la guerre en remettant le château qui fut démoli.

Le comte de Saint-Paul volait à son secours, lorsque Antoine de Lève, mal observé dans Milan par les Vénitiens, l'atteignit de nuit à Landriano, à mi-chemin de Pavie, au passage d'une petite rivière débordée, que l'avant-garde seule avait pu franchir la veille. La surprise et l'infériorité du nombre décidèrent du combat au désavantage du comte, qui fut fait prisonnier. L'arrière-garde arrivée à Pavie, instruite du malheur de son général, se débanda et regagna la France.

Les confédérés de la ligue sainte, qui n'avaient pas joué un grand rôle pendant cette campagne et qui s'étaient contentés de tenir en échec quelques troupes de l'empereur répandues en Italie pendant que les Français se battaient dans le royaume de Naples, voyant la fatale issue de leurs premiers succès, se hâtèrent de faire chacun leur accord particulier. Le pape donna l'exemple. Il avait secrètement favorisé Charles-Quint, comme le seul potentat qui pût le réin-

tégrer dans les possessions dont il avait été spolié par ses alliés mêmes. L'empereur le traita favorablement, soit afin d'effacer le vernis d'impiété que lui avait donné le prolongement de la captivité du chef de l'église, soit qu'il fût pressé par le désir d'aller recevoir en Italie la couronne impériale de ses mains. Il rendit plusieurs villes distraites pendant la guerre du domaine du saint siége, s'engagea à l'aider à s'emparer des états de Ferrare, à lui faire restituer Ravenne et Cervia par les Vénitiens, à rendre le Milanais à Sforce, ou du moins à n'en disposer que d'accord avec le pape ; et enfin pour s'attacher le souverain pontife qu'il crut indissoluble, il promit Marguerite, sa fille naturelle, à Alexandre de Médicis, frère naturel de Catherine de Médicis, et s'engagea à l'installer dans le duché de Florence.

En reconnaissance et en compensation de ces avantages, le saint père devait accorder à l'armée impériale le passage par ses états pour aller à Naples donner à l'empereur l'investiture de ce royaume, et se contenter pour redevance de la présentation annuelle d'une haquenée blanche qui serait offerte solennellement. Mais pour s'assurer de ce royaume, Charles-Quint prit des mesures plus efficaces et plus expéditives que ces formalités. Par son ordre, le prince d'Orange, commandant de ses troupes, traita dans toute l'étendue des deux royaumes de Naples et de Sicile avec la dernière dureté les partisans de la maison d'Anjou, dépouilla les uns, chassa les autres, extermina sans miséricorde des familles entières; de sorte qu'il ne resta plus aucun moyen d'y relever la puissance française.

Les Vénitiens et autres princes d'Italie s'arrangèrent aussi avec l'empereur, qui ne se rendit pas difficile, afin d'avoir du moins à offrir à ses peuples l'espérance de quelques années de repos. Restait la conciliation à traiter entre les deux rivaux qui avaient armé les autres princes. Heureusement ils avaient besoin de la paix l'un et l'autre : François I, pour réparer les forces de son royaume épuisé; Charles-Quint, pour se prémunir contre les troubles orageux qui le menaçaient en Allemagne. Ils confièrent leurs intérêts, l'empereur à Marguerite, sa tante; le roi à la duchesse d'Angoulême, sa mère, toujours qualifiée du titre de régente. Ces deux princesses se rendirent à Cambrai et terminèrent elles seules les contestations, ou en suspendirent du moins l'effet.

Ce traité est comme un bilan de banque soldé par la France, et on peut lui en donner la forme : sur deux millions d'écus d'or au soleil, de soixante-onze et demi au marc, pour la rançon des enfans de France, douze cent mille devaient être payés comptant en retirant les otages; trois cent mille autres au roi d'Angleterre à l'acquit du roi d'Espagne; et les cinq cent mille autres convertis en une rente au denier vingt, hypothéqués sur les domaines du duc de Vendôme dans les Pays-Bas, et ce en reconnaissance de ce que l'empereur consentait qu'on ne lui rendît pas actuellement la Bourgogne,

l'Auxerrois, le Mâconnais et autres biens sur lesquels il conserverait ses droits et prétentions à poursuivre par voie amiable de justice; enfin trente mille écus par mois pour aider l'empereur à faire la guerre aux Vénitiens, tant qu'ils refuseront de restituer certaines villes de la Pouille dont ils s'étaient emparés. D'ailleurs le roi renonce à tout droit de suzeraineté sur l'Artois et sur la Flandre, qui sont déclarés démembrés de la monarchie; rendra ce qui lui reste dans le royaume de Naples et dans le Milanais, en rappellera les troupes, et ne fera jamais en Italie, ni en Allemagne, aucune alliance ou négociation au préjudice de l'empereur; enfin les héritiers du connétable devaient être rétablis dans tous leurs biens : mais sous prétexte des droits de la couronne et de ceux de la duchesse d'Angoulême, ce dernier article ne fut jamais exécuté qu'en partie.

La douairière de Portugal, Eléonore, ramena alors en France les fils du roi : elle l'épousa sans presque aucune cérémonie à deux lieues de Mont-de-Marsan, et vécut sur son nouveau trône aussi heureuse que peut l'être une épouse traitée avec respect et indifférence.

La maison d'Autriche était alors à son plus haut degré de puissance. Charles-Quint, qui avait donné l'archiduché à Ferdinand son frère, et qui lui avait procuré le mariage d'Anne Jagellon, héritière des couronnes de Hongrie et de Bohême, le fit élire encore roi des Romains : lui-même l'était d'Espagne, de Naples et de Sicile, souverain des Pays-Bas, possesseur de plusieurs états en Italie et empereur d'Allemagne. Il en reçut la couronne à Bologne où le pape aima mieux l'aller trouver que de l'attirer à Rome. L'empereur lui fit restituer les places que lui retenaient les Vénitiens; il lui procura un accommodement avec le duc de Ferrare, et rétablit enfin l'autorité des Médicis à Florence : mais il fallut employer la force pour obtenir ce dernier article, et le prince d'Orange, qui fut chargé de réduire les républicains, fut tué au siége de leur ville. N'ayant point d'enfans, ses biens passèrent à René de Nassau, fils de sa sœur, et de celui-ci, qui fut blessé à mort quatorze ans après au siége de Saint-Dizier et qui ne laissa pas non plus de postérité, au fameux fondateur des Provinces-Unies, Guillaume de Nassau-Dillembourg, son cousin-germain, qu'il appela à lui succéder au préjudice des héritiers de la maison de Châlons. Les conférences entre le pape et l'empereur durèrent deux mois. Elles roulèrent principalement sur les mesures à prendre pour arrêter les progrès de la doctrine de Luther. L'empereur croyait que le meilleur moyen de suspendre la marche rapide des nouvelles opinions serait d'assembler un concile général que les dissidens demandaient et auquel ils paraissaient consentir de se soumettre. Le pape au contraire croyait ce remède dangereux pour l'autorité du saint siége dans l'état de crise où elle se trouvait, en sorte qu'ils se séparèrent sans rien conclure.

Pendant qu'ils s'occupaient de projets, plusieurs princes d'Alle-

magne, électeurs et autres, éludant tout rapprochement, se séparaient de l'église romaine. Ils éclatèrent dans une diète tenue à Spire où ils protestèrent contre un édit émané d'une autre diète tenue à Worms, qui défendait toute innovation en fait de religion, et de là ils ont été appelés protestans. Peu après ils se rassemblèrent à Smalkalde et y signèrent une ligue dans le dessein, disaient-ils, de défendre leurs personnes, leur religion et la liberté germanique. Ils fixèrent leurs cotisations en troupes et en argent, et formèrent un plan de guerre. Plusieurs villes considérables, comme Strasbourg, Nuremberg et autres, y accédèrent, ainsi que les rois de Suède et de Danemarck. On croit que le roi d'Angleterre s'y joignit aussi, mais par précaution contre la vengeance de Charles-Quint, quand il répudierait Catherine d'Autriche, sa tante. Quant à François I, on peut croire qu'il voyait avec plaisir les embarras qui se préparaient pour son rival; cependant il ne s'en mêla pas encore ouvertement, mais il ne tarda pas à y prendre part.

Les ligués de Smalkalde, menacés par le chef de l'empire, eurent recours au roi de France. Charles-Quint tâcha de l'attirer de son côté en montrant publiquement des dispositions à bien vivre avec lui; mais par des manœuvres secrètes, il travaillait à lui enlever la bienveillance des Suisses et à le brouiller avec le pape, afin de priver le monarque français de tout crédit en Italie s'il lui plaisait de l'attaquer au delà des monts pendant que lui-même serait occupé en Allemagne. D'autre part, il y eut alors des incendies en France, et on laissa publier, on favorisa même l'opinion qu'ils étaient allumés par des boute-feux que l'empereur envoyait secrètement. Cette imputation était sans doute une de ces ruses dont la politique se sert pour acharner les peuples les uns contre les autres. Ces choses se passaient pendant que les confédérés de Smalkalde commençaient à faire de vives instances pour engager le roi dans leur parti. Il ne se prêta pas entièrement à leurs désirs; mais en qualité de défenseur de la liberté germanique, il promit, sinon des troupes, du moins de l'argent quand ils seraient attaqués.

On a dit que pour complaire aux protestans d'Allemagne, ennemis de son rival, il favorisa dans son royaume les sectateurs de la nouvelle doctrine. D'abord il n'en croyait pas le nombre assez grand pour craindre qu'ils devinssent si tôt dangereux : ensuite il faut avouer que, ardens à se procurer l'estime publique et les biens qui en sont une suite, les nouveaux évangélistes étaient plus appliqués aux sciences, et y réussissaient avec plus d'éclat, que les indolens et riches catholiques. Il n'est donc pas étonnant que François I, qu'on a nommé le *Père des lettres*, le plus beau titre qui lui soit resté, ait montré quelque prédilection pour les littérateurs de ce parti : il en mit plusieurs comme professeurs dans le collége royal, qu'il fonda pour y faire enseigner ce qu'on ne montrait pas dans l'université, ou enseigner avec plus de perfection ce qui était l'objet des études ordi-

naires. Il eut aussi dessein de former un établissement pour l'entretien et l'instruction de six cents gentilshommes dans toute sorte d'exercices, mais les grandes affaires qui lui survinrent le détournèrent de ce projet.

Ce prince profita du répit que lui laissait la guerre, et de l'inactivité des négociations, pour parcourir son royaume, surveiller la justice, réformer les abus; et, malgré ses malheurs, qui avaient trop pesé sur ses sujets, partout il fut reçu avec applaudissemens et acclamations. Il n'y eut pas le moindre obstacle au désir qu'il montra de réunir pour toujours la Bretagne à la couronne. On avait stipulé, sous la reine Anne, en cas de défaillance de la postérité de cette princesse, des réversions aux branches collatérales des anciens ducs; ces conditions furent abolies sans réclamations, et la Bretagne devint province de France inaliénable à jamais.

Cette réunion aurait pu souffrir des difficultés de la part du roi d'Angleterre, qu'elle privait d'une entrée facile en France; mais François et Henri étaient trop liés par leur défiance contre l'empereur. Ils se virent à Boulogne-sur-Mer, et prirent des mesures contre cet ennemi commun. Leur dessein était de l'attaquer pendant qu'il serait aux prises avec Soliman, le plus illustre des empereurs turcs. Trois ans auparavant il avait assiégé Vienne sans succès; il venait alors, à la tête de trois cent mille hommes, venger son affront et disputer encore la Hongrie à Ferdinand, en faveur de Jean Sepus, vaivode de Transylvanie. Cet armement formidable s'épuisa en marches et en contre-marches, et le grand-seigneur, dont la capitale fut menacée à son tour par les galères de Doria, retourna à Constantinople sans avoir rien fait. Charles-Quint revint aussitôt s'opposer aux mesures qu'il savait être prises contre lui.

Les deux rois, de peur qu'il ne leur fût reproché d'avoir voulu favoriser les entreprises des infidèles sur la chrétienté, proclamèrent fastueusement une ligue contre l'ennemi du nom chrétien. Elle servit au roi de France à tirer de l'argent de son clergé. Celui-ci se plaignait de plusieurs abus de la chancellerie romaine, de l'excessive augmentation des annates, des impositions réitérées sur le même bénéfice, des nominations mises à prix, et des conventions simoniaques auxquelles le concordat donnait lieu. Le roi promit de remédier à ces désordres, et pour cette promesse le clergé lui offrit de son propre mouvement deux décimes que le pape refusait d'accorder ou pour lesquels il faisait attendre son agrément.

Clément VII ferma les yeux sur cette entreprise, qui mit dès lors les rois de France hors de sa dépendance pour imposer le clergé; il n'osait réclamer trop hautement les anciens priviléges du saint siége. L'obstination de Henri VIII à regarder comme suffisante la sentence de divorce prononcée dans son royaume entre lui et Catherine d'Aragon, son épouse, et à soutenir légitime, en vertu de cette sentence, son mariage avec Anne de Boulen, faisait craindre au souve-

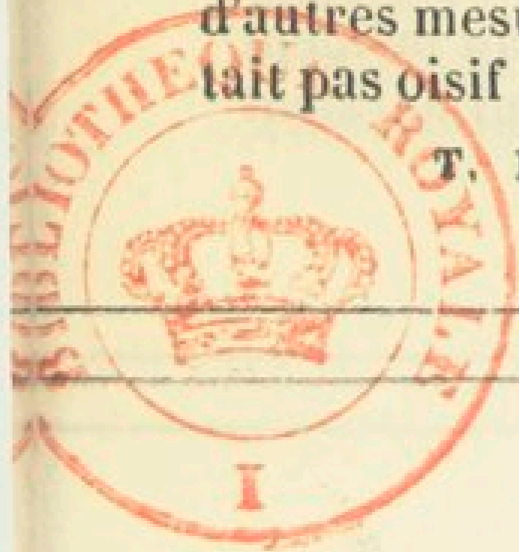
rain pontife que cette opiniâtreté n'amenât des évènemens préjudiciables à l'autorité de l'église romaine : le saint père appréhendait aussi que François I, entouré de personnes imbues de nouvelles opinions, qui demandaient sans cesse la réforme du clergé, ne prêtât l'oreille à leurs instances, ce qui était d'autant plus inquiétant que Clément VII redoutait cette réforme pour lui-même, parce que son élection n'avait pas été exempte d'intrigues et peut-être de simonies. C'est une des principales raisons qui l'empêchaient de consentir à la convocation d'un concile que les protestans ne cessaient de demander.

L'empereur était à la tête de ces solliciteurs importuns. Le pape lui reprochait de ne pas réprimer avec assez de fermeté les protestans; Charles reprochait au pape de se refuser au seul moyen de les ramener à l'église. Ces contestations, qui s'animèrent dans une nouvelle entrevue qu'ils eurent à Bologne, mirent de la froideur entre eux. Clément rejeta des propositions dont l'exécution aurait fortifié la puissance de Charles en Italie, et en aurait pour toujours fermé le chemin à François I. Celui-ci, qui ne pouvait se déterminer à y renoncer, eut obligation au pape de cette opposition aux desseins de son rival, et résolut de s'attacher au souverain pontife par des liens qui le retiendraient dans une reconnaissance permanente.

Tel a été le motif du mariage de Henri, duc d'Orléans, second fils de France, avec Catherine de Médicis, petite nièce à la mode de Bretagne du pontife. Cette alliance d'une maison nouvelle avec l'antique maison de France fut très désapprouvée par notre noblesse. Clément VII amena lui-même la princesse et aborda à Marseille où le roi l'attendait. Le monarque et le pontife, logés dans des maisons qui se communiquaient, eurent de longues et fréquentes conférences.

Henri VIII avait épousé Anne de Boulen, malgré les censures dont il était menacé. François I pria le pape d'entrer en accommodement avec lui sur son divorce, et de ne pas faire valoir trop sévèrement les lois de l'église avec un prince violent, capable, dans l'effervescence de sa passion, de se porter aux dernières extrémités. Clément, accoutumé aux grandes affaires, et assez conciliant, n'était pas éloigné de se relâcher et de prendre des biais qui sauvassent les apparences sans entamer le fond; mais le consistoire, où il se trouvait moins de cardinaux français que d'impérialistes, s'y opposa. Ceux-ci entrèrent avec chaleur dans les vues de leur souverain outré de l'affront fait à sa tante, et persuadé que les anathèmes qu'il attirerait sur la tête de son infidèle mari la vengeraient, en couvrant de honte et en embarrassant celui qui l'offensait.

Charles vit donc avec plaisir finir sans accommodement cette entrevue qu'il avait redoutée, et à laquelle il s'était secrètement et inutilement opposé. On ne sait pas s'il a été pris, dans ces conférences, d'autres mesures qui intéressaient l'empereur; mais François I n'était pas oisif du côté de l'Allemagne. Il entretenait auprès de la ligue



de Smalkalde des commissaires chargés de resserrer l'union des confédérés. Ils avaient déjà, comme nous l'avons dit, commencé les hostilités contre l'empereur, et avaient besoin d'argent : le roi n'en pouvait donner sans violer le traité de Cambray. Son scrupule lui suggéra d'acquérir, par une vente vraie ou simulée, le comté de Montbéliard, appartenant à un des princes ligués. Il en paya un à compte de six vingt mille écus qui entrèrent dans la caisse de la confédération.

Sur la fin de l'entrevue de Marseille, il se passa un évènement qui justifie en quelque manière le roi de France de ses démarches auprès des princes allemands, quoique prohibées par le traité de Cambray. L'empereur avait donné à Sforce l'investiture du duché de Milan. Il prétendait que ce bienfait lui attachât le nouveau duc, et en fait d'attachement il ne connaissait qu'un dévouement exclusif. Sforce à la vérité désirait ardemment de se conserver les bonnes graces de Charles, qui lui avait promis la main de Christine, sa nièce, fille du roi de Danemarck ; mais il souhaitait aussi de ne pas se brouiller avec le roi de France, et entretenait à cette intention une liaison secrète avec le monarque.

Leur intermédiaire était un gentilhomme milanais nommé Merveille, qui, ayant fait fortune en France, en jouissait paisiblement dans son pays. Sforce, qui, suivant la politique italienne, était bien aise de se conserver des intelligences dans les deux partis, fit témoigner au roi le désir d'avoir près de lui un agent secret au moyen duquel il pût communiquer au besoin avec lui. Le roi l'agréa et fit choix de Merveille, qui, sous prétexte d'affaires de famille, retourna à Milan. Le roi lui avait donné doubles lettres auprès de Sforce ; l'une ostensible de simple recommandation, qui autorisait néanmoins la présence de Merveille à la cour ; et l'autre secrète, qui l'accréditait comme agent du monarque auprès du duc, avec permission de faire usage de l'une ou de l'autre selon les circonstances. Merveille, fier de la qualité de représentant d'un grand prince, ne dissimula point assez sa véritable destination et afficha des manières et une dépense qui le trahirent. Charles-Quint, se doutant bientôt de la nature de sa mission, sans faire de reproches à Sforce de ce qu'il souffrait auprès de lui avec quelque distinction un agent de son ennemi, lui montre de la froideur ; et au lieu de l'empressement qu'il témoignait auparavant pour lui donner sa nièce, il diffère sous différens prétextes le voyage de la princesse. Le duc entend ce langage muet. Il écrit à l'empereur que dans peu il lui donnera des preuves de fidélité, telles qu'il n'aura plus lieu de soupçonner que Merveille ou d'autres puissent la fléchir.

Par son ordre, on suscite une querelle entre les gens de Merveille et ceux d'un gentilhomme voisin. Un des estafiers envoyé pour l'apaiser est tué dans la mêlée. L'ambassadeur, qui paraît au moment du meurtre, est saisi, traîné en prison, et ses papiers, qui auraient

pu compromettre Sforce, sont enlevés. Pour achever de donner le change, on livre ses valets à la question, afin d'en tirer des dépositions contre leur maître comme auteur du trouble et comme ayant commandé la violence contre le soldat, suppôt de la justice. Merveille réclame en vain le privilége d'ambassadeur; il est jugé comme particulier, ou plutôt on le condamne sans même observer la forme des procédures usitées dans le pays; et afin qu'il ne puisse ni parler, ni être réclamé, on se hâte de l'exécuter de nuit en prison. Sforce en donne avis à l'empereur, qui, content de l'avoir brouillé irrévocablement avec le roi, lui envoie sa nièce et lui promet sa protection sans réserve. François I fut très irrité de cet assassinat dont il développa la manœuvre dans des écrits publics, et le dénonça à toute l'Europe comme une violation du droit des gens dont tous les souverains devaient l'aider à tirer vengeance.

Mais ils étaient occupés d'un évènement qui fixait beaucoup plus leur attention. Henri VIII, sur lequel le pape avait inutilement épuisé les censures de l'église, préliminaires de l'excommunication, persistait dans son opiniâtreté. Cependant Jean du Bellai, évêque de Paris, qui avait été envoyé près de lui par François I, en arracha la promesse d'une procuration qu'il devait envoyer à Rome pour suivre cette affaire en son nom, circonstance qui ferait naître des délais et qui favoriserait le pape dans le désir où il était d'ajourner de plus en plus sa décision. Mais la procuration qui devait parvenir dans un temps fixé n'arriva point à ce terme. Clément VII, qui se crut joué, entraîné d'ailleurs par les cardinaux impérialistes, frappa le dernier coup et lança la fatale sentence. S'il eût attendu encore quelques jours ainsi que l'en conjurait l'évêque de Paris que le roi avait fait partir précipitamment pour Rome, il aurait reçu la fatale procuration dans des lettres qui lui furent apportées par un courrier que des tempêtes et des mauvais temps avaient arrêté. Il se repentit alors amèrement de sa précipitation, et mourut peu de temps après, mais non sans avoir vu le commencement des désastres dont elle fut suivie: le schisme, qui sépara l'Angleterre de l'église romaine, le renversement des monastères, le pillage des biens ecclésiastiques, et les cruautés exercées contre ceux qui persévérèrent dans leur attachement à l'église catholique. Henri, dans la fureur de son ressentiment, en aurait voulu détacher comme lui les autres princes. Il fit des tentatives auprès de François I, qui lui répondit par ces mots devenus proverbes : *Ami jusqu'à l'autel.*

Le débordement des nouvelles opinions sur la France était devenu plus prompt et plus étendu que François I ne l'avait prévu. Calvin, né Français, s'était fait par ses écrits, qu'il eut l'assurance de dédier au roi, des prosélytes dans tous les états. Il paraissait journellement des livres dans lesquels les dogmes de l'église catholique étaient attaqués, et ses pratiques tournées en ridicule. On s'y élevait contre l'autorité du pape et contre les autorités du clergé. Ces écrits sérieux

étaient accompagnés de plaisanteries contre les moines, la plupart fort grossières : il nous en reste des recueils volumineux dont les courtisans s'amusaient; et amuser vaut souvent mieux pour le succès que d'avoir raison. Les femmes donnèrent dans les nouvelles opinions avec l'ardeur qui leur est naturelle. Entre elles se distinguait Marguerite, sœur du roi, veuve du duc d'Alençon, devenue depuis reine de Navarre par son mariage avec Henri d'Albret. Quelque amitié que son frère ressentît pour elle, il eut cependant la fermeté de la *semoncer* quelquefois et de lui imposer silence; mais il ne put l'empêcher de favoriser les sectaires dans son petit royaume, où elle faisait des séjours passagers. Elle y donnait les bénéfices et dignités ecclésiastiques qui vaquaient à des hommes plus que suspects, en remplissait ses colléges, et leur confiait l'éducation par préférence. De ce coin de la France, et sous sa protection, sortirent les premières infractions publiques aux pratiques de l'église. Marguerite fit tous ses efforts pour engager son frère à écouter Mélanchthon, le docteur le plus insinuant des disciples de Calvin; mais, par le conseil du cardinal du Perron, le monarque refusa de s'exposer à cette séduction.

A l'attrait de la nouveauté François I opposa la sévérité des lois. Il confirma celles qui étaient déjà existantes contre les sacramentaires, et en fit de nouvelles; bannit de sa présence ceux de ses courtisans qui se montraient attachés à la nouvelle doctrine, et voulut que toute la France fût assurée, par un acte public, de son dévouement à l'ancienne. A l'occasion d'une affiche blasphématoire contre le sacrifice de la messe, placardée la même nuit aux portes de toutes les églises de la capitale, et à celles de Blois où le roi tenait alors sa cour, il y eut à Paris une grande procession, à laquelle il assista avec ses trois enfans, les principaux seigneurs de sa cour, les officiers des tribunaux et les notables de la ville. Après cette cérémonie, François, qui parlait bien, les rassembla autour de lui à l'archevêché, les exhorta paternellement à persévérer dans la foi catholique, à y faire instruire leurs enfans, à prendre garde que la peste de l'hérésie ne se glissât dans leurs familles, et à découvrir aux magistrats ceux qui en seraient infectés. Après cette harangue, six des malheureux coupables qui avaient été arrêtés et qui ne voulurent point abjurer leur erreur, furent brûlés à petit feu, et des potences et des bûchers s'élevèrent par toute la France L'empereur profita de cette ostentation de sévérité pour tâcher de faire perdre à son rival la confiance des ligués de Smalkalde; il leur représenta que mal à propos ils comptaient sur un allié qui, en même temps qu'il faisait parade d'attachement pour eux, persécutait si cruellement leurs frères. François I calma les confédérés, d'abord par la réforme des mesures de rigueur de quelques uns de ses édits, et ensuite par la distinction qu'il fit entre les luthériens et les calvinistes : « Ceux-ci, leur dit-il, sont aussi » éloignés de votre créance que de la romaine, puisqu'ils s'efforcent

» de renverser les autels, de chasser Jésus-Christ de nos temples, » et de démolir tout à fait l'église, au lieu d'en réparer les ruines. » En effet beaucoup de dogmes, entre autres celui de la présence réelle, les cérémonies liturgiques, la hiérarchie conservée par le maintien des évêques, et beaucoup d'autres pratiques, rapprochaient bien plus les luthériens de l'église catholique que les calvinistes, les zuingliens, les anabaptistes, et cette foule de sectes qui naquirent alors, moins unies entre elles par les dogmes que par leur commune haine contre la cour romaine.

François I reçut dans ce temps et écouta favorablement un ambassadeur de Soliman qui était en guerre avec l'empereur, et venait offrir une alliance avec la France. Nouvelles clameurs contre le roi, accusation répandue par des libelles dans toute l'Allemagne, qu'il n'avait qu'une religion fausse et hypocrite, puisqu'à la face de l'univers il n'hésitait pas de contracter amitié avec le plus grand ennemi de la chrétienté. François se disculpa en prouvant que ce n'était pas en haine de la religion chrétienne que le Turc faisait la guerre à Charles-Quint, mais parce que ce prince ne cherchait qu'à envahir, et à tout troubler du côté de la Hongrie.

Afin de persuader de son zèle pour la religion, et de mettre dans l'opinion une grande différence entre lui et François I, l'empereur porta la guerre à Tunis, tombée, ainsi que toute la côte de Barbarie, sous la puissance du corsaire Chérédin, dit Barberousse, devenu amiral de Soliman. Charles allait y replacer Muley-Assem, qui avait été détrôné par Chérédin, et qui promettait de favoriser les chrétiens et leur religion. Il débarqua près de Tunis à la tête d'une armée de quarante mille combattans, emporta le fort de la Goulette, défit Barberousse, replaça Muley-Assem sur son trône, délivra vingt mille esclaves qui le prônèrent dans toute l'Europe, assura dans ses mers une retraite à ses flottes, et rentra glorieux dans ses ports lorsque la saison pluvieuse et les maladies de son armée l'eurent forcé à se rembarquer.

Le roi de France aurait pu profiter de son absence pour porter la guerre en Italie qu'il ne perdait pas de vue ; mais il craignait de se donner une mauvaise réputation chez les princes chrétiens, en molestant l'empereur, qui paraissait se sacrifier pour la religion et qui traversait les mers pour aller attaquer les mahométans jusque dans un de leurs empires. Charles-Quint sut aussi l'arrêter par une feinte négociation au sujet du duché de Milan.

François Sforce venait de mourir sans enfans. François I fut induit à croire que Charles pouvait être engagé à rendre ce bel héritage à ses enfans, descendans de Valentine. Le rusé Espagnol en laissa percer des espérances, et fit entendre qu'il désirait seulement que cet apanage allât au troisième fils de François I. Le père voulait le faire passer au second : petite difficulté qui pouvait s'aplanir aisément; de sorte que le roi regarda cette affaire comme conclue, et

qu'il rappela des agens qu'il avait envoyés, tant en Allemagne qu'en Italie, pour y négocier des confédérations contre l'empereur.

Mais il découvrit que, pendant que Charles l'amusait d'espérances, il faisait de vous côtés des armemens considérables, qui semblaient devoir se réunir en Italie, pour s'assurer du duché de Milan. François se mit en état de le prévenir, en entrant en Italie sous un autre prétexte. Depuis long-temps il était mécontent du duc de Savoie, Charles III, frère de la duchesse d'Angoulême sa mère, lequel, quoique fils d'une française, Marguerite de Bourbon-Montpensier, se montrait tout dévoué à l'empereur, dont il était à la vérité beau-frère. Il lui envoya le président Poyet, pour réclamer les comtés de Nice et de Piémont, comme héritages injustement retenus à sa mère. Comme on s'attendait à un refus, l'armée, suivant de près le président, conquit en peu de jours toute la Savoie. Les Français ne devaient trouver que de faibles obstacles pour s'avancer jusqu'à Milan, parce que l'empereur n'était pas encore prêt, et n'avait de rassemblé qu'un petit corps de troupes, sous le commandement d'Antoine de Lève, général aussi habile qu'adroit politique. Malgré le coup porté au duc de Savoie, son allié, l'empereur faisait semblant de ne pas regarder la paix comme rompue, et entretenait toujours ses négociations. Le roi, de son côté, se laissait séduire aux espérances que Charles lui laissait entrevoir de se rendre à ses désirs; de sorte qu'après s'être emparé de Turin et d'une partie du Piémont, prêt à recevoir la nouvelle que son armée s'était emparée de Verceil, dernière place du duc de Savoie sur la frontière du Milanais, et qui en faisait partie avant la cession qui en avait été faite au duc, il envoya ordre à Claude d'Annebaud, son général, de suspendre toute hostilité. Les Espagnols et les Français avaient chacun devant eux une petite rivière. Le roi prescrivit à d'Annebaud de ne point passer la sienne, si de Lève se tenait derrière celle qui le couvrait. De Lève le promit par serment, et n'avait garde de ne point accepter cette condition, parce qu'il n'était point assez fort pour s'exposer dans la plaine intermédiaire; mais il profita habilement du loisir qu'on lui laissait pour appeler auprès de lui les corps de troupes impériales dispersées en Italie, et se former une armée au moins égale à celle des Français. Quand l'empereur se sentit en état, non seulement de se défendre, mais encore d'attaquer, il jeta lui-même le masque, et déclara la guerre avec des démonstrations d'orgueil et d'animosité, très étonnantes de la part d'un homme reconnu jusqu'alors habile à déguiser ses vrais sentimens, et à imposer extérieurement silence à ses passions.

En revenant de Tunis, il avait abordé en Sicile, s'était transporté en Italie, et se rendit à Rome, afin, disait-il, de presser le pape d'indiquer un concile général, et de faire lui-même au souverain pontife, à ce sujet, les instances qu'il avait promises aux protestans d'Allemagne. Il parut en consistoire, et y débita avec emphase un

discours qu'il s'était plu à composer lui-même. Il commençait par une énumération exagérée de tous ses efforts en faveur de la religion catholique, s'étendait ensuite sur les obstacles qu'il avait éprouvés de la part du roi de France; les tentatives de ce monarque pour soulever les princes d'Allemagne; les secours donnés aux protestans rebelles; les exhortations à l'empereur turc d'attaquer la Hongrie, et de ravager les pays chrétiens; les écrits enfin disséminés avec profusion par les émissaires de la France dans les états impériaux, pour attirer au chef la haine des peuples, et le faire regarder comme auteur des guerres qui troublaient l'Europe, pendant qu'il n'avait cessé de faire tous les sacrifices possibles à l'entretien ou au rétablissement de la paix, quand elle était troublée.

« Et encore à présent, disait-il, j'en propose au roi de France » trois moyens, dont je lui laisse le choix, 1° d'investir le duc » d'Angoulême, son troisième fils, du duché de Milan, pourvu que » je trouve sur cela mes sûretés, et qu'il commence par retirer son » armée du Piémont; 2° je lui offre, pour épargner le sang chrétien, » le combat corps à corps, à pied ou à cheval, sur terre ou sur eau, » et même en chemise, à l'épée ou au poignard; 3° la guerre à outrance, que je ne discontinuerai pas que je ne l'aie rendu le plus » pauvre gentilhomme du monde. » Il vantait ensuite sa force, sa puissance, ses nombreuses armées, insultait les généraux et soldats français, « si peu à craindre, disait-il, que, si je n'en avais que » de tels, j'irais tout à l'heure, les mains liées, la corde au cou, » implorer la miséricorde de mon ennemi. « Il finit par exhorter le pape, le sacré collége, les princes chrétiens, dont les ambassadeurs étaient présens, de s'unir à lui contre l'allié des infidèles et le perturbateur du repos de la chrétienté. Paul III, qui avait succédé à Clément VII, écouta, répondit à peine et par des lieux communs, et termina la séance en faisant des vœux pour la paix, et en s'engageant à la neutralité.

Les ambassadeurs français étaient confondus; ils ne s'attendaient à rien de semblable. Comme ils étaient gens de robe et d'église, ils ne marquèrent leur indignation que par leur air d'embarras : mais en sortant du consistoire ils se plaignirent aux ministres de l'empereur de cette insulte, et demandèrent que ce prince s'expliquât et déclarât si, en parlant du combat corps à corps, il avait prétendu défier le roi. Ils répondirent que bien des choses avaient échappé involontairement à leur maître dans la chaleur du discours, et que, des trois moyens proposés pour terminer entre le roi de France et lui, il ne fallait s'arrêter qu'au premier, qui était l'intention de donner l'investiture du duché de Milan à l'un des fils de France. L'empereur convoqua, à la sollicitation du pape, une seconde assemblée composée à peu près des mêmes personnes que la première. Il y dit que son discours avait été mal entendu et plus mal encore interprété : « Car, dit M. Gaillard, historien de François I, en pa-

» reil cas ce sont toujours les auditeurs qui ont tort : ils ont manqué » d'oreille ou d'intelligence. » Qu'il n'avait point eu intention de défier le roi, et qu'il se garderait bien de se hasarder contre un prince dont il connaissait la bravoure, s'il ne survenait un plus grand motif de combat. Par cette réserve de l'avenir il crut sauver le déshonneur de la rétractation présente ; mais François I ne lui laissa pas cette ressource. Dans la réponse qu'il fit quelque temps après par un manifeste public, il le défia pour tous les temps.

Un des ambassadeurs auquel l'empereur avait promis un mois auparavant de donner le Milanais au duc d'Orléans et qui avait fait passer cette promesse au roi, s'avança comme il sortait de l'assemblée, l'arrêta et lui dit : « Sauvez-moi de la disgrace de mon » maître : vous savez si je l'ai méritée. Je lui ai porté de votre part » des paroles qui restent sans exécution. Est-ce votre faute ? est-ce » la mienne ? il m'accusera de précipitation ou d'infidélité. Faut-il » qu'un ministre exact et zélé soit la victime des jeux de votre poli- » tique? Je demande, sacrée majesté, pour ma justification, que vous » déclariez devant sa sainteté s'il n'est pas vrai que vous m'avez pro- » mis le Milanais pour le duc d'Orléans. » L'empereur avoua qu'il avait fait cette promesse, mais sous des conditions qu'on n'avait pas remplies. On peut les remplir, répondit l'ambassadeur. Cela est impossible, dit le prince. Si vous les jugiez impossibles, répliqua l'ambassadeur, pourquoi les avez-vous prescrites ? Charles s'étendit en propos vagues, chercha une espèce de tort à l'ambassadeur lui même, salua le pape, sortit, et peu de jours après partit pour joindre son armée qui allait entrer en France.

Elle était composée de cinquante mille hommes d'infanterie, Italiens, Allemands et Espagnols, et de plus de trente mille hommes de cavalerie, sous le commandement d'Antoine de Lève, soldat de fortune, comme nous l'avons déjà dit, devenu habile général, confident de l'empereur et souvent son conseil. On croit que c'est lui qui traça le plan de cette guerre et qui excita l'empereur, se flattant d'être nommé vice-roi de France après la conquête qu'il regardait comme certaine. Cette persuasion se trouve exprimée dans des écrits qui furent alors répandus en France avec profusion. L'empereur y est appelé le *Très Grand*, l'*Africain*, l'*Invincible*. Ses écrivains citent de vieilles prophéties qui lui promettaient l'empire de l'univers, ou du moins celui de la France. Les esprits simples en étaient alarmés ; et on vit, à la nouvelle de son entrée dans le royaume, une consternation pareille à celle que la captivité du roi avait produite.

Pour Charles-Quint, il paraît qu'il ne doutait plus de la conquête, du moins de la Provence, qu'il se plaisait à regarder comme une possession sur laquelle il avait les droits les plus légitimes. Cette province avait fait partie du second royaume de Bourgogne ; ce royaume avait été possédé par les empereurs ; donc c'était un démembrement de l'empire qui devait être réuni à son trône. De plus la seconde

Jeanne, reine de Naples, issue de la première maison d'Anjou, qui possédait la Provence, avait adopté Alphonse, roi d'Aragon, dont Charles-Quint était arrière-petit-neveu; donc la Provence lui appartenait. Jeanne, à la vérité, avait testé depuis en faveur du bon roi René, et Charles, comte du Maine, neveu de celui-ci, avait légué la Provence à Louis XI; mais, disait l'Autrichien, l'adoption de l'Aragonais, étant antérieure, doit l'emporter sur l'adoption plus récente de l'Angevin; donc Charles ne ferait que revendiquer le sien en s'emparant de la Provence.

Dans cette persuasion, il avait sans cesse sous les yeux la carte de cette province par où il devait commencer son invasion. Il l'appelait avec complaisance son comté, et il inscrivait d'avance sur un registre ceux de ses capitaines auxquels il devait distribuer les terres des seigneurs provençaux qui refuseraient de se soumettre, et parlait de ses futurs exploits avec une jactance ridicule. Elle fut un peu rabattue par La Roche du Maine, gentilhomme français renommé pour ses saillies, de la connaissance d'Antoine de Lève, et qui se trouvait dans le camp impérial comme otage. Charles-Quint voulut, à plus d'une fin, qu'il assistât à la revue de son armée. « Eh bien, lui dit-il, » que vous en semble ?— Je ne la trouve que trop belle et trop puis- » sante, répondit La Roche; mais je suis assuré que si Votre Majesté » se hasarde de passer les monts, elle en trouvera bientôt une autre » qui la vaudra bien. — Je ne puis, dit l'empereur, me dispenser » d'aller visiter mes sujets de Provence. — Ah ! sire, s'écria La Ro- » che, vous les trouverez bien rebelles. » Le prince lui ayant encore demandé combien il y avait de journées jusqu'à Paris. — « Si par » journées, lui répondit La Roche, vous entendez des batailles, » comptez-en plus de douze, à moins que vous ne soyez mis hors de » combat dès la première. »

Le pape travailla à suspendre l'orage qui menaçait la France. Comme dans sa harangue au consistoire l'empereur avait avancé que, si le roi voulait retirer ses troupes du Piémont, et rendre la Savoie, il donnerait au duc d'Angoulême l'investiture du duché de Milan, le souverain pontife lui fit demander par le cardinal Trivulce s'il tiendrait sa parole, en cas que le roi consentît à mettre les états du duc de Savoie en main tierce, dans les siennes, par exemple. Charles répondit fièrement *non*. Mais, représenta le cardinal, vous vous y êtes engagé en plein consistoire. C'était, répliqua-t-il nettement, afin d'amuser le roi, et de le surprendre, comme il m'a amusé lui-même en s'obstinant à demander l'investiture pour le duc d'Orléans, pendant qu'il surprenait le duc de Savoie et s'emparait de ses états. Ce n'était pas le moment de tenter d'amener Charles-Quint à un accommodement : il était trop enflé de sa puissance et se croyait trop sûr de la victoire. Il la promettait hautement à ses capitaines et à ses soldats, qu'il haranguait en plein champ, et auxquels il montra comme un butin assuré les dépouilles de la France.

François, de son côté, prenait des mesures pour l'empêcher d'y pénétrer. Il avait fait fortifier avec soin Turin, Coni et Fossano, dans l'espoir fondé d'arrêter quelque temps les ennemis en Piémont, et de les y attaquer lorsque leurs forces seraient immanquablement diminuées par les travaux et les fatigues des siéges qu'ils se trouvaient dans la nécessité d'entreprendre. François, marquis de Saluces, frère de Michel-Antoine, fut nommé par le roi son lieutenant-général dans ce pays, et chargé de l'exécution du plan projeté : mais l'appréhension de se voir peut-être dépouillé lui-même par l'empereur, et le désir de se le rendre favorable dans la poursuite du Montferrat, vacant alors par la mort récente du dernier des Paléologues, en firent un traître; non seulement il approvisionna mal les villes confiées à ses soins, mais, à l'approche des Espagnols, il passa ouvertement dans leur camp, et leur remit l'état des hommes et des vivres qui se trouvaient en chaque place. D'après ces documens, de Lève, qui pouvait calculer à jour fixe la durée de la résistance de chaque ville, vint assiéger Fossano. Mais elle trompa ses combinaisons; elle ne se rendit pas, quoiqu'il eût supputé qu'on ne devait plus y trouver de vivres. Le marquis de Montpezat, qui y commandait, voulait gagner les trente jours que François I, instruit de la trahison de Saluces, lui avait demandé de tenir. Il avait économisé les vivres en conséquence. On était au vingt-quatrième jour, lorsqu'après des pourparlers indirects de capitulation il menaça, si on ne la lui faisait honorable, de s'ensevelir sous ses murs, et d'entraîner une grande partie des assiégeans dans sa ruine. Cette généreuse résistance des assiégés, l'incertitude des assiégeans sur leurs ressources, et la bienveillance d'Antoine de Lève pour La Roche du Maine, qui était du nombre des officiers de la garnison, lui valurent la capitulation qu'elle désirait. Montpezat obtint de conserver six jours encore Fossano, et durant ce temps de tirer des vivres des assiégeans, car les siens venaient de finir. Ce fut à cette occasion que La Roche du Maine passa en otage dans le camp de l'empereur.

Cependant François I, forcé par cet incident de changer son plan de défense, le forma sur celui de l'invasion. Elle devait s'effectuer en même temps du côté de la Picardie par une armée de Flamands, et en Provence ou en Dauphiné par l'empereur lui-même Aux premiers, qui n'étaient pas extrêmement nombreux, et qui paraissaient plus destinés à ravager qu'à conquérir, le roi opposa le peu de troupes dont il pouvait se passer dans le midi, et les mit sous les ordres du duc de Vendôme, avec commandement exprès de s'attacher à couvrir le pays autant qu'il lui serait possible, et d'éviter tout engagement décisif. Claude de Guise, que le roi avait élevé à la dignité de duc, devait lui amener un renfort de Champagne si l'ennemi ne pénétrait point de ce côté.

Quant à l'irruption de l'empereur, le roi avait déclaré qu'il irait l'attendre au pied des Alpes; mais il fit réflexion qu'il serait peut-

être dangereux de risquer une bataille contre une armée fraîche à laquelle l'enthousiasme d'un premier succès pourrait ouvrir le royaume et y jeter l'épouvante. On crut plus à propos de la laisser entrer sans coup férir, et de la ruiner en la harcelant et la privant de vivres. Pour cela le roi prit des mesures sûres, mais formelles. Quand il fut assuré que l'empereur attaquerait par la Provence, il résolut de la ravager depuis les Alpes jusqu'à la Durance, derrière laquelle il porta son armée; Montmorenci en avant sous Avignon avec un gros corps de troupes, et lui-même à Valence avec le reste. De ces points partirent des détachemens chargés de dévaster toute la basse Provence, et d'en faire une solitude.

Entre les exécuteurs de cette cruelle commission se remarque un capitaine Bonneval, dur, inexorable, insensible aux plaintes, aux gémissemens, aux supplications. Il avança dans le pays, y répandit ses soldats, fit avertir qu'on eût à porter dans les villes capables de résister à un coup de main, blés, vins, meubles, provisions de toute espèce ; ordonna de chasser au loin dans les bois les bestiaux qu'on ne pourrait mettre en sûreté, d'abattre les moulins, de boucher les puits, et que, si on n'obéissait pas à ses ordres il viendrait lui-même les exécuter. En effet, en repassant dans les lieux qu'il avait déjà parcourus, il renversa, détruisit, mit le feu, entretint l'embrasement et l'étendit au loin. Des villages entiers disparurent. Deux petites villes osèrent fermer leurs portes aux exécuteurs de Bonneval; il y entra de force et les saccagea avec la dernière cruauté. Quelques uns des chefs employés à cette expédition eurent la bassesse de faire racheter aux habitans les effets qu'ils leur laissaient, *et s'appliquèrent plus*, dit un historien, *à vider les bourses que les greniers et les granges.*

Pendant que François I avait à gémir des maux qu'il se croyait obligé de causer à ses sujets, il lui arriva un malheur personnel qui lui causa le plus grand chagrin. Le dauphin François, jeune prince orné des plus belles qualités, celui d'entre ses enfans qui ressemblait le plus à son père, et qu'il aimait de préférence, venant au camp de Valence, fut attaqué d'une maladie aiguë qui l'emporta en moins de quatre jours. Le triste monarque n'était alors que trop accoutumé à recevoir de fâcheuses nouvelles. On lui mandait de la Picardie que, malgré l'activité et les soins de Vendôme, les Flamands et les Brabançons y pénétraient. Il apprit du camp d'Avignon qu'un capitaine brave, mais imprudent, ayant obtenu de Montmorenci, par importunité, la permission d'attaquer un parti ennemi, avait été battu et fait prisonnier : échec dont Charles-Quint s'enorgueillit autant que François en fut mortifié.

Le monarque attendait avec impatience ce fils bien-aimé, qui devait rendre ses peines plus douces en les partageant. Sur le bruit d'une première indisposition, il s'était rendu à Lyon pour le voir, et il en était reparti tranquille; mais quand il vit entrer seul Jean, cardinal

de Lorraine, frère du duc de Guise, qui devait accompagner le prince, le premier mot du père, prononcé impétueusement avec l'air d'une inquiétude impatiente, fut : *Comment se porte mon fils ?* Le prélat, qui tâchait de se contraindre, balbutie quelques mots de danger, d'espérance. *Ah! mon fils est mort*, s'écrie-t-il, *mon fils est mort. Vous voulez en vain ménager son malheureux père.* Un morne silence, un torrent de larmes, furent toute la réponse du cardinal.

« La chambre, dit un historien de François I, retentit à l'instant » de cris et de sanglots. Le roi se traîna mourant jusqu'à une fe- » nêtre, et, levant les yeux et les mains au ciel, il pria pour ce fils, » pour lui-même, pour son peuple. Il offrit à Dieu ce douloureux » sacrifice avec la faiblesse d'un père, la fermeté d'un héros et la » piété d'un chrétien. »

Il a été empoisonné ! s'écria toute la France. Empoisonné, dirent les uns, par Catherine de Médicis, sa belle-sœur, afin d'assurer le trône au prince Henri, son mari, qui deviendrait dauphin. Empoisonné par l'empereur, afin que Henri, auquel, comme puîné, il avait promis l'investiture du Milanais, devenant héritier immédiat de la couronne, il fût dispensé de tenir sa parole. Mais Catherine, qui s'est montrée depuis capable de grands crimes, l'était-elle déjà, âgée à peine de dix-sept ans? Que gagnait Charles-Quint à se défaire d'un prince, afin que l'élévation du suivant le déchargeât de l'obligation de donner l'investiture, pendant qu'il s'en trouvait encore un après lui propre à la recevoir ? Cependant cette dernière imputation fut accompagnée de circonstances capables de l'accréditer, et de graves soupçons s'accumulèrent sur un comte italien, Sébastien Montécuculli, échanson du prince. Il fut arrêté, et le roi, quand il se trouva un peu délivré de ses grandes affaires, voulut qu'il subît un jugement solennel. Son procès lui fut fait à Lyon en présence des princes du sang, de tous les prélats qui se trouvaient dans cette ville et des ambassadeurs étrangers. L'accusé avoua qu'il avait mis de l'arsenic dans un vase plein d'eau préparé pour le prince, et qu'il la but effectivement; qu'il devait attenter de même à la vie du roi et de ses deux autres fils; qu'il avait été engagé à ce crime par Antoine de Lève et Ferdinand de Gonzague, généraux de l'empereur, et que par les questions que l'empereur lui avait faites sur la manière de vivre du roi et l'ordre qui s'observait dans sa cuisine il avait cru que ce prince n'était pas ignorant des intentions de ses confidens, et qu'en se prêtant à leur désir il obligerait l'empereur lui-même. Montécuculli se mêlait de médecine. On trouva dans ses papiers un mémoire sur les poisons. Ses aveux furent les uns volontaires, les autres arrachés par la torture. On le condamna au supplice d'être tiré à quatre chevaux, et il expira dans ce tourment, après qu'on l'eut forcé de faire une réparation publique à Guillaume de Dinteville, seigneur Deschenets, premier maître d'hôtel du roi, qu'il avait accusé de quelque

complicité, et qui néanmoins prit quelque temps après la fuite.

La mémoire de Gonzague n'est pas restée entachée de soupçon, mais celle d'Antoine de Lève n'en doit point être exempte, si on croit ce qu'on lit de lui dans un récit abrégé de sa vie, « qu'entretenant » un jour l'empereur des affaires d'Italie, il osa lui proposer de se » défaire par des assassinats de tous les princes qui avaient des pos- » sessions dans ce pays. — *Eh ! que deviendrait mon ame ?* lui dit » Charles-Quint. — *Vous avez une ame*, repartit de Lève, *aban-* » *donnez l'empire.* » Cette anecdote est peut-être très hasardée, mais elle a pu trouver créance dans l'idée qu'a laissée de lui ce général, qui ne fut jamais réputé délicat dans ses moyens de succès, et qui ne les dut le plus souvent qu'aux brigandages qu'il autorisait dans ses soldats auxquels il ne demandait que de la valeur.

La maladie du dauphin le prit à Tournon très subitement, pendant qu'en jouant à la paume et excédé de soif et de chaleur il buvait un verre d'eau fraîche qu'il demanda imprudemment. On peut joindre à cette cause des excès qui l'énervaient trop habituellement et qui le rendirent peu capable de supporter une attaque de pleurésie qui le frappa soudain. Si l'on veut qu'il soit mort empoisonné et que Montécuculli ait été condamné justement, « on peut regarder cet » Italien, dit toujours le même historien, comme un de ces mons- » tres moitié scélérats, moitié fous, qui, sans complices comme » sans motifs, dans un accès de superstition religieuse ou politique, » attentent à la vie des princes, croyant se faire un mérite auprès de » leurs ennemis ou des mécontens, et troublent un état sans servir » personne. » En regardant ce triste événement sous ce point de vue, l'empereur sera entièrement disculpé, d'autant plus qu'il montra un vif regret de la mort de ce jeune prince qu'il avait eu en otage et qu'il se piquait d'aimer.

François I ayant fait venir près de lui Henri, son second fils, l'embrassa en pleurant, et lui fit, selon Mézerai, un long discours, qu'un nouvel historien résume en ces mots : « Mon fils, vous avez » perdu un modèle et moi un appui. Le deuil universel justifie nos » larmes, et rend témoignage de la grandeur de notre perte. » L'exemple de votre frère, leçon la plus utile pour votre âge, vous » eût guidé dans la carrière de l'honneur : que sa mémoire vous » inspire et vous conduise ; héritier de son rang, soyez-le de ses » qualités naissantes : elles eussent fait ma joie ; que les vôtres » fassent ma consolation. Imitez votre frère, surpassez-le, s'il est » possible ; vous ne me le ferez jamais oublier, faites-m'en toujours » souvenir. » La cour était présente et fondait en larmes ; le prince paraissait pénétré. Le roi, attendri, sembla un moment s'abîmer dans la douleur ; mais il se fit bientôt violence pour se livrer tout entier à la défense de son royaume. Le jeune dauphin demanda et obtint la permission d'aller faire ses premières armes contre l'empereur ; le roi lui-même quitta son camp de Valence et s'avança vers

celui d'Avignon, sur le bruit que Charles-Quint répandit avec affectation qu'il allait l'attaquer.

Mais c'était une ruse pour cacher son départ devenu nécessaire. Après s'être promené en Provence, sans éprouver aucun obstacle, il parut vouloir s'attacher au siége de Marseille, où s'était renfermée la brave garnison de Fossano. Le blé manqua à son armée; et quand, à force de recherches, on en trouvait échappé à la vigilance des exécuteurs de Bonneval, il n'y avait pas de moulin pour le moudre. Un grand convoi qu'on lui envoyait de Toulon fut pris, et il se trouvait dans une grande perplexité. Disette absolue d'argent, point de vivres. Heureusement André Doria lui en apporta une petite quantité, suffisante cependant pour une marche hâtive; aussitôt il prend son parti, charge son artillerie et ses gros bagages sur les galères du Génois, et lui-même prend le chemin de l'Italie avec plus de précipitation qu'il n'avait mis de célérité à venir. Ses soldats consternés, languissant de faim et de maladie, fuyaient, jetant leurs armes pour courir plus vite. Les paysans embusqués dans les montagnes les ramassaient et s'en servaient contre ceux qui avaient attiré sur eux la misère et la désolation. Point de grace; celui qui se rendait était égorgé comme celui qui osait se défendre. Charles-Quint, au rapport de tous les historiens, fit dans cette retraite une perte immense, supérieure peut-être à celle du connétable de Bourbon dans les mêmes lieux et les mêmes circonstances. Le roi voulait le poursuivre en personne; Montmorenci, seul du conseil, s'y opposa. Il remontra qu'il était inutile de se donner des peines pour défaire une armée qui se détruisait d'elle-même, et qu'il serait dangereux de la provoquer, parce qu'elle n'était pas encore tellement diminuée et affaiblie qu'elle ne pût, dans un moment de désespoir, tourner tête et faire courir des risques à des vainqueurs.

Du côté du nord, les Flamands avaient aussi pénétré en France sous la conduite de Henri, comte de Nassau. Ils avaient emporté Guise, ravagé la Picardie, et mis enfin le siége devant Péronne, le dernier rempart qui les empêchât de pénétrer jusqu'à la capitale. Robert de La Mark, maréchal de Fleuranges, s'y était jeté, déterminé à défendre jusqu'à la dernière extrémité ce poste important; et le roi, à la nouvelle du danger de la ville, détacha de son armée un gros corps de cavalerie et dix mille hommes de pied, qui partirent en toute hâte; mais Péronne était déjà délivrée quand ils arrivèrent. Elle avait été attaquée avec toutes les ressources de l'art connues dans ce temps. Les ennemis tirèrent jusqu'à dix-huit cents coups de canon par jour; ils firent sauter des tours entières par la mine, et notamment la tour si renommée où Charles-le-Simple et Louis XI avaient été enfermés; ils lancèrent des feux qui embrasèrent les maisons, et donnèrent plusieurs assauts qui les introduisirent dans la ville, mais pour la perte de ceux qui y pénétrèrent. Les habitans, quoique pressés par la faim, ne parlèrent jamais de

se rendre ; ils secondèrent merveilleusement le peu de troupes qu'on avait pu faire entrer dans la ville, et partagèrent glorieusement avec elles les honneurs de la victoire. Après une attaque très chaude, les ennemis repoussés dressèrent encore le soir les échelles contre les murs, comme s'ils se proposaient de recommencer pendant la nuit ; mais le matin on ne les vit plus. Ils évitèrent, par cette ruse, le danger d'être poursuivis par la garnison et par le duc de Vendôme, qui venait d'opérer sa jonction. Les Parisiens donnèrent aussi des marques de bonne volonté, à l'approche de l'ennemi qui les menaçait ; ils firent offre de prêter leur artillerie, qui était nombreuse, et d'entretenir dix mille hommes, tant que les ennemis seraient sur la frontière.

L'empereur s'en allait tristement le long de la mer avec les débris de son armée, toujours en crainte jusqu'à ce qu'il l'eût réfugiée dans Gênes. Peu s'en fallut même que cette ressource ne lui manquât, parce que des capitaines français, qui étaient restés dans les places de Piémont, joints à quelques bandes d'Italiens de leur parti, y faisaient encore la guerre avec quelque avantage, et s'approchèrent de cette ville, où ils entretenaient une faction qui devait leur y livrer passage. Heureusement pour Charles-Quint qu'ils furent trahis par un transfuge qui prévint la faction contraire, et l'entreprise échoua. S'ils avaient réussi, l'empereur se serait trouvé en grand danger entre les Français du Piémont et ceux du camp d'Avignon, que le roi avait envoyés à sa poursuite et qui le harcelaient de près. Il s'embarqua à Gênes avec ce qu'il put charger de troupes sur les galères de Doria, incertain s'il les accompagnerait en Italie ou s'il gagnerait l'Espagne : il se décida pour ce dernier parti.

La mer lui fut aussi défavorable que la terre. Une tempête furieuse battit sa flotte, et engloutit six de ses galères qui portaient tous ses équipages. Dans ce désastre, il se piqua de faire du moins bonne contenance. Il écrivit aux princes protestans d'Allemagne, dont il craignait quelque soulèvement, quand ils le croiraient battu, que sa retraite n'était qu'un stratagème dont on verrait bientôt l'heureux effet. Il fit la même confidence au roi d'Angleterre ; celui de France envoya à Henri VIII, pour lui faire connaître la vérité, un capitaine témoin de la déroute de l'armée impériale dont le désordre passait le jeu d'un simple stratagème.

Ce même envoyé était chargé de prévenir le monarque anglais du mariage de Madelaine, fille de France, avec Jacques V, roi d'Ecosse. Le père de ce prince avait été tué, comme nous l'avons dit, en 1513, dans une guerre entreprise pour la cause de Louis XII. Le fils, apprenant le danger où se trouvait la France, embarqua seize mille hommes. Deux fois repoussée, par les vents contraires, sa flotte aborda à Dieppe. A la nouvelle qui se répandit que le roi allait livrer bataille, il laisse ses troupes, et vient en poste pour s'y trouver. Ce dévouement fit passer le roi sur la craintede mécontenter

l'Anglais, à qui une alliance si étroite entre la France et l'Ecosse pouvait porter ombrage : il se crut obligé du moins à une politesse à son égard. Le jeune roi rencontra à Lyon son futur beau-père ; il revenait de la Provence qu'il avait parcourue en partie, distribuant des secours aux malheureux, et accordant tous les dédommagemens que les circonstances mirent en son pouvoir. Il accompagnait ses libéralités d'un ton affectueux, de démonstrations de sensibilité plus touchantes, plus propres que le don même à faire naître la reconnaissance. Arrivé à Paris, il y renouvela les actions de graces qu'il avait déjà publiquement faites à Dieu pour le succès de ses armes, et fit célébrer le mariage entre le roi d'Ecosse et sa fille.

La guerre continuait en Piémont avec des succès variés. Le marquis du Guast, successeur d'Antoine de Lève, qui était mort dans l'expédition de Provence, et non moins habile que lui sous les armes et dans le conseil, y commandait pour l'empereur. Il paraît que d'Humières, qui commandait en Italie pour le roi, n'avait pas les qualités propres à lutter avantageusement avec un pareil adversaire ; et quand il les aurait eues, elles auraient été entravées par le défaut d'argent où on le laissa, et par l'indocilité des lansquenets qui faisaient la majeure partie de son armée. Aussi fut-il surpris, trompé, battu, et forcé de rentrer en Dauphiné, après avoir laissé en Piémont des garnisons qui se rendirent l'une après l'autre. François I ne fut pas plus heureux dans ses négociations avec les princes italiens ; tous refusèrent de se déclarer contre l'empereur. Ils voulaient du moins observer la neutralité : mais les Vénitiens firent plus ; ils joignirent leurs troupes aux armées impériales. Cette démarche détermina le roi à faire une alliance offensive et défensive avec Soliman, empereur des Turcs. Le sultan s'engagea à envoyer une armée sur les côtes de Naples, pour faire une diversion pendant que le roi de France attaquerait le Milanais.

Ce n'était pas l'ambition seule qui divisait François et Charles, mais une haine et une animosité personnelles. Celui-ci ne cessait de rappeler au premier sa prison, et tant pour cette raison qu'en vertu de la dignité impériale il affectait une supériorité quelquefois insultante. François voulut faire connaître, ou rappeler au souvenir des peuples qu'il avait aussi des droits qui le mettaient lui-même au dessus de ce dédaigneux rival. Il tint un lit de justice au parlement. Les princes du sang, les pairs, beaucoup de prélats et de seigneurs distingués y assistèrent. En présence de cette auguste assemblée, l'avocat du roi, portant plainte contre Charles d'Autriche, possesseur des comtés de Flandre, d'Artois et de Charolais, relevant de la couronne de France, et le dénonçant comme coupable d'excès criminels envers le roi, son seigneur, réclama contre l'abandon qui avait été fait de la suzeraineté de ces fiefs, dans les traités de Madrid et de Cambray. Il établit que cet abandon était nul, en ce que ces provinces avaient toujours relevé de la couronne, et en ce que Charles avait

porté lui-même atteinte aux traités dont il appuyait ses prétentions. Charles, une fois replacé en la condition de vassal, il le rechercha comme ayant porté la guerre sur le territoire de son seigneur, et autorisé une conspiration contre sa vie et celle de ses enfans ; d'où il conclut par requérir la confiscation de ses fiefs, comme la juste peine due à sa forfaiture. L'arrêt qui suivit fut conforme aux conclusions du plaidoyer ; il déclara Charles coupable de félonie, ordonna la saisie des terres dont il devait l'hommage, et lui enjoignit de comparaître en personne à la cour des pairs pour y rendre compte de sa conduite. Le roi lui fit signifier la sommation par un héraut, et lui envoya en même temps un saufconduit. Charles le rejeta avec indignation, et dit d'un ton irrité : « J'irai, j'irai, et si bien accompagné, » que je forcerai le roi à se repentir des violations perpétuelles qu'il » se permet à l'égard des traités de Madrid et de Cambray. » Aussitôt il envoya ses lieutenans ravager la Picardie.

Le roi se mit en campagne, repoussa les ennemis, prit lui-même Hesdin, ville importante alors, et en fortifia plusieurs autres, qu'il crut suffisantes pour arrêter l'ennemi, s'il tentait des incursions ultérieures. Sur cette assurance, il sépara son armée. Les ennemis reparurent et prirent des places. Le roi revint, les reprit, et se rendit maître de plusieurs autres. Il pouvait pousser ses conquêtes plus loin : mais Marie, reine douairière de Hongrie, sœur de l'empereur, et gouvernante des Pays-Bas après la mort de Marguerite, leur tante, demanda et obtint une suspension d'armes de trois mois pour son gouvernement, et la promesse que le roi ne se refuserait pas à accorder une trève plus générale, qui pourrait amener à la paix.

On croit que le motif qui fit abandonner à François I ses espérances de ce côté fut la malheureuse passion de conquérir le Milanais, qui le tourmentait toujours. Il tira de Flandre ses principales forces, et les envoya en Italie sous la conduite de Montmorenci, que le dauphin accompagna. Le maréchal força le pas de Suze, quoique défendu par dix mille Espagnols, ravitailla Pignerol et Turin, qui tenaient encore, s'empara même de quelques villes, et faisait reculer du Guast devant lui, lorsqu'il fut arrêté dans ses succès par les ordres du roi, qui annonçait son arrivée prochaine, et qui ne voulait pas qu'on agît sans lui. Bientôt, en effet, pour donner plus de chaleur à la guerre, il passa les monts lui-même, et lorsqu'il était à la veille, et presque assuré de grands succès, il fit une trève de trois mois pour ce pays, comme il avait fait pour la Flandre. Elle fut suivie d'une autre de six, qui devait commencer au milieu du mois de février de l'année suivante.

Cet intervalle donnait du temps aux négociations qui s'entamaient de plusieurs côtés, sur les frontières, dans les cabinets des rivaux et des alliés. Les princes belligérans, apparemment également fatigués de la guerre, ne se refusaient à aucune ouverture ; mais François I, en attendant l'issue, aurait pu profiter de ses avantages, et

les augmenter pour faciliter la paix. Il s'excusa de son inaction sur ce que Soliman, qui devait attaquer le royaume de Naples, ne s'y était pas présenté. Le sultan répondait qu'étant prêt à y débarquer des troupes nombreuses, il avait appris que le roi, dont les hostilités en Italie devaient le précéder, s'amusait à guerroyer en Flandre. A la vérité, François se porta de sa personne en Italie, comme on a vu, mais trop tard pour profiter de la bonne volonté de Soliman, qui se borna à en faire insulter les côtes par Barberousse, son amiral, et qui, prêt à entrer lui-même en Dalmatie à la tête de cent mille hommes, se retira fort piqué sur la nouvelle des négociations et des trêves qui se préparaient.

Le pape Paul III profita de la trêve pour tâcher de réconcilier ces deux ennemis acharnés. C'était une opinion assez bizarre que de croire pouvoir aboucher sans risque deux hommes qui, après les insultes qu'ils s'étaient faites, devaient selon les lois de la chevalerie, qu'ils se targuaient de suivre l'un et l'autre, ne se voir que la lance en arrêt et l'épée au poing. Cependant le pontife les disposa à se rendre tous deux à Nice, ville que tenait encore le duc de Savoie, pour y conférer, et il s'y transporta lui-même comme médiateur. François I le désirait. Charles-Quint n'y marquait par d'aversion; mais il craignait que dans une entrevue le roi ne lui demandât trop affirmativement une décision sur le duché de Milan, et d'autres articles qu'il n'était pas disposé à accorder. Cela fit que les deux princes restèrent dans les environs de Nice et ne s'y virent point. Cependant le saint père négocia assez heureusement pour les faire consentir à une trêve de dix ans, qui, par la nature des choses, fut conclue aux dépens du malheureux duc de Savoie, dont presque toutes les places étaient au pouvoir des Français, comme celle du Milanais entre les mains des Espagnols. C'est tout ce que put obtenir le pape, qui avait espéré une paix définitive, et qui, dans cette vue, quoique âgé et infirme, avait entrepris ce long et pénible voyage. Il avait encore essayé, mais sans plus de succès, de faire concorder les deux princes à l'ouverture de ce concile général, qui avait été autrefois si inutilement demandé à son prédécesseur Clément VII, qui était indiqué en ce moment par lui à Mantoue, puis à Vicence, sur le refus du duc, et qui était toujours provoqué en vain.

Quand Charles-Quint fut assuré par la signature de la trêve qu'il ne serait pas exposé à des demandes embarrassantes, il fut moins éloigné de voir le roi. Cependant il remonta sur sa flotte pour se rendre en Espagne. Mais, en passant près de l'île Sainte-Marguerite, il y aborda, soit volontairement, soit que le vent l'y eût poussé malgré lui, et fit témoigner à François, qui se trouvait à Avignon, le désir qu'il aurait de l'embrasser à Aigues-Mortes. La première entrevue fut suivie d'entretiens particuliers, dans lesquels se remarquaient tous les dehors de la confiance et d'une amitié vraiment fraternelle. On ne peut douter que François n'agît franchement, et il

donna de sa sincérité des preuves trop imprudentes, s'il est vrai que dans l'abandon de la conversation il ait confié à son beau-frère le secret de ses intelligences avec les protestans d'Allemagne et le roi d'Angleterre.

On peut citer de sa bonne foi une autre preuve plus positive, dans le refus qu'il fit de secourir les Gantois révoltés contre l'empereur. ils promettaient au roi de persévérer dans l'alliance qu'il contracterait avec eux, donnaient des sûretés à cet égard, et s'engageaient à lui gagner bientôt la Flandre entière, moyennant les intelligences qu'ils avaient dans les autres villes. Les membres du conseil exhortaient le monarque à accepter cette offre, et lui remontraient que, loin de s'en faire scrupule, c'était son devoir, comme seigneur suzerain, de protéger les sujets des pays hommagés, et qu'il y était d'autant plus obligé que la saisie de la Flandre, faite dans le lit de justice de Paris, n'avait pas été levée, et que ce ne serait que se mettre en possession d'un bien légitimement acquis. Mais, contre cet avis presque unanime, le roi, dirigé par Anne de Montmorenci, en l'austère probité duquel il avait mis la plus entière confiance, et qu'il venait d'élever à la dignité de connétable, objecta la signature de la trève, et dit « qu'il estimait plus sa parole donnée librement, que l'empire » de l'univers. » Non seulement il rejeta donc la prière des révoltés, mais il envoya leurs lettres à l'empereur, et eut ce qu'on peut appeler la *bonhomie* de joindre des avis sur ce que son beau-frère devait faire pour les dompter.

Charles le savait aussi bien que lui, c'était d'arrêter l'embrasement avant que l'incendie fût trop étendu. Pour cet effet, sa présence en Flandre était absolument nécessaire, et la circonstance exigeait la plus grande célérité. Mais comment s'y rendre si promptement d'Espagne où il était? Par l'Océan? les tempêtes pouvaient le retarder, le jeter peut-être sur les côtes des rebelles, ou sur celles de l'Angleterre, dont le roi n'était pas fort de ses amis. Passerait-il par la Méditerranée? Mais de l'Italie où il aborderait il faudrait traverser l'Allemagne, où les princes protestans pouvaient lui causer de grands retards, s'ils ne faisaient pas pis. Tout combiné, il jugea qu'il n'y avait point de passage plus court et plus sûr que la France, et « qu'il lui serait, dit Mézerai, plus facile de gouverner le roi, dont » il connaissait le naturel franc et facile, que non pas les vents, les » Allemands et les Anglais. »

Il s'en ouvrit à l'ambassadeur de France qui était à sa cour, et lui dit de faire passer sa proposition au connétable, qui exerçait une autorité absolue sur tous les ministres, et que sa probité même rendait plus susceptible d'être abusé. Il insinua, mais s'en s'engager par écrit, qu'il donnerait l'investiture du Milanais à Charles, duc d'Orléans, second fils de François I, en l'unissant avec sa nièce, et que la célébration du mariage pourrait se faire à Metz ou à Cambray aussitôt que la Flandre serait pacifiée. On agita dans le conseil si on

exigerait des gages de sa promesse, comme seraient des otages, et lesquels on demanderait. Il ne pouvait y en avoir de meilleur que le duché lui-même, d'où l'empereur ferait sortir ses troupes, et qu'il remettrait à celles du roi. Montmorenci presque seul s'opposa à cette précaution, qu'il représenta comme indigne de la magnanimité du roi. François I, porté à tout ce qui était grand et généreux, adopta l'avis du connétable, et donna au voyageur toutes les sûretés qu'il désirait. Il envoya ses deux fils au-devant de lui jusqu'à Bayonne, et y aurait été lui-même, s'il n'avait été retenu par les restes d'une incommodité grave, qui le frappa d'une manière alarmante, et qui était la suite honteuse d'excès déshonorans pour tout homme, et à plus forte raison pour un roi; il se contenta d'aller au devant de son hôte jusqu'à Loches.

La magnificence des réceptions qu'on lui fit dans tous les lieux de son passage, grandes chasses, festins, tournois, spectacles, fêtes de toute espèce, coûta quatre millions à la France. Au milieu de ces plaisirs on lui remarquait toujours un air d'inquiétude; il est difficile qu'un trompeur ne craigne pas d'être trompé. Tout l'alarmait: le duc d'Orléans presque encore enfant s'élança un jour par vivacité sur la croupe de son cheval, et jetant les bras autour de lui, dit: « Je vous fais mon prisonnier. » Cette saillie le troubla; on le vit pâlir. Il ne put pas non plus dissimuler sa crainte sur ce que le roi lui dit un jour comme par plaisanterie, en lui montrant la duchesse d'Etampes, sa maîtresse: « Voyez-vous, mon frère, cette belle dame, » elle est d'avis que je ne vous laisse pas sortir de Paris que vous » n'ayez révoqué le traité de Madrid. » Charles fronça le sourcil, et répondit froidement: « Si l'avis est bon, il faut le suivre. » Mais le lendemain, comme la duchesse lui présentait à l'ordinaire la serviette après avoir lavé ses mains pour se mettre à table, il tire habilement un très beau diamant de son doigt, et le laisse tomber comme par mégarde; la duchesse le ramasse et le lui présente: « Gardez-le, lui dit-il galamment, je suis trop heureux d'avoir l'occasion d'orner une si belle main. »

Les conseils ne manquaient pas au roi; il en reçut même un indirect, mais très-clair, d'un fou qu'il avait à sa cour, nommé Triboulet. Cet homme portait un livret sur lequel il inscrivait le nom de ceux qui, selon son jugement, faisaient quelques étourderies ou fausses démarches: il l'appelait le *Journal des fous*. Quand il sut l'arrivée de l'empereur en France, il l'inscrivit sur son livre. Le roi, l'ayant appris, lui dit: « Que feras-tu, si je le laisse passer? — J'effacerai son nom, répondit Triboulet, et je mettrai le vôtre à sa » place. »

Le moins qu'on dût tirer de l'empereur était la promesse écrite de l'investiture du Milanais. Tout le conseil inclinait pour la demander; et de ce que le prince ne l'offrait pas lui-même, on devait concevoir des soupçons, le roi surtout lui ayant donné l'exemple des

procédés usités entre gens de bonne foi dans ces sortes de circonstances. Car, lorsqu'il envoya ses deux fils à Bayonne, Montmorenci les présenta à l'empereur comme otages, quoiqu'il n'y eût aucune convention à cet égard. A la vérité, Charles répondit qu'il les recevait, non pour les envoyer en Espagne, mais pour les garder auprès de lui comme compagnons de voyage. Pouvait-il parler autrement, puisqu'il était déjà en France ; et n'aurait-il pas dû, pendant le cours de son voyage, offrir de lui-même ce qu'on avait la politesse et l'imprudente discrétion de ne pas exiger? Non seulement il ne le fit pas, mais on dit même que, lorsque le connétable lui en fit l'insinuation dans une fête qu'il lui donna à Chantilly, il ne répondit que par des équivoques, et que Montmorenci, qui était encore en état de réparer sa faute par un meilleur conseil, se contenta de montrer quelque mécontentement, et persista à soutenir que tout acte qui outrepasserait auprès de l'empereur les moyens de persuasion serait déshonorant pour le roi.

Arrivé dans les Pays-Bas, sa présence, l'intimité apparente de ses liaisons avec la France, sa force, une diminution d'impôts, des adoucissemens dans la perception, des graces et des promesses eurent bientôt apaisé les troubles. Tant qu'il fut occupé de ces soins, le roi ne lui demanda rien; mais, sitôt qu'il en fut débarrassé, François lui fit rappeler les espérances dont il l'avait bercé. L'empereur s'excusa d'abord sur l'impossibilité où il s'était trouvé d'amener son frère à abandonner avec sa fille ses prétentions sur le Milanais : mais il offrait en remplacement sa propre fille, à laquelle il donnait les Pays-Bas en dot, sous la condition que le roi rendrait au duc de Savoie ses états, qu'il renoncerait à ses droits sur Milan, et que le jeune prince serait élevé à sa cour. Il proposait de fortifier cette alliance par celle de son fils avec l'héritière de Navarre, ce qui, selon lui, devait éteindre tous les sujets de discorde que cette petite puissance intermédiaire pourrait occasionner entre eux. Mais, sous une apparence d'avantages, rien n'était si insidieux que ces propositions. Si l'une, en effet, des deux parties que la première alliance devait unir, venait à mourir, ou s'il ne provenait pas d'enfans de leur mariage, la France perdait gratuitement et la possession du Piémont et ses droits sur le Milanais; et si même le dauphin fût venu à mourir, l'héritier présomptif de la couronne se serait trouvé entre les mains de l'empereur, au grand danger de l'état. Enfin, par la seconde alliance, il aurait été possesseur non contesté, non seulement de la Navarre, mais encore du Béarn, des pays de Foix et d'Albret, et d'une partie considérable de la France méridionale; aussi le roi déclara-t-il s'en tenir aux premières promesses, et insista-t-il sur leur exécution. Ce fut alors que Charles répondit froidement : « Je ne » m'en souviens pas; » et comme l'ambassadeur le pressait un peu vivement, il lui dit sèchement : « Qu'on me montre un écrit, » et lui tourna le dos. Le roi, atterré par cette réponse, eut de la peine

à la croire, et revint comme d'un songe. Il exila Montmorenci et disgracia ceux des seigneurs qui avaient le plus fortement appuyé son opinion. Mais, à raison de l'embarras où se serait trouvée la France si la guerre se fût rallumée, il fut forcé de dissimuler son mécontentement contre l'empereur, et d'affecter au contraire avec lui une liaison étroite qui achevait de le perdre dans l'esprit de ses anciens alliés, Soliman, Henri VIII, et les protestans d'Allemagne. On remarqua que, depuis ce temps, il devint sujet à des accès de mélancolie qui changèrent son caractère naturellement gai, et qui le rendirent difficile dans son domestique.

Les procédés subséquens de Charles-Quint ajoutèrent au chagrin que François avait de s'être laissé tromper. L'empereur, ne doutant pas que le roi ne cherchât les moyens de le punir de sa perfidie, s'appliqua à le prévenir, et tâcha de susciter à son rival des ennemis entre les princes que le monarque pouvait intéresser à sa cause. Des agens habiles, et par lui façonnés à la calomnie, furent envoyés à Rome, en Allemagne, en Angleterre. Ils dirent au pape Paul III que, pendant l'entrevue d'Aigues-Mortes, le roi avait fait son possible pour détourner l'empereur de donner Marguerite, sa fille naturelle, à Octave Farnèse, son petit-fils. Les envoyés aux princes protestans d'Allemagne étaient chargés de leur rappeler que le roi, qui affectait de la considération pour eux, les détestait dans le fond, puisqu'il faisait brûler leurs frères dans son royaume; et même, ajoutaient-ils, il a promis à l'empereur de l'aider contre vous. Les agens qui se glissèrent auprès de Henri VIII l'assurèrent que le roi de France faisait espérer au pape de transporter une armée formidable en Angleterre, pour le forcer à rentrer dans le sein de l'église romaine, ou partager son royaume, et ils appuyaient cette étrange imputation par la révélation de quelques imprudentes confidences faites par François à Charles, à Aigues-Mortes, moyen sûr de piquer l'Anglais, quand même ces délations n'auraient roulé que sur des secrets peu importans. Dans ces sortes d'affaires, une petite indiscrétion reconnue en fait soupçonner de plus grandes que l'on cache. Le roi, de son côté, envoya des ambassadeurs à plusieurs cours. Ceux qu'il adressa aux rois de Suède et de Danemarck conclurent avec ces princes des traités, les premiers que la France ait faits avec les puissances du nord. Les commissaires qu'il accrédita auprès des diètes de Spire et de Ratisbonne ne furent pas si heureux; ils ne purent faire refuser à l'empereur les secours qu'il leur demandait pour Ferdinand, son frère, roi de Hongrie, contre Soliman, qui pénétrait rapidement dans ce royaume.

Dans l'embarras où le mettait cette incursion, Charles-Quint était inquiet des intelligences que son rival entretenait avec le sultan, et qu'il commençait à lier avec les Vénitiens. Il désirait fort en pénétrer le secret. La chose était difficile; mais rien n'embarrasse quand on est déterminé au crime. Il découvrit que deux négociateurs, l'un

nommé Antoine de Rincon, gentilhomme de la chambre du roi, né Espagnol; l'autre, César Frégose, Génois, partaient pour Venise et Constantinople. Afin de se garantir de la chaleur et de la fatigue du voyage, ils s'étaient embarqués sur le Pô, malgré l'avis que Guillaume du Bellai de Langey, gouverneur pour le roi en Piémont, leur avait donné de se défier de quelques embûches. Du Guast, qui commandait pour l'empereur dans ce même pays, fit attaquer leur bateau par un détachement de ses troupes. Soit en se défendant, soit indiqués personnellement aux assassins, ils furent tués, et on pilla leurs bagages. On croyait y trouver leurs instructions; mais Langey avait pris la précaution de les retenir, et il les envoya par une voie plus sûre à leur destination.

Le roi fit solennellement demander à Charles réparation de cet outrage, et menaça de lui déclarer la guerre, s'il ne le contentait pas sous quatre mois. Cette sommation eut lieu à Lucques, où le pape était avec l'empereur. Le pontife l'exhorta à finir par quelque satisfaction une querelle qui allait embraser l'Europe, et du moins à désavouer son général; mais, loin de le désavouer, il le justifia. Les deux hommes tués, dit-il, n'avaient pas pris la qualité d'ambassadeurs. Naviguant, pour ainsi dire, à la dérobée, quoiqu'avec un assez nombreux équipage, du Guast les a pris pour des gens à mauvais dessein. Il a envoyé des soldats chargés de les arrêter. Ils se sont défendus. Dans le tumulte de la rixe, des coups portés au hasard sont tombés sur les voyageurs les plus apparens, qui ont été malheureusement victimes de leur précaution clandestine.

Si Charles-Quint éprouva quelque repentir de ce double meurtre, ce fut sans doute parce qu'il fut inutile, puisque, par la prévoyance de Langey, les papiers dont il espérait tirer des lumières ne se trouvèrent pas avec eux. Quant aux hostilités dont le menaçait François I, loin de les craindre, on croit qu'il désirait que le roi de France les commençât, afin de ne paraître qu'en revanche dans une nouvelle expédition qu'il méditait contre la Provence, opiniâtrement et aussi infructueusement acharné à la conquête de cette province que son rival à celle du Milanais. Dans cette intention, ou dans celle de faire une diversion contre Soliman, il préparait, sous le commandement de Doria, une flotte considérable, qu'il destinait, publiait-il, contre les pirates d'Afrique qui infestaient les côtes de l'Espagne. Il la chargea de vingt-quatre mille hommes, l'élite de ses troupes. Prêt à mettre à la voile, il apprit que les intelligences qu'il avait conservées en Provence étaient les unes découvertes, et les autres peu propres à l'aider. Reprenant donc sa première destination contre les infidèles, qu'il avait fait sonner haut auprès des puissances chrétiennes, il appareilla de Porto-Venere dans le territoire de Gênes, et tourna ses voiles contre Alger. Mais à peine étaitelle descendue sur cette plage funeste, et avant qu'il eût débarqué ses vivres et ses tentes, qu'un orage terrible inonda tout son camp,

et qu'une tempête également désastreuse brisa une partie des vaisseaux, et les contraignit de se réfugier dans une baie éloignée d'Alger de quatre journées. Avant d'avoir pu livrer le moindre combat, il fallut songer à la retraite. L'armée, chargée de malades et de blessés, privée de vivres, retardée par des torrens, et continuellement harcelée par les Arabes, ne put parvenir à sa destination qu'avec une perte considérable ; et quand elle eut regagné ses vaisseaux, une autre tempête les dispersa de nouveau, et les força de relâcher sur diverses côtes. L'empereur lui-même fut contraint d'aborder en Afrique, où les vents contraires, empêchant qu'on eût de ses nouvelles, firent craindre pendant quinze jours qu'il ne fût englouti. Il perdit quinze galères, cent soixante bâtimens de transport, et ramena à peine en Espagne un tiers de cette armée, peu de jours auparavant si florissante.

Charles-Quint n'avait risqué cette expédition à laquelle il employa ses forces les plus redoutables, que dans la confiance que François serait trop scrupuleux pour attaquer ses états pendant qu'il était occupé contre les infidèles. En effet, ou par ce pieux motif, ou parce que le roi n'était pas encore prêt, ce ne fut qu'après le retour de l'empereur qu'il déploya ses intentions et ses forces : outre une petite armée d'observation en Picardie, sous le commandement d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, il mit sur pied deux grandes armées, destinées, l'une contre le Roussillon, commandée par le dauphin, l'autre contre le pays de Luxembourg, sous les ordres du duc d'Orléans, second fils du roi. On connaît les anciens droits de Louis XI sur le Roussillon : Charles VII, son père, en avait d'à peu près égaux sur le Luxembourg, revendiqué comme une des annexes du duché de Bourgogne. Il fut remis au sort des armes de décider de la validité de ces droits, dont, selon le traité de Cambray, les deux princes devaient jouir à l'amiable.

Le duc d'Orléans était dirigé par Claude de Lorraine, duc de Guise ; parmi les officiers qui servaient sous ses ordres, on distinguait François de Bourbon, comte d'Enghien, frère puîné d'Antoine de Bourbon, nouveau duc de Vendôme, et aîné du fameux Louis, premier du nom de Condé ; François de Lorraine, comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, et destiné à une plus grande illustration que son père ; enfin Gaspard de Coligny-Châtillon, neveu par sa mère du connétable de Montmorenci, ami alors du comte d'Aumale, et depuis son implacable ennemi. Avec un tel guide et de pareils officiers, le jeune prince fit des progrès rapides, prit toutes les villes de ce petit duché, et la capitale même ; mais, sur la nouvelle qu'il allait se livrer une bataille en Roussillon, où était le dauphin avec son armée, au lieu d'entrer dans les Pays-Bas, le duc d'Orléans rompit la sienne, la distribua dans les places frontières, et prit la poste pour se trouver au combat qui ne se donna pas. L'empereur, qui était en Espagne, tint ses troupes sur la défensive, en publiant

qu'il allait venir se mettre à leur tête. Le roi le crut si bien, qu'il avança jusqu'à Montpellier, dans le dessein de se mesurer corps à corps avec son rival, s'il pouvait le rencontrer sur le champ de bataille. Comme il ne parut pas, le dauphin s'attacha au siége de Perpignan. Malgré le secret gardé par les généraux français d'Annebaud et Montpezat, l'empereur fut instruit de leurs projets sur cette ville; aussi, quand le dauphin s'en approcha, la trouva-t-il bien munie, et il éprouva une vigoureuse résistance de la part du duc d'Albe, dont le caractère opiniâtre promettait un long siége. Le temps se passa en attaques, qui coûtèrent beaucoup, sans utilité. Pendant les chaleurs de l'été, des maladies épidémiques se mirent dans le camp, et emportèrent bien du monde. Les pluies d'automne, qui dans ce pays tombent par torrent, firent craindre que les inondations n'interceptassent le retour de l'armée. Le roi commanda de la retirer du siége et de la ramener. Le dauphin, outré d'être forcé d'abandonner sans succès son entreprise, pendant que le duc d'Orléans avait réussi dans la sienne, s'obstinait à continuer; mais les ordres de son père devinrent si absolus qu'il fallut obéir. Il en tomba malade de chagrin, et fut six mois sans pouvoir se remettre. Les deux frères avaient peu d'amitié l'un pour l'autre. La rivalité de leurs favoris fit souvent naître de ces espèces de brouilleries qui ne sont pas rares dans les cours de rois vieillissans, surtout quand il s'y trouve des maîtresses.

On attribue à l'empire que la duchesse d'Etampes conservait sur le roi la destitution du chancelier Poyet, dont la disgrace, dit Mézerai, *vint de l'antichambre des dames*. Sans naissance ni protection, par son seul mérite et sa réputation dans le barreau, il parvint à la première dignité de la robe. Malheureusement, dans le temps de son plus grand crédit, il survint devant son tribunal une affaire qui lui présenta l'occasion de plaire au roi et de satisfaire lui-même son esprit vindicatif. L'amiral Chabot, connu sous le nom de Brion, brave militaire, mais brusque, fier avec ses supérieurs, arrogant avec ses égaux, et autrefois favori du roi, encourut sa disgrace par des hauteurs déplacées, et surtout pour avoir défié le roi de trouver matière à lui faire faire son procès. Le monarque piqué ordonna qu'il fût mis en justice, mais d'ailleurs avec l'intention secrète de se donner ensuite le plaisir de lui faire grace. Rien ne pouvait être plus agréable au chancelier, qui avait lui-même éprouvé des saillies de l'humeur impérieuse de l'amiral. Il servit avec ardeur le ressentiment du roi, composa une commission de magistrats qu'il crut les plus disposés à entrer dans ses vues, et les disposa si bien que Chabot, quoique à peine trouvé coupable de faibles exactions sur des barques de pêcheurs, fut par sentence privé de ses charges et offices et dégradé. Le roi, quand il eut mortifié son hautain favori, le rétablit dans ses biens et honneurs; mais Chabot mourut de chagrin.

Il était parent de la duchesse d'Etampes. Cette dame ne pardonna

pas au chancelier l'arrêt flétrissant porté contre l'amiral; et, trouvant l'occasion de se venger, elle ne la manqua pas. Poyet était ferme, quelquefois dur dans l'exercice de sa charge. Un protégé de la duchesse se présente pour l'entérinement de quelque grace avec des lettres signées du roi. Le chancelier, y voyant des nullités ou défauts, la rejette. Elle court aussitôt chez le monarque, lui représente le refus comme un acte irrespectueux, comme une impudente opposition à la volonté du roi, une affectation d'autorité punissable. Le faible prince épouse le ressentiment de sa maîtresse, et ordonne que le chancelier soit arrêté. Il est saisi dans son lit, traité avec une rigueur indécente, et traîné de la Bastille à la Conciergerie, pour son procès lui être fait par devant le parlement.

Comme on connaissait à peu près la cause intentionnelle du procès, on ne se pressait pas de le finir et on paraissait vouloir l'oublier; mais après avoir langui trois ans dans la prison, Poyet demanda lui-même avec tant d'instance à être jugé qu'on ne put le refuser. Le roi, sur les préventions qu'on lui avait données, le voyait si criminel, qu'il dit : « S'il ne se trouve coupable que de cent crimes, je » veux qu'on l'absolve, afin qu'il ne dise pas que ma justice est plus » rigoureuse que celle de Dieu qui pardonne jusqu'à soixante-dix-» sept fois. » Malgré les recherches les plus sévères, et quoiqu'on n'eût pas dessein de l'épargner, il aurait été difficile de lui appliquer une peine s'il ne s'était trouvé parmi ses accusateurs des juges de Chabot qui lui soutinrent en face qu'il avait gêné leur suffrage et même usé avec eux de violence dans cette affaire. Par arrêt prononcé à huis-ouvert dans la grand'chambre, lui présent et nu-tête, « il » fut privé de sa charge de chancelier, déclaré inhabile à tenir aucun office royal, condamné à cent mille livres d'amende, et à tenir » prison jusqu'à entier paiement, confiné ensuite en telle prison et » sous telle garde qu'il plaira au roi d'ordonner. » Il reprit son premier état d'avocat et gagna sa vie à consulter. Montholon, l'avocat du connétable de Bourbon, fut élevé alors à la dignité de garde-des-sceaux.

La guerre durait depuis vingt-huit ans. Les peuples pendant ce temps n'avaient goûté que quelques repos passagers procurés par des traités frauduleux, causes de nouvelles guerres. Les impôts allaient toujours croissant : « Car, dit Mézerai, ils ne cessent d'en » produire d'autres et ne meurent jamais. » Le roi avait rendu le sel marchand; mais dans les provinces où cette denrée avait toujours joui de la franchise, il mit un léger impôt pour dédommager le trésor royal du déchet que lui faisait éprouver l'abolissement de la gabelle dans le reste du royaume. Les habitans de l'Aunis, du Poitou et de la Saintonge refusèrent de payer ce supplément et se révoltèrent contre les percepteurs. La ville de Bordeaux, la plupart de celles qui bordent la Garonne et la Dordogne, suivirent leur exemple. Celle de la Rochelle les imita; c'était un incendie qui s'étendait. Le

roi crut qu'il ne fallait pas moins que sa présence pour l'arrêter. A la tête de son armée de Roussillon, il arriva en monarque irrité et se conduisit en père indulgent. Le pardon et de faibles diminutions accordées à propos firent tout rentrer promptement dans l'ordre. La nécessité des affaires avait jusqu'alors accoutumé les peuples à payer sans murmurer; mais on voit par les plaintes qui accompagnèrent les représentations que leur lassitude venait de ce qu'ils s'apercevaient que le luxe du monarque, ses favoris, ses maîtresses, étaient des fléaux plus ruineux, des monstres plus dévorans que la guerre même.

Cette année, les deux rivaux commencèrent leurs attaques par de longs plaidoyers qu'ils envoyèrent nommément au pape et qu'ils répandirent dans les autres cours. L'empereur écrivit au souverain pontife : « Le roi de France ne songe qu'à faire du mal, et moi je ne » pense qu'à faire du bien; il est injuste, et moi je ne demande que » mon droit et l'équité; il a conjuré la ruine de la chrétienté par » l'alliance du Turc, et moi j'en ai entrepris la défense; il viole tous » les traités de paix, et moi je lui pardonne ses offenses et accorde » toujours du mien pour épargner le sang des chrétiens; il veut tout » envahir, et moi je me contente de ce qui m'appartient, et me fais » gloire de protéger ceux qu'il opprime et de défendre l'église ro- » maine. »

Le roi répondit à cette justification pharisienne, non pas comme l'humble publicain en confessant ses fautes, mais en récriminant par celles de son adversaire. « C'est lui, dit-il dans un long manifeste, » c'est lui, c'est cet homme protecteur de l'église qui a retenu plus » de six mois le pape Clément VII en prison, et qui ne lui en a ou- » vert les portes que lorsque je marchais pour les briser. C'est lui, » c'est ce prince religieux qui, remplaçant un Turc par un Maure, » a sacrifié la vie d'une multitude de ses sujets chrétiens dans l'expé- » dition de Tunis, au barbare assassin de dix de ses frères, le bey » de Tunis, dont il s'est déclaré l'allié ; c'est lui, c'est le protecteur » des opprimés qui a abandonné à l'empereur turc la reine Elisabeth, » veuve de Zapolski, roi de Hongrie, et son fils, et a proposé au » sultan de partager avec lui les états de l'orphelin; c'est lui, c'est » ce prince catholique qui tolère les sectaires d'Allemagne, leur per- » met de dépouiller les églises et de ruiner le clergé, pourvu qu'ils » lui accordent les secours qu'il leur demande pour dévaster la » France; c'est lui, c'est ce grand ami des lois et de l'humanité qui » a fait assassiner mes ambassadeurs; c'est lui, c'est ce zélateur du » saint siége qui s'allie au schismatique roi d'Angleterre, et le sou- » tient dans sa révolte et son apostasie. » Le pape, les croyant également coupables des guerres qui tourmentaient l'Europe, ne prit parti ni pour l'un ni pour l'autre. L'empereur le punit de sa neutralité en refusant l'investiture de Parme et de Plaisance qu'il avait promise à son petit-fils.

Les premières hostilités se firent contre Guillaume, duc de Clèves

et de Juliers, qui, en vertu de divers pactes de famille, avait hérité de Charles d'Egmond, dernier duc de Gueldre, malgré les réclamations du duc de Lorraine, neveu de Charles, et les droits de la branche cadette de la maison d'Egmond. Aussi ardent allié de François I que son prédécesseur l'avait été, Charles-Quint l'en punit en attaquant ses états. Guillaume les défendit avec courage. Les princes voisins, craignant les mêmes entreprises sur leurs possessions, concoururent ardemment au secours de l'opprimé. Ce zèle fit croire à François I que toute l'Allemagne allait s'ébranler en faveur du duc. Pour encourager celui-ci et lui donner la certitude qu'il ne serait pas abandonné, il conclut le mariage du jeune prince avec Jeanne d'Albret, sa propre nièce, fille de sa sœur, reine de Navarre. La cérémonie fut faite, et du lit nuptial, où le duc ne fit qu'approcher publiquement de la princesse, qui n'avait que onze ans, il revola à la défense de ses états. Le duc croyait être suivi de prompts secours; il lui en vint à la vérité, mais si faibles et si tardifs qu'il désespéra de pouvoir sauver ses possessions, d'autant plus que ses sujets, se voyant comme abandonnés à la merci de l'empereur, et quelques uns gagnés par les pistoles d'Esgagne, lui faisaient craindre une trahison. Il prit en conséquence le parti d'aller se jeter aux pieds de Charles-Quint, et de lui demander grace. L'empereur le reçut avec rudesse: cependant il lui rendit le duché de Clèves et de Juliers, qu'il venait de conquérir, et garda celui de Zutphen. Dès lors aussi fut rompu le mariage avec la princesse de Navarre, qui épousa depuis Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, et qui a été mère de Henri IV.

Un intérêt commun réunissait François et Soliman contre Charles-Quint; mais on n'avait pas encore vu les lis joints aux croissans dans les armées. Ce phénomène apparut devant Nice, dernier asile du duc de Savoie. Les Français, commandés par le jeune comte d'Enghien, l'attaquèrent par terre, pendant que leurs galères, mêlées à celles des Turcs, sous le commandement de Barberousse, roi d'Alger et amiral du sultan, la bloquaient par mer. La ville fut aisément prise; mais le château, situé au sommet du roc, également inattaquable à la mine et au canon, résista, et le commandant fit si bien qu'il donna le temps à du Guast, à Doria et aux troupes envoyées par le pape de le venir dégager. L'amiral ottoman se plaignit, avec autant de hauteur que de mépris, que les Français se conduisaient très mollement dans ce siége, qu'ils ne songeaient qu'à leurs plaisirs, et qu'ils avaient beaucoup plus chargé leurs vaisseaux de vins et de délicatesses recherchées que de poudre, qu'ils se permirent en effet de lui demander. Il les abandonna fort mécontent, et alla décharger sa colère sur les côtes de la Catalogne et du royaume de Valence. En retournant à Constantinople, il pilla celles de la Calabre, et emmena dix mille captifs. Les autres parages de l'Italie furent garantis de ce fléau par du Guast, général de l'empereur, qui occupait les villes maritimes.

L'échec éprouvé devant Nice vint de ce que le roi de France négligeait cette division de son plan de guerre, pendant qu'il donnait tous ses soins à celle qu'il dirigeait lui-même dans le duché de Luxembourg. Le duc d'Orléans, son fils, comme nous l'avons dit, s'en était emparé l'année précédente; mais il l'avait reperdu presque aussitôt pour avoir licencié son armée. Le père, qui venait de le reconquérir, désirait se l'assurer comme un dédommagement, s'il ne pouvait recouvrer le Milanais. Cet échange même le flattait, et il aimait à se décorer du titre de duc de Luxembourg, nom illustre, cinq fois honoré de la couronne impériale. François I en prit possession solennelle, et y donna des fêtes, ainsi qu'il avait coutume de faire dans ses nouvelles conquêtes, afin d'en constater, pour ainsi dire, la jouissance. Charles-Quint vint l'y troubler. Il amena une armée formidable: on y voyait dix mille Anglais; chose étonnante après l'affront que Henri avait fait à l'empereur par son divorce avec Catherine d'Aragon. Il semblait que leur haine dût être éternelle; mais nul ressentiment ne tenait dans le cœur de Charles-Quint contre ses intérêts.

Il avait déjà trouvé moyen de refroidir Henri VIII, peut-être de lui inspirer du mépris pour son ancien allié, à cause de l'imprudence que celui-ci avait eue de révéler leurs secrets dans l'entrevue d'Aigues-Mortes; il le piqua aussi par un motif politique. Le roi de France conservait une liaison étroite avec l'Écosse. Jacques V, qui faisait une diversion en sa faveur, abandonné pendant le cours de la campagne par une noblesse indocile qui désapprouvait cette expédition, mourut de la violence de son désespoir. Il avait été précédé au tombeau par Madelaine, fille de François I, son épouse, et laissa, d'un second mariage avec une princesse de Guise, une fille dans la plus tendre enfance, et tristement célèbre sous le nom de Marie Stuart. La régence de la mère était traversée par des mécontens que Henri VIII soutenait afin de prendre pied dans ce royaume à l'aide des dissensions: François I, par la raison contraire, y entretenait des troupes: motif de mésintelligence entre ces deux princes, dont Charles-Quint sut bien profiter. Il n'obtint cependant cette année que les dix mille hommes dont nous avons parlé; mais ce fut un renfort assez important pour son armée; il la commandait lui-même; le roi de France était aussi à la tête de la sienne. Ces deux rivaux se rapprochent auprès de Landrecies, qu'assiégeait l'empereur, et que ravitailla le roi. Ils s'étaient si souvent défiés que l'on crut qu'ils ne manqueraient pas l'occasion d'entrer personnellement en lice; mais, après des marches et des contre-marches, qui occupèrent toute la campagne, après avoir fait beaucoup de ravages, et ruiné le pauvre peuple, comme de concert, ils séparèrent leurs armées, et les mirent en quartier d'hiver. Charles avait été forcé de lever le siége de Landrecies; mais il s'empara par supercherie de Cambray, qui jusqu'alors s'était gouvernée en ville indépendante.

La perspective d'une guerre qui paraissait devoir être plus animée que les précédentes fit prendre au roi des mesures dont les édits bursaux furent les préliminaires. Il joignait aux taxes foncières des impôts indirects la création de nouvelles charges et l'augmentation de la finance des anciennes; les traites foraines qui, quelques années auparavant, ne rendaient que six à sept mille francs, furent portées à cent mille écus, et l'impôt levé aux marais salans, en remplacement de la gabelle, fut de vingt sous par muid. En même temps il travaillait à se faire des alliances au dehors; mais celle qu'il avait avec les Turcs, les dégâts et les barbaries de la piraterie qui en furent une suite, lui firent grand tort en Allemagne. Il se tenait une diète à Spire; l'empereur s'y rendit en personne. A force de montrer le Turc prêt à envahir la Hongrie, et à porter ses armes dans le centre de l'Allemagne à la sollicitation du roi de France, et de dire et de répéter aux protestans que c'était lui qui empêchait la tenue du concile général qu'ils souhaitaient, il rendit ce prince si odieux que la diète refusa d'écouter les ambassadeurs qu'il envoya pour se justifier, le déclara ennemi de l'empire et vota une levée de vingt-quatre mille hommes pour lui faire la guerre. Charles resserra aussi les nœuds de son alliance avec l'Angleterre; il frappa l'imagination ardente de Henri VIII de l'idée chimérique de conquérir la France ensemble, ou du moins de s'y faire de bonnes parts, qu'ils se désignèrent. Henri devait descendre à Calais, s'emparer de la Picardie et de la Normandie, qui seraient son lot; Charles entrer dans la Champagne, qu'il conserverait, s'ils ne trouvaient pas l'un et l'autre à s'étendre encore davantage en pénétrant jusqu'à Paris, où ils se réuniraient et conviendraient des autres conquêtes à leur bienséance.

Ces beaux projets furent un peu dérangés par une victoire que les Français remportèrent en Piémont vers la fin du printemps. Le comte d'Enghien, François de Bourbon, âgé de vingt-cinq ans, et qui devait périr l'année suivante dans un jeu d'enfant, venait d'y remplacer le vieux Boutières, élève et parent de Bayard, brave et excellent capitaine, mais qui avait pris sur lui de s'écarter des instructions de la cour. Le jeune prince avait repris le siége de Carignan abandonné par son prédécesseur, et il était près de l'emporter lorsqu'il apprit la marche du marquis du Guast avec une armée plus forte de dix mille hommes que la sienne. S'il l'évitait, il fallait repasser les Alpes, perdre le fruit des premiers travaux, abandonner toutes les places du Piémont mal approvisionnées, et en retirer les garnisons pour ne pas les perdre; s'il l'attendait, au contraire, il pourrait le battre, et, si lui-même était battu, il pourrait encore faire assez chèrement acheter la victoire pour enlever à l'ennemi une partie des avantages de la campagne.

D'après ces vues, il dépêcha Blaise de Montluc à la cour, et demanda la permission de livrer bataille. Le roi permit à Montluc d'assister au conseil qui se tint à ce sujet. Le comte de Saint-Paul, oncle

du comte d'Enghien, l'amiral d'Annebaud, Galiot de Genouillac, et les autres membres du conseil, balançant les avantages d'une victoire avec les inconvéniens d'une défaite dans un moment où la France était menacée au nord par les forces de l'empire et de l'Angleterre, opinèrent tous pour le rejet de la bataille. Montluc cependant trépignait, et avec d'autant plus d'impatience qu'il ne pouvait parler, et qu'on lui avait durement fermé la bouche pour avoir osé hasarder quelques mots. Mais, avant de prendre parti, le roi ayant voulu l'entendre, il peignit alors avec feu le bon état des compagnies, l'habileté des capitaines, l'enthousiasme des troupes, leur désespoir s'il arrivait qu'on se défiât de leur courage, la consternation que répandrait une retraite qui ressemblerait à une déroute, et le tort enfin qu'elle ferait à la France dans toute l'Italie. A ce tableau il oppose l'allégresse de l'armée si elle obtient la permission qu'elle sollicite; « et bientôt emporté par son imagination sur le champ de ba- » taille, jetant de tous côtés des regards menaçans, trépignant des » pieds, s'escrimant à droite et à gauche, il met tant de vérité et de » chaleur dans son discours, que tous les vieux guerriers qui for- » maient le conseil partagent son enthousiasme. Le roi tourne avec » inquiétude ses regards sur le comte de Saint-Paul. — Quoi donc, » monsieur, lui dit le comte, pouvez-vous bien vous arrêter aux pro- » pos de ce fol enragé qui ne veut que batailles, sans se mettre en » peine du reste ? — Foi de gentilhomme, répondit le roi, Montluc » dit des raisons qui méritent d'être examinées. Qu'en pense l'ami- » ral ? — Sire, répond d'Annebaud, je connais l'armée de Piémont » pour l'avoir commandée, et je garantis, sur mon honneur, que si » vous lui accordez la permission qu'elle demande, officiers et sol- » dats se battront en gens de cœur. Seront-ils vainqueurs ou vaincus? » Il n'y a que Dieu qui le sache : adressez-vous à lui, et faites ce qu'il » vous inspirera. » Alors le roi posant son bonnet sur la table, joignant les mains et levant les yeux au ciel : « Père des lumières, dit- » il, inspire-moi donc le parti que je dois suivre pour l'exaltation de » ton nom et le salut de mon peuple. » Après être resté un moment enseveli dans une profonde méditation : « Qu'ils combattent, s'écria- » t-il, qu'ils combattent! » Se levant ensuite de sa chaise, et s'appuyant sur Montluc : « Mon ami, lui dit-il, recommande-moi à mon » cousin d'Enghien ; reporte-lui fidèlement ce que tu viens d'enten- » dre, et témoigne à toute l'armée qu'il n'y a que la confiance que » j'ai en elle qui m'ait pu déterminer à une permission si hasardeuse. » — Fol enragé, dit alors en riant le comte de Saint-Paul à Mont- » luc, tu vas être cause du plus grand bonheur ou du plus grand » malheur qui puisse arriver à la France. — Monseigneur, lui ré- » pondit Montluc, laissez-nous faire, et soyez sûr que les premières » nouvelles que vous recevrez d'Italie vous apprendront que nous » les aurons tous fricassés, et en mangerons, si nous voulons. » S'élançant ensuite de la chambre du conseil, et rencontrant une foule

de jeunes seigneurs qui en attendaient le résultat avec impatience : « Bataille, s'écria-t-il, bondissant de joie, bataille ! Que ceux qui » veulent en tâter se dépêchent. » Tous le suivent, et leur exemple détermina jusqu'à mille gentilshommes, parmi lesquels on remarqua le vieux Boutières. Touché de la noblesse de son procédé, le comte d'Enghien lui déféra le commandement de l'aile droite.

Les deux armées se rencontrèrent dans une plaine près de Cérisoles, dont cette bataille a pris son nom. Elle fut très sanglante; les deux généraux se crurent alternativement vainqueurs ou vaincus : à la fin le Français l'emporta; mais ce ne fut pas sans avoir éprouvé de grandes angoisses. A la vue de son infanterie auxiliaire en déroute, il avait cru un moment sa situation désespérée ; déjà il ne songeait plus qu'à vendre chèrement sa vie et à ne pas survivre à sa défaite, lorsque la cavalerie, manœuvrant aisément dans la plaine, soutint le choc de l'ennemi, déjà presque victorieux, ramena l'infanterie au combat et décida le gain de la bataille. Du Guast se croyait si sûr de la victoire qu'il avait apporté des cordes et des chaînes pour garrotter les prisonniers qu'il ferait, et qu'il destinait aux galères : on les trouva dans son bagage. Blessé dans le cours de l'action, et craignant qu'on ne lui fît payer cher l'assassinat des ambassadeurs Rancon et Frégose, il n'attendit pas l'issue de la bataille pour se mettre en sûreté. Dans cette retraite, il oublia un corps de troupes italiennes qui ne devait se mouvoir que par son ordre exprès, et dont l'inaction valut peut-être la victoire aux Français. Les ennemis perdirent plus de douze mille hommes, tant tués que blessés et prisonniers. Le butin fut considérable, parce qu'il y avait dans l'armée ennemie beaucoup de grands seigneurs allemands, espagnols et italiens, qui y étaient venus avec de magnifiques équipages. Il se trouva aussi dans le camp une quantité prodigieuse de vivres et de provisions de toute espèce, qui avait été destinée à ravitailler la ville de Carignan, que les Français assiégeaient, et que Pierre Colonne, qui se faisait appeler Pyrrhus, leur rendit après la victoire, non qu'elle lui eût inspiré du découragement, mais parce qu'il n'y avait plus un grain de blé dans la place. Cette bataille, quelque décisive qu'elle parût, n'eut aucune des suites qu'on devait raisonnablement en espérer, parce qu'on laissa le général sans argent, et qu'on lui enleva même une partie de ses troupes, dont on eut besoin au nord de la France, qui se trouva attaquée plus tôt qu'on ne l'avait cru.

L'empereur et le roi d'Angleterre s'ébranlaient déjà, contre l'attente du roi, qui croyait qu'ils ne commenceraient leurs opérations qu'après la moisson, pour ne pas manquer de vivres. Selon leur convention, ils entrèrent en France ; mais, contre le plan concerté entre eux, occupés chacun exclusivement de leur intérêt, au lieu de passer rapidement par les provinces qu'ils se destinaient et d'aller droit à Paris, ils s'arrêtèrent à des siéges de villes qu'ils auraient aisément conquises après la capitale.

Elles n'étaient la plupart ni garnies, ni fortifiées, parce que les munitionnaires, peu pressés de convertir en vivres l'argent qu'ils recevaient, s'étaient plu à croire comme le roi que les ennemis ne paraîtraient qu'à la fin du mois d'août, qu'ainsi ils auraient du temps de reste pour faire entrer dans les villes les blés qu'eux-mêmes achèteraient alors à meilleur marché. Par une autre spéculation sordide, dont le blâme tombe sur le conseil du roi, les Suisses, les Grisons et les lansquenets, qui devaient être au nombre de vingt-deux mille, ne furent levés qu'à la mi-juillet, afin d'épargner sur leur solde; de sorte que, quand le roi apprit les progrès des ennemis, il fut obligé de recourir aux vainqueurs de Cérisoles, dont il partit un détachement de dix mille hommes d'armes et autant de chevau-légers, qui devinrent le noyau d'une bonne armée.

Pendant que le roi la rassemblait, l'empereur, après avoir traversé la Lorraine, pénétrait rapidement en Champagne. Des villes qu'on aurait cru devoir tenir plus long-temps ouvraient leurs portes, surprises ou mal défendues. Il joignit la ruse à la force devant Saint-Dizier. La garnison, commandée par le comte de Sancerre, faisait de vigoureuses sorties, qui lui causaient une grande perte de monde. Il commençait à se lasser de cette opiniâtre résistance, lorsqu'un heureux hasard lui fit surprendre le chiffre du duc de Guise; il s'en servit pour faire fabriquer une lettre par laquelle le brave commandant était engagé à ne pas s'obstiner à perdre davantage des hommes dont le roi avait besoin, et de faire, pourvu qu'il les sauvât, telle composition qu'il voudrait. On en chargea un paysan, qui la rendit mystérieusement à un tambour venu au camp pour un échange de prisonniers. Assuré que la lettre avait été remise, l'empereur fait offrir une capitulation honorable, le gouverneur l'accepte, et Charles-Quint s'empare ainsi d'une place qui pouvait long-temps encore suspendre sa marche. Il avance dès lors sans obstacle, passe Châlons, côtoie la Marne, et écrit au roi d'Angleterre qu'il est en pleine marche sur Paris, et qu'il ait à le joindre.

Henri VIII, à l'exemple de son allié, qui se pourvoyait de bonnes places, assiégeait Montreuil et Boulogne. Il répondit que, comme l'empereur s'arrêtait à prendre des villes qui lui convenaient, il se croyait autorisé à en faire autant; que, quand ils se trouveraient également nantis, ils verraient ensemble à se conduire selon les circonstances. Elles étaient très favorables à l'empereur; il avançait rapidement et sans difficultés, parce que l'armée du roi qui se formait au delà de Paris n'était pas encore prête, et que celle que commandait le dauphin était trop faible pour s'opposer efficacement à lui. Charles suivait tranquillement le cours de la Marne du côté de la Brie d'où il tirait des vivres; mais comme les partis qu'il envoyait à la découverte en ruinaient autant qu'ils en apportaient au camp, il commença à en manquer; la maladie se mit dans ses troupes, et ses soldats, enrichis par le pillage, désertaient en foule pour aller



mettre leur butin en sûreté. Dans cet embarras, il prêta l'oreille à des insinuations de paix, dont se chargèrent deux moines jacobins, l'un français, confesseur du roi, l'autre espagnol, de la maison de Gusman, prenant actuellement ses degrés dans l'université de Paris. Ils s'abouchèrent. L'armée du roi, alors en état de tenir la campagne, suivait les impériaux de l'autre côté de la rivière. Ce voisinage rendit Charles-Quint accessible à des propositions. Il écouta plus attentivement, et fit espérer qu'il ne serait pas éloigné de donner sa fille ou une de ses nièces, fille de Ferdinand, son frère, au duc d'Orléans, second fils de France, avec l'investiture du duché de Milan, ou même des Pays-Bas. Cette clause acceptée aurait rendu facile l'accommodement sur les autres points contestés entre les deux princes.

Mais la négociation des deux moines aurait été peu utile à l'empereur, sans une intrigue dans la cour de France dont il sut profiter. François I avait pour maîtresse Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes, et le dauphin Henri, Diane de Saint-Vallier, duchesse de Poitiers. La première voyait sa puissance décliner à mesure que son amant vieillissait. Elle craignait, si la mort du monarque survenait, d'essuyer de mauvais traitemens de la part de sa rivale qu'elle n'avait pas toujours ménagée. Il paraît que la haine entre ces deux dames était au point que la duchesse d'Etampes croyait, arrivant l'évènement dont elle voyait des approches, ne pouvoir se soustraire aux effets d'une disgrace éclatante qu'en se réfugiant hors du royaume. Elle saisit donc avidement l'idée de procurer au duc d'Orléans le Milanais ou les Pays-Bas, et se flatta qu'en récompense de ce service ce prince lui ouvrirait un asile sûr dans ses états. Ce motif lui fit suivre avec activité la négociation entamée. Elle aima à se persuader que l'intention de Charles-Quint, et sa promesse de donner le Milanais ou les Pays-Bas, étaient sincères, et elle se dévoua entièrement à ses intérêts.

L'empereur avait besoin de cette intervention, parce que le désordre et la désertion croissaient dans son armée. Il en avait déjà perdu plus d'un tiers; mais son ennemi le plus redoutable et le plus pressant était la faim. La duchesse d'Etampes lui fait passer l'avis qu'Epernay est plein de vivres, que le dauphin a donné l'ordre de l'évacuer, d'emporter ce qu'on pourra de cette ville hors d'état de défense, et de détruire le reste; mais qu'elle a fait en sorte que cet ordre n'a point été exécuté, et que les magasins sont pleins. Charles s'approche en effet de la ville dont le pont n'avait pas été coupé à dessein, y entre, ravitaille son armée et passe outre. Même avertissement lui est donné pour Château-Thierry également garni. Il s'y établit de même, refait son armée, et envoie des partis jusqu'aux portes de Meaux.

Une frayeur extrême se répandit dans Paris. « Tout le monde, dit » Mézerai, s'enfuyait éperdu et empressé sans savoir où il devait se

» retirer, à Rouen ou Orléans, les uns par eau, les autres par terre.
» C'était un déménagement général; la campagne était pleine de
» chariots et de chevaux avec lesquels les Parisiens entraînaient les
» plus riches meubles, de femmes et d'enfans qui s'enfuyaient, de
» bétail que les paysans chassaient devant eux. La rivière était cou-
» verte de bateaux où se jetaient en si grande foule meubles et gens,
» qu'ils en firent aller plusieurs à fond, et les chemins tout pavés de
» diverses hardes, qu'ils laissaient choir de trop de hâte de s'enfuir, et
» qui avaient été laissés par les voleurs et pillards, lesquels, s'étant
» débandés de notre camp en grand nombre, couraient sus à ces
» pauvres gens et renversaient tout leur équipage pour y trouver de
» l'argent. » Le roi se rendit à Paris pour les rassurer et manda au dauphin de ramener toute l'armée dans les environs. Il pouvait bien garantir du danger, mais non délivrer de la peur, et on ne vint à bout de retenir ces épouvantés qu'en menaçant de confisquer les charges et les biens de ceux qui, ayant abandonné la ville, n'y reviendraient pas sous trois jours.

Mais pendant que l'empereur jetait l'alarme dans la capitale, il n'était pas lui-même sans crainte ni sans embarras. Les vivres de Château-Thierry avaient été bientôt consommés. Outre la famine qui se faisait sentir de nouveau, il régnait dans son armée une discorde dangereuse entre les Allemands, les Espagnols et les Flamands qui la composaient; souvent ils en venaient aux mains par antipathie naturelle, jalousie et dispute sur le partage du butin. Charles-Quint avait rétrogradé jusqu'à La Fère, et de là il contemplait avec frayeur le pays qui lui restait à parcourir pour ragagner ses états. Mais la même intrigue de cour qui lui avait fait trouver des vivres dans son extrême besoin le délivra encore de la crainte d'un revers funeste.

On ne peut guère douter qu'il n'ait répandu beaucoup d'argent et des promesses, comme à son ordinaire, entre la duchesse d'Étampes et ses adhérens. Le dauphin n'approuvait pas la négociation entamée par elle. Il appréhendait, dit-on, que son frère, doté du Milanais et encore plutôt des Pays-Bas, ne devînt un voisin aussi dangereux que l'avaient été les princes de la seconde maison de Bourgogne. De plus, il trouvait honteux de laisser l'ennemi se retirer tranquillement et emporter sans coup férir les dépouilles de la France. Mais quand il proposait de combattre, il trouvait contre lui la cabale de la favorite et les vieux conseillers ordinairement trembleurs, qui citaient les batailles de Poitiers, de Crécy et d'Azincourt, comme un avertissement de ne pas réduire son ennemi au désespoir et d'ouvrir plutôt une porte à sa retraite.

On ne la lui ouvrit que trop large, et il passa plus en triomphateur qu'en homme qui avait besoin d'une ouverture pour se mettre en sûreté.

Des commissaires des deux partis se réunirent à Crespy en Valois et y conclurent un traité dont l'article principal et fondamental était que

l'empereur donnerait au duc d'Orléans ou sa fille avec les Pays-Bas et la Franche-Comté, ou l'une de ses nièces avec le Milanais. Le mariage devait avoir lieu dans un an, et les époux devaient être mis alors en possession de la dot. François, à la même époque, devait restituer au duc de Savoie les places qu'il retenait, à l'exception de Pignerol et de Montmélian. Il devait en outre renoncer à toute prétention ultérieure sur le royaume de Naples, le duché de Milan et la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois. L'empereur, par imitation, renonçait de son côté à celle qu'il formait sur le duché de Bourgogne. Cependant en cas de mort de l'un ou l'autre des conjoints, ou qu'il ne provînt pas d'enfans de leur mariage, le Milanais devait revenir à l'empereur, sauf les droits du roi. On se rendait réciproquement ce qui avait été pris dans cette guerre, tant en deçà qu'au delà des monts, depuis la rupture de la trève de Nice. Cette clause remit d'un seul trait de plume entre les mains de Charles-Quint vingt-deux villes ou forts du Piémont, tandis qu'il n'eut à remettre aux Français que Mondovi, place médiocre, et deux ou trois villes sur la frontière de Champagne. En cas de guerre contre le Turc, le roi de France devait fournir à l'empereur six cents hommes d'armes et vingt mille hommes d'infanterie payés pour six mois. Ce traité en poche, Charles-Quint se retira tranquillement en Flandre où le duc d'Orléans l'accompagna comme par honneur, mais peut-être comme devant rester en qualité d'otage, ainsi que quatre seigneurs désignés, jusqu'à ce que les places du Piémont fussent évacuées, ce qui ne tarda pas.

Tranquille du côté de l'empereur, François I envoya offrir la paix à Henri VIII. Ce prince traîna en longueur la négociation pendant qu'il assiégeait Boulogne. Lorsqu'il l'eut prise, il se porta devant Montreuil; mais le dauphin s'approchant à la tête d'une puissante armée, l'Anglais se retira à Calais, et repassa dans son île. Il y trouva es Français, qui lui faisaient la guerre sous le nom de la régente d'Ecosse, qui les avait appelés à son secours.

Le refus opiniâtre de Henri VIII d'accorder la paix à un ancien ami qui la demandait piqua vivement le roi de France, et lui fit prendre une résolution vigoureuse. Il ordonna au baron de La Garde, général des galères, de les faire passer de la Méditerranée dans l'Océan. Elles franchirent le détroit de Gibraltar au nombre de vingt-cinq, auxquelles se joignirent cent cinquante gros vaisseaux ronds, douze plus petits, dix ou douze caraques génoises bien équipées, et toutes munies de troupes suffisantes pour le combat et le débarquement. La flotte prit ses dernières provisions au Hâvre-de-Grace, nommé aussi François-Ville, qu'il avait fait bâtir, et appareilla sous les yeux du roi; mais les caraques génoises avaient déjà éprouvé une avarie en passant devant l'embouchure de la Seine, faute d'avoir pris des pilotes du pays : trois ou quatre y périrent.

Autre imprudence personnelle au roi. Il voulut donner une fête aux dames sur le vaisseau amiral, portant cent canons. Les cuisi-

niers qui travaillaient au repas y mirent le feu par défaut de précautions, et ce beau navire fut brûlé à la vue de toute l'armée, sans qu'on pût le secourir : ce qui fut regardé comme un mauvais présage. La flotte commandée par l'amiral d'Annebaud n'en partit pas moins, se présenta à l'escadre anglaise, tâcha de l'attirer au combat, opéra même des descentes pour la faire sortir des petits hâvres où elle se retirait; mais elle resta le plus près de terre possible, protégée par les écueils et les batteries de la côte.

Les Français descendirent dans l'île de Vight, qui n'avait pas alors de forteresse. Ils délibérèrent d'en bâtir une qui les aurait rendus maîtres du détroit, et peut-être de Plymouth, un des plus beaux ports d'Angleterre. Cette possession aurait encore procuré l'avantage d'embarrasser l'empereur et de gêner son passage, lorsqu'il aurait voulu se transporter d'Espagne en Flandre. Comme ils étaient prêts à mettre la main à l'œuvre, protégés par leur flotte, le roi ordonna subitement aux galères de repasser dans la Méditerranée, sur le bruit qui se répandit que Doria, amiral de l'empereur, allait attaquer Marseille. Cette alarme se trouva fausse; mais elle eut l'effet que le rusé Charles-Quint en espérait, qui était d'empêcher les Français de faire un établissement qui aurait été, dans la circonstance, aussi déplorable pour lui que pour son allié.

Pendant que la flotte tenait en échec les Anglais sur mer, trente-quatre mille hommes, commandés par le maréchal de Biès, bloquaient Boulogne. Il n'avait pas ordre de faire un effort contre cette ville , mais seulement de bâtir non loin de ses murs un fort capable de contenir cinq mille hommes, pour garantir la Picardie des incursions des Anglais. Biès fit ce fort petit, pour loger seulement une garnison capable de résister à un effort un peu violent. On dit qu'il ne le bâtit pas de la grandeur commandée, afin que les Anglais, dans leurs sorties, ne trouvassent pas une opposition trop forte, se flattant qu'ainsi la guerre se prolongerait, et qu'il resterait plus long-temps nécessaire. Ce fut, du moins sous le règne suivant, le motif d'un jugement qui le condamna à mort, peine qui fut commuée en celle d'une prison perpétuelle. Quoique la peste régnât dans ces contrées dévastées, le roi, accompagné du duc d'Orléans , s'approcha du théâtre de la guerre. Le jeune prince, faisant gloire de braver le danger de la contagion , commit des imprudences dont il fut la victime. Cette mort renouvela dans le cœur du roi la perte qu'il avait faite de son fils aîné. De ses trois fils il paraît que c'était le dauphin actuel qu'il aimait le moins; et comment auraient-ils été unis d'affection , quand les maîtresses de leurs volontés étaient en contrariété perpétuelle? Les peuples ne partagèrent point les regrets du monarque; ils étaient alarmés de la témérité, de l'audace , de l'ambition du duc d'Orléans , et surtout de l'antipathie qui existait entre lui et son frère. Le maréchal de Biès, achevant la campagne, ravagea et mit à feu et à sang toute la petite contrée d'Oye, fertile en grains

et en bestiaux, et d'où les Anglais de Calais tiraient leurs provisions. Ce fut là tout l'exploit d'une armée de trente-quatre mille hommes, comme celui d'une flotte formidable avait été l'incendie de quelques misérables villages sur la côte d'Angleterre.

A l'intérieur, les disputes de religion troublaient déjà la tranquillité. Catholiques et calvinistes se regardaient d'un œil farouche. L'esprit de prosélytisme s'était répandu entre les derniers. Il avait formé des associations, qui devinrent inquiétantes pour le gouvernement. Le Languedoc, la Provence et les provinces adjacentes virent s'élever des temples rivaux des églises catholiques. Alors François I donna permission d'employer contre eux le secours des armes. Elle fut accordée à la sollicitation de Jean Meinier, baron d'Oppède, premier président du parlement d'Aix, homme violent et sanguinaire, qui fit revivre un arrêt de ce parlement, rendu cinq ans auparavant, contre une population de plusieurs milliers de Vaudois qui étaient établis sur les confins de la Provence et du Comtat Venaissin; espèce de colonie d'un reste des disciples du fanatique Valdo, réfugiés depuis trois cents ans dans les gorges des montagnes qui séparent le Dauphiné du Piémont, et entrés depuis peu en communion avec les calvinistes. « Tout était horrible et cruel dans la sentence qui fut prononcée contre eux, dit l'historien de Thou, et » tout fut horrible et plus cruel encore dans l'exécution. Vingt-deux » bourgs ou villages furent brûlés ou saccagés, avec une inhumanité » dont l'histoire des peuples les plus barbares présente à peine des » exemples. Les malheureux habitans surpris pendant la nuit, et » poursuivis de rochers en rochers, à la lueur des feux qui consumaient leurs maisons, n'évitaient souvent une embûche que pour » tomber dans une autre : les cris pitoyables des vieillards, des » femmes et des enfans, loin d'amollir le cœur des soldats forcenés » de rage, comme leurs chefs, ne faisaient que les mettre sur la trace » des fugitifs et marquer les endroits où ils devaient porter leur » fureur. »

La reddition volontaire n'exemptait ni les hommes du supplice, ni les femmes des plus affreuses violences : il était défendu, sous peine de mort, de leur accorder aucune retraite. A Cabrières, une des villes principales de ce canton, on égorgea plus de sept cents hommes de sang-froid, et toutes les femmes restées dans les maisons furent enfermées dans un grenier plein de paille, auquel on mit le feu : celles qui tentaient de s'échapper par les fenêtres étaient repoussées à coups de crocs et de piques; enfin, selon la teneur de la sentence, les maisons furent rasées, les bois coupés, les arbres des jardins arrachés, et en peu de temps ce pays si fertile et si peuplé devint désert et inculte. Ainsi se préparèrent les fureurs qui ont couvert la France d'échafauds, de bûchers, de gibets et de ruines ensanglantées. On n'était point encore accoutumé à ces horribles proscriptions, devenues si communes sous les règnes suivans. Les cris des

malheureux, si cruellement traités, parvinrent aux oreilles du roi, mais y parvinrent trop tard. Il se repentit d'avoir donné son consentement à l'exécution de cet arrêt sanguinaire, qu'il suspendit quelque temps.

La mort du duc d'Orléans vint fort à propos pour dispenser Charles-Quint de l'obligation de donner l'investiture du duché de Milan · elle annulait le traité de Crespy dans son principal article, celui pour lequel le roi de France avait fait de si grands sacrifices. Il envoya demander à l'empereur un contre-traité qui lui accordât du moins quelque dédommagement. Charles répondit froidement: S'il me laisse » en paix, je l'y laisserai aussi. » Tous deux s'occupaient alors de la religion, mais avec un but différent. Charles-Quint paraît avoir vu la dissidence d'opinions entre les princes allemands et les troubles qui en étaient une suite, comme un moyen de les armer, de les affaiblir réciproquement et de profiter des confiscations qu'il prononçait comme punition de la désobéissance aux décrets des diètes. Il traitait l'affaire en politique, François I en catholique, uniquement zélé pour établir l'unité de croyance dans son royaume.

Cependant un écrivain du temps a dit que le calvinisme s'y est répandu, parce que ce monarque permit ses progrès et n'y prit pas garde. Mézerai lui répond : « Quoi donc? faire six ou sept édits ri- » goureux pour l'étouffer, convoquer plusieurs fois le clergé, as- » sembler un concile provincial, dépêcher à toute heure des am- » bassadeurs à tous les princes de la chrétienté pour en assembler » un général, brûler les hérétiques par douzaines, les envoyer aux » galères par centaines, les bannir par milliers; dites-nous, je vous » prie, est-ce là permettre ou ne point prendre garde? Sont-ce de » simples résultats ou des effets? » C'est là réellement la trop véritable histoire des cruautés qui s'exerçaient en France sur les réformés.

Celles qui se commettaient en Angleterre par Henri VIII sur les catholiques leur ressemblent, si elles n'étaient pas plus atroces encore. Les deux monarques, après avoir été amis, ennemis, brouillés, réconciliés, firent enfin la paix, pour ainsi dire, sur les marches de leur tombeau. La difficulté qui la retarda quelques mois était la possession de Boulogne; le Français voulait qu'elle fût rendue, l'Anglais s'obstinait à la garder. Cependant il promit de la restituer dans huit ans, à condition que, pendant le cours du même temps, on lui paierait une somme de deux millions d'écus d'or à des échéances stipulées, et une pension viagère de cent mille écus. Le traité fut conclu dans la ville de Guines, et l'Ecosse y fut comprise.

Cette pension ne fut pas onéreuse à la France; Henri VIII mourut peut-être sans qu'il en eût été payé un denier. Quand sa mort fut annoncée à François I, il dit : « Mon aîné est parti, mon tour ne tar- » dera pas. » Depuis quelque temps il dépérissait : sa maladie était une fièvre de langueur qui le minait, et pendant laquelle se repro-

duisirent divers symptômes de la cruelle maladie qui, huit ans auparavant, avait déjà pensé le conduire au tombeau. Elle lui donna le temps de pourvoir aux affaires du royaume qu'il laissa en paix, mais à la veille de rentrer dans les hasards de la guerre.

Depuis la paix de Crespy, Charles-Quint avait pris un ascendant immense en Allemagne et en Italie. Une levée de boucliers, mal concertée entre les deux chefs de la ligue de Smalkalde, avait déjà tourné à leur honte, et devait dans peu consommer leur ruine ; c'était l'électeur de Saxe, Jean Frédéric, neveu du zélé protecteur de Luther, et Philippe, landgrave de Hesse, celui auquel le même Luther et ses docteurs avaient permis la polygamie. Déjà l'empereur avait profité de leurs fausses mesures pour priver de leurs moyens de défense la plupart des états ligués, pour les rançonner et les contraindre à renoncer à la confédération qu'ils avaient formée dix ans auparavant; il avait de plus investi son fils Philippe du Milanais, et jeté ainsi une égale terreur en Allemagne et en Italie. Dans la détresse générale, tous les regards se tournaient sur François, et sollicitaient son appui. Il se disposait à y répondre, lorsque la mort arrêta ses préparatifs.

Selon la coutume des mourans, François I donna d'excellens conseils à son fils, et reçut les sacremens de l'église avec l'expression de la plus grande piété. Il avait cinquante-trois ans et en avait régné trente-trois.

Son règne s'est passé en guerres et en négociations aussi malheureuses les unes que les autres. Il a gagné des batailles, pris des villes et essuyé de grands revers. Il perdit trois ou quatre armées en Italie, fut lui-même fait prisonnier, vit ses provinces ravagées et ses ennemis aux portes de la capitale. Trompé une fois dans ses traités, trompé une seconde, l'expérience ne l'a pas empêché d'être trompé une troisième et plusieurs autres. Indiscret jusqu'à l'imprudence, ses secrets lui échappaient, par épanchement de confiance, avec l'ennemi réconcilié la veille. Il aimait le luxe et les plaisirs. « Anne de Bretagne, » remarque le président Hénault, avait commencé à attirer des » femmes à la cour; mais comme Louis XII ne s'en occupait guère, » ce ne fut que sous François I qu'elles y parurent avec éclat. » On pourrait ajouter avec scandale; car il eut publiquement des maîtresses : Henri, son fils et son successeur, en avait aussi ; et on dit que le dauphin François mourut moins de poison que d'excès de plaisirs.

Les fêtes, les spectacles, le faste de sa cour, lui coûtaient autant que la guerre : de là venaient le besoin perpétuel d'argent, la création et l'augmentation des impôts ; mais, à la fin de sa vie, l'âge et l'expérience le rendirent aussi économe qu'il avait été prodigue au commencement de son règne ; et de là vient que, malgré ses bâtimens de Fontainebleau, Saint-Germain, Villers-Cotterets, l'immense château de Madrid, lourde masse détruite de nos jours, et les achats de tableaux précieux et de statues antiques qu'il faisait venir de tous

côtés à grand prix, il se trouva à sa mort, toutes dettes acquittées, quatre cent mille écus dans ses coffres, et il était dû un quartier des revenus de la couronne.

Il a été jusqu'à la fin de sa vie très bel homme, doué d'une mémoire prodigieuse, affable, éloquent, fidèle à sa parole, peut-être d'un caractère trop léger, trop confiant, ardent dans ses désirs, et point assez prévoyant. Il aimait les sciences, et profita, comme nous avons vu, de l'émulation que la différence de religion mettait entre les savans pour faire revivre les langues anciennes presque oubliées. Ce fut le but principal du Collége royal, qu'il dota suffisamment, ainsi que les professeurs qu'il y mit. Ses sentimens pour les gens de lettres ne se bornaient pas à l'estime; il les honorait, les plaçait dans son conseil, leur confiait les ambassades, et leur conférait des dignités selon leur état et leur mérite. Il ramassa et fit venir de tous côtés, à grands frais, des manuscrits et des livres, dont il enrichit la bibliothèque que ses ancêtres avaient commencée. Elle fut sous sa protection, et elle a continué d'être, sous ses successeurs, le dépôt de toutes les connaissances humaines. Ses efforts pour tirer les sciences de l'oubli et les propager lui ont mérité le titre glorieux de *Père et de Restaurateur des Lettres*. Ses défauts n'ont affligé que son siècle, et nous jouissons du fruit de ses bonnes qualités.

Pierre Castelan, ou Du Châtel, évêque de Mâcon, l'un des plus savans hommes de son temps, et qui avait été successivement professeur à Dijon, correcteur d'imprimerie à Bâle, secrétaire d'un ambassadeur à Rome, professeur dans l'île de Chypre, facteur au Caire, interprète à Constantinople, puis lecteur et bibliothécaire du roi, auprès duquel il avait été le zélé promoteur de la fondation du Collége royal, fut chargé de faire son oraison funèbre. Dans son discours, en faisant l'éloge du prince, il dit « que sa mort avait été » si pieuse, qu'il estimait que son ame s'était envolée tout droit en » paradis, sans avoir besoin d'être purifiée par le feu du purga- » toire. » Cette assertion scandalisa quelques auditeurs : ils la dénoncèrent à l'université, qui la jugea hérétique, et ordonna une députation chargée de porter au roi des plaintes contre l'orateur, et demander qu'il fût puni. Jean Mendose, Espagnol, connu par ses bons mots, et premier maître d'hôtel, eut commission de recevoir les docteurs et de les introduire. Lorsqu'ils se présentèrent, il commença par les régaler; puis venant au sujet de leur voyage, il leur dit : « Je crois savoir, messieurs, ce que vous venez faire ici. N'est- » ce pas pour débattre avec M. le grand-aumônier le lieu où peut » être l'ame du feu roi notre bon maître? Si vous voulez vous en » rapporter à moi, qui l'ai mieux connu qu'homme du monde, je » puis vous assurer qu'il n'était pas d'humeur à s'arrêter long- » temps en quelque lieu que ce fût, lors même qu'il y était à son aise; » et qu'ainsi, s'il a été en purgatoire, il n'y aura guère demeuré, et » qu'il n'aura fait tout au plus qu'y goûter le vin en passant, selon

» sa coutume. » Cette plaisanterie eut le bon effet d'éclairer les docteurs. Ils comprirent qu'ils allaient élever une querelle futile, où les rieurs seraient contre eux, et ils eurent la sagesse de s'en désister. Du Châtel fut fait grand-aumonier l'année suivante.

Henri II, âgé de 29 ans.

Peu de règnes ont commencé sous des auspices aussi favorables que celui de Henri II. Un monarque de vingt-neuf ans, exercé au gouvernement parce que son père l'admettait à ses conseils, et lui avait déjà confié le commandement de ses armées, donnait de grandes espérances. La France était en paix; les finances en bon état. Il y avait à la tête des troupes des généraux habiles; dans les grandes places de la magistrature, des hommes célèbres par leurs lumières et leur intégrité. Autour du trône se pressait une nombreuse noblesse, mais qui malheureusement connut des chefs sous lesquels elle se rangea, ce qui fut l'origine des factions qui ont tourmenté le royaume. L'historien Garnier dit que, dès ce commencement, on en comptait quatre : celle du connétable Montmorenci, que le roi appelait par amitié son *compère*, et qu'il tira de son exil contre le vœu exprès de son père mourant; celle des Guises, auxquels Henri donna de l'autorité, malgré la recommandation de son père; il avait remarqué en eux un germe d'ambition qui les lui rendait suspects; celle de Diane de Poitiers ou de Saint-Vallier, veuve de Louis de Brézé, grand-sénéchal de Normandie, qualifiée du titre de maîtresse du roi, qui la fit duchesse de Valentinois : enfin celle de la reine Catherine de Médicis. « Long-temps dédaignée, elle » parvint à se mettre à la tête d'un parti par la souplesse de son » esprit et sa profonde dissimulation; caressant la grande-séné- » chale, qu'elle détestait; flattant l'orgueil du connétable, et lui » demandant continuellement ses conseils, quoiqu'elle le regardât » comme son plus grand ennemi; ne se refusant à rien, pourvu » qu'elle arrivât à son but. »

Un auteur du temps décrit ainsi l'embarras de Henri II entre ces quatre factions. « Rien ne leur échappait, non plus que les mouches » aux hirondelles, que tout ne fût englouti. Elles avaient pour cet effet, » en toutes les parties du royaume, des gens apostés et des serviteurs » gagnés, pour leur donner avis de tout ce qui mouvait; et à Paris, » où tous les grands abondent, elles avaient des médecins atitrés » qui ne manquaient pas de les avertir de l'état de leurs patiens, lors- » qu'il y avait quelque chose à gagner; de sorte qu'il était quasi im- » possible à ce prince débonnaire d'étendre à d'autres sa libéralité; » car ils étaient quatre qui le dévoraient comme un lion dévore sa » proie; au cas que, si par quelque cas extraordinaire il voulait » porter ailleurs quelque bienfait, il était contraint de mentir à » ceux-ci, disant qu'il en avait déjà disposé; encore étaient-ils si

» impudens; qu'ils se débattaient souvent contre lui, par l'impossibi-
» lité qu'il y avait, attendu la secrète diligence de leurs avertis-
» semens. »

Entre ces tyranniques sollicitations, les plus efficaces étaient celles de la favorite. On doit se rappeler à quelle occasion elle parut à la cour, jeune, belle, touchante par sa douleur, demandant aux genoux de François la grace de son père Aimard de Poitiers de Saint-Vallier, condamné à mort comme un des principaux complices du connétable de Bourbon. Le galant monarque la releva, et lui accorda une partie de sa prière, pressé, à ce qu'on croit, par un sentiment autre que celui de la commisération.

En revenant à la cour après son veuvage, elle trouva que la jeunesse du prince Henri, qui n'était pas encore dauphin, avait été fort négligée. Elle proposa de se charger de son éducation, et le demanda au roi pour son chevalier, en lui faisant entendre que l'amour était le plus excellent maître pour aiguiser l'esprit et former le cœur d'un jeune homme. Henri perdit, dans la société de Diane, la rudesse que le maniement des armes et les autres exercices violens auxquels il était fort adonné n'avaient pas manqué de lui faire contracter.

Après le sacre du roi, qui fut accompagné de magnificence et suivi des fêtes ordinaires, Henri II reçut du connétable, apparemment parce qu'il le désira, un plan de conduite pour toutes les heures de la journée, conforme à celui que Montmorenci, dans son jeune âge, avait vu pratiquer à la cour de Louis XII. Le lever du roi était à sept heures. Les seigneurs habitués de la cour avaient la liberté d'y entrer. Pendant qu'on l'habillait, il causait familièrement avec eux, surtout avec ceux qui arrivaient de leurs terres, s'informait de leurs familles, du prix des denrées, de l'administration de la justice, et de ce qui pouvait intéresser eux et le peuple. Il se retirait ensuite avec les quatre secrétaires, se faisait lire les dépêches des ambassadeurs, les rapports des gouverneurs de provinces, signait les réponses, renvoyait les affaires de discussion au conseil, qui se tenait à côté de son cabinet, y prenait lui-même séance, quand l'importance des matières exigeait sa présence. Il allait entendre la messe à dix heures, se mettait à table vers midi, recevait les requêtes; la porte n'était refusée à personne : il passait ensuite dans son cabinet avec des favoris choisis, pour faire la conversation. Sous François I elle roulait sur les sciences, sous Henri II elle était moins sérieuse. Il allait de là dans l'appartement de la reine, où se trouvaient les dames et demoiselles. La conversation y devenait plus générale. Le roi y annonçait les amusemens de la soirée, la paume, la bague, la rupture de quelques lances; tout cela se faisait devant les fenêtres de la reine et sous les yeux des dames. L'hiver, des traîneaux sur la glace, des forts de neige attaqués et défendus. Quelquefois un autre conseil le soir. Le souper, un nouveau cercle chez la reine, des danses, retraite, et coucher ordinairement à dix heures.

Il se fit de grands changemens à la cour. La duchesse d'Étampes fut exilée, renvoyée à son mari, qu'elle n'avait pas ménagé, et alla vieillir obscure dans une de ses terres. Ses partisans essuyèrent différentes disgraces sous divers prétextes, et ne se rachetèrent de la mort, de la prison, de l'exil, ou d'une ruine totale, qu'en cédant les uns des châteaux, les autres des terres, ou leurs charges et leurs dignités aux nouveaux favoris. La plupart des disgraces furent fondées sur l'inculpation avancée contre ceux qu'on voulait dépouiller, les uns d'avoir mal servi dans la guerre, les autres d'avoir vendu les secrets de l'état au roi d'Angleterre et à l'empereur. Si la duchesse d'Etampes échappa à la conviction au sujet de la prise d'Epernay et de Château-Thierry, et de la paix de Crespy, si avantageuse à Charles-Quint, elle ne fut pas lavée de la tache du soupçon.

Il parut un édit contre les blasphémateurs et les hérétiques, qui condamnait les premiers à avoir la langue percée d'un fer chaud, et les seconds à être brûlés vifs. Henri II réduisit à l'ancien nombre les conseillers des parlemens que la vénalité des charges avait trop multipliés. Il fixa l'âge de trente ans pour les admettre, après un examen préalable devant les chambres assemblées; il attribua la connaissance des assassinats, devenus très fréquens, aux prévôts des maréchaux, accompagnés de sept juges choisis dans les tribunaux, qui prononceraient sans appel. Dans cette attribution étaient compris les contrebandiers, les braconniers, les vagabonds, les mendians, et autres gens sans aveu. Le parlement vit du danger dans cette extension qui pouvait livrer tant de citoyens à la discrétion de sept juges pris au hasard; il fit des remontrances, elles ne furent point écoutées. La cour enregistra, mais avec cette clause, *attendu la malice des temps*. La multitude des gens de guerre, déserteurs de leurs drapeaux, errans sur le sol de la France, donna lieu de publier des lois prohibitives touchant le port d'armes et les attroupemens : l'exécution en fut confiée et recommandée aux seigneurs hauts justiciers.

François I vivait encore lorsqu'il s'éleva une querelle qui fit grand éclat, entre François de Vivonne, seigneur de La Chataigneraie, et Guy de Chabot, seigneur de Jarnac. Ils avaient été intimes. Jarnac n'était pas riche, et tenait cependant un grand éclat à la cour. La Chataigneraie désirait savoir d'où son ami tirait l'opulence dont il faisait parade. Jarnac lui avoua que c'était sa belle-mère, qui avait pour lui une tendresse plus que filiale. La Chataigneraie confia ce secret au dauphin qui le dit à d'autres; et, de bouche en bouche, il devint public, au point que Jarnac ne put se dispenser de démentir son ancien ami. L'affaire fut portée au conseil; et, comme on ne pouvait produire aucune preuve, il y fut décidé qu'elle serait vidée par un combat en champ clos; mais le roi, considérant cette querelle comme une étourderie de jeunesse, imposa silence aux deux parties. A la mort de François I, La Chataigneraie renouvela son ac-

cusation. Jarnac y répondit en demandant le duel judiciaire. Henri l'accorda, et voulut en être témoin avec une partie de la cour. Il inclinait pour La Chataigneraie, son favori, qui était fort, robuste, et passait pour un des hommes les plus habiles en escrime : mais Jarnac fut plus adroit. Couvrant sa tête de son bouclier, et se glissant sous le bras de son adversaire, il lui déchargea deux coups d'estramaçon sur le jarret gauche qui était tendu et découvert pour la facilité des mouvemens. La Chataigneraie tomba, au grand étonnement de tout le monde. La surprise fut telle que le souvenir de ce fait d'armes s'est conservé, et qu'on nomme encore *coup de Jarnac* toute attaque sourde et imprévue. Jarnac accorda la vie à son adversaire, et, se jetant à genoux au pied de l'échafaud où était le roi : « Sire, lui dit-il, je » suis assez vengé, si vous me croyez maintenant innocent. — Me le » donnez-vous, lui dit le roi ? — Oui, sire, répondit Jarnac, pourvu » que vous me teniez homme de bien. — Vous avez fait votre devoir, » répondit le monarque, votre honneur vous est rendu. » Mais le blessé, honteux de sa défaite et de ne devoir la vie qu'à la pitié de son ennemi, déchira les bandages qu'on avait mis sur sa plaie, qui n'aurait pas été mortelle, et mourut de chagrin. Ce combat a été cité comme un augure funeste, lorsque ensuite un évènement plus remarquable en a rappelé la mémoire.

Le royaume était en paix sous l'abri des traités de Crespy et de Guines, et encore plus parce que les deux puissances qui auraient pu troubler sa tranquillité étaient trop occupées de leurs propres affaires. Edouard VI avait succédé à Henri VIII, son père, sous la régence du duc de Sommerset, son oncle, qui prit le titre de protecteur. L'autorité qu'il s'arrogea n'était pas approuvée de tous les seigneurs. Il se forma des factions d'où naquirent des troubles qui faisaient la sûreté de la France. Charles-Quint de son côté était tout occupé des affaires d'Allemagne. Un mois après la mort de Francois I, il triompha à Muhlberg des confédérés de Smalkalde, et y fit prisonnier l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse : il les traita tous deux avec la dernière dureté, et dépouilla le premier de son électorat, qu'il donna à Maurice de Saxe, cousin issu de germain de l'électeur, et chef de la branche Albertine ou cadette de Saxe.

Le roi de France aurait pu prévenir et détourner le malheur des anciens amis de son père en faisant une diversion en leur faveur; la politique lui conseillait cette conduite; mais il crut faire assez que de donner des inquiétudes à l'empereur, en l'alarmant touchant l'exécution des traités sur lesquels reposait leur bonne intelligence actuelle : il lui envoya des ambassadeurs chargés de lui remontrer que la multiplicité des traités conclus sous le règne précédent n'avait fait que brouiller les droits de tous les princes de l'Europe. Dans presque tous, dirent-ils, il se trouve des clauses que la nécessité a arrachées à la France contre toute justice, les unes si confuses et si embrouillées qu'on ne sait quelle explication leur donner : d'autres

que des évènemens subséquens ont rendues impraticables : il serait donc de l'intérêt bien entendu des deux souverains de regarder comme non avenus ces traités et d'en faire un nouveau dont les conditions équitables pourraient établir une paix générale et durable. Charles répondit froidement qu'il ne voyait pas en quoi péchaient ces traités, cependant quil ne se refuserait pas aux moyens de conciliation justes et raisonnables qui pourraient assurer la paix de la chrétienté. Comme ces représentations furent faites avec beaucoup d'égards, sans y rien mêler qui pût faire appréhender à l'empereur une rupture prochaine, il continua sans s'alarmer ses progrès en Allemagne, et cette démarche ne servit qu'à lui faire connaître les dispositions douteuses de la France et à lui faire prendre des mesures pour déconcerter les projets qu'elle pouvait avoir contre lui.

En même temps qu'il faisait en Allemagne une guerre franche et ouverte, il en faisait une de ruse et de perfidie en Italie. Avec l'agrément du sacré collége, Paul III avait investi des duchés de Parme et de Plaisance, détachés du Milanais par Jules II, Pierre-Louis Farnèse, son fils, fruit d'un mariage secret qu'il avait contracté dans sa jeunesse. Pierre, quoiqu'il eût obtenu pour Octavio, son fils, la main de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'empereur, n'en était pas plus attaché au père de sa bru. Fauteur secret de Louis de Fiesque dans la conspiration avortée, ourdie par celui-ci contre Doria, tout dévoué à l'empereur, il se défiait avec quelque raison des desseins de Charles-Quint sur ses états, et bâtissait dans la ville de Plaisance une citadelle qu'il croyait rendre imprenable. Ce Farnèse s'était rendu odieux par ses exactions et méprisable par ses dérèglemens. Tout à coup un complot de ses plus assidus courtisans se déclare; ils le poignardent dans son palais, et jettent par une fenêtre son cadavre au peuple qui le déchire avec fureur. Au même instant, six cents soldats espagnols se présentent aux portes et s'emparent de la ville au nom de l'empereur : un autre détachement s'avança sur Parme; mais un officier du pape, qui s'y rencontra à propos, la sauva.

Il n'est pas naturel de penser que ces soldats espagnols, rassemblés des garnisons voisines, eussent paru à point nommé aux portes de Plaisance sans la connivence de Ferdinand de Gonzague, lieutenant de l'empereur dans le Milanais à la place de du Guast, qui avait été disgracié. Cependant il nia d'avoir eu aucune relation avec les factieux, et Charles-Quint soutint que c'était la tyrannie de Louis Farnèse qui avait lassé la patience de ses sujets et aiguisé les poignards des assassins, et que Gonzague ne s'était assuré de la ville que pour empêcher que d'autres ne s'en emparassent et ne la dérobassent à son gendre ; et que d'ailleurs il était bien éloigné de vouloir le priver de ses états pour se les approprier comme on l'accusait; et que, s'il ne le mettait pas sur le champ en possession, ce n'était que pour se donner le temps d'examiner la nature du fief, et si c'était à lui ou au pape à en donner l'investiture.

Mais Paul III ne se laissa pas tromper par les raisonnemens de l'empereur; il vit clairement d'où partait le coup, et résolut de venger la mort de son fils. Il fit entendre à l'ambassadeur de Henri II qu'il avait auprès de lui qu'il était déterminé à se dévouer aux Français pour les rappeler en Italie, et que si dans le cours de cette entreprise il se trouvait exposé à des désagrémens personnels, il se retirerait en France où il choisirait volontiers son asile. Le roi saisit avidement ces ouvertures : il envoya à Rome le jeune Charles de Lorraine, nommé alors le cardinal de Guise, parce que son oncle vivait encore, et le chargea des pouvoirs les plus étendus. Dans la première ferveur de la négociation, rien ne parut difficile. Le pape comptait détacher aisément son petit-fils Octavio de son beau-père, qui l'avait si cruellement offensé en faisant assassiner son père. Si au reste l'époux de Marguerite d'Autriche avait peine à se déclarer contre le père de sa femme, il avait un frère nommé Horace Farnèse, auquel on ferait passer Parme et Plaisance, en lui donnant, comme si les Farnèses étaient nécessairement destinés à des bâtardes, Diane d'Angoulême, fille naturelle du roi et d'une demoiselle piémontaise, qui avait pris le voile après ses couches. On se flattait de faire accéder à ces arrangemens le duc d'Urbin, le duc de Ferrare et le comte de la Mirandole, dont les états se prolongeaient presque jusqu'aux murs de Rome, ce qui mettrait les Français en état d'y parvenir sans risque, et de pourvoir à la sûreté du pape dans le cas où Charles-Quint se rendrait maître du concile que le souverain pontife était enfin parvenu à réunir à Trente. De cette ville où il était ouvert depuis trois ans, Paul venait de le transférer à Bologne pour le soustraire à l'influence de l'empereur, lequel voulait le faire retourner à Trente, afin de complaire aux protestans d'Allemagne : autre sujet d'altercation entre lui et le pape.

Le projet formé d'abord de soustraire uniquement Plaisance à la cupidité de l'empereur s'était agrandi. Il régnait des troubles à Naples. Le vice-roi, Pierre de Tolède, voulant y établir l'inquisition, avait irrité le peuple, qui l'attaqua et le poursuivit jusque dans un des châteaux, où il eut beaucoup de peine à se mettre en sûreté. C'était, à ce qu'il paraissait, une belle occasion de recouvrer ce royaume, comme la colère du pape une circonstance favorable pour reconquérir le Milanais, et chasser peut-être en une seule campagne l'empereur de l'Italie. Ce projet fut présenté au conseil de France, et soutenu par la faction des Guises, que nous avons vue une des quatre dominantes au commencement du règne. Peut-être cette maison avait-elle déjà, sur le royaume de Naples, des desseins pour elle-même, comme elle l'a fait conjecturer ensuite; mais pour disposer librement dans une guerre d'Italie de toutes les forces de l'Eglise, il fallait l'aveu des cardinaux, dont plusieurs étaient attachés à l'empereur. A force de bénéfices français promis aux cardinaux, le cardinal de Guise obtint l'accession solennelle du consistoire à ses projets. Il

avait encore un autre but dans cette distribution, c'était de se faire un grand parti, dans le dessein de faire élever sur le trône pontifical, à la mort de Paul III qui ne devait pas tarder, le pontife ayant plus de quatre-vingts ans, non pas lui-même, mais son oncle le cardinal de Lorraine, prélat à la vérité d'un très grand mérite, espérant bien que l'élection de l'oncle tracerait le chemin au neveu.

L'empereur n'ignorait pas ces trames, et prenait des mesures pour les rompre quand il en serait temps. Après avoir appliqué à son profit ce qu'il put s'approprier des dépouilles de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse, ses prisonniers, il songeait sérieusement à se concilier les protestans d'Allemagne. Dans les lieux où ils étaient les plus nombreux, il leur accorda l'exercice public de leur religion, le mariage des prêtres et la communion sous les deux espèces, jusqu'à ce que le concile de Trente, dont il demandait instamment la continuation, eût décidé les points controversés. On appela son édit *interim,* parce qu'il ne devait avoir de force que provisoirement. Cet édit, ouvrage de trois théologiens, dont deux catholiques et un protestant, avait été composé dans la vue de le faire agréer aux deux partis. A cet effet, on avait évité avec soin, dans sa rédaction, toutes les définitions rigoureuses, et enveloppé d'expressions avouées par les protestans les dogmes catholiques sur lesquels ils étaient en opposition manifeste. Le pape, auquel il fut communiqué, le rejeta comme croyance catholique, et le toléra auprès des protestans comme remède à un plus grand mal, et comme un moyen de retour à la saine doctrine. Malgré ces précautions, l'*interim* déplut aux catholiques et aux protestans ; et, pour le faire recevoir par ces derniers, l'empereur fut contraint d'user autant des voies de la force que de celles de la séduction. Henri II, dans le même temps, tenait avec les calvinistes une conduite moins politique. Il avait renouvelé, l'année précédente, les édits barbares donnés contre eux : il les fit exécuter jusque sous ses yeux ; et les bûchers qui consumèrent une foule de malheureux en divers quartiers de Paris entrèrent dans l'ordonnance des fêtes qui furent données l'année suivante à l'occasion de son entrée solennelle et de celle de la reine dans la capitale. Cependant il souffrit qu'on mît en jugement, comme coupables d'excès, les exécuteurs de la sentence contre les habitans de Mérindole et de Cabrières. Un seul des accusés, Guérin, procureur-général au parlement d'Aix, trouvé d'ailleurs coupable d'autres crimes, paya de sa tête pour tous les autres, en 1554. On croit que cette affaire fut entamée et suivie avec ardeur à l'instigation du duc de Guise (François), afin de mortifier le cardinal de Tournon, qui protégeait les magistrats mis en cause pour un acte auquel il avait, dans le temps, contribué de ses conseils et de son crédit. Quoique son influence fût beaucoup diminuée auprès du roi, il portait cependant encore ombrage au nouveau cardinal de Lorraine, frère du même duc de Guise, en sorte que cet acte de justice fut dû à une intrigue de cour.

Le roi, pour appuyer ses négociations avec le pape, passa en Italie avec quelques troupes. Il y réunit au domaine de la couronne le marquisat de Saluces, comme fief mouvant du Dauphiné, et vacant alors par la mort de Gabriel, dernier frère de Michel-Antoine; mais la présence du monarque avança peu d'ailleurs les effets de la ligue projetée. Le zèle de la vengeance s'était déjà amorti en Paul III, et, d'autre part, une révolte qui éclata dans ce même temps, en Guyenne, força Henri d'y faire passer sur le champ les troupes qu'il avait amenées avec lui. Il faut se rappeler que François I, en affaiblissant généralement la taxe sur le sel dans le royaume, l'avait étendue, comme dédommagement de cette diminution, sur des provinces d'outre Loire qui ne la payaient pas auparavant. L'impôt sur une denrée que la nature leur prodiguait, la sévérité et le défaut de ménagement dans la manière de l'exiger, et le luxe des percepteurs qui s'y enrichissaient, soulevèrent le peuple; la rébellion éclata dans l'Angoumois, et se répandit dans les pays qui l'entourent, dans le Bordelais, l'Agénois, le Périgord, la Marche, le Poitou, l'Aunis et la Saintonge. Elle commença par les campagnes; les communes s'armèrent et se jetèrent sur les gabeleurs; ainsi nommait-on les officiers du sel. Ces paysans attroupés, commandés par quelques capitaines aventuriers, et poussés par une fureur aveugle, comme il arrive dans les guerres civiles, pillaient, brûlaient, massacraient, sans distinction d'amis ou d'ennemis. La populace des villes où ils pénétraient, enflammée du même fanatisme, se joignait à eux, et imposait la loi aux bourgeois qui n'osaient se défendre. A Bordeaux, qui devint le principal foyer de la sédition, cette populace soulevée repoussa la garnison du Château-Trompette, sortie pour dissiper les mutins. Ils la forcèrent de rentrer dans ses murs, et massacrèrent le commandant, nommé Tristan de Moneins, qui était imprudemment sorti pour parlementer avec eux à l'hôtel de ville, sur l'assurance qu'ils respecteraient sa personne. Ils déchirèrent son corps, dont ils enterrèrent les lambeaux poudrés de sel, en haine de la gabelle. Le parlement, jusque là muet et comme indifférent, tenta pour lors de mettre fin à ces violences; mais les mutins forcèrent des conseillers à monter la garde, et à paraître parmi eux habillés en matelots et la pique à la main.

Le roi ne jugea pas à propos d'opposer d'abord la force à cette manie, et envoya à Bordeaux des lettres-patentes, par lesquelles il promettait aux communes de leur faire justice sur les concussions des officiers de la gabelle. Ces lettres apaisèrent la populace, qui rentra dans l'ordre. Le parlement, dont la violence avait interrompu les fonctions, les reprit alors, et condamna les séditieux, les uns au bannissement et aux galères, d'autres à la potence et à la roue. Un bourgeois, nommé La Vergne, convaincu d'avoir sonné le premier le tocsin pour ameuter la populace, fut tiré à quatre chevaux.

Pendant ces exécutions, le roi, craignant que l'esprit de révolte ne fût pas suffisamment étouffé, fit partir deux corps de troupes commandés, l'un par le duc d'Aumale, l'autre par le connétable de Montmorenci. Le premier parcourut la Saintonge, le Poitou, l'Aunis et les autres provinces insurgées, et y remit l'ordre et le calme sans grande sévérité; mais Montmorenci, personnellement piqué de la mort de Moneins, son parent, fit sentir à la ville de Bordeaux les effets de son ressentiment. Arrivé devant la ville, une députation des principaux bourgeois vint lui présenter les clés, et en même temps le prier de ne point faire entrer à sa suite les lansquenets, dont ils craignaient la rapacité et la violence. « Il vous appartient » bien, répondit-il, de venir m'apprendre avec quelles troupes je » dois entrer dans Bordeaux! Je ne veux point de vos clés. En voici » d'autres, en montrant ses canons, qui m'ouvriront vos portes; » et je vous apprendrai à massacrer les lieutenans du roi. » Il entra, précédé de ses canons, à la tête de ses bataillons, l'épée nue, la lance en arrêt, tambour battant et enseignes déployées.

La suite répondit à ces préliminaires : Montmorenci désarma les habitans, forma un tribunal de maîtres des requêtes qu'il avait amenés, et de quelques conseillers des parlemens d'Aix et de Toulouse, et ordonna d'instruire le procès des rebelles. On dressa sur la place de l'Hôtel-de-Ville un grand nombre de potences et des échafauds. Cent bourgeois parmi les chefs les plus apparens des séditieux furent exécutés; deux colonels des communes, roués vifs, expirèrent sur la roue, une couronne de fer ardent sur la tête. La ville entière fut déclarée atteinte et convaincue du crime de félonie, et en conséquence condamnée à perdre tous ses priviléges. On dépendit les cloches, et on abattit des pans de murs. Le parlement fut interdit, pour ne s'être pas opposé au désordre assez promptement et avec assez de vigueur. Le tribunal ordonna que l'Hôtel-de-Ville serait rasé, et qu'à sa place serait élevée une chapelle, où on célébrerait tous les jours l'office des morts pour le repos de l'ame de Tristan de Moneins. « En exécution d'un autre article de l'arrêt, les jurats et » cent vingt notables allèrent, en habit de deuil, déterrer avec » leurs ongles le corps de Moneins dans l'église des Carmes, l'em- » portèrent sur leurs épaules, d'abord devant l'hôtel du connétable, » où ils se mirent à genoux, crièrent miséricorde, demandèrent » pardon à Dieu, au roi et à la justice, ensuite à la cathédrale, où » il fut inhumé dans l'endroit le plus apparent du chœur. » Les exécutions finirent par la levée de deux cent mille livres pour les frais de l'armement.

En quittant Bordeaux, le connétable parcourut la Guyenne, l'Angoumois, la Marche, la Saintonge, précédé par le prévôt des maréchaux et par des archers. Il traversait les villes et les villages, cassait les priviléges, faisait dépendre et briser les cloches qu'il envoyait dans les ports de mer pour en faire des canons, et imposait des amendes

plus ou moins fortes. Presque tous les lieux de son passage restèrent quelque temps marqués par des fourches patibulaires, où il avait fait attacher prévôtalement ceux qui avaient joué quelque rôle dans la sédition. L'année suivante, la plupart des privilèges furent vendus; quelques uns, ceux de Bordeaux entre autres, furent un peu diminués; mais son hôtel de ville subsista. La gabelle même fut abolie ou réduite à l'ancien droit, dit *du quart et demi*, et les pays où elle avait été imposée s'offrirent eux-mêmes de la racheter, moyennant deux cent mille écus d'or et le remboursement des charges des officiers de la gabelle.

Pendant ces exécutions, la cour donnait des fêtes à Lyon et à Saint-Germain-en-Laye, à l'occasion du mariage d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, avec Jeanne d'Albret, fille de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur de François I; et de celui de François, duc d'Aumale, deux ans après duc de Guise par la mort de son père, avec Anne d'Est, fille d'Hercule II, duc de Ferrare, et de Renée de France, fille de Louis XII.

Outre que la sévérité dont on avait usé à Bordeaux entrait dans le caractère de Montmorenci, elle était peut-être nécessaire pour contenir ce peuple, qui n'avait pas encore perdu tout attachement pour les Anglais, ses anciens maîtres. On découvrit qu'un des chefs avait écrit en Angleterre, offrant de livrer la ville de Bordeaux aux troupes qu'on lui enverrait, et se faisant même fort de soulever toute la province. On sut aussi que Charles-Quint avait des émissaires parmi les révoltés, et qu'il pressa le duc de Sommerset, l'un des seize régens d'Angleterre désignés par Henri VIII, et oncle maternel du jeune Edouard, qui l'avait nommé *protecteur*, de ne pas manquer cette occasion de recouvrer la Guyenne, s'engageant, pour lui en faciliter les moyens, de faire une irruption en Champagne, afin d'y attirer les forces du roi, pendant que les Anglais descendraient eux-mêmes à Bordeaux.

L'état de l'Angleterre ne permettait pas au protecteur de s'engager dans cette entreprise. Une minorité aussi agitée que celle de Sommerset, par son zèle ardent et persécuteur pour l'établissement de la réforme, n'était pas une circonstance favorable à une conquête. Il en tenta une plus pacifique, qui aurait été plus avantageuse à l'Angleterre que celle de la Guyenne, mais qui ne lui réussit pas. Depuis long-temps les rois d'Angleterre faisaient des efforts pour joindre l'Ecosse à leur couronne, et ne faire qu'un seul royaume de ces deux états : il s'en présentait alors une belle occasion, savoir, de marier Edouard VI avec Marie Stuart. Ils étaient encore, le prince dans l'extrême jeunesse, et la princesse au berceau; mais on a vu que dans ce temps la bizarrerie de ces sortes d'alliance n'arrêtait pas. Le protecteur désirait beaucoup procurer ce trône à son pupille : il fit des démarches auprès de la reine régente, Marie de Lorraine, fille du duc de Guise; mais, en même temps qu'il la sollicitait, il est

saya de la forcer, en favorisant des seigneurs mécontens qui voulaient envahir l'autorité, et faisaient craindre à la régente qu'ils ne lui enlevassent sa puissance et peut-être sa fille. Dans cette extrémité, plutôt que de céder aux insinuations perfides de son voisin, elle se jeta entre les bras des Français. Henri II lui envoya des troupes qui garnirent ses frontières du côté de l'Angleterre et les mirent à l'abri d'une brusque violence : mais, pour s'assurer encore davantage contre toute surprise, la régente fit passer sa fille en France, sous promesse faite par Henri II qu'elle épouserait le dauphin François, son fils aîné.

La France n'était pas en guerre ouverte avec l'Angleterre, et le traité qui promettait l'échange de Boulogne pour de l'argent subsistait ; mais Henri crut apparemment sa position changée par ses engagemens avec l'Ecosse, et les troubles qui se manifestèrent alors en Angleterre, et qui enlevèrent le pouvoir au duc de Sommerset, achevèrent de le déterminer à agir hostilement et à essayer de rentrer dans Boulogne sans bourse délier. Il fit élargir le fort trop étroit du maréchal de Biès, y logea une bonne garnison, et bâtit un autre fort qui commandait la rade. Enfin il vint lui-même avec une armée dans le Boulonnais, ruina les fortifications dont les Anglais avaient couvert ce petit pays, et laissa la ville bloquée pendant l'hiver, persuadé que les troubles qui agitaient alors la cour de Londres lui fourniraient bientôt les moyens de la recouvrer au printemps sans argent et sans coup férir.

Le blocus donna lieu à une négociation qui amena un accord définitif. Il y eut dans le conseil de France des débats sur la question s'il n'était pas plus convenable à la dignité de la France d'emporter Boulogne de vive force que de l'acheter. « Sera-t-il donc dit, ob» servaient les partisans de cet avis, qu'on ne sortira jamais d'une » guerre avec l'Angleterre qu'avec de l'argent ? » Mais on considéra qu'outre la perte des hommes et le risque de ne pas réussir, les dépenses d'un pareil siége seraient plus fortes pour emporter une ville dès lors ruinée et dénuée de tout, que l'indemnité que les Anglais demandaient pour la livrer en bon état et approvisionnée de munitions de tout genre. Elle fut réduite à quatre cent mille écus d'or, moitié en restituant la ville avec toute l'artillerie et ses munitions, et moitié un mois après. On inséra dans le traité des clauses touchant la police de la navigation, afin d'éviter tout prétexte de rupture entre les deux nations ; et les Anglais s'engagèrent à laisser la reine d'Ecosse en paix, et à rendre, moyennant une somme dont on conviendrait, quelques villes et châteaux qu'ils tenaient dans ce pays. On parla aussi de marier le jeune Edouard avec madame Elisabeth, fille aînée du roi, mais sans rien arrêter pour le moment. Il y eut cependant, quelques mois après, un contrat de mariage rédigé, et promesse de l'accomplir quand la princesse aurait douze ans ; mais le prince mourut auparavant.

L'empereur fut très fâché de cet accommodement. N'ayant pu l'empêcher, il en témoigna son mécontentement, et donna toutes les marques de mauvaise volonté qu'il put laisser échapper, sans rupture. Marguerite, sa fille, gouvernante des Pays-Bas, fit, par son ordre, attaquer des vaisseaux français dans la Manche ; par représailles, le roi fit arrêter des vaisseaux flamands dans ses ports. Henri voulut faire rétablir les fortifications de Thérouenne; le commandant de l'empereur dans ce canton s'y opposa. Ces petits assauts de malveillance, et beaucoup d'autres sur les points par lesquels les deux puissances se touchaient, furent regardés comme les avant-coureurs d'une guerre prochaine.

Paul III était mort. Avec lui parurent devoir s'ensevelir, pour ainsi dire, les négociations entamées à Rome pour embarrasser l'empereur. Elles ressuscitèrent à l'élection de Jules III, Jean-Marie del Monte, que le refus du cardinal Poole mit sur les rangs des candidats. Le dernier pape de la maison Farnèse ne s'était pas fait scrupule de soustraire du domaine de l'Eglise les duchés de Parme et de Plaisance, pour en revêtir son fils, sous la réserve de l'hommage au saint siége. Présumant sur ses derniers jours que l'empereur respecterait davantage cette propriété sous la main du saint siége que dans celle de son petit fils, qui en avait hérité de son père, il la réunit au domaine de l'Eglise, et offrit en dédommagement à Octave Népi et Camérino. Octave, se refusant à cet arrangement, quitta Rome et tenta la fidélité du gouverneur de Parme ; n'ayant pu réussir à le séduire, il leva une petite armée, se lia avec Gonzague, soupçonné d'avoir contribué au meurtre de son père, et se constitua en état de guerre contre son aïeul. Cette nouvelle inattendue avait donné le coup de la mort au vieillard. Jules, son successeur, avait fait à la France, à l'empereur et aux Farnèses, des promesses opposées, qu'il lui était difficile de remplir sans mécontenter les uns ou les autres. En exécution de ses engagemens avec les Farnèses, il avait remis Parme à Octave, mais sans moyens pour s'y soutenir contre l'empereur : il espérait le forcer ainsi de s'en démettre entre ses mains en échange de quelque autre fief de l'Eglise, transiger ensuite avec Charles-Quint, et en obtenir, soit le duché même pour un de ses neveux, soit un équivalent. Ce désir de faire passer le duché à sa famille était aiguisé par l'empereur qui promettait son secours au souverain pontife, se persuadant que Jules, lui ayant obligation de cette acquisition précieuse, n'aurait pas l'ingratitude de se lier avec le roi de France, et qu'au contraire il l'aiderait à fermer pour toujours le chemin de l'Italie aux Français, à qui la ville de Parme pouvait fournir un point d'appui et une place d'armes importante. Charles Quint sacrifiait à ses vues politiques l'intérêt de l'époux de Marguerite, sa propre fille ; mais il se défiait de lui, parce que le gendre semblait ne pas oublier la part que l'empereur paraissait avoir eue à l'assassinat de Pierre-Louis Farnèse, son père.

Octave cependant sollicitait son beau-pere; mais, loin de l'écouter, Charles fait investir la ville de Parme, dans le dessein de s'en emparer par la famine, sans être obligé d'en venir à la force ouverte. Le duc se jette alors dans les bras de Henri II, et le supplie de le secourir. Cette mesure rompait toutes celles du pontife et pouvait le rendre suspect à l'empereur. Le souvenir de Clément VII l'effrayait. Sur le champ il ordonne à son vassal de renoncer à sa nouvelle alliance, et sur son refus il le déclare déchu de son fief. Le roi envoie une ambassade au pape, et le prie de ne point trouver mauvais qu'il soutienne le Parmesan, son allié. Jules répond par des menaces d'excommunication. Le roi fait dire alors plus fermement au pape qu'il n'abandonnera pas un prince opprimé, et qu'il le défendra contre tous; il avertit en même temps le souverain pontife que, comme il n'est pas de la prudence qu'il fournisse de l'argent à ses ennemis, il défend que, tant que la guerre durera, on en fasse passer de son royaume en Italie; qu'il ne souffrira pas non plus que les évêques de France se rendent au concile, que le pape, à la sollicitation de l'empereur, venait de transférer de Bologne à Trente; qu'il regarde cette assemblée plutôt comme un complot contre lui que comme un remède aux maux de l'Eglise universelle; et qu'au reste il prendra, pour la sûreté et le maintien de l'Eglise catholique et la réformation des mœurs, les mesures qu'il jugera nécessaires, ainsi que les avaient prises les rois ses prédécesseurs en pareilles circonstances. Ces protestations furent signifiées par l'ambassadeur de France au pape lui-même, et à l'assemblée de Trente par le célèbre Amyot, alors abbé de Bellozane; mais, de peur que ces brouilleries ne contribuassent à enhardir les calvinistes, qui se multipliaient en France, Henri II publia le fameux édit de Châteaubriand, qui aggravait en quarante-six articles les peines portées dans les édits précédens. Il interdisait toute requête en faveur des hérétiques, défendait de leur donner retraite, accordait des récompenses à leurs dénonciateurs, confisquait les biens de ceux qui s'expatriaient, assujétissait tous les hommes publics à produire des certificats de catholicité, autorisait des perquisitions secrètes sur les opinions individuelles, et confirmait enfin l'établissement d'un inquisiteur, auquel heureusement on ne forma point de tribunal.

Le pape aurait fort désiré de détourner de lui le blâme d'être la cause d'une guerre qui allait devenir générale par la part qu'y prenaient les deux plus puissans potentats de l'Europe. Il envoya Ascagne de la Corne, un de ses neveux, prier le roi de s'abstenir de s'intéresser si fort à Octave, son rival. Cette démarche entraîna des explications sur le fond de la querelle. L'empereur et le roi voulurent s'excuser d'en être les fauteurs. Des justifications ils en vinrent aux accusations dans des écrits rendus publics. Ils s'y reprochaient réciproquement leurs torts avec la même aigreur qu'en avaient autrefois témoigné Charles-Quint et François I dans leurs pétulans ma-

nifestes. On y vit que ce n'était pas l'intérêt de deux petites puissances qui leur mettait les armes à la main, mais l'ambition, le désir de s'agrandir, enfin une haine invétérée qui allait de nouveau ensanglanter l'Europe.

Le retour d'Ascagne fut le signal de la guerre; les troupes du pape se joignirent à celles de l'empereur pour réduire Parme où quelques Français, à leur grand danger, avaient eu l'adresse de s'introduire. Pendant quelque temps, les troupes françaises et espagnoles s'étaient considérées comme auxiliaires seulement des Farnèses et du pape. Un incident les établit bientôt en état direct d'hostilité. A peu de distance de Parme, la ville de la Mirandole, en litige dans la famille des Pics, se trouvait alors en séquestre entre les mains de Henri qui y avait une garnison; celle-ci, sous les ordres d'Horace Farnèse, gendre désigné du roi, fit une incursion à Bologne. Gonzague en prit occasion de faire marcher un corps de troupes contre la Mirandole. Mais le roi regarda cet acte comme personnellement dirigé contre lui, et ordonna en conséquence des représailles sur tous les domaines de l'empereur. Ainsi fut allumée cette guerre dont les symptômes se manifestaient depuis long-temps. Le pape n'y prit aucune part; les revers que ses armes avaient éprouvés depuis l'ouverture de la campagne, et ceux que lui firent craindre les succès de Charles de Cossé, maréchal de Brissac, en Piémont, le déterminèrent à solliciter la paix. Il écrivit directement au roi pour la demander. Son légat fut bien reçu, et le cardinal de Tournon, qui lui était agréable, fut chargé de suivre la négociation à Rome. Pour ménager l'amour-propre du pape, le cardinal lui proposa et lui fit agréer une trève de deux ans, qui laissa Octave en possession provisoire et qui lui donna les moyens de s'y maintenir.

Quant aux hostilités directes contre l'empereur, elles furent commencées sur mer par les Français. Un capitaine, commandant les galères de France en l'absence du baron de La Garde, leur général, rencontra quatre vaisseaux impériaux, les attaqua et les prit tous dans le port de Villefranche où ils s'étaient retirés. La Garde lui avait laissé le commandement dans la Méditerranée pendant qu'il allait mettre en sûreté le butin fait sur des vaisseaux flamands qui revenaient d'Espagne et dont il s'empara sur les côtes de Normandie par une ruse assez adroite. Ils étaient au nombre de vingt-quatre, richement chargés et bien armés. Il jugea en les apercevant en si bon état qu'il ne serait pas prudent de leur chercher querelle. Il leur envoya dire qu'il transportait de Flandre en Espagne Marie, reine de Hongrie, sœur de l'empereur, et qu'ils eussent à lui faire le salut d'usage. Ils déchargèrent en son honneur tous leurs canons. Le baron les investit avant qu'ils eussent le temps de recharger, et en amarina quinze, dont la cargaison lui valut plus de quatre cent mille livres.

Ces deux événemens firent imaginer à l'empereur l'expédient de

procurer aux Pays-Bas la protection de l'empire en les incorporant au corps germanique ; mais les princes allemands refusèrent l'honneur de protéger, qui ne tournerait qu'au profit du chef et qui les exposerait à la nécessité de prendre part aux querelles des deux princes au premier coup de canon qui serait tiré entre eux.

Ils étaient d'autant moins disposés à rendre service à leur chef que la plupart conservaient une profonde indignation de sa conduite à l'égard de l'électeur de Saxe et du landgrave de Hesse. Après la victoire de Muhlberg, ceux même qui avaient profité de leurs dépouilles, et le duc Maurice entre autres, devenu électeur de Saxe par la bienveillance de l'empereur après la destitution de Jean Frédéric son cousin, entreprirent de punir le despote et de faire rendre la liberté aux prisonniers. Ils implorèrent à cet effet le secours de la France. Le roi regarda cette occasion comme la plus favorable qui pût se présenter pour embarrasser et humilier l'ennemi de sa famille. Il la saisit avec empressement, et fit avec eux un traité par lequel il s'engageait à mener en Allemagne une nombreuse armée, moyennant que, pour se dédommager de ses frais, il pourrait occuper les villes de Cambray, de Metz, de Toul et de Verdun, et les garder comme *vicaire de l'empire*. A ce prix, il se déclara fastueusement sur ses étendarts : « Défenseur de la liberté germanique et » protecteur des princes captifs. »

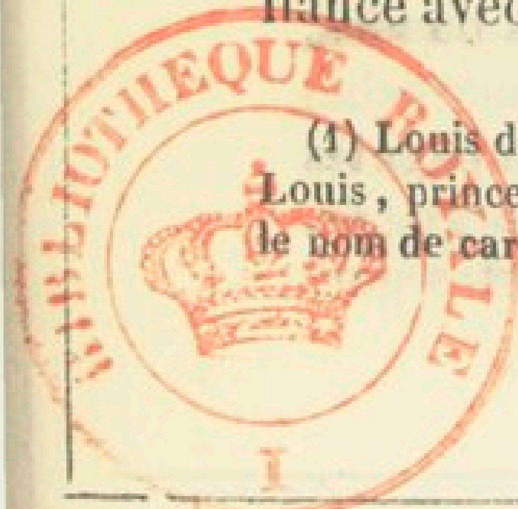
Henri chercha de l'argent, premier préparatif nécessaire, et développa les motifs de son entreprise dans un lit de justice qui a été célèbre. L'argent n'était pas aisé à trouver : pour des besoins antérieurs, il avait déjà été emprunté deux cent quarante mille livres sur l'hôtel-de-ville outre un don gratuit; d'autres emprunts furent faits sur la banque de Lyon au denier douze, et tous les bons sujets et alliés furent invités de concourir à remplir le trésor royal, qui leur rendrait les fonds en rentes à la volonté des prêteurs, rentes assignées sur des portions de domaines, les aides et les gabelles.

Il y eut aussi des créations de charges utiles au fisc, entre autres celles des présidiaux. Le roi dit dans le préambule de l'édit qu'il a été mu à cet établissement parce que les appels des sentences des bailliages se sont multipliés ; que, ne pouvant être portés qu'au parlement, c'est une ruine pour les plaideurs forcés d'aller suivre leurs procès au loin ; que ce sera un avantage inappréciable pour le peuple de trouver auprès de chaque bailliage un tribunal sous le nom de *présidial*, composé de neuf magistrats, qui jugeront sans appel les causes qui n'excéderont point deux cent cinquante livres de fond ou vingt livres de rente. Comme ces charges se vendirent, on les regarda plutôt comme une ressource de finances que comme une précaution de justice : car, disait-on, est-ce favoriser le peuple que de couvrir en quelque sorte le royaume de gens de loi qui entretiennent l'esprit de chicane et la fureur de plaider ? Or il est certain qu'en multipliant les juges, on va multiplier les avocats, les procureurs,

les sergens et une classe de la société déjà trop nombreuse et occupée à dévorer les autres.

Au lit de justice le roi parla lui-même; il annonça la guerre contre un ennemi envenimé, qu'il comptait poursuivre jusque dans le centre de sa domination, à l'aide des plus puissans princes de la Germanie, nos anciens confédérés. « Pendant mon absence, ajouta-» t-il, je laisse la régence à la reine, ma compagne, au dauphin et » à un conseil; et la lieutenance générale de cette capitale et de » l'Isle-de-France au cardinal de Bourbon (1). Je vous recommande » le fait de la justice. Si vous jugez à propos de faire des représen-» tations sur l'enregistrement de mes édits, vous les adresserez à la » reine et à son conseil; les remontrances seront faites sur le champ » par écrit. Si le conseil insiste, vous n'attendrez pas une première » et seconde jussion, comme il vous est arrivé quelquefois; mais » vous enregistrerez aussitôt, *attendu que nos vouloirs et inten-» tions ne sont que bons, justes et raisonnables.* Et comme entre un » si grand nombre de gens qui composent notre cour de parlement » les délibérations pourraient se prolonger, et les affaires souffrir » du retardement, nous établissons, durant notre absence, la » grand'chambre avec les présidens des enquêtes, pour décider des » enregistremens et publications d'édits, ordonnances et provisions, » sans y appeler les autres chambres, auxquelles nous en interdisons » la connaissance.

» Vous serez soigneux et diligens sur ce qui concerne l'honneur » de Dieu et la conservation de notre sainte religion, en mettant à » exécution les édits portés contre les hérétiques et les novateurs; » vous aurez surtout égard à ce que notre peuple, que nous sommes » forcés par les circonstances, et à notre très grand regret, d'affli-» ger par une augmentation d'impôts, trouve quelque soulagement » dans la manière dont la justice sera administrée, et qu'il demeure » exempt des pillages et des oppressions des vagabonds et des voleurs » de grand chemin, sous la justice des prévôts de nos maréchaux, » auxquels nous avons attribué la connaissance de ces sortes de cri-» mes sans appel. Il n'est pas temps de disputer maintenant s'ils » devaient ou ne devaient pas user de l'autorité que je leur ai con-» fiée, parce que le peuple ne pourrait être que victime de ces dé-» bats. » Le connétable prit la parole après le roi, pour rendre compte des motifs de la guerre. Il commença par faire un parallèle des règnes précédens et du règne actuel. L'état, dit-il, dépérissait; la gendarmerie non payée portait la désolation dans les campagnes; les bons officiers, frustrés de leurs pensions, quittaient le service. Notre alliance avec la Suisse allait expirer; l'empereur faisait tous ses efforts



(1) Louis de Bourbon, archevêque de Sens, oncle d'Antoine, duc de Vendôme, de Louis, prince de Condé, et de Charles, archevêque de Rouen, connu aussi depuis sous le nom de cardinal de Bourbon.

pour nous l'enlever; le roi a renouvelé ses traités avec elle, et a rendu la liaison plus intime que jamais. Beaucoup de nos galères et de nos vaisseaux avaient été pris par les Anglais, les autres se détruisaient dans nos ports; les anciens sont remis en état, de nouveaux sont construits, et neuf cents pièces de grosse artillerie ont été fondues pour leur service. Les places frontières sont réparées et munies; le Piémont, presque échappé de nos mains, est recouvré, Boulogne est reprise, l'Ecosse assurée pour jamais à la France, et la guerre de Parme terminée. Tant de sujets de la plus légitime dépense n'ont point fait hausser les tailles : la noblesse a contribué aux succès de son sang, et le clergé de ses dons; mais de nouveaux dangers exigent de plus grands efforts.

Montmorenci rendit compte alors des tentatives qui avaient été faites pour amener la paix avec Charles-Quint : « A quatre ambas» sades solennelles envoyées, dit-il, et aux plus raisonnables pro» positions faites de la part de la France, l'empereur n'a répondu » que par des paroles équivoques et par des protestations vagues d'a» mitié toujours démenties par les faits. » Il peignit ensuite Charles bouleversant l'Allemagne, traînant à sa suite l'électeur de Saxe et le landgrave de Hesse, nos alliés, chargés de fers; dépouillant les villes impériales de leur artillerie et de leurs munitions, qu'il faisait voiturer dans l'Italie et les Pays-Bas, menaçant le saint siége par des tentatives sur la ville de Parme, et les Français eux-mêmes par celles de Gonzague sur la Mirandole. « Laissez-le achever ses pré» paratifs, ajouta-t-il, et bientôt vous le verrez courant à son but, » qui est l'empire universel, subjuguer d'abord l'Italie, puis atta» quer la France du côté du Languedoc, avec les forces espagnoles; » du côté de la Provence et du Dauphiné, avec les troupes qui au» ront triomphé de l'Italie; et enfin du côté de la Champagne et de la » Picardie, avec l'armée rassemblée dans les Pays-Bas et tirée de l'Al» lemagne assujétie. De puissans princes de la Germanie se sont » adressés au roi et lui ont demandé sa protection : il est urgent de » les seconder, et d'autres amis secrets qui se joindront à nous.

» Quant à la défense même du royaume, pendant que le roi » pénétrera en Allemagne, voici nos motifs de sécurité : il y a sur » la Méditerranée trente à quarante galères bien équipées, aux» quelles se joindront celles du grand-seigneur, qui toutes ensem» ble domineront cette mer, et tiendront dans de perpétuelles alar» mes les côtes de l'Italie et de l'Espagne; et sur l'Océan, vingt» cinq gros vaisseaux bien forts et bien exercés seront toujours en » état de se mesurer avec cent vaisseaux ennemis s'ils paraissent. » Onze à douze mille soldats français, la plupart de vieilles bandes, » et trois mille Suisses, sont en Piémont sous les ordres du maréchal » de Brissac; et en Guyenne et en Gascogne, quatre compagnies » sont aux ordres du roi de Navarre. Toutes les villes de Bourgogne, » de Champagne et de Picardie, pourvues de vivres, de fortes gar-

» nisons et de munitions, sont en état d'une longue résistance; et » si le roi s'éloigne, il y fera venir six mille Suisses, et davantage » s'il le faut. Voilà, messieurs, ce que le roi a fait; c'est maintenant » à vous à examiner ce que vous pouvez faire vous-mêmes pour » correspondre aux intentions salutaires de sa majesté. »

Lemaître, premier président, assura, au nom de sa compagnie, qu'elle satisferait promptement à tous les ordres qui lui seraient toujours adressés : « Et vous nous trouverez, sire, ajouta-t-il, vos » très humbles et très obéissans sujets, immuables et perpétuels. » Le cardinal de Bourbon, témoignant le regret que la sainteté de ses fonctions et que l'avancement de son âge ne lui permissent d'autres offrandes que de l'argent et des prières, fit au nom du clergé celle d'une somme de trois millions. Elle fut répartie sur tous les clochers du royaume, et comme il était impossible de trouver sur le champ assez d'argent comptant, on reçut en place, à la Monnaie, les reliquaires, les chandeliers, et autres vases précieux, espèce de dévastation qui jeta des germes de mécontentement. La duchesse de Valentinois et plusieurs grands seigneurs y firent aussi porter leur argenterie, mais sur évaluation et promesse de remboursement.

A peine le roi fut-il parti, qu'il parut une multitude de créations de charges, à laquelle ne s'attendaient pas *les immuables et perpétuels sujets* qui avaient fait acte de résignation si prompte aux volontés qui leur seraient adressées. Beaucoup d'entre celles-ci portaient atteinte à la juridiction du parlement : 1° création d'un président et quatre conseillers dans la cour des monnaies, rendue souveraine pour le civil et le criminel; 2° seconde chambre à la cour des aides, deux présidens, huit conseillers, un premier huissier et l'accompagnement; 3° huit offices de maîtres des comptes, douze auditeurs et huit huissiers; 4° six offices d'audienciers, et un pareil nombre de contrôleurs de la chancellerie, avec attribution des mêmes priviléges que les secrétaires du roi; 5° un trésorier général dans chacune des quatorze généralités de France; 6° un juge criminel dans tous les tribunaux; 7° enfin, la création des présidiaux, dont il a été parlé ci-dessus. Ces charges s'achetaient, et l'argent qui en provint garnit abondamment le trésor. Le parlement fit des remontrances, mais on ne l'écouta pas; il les réitéra, et on le menaça : alors il prit le parti d'établir cette forme pour l'enregistrement. « On ouvrait les deux battans de la salle d'audience; un » huissier lisait à haute voix l'édit. Après la lecture, le premier » président, sans sortir de son siége, sans prendre les voix, appelait le greffier et disait : Maître Simon Cornu, écrivez sur le » repli de ces lettres : *Lues et publiées de très exprès commande-* » *ment du roi.*

Néanmoins le parlement tint ferme contre l'édit du rétablissement de la juridiction ecclésiastique, que l'ordonnance de Villers-Cotte-

rets, en 1539, avait singulièrement resserrée. La cour avait cru devoir faire briller cet appât pour exciter en cette circonstance la générosité du clergé; mais quand elle eut achevé de toucher de lui les trois millions auxquels il s'était engagé, elle cessa de persécuter le parlement pour cet objet (1).

(1) Afin de mettre le lecteur mieux à portée d'apprécier les dons et les ressources dont il a été fait mention ci-dessus, on a cru qu'il ne serait point déplacé d'offrir ici un aperçu des revenus et des dépenses du royaume à cette époque. On observera d'ailleurs qu'alors la valeur du marc d'argent était à 14 livres 10 sous, c'est-à-dire dans le rapport de 3 à 11 avec celle d'aujourd'hui, et que la France ne comptait point encore au nombre de ses provinces le Roussillon, l'Alsace, l'Artois, la Flandre, le Hainaut, la Franche-Comté et la Lorraine.

Les revenus et les dépenses étaient de deux sortes, ordinaires et extraordinaires.

RECETTE ORDINAIRE.

1° Tailles	3,889,000 liv.
2° Domaines, aides et gabelles	2,259,000
TOTAL de la recette ordinaire	6,148,000

RECETTE EXTRAORDINAIRE.

1° Crues des tailles	1,200,000
2° Coupes de bois	200,000
3° Décimes sur le clergé	600,000
4° Parties casuelles	100,000
5° Traites foraines	300,000
TOTAL de la recette extraordinaire	2,400,000

DÉPENSE ORDINAIRE.

I. Gendarmerie, deux mille quatre cents hommes d'armes	1,000,000
Mortes-paies, commis à la garde des places	100,000
Artillerie	39,000
Salpêtre	30,000
Fournitures des places de guerre	35,000
II. Dix galères et une frégate sur l'Océan	124,000
Vingt galères et deux frégates sur la Méditerranée	230,000
III. Ambassadeurs	300,000
Pensions des cantons suisses	175,000
IV. Gages de la maison militaire du roi, comprenant deux cents gentilshommes, quatre cent cinquante archers, la prévôté et les cent Suisses	253,000
Gages de la maison civile du roi	300,000
Chambres aux deniers du roi	72,000
Écuries	31,000
Vénerie et fauconnerie	58,000
Argenterie	24,000
Musique	14,000
Menues affaires de la chambre	6,000
Offrandes et aumônes	7,000
Dons et menus plaisirs	100,000
Maison du dauphin	100,000
Maison de Madame	80,000

V. Gages des grands officiers, des gouverneurs de provinces et de places,

On pouvait croire que, préparée avec tant de soin, l'expédition contre l'empereur aurait de brillans succès; mais lorsque le roi, arrivé sur les bords du Rhin, allait entrer en Allemagne, il eut nouvelle que Maurice, son allié, à la faveur de la reconnaissance et du zèle qu'il avait toujours affecté pour l'empereur, l'avait si bien endormi, qu'il était parvenu jusqu'en Souabe à son insu; et que, l'ayant encore amusé depuis par une négociation, il avait forcé les gorges du Tyrol, dissipé par la terreur le concile de Trente, et pensé surprendre malade à Inspruck Charles-Quint, qui ne lui avait échappé que de quelques heures et presque nu. En mandant à Henri cet

des capitaines étrangers, des conseillers d'état et officiers de cours souveraines, des professeurs royaux et artistes.	800,000
Postes et courriers	71,000
VI. Gages du grand conseil	21,000
du parlement de Paris	88,000
de la chambre des comptes	29,000
de la cour des aides	11,000
des généraux des monnaies	3,000
du parlement de Rouen	41,000
de la cour des aides	4,000
du parlement et chambre des comptes de Bourgogne	30,000
du parlement de Toulouse	40,000
du parlement de Bordeaux	35,080
VII. OEuvres, paies, services, etc.	5,000
Total de la dépense ordinaire	4,356,000

DÉPENSE EXTRAORDINAIRE.

1° Troupes surnuméraires, chevau-légers, Suisses, lansquenets, aventuriers français	2,500,000
2° Artillerie, fontes	600,000
3° Intérêts de la dette publique	388,000
4° Bâtimens	35,000
5° Argenterie et meubles	250,000
6° Fêtes	200,000
7° Frais de perception	300,000
Total de la dépense extraordinaire	4,273,000

RÉSULTAT.

La recette ordinaire et extraordinaire	8,548,000
La dépense ordinaire et extraordinaire	8,629,000
Déficit	81,000

Garnier augmente ce déficit de 858,000 liv., sans rapporter les articles de dépenses qui devaient contribuer à le former. Il s'accrut du surhaussement de paie accordé alors aux hommes d'armes, qui, jusqu'à ce temps, avaient continué à recevoir la solde fixée par Charles VII. La dépense sur cet article fut dès lors ainsi qu'il suit :

Deux mille quatre cents hommes d'armes, à 430 liv.	1,032,000 liv.
Trois mille six cents archers attachés aux compagnies, à 218 liv.	784,800
États-majors de cinquante compagnies, à 6,000 liv.	300,000
Total	2,116,800

(*Garnier*, Histoire de France, t. XXVI, p. 69.)

avantage, les princes confédérés lui écrivaient que le fugitif proposait d'entrer en accommodement, et ils le priaient de ne pas avancer davantage.

Le roi, sans se montrer aussi piqué qu'il était de ce que ses magnifiques projets se trouvaient tout à coup renversés, répondit qu'il était bien aise de n'être pas obligé de faire son voyage plus long; que c'était pour lui assez de gloire et de joie de ce que l'Allemagne commençait à respirer par son assistance, et qu'il n'épargnerait jamais ni peines ni dépenses pour la secourir. Au reste il était déjà nanti et s'était emparé autant par surprise que par force des villes de Metz, de Toul, de Verdun, du Luxembourg, et de diverses places qui couvraient la frontière : afin même de ne laisser rien derrière lui dont l'ennemi pût s'avantager, il avait occupé la Lorraine et amené à sa cour le duc Charles, qui n'avait que neuf ans, pour y être élevé auprès du dauphin. Il fit des entrées triomphantes dans ses nouvelles conquêtes, et pénétra en Alsace jusqu'à Strasbourg, qu'il comptait surprendre ainsi qu'il avait surpris Metz, en demandant un simple passage; mais devenus défiant par cet exemple, les habitans firent échouer son projet, en résistant également aux flatteries et aux duretés du *rabroueur* Montmorenci. Des troupes qu'avait rassemblées la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, firent en Picardie et en Champagne quelques dégâts qui ne purent détourner le roi de son expédition, et elles prirent la fuite à son retour. Henri mit les siennes de bonne heure en quartiers d'hiver, ne voulant pas s'engager dans d'autres entreprises qu'il n'eût vu quelles seraient les conditions de la paix qui se traitait à Passau, sous la médiation de Ferdinand. On y convint de rendre la liberté aux deux princes prisonniers, d'annuler l'*interim*, d'admettre indifféremment protestans et catholiques à la chambre impériale de Spire, et de remettre à une diète prochaine à prononcer à l'amiable sur les différens de religion.

Le roi semblait fondé à penser qu'ayant répondu de si bonne grace à l'appel des princes de l'empire dans une affaire qui ne le regardait pas personnellement, il serait du moins question de lui dans l'accommodement; mais il n'en fut fait mention que dans les derniers articles, et comme par une réminiscence assez insultante; car on répondit aux agens qu'il envoya pour avoir quelque part aux délibérations, qu'il devait être étranger aux affaires de l'empire, et que, s'il avait des plaintes à produire contre l'empereur, il eût à les adresser à l'électeur Maurice, qui tâcherait de les accommoder.

Cette indifférence affectée venait de Charles, qui ne voulait pas laisser à Henri l'avantage de pouvoir s'immiscer dans les affaires d'Allemagne. Les princes s'en excusèrent auprès du roi, et dirent qu'ils avaient été forcés de rédiger ainsi le traité pour sauver Jean-Frédéric et le landgrave de Hesse, dont la vie sans cela aurait été en danger. Henri II se contenta de cette raison, et leur remit les otages qu'ils avaient donnés, lorsqu'il fit avec eux le traité pour entrer sur les

terres de l'empire. Il ajouta à cette générosité l'offre d'une continuation d'amitié, et l'assurance que la porte leur serait toujours ouverte, quand il leur plairait de revenir dans son alliance. Le seul Albert de Brandebourg, dit l'Alcibiade, cousin issu de germain de l'électeur d'alors et margrave d'Anspach, lequel avait fait la guerre en brigand altéré de sang et de pillage, refusa d'accéder à ce traité, qu'on nomma *la liberté de Passau*, et duquel date en effet la pleine liberté des protestans en Allemagne. Albert se cantonna dans l'électorat de Trèves, pays catholique qui offrait une pâture à sa haine et à son avidité, et s'efforça de faire croire qu'il tenait cette conduite par attachement pour la France, dont les services et la dignité avaient été méconnus dans le traité : mais la suite fit voir qu'un autre motif s'y mêla encore, et qu'il y avait connivence entre lui et l'empereur.

On ne voyait que ruse et tromperie dans ce siècle, surtout en Italie, où les succès et les revers alternatifs des maisons de France et d'Autriche avaient accoutumé les princes et les républiques à changer continuellement de parti, et à se jouer de leur parole. Pendant que le roi marchait contre l'Allemagne, et que l'empereur y combattait et faisait des traités, l'un et l'autre avaient, au delà des monts, des généraux et des négociateurs : les premiers ravageaient le pays et prenaient des villes; les autres présentaient des espérances de paix aux princes opprimés et aux peuples tourmentés; et des évènemens imprévus amenaient des changemens inattendus dans les intérêts respectifs. Sienne, capitale de la république de ce nom, était disputée par les Impériaux et les Français. Hurtado Mendosa, général des premiers, s'y était introduit, partie par le consentement de quelques habitans, partie par surprise. Quand il s'y vit à peu près le maître, il bâtit une citadelle, et se mit à exercer une autorité qui déplut à ceux même qui l'avaient appelé.

Dans ce temps, le cardinal de Tournon, ambassadeur à Venise, forma une ligue de plusieurs princes italiens, rebutés des hauteurs et du despotisme exercé par l'empereur depuis qu'il croyait sa puissance inébranlable en Allemagne. Hercule II, d'Est, duc de Ferrare, le comte de la Mirandole, les Vénitiens sous main, et plus ouvertement Ferdinand de San-Severino, prince de Salerne, qui se disait assuré des mécontens, en grand nombre, du royaume de Naples, se lièrent d'intérêts sous la protection du roi de France. Les Siennois, sollicités de se joindre à eux, ouvrirent l'oreille aux propositions des négociateurs, et consentirent à recevoir des troupes françaises. Ils ouvrirent leurs portes. Pendant que les premiers entraient d'un côté, les Espagnols s'enfuirent de l'autre. Les Siennois abattirent la citadelle de Mendosa. Les Français les aidèrent, ainsi que les autres conférés, à reprendre les places de leurs seigneuries, et les Français se virent encore une fois maîtres du centre de l'Italie. Les opérations militaires étaient dirigées par le maré-

chal de Brissac, surnommé le *beau* Brissac, lequel se montra aussi bon général qu'aimable cavalier. On a dit qu'il fut envoyé commander au delà des monts, comme dans un exil, afin de l'éloigner de la duchesse de Valentinois, qui avait pour le jeune cavalier des intentions suspectes au monarque.

Le seul San-Severino ne réussit pas dans son entreprise, qui était de faire révolter le royaume de Naples, où le duc d'Albe, en qualité de vice-roi, commandait avec une dûreté qui révoltait grands et petits. Henri II, occupé des préparatifs de son expédition d'Allemagne, et ne pouvant, pour cette raison, donner personnellement au prince de Salerne tous les secours dont il avait besoin, lui procura par son ambassadeur des espérances du côté de l'empereur des Turcs.

En effet, Dragut, amiral ottoman, parut devant Naples avec trois cents voiles, resta huit jours à vue, attendant l'effet des intelligences que San-Severino disait avoir dans la ville : mais celui-ci, qui devait joindre les Turcs avec vingt-cinq galères chargées de troupes fournies par le roi, tarda trop, et rencontra l'amiral turc lorsqu'il se retirait. Les deux flottes réunies battirent le vieux Doria, qui venait au secours du vice-roi. Le seul fruit que Dragut recueillit de cette victoire fut la liberté de piller inhumainement les côtes de Sicile, de pénétrer même dans l'île, et d'en emmener plus de dix mille esclaves.

L'avantage, quoique incomplet, que le roi de France avait retiré du soulèvement des princes d'Allemagne contre l'empereur, piqua vivement ce prince. Il crut devoir chercher à effacer par quelque exploit éclatant la honte de s'être laissé surprendre à Inspruck. Aucun succès ne lui parut plus propre à réparer la brèche faite à sa réputation de grand général et d'habile politique que de reprendre les villes dont la possession acquise à la France serait un monument perpétuel de son déshonneur. Pour mieux assurer ses projets, il les déguisa quelque temps sous l'apparence de poursuivre le marquis d'Anspach, tandis qu'il le pratiquait lui-même pour l'associer à ses desseins sur Metz.

Cette ville était mal fortifiée et commandée par des montagnes qui la dominaient; ses murailles, sans terrasses, sans bastions, et même en beaucoup d'endroits sans fossés, ne laissaient espérer qu'une faible résistance; mais elle eut pour défenseur le célèbre duc de Guise, François, dont les historiens se sont plu à retracer la conduite dans les plus petits détails, comme un exemple digne de passer à la postérité.

Après s'être formé une idée de sa position, Guise se fit un plan de défense. Il rasa quatre faubourgs pleins de beaux bâtimens, anciens palais des rois antérieurs à Charlemagne et de ses descendans, et couverts d'églises qui auraient pu favoriser les approches de l'ennemi; il apporta à ces démolitions tous les ménagemens qui pouvaient adoucir les regrets. Les corps de Hildegarde, épouse de

Charlemagne, de Louis-le-Débonnaire, son fils, et de dix ou douze autres princes de ce noble sang, inhumés dans l'église de Saint-Arnould, furent levés avec respect et transportés avec une pompe religieuse dans une église de la ville. Il traita honorablement les moines et les religieuses, forcés d'abandonner leurs monastères, et les logea aussi convenablement qn'il fut possible, eux, leurs meubles, les vases sacrés, et tout ce qu'ils jugèrent à propos d'emporter.

Il fit un état des vivres, commanda aux habitans des lieux circonvoisins de voiturer dans la ville blé, vin, avoine, bois, fourrages, d'y conduire leurs bestiaux, de détruire les moulins, maisons, usines de toute espèce, et généralement tout ce qui pourrait être utile à l'ennemi. Quand il eut rassemblé ses provisions, résolu de ne souffrir de consommateurs que le nombre proportionné à ses vivres, il ne conserva d'habitans inutiles aux travaux et aux fonctions militaires que ceux qui purent s'assurer, pendant la durée du siége, de leur subsistance; les autres furent congédiés avec douceur, bonté, et l'assurance que leurs maisons et les meubles qu'elles contenaient seraient surveillés en leur absence, de manière qu'ils les trouveraient parfaitement conservés à leur retour. Il ne garda que soixante-dix prêtres et douze cents hommes des métiers nécessaires. Afin d'épargner ses vivres et d'incommoder les ennemis dans leur marche, il envoya assez au loin sa cavalerie fourrager la campagne sur le chemin que l'empereur devait tenir.

Une multitude de volontaires des premières maisons de France accoururent pour contribuer à la défense d'une ville si importante, dont la possession était comme un défi entre le roi de France et l'empereur; car celui-ci avait juré de se faire enterrer devant les murailles, plutôt que de lever le siége. A mesure que ces jeunes courtisans arrivaient, Guise leur faisait prendre rang dans une compagnie; infanterie, cavalerie, gens d'armes, chevau-légers, chacun était tenu de rester dans le corps auquel il s'était attaché, d'obéir aux règles de discipline et aux lois contre le luxe et le jeu. Défense de se permettre des combats singuliers, sous peine d'avoir le poing coupé, d'insulter ou de molester les habitans. Les coupables de ce délit devaient être chassés honteusement et sans paie.

L'attention de Guise s'étendit sur tout ce qui pouvait contribuer à la santé des soldats: adoucissement dans les fonctions pénibles du service, propreté dans les hôpitaux, consolations aux malades, encouragement à ceux qui les soignaient; et, pour la salubrité de la ville entière, il établit des chariots employés à lever les immondices. Le circuit des murailles fut partagé entre les principaux seigneurs, afin que les travaux, mieux surveillés, avançassent également; mais prévoyant, malgré les peines qu'ils s'y donnaient, et quoiqu'ils travaillassent souvent comme de simples soldats, que les fortifications ne seraient point achevées à temps, Guise fit provisions de mille gabions, de deux cents grosses poutres, d'un nombre considérable de

pieux et de planches, de quatre mille sacs à laine, de deux mille muids propres à être remplis de sable, mantelets, barrières, palissades, cavaliers de bois pour former les embrasures et couvrir les arquebusiers, instrumens propres à couper le bois et à fouir la terre, douze cents flambeaux pour les travaux de nuit, et jusqu'à des feux d'artifice pour les signaux d'un côté de la place à l'autre. C'est avec ces préparatifs et une garnison de six mille hommes de pied, et de quatre mille chevaux, sans compter la jeunesse ardente et valeureuse qui vint au secours, que le duc de Guise attendit l'empereur.

Il parut au commencement de l'automne, à la tête de cent mille hommes, ses troupes d'élite, la principale noblesse de ses vastes états, ses meilleurs généraux, sept mille pionniers et cent vingt pièces de canon. Outre ces forces, il fallait compter celles d'Albert de Brandebourg, ce prétendu ami des Français, qui n'avait pas voulu signer le traité de Passau, comme Maurice et les autres princes allemands. Il vint avec un corps de troupes s'offrir au duc de Guise, et demanda d'être reçu dans la ville. Le gouverneur trouva aisément des défaites pour s'excuser de l'admettre, mais il lui assigna un cantonnement à proximité des murs. Le faux auxiliaire, afin de rendre du moins à l'empereur le service de dégarnir les assiégés, demanda des vivres. Guise les refusa. Alors craignant de finir par être démasqué, et de se trouver placé entre deux feux, l'armée du roi se rassemblant à Reims, il prit le parti de décamper. On le fit suivre et observer par un détachement; mais Claude, duc d'Aumale, frère du duc de Guise, qui le commandait, ne s'étant pas tenu suffisamment sur ses gardes, fut surpris, battu et fait prisonnier par Albert, qui se retira dès lors dans l'armée de l'empereur, et auquel on assigna un poste important dans les dispositions pour le siége.

Les exploits de cette armée ne furent pas en proportion de ce que Charles-Quint s'était promis. La canonnade fut très vive, les mines firent de larges ouvertures; mais on ne vit de la part des assiégeans aucun de ces actes d'audace qui préparent et amènent le succès, au lieu que les assiégés firent des sorties continuelles, et portèrent souvent l'alarme dans le camp ennemi. L'empereur commanda un assaut, et ne fut point obéi. La certitude de rencontrer derrière les ruines de nouvelles défenses et de nouveaux fossés pleins d'artifices, d'où ne ressortirait aucun de ceux qui oseraient y descendre, glaça les courages; les mauvais temps survinrent; des pluies abondantes détrempèrent la terre. Les soldats ne marchaient que dans une boue tenace ou délayée; à peine trouvaient-ils un endroit sec pour se reposer. Des froids prématurés se firent sentir; on manquait de fourrages et de vivres. Ces fléaux réunis engendrèrent des maladies. Malgré son serment, l'empereur honteux fit lever le siége dans les premiers jours de janvier : on croit qu'il y perdit quarante mille hommes.

Comme le roi approchait, les ennemis décampèrent la nuit laissant leurs tentes dressées, leurs armes et leurs équipages à l'aban-

don : ils enfouirent leur artillerie. Le duc de Nevers, François de Clèves, qui commandait un corps d'armée d'observation, se mit à leur poursuite, la garnison sortit aussi pour troubler leur retraite; mais la fureur des Français se tourna en compassion quand ils virent le triste état de ces malheureux soldats. Ils allaient chancelans d'inanition, transis de froid; plusieurs en perdirent les membres. Les haies derrière lesquelles ils cherchaient des abris en étaient remplies. On en trouva se traînant exténués ou luttant couchés contre les oiseaux de proie et les chiens qui les dévoraient tout vivans. Charles de Bourbon, prince de La Roche-sur-Yon, frère puîné du duc de Montpensier, et neveu par sa mère du fameux connétable, poursuivait un corps de cavalerie espagnole qu'il aurait aisément défait. Près d'être atteint, le capitaine espagnol se retourne et lui dit : « Brave » Français, si vous combattez pour la gloire, cherchez une autre » occasion ; aujourd'hui vous égorgeriez des hommes hors d'état de » vous résister et trop faibles pour prendre la fuite. » Le généreux Français le laissa aller.

C'est dans cette circonstance que le duc de Guise peut encore servir de modèle. Il recueillit charitablement les malades laissés dans le camp ; il les fit transporter dans la ville, soigner et panser dans les hôpitaux. A mesure qu'ils guérissaient, il leur donnait de l'argent pour gagner leur pays, et envoya offrir au duc d'Albe des bateaux pour transporter à Thionville ceux qu'il traînait douloureusement à sa suite.

Cette conduite contrastait singulièrement avec celle d'une armée que la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, envoya en Picardie pendant le siége de Metz, avant que le roi eût rassemblé la sienne; elle y commit des cruautés horribles, brûla les villes de Noyon, Nesle, Chauni, Roie, et, dit-on, plus de sept cents villages. Par ordre exprès de cette princesse, et pour faire un affront personnel au roi, on renversa de fond en comble le beau château de Folembrai que François I, son père, avait fait bâtir. Entre plusieurs traits de barbarie, on raconte celui-ci. Un soldat des environs de Roie, engagé très jeune dans les troupes flamandes, se trouvant près du lieu de sa naissance, se détache de sa troupe pour aller le visiter. En arrivant il voit l'église en feu remplie de quatre cents femmes qui poussaient des hurlemens affreux; il prend une hache et rompt la porte. Entre les premières qui en sortaient à demi brûlées, il reconnaît sa mère qui se jette dans ses bras. Le capitaine de la troupe incendiaire, enragé de voir ces malheureuses mises en liberté contre ses ordres, fait repousser la mère, le fils et toutes les femmes qu'on put ressaisir, dans l'église, qui fut consumée. Ces cruautés n'aboutirent qu'à prendre la ville de Hesdin que le roi reprit pendant le seige de Metz, et qui fut encore reprise par l'empereur après qu'il se fut rendu maître de Thérouenne. A ce siége de Hesdin, Henri perdit Horace Farnèse, duc de Castre, son gendre, auquel il était ten-

drement attaché. Il n'y avait qu'un mois qu'il avait épousé Diane d'Angoulême ou de France, fille naturelle de Henri et de Philippe Duc, demoiselle piémontaise.

Thérouenne, située entre Arras et Tournay, et occupée par les Français, était toujours munie d'une nombreuse garnison, qui, à la première apparence de guerre, se jetait sur l'Artois et le Tournaisis, et portait la désolation dans les territoires environnans; de sorte que les habitans de ces lieux désiraient fortement la destruction de cette incommode forteresse. L'empereur l'assiégea en personne, la prit, et l'abandonna à leur discrétion. Ils accoururent en foule et la démolirent en huit jours. Elle avait déjà été ruinée sous François I, mais cette fois il n'en resta pas pierre sur pierre, et à peine reconnaît-on l'endroit où elle a existé. François de Montmorenci, fils aîné du connétable, y commandait avec le vieux d'Essé-Montalembert, qui avait été retenu dans l'inaction depuis son retour d'Ecosse. Quoique malade de la jaunisse lorsqu'on jeta les yeux sur lui pour la défense de Thérouenne, il pouvait à peine contenir sa joie de la perspective de ne pas mourir dans son lit. Le roi lui ayant témoigné la peine qu'il éprouvait de son état de langueur : « Sire, lui répondit-il, » quand on vous annoncera la prise de Thérouenne, assurez hardi- » ment que d'Essé est guéri de la jaunisse. » Il périt en effet dans un assaut où l'ennemi fut repoussé. A défaut d'outils pour réparer les brèches, il fallut capituler; mais la garnison ayant été surprise pendant qu'on parlementait, une partie fut massacrée par les Flamands. Les Espagnols, par souvenir de Metz, en sauvèrent tout ce qu'ils purent. Montmorenci demeura prisonnier.

Henri II avait une belle armée qui aurait pu s'opposer aux ravages de l'ennemi. Mais le connétable espérait le mettre en possession de Cambray, que les alliés d'Allemagne avaient consenti à lui laisser occuper comme *vicaire de l'empire*. Un délai de deux jours, que les magistrats demandèrent pour disposer les esprits à le recevoir suivant sa demande, fut employé par eux à prévenir l'empereur, qui leur fit passer des secours. La saison étant trop avancée pour tenter un siége, le roi passa outre, et s'avança jusqu'à deux lieues de Valenciennes, où les ennemis, commandés par Emmanuel Philibert, duc de Savoie, étaient campés; et il leur présenta la bataille. L'empereur avait déclaré vouloir s'y trouver. Mais c'était une ruse pour amener les Français d'un côté où il n'avait rien à craindre; il se retira quand ils furent arrivés. Le roi ne les suivit pas, et tous deux mirent leurs troupes en quartiers d'hiver.

La Corse n'était pas encore entrée dans les débats des deux princes; l'empereur, devenu tout-puissant à Gênes, depuis la révolution de Doria, l'avait soustraite à la domination française. Henri II, la jugeant utile pour faire passer au Milanais par la Toscane les secours nécessaires à alimenter la guerre d'Italie, résolut de s'en emparer à l'aide d'un parti qui avait toujours supporté avec impatience le

joug des Génois, et à la tête duquel était San-Piétro-d'Ormano. Il appela à cette expédition l'amiral Dragut, qui parcourait la Méditerranée avec quatre-vingts galères ottomanes, auxquelles se joignirent vingt-cinq françaises. Celui-ci, après avoir ravagé les côtes de la Calabre, se jeta sur la Corse, aida les Français, commandés par Paul de La Barthe, sieur de Thermes, à en conquérir une partie, puis se retira chargé de butin, non sans soupçon de s'être laissé éloigner de ces parages par l'argent des Génois. Charles-Quint envoya à Doria dix mille hommes, qui firent rentrer des villes corses sous la domination génoise. Les Français en reprirent d'autres, et la guerre s'établit dans cette île, qui devint et fut pendant plusieurs années une arène commune entre les deux puissances belligérantes. Brissac, dans le Piémont, profita de cette diversion : il envoya des partis jusqu'aux portes de Gênes, surprit Verceil, et s'y empara des riches meubles du palais ducal, derniers restes de l'opulence du malheureux duc de Savoie, Charles, qui mourut cette année, et dont le fils, Emmanuel Philibert, commandait l'armée impériale dans les Pays-Bas. Le maréchal de Brissac s'immortalisa dans ces campagnes d'Italie, moins encore par les succès qu'il obtint que par la discipline exacte qu'il fit garder à ses soldats. Par ses soins la guerre changea de caractère, et le noble exemple donné par son armée gagna celle de l'ennemi, il en résulta une émulation de procédés généreux entre elles, et d'égards pour les habitans, lesquels purent demeurer étrangers désormais aux querelles qui ensanglantaient leur pays.

Il se passait en Angleterre des événemens dont Henri II pouvait craindre des suites. Edouard VI mourut sans avoir été marié. Sa sœur aînée, Marie, fille de la reine Catherine d'Aragon, la première femme divorcée de Henri VIII, fut élevée sur le trône de son frère. Elle était âgée de trente-huit ans passés, peu agréable de figure, d'un caractère dur et farouche : elle exerça, pour rétablir la religion catholique, toutes les cruautés atroces que son père avait employées pour la détruire.

Proche parente de Charles-Quint, elle désira faire avec lui une alliance plus étroite, et donna sa main à Philippe, son unique fils, neveu de Marie à la mode de Bretagne, moins âgé qu'elle de onze ans, et déjà veuf d'une princesse de Portugal, dont il avait eu l'infortuné don Carlos. Mais l'empereur n'obtint pas de ce mariage les avantages qu'il en espérait, et que le roi de France en craignait. Les Anglais reçurent froidement le mari de la reine, ne lui laissèrent aucune autorité dans le gouvernement, et lui imposèrent la condition, s'il avait des enfans, de ne pouvoir ni les transporter hors d'Angleterre, ni rompre la paix entre eux et les Français, ni employer les troupes anglaises dans des querelles à eux étrangères, par où l'on indiquait celle qui subsistait toujours entre l'empereur et la France.

Les seigneurs anglais auraient fort désiré que leur reine s'unît

plutôt au cardinal Poole, petit-fils, par sa mère, du duc de Clarence, frère d'Edouard IV, premier roi de la maison d'Yorck; mais la brigue de l'empereur l'emporta. Le prélat fut envoyé légat en Angleterre, pour aider la reine dans le rétablissement de la religion catholique. Il était d'un caractère doux, et réprima souvent par ses conseils et ses insinuations les violences de sa parente. Pendant son voyage de Rome en Angleterre, il entreprit de faire la paix entre Charles et Henri. Il les vit tous deux, et en tira parole qu'ils se prêteraient à un accommodement, et conviendraient d'une trève, en attendant la paix. Ces espérances comblèrent les peuples de joie; partout où il passa en France, la foule se pressait sur son chemin, on le jonchait de fleurs, et on comblait le prélat de bénédictions; mais il s'en fallait beaucoup que les malheureux fussent à la fin de leurs maux, et jamais il n'y a eu une guerre plus cruelle que celle qui suivit ce flatteur espoir. Le roi y préluda par une nouvelle création d'offices pour faire des fonds, et notamment par la création du parlement de Bretagne, ce qui diminua d'autant le ressort de celui de Paris.

Le roi crut s'apercevoir que l'empereur ne paraissait vouloir se prêter à une trève que pour reprendre haleine, établir, s'il pouvait, le crédit de son fils en Angleterre, et avec les troupes qu'il tirerait de ce royaume, jointes à celles de l'Allemagne et des Pays-Bas, faire contre la France un effort général de plusieurs côtés à la fois. Pour le prévenir, Henri II mit sur pied trois corps d'armées, destinés chacun à différentes expéditions. L'un, sous le prince de La Roche-sur-Yon, entra dans l'Artois, ravagea et brûla les campagnes; l'autre, sous le connétable, fit mine d'assiéger Avesne, pour détourner l'attention de l'ennemi d'un autre objet qu'il avait en vue; le troisième, sous le duc de Nevers, pénétra dans les Ardennes, pays sauvage, couvert de vieilles forêts qui recelaient des châteaux-forts, où les ennemis s'étaient cantonnés, et d'où ils pouvaient faire des irruptions sur la Champagne : il les en chassa, détruisit une partie des forteresses, mit garnison dans les autres et vint rejoindre le connétable, qui, quittant Avesne, s'était porté rapidement sur Marienbourg, bâtie par la gouvernante, et s'en était emparé en trois jours d'une attaque très vive.

Henri II vint alors lui-même à l'armée, fortifia sa nouvelle conquête, et jeta les fondemens de la ville de Rocroy, pour y faciliter les convois, en même temps que l'empereur fondait lui-même Philippeville et Charlemont, comme points d'observation. Le roi prit ensuite Bouvines et Dinant : tous les habitans de la première ville furent passés au fil de l'épée, pour avoir osé, sans aucune défense, fermer leurs portes à une armée royale; et ceux de la seconde éprouvèrent le même sort, pour s'être laissé surprendre pendant qu'on faisait la capitulation. Bavay, ville antique, fut aussi ruinée. La colère du roi s'étendit sur le Hainaut, qu'il ravagea impitoya-

blement, comme étant du gouvernement de la reine de Hongrie la partie qu'elle affectionnait le plus. En vengeance de la destruction de Folembrai, il brûla Mariemont, maison de plaisance de cette princesse, ainsi que la ville de Bains, et le magnifique palais qu'elle y avait fait bâtir, orné de peintures, vases et statues antiques, qui furent dispersés, et dont le vainqueur profita peu. Ses propres dévastations le forcèrent à abandonner des contrées qui ne pouvaient plus le nourrir.

Henri fit donc retraite sur le comté de Boulogne et investit sur la frontière le château de Renti dont le voisinage incommodait la capitale du comté. Charles ne pouvait le laisser prendre sans s'exposer à perdre tout l'Artois. Il y eut sous le château de cette forteresse un rude combat dont le duc de Guise eut tout l'honneur sous le rapport des dispositions, et Coligny et Tavannes sous celui de la bravoure. Les Français s'attribuèrent la victoire parce qu'ils restèrent maîtres du champ de bataille; mais l'empereur, repoussé et non défait, se posta si avantageusement que le roi n'osa l'attaquer. Renti ne fut pas pris, les deux chefs quittèrent leur armée et la laissèrent à leurs lieutenans, qui continuèrent à faire une guerre de ruine et de désolation.

Le duc de Savoie, qui commandait celle de l'empereur, s'avança jusqu'à l'abbaye de Corbie, près d'Amiens, d'où l'on voyait à travers les tourbillons de fumée les flammes qui dévoraient le pays qu'il occupait. Le duc de Vendôme, Antoine de Bourbon, l'empêcha de passer la Somme. Le roi avait jugé à propos de donner à ce prince le commandement de son armée pour ne le point laisser au connétable de Montmorenci ou au duc de Guise, dont la jalousie éclata au sujet du combat de Renti. Ils s'étaient trouvés d'avis contraire dans le conseil qui le précéda, et réciproquement ils s'accusaient du peu de succès de cette bataille qui aurait dû être décisive. Comme le monarque ne voulait pas favoriser l'un au préjudice de l'autre, il les ramena tous deux avec lui, et restreignit si fort les pouvoirs de Vendôme qu'il fut obligé de s'en tenir à une honteuse défensive.

L'alternative des succès et des revers en Italie y rendait aussi l'issue de la guerre incertaine. Cosme de Médicis, chef de la branche cadette de sa maison, qui ne comptait plus que la reine de France dans la branche aînée, chef aussi de la république de Florence, mais non pas encore souverain, attaché à l'empereur dont il espérait la qualité de grand-duc, joignit ses troupes aux troupes impériales qui menaçaient l'indépendance de Sienne. Henri avait envoyé Paul de Thermes qu'il opposa à Garcias de Tolède, fils du vice-roi de Naples. La diversion du corsaire Dragut força Tolède de se retirer à Naples. Cosme se retira. Ce fut alors que de Thermes, qui ne vit plus rien à faire, passa en Corse. Mais Cosme, se ravisant bientôt, entreprit de poursuivre seul l'expédition, et mit à la tête de ses troupes Medichino ou Médequin, marquis de Marignan, Milanais qui se

prétendait parent des Médicis. Le roi donna le commandement des siennes à Pierre Strozzi, parent de la reine, d'une famille ennemie des Médicis, et dont le père s'était tué dans la prison de Florence après trois jours de torture éprouvée par l'ordre de son rival. Ces deux adversaires se firent la guerre à outrance. En vain le marquis tenta de surprendre Sienne que les Français occupaient, mais où ils étaient bloqués par les châteaux au pouvoir des impériaux qui environnaient la ville; il fut repoussé, mais il tarda peu à prendre sa revanche. Strozzi, manquant de vivres, chercha son rival pour lui enlever par une bataille décisive l'avantage qu'il avait à cet égard sur lui. Les deux généraux se rencontrèrent près de Marciano; le marquis eut le talent de se refuser à un engagement. Strozzi, de plus en plus pressé par le besoin, fut obligé de décamper; il le fit en plein jour par bravade et dans l'espérance d'attirer l'ennemi dans un terrain où il pourrait le prendre à son avantage. Marignan, en effet, le poursuivit; mais, contre l'espérance du général siennois, il mit le désordre dans son armée. Strozzi, déjà dangereusement blessé, trahi ou mal secondé, et fuyant porté sur un brancart, rallia néanmoins ses troupes, et, quoiqu'il eût perdu la moitié de son armée, il ne laissa pas d'empêcher le marquis de tirer tout le profit qu'il devait attendre de sa victoire. En mémoire de ces succès obtenus le 2 août, jour de St-Etienne, pape et martyr, Cosme institua un ordre du nom de St-Etienne.

Sienne, cependant vivement incommodée par la garnison des forts qui l'environnaient, se vit encore pressée par l'armée victorieuse. Montluc, envoyé pour seconder Strozzi, s'y était enfermé; mais il fut alors attaqué d'une maladie qui l'empêchait de donner des ordres, et de veiller à la sûreté de la place. Strozzi, à peine guéri, s'y jette à la tête de six cents hommes dont il perd la moitié, courant lui-même le plus grand risque. Montluc se rétablit. Strozzi sort, se remet à battre la campagne afin d'intercepter les vivres aux assiégeans comme ceux-ci les interceptaient aux assiégés.

Les Siennois, après huit mois de siége, se lassèrent les premiers, et, réduits par la famine aux dernières extrémités, ils offrirent de se rendre par capitulation. Montluc, n'étant qu'auxiliaire, les laissa agir, et ne se mêla pas de la négociation. Cependant il y avait dans Sienne beaucoup de bannis de Florence que les Siennois avaient reçus et considérés, parce qu'ils leur étaient utiles. Montluc découvre qu'en traitant ils s'embarrassaient peu du sort de ces malheureux, et qu'ils les allaient abandonner à la fureur des Florentins, leurs compatriotes. Le général français déclare qu'il ne souffrira pas de composition que les bannis n'y soient compris, et fait stipuler qu'ils auront la liberté de se retirer sains et saufs où ils voudront; quant à lui, il rejeta les conditions honorables que Marignan lui offrit et sortit avec armes et bagages. Le marquis, ou étonné, ou ne voulant pas risquer une action contre ces désespérés, entr'ouvre ses

bataillons, laisse passer tranquillement les Français, complimente et embrasse leur chef; et, sur le refus que fait celui-ci de recevoir des vivres de l'ennemi, Marignan envoie, sur le chemin qu'ils devaient parcourir, des chariots chargés de rafraîchissemens. Cette fermeté fut approuvée et fort louée à la cour de France, et valut à Montluc, à la recommandation du connétable, des gratifications, une pension et le collier de l'ordre de Saint-Michel, qui ne s'accordait alors qu'aux plus grands seigneurs. Il éprouva néanmoins la mortification de se voir enlever l'original de la capitulation qui avait été faite à Sienne, et dans laquelle il s'opiniâtra à ne point laisser insérer le nom du roi, afin de n'en point compromettre la gloire. La duchesse de Valentinois conseilla, dit-on, au roi de le garder dans les archives de la couronne comme un monument important à l'honneur de la nation, et qui, pour ce motif, devait être confié à un dépôt plus assuré que les archives d'un pauvre gentilhomme. Quant à Strozzi, qui déplaisait au connétable, ayant été forcé de laisser prendre la forteresse de Porto-Hercole, faute d'argent et de troupes qu'on lui avait promises, il fut rappelé; et, malgré ses blessures et les dangers qu'il avait courus, il demeura long-temps en disgrace, sans que le roi voulût entendre sa justification.

On eut encore alors quelque espérance de la paix: Jules III avait obtenu des puissances belligérantes qu'il serait ouvert des conférences, sous sa médiation et sous celle de l'Angleterre, au bourg de Marcq, près de Calais. Pierre Caraffe, Paul IV, placé sur le saint-siége après le successeur de Jules III, Marcel Cervino, Marcel II, qui mourut le vingt-deuxième jour de son élection, s'y intéressa aussi fortement. Secondé par le cardinal Poole, qui avait généreusement sacrifié l'espérance d'être élu pape, en se rendant à Rome, au désir de procurer la paix, en restant aux conférences, il essaya, mais encore en vain, de jeter des fondemens de conciliation. Les négociations n'interrompirent pas les hostilités. L'indécision du combat de Renti avait permis aux deux partis de laisser des troupes nombreuses sur la frontière de Picardie. La proximité des villes, réciproquement ennemies, présentait aux gouverneurs la facilité de faire, les uns sur les autres, des entreprises tantôt de ruse, tantôt de guerre ouverte. Le commandant de Hesdin pour l'empereur gagna dans Abbeville un officier, qui devait lui livrer le château. Celui de Thionville tenta de surprendre Metz par intelligence: ni l'un ni l'autre ne réussit; mais le maréchal d'Albon de Saint-André eut un plein succès au Cateau-Cambresis, qu'il prit par escalade. Joint avec le duc de Nevers, ils allaient livrer bataille au prince d'Orange, Guillaume de Nassau, depuis si fameux, et commandant alors pour l'empereur; déjà les avant-postes en étaient aux mains, et tout promettait le succès aux Français, lorsque les généraux reçurent une lettre du roi, qui leur défendait expressément de combattre. Henri II craignait l'événement d'une action qui pouvait ruiner son armée; il lui

aurait été difficile de la remplacer, pressé comme il l'était en Italie, où on avait grand besoin de secours.

Charles-Quint s'y voyait trente mille hommes d'excellentes troupes sous le commandement du duc d'Albe, Ferdinand Alvarez de Tolède, le plus grand capitaine d'Espagne depuis Gonzalve. Ce général exerça en Piémont toutes les cruautés que lui suggérait son caractère sombre et féroce. Brissac, beaucoup moins fort, se retira devant lui, mais il lui vint des secours dont il ne put cependant profiter, parce qu'il tomba malade à Turin; Claude, duc d'Aumale, qu'il commit pour le remplacer, prit en Piémont les deux plus fortes places de l'empereur, et le duc d'Albe se borna à en fortifier une, dont il se fit un rempart contre le duc d'Aumale. Les deux généraux se trouvèrent en présence; mais ils n'osèrent risquer une action qui aurait pu être funeste au parti maltraité. Pendant la maladie du maréchal, l'armée, pour n'avoir pas exécuté ses ordres, avait essuyé un échec. Furieux de sa désobéissance, Brissac lui adresse une lettre de reproche, et lui mande qu'il a écrit à la cour pour être remplacé par de Thermes. Une désolation générale se répand aussitôt parmi les troupes, et bientôt un commencement de sédition menace de désorganiser l'armée. La cour, informée de ce mouvement, contremanda les ordres qu'elle avait déjà donnés, et enjoignit au maréchal de reprendre le commandement.

Ce vœu de toute l'armée fait d'autant plus d'honneur à Brissac, que, sévère sur la discipline, ce ne pouvait être que par un vrai mérite qu'il eût acquis l'estime et l'attachement du soldat. Il donna immédiatement une nouvelle preuve de sa fermeté pour la discipline : il avait entrepris de déloger de la montagne de Vignal, qui dominait le Montferrat, douze cents guerriers, dits les braves de Naples, troupe superbe, couverte d'armes dorées, levée aux frais du jeune marquis de Pescaire, fils de l'ancien gouverneur du Milanais. Pour parvenir à cette fin, et pour que l'ennemi ne pût recevoir du secours pendant l'attaque, le maréchal faisait travailler à des tranchées qui devaient fermer le passage à ceux qui seraient tentés de lui en amener. Ses troupes étaient divisées en trois corps, qui ne devaient s'ébranler qu'au moment où il donnerait le signal. Pendant qu'on l'attendait en silence, il entend des cris partant d'une de ses divisions. Il regarde, et voit un soldat d'une taille avantageuse, qui, sorti des rangs, court à l'ennemi, fait feu de son arquebuse à bout portant, la jette, tire son épée, et se précipite dans le retranchement. Ses compagnons, après l'avoir inutilement rappelé, le suivent, arrachent les palissades, se font une ouverture, et le fort est emporté. Le lendemain, Brissac assemble son armée comme pour un triomphe. Douze soldats viennent déposer à ses pieds les enseignes qu'ils avaient prises sur l'ennemi. Il leur passe à chacun une chaîne d'or au cou; et, louant en particulier chacun des braves

qui s'étaient distingués, il marque son regret de ne pas revoir entre eux celui qui s'est fait remarquer par une valeur plus qu'humaine en se précipitant seul au milieu des ennemis, et demande si la mort prive ce brave de la récompense due à sa belle action. Un officier se lève, et dit qu'il n'est ni blessé ni mort; que la honte seule de s'être laissé emporter par son courage, sans attendre l'ordre, l'empêche de se présenter.

« Amenez-le-moi, » dit Brissac. Il paraît. Le général l'apostrophe d'un ton sévère. « Soldat, quel est ton nom, ton pays? — Je suis, » répond-il, fils naturel du seigneur de Boissi, et je porte son » nom. — Je ne te méconnaîtrai pas, dit Brissac; tu es mon parent » du côté de ma mère : mais fusses-tu mon fils, je ne t'épargnerai » pas après la faute que tu viens de commettre. Malheureux! Quel » exemple as-tu donné au reste de l'armée! Prévôt, qu'on le » charge de fers, et qu'on le garde soigneusement; votre tête me » répondra de la sienne. » Les soldats consternés se retirent en silence. En vain ceux qui approchaient le général hasardaient quelques paroles en faveur du coupable; il les écoute sans répondre, et laisse le coupable quinze jours en prison, incertain de son sort. Après ce terme, il assemble le conseil de guerre : ceux qui le composaient le condamnent à mort, mais le recommandent à la miséricorde du général. Brissac le fait entrer, lui annonce sa sentence, et lui en fait voir toute la justice par l'exposition des suites funestes que pouvait avoir son imprudence : « mais, ajoute-t-il, ceux qui » t'ont condamné, parce que le devoir les y force, ont pitié de » ta jeunesse, et sont devenus tes intercesseurs. Je t'accorde la vie; » mais elle n'est plus à toi, et je ne t'en laisse la jouissance qu'en » me réservant le droit de te la redemander toutes les fois que le » service du roi l'exigera. » En achevant ces paroles, il lui attache au cou une chaîne d'or du double plus pesante que celles qu'il avait données aux autres, et le met au nombre de ses gardes.

« Ces gardes formaient une compagnie de cinquante gentilshom- » mes bannis ou expatriés pour meurtres, attroupemens ou violences » publiques, dont quelques uns même avaient été exécutés en effi- » gie. Quand on demandait au maréchal pourquoi il se chargeait de » l'entretien de ces garnemens, il répondait : Je nourris ces mé- » chans pour le salut des bons. Dans le métier que nous faisons, il y » a des commissions hasardeuses dont j'aurais de la peine à charger » un honnête homme; c'est à eux que je les réserve : ils y courent » comme aux noces; s'ils périssent, c'est avec gloire. J'ai sauvé » l'honneur de la famille et conservé à la patrie des citoyens utiles » que j'aurais été forcé de sacrifier : s'ils en échappent, ils ont déjà » expié en partie leurs premiers torts envers l'état; et en continuant à » les tenir sous une discipline sévère, je parviens quelquefois à » en faire d'honnêtes gens et d'excellens officiers. » L'expédition de Vignal termina la campagne d'Italie.

Les embarras de la guerre de terre ne faisaient pas négliger celle de mer. Sur la Méditerranée, le baron de La Garde surprit à la côte de Gênes un transport de cinq mille Espagnols destinés pour le royaume de Naples; il coula plusieurs galères à fond et fit un grand nombre de prisonniers. Sur l'Océan, le capitaine d'Espineville, croisant dans la Manche avec dix-neuf vaisseaux, soutint, à la vue de Douvres, un rude combat contre vingt-deux hourques flamandes; cinq d'entre elles, chargées d'épiceries et d'autres marchandises précieuses, furent prises à l'abordage et amenées à Dieppe : mais l'Espineville périt dans le combat.

Les vaisseaux vainqueurs étaient la plupart montés par des Normands, les plus hardis navigateurs de ce siècle. Ils formèrent près de Rio-Janeiro, au Brésil, une colonie sous le commandement de Villegagnon, chevalier de Malte, et sous la protection de l'amiral de Coligny. Tous deux, imbus des opinions nouvelles, avaient incorporé dans les équipages beaucoup d'hommes de leur secte. Ce mélange causa des troubles dans l'établissement et l'empêcha de prospérer long-temps : Villegagnon lui-même changea d'opinion religieuse, s'attacha aux Guises, et le fort de Coligny qu'il avait bâti tomba au pouvoir des Portugais.

Ce malheureux schisme entre les Français se répandait avec une rapidité qui alarma le roi et lui persuada qu'un si grand mal exigeait des remèdes plus violens que ceux qui avaient été employés jusqu'alors. A l'aide de quelques explications atténuantes données aux articles les plus sévères de l'édit de Châteaubriand, et de la connivence des juges mus de compassion pour des hommes dont l'erreur paraissait excusable, les calvinistes échappaient souvent au glaive de la loi. Cet inconvénient, qu'on voulait écarter, avait fait tout récemment agréer et enregistrer au parlement les pouvoirs de Mathieu Orri, nommé par le pape inquisiteur de la foi. Cette nouvelle juridiction ne plut pas aux évêques. Ils représentèrent que pour le but qu'on se proposait de comprimer les sectaires par la terreur, leurs officialités suffisaient; et qu'il suffisait, en interprétation de l'édit de Châteaubriand, de laisser aux juges d'église le droit de prononcer sans appel, avec la seule obligation de renvoyer la procédure aux juges royaux, qui seraient astreints de mettre à exécution la première sentence. Cet expédient fut jugé convenable par le conseil du roi et présenté au parlement sous la forme d'édit.

Cette compagnie, qui n'était peut-être pas à se repentir de l'enregistrement des pouvoirs de l'inquisiteur, décréta des remontrances; elles furent prononcées par l'avocat-général Séguier, en présence du conseil. Il fit voir combien l'extension de l'édit, sous l'apparence d'interprétation, était dangereuse et contraire à la liberté des peuples, qu'elle priverait du droit d'appel. Revenant ensuite sur l'inquisition, qui paraissait être le vœu des zélés, il dit : « Nous abhorrons l'éta-
» blissement d'un tribunal de sang, où la délation tient lieu de

» preuves, où l'on ôte à l'accusé tous les moyens naturels de dé» fense et où l'on ne respecte aucune forme judiciaire. » Il assura que ces défauts avaient été reconnus dans presque tous les procès soumis à la révision des chambres. Après avoir remontré que le meilleur moyen d'arrêter les progrès de l'hérésie était l'instruction et l'exemple des pasteurs, il exhorta le roi d'enjoindre aux évêques, sous les peines les plus sévères, de résider au milieu de leurs troupeaux; et, s'adressant encore plus directement au monarque : « Commencez, sire, lui dit-il, par procurer à la nation un édit qui » ne couvrira pas votre royaume de bûchers, qui ne sera arrosé » ni des larmes ni du sang de vos fidèles sujets. Eloignés, » sire, de votre présence, courbés sous le poids des travaux cham» pêtres, ou absorbés dans l'exercice des arts et métiers, ils igno» rent ce qui se prépare contre eux. Ils ne soupçonnent pas que, » dans ce moment, on songe à les séparer de vous et à les priver de » leur sauvegarde naturelle. C'est pour eux, c'est en leur nom que » la cour vous adresse ses très humbles remontrances et ses ar» dentes supplications. Quant à vous, messieurs, dit-il en se tour» nant vers les ministres et les conseillers d'état, vous qui m'écou» tez si tranquillement, et qui croyez apparemment que la chose » ne vous regarde pas, il est bon que vous perdiez cette idée. Tant » que vous jouissez de la faveur, vous mettez sagement le temps à » profit; les biens et les graces pleuvent sur votre tête, tout le monde » vous honore, et il ne prend envie à personne de s'attaquer à vous: » mais plus vous êtes élevés, plus vous avoisinez la foudre, et il faut » être étranger dans l'histoire pour ignorer à quoi tient souvent » une disgrace. Quand ce malheur vous arrivait, vous vous retiriez » du moins avec une fortune qui vous consolait en partie de votre » chute, et que vous transmettiez à vos héritiers. A dater de l'enre» gistrement de l'édit, votre condition cessera d'être la même; vous » aurez, comme auparavant, pour successeurs des hommes maigres » et affamés, qui, ne sachant combien de temps ils resteront en place, » brûleront de se faire tout d'un coup riches, et y trouveront une » merveilleuse facilité. Bien sûrs d'obtenir du roi votre confiscation, » il ne s'agira plus que de s'assurer d'un inquisiteur et de deux » témoins; et, fussiez-vous des saints, vous serez brûlés comme hé» rétiques. » Ils ne prévoient pas en effet à quoi ils s'exposent, quelque élevés qu'ils soient, ceux qui laissent changer les lois et altérer les formes. « Le connétable, qui n'avait pas encore oublié sa dis» grace sous le règne précédent, en entendant cette espèce de pro» nostic, dit l'historien, fronça le sourcil, et changea de couleur; » les autres ministres reculèrent d'épouvante; le roi lui-même, in» terdit et confus, dit qu'il examinerait de nouveau l'affaire en son » conseil, et elle resta suspendue. »

Le parlement s'occupait aussi d'un procès entre les jésuites et l'université. Seul corps enseignant les belles lettres dans Paris, celle-

ci voyait avec inquiétude des rivaux qui ouvraient des écoles émules des siennes. Elle les attaqua, et fit principalement valoir contre eux leur dévouement, presque exclusif, au pape. Leur établissement fut jugé dangereux; l'arrêt leur défendit d'enseigner publiquement. Les jésuites succombèrent, mais se relevèrent bientôt avec plus d'éclat, comme ils ont toujours fait jusqu'à leur dernière chute.

L'université comptait sept ou huit mille écoliers, non des enfans, comme on les a vus depuis, mais des jeunes gens envoyés des provinces et accumulés dans de petits colléges. L'habitude de se rencontrer dans les classes formait entre eux une union qui les rendait redoutables. On ne sait à quelle occasion il s'éleva une querelle entre eux et les apprentis, fils de marchands et ouvriers, vivant chez leurs pères ou leurs maîtres, divisés en corporations, qui avaient chacune leurs bannières, sous lesquelles marchaient leurs élèves respectifs. Les écoliers élevèrent aussi des enseignes. Ces troupes se choquèrent, il y eut des combats, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine que le parlement ramena le calme dans la capitale.

Cette compagnie était composée alors de cent soixante magistrats, divisés en deux semestres, qui servaient par tour. Ce partage était très commode à la cour pour l'enregistrement des impôts, parce que, si elle prévoyait des obstacles dans un semestre où la sévérité dominait, elle attendait la session de l'autre, reconnu pour plus indulgent. Cette contrariété d'opinion mettait habituellement entre les deux parties une espèce d'envie et de haine dont la cour profitait. Tout passait au parlement après de légères remontrances, néanmoins avec cette clause, conservée par un reste de pudeur, au bas de l'édit d'enregistrement, *de l'exprès commandement du roi.*

L'abus des semestres était si frappant, que le roi lui-même ne put résister à la prière que le parlement lui fit de les supprimer. Il le promit, et chargea la compagnie de faire un plan de constitution, qui rendît au parlement son premier lustre; mais ce ne fut qu'après qu'il eut profité des vices de l'ancienne. On exigea des grandes villes jusqu'à dix-huit cent mille livres pour prix du sel de leurs greniers, qu'on les força d'acheter, laissant aux oficiers municipaux le droit d'en fixer la valeur en le faisant prendre à leurs concitoyens. Cela ne passait dans l'édit que pour un adoucissement de l'impôt, que le monarque voulait bien ne pas exiger comptant, par égard pour le peuple. Plusieurs provinces eurent permission de se rédimer de la gabelle, moyennant des sommes qui entrèrent dans les coffres du roi. C'était un avantage présent, mais en même temps une brèche faite aux revenus royaux, qu'il faudrait bientôt réparer. Les villes auxquelles l'exhaussement des droits sur le sel et les boissons ne suffisait pas pour payer leur quote-part des dix-huit cent mille livres, ou qui ne voulurent point de cet adoucissement, par lequel elles auraient créé sur elles-mêmes un impôt perpétuel, furent autorisées à emprunter des particuliers cette quote-part, et à créer ainsi sur

elles-mêmes des rentes; et comme le roi avait intérêt à la bonne administration de cette gestion, il lui plut d'établir dans chacune de ces villes un commissaire général surintendant de l'administration des deniers communs.

L'énumération des offices nouveaux dont quelques-uns à la vérité avaient leur utilité, mais dont la plus manifeste pour le présent était de remplir les coffres du roi, cette énumération étonne. Dans chaque présidial, un receveur et payeur des gages; dans le ressort de tous les parlemens du royaume, un tribunal dit *de la table de marbre*, pour l'inspection et police des eaux et forêts. Il n'y en avait eu jusque là qu'un seul dans tout le royaume. Ces nouveaux tribunaux étaient composés de treize offices mis à prix. Une augmentation de cinq membres, dans chaque bailliage des sénéchaussées; des arpenteurs jurés, gardes, gruyers, concierges, capitaines de châteaux royaux en nombre illimité et tous payant patentes. Sous prétexte d'extension donnée à des juridictions existantes, on haussa la finance des anciens pourvus, et il leur fut enjoint, sous peine de confiscation, de lever sous deux mois de nouvelles provisions. Le roi fit aussi des emprunts en son nom, et il fut défendu aux particuliers de créer des rentes sur eux pour emprunt, jusqu'à ce que celui du roi fût rempli. On gémit de ces déprédations tyranniques et de ces formes vexatoires, quand on sait à quoi l'argent qui en revenait était employé dans une cour dépensière et dissolue. Il est arrivé à Henri II de donner la seigneurie de Gannat, en Bourbonnais, à un nommé Lambert, joueur de violon, en considération de son mariage avec une simple demoiselle, qui ne méritait pas mieux que lui une pareille faveur. Le parlement fit des remontrances, dans lesquelles il dit au roi en personne qu'il n'était qu'usufruitier des domaines de la couronne, et que, s'il ne pouvait se dispenser d'accorder des graces à ceux qui les avaient méritées par des services réels rendus à l'état, il devait les borner à la durée de son règne.

Henri II écoutait, ne se fâchait pas des remontrances et continuait à faire ce qui lui plaisait. Comme il n'aimait pas à se réformer, il se souciait fort peu que les autres se corrigeassent. Aussi sa cour était pleine de désordres. Il y en a eu peu d'aussi dissolues. Le public fut instruit du libertinage qui y régnait, par un procès éclatant entre une demoiselle de Rohan et Jacques de Savoie, neveu de la duchesse d'Angoulême, duc de Nemours, son séducteur, qu'elle voulait forcer à l'épouser, en vertu des promesses qu'ils s'étaient faites mutuellement, et du mariage par simples paroles de présent qui en avaient été la suite. Le parlement cassa une convention aussi abusive, et déclara illégitime l'enfant qui en était provenu. Comme presque tous les courtisans parurent en témoignage dans cette affaire, il se révéla des turpitudes dont rougirent les personnes qui respectaient encore les mœurs. L'ancienne galanterie avait disparu, et avait été remplacée par la licence des camps, d'autant plus

corruptrice, que la guerre, qui autrefois se faisait avec quelques ménagemens, était devenue en ces derniers temps, pour la jeune noblesse, une école de libertinage sans égards, et de brigandage sans pitié.

Un évènement inattendu fit espérer aux peuples qu'ils allaient être délivrés de ce fléau. Charles-Quint, qui avait donné le Milanais à Philippe son fils, et qui y avait joint les royaumes de Naples et de Sicile, lorsqu'il épousa Marie, reine d'Angleterre, lui remit encore la couronne d'Espagne, la domination du Nouveau-Monde, la Flandre, et en général tous ses étas, excepté l'empire qu'il garda encore quelques mois, dans l'espérance que Ferdinand, son frère, qui était roi des Romains, et auquel en cette qualité la couronne impériale devait appartenir si Charles abdiquait, voudrait bien la céder aussi à son neveu Philippe. Mais Ferdinand tint bon contre les sollicitations de son frère, et celui-ci, ne pouvant le gagner, lui abandonna l'empire, ne réservant de toutes ses possessions qu'une pension alimentaire de cent mille écus.

Il avait déjà prêté l'oreille à quelques propositions d'accommodement. Les négociations furent renouées sitôt que Philippe monta sur le trône. L'intention des conciliateurs, qui s'abouchèrent à Vaucelles, près de Cambray, était de faire une paix définitive; mais ils y trouvèrent tant de difficultés, qu'ils se contentèrent d'une trève de cinq ans. Elle fut conclue au commencement de l'année suivante. Le traité portait que chacun garderait ce qu'il possédait au moment de la publication; que le duc de Savoie, les Siennois et le pape seraient compris dans la trève; et que les prisonniers seraient mis à rançon, et rendus de part et d'autre. Coligny, qui en avait été le négociateur pour la France, fut chargé de la faire signer à Philippe et à Charles-Quint.

Les peuples reçurent avec transport la nouvelle trève. On espérait que, pendant l'espace de cinq ans, des négociateurs habiles et bien intentionnés pourraient amener une paix durable; mais de nouvelles tempêtes troublèrent la sérénité qui commençait à se montrer. L'orage vint d'Italie.

Le cardinal Caraffe, qui prit le nom de Paul IV, était d'une de ces familles napolitaines fidèlement attachées à la maison d'Anjou. D'abord évêque de Théatéa ou Chiéti, il avait renoncé aux dignités ecclésiastiques pour se confiner dans la retraite avec les clercs séculiers qu'il avait fondés sous le nom de Théatins. Prévenu de l'opinion de son mérite, Paul III l'en fit sortir, et séduit peut-être par une sévérité de caractère qui était plutôt opiniâtreté que fermeté véritable, il l'agrégea au sacré collége, où il se montra toujours opposé à l'empereur. Il était octogénaire lorsqu'il fut élu pape par l'influence de la France.

Paul, de mœurs irréprochables, profondément persuadé des droits et de l'autorité de l'Eglise sur ses vassaux, prit la résolution de ré-

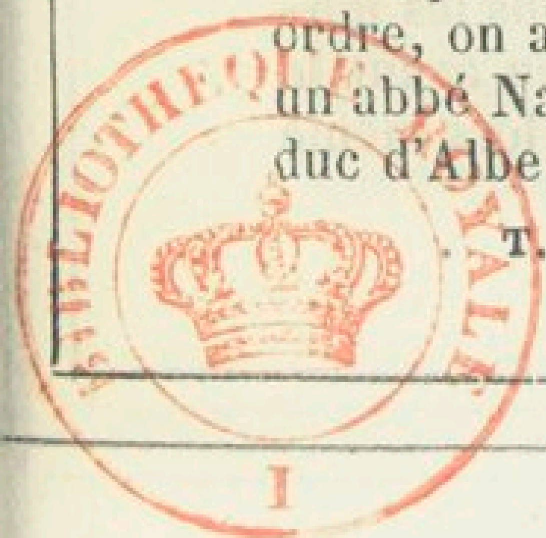
former le clergé, en commençant par les cardinaux, d'établir une police sévère dans la ville, de s'y rendre le maître, et de réprimer l'audace des barons romains. Il avait quatre neveux, par lesquels il se proposait de se faire aider dans cette entreprise. Il confia à l'aîné Jean Caraffe, comte de Montorio, tous les détails de l'administration civile; et au second, Charles Caraffe, qui avait passé sa jeunesse dans le tumulte des armes, son chapeau de cardinal, la légation de Bologne et l'administration de la guerre, et gratifia les autres de postes importans et lucratifs.

Mais si c'était assez pour leur avidité, c'était trop peu pour leur ambition. Les Caraffes observaient avec un œil d'envie que les autres papes prédécesseurs de leur oncle, non contens d'enrichir leurs neveux, leur avaient donné des souverainetés que leurs familles possédaient encore; ils n'osaient en espérer autant du vieillard qui ne se serait jamais permis l'aliénation des biens de l'église. Il ne leur restait donc d'espérance que sur les fiefs des familles autrefois favorisées, fiefs dont la confiscation pouvait avoir lieu à leur profit, si on réussissait à forcer par quelque ruse les possesseurs à se rendre coupables de félonie, en refusant d'obéir au souverain pontife.

Pour arriver à ce but, ils se servirent de la connaissance qu'ils avaient du caractère ferme et opiniâtre de leur oncle. Voyant que dans la réforme des abus il se comportait sans aucun ménagement, ils l'engagèrent, par une approbation exagérée et des exhortations pressantes, à ne point se relâcher et à agir avec encore plus de dureté, persuadés que de là s'engendreraient des mécontens ; que les barons qui se sentiraient en état de se défendre refuseraient d'obéir; qu'il faudrait alors en venir aux armes, et que les conquêtes faites sur des biens qui s'étaient déjà soustraits à la domination de l'église, sous la seule redevance de l'hommage, leur seraient adjugés par leur oncle sans répugnance.

Sur ce plan, les hostilités commencèrent : les vassaux maltraités réclamèrent l'assistance de l'empereur dont ils étaient la plupart alliés. Le pape pouvait réclamer celle du roi de France : il en était tenté ; mais il faisait réflexion que ce serait donc lui, le père commun des fidèles, qui pour ses droits personnels mettrait aux mains les plus puissans monarques de la chrétienté , et allumerait une guerre capable d'embraser toute l'Europe. Il n'avait pas cru devoir être mené si loin, et paraissait se repentir et disposé à subir plutôt la honte d'un accommodement désavantageux que d'en venir à des extrémités si fâcheuses.

Pour triompher de ce scrupule, le cardinal Caraffe fit mouvoir de nouveaux ressorts, et, dit l'historien Garnier qui raconte ce fait, s'il ne fut pas lui-même l'artisan de l'intrigue, il sut en profiter. Par son ordre, on arrêta à Rome un Calabrois nommé Spina, et à Bologne un abbé Nanni, tous deux en correspondance avec un secrétaire du duc d'Albe : le premier, chargé d'assassiner le cardinal; le second,



d'empoisonner le pape. Ils furent interrogés, condamnés juridiquement, et punis du dernier supplice. Les papiers des coupables furent présentés déchiffrés au pape. Le crédule Paul se persuade sans aucun doute que l'empereur, qu'on lui montre comme son ennemi personnel, le fauteur des hérétiques, l'improbateur de ses réformes, le soutien et le protecteur des rebelles, est l'auteur ou du moins l'instigateur du complot; il le déclare tel dans un discours animé en plein consistoire, gémit de la nécessité où Charles-Quint le réduit de recourir aux armes pour venger cet attentat et mettre sa vie en sûreté. L'ambassadeur de France, qui était présent, lui offre le secours de son maître : il l'accepte, et dès ce moment on pose les bases d'un traité par lequel le pontife s'engage à donner au monarque l'investiture du royaume de Naples, et à l'aider tant de ses troupes que du crédit de sa maison, assez puissante dans ce royaume pour y faire renaître la faction angevine. Le cardinal de Lorraine fut envoyé à Rome pour y mettre la dernière main. Cependant Charles fut instruit de l'existence du traité de Rome presque aussitôt qu'il fut conclu ; et ce fut pour en prévenir les suites qu'il fit faire d'abord des ouvertures de paix ou de trêve, et que, courbé sous le poids des infirmités, il prit ensuite la résolution d'abdiquer, et de laisser entre des mains plus fermes le soin de négocier la paix ou de continuer la guerre. Trois mois seulement après s'être démis du souverain pouvoir, il eut la consolation de voir atteindre, par la trêve de Vaucelles, le but qu'il s'était proposé.

Rien n'était plus contradictoire dans la conduite de Henri que cette trêve de Vaucelles, après le traité de Rome. Mais le connétable avait profité de l'absence du cardinal de Lorraine pour faire prévaloir dans le conseil les vrais intérêts de la France : car il représenta que c'était le comble de l'imprudence de prolonger la guerre lorsque la France rencontrait dans la trêve proposée les douceurs de la paix et la jouissance de ses conquêtes, et opposa aux chimériques espérances dont on se berçait la chance que Philippe, époux de Marie, reine d'Angleterre, ne tirât, par la complaisance de sa femme, même malgré le vœu de la nation, des troupes anglaises, qui, jointes subitement aux Flamands, seraient en état de faire en France une irruption dangereuse.

Le pape ne fut pas médiocrement étonné à la nouvelle de la trêve. Cependant il ne se déconcerta pas; et, profitant des stipulations mêmes du traité, il fit passer des légats dans les deux cours, pour y presser des conférences qui devaient amener une paix définitive. Mais, soit duplicité effective, soit appréhension légitime des desseins de l'Espagne contre les Caraffes, le cardinal neveu, envoyé en France, avait des instructions secrètes tout à fait opposées à la paix. Le connétable renouvela alors, pour le maintien de la trêve, tous les motifs qu'il avait fait valoir pour l'accepter, et mit de plus en avant le serment du roi qui rendait son engagement obligatoire, lors même

que la France y eût rencontré moins d'avantages ; mais il trouva contre lui une cabale nombreuse. Toute la jeunesse de la cour, trop puissante sous le faible Henri II, demandait la guerre à grands cris. Deux femmes, que leur état aurait dû tenir dans des opinions contraires, s'accordaient à presser le roi de s'y déterminer : Catherine de Médicis, l'épouse, dans l'espérance de faire retourner en Italie, avec un beau commandement, Strozzi, son parent, qui en avait été injustement rappelé ; la duchesse de Valentinois, la favorite, au contraire, pour faire décorer de ce commandement le duc de Guise, dont le frère Claude, duc d'Aumale, avait épousé une de ses filles. Enfin, le duc de Guise et son frère le cardinal de Lorraine avaient les motifs les plus pressans de désirer une expédition en Italie. Si elle était confiée au duc, ainsi qu'il l'espérait, il comptait, se croyant plus héritier de la maison d'Anjou, comme arrière-petit-fils d'Yolande, fille du bon roi René, que le roi de France, qui n'avait d'autre droit que la cession faite à Louis XI par Charles II, comte du Maine, neveu du même René ; il comptait, dis-je, qu'il surviendrait dans le cours de cette expédition des circonstances heureuses dont il pourrait s'aider pour entrer en possession de ce riche héritage, et le cardinal ne se promettait pas moins que la tiare, si son frère se trouvait à la tête d'une armée française près de Rome, lorsque le pape, qui était d'une extrême vieillesse, viendrait à mourir.

Quelque favorables au reste que fussent ces dispositions à la cause du pontife, le légat eût peut-être échoué dans sa négociation, sans un incident imprévu qui triompha de l'obstination du connétable. Le pape se vit attaqué par les Espagnols : or, si la trève liait le roi pour lui interdire l'agression, le traité avec le pape ne lui faisait pas une moindre obligation de protéger un vieillard dont les dangers provenaient de son attachement à la France, surtout s'il n'était pas l'agresseur. L'était-il ? ne l'était-il pas ? C'est ce qu'on ne saurait décider que par une connaissance qui nous manque, celle des intrigues secrètes des deux cours. Quoi qu'il en soit, voici les faits :

Paul IV avait surpris les lettres du ministre d'Espagne à sa cour, qui rendait compte au duc d'Albe des levées de troupes de certains barons romains, et de leurs dispositions à la révolte, pour peu qu'ils fussent soutenus par lui. Sur cette connaissance, non seulement il dépouille les uns et excommunie les autres, mais il fait même arrêter l'un des envoyés d'Espagne. En vain le duc le redemande ; en vain il offre des voies d'accommodement, le pape est sourd à toutes ses propositions. Le duc fait alors entrer ses troupes sur les terres de l'église, et prend possession des différentes villes, dont il s'empare au nom du saint siége et du pape futur. Montmorenci n'osa plus dès lors insister dans son opinion ; et le roi, à force d'être flatté du titre de protecteur du saint siége, et de conquérant du royaume de Naples, accorda son consentement à un envoi de secours : il s'en fit des réjouissances à la cour, comme si c'était une victoire indubita-

ble à laquelle on allait courir. Le pape avait déjà un pressant besoin de l'appui de la France : les succès des Espagnols avaient été si rapides, que Paul, malgré sa fierté, avait sollicité une trève de dix jours, puis de quarante. La décision du conseil de France lui rendit bientôt toute sa hauteur, et il en donna un éclatant témoignage en faisant déclarer Philippe rebelle envers son suzerain, et comme tel déchu de son royaume de Naples.

Philippe, de son côté, usait de tous les mauvais procédés qui pouvaient rappeler la guerre avec la France. L'échange des prisonniers, qui avait été le motif de la trève, éprouvait chaque jour des retardemens par de mauvaises chicanes sans cesse renaissantes : de plus, les gouverneurs de ses frontières des Pays-Bas s'étaient permis des tentatives de surprise sur celles des Français, et n'avaient été que désavoués. Avec les dispositions des esprits en France, c'était plus qu'il n'en fallait pour regarder la guerre comme effectivement rallumée. Brusquement donc, et sans déclaration préalable, selon les formes usitées jusqu'alors, une armée française, commandée par l'amiral de Coligny, fait irruption dans l'Artois, prend la ville de Lens, la pille, et ravage la frontière. Le duc de Guise, à la tête d'une autre armée beaucoup plus forte, passe les monts, et s'avance jusqu'au Milanais. Il aurait pu s'en emparer, dans la surprise où se trouva le gouverneur espagnol qui n'avait ni vivres ni argent ; mais, gêné par ses instructions et par les persécutions des Caraffes pour se diriger immédiatement sur Naples, Guise passa outre après avoir pris quelques petites villes, et alla joindre le duc de Ferrare, qui devait être généralissime des armées pontificale et française réunies. Cet expédient avait été imaginé afin de gagner les souverains italiens, qui auraient eu peut-être quelque répugnance à se voir commander par un Français, et qui n'en auraient pas sans doute à servir sous l'un d'entre eux. D'ailleurs le duc de Ferrare était beau-père du duc de Guise ; et, comme il fut stipulé, par l'accord fait avec lui, que les appointemens considérables qui lui étaient alloués comme général, il les toucherait absent de l'armée comme présent, le gendre espérait bien qu'amateur de son repos et peu belliqueux son beau-père se soucierait peu d'essuyer les fatigues de la guerre et d'en courir les hasards. En effet Hercule d'Est reçut en grande cérémonie, de la main de Guise, le bâton de commandant à la tête des deux armées, puis regagna promptement son château, emmenant même ses troupes nécessaires, disait-il, pour sa sûreté.

Guise marcha donc vers le royaume de Naples. Le duc d'Albe, vice-roi, n'ayant pas de troupes suffisantes pour se présenter devant une si puissante armée, fut d'abord embarrassé, et délibérait de se retirer sous la protection de quelque place forte, lorsque Guise quitta son camp et se transporta à Rome, pour conférer avec le pape sur la conduite de la guerre, et pour faire donner à l'armée et à la France des sûretés qui pussent rendre l'expédition indépendante

des révolutions que de nouveaux intérêts pourraient amener. Il y resta un mois, très caressé, donnant et recevant des fêtes brillantes. On a dit, sans trop de preuves, qu'il avait pour but subsidiaire de se faire des partisans, tant dans la ville que dans le sacré collége, afin d'obtenir la tiare pour le cardinal de Lorraine son frère, quand Paul IV viendrait à céder la place : mais tout ce que gagna le courtisan français, ce fut d'exciter la jalousie des Caraffes, piqués de ce que, malgré leurs efforts, son luxe surpassait leur magnificence. A peine y avait-il quelque chose de prêt du contingent qu'ils devaient fournir, en sorte que ce ne fut qu'avec une défaveur notable que Guise put entrer en campagne ; mais sa présence était assez pour eux, qui ne tendaient qu'à obtenir des conditions avantageuses de Philippe. Tel avait été le véritable but de leur politique, et ils l'avaient obtenu; aussi étaient-ils en pleine négociation avec le duc d'Albe. Le duc de Guise, aussi mal secondé, ne fit aucun progrès. Dragut, qui devait attaquer les côtes de Naples avec une flotte formidable, ne sortit même pas du Bosphore. Le baron de La Garde parut à la vérité avec vingt-cinq galères, et prit une petite ville. Ce fut tout l'exploit de l'armée de mer : celle de terre se ruinait en marches et en contremarches pour attirer le duc d'Albe à une bataille ; mais celui-ci avait compris que c'était vaincre que de rester sur la défensive contre un ennemi qui tente une invasion. Il ne put être forcé à intervertir le plan qu'il s'était formé, et tous les honneurs de la campagne lui restèrent.

On n'était pas encore au milieu de l'été, lorsque Guise demanda des secours en France, et menaça de retourner si on ne lui en envoyait pas : mais on était bien éloigné de pouvoir lui en faire passer. Philippe II, attaqué à l'improviste, mais poursuivi mollement, avait eu le temps de rassembler aux Pays-Bas, sous le commandement d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et l'un des héros de sa race, une armée beaucoup plus considérable que celle de Henri dont les principales troupes étaient en Italie. Cependant les premiers efforts des Espagnols échouèrent devant Rocroy qu'ils assiégèrent inutilement : cette entreprise, dans laquelle les forces de l'ennemi se développèrent, fit connaître le tort qu'on avait eu de ne pas mieux concerter ses mesures. A la négligence, comme il arrive, succéda la précipitation; on courut au devant de l'ennemi avec des forces inégales, et on fut souvent battu.

Dans le besoin d'argent on eut recours à la ressource ordinaire des créations d'offices. On érigea sous ce titre, et en nombre illimité, les commissions d'huissiers priseurs, et jusqu'à celles de mesureurs de charbon. Deux magistrats furent ajoutés aux présidiaux ; la compétence de ces siéges fut augmentée, et, pour leur donner plus d'importance, on leur accorda une chancellerie et un sceau. Les impôts furent aussi augmentés : la rigueur que la nécessité pressante forçait de mettre dans la perception les rendait encore plus onéreux. On

entendait de tous côtés des murmures et des plaintes; la crainte et les alarmes commençaient à percer dans la nation; mais la cour n'en paraissait pas inquiète et se livrait aux plaisirs. Dans ce temps fut célébré le mariage de Diane d'Angoulême, fille naturelle du roi et veuve d'Horace Farnèse, duc de Castro, avec François de Montmorenci, fils aîné du connétable. On remarqua dans ces noces une magnificence qui contrastait singulièrement avec la misère des peuples. Cette alliance avait été l'occasion de l'édit de Henri contre les mariages clandestins, édit auquel on donna un effet rétroactif pour rompre un engagement imprudent du fils du connétable avec une demoiselle de Piennes.

On songea enfin à hâter la levée des troupes ordonnée en Suisse et en Allemagne, et le roi s'approcha du théâtre de la guerre, à la tête de son armée commandée par le connétable. Séjournant à Reims, il y reçut un héraut de Marie, reine d'Angleterre, qui lui déclarait la guerre. Cette princesse avait cédé aux empressemens impérieux de son époux, qui menaçait de la quitter, si elle ne se joignait à lui contre la France. Elle obtint des Anglais de prendre part à la querelle de Philippe. C'est, dit-on, la seule guerre contre la France où les Anglais entrèrent avec répugnance. Ils joignirent dix mille hommes à l'armée espagnole, déjà forte de cinquante mille, et à laquelle la France n'en avait guère que vingt-quatre mille à opposer. En revanche, Henri engagea les Ecossais à une diversion contre l'Angleterre; et, afin de rendre commun l'intérêt des deux couronnes, il se prépara à accomplir le mariage arrêté entre le dauphin François II et Marie Stuart.

Après avoir manqué Rocroy, mais attiré toutes les forces françaises du côté de la Champagne, le duc de Savoie, par un mouvement aussi rapide qu'imprévu, alla investir Saint-Quentin, dont la garnison avait été affaiblie. La place, qui n'était fortifiée que par ses marais, n'avait que trois cents hommes de garnison, point de munitions et très peu de vivres. L'amiral de Coligny, neveu du connétable, et alors neveu chéri, s'y jeta avec cinq cents hommes, qui ne pouvaient tenir long-temps. Montmorenci s'en approcha, et, le dix août, jour de Saint-Laurent, y fit entrer quelques secours. Protégé par des marais qui le séparaient de la ville et des quartiers ennemis, et qu'on ne pouvait tourner qu'avec beaucoup de temps, ou traverser que sur une chaussée étroite, il espérait avoir le loisir de se retirer. Il se trompa: la chaussée, plus large qu'il ne l'avait cru, donna à la cavalerie la facilité de se former dans la plaine. En vain le prince de Condé l'en fit avertir; il trouva mauvais qu'un jeune homme voulût lui apprendre son métier, et perdit un temps précieux à achever l'introduction de son convoi au travers du marais. Il donna enfin l'ordre du départ; mais il avait à peine fait une lieue que la cavalerie espagnole, commandée par Lamoral, comte d'Egmont, Philippe de Montmorenci, comte de Horne, et le prince de Brunswick, l'attaquèrent en queue

et sur les deux flancs, l'empêchèrent de continuer sa route, et donnèrent à leur infanterie et à leur artillerie le temps d'arriver. Il fallut combattre. Mais l'imprudence du connétable, sentie et appréciée par toute l'armée, avait ôté toute confiance. Dans le trouble général, Montmorenci s'adressant à d'Oignon, vieil officier expérimenté : « Bon homme, lui dit-il, que faut-il faire ? — Monseigneur, répondit d'Oignon, je vous l'aurais dit il y a deux heures, maintenant je n'en sais rien. » Il y eut à peine de la résistance; en un moment l'armée française fut mise en désordre, enfoncée et dispersée. Voyant qu'il n'y avait plus de ressource, et honteux de survivre à sa faute et à sa défaite, le connétable s'était jeté au milieu des ennemis : il fut blessé, fait prisonnier, et une multitude de seigneurs avec lui. On n'avait pas songé à la retraite, et personne n'y pourvut; les vainqueurs poursuivirent les fuyards jusqu'à La Fère, et jonchèrent la terre de morts et de blessés. On fait monter la perte des Français entre huit et dix mille hommes : tous les bagages, toutes les tentes, les vivres et les canons furent perdus. L'ennemi ne perdit que quatre-vingts hommes.

Cette horrible défaite ouvrait aux ennemis le chemin de la capitale : aussi dit-on que, lorsque Charles-Quint en apprit la nouvelle dans sa solitude, son premier mot au messager fut : *Mon fils est-il à Paris ?* Il n'est pas constant cependant que c'eût été le parti le plus sage, à cause des garnisons que l'armée espagnole eût laissées derrière elle, et qui gênant les convois auraient pu mettre ses subsistances au hasard. Quoi qu'il en soit, la prospérité fit sur les ennemis le même effet que la terreur sur les Français. Ceux-ci avaient fui en désespérés; ceux-là, comme s'ils étaient stupéfaits de leur victoire, n'en profitèrent pas. Au lieu d'avancer sur Paris, qui était dans la plus grande consternation, Philippe II, qui n'arriva à son armée qu'après la bataille, retourna contre Saint-Quentin. La ville fut prise d'assaut. Coligny, qui résista jusqu'à la fin, fut fait prisonnier. La plupart des seigneurs et des capitaines se sauvèrent à temps par les marais. Les ennemis s'amusèrent ensuite à prendre les petites villes du Catelet, de Ham, de Noyon. Pendant ce temps, le duc de Nevers rassembla les débris de l'armée, côtoya les ennemis et les inquiéta. Les Suisses, engagés pour la France, hâtèrent leur marche. Les troupes d'Italie furent rappelées. Guise arriva le premier, et fut déclaré généralissime ou lieutenant-général du royaume. Les Allemands et les Flamands de Philippe, chargés de butin, désertèrent par bandes, et les Anglais voulurent retourner dans leur île pour s'opposer aux Ecossais : il ne resta à Philippe que des Italiens et des Espagnols, trop éloignés de leur pays pour songer à aller y cacher le produit de leurs pillages; de sorte qu'après une si grande victoire qui devait être décisive, il se vit contraint de regagner la Flandre, enrichi de trois ou quatre villes, seul prix de tout le sang qui avait été répandu. La France perdit en Italie les dangereux alliés

qui lui avaient mis les armes à la main. Le pape plus sincèrement attaché à la France que ses neveux, avait hâté lui-même le départ de Guise, et s'était résigné à demander la paix; mais il la voulut honorable, et son inflexibilité ordinaire la lui obtint. Les barons rebelles continuèrent à être sacrifiés, les Caraffes furent ménagés, et Paul, leur oncle, envoya aux deux rois une exhortation pathétique de faire la paix. Le duc de Ferrare enfin, qui s'attendait à être sacrifié par l'Espagne, et que devait attaquer Octave Farnèse, qui avait déserté le parti de la France, fut sauvé par la médiation de Cosme de Médicis, dont la politique appréhendait la prépondérance de l'Espagne en Italie.

Guise, qui croyait être venu au secours d'un royaume défaillant, se trouvant, au contraire, à la tête d'une armée florissante, signala le commencement de son généralat par une action d'éclat, propre à relever le courage des Français. Depuis deux cent dix ans que la ville de Calais était entre les mains des Anglais, nos rois avaient plusieurs fois inutilement tenté de la recouvrer. Cette ville passait pour imprenable. La mer d'un côté, un marais de l'autre, traversé par une chaussée étroite coupée par des forts, semblaient en défendre toute approche; aussi le duc ne fut-il pas peu étonné quand le roi lui fit la proposition de l'attaquer. Mais Senarpont, gouverneur de Boulogne, qui en possédait le plan, pour l'avoir levé lui-même par parties en différentes visites qu'il avait faites à Calais, en avait reconnu les défectuosités, et avait bien remarqué surtout qu'à l'approche de l'hiver les Anglais, par économie, en diminuaient la garnison. Sur ces renseignemens Guise tenta l'aventure. Après avoir masqué son projet, il investit tout à coup la place. La garnison du premier fort de la chaussée était en dehors, elle fut repoussée, et si vivement poursuivie, qu'elle traversa son fort sans pouvoir le fermer, et se réfugia dans le second. Celui-ci au point du jour fut battu ainsi qu'un autre à l'entrée du port, près duquel on était parvenu par un petit chemin reconnu par Senarpont, entre la mer et les dunes. A la nuit le fort de la chaussée était si endommagé, que le gouverneur profita de l'obscurité pour en retirer ses troupes. Celui du port ne tint guère plus long-temps; en sorte qu'en trois ou quatre jours Guise se trouva au pied de la ville et de la citadelle. Les murs de celle-ci étaient vieux et sans terre-plein, mais ils étaient baignés par la mer. A la marée basse, l'artillerie établie sur la plage foudroie une des tours; et, avant le retour de la mer, huit à neuf cents hommes parviennent à s'y loger, pour protéger l'entrée de l'armée au moment du reflux. Dans l'intervalle, ils furent chargés avec furie par la garnison; mais, s'étant maintenus dans leur poste, l'abaissement des eaux amena la reddition de la place, après six jours d'attaque. Le siége ne pouvait pas durer plus long-temps sans qu'on fût obligé d'y renoncer. Les habitans qui ne voulurent pas rester eurent permission de se retirer où ils voudraient, ainsi que les soldats de la garnison, excepté le gouverneur

et cinquante officiers, au choix du duc de Guise. Même condition fut imposée au commandant de la garnison de Guines; et moyennant l'évacuation du château de Ham, que les Anglais exécutèrent d'eux-mêmes, la France rentra en vingt-deux jours en possession du comté d'Oye. Ce petit pays, regardé par le gouvernement d'Angleterre comme la ressource de la garnison de Calais, était parfaitement cultivé et plein de bestiaux. L'armée s'y reposa pendant trois mois dans l'abondance.

« L'artillerie, les munitions, les meubles, les laines, les étoffes » précieuses, et toutes les richesses de cette ville opulente, qui était » le seul entrepôt de tout le commerce d'Angleterre et des Pays-Bas, » demeurèrent à la disposition du duc de Guise. Il mit à part ce qu'il » y avait de plus précieux, pour récompenser les principaux officiers, » auxquels il distribua des gratifications de deux, de six, de vingt et de » trente mille livres, abandonna le reste au pillage, et ne réserva » rien pour lui. C'est par de pareilles libéralités, qui surpassaient sou- » vent celles des plus grands monarques, qu'il gagnait le cœur de la » noblesse, et se rendait l'idole du soldat. »

Pendant cette expédition, le roi avait convoqué les états généraux à Paris pour le but ordinaire, savoir, de l'argent. On remarque que c'est improprement qu'ils ont été appelés états généraux, parce qu'ils ne furent pas convoqués selon la forme usitée; car, par la raison que l'urgence des circonstances forçait d'en dispenser, ils ne furent pas précédés d'assemblées provinciales destinées à élire les députés et à préparer la matière des cahiers et des doléances; on n'appela pour le clergé que des évêques et archevêques; pour la noblesse, des sénéchaux et des baillis, qui en étaient les chefs; et pour le tiers-état, des maires et des échevins : le roi y fit aussi entrer les présidens de tous les parlemens, et comme, y compris les gens du roi de celui de Paris, ils étaient en nombre à peu près égal aux représentans du tiers, le monarque jugea à propos d'en faire un quatrième ordre sous le nom d'état de la justice, qui eut rang immédiatement après la noblesse.

Henri II parla avec sensibilité des malheurs du peuple, montra le plus grand désir de réformer les abus, en donna l'espérance, mais remontra qu'il ne pouvait y travailler qu'à la paix; dit que pour l'obtenir il fallait de grands efforts; que pour faire ces efforts il fallait de l'argent; qu'il avait vendu ses domaines; qu'il en coûterait à son cœur de mettre de nouveaux impôts; qu'il leur laissait à imaginer les moyens de garnir le trésor public sans trop fouler le peuple, et il insinua qu'il avait besoin de trois millions d'écus d'or au moins.

Le clergé offrit, par l'organe du cardinal de Lorraine, un million, non compris les décimes; l'orateur de la noblesse, ses biens et sa vie; celui de la justice, après de grands remercîmens de la faveur faite à la magistrature, offrit aussi corps et biens; et celui du tiers-état accepta de bonne grace la charge des deux millions restans. Le

cardinal, après cette effusion générale de générosité, reprit la parole; il fit observer qu'il était important que cet argent fût levé au plus tôt, et dit que le clergé, sentant cette nécessité, avait fait une liste de mille personnes les plus aisées de son corps, qui donneraient sur le champ chacune mille écus, dont la masse des contribuables leur tiendrait compte à des termes fixés. Le prélat exhorta les membres du tiers à suivre la même marche : ils s'y accordèrent dans le premier moment; mais quand ils se mirent à l'ouvrage, ils reconnurent qu'un pareil choix ne pouvait se faire que par des recherches dans la fortune des particuliers, des délations suivies de haines dont ils auraient tout l'odieux, et qu'il valait bien mieux que l'emprunt fût mis proportionnellement sur les hôtels de ville dont les officiers, connaissant les facultés de chacun, étaient en état d'en faire une juste répartition. Car c'est un emprunt, disait le cardinal, un emprunt, et pas autre chose; le roi espère bien le rembourser, et en attendant il paiera la rente au denier douze, au lieu que le million du clergé est un pur don. Comme il importait peu de quelle manière viendrait l'argent pourvu qu'il arrivât, cette forme de mettre l'emprunt sur les hôtels de ville fut agréée, et devint même plus avantageuse au roi qu'on n'avait espéré, parce que, sous prétexte de priviléges de charges, le roi vendit fort cher des exemptions que les plus riches achetèrent, de sorte que le prétendu emprunt frappa à la fois les plus malaisés comme les plus riches.

Jamais argent n'a été offert avec plus d'empressement que celui de ces états généraux. On était dans l'ivresse de la joie pour la prise de Calais. Les membres chargèrent le cardinal de Lorraine de dire au roi que si la somme qu'ils votaient actuellement ne suffisait pas à ses besoins, il pouvait les rassembler hardiment et qu'ils en fourniraient de nouvelles. Il y eut de grandes réjouissances à Paris; le roi voulut y assister avec toute sa cour: il envoya demander à souper à l'hôtel de ville pour le jeudi gras. Vingt-cinq bourgeoises les plus apparentes, femmes et filles des principaux magistrats, furent choisies pour tenir compagnie à la famille royale; les fils des principaux marchands, en uniforme de soie, se distribuèrent le service de la table. Le plancher de la salle, par grand luxe, était couvert de nattes; le plafond, orné de branches de lierre entrelacées de guirlandes; les murailles, de riches tapisseries surchargées des écussons du roi, de la reine, du duc de Guise, du cardinal de Lorraine, et, ce qui est à remarquer, de la duchesse de Valentinois.

Le défaut d'ordre et de police ôta tout l'agrément de la fête, et y introduisit la confusion. La foule ne laissait pas de places aux personnes invitées. Les plats étaient pillés avant que d'arriver sur la table, et plusieurs s'en levèrent sans boire ni manger. Le poète Jodelle avait proposé de donner une représentation de sa tragédie d'*Orphée*; c'était une espèce d'opéra. Les acteurs, pressés, pouvaient à peine se remuer sur le théâtre; le principal était enrhumé,

et, malgré sa toux, voulait toujours continuer : on le fit taire. Les danses commencèrent, et tout le monde était retiré à onze heures. Brantôme appelle ce genre de spectacle tragi-comédie. Il réunissait aux paroles la musique, la danse et les décorations : « Chose, dit-» il, qu'on n'avait pas encore vue en France, car auparavant on ne » parlait que des farceurs, des cornards de Rouen, des joueurs de » la Bazoche, et autres sortes de badins et joueurs de badinages, » farces, momeries, facéties; même il n'y avait pas long-temps que » ces belles facéties et gentilles comédies avaient été inventées, » jouées et représentées en Italie. »

La conquête de Calais par le duc de Guise ajouta un grand lustre à la gloire qu'il s'était acquise par la défense de Metz. En arrivant à la cour, outre les honneurs et les éloges dont il fut comblé, il eut la satisfaction de voir Marie Stuart, reine d'Ecosse, sa nièce, épouser François, dauphin de France. Il fit pendant la cérémonie les fonctions de grand-maître de la maison du roi à la place du connétable de Montmorenci, qui était prisonnier chez les ennemis. Guise était très bel homme, poli, insinuant, persuasif; Henri II, auquel on avait inspiré des soupçons et des craintes sur son ambition, commençait à s'accoutumer à lui. On en avertit Montmorenci; il obtint, sur sa parole, la liberté de venir à la cour. Il fut d'abord reçu du roi avec quelque froideur; mais bientôt il reprit auprès du monarque son ancienne faveur.

Cette diversité d'intérêts qui s'établissait à la cour ne put échapper à l'attention des calvinistes. Ils y aperçurent un moyen d'étendre leur religion, et de se procurer la liberté du culte, par la protection des grands seigneurs, devenus leurs prosélytes. On comptait entre les principaux l'amiral de Coligny et Dandelot, son frère, neveu du connétable. Le cardinal de Lorraine les dénonça au roi. Dandelot se trouvait à la cour. Il avait été élevé avec le roi, et en était fort aimé; le monarque le fit appeler, et l'interrogea lui-même sur sa croyance : non seulement il avoua sa nouvelle opinion, mais insultant aux dogmes, aux rites et aux ministres catholiques, il la défendit avec si peu de ménagement, que le roi irrité le fit mettre en prison, et le priva de la charge de colonel-général de l'infanterie française, qui fut donnée à Montluc. Dandelot cependant, sur les instances du cardinal de Châtillon et de l'amiral de Coligny, ses frères, et sur celles même du cardinal de Lorraine, ayant consenti à laisser dire une messe en sa présence, fut relâché; mais, calviniste persuadé, il se reprocha toute sa vie cette complaisance.

L'attaque du cardinal, frère du duc de Guise, contre les neveux de Montmorenci, fut regardée comme une rivalité plutôt de crédit que d'opinions. Les zélés des deux religions se rangèrent chacun sous leur chef, et prirent l'un contre l'autre un ton de faction et de parti : les catholiques, fiers de marcher sous les étendarts du défenseur de Metz, du conquérant de Calais, du restaurateur de la France,

héros si grave, si éloquent, si généreux; les calvinistes, glorieux de voir à leur tête des hommes reconnus pour hardis capitaines, de mœurs austères, sacrifiant biens et dignités, et risquant même leur vie pour le soutien de leur religion. Ce genre de dévouement, qui ne prouve pas toujours la bonté d'une cause, lui assure d'ordinaire l'approbation et la faveur des indifférens, et les rend ardens pour sa défense. Cette manière de penser s'était glissée jusque dans le parlement : les réformés, loin d'y être condamnés selon la rigueur des lois existantes, y trouvaient indulgence et protection. Les cardinaux de Lorraine et de Tournon firent consentir le roi d'opposer l'inquisition à cette connivence, mais sous l'inspection des évêques, et non pas comme juridiction dépendante du pape : le parlement, auquel l'édit fut envoyé, résista quelque temps; cependant, dans un lit de justice, il consentit à l'enregistrement, à condition qu'il n'y aurait que les membres du clergé régulier et séculier qui seraient soumis à ce tribunal, et il crut remporter une grande victoire que d'en garantir les laïcs.

Dans ce même lit de justice furent abolis les semestres du parlement. Cette réforme donna de l'embarras. Comme en réunissant les deux grand'chambres, une seule devenait trop nombreuse, on partagea ses fonctions en trois divisions, chacune de vingt-six conseillers, sans les présidens : chambre du conseil, chambre du plaidoyer, chambre de la tournelle; même opération pour les enquêtes. Mais il arriva que les attributions de quelques unes de ces dernières chambres étaient des affaires si rares et si peu importantes que souvent elles se trouvaient sans occupation. On n'en paya pas moins les gages, et il fut permis de recevoir les épices qui avaient été supprimées par plusieurs édits.

Guise, après son triomphe, retourna à l'armée. Il en donna une division de sept à huit mille hommes au vieux La Barthe de Thermes, qui venait d'être fait maréchal, et le chargea d'aller piller la Flandre et d'attirer l'attention de l'ennemi de ce côté, pendant que lui-même assiégeait Thionville, la plus forte place des Pays-Bas. Thermes remplit sa mission douloureusement pour les Flamands de la frontière. Comme il revenait chargé de butin, il fut rencontré par le comte d'Egmont, général espagnol, beaucoup plus fort que lui. Cependant, retranché sur le bord de la mer, près de Gravelines, le général français se défendit vaillamment; la victoire même penchait de son côté, lorsque des vaisseaux anglais qui croisaient dans ces parages, attirés par le bruit du canon des combattans, dirigent leur artillerie sur les Français qu'ils foudroient. Cette attaque imprévue les déconcerte : la cavalerie fuit à toute bride, l'infanterie rend les armes et est faite prisonnière avec les généraux. Ce fut le dernier exploit des Espagnols dont put se réjouir Charles-Quint, qui mourut à peu de temps de là dans sa retraite du couvent des Hiéronymites de Saint Just.

Cependant Guise, après la prise de Thionville, s'avança jusqu'à

Amiens pour couvrir la Picardie. L'armée de l'ennemi, devenue très nombreuse, était commandée par le duc de Savoie, dont Henri II occupait les états depuis le commencement de la guerre. Une plaine de cinq ou six lieues seulement séparait les deux camps, elle pouvait servir de champ à une grande bataille; mais la considération du danger que les deux partis couraient les retint deux mois dans l'inaction. Philippe craignait qu'une seule défaite ne lui coûtât les Pays-Bas, un des beaux fleurons de sa couronne; Henri, qu'une victoire n'ouvrît à l'ennemi la Picardie et la Champagne, ce qui reculerait de beaucoup la paix que l'un et l'autre désiraient moins par inclination que par le besoin né de la détresse des peuples.

Le cardinal de Lorraine avait déjà fait des démarches à ce sujet. On le soupçonne de s'y être porté, dans la crainte qu'elle ne se traitât et ne se conclût sans son intervention et celle de son frère ; ce qui aurait donné un grand relief à la faction Montmorenci, leur rivale. Le connétable, relâché sur sa parole, était retourné à jour précis dans sa prison, plus sûr que jamais de la faveur du roi, qui lia avec lui un commerce secret dont l'intimité présente des circonstances singulières. L'historien Garnier les décrit ainsi : « Le roi ne rougissait » pas de s'abaisser jusqu'à lui servir d'espion, l'informait journelle» ment de ce qui se faisait et se disait à la cour à son préjudice ; des » vexations auxquelles étaient exposés ceux qui lui restaient sincè» rement attachés ; des trahisons de plusieurs autres qu'il croyait ses » amis, et qui s'étaient vendus à la faveur; des mesures sourdes que » prenaient le cardinal et le duc de Guise pour le supplanter et le dé» truire dans son esprit, si la chose eût été possible. La duchesse de » Valentinois, indignée que les Guises commençassent à la dédaigner » pour s'attacher à la reine, appuyait de tout son crédit la faction du » connétable, rendue chancelante par son absence, et contribua beau» coup à lui conserver le plus haut rang dans la faveur. Le monarque » tantôt servait à cette dame de secrétaire, tantôt lui cédait, puis re» prenait la plume, comme on peut s'en assurer par quelques lettres » de cette correspondance secrète, conservées à la bibliothèque du » roi, qui sont de deux écritures, et qui finissent ordinairement par » cette formule : *Vos anciens et meilleurs amis*, *Diane et Henri.* » Le roi le priait, le conjurait, lui ordonnait de se racheter à quel» que prix que ce fût, de ne compter pour rien les sacrifices qu'il fau» drait faire. »

Le connétable était traité avec beaucoup de considération par les généraux et ministres du roi d'Espagne qui le visitaient souvent. Ces égards firent craindre au cardinal qu'il ne prît à son insu, des mesures pour la paix entre eux et le prisonnier ; c'est pourquoi il s'était hâté, après la prise de Calais, d'ouvrir lui-même une négociation sans ordre et sans pouvoirs. La duchesse de Lorraine, dépouillée du gouvernement des états de son fils et de sa tutelle pendant qu'il était élevé à la cour de France, désirait passionnément

embrasser ce fils chéri. Le prélat s'engagea à lui procurer ce plaisir, si elle pouvait s'avancer sur la frontière, où il le mènerait lui-même. Elle vint accompagnée, comme le cardinal de Lorraine l'avait désiré, du cardinal de Granvelle, principal ministre de Philippe II. On écouta les propositions du prélat français avec une extrême froideur. On lui en fit d'autres, les plus exorbitantes; il en résultait que le roi d'Espagne voulait qu'on lui rendît tout, et ne rien rendre lui-même. On n'avait donc rien conclu; mais le cardinal de Lorraine, en réfléchissant sur la dureté des conditions de Granvelle et de ses adjoints, et sur leur fermeté, se persuada que, quelque envie qu'eût le roi de retirer le connétable des mains des Espagnols, il ne consentirait jamais à le racheter à un si haut prix; que, par conséquent, la guerre durant, son frère continuerait à en être l'arbitre et le héros, et établirait ainsi la puissance de sa famille sur des fondemens que la faction rivale ne pourrait ébranler. Ainsi, quoiqu'il n'eût pas réussi à un accommodement, il s'était retiré content.

Mais la douairière de Lorraine, qui avait conçu quelque espérance de cette conférence sur la frontière, ne s'en vit pas déchue sans ressentir de la peine; elle écrivit au cardinal, et le pria d'obtenir que des commissaires français pussent se réunir avec des Espagnols dans l'abbaye de Cercamp, près d'Amiens, pour y conférer sur la paix. A l'invitation de la princesse, se joignit auprès de Philippe II le duc de Savoie, qui voyait avec regret, depuis le commencement de la guerre, ses états entre les mains de Henri II, à cause de l'intérêt qu'il avait toujours montré à la maison d'Autriche. Les deux rois consentirent à des conférences; celui d'Espagne nomma quatre de ses principaux ministres, et celui de France le même nombre : à leur tête était le connétable et le maréchal de Saint-André, fait aussi prisonnier à la bataille de Saint-Quentin. Fils du gouverneur du roi, il avait été élevé avec lui, et Henri II avait en lui grande confiance. « Montmorenci, prisonnier sur sa parole, profita de ce » moment de liberté pour aller trouver le roi à son camp d'Amiens, » sous prétexte de se procurer une instruction particulière. Le mo- » narque, impatient de revoir son ami, alla bien loin à sa ren- » contre, le serra tendrement dans ses bras; et, ne pouvant con- » sentir de le perdre un moment de vue pendant le peu de temps » qu'il lui était permis d'en jouir, il partagea avec lui sa chambre et » son lit. »

On s'accorda dès les premiers jours à faire une trêve, à renvoyer de part et d'autre les mercenaires qui composaient la plus grande partie des armées, en les payant; ce qui ne fut pas aisé du côté de la France. Il fallut négocier avec eux, promettre de les payer à la frontière et de leur donner des otages. Le duc de Nevers, toujours généreux, s'offrit à leur en servir. Ce préliminaire donna des espérances qui ne se réalisèrent pas promptement. Les commissaires

espagnols reçurent la nouvelle de quelques avantages remportés en Piémont, où Brissac, presque abandonné par la France, se défendait toujours, mais éprouvait des pertes. L'annonce de ces succès rendit les ministres de Philippe aussi exigeans et aussi fermes que le cardinal de Lorraine les avait trouvés dans l'entrevue sur la frontière. Pendant les débats, arriva une autre nouvelle aussi importante, savoir, la mort de l'épouse de Philippe II, Marie, reine d'Angleterre, dont les ambassadeurs assistaient aux conférences. En conséquence de cet incident, elles furent déclarées non rompues mais suspendues, pour être reprises sous trois mois, à Cercamp ou ailleurs, la trève subsistant toujours.

Comme les commissaires français avaient déjà, lors de cette suspension, commencé à mollir, les Guises publièrent que tout était perdu si le roi continuait à mettre au nombre de ses plénipotentiaires deux prisonniers qui ne jugeraient aucun sacrifice au dessus du prix qu'ils mettraient à leur liberté. Le connétable, choqué de voir ainsi calomnier ses intentions, en quittant Cercamp, alla trouver le roi à Beauvais, le supplia d'accepter la démission de sa charge de grand-maître de sa maison, et déclara, en retournant en Flandre, qu'il était déterminé à ne se plus mêler d'affaires, et à finir ses jours en prison, si le roi d'Espagne ne le mettait à une rançon telle qu'il pût la payer; mais les plénipotentiaires espagnols, considérant qu'en tenant Montmorenci éloigné des affaires ils tomberaient dans les mains des Guises, intéressés à continuer la guerre, engagèrent Philippe II à recevoir une rançon; il la fixa à deux cent mille écus. On est fâché de ce que le connétable se prêta à la clause que la somme serait réduite à moitié, si la paix se faisait par son entremise.

A la reine Marie succéda, sur le trône d'Angleterre, sa sœur Elisabeth. L'espèce d'affront que lui fit Henri II, de permettre que Marie Stuart, épouse du dauphin, prît avec le titre de reine d'Ecosse celui de reine d'Angleterre, n'empêcha pas cette habile politique de consentir à une paix que l'ordre à établir dans son royaume lui rendait nécessaire. La grande difficulté était l'article de Calais : il répugnait aux Anglais d'abandonner pour toujours une ville si importante; les Français étaient décidés à ne la point céder. On prit un milieu qui sauvait aux Anglais la honte de l'abandonner et qui en assurait la possession aux Français : Henri II s'obligea à restituer Calais, Guines et le comté d'Oye dans huit ans, et à procurer, en attendant, une caution de marchands étrangers, qui s'obligeraient à payer cinq cent mille écus d'or, si la cession n'était pas faite au temps convenu, sans que cette amende dispensât le roi ou ses successeurs d'évacuer ces places. L'Angleterre, de son côté, s'engageait pendant le même temps à ne rien entreprendre contre la France ou contre l'Ecosse, et cette clause fournit dans la suite aux Français le prétexte de conserver Calais.

Les conférences pour la paix générale se reprirent à Cateau-Cambrésis : elle y fut signée dans le mois de mars. Elle a été appelée *la paix malheureuse*, et elle mérite ce nom, si on la juge plutôt du côté de la gloire que de l'utilité. Henri II abandonna les villes qui lui restaient dans le duché de Milan, dans la Toscane, le Ravenat, le Mantouan, le Montferrat, le Piémont, à l'exception de Turin, Quiers, Pignerol, Chivas et Villeneuve, jusqu'à l'éclaircissement de ses droits, toute la Savoie, la Bresse, le Bugey, la protection de Sienne, les droits sur Gênes, l'île de Corse, le royaume de Naples et ses dépendances, le comté d'Ast, la principauté d'Orange, en un mot deux cents places fortifiées ou non : mais on doit observer qu'elles étaient la plupart dans des pays éloignés, et qu'on ne pouvait s'obstiner à les retenir sans se résoudre à une guerre extrêmement dangereuse, dans l'état de faiblesse où la France se trouvait; guerre cruelle, acharnée, dont on ne pouvait prévoir la fin. Henri II, pour les places dont Philippe s'était emparé en Picardie, rendait le Luxembourg et le Charolais : les villes de Metz, Toul et Verdun restaient unies à la France; le territoire de la ville de Thérouenne que Charles-Quint avait renversée de fond en comble revint à la France. Par représailles il fut accordé à Henri de démanteler celle d'Ivoi, avant de la remettre à l'empereur. Cette réciprocité à laquelle tint Henri ne fut point tout à fait un acte de vaine gloire de sa part; elle était politique, et ne fit point de malheureux. On stipula aussi des mariages : Elisabeth, fille aînée du roi, princesse aimable, destinée d'abord à don Carlos, fils de Philippe, fut accordée au roi d'Espagne même; Claude, sa seconde fille, à Charles, duc de Lorraine, et Marguerite, sa sœur, à Emmanuel Philibert, duc de Savoie, le vainqueur de Saint-Quentin. Enfin, le pape, l'empereur, toutes les villes et tous les états de l'empire, les rois de Pologne, de Suède et de Danemarck, l'Ecosse, l'Angleterre, la république de Venise, les Suisses et leurs alliés, les ducs de Savoie, de Lorraine, de Florence, de Ferrare, de Mantoue, d'Urbin, les seigneuries de Gênes et de Lucques, étaient invités nommément à accéder au traité, sans exclure personne de ceux qui voudraient s'y faire comprendre.

Le duc de Guise s'opposa dans le conseil à la ratification du traité avec une vivacité et une hauteur qui déplurent au roi. Il avait déjà mécontenté le monarque, en exigeant que la survivance de la charge de grand-maître de sa maison, dont le connétable s'était démis, ne fût pas accordée au duc de Montmorenci, son fils. Le roi l'avait en effet promise au dernier; mais il le nia au duc de Guise en rougissant, et ne la donna ni à l'un ni à l'autre. Dans les remontrances de Guise, qui ne manquait pas de raisons plausibles, on voit percer le dépit d'un général auquel la paix allait enlever l'occasion des exploits militaires, le fondement le plus assuré de son crédit et de sa puissance. Son opinion était au reste celle de tous les guerriers, qui, de père en fils, depuis Charles VIII, brillaient dans cette carrière. Entre autres

on vit arriver en hâte à la cour Brissac, demandant que le Piémont, où il guerroyait, ne fût pas compris dans le traité, et s'offrant de le défendre seul contre toutes les forces de l'Espagne. Au fond, l'opinion publique était contre le traité, et le connétable de Montmorenci, qui en avait été le principal agent, ne recueillit d'éloges que de la part des personnes véritablement sensibles à la misère des peuples, dont les maux avaient été sans cesse aggravés pendant soixante-seize ans de cette malheureuse guerre d'Italie, qu'on croyait interminable. Henri II eut une sincère obligation à son *compère* de l'avoir délivré de ce fardeau; et, soit en récompense de ce service, soit par habitude de confiance, sa faveur en redoubla, s'il était possible.

Le roi avait encore à se délivrer d'un poids tous les jours croissant. Les calvinistes, malgré les édits sanglans qui les comprimaient, ne cessaient pas de lever audacieusement la tête. Ils avaient fait essai de leurs forces à l'occasion du mariage du dauphin, qui attira à la cour le roi et la reine de Navarre, le prince et la princesse de Condé, et beaucoup d'autres seigneurs qui n'y venaient pas ordinairement, tous imbus des principes de la nouvelle religion, dont ils s'étaient pénétrés dans l'oisiveté de leurs châteaux. Après les fêtes du mariage, les princes, les princesses et les nobles de leur opinion restèrent à Paris, y fréquentèrent les assemblées secrètes de l'église réformée, caressèrent extraordinairement les ministres, et les exhortèrent à redoubler de zèle et d'activité pour propager leur religion. Sous l'égide de cette protection, ceux-ci indiquèrent deux ou trois assemblées consécutives au Pré aux Clercs, promenade fréquentée des Parisiens. Ils y chantèrent à gorge déployée les psaumes de Marot mis en musique.

En entrant dans la ville, cette troupe traversait les rues, continuant son chant avec affectation, précédée et suivie de gentilshommes armés, qui par leur fière contenance semblaient défier les catholiques et la police.

Le roi ordonna des informations sur ces attroupemens. Elles allèrent plus à la décharge qu'à l'inculpation des accusés, représentés comme des gens séduits plutôt que coupables. Les commissaires du parlement chargés de ces recherches dirent que les aveux des personnes interrogées étaient pleins de réticences causées par la crainte d'encourir la vengeance des personnes distinguées qui se trouvaient compromises. Le président Séguier, dans son rapport plein de cette éloquence qui est devenue héréditaire dans sa famille, attribua, comme à son ordinaire, la cause de la multiplication des réformés à la comparaison que le peuple faisait entre la régularité de leurs mœurs et les désordres du clergé. Il s'éleva surtout contre la non résidence des évêques, dont quarante étaient à Paris, et fit sortir tous les abus du concordat de cette hydre que le parlement ne cessait de combattre depuis cent ans. L'orateur parla aussi des nouvelles charges que le roi venait de créer, de nouveaux emprunts pour la dépense des fêtes, emprunts à la vérité représentés comme volontaires dans les préam-

bules des édits, mais qui s'exigeaient. Ces remontrances ne disposèrent pas favorablement le monarque. Il sut qu'il n'y avait pas dans la compagnie une conduite uniforme sur l'exécution des lois portées contre les hérétiques ; qu'une chambre l'adoucissait pendant qu'une autre prononçait avec rigueur, et qu'entre les conseillers enfin et les présidens il y en avait qui, non contens d'adhérer secrètement à la nouvelle religion, la professaient hautement.

On tenait encore alors *les mercuriales*, espèces de tribunal domestique composé des présidens des chambres et des hommes de la compagnie les plus estimés, autorisé par le choix de leurs confrères à exercer sur eux une espèce de censure. Charles VIII les avait établies pour être tenues tous les mercredis de chaque semaine, Louis XII les fixa à quinze jours : sous François I, et depuis lui, elles avaient lieu tous les trois mois. Le monarque, averti qu'il devait s'en tenir une le premier juin, s'y rend accompagné des cardinaux, des princes du sang, du connétable, du duc de Guise, de plusieurs autres seigneurs et d'une forte escorte; il prend sa place d'un air tranquille, sans marquer aucune intention sinistre. Il dit qu'il est instruit qu'il y a dans la compagnie différentes opinions sur la manière de traiter l'affaire de la religion; qu'il est venu pour s'instruire lui-même à fond de la matière, et que chacun ait à parler et dire librement son sentiment.

Les uns opinent à accorder six mois aux errans pour se faire instruire et revenir à résipiscence, faute de quoi ils seront bannis. D'autres disent que mal à propos ils sont appelés hérétiques, puisqu'ils n'ont été ni jugés ni condamnés, et qu'il faut convoquer à ce sujet un concile général. Louis du Faur et Anne du Bourg appuient cet avis avec une chaleur indécente contre l'église catholique, ses rites et ses ministres. Les présidens Séguier et de Harlai prétendent prouver que les arrêts de la cour, qui sauvaient quelquefois les accusés, ne sont point contradictoires aux édits, qu'ils ne font que les interpréter; le président Christophe de Thou veut qu'on punisse ceux qui censurent les arrêts de la cour, *où ils n'avaient rien à voir;* le président Baillet, au contraire, dit qu'il convient de revoir et de réformer, s'il y a lieu, les arrêts controversés; et Minart, qu'il faut exécuter à la rigueur les lois contre les hérétiques : en appuyant cette opinion, il cita comme un exemple à imiter celui de Philippe-Auguste, qui en un seul jour avait fait brûler en sa présence six cents hérétiques, et il loua beaucoup les exécutions barbares renouvelées contre eux en différens temps.

Le roi écouta tranquillement tous ces discours. Se retirant ensuite avec ses principaux conseillers dans une chambre, la séance tenant toujours, il se fait apporter par le greffier la liste des membres de la compagnie, examine les avis qui étaient déjà inscrits, rentre dans la salle, et dit qu'il n'est que trop vrai, ce qu'il avait refusé de croire jusqu'alors, qu'il y a dans son parlement un grand nombre

d'hérétiques; qu'il serait en droit de punir le corps entier pour les avoir gardés dans son sein; mais qu'il ne confondra pas l'innocent avec le coupable. Le connétable monte au trône pour recevoir les ordres du roi, descend et va saisir sur leur siége du Faur et du Bourg, et les remet à Montgommeri, capitaine des gardes. Chavigny, autre capitaine reçoit l'ordre d'aller arrêter six autres conseillers dans leurs maisons. Antoine Fumée, Eustache de la Porte et Paul de Foix furent seuls trouvés; les autres se sauvèrent. Le lendemain le parlement fit le procès à Jacques Spifame, évêque de Nevers, qui s'était marié et retiré à Genève: il fut dégradé, et le procès commença contre les prisonniers.

Pendant qu'on y travaillait, les ministres et députés des églises de l'Ile-de-France, de la Normandie, de l'Orléanais, de l'Aunis et du Poitou, tinrent dans le faubourg Saint-Germain leur premier synode national. Après avoir rédigé en quarante articles les constitutions propres à maintenir l'union et la discipline entre leurs sociétés éparses et indépendantes les unes des autres, ils s'occupèrent du sort des prisonniers, et recoururent à l'intercession de l'électeur palatin et du duc de Wirtemberg, qui les avait servis deux ans auparavant, en faveur de quelques uns des leurs, arrêtés à la suite d'une rixe entre eux et les catholiques dans la rue Saint-Jacques; mais le roi, qui depuis la paix n'était plus tenu aux mêmes égards pour les religionnaires d'Allemagne, rejeta leurs prières. Il fut même très courroucé de ce que ses sujets osaient tenir, sans ses ordres, des assemblées réglementaires dans sa capitale, et recourir à la protection des princes étrangers, pour le forcer, s'il était possible, de faire grace à ses sujets réfractaires. Il ordonna que le procès fût suivi rigoureusement, et jura, dans sa colère, qu'il les verrait de ses propres yeux expirer dans les flammes.

Pendant ces opérations, qui consternaient les uns et faisaient triompher les autres, Paris, où tout se confond, la tristesse et la joie, la misère et les richesses, était dans l'agitation pour le mariage de madame Élisabeth, fille du roi, avec le roi d'Espagne. Il y avait des bals, des festins, et surtout des joutes, auxquelles se plaisait singulièrement Henri, qui était très adroit et un des plus beaux hommes de son royaume sous les armes. Il courut deux jours contre tous les tenans, et fut toujours victorieux. Le troisième, qui était le 28 juin, le dernier du tournoi, sortant de la lice, où il avait déjà rompu cinq ou six lances, il aperçoit Montgommeri, capitaine de ses gardes, qui y tenait encore la lance haute; il court contre lui, baissant seulement sa visière, sans se donner le temps de l'attacher; Montgommeri brise sa lance dans le plastron du roi. Le choc lève la visière, l'ébranlement ne permet pas au capitaine de retenir son bras, et du tronçon qui lui restait à la main il frappe le roi si violemment à l'œil droit, qu'un éclat y pénètre jusque derrière la tête. Le monarque chancelle, tombe; la blessure était mortelle. Il vécut cependant quinze

jours, mais dans une léthargie perpétuelle. Peu de jours avant sa mort, le mariage de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie fut célébré sans cérémonie.

Henri II mourut à quarante ans, après douze ans de règne. Il laissa de Catherine de Médicis trois filles et quatre fils, dont trois ont régné; trois autres enfans, de trois différentes maîtresses, et aucun de Diane de Poitiers qui l'a captivé toute sa vie. Mézerai dit de ce monarque : « Qu'il était bon maître pour ses domestiques, libéral, » facile à pardonner, franc, très attaché à la religion; mais il ajoute » qu'il était faible d'esprit, plus propre à être conduit qu'à gouver- » ner, et qu'il surchargea le royaume d'impôts de toute espèce, et » l'endetta de plus de quarante millions, dont ses ministres et ses fa- » voris s'enrichirent prodigieusement.

Le règne de Henri II est un des plus malheureux de la monarchie. Ce prince n'a été sans guerre que les trois derniers mois de sa vie. Jamais, jusqu'à lui, les impôts n'ont été si multipliés, si onéreux, si variés. Il se fit illusion, s'il crut rendre service à son peuple en couvrant la France de tribunaux. Il ne fit que multiplier les suppôts affamés de la justice, que le bon roi Louis XII appelait *porte-sacs,* et qu'il ne voyait jamais sans frémir. Henri II empruntait avec honte, recevait avec avidité, et dépensait avec une scandaleuse profusion. Par son imprévoyance et son obstination à accumuler l'élite de ses troupes en Italie, deux fois il risqua la ruine de son royaume, qui aurait été envahi sans la résistance miraculeuse de Metz, et l'aveuglement non moins étonnant de Philippe II, après la victoire de Saint-Quentin. Henri avait un sens droit, qui lui suggérait ordinairement le meilleur avis dans son conseil; mais il dédaignait de se donner la peine de le faire prévaloir. De cette indifférence pour le bien ou le mal qui pouvait arriver, ainsi que de la facilité à se laisser séduire, vint entre autres la guerre sollicitée par les princes Caraffes, qui mit la France à deux doigts de sa perte.

François II, âgé de 15 ans et demi.

François II n'avait pas seize ans quand il monta sur le trône, le 10 juillet 1559. Il était déjà uni par les liens du mariage à Marie Stuart, reine d'Ecosse. Ces jeunes époux, chargés de deux sceptres, et trop faibles pour les porter, les laissèrent tomber entre les mains de ceux qui eurent l'adresse de gagner leur confiance (1).

Pendant onze jours qui s'écoulèrent entre la blessure du roi et sa mort, Anne de Montmorenci, connétable de France, son ministre et son favori, mit tout en œuvre pour conserver quelque part dans le gouvernement. Il écrivit aux princes du sang, les exhortant à venir prendre leur place dans le conseil du roi : ses instances s'a-

(1) De Thou, liv. XXIII.—Davila, liv. I.

dressaient surtout à Antoine de Bourbon, roi de Navarre, le plus proche héritier du trône après les frères du roi. Il lui mandait de se hâter; que le moindre délai allait donner à des étrangers une supériorité qu'on ne pourrait plus leur ravir. Enfin il envoyait courrier sur courrier, excitait les uns, sollicitait les autres, et ne négligeait rien pour former un parti capable de tenir tête à celui des princes lorrains.

Ceux-ci, connus sous le nom de Guises, prenaient des mesures bien plus efficaces. Oncles de la jeune reine, par elle ils captivaient le roi, et imprimaient dans son esprit toutes les manières de penser nécessaires à la réussite de leurs projets (1).

Il n'y avait plus que Catherine de Médicis, mère du roi, capable de balancer leur crédit; mais ils trouvèrent moyen de la gagner, en abandonnant à sa colère les personnes qui lui déplaisaient, entre autres Diane de Poitiers, maîtresse de Henri II. Tant que celle-ci disposa des graces, les Guises s'attachèrent à elle : un d'entre eux même, Claude, duc d'Aumale, comme on l'a dit, épousa une des filles de la favorite, et toute la famille se ressentit de ses bienfaits; mais, sitôt qu'elle cessa de leur être utile, ces ambitieux la sacrifièrent, et avec elle ceux que proscrivit Catherine : eussent-ils été jusqu'alors leurs meilleurs amis, tous furent exilés de la cour, et ne rachetèrent une partie de leurs biens qu'en sacrifiant l'autre. Au contraire, les personnes favorisées de la reine-mère revinrent en triomphe, fêtées et caressées par les Guises. A la complaisance ils joignirent l'artifice; il n'y eut sortes de mauvais rapports qu'ils ne fissent, de discours malins qu'ils ne rappelassent, d'anciens mécontentemens qu'ils ne réveillassent, pour indisposer Catherine contre le connétable et ses partisans.

Un plein succès couronna des mesures si bien concertées. Quand les députés du parlement vinrent saluer le roi, après la mort de son père, il leur dit qu'il avait choisi le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, ses oncles, pour gouverner son état, et que désormais on s'adressât à eux. Aussitôt le duc s'empara du commandement des troupes, et le cardinal de l'administration des finances. Nul ne se plaignit, personne ne murmura. Condé et Montpensier, princes du sang, furent envoyés à Philippe II, l'un pour lui faire ratifier la paix, et l'autre pour lui porter le collier de Saint-Michel; et, quoiqu'ils sentissent que cette commission n'était qu'un piége pour les éloigner de la cour, ils partirent sans délai.

Le seul connétable crut pouvoir renouveler des tentatives qu'il avait déjà faites auprès de la reine-mère, afin de l'engager à ne point laisser prendre tant d'autorité aux Guises : elle le reçut fort mal, et lui rappela avec indignation les marques de préférence que, sous Henri II, il avait données à la maîtresse sur l'épouse. Le roi

(1) *Mémoires de Tavannes*, p. 132.

lui conseilla froidement d'aller prendre le repos dans ses terres. Outré d'une disgrace si peu ménagée, le fier vieillard répondit avec une fermeté modeste, parla de ses services passés, offrit de nouveau à son prince ses biens, sa vie propre et celle de ses enfans, et se retira dans son château de Chantilli.

Mais les embarras que Montmorenci avait préparés aux Guises ne tardèrent pas à se former. Le roi de Navarre, quoiqu'à petits pas, venait à la cour; autour de lui se rassemblaient, dans la route, les princes du sang et les chefs des grandes maisons, aussi mécontens les uns que les autres de la puissance souveraine des Lorrains. Ils se réunirent tous à Vendôme, où il se tint une assemblée, dont le connétable fut l'ame, par Dardois, son secrétaire.

Il se présentait deux questions : Fallait-il ôter l'administration aux Guises? Quel moyen devait-on prendre pour y arriver? La première fut décidée tout d'une voix.

Quant aux moyens de réussir, il s'en offrait deux, la violence et la négociation.

Ce dernier prévalut, et le roi de Navarre partit pour la cour, chargé de parler au roi, de lui ouvrir les yeux sur l'abus que ses oncles faisaient de sa confiance, de gagner la reine, de solliciter pour lui et les siens quelque part dans les affaires, des gouvernemens, des pensions et d'autres graces.

Les Guises n'ignoraient pas ce qui se passait à Vendôme; on prétend même qu'ils avaient auprès du roi de Navarre des espions pour éclairer ses démarches, et des pensionnaires pour lui en conseiller de mauvaises (1). Ainsi instruits, ils préparèrent au négociateur une réception selon la connaissance qu'ils avaient de son caractère.

Antoine de Bourbon, chef d'une famille pauvre et décréditée sous les derniers règnes par la révolte du fameux connétable, ne pouvait, quoique homme de cœur et de courage, se dépouiller dans les affaires de cette timidité qui naît de l'infortune (2). Trop heureux d'avoir épousé Jeanne d'Albret, héritière du royaume de Navarre, dont l'alliance lui faisait un sort tranquille, il jouissait des douceurs de la vie, et n'appréhendait rien tant que de voir troubler son repos. Une seule chose était capable de le faire renoncer à son indolence, c'était l'envie de recouvrer la partie de son royaume que l'Espagne lui retenait injustement. Il aimait à se flatter que la France lui procurerait quelque jour cette restitution; désir qui le rendait absolument dépendant de la cour. *Il craignait le cabinet* (3), et recherchait comme une grace la faveur des ministres; il redoutait jusqu'à leur indifférence, étudiait leurs intrigues, non pour les diriger, mais pour n'en être pas la victime; enfin il flottait sans cesse entre la crainte et l'espérance. De là ces incertitudes et ces variations, qui

(1) Laplanche, p. 41.—(2) *Mémoire de Condé*, t. I. Le Labour., liv. I, p. 880. De Serres, liv. I, p. 680.—(3) Le Laboureur.

le rendirent perpétuellement l'instrument des passions des autres, et le jouet de leur politique.

Le plan que les Guises suivirent avec lui fut de l'éblouir par l'éclat de la faveur, de le dégoûter par des longueurs, de le rebuter par des affronts (1). En arrivant à Saint-Germain, quoique annoncé, il ne trouva pas le roi, dont en pareille occasion la partie de chasse était dirigée du côté où arrivait le prince auquel on voulait faire honneur : on l'avait mené exprès à la chasse d'un côté opposé. Ses équipages ne trouvèrent point de place, et lui-même ne trouva point de logement. Le plus bel appartement, destiné naturellement à un roi, premier prince du sang, était occupé par le duc de Guise, qui ne voulut pas le céder, et qui accompagna son refus de bravades et de paroles insultantes. Il ne se présentait à Bourbon que des visages froids et dédaigneux. Voulait-il parler au roi, on ne le lui montrait qu'entre ses deux oncles; et quelque proposition qu'il fît, le jeune monarque le renvoyait toujours à eux, disant qu'il était content de leurs services.

Mal reçu du roi, Antoine se tourna du côté de la reine-mère : l'artificieuse Catherine entrait dans ses peines, plaignait son sort, mais n'agissait pas.

De la cour, le roi de Navarre alla à Paris; on l'avait flatté que sa présence pourrait émouvoir le peuple, et il trouva tout dans la plus grande tranquillité. C'en était trop pour ne lui pas faire perdre courage; cependant, comme il paraissait encore hésiter à quitter la partie, les Guises firent jouer contre lui les dernières machines.

La reine-mère, soit mauvais conseils, soit timidité naturelle, avait, dans les premiers jours de son veuvage, mendié les secours du roi d'Espagne, qui allait devenir son gendre. Ce roi, ancien ennemi de la couronne, et ennemi à peine réconcilié, flatté d'être recherché, répondit par une lettre pleine de bravades, qu'il prenait le royaume sous sa protection, et qu'il écraserait du poids de sa puissance ceux qui seraient assez téméraires pour désobéir au roi et troubler le ministère. On fit voir cette lettre au roi de Navarre : c'était lui montrer une armée prête à fondre sur ses états et à engloutir le reste de son royaume. Il ne tint pas contre ces appréhensions, et le premier prétexte qui se présenta de quitter la cour sans déshonneur, il le saisit.

On eut soin de le lui fournir, en lui proposant de conduire la princesse Elisabeth en Espagne. On flatta Antoine que ce serait une occasion de négocier la restitution de son royaume, et on lui promit de l'appuyer. Le roi d'Espagne qui était prévenu écouta avec quelqu'apparence de bonne volonté les paroles que Bourbon lui porta directement par lettre : insensiblement Philippe se rendit plus difficile : enfin le roi de Navarre, fatigué des longueurs, remit la négo-

(1) De Serres, liv. I, p. 680.

ciation à des ambassadeurs, et se retira dans sa principauté de Béarn, bien déterminé à ne se plus mêler d'affaires.

Telle fut l'issue des projets concertés à Vendôme. Les Guises, attaqués mollement, et si facilement vainqueurs, ne furent que plus hardis à tout oser par la suite. Dès lors on vit régner dans le gouvernement un air de hauteur et d'empire, qui convenait peu aux ministres d'un roi de seize ans.

Mais c'était le ton du cardinal de Lorraine, « qui avait cela, dit » Brantôme, qu'en sa prospérité il était fort insolent et aveuglé, ne » regardant guère les personnes, et n'en faisait cas (1). » Le duc de Guise passait pour être plus modéré : mais d'ailleurs les deux frères possédaient, chacun dans leur état, toutes les qualités qui pouvaient les rendre recommandables.

Par suite de leur caractère autant que par politique, dans les commencemens de leur administration, ils répandirent à pleines mains des bienfaits sur tous ceux qui pouvaient leur être utiles. Le cordon de Saint-Michel devint, par leur entremise, si commun, qu'on l'appela le *collier à toute bête*. Pensions, dignités, bénéfices, rien ne leur coûtait : mais ils ne tirèrent pas toujours de ces graces les avantages qu'ils en espéraient : en gagnant les uns, ils mécontentaient les autres. Comme ils ne s'oubliaient pas dans la distribution des graces, on leur portait envie. Le duc de Guise révolta tout le monde contre son avidité, quand on le vit s'approprier la charge de grand-maître de la maison du roi qu'il enleva au connétable : on l'accusa aussi d'une partialité odieuse, pour avoir gratifié Brissac, son confident et son ami, du gouvernement de Picardie, ôté par ruse à l'amiral de Coligni, qui ne comptait s'en défaire qu'en faveur du prince de Condé ; mais ce qui acheva d'aigrir les esprits fut une inhumanité criante du cardinal.

La cour passait l'arrière-saison à Fontainebleau ; elle y était fort nombreuse, comme il arrive toujours dans un nouveau règne, et nombreuse surtout en personnes qui demandaient, ceux-ci leur solde, ceux-là des arrérages de pensions, des récompenses ou des dédommagemens ; car la pénurie du trésor avait forcé à des réformes sévères dans toutes les parties de la dépense. Fatigué de ces importuns, le cardinal fit planter auprès du château une potence, et publier à son de trompe une ordonnance à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, venues à la cour pour solliciter, d'en sortir dans vingt-quatre heures, sous peine d'être pendues. Il est inutile de faire remarquer quelle indignation excita un pareil édit chez les Français, accoutumés à se croire souvent payés de leurs services par le seul regard du prince. La foule s'écoula en frémissant de dépit, et chacun alla porter son mécontentement dans sa province.

(1) Brantôme, t. VIII, p. 149.

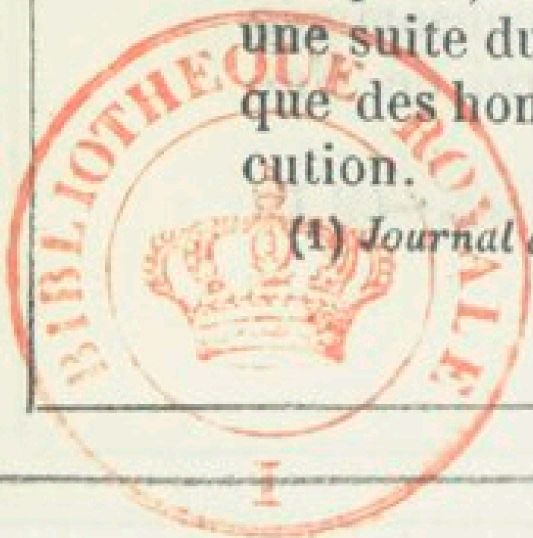
On a vu que, malgré les supplices employés par les deux derniers rois, le calvinisme s'était prodigieusement étendu dans le royaume, et que Henri II, peu de temps avant sa mort, avait fait arrêter cinq conseillers au parlement, plus que suspects des nouvelles opinions; de ce nombre était Anne du Bourg, diacre, d'une bonne maison d'Auvergne, conseiller-clerc au parlement, et neveu d'Antoine du Bourg, chancelier de France sous François I, après Duprat (1).

Le procès des prisonniers, déjà commencé, fut repris avec activité sous le nouveau ministère : il semblait qu'on en voulût surtout à du Bourg, regardé comme le chef. Il employa pour sauver sa vie tous les priviléges que lui fournissait son double état de conseiller et de clerc; mais, comme il persistait dans ses sentimens, ces ressources lui furent inutiles, l'officialité le condamna en novembre 1559. Du Bourg, abandonné au parlement, récusa le président Minard, qu'il regardait comme l'organe des Guises et sa partie. Celui-ci, quoique sommé, pressé, menacé même par l'accusé, continua de s'asseoir au nombre des juges, parce que la récusation fut déclarée non valable; mais, revenant du palais le 12 décembre, il fut assassiné dans la rue d'un coup de pistolet. Dix jours après, du Bourg, condamné à être pendu et brûlé, subit son supplice avec la plus grande fermeté. La faveur de ses confrères et l'habileté de François Marillac, son avocat, l'auraient sauvé, s'il eût exactement gardé le silence que ce dernier lui avait fait promettre. Mais, s'étant fait scrupule des atténuations apportées par Marillac à ses opinions religieuses, et du repentir qu'il lui avait supposé, il désavoua son avocat, et fit signifier ce désaveu à ses juges, qui dès lors ne purent éluder la loi.

Le plus coupable ayant été puni, les autres conseillers furent traités avec indulgence, condamnés à quelques amendes, et relâchés ensuite. On sentit dès lors d'où partait le coup qui avait donné la mort au président Minard, et les gens sages gémirent de voir en France un parti qui commençait à employer la violence pour se soutenir.

De ce moment on s'accoutuma, dans les libelles qui coururent, à mêler la religion aux affaires politiques. Entre les griefs contre le ministère, les mécontens ne manquèrent pas de mettre l'intolérance des Guises, afin d'émouvoir les calvinistes. Les écrivains des Guises, au contraire, ajoutèrent à leurs apologies l'éloge de leur zèle contre les nouveautés, pour enflammer les catholiques en leur faveur. De là se forma des deux côtés l'habitude de confondre la cause avec les personnes. Le catholique, voyant les Guises attaqués, crut qu'ils ne l'étaient qu'en haine de la religion; et, par une suite du même préjugé, le calviniste ne vit dans les mécontens que des hommes qui risquaient tout pour le préserver de la persécution.

(1) *Journal de Brulart. Mémoires de Condé*, t. I.



Ainsi appelaient-ils les efforts que faisait la cour pour abolir la religion de Calvin (1). Ils se plaignaient qu'on avançait contre eux les calomnies les plus atroces. On les avait accusés, dans quelques écrits, de vouloir mettre le feu dans Paris, et forcer les prisons, afin d'exciter une révolte, à l'aide des criminels qui y étaient renfermés. Il est visible, répliquaient les calvinistes, qu'il n'y a que le parti pris de tout hasarder pour nous rendre odieux qui puisse nous faire imputer des abominations dont la seule idée fait horreur : tout cela, ajoutaient-ils, est imaginé par des gens avides de nos dépouilles qui cherchent à nous faire périr en allumant contre nous le faux zèle de la populace. Il semblait en effet que le but du ministère fût d'encourager le peuple au fanatisme : il permettait aux catholiques de s'assembler dans les rues, et de chanter des cantiques devant de petites images de la Vierge. On invitait les passans à ces dévotions ; s'ils refusaient d'y participer, on les maltraitait, et, quelques plaintes qu'il y eût, ces excès restaient impunis : néanmoins la partialité du ministère n'aurait peut-être eu aucune suite, sans les mécontens, intéressés à la faire valoir.

A leur tête était un homme que les difficultés animaient au lieu de l'abattre, esprit raide, inflexible, incapable de revenir, quand il avait une fois pris son parti. Tel fut l'aîné des Châtillons, plus connu sous le nom de l'amiral Coligni. Il avait été ami du duc de Guise; mais, soit rivalités d'honneurs, soit diversité d'intérêts, ils étaient devenus ennemis, et furent toujours irréconciliables (2).

L'amiral avait deux frères bien en état de le seconder ; d'Andelot, colonel de l'infanterie française, et le cardinal de Châtillons, évêque de Beauvais. D'Andelot était un guerrier intrépide, mais sombre; moins taciturne que l'amiral, mais aussi réservé : « De leur nature » ils étaient si posés, dit Brantôme, que malaisément se mouvaient- » ils ; et à leur visage, jamais une subite et changeante contenance » les eût accusés (3). » C'était d'Andelot qui avait inspiré à l'amiral le goût de la nouvelle religion, et on ne doute pas qu'il n'y fût sincèrement attaché. Le cardinal était pénétrant, doux, insinuant, courtisan, délié et excellent négociateur. La capacité des trois frères, leur bonne intelligence, leurs alliances, leurs charges, l'étendue de leurs correspondances, rendirent bientôt formidable à la cour le parti qu'ils formèrent dans l'état.

Il n'est pas aisé de démêler lesquels des calvinistes ou des mécontens firent les premières démarches pour s'unir ; il est même assez vraisemblable, qu'également maltraités par le ministère, ils prirent en même temps la résolution de s'appuyer réciproquement (4). Ce qu'il y a de certain, c'est que cette union fut proposée et consommée dans une assemblée que le prince de Condé, frère du roi de Na-

(1) De Laplace.— (2) *Vie de Coligni.* —(3) Brantôme, t. VIII, p, 163.—(4) De Thou, liv. XXIV. — Davila, liv. I. — Matthieu, liv. IV, p. 213.

varre, tint vers la fin de l'année à La Ferté, un de ses châteaux, sur la frontière de Picardie.

Jamais ce prince ne se serait jeté dans l'intrigue, si on l'avait plus ménagé ; son caractère ouvert et enjoué le rendait peu propre aux méditations profondes de la politique, encore moins à l'austérité commandée par une religion qui ne prêchait que la réforme (1); aussi ne montra-t-il jamais un zèle bien vif. « Il se convertit, dit un au- » teur non suspect, et ne quitta jamais ses goûts, ni ses maî- » tresses (2). » Avec quelques égards, de l'emploi, des pensions, comme il était fier, courageux et pauvre, on aurait pu le retenir ; mais les Guises ou le méprisèrent ouvertement, ou affectèrent de le rechercher pour le jouer et le brouiller avec ses amis ; on lui refusa gratifications et gouvernemens ; il ouvrit donc l'oreille aux insinuations des mécontens, et se livra sans réserve à l'amiral, auquel il était apparenté ainsi qu'au connétable, par Eléonore de Roy, sa femme, nièce du premier et petite-nièce du second.

On prétend cependant qu'à son engagement il mit cette restriction : « Pourvu que rien ne se fît contre Dieu, le roi, ses frères, les » princes ou l'état (3). » Mais cette clause, ajoutée ou pour satisfaire sa délicatesse, ou pour le sauver en cas de mauvais succès, n'influa en rien sur les délibérations de l'assemblée. L'amiral y fit voir, par des rôles sûrs, qu'il y avait en France plus de deux millions de réformés en état de porter les armes (4), et ce fut sur cette connaissance qu'on forma le plan de la singulière entreprise connue sous le nom de *conjuration d'Amboise*.

Il s'agissait d'enlever le roi entre ses deux ministres, d'arrêter ceux-ci, et de faire leur procès : pour cela il fallait lever des troupes, leur donner des capitaines, les mener sans éclat de toutes les parties de la France à Blois, où l'on savait que le roi passerait le printemps pour jouir d'un air plus salubre, nécessaire à sa faible santé. Comme le secret devait être l'ame de l'entreprise, il importait que le chef ne fût point trop distingué, afin de ne point causer de nouveaux soupçons ; qu'il eût néanmoins assez de relief pour donner du poids à son parti ; que les calvinistes enfin crussent ne s'armer qu'en faveur de la religion, et les mécontens seulement contre les Guises.

On parvint à concilier ces différens intérêts en nommant chef apparent de l'entreprise La Renaudie, d'une bonne maison du Périgord. C'était un homme de main et d'exécution, qui depuis longtemps faisait épreuve de dangers et de ressources. Contraint de se cacher pour crime, et de chercher même un asile hors du royaume, il alla à Genève et à Lausanne, y fit connaissance avec les Français qui s'étaient expatriés à cause de la religion, et par sa vie errante il devint comme le lien des réfugiés et des régnicoles.

(1) Le Labour., t. 1, p. 512. — (2) *Vie de Coligni*, l. III. p. 201. — (3) De Serres, t. I, p. 681. — (4) *Vie de Coligni*, l. III.

La confiance était donc établie et les correspondances certaines : il ne s'agissait plus que de réunir les membres dispersés sous un chef déjà connu, qui passait pour intelligent, sage autant qu'intrépide, et, dans l'occasion, brave jusqu'à la témérité. Les auteurs secrets du complot comptaient d'ailleurs sur son éloquence, et principalement sur cet enthousiasme qui, en l'emportant lui-même, devait, par communication, entraîner tous les autres.

Cependant ils ne se fondaient pas tellement sur l'empire d'un zèle aveugle, qu'ils ne prissent des mesures de prudence pour déterminer les scrupuleux et enhardir les timides.(1) On fit venir une consultation de théologiens et jurisconsultes allemands, qui décidèrent que les sujets d'un roi mineur, persécuté par ses ministres pour la religion, pouvaient légitimement se soulever contre eux et les poursuivre à outrance.(2) On donna de plus à La Renaudie, un plan d'opérations dans lequel tous les accidens étaient prévus et le succès rendu infaillible. Il lui fut aussi permis d'insinuer que le prince de Condé se mettrait à la tête au moment de l'exécution ; enfin, soit vérité, soit mensonge politique, on débita que la reine-mère et les plus grands du royaume approuvaient l'entreprise. La Renaudie écrivit aux gentilshommes ses correspondans de se rendre le premier janvier à Nantes, où le parlement de Bretagne tenait alors ses séances, et où l'on devait donner plusieurs fêtes, à l'occasion de quelques mariages des premiers de la province ; circonstances propres à réunir sans soupçons une foule d'étrangers, sous l'apparence de plaideurs et de curieux.

Ils se trouvèrent exactement au rendez-vous : la plupart ignoraient les motifs qui les rassemblaient ; cependant aucun ne marqua ni surprise ni découragement, quand ils surent qu'il était question d'attaquer en pleine paix, dans un royaume sans troubles et sans factions, de frapper, presque entre les bras du roi, des ministres revêtus de son autorité.

La Renaudie fit un discours artificieux, dans lequel il remonta jusqu'à l'établissement des princes lorrains en France, établissement qu'il prétendit ne s'être fondé que sur la ruine des familles les plus illustres : il supposa aux Guises le dessein formé, dès le commencement, de renverser la constitution de l'état ; il les fit auteurs de la persécution des calvinistes, de la disgrace des grands, de l'exil des princes, de la ruine des peuples, et de tous les désordres commis en France depuis leur entrée dans le royaume. A l'entendre, la vie du roi était en danger entre leurs mains. Déjà, disait-il, ils répandent avec affectation le bruit que sa mauvaise constitution ne promet pas de longs jours, afin de faire arriver sa mort quand ils en auront besoin ; alors se trouvant les maîtres par l'éloignement des

(1) Pasquier, l. V, lett. 4, 5 et 6(2). *Mém. de Tavan.*, p. 222. D'Aubigné, t. II, ch. 16, 229.

grands et des princes du sang, ils éteindront le reste de la famille royale, qui ne consiste qu'en quelques enfans, et se placeront eux-mêmes sur le trône.

« Pour moi, ajouta La Renaudie avec véhémence, je jure, je pro-» teste, je prends Dieu à témoin que je ne penserai, ne ferai, ne » dirai jamais rien contre le roi, contre la reine sa mère, contre les » princes ses frères, ni contre ceux de son sang; mais que je défendrai » jusqu'au dernier soupir la majesté du trône, l'autorité des lois et » la liberté de la patrie, contre la tyrannie des étrangers. » Nous le jurons, s'écrièrent tous les assistans. Ils en firent le serment qu'ils signèrent, et se touchèrent dans la main en signe d'union; ils s'embrassèrent ensuite, versant des larmes d'attendrissement, et chargeant d'imprécations les perfides qui seraient assez lâches pour trahir leur foi. On régla, avant de se séparer, la manière de faire les levées, et l'on fixa le lieu et le jour de l'exécution, qui devait être à Blois, le 15 mars; après cela chacun partit pour la province qui lui était assignée.

Tout réussissait à souhait : les Guises amenèrent le roi à Blois, où ils lui procuraient des amusemens, et vivaient dans une sécurité profonde. Pendant ce temps les levées se faisaient avec succès, à la manière d'Allemagne, c'est-à-dire que les soldats s'enrôlaient sans savoir pour quelle expédition, s'obligeant de marcher sans délai à l'ordre du capitaine qui les soudoyait (1). Déjà ceux des provinces les plus éloignées étaient en mouvement, ils avançaient par pelotons, qui grossissaient à mesure qu'ils approchaient, et le centre du royaume se remplissait de troupes. Les Guises cependant ne soupçonnaient rien : ils recevaient bien quelques avis des pays étrangers; on leur mandait de se tenir sur leur garde, qu'il y avait un complot formé contre eux ; mais on ne leur donnait ni lumières ni détails : néanmoins, sur ces faibles indications, par précaution, ils transférèrent la cour de Blois à Amboise. C'était une petite ville plus aisée à défendre contre un coup de main, et munie d'un château assez fort pour attendre du secours : ils se crurent alors en sûreté, et ces hommes si habiles allaient se laisser surprendre, si le chef de la conjuration lui-même ne se fût livré par excès de confiance.

La Renaudie logeait à Paris chez un avocat nommé Avenelles, son ami. Celui-ci, voyant un grand concours de toutes sortes de gens qui se succédaient chez son hôte, eut quelques soupçons; il les communiqua à La Renaudie qui lui avoua la conspiration. Avenelles écoute avec un air d'intérêt, et paraît s'échauffer pour le succès de l'entreprise ; mais, roulant dans son esprit l'importance de l'affaire, les difficultés et les périls, saisi de crainte, il prend le parti d'aller tout révéler au secrétaire du duc de Guise qui était alors à Paris. Sans délai, le secrétaire envoie Avenelles à Amboise ; on l'interroge,

(1) De Laplace, liv. II.

et les Guises voient avec le plus grand étonnement le précipice ouvert sous leurs pas.

A la sécurité succèdent la terreur et les alarmes. Les oncles du roi sentent alors que ce n'est plus contre quelques particuliers isolés qu'ils ont à se défendre, comme ils le pensaient, mais contre un parti formidable, qui a des chefs, un conseil et des soldats. Comme Avenelles, peu instruit lui-même des détails, ne pouvait leur donner les lumières nécessaires, tout ce qui les environne leur devient suspect; ils ne savent si, en donnant des ordres, ils se fient à des amis ou à des ennemis.

Il y avait dans les prisons de Vincennes un nommé Robert Stuart, esprit brouillon, de ces hommes entreprenans qui se font gloire d'être de toutes les affaires hasardeuses. Avec lui étaient renfermés plusieurs autres de même caractère. Les Guises soupçonnent que ces gens, du fond de leurs cachots, pouvaient bien avoir part au complot, et ils les font amener en poste, liés et garottés pour leur arracher la vérité par la torture.

Le conseil rencontra plus juste, en conjecturant que les Châtillons devaient être mieux instruits. La reine-mère, à la prière des ministres, les manda, sous prétexte de prendre leurs avis sur la conduite à tenir dans ces circonstances; peut-être espéra-t-on, en les gardant sous les yeux du roi, empêcher qu'ils n'aidassent les conjurés. De leur côté, les Châtillons vinrent volontiers, se flattant que leur présence ne pouvait être qu'avantageuse à l'exécution.

Introduit dans le cabinet de la reine-mère, l'amiral parla vivement contre la mauvaise administration; il insista principalement sur le mécontentement des peuples, et s'appliqua à faire voir ce qu'il y avait à craindre de l'esprit de discorde qui s'emparait de toute la nation. Il plaida la cause des réformés, et conclut à suspendre jusqu'à la décision du concile les peines capitales décernées contre eux. Les plus modérés du conseil, du nombre desquels était le chancelier Olivier, embrassèrent le même avis, et on dressa un édit en faveur des calvinistes; mais on excepta de l'amnistie les prédicateurs, ceux qui, sous prétexte de religion, avaient formé des complots contre le roi, la reine, ses frères et ses ministres; ceux qui avaient arraché les coupables des mains de la justice, pillé les finances du roi, et arrêté ses lettres et ses courriers. La déclaration fut publiée le 12 mars.

Pour être venue un peu trop tard, elle ne remédia à rien: La Renaudie, sur le transport de la cour de Blois à Amboise, avait changé ses rendez-vous, assigné d'autres postes, fixé l'exécution au 16 au lieu du 15. Le prince de Condé, ne désespérant pas non plus, vint à Amboise avec des gens de main, qui devaient être cachés tant dans la ville que dans le château, pour seconder à temps les tentatives du dehors. Le duc de Guise, fécond en ressources, voyait le péril sans se déconcerter: il n'omit aucune des mesures qu'il pouvait prendre, dans l'incertitude où il se trouvait. Son frère voulait qu'on réunît les

troupes disséminées dans les garnisons des frontières, qu'on levât le ban et l'arrière-ban, et qu'on envoyât ordre de faire main-basse sur tous les gens armés qu'on trouverait par les chemins. Le duc s'opposa à des dispositions qui sans doute feraient avorter la conjuration, mais qui mettraient les complices dans le cas de la désavouer, et de faire un crime au gouvernement de ses mesures et de ses imputations. Il voulait au contraire les laisser tellement s'engager qu'ils fussent pris en flagrant délit ; il fut confirmé dans ce plan par la découverte qu'il fit de celui des conjurés. Linières, l'un d'eux, dénoncé par Avenelles, avait deux frères au service de Catherine. Par ceux-ci on entra en liaison avec lui, et on lui offrit grace et récompense, s'il mettait le gouvernement au courant des résolutions des conjurés. Alors Guise n'agit plus en aveugle : il sut de quel côté devaient venir les plus grands efforts; il connut les embuscades, les lieux de ralliement, les stratagèmes, les ruses, et par conséquent les mesures qu'il fallait y opposer.

Le jeune roi voyait ces mouvemens, et ne savait qu'en penser. Quoiqu'il fût, pour ainsi dire, gardé à vue par ses oncles, il passait toujours quelques doutes jusqu'à lui ; et, au besoin, son bon sens seul lui suffisait pour lui persuader qu'un pareil soulèvement ne pouvait le regarder personnellement. « Qu'ai-je fait à mon peuple qui m'en » veut ainsi ? disait-il quelquefois au duc et au cardinal. Je veux en- » tendre ses doléances, et lui faire raison. Je ne sais, ajouta-t-il, » mais j'entends qu'on n'en veut qu'à vous. Je désirerais que pour un » temps vous fussiez hors d'ici, pour voir si c'est à vous ou à moi qu'on » en veut. » Mais les Guises se gardèrent bien de risquer cette épreuve ; au contraire, le duc profita des troubles pour obtenir la dignité de lieutenant-général du royaume : les lettres en furent expédiées le 17 mars (1).

Dès le 16, les gens de La Renaudie parurent : ils suivirent, autant qu'ils purent, le plan projeté à Nantes. Selon ces arrangemens, une troupe de calvinistes sans armes, avec toutes les marques d'hommes de paix et un air suppliant, devait entrer dans la ville, sous prétexte de présenter une requête au roi. Si on leur laissait le passage libre, ils se flattaient, par leur grand nombre, de se rendre dans un moment maîtres des rues et des remparts. Sur le refus de les laisser entrer, un gros corps de cavalerie, dont ils auraient été soutenus, devait accourir et s'emparer des portes, pendant que l'infanterie, répandue autour de la ville, pénétrerait par les brèches des remparts et les jardins du château. En même temps, les conjurés, entrés dans Amboise depuis quelques jours à la suite des Châtillons et du prince de Condé, tous gens d'exécution, avaient ordre d'aller droit aux Guises, de les arrêter ; et, en cas de résistance, de les tuer sur le

(1) De Serres, t. I, p. 652. Le Labour., t. I, p. 520. *Mémoires de Condé*, t. I, p. 357.

champ. Le prince de Condé se serait mis ensuite à la tête des vainqueurs : maître du roi, il aurait fait, sous le nom du monarque, le procès aux ministres et à leurs adhérens, et se serait emparé du gouvernement.

Instruit du plan d'attaque, le duc de Guise dresse en conformité son plan de défense ; il change la garde du roi et fait murer les portes désignées ; ne voulant pas laisser oisifs le prince de Condé, les Châtillons et leurs complices, qui auraient pu, pendant qu'il se défendait de front, l'attaquer à dos, il les place dans les postes les plus exposés, et les entoure de surveillans, pour les empêcher de se joindre aux rebelles. Il fait sortir de la ville et du château des patrouilles fortes et nombreuses, qui enveloppent les petites troupes, tombent sur les détachemens avant qu'ils soient formés, et les dispersent : tout ce qu'on fait de prisonniers dans la première chaleur est pendu aux fenêtres et aux créneaux du château, afin d'intimider les autres.

Mais, peu effrayés du funeste sort de leurs complices, les conjurés avançaient toujours : une troupe n'était pas plutôt défaite, qu'une autre la remplaçait : tantôt ils résistaient ouvertement, tantôt ils fuyaient et se cachaient pour attendre du renfort. La Renaudie parcourait la campagne, accompagné d'un seul homme ; il pressait les uns, retardait les autres, pour tâcher de les réunir et d'en former des corps capables de défense. Dans cette occupation, il est environné par un parti de royalistes ; il se défend avec intrépidité, tue de sa main le jeune Pardaillan, son parent, qui se met en devoir de l'approcher ; mais il tombe lui-même, frappé d'un coup d'arquebuse que lâche sur lui un page de Pardaillan, et expire à l'heure même. Son corps, porté à Amboise, fut attaché à une potence avec cette inscription : *Chef des rebelles*.

On crut par sa mort l'entreprise absolument déconcertée : en conséquence, pour finir promptement cette fâcheuse affaire, en facilitant une retraite aux conjurés, le chancelier Olivier, malgré les Guises, fit passer un édit par lequel le roi accordait une entière amnistie à ceux qui avaient pris les armes, plutôt, disait-on, par simplicité que par malice, pourvu qu'ils les quittassent aussitôt et qu'ils retournassent chez eux, sauf ensuite à présenter leur requête au roi. Le plus grand nombre, rassuré par cet édit, se mit tranquillement en route, chacun pour sa province.

Mais pendant qu'ils s'en retournaient en paix, un reste de conjurés, croyant trouver la vigilance de la cour en défaut, profita de l'obscurité de la nuit pour s'approcher d'Amboise et pénétrer dans la ville (1). Ils furent découverts et repoussés. Cette dernière tentative mit les Guises en fureur ; ils firent révoquer l'amnistie. Le roi commanda les arrêts au prince de Condé : des ordres furent expédiés aux gouverneurs des villes, commandans et capitaines, de

(1) *Mémoires de la Vieillev.*, t. IV, p. 204.

mettre leurs troupes en campagne, et de faire main-basse sur tout ce qu'ils rencontreraient. Ceux qui se retiraient paisiblement sous la sauvegarde de l'édit ne furent pas exceptés; on les arrêtait sur les routes et on les traînait en prison : à la moindre résistance, ils étaient impitoyablement massacrés, sans qu'ils sussent quel nouveau crime leur attirait ce cruel traitement.

Quelques officiers envoyés à la poursuite, ne pouvant voir sans pitié tant de braves soldats punis pour une entreprise dont ils avaient ignoré le but criminel, en laissèrent échapper plusieurs; mais dans Amboise même il n'y eut point de grace; tous ceux qui furent découverts périrent, les uns attachés à la potence, d'autres par le tranchant de l'épée; le sang ruisselait dans les rues, et les bourreaux ne pouvaient suffire : sans forme de procès, sans jugement préalable, on les jetait, pieds et mains liés, dans la Loire, qui fut plusieurs jours couverte de cadavres.

Le premier mouvement de fureur passé, on songea à donner une couleur de justice aux exécutions précédentes, en condamnant juridiquement quelques chefs des condamnés resserrés dans les prisons. Un des plus considérables fut Castelnau, gentilhomme distingué par sa probité et par ses services : il s'était livré lui-même sur la foi de Jacques de Savoie, duc de Nemours (1). Celui-ci, avec des forces très supérieures, l'ayant investi dans le château de Noizai, dépôt des armes des conjurés, entra en pourparlers avec lui, et lui demanda, comme à un homme qu'il estimait, pourquoi il le voyait les armes à la main contre son roi. « Notre dessein, répondit Castel- » nau, n'est pas de faire la guerre à notre roi, mais de lui présenter » nos très humbles remontrances contre la tyrannie des Guises. — » Est-ce ainsi, reprit le duc de Nemours, que l'on doit aborder un » roi, et lui présenter les vœux de son peuple? Si vous voulez poser » les armes, je vous promets sur ma foi de vous faire parler au roi, » et de vous ramener en sûreté. » Nemours en fit le serment et le signa : Castelnau le suivit; mais il ne fut pas plutôt à Amboise, qu'on le mit dans les fers. En vain le duc de Nemours se donna tous les mouvemens possibles pour obtenir sa grace; les ministres lui répondirent constamment que mal à propos il avait donné sa parole, et que le roi n'était pas obligé de la garder à un rebelle. « Ce qui causa, » dit le maréchal de La Vieilleville (2), un grand crève-cœur et » mécontentement au duc de Nemours, qui ne se tourmentait que » pour sa signature; car, pour sa parole, il eût toujours donné un » démenti à qui la lui eût voulu reprocher, sans nul excepter, tant » il était vaillant prince et généreux » Exemple remarquable d'un point d'honneur mal entendu, qui craint moins la faute que la preuve.

Castelnau expira sur l'échafaud en martyr de sa religion, et aux

(1) *Mémoires de la Vieillev.*, t. IV, p. 187.— (2) *Id.*, p. 191.

yeux des partisans de la cause, en héros de la patrie. Avec lui moururent plusieurs de ses complices, qui, jusqu'à la fin, protestèrent de l'innocence de leur intention, et demandèrent à Dieu vengeance de la cruauté des Guises, seule cause de leur malheur.

Le prince de Condé, violemment soupçonné et chargé par La Bigne, secrétaire de La Renaudie, et par d'autres conjurés qu'on avait appliqués à une question violente, demanda à se justifier. Le roi lui donna audience devant toute la cour et les ambassadeurs mandés à ce sujet. Condé se plaignit amèrement des soupçons élevés contre lui, et plaida sa cause avec l'assurance d'un innocent calomnié; il dit que si, par des suggestions étrangères, ou par les tourmens de la question, des scélérats obscurs avaient pu abuser de son nom, comme ils eussent pu le faire de celui de tout autre prince du sang, il ne présumait pas qu'on voulût lui faire un crime d'une chose qu'il n'avait pas été en son pouvoir d'empêcher; il finit par cette protestation : « Si quelqu'un est assez hardi pour soutenir que j'ai tenté de révolter » les Français contre la personne sacrée du roi, et que je suis auteur » de la conspiration, renonçant au privilége de mon rang, je suis » prêt à le démentir par un combat singulier. — Et moi, » reprit le duc de Guise, que ce défi semblait regarder, et qui, faute de preuves complètes, eût voulu étouffer cette poursuite, « je ne souffrirai pas » qu'un aussi grand prince soit noirci d'un pareil crime, et je vous » supplie de me prendre pour second. »

Ainsi finit par une scène presque comique un des plus tragiques événemens que fournisse notre histoire. Dans la conjuration d'Amboise, si on en croit un auteur contemporain, « il y eut plus de » malcontentement que de huguenoterie. » C'est en effet ce que protestèrent les prétendus réformés dans les écrits qu'ils répandirent d'abord : ils affirment qu'ils n'ont pas pris les armes pour la religion, mais simplement pour réprimer la tyrannie des Guises, et procurer l'assemblée des états, dans lesquels on aurait pu modérer les édits portés contre les calvinistes (1).

Au contraire, dans les écrits envoyés sous le nom du roi aux parlemens, aux gouverneurs des provinces et aux princes étrangers, on lui fait dire que la conjuration était formée contre lui, contre la reine sa mère et ses frères, pour changer la religion, et établir en France une république semblable à celle des Suisses. Chacun en jugea comme il était affecté. Le connétable, chargé malignement par les Guises d'aller faire au parlement le rapport de ce qui s'était passé, renferma en peu de mots ce qu'on pouvait dire pour et contre. On lui avait donné cette commission, afin de le prendre dans ses paroles, et de le rendre odieux au roi, s'il approuvait les conjurés, et suspect à ses amis s'ils les condamnait. Il rendit brièvement compte du fait et ajouta, pour toute réflexion, que les conjurés étaient en

(1) *Mém. de Condé*, t. I, p. 347. De Thou, l. XXV. Davila, l. II.

faute, parce que, si un particulier ne peut souffrir qu'on fasse violence à ses amis dans sa maison, à plus forte raison le roi avait-il dû être irrité qu'on s'attroupât pour attaquer dans son château, sous ses yeux, ses oncles et ses ministres.

Mais le connétable n'appuya pas sur la bonne conduite des Guises, comme ils le désiraient; et par son silence il laissa croire qu'ils étaient en faute eux-mêmes, d'avoir par leur mauvaise administration et leur dureté, poussé des malheureux à de pareils excès. Plusieurs de ceux qui n'étaient pas de la conjuration n'auraient pas été fâchés qu'elle réussît; ils ne se déclarèrent pas, mais on lisait ce désir dans leurs yeux, ce qui fit soupçonner de complicité bien des gens qui n'en avaient peut-être pas entendu parler.

Après l'amnistie, le nombre des coupables se trouva plus grand qu'on ne pensait. « Je vis, dit Brantôme (1), des huguenots qui di-
» saient : Or, hier nous n'étions pas de la conjuration et ne l'eussions
» pas dit pour tout l'or du monde ; mais aujourd'hui nous le disons
» pour un écu, et que l'entreprise était bonne et sainte. »

Les criminels qu'on avait retenus en prison malgré l'amnistie trouvaient dans tous les cœurs plus de pitié que d'indignation : on prenait à tâche, dans les conversations, de diminuer leur faute, si on ne pouvait les justifier entièrement. Chacun s'empressait à leur fournir les moyens de se sauver : plusieurs s'évadèrent par la connivence des premiers de la cour; et quelques-uns, à peine en liberté, recommencèrent à braver les Guises. Stuart, cet homme intrigant, amené de Vincennes à Amboise, comme nous l'avons dit, écrivit au cardinal : « La fuite de vos prisonniers nous a causé une grande dou-
» leur, par le chagrin que nous savions qu'elle occasionnerait à votre
» éminence. Nous nous sommes mis aussitôt à la suite des fuyards,
» et dès que nous les aurons pris, nous ne manquerons pas de vous
» les ramener bien accompagnés. » Le prélat, qui était timide, ne méprisa pas cette ironie, à laquelle maintes levées de boucliers dans les provices du midi et sur les ruines de Mérindol donnaient de l'importance. Dès ce moment, les deux frères montrèrent plus d'affabilité au commun des calvinistes; ils firent même donner un édit, qui portait abolition de tous les crimes commis sous prétexte de la religion, pourvu toutefois que les coupables rentrassent dans le sein de l'église.

La dernière victime que la mort frappa à Amboise fut le chancelier Olivier; il fut soupçonné, comme bien d'autres, d'être de la conjuration : en effet, soit humanité, soit intérêt, il ne montrait pas pour la punition des coupables toute l'ardeur que les princes lorrains auraient désirée, et se reprochait les rigueurs que sa charge l'avait forcé de déployer. Ce fut le chagrin qu'il en conçut, dit-on, qui le conduisit au tombeau. Le cardinal vint lui rendre visite un moment

(1) Brantôme, t. VIII.

avant sa mort; mais le chancelier ne voulut pas le voir, et s'écria en se tournant vers la muraille : « Ah ! maudit cardinal, tu te damnes, » et tu nous fais aussi tous damner (1). »

Olivier fut remplacé par Michel de l'Hôpital, qui avait passé par tous les grades de la magistrature; grand poète, mais poète grave et philosophe, de mœurs austères, ferme, courageux, et plus propre qu'aucun autre à garantir le royaume, s'il eût été possible, des maux qui le menaçaient; il dut son élévation à la reine-mère, qui voulut, dit-on, s'appuyer de ses conseils contre la puissance des Guises. Depuis qu'ils se trouvaient bien affermis, ils dédaignaient de lui communiquer les affaires; elle cessa aussi d'avoir confiance en eux, et à cette époque commencèrent les variations qu'on lui a tant reprochées et auxquelles les historiens donnent des causes si différentes (2).

Catherine de Médicis ne doit pas être jugée sur les libelles qui en font un monstre, ni sur les panégyriques qui lui prodiguent toutes les vertus : elle eut de grandes qualités et de grands défauts. Comme reine de France, appliquée à faire les honneurs de sa cour, à la rendre brillante et magnifique, nulle ne l'égala, dit Brantôme, qui faisait lui-même partie de cette cour. Elle était belle, d'une taille élevée, majestueuse et prévenante.

Elle aimait tous les arts et les protégeait. L'étranger, comme le Français, était surpris en arrivant à sa cour de se voir flatté, distingué par l'éloge des actions qui pouvaient relever sa famille ou sa personne. C'était elle qui se chargeait de présenter aux rois, ses enfans, les gentilshommes de son royaume.

Comme mère des rois, tutrice de ses enfans et régente du royaume, le caractère de Catherine est encore un problème pour les esprits non prévenus. Elle était plus circonspecte qu'entreprenante; au défaut de la vigueur d'un chef, elle avait toute l'astuce de son sexe et de son pays; elle ne fut ni méchante pour le plaisir de l'être, ni bonne par principe ou par une pente naturelle : ses vertus et ses vices dépendirent toujours des momens et des circonstances.

Avant la conjuration d'Amboise et long-temps depuis, la reine-mère, entraînée par la rapidité des évènemens, n'eut point de plan fixe de conduite. Aujourd'hui, favorable aux religionnaires, elle recevait leurs écrits et les lisait avec les apparences du penchant et de l'approbation; demain, rendue aux Guises, elle se livrait à eux jusqu'à leur servir d'instrument pour tirer les secrets de leurs ennemis. Pendant tout le règne de François II, son fils, ce fut le même caractère, faiblesse et variation.

Négocier, aboucher les personnes, se proposer pour médiatrice et arbitre, faire de grandes assemblées, dont les préparatifs et les délibérations donnent du temps, c'était là sa marche ordinaire : ces

(1) D'Aubigné, t. II, ch. 16. *Mém. de Tavan.*, p. 222. *Mémoires de la Vieillev.*, IV, p. 93.—(2) *Ibid.*, p. 184.

sortes de convocations eurent toujours sous son administration les prétextes les plus plausibles. Tels furent ceux de l'assemblée de Fontainebleau; on devait dans les conférences pacifiques y rechercher de bonne foi la cause des troubles, prendre des mesures fixes pour réparer le passé et procurer, s'il était possible, une tranquillité durable. Le ministère y appela les princes, les chevaliers de l'ordre et les principaux magistrats. Elle fut convoquée pour le 21 d'août.

Mais dans cet intervalle les Guises aigrirent de nouveau les esprits. Ne pouvant chagriner autrement les Montmorencis, ils achetèrent un procès contre eux : la sagesse du parlement empêcha l'instance, et l'affaire s'assoupit; mais les Montmorencis gardèrent profondément dans leur cœur le souvenir de cet affront.

Tant de hauteur, si peu de ménagement de la part de ceux qui avaient en main la puissance souveraine, donnèrent lieu de tout appréhender. On regarda l'assemblée de Fontainebleau comme un piége. Le prince de Condé, qui s'était déjà rendu à Nérac auprès du roi de Navarre, son frère, pour se plaindre des mauvais traitemens qu'on lui avait fait essuyer à Amboise, y resta et l'engagea à se joindre à lui pour en tirer vengeance en formant des entreprises sur Poitiers et Limoges. Les Montmorencis et les Châtillons, n'osant résister ouvertement aux ordres du roi, se présentèrent à l'assemblée, mais comme à une conférence militaire, escortés d'une grosse troupe de cavalerie et prêts à repousser la force par la force.

Il n'en fut pas besoin : cette assemblée, qui devait produire des évènemens si avantageux, se passa comme un spectacle de théâtre; les rivaux entrèrent à leur tour de rôle sur la scène; ils récitèrent de grands discours, firent parade des sentimens les plus épurés pour la religion et l'état; tout le mal ils le rejetèrent sur leurs adversaires, se contredirent et cherchèrent à s'épouvanter par l'ostentation réciproque des moyens de se nuire (1). Montluc, évêque de Valence, se plaignait des désordres du clergé dont l'exemple était peu propre à ramener les hérétiques à la sainte doctrine; il s'éleva contre les peines rigoureuses décernées contre eux, proposa que la parole de Dieu fût entendue plus fréquemment par la cour, que le chant des psaumes y remplaçât celui des chansons voluptueuses, et sollicita des conférences avec les promoteurs de la nouvelle doctrine. Marillac, archevêque de Vienne et frère de l'avocat qui avait défendu du Bourg, distingué comme Montluc dans la carrière diplomatique, excellent citoyen, que la douleur des maux qu'il prévoyait devoir fondre bientôt sur sa patrie conduisit au tombeau cette même année, demanda, à défaut d'un concile général, un concile national pour pourvoir aux malheurs de la religion, et les états-généraux pour remédier à ceux de l'état. Il s'attacha à prouver leur nécessité et à répondre aux objections élevées sur leur danger. Coligny présenta

(1) *Comment.*, t. I, p. 37.

une requête au nom de cinquante mille religionnaires pour obtenir des temples, et attaqua le ministère sans ménagement. Le duc de Guise répondit avec aigreur. Le cardinal se contint davantage et adopta la mesure proposée d'un concile national et des états généraux. Ses conclusions furent celles de l'assemblée, et il fut décidé que jusqu'à ce temps les choses resteraient en l'état où elles étaient.

A juger du but de l'assemblée par ce qui la suivit, on croirait que l'intention des princes lorrains fut de réunir sous ce prétexte les chefs des mécontens, de les arrêter, et d'en disposer ensuite comme leur plus grand avantage l'exigerait (1). Ceux qui penchent pour ce sentiment s'appuient sur les mesures que prirent les Guises, après l'assemblée de Fontainebleau, pour se rendre maîtres de toutes les forces de l'état. Ils envoyèrent des troupes dans les endroits suspects, changèrent les commandans, investirent d'espions et d'autres gens gagnés le roi de Navarre et le prince de Condé; et quand vint le temps, ils n'épargnèrent ni menaces, ni espérances, ni instances vives, pressantes, opiniâtres, pour attirer les princes aux états. Mais d'autres pensent que les Lorrains ne prirent un parti violent contre le prince de Condé que quand ils le virent recommencer ses intrigues; quand ils surent que les troubles se renouvelaient partout; qu'on courait déjà aux armes dans la Provence, dans le Dauphiné et dans d'autres provinces; quand enfin ils furent certains qu'il y avait un complot formé pour les chasser de la cour et les perdre.

Ils crurent en voir le projet tout dressé dans des lettres qu'on surprit à un gentilhomme gascon nommé La Sague, que le prince de Condé avait envoyé à l'assemblée de Fontainebleau, pour lui faire le rapport de ce qui s'y passerait (2). Ces lettres ne contenaient rien d'essentiel en apparence: c'étaient, de la part des Montmorencis, des assurances d'attachement aux Bourbons. François de Vendôme, vidame de Chartres, leur offrait aussi ses services, s'ils entreprenaient quelque chose pour le bien du royaume: offres équivoques, qu'on ne pouvait cependant taxer de crimes; mais La Sague, menacé de la torture, parla: il avoua qu'il y avait une nouvelle entreprise formé pourl e temps des états fixés à Orléans, que le roi de Navarre et le prince de Condé devaient y venir bien armés, s'emparer en chemin de Poitiers et de Tours, faire en même temps soulever Paris, la Picardie, la Bretagne et la Provence; enfin, exciter un cri général, qui demanderait la disgrace des Guises, ou leur mort.

La Sague, toujours menacé, voulant racheter sa vie, avertit de tremper dans l'eau l'enveloppe des lettres du vidame du Chartres: ce moyen ayant fait paraître des caractères invisibles auparavant, on y lut, de la main de Dardois, secrétaire du connétable, que son maître était toujours d'avis que l'on changeât l'administration, et

(1) *Mém. de Tavan.*, p. 133.—(2) De Laplace, l. III.

qu'on se défît des Lorrains; qu'il espérait y réussir, malgré le roi, par son crédit aux états, et qu'il ne fallait plus tergiverser, mais attaquer les ministres à force ouverte.

On mit à la Bastille le vidame de Chartres (1): ce seigneur était aimable et galant; il passait pour avoir plu à la reine-mère, et n'avoir conçu une si violente aversion contre les Guises que depuis qu'il crut le duc mieux que lui auprès d'elle. Cependant elle l'abandonna dans cette extrémité; il fut traité fort durement dans la prison. Les Guises le tinrent long-temps incertain de son sort, et il mourut de langueur, non sans soupçon de poison, au moment où, ayant profité d'un chapitre de l'ordre de Saint-Michel, dont il avait reclamé les priviléges, il venait de recouvrer sa liberté par les instances du connétable et la condescendance du ministre.

C'était un zélé partisan enlevé aux princes de Bourbon, qui se trouvaient alors dans un grand embarras. Les ordres réitérés du roi ne leur permettaient pas de s'absenter des états, sans s'exposer à être poursuivis comme criminels (2). Le prince de Condé, qui n'avait rien à perdre, consentait à en courir les risques, mais le roi de Navarre, qui d'ailleurs se sentait la conscience assez nette, ne voulait pas se mettre, par sa désobéissance, dans le cas d'être dépouillé de ses biens. On tint, à ce sujet, plusieurs conseils. La duchesse de Montpensier, Jacqueline de Longwy, confidente de la reine-mère, avait, sous main, fait passer un avis qui était goûté de plusieurs; c'était, au même temps que les Bourbons partiraient pour les états, de surprendre les enfans du duc de Guise, et de les enfermer à Sedan comme otages : il y avait encore l'expédient de ne se point hasarder tous les deux ensemble, et que le prince de Condé restât en sûreté, pendant que le roi de Navarre irait à Orléans. La dame de Roye, belle-mère du prince, et Eléonore, son épouse, pleines de frayeur, insistaient vivement sur ce dernier parti : on balança long-temps, on pesa les dangers et les ressources; mais enfin la mauvaise fortune du prince l'emporta, et les Bourbons partirent pour Orléans, où les états devaient se tenir à la fin d'octobre.

François II, depuis le moment qu'il était monté sur le trône, n'avait vu autour de lui que perfidie et trahison; on lui remplissait l'esprit d'idées funestes, et consumé par une maladie de langueur, à l'âge de dix-sept ans, il voyait, pour ainsi dire, creuser son tombeau au milieu des conjurations de ses proches, et des complots sanguinaires des grands de son royaume. La tristesse et la mélancolie, suites des inquiétudes de la cour sur la santé du roi et sur les évènemens qui se préparaient, rendirent son entrée dans Orléans sombre et lugubre. L'appareil menaçant qui l'accompagnait glaça tous les cœurs; la ville fut remplie de soldats, on posa des corps

(1) *Mém. de Condé*, t. I.—(2) Castelnau, l. II. De Laplace, l. III.

de gardes à toutes les portes, et des patrouilles réglées eurent ordre de parcourir les rues et les places publiques.

C'était avec ces préparatifs qu'on attendait le prince de Bourbon : pour augmenter leur sécurité, le roi avait envoyé au devant d'eux Charles, cardinal de Bourbon, leur frère, qui les assura de la part de Catherine qu'il ne leur serait fait aucun mal. Pour eux, d'un côté encouragés par cette parole, de l'autre effrayés par les nouvelles qu'ils recevaient en route, ils flottaient entre la crainte et l'espérance; mais, quand ils auraient voulu reculer, ils ne le pouvaient parce que des compagnies de cavalerie, chargées de veiller sur leur conduite, les investissaient de loin : ils arrivèrent à Orléans le 30 octobre.

Aussitôt ils se présentent chez le roi; dès l'entrée tout leur annonce la colère du souverain; les courtisans les évitent; aucun ne leur fait cortège; les ministres les regardent d'un air froid; le roi prend un visage sévère, reproche au prince de Condé en peu de mots les crimes dont on l'accusait, écoute à peine ses réponses, et le fait arrêter (1).

Tout était prêt pour appuyer ce premier éclat. Le maréchal de Saint André, envoyé à Lyon à l'occasion d'une révolte des calvinistes avait rapporté des informations à la charge du prince : beaucoup de témoins déposaient qu'il avait fait prendre les armes en plusieurs endroits. Ses papiers étaient saisis, ses complices dans les fers; il ne s'agissait plus que de juger : on établit à cet effet une commission tirée du parlement de Paris, à la tête de laquelle était Christophe de Thou, père de l'historien, et qui fut depuis augmentée du chancelier, de quelques maîtres des requêtes et des chevaliers de l'ordre qui se trouvaient alors à Orléans. En vain le prince réclama le droit d'être jugé par le roi à la tête des pairs du royaume et du parlement; toutes les chambres sont assemblées, il lui fut enjoint de répondre, faute de quoi il serait déclaré atteint et convaincu du crime de lèse-majesté. Il demanda un conseil; cette grace, qu'on ne put lui refuser, tourna à sa perte : les moyens de défense qu'il fournit à ses avocats, l'un desquels était François Marillac, et qu'on lui fit malignement signer, furent employés, par ordre du roi, comme une réponse judiciaire, et le tribunal eut ordre de statuer sur leur contenu.

Quelque promptitude qu'on apportât à toutes ces formalités, elles prenaient néanmoins du temps et reculaient la conclusion. Les parens et les amis du prince profitaient de ce temps précieux pour tâcher de le sauver. Eléonore de Roye, son épouse, jeune princesse, mère de plusieurs enfans, se jetait fondant en larmes aux pieds du roi, qui lui répondait sèchement : « Votre mari a voulu m'ôter ma couronne et la » vie. » On allait aux Guises : ils disaient : « Il faut d'un seul coup

(1) Castelnau, l. II, ch. 2.

» couper la tête à l'hérésie et à la rebellion. » Le roi de Navarre fut jusqu'à s'humilier devant le cardinal de Lorraine, qui, assis et couvert, recevait le prince debout et tête nue, et qui le rebuta(1).

Mais pendant qu'il sollicitait vivement pour son frère, il courait lui-même risque de la vie. Bourbon avait été averti secrètement qu'il lui viendrait un ordre de se rendre promptement chez le roi, et qu'il prît bien garde à ses paroles, parce qu'au moindre signe de mécontentement du monarque, des gens apostés devaient se jeter sur lui et l'assassiner. L'ordre vint; le roi de Navarre se le fit répéter jusqu'à trois fois avant que d'obéir; à la fin, ne pouvant plus s'en dispenser: « J'irai, dit-il à un de ses confidens ; je combattrai tant qu'il me res-
» tera un souffle de vie : si je succombe, prenez ma chemise teinte
» de mon sang, portez-la à mon fils, et que la vie l'abandonne plutôt
» que le désir de la vengeance. » Il alla chez le roi, écouta tranquillement, répondit modestement, et se retira sans aucun mal : en sortant, il put entendre l'un des Guises, qui, outré de le voir échappé, s'écria, dit-on, avec indignation, en parlant du jeune roi François II : « O le poltron cœur que nous avons pour roi (2)!

Le prince de Condé fut condamné à mort à la pluralité des voix; l'exécution fut remise au 10 décembre, jour de l'ouverture des états. Quelques uns des commissaires avaient déjà signé la sentence, quand le bruit se répandit que le roi, qui languissait depuis un mois, était dans un extrême danger(3).

A cette nouvelle, les partisans et les ennemis du prince restèrent en suspens ; pour lui, déterminé à tout, il avait toujours montré dans sa prison une tranquillité à l'épreuve de crainte. Resserré, sans aucune communication au dehors, entouré de surveillans malintentionnés, réduit à se faire servir par des domestiques étrangers, au défaut des siens, qui lui furent refusés, il ne perdit rien de sa gaîté ordinaire : il écrivit à sa femme, dont on lui avait interdit la vue, des lettres pleines de consolation ; il ne plia pas dans sa disgrace, à plus forte raison lorsque l'extrémité du roi lui donna quelques espérances. Sollicité dans cet instant de consentir à quelque accommodement avec les Guises, il répondit : « Il n'y a meilleur moyen d'appointement qu'avec
» la pointe de la lance (4). » Disposition funeste qu'il aurait payée de sa vie, si François II n'eût pas été rapidement emporté. On convient assez que sa maladie devait le conduire au tombeau ; mais sa mort, arrivée si promptement et si à propos, a laissé des soupçons qui n'ont jamais été éclaircis. Il mourut le 6 décembre, trop jeune et trop affaibli par ses infirmités pour qu'on puisse lui imputer les malheurs de son règne.

(1) Le Labour., t. I, p. 512. *Mém. de la Vieillev.*, t. IV, p. 249.—(2) D'Aubigné, Cayet, Laplanche.—(3) Le Labour., t. I, p. 512.—(4) *Vie de Coligni*, l. III.

Charles IX, (1) âgé de 10 ans et demi.

François II mourait au moment que des deux premiers princes du sang, l'un était prisonnier, près de périr par la main du bourreau, comme criminel de lèse-majesté, et que l'autre, soupçonné de complicité, tremblait pour sa propre vie: au moment que deux partis puissans se choquaient, l'un soutenu par une faction affaiblie, mais qui voyait à sa tête les premiers de la nation; l'autre, appuyé des Guises, simples princes étrangers, mais qui avaient gagné presque tous les députés des états généraux, alors assemblés.

Le trône allait être occupé par un roi de dix ans: il fallait une régence; mais quelles mesures prendre pour l'établir sans troubles, et obtenir d'ennemis si envenimés du moins une apparence de trève qui sauvât les premiers éclats, capables de bouleverser tout le royaume. C'étaient là les réflexions qui agitaient la reine-mère, et la jetaient dans le découragement; elle fondait en larmes au milieu de ses femmes, ne sachant à qui se fier, et ne voyant que périls de tous côtés (2).

Dans cette perplexité, elle appela le chancelier de l'Hôpital, qui releva ses espérances par des conseils pleins de solidité; il lui fit sentir que, mère du roi, faite pour donner aux Français, par sa conduite, l'exemple d'un entier dévouement au bien de l'état, il ne lui convenait pas de servir d'instrument à la passion des partis; qu'il fallait balancer l'un par l'autre, les commander, et non s'en rendre esclave. Au reste, ajoutait-il, tous les deux ont intérêt que la régence vous soit confiée; les Guises, dans la crainte que, malgré leur crédit, les droits des princes du sang ne prévalent; les Bourbons, dans l'appréhension que leur état d'accusés ne forme contre leurs prétentions des préjugés dont les Guises se prévaudraient.

Ceux-ci, pendant l'agonie de François, pressaient la reine de faire

(1) M. Fantin des Odoarts, continuateur de Velly, appelle ce prince Charles X, en donnant un rang numérique à Charles-le-Gros. Peut-être a-t-il raison, mais il est dans l'erreur quand il suppose que les rois de la troisième race n'ont point été connus sous l'ordre numérique actuellement en usage, avant Nicolas Gilles, historien du quinzième siècle, qu'il accuse de leur avoir assigné ces rangs assez mal à propos. Le contraire peut se prouver par l'inscription suivante qu'on lit sur la cloche de l'horloge du château de Montargis:

Charles le *Quint*, roi de France,
Pour Montargis
Aus heures pour remembrance
Et pour avis
Faire me fist par Jean Jouvente,
L'an mil CCC cinquante et trente.

Depuis la démolition récente du château de Montargis, cette cloche a été transportée à Paris et exposée en vente chez un fondeur de la rue de Charonne.

L'horloge passait pour la seconde qui ait été faite en France.

(2) De Thou, l. XXVI. Davila, l. II.

exécuter la sentence contre le prince de Condé, et de détruire, pendant qu'elle en était encore maîtresse, la maison de Bourbon, qui s'élevait dans un esprit de révolte contre ses enfans, et qui peut-être un jour les chasserait du trône. Ils offraient pour soutenir l'exécution leurs personnes, leurs amis, la puissance des états dont ils étaient maîtres, et tous les catholiques ; de son côté, le roi de Navarre promettait égards, déférence, soumission entière, si la reine voulait suspendre le coup qui menaçait la tête de son frère et peut-être la sienne.

Catherine arrêta la fougue des Guises, en promettant de les aider, si les princes offensés, gardant la mémoire des affronts qu'ils avaient essuyés sous le dernier règne, voulaient se venger sous le nouveau, et en acceptant réciproquement leurs secours contre les Bourbons, lorsqu'ils voudraient se rendre redoutables. Elle s'accommoda avec le roi de Navarre, en lui faisant valoir les retardemens qu'elle opposait à la mauvaise volonté de ses ennemis, elle obtint de lui d'abord qu'il consentît à embrasser les Guises ses cousins-germains, sur l'assurance qu'elle lui donna, ainsi que le roi mourant, qu'ils n'avaient point contribué à l'emprisonnement de son frère ; et ensuite qu'il renonçât par écrit à la régence : de sorte que quand Charles IX monta sur le trône, la reine-mère se trouva régente, sans qu'on voie que les états généraux y aient contribué. Le roi de Navarre fut déclaré lieutenant-général du royaume : les Guises restèrent à la cour, ce qui était déjà beaucoup ; et ils y devinrent très puissans, ce qu'on n'aurait jamais prévu. Enfin le prince de Condé sortit de prison avec des distinctions honorables, et alla attendre dans les terres de son frère le temps convenu pour son entière justification.

Les disgraciés revinrent, entre autres le connétable Anne de Montmorenci. Ce seigneur fut fameux sous quatre règnes. On doit se rappeler qu'honoré de l'estime et de la confiance de François I, il la perdit par des intrigues de cour, et fut relégué dans ses terres. Henri II finit sa disgrace en remontant sur le trône, et le mit à la tête des affaires. Eloigné de la cour sous François II, il y revint aussitôt que ce prince fut mort, désiré par la reine-mère et par le roi de Navarre pour être médiateur et caution de leur amitié. Entrant dans Orléans, il leva les corps-de-gardes, et congédia les troupes qui étaient aux portes. « Je veux, dit-il, que désormais le » roi aille en sûreté sans garde par tout son royaume. » S'approchant du jeune Charles, il mit un genou en terre, lui baisa la main ; et, saisi d'une tendre émotion, le bon vieillard laissa échapper des larmes. « Sire, lui dit-il, que les troubles présens ne vous épou- » vantent pas ; je sacrifierai ma vie, ainsi que tous vos fidèles sujets, » pour la conservation de votre couronne. »

Ces sentimens étaient vrais, et le connétable commença à le prouver, en s'employant de bonne foi à concilier la régente avec le lieutenant-général du royaume. On régla et on tâcha de prévenir tout

ce qui pourrait dans la suite devenir matière à contestation. Certaines affaires devaient être présentées au roi de Navarre, d'autres à la reine; elle avait droit d'ouvrir les lettres; mais à condition d'en conférer avec les ministres avant que de statuer sur leur contenu. On fixa les jours et la forme des conseils, le nombre et la qualité de ceux qui y seraient admis, la manière de donner les ordres et d'expédier promptement, quoiqu'en commun, tout ce qui avait trait au gouvernement du royaume.

Dans tous ces arrangemens, il ne fut en rien question des états généraux qui étaient à Orléans simples spectateurs de ce qui se passait (1). Vraisemblablement ils n'avaient été convoqués sous François II que pour assurer et légitimer la vengeance qu'on voulait tirer du prince de Condé : ce projet échoué ils devenaient inutiles. Cependant, comme ils étaient assemblés, on ne voulut pas les congédier sans qu'ils parussent avoir fait quelque chose; en conséquence le roi s'y rendit avec toute sa cour, et il écouta les discours du chancelier et des autres orateurs.

L'Hôpital parla avec beaucoup de dignité de toutes les matières qui pouvaient intéresser alors : il insista principalement sur la paix et s'attacha à prouver que la différence de religion n'était pas une raison pour la rompre. Le président de la noblesse demanda la réforme de la cour, du clergé, de la magistrature, et ne trouva que la noblesse dans son devoir. L'orateur du tiers-état invectiva durement contre les ecclésiastiques; il fut vivement réfuté par l'orateur du clergé, qui à son tour exhorta le roi à punir sans pitié les sectaires, et à se servir pour cela de toute l'autorité que Dieu lui avait confiée. Les calvinistes frémirent en entendant ce discours, et en demandèrent justice comme d'un tocsin de meurtre et de carnage. Coligni se crut attaqué personnellement par quelques phrases de la diatribe, et demanda réparation. Par accommodement, l'orateur fit des excuses publiques aux principaux chefs, et déclara que par la citation qu'il avait faite du rebelle Gaïnas, maître de la milice romaine, demandant à Constantinople un temple pour les Ariens, il n'avait point entendu faire allusion au colonel-général de l'infanterie française.

Pendant six semaines que les trois ordres continuèrent à s'assembler, ils rédigèrent des cahiers séparés renfermant pour la plupart des demandes très sages : mais ils refusèrent constamment de rien statuer sur les finances. Cependant il fallait satisfaire à une dette de quarante-trois millions sur laquelle deux millions et demi étaient en assignations sur l'année courante dont la recette, balancée par la dépense, ne montait qu'à douze millions. Comme les députés alléguaient ou l'impuissance des peuples, ou un défaut de mission spéciale, la cour se vit obligée de clore les états, et d'en convoquer

(1) De Thou, l. XXXII. Davila, l. II.

d'autres pour le mois de mai. Sous prétexte de prévenir une dépense que l'état n'était pas en état de supporter, et, dans la réalité, à l'effet de disposer plus facilement d'une députation moins nombreuse, le conseil fit agréer que cette fois les électeurs ne se réuniraient point par bailliages, mais par provinces, et qu'ils nommeraient seulement un député de chaque ordre : ce qui, à raison de treize provinces dont se composait alors le royaume, formerait une représentation de trente-neuf membres seulement. En attendant leur réunion, la cour alla se délasser à Fontainebleau de la contrainte qu'elle avait essuyée à Orléans.

Tout y semblait d'abord conjuré contre les Guises, qui soutinrent le choc sans se déconcerter. Le prince de Condé fut appelé à la cour; le conseil le déclara innocent, et il reparut dans tout l'éclat d'un homme en faveur qui brave ses ennemis. Les partisans des Bourbons inventaient tous les jours de nouvelles manières de mortifier les anciens ministres : ils les trouvaient encore trop ménagés, trop favorisés; ce n'était que plaintes et murmures. Enfin on en vint au point que le roi de Navarre, le connétable, les Châtillons et la principale noblesse menacèrent de quitter la cour et d'aller à Paris faire déclarer par le parlement le roi de Navarre régent du royaume, si on ne chassait les Lorrains.

Les équipages défilaient déjà. Tous les partisans des princes étaient prêts à monter à cheval, lorsque le jeune roi, par le conseil du chancelier, fit appeler le connétable dans son appartement. Il y avait quatre secrétaires d'état disposés à écrire, en cas de besoin, l'acte de son refus. En leur présence, Charles défendit au connétable de quitter la cour, et lui enjoignait expressément de rester auprès de sa personne pour faire sa charge. Cet ordre arrêta tout : le connétable n'osa donner l'exemple d'une désobéissance si formelle. Il demeura. Le roi de Navarre et les autres, appréhendant qu'on ne s'accoutumât, quand ils n'y seraient plus, à traiter sans eux, restèrent aussi, et on se mit à négocier.

Ce fut toujours la ressource de Catherine; mais en traitant ainsi les affaires à mesure qu'elles se présentaient, sans prévoyance et sans système, il était bien difficile qu'elle ne donnât des paroles que les évènemens subséquens l'empêcheraient de tenir : de là les reproches de mauvaise foi, les mécontentemens des deux partis, et de nouveaux troubles. Sans prétendre excuser cette conduite dont les malheurs de la France démontrent le danger, il est néanmoins certain qu'il était souvent comme impossible à la reine d'en tenir une autre. Dans cette circonstance, par exemple, sacrifier les Guises, c'était se mettre, elle et ses enfans, à la merci de leurs ennemis, soutenus d'un parti trop puissant pour n'en pas appréhender une révolution dans la religion et dans l'état. Lors au contraire qu'elle vit les Guises, appuyés sourdement par une puissance étrangère, gagner le roi de Navarre lui-même, se réunir avec le connétable, et

former dans le sein de la cour une brigue indépendante, Catherine eut recours aux calvinistes pour se soustraire à l'empire que les Lorrains voulaient exercer dans le gouvernement. Ce conflit engendra des guerres; les guerres amenèrent des traités dans lesquels la reine-mère, quoique d'une main peu sûre, tint toujours la balance. Enfin, quand, par la mort des princes catholiques, Catherine ne vit plus à ceux-ci d'autres chefs que le roi, elle s'attacha sans retour à ce parti et mit en œuvre jusqu'au crime pour le rendre dominant. Tel est le plan de conduite que la reine-mère suivit sans peut-être se l'être d'abord tracé.

Elle soutint les Guises dans cette première bourrasque; mais apparemment elle ne leur montra pas un penchant assez décidé pour les engager à se contenter de sa protection, puisqu'ils jugèrent à propos de se mettre en état, non seulement de se passer d'elle par la suite, mais même de lui donner la loi (1). On peut se rappeler qu'après la mort de Henri II, Philippe II, roi d'Espagne, mal à propos réclamé par la reine-mère, eut l'audace de s'ériger en protecteur du royaume : depuis ce temps, ce monarque intrigant, qui, malgré la sagacité qu'on lui prête, n'a pourtant jamais réussi qu'à faire des malheureux sans y rien gagner lui-même, se crut en droit de se mêler des affaires de la France. Il tenait à la cour un ambassadeur, qui y jouait le rôle de ministre d'état, donnait des avis, louait, improuvait, corrigeait les projets, critiquait et blâmait hautement tout ce qui n'était pas conforme à ses vues. Les Guises ne faisaient qu'un avec lui, et ils s'aidaient réciproquement de leurs partisans et de leurs lumières.

La reine, à qui une telle liaison était suspecte à juste titre, montra des égards pour les calvinistes, afin de les trouver disposés à la seconder en cas de besoin. Cette tolérance de Catherine alla jusqu'à faire paraître, pour la nouvelle religion, un goût de préférence dont le connétable, très attaché à l'ancienne, fut scandalisé. Il parla hautement contre l'oubli affecté des jours d'abstinence et contre les assemblées et les prêches qui se faisaient ouvertement à la cour. A ce premier mécontentement s'en joignit un autre qui changea le système du connétable, et qui le réunit aux Guises.

En exécution de l'arrêt du conseil, les assemblées provinciales, pour l'élection des députés aux états, s'étaient formées et discutaient les affaires sur lesquelles on devait y délibérer. Celle de Paris s'était prononcée sur la régence qu'elle proposait d'ôter à Catherine pour en revêtir le roi de Navarre, et sur le conseil d'administration dont elle voulait exclure les Guises et tous les ecclésiastiques. Elle avait enfin ouvert l'avis de faire rendre compte des gratifications excessives accordées par les derniers rois aux Guises, à la duchesse de Valentinois, au connétable, au maréchal de Saint-André et à toutes

(1) *Mém. de Condé*, l. II. *Lettres de Chantonnay.*

les sangsues de la cour, et de faire acquitter le reste de la dette de l'état par le clergé.

Le maréchal se nommait Jacques d'Albon, et était cadet d'une illustre famille du Lyonnais. Aux qualités d'homme de plaisir, il réunissait les talens d'un général et le goût des affaires : cependant il s'éleva plus par la faveur que par le mérite militaire. Nourri avec Henri II, Saint-André en fut toujours aimé. Il avait la taille belle, l'air ouvert, une conversation engageante, et surtout une adresse singulière pour parvenir à ses fins. Comme il donnait à l'excès dans les plaisirs de la table, dans le luxe des ameublemens et les superfluités de toute espèce, les richesses fondaient entre ses mains, et il était toujours embarrassé; aussi n'y avait-il pas de moyens qu'il ne se crût permis pour réparer les brèches que sa prodigalité faisait journellement à sa fortune. On l'accusait de pillage, de concussions, et les calvinistes lui en voulaient surtout parce que sous Henri II il s'était montré avec la duchesse de Valentinois le plus âpre à demander la confiscation de leurs biens (1).

La duchesse et le maréchal lièrent leurs intérêts en cette occasion. On parlait de les obliger à restitution : pour parer le coup, ils résolurent de mettre dans leur parti le connétable menacé comme eux et d'autant plus indigné qu'il se croyait des droits justement acquis aux faveurs de ses maîtres, et par les longs services qu'il avait rendus, et par les sacrifices que son dévoûment à l'état l'avait mis dans le cas de faire plus d'une fois, tant pour se racheter lui-même que pour payer la rançon de ses enfans. Quand ces deux personnes eurent persuadé au vieillard opiniâtre qu'on en voulait d'abord à la religion, ensuite à ses biens, en vain le maréchal de Montmorenci, son fils aîné, lui protesta que la religion ne courait aucun risque; en vain les Châtillons, ses neveux, lui jurèrent que la recherche proposée contre ceux qui auraient obtenu des gratifications excessives ne tomberait jamais ni sur lui, ni sur les siens, il ne voulut rien entendre et se joignit ouvertement aux Guises. Cette réunion du connétable, du duc de Guise et du maréchal de Saint-André fut appelée le triumvirat.

On fit courir alors un plan général d'une ligue catholique, formée pour soutenir le triumvirat. Philippe II, roi d'Espagne, en était déclaré chef : on devait se servir de son entremise pour gagner le roi de Navarre par des promesses. S'il résistait, Philippe s'engageait à faire passer des troupes vers son royaume, afin de l'obliger à plier. En cas que les prétendus réformés s'armassent en sa faveur, le triumvirat se flattait de pouvoir faire soulever les catholiques par tout le royaume; et afin d'empêcher les étrangers de venir au secours des religionnaires contre l'armée espagnole qui rentrerait en France, l'empereur s'obligeait à retenir les protestans d'Allemagne

(1) Féron, Brantôme.

par des édits sévères, et le pape et les princes d'Italie à faire une puissante diversion chez les Génevois et les Suisses, pour les empêcher de se mêler des affaires de France : ainsi, les calvinistes laissés sans défense devaient être tous passés au fil de l'épée (1).

Ce plan, quoique malheureusement trop réalisé dans la suite, paraît n'avoir été pour lors qu'une de ces pièces qu'on accrédite afin de noircir ceux qu'on veut rendre odieux. Il prête sans doute à ceux qu'il attaquait des projets bien au dessus de leurs idées; mais en retranchant même du triumvirat ce que la malignité y a ajouté, il reste toujours constant que ce fut une puissance qui s'éleva sans droit légitime.

Il y eut donc alors deux partis bien distincts et publics dans l'état; celui des triumvirs avec les catholiques, et celui des mécontens avec les réformés. La reine, qui se regardait comme le centre de l'autorité, tâchait de les réunir à soi : pour cet effet, elle faisait tenir des assemblées, elle demandait des avis, s'adressait aux princes, aux grands, aux magistrats et à tous ceux qu'elle croyait pouvoir contribuer à la paix. « Mais, disait le chancelier en plein parle» ment, le diable s'était mis parmi les contestations de religion; » et il ajoutait, entre antres raisons, « que cela était venu de ce que » nul n'avait pensé à s'amender et se réformer. » C'était dire assez ouvertement que la religion ne servait que de prétexte, et personne n'était à portée de le savoir mieux que lui (2).

Tant de conférences et de pourparlers aboutirent à un édit, qui, du mois où il fut donné, s'appela l'édit de juillet; il avait été précédé de quelques ordonnances préparatoires, et entre autres par un édit de tolérance, que le chancelier, désespérant de le faire accepter au parlement, avait adressé directement aux présidiaux pour y être enregistré. Cette forme inusitée, le débordement des prêches publics auxquels il donna naissance, et la jalousie qu'en conçurent ceux qui étaient attachés à l'ancienne doctrine, produisirent une commotion subite par tout le royaume. Il en résulta des émeutes et de petits combats entre les catholiques et les calvinistes, tant à Paris que dans les provinces. Ces lois particulières ne suffisant donc pas, la cour résolut d'en établir une générale. Pour cet effet, le roi se transporta au parlement, et l'affaire fut agitée en sa présence, après que le chancelier eut représenté, par son ordre, l'inutilité de toutes les lois rendues jusqu'alors à ce sujet, lois dont les rigueurs n'avaient eu d'autre résultat que de provoquer, ou la révolte de la part des peuples, ou l'inexécution de la part des magistrats. La délibération se réduisit à trois avis; 1° suspendre les poursuites contre les calvinistes jusqu'à la décision du concile; 2° les punir du dernier supplice; 3° ne condamner à la mort que ceux qui feraient des

(1) *Recherches de choses mémorables*, t. II, p. 133. —(2) De Thou, l. XXVIII. Davila, l. II. *Mém. de Condé*, t. I. *Journal de Brulart. Cérémonial français*, t. I, p. 546.

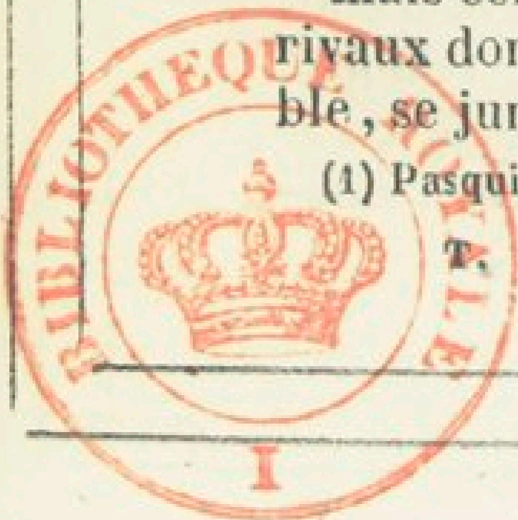
assemblées. Cette dernière opinion, qui ne l'emporta que de trois voix, forma le fond de l'édit.

On y statue d'abord qu'il y aura paix, union et concorde par tout le royaume, et qu'il ne sera fait aucunes levées ni enrôlemens que par la permission expresse du roi. Il est défendu aux catholiques, et surtout aux prédicateurs, sous peine de mort, de se permettre des termes injurieux, des qualifications odieuses, et tous discours ou insinuations qui pourraient ameuter les peuples; mais aussi on interdit aux calvinistes toutes assemblées publiques et particulières, même sans armes. Il ne sera permis de suivre, dans l'administration des sacremens, que le rit de l'église catholique. Les évêques connaîtront du crime d'hérésie, et ceux qu'ils jugeront à propos de livrer au bras séculier ne pourront être condamnés qu'au bannissement. Enfin le roi accorde amnistie générale, pourvu qu'on vive catholiquement et en paix.

Les calvinistes ne gagnèrent à cet édit que de ne plus encourir la peine de mort quand ils étaient convaincus; mais ils n'obtinrent pas ce qu'ils demandèrent avec tant d'instances par leur *complainte apologétique au roi*, savoir la simple permission de s'assembler en *quelque coin de ses villes* (1). Aussi le duc de Guise en fut si content, qu'il dit tout haut en sortant du parlement: « Pour soutenir cet » arrêté, mon épée ne tiendra jamais au fourreau, » paroles remarquables, qui annonçaient les guerres sanglantes qu'occasionneraient les changemens faits à l'édit. Plusieurs n'étaient point d'avis de renvoyer aux évêques la connaissance du crime d'hérésie; mais le chancelier tint bon sur cet article, par la raison qu'au défaut du tribunal des évêques, il en aurait fallu un autre ecclésiastique, ce qui menait à l'établissement de l'inquisition. Au reste, l'édit fut très mal observé: et par la faveur de la reine, toute dévouée alors aux novateurs, auxquels elle voulait plaire, non seulement les réunions proscrites furent tolérées partout, mais elles furent protégées, même à la cour; et en plus d'un endroit les calvinistes purent oser expulser les catholiques de leurs propres églises (2).

A l'aide de l'édit de juillet, on fit à la cour des raccommodemens: le plus difficile était entre le duc de Guise et le prince de Condé; celui-ci paraissait toujours fort ulcéré contre le premier: le roi voulut qu'ils se réconciliassent. Discours et actions, tout fut concerté. « Racontez, dit le roi au duc de Guise, comment les choses » se sont passées à Orléans. » Le duc le fit, en rejetant sur le défunt roi l'emprisonnement du prince. « Quiconque m'a fait cet af- » front, dit Condé en se tournant vers le duc, je le tiens pour un » méchant homme et un scélérat. — Et moi aussi, reprit le duc; » mais cela ne me regarde pas. » Second spectacle que ces deux rivaux donnèrent au public. Ils s'embrassèrent, mangèrent ensemble, se jurèrent amitié, et ne se pardonnèrent pas.

(1) Pasquier, l. IV, lett. 10. — (2) *Mém. de Condé*, t. I, p. 283.



Toute la France était en attente de ce que produiraient deux assemblées qui se tenaient alors, les états du royaume et le colloque de Poissy. Les députés de la noblesse et du tiers état, au nombre de vingt-six seulement (car les treize du clergé avaient été retenus à Poissy avec le reste des prélats convoqués), s'occupèrent séparément à rédiger leurs cahiers. Mais, inspirés par le même esprit de mécontentement et d'innovation qui fermentait alors dans toutes les têtes, ils se rencontrèrent dans le même expédient pour fermer la plaie de l'état sous le rapport des finances; savoir, de se soustraire eux-mêmes à toutes charges, pour faire retomber sur le clergé seul toute la libération de la France. Il y avait comme une conjuration formée contre cet ordre. Outre les reproches passionnés d'ignorance et de mauvaises mœurs, il s'éleva un cri général contre les richesses de l'église, cet objet perpétuel d'envie. Le peuple et les courtisans, fidèles échos de leurs orateurs, ne s'entretenaient que de projets à cet égard. Il fallait, disaient-ils, réduire les fonds; un tiers bien administré et bien réparti devait suffire à l'entretien des ecclésiastiques; et le reste, mis en vente, pouvait être employé, non seulement à acquitter les dettes de l'état, mais encore à diminuer les impôts. Les chefs du clergé sentirent bien que ce déchaînement avait un motif; ils offrirent une somme de quinze millions payable en dix ans, en forme de don gratuit. La cour l'accepta; les clameurs tombèrent, et les états finirent après avoir consenti à un subside de douze cent mille livres sur les boissons. La noblesse, qui croyait acquitter suffisamment la dette par le service personnel qu'elle payait à l'état, s'y prêtait avec peine. Elle se rendit enfin, sur l'exemple du clergé, qui s'y trouvait également soumis, malgré ses concessions. Le duc de Guise et le connétable, agréables tous deux au clergé, avaient été les médiateurs de la cour auprès de lui, comme d'Andelot et Coligni auprès des états; mais, avant même de rien accorder, ils voulurent s'assurer les fruits des réformes demandées à Orléans, en exigeant que l'ordonnance dite *d'Orléans*, extraite par le chancelier des cahiers des trois ordres, et composée de cent cinquante articles, fût d'abord enregistrée au parlement. On y conservait, entre diverses dispositions, l'élection des prélatures et l'abolition des annates.

L'assemblée, dite depuis *le colloque de Poissy*, avait non seulement pour but le redressement de la discipline ecclésiastique du royaume, mais était encore un expédient imaginé par le conseil du roi pour satisfaire à la fois les protestans, qui réclamaient un concile national, et le pape, qui le redoutait. Elle s'ouvrit le 9 septembre. Le roi s'y transporta de Saint-Germain avec toute sa cour, les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les ministres d'état, cinq cardinaux, quarante évêques, une foule de docteurs, et douze ministres de la nouvelle religion. Cette assemblée eut l'issue qu'avaient prédite ceux qui s'y opposaient. Ils disaient que ces confé-

rences publiques n'avaient aucune utilité; que la cause de la vérité n'avait rien à gagner en ces disputes où l'avantage tenait au plus ou moins de présence d'esprit et de subtilité des contendans; que chacun n'y venait qu'avec le dessein de faire prévaloir son opinion et non point d'adopter celle des autres; et qu'enfin elles ne servaient même le plus souvent qu'à aigrir davantage les esprits : mais le cardinal de Lorraine, qui cherchait à faire briller son éloquence, l'emporta. Il y eut en effet de part et d'autre de très beaux discours qui ne servirent qu'à confirmer chaque parti dans son opinion. Théodore de Bèse, d'une famille noble de Bourgogne, réfugié depuis longtemps à Genève où il était le bras droit de Calvin, s'y distingua entre les calvinistes et fit preuve d'adresse et d'élocution. Cependant, comme on ne pouvait s'accorder entre tant de personnes, on changea la forme du colloque : chacun des partis nomma cinq personnes qu'il chargea de conférer pacifiquement. Ces docteurs examinèrent les textes, composèrent des professions de foi, se les présentèrent à signer, les rejetèrent réciproquement, et finirent le colloque en s'attribuant chacun la victoire.

Je tire d'un auteur très judicieux le jugement qu'il faut porter sur les athlètes catholiques de cette dispute. « Le cardinal de Lorraine, » dit Le Laboureur, fit paraître beaucoup de doctrine; le cardinal » de Tournon, beaucoup de zèle; Montluc, évêque de Valence, » beaucoup d'adresse; l'évêque de Séez et les docteurs s'y signalè- » rent aussi; mais Claude de Saintes, chanoine régulier, depuis » évêque d'Evreux et docteur de Navarre, et Claude d'Espagne, y » firent principalement admirer leur grand savoir, leur prudence et » leur piété. Ils furent bien nécessaires, non seulement pour les » grands coups, mais pour l'ordre de la bataille où le cardinal de » Lorraine, qui s'engagea d'abord trop avant, eut besoin d'eux pour » être soutenu, aussi bien que l'évêque de Valence, qu'on soupçon- » nait de ne point combattre si franchement que lui. »

Il y avait en effet alors des évêques d'une foi suspecte; quelques uns à juste titre, comme le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, qui avait déjà fait la cène dans son palais, et Antoine Carraccioli, évêque de Troyes, qui, en sortant du colloque, se fit réordonner par les ministres. « D'autres, dit Brantôme, étaient soupçonnés » de sentir un peu mal de la religion catholique : Montluc, évêque » de Valence, l'évêque d'Uzès; Marillac, archevêque de Vienne; » les évêques de Bayonne, d'Orléans, et Spifame, évêque de Ne- » vers. » Ces prélats allaient souvent à la cour, et ne contribuèrent pas peu par leur tolérance à inspirer à la reine-mère les sentimens hardis qu'elle montra dans une lettre au pape au sujet des prétendus réformés de France, lettre qui fut rédigée, à ce qu'on croit, par l'évêque de Valence.

« Ils ne sont, lui écrivait-elle, ni anabaptistes, ni libertins; ils » croient les douze articles du symbole : aussi plusieurs personnes

» de piété pensent qu'on ne devrait pas les retrancher de la commu-
» nion de l'église, pour ne pas révolter la faiblesse de quelques uns.
» Quel danger y aurait-il d'ôter les images des églises, et de retrancher
» quelques formules inutiles dans l'administration des sacremens ?
» Ce serait encore un grand bien d'accorder à tous les fidèles la com-
» munion sous les deux espèces, de les y admettre tous chaque mois,
» après la lecture de la confession de foi et de l'examen général de
» conscience, d'abolir les messes basses, et de permettre que l'office
» divin se fît en langue vulgaire. Du reste, on convient qu'il est à
» propos qu'il n'y ait rien d'innové dans la doctrine et la hiérarchie,
» et que l'on conserve toujours, pour le souverain pontife, le respect
» et l'obéissance qui lui sont dus. »

Le pape ne se laissa pas surprendre à ces dernières paroles ; il n'en écrivit que plus fortement à Hippolyte d'Est, son légat en France, de redoubler ses soins dans le colloque, et d'employer tous les moyens pour fortifier le parti catholique. On n'en trouva point de meilleur que d'attacher, par un lien indissoluble, le roi de Navarre au triumvirat ; mais il fallait avoir des avantages à lui présenter, pour le déterminer à quitter un parti où il pouvait être chef et où étaient tous ses amis, et à en prendre un dans lequel dominaient les Guises, ses ennemis. Si on était revenu à mettre encore sur le tapis les anciennes promesses de la restitution du royaume de Navarre, ce prince, souvent trompé par de fausses espérances, n'aurait pas manqué de découvrir le piége et de se tenir en garde ; on changea donc de batterie. Les Guises se chargèrent d'abord de le tenter par une offre qu'ils crurent devoir subjuguer un homme aussi sensible à l'éclat d'une couronne qu'aux charmes de la beauté.

Marie Stuart, veuve de François II, à la fleur de son âge, ornée de graces touchantes qui la rendaient la plus aimable princesse de son siècle, était retournée depuis peu en Ecosse, sa patrie (1). La cour retentissait encore des plaintes amères qu'avait laissé échapper cette jeune reine, forcée de quitter la France où elle avait été élevée, pour aller vivre dans un royaume qui lui était devenu presque étranger, et dont les dissensions ne lui présageaient qu'un avenir funeste. Jusqu'au dernier moment elle marqua ses regrets par ses soupirs et ses sanglots : elle monta tristement sur le vaisseau destiné à la transporter, s'assit à la poupe, attacha fixement ses regards sur les côtes qui s'éloignaient, et, prête à les voir disparaître : « Adieu, France, s'é-
» cria-t-elle ; adieu, France ; je ne te verrai plus. » Depuis cet instant ses jours ne furent plus qu'un enchaînement de malheurs, avant-coureurs d'une catastrophe sanglante.

Les Guises, qui n'aimèrent jamais cette jeune reine, leur nièce, qu'à cause des avantages qu'ils en pouvaient retirer, l'offrirent pour épouse au roi de Navarre, avec la couronne d'Ecosse et ses espéran-

(1) Brantôme, t. I.

ces sur l'Angleterre. Il était marié lui-même à Jeanne d'Albret, dont il avait des enfans; mais le légat lui fit entendre qu'il serait aisé de casser son mariage, contracté avec une femme reconnue pour hérétique. On ne sait si le roi de Navarre n'hésita pas et si des offres si éblouissantes ne le tinrent pas un peu en suspens, mais à la fin il refusa. Il ne fut pas plus tenté par les charmes naissans de Marguerite de Valois, que Catherine de Médicis, sa mère, lui fit offrir pour traverser la négociation du triumvirat (1).

Enfin, sachant que ce prince commençait à se rebuter de tant de propositions plus captieuses que solides, le roi d'Espagne, en dédommagement de la partie de Navarre qu'il retenait, promit le royaume de Sardaigne. On publia de cette île, de sa fertilité, de ses ports, de ses villes, les descriptions les plus pompeuses. On fit entendre aussi au faible Antoine que c'était le seul moyen de tirer de l'Espagne un équivalent des terres que cette monarchie lui retenait; que d'ailleurs il ne serait jamais que le second dans le parti des calvinistes dont le prince de Condé avait toute la confiance; et que, s'attachant aux prétendus réformés, il se fermait pour jamais le chemin de la fortune, que l'extrême jeunesse du roi et de ses frères lui permettait d'envisager. Ces considérations déterminèrent le roi de Navarre; il se lia ouvertement avec les Guises, se déclara sans réserve en faveur des catholiques; et, dans la première chaleur de ses espérances, il brusqua les ministres venus au colloque de Poissy, en leur reprochant la jactance avec laquelle ils avaient promis de confondre les catholiques, rompit ainsi avec les calvinistes, qui lui tournèrent le dos à leur tour, et abandonna aussi totalement la reine-mère, que cette désertion remplit d'alarmes, et qui en rechercha avec d'autant plus d'empressement l'appui de Condé et des huguenots.

Il serait difficile de décrire au juste l'état des affaires à la fin de l'année 1561 et au commencement de la suivante. Tout ce qu'on peut remarquer, c'est que les chefs permettaient que les subalternes de leur parti hasardassent des entreprises, et qu'ils souffraient aussi qu'on les réprimât (2). Un prêtre nommé Artus Didier eut l'imprudence d'écrire au roi d'Espagne pour lui demander, au nom du clergé de France, sa protection contre les calvinistes; un licencié en théologie, nommé Tanquerel, soutint dans des thèses publiques que le pape avait le droit de déposer les princes hérétiques. Les Guises se donnèrent quelques mouvemens pour sauver ces boute-feux; mais enfin ils les abandonnèrent à la justice, qui, trop indulgente, se contenta de condamner le premier à une amende honorable et à la prison, et le second à une rétractation publique.

De même, le prince de Condé, les Châtillons et autres chefs, n'em-

(1) *Lettres de Chantonnay. Négoc. du cardinal d'Est. Mém. de Condé*, t. III.— (2) Pasquier, l. IV, lett. 12 et 13

pêchaient pas que les calvinistes n'étendissent à leur avantage l'édit de juillet ; qu'ils fissent des prêches à Paris comme dans les provinces ; qu'ils s'y rendissent plus forts ; qu'ils maltraitassent les catholiques qui voulaient les troubler : mais aussi ils ne murmuraient pas quand les plus fougueux, flétris ou condamnés à mort, subissaient la peine de leur audace. C'était assez pour les chefs d'aigrir les peuples, de les accoutumer à s'attaquer, à se combattre, et de se préparer par là des soldats tout formés pour le besoin. La reine, qui sentait ces inconvéniens, mettait toute son adresse à les prévenir, et aurait voulu, une fois pour toutes, poser une barrière qu'il eût été impossible aux deux partis de franchir.

Le chancelier de l'Hôpital, qui paraît avoir été pour lors son principal conseil, remarquant que l'édit de juillet, à force de contraventions, devenait inutile, suggéra à Catherine de demander à tous les parlemens des députés qui lui aidassent à faire un autre édit. Ils s'assemblèrent à Saint-Germain. Le chancelier leur fixa le but de leur travail en ces termes : « L'objet de vos délibérations doit rouler » sur ce point unique : Est-il avantageux au royaume, dans les cir- » constances présentes, de permettre ou de défendre les assemblées » des calvinistes ? Pour décider, il n'est pas nécessaire de délibérer » sur le fond de la religion. Supposant même celle des calvinistes » mauvaise, recherchez si c'est une raison de proscrire ceux qui » en font profession ; si l'on ne peut être bon sujet du roi sans être » catholique ; et si enfin il est impossible que des hommes qui n'ont » pas la même croyance vivent en paix les uns avec les autres. N'allez » donc pas vous fatiguer à chercher laquelle des deux religions est » la meilleure. Nous sommes ici, non pour établir la foi, mais pour » régler l'état (1). »

La question ainsi posée, abstraction faite des inconvéniens qui pouvaient résulter d'une pareille tolérance dans un royaume constitué comme la France, était aisée à décider ; c'était demander : Vaut-il mieux vivre en paix que de s'égorger ? Mais l'exemple du passé ne devait-il pas faire craindre que la tranquillité qui naîtrait de la faveur d'un nouvel édit ne fût un calme trompeur, présage de tempêtes encore plus funestes ? C'est à quoi ne parurent point songer les auteurs de l'édit de janvier (2).

On y statua que les calvinistes rendraient les églises usurpées, les croix, les images et les reliques enlevées, et qu'ils ne s'opposeraient point à la levée des dîmes et autres revenus ecclésiastiques. Il fut enjoint de garder les jours de fêtes, les degrés de parenté dans les mariages et la police extérieure de l'église catholique. On leur permit néanmoins de s'assembler, pour l'exercice de leur religion, hors des villes et sans armes. Il fut enjoint aux magistrats de veiller à ce

(1) De Thou, liv. XXIX. Davila, l. II. Pasquier, l. IV, lett. 13.—(2) *Mém. de Condé*, t. III.

qu'ils ne fussent ni troublés ni injuriés. On leur défendit aussi toute levée d'hommes et de deniers par forme de répartition ; mais de recueillir seulement, et sous forme d'aumône, les contributions volontaires pour l'entretien des ministres et le soulagement des pauvres.

Le reste de l'édit contient des règlemens pour les ministres. Il leur est défendu de se laisser aller, dans les sermons, dans les livres, dans les conversations, à des invectives contre la messe et contre aucune des cérémonies de l'église catholique; de tenir des synodes ou consistoires sans permission de la cour; d'aller prêcher de lieu en lieu et de village en village; mais ils devaient s'attacher à une église, et ne la point quitter : enfin le roi leur enjoint de recevoir avec respect les magistrats qui voudront venir aux prêches voir si tout s'y passe dans l'ordre, et de n'y point souffrir de personnes inconnues, de peur qu'il ne s'y glisse des malfaiteurs. Tous ces articles sont accordés provisoirement jusqu'à la décision du concile général.

Cet édit fut enregistré sans beaucoup de difficultés à Rouen, à Bordeaux, à Toulouse et à Grenoble. Il fut rejeté en Bourgogne, où l'hérésie avait fait moins de progrès par la surveillance active de Tavannes, son gouverneur. En Dauphiné, en Provence et en Languedoc, il fallut employer la force pour surmonter la résistance des catholiques; et les protestans, secondés par l'autorité, se portèrent, à Barjols, à des excès de fanatisme et de cruauté capables de faire oublier ceux de Cabrières et de Mérindol. A Paris enfin il fallut recourir à la menace et à la fraude pour arracher l'assentiment du parlement. On faisait retentir à ses oreilles les bruits alarmans de corps armés qui marchaient sur Paris. On alla au point de faire paraître dans la cour du palais cinq cents hommes armés, apostés sans doute pour effrayer les magistrats, et menaçant en effet de les mettre en pièces si l'édit n'était enregistré. Malgré des mesures aussi violentes, l'enregistrement ne fut point absolu, et il ne fut accordé « qu'attendu » la nécessité urgente, par manière de provision, et sans appro- » bation de la nouvelle religion. » Les calvinistes, auxquels il accordait l'exercice public de leur religion, quoiqu'avec des restrictions, triomphèrent; les ministres en exaltèrent en chaire l'équité, et les chefs écrivirent partout qu'on eût à s'y conformer exactement, attendu surtout que la reine-mère et les membres du conseil étaient disposés à tolérer encore les interprétations favorables qu'on pourrait y donner. Les catholiques, au contraire, le reçurent avec un morne silence et un dépit sombre, pires que la menace.

Il semblait que rien ne devait s'opposer à l'exécution de l'édit, et que les triumvirs et leurs adhérens, fatigués de se plaindre, étaient déterminés à souffrir patiemment ce qu'ils ne pouvaient empêcher. Les Guises avaient quitté la cour : le légat et l'ambassadeur d'Es-

pagne faisaient et réitéraient des remontrances; mais ils n'y gagnaient que de se rendre importuns à la reine-mère, qui se vengeait en affectant de les traiter froidement. Le roi de Navarre, tout entier à sa passion pour la belle de Rouhet de La Béraudière, l'une des filles d'honneur de la reine, ne suivait les affaires qu'avec la nonchalance d'un homme piqué de voir élever des troubles prêts à traverser ses plaisirs, tandis que le prince de Condé, son frère, enfreignant avec audace l'édit de janvier, faisait au contraire des dispositions d'attaque dans l'intérieur de Paris, et des levées au dehors dans les églises de Champagne et de Picardie. Enfin la cause des catholiques se trouvait réduite, à la cour, au connétable et au maréchal de Saint-André, qui trouvaient toujours en tête l'amiral et d'Andelot, fiers de la protection de la reine-mère et sûrs de sa confiance (1).

On se serait néanmoins trompé si sur ces apparences on avait cru le triumvirat abattu : la retraite des Guises couvrait les démarches d'une politique profonde (2). Ils s'étaient approchés des frontières d'Allemagne pour lier avec les luthériens des négociations qui les empêchassent de donner du secours aux calvinistes de France, en leur représentant que la doctrine des catholiques différait beaucoup moins de celle de la confession d'Augsbourg que de celle des prétendus réformés. Cependant comme il fallait un chef de marque à leur parti, au défaut du roi qu'ils n'étaient pas certains d'enlever à la reine sa mère, les princes lorrains tâchèrent, en quittant la cour, d'emmener Alexandre, frère du roi, depuis duc d'Anjou. Le duc de Nemours fut chargé de le gagner, mais il ne réussit pas. Le légat, de son côté, et l'ambassadeur d'Espagne, sans se laisser décourager par les affronts, parlaient toujours contre l'édit, blâmaient l'éducation du roi, semaient l'argent, prodiguaient les caresses, et quoiqu'ils fussent bien sûrs d'être refusés, ils demandaient hautement la disgrace des Châtillons. Quand la reine, en s'excusant, représentait la puissance des calvinistes, l'ambassadeur répondait en offrant des troupes pour leur faire la guerre. Il aurait aussi voulu qu'on eût forcé de signer des formules de foi, afin de distinguer les hérétiques et d'élever un mur de séparation entre eux et les romains.

Pour le roi de Navarre, quand les promesses d'Espagne le tiraient de son indolence, son zèle s'échauffait contre les prétendus réformés jusqu'à proposer l'inquisition et toutes ses suites. Enfin, quoique le connétable et le maréchal de St-André restassent tranquilles, on remarquait dans leur conduite certaines hauteurs qui ne permettaient pas d'être sans crainte de leur part; de sorte que la reine se trouvait entre les chefs de partis comme entre des rivaux qui s'observaient, se parcouraient pour ainsi dire et se mesuraient des yeux, attentifs à ne point porter les premiers coups, pour ne point mettre

(1) Pasquier, l. IV, lett. 2. *Comment.*, part. II, p. 113.—(2) Pasquier, l. IV, lett. 2. *Négoc. du cardinal d'Est*, lett. 41.

contre eux le préjugé public, mais déterminés, sitôt qu'ils seraient frappés, à agir vigoureusement à leur tour.

Le moment fatal ne tarda pas. Comme la reine-mère paraissait se lier toujours plus étroitement avec les prétendus réformés, les catholiques, et à leur tête le roi de Navarre, choqué de plus en plus de l'ascendant que prenait son frère dans la capitale, et craignant enfin de voir passer la personne et le nom du roi dans le parti opposé, écrivirent au duc de Guise de venir à leur secours; il partit de Joinville à la fin de février avec une nombreuse suite, qui grossissait à mesure qu'il avançait. En passant par Vassy, petite ville sur la frontière de Champagne, ses valets prirent querelle avec les religionnaires qui faisaient le prêche : des injures on en vint aux coups; le duc accourut pour calmer le désordre, et dans la mêlée il fut blessé à la joue d'un coup de pierre. Furieux de voir couler son sang, ses gens, malgré sa défense, tombent avec une nouvelle rage sur les calvinistes; ils frappent sans distinction d'âge ni de sexe, dissipent, renversent, brisent la chaire du ministre, déchirent les livres, font main-basse sur tout ce qui se présente, et ne finissent le carnage que quand la multitude des morts et des blessés fait cesser le combat (1).

Le cri des malheureux massacrés à Vassy retentit par toute la France. Le duc de Guise s'en excusa toujours, même au lit de la mort, comme d'un évènement fortuit dans lequel les réformés étaient les agresseurs : ceux-ci s'en plaignirent par la bouche du prince de Condé et par celle de leurs ministres, qui vinrent porter leurs remontrances à Monceaux, château dans la Brie, où le roi et la reine-mère passaient les premiers beaux jours. Catherine les reçut bien, et leur donna de bonnes paroles; mais le roi de Navarre les traita d'*hérétiques* et de *factieux*. Ce fut alors que Bèze lui fit cette fière réponse : « Je parle pour une religion qui sait mieux supporter les » injures que les repousser, et souvenez-vous, sire, que c'est une » enclume qui a déjà usé bien des marteaux. »

Malgré tant d'aigreur, la reine-mère ne désespérait pas de ramener la paix : elle savait que tout dépendait des chefs; c'est pourquoi elle écrivit au duc de Guise, et le conjura de suspendre son voyage de Paris et de venir trouver le roi. Son dessein était de l'aboucher avec le prince de Condé, et de les réconcilier; mais le sort en était jeté. Guise répondit qu'il ne pouvait abandonner ses amis qui l'appelaient à Paris : accompagné du connétable, il y entra en monarque, entouré d'un nombreux cortége, et fut reçu avec des harangues, des acclamations, et toute la pompe qui a coutume d'accompagner la majesté royale.

A la nouvelle de cette entrée triomphante, la reine frémit : elle ne pouvait plus douter de la chute totale de sa puissance. Catherine

(1) De Thou, l. XXIX. Davila, l. III. *Mém. de Condé*, t. III. Castelnau, l. III.

craignit alors pour elle-même, pour sa propre vie qu'elle croyait menacée par les triumvirs. Les calvinistes se présentaient pour la secourir; ils avaient une multitude de prosélytes prêts à devenir soldats, et des intelligences assurées dans beaucoup de grandes villes du royaume. La reine se jeta entre leurs bras, et écrivit au prince de Condé de sauver la mère et l'enfant (1).

Il était retourné à Paris tenir tête au duc de Guise; mais la partie n'était pas égale. En vain se montrait-il accompagné de braves officiers, tâchant, par une contenance fière, de déterminer le peuple en sa faveur. Les Parisiens, attachés à l'ancienne religion, ne regardaient le prince qu'avec indignation, et réservaient toute leur affection pour le duc de Guise. Condé n'eut donc d'autre parti à prendre que d'aller à Meaux rassembler ses forces. Il écrivit à D'Andelot et à l'amiral de marcher vers lui en diligence : « Que » César n'avait pas seulement passé le Rubicon, mais déjà avait » saisi Rome, et que ses étendarts commençaient à branler par » les campagnes. »

Sitôt qu'ils eurent réuni quelques troupes, ils se déterminèrent à aller secourir la reine-mère. Dans la crainte d'être forcée à Monceaux, simple maison de campagne sans défense, Catherine avait emmené le roi à Melun, ville capable de résister du moins à un coup de main, et de là à Fontainebleau, pour être encore plus loin des triumvirs; mais elle ne put éviter son malheur.

Les triumvirs, persuadés que le succès de leurs projets dépendait de l'avantage de combattre sous les drapeaux du roi, partent brusquement de Paris avec une nombreuse cavalerie, arrivent à Fontainebleau, et déclarent à la reine qu'ils viennent chercher le roi; que, pour elle, si elle ne veut pas l'accompagner, elle peut se retirer où bon lui semblera. Pendant que Catherine résiste, que, moitié par menaces, moitié par prières, elle tâche de gagner du temps, le connétable donne les ordres du départ. On démeuble les appartemens, on charge les bagages, les troupes se mettent en marche, et la reine, forcée de suivre, s'achemine tristement au milieu de ses femmes éplorées, et serrant entre ses bras le jeune roi, qui, ému d'un évènement aussi étrange, versait des larmes, comme si on l'eût mené en prison (2).

La cour arrive à Melun dans cet appareil singulier. Catherine délibère de nouveau : s'abandonnera-t-elle aux triumvirs qui lui arracheront peut-être son fils, et la relègueront dans quelque château éloigné, sans puissance? Heureuse, s'ils ne la renvoient pas en Italie! Se confiera-t-elle aux calvinistes? Mais n'est-ce pas risquer l'honneur et la sûreté du roi que de le livrer sans précaution à

(1) Brantôme, t. I. Matthieu, l. V. *Mém. de Condé*, t. III. La Noue, vingt-sixième discours. Castelnau, l. III. — (2) *Lettres de Chantonnay*. *Mém. de Tavan.*, p. 248.

un parti qui ne tend pas à moins qu'à la ruine de l'ancienne religion, et peut-être de l'état ? Il y avait péril des deux côtés.

Catherine aurait bien souhaité rester neutre. Quoique gardée, pour ainsi dire, à vue dans le château de Melun, elle était encore maîtresse de son sort, parce qu'elle avait fait préparer secrètement un bâteau prêt à la transporter où elle voudrait; enfin, après une nuit de troubles et d'agitation, elle céda à la fortune, et se remit de bonne foi entre les mains des triumvirs. Peut-être espérait-elle que, contens de ses promesses, ils la laisseraient libre avec son fils à Melun, ou dans quelque château, d'où elle verrait les deux partis se combattre, sans prendre part à leur querelle: mais ils avaient besoin du nom du roi; ils le transportèrent donc à Vincennes, et, ne s'en croyant pas encore assurés, ils le firent venir à Paris.

Il y fut reçu avec les plus grandes démonstrations de joie; il semblait que l'on n'eût attendu que sa présence pour autoriser les résolutions prises contre les calvinistes. Le connétable, à la tête des troupes, rangées en bataille comme pour une expédition périlleuse, va dans les faubourgs attaquer les temples où se faisaient les prêches, enfonce les portes, brise les chaires et les bancs, y met le feu, et rentre dans la ville aux acclamations du peuple, ravi de cet exploit, qui fit donner à Montmorenci, par quelques plaisans, le nom de capitaine Brûle-Bancs. On tint ensuite de fréquens conseils pour délibérer sur les moyens de réduire le prince de Condé et ses adhérens, que les triumvirs, maîtres du roi, accablaient alors de tout le poids de la puissance royale.

Quelques heures plus tôt le prince de Condé et son parti avaient contre l'autre les mêmes avantages. Sur les lettres réitérées de la reine, il marchait vers Fontainebleau, à la tête de trois mille chevaux, lorsqu'il apprit que les triumvirs l'avaient prévenu, et que la reine allait avec eux à Paris. Davila, historien favorable à Catherine, assure qu'elle écrivit au prince qu'on l'enlevait malgré elle, mais qu'elle ne perdait pas courage, et qu'elle espérait qu'il ne souffrirait pas que ses ennemis triomphassent et lui ravissent le gouvernement. Surpris comme d'un coup de foudre à la lecture de cette lettre, le prince s'arrête, et rêve profondément. L'amiral le joint; ils confèrent en peu de mots. « C'en est fait, s'écrie le prince en » soupirant, nous sommes plongés si avant, qu'il faut boire ou se » noyer ; » et sur le champ il vole avec ses troupes à Orléans (1).

D'Andelot, qui s'y tenait caché depuis quelques jours avec des troupes, ayant été découvert, se battait alors contre les catholiques qui voulaient le chasser. La présence du prince, quoique arrivé dans le plus grand désordre, décida la victoire. Il s'établit dans cette ville, comme dans une place d'armes capable de lui servir de retraite et d'appui. Les principaux seigneurs de son parti vinrent l'y joindre,

(1) *Journal de Brulart. Mém. de Condé*, t. I.

ainsi que la duchesse sa femme, avec l'aîné de ses fils, âgé de neuf ans. Madelaine de Mailli, mère de la princesse, emmena les plus jeunes à Strasbourg, asile assuré contre les hasards de la guerre, que tout le monde croyait inévitable; mais, comme personne n'avait encore fait de préparatifs, on commença par des manifestes. Ceux du prince de Condé étaient pleins de fiel et d'amertume contre les Guises; il les accusait d'être les auteurs des troubles de la France; de ne chercher qu'à attiser le feu de la discorde, en privant les réformés du libre exercice de leur religion, qui leur avait été accordé par l'édit de janvier. Il conjurait et sommait tous les bons Français de venir le trouver à Orléans, pour aller délivrer le roi et la reine prisonniers entre les mains des triumvirs (1).

A ces griefs, les Guises répondaient que les évènemens présens ne devaient pas leur être plus imputés qu'au roi de Navarre, au connétable et aux autres seigneurs catholiques avec lesquels ils faisaient cause commune. Quant aux deux autres accusations, d'intolérances envers les réformés et de violence à l'égard du roi, la réponse fut encore plus simple. Le roi, en son conseil, confirma l'édit de janvier, pour être exécuté par tout le royaume, excepté à Paris et à la cour, où les prêches ne seraient pas permis: il déclara aussi, par un autre édit, que les bruits répandus sur sa captivité étaient faux, et qu'il était libre ainsi que la reine sa mère. Ces premiers écrits furent suivis d'apologies, de plaintes, de défis, d'offres de se retirer et de poser les armes à certaines conditions, aussi peu sincères d'une part que de l'autre.

Tout n'était qu'artifice, déguisement et fourberie. Les triumvirs écrivaient aux protestans d'Allemagne qu'ils n'en voulaient qu'aux rebelles et non à la nouvelle religion, eux qui laissaient massacrer partout ses sectateurs sans punir les assassins coupables de ces barbaries. Le prince de Condé et ses adhérens assuraient les princes catholiques étrangers que ce n'était point la religion qui leur mettait les armes à la main, mais le désir de délivrer le roi, prisonnier de ses propres sujets; et en même temps qu'ils faisaient cette protestation, ils embrassaient et professaient cette religion dont ils prétendaient ne pas soutenir les intérêts (2).

La reine-mère disait tantôt qu'elle n'avait pas écrit au prince de Condé, tantôt qu'elle ne lui avait permis de prendre les armes qu'à condition qu'il les quitterait quand elle l'ordonnerait. Catherine le priait en conséquence de prêter l'oreille aux propositions de paix, et le menaçait de sa colère dans le temps qu'elle favorisait ses levées tant dans le royaume qu'au dehors. Des historiens bien instruits ont même prétendu que c'était Montluc, évêque de Valence, confident de Catherine, qui faisait les apologies et les manifestes des calvi-

(1) *Mémoires de Condé*, t. III. Pasquier, liv. IV. —(2) *Mémoires de Tavan.*, p. 245.

nistes. Aussi n'y avait-il ni suite ni liaison dans les ordres qui venaient de la cour aux gouverneurs des provinces. « Les lettres du » duc de Guise, dit Tavannes, portaient qu'il fallait tout tuer, et » celles de la reine tout sauver. » Si, embarrassés de ces contradictions, les gouverneurs demandaient des ordres précis, on ne faisait qu'en rire, et on les renvoyait sans réponse.

Ces lenteurs donnaient au prince de Condé le temps de se fortifier. Après s'être assuré d'Orléans, son premier soin fut d'assembler une armée. Pour cela il écrivit et ordonna aux ministres d'écrire aux églises de lui envoyer de l'argent et des troupes. Il manda aussi les gentilshommes qu'il savait lui être affidés et attachés à sa cause. Après leur avoir donné des instructions, il les renvoyait dans leurs provinces tant pour en gagner d'autres que pour servir de capitaines aux soldats qui s'enrôlaient. Mais avant de former un corps de ces membres épars, et de lui donner pour ainsi dire une ame capable de le faire agir, on fixa les motifs et le but de l'armement par un traité que les confédérés jurèrent d'exécuter fidèlement (1).

Ils y disaient que, forcés à prendre les armes par les violences de certains esprits brouillons et turbulens, ils s'engageaient à ne les pas quitter jusqu'à la majorité du roi, et à employer leurs biens et leurs vies pour le tirer de captivité, rétablir son autorité et celle de la reine, et remettre en vigueur les lois fondamentales du royaume. Ils promettaient d'empêcher, autant qu'il serait en eux, les rites profanes, les superstitions, les blasphèmes, la débauche, les profanations, le pillage des églises, enfin tout ce qui est défendu par la loi de Dieu et par l'édit de janvier. « Nous reconnaissons, ajou» taient-ils, le prince de Condé pour le défenseur et le vengeur du » royaume; nous lui jurons obéissance comme à notre chef et à tous » ceux qu'il voudra mettre à sa place, lui promettant armes, che» vaux, munitions, biens, nos corps et nos personnes; et si nous » manquons à notre engagement, nous nous soumettons d'avance à » tel supplice qu'il ordonnera. »

Cette association, disaient les confédérés, n'était qu'une juste représaille de la ligue signée par les triumvirs; et pour ne point être en reste, comme ils accusaient les catholiques d'avoir mis le roi d'Espagne à leur tête, ils ne se firent point scrupule de négocier avec l'Angleterre alors gouvernée par la fameuse Elisabeth, et de lui vendre Dieppe et le Hâvre, pour se procurer des troupes et de l'argent.

Le fruit de toutes ces mesures fut un soulèvement presque général dans le royaume, surtout en Normandie, dont la capitale et les principales villes se déclarèrent pour les prétendus réformés. On prit également les armes dans d'autres provinces, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Les calvinistes eurent de pareils succès en Guyenne, en Dauphiné et en Languedoc. Ils s'emparèrent encore du

(1) *Mém. de Condé*, t. III.—*Recueil de choses mémorables*, t. II.

Mans, d'Angers, de Vendôme, de la Charité, de Lyon, d'Angoulême ; et ces funestes conquêtes furent généralement marquées par les plus affreux excès de fanatisme et de cruauté. De tous côtés on n'entendait parler que de surprises de villes, d'assassinats, de meurtres, de combats sanglans, de massacres, d'incendies, de pillages et des autres fléaux qu'entraînent ordinairement les guerres civiles. L'histoire deviendrait immense, si l'on entrait dans le détail de tous ces évènemens particuliers. Je ne m'y arrêterai qu'autant que l'exigeront leur singularité et leur influence sur les affaires générales, ou la réputation et l'importance des chefs (1).

Ce n'était pas la première fois que les calvinistes paraissaient sous des capitaines, avec drapeaux, munitions, solde, discipline, et tout l'appareil de troupes réglées. Dès l'an 1560, peu après la conspiration d'Amboise, Maugiron dans le Dauphiné, Montbrun dans le Comtat-Venaissin, les frères Mouvans en Provence, et plusieurs gentilshommes dans différens cantons, levèrent des soldats, prirent des villes, ruinèrent le plat pays, et livrèrent de petits combats : mais ce feu, à peine allumé, s'éteignit par la mort ou la proscription des chefs, et parce qu'il n'y avait point de forte armée capable de recevoir les fuyards après un premier échec (2).

Ici tout annonçait une guerre longue et opiniâtre. Il ne s'agissait plus de quelques détachemens aisés à dissiper, mais d'une armée entière qui se formait dans les murs d'Orléans. Les troupes y étaient amenées de toutes les provinces par les Châtillons, Antoine de Croï, prince de Porcien, La Rochefoucauld, Rohan, Genlis, Grammont, et nombre d'autres seigneurs. Celle qui s'assemblait à Paris, sous les yeux des triumvirs, et qui fut appelée l'*armée royaliste*, était moins fournie de noblesse. Toutes deux, après de nouveaux écrits plus aigres et plus violens, se mirent en campagne dans les premiers jours de juin, fortes chacune de huit à dix mille hommes. Le prince publiait qu'il allait à Paris délivrer le roi ; le roi de Navarre et les triumvirs, qu'ils voulaient renfermer le prince dans Orléans, et en faire le siége.

Avant qu'ils s'approchassent, la reine-mère demanda une entrevue. Elle fut accordée entre Catherine et le roi de Navarre d'un côté, le prince de Condé et l'amiral de l'autre. Les escortes furent réglées et jusqu'au nombre de pas qui devait les séparer, de peur que des paroles elles n'en vinssent aux injures, et des injures à la violence. Mais à peine les gentilshommes de l'escorte étaient-ils restés une demi-heure en présence, que, reconnaissant chacun dans la troupe opposée leurs parens et leurs amis, ils ne purent se contenir dans leurs postes. Tous demandèrent à leurs commandans la permission de s'approcher ; ils volèrent dans les bras les uns des autres, se conjurant réciproquement de prendre des sentimens de paix, et de redevenir amis.

(1) De Thou, l. XXX. Davila, l. III. — (2) De Thou, l. XXV.

C'était aux chefs qu'il fallait souhaiter ces dispositions. Ils conférèrent deux heures ; le prince de Condé, fixé à demander l'expulsion des triumvirs et l'exécution de l'édit de janvier, et le roi de Navarre arrêté aux dispositions contraires. Ils se séparèrent sans rien conclure, et plus aigris qu'avant l'entrevue. Des négociateurs envoyés de part et d'autre n'eurent pas un meilleur succès. Ils furent suivis d'un secrétaire d'état, qui, au nom du roi, alla faire au prince de Condé commandement de mettre les armes bas, de rendre les villes, de licencier les troupes, avec promesse qu'aussitôt les triumvirs sortiraient de la cour, et que personne ne serait jamais inquiété, ni pour avoir pris les armes, ni pour sa religion.

Le prince de Condé fit sentir dans sa réponse qu'il regardait cette proposition comme un piège ; qu'il n'aurait pas plutôt désarmé, que les triumvirs, abusant de sa bonne foi, l'accableraient de leur puissance. Il s'obstina donc à demander, pour préliminaire de toute négociation, que le connétable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André quittassent la cour et l'armée, et s'offrait alors, de l'avis et au nom des seigneurs confédérés, à se constituer lui-même ôtage entre les mains du roi de Navarre, son frère, comme garant et caution de la fidélité et de l'obéissance du parti. Cette proposition frappa singulièrement Catherine, et lui fit mettre tout en œuvre pour déterminer les triumvirs à un sacrifice qui, suivant elle, devait sauver l'état. Elle accompagna ses instances de toutes les promesses de considération qui pouvaient en diminuer l'amertume, et elles furent assez heureuses pour déterminer les trois seigneurs suspects à s'éloigner d'abord de quelques lieues du camp. Elle somma aussitôt le prince de Condé de remplir sa promesse. Condé s'empressa de l'exécuter; il vint avec confiance, et fut reçu avec tendresse. Mais, quand il désira savoir quel résultat les réformés devaient attendre de leur soumission, il ne fut pas peu étonné d'entendre la reine articuler que, « vu la constitution du royaume, il n'y avait pas de paix solide à espérer en » France, tant qu'on voudrait y établir une autre religion que la » romaine » ; que les troubles qui avaient suivi la publication de l'édit de janvier en étaient la preuve ; qu'en conséquence il était expédient que cet édit fût retiré, et que les calvinistes se contentassent de l'exercice intérieur et privé de leur culte. Le prince sentit alors l'imprudence de son engagement. Il déclara ne pouvoir prendre sur lui d'accéder pour les siens à une pareille mesure, et demanda une conférence où ils pussent en délibérer eux-mêmes avec la reine. Elle fut accordée et indiquée à Talsy, bourg entre Orléans et Châteaudun. Comme les Châtillons ne devaient pas manquer de s'y rendre, et que le roi de Navarre ne voulait pas se rencontrer avec eux, il laissa son frère y aller sans lui, et lui fit seulement promettre de revenir si l'on ne pouvait s'accorder (1).

(1) *Mém. de Condé*, t. III. *Journal de Brulart*, t. I. *Négoc. du cardinal d'Est.*

Coligni fut dans cette conférence le principal organe des confédérés. Après s'être longuement étendu sur leurs griefs, il finit en observant que si, sous le prétexte de troubles, on leur refusait la jouissance de l'édit de janvier, sous le même prétexte on les priverait plus tard de la faible liberté qu'on leur laissait; qu'en conséquence il ne voyait aux réformés que deux partis à prendre : celui de tendre la gorge à ceux qui, par défaut de culte, voulaient les faire devenir athées, ou celui d'aller chercher dans une terre étrangère cette liberté de conscience qu'on s'obstinait à leur refuser dans leur propre pays; que dans ce pénible choix ils s'arrêtaient au dernier, et qu'ils n'attendaient que la permission de leur souverain pour le prendre.

Catherine n'en croyait pas ses oreilles quand elle entendit ces paroles, qui en effet n'exprimaient pas la pensée de l'interlocuteur. Elle mit son adresse à les faire répéter, en témoignant que le roi ne pourrait jamais consentir à priver l'état de tant de seigneurs distingués qui en faisaient la gloire et la force. Par politique, ils insistèrent et réitérèrent leur demande. Quand la reine les eut ainsi amenés à ne pouvoir se dédire, elle reprit la parole : « Puisque nos » maux en sont venus à ce point, dit-elle, qu'on ne peut les guérir » que par un remède aussi singulier, j'accepte l'offre que vous me » faites de sortir au premier jour du royaume : ce ne sera que pour » un temps, et pendant cet intervalle il faut espérer que les esprits » s'adouciront. Je ne renonce pas même à vos services, et je me » flatte que si quelque malintentionné voulait remuer pendant » votre absence, je vous trouverais toujours disposés à secourir » l'état. »

A cette conclusion imprévue, les confédérés se regardèrent en silence, et demeurèrent tellement confus qu'ils ne surent que répliquer. Coligni, si maître ordinairement de lui-même, ne sut qu'inviter le prince à revenir avec eux pour licencier une armée désormais inutile, mais que lui seul pouvait rompre, puisqu'il avait reçu son serment. La reine s'y opposa en rappelant au prince le double serment qui le retenait lui-même auprès d'elle. Condé hésitait : les confédérés alors l'entourent, et bientôt ils l'entraînent malgré l'escorte de Catherine, qui cessa d'insister, lorsqu'elle aperçut à peu de distance une escorte plus considérable des réformés qui aurait pu l'enlever elle-même.

La proposition si étrange de quitter le royaume, émise ici par Coligni, a été attribuée par d'autres au prince de Condé lui-même, qui, par un sentiment spontané de générosité, l'aurait mise en avant comme un moyen d'éloigner à jamais les triumvirs de la cour. Quelques uns en font honneur à l'habileté de Médicis, qui aurait eu le talent d'y amener le prince. Son but, suivant eux, était de se débarrasser des chefs des deux partis en les éloignant les uns et les autres, et de se rendre pour toujours maîtresse des affaires

avec le roi de Navarre qu'elle aurait gouverné à sa volonté. Pour y parvenir, son principal agent avait été Montluc, évêque de Valence, homme éloquent, délié, fécond en expédiens, et qui ne pouvait être suspect aux réformés pour lesquels il penchait assez ouvertement. « La reine, lui fait-on dire au prince de Condé, voudrait vous obli- » ger, mais vous savez qu'elle ne le peut, à moins que vous ne met- » tiez les apparences de votre côté. Proposez donc, si on ne saurait » autrement rétablir la tranquillité, de quitter le royaume avec vos » amis, pourvu que les triumvirs se retirent eux-mêmes de la cour : » ils ne le voudront pas, et par une offre si raisonnable vous don- » nerez lieu à la reine de prendre votre parti, et vous rejetterez tout » l'odieux de la guerre sur vos ennemis. » On veut que le prince ait goûté cet expédient, et qu'à sa grande confusion il en ait fait usage à la conférence.

Quoi qu'il en soit, tandis qu'il retournait assez mécontent de lui-même à Orléans, les jeunes gentilshommes de l'escorte, selon le génie français, n'en faisaient que rire (1). En retournant au camp, ils s'assignaient des métiers, chacun selon son talent, pour gagner leur vie, quand ils seraient hors de France ; mais les ministres et les chefs le prirent plus sérieusement. Il leur semblait que ce n'était pas une chose qu'on eût dû accorder si facilement que de s'expatrier, quitter ses biens, sa famille, des établissemens tout formés, pour errer de pays en pays, à charge aux siens et aux autres. Toute l'armée murmurait. Qu'était- il besoin, disaient les soldats, de nous tirer de nos maisons, de nous armer, de nous rassembler prêts à combattre, pour nous condamner ensuite nous-mêmes, ou à abjurer notre religion, ou à nous exiler ? Le mécontentement était général et paraissait autant sur les visages que dans les propos. Que pouvait faire le prince en pareille circonstance? Rétracter une parole si solennellement donnée ? c'était se déshonorer. La tenir ? c'était se perdre. Les ministres obvièrent à ce double inconvénient. Ils déclarèrent que le prince était lié à leur cause par des sermens antérieurs et sacrés qui annulaient tout engagement postérieur, et que les seigneurs qui lui avaient promis obéissance en tout ce qui concernerait la gloire de Dieu, le service du roi et le bien du royaume, se rendraient parjures s'ils abandonnaient la cause de la religion et de l'état en s'expatriant. On fit encore intervenir des lettres interceptées du duc de Guise et des triumvirs, qui traitaient de leurre toutes les négociations avec les amiraux, et le prince se crut dégagé.

L'armée calviniste en reçut une joie aussi extraordinaire que l'accord lui avait apporté de tristesse. Le prince fut reçu avec acclamation. Dans son transport, le soldat demandait à grands cris qu'on le menât à l'ennemi. On crut devoir profiter de cette ardeur, et les ordres furent donnés pour aller surprendre l'armée royale pendant

(1) La Noue, ch. 4.

que le roi de Navarre était seul, et que le connetable, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André étaient encore éloignés; mais les guides égarèrent les confédérés. On perdit une marche, et quand on se trouva en présence, le camp était déjà à l'abri de toute surprise. Les triumvirs y revinrent en diligence, et les calvinistes prévenus se replièrent sur Beaugenci, ville infortunée, qui ressentit la première les horreurs du fanatisme des armées.

Bèze et les autres historiens de son parti vantent la belle discipline qui régnait dans l'armée calviniste. On n'y voyait ni jeux de hasard, ni femmes de mauvaise vie, ni maraudeurs. Les juremens étaient sévèrement défendus. Au lieu de chansons, les soldats chantaient des psaumes. La prière se faisait matin et soir à des heures marquées; et, pendant le cours de la journée, les ministres répandus dans les compagnies les entretenaient de discours pieux et d'exhortations. Mais en écartant ainsi tous les amusemens, et ne souffrant que des conversations sérieuses, ou des sermens véhémens, on inspirait aux troupes un zèle sombre et farouche, et on faisait de chaque soldat un enthousiaste, qui se croyait les plus grandes cruautés permises pour le soutien de sa religion (1).

Il n'y parut que trop à la prise de Beaugenci. Le roi de Navarre, qui avait demandé cette ville au prince de Condé, comme un dépôt pendant les conférences, se crut autorisé à ne la pas rendre après la rupture. Condé, qui de son côté n'aurait pas osé la redemander, l'attaqua, la prit et la livra au pillage. Tout ce qu'une rage féroce, longtemps retenue, peut se permettre d'excès, y fut commis; et le soldat, animé par ce premier essai, ne connut plus de bornes par la suite. L'amiral l'avait prédit. « C'est vraiment une belle chose, disait-il, » que cette discipline, moyennant qu'elle dure; mais je crains que » ces gens ici ne jettent toute leur bonté à la fois. J'ai commandé » l'infanterie, et je la connais; elle accomplit souvent le proverbe » qui dit: « De jeune ermite, vieux diable. » « En effet, ajoute La » Noue (2), les soldats se comportèrent à l'assaut de Beaugenci comme » s'il y eût eu un prix proposé à celui qui pis ferait. »

Les royalistes ne furent point en reste; ils pillèrent avec la même inhumanité Blois, Mer, Tours et Poitiers. Ces cruelles représailles de la part des chefs enhardirent les particuliers à des excès dont le récit seul fait frémir. Catholiques ou calvinistes, il est difficile de décider lesquels se permirent des barbaries plus atroces. L'histoire en a conservé les détails avec les noms des bourreaux.

Ces excès énormes, on ne peut le dissimuler, vinrent de ce que les calvinistes ne respectèrent point assez, dans les commencemens, les reliques, les images et les autres objets de la vénération des catholiques. Le prince de Condé, retiré à Orléans, se trouva sans finan-

(1) De Thou, l. XXX, XXXI et XXXII. Davila, l. III. Bèze, *Disc. sur le saccagement des églises catholiques.* — (2) La Noue, chap. 7.

ces. Après avoir épuisé les recettes du roi dont il s'empara, il envoya à la Monnaie les reliquaires, les croix, les calices, et tous les autres vases et ornemens d'or et d'argent consacrés au culte de la religion catholique. Ses partisans l'imitèrent, et en peu de temps toutes les églises dont ils purent se rendre maîtres furent dépouillées ; plus elles étaient riches, plus elles excitaient la cupidité des soldats.

Ils en voulaient surtout aux monastères ; et ce qui outrait le clergé et le peuple catholique, c'est que souvent les déprédations des hérétiques portaient encore plus la marque de la dérision que du besoin. Ils abattaient les églises, renversaient les autels qu'ils profanaient en mille manières ; ils mutilaient les statues des saints, dont ils brûlaient les reliques avec moquerie, déchiraient les ornemens, les appliquaient à des usages ridicules, fouillaient jusque dans les tombeaux, et dispersaient les ossemens, en haine de la religion catholique que les morts avaient professée.

A la vue de ces profanations sacriléges, les ecclésiastiques tonnèrent en chaire contre les coupables ; plusieurs s'armèrent pour repousser la force par la force : le zèle des prêtres devint fureur dans les peuples.

Les catholiques, outre la pente naturelle à la vengeance, y étaient encore entraînés par les arrêts du parlement de Paris et de quelques autres, qui leur ordonnaient de prendre les armes, de sonner le tocsin, de courir sus aux calvinistes, et de les tuer partout où on les trouverait. Ces arrêts furent suivis de nouvelles instances de la reine au prince de Condé, pour l'engager à entrer dans des voies de conciliation. Elle lui mandait que le conseil était déterminé à sévir avec la dernière rigueur contre les sectaires, que le roi lui-même allait se mettre à la tête de ses troupes, et qu'on attendait une armée étrangère pour lui porter les derniers coups (1).

Le prince répondit, comme à l'ordinaire, qu'il avait pris les armes par ordre du roi et de la reine, que ses ennemis retenaient en captivité ; que les décisions du conseil ne l'épouvantaient pas, parce qu'on savait qu'il n'était composé que des partisans des triumvirs, qui en avaient même chassé le chancelier et les autres bons serviteurs du roi ; et, afin de diminuer l'impression qu'auraient pu faire les arrêts du parlement, Condé récusa par un autre écrit nombre de conseillers, qu'il disait être ses ennemis personnels.

La déclaration annoncée par les menaces de la reine parut à la fin de juillet. Le roi y disait que tous ceux qui avaient pris les armes à Orléans les avaient prises contre lui, qu'ils étaient par conséquent rebelles et criminels de lèse-majesté : comme tels, il les condamnait à perdre la vie, confisquait leurs biens, les privait, eux et leurs enfans, à perpétuité, de toutes charges, honneurs et dignités ; il n'exceptait du nombre des coupables que le prince de Condé, dans

(1) De Thou, l. XXXII. Davila, l. III.

la supposition qu'il n'était pas libre, mais prisonnier arraché de ses mains par les rebelles : supposition ridicule en apparence, mais sagement imaginée pour ne point pousser le prince au dernier désespoir, et ménager toujours quelque ouverture à la paix (1).

L'armée du roi se trouvait en état de soutenir la vigueur de ses édits. De nombreuses recrues de Français, des corps entiers d'Allemands et de Suisses, l'avaient considérablement grossie, pendant que, au contraire, celle du prince de Condé s'était comme fondue en peu de jours. Les gentilshommes, qui en faisaient la plus forte partie, voyant qu'après le sac de Beaugenci la guerre tirait en longueur, dénués d'argent et de provision, parce qu'ils étaient partis précipitamment de chez eux, rappelés d'ailleurs par les nouvelles qu'ils recevaient de leurs provinces où tout était en feu, partaient successivement pour aller défendre leurs propres foyers. La reine, pour entraîner le grand nombre, offrait encore, avec la jouissance du culte privé, des lettres d'abolition, pour lesquelles il suffisait de se faire inscrire chez les gouverneurs de provinces et les sénéchaux, et dont profitèrent une foule de gentilshommes dont la fortune était compromise. Le prince de Condé, dans l'impossibilité d'empêcher cette espèce de désertion fondée sur des raisons trop légitimes, donna, à plusieurs de ceux qui s'en retournaient, des commissions pour continuer la guerre et lui faire des soldats; ensuite il se retira dans Orléans avec une nombreuse garnison, en attendant le succès des négociations entamées en Angleterre et en Allemagne, pour en tirer de l'argent et des troupes (2).

« Les étrangers, dit La Noue, ouvraient les yeux, et frétillaient » pour entrer en France; » mais ils cachaient leur désir sous des délais concertés, afin de se faire acheter plus cher. Le pape et le roi d'Espagne montraient, comme une amorce aux catholiques, des armées prêtes à les seconder. Elisabeth, fière de ses flottes et de son opulence, semblait n'attendre qu'une demande pour faire voler ses bataillons au secours des calvinistes. L'Allemagne et les Suisses offraient des hommes aux deux partis; d'autres pays voisins faisaient aussi parade d'une bonne volonté toute gratuite; mais quand il était question de traiter, le désintéressement disparaissait, et chacun voulait tirer avantage des circonstances (3).

Philippe II exigeait qu'on chassât du gouvernement ceux qui lui déplaisaient, sûr que, maître dans cette partie, il le serait bientôt du reste. Le souverain pontife demandait que, dans l'armée où seraient ses soldats, il y eût un légat à leur tête, comme dans les croisades, et qu'on annulât le premier article de l'ordonnance d'Orléans, relatif aux élections et aux annates. Les Guises ne crurent pas acheter trop l'alliance et les faibles secours du duc de Savoie, de

(1) *Journal de Brulard. Mémoires de Condé*, tom. I. —(2) La Noue, *discours*, 26. — (3) Le Labour. t. III l. I. *Négoc. du cardinal d'Est*, *Let. de Chantonnay.* La Noue.

l'abandon de Turin et des trois autres villes qui étaient restées à la France en Piémont par le traité de Cateau-Cambrésis, et qu'ils firent échanger contre quatre autres moins importantes, Pignerol, Pérouse, Savillan et Genolles, plus rapprochées à la vérité du marquisat de Saluces. L'inclination déterminait la plus grande partie des Suisses et des Allemands en faveur des calvinistes, mais l'argent en fournissait encore beaucoup aux triumvirs.

Entre les puissances, l'Angleterre fut une de celles qui traita avec le plus d'avantage. Elisabeth stipula que, de six mille hommes qu'elle donnait au prince de Condé, trois mille seraient mis dans la ville du Hâvre-de-Grace « pour la garder au nom du roi, afin de » servir d'asile à ses fidèles sujets persécutés pour la religion »; et les trois mille autres dans la ville de Dieppe.

Ce traité détermina les opérations de l'armée royale. Après le pillage de Blois et de Mer, ne trouvant plus d'ennemis en campagne, elle alla assiéger Bourges, qui était l'un des points d'appui du parti au delà de la Loire, et qui se défendit peu. Plusieurs des chefs opinaient à attaquer aussitôt Orléans, pour finir la guerre par la prise du prince de Condé et de l'amiral, qui s'y étaient renfermés; mais la reine-mère s'y opposa, précisément, à ce qu'on prétend, parce que cette conquête, en terminant la guerre, aurait donné trop d'empire aux triumvirs. Elle fit valoir, contre le sentiment des généraux, la difficulté de l'entreprise et la crainte que les Anglais ne se fortifiassent en Normandie, et cette raison n'était pas sans vraisemblance. On y fit donc marcher l'armée du roi, qui commença le siége de Rouen à la fin de septembre.

Lannoi-Morvilliers, gentilhomme picard, y commandait dans le principe; mais sur l'annonce d'un renfort de quinze cents Anglais, qu'il crut que son honneur ne lui permettait pas de recevoir, il se retira. Montgommeri lui succéda. C'est le même qui, courant contre Henri II dans un tournoi, avait eu le malheur de le frapper d'un coup mortel; au lieu de se condamner à une vie obscure, pour faire oublier ce tragique accident, il s'était enfoncé plus avant que les autres dans les guerres civiles, qui lui furent enfin funestes. Il était l'un des plus audacieux capitaines du parti, exercé à l'attaque et à la défense des places, et accoutumé à tirer des ressources des évènemens même contraires (1).

Il se défendit vaillamment. La reine, qui était au camp, somma plusieurs fois les habitans de se rendre. Le parlement et les principaux citoyens avaient quitté la ville avant le siége, et il n'y restait qu'un peuple obstiné gouverné par des ministres qui avaient intérêt de tenir jusqu'à l'extrémité, parce que la première condition exigée par la reine, et presque la seule, était leur bannissement.

Ils répondirent toujours qu'ils étaient fidèles serviteurs du roi,

(1) Castel. t. III et IV. La Noue. c. 3. *Mém de Condé.* t. I, II et IV.

mais qu'ils ne voulaient pas se soumettre aux Guises. Ils demandèrent aussi à traiter pour tout le parti, honneur qu'on ne jugea pas à propos de leur accorder. Cependant on voulait épargner à la ville un pillage qui devait frapper tout le commerce de la France. Ce furent les assiégeans qui à diverses reprises firent à cet égard toutes les instances, sans parvenir à ébranler la funeste obstination des assiégés, qui ne pouvaient douter de leur perte. La haine contre le duc de Guise brisait toute négociation. Il se trouva parmi eux un gentilhomme qui se glissa dans le camp royal dans l'intention de l'assassiner. Arrêté sur divers indices, il confessa son projet sans tergiverser. Guise lui ayant demandé si par hasard il lui aurait donné sans le savoir quelques raisons de le haïr, il déclara que c'était le pur intérêt de sa religion qui l'avait déterminé : « Hé bien ! repartit » Guise, si ta religion t'oblige d'ôter la vie à un homme qui, de ton » aveu, ne t'a jamais offensé, la mienne m'ordonne de te pardon- » ner : juge par là laquelle est la meilleure. » Il soutint jusqu'au bout ces principes de modération. Forcé par l'opiniâtreté des assiégés à ordonner l'assaut, il prit toutes les mesures possibles pour empêcher le désordre. Il assembla les officiers, leur assigna leurs postes quand ils seraient entrés dans la ville; promit aux soldats, en dédommagement du pillage, un mois de solde, et fit redouter à ceux qui seraient tentés d'enfreindre ses ordres la vigilance de Montgommeri, qui tomberait sur eux pendant qu'ils s'abandonneraient à piller. Mais rien ne put contenir le soldat, qui, déjà fatigué d'une résistance aussi inutile, s'irrita de la nécessité d'un assaut; et Rouen essuya pendant trois jours toutes les horreurs du sac et du pillage. Montgommeri se sauva par la rivière (1).

(1) Pendant le siége de Rouen, un officier de la garnison, nommé François Civil, reçut, étant sur le rempart, un coup de feu dans le visage : il tombe, on le croit mort, et on l'enterre avec les autres. Son valet, instruit de ce malheur, prie qu'on lui montre du moins le lieu où il a été mis, afin de porter le corps à ses parens. Montgommeri lui-même le fait conduire sur la place: le valet déterre les cadavres, les examine l'un après l'autre, et ne reconnaît pas son maître; désolé de l'inutilité de sa recherche, il en recouvre les corps de terre, et s'en va. Étant déjà à quelques pas, il tourne la tête, comme un homme qui s'en va à regret, et il aperçoit hors de terre une main qui n'avait pas été exactement couverte. Dans la crainte que les bêtes carnassières, attirées par cet appât, ne vinssent déchirer ces corps, touché d'un sentiment d'humanité, le valet s'approche ; et, prêt à couvrir cette main, il voit briller au clair de la lune le diamant de Civil ; il retire ce corps, y trouve quelque chaleur, le charge sur ses épaules et le porte au plus prochain hôpital. Les médecins et chirurgiens, accablés par la multitude des blessés, ne veulent point perdre leur temps et leurs remèdes pour un homme qui conserve à peine un souffle de vie : le valet le reporte à son auberge, panse sa blessure, lui fait avaler des cordiaux, le ressuscite pour ainsi dire, et a la consolation, après quelques jours, de s'en voir reconnu et de l'entendre parler. Pendant ce temps, la ville est prise ; tout y est mis à feu et à sang. Des ennemis du frère de Civil, croyant le trouver dans cette auberge, y viennent pour le tuer ; ils n'y rencontrent que le moribond : sans compassion pour son état, ils le jettent par la fenêtre ; il tombe heureusement sur un tas de fumier, y reste trois jours sans abri, sans remèdes, sans nourriture. Enfin, un de ses parens le

Le parlement, rentré dans la ville, ayant repris ses fonctions, condamna à mort plusieurs bourgeois, quelques ministres échappés au massacre et divers officiers qui s'étaient distingués dans la défense de la place. Guise, admirateur sincère et protecteur zélé du mérite militaire, fit évader plusieurs de ces derniers. Néanmoins, par une cruelle représaille, le conseil des calvinistes établi à Orléans condamna aussi un abbé et un conseiller au parlement de Paris qu'on avait arrêtés, voyageant pour leurs affaires, et les fit pendre. Odet de Selve, conseiller d'état, chargé d'une mission pour l'Espagne, eût éprouvé le même sort malgré son caractère, sans les supplications d'un de ses neveux du même nom qui se trouvait dans l'armée calviniste. « Cette façon de faire, dit Brulart, étonna beaucoup de gens. »

Le siége de Rouen est fameux par la mort du roi de Navarre. Il y reçut une blessure dont les chirurgiens n'eurent pas d'abord mauvaise opinion; en conséquence on ne songea qu'à lui épargner les alarmes inséparables de son état; et les dames de la cour, dont les charmes ne lui avaient jamais été indifférens, s'assemblaient autour de lui pour le désennuyer; mais, soit infraction du régime prescrit, soit indiscrétion de plaisir dans un état si critique, en peu de jours son mal le conduisit au tombeau. Il y descendit avec les flatteuses espérances que le roi d'Espagne lui avait données de posséder la Sardaigne.

On remarque un contraste singulier pour la religion entre lui et Jeanne d'Albret, sa femme. « Cette princesse qui, dans sa jeunesse, » aimait autant, dit Brantôme (1), un bal qu'un sermon, ne se plai- » sait pas à cette nouveauté de religion. » Quand elle voyait son mari écouter avec trop de complaisance les ministres, et montrer quelque penchant pour la réforme, elle ne pouvait s'empêcher d'en marquer son mécontentement, et lui disait que, pour ses idées, elle n'était pas d'humeur à perdre le reste de son royaume; mais elle changea bien de sentiment par la suite, et elle alla jusqu'à ne vouloir pas lui souffrir de l'incertitude, et à la lui reprocher d'une manière assez piquante. Un jour entre autres qu'Antoine de Bourbon lui avouait ingénuement qu'il ne savait quelle religion était la meilleure : « C'est » pour cela, répondit-elle vivement, que je vous veux beaucoup de » mal; car puisque vous doutez aussi bien de l'une que de l'autre, » je m'étonne que vous ne preniez point celle qui est la plus utile à » votre fortune. » Elle entendait la calviniste, dans laquelle le roi de Navarre aurait tenu le premier rang, au lieu qu'il ne fut jamais, dans le parti catholique, qu'après le duc de Guise.

fait enlever secrètement et emporter hors de la ville : on le traite avec soin, ses forces reviennent ; et, après tant d'espèces de morts, dit l'historien de Thou, fils du premier président, au moment que j'écris cet évènement, quarante ans après, il vit encore.

(1) *Vie de Coligni*, l. IV, p. 291. Cayet.

Quand Jeanne d'Albret vit son mari absolument dévoué aux triumvirs, elle quitta la cour et partit pour ses états, afin d'y élever sans contradiction dans la nouvelle religion, son fils qui fut depuis notre Henri IV. Quant au roi de Navarre, il se pénétra si bien des sentimens auxquels les triumvirs l'avaient rappelé, que « dans cette » guerre, dit Brantôme, il se montra le plus animé, échauffé, colère » et prompt à faire pendre les huguenots, qui l'en haïssaient comme » un beau diable; » et quoi qu'on en dise, la plus grande apparence est qu'il mourut dans la foi de l'église romaine.

Cette nouvelle arriva au prince de Condé peu après qu'il fut sorti d'Orléans, où il était resté trop long-temps dans une fâcheuse perplexité. Des grandes villes qui avaient embrassé son parti, il ne lui restait plus que Lyon et Orléans, trop éloignées pour pouvoir se soutenir réciproquement. Un gros corps de troupes que lui amenait le comte de Duras fut battu et dispersé; et il tremblait qu'une armée levée en Allemagne, au devant de laquelle il avait envoyé d'Andelot, ne pût échapper au maréchal de Saint-André qui lui fermait la frontière avec des forces supérieures (1).

Pendant que le prince était dans ces inquiétudes, il apprit que La Rochefoucauld, outre les restes de la défaite de Duras qu'il avait ramassés, lui amenait un escadron considérable de gentilshommes, et que d'Andelot, après de longs circuits et des difficultés infinies, souvent sans pain et sans argent, et tourmenté d'une fièvre-quarte qui ne l'abandonna point pendant la route, était près d'arriver avec toute son armée composée de sept à huit mille hommes. « Il ne faut » pas demander, dit La Noue, si chacun sautait et riait à Orléans. » Nos ennemis, disait le prince de Condé, nous ont donné deux » mauvais échecs, ayant pris nos rocs (entendant Rouen et Bourges); » j'espère qu'à ce coup nous aurons leurs chevaliers, s'ils sortent en » campagne. »

Dans cette espérance, Condé marche droit à Paris, et s'établit à Montrouge et dans les environs, menaçant les faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau, qui, par les soins du duc de Guise, venaient d'être couverts d'un retranchement et garnis d'artillerie. Condé voulait épouvanter les habitans en pillant les faubourgs ou brusquer un combat; mais il y était encore attendu par des négociations, ressource ordinaire de la reine-mère. « A ce coup, » disait-elle, je leur porte des propositions si raisonnables que je ne » conçois pas comment ils pourront les refuser »; mais elles ne parurent pas telles aux intéressés. Catherine promettait l'exercice public de la nouvelle religion dans tous les lieux où les calvinistes l'avaient eu depuis l'édit de janvier, excepté à la cour, dans Paris, Lyon, les villes où il y avait des cours souveraines, et les villes frontières : le prince voulait l'exercice libre, du moins dans les faubourgs

(1) La Noue, *disc.* 26.

de ces villes et les lieux voisins, chez les barons châtelains et autres gentilhommes (1).

Pendant qu'on débattait opiniâtrément ces propositions, il y avait trève. « Et on eût vu, dit La Noue, dans la campagne, entre les » corps-de-garde, sept ou huit cents gentilshommes, de côté et » d'autre, deviser ensemble, aucuns s'entre-saluer, autres s'entre- » embrasser, de telle façon que les reîtres du prince de Condé, qui » ignoraient nos coutumes, entraient en soupçon d'être trompés et » trahis par ceux qui s'entre-faisaient tant de belles démonstrations, » et s'en plaignirent aux supérieurs. Depuis, ayant vu les trèves » rompues, que ceux mêmes qui plus s'entre-caressaient étaient » les plus âpres à s'entre-donner des coups de lances et de pistolets, » ils s'assurèrent un peu et disaient entre eux : Quels fols sont ceux- » ci, qui s'embrassent aujourd'hui et s'entre-tuent demain ? »

On ne s'accorda pas, et ce fut autant de temps perdu pour le prince de Condé dont l'armée souffrait en campagne des rigueurs du mois de décembre, pendant que celle du roi se fortifiait dans les abris de la ville. Il y vint des recrues nombreuses des provinces et un corps considérable d'Espagnols. A la vue de ces renforts, les Parisiens se rassurèrent; il n'y eut pas le moindre désordre dans la ville : affaires, commerce, travaux, tout y suivit son cours, comme s'il n'y avait point eu d'armée à la porte. Tant de sécurité et la crainte d'une trahison empêchèrent le prince de Condé de risquer même une camisade qu'il avait projetée contre les faubourgs. Craignant aussi d'être attaqué à son tour, le 10 décembre il plia bagage de grand matin et prit la route de Normandie pour y aller recevoir l'argent qu'il avait emprunté en Angleterre, et les troupes qu'Elisabeth lui envoyait (2) : « car on ne nous refusait pas de secours, dit Le La- » boureur; de peur que nous ne nous missions d'accord. »

Le prince de Condé s'en allait à grandes journées. L'armée royale le suivait avec la même ardeur; elle l'atteignit enfin et le combattit le 19 décembre auprès de Dreux, d'où cette bataille a pris son nom. Les évènemens de cette journée la rendent une des plus extraordinaires que l'histoire nous présente (3). La Noue remarque, pour première singularité, « qu'encore que les deux armées fussent plus » de deux grosses heures à une canonnade l'une de l'autre, il ne » s'attaqua aucune escarmouche; chacun alors se tenait ferme, re- » pensant en soi-même que les hommes qu'il voyait venir vers soi » n'étaient Espagnols, Anglais, ni Italiens, ainsi Français, voire » des plus braves, entre lesquels il y en avait qui étaient ses propres » compagnons, parens et amis, et que dans une heure il faudrait se » tuer les uns les autres, ce qui donnait quelque horreur du fait sans » néanmoins diminuer du courage. »

(1) Le Labour. t. II. *Mémoires de Condé*, t. IV. Davila. —(2) De Thou, l. XXXV. Davila, l. III. Le Labour, t. II. — (3) *Journal de Brulart. Mémoires de Condé*, t. I et IV. La Noue, ch. 1. Le Labour., t. II.

Le connétable fut le premier qui se porta en avant avec plus d'intrépidité que de sagesse, car, sans attendre qu'il pût être secouru, il exposa le corps qu'il commandait à toute l'armée du prince. De vigoureuses attaques de Condé et de Coligni l'eurent bientôt percé de part en part, et le connétable, blessé et renversé de cheval, demeura prisonnier. Les Suisses de sa division, quoique extrêmement maltraités, se maintinrent toujours et sauvèrent l'armée par leur résistance. Le maréchal de Saint-André, volant à leur secours, réparait l'échec du connétable, lorsque, blessé et démonté comme lui, il fut aussi fait prisonnier, puis tué à bout portant, d'un coup de pistolet, par un de ses ennemis personnels. Ces divers avantages des confédérés n'avaient pas été acquis sans de grandes pertes. Quand le duc de Guise, qui les observait, et qui, placé à l'arrière-garde, sans autre rang dans l'armée que celui de commandant de sa compagnie, les crut suffisamment affaiblis par leurs propres succès et par le désordre de la poursuite : « Marchons, mes amis », dit-il à ceux qui l'entouraient et dont il avait eu peine jusqu'alors à contenir l'impatience, « marchons, ils sont à nous ! » Le prince de Condé n'avait plus en ce moment assez de forces sur le champ de bataille pour lui résister; mais, victorieux deux fois, il eut honte de lâcher pied, et essaya de tenir ferme en attendant du secours. En un clin d'œil sa troupe fut enfoncée, et son cheval renversé le livra à la disposition de Danville, qui épiait le prince, afin de s'assurer un gage qui lui répondît de la liberté de son père. Cet évènement, après sept heures de combat et une perte commune de sept à huit mille hommes, décida la victoire en faveur de Guise.

Des fuyards de l'armée royale, qui étaient venus à toute bride annoncer à Paris son entière déroute, furent bien confus quand les courriers du duc de Guise apportèrent la nouvelle de la victoire. La reine-mère la reçut avec l'indifférence d'une personne qui ne peut que perdre, de quelque manière que tournent les choses. Il est certain qu'elle désirait qu'on n'en vînt pas à cette extrémité : quand les triumvirs lui demandèrent permission de livrer bataille, Castelnau, chargé de cette commission, la vit en proie aux plus vives inquiétudes. Elle se tourna tristement vers une de ses suivantes : « Nourrice, lui dit-
» elle, le temps est venu qu'on demande aux femmes conseil de don-
» ner bataille ; que vous en semble ? » Quelque effort que fît Castelnau, il n'en put rien tirer de décisif. On prétend qu'elle ne marqua pas grande joie de la victoire, parce qu'elle appréhendait que cet avantage n'enorgueillît le duc de Guise. Si elle eut cette crainte, ce qui suivit ne servit pas à la rassurer (1).

Le duc de Guise, qui, par la prise du connétable, son collègue en puissance, par celle du prince de Condé, son rival, et par la mort du roi de Navarre et du maréchal de Saint-André, n'avait plus désor-

(1) *Mémoires de La Vieillev.* t. IV. Castelnau, liv. IV.

mais de concurrence à craindre, et dont la considération personnelle s'accrut encore de son dernier succès et de ses liaisons avec l'Espagne, n'en affectait que plus de modération(1). Dans le détail qu'il fit à la reine de cette bataille, il semblait n'y avoir été que spectateur. Aussi ne demanda-t-il rien pour lui, mais beaucoup pour les autres. Appréciant avec justesse leur position respective, Catherine crut non seulement ne lui pouvoir rien refuser, mais devoir encore prévenir ses désirs, en lui conférant la lieutenance générale du royaume, dont il fut ainsi revêtu pour la troisième fois. Celle-ci à la vérité fut restreinte à ce qui concernait le militaire, et au temps que durerait la prison du connétable.

Le prince de Condé, prisonnier du duc de Guise, en fut traité avec tous les honneurs dus à sa naissance. Dès le soir de la bataille, ils se conduisirent à l'égard l'un de l'autre, non comme des rivaux qui venaient de chercher à s'arracher la vie, mais comme d'anciens amis, avec franchise et confiance. Ils s'entretinrent familièrement, mangèrent ensemble et partagèrent le même lit.

L'année finit et la suivante commença par des dispositions à la guerre et à la paix. Le duc de Guise alla assiéger Orléans. Il disait : « que le terrier étant pris, où les renards se retiraient, on les cour- » rait à force par toute la France (2). » L'amiral, qui ne désespéra jamais de la fortune, avait rassemblé les débris de l'armée battue, s'était fait reconnaître seul général, et, après bien des peines essuyées pour retenir sous leurs drapeaux les soldats prêts à déserter faute de solde et de nourriture, s'était rendu en Normandie pour y recevoir les troupes et l'argent qu'il attendait d'Angleterre, et que « ses reîtres trouvaient beaucoup meilleur que les cidres de Nor- » mandie. » Coligni se cantonna dans cette province, y rafraîchit et exerça son armée par de petits combats, toujours heureux, jusqu'à ce qu'il pût venir secourir Orléans.

D'Andelot s'y était jeté après la bataille de Dreux, avec de bonnes troupes et des capitaines expérimentés. Outre la conservation de tant de chefs, qui rendait cette ville précieuse, on y gardait prisonnier le connétable, confié aux soins d'Eléonore de Roye, princesse de Condé, sa petite-nièce. La reine, de son côté, s'était comme approprié la garde du prince de Condé, qu'elle menait à la suite de la cour. Elle se flattait qu'éloigné des conseils opiniâtres de l'amiral, il se laisserait plus aisément fléchir. Dans cette espérance, elle avait pour lui tant d'égards, que l'ambassadeur d'Espagne et beaucoup de catholiques en murmuraient (3).

La princesse de Condé employait aussi pour gagner le connétable tout ce que son esprit et sa sagesse lui donnaient de crédit; elle de-

(1) *Mémoires de La Vieillev.* t. V. Pasquier, l. IV, lett. 18. Matthieu. t. I, p. 267. — (2) La Noue, ch. 11. — (3) *Mémoires de Condé*, t. II. *Lettres de Chantonnay.*

mandait, pour première condition de la paix, l'élargissement réciproque des deux prisonniers. On ne se prêta pas à cet expédient, qui aurait rendu un chef nécessaire aux confédérés, pendant que l'armée royale, sous la conduite du duc de Guise, n'avait pas besoin du connétable. Eléonore se borna donc à tâcher d'inspirer à son oncle, par toutes les insinuations dont elle était capable, le désir de s'aboucher et de se réconcilier avec son mari. Elle ne cessait de lui remettre sous les yeux les ruses dont se servaient leurs ennemis pour les empêcher de se réunir. « Ils font, disait-elle, comme ceux qui portent en pro- » cession les châsses de sainte Geneviève et de saint Marcel, qui, en » les inclinant l'une vers l'autre pour se saluer, prennent bien garde » de les trop approcher, persuadés que, si elles se touchaient une » fois, on ne pourrait plus les séparer. »

Mais le moment de cette réunion désirable n'était pas encore arrivé. Les confédérés avaient trop de confiance; et la reine, retenue par le duc de Guise, n'osait leur accorder des conditions qu'elle n'aurait pas refusées si elle eût été maîtresse. Tout ce qu'elle put faire en leur faveur fut, après la bataille de Dreux, de donner une amnistie générale à tous ceux qui rentreraient dans le devoir; encore la regardèrent-ils moins comme un bienfait que comme un moyen imaginé pour débaucher les troupes. Le duc de Guise « assez grand, » dit Pasquier (1), pour soutenir sa querelle de soi-même, sans » l'interposition du nom d'un prince, » offusquait amis et ennemis; il se rendait l'arbitre et le canal des graces. La reine pliait, mais elle faisait quelquefois sentir ce que lui coûtait la contrainte. La cour fourmillait de chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. Sous prétexte de récompenser ceux qui s'étaient distingués à la bataille de Dreux, Guise en demanda une nouvelle promotion : Catherine y donna les mains, non sans regret. « Nous avons fait ce matin, écrivait-elle » le 12 janvier à un de ses confidens, trente-deux chevaliers, parce » qu'il n'y en avait; et dites après cela que nous ne faisons rien ici. » Cette ironie fait connaître qu'elle ne voyait qu'avec peine toute la puissance entre les mains d'un seul homme capable de lui donner la loi.

Pour lui, tranquille sur les dispositions de la cour, dont il savait bien que la faveur ne lui manquerait pas tant qu'il serait le plus fort, il continuait avec vigueur le siége d'Orléans : déjà il avait mandé à la reine qu'il ne tarderait pas à s'en rendre maître, et il faisait ses dispositions pour livrer l'assaut la nuit suivante, lorsqu'il fut blessé en trahison, d'un coup de pistolet, par Jean Poltrot de Méré, gentilhomme angoumois (2).

Comme si la France entière eût dépendu du sort de ce grand homme, sa blessure suspendit l'activité de tous les mouvemens pour

(1) Liv. IV, lett. 17.—(2) *Mémoires de Condé*, t. I et IV. Le Labour, t. II, p. 175. Comment. l. VI.

la guerre et pour la paix. On ne combattait plus que mollement, on ne négociait qu'avec incertitude. Cette crise des affaires ne dura pas long-temps. La blessure était profonde; les balles étaient empoisonnées : le malade, malgré les espérances qu'on voulait lui donner, sentit son état et se prépara à la mort.

En ce moment où l'ame paraît tout entière, on ne vit dans le duc de Guise ni faiblesse ni regret à la vie, mais une grandeur et une fermeté au dessus de tous soupçons Il appela auprès de son lit Anne d'Est, son épouse, et Henri, l'aîné de ses fils, encore adolescent. Par tout ce que la tendresse put lui suggérer, il conjura la mère de veiller attentivement sur l'éducation de leurs enfans, et, comme s'il eût prévu les forfaits auxquels l'ambition pousserait ce jeune homme, il l'exhorta à modérer ses désirs et à ne point se fier aux faveurs de la cour. Toute son attention se tourna ensuite du côté de la religion; il reçut les derniers sacremens avec les sentimens d'une pieuse résignation : on ne lui entendit pas former la moindre plainte contre son assassin, ni contre ceux qu'il avait droit de soupçonner d'être ses complices: il se justifia même du massacre de Vassy, comme d'un évènement purement fortuit; et ses dernières paroles furent des conseils de paix à la reine-mère.

Le Laboureur fait son éloge en deux mots. « François, duc de » Guise, héros qui aimait l'état et la religion. »

Quelques auteurs calvinistes l'accusent d'avoir tenté deux fois de faire assassiner l'amiral : accusation sans preuves, qui semble n'avoir été imaginée que pour diminuer l'odieux de l'attentat de Poltrot. Au contraire il est prouvé, par le témoignage d'un historien bien instruit, que le duc de Guise, ainsi qu'on l'a vu, avait été déjà manqué une fois au siége de Rouen; aussi sa mort est-elle une tache dans la vie de l'amiral. L'assassin varia dans ses dépositions contre Soubise, la Rochefoucault, Théodore de Bèze, et quelques autres; mais dans les tortures et dans le dernier supplice, il ne cessa de charger Coligni. Henri, fils du mort, regarda toujours l'amiral comme coupable du meurtre de son père; et, tout jeune qu'il était, il lui jura une haine qui ne finit que par la plus sanglante catastrophe (1).

Le duc de Guise mort, le prince de Condé et le connétable prisonniers, il semblait aisé d'amener les esprits à une conciliation générale. Le seul génie inflexible de l'amiral faisait craindre des obstacles; mais il était éloigné, et les ministres de la religion prétendue réformée, enfermés dans Orléans, privés de sa présence, n'étaient pas capables de contre-balancer les vœux de tout le royaume pour la paix : jamais la France n'en avait eu un besoin plus pressant. Les Anglais, unis à une faction puissante, et maîtres du Havre, menaçaient toute la Normandie. Pour continuer la guerre il aurait fallu un général habile tel que le duc de Guise, capable, par ses talens et

(1) *Vie de Coligni*, l. IV. p. 267.

son crédit, de retenir l'armée royale sous ses drapeaux, malgré la disette et la mauvaise paie; mais il n'y en avait en France que de suspects, par leur attachement à l'un ou à l'autre parti. C'est ce qui fit imaginer à la reine d'offrir le commandement au duc de Wirtemberg, Allemand, homme étranger à toutes les factions, et dont elle disposerait à volonté; mais il le refusa.

Les finances étaient épuisées, le commerce détruit, les terres en friche; en un an d'hostilités le royaume avait été plus dévasté que par une longue guerre, parce que dans celle-ci tout homme était devenu soldat: l'artisan quittait sa boutique, entraîné par l'appât du gain; le cultivateur, chassé par les partis répandus dans la campagne, abandonnait son champ, et, devenu pillard par nécessité, continuait à l'être par goût et par état. La France entière ravagée n'offrait qu'un affreux tableau de brigandages : tous les ordres de l'état avaient besoin d'un calme qui laissât entendre les menaces de la loi; c'était le seul moyen de rétablir la subordination et la police, et le calme ne pouvait être que l'ouvrage de la paix.

La reine la désirait avec une ardeur inexprimable; elle caressait le prince de Condé, embrassait tendrement Eléonore, son épouse, la conjurait de l'aider à fléchir l'opiniâtreté de son oncle et de son mari. On aboucha les prisonniers; Condé demandait l'exécution entière de l'édit de janvier; Montmorenci protestait que jamais il ne souscrirait à une loi si préjudiciable à la religion catholique. A force de sollicitations et d'instances, on les engagea à se relâcher chacun de leur côté, et de ces modérations se forma l'édit d'Amboise (1).

Celui de juillet 1562 permettait aux calvinistes de s'assembler, pour l'exercice de leur religion, par tout le royaume, pourvu que ce fût hors des villes. Celui d'Amboise, donné le 19 mars, leur permettait de faire cet exercice dans les villes dont ils se seraient trouvés en possession le 17 mars. La permission générale de faire le prêche dans toutes les campagnes, accordée par l'édit de janvier, était restreinte, dans celui-ci, pour les seigneurs haut-justiciers, à toute l'étendue de leurs seigneuries; pour les nobles, à leur maison seulement, pourvu qu'elle ne fût pas dans les villes ou bourgs soumis à la haute-justice de quelque seigneur catholique. Par compensation de cette restriction, dans chaque bailliage ressortissant immédiatement aux parlemens, on marqua aux calvinistes un lieu commode dans lequel ils pratiqueraient en liberté leur religion. Du reste l'édit ne portait aucune clause d'amnistie flétrissante, mais oubli total du passé, et reconnaissance que le prince et ses adhérens étaient de fidèles sujets du roi; qu'ils n'avaient pris les armes qu'à bonne intention, et pour le bien de son service.

L'amiral fut outré de colère en apprenant que la paix était signée. « Ce trait de plume, dit-il, ruine plus d'églises que les forces en-

(1) *Mémoires de Condé*, t. I et IV. Castelnau, l. V. Le Labour., t. II, l. IV.

» nemies n'en auraient pu abattre en dix ans. » Il connaissait les siennes, et savait qu'avec une armée florissante, n'ayant plus en tête le duc de Guise, il était en état de donner la loi ; au lieu qu'avec les conditions d'Amboise, c'était la recevoir. Il en fit de vifs reproches au prince de Condé, ainsi que Calvin, Bèze et les autres ministres. Tous ensemble lui prédirent qu'il ne tarderait pas à s'en repentir : mais l'affaire était conclue ; il n'y avait point à revenir. Le prince au reste n'avait point de reproches à se faire ; car, indépendamment de la paix qu'il rendait à la France, il avait sauvé la ville d'Orléans, qui ne pouvait plus se défendre d'être emportée d'assaut, ce qui eût livré à une inévitable destruction le conseil des confédérés, les ministres les plus influens, et une foule de têtes précieuses au parti. En conséquence de la pacification, les prisonniers devinrent libres, et l'amiral fut obligé de souffrir, non sans chagrin, la dispersion de son armée. Les Allemands reîtres et lansquenets furent renvoyés dans leurs pays, payés des deniers du roi, avec un ample sauf-conduit pour traverser le royaume (1).

Il leur aurait peu servi, si la reine en eût été crue. Au trait suivant on reconnaîtra le caractère de Catherine, vindicative et infidèle à sa parole, pour peu qu'elle eût intérêt d'y manquer. Afin d'ôter aux Allemands l'envie de revenir en France, elle écrivit à Tavannes (Gaspard de Saulx), qui commandait en Bourgogne, de les attaquer malgré leur sauf-conduit, et de les détruire. Prudemment il refusa d'obéir, « sachant qu'il serait désavoué, qu'on tomberait sur lui comme in-» fracteur de la paix, et qu'il aurait les princes du sang pour en-» nemis (2). »

Les calvinistes évacuèrent Orléans, et la reine y mit garnison. Ils rendirent aussi Lyon, qu'on pouvait regarder comme la conquête de Beaumont, baron des Adrets, ce des Adrets qui, dans cette guerre, fit trembler le Dauphiné, le Languedoc, le Lyonnais, la Provence, le Vivarez, le Forez, l'Auvergne, l'Avignonais, Rome même, où l'on appréhendait qu'il portât ses armes, presque toujours suivies de la victoire (3). « Sa réputation fut rapide, dit Le Laboureur, parce » qu'il fut aussi furieux que vaillant, plus cruel que les autres, et plus » redoutable. »

On sait ce qui lui advint à Montbrison. Des Adrets s'étant emparé de cette ville sur les catholiques, s'amusait, après son dîner, et par forme de divertissement, à voir sauter, de la plate-forme d'une tour fort élevée, les soldats de la garnison, qu'il avait tous condamnés à ce genre de mort. Un d'entre eux ayant pris deux fois son élan, comme prêt à sauter, s'arrêtait sur le bord du précipice. « C'est trop de deux fois, » s'écria le baron. — « Je vous le donne en dix, » lui répondit le malheureux sans se troubler. Des Adrets lui donna sa grace. Il

(1) De Thou, l. XXXV. Davila, l. III. Matthieu, l. V, 274. — (2) *Mémoires de Tavan* p. 314. — (3) Le Labour., t. II, l. 4. Brantome, t. VII. *Vie de de Thou*, t. XI, p. 8.

tuait, brûlait, saccageait avec une inhumanité qui faisait frémir ses officiers eux-mêmes.

« Je le vis fort vieux à Grenoble, dans mes voyages, dit M. de Thou, » mais d'une vieillesse encore forte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre et décharné, et marqué » de taches de sang noir, tel que l'on nous peint Sylla. Du reste, il » avait l'air d'un véritable homme de guerre. »

L'émule de ses cruautés, Blaise de Montluc, fléau des calvinistes en Guyenne et dans les provinces voisines, ressentit davantage les infirmités d'une vieillesse caduque. Il raconte ainsi son histoire (1) : « M'étant retiré à l'âge de soixante-quinze ans, après cinquante-cinq » ans que j'ai porté les armes pour le service des rois mes maîtres, » ayant passé par les degrés de soldat, enseigne, lieutenant, capi» taine en chef, mestre-de-camp, gouverneur de places, lieutenant » de roi et maréchal de France, estropié presque de tous mes membres » d'arquebusades, coups de piques et d'épée, à demi-mutilé, sans » force, après avoir remis la charge de gouverneur de la Guyenne, » j'ai voulu employer le temps qui me reste à décrire les combats aux» quels je me suis trouvé pendant cinquante-deux ans que j'ai com» mandé. »

C'est dans ces mémoires qu'il raconte, avec le sang-froid d'un caractère naturellement féroce, les supplices auxquels il condamnait les hérétiques, la potence, la roue, la torture. « Je recouvrai, dit-il, » deux bourreaux, lesquels on appela depuis mes laquais, parce qu'ils » étaient souvent avec moi. » Il se croit bien excusé en disant que les calvinistes, ne pouvant le gagner, avaient voulu le tuer, ce qui le força, contre son naturel, à user, non seulement de rigueur, mais de cruauté. Montluc convient de bonne foi qu'il ne cherchait qu'à nuire aux sectaires; qu'il aurait voulu les détruire jusqu'au dernier; qu'il se sentait contre eux une haine, une fureur, qui le mettaient hors de lui-même; « et, disait-on, rapporte Brantôme, qu'il apprenait ses en» fans à être tels, et à se baigner dans le sang, dont l'aîné ne s'épargna » pas à la Saint-Barthélemi. »

Le premier fruit de la pacification fut l'expulsion des Anglais du Havre. Ils tenaient cette ville que le prince de Condé leur avait cédée comme cautionnement des sommes prêtées. Elisabeth voulait opérer l'échange de cette ville contre celle de Calais. Catherine opposait l'insuffisance de la reine d'Angleterre à fonder des droits sur une usurpation qui devait au contraire lui faire perdre ceux qu'elle aurait pu conserver. Les deux princesses se défièrent, et le siége du Havre, malgré les représentations de Coligni, fut résolu dans le conseil de France. La même main qui les y avait introduits les en chassa. Ce furent les restes de l'armée des confédérés que le connétable mena à ce siége. L'envie d'effacer la honte d'un traité avec les

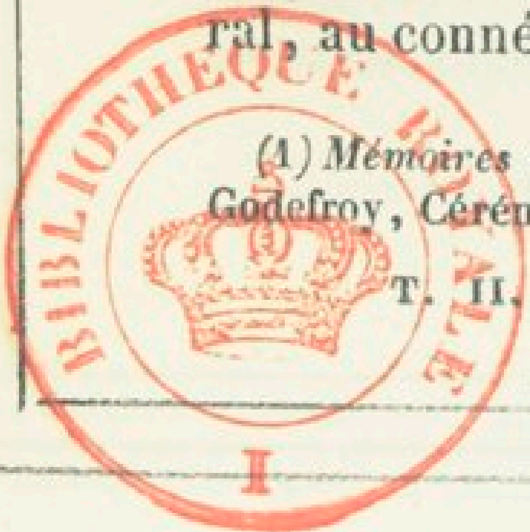
(1) Brantome, t. VII. *Mémoires de Montluc*, l. I et V.

ennemis de l'état leur fit faire des efforts prodigieux. Aussi la ville ne tint pas long-temps; la garnison, privée d'un cours d'eau que le maréchal de Brissac avait détourné, et abattue par les maladies nées de l'usage d'une eau saumâtre, capitula au commencement d'août. Le lendemain, une escadre anglaise de soixante voiles se présenta à la vue du port pour ravitailler la place. Le maréchal de Brissac, qui contribua le plus à la prise de la ville, termina par cet exploit une carrière de succès. Il mourut le dernier jour de l'année (1).

Les fonds nécessaires à cette entreprise avaient été procurés par un moyen extraordinaire et nouveau en France, l'aliénation des domaines ecclésiastiques jusqu'à concurrence de cent mille écus de rente (2). L'Hôpital en rédigea l'édit, et le roi se transporta au parlement pour le faire enregistrer. Le chancelier s'attacha à repousser l'imputation calomnieuse que le conseil songeât à préparer les voies à la nouvelle religion en sapant sourdement la puissance du clergé, et en suivant l'exemple de divers princes étrangers qui s'étaient emparés de ses biens. Il justifia la mesure proposée par la considération de la nécessité. L'état, déjà obéré d'une dette de quarante millions, avait dix-huit millions à payer cette année, tant pour subvenir à sa dépense ordinaire que pour acquitter la solde des étrangers appelés en France par les deux partis : et l'on n'avait que huit millions de recette à espérer. Dans cet embarras, disait le chancelier, il faut imiter la sagesse du nautonnier, qui dans la tempête jette à la mer une partie de ses marchandises pour sauver l'autre. Il insista sur l'intérêt du clergé lui-même à sacrifier une partie de ses richesses si enviées pour aider le gouvernement à lui garantir le reste. Il allégua enfin la faculté laissée à l'église de disposer de ses vases les plus précieux pour le soulagement des pauvres et la rançon des captifs, et il en fit l'application. Le parlement, trop convaincu de la dureté des circonstances, mais auquel néanmoins répugnait l'expédient proposé, déclara seulement qu'attendu la nécessité et sans tirer à conséquence, il ne s'opposait point à l'enregistrement. On procéda immédiatement à la vente, et, malgré l'épuisement des fortunes, on trouva des acquéreurs, à cause de la quantité énorme de numéraire que le pillage des églises avait mis en circulation.

Dans l'intervalle, la reine, qui avait mené le roi au siége du Hâvre et qui se trouvait à la tête d'une armée, conduisit son fils à Rouen. Charles avait treize ans révolus et ne faisait qu'entrer dans sa quatorzième année. Par le conseil du chancelier de l'Hôpital, qui interpréta l'édit de Charles V sur la majorité des rois, Catherine fit déclarer son fils majeur au parlement de Normandie, ce qui déplut au parlement de Paris, et encore plus au prince de Condé, à l'amiral, au connétable, et à tous ceux qui avaient des prétentions sur le

(1) *Mémoires de Condé*, t. I et IV, Castelnau, l. V. — (2) *Registres du parlement.* Godefroy, *Cérém. français.*



gouvernement, de quelque parti qu'ils fussent. Ils étaient fâchés de se voir enlever le prétexte d'une minorité ; mais ils s'en tinrent à des murmures (1).

Charles IX montrait un esprit vif, beaucoup de goût pour la guerre, de la passion pour la chasse, et en général pour tous les exercices violens. Dès sa jeunesse, sa taille était avantageuse, et on remarquait dans toute sa personne un air de grandeur et de majesté. Soit pour la forme, ou pour donner du poids à ses décisions, la reine l'engageait à se trouver au conseil, et lui donnait connaissance de toutes les affaires, sauf néanmoins certains motifs secrets qu'elle savait, quand il était nécessaire, colorer de raisons spécieuses.

Il nous reste de Catherine une lettre au roi son fils, à peu près de ce temps, qui est comme un réglement général de sa conduite. Elle l'exhorte à se lever matin ; à admettre les principaux de la noblesse pour lui rendre leurs respects ; à travailler avec les quatre secrétaires d'état, qui l'accompagneront à la messe ; à dîner au plus tard à onze heures, venir ensuite converser chez elle ; se promener ou monter à cheval sur les trois heures ; s'amuser à courir, s'exercer à la lance, ou chasser ; et, en se couchant, faire régulièrement apporter les clés du palais qu'on mettait sous le chevet de son lit (2).

Dans les avis que la reine donne à Charles IX pour le gouvernement de son royaume, elle insiste sur le soin de lire ses lettres tous les jours, et de veiller à ce qu'elles soient répondues exactement ; de donner audience une fois la semaine ; de recevoir avec affabilité les gentilshommes qui viendront lui faire la cour ; de s'informer de leurs familles et de leurs affaires. Elle cite à cette occasion l'exemple de Louis XII et de François I. Louis avait deux registres, l'un dans lequel étaient inscrites les personnes les plus distinguées de chaque province, et l'autre où se trouvaient les dons, graces ou priviléges qu'il pouvait accorder. Venait-il à vaquer quelques emplois honorables ou importans, ce dont il était instruit aussitôt par quelque affidé dans chaque district, il choisissait entre les plus dignes et leur envoyait leurs provisions, sans qu'elles eussent la peine de venir à la cour ni de les demander. François, aussi généreux, dispensait ses bienfaits avec une égale intelligence ; d'où il arrivait que dans le clergé, dans les tribunaux, parmi la noblesse, les troupes, et même le peuple, il y avait une infinité de personnes attachées au roi lui-même, et qu'il ne se passait rien qu'il n'en fût exactement informé.

Sûre de son fils, Catherine envoyait dans les provinces des commissaires chargés de faire mettre à exécution la convention d'Amboise. Comme il arrive dans tous les accommodemens forcés, les uns voulaient plus que ne donnait l'édit, les autres refusaient même ce qu'il accordait clairement. Les commissaires, dans leurs arrangemens, eurent égard aux lieux et aux circonstances. Dans les en-

(1) *Vie de Coligni*, l. IV. — (2) *Mémoires de Condé*, t. VI, p. 651.

droits où les calvinistes étaient les plus forts, on leur marqua des lieux d'assemblée plus commodes; alors on les restreignit jusqu'à exciter des plaintes publiques, qui furent portées au ministère.

On y saisit cette occasion de donner un autre édit, en interprétation de celui d'Amboise. Ce nouveau réglement tombait principalement sur les personnes du clergé qui s'étaient laissé entraîner à la nouvelle religion. Le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, l'archevêque d'Aix, et à leur exemple beaucoup de bénéficiers, se permettaient l'exercice du nouveau rite dans leurs propres églises et dans les terres qui en dépendaient. Le roi déclare que les lieux appartenant à l'église seront désormais exceptés du nombre de ceux où les prétendus réformés pourraient faire leurs prêches. Sous prétexte d'interpréter d'autres articles, on mit de pareilles restrictions qui gênaient les nouveaux évangélistes, tant pour la forme que pour les lieux des assemblées et l'exercice du ministère, surtout dans les environs de Paris; mais ce qui parut plus dur fut une injonction générale aux religieux et religieuses qui avaient renoncé à leurs vœux de rentrer dans leurs couvens, et de rompre les mariages illicites qu'ils avaient contractés, ou de sortir du royaume.

Les calvinistes se récrièrent contre ces modifications qu'ils accusèrent de mauvaise foi. Ils inondèrent le royaume d'apologies, de complaintes, de remontrances au roi, à la reine, aux seigneurs de leur parti, et surtout au prince de Condé, qui, ayant stipulé l'édit d'Amboise, semblait garant des conditions : mais Condé, ennuyé de la guerre, dégoûté de l'intrigue, oubliait, au sein des plaisirs, la contrainte que lui imposait auparavant la qualité de chef d'une faction grave et sévère.

Les mémoires du temps le représentent petit, mais bien pris dans sa taille; la tête belle, des yeux vifs, un air ouvert, enjoué, caressant, propre à donner de la tendresse et à en prendre (1). Après tant de soucis et tant d'alarmes, il semblait respirer au milieu d'une cour galante et empressée à lui plaire. La reine le flattait, le consultait sur les affaires, et lui laissait entrevoir l'espérance de remplacer le roi de Navarre, son frère, dans la lieutenance-générale de l'état, et dans le royaume de Sardaigne. Comme Eléonore de Roye, sa femme, mourut dans ce temps, on renouvela pour lui le projet de le marier avec Marie Stuart, reine d'Ecosse. Ainsi libre d'inquiétudes, Condé s'abandonnait sans réserve au plaisir.

Coligni, loin de s'endormir comme le prince, devenait chaque jour plus entreprenant. Les Guises avaient obtenu du roi de poursuivre au parlement les instigateurs de l'assassinat du chef de leur maison. Coligni, que concernait particulièrement cette requête, récusa le parlement, et se rendit à Paris, pour faire évoquer la cause à un autre tribunal : mais, sous prétexte de sûreté, il se fit accompagner par cinq

(1) Brantôme, Comment. l. VII, p. 17.

ou six cents gentilshommes. La reine s'alarma d'un cortége aussi menaçant, surtout quand elle vit l'amiral obstiné à le conserver malgré ses représentations, et quoique ce fût une contravention positive à l'édit de pacification. Le danger qu'un coup d'audace pouvait faire courir à la cour, et l'expérience propre de Catherine sur la facilité de l'enlever, lui firent naître la pensée de donner au roi une garde plus considérable que celle qu'il avait eue jusque-là, garde de parade, et tout au plus suffisante à la police du château. A la compagnie des cent-Suisses, créée par Louis XI, on en ajouta deux autres de la même nation, chacune de trois cents hommes, et dix compagnies françaises de cinquante hommes chacune en temps de paix. Telle est l'origine des gardes suisses et des gardes françaises. Jacques Prévôt, sieur de Charry, distingué dans les guerres du Piémont, et d'une vigilance renommée, fut placé à la tête de cette garde. Il en devint l'ennemi personnel de Coligni et de d'Andelot. Chatelier, Mouvans et Constantin, trois de leurs créatures, n'eurent pas honte de les servir, en assassinant le fidèle Charry. « Encore un as- » sassinat, » dit Catherine aux deux frères, qui se trouvaient auprès d'elle quand elle apprit celui-ci : « c'est un bien mauvais moyen de » faire oublier le premier. » Le roi, cependant, que fatiguaient les sollicitations opposées des deux maisons, redoutant que leur animosité ne rallumât peut-être le feu mal éteint de la guerre civile, évoqua la cause à son conseil; mais il l'ajourna à trois ans, et jusque-là imposa silence aux deux parties.

Le connétable, qui n'avait vu dans ce différent qu'une querelle particulière qui n'intéressait ni la religion ni l'état, s'était hautement déclaré pour ses neveux, et ce fut peut-être un des motifs qui portèrent le roi à arrêter le cours des procédures commencées ; mais le zèle du vieillard contre la réforme n'y perdit rien de sa chaleur, et il continua de le témoigner avec une vivacité que la religion seule ne lui inspirait pas (1). Depuis qu'il avait fait la paix et pris le Hâvre, il s'imaginait qu'en reconnaissance de ces grands services on ne pouvait se dispenser de prendre son avis sur tout ce qui se passait; mais la reine ne se croyant pas obligée à cette complaisance, le vieux ministre ne put s'accoutumer à être regardé comme inutile : il laissa échapper quelques murmures, qui furent avidement recueillis par nombre de mécontens. Sa maison devint leur rendez-vous ordinaire; on y parlait ouvertement contre le gouvernement. Quoique la convention d'Amboise fût l'ouvrage du connétable, il ne trouvait pas mauvais qu'on frondât l'édit comme trop avantageux aux calvinistes, en ce qu'il leur donnait moyen de se multiplier à l'ombre de la paix; inconvénient qui ne serait pas arrivé, disait Montmorenci, si l'on eût suivi après l'édit le plan de conduite qu'il comptait mettre en pratique. A l'entendre, il n'y avait que la guerre qui pût remédier à tant de maux.

(1) *Mém. de la Vieillev.* t. IV, p. 137.

Ce fut sans doute pour en faire naître l'occasion que le connétable autorisa, dit-on, de son nom le projet d'un soulèvement dans la capitale. Des gens apostés devaient ameuter la populace, l'engager à se jeter sur les calvinistes, à les massacrer et à piller leurs maisons : plus de trois cents étaient proscrits, et, ce qu'il est difficile de croire, leur arrêt de mort signé de la main du connétable. La reine avertie à propos amena le roi à Paris; sa présence arrêta cet affreux complot. Montmorenci confus se retira à Chantilly. Quelques uns des complices les plus furieux, abandonnés du chef, furent pendus la nuit, sans forme de procès, aux fenêtres de leurs maisons, et les autres se dissipèrent; mais ce feu mal éteint continua à s'entretenir sous la cendre, et produisit dans la suite un incendie plus éclatant.

Ce que le connétable entreprenait dans la capitale contre les calvinistes, Danville, son fils, le tentait en Languedoc, Tavannes en Bourgogne, et beaucoup d'autres gouverneurs dans leurs provinces. A ces efforts le pape joignait ses foudres, le concile ses anathèmes, et les princes étrangers leurs sollicitations, accompagnées de menaces notifiées par des ambassades solennelles.

Les foudres du souverain pontife tombèrent sur les prélats français qui avaient embrassé la religion prétendue réformée, ou qui montraient un penchant public pour elle; savoir : Odet de Coligni, cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, marié, et vivant avec une demoiselle de Normandie, nommée Elisabeth de Hauteville, qu'il faisait appeler comtesse de Beauvais; Saint-Romain, archevêque d'Aix; Montluc, évêque de Valence; Caraccioli, de Troyes; Barbançon, de Pamiers, et Guillart, de Chartres; tous furent cités à Rome pour y rendre raison de leur foi.

Peut-être la cour les aurait-elle abandonnés à leur sort sans prendre leur défense, si Pie IV n'eût enveloppé dans la même procédure Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Elle fut aussi citée à Rome, et si elle ne comparaissait dans l'espace de six mois, le pape la déclarait proscrite comme convaincue d'hérésie, déchue de la royauté, privée de ses états et seigneuries, qui par la bulle étaient donnés au premier occupant. On ne crut pas en France devoir pousser la patience jusqu'à souffrir un pareil attentat à l'indépendance des souverains, et surtout à l'égard d'une reine si proche parente de Charles IX. L'ambassadeur français à Rome eut ordre d'en porter ses plaintes, et le pape retira sa bulle qui n'eut aucun effet (1).

Il était alors fort occupé du projet de terminer le concile de Trente. Nous avons vu qu'après bien des interruptions pendant lesquelles, dit Fra Paolo (2), « le concile dormait si profondément qu'on ne savait s'il était vivant ou mort, » il fut enfin repris sérieusement sous Pie IV. Toutes les puissances, la France principalement, hâtaient sa fin par leurs vœux, pour avoir dans ses décisions comme un

(1) *Mémoires de Condé*, t. IV. — (2) Liv. VI, VII.

rempart contre les demandes des nouveaux évangélistes faites ou à faire. Jusque-là, quelques unes de leurs prétentions avaient pu paraître admissibles, même à des catholiques zélés. Tels étaient le mariage des prêtres, la communion sous les deux espèces, et d'autres points de discipline, dont des royaumes entiers sollicitaient l'établissement. Le cardinal de Lorraine, qui se montra bon Français à ce concile, et plus ami de la paix qu'on ne l'aurait attendu de son caractère, était partisan de ces complaisances, qu'il croyait propres à ramener à l'unité de foi ceux qui s'en étaient écartés : mais les évêques, ne voulant point adopter des ménagemens que dictait la seule prudence humaine, repoussèrent d'une voix unanime les nouveautés qu'on cherchait à introduire. Ils firent des canons clairs et précis, qui ont désormais fixé d'une manière invariable la foi des catholiques; et, après vingt-cinq sessions, distribuées dans l'espace de vingt-une années, le concile finit au commencement de décembre.

Le cardinal de Lorraine y parut avec éclat : ce prélat y fit preuve de capacité en plus d'un genre; car il ne se borna pas aux affaires du concile. Une pareille assemblée, où se trouvaient les ministres de presque toutes les puissances de l'Europe, offrait une trop belle occasion de négocier, pour que ce politique habile n'en profitât pas. Il forma avec la plupart des liaisons dont on reconnut le but par la suite. Il se rendit depuis à Rome, et s'aboucha avec le pape; et on croit que le premier effet des mesures concertées entre eux fut l'ambassade solennelle qui vint en France au commencement de l'année, de la part du souverain pontife, du roi d'Espagne, et duc de Savoie (1).

La cour était à Fontainebleau, d'où le roi s'apprêtait à partir pour faire la visite de son royaume. On raisonna beaucoup dans le temps sur le motif de ce voyage. Les prétendus réformés, livrés à des alarmes toujours renaissantes, n'imaginaient rien que de funeste (2). Le but de Catherine, à ce qu'ils prétendaient, était de prendre connaissance de leurs forces, de traverser leurs correspondances, d'éventer leurs projets, afin de les miner insensiblement. La reine disait au contraire qu'elle n'avait d'autre intention que de faire oublier au roi, par la dissipation du voyage, l'horreur des guerres civiles, de le montrer à ses sujets, de les attacher à lui et d'obvier par là à toute occasion de troubles par la suite. On ne s'occupait à la cour que de cet objet, et les affaires, même les plus importantes, qui survenaient, étaient remises au retour, comme si tout eût dû s'accommoder dans l'intervalle.

Aussi les ambassadeurs arrivés à Fontainebleau n'eurent que des réponses vagues. Ils demandèrent, entre autres choses, que le concile de Trente fût reçu en France; qu'on punît sans miséricorde les hérétiques, qu'on révoquât les graces qui leur avaient été accor-

(1) De Thou, l. XXXVI. Davila, l. III. — (2) Comment. l. VII.

dées; enfin que le roi condamnât, comme criminels de lèse-majesté, les auteurs et complices de l'assassinat du duc de Guise. Charles les assura qu'il voulait vivre dans la religion de ses pères; qu'il était disposé à rendre justice à tous ses sujets, et que sur le reste il écrirait à leurs maîtres (1).

L'ambassade congédiée, et la paix faite avec l'Angleterre, sans qu'on y fît mention de la restitution de Calais, la cour songea à son départ; elle était leste et brillante : on ne parlait que de spectacles, de festins et de fêtes qu'on se promettait; tout annonçait un voyage de plaisir, presque point de troupes, et seulement ce qu'il en fallait pour la décence; beaucoup de seigneurs, toute la famille royale, excepté le prince de Condé qui venait de perdre sa femme; les filles d'honneur de la reine, et la gaîté inséparable de ce cortége. Les peuples se rendaient en foule sur les chemins, et faisaient éclater par des acclamations leurs transports de joie. Les villes offraient des entrées triomphantes, des feux d'artifice, des repas somptueux; chacun s'efforçait de se surpasser en témoignages de respect et d'attachement pour le jeune monarque. A son arrivée, les soupçons et la défiance, tristes apanages de l'ancienne discorde, disparaissaient; et la paix, encore ignorée en beaucoup de lieux, semblait naître sous ses pas.

Entre ceux qui contribuèrent à l'agrément du voyage, on remarque le jeune Henri de Bourbon, prince de Béarn, fils du défunt roi de Navarre, dont la vivacité et les saillies plaisaient merveilleusement à la reine-mère. Il naquit à Pau, capitale du Béarn, l'an 1553. Henri d'Albret, son grand-père, avait fait un testament qu'il portait dans une boîte d'or pendue par une chaîne à son cou. Cet objet, toujours présent, excitait la curiosité de Jeanne d'Albret, sa fille. Pendant sa grossesse, elle demandait sans cesse à son père la boîte et le testament. « Elle sera tienne, lui dit un jour le vieux roi, mais que » tu m'aies montré ce que tu portes; et afin que tu ne me fasses pas » une pleureuse, ni un enfant rechigné, je te promets de te donner » tout, pourvu qu'en enfantant tu me chantes une chanson béar- » naise. » Jeanne se soumit à la condition; aux premières douleurs, elle commença une chanson. Le vieillard averti arrive, met la chaîne d'or et la boîte au cou de sa fille, prend l'enfant tout nu dans un pan de sa robe, et s'en va en disant : « Voilà qui est à vous, ma » fille, mais ceci est à moi. » La première nourriture que prit Henri fut de la main de son grand-père « qui lui donna un cap d'ail, dont » il lui frotta les lèvres, et voyant qu'il suçait, il lui présenta du vin » dans sa coupe (2). »

L'éducation du jeune Henri répondit à ces commencemens. Cayet, dont nous tirons ces particularités, fut son précepteur pour la science et les connaissances.

(1) *Recueil de choses mémorables*, t. III. — (2) *Mém. de Condé*, t. VI. Cayet.

On l'éleva en prince, « mais en sorte qu'il était duit au labeur, et » mangeait souvent du pain commun, et a été vu, à la mode du pays, » parmi les autres enfans du village, quelquefois pieds déchaux et » nu-tête, tant en hiver qu'en été. » Cette liberté donna, dès le bas âge, à ses propos et à ses actions un air d'aisance et de franchise, dont la cour s'amusait d'autant plus que ces qualités y sont rares. La reine-mère voulait toujours l'avoir auprès d'elle *à cause de sa gentillesse*; enfin ses graces naturelles le faisaient aimer, en même temps que l'horreur d'une conspiration à laquelle il venait d'échapper le rendait intéressant.

On ignore si elle fut tramée par des Espagnols ou par des Français; mais des mémoires non suspects (1) autorisent à croire que quelques chefs catholiques eurent connaissance du complot. Montluc en fut même accusé; mais il nia, en déclarant que ceux qui l'avaient dit *en avaient menti*. Le but était d'enlever la reine de Navarre et son fils, et de les mettre entre les mains du roi d'Espagne. On ne sait ce que Philippe aurait fait de ces prisonniers; mais il y avait tout à craindre pour la mère et pour le fils, de la part d'un prince sanguinaire, accoutumé à faire servir la religion de prétexte à ses usurpations et à ses cruautés, et qui prétendait avoir, par les bulles du pape, un droit acquis sur leur royaume. Une complication d'évènemens, qui tient du miracle, fit échouer le projet: les indices en vinrent en France par Elisabeth, reine d'Espagne. A la première connaissance de cette trahison, tremblante pour la vie de la reine de Navarre, sa proche parente, elle lui en fit donner avis, ainsi qu'à la reine-mère. Catherine aurait pu faire arrêter et punir les coupables; mais on craignait d'en trop apprendre, et on se contenta d'avoir rompu l'entreprise, sans s'embarrasser dans des recherches que la qualité et le nombre des criminels pouvaient rendre dangereuses.

La vie de la reine-mère aurait été bien pénible, environnée, comme elle l'était, de piéges, et forcée de se précautionner sans cesse contre ses amis et ses ennemis, si elle-même n'eût eu un génie d'intrigue qui ne lui permettait pas de rester tranquille : son esprit travaillait toujours; et, toujours en mouvement, elle y mettait tous les autres.

Les premiers pas du roi furent dirigés vers la Lorraine, où il devait tenir sur les fonts de baptême un enfant de la duchesse, sa sœur. Pendant que la cour ne s'y occupait que de fêtes, Catherine, par elle-même ou par ses envoyés, remuait les princes d'Allemagne voisins de la frontière; elle ne leur demandait que de s'engager à ne point laisser passer, comme auparavant, en France leurs soldats au secours des calvinistes, et elle offrait de payer cette complaisance. Le duc de Wirtemberg, le comte Palatin du Rhin, et le duc de Deux-Ponts, qui se crurent apparemment des droits à s'immiscer dans les affaires

(1) *Mém. de Villeroy*, t. II, p. 339.

de France, osèrent la refuser ouvertement, disant qu'ils voulaient se maintenir dans le privilège d'aider leurs amis : au contraire, le marquis de Bade et quelques autres acceptèrent ses offres, et s'engagèrent même de plus à lui fournir des gens de guerre; par là Catherine fut sûre d'avoir au moins, en cas de besoin, Allemands contre Allemands.

Le roi marcha ensuite vers les parties méridionales de la France. Ces provinces, hérissées de forts châteaux, et pleines de grandes villes habitées par des peuples belliqueux, avaient, pendant la dernière guerre, fourni aux calvinistes des boulevarts sûrs et de braves soldats (1). Catherine voulut montrer son fils à cette noblesse, gagner les plus redoutables, et s'assurer des villes. On prit par la Bourgogne où Tavannes commandait : Tavannes, génie profond, général habile, formidable aux hérétiques qu'il avait défaits dans plusieurs combats. Il aborda le roi avec une noble assurance, et lui dit pour toute harangue, mettant la main sur son cœur : « Sire, ceci est à » vous, » puis la portant sur son épée : « Et voici de quoi vous » servir. » En plusieurs conversations, la reine sonda sa capacité, s'assura de sa discrétion, et le marqua entre ceux à qui elle pourrait désormais confier ses secrets et ses armes.

La cour marchait avec une pompe qui ne montrait rien que de pacifique. A l'approche du roi, les fortifications suspectes tombaient comme d'elles-mêmes : des citadelles s'élevaient pour tenir en bride les grandes villes; en même temps paraissaient des édits toujours interprétatifs, ou plutôt, disaient les réformés, destructifs de l'édit d'Amboise (2). Tel fut celui de Roussillon sur le Rhône, donné le 4 août : le roi y déclarait que la liberté accordée aux gentilshommes, de faire le prêche publiquement dans leurs terres, ne devait s'étendre qu'à leurs domestiques et à leurs vassaux; il défendait de faire aucune collecte, même pour la subsistance des ministres, et il renouvelait l'injonction aux prêtres, religieux et religieuses mariés, de reprendre leur ancien état, ou de sortir du royaume.

Les prétendus réformés se plaignirent. Le prince de Condé, de sa terre de Valleri, où il passait son temps dans les plaisirs, adressa au roi une longue remontrance. On lui donna quelques raisons peu satisfaisantes, à la suite desquelles on fit ajouter au roi, aussi durement qu'impolitiquement, que sa majesté pensait bien que jamais il n'était venu dans l'esprit du prince de Condé qu'il eût le droit de gouverner les volontés du roi.

Le duc de Savoie, sachant le roi si près de ses frontières, vint le saluer. Les personnes désintéressées ne virent dans cette démarche qu'une politesse; les autres remarquèrent des pourparlers et des entrevues secrètes avec la reine. La curiosité fut bien plus aiguisée à Avignon, ville appartenant au pape. Les honneurs y furent faits

(1) *Mém. de Tavan*. p. 181. — (2) Pasquier, t. IV.

par le vice-légat; mais le souverain pontife y avait envoyé, au désir de la reine, un Florentin, son confident intime, qui traitait les affaires, tandis que les ministres publics pourvoyaient aux plaisirs.

Pendant la dure saison de l'hiver, la cour se promena dans la Provence et le Languedoc, où le froid est ordinairement moins vif et moins long. On n'errait cependant pas au hasard; toutes les marches tendaient au but qui avait été annoncé avec ostentation dès le commencement du voyage : c'était l'entrevue du roi avec Elisabeth, reine d'Espagne, sa sœur, qui se fit au milieu de l'année suivante.

Cette princesse, que les historiens s'accordent à nous représenter comme douée de toutes les qualités qui concilient l'amour et le respect, avait d'abord été destinée à don Carlos, prince d'Espagne. Mais Marie d'Angleterre, femme de Philippe II, étant venue à mourir, Elisabeth, victime de raisons d'état, passa dans les bras du père, sans peut-être oublier les sentimens qu'elle avait voués au fils. Ce souvenir trop présent et l'humeur sombre du vieil époux remplirent d'amertume une vie qui s'écoula dans le chagrin, et finit, à ce qu'on croit, par le poison (1).

Depuis son mariage, Elisabeth n'eut de beaux jours que ceux qu'elle passa à Bayonne auprès de sa mère et de sa famille, au milieu d'une noblesse avec qui elle avait vécu, et qui, par ses empressemens, s'efforçait de faire renaître dans son cœur flétri quelques germes de la gaîté française qu'elle avait autrefois partagée. Jamais la cour ne fut plus brillante en habits, en équipages, et en ornemens de toute espèce : il y eut des bals, des festins, des tournois, et tous les divertissemens dont était susceptible une entrevue, qui ne semblait ménagée que pour donner et prendre du plaisir.

Mais dans cette assemblée toute livrée à la joie, il y avait un homme qui conseillait des massacres et méditait des assassinats : c'était le fameux Ferdinand Alvarès de Tolède, duc d'Albe, digne confident de Philippe II. La reine conférait fréquemment avec lui. A en juger par quelques paroles échappées, que le jeune prince de Béarn recueillit, leurs entretiens roulaient sur la manière dont il fallait s'y prendre pour détruire les calvinistes. Sans doute la reine opinait à ménager les chefs. « Dix mille grenouilles, répondit le politique « Alvarès, ne valent pas la tête d'un saumon. » Parole que Catherine mit à profit (2).

Les fêtes finies, Elisabeth repassa en Espagne, et le roi partit pour Nérac, en Gascogne, séjour ordinaire de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Moitié de gré, moitié de force, Charles rétablit dans ces pays l'exercice de la religion catholique que cette princesse avait détruit; mais il ne put la décider à la reprendre elle-même : Jeanne ne se défendit point de suivre la cour dans son retour au centre du royaume.

(1) *Recueil de choses mémorables.* — (2) *Mém. de Condé*, t. VI. D'Aubigné, t. I, l. IV. Mathieu, l. V.

En chemin, le roi la comblait d'amitiés ainsi que son fils; mais il lui montrait avec dépit les monastères renversés, les églises ruinées, les croix abattues, les statues des saints mutilées, les campagnes semées d'ossemens arrachés des tombeaux, les villes démantelées, et les traces presque encore fumantes des incendies allumés dans la dernière guerre. C'était en dire beaucoup pour la reine de Navarre, attachée à la nouvelle religion jusqu'au martyre, s'il eût été nécessaire. Elle ne répondait rien; mais les paroles de Charles se gravaient dans son cœur, et lui donnèrent du roi et de sa mère une défiance que les plus belles apparences ne purent jamais surmonter.

Enfin on arriva à Blois au commencement de l'hiver : la plupart des seigneurs du cortége, fatigués d'un si long voyage, regagnèrent leurs châteaux; la cour ne songea qu'à prendre du repos, et toutes les affaires qui survinrent furent renvoyées à l'assemblée convoquée à Moulins pour le commencement de l'année 1566.

La gloire de la France ne permet pas d'omettre que cette année vit la levée du siége de Malte, où venaient à peine de s'installer ses intrépides défenseurs. La cité et les forts furent attaqués pendant cinq mois, avec une véritable furie, par les troupes de ce même Soliman, qui, quarante-quatre ans auparavant, avait déjà enlevé Rhodes aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le Français Jean Parisot de La Valette, grand-maître alors, la défendit avec la même gloire et avec plus de succès que le vénérable Villiers de l'Isle-Adam n'avait défendu Rhodes. On remarqua que c'était encore un Français, Pierre d'Aubusson, qui était grand-maître en 1480, lorsque Mahomet II vit flétrir, sous les remparts de Rhodes, tant de lauriers qu'il avait accumulés sur sa tête.

A l'assemblée des notables de Moulins furent invités les princes du sang, beaucoup de cardinaux, d'évêques, de chevaliers de l'ordre, les seigneurs les plus distingués et les chefs de tous les parlemens. Charles y dit qu'il n'avait parcouru son royaume que pour recevoir les plaintes de ses sujets, découvrir les désordres et y remédier, et il pria l'assemblée de concourir avec lui à ce but (1).

Le chancelier de l'Hôpital étendit le discours du roi, et proposa un règlement plein de prudence et de modération sur plusieurs points de jurisprudence non encore fixés. On en forma le fameux édit de Moulins. Quant aux disputes qui partageaient le royaume, et qui auraient dû attirer toute l'attention de l'assemblée, il n'en fut question que pour confirmer en général les édits donnés à ce sujet, et pour recommander la paix.

On crut la cimenter d'une manière invariable, en amenant les deux maisons de Guise et de Châtillon à une réconciliation si éclatante qu'elles ne pussent plus s'en dédire. Lorsqu'on fit la paix d'Amboise, le prince de Condé avait juré que l'amiral n'était point coupable de

(1) De Thou, l. XXXIX. Davila, l. III.

l'assassinat du duc de Guise, se donnant pour garant de son innocence (1). Ce n'était pas assez pour effacer les soupçons des personnes intéressées : aussi ne renoncèrent-elles pas au droit d'en tirer vengeance. A l'époque de la mort du duc de Guise, Anne d'Est, sa veuve, et Antoinette de Bourbon, sa mère, qui était tante du prince de Condé, avaient commencé par implorer le secours des lois. On les avait vues en longs habits de deuil, suivies de leurs femmes, couvertes de grands crêpes, *déployant*, suivant l'expression d'un poète (2), *toute la majesté de la douleur*, traverser Paris d'un pas grave et dans un morne silence, qui n'était interrompu que par des soupirs et des sanglots; autour d'elles étaient les amis et les partisans des Guises, mandés à cet effet. La troupe funèbre s'avança vers le Louvre, et se prosterna aux pieds du roi, en demandant justice. Charles reçut les supplians avec bonté, et permit d'entamer l'affaire au parlement ; mais comme l'aigreur s'en mêlait, il l'évoqua au conseil, ainsi qu'on l'a vu, et ordonna le silence pour trois ans.

Le terme expirait cette année : on crut donc devoir profiter de l'assemblée de Moulins, non pour juger, mais pour accommoder les parties. A force de pourparlers, de mouvemens, de sollicitations, dont le détail étonnerait, on convint enfin qu'après le serment fait par l'amiral qu'il n'était ni auteur ni complice du meurtre, la veuve et le cardinal de Lorraine diraient qu'ils le croyaient innocent; qu'on s'embrasserait, et qu'on promettrait de ne plus conserver aucun ressentiment. Les choses se passèrent selon la convention; mais Henri, fils aîné du défunt, trop jeune pour contredire, montra du moins, à son air froid, qu'il ne prenait aucune part à la cérémonie. Il en arriva que, l'assemblée à peine finie, le duc d'Aumale, frère de l'assassiné, eut l'audace, en présence même de la reine, de défier les Colignis à un combat singulier ; ceux-ci se plaignirent ouvertement que les Lorrains voulaient les faire assassiner et empoisonner. La même sincérité présida au raccommodement du maréchal de Montmorenci et du cardinal de Lorraine, brouillés par une querelle particulière. Ils s'embrassèrent aussi, et se promirent amitié. Tel fut, pour ainsi dire, le premier acte des intrigues qui remplirent les années 1566 et 1567, et qui aboutirent enfin à un dénouement funeste (3).

La lutte se régularisait : les confréries catholiques s'opposaient aux assemblées protestantes ; elles devinrent comme d'elles-mêmes, dans chaque ville, des corps de troupes prêts à agir au gré des chefs, et leurs bannières des étendarts militaires. La multitude réunie se trouva plus hardie.

La manie des associations saisit aussi la noblesse et les grands seigneurs. Il y eut de ces ligues particulières qui enveloppèrent des provinces entières : pendant le voyage du roi, on en découvrit une

(1) *Mém. de Condé*, t. II et IV. — (2) Lucain. — (3) *Vie de Col.*, t. IV.

dont Louis de Bourbon, duc de Montpensier, les Guises et les principaux du royaume étaient chefs. La reine, à la vue de cette nouveauté, assembla un conseil extraordinaire. La plupart des confédérés y furent mandés, et tous néanmoins jurèrent et signèrent qu'ils n'avaient point trempé dans ces complots, qu'ils les abhorraient, et que jamais ils ne prendraient les armes que par le commandement de sa majesté.

Ces protestations ne rompirent point des liaisons qu'on croyait fondées sur de si bons motifs: elles prévalurent même bientôt sur toutes les autres. Les frères se séparèrent des frères, les pères des enfans, et on vit les familles déchirées par le même schisme qui divisait l'état.

A l'égard des calvinistes, comme s'ils eussent été en pays ennemi, ils avaient des signaux d'intelligence, des mots de ralliement, des rôles de recrues et de recettes, des routes tracées, des entrepôts marqués, des magasins d'armes, et tout ce qui est nécessaire pour faire éclater au premier ordre un soulèvement général. C'est avec ces précautions que les chefs attendaient l'effet des projets qu'ils croyaient concertés contre eux.

Ils entretenaient outre cela, dans les états protestans et catholiques, des envoyés publics ou secrets chargés d'éclairer les ministres du roi, de traverser leurs négociations s'il était nécessaire, ou d'en entamer à leur avantage. Enfin, de temps en temps ils faisaient à la cour tantôt des propositions raisonnables, tantôt des demandes outrées, afin de juger par la réponse des dispositions cachées : ensuite, sous prétexte de divertissement ou de simples visites, ils se rassemblaient dans des châteaux et y prenaient en commun des résolutions toujours couvertes du voile du mystère.

Après l'assemblée de Moulins, le roi congédia les seigneurs qui la composaient, dans la crainte que leur présence n'occasionnât de nouvelles brouilleries : on ne retint que le cardinal de Lorraine et le maréchal de Montmorenci. Mais, comme si la chaleur des factions se fût concentrée dans ces deux têtes, ils étaient toujours d'avis opposés ; de sorte que le conseil dégénérait en altercations souvent très aigres. Afin d'y remédier, la reine fit décider qu'en l'absence du roi le duc d'Anjou, son frère, y présiderait. Elle se servait volontiers du nom de ce jeune prince pour parer aux inconvéniens qui survenaient, en attendant qu'elle eût trouvé d'autres expédiens. Ainsi le prince de Condé demandant la lieutenance-générale du royaume, comme l'avait eue le roi de Navarre, son frère, on lui répondit qu'elle était promise au duc d'Anjou. Anne de Montmorenci voulait aussi obtenir pour le maréchal son fils la survivance de la charge de connétable : on lui dit que, puisque le roi avait dessein de faire son frère lieutenant-général, il n'était pas besoin d'un connétable. Cependant, afin d'adoucir l'amertume du refus, la reine gratifia Montmorenci d'une somme d'argent considérable. Ainsi les finances du roi s'épuisaient dans des arrangemens de bienséance.

Il paraît que Catherine n'était point scrupuleuse sur les moyens, quand elle espérait s'épargner des embarras par quelques égards. Le cardinal de Châtillon ressentit les effets de cette humeur accommodante. Son état dans le royaume était un scandale perpétuel : évêque, cardinal et marié, tantôt habillé en ecclésiastique, tantôt en laïque, son exemple pouvait devenir une pernicieuse conséquence. Il fut prié de se démettre du titre de ses bénéfices, et on lui en conserva le revenu. Cette condescendance, contraire aux canons, alarma la cour de Rome, et la reine fut obligée d'envoyer un ambassadeur rassurer le pape. Ainsi, elle était sans cesse réduite à cette fâcheuse extrémité de ne pouvoir faire une démarche sans blesser les uns ou les autres.

Elle avait souvent bien de la peine à contenir le roi son fils, quoiqu'il fût plus dissimulé qu'on ne l'est à son âge. A la vue des nouvelles prétentions que montraient tous les jours les prétendus réformés, il ne pouvait s'empêcher quelquefois de témoigner de l'impatience. « Il n'y a pas long-temps, dit-il un jour à l'amiral, que vous » vous contentiez d'être soufferts par les catholiques; maintenant » vous demandez à être égaux, bientôt vous voudrez être seuls, » et nous chasser du royaume. » Il n'y avait pas de réplique à cette observation; aussi l'amiral ne répondit rien, et se retira comme un homme confondu, mais qui pour cela ne renonce pas à ses projets. Quant au jeune Charles, il s'en alla bouillant de colère, dans la chambre de sa mère, et lui dit devant le chancelier : « Le duc d'Albe » a raison; des têtes si hautes sont dangereuses dans un état : l'a- » dresse n'y sert plus de rien, il faut en venir à la force. » La reine parvint difficilement à le calmer, en lui faisant sentir le danger de trop se découvrir.

Il venait de montrer la même vivacité aux envoyés des princes protestans d'Allemagne, dont les calvinistes de France avaient comme mendié une ambassade, autant pour faire montre de leur crédit que pour obtenir quelque nouveau privilége. Les envoyés, instruits auparavant par l'amiral, après avoir fait au roi, de la part de leurs maîtres, les protestations du plus sincère attachement et d'un vrai désir de vivre en paix, lui demandèrent liberté entière de conscience par tout le royaume, sans exception de temps, de lieu, ni de personne. Charles, si outré d'indignation qu'à peine pouvait-il parler, leur répondit en frémissant : « Je conserverai volontiers » l'amitié de vos princes, quand ils ne se mêleront pas plus des af- » faires de mon royaume que je ne me mêle de celles de leurs » états; » et, après un moment de silence, il ajouta d'un ton de dépit : « Je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser prêcher » les catholiques, et dire la messe dans leurs villes. » Catherine, suivant sa politique ordinaire, pour tâcher de faire oublier à ces envoyés la fermeté de la réponse, leur fit de grands honneurs, et les combla de présens.

Malgré ces ménagemens, c'était à elle que les zélés calvinistes en voulaient davantage. Il parut, au commencement de l'année 1567, un livre qu'on soupçonna avoir été écrit par un ministre nommé Rozière, dans lequel on lisait cette maxime abominable : « Il est loisible de tuer un roi et une reine qui résistent à la réfor- » mation de l'évangile (1). » Catherine, sortant de sa chambre pour aller à la messe, trouva à ses pieds une lettre dans laquelle on lui disait que, si elle n'accordait le libre exercice de la religion réformée, elle serait traitée comme le duc de Guise et le président Minard. On l'exhortait en conséquence à craindre la colère de Dieu et le désespoir des hommes. La reine, sans s'effaroucher, continua d'aller à son but par des détours dont elle se flattait de dérober la connaissance jusqu'au dernier moment.

« On avait, dit Pasquier (2), plus ôté aux huguenots par des édits » pendant la paix, que par la force pendant la guerre; » mais leur défiance faisait connaître que, pour frapper sûrement le dernier coup, il faudrait en venir à quelque éclat. Catherine y paraissait déterminée; tout son embarras était de lever des soldats, sans que les calvinistes prissent de nouvelles alarmes : une circonstance étrangère, habilement saisie, en fournit les moyens.

Le roi d'Espagne, voulant porter la guerre dans les Pays-Bas contre les peuples révoltés par l'inquisition, résolut d'y faire passer, au commencement de 1567, une forte armée, commandée par le duc d'Albe : il marqua la route par la Savoie, la Franche-Comté, et les lisières de Lorraine les plus voisines de la France. A cette nouvelle, qu'on eut soin de grossir du bruit que le roi d'Espagne suivrait en personne, la reine montra les plus grandes craintes que cette armée, approchant des frontières, ne tentât quelque expédition contre le royaume. On assembla un conseil, auquel catholiques et protestans furent appelés sans distinction : il y fut résolu d'une voix unanime qu'il fallait se tenir en garde, et garnir de troupes les provinces exposées.

En conséquence, Catherine donne les ordres avec la plus grande promptitude : on met sur pied les anciennes compagnies, il s'en forme de nouvelles : on emprunte de tous côtés, et la cour lève six mille Suisses, qui se mettent aussitôt en marche. Pour donner encore mieux le change, la reine envoie en Espagne l'Aubespine, secrétaire d'état, avec ordre de sonder les dispositions de cette cour, et d'engager Philippe à éloigner son armée; mais on avait auparavant eu soin d'y dépêcher secrètement un père Hugues, religieux de Saint-François, qui instruisit le roi d'Espagne de cette manœuvre, et qui pour accréditer les idées qu'on voulait inspirer aux calvinistes, procura à l'Aubespine une réception publique peu agréable.

Le prince de Condé et ses confédérés proposèrent, en cette occa-

(1) Dupleix, t. III. —(2) Liv. V, lett. 3.

sion, d'armer les réformés; offre qui déplut au roi, parce que c'était lui dire que ses sujets se croyaient assez puissans pour faire prendre les armes dans ses états. On les remercia; et, loin de profiter de leur bonne volonté, non seulement les commandemens qu'ils auraient pu, par leurs charges et par leur naissance, prétendre dans ces levées, furent donnés à des catholiques dont la cour était sûre, mais elle leur fit aussi, pour les dignités et les gouvernemens qui vinrent à vaquer, des passedroits qui les piquèrent vivement.

Dans cet intervalle le duc d'Albe passa, sans aucune marque de mécontentement de la part de la France : au contraire, on lui fournit obligeamment des vivres et les secours dont il eut besoin. Les troupes levées, à ce qu'on publiait, uniquement pour l'observer, ne furent point congédiées, et les six mille Suisses continuèrent de s'avancer vers le centre du royaume, sous la conduite du colonel Pfiffer, très habile général; enfin les seigneurs calvinistes eurent un avis certain, donné, dit Davila, par un des principaux seigneurs de la cour, qu'il avait été tenu un conseil secret, dans lequel on avait résolu d'arrêter le prince de Condé et l'amiral; de confiner le premier dans une prison perpétuelle, et de se défaire de l'autre; de mettre deux mille Suisses dans Paris, deux mille dans Orléans, et deux mille dans Poitiers; de faire entrer, dans toutes les places suspectes, de bonnes garnisons, formées des troupes actuellement sur pied; de révoquer l'édit de pacification, et de défendre partout l'exercice de la nouvelle religion.

Ce projet, sa certitude, les moyens d'exécution et de défense, furent discutés d'abord à Valeri, dans le château du prince de Condé, où l'on ne décida rien. Les confédérés revinrent à Châtillon-sur-Loing, chez l'amiral, où le danger, vu de plus près, inspira des résolutions plus vigoureuses.

La cour passait la belle saison à Monceaux en Brie, maison de campagne tout ouverte : elle y vivait sans précaution, comme si elle n'eût pas eu des desseins dont la moindre connaissance pouvait jeter dans le désespoir une multitude d'hommes ombrageux, et les exciter aux entreprises les plus hasardeuses (1). Pendant qu'elle s'abandonnait à cette profonde sécurité, il se répandit, vers les premiers jours de septembre, un bruit sourd qu'il y avait des mouvemens dans quelques provinces. Les courriers qui venaient à la cour de différentes parties du royaume rapportaient que jamais ils n'avaient vu tant de monde sur les routes; gentilshommes, cavaliers, fantassins, qui tous tenaient le chemin de la cour : on méprisa cet avis, et on continua de se divertir.

Au milieu de septembre, arrive Castelnau, homme de tête et de jugement, qui revenait de remplir en Flandre une commission de la part du roi. Il raconte que plusieurs gentilshommes de Picardie

(1) Castelnau, l. IV.

et des environs, l'ont prié de les souffrir à sa suite, et que dans le chemin il les a entendus parler d'armées, d'attaque, de surprise. « S'il y avait une armée d'huguenots sur pied, répond brusquement » le connétable, je le saurais. — C'est un crime capital, ajoute le » chancelier, de donner à son souverain de faux avis qui tendent à » le mettre en défiance de ses sujets. — Du moins, représenta Cas- » telnau, qu'il me soit permis d'envoyer quelqu'un à la découverte » autour du château de l'amiral. » On y consentit, et il fit partir successivement ses deux frères.

Le rapport du premier, trop peu circonstancié, ne toucha pas; mais sur celui que fournit le second, le roi, pour plus grande certitude, dépêcha, sous quelque prétexte, à l'amiral un homme de marque chargé de tout examiner. Il le trouva *habillé en ménagier, faisant ses vendanges.* C'était le 26 septembre, et le 28 toute la France était en feu. Il n'y avait que quatre ans et demi que l'édit d'Amboise lui avait rendu la paix. En un jour, dit Tavannes, il y eut cinquante places prises, et le 27 au soir il se trouva tout à coup dans Rosay, petite ville à quatre lieues de Meaux, un gros corps de cavalerie, tout composé de gentilshommes, commandés par le prince de Condé, l'amiral d'Andelot, son frère, et le comte de La Rochefoucauld (1). Si, sans délai, ils eussent marché droit à Monceaux, ils y auraient indubitablement surpris la cour. Ils remirent l'expédition au lendemain, veille de Saint-Michel, dans l'espérance de faire une capture plus considérable, attendu que le roi devait tenir un chapitre de l'ordre, et qu'on pourrait tirer une bonne rançon des chevaliers. Cette misérable considération fit manquer l'entreprise. La reine, instruite pendant la nuit, ne commit pas la même faute. Elle partit aussitôt, et gagna Meaux avec toute la cour.

La terreur avait saisi tous les esprits : on tint conseil. Le premier avis fut d'appeler les six mille Suisses répandus en divers quartiers, qui n'étaient pas éloignés. Le chancelier seul s'opposa à cette résolution : il pensait, au contraire, qu'il fallait congédier ces troupes étrangères, afin de rassurer les calvinistes, qui, gagnés par cette condescendance, mettraient les armes bas. « Eh! monsieur le chan- » celier, dit la reine, voulez-vous répondre qu'ils n'ont d'autre but » que de servir le roi? — Oui, madame, répliqua l'Hôpital, si on » m'assure qu'on ne les veuille pas tromper (2). » Son opinion, regardée comme hasardeuse, ne fut pas suivie : on envoya courriers sur courriers aux Suisses, dont les quartiers, à raison de leur dispersion, couraient risque d'être enlevés; ils forcèrent la marche, et se rendirent à Meaux le 28 au soir, sans avoir été attaqués par les confédérés, à qui la reine avait fait porter des propositions, afin de ralentir leur marche et leur première ardeur.

(1) Pasquier, l. IV, let. 2. — *Mém. de Tavan.*, p. 209. — (2) *Mém. de Bouillon*, p. 13.



Les Suisses arrivés, il fut question de décider si, à l'aide de ce renfort, le roi se retirerait à Paris, ou s'il resterait à Meaux, au hasard d'y être assiégé par ses sujets. Le sentiment du plus grand nombre fut qu'il ne serait pas prudent d'exposer le roi en rase campagne avec de l'infanterie seule contre un corps de cavalerie dont on ignorait les forces; qu'il valait mieux demeurer à Meaux, et en faire sortir quelques seigneurs pour lever des troupes, et venir dégager la cour en cas d'attaque : on ajoutait que risquer une bataille, perte ou gain, ce serait toujours rendre le roi irréconciliable, et forcer les calvinistes à ne jamais remettre l'épée dans le fourreau, quand ils l'auraient tirée contre la personne de leur souverain (1).

La résolution de rester allait prévaloir, lorsqu'on apprit que les confédérés n'étaient pas si forts qu'on les avait crus. Sur cette assurance, le duc de Nemours, regardé comme le chef de la maison de Guise, parce qu'il avait épousé Anne d'Est, veuve du dernier duc, le cardinal de Lorraine et tous leurs partisans, opinèrent à gagner Paris : enfin Pfiffer et ses Suisses marquèrent tant de bonne volonté, ils sollicitèrent avec tant d'instance l'honneur de conduire le roi, promettant de le rendre sain et sauf à Paris, que la reine céda. « Allez » vous reposer, dit-elle, et demain, dès le matin, je confie à votre » valeur le sort du roi et le salut de son royaume. »

A minuit, les tambours battirent dans le quartier des Suisses : à ce bruit, ministres, ambassadeurs, le roi, la reine, ses enfans, ses femmes, se mettent en mouvement : les Suisses forment un bataillon carré, reçoivent Charles et sa suite au milieu, comme dans un fort, et partent précédés du duc de Nemours, qui commandait les chevau-légers de la garde, soutenus par un gros de courtisans, sans autres armes que leurs épées.

Ils n'avaient fait que quatre lieues, lorsque l'escadron du prince de Condé se présenta, la lance en arrêt, prêt à charger : les Suisses, baissant la pique, se montrèrent disposés à soutenir l'attaque : cette fière contenance imposa au prince, qui n'osa donner sur le front (2) : d'Andelot et La Rochefoucauld tentèrent aussi inutilement d'entamer les côtés et l'arrière-garde. Dans cette occasion, le jeune monarque, outré de colère, voulut charger lui-même; et il aurait peut-être engagé l'action, si le connétable, plus prudent, ne l'eût arrêté. Les Suisses firent face partout, continuant toujours leur marche, quoique harcelés sans relâche par la cavalerie qui voltigeait sur les ailes. L'impossibilité d'obtenir un succès complet détourna les confédérés de tenter une attaque sérieuse, dans laquelle, au détriment de leur cause, le roi ou la reine auraient pu être atteints. La journée se passa en escarmouches peu considérables; sur le soir, la reine et les principaux de la cour, escortés par quelques détachemens sortis de Paris, sur la nouvelle du danger du monarque, prirent les devans,

(1) *Journal de Brulart. Mém. de Condé*, t. I.—(2) *Mém. de Bouillon*, p. 21.

et gagnèrent la capitale avec une petite escorte : le bataillon n'y arriva que bien avant dans la nuit. « Sans M. de Nemours, disait de-» puis Charles IX, et mes bons compères les Suisses, ma vie ou ma » liberté étaient en très grand branle. »

C'était l'opinion de la cour; mais les calvinistes s'en défendaient comme d'une calomnie; ils disaient n'avoir pris les armes que pour chasser leurs ennemis d'auprès du roi, « et se sauver, selon l'ex-» pression de La Noue, plutôt avec les bras qu'avec les jambes. (1) » En se déterminant à la guerre, ils résolurent quatre choses : de prendre peu de villes, mais importantes; de lever une armée gaillarde, de tailler en pièces les Suisses, et de faire prisonnier le cardinal de Lorraine, tant pour éloigner de la cour un homme qu'ils regardaient comme un solliciteur perpétuel contre eux, que pour avoir entre les mains un otage en cas de malheur.

L'exécution du plan manqua dans presque toutes ses parties. Le cardinal, sachant qu'on lui en voulait, était parti de Meaux, se sauvant à Château-Thierry, en disant qu'il allait hâter le secours, et de là à Reims (2). Son bagage, sa vaisselle, et tous ses équipages furent pillés. Le projet contre les Suisses fut suspendu par des pourparlers que la reine entama avec les confédérés, afin de donner le temps à ces auxiliaires de se rendre à Meaux; et, une fois renforcés par la présence du roi, il ne fut plus possible aux calvinistes de les entamer. Quant aux grandes villes, ils manquèrent la plupart de celles dont ils espéraient s'emparer, et en prirent d'autres sur lesquelles ils ne comptaient pas; enfin, pour s'être trop pressés, et n'avoir pas donné le temps à l'infanterie de joindre, au lieu d'une armée, ils n'eurent d'abord qu'un corps de cavalerie, propre tout au plus à un coup de main. Malgré ces désavantages, ils allèrent fièrement camper devant Paris.

Dès le lendemain, il y eut de la part du roi injonction de quitter les armes, assurance d'amnistie pour ceux qui le feraient dans vingt-quatre heures, et peine capitale prononcée contre les réfractaires; mais ces menaces n'empêchèrent pas les confédérés de persévérer dans l'audacieux projet de bloquer la capitale avec une poignée de gens, et de l'affamer. Ils brûlèrent les moulins, s'emparèrent des ponts, dont la possession pouvait les rendre maîtres des rivières, et mirent de bonnes garnisons dans les châteaux qui commandaient les chemins par où les vivres arrivaient (3).

Ainsi pressée, la reine eut recours à sa ressource ordinaire, la négociation; elle fit faire des propositions d'accommodement, les confédérés s'y prêtèrent : on en vint jusqu'à un projet d'édit, qui n'eut point lieu, moins à cause des prétentions exorbitantes des calvinistes en faveur de leur religion, qu'à cause d'une ruse dont ils s'avisèrent

(1) La Noue. ch. 12. — (2) D'Aubigné, t. I, l. IV.—(3) *Journal de Brulart. Mém. de Condé*, t. I.—La Noue.

pour gagner la multitude. Ils demandèrent l'assemblée des états et la diminution des impôts, rendus excessifs par le manége des maltôtiers italiens : en même temps ils firent afficher dans les villes dont ils étaient maîtres, qu'ils n'avaient pris les armes que pour obtenir la diminution des taxes, et le soulagement du peuple. La reine, piquée surtout de ce qu'en notant les Italiens on semblait l'attaquer elle-même, ne voulut pas entendre parler d'accord.

Ainsi, le 7 octobre, on envoya dans la ville de Saint-Denis, dont les confédérés s'étaient emparés, un héraut chargé d'un ordre du roi, signé par deux secrétaires d'état, qui contenaient l'alternative, ou de mettre bas les armes, ou de déclarer qu'ils confirmaient de nouveau leur révolte, afin que sur cette résolution sa majesté prît les mesures qu'elle jugerait convenables. Cet ordre était adressé à tous et à chacun des chefs, qui figurèrent dans les troubles suivans; savoir : le prince de Condé ; les trois frères Coligni ; Odet, cardinal de Châtillon; Gaspard, amiral; François d'Andelot; François de Hanguest de Genlis ; Georges de Clermont d'Amboise ; François, comte de Saulx ; François de Barbançon de Cani ; Jacques de Boucard ; Bayencourt de Bouchavannes ; d'Ailli de Péquigny ; Jacques de Brouillard de Lizy ; Antoine de Vaudray de Mouy ; Jean Raguyer d'Esternay ; Gabriel, comte de Montgommeri, et Jean de Ferrière, vidame de Chartres.

Cette signification embarrassa les confédérés. Le prince de Condé, voyant venir à lui le héraut un papier à la main, lui dit d'un ton courroucé : « Prends garde à ce que tu vas faire ; si tu m'apportes ici » quelque chose contre mon honneur, je te ferai pendre. — Je viens, » lui répondit le héraut, de la part de votre maître et du mien, et vos » menaces ne m'empêcheront pas d'obéir à ses ordres. » En disant cela, il lui présenta la signification. Le prince dit qu'il ferait sa réponse dans trois jours. « Il la faut dans vingt-quatre heures, » répliqua le héraut, et il se retira.

On délibéra beaucoup sur cette démarche, dont la fierté déconcerta les confédérés. Ils prirent le parti de présenter une requête plus modeste : ils demandaient qu'on attribuât à un excès de zèle ce qu'ils avaient dit d'un peu fort sur les impôts et la convocation des états. Ce retour donna aux bien intentionnés quelque espérance d'accommodement; et comme la reine, malgré les excuses, persistait dans son mécontentement, le connétable se chargea de renouer les conférences.

Anne de Montmorenci, d'un côté, le prince de Condé de l'autre, chacun avec plusieurs de leur parti, se virent à la Chapelle, village entre Paris et Saint-Denis ; mais la négociation échoua dès la première proposition. Les calvinistes demandèrent l'exercice général, public et irrévocable de leur religion : le connétable déclara qu'en accordant des priviléges aux huguenots, le roi n'avait jamais entendu que ce fût pour toujours; qu'au contraire son intention était de ne souf

frir qu'une seule religion dans son royaume. Les deux partis n'ayant pas voulu se relâcher, on se sépara après une altercation assez vive entre le connétable et Coligni, son neveu, et on se prépara à la guerre.

Pendant ces délais, l'armée du prince s'augmentait ; il lui vint de toutes les provinces des secours à l'aide desquels il s'établit solidement dans ses postes, résolu d'attendre un corps de reîtres qu'on levait pour lui en Allemagne ; mais quelques efforts que fissent les confédérés pour grossir leur troupe, l'armée royale renfermée dans Paris était beaucoup plus nombreuse. Il semblait donc qu'on ne devait pas différer à attaquer le prince, afin de ne lui pas laisser le temps de se fortifier ; les Parisiens le demandaient à grands cris, non qu'ils souffrissent beaucoup du blocus, qui n'embrassait pas tous les côtés de la ville ; mais parce que, sachant les soldats calvinistes cantonnés dans les villages des environs, « il leur déplaisait, dit La Noue, d'a-
» voir de tels ménagers en leurs censes, qui étaient fort diligens à
» les rendre vides (1). »

Le connétable voulait attendre, espérant toujours quelque heureux évènement qui ramènerait la concorde, et empêcherait de verser le sang français ; mais on lui fit entendre qu'à force de remettre il devenait suspect d'intelligence avec les ennemis, il se détermina donc à risquer la bataille ; elle se livra le 10 novembre dans la plaine de Saint-Denis d'où elle a pris son nom. L'armée royale, outre l'avantage du nombre, qui avait fait croire au connétable que les confédérés refuseraient le combat, avait encore celui de l'artillerie et du terrain ; les calvinistes, au contraire, se virent attaqués au moment qu'un gros détachement, sous la conduite de d'Andelot, venait de les quitter pour une expédition de l'autre côté de la rivière : cependant ils osèrent accepter la bataille, et se défendirent avec une fermeté qui fit d'abord balancer la victoire ; mais enfin le nombre l'emporta, et les catholiques restèrent maîtres du champ de bataille (2).

Il leur coûta cher : plusieurs seigneurs de marque y restèrent, entre autres le connétable. Il montra dans cette action, selon sa coutume, la vigueur d'un jeune homme et la valeur d'un soldat. Seul au milieu d'un escadron ennemi, abandonné des siens mis en fuite ou tués à ses côtés, il se défendait encore, lorsqu'il se vit coucher en joue par Stuart, un de ceux qui, après la conjuration d'Amboise, forcèrent les prisons de Blois. « Tu ne me connais donc pas? lui cria
» Montmorenci. — C'est parce que je te connais, répondit le féroce
» Stuart, que je te porte celui-ci ; » et en même temps il lui lâche son coup, d'assez près pour être lui-même blessé par le connétable presque expirant (3).

Les calvinistes se letèrent sur lui pour l'emmener : les catholiques

(1) La Noue. —(2) *Mém. de Tavan.*, p. 305.—(3) Brantôme.

l'arrachèrent de leurs mains, et, autant brisé de ces secousses qu'épuisé par ses blessures, Montmorenci, après avoir vu fuir les escadrons ennemis, consentit avec peine d'être transporté à Paris. *Rabroueur* et peu endurant, il le fut jusqu'au dernier moment. On rapporte que le religieux qui le confessait l'impatientant apparemment en cherchant à le rassurer contre les terreurs de la mort : « Laissez-moi, mon père, lui dit le connétable; pensez-vous donc » que j'aie vécu près de quatre-vingts ans avec honneur, sans avoir » appris à mourir un quart d'heure. »

La victoire amena quelques jours de repos. «En effet, disait au » roi en soupirant le maréchal de La Vieilleville, ce n'est point » votre majesté qui a gagné la bataille, encore moins le prince » de Condé. — Et qui donc ? demanda Charles IX avec vivacité. — » Le roi d'Espagne, » répondit le maréchal (1). Ce prince jouait la cour de France. Après la bataille de Saint-Denis, il permit au duc d'Albe d'envoyer quelques troupes au roi, mais pas assez pour opérer la destruction des calvinistes, dont l'existence lui faisait espérer la continuation des troubles.

Pour eux, dès le lendemain de leur défaite, ils se représentèrent en bataille devant Paris, et brûlèrent quelques moulins par bravade; mais ensuite ils gagnèrent à grandes journées les frontières de la Lorraine où ils comptaient trouver les reîtres qui devaient les renforcer. L'armée royale s'ébranla à la fin et se mit à leur poursuite.

Il y avait des différences frappantes entre les deux armées : celle du roi était bien vêtue, bien payée, attendue dans de bons logemens, pourvue de vivres et de fourrages; mais elle avait pour chef le duc d'Anjou, jeune homme de seize ans, qui fut nommé lieutenant-général du royaume, sous prétexte qu'il était au dessous du roi de marcher en personne contre des rebelles. Une multitude de capitaines, de princes du sang, de maréchaux de France, lui servaient de conseil, ou plutôt, jaloux les uns des autres, commandaient tous, se contredisaient et causaient une confusion générale.

Les calvinistes n'avaient que leurs armes : on n'avait pourvu ni à la solde, ni aux équipages, ni aux asiles; il fallait aller chercher des vivres dans des villages écartés, arracher le pain au paysan surpris, ou forcer les petites villes et les bourgades. C'était avec ces désavantages qu'ils marchaient vers la Lorraine, dans la plus mauvaise saison de l'année, couverts de boue, excédés de fatigues, mais pleins de courage et d'une juste confiance dans la capacité et la bonne intelligence de leurs chefs. Au moyen de nouvelles propositions d'accommodement qui furent faites dans la vue d'arrêter leur marche, leur arrière-garde fut atteinte et mise en fuite, près de Châlons, par l'avant-garde royale commandée par le duc de

(1) *Mémoires de la Vieillev.*, liv. V, p. 174.

Montpensier. Entourés de villes ennemies, une nouvelle défaite devait les ruiner entièrement; mais la mésintelligence des chefs catholiques retarda l'arrivée du corps d'armée. Le prince de Condé et Coligni en profitèrent pour hâter la retraite au delà de la Meuse. Ils la passèrent à Saint-Michel, couverts par leur cavalerie qui les rejoignit aussitôt, et ils firent une telle diligence que l'armée royale les perdit de vue.

On était à la fin de décembre, lorsqu'ils se trouvèrent ainsi en sûreté au delà de la Meuse : ils se flattaient d'être joints, en arrivant, par les troupes auxiliaires de Jean Casimir, second fils de l'électeur palatin; mais après cinq jours d'attente, « on n'en savait » pas plus de nouvelles que lorsqu'on était devant Paris; ce qui » engendra du murmure parmi aucuns, même de la noblesse, qui » donnaient des attaques assez rudes à leurs chefs, en leur devis » ordinaires; tant l'impatience est grande parmi notre nation (1)! »

Le prince de Condé, *d'une nature joyeuse*, se moquait si à propos de ces gens *colères et appréhensifs*, qu'il les forçait à rire eux-mêmes. L'amiral, *avec ses paroles graves*, leur faisait honte, et les obligeait à se taire : quand on parlait de se séparer, il disait qu'au contraire si les reîtres ne venaient pas, il faudrait les aller chercher jusqu'au lieu marqué pour leur rendez-vous; qu'il n'y avait de salut que dans cette jonction. « Mais s'ils ne s'y fussent pas trouvés, s'ob- » jecte La Noue, qu'eussent fait les huguenots? Je pense, répond- » il, qu'ils eussent soufflé dans leurs doigts, car il faisait grand « froid. »

Les confédérés ne furent pas réduits à cette extrémité. On apprit enfin que le prince Casimir approchait. « Ce ne fut plus pour lors » que chansons et gambades, et ceux qui avaient le plus crié sau- » taient le plus haut. » Mais nouvel embarras! on sut que les reîtres, troupes mercenaires, comptaient, en se joignant, toucher au moins cent mille écus, et il n'y en avait pas deux mille dans la caisse. La reine Elisabeth s'était chargée de faire les fonds de cette levée. Toujours liée avec les huguenots, elle s'y croyait alors d'autant plus autorisée, que la cour de France venait de lui refuser la restitution de Calais, stipulée au traité de Cateau-Cambrésis, sous prétexte qu'elle en avait infirmé la clause par ses menées constantes tant en France qu'en Ecôsse. Mais son argent n'étant pas prêt, ou n'ayant pu arriver encore, « là convint-il de faire de nécessité vertu. » Le prince de Condé et les autres chefs représentèrent leurs besoins aux officiers; ceux-ci haranguèrent les soldats : aux motifs de l'honneur les ministres joignirent ceux de la religion; chacun se dépouilla de ses bagues, de ses chaînes, joyaux, et de tout ce qui pouvait procurer de l'argent : la commune détresse faisait qu'on s'excitait les uns les autres. Seulement, quand il fut besoin de presser « les dis-

(1) La Noue, deuxièmes troubles.

» ciples de la picorée, qui ont cette propriété de savoir vaillamment » prendre et lâchement donner, là fut l'effort du combat. Néanmoins » ils s'en acquittèrent beaucoup mieux qu'on ne cuidait. Jusqu'aux » goujats, chacun bailla, et l'émulation fut si grande, qu'à la fin on ré- » puta à déshonneur d'avoir peu contribué. » De ces contributions volontaires on forma une somme d'environ quatre-vingt-dix mille livres, dont les reîtres se contentèrent. Ainsi réunis, ils rentrèrent en France dans les premiers jours de janvier 1568.

Ce n'était plus une troupe errante, reculant devant un ennemi victorieux et puissant; mais une armée active, pleine de confiance, capable désormais d'affronter le vainqueur. On résolut de porter la guerre autour de la capitale, afin que la cour, en voyant de plus près les calamités, se prêtât plus facilement à la paix. Dans une négociation qui s'était entamée après la bataille de Saint-Denis, pendant que le prince poursuivi se retirait vers la frontière, il avait senti le désavantage de traiter en fuyant. Maintenant en état d'attaquer, il comptait bien donner la loi à son tour; tout dépendait des opérations militaires. Les confédérés résolurent de tenter quelque exploit qui donnât du lustre à leurs armes. Ils s'avancèrent fièrement à travers la France, et grossirent leur armée de plusieurs corps considérables, qui les joignirent à leur passage en Bourgogne ou dans l'Orléanais, malgré l'opposition de Louis de Gonzague, devenu récemment duc de Nevers, par son mariage avec la fameuse Henriette de Clèves. Forts alors de vingt mille hommes, ils mirent le siége devant Chartres, avec le dessein d'affamer Paris, qui tirait ses approvisionnemens principaux de la Beauce.

La reine avait toujours entretenu des pourparlers. Si Catherine, comme on l'en soupçonne, mit sa félicité à gouverner seule, et à être unique maîtresse des affaires, elle eut alors tout lieu de se satisfaire. Sous un roi majeur, capable par conséquent de donner du poids aux décisions, mais trop jeune pour les former, elle dominait le conseil par des ministres qui lui étaient tous dévoués. Sous un général enfant, elle commandait par des capitaines placés de sa main, et révocables à sa volonté. Dans l'armée, dans le cabinet, tout dépendait d'elle, mais aussi montrait-elle une activité infatigable(1).

Après la bataille de Saint-Denis, Catherine avait fait présenter au prince de Condé des propositions insidieuses, pour tâcher de retarder sa marche et de le faire battre; mais, soit mauvaise volonté, soit négligence, les généraux royalistes le laissèrent échapper. La reine, se doutant de quelque connivence, part de Paris le 3 janvier, examine les fautes sur les lieux, et révoque les commandans qu'elle croit coupables. Elle confère à Châlons avec le cardinal de Châtillon, chargé par les confédérés de lui porter des paroles d'accommode-

(1) *Journal de Brulart. Mém. de Condé*, t. I.

ment. Ne tombant pas d'accord, Catherine assigne un rendez-vous au prélat à Vincennes, revient à Paris, dirige par elle-même la nouvelle négociation, qui ne réussit pas encore. Enfin, voyant qu'il n'y a point de milieu entre une prompte paix et une bataille dans le cœur de la France, elle indique une dernière conférence à Lonjumeau. Les plénipotentiaires furent, d'un côté, Gontaut de Biron, maréchal-de-camp, et de Mesmes, seigneur de Malassise, maître des requêtes; de l'autre, le cardinal de Châtillon et son conseil. On y admit pour médiateurs un envoyé d'Angleterre et un envoyé de Florence.

L'armée brillante des calvinistes se fondait devant Chartres, habilement défendue par Lignières. L'argent du roi, habilement distribué, occasionnait une grande désertion parmi les Allemands. Les Français, las d'une guerre qu'ils avaient cru devoir se terminer par la surprise de Meaux, et qui durait cependant depuis cinq ans, murmuraient hautement. Des compagnies entières quittaient le siége, et s'en retournaient dans leurs foyers. Afin d'augmenter le mécontentement, on glissa dans le camp une copie des conditions qu'accordait le roi et que le prince refusait : savoir, la promesse du libre exercice de la religion prétendue réformée, et l'engagement solennel de payer les Allemands. Les chefs auraient voulu des sûretés, et quelques avantages pour eux-mêmes; mais, dans la crainte de se voir tout à fait abandonnés, ils signèrent la paix qui fut publiée le 23 mars. Les conditions furent que les huguenots rendraient les places dont ils s'étaient saisis, que les troupes étrangères levées de part et d'autre seraient congédiées; que le roi ferait l'avance de la solde de celles des confédérés, mais qu'il en serait remboursé; qu'enfin il pardonnait tout, rendait aux confédérés ses bonnes graces, renouvelait, autorisait et promettait de faire exécuter, selon sa forme et teneur, l'édit de pacification de 1563, sans aucune des restrictions de l'édit de Roussillon. Par allusion à Armand de Gontaut, baron de Biron, qui était boîteux, et au seigneur de Malassise, les deux plénipotentiaires de la cour, elle fut appelée « la paix boîteuse et mal assise, et la petite paix. » Ceux qui ne s'y fièrent pas, dit Le Laboureur, » furent les plus habiles (1). »

La paix ayant été publiée, on licencia les armées. Il était stipulé qu'à mesure que les Allemands évacueraient le royaume, les troupes d'Espagne, du pape et des Suisses, appelées par le roi, en sortiraient aussi; mais on ne songea qu'à se débarrasser des reîtres. Il leur était dû de grosses sommes. La cour avait promis de les payer, et il ne se trouva pas d'argent dans les coffres. On espérait qu'ils se contenteraient de promesses (2). A la seule proposition, cette soldatesque intéressée se souleva et tourna ses drapeaux vers Paris, menaçant de mettre tout à feu et à sang dans les environs. On se trouva pour lors

(1) Le Laboureur sur Castelnau, l. VII.—(2) Castelnau, l. VI.

fort embarrassé. Quelques uns du conseil proposèrent de mander d'autres Allemands qui, si la paix ne se fût pas faite, devaient venir au secours du roi, sous la conduite de Jean-Guillaume, duc de Saxe, fils de l'électeur de Saxe dépouillé par Charles-Quint, et beau-frère de Casimir, et de détruire ainsi les reîtres les uns par les autres; mais, outre que cette ressource était éloignée, il y avait à craindre que ces étrangers se trouvant en présence, au lieu de se battre, ne joignissent leurs armes et ne pillassent de concert. On jugea donc plus expédient de les apaiser, et Castelnau, accoutumé à traiter avec eux, fut chargé de la commission.

Il leur donna quelque argent, et leur en fit espérer d'autre qui devait venir pendant la marche : ils se mirent en route dans cette confiance; mais plus on les voyait s'éloigner de Paris, moins la cour était pressée de tenir sa promesse. Frustrés dans leur attente, les reîtres entrèrent en fureur. Castelnau, au milieu d'eux, courut risque de la vie. Ils l'emmenèrent comme otage des sommes qui leur étaient dues, et firent un dégât affreux dans tous les lieux de leur passage. On s'accommoda cependant, moyennant un cadeau fait à leur chef qui alors trouva moyen de les contenir; ils relâchèrent Castelnau et sortirent du royaume chargés de butin.

Le prince de Condé, l'amiral et les autres, de chefs puissans devenus simples particuliers, se retirèrent dans leurs châteaux. Sans doute ils ne comptaient pas beaucoup sur cette paix, puisque les personnes même désintéressées en prévoyaient une suite peu favorable. Au moment de leur départ, Pasquier écrivait à ses amis : « S'il y a quelques embûches, les huguenots seront pris, parce que » le prince de Condé est à Noyers, en Bourgogne; d'Andelot, en » Bretagne; La Rochefoucauld, en Angoumois; d'Acier, en Bourgo- » gne; le vicomte de Montglas et Berniquet, en Gascogne; les sei- » gneurs de Genlis et de Mouy, en Picardie; Montgommeri, en » Normandie : s'ils sont poursuivis chaudement, ils ne pourront se » sauver (1). » Le Laboureur, au contraire, remarque que cette dispersion fut leur salut, parce que, pour les prendre, « il aurait » fallu tendre un rets aussi grand que le royaume. »

Le système de la cour parut absolument changé : plus de caresses, plus de ménagemens; les chaires retentissaient d'invectives contre les sectaires, de réflexions séditieuses sur la paix, d'exhortations à la rompre. On avançait hardiment qu'il ne faut pas garder la foi aux hérétiques, et que c'est une action juste, pieuse, utile pour le salut que de les massacrer. Les fruits de ces discours étaient ou des émeutes publiques, ou des assassinats dont on ne pouvait obtenir justice.

Les calvinistes prétendent qu'en trois mois plus de deux mille personnes périrent ainsi : calcul exagéré sans doute. Ceux des calvi-

(1) Pasquier, l. V. let. 6.

nistes qui avaient le plus incliné pour la paix disaient en soupi-
« rant : « Nous avons fait la folie ; ne trouvons donc pas étrange si
» nous la buvons : toutefois il y a apparence que le breuvage sera
» amer (1). »

Ce qui les embarrassait davantage, c'est qu'ils n'avaient plus auprès du roi personne en état de leur faire passer des avis certains. La reine ayant reconnu, par le mauvais succès de quelques uns de ses projets, qu'il y avait des indiscrets ou des traîtres, outre le conseil d'état, en forma un particulier que Davila dit être l'origine du conseil privé. Le chancelier en fut exclus comme le plus suspect, et même disgracié, obligé de se retirer dans ses terres et de rendre les sceaux. Ceux qui inclinaient comme lui à la paix, à la tolérance, quoique catholiques, furent appelés politiques.

De peur que ce parti modéré ne se fortifiât, la reine fit signer à la cour et envoya aux gouverneurs de provinces un formulaire de serment, par lequel on s'obligeait de ne reconnaître que les ordres du roi exclusivement à tous autres, de ne prendre les armes que pour lui, de renoncer à toute entreprise secrète qui n'aurait pas son aveu formel, et de lui donner connaissance de celles qu'on découvrirait; en un mot, d'être à jamais unis de cœur et d'esprit avec les catholiques pour la défense de la patrie. Cette dernière clause donna occasion, surtout dans les provinces attachées aux Guises, d'ajouter au formulaire des termes encore plus forts, où l'on reconnaît déjà les principes pernicieux sur lesquels s'appuya la ligue (2).

Il ne fut donc plus permis d'être zélé à demi. A la cour, à la ville, tout s'enflamma du feu qui dévorait le cardinal de Lorraine, dont les conseils vifs et tranchans paraissaient diriger les démarches de la reine. En revanche, c'était aussi contre lui que les réformés amoncelaient les injures dans tous leurs écrits, même dans ceux qu'ils adressaient au roi et à la reine : leur haine ne leur permettait d'y observer ni égards ni respect. Les manifestes, les plaintes, les écrits apologétiques se succédaient avec une rapidité prodigieuse. Tous tendaient à prouver que le parti opposé avait manqué le premier aux engagemens du traité; mais, au fond, ni les uns ni les autres ne s'étaient portés à l'exécuter de bonne foi. La cour ne congédia pas ses troupes étrangères. Les confédérés gardèrent celles de leurs places qu'ils purent se dispenser de rendre ; entre autres Castres, Montauban, Alby, Sancerre, et surtout La Rochelle qui leur fut bien utile par la suite.

Comme l'argent est le nerf de la guerre, la reine s'attacha à ôter au prince de Condé toute ressource de finances. On lui demanda le remboursement des cent mille écus d'or avancés aux reîtres pour les faire sortir du royaume ; et de peur que la nécessité de lever cette somme ne lui fournît les moyens d'en amasser d'autres, le roi déclara

(1) La Noue.—(2) *Journal de Henri III*, t. III, p. 31.

qu'il ne prétendait pas que cet argent fût pris sur tous les calvinistes indistinctement, mais seulement sur les chefs qui s'étaient rendus, auprès de ces étrangers, cautions du paiement.

Il n'y eut personne qui ne sentît le but d'une pareille demande. Les confédérés, pour détourner ce coup, envoyèrent à la cour Téligny, pauvre gentilhomme, que son mérite éleva depuis à l'alliance de l'amiral dont il épousa la fille. Ils écrivirent aussi à la duchesse de Savoie qu'ils savaient avoir quelque crédit auprès de la reine-mère, la conjurant d'engager Catherine à ne les pas jeter dans le désespoir.

Mais le parti était pris de ne plus rien ménager. Le prince demeurait dans son château de Nogent, ou Noyers, en Bourgogne; l'amiral vint l'y trouver pressé par son inquiétude. Pendant qu'ils délibéraient sur l'état de leurs affaires, la province se remplissait de soldats : les ponts, les gués, les moindres passages, étaient gardés; des troupes nombreuses, distribuées dans les environs de son château, l'investissaient, et Tavannes, commandant en Bourgogne, eut ordre de l'arrêter. Ce rusé politique ne voulut ni prendre sur lui cette odieuse commission, ni en voir un autre chargé dans son gouvernement. Il fit donc passer auprès de Noyers des courriers avec des lettres dans lesquelles il écrivait à la cour : « Le cerf est aux toiles, » la chasse est préparée. » Il envoya aussi des hommes sonder les fossés du château (1).

Les émissaires de Tavannes furent pris selon son dessein. On les questionna. Ce qu'on tira d'eux, joint aux lumières qu'on avait d'ailleurs, fit un corps de preuves qui ne souffrait plus de délais. A la fin d'août, le prince de Condé et l'amiral sortirent de Noyers aussi secrètement que pouvait le permettre l'attirail embarrassant qu'ils traînaient après eux. Ils menaient, partie à cheval, partie en litières, la princesse, sa fille aînée, d'autres enfans en bas âge, l'épouse de d'Andelot, un enfant à la mamelle, des nourrices et d'autres femmes, tout cela sous une escorte de cent cinquante hommes. Cette faible troupe, marchant le jour et la nuit, franchit les défilés des montagnes, passa la Loire près de Sancerre, à un gué jusqu'alors inconnu; et, malgré les corps de garde postés de tous côtés, malgré les corps de cavalerie embusqués dans tous les passages, elle arrive sans accident à La Rochelle le 18 septembre (2).

La collusion de Tavannes est manifeste : celle du maréchal de La Vieilleville, qui commandait en Poitou, n'est pas si prouvée; il y a seulement grande apparence que, ne voulant pas non plus arrêter le prince, il se laissa exprès amuser par des complimens. Quand Condé fut arrivé à La Rochelle, il écrivit au maréchal en plaisantant. « J'ai » tant fui que j'ai pu et que terre m'a duré : mais étant à La Rochelle,

(1) *Mém. de Tavan.*, p. 314. Le Labour., t. II. Castelnau, l. VII. — (2) Matthieu, t. V, p. 312.

» j'ai trouvé la mer; et d'autant que je ne sais nager, j'ai été con-
» traint de tourner la tête et de regagner la terre, non avec les
» pieds, mais avec les mains, et me défendre de mes ennemis. »

Les mesures prises contre les autres chefs de parti échouèrent également. Le cardinal de Châtillon, qui était dans son évêché de Beauvais, presque sous les yeux du roi, se sauva en Normandie; il y prit un habit de matelot, se jeta dans un esquif, et passa en Angleterre, où il devint très utile aux confédérés par ses négociations. La reine de Navarre, que Montluc était chargé d'arrêter et d'amener à la cour, du Béarn, où elle s'était retirée avant la dernière guerre, vint aussi à La Rochelle, avec son fils et sa fille, de l'argent et des troupes; Soubise, Montgommeri, le vidame de Chartres, d'Andelot, La Noue, Genlis, Mouy, d'Acier, Morvilliers, levèrent des soldats, chacun dans les provinces du royaume où il se trouvait. La guerre commença ainsi de tous côtés en même temps : tantôt vainqueurs, tantôt vaincus, dispersés, réunis, avançant toujours à travers les embuscades dressées de toutes parts, les uns se joignirent au prince, les autres attirèrent sur eux et tinrent en échec des armées qui, rassemblées, auraient écrasé en une seule campagne les forces qu'on amassait à La Rochelle. Quelques uns voltigeant sur les frontières tinrent le royaume ouvert aux Allemands qu'on rappela (1).

Jamais on ne connut mieux le caractère de Catherine ; prompte à concevoir, vive à exécuter, mais sans ressources sitôt que ses projets manquaient, et qu'il n'y avait point lieu à traiter de la paix. Or, dans cette occasion, elle n'était pas seulement proposable; la rupture portait avec soi trop de caractères de mauvaise volonté. On vit paraître édits sur édits contre les religionnaires; il leur fut défendu, sous des peines rigoureuses, de s'assembler : la roi révoqua en entier l'édit de pacification de 1563, confirmé par la dernière paix ; interdit, sous peine de mort, l'exercice de toute autre religion que la catholique; ordonna à tous ceux qui professaient la nouvelle de se démettre de leurs emplois publics; et le parlement ajouta à cette loi, qu'il ne serait désormais admis à la magistrature personne qui ne promît, par serment, de vivre dans la religion catholique. Pour mettre à exécution ces édits, le duc d'Anjou fut nommé généralissime, et on lui forma une forte armée, qui aurait accablé les confédérés, si elle avait été prête dans le premier moment de leur surprise.

Mais, comme si la cour eût été d'intelligence avec eux, elle leur laissa tout le temps qu'ils voulurent : ils l'employèrent à entamer des négociations en Angleterre, en Allemagne et dans tous les lieux d'où ils espéraient du secours. Ils composèrent des manifestes, des apologies, dans lesquels tout le poids des reproches tombait toujours

(1) Pasquier, l. V. lett. VII. Cayet.

sur le cardinal de Lorraine : enfin ils amassèrent des provisions de vivres, d'armes et de munitions de toutes espèces. L'amiral, sur le bord de la mer, se souvenant de sa dignité, équipa une petite flotte et des vaisseaux détachés, qui firent la course : ils revinrent chargés de butin enlevé aux Flamands, sujets de l'Espagne, et l'argent de ces prises grossit le trésor calviniste (1).

Il ne fut pas besoin, comme dans les dernières guerres, de mettre en œuvre l'éloquence des ministres pour engager les réformés à prendre les armes. La révocation subite des édits faisant sentir aux moins claivoyans que c'était une guerre de religion, ils coururent en foule s'enrôler sous les drapeaux du prince de Condé. Des armées entières volaient des extrémités du royaume à son secours; la terreur les précédait; le pillage, le massacre, l'incendie, faisaient des déserts de tous les lieux de leur passage; ils s'acharnaient principalement sur le clergé. Jacques de Crussol, baron d'Acier, frère d'Antoine de Crussol, premier duc d'Uzès, et digne émule du baron des Adrets pour la cruauté, leva dans le Languedoc et le Dauphiné jusqu'à vingt-cinq mille hommes. « Il avait pour enseigne une cornette de » taffetas vert, sur laquelle on voyait une hydre, dont toutes les » têtes étaient diversement coiffées en cardinaux, en évêques et en » moines, qu'il exterminait sous la figure d'un Hercule (2).

Cette enseigne, déployée à la tête d'une troupe déjà échauffée par l'enthousiasme, était pour chaque soldat une exhortation à se signaler par des exploits tels qu'ils étaient dépeints sur ses drapeaux. Aussi, tout ce qui paraissait tenir au culte de la religion romaine éprouva leur fureur, devenue rage et férocité. Ils démolirent les églises, détruisirent de fond en comble les monastères, passèrent au fil de l'épée les prêtres, les religieux et jusqu'aux religieuses, que les derniers outrages ne sauvaient pas de la mort. M. de Thou rapporte que Briquemaut, un des leurs, prenait plaisir à mutiler les prêtres qu'il avait massacrés, et qu'il se fit de leurs oreilles un collier qu'il portait comme une parure (3).

Le soldat catholique ne montra pas moins de cruauté dans cette guerre, où l'on vit renouveler toutes les horreurs des premiers troubles. Quelques chefs même se permirent des excès. Louis de Bourbon, duc de Montpensier, se distingua entre les plus furieux (4).

« Il ne parlait que de pendre, dit Brantôme, et s'il eût été cru, il » n'en fût guère échappé. Quand on lui amenait quelque prisonnier, » si c'était un homme, il lui disait de plein abord simplement : Vous » êtes huguenot, mon ami, je vous recommande à M. Babelot. C'é- » tait un cordelier, savant homme, auquel on amenait aussitôt le » prisonnier; et lui, un peu interrogé, était aussitôt condamné à

(1) La Noue. —(2) Le Laboureur. II. —(3) De Thou, t. X, p. 124.—(4) Brantôme, t. VIII, p. 313.

» mort et exécuté. Si c'était une belle femme ou fille, il ne leur di-
» sait non plus autre chose, sinon : Je vous recommande à M. mon
» Guidon, qu'on la lui mène. Ce guidon était M. de Montoiran, de
» l'ancienne maison de l'archevêque Turpin, très bon gentilhomme,
» grand et de haute taille. » On devine ses fonctions.

Les deux grandes armées se mirent en mouvement à la fin de l'année. Le prince de Condé et l'amiral, ces proscrits qui, trois mois auparavant, fuyaient sans être sûrs d'un asile, traînant après eux leurs familles éplorées, sortirent des marais du bas Poitou avec des forces capables de tenir tête à toutes celles que le roi avait pu rassembler : ils s'avancèrent jusqu'à Loudun, où ils trouvèrent le duc d'Anjou, qui paraissait, comme eux, ne chercher que l'occasion de livrer bataille, et de se mesurer avec le prince de Béarn.

Mais le froid était si vif, qu'on n'osait plus se battre ; les deux armées restèrent quatre jours en présence, sans fossés, haies ni rivières qui les séparassent, et cependant à peine y eut-il quelques escarmouches. L'armée du duc d'Anjou souffrit encore plus que celle du prince, parce que celle-ci était à l'abri dans les faubourgs de Loudun, au lieu que les royalistes campaient exposés à toute la rigueur de la saison ; aussi se retirèrent-ils les premiers vers Chinon, mettant la Vienne entre les deux armées. Les confédérés ne tardèrent pas à suivre leur exemple. Ils eurent l'honneur de la campagne, puisqu'ils conservèrent leurs conquêtes dans le Poitou, l'Angoumois et la Saintonge, où leurs troupes trouvèrent de bons quartiers d'hiver.

Les affaires du prince de Condé se trouvaient ainsi dans un état bien plus florissant que les commencemens n'avaient laissé espérer. Beaucoup de villes, ou soumises, ou qui n'attendaient que l'occasion de se livrer, des provinces entières subjuguées, une noblesse nombreuse, aguerrie, unie par les mêmes sentimens, et se prêtant la main d'un bout du royaume à l'autre ; enfin une puissante armée, commandée par d'habiles généraux, tout cela promettait au prince l'avenir le plus flatteur. On ne sait si c'est dans ce temps qu'enivré de ses espérances il fit battre une monnaie qui portait son portrait et pour légende ces mots : *Louis XIII, premier roi chrétien de France.* D'autres prétendent, ou que cette monnaie n'a jamais existé, ou qu'elle a été supposée par ses ennemis pour le rendre odieux. Quoi qu'il en soit, s'il n'affecta pas le titre de roi, il en exerça toutes les fonctions : droit de vie et de mort, levée de deniers, confiscation, vente de biens d'église, ambassade chez l'étranger, traités et conventions publiques avec les princes voisins, pensions, gratifications, enfin tout ce qui caractérise la puissance suprême, le prince de Condé osa se le permettre, et sa hardiesse était couronnée du succès(1).

(1) De Thou, l. XLIV et XLV. Davila, l. IV.

Les princes d'Italie envoyèrent des troupes au roi : quelques uns de ceux d'Allemagne en firent autant, sous la conduite du marquis de Bade ; mais le prince de Condé persuada la neutralité à l'empereur et au duc de Saxe, pendant qu'il tirait de l'Angleterre des canons et de nouveaux renforts en argent et en hommes, et qu'il lui venait des bords du Rhin une nouvelle armée, commandée par un prince de la maison palatine de Bavière, Wolffoang, duc des Deux-Ponts, puis de Neubourg et Sultzbach.

La jonction de ces forces fixait l'attention de ces deux partis. Condé voulait gagner le centre de la France, pour recevoir les Allemands sitôt qu'ils y auraient pénétré. Tavannes, qui ne paraissait qu'en second sous le duc d'Anjou, quoiqu'il commandât réellement, s'appliquait à resserrer les confédérés dans les provinces qu'ils occupaient, et à les empêcher de s'entendre, dût-il, pour réussir, hasarder une bataille. Dans ces dispositions, on s'observait des deux côtés, tâchant de se surprendre. Quelque part que le prince de Condé portât ses pas, il trouvait en face le duc d'Anjou : plusieurs fois on crut l'action prête à s'engager ; il y eut de vives escarmouches, des corps entiers combattirent ; enfin la querelle se décida le 13 mars, sur les bords de la Charente, auprès de Jarnac, petite ville frontière du Limousin et de l'Angoumois.

Depuis plusieurs jours les deux armées s'observaient, chacune sur un bord de la Charente. L'armée royale, au midi du fleuve, interceptait la jonction du prince avec les secours des provinces méridionales ; mais, par sa position, elle lui laissait le chemin libre au nord, pour gagner le Berri et de là la Loire, où il devait se réunir aux Allemands. Déjà un gros corps de son armée s'était ébranlé pour suivre cette route. Il se disposait à faire suivre le reste, calculant que le temps nécessaire à l'armée royale pour jeter un pont sur la rivière et pour passer lui permettrait de gagner plusieurs marches.

Cette supputation se trouva fausse ; Tavannes fit jeter non seulement un pont, mais deux. Le passage s'exécuta au milieu de la nuit, avec un tel secret, que les corps-de-garde ennemis ne s'en aperçurent point. Il est vrai que, par une négligence impardonnable, et qui provenait de leur sécurité, ils s'étaient éloignés du rivage malgré les ordres précis des chefs. Ceux-ci n'eurent point le temps de rassembler leur infanterie dont les quartiers étaient trop séparés, et le prince de Condé, avec une partie de sa cavalerie seulement, chaudement poursuivi par les royalistes, se vit réduit à la fâcheuse alternative de fuir ou de combattre avec désavantage.

Il se retirait à la hâte, tâchant de rejoindre le reste de son armée qui se rassemblait ; mais, pressé par les escadrons du duc d'Anjou, il est forcé de tourner bride. Au moment qu'il mettait son casque pour charger, le cheval du duc de Larochefoucauld lui casse la jambe d'un coup de pied. Sans être troublé par la douleur de la blessure, Condé harangue ses gens, et fond tête baissée sur l'ennemi. Le nom-

bre accable bientôt sa faible troupe. Environné de tous côtés, renversé de son cheval, il combat encore long-temps un genou en terre, et ne se rend enfin que quand ses forces épuisées ne lui permettent plus de se défendre. On lui avait promis la vie, mais dans l'instant arrive Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, qui lui casse la tête d'un coup de pistolet tiré par derrière. Il n'avait que trente-neuf ans (1).

« Il avait été, dit Brantôme, recommandé à plusieurs favoris de » monseigneur. » On croit qu'il y avait eu des ordres de n'épargner aucun des calvinistes un peu distingués. Le fameux Stuart, meurtrier du connétable, fait prisonnier dans cette action, fut tué, après la bataille, à coups de poignards; d'autres périrent comme lui, assassinés de sang-froid. Déjà le sévère Montpensier avait prononcé au brave La Noue sa sentence de mort. « Mon ami, lui dit-il dure- » ment, votre procès est fait, et de vous et de tous vos compagnons; » songez à votre conscience. » Martigues, capitaine de l'armée royale, qu'on appelait *le soldat sans peur,* ancien camarade de La Noue, le sauva, et il fut ensuite échangé.

La nouvelle de cette victoire vola bientôt par toute la France; le roi la reçut à Metz, où il s'était rendu pour appuyer de sa présence le duc d'Aumale, qui commandait une armée destinée à empêcher le duc des Deux-Ponts d'entrer dans le royaume. La cour ne manqua pas de se flatter qu'après la mort du chef le duc d'Anjou n'aurait point de peine à exterminer les restes de la faction; mais, contre toute apparence, une perte si grande n'apporta presque aucun changement aux affaires.

Les réformés eurent obligation de leurs ressources à la fermeté de Jeanne d'Albret, reine de Navarre. Instruite de leur déroute, elle part de La Rochelle, et se rend en diligence à Cognac, ville de l'Angoumois, où s'étaient rassemblés l'amiral, d'Andelot, les autres capitaines, et les débris de l'armée. Elle menait avec elle Henri, son fils, prince de Béarn, âgé de seize ans, et Henri, fils aîné du prince de Condé, âgé de dix-sept. Jeanne, tenant ses deux enfans par la main, s'avance à la vue des soldats, et leur adresse ce discours : « Amis, nous pleurons un prince qui jusqu'à la mort a soutenu, » avec autant de fidélité que de courage, le parti dont il avait entre- » pris la défense; mais nos larmes ne seraient pas dignes de lui, si » à son exemple nous ne prenions une ferme résolution de nous sa- » crifier pour notre foi. La bonne cause n'a pas péri avec Condé, et » son malheur ne doit point jeter dans le désespoir des hommes at- » tachés à leur religion. Dieu veille sur les siens. Il avait donné au » prince des compagnons en état de le seconder pendant sa vie, et » il nous laisse de braves capitaines, capables de réparer la perte » que nous avons faite par sa mort. Je vous offre le jeune prince de

(1) D'Aubigné, t. I, l. V, p. 394. La Noue, ch. 23.



» Béarn, mon fils; je vous confie Henri, fils du prince qui excite nos » regrets. Fasse le ciel qu'ils se montrent l'un et l'autre dignes héri- » tiers de la valeur de leurs ancêtres, et que la vue de ces tendres » gages vous excite sans cesse à rester unis pour le soutien de la » cause que vous défendez ! »

Des cris d'applaudissemens se firent entendre dans toute l'armée; ils ne furent interrompus que par le prince de Béarn, qui, s'avançant d'un air guerrier, dit : « Je jure de défendre la religion, et de » persévérer dans la cause commune, jusqu'à ce que la mort ou la » victoire nous ait rendu à tous la liberté que nous désirons. » Le jeune Condé fit connaître par son geste qu'il était dans la même résolution, et aussitôt le prince de Béarn fut proclamé généralissime.

Plusieurs seigneurs d'une naissance illustre, se regardant comme les égaux de l'amiral, dédaignaient de se soumettre à son commandement; mais sitôt que le point d'honneur fut en quelque sorte sauvé par le nom de prince, ils n'hésitèrent plus à recevoir les ordres de Coligni. Son premier soin fut de se tracer un plan d'opérations qui pùt retarder les progrès des vainqueurs. Dans cette vue, il fortifia d'une bonne garnison Cognac et les autres places menacées : pour lui, avec les princes et les restes de l'armée, dont l'infanterie était presque tout entière, il se retira à Saintes, et de là à Saint-Jean-d'Angely. Par cette position, il se réservait la liberté ou de traverser les siéges qu'on méditait; ou, s'il était poursuivi, de s'ouvrir un chemin vers les Allemands, qui avançaient sous la conduite du duc des Deux-Ponts : espérance bien hasardée, à juger de l'évènement futur par les circonstances actuelles.

D'un côté pour se joindre à l'amiral, le duc des Deux-Ponts avait à traverser une grande partie de la France, sans villes de retraite, toujours harcelé par l'armée du duc d'Aumale presque aussi nombreuse que la sienne, et par une autre plus forte encore sous les ordres du duc de Nemours. Il était bien difficile que quelque accident ne troublât pas une marche si longue et si embarrassée. D'un autre côté, quelle apparence que les royalistes victorieux ne poursuivissent pas l'amiral, puisque, lui battu une seconde fois, les forteresses des calvinistes tombaient d'elles-mêmes! Cependant ni l'un ni l'autre de ces malheurs, qui aurait pu détruire le parti, n'arriva (1).

Le duc d'Anjou, âgé de dix-sept ans, montra dans la bataille de Jarnac la plus grande valeur : il chargea plusieurs fois à la tête de ses escadrons, se mêla fort avant parmi ceux des ennemis, et eut un cheval tué sous lui : mais après la victoire son feu parut s'éteindre, et on put dès lors remarquer en lui ces alternatives d'activité et d'indolence qui rendirent depuis son règne si orageux. Il eut en cette

(1) La Noue, ch. 25.

occasion, pour témoin et émule de sa gloire, le jeune duc de Guise, Henri, à peu près du même âge, mais laborieux, constant dans ses projets, et ne croyant jamais avoir rien fait tant qu'il lui restait quelque chose à faire : ainsi la Providence réunissait, dans l'apprentissage des armes et des troubles, deux rivaux qui devaient, dans la suite, faire l'un contre l'autre de si funestes essais de leur expérience.

Quoique le duc d'Anjou ne prêtât que son nom au commandement, il était impossible que son caractère n'influât pas un peu sur les opérations. Soit condescendance de la part de Tavannes et des autres chefs; soit, comme quelques historiens le soupçonnent, envie de prolonger la guerre, il y eut des lenteurs, ou fondées ou prétextées : on attendit le gros canon plusieurs jours depuis la bataille, et ce ne fut qu'après avoir laissé aux vaincus tout le temps de se fortifier qu'on investit Cognac. D'Acier défendait la ville. L'attaque fut d'abord assez vive; mais la défense y répondit. « On leur fit bien connaître, dit La Noue (1), que tels chats ne se prennent pas sans » mitaines. » En effet, l'armée catholique fut obligée de lever le siége, et ses exploits, jusqu'au milieu de l'été, se bornèrent à la prise de quelques places peu importantes.

Sous les murs de Mucidan, petit château dans le Périgord, périt, âgé de vingt-six ans, Timoléon de Brissac, fils aîné du maréchal et colonel de l'infanterie française, que Brantôme (2), tout porté qu'il est à l'indulgence en tout genre, ne peut s'empêcher de blâmer. « Il » était, dit-il, trop cruel au combat et prompt à tuer, et aimait cela, » jusque là qu'avec sa dague il se plaisait à s'acharner sur une per- » sonne, à lui en donner des coups, jusque là que le sang lui en » rejaillissait sur le visage. »

Les forces du roi, quoique infiniment supérieures, sous la conduite des ducs de Nemours et d'Aumale, ne prospérèrent pas davantage contre le duc des Deux-Ponts. Il évita tous leurs piéges, les battit quand ils s'approchèrent trop, et arriva, sans être entamé, sur les bords de la Loire. Au moment qu'il comptait y être arrêté par le siége de la Charité dont le pont était sa seule ressource, la ville, abandonnée par le gouverneur, lui ouvrit ses portes. Le duc traversa ce fleuve et s'avança tranquillement vers les bords de la Vienne où se devait faire la jonction. Mais, près de goûter le fruit de ses travaux, la mort, dont une fièvre opiniâtre le menaçait depuis longtemps, le frappa à trois lieues de Limoges.

Une pareille maladie, ou, selon quelques uns, le poison venait d'enlever d'Andelot, dans le temps que l'amiral, chargé seul du fardeau des affaires, avait le plus grand besoin d'un frère si capable de le seconder. D'Andelot était vrai et sincère, et, entre les chefs des calvinistes, un des plus affermis dans sa religion. Naturellement

(1) Chap. 24. — (2) Tome IX, p. 232.

franc, ouvert et généreux, il s'attirait l'amitié autant que son frère, plus sévère et plus réservé, se conciliait l'estime. Coligni ressentit cette perte, mais sans être abattu; au lieu de s'amuser à répandre des larmes sur le tombeau d'un frère si chéri, il court au devant des Allemands.

En mourant, le duc des Deux-Ponts leur avait recommandé de prendre pour général Volrath de Mansfeld, son lieutenant, qui avait un frère, Pierre Ernest, dans l'armée catholique, et qui était le fils d'Albert de Mansfeld, l'un des principaux chefs du parti luthérien en Allemagne au temps de Charles-Quint. Le duc fut obéi; l'armée prêta serment à Volrath, et ce fut sous sa conduite que le 15 juin, quatre jours après la mort de son chef, elle se joignit à l'amiral sur les frontières de la Guyenne, après être partie des bords du Rhin. En mémoire de ce fameux évènement, on frappa une médaille qui portait d'un côté les portraits de la reine de Navarre et de son fils, et de l'autre cette légende : « Paix assurée, victoire entière, ou mort » glorieuse. »

La Noue marque son étonnement de ce que les ducs de Nemours et d'Aumale, et tant de chefs expérimentés qui étaient dans l'armée royale, laissèrent une armée ennemie, inférieure en nombre, traverser la France et passer la Loire sous leurs yeux sans y mettre obstacle. « Mais, ajoute-t-il, aucuns catholiques disaient que le dis- » cord qui survint entre eux leur fit faillir de belles entreprises. Je » ne sais ce qui en est : toutefois j'ai appris que leurs ennemis eurent » peu de connaissance de leurs piques (1). »

Ce mystère de cour, que les intéressés ne purent découvrir dans le temps, nous est révélé dans les mémoires de Tavannes. Nous y apprenons qu'il y avait une grande mésintelligence à la cour. La reine, qui, après la mort du connétable, avait donné le commandement des troupes au duc d'Anjou, à peine sorti de l'enfance, pour disposer seule du gouvernement, commençait à être traversée de nouveau par les Guises. Le cardinal de Lorraine, adroit courtisan, flattait Charles IX, se rendait complaisant à ses goûts, et s'insinuait dans sa confiance. Le but du prélat était d'obtenir des commandemens pour ses frères, son neveu et leurs créatures. Il ne blâmait pas ouvertement le choix de la reine; mais il faisait entendre au roi que la préférence donnée au duc d'Anjou portait préjudice à sa majesté; que son frère se couronnait de lauriers, pendant que lui, plus âgé, languissait dans l'inaction; qu'il vaudrait bien mieux devoir ses succès à quelque capitaine étranger, comme le duc d'Albe, ou à quelques seigneurs français, dont toute la gloire rejaillirait sur le roi, au lieu qu'on ne parlait que du duc d'Anjou (2).

La reine, s'apercevant qu'elle perdait la confiance de son fils, crut devoir céder quelque chose au cardinal, afin de prévenir un plus

(1) Ch. 24. — (2) *Mémoires de Tavan.*, p. 336, 342.

grand mal. Elle donna aux ducs de Nemours et d'Aumale la conduite des armées destinées à croiser les Allemands : mais Tavannes fait assez entendre qu'elle prit des mesures secrètes pour empêcher que le triomphe des parens du cardinal ne donnât au prélat un nouveau crédit. Réservant tout l'éclat du succès au duc d'Anjou, elle alla dans son camp, et amena avec elle le cardinal de Lorraine, moins sans doute pour s'aider de ses conseils que pour l'éloigner du roi, auprès duquel sa présence était trop dangereuse.

Il essuya une mortification. Comme les deux armées royaliste et calviniste s'approchaient, le cardinal, faisant parade d'une habileté étrangère à son état, conseilla de charger les confédérés. Tavannes s'opposa, soupçonnant une embuscade qui se trouva véritable. « A chacun son métier, n'est pas trop, lui dit Tavannes brusquement. » Il est impossible d'être bon prêtre et bon gendarme (1). »

Les forces des confédérés réunies montaient à plus de vingt-cinq mille hommes, et l'emportaient sur celles des catholiques par le nombre. On n'était qu'à un quart de lieue, et l'ardeur de combattre enflammait également les uns et les autres. Cependant l'effort de ces armées n'aboutit qu'à une escarmouche, à la vérité très vive. Les calvinistes l'engagèrent en Limousin, dans un endroit nommé la Roche-l'Abeille. Ils en eurent tout l'avantage. On remarqua qu'ils ne firent presque aucun quartier : acharnement qu'ils payèrent bien cher dans la suite.

Strozzi, nouveau colonel de l'infanterie française, forcé de se rendre après avoir fait des prodiges de valeur dans cette journée, courut risque d'être massacré comme les autres prisonniers. Il prétexta quelque chose à dire en particulier à l'amiral, qui le sauva. « Il était très homme de bien, dit Brantôme. La plus grande part » le tenait de légère foi. Il n'était pas certainement bigot, hypo- » crite, mangeur d'images, ni grand auditeur de messes et sermons ; » mais il croyait très bien d'ailleurs ce qu'il fallait croire touchant » sa créance. » Portrait naïf de la plupart des autres capitaines, qui se battaient pour la religion, sans être plus dévots.

La journée de la Roche-l'Abeille n'ayant rien décidé, le duc d'Anjou rompit son armée à la fin de juin, renvoya les gentilshommes chez eux, et mit les soldats en quartier de rafraîchissement, en leur laissant ordre de rejoindre les drapeaux le 1er octobre. Cela se fit sous prétexte d'éviter une bataille. « Quoiqu'un membre soit pourri, » disait la reine, on ne le coupe qu'à regret. » Elle voulait user les cavinistes dans une guerre de siéges.

Il fallut bien en effet en venir à ce genre de guerre, puisqu'il n'y avait plus d'ennemis en campagne. Après avoir fourragé le plat pays, pris nombre de petites villes et de bourgs, d'où l'on tira des contributions qui servirent à payer les Allemands, l'amiral vint, avec toutes

(1) *Mémoires de Tavan.*, p. 338.

ses forces, se présenter devant Poitiers. Ce n'était pas son premier dessein : il aurait voulu s'assurer du bas Poitou, que les calvinistes appelaient leur vache à lait, marcher ensuite à Saumur, ville peu fortifiée, qui a un pont sur la Loire, s'y établir de manière à avoir toujours ce passage à sa disposition, et s'en servir pour porter en automne la guerre vers la capitale, « qu'ils pensaient n'être jamais inclinée à » la paix, qu'elle ne sentît le fléau à ses portes. » Mais plusieurs gentilshommes qui avaient leurs biens autour de Poitiers insistèrent si vivement pour le siége de cette ville, où se trouvait d'ailleurs le dépôt des richesses des pays voisins, et surtout des églises, que l'amiral s'y détermina (1).

Il avait fait auparavant une tentative auprès du roi, à qui il fit présenter une requête tendant à obtenir la paix. Mais la cour répondit que sa majesté n'écouterait pas ses sujets révoltés qu'ils n'eussent posé les armes. Peu de temps après, cette réponse sévère fut appuyée par un arrêt du parlement de Paris, qui condamnait Coligni à mort, mettait sa tête à prix, ordonnait que ses biens seraient confisqués et ses châteaux rasés. Pareil arrêt, rendu contre Jean de Ferrières, vidame de Chartres, et contre Montgommeri, fut exécuté sur leurs effigies. L'amiral pensa être victime de plusieurs scélérats, à qui l'impunité et la récompense promise firent concevoir le dessein d'attenter à ses jours. Leurs projets furent découverts, et Coligni les fit punir. Pendant ce temps, Montgommeri faisait heureusement la guerre en Béarn, et préparait des secours, qui, depuis, furent très utiles aux confédérés.

Sur le bruit d'un siége, le duc de Guise et le duc de Mayenne, son frère, se jetèrent dans Poitiers avec une troupe de noblesse : la ville était d'ailleurs pourvue d'une nombreuse garnison, de vivres et de munitions de toute espèce. « Ces grandes cités, disait l'amiral, » sont les sépultures des armées (2). » Peu s'en fallut que la ruine de la sienne ne fût une nouvelle preuve de cette observation.

Dans ce siége meurtrier, on ne ménagea la vie des hommes de part ni d'autre. Les assiégés faisaient des sorties fréquentes, peu inquiets du nombre de soldats qu'ils y laissaient, pourvu qu'ils fissent du mal à l'ennemi. L'amiral multipliait les assauts à travers les inondations, les feux, les huiles bouillantes, sur des brèches escarpées, moins défendues encore par leur raideur que par la bravoure de la garnison; ainsi le temps se consumait et le siége traînait beaucoup plus que Coligni n'avait compté.

Pour comble de malheur, les maladies se mirent parmi les Allemands, peu accoutumés aux chaleurs de nos climats, et usant sans modération des raisins et des autres fruits que l'automne présentait en abondance : des étrangers l'épidémie passa aux Français ; des régimens entiers étaient forcés d'interrompre le service, ce qui sur-

(1) De Thou, l. XLIV. Davila, l. V. La Noue. — (2) La Noue.

chargeait les autres. Les gens de marque se retiraient à la file à Châtellerault, qui devint comme l'infirmerie de l'armée. On fit éloigner du camp les princes de Béarn et de Condé, dans la crainte de la contagion, et, à la fin, l'amiral se trouva presque seul officier général, attaqué lui-même d'une cruelle dysenterie, mais supérieur à tous les événemens par son courage et sa fermeté.

Cependant il était à la veille de se retirer avec honte, si le duc d'Anjou ne lui eût fourni un prétexte honnête de lever le siége. Ce prince, ayant rassemblé une partie de son armée beaucoup plus tôt qu'on ne pensait, vint au commencement de septembre assiéger Châtellerault. Coligni saisit cette occasion d'abandonner une entreprise devenue impossible ; il quitte Poitiers, et vole au secours de ses malades renfermés dans la ville attaquée. Content d'avoir délivré Poitiers, le duc d'Anjou, après un sanglant assaut, s'éloigne pour n'être pas contraint à une bataille que désirait l'amiral, plus fort que lui ; mais bientôt la face des affaires changea : il vint de tous côtés des troupes au duc d'Anjou ; avec ces renforts le jeune prince se mit à la poursuite de Coligni, qui recula à son tour (1).

Il y eut sur la fin de septembre des marches, des contre-marches et des escarmouches ; une fois entre autres, les deux armées se trouvèrent à la portée du mousquet, rangées en bataille près de Montcontour, petite ville du Poitou ; un simple défilé les séparait : les catholiques n'osèrent le passer, et la nuit sauva les confédérés, qui ne sentirent pas leur bonheur (2).

Le plus grand nombre d'entre eux demandait la bataille avec empressement ; d'un côté, les Allemands éclataient en plaintes de ce qu'ils n'étaient point payés, et ils insistaient sur la nécessité de combattre, afin de se procurer des quartiers plus avantageux, et un butin qui leur tînt lieu de solde. Les gentilshommes français murmuraient de ce qu'après les avoir tenus depuis un an éloignés de leurs maisons, et dans les glaces de l'hiver, et sous le soleil brûlant de l'été, on parlait de les retenir encore, sans espérance d'une affaire décisive. Des plaintes, plusieurs passèrent aux effets, et, abandonnant les drapeaux, se retirèrent dans leur pays.

Même mécontentement régnait dans l'armée royale, à ce que rapporte La Noue (3), instruit par deux gentilshommes qui, la nuit avant la bataille, tinrent ce propos, à *aucuns de la religion* qu'ils rencontrèrent : « Messieurs, nous portons marque d'ennemis, mais » nous ne vous haïssons nullement, ni votre parti. Avertissez M. l'a- » miral qu'il se donne bien garde de combattre, notre armée est » merveilleusement puissante pour les renforts qui y sont survenus, » et est avecques cela bien délibérée ; mais qu'il temporise un mois » seulement, car toute la noblesse a juré et dit à monseigneur » qu'elle ne demeurera pas davantage, et qu'il les emploie dans ce

(1) De Thou, l. LXVI. Davila, l. V.— (2) La Noue. — (3) Ch. 26.

» temps-là, et qu'ils feront leur devoir. Qu'il se souvienne qu'il est » périlleux de heurter contre la fureur française, laquelle pourtant » s'écoulera soudain; et, s'ils n'ont promptement victoire, ils seront » contraints de venir à la paix, pour plusieurs raisons, et la vous » donneront avantageuse. »

Le conseil était excellent : Coligni voulait le suivre ; mais comme il venait des ennemis, il parut suspect : on convint cependant de ne rien précipiter, et de chercher du moins une position meilleure que celle des environs de Montcontour, où on se retrouvait une seconde fois; mais quand, le 3 octobre, l'amiral voulut décamper, les reîtres et les lansquenets se mutinèrent : le temps se perdit à les apaiser; l'armée royale survint; il fallut combattre.

Une demi-heure décida du sort des calvinistes; ils ne soutinrent le premier choc qu'en chancelant : dès la seconde charge ils se débandèrent; et ce ne fut plus un combat, mais un massacre : les catholiques s'excitèrent à n'épargner personne, en criant : *La Roche l'Abeille*, nom de la rencontre dans laquelle les calvinistes avaient auparavant massacré leurs prisonniers d'une manière si inhumaine. L'amiral, tout à la fois capitaine et soldat, eut la mâchoire inférieure fracassée d'un coup de pistolet. Couvert du sang des ennemis, étouffé par celui qui sortait de sa plaie, pouvant à peine se faire entendre, il donnait des ordres, combattait toujours, courait au devant des fuyards, les ramenait à la charge ; mais il fut enfin emporté par le nombre. Champ de bataille, drapeaux, canons, bagages, tout resta aux catholiques; des corps entiers furent de sang-froid passés au fil de l'épée, quoiqu'ils jetassent les armes et demandassent quartier; les autres se dispersèrent, et d'une armée de vingt-cinq mille hommes, il n'en resta pas cinq ou six mille ensemble, qui accompagnèrent les princes et l'amiral à Saint-Jean-d'Angely.

L'abattement, la consternation des vaincus rendus à eux-mêmes est inexprimable : ils se représentaient la colère du roi appesantie sur eux dans toutes leurs provinces, leurs biens confisqués, eux-mêmes proscrits; ils ne voyaient tous d'autre ressource que de se jeter dans le premier vaisseau, et de se sauver en Angleterre, en Danemarck, en Suède, dans tous les pays de leur communion qui voudraient leur donner asile. « Eh quoi! leur dit l'amiral, auriez- » vous donc la lâcheté d'abandonner vos familles à la merci des » ennemis, comme s'il ne restait pas d'autre ressource? N'avons- » nous pas l'alliance de l'Allemagne, cette mine d'hommes intarissa- » ble, qui ne vous laissera pas manquer de soldats? l'amitié de » l'Angleterre, où mon frère sollicite du secours qui ne peut tarder? » N'avons-nous pas enfin l'armée de Montgommeri, vainqueur du » Béarn, toute composée de braves soldats, prêts à se joindre à » nous quand nous les appellerons? Il ne s'agit que de ne point » désespérer; et, tandis que les ennemis consommeront l'hiver à » prendre des places, nous pourrons nous fortifier assez pour recom-

» mencer la guerre au printemps, et obtenir une paix avanta-» geuse. »

Ces espérances, présentées par un homme dont on connaissait la prudence, firent impression. On écrivit en Angleterre, en Danemarck, en Suède, dans les Pays-Bas, et on pressa les levées d'Allemagne déjà commencées. Les princes envoyèrent à Montgommeri des ordres précis de venir les joindre dans le haut Languedoc, et ils partirent bien sûrs, à ce qu'on peut raisonnablement conjecturer, de n'être point traversés par Damville, second fils du défunt connétable, gouverneur de cette province, avec qui les confédérés avaient de secrètes intelligences.

C'étaient ces menées sourdes qui les sauvaient, et le principe en était à la cour. Les ruses, les finesses de la reine-mère, en la faisant parvenir à son but pour le moment, mécontentaient toujours quelqu'un, qui s'en souvenait dans l'occasion. Un défaut d'égards avait aigri Damville que nous avons vu si contraire aux huguenots. Après la mort du connétable son père, voyant un enfant à la tête des troupes, sa famille négligée au point de n'avoir aucun commandement, il voulut faire sentir qu'il pouvait être nécessaire. De là la tolérance que l'amiral et les princes éprouvèrent dans son gouvernement, malgré les ordres pressans et réitérés du roi (1).

Il n'est point étonnant que la cour ne fût pas d'accord avec elle-même. La victoire de Montcontour, célébrée avec trop d'éclat, réveilla la jalousie du roi. Il partit pour l'armée, et on sentit bien qu'il y allait moins pour appuyer les succès du duc d'Anjou, son frère, que pour s'en attirer la gloire. Le jeune monarque n'était pas le seul que la jalousie tourmentait. Les anciens généraux, tels que le maréchal de Cossé-Gonnor, frère puîné du maréchal de Brissac, le duc de Montpensier, et beaucoup d'autres, voyant le commandement entre les mains de nouveaux capitaines sous le nom d'un enfant, ne se souciaient point de contribuer à finir une guerre dont ils n'auraient pas l'honneur. Les Montmorencis, également négligés, outre ces motifs qui leur étaient communs avec les vieux généraux, conservaient un penchant secret pour l'amiral, leur parent. Enfin le cardinal de Lorraine et les autres Guises n'agissaient que mollement. Peu leur importait que les huguenots fussent écrasés, puisque ce ne serait point par leurs mains, et qu'on affectait au contraire de les confondre entre les commandans en second, de peur que quelque exploit signalé ne leur rendît la faveur des catholiques (2).

Chacun porta ses dispositions secrètes dans un conseil qui fut tenu pour décider de l'usage qu'on ferait de la victoire. Tavannes insista fortement pour qu'on poursuivît les vaincus. Il fallait, disait-il, masquer avec une partie de l'armée les villes révoltées qui tomberaient d'elles-mêmes, et avec l'autre partie plus forte, se mettre à la

(1) Montluc, l. VII. — (2) *Mém. de Tavan.*

chasse des ennemis, les harceler, les pousser de poste en poste, ne leur pas donner un moment de relâche, jusqu'à ce qu'on les eût forcés d'abandonner le royaume ou de se jeter dans quelque mauvaise place qui deviendrait leur tombeau. Une foule de raisons militait en faveur de cet avis : on n'en opposa aucun solide; cependant il fut conclu qu'on s'attacherait aux siéges (1).

Tavannes fit des représentations, s'obstina, dit qu'il aimait mieux se retirer que de sacrifier ainsi les intérêts de l'état; c'est ce qu'on désirait : le roi lui donna son congé, et il se retira dans son gouvernement de Bourgogne. Montpensier et les autres généraux prirent, sous le nom du roi, le commandement des troupes, sans que le duc d'Anjou eût la préférence. Il n'est pas marqué que la reine en témoignât pour lors aucun ressentiment. Catherine voyait ses créatures éloignées; le duc d'Anjou, dont elle regardait les exploits comme son ouvrage, mortifié; elle aimait ce prince parce qu'il était docile à ses volontés; son cœur souffrit, mais elle ne crut pas devoir se plaindre hautement, de peur d'attirer à ce fils bien aimé une disgrace bien plus éclatante de la part de son frère, roi et jaloux. Seulement on vit bien qu'elle ne s'intéressa plus si ardemment au succès d'une campagne dont ses rivaux de gouvernement lui enlevaient l'honneur. Ainsi les brouilleries de la cour tournèrent au profit des confédérés.

Le roi s'applaudit d'abord du parti pris d'attaquer les places des religionnaires. Six des plus fortes se rendirent sans presque aucune défense. On s'imaginait qu'il en serait de même de toutes les autres, et que bientôt La Rochelle, regardée comme la capitale, dénuée de ses boulevarts, tomberait entre les mains des vainqueurs. Mais on changea d'opinion quand on en vint à Saint-Jean-d'Angely, défendu par le seigneur de Piles : cette ville tint deux mois et ne se rendit qu'à l'extrémité. L'hiver arriva, il fallut mettre les troupes en quartier; et le fruit d'une victoire si complète, l'effort d'une armée royale si formidable, fut la prise de quelques places médiocres, pendant que La Rochelle, la plus utile de toutes, restait aux vaincus, et que les princes rétablissaient leurs affaires à l'aide d'un délai qu'ils n'avaient point osé se promettre.

Il faut entendre La Noue (2) raisonner sur cet évènement. « Quand » on donne, dit-il, à un grand chef de guerre du temps pour enfanter » ce que son raisonnement a conçu, non seulement il reconsolide » les vieilles blessures, mais il redonne force aux membres qui » avaient langui. Pour cette raison, le doit-on divertir et embar» rasser toujours pour rompre le cours de ses desseins? » L'amiral concevait que si on eût vivement poursuivi sa petite troupe pendant qu'elle se retirait en Languedoc, il lui aurait été difficile de la sauver, parce qu'il n'avait que de la cavalerie, non moins harassée

(1) *Mém. de Tavan.* — (2) Ch. 26 et 27.

» qu'exténuée, » et que les seuls paysans et les petites garnisons des endroits où elle passait la mettaient souvent dans le plus grand désordre. Tout le fond de son armée consistait en trois mille chevaux : « Mais, laissant rouler sans nul empêchement cette pelote de » neige, en peu de temps elle se fit grosse comme une maison. » L'affabilité des jeunes princes gagnait toute la noblesse des lieux qu'ils parcouraient. On fit dans le Languedoc et le Dauphiné de fortes recrues d'infanterie. A ce corps déjà redoutable se joignirent les troupes de Montgommeri victorieuses en Béarn. En peu de temps, l'abondance que les soldats trouvèrent dans leurs quartiers établis autour de Montauban, ville du Quercy, rétablit ces troupes délabrées « et refit comme de nouveaux corps aux hommes. »

Mais cette armée manquait d'argent et de munitions, et c'est où l'on sentit l'utilité de La Rochelle. « Les villes qui sont comme les » appuis, non seulement des armées, mais aussi des guerres, doi- » vent être puissantes et abondantes, afin que, comme de grosses » sources d'où découlent de gros ruisseaux, elles puissent fournir » les commodités nécessaires à ceux qui ne peuvent les avoir d'ail- » leurs. » Ceci a fait dire à quelques catholiques qu'ils n'estimaient pas les huguenots trop *lourdauds*, d'autant qu'ils avaient toujours été soigneux et diligens de s'approprier de très bonnes retraites. Les secours que les princes tirèrent de cette ville firent connaître « que c'était une bonne boutique et bien fournie. » Elle équipa quantité de vaisseaux qui firent de très riches prises. Les armateurs s'y multiplièrent, « encore que souvent il advint qu'aux proies que » leurs griffes avaient attrapées, les ongles de la picorée terrestre » donnassent de terribles pinçades. » L'amiral prenait le dixième du butin. L'argent qui provint de ce droit servit à approvisionner l'armée (1).

Au commencement du printemps, les calvinistes descendirent des montagnes du haut Languedoc, et se débordèrent dans la plaine de Toulouse (2). Ils mirent tout à feu et à sang, surtout dans les maisons de conseillers et présidens du parlement, d'abord pour venger la mort de Philibert Rapin, bisaïeul de l'historien de ce nom, et gentilhomme du prince de Condé, qui, envoyé à Toulouse pour faire enregistrer l'édit de la dernière paix, avait été arrêté et condamné par eux, pour raison d'anciens crimes; et ensuite « pour ce que les- » dits conseillers avaient toujours été aspres à faire brûler les luthé- » riens et huguenots. Ils trouvèrent, dit La Noue, cette revanche » bien dure; mais on dit qu'elle leur servit d'instruction pour être » plus modérés à l'avenir. »

De là ils avancèrent vers la Loire, pillant, renversant, mettant tout à contribution, seul moyen qu'ils eussent pour subsister, et marchant, enseignes déployées, droit au centre du royaume, tou-

(1) La Noue. — (2) De Thou, l. XLVII. Davila, l. V. La Noue.

jours persuadés qu'ils n'obtiendraient une paix avantageuse que quand ils feraient sentir à la capitale les calamités de la guerre.

Au milieu de leurs succès, Coligni fut attaqué d'une maladie qui le réduisit à l'extrémité. La crainte présente de le perdre fit mieux sentir tout son mérite. Que serait devenue l'armée entre les mains des princes de Béarn et de Condé, deux enfans à la vérité pleins de courage et d'intrépidité, mais incapables de vues et de desseins ? On parlait déjà de se séparer, lorsque la violence du mal se ralentit; l'espérance revint avec sa santé, et l'armée pénétra en Bourgogne. Elle se trouva en présence de celle du maréchal de Cossé-Gonnor, forte de seize mille hommes. Ce général, parti en hâte d'Orléans, et qui venait de passer la Loire à Decize, avait ordre de risquer une bataille plutôt que de laisser les calvinistes approcher de Paris. Ceux-ci, au nombre de six mille hommes tout au plus, mais ayant l'avantage d'une excellente position, furent attaqués le 25 juin, près d'Arnay-le-Duc, et la victoire resta indécise. On pourrait néanmoins dire qu'ils gagnèrent la bataille, puisqu'ils ne furent point arrêtés dans leur course. Dépourvus d'artillerie, ils faisaient des marches rapides qui ne permirent point au maréchal de les atteindre. Ils se jetèrent dans le pays situé entre l'Yonne et la Loire, où ils vécurent à discrétion, et se mirent en état de pénétrer jusqu'à l'Orléanais et à l'Ile-de-France, théâtres de leurs premiers combats. Ils s'avancèrent ainsi jusqu'à la hauteur de Montargis. Le maréchal mit dès lors ses soins à couvrir la capitale, où déjà l'on commençait à concevoir des appréhensions.

Il n'y avait plus à différer : il fallait faire la paix, ou détruire jusqu'au dernier ces hommes déterminés à soutenir les nouveaux autels ou à s'ensevelir sous leurs ruines. On avait parlé d'accommodement aussitôt après la bataille de Montconcour; mais les conditions parurent si dures aux réformés, qu'ils ne voulurent point y entendre. La reine de Navarre surtout se déclara avec tant d'aigreur contre le cardinal de Lorraine, que la cour jugea toute négociation inutile tant que le prélat y resterait. Cependant on entretint toujours quelque intelligence, tant par lettres que de vive voix. Les confédérés eurent même permission d'envoyer au roi des députés, qui furent bien reçus. Charles IX leur en envoya dont les propositions parurent plus tolérables. Des deux côtés enfin on en était réduit au point que la plus mauvaise paix semblait préférable à une guerre avantageuse (1).

Après la victoire de Montconcour, s'imaginant que tout était fini, le pape, les princes d'Italie et le roi d'Espagne avaient redemandé leurs soldats. Les Allemands s'étaient retirés faute de solde, de sorte que le roi, outre quelques compagnies sous des gentilshommes volontaires, n'avait de troupes assurées que quatre à cinq mille Suisses, et pas un sou dans les coffres pour les payer. Soit connivence de la part des gouverneurs, soit plus grande bravoure de la part des con-

(1) Castelnau, l. VII, ch. 10. La Noue.

fédérés, la guerre se faisait à l'avantage de ceux-ci dans toutes les provinces. Plusieurs entreprises sur La Rochelle, tant par terre que par mer, n'avaient pas réussi, et, après bien des victoires remportées par le roi, les ennemis se trouvaient encore au milieu de la France.

Les confédérés n'étaient pas dans un moindre embarras. Ils avaient à la vérité une troupe *leste et gaillarde*, mais aussi c'était leur dernière ressource; d'ailleurs moins d'argent encore que le roi. Plus ils approchaient du centre du royaume, plus ils ramenaient les Allemands au voisinage de leur pays, et ces étrangers disaient tout haut qu'à la première occasion favorable ils les quitteraient et retourneraient chez eux. Enfin victorieux et triomphans, ils n'avaient plus ni habits, ni équipages; ils était mal armés, harassés comme des gens qui avaient fait plus de huit cents lieues depuis six mois, et ils se voyaient encore menacés de plusieurs petits corps d'armée, à travers lesquels il faudrait s'ouvrir le passage, s'ils voulaient suivre leur premier projet de porter la guerre autour de Paris.

Les raisonneurs des deux côtés, comme il y en a toujours, trouvaient fort mauvais qu'on songeât à la paix. « C'était, disaient les
» catholiques, chose indigne et injuste, de faire paix avec des re-
» belles hérétiques, qui méritaient d'être grièvement punis. Ils per-
» sistaient en leur dire, ajoute La Noue, jusqu'à ce qu'on les eût
» guéris de cette sorte: si c'étaient gens d'épée, on leur enjoi-
» gnait d'aller les premiers à l'assaut, ou à une rencontre, pour oc-
» cire ces méchans huguenots; de quoi ils n'avaient pas tasté une
» couple de fois qu'ils ne changeassent vitement d'opinion. Quant
» aux autres, qui estaient d'église ou de robe longue, en leur re-
» montrant qu'il était nécessaire qu'ils baillassent la moitié de leurs
» rentes, pour payer les gens de guerre, ils concluaient à la paix. »

De même, parmi ceux de la religion, plusieurs rejetaient les propositions de paix, disant que ce n'était que *trahison*. « Mais quand
» elles eussent été très bonnes, ajoute notre judicieux auteur, ils
» en eussent dit autant, pour ce que la guerre était leur mère nour-
» rice et leur élèvement. Un bon moyen pour les ramener à la rai-
» son, c'était de proposer, pour la nécessité d'icelle, de retrancher
» leurs gages, ou de faire quelques emprunts sur eux; alors en dé-
» siraient-ils une prompte fin. Ostez à beaucoup de gens les profits
» et honneurs, alors jugeront-ils des choses plus sincèrement. »

Les chefs, qui voyaient de près la misère, surtout les excès affreux auxquels se laissaient aller les gens de guerre, pensaient bien différemment. La Noue attribue à l'amiral d'avoir dit plusieurs fois, depuis la paix, « qu'il désirait plutôt mourir que de retomber en ces
» confusions, et voir devant ses yeux commettre tant de maux. »

« Ce n'est pas, ajoute La Noue, qu'il faille ressembler à une autre
» manière de gens, qui indifféremment trouvaient toutes paix bonnes
» et toutes guerres mauvaises : et quand on les assurait de les lais-

» ser en patience manger les choux de leur jardin et serrer leurs
» gerbes, ils coulaient aisément l'un et l'autre temps, et dussent-ils
» encore, aux quatre fêtes annuelles, recevoir quelque demi-dou-
» zaine de coups de bâton. Ils avaient, à mon avis, empaqueté et
» caché leur honneur et leur conscience au fond d'un coffre. Le bon
» citoyen doit avoir zèle aux choses publiques, et regarder plus loin
» qu'à vivoter en des servitudes honteuses. Pour conclusion, en ces
» affaires ici, la raison doit nous servir de guide, laquelle admo-
» neste de ne venir jamais aux armes, si une juste cause et grande
» nécessité n'y contraint. Car la guerre est un remède très violent
» et extraordinaire, lequel en guérissant une plaie en refait d'autres.
» Pour cette occasion n'en doit-on user qu'extraordinairement. Au
» contraire doit-on désirer la paix. »

On avait besoin de la paix et on la fit. Elle fut conclue le 2 août à Saint-Germain-en-Laye où était le roi.

Outre les avantages des précédentes, savoir : amnistie générale; libre exercice de la religion prétendue réformée dans les faubourgs de deux villes en chaque province, excepté à Paris et à la cour; aveu et approbation de tout ce qui avait été fait; restitution des biens confisqués; droit à toutes les charges de l'état; les calvinistes obtinrent encore deux points bien importans : 1° la permission de récuser six juges, tant présidens que conseillers, dans les parlemens; ce qui a donné dans la suite naissance aux *Chambres mi-parties;* 2° quatre villes de sûreté, c'est-à-dire dans lesquelles les confédérés eurent droit de mettre des gouverneurs et des garnisons à leurs ordres. Ils choisirent La Rochelle, Montauban, Cognac et la Charité. Elles leur furent abandonnées après que les princes de Béarn et de Condé et vingt des principaux seigneurs de leur parti eurent fait serment de les rendre dans deux ans.

De si grands avantages ont fait soupçonner que cette paix n'était qu'un piége, et qu'en la signant la cour avait déjà conçu le dessein de la rompre de la manière la plus tragique. Quoi qu'il en soit, les calvinistes y eurent une entière confiance (1). Les princes, l'amiral et les autres chefs reconduisirent jusqu'à Langres les Allemands, et les congédièrent politiquement, et plus chargés, dit de Thou, de promesses que d'argent. Ils revinrent ensuite à La Rochelle où ils fixèrent leur demeure auprès de la reine de Navarre.

Charles IX épousa par procureur, le 23 octobre, Elisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur Maximilien II, princesse grave, prudente, d'un caractère doux et réservé. Anne, l'aînée, avait épousé Philippe II. Elisabeth eut la confiance et l'estime de son mari : mais elle n'osa se prévaloir de cet ascendant qui aurait peut-être tourné au profit du royaume. Le jeune monarque alla dans le mois de novembre au devant d'elle jusqu'à Mézières. A la fin de dé-

(1) Sully, t. I, p. 30. Capi-Lupi, p. 20.

cembre il reçut une ambassade solennelle qu'avaient envoyée les princes allemands de la confession d'Augsbourg. Ils félicitèrent Charles sur son mariage, et l'exhortèrent à entretenir la paix et à traiter avec bonté les religionnaires de France. Le roi leur fit une réponse vague, et les renvoya comblés d'honneurs et de présens (1).

Pendant que le bruit des armes se faisait entendre par toute l'Europe; que les princes catholiques, excités par Pie V, couvraient la mer de vaisseaux et opposaient à Lépante les efforts victorieux de don Juan d'Autriche, à la conquête de l'île de Chypre par le cruel Sélim II, empereur des Turcs; pendant que l'Allemagne, surchargée de sectes, s'agitait encore pour établir l'équilibre entre elles; que la discorde régnait en Ecosse; que l'Angleterre était en proie aux conjurations, et que les Flamands, soutenant contre les forces redoutables de l'Espagne leur liberté et le droit de professer la nouvelle religion, éprouvaient toutes les horreurs d'une guerre intestine, on vit en France une révolution bien surprenante; la paix, l'union, la concorde entre tous les ordres de l'état. On vit ces confédérés si ombrageux, si disposés à frapper les premiers coups dans la crainte d'être prévenus, déposant leurs soupçons, vivre tranquillement sous la sauvegarde de la parole royale. On vit Charles, oubliant le crime des révoltés, s'intéresser tendrement à la félicité de ses sujets désormais appliqués à lui plaire, leur proposer des mariages, discuter les plaintes par des envoyés pacifiques, punir les brouillons, artisans de nouveaux troubles, recevoir des calvinistes plusieurs avis avantageux à l'état, en concerter avec eux l'exécution, et gagner leur confiance au point d'en obtenir avant le temps la restitution de diverses places de sûreté (2).

C'est encore un problème de savoir quels furent les ressorts secrets du massacre connu sous le nom de la *Saint-Barthélemi;* jusqu'à quel point Charles IX y trempa; si l'on eut d'abord dessein d'étendre la proscription à un si grand nombre de victimes; enfin à quelle époque il faut faire remonter la résolution prise à la cour d'abattre le calvinisme, en exterminant les hommes les plus capables de le soutenir.

La paix faite, la cour vit avec peine les chefs des confédérés fixer leur séjour à La Rochelle; comme s'ils eussent craint une nouvelle surprise en se séparant, et en retournant dans leurs terres, dont le séjour tranquille semblait être auparavant l'objet de leurs désirs. Elle leur en témoigna sa peine. Ils répondirent qu'ils ne se méfiaient point du roi; que cependant le voyant toujours obsédé par les Guises et les autres auteurs des troubles, ils avaient tout lieu d'appréhender le retour des préventions qu'on lui avait inspirées contre eux dès son enfance; qu'au reste ils ne faisaient aucun mouvement ni préparatifs de guerre; qu'ils avaient à la vérité augmenté les

(1) Le Labour., t. II. — (2) De Thou, l. I. Davila, l. V.

troupes mises en garnison dans les places de sûreté, mais parce que le roi avait lui-même augmenté celle des villes voisines; qu'enfin ils ne restaient rassemblés que pour faire sur eux-mêmes la répartition des dettes qu'ils avaient contractées pour la cause commune.

Ces raisons étaient plausibles; aussi s'appliqua-t-on moins à y répondre qu'à les détruire, en donnant toute satisfaction aux princes et à l'amiral. En traitant de la paix, on avait parlé de marier le prince de Béarn avec Marguerite de Valois, la dernière sœur du roi. On remit, peu de temps après, cette alliance sur le tapis, comme un moyen assuré de dissiper tous les doutes et de resserrer les nœuds d'une union parfaite. La princesse était de quelques mois seulement plus âgée que l'époux qu'on lui destinait; belle, spirituelle, et montrant déjà pour l'intrigue un goût qui se tourna plutôt vers la galanterie que vers la politique. Jeanne, reine de Navarre, répondit respectueusement à cette proposition, mais sans prendre d'engagement (1).

Il semblait qu'un vieux guerrier comme l'amiral était inattaquable du côté de la tendresse; cependant il aima, il fut aimé, et le mariage de l'homme peut-être le plus grave de la France se traita comme une aventure de roman. Jacqueline de Montbel, dame d'Entremont, veuve très riche en fonds de terre situés dans les états de Savoie, s'éprit d'une vive passion pour l'amiral, sur sa seule réputation; et, l'enthousiasme s'en mêlant, elle résolut de donner à ce héros du calvinisme sa main et ses biens. Ce dessein rendit le duc de Savoie attentif aux démarches de la veuve; mais, malgré les surveillances, Jacqueline s'évada, et vint à La Rochelle épouser Coligni. Le duc, irrité, saisit ses terres. En vain le roi, sollicité par les deux époux, interposa ses bons offices; le prince demeura inflexible.

L'amiral se montra peu sensible à cette disgrace; et dans le même temps il donna une autre preuve non équivoque de désintéressement, en mariant Louise de Châtillon, sa fille, à Téligni, simple gentilhomme, sans fortune, mais excellent négociateur, possédant à fond les affaires du parti, et plus en état qu'aucun autre d'en faire valoir les intérêts par son habileté et sa prudence. Le prince de Condé se prépara aussi à épouser Marie de Clèves, la troisième grace, sœur des duchesses de Nevers et de Guise, qui avait été élevée par la reine de Navarre dans la nouvelle religion. Enfin la cour de France fit à Elisabeth, reine d'Angleterre, des propositions de mariage entre elle et le duc d'Anjou, frère du roi; mais ce projet ne fut point alors appuyé des démarches nécessaires.

Il en revenait du moins cet avantage que les esprits, amusés par l'espérance, les plaisirs ou les soins d'une nouvelle alliance, perdaient insensiblement l'habitude de la guerre. L'amiral aurait voulu qu'on eût ainsi captivé les calvinistes, moins par la violence que par

(1) Brantôme, t. I.

la diversion. « Je sais bien ce qu'il m'en dit à La Rochelle, écrivait » Brantôme, voyant bien le caractère de ses huguenots, que, s'il ne » les occupait et amusait au dehors, pour le sûr ils recommence- » raient à brouiller au dedans, tant il les connaissait brouillons, re- » muans, frétillans, et amateurs de la picorée. » Il désirait ardemment quelque guerre étrangère, et n'en voyait pas de plus commode et de plus avantageuse à la France que celle des Pays-Bas.

Ces provinces, révoltées contre l'Espagne, épuisées par leurs propres victoires, étaient réduites à ne pouvoir plus se soutenir sans troupes étrangères. Au défaut de la France, elles menaçaient de se jeter entre les bras de l'Angleterre : première raison de les aider, pour ne pas laisser cet avantage à nos rivaux. De plus, on ne pouvait douter que ce ne fût le roi d'Espagne seul, qui, par ses conseils, son argent, ses secours mesurés, non sur nos besoins, mais sur les règles de sa politique, n'entretînt la guerre civile en France. Or, nul meilleur moyen de se venger sans risque et sans peine, que de lui opposer dans son propre pays les calvinistes français, dont il poursuivait la ruine.

Louis de Nassau, l'un des frères du prince d'Orange, qui avait fait toutes les campagnes de l'armée protestante, et qui était alors à La Rochelle, vint exprès à la cour exposer ces raisons au conseil. Charles IX parut les goûter, témoigna sa satisfaction, et lui remit pour son frère le château d'Orange; mais il le renvoya à Coligni, lui faisant entendre qu'avant de prendre sa dernière résolution il voulait conférer avec l'amiral. Si c'était un appât destiné à lui inspirer une confiance pernicieuse, il était trop flatteur pour que l'amiral ne s'y laissât point prendre. Il se détermina donc à paraître à la cour

Sur la fin de l'été, le roi alla de Blois en Touraine. Cette démarche se faisait en faveur de la reine de Navarre, qui, ne pouvant décemment se refuser aux avances de la cour au sujet du mariage du prince de Béarn, ne se livrait cependant qu'avec inquiétude. Elle amena son fils au roi, avec le prince de Condé et l'amiral. « Je vous tiens, » dit le roi à ce vieux guerrier en le retenant lrsqu'il se jeta à ses » pieds par respect, je vous tiens, et vous ne nous quitterez pas » quand vous voudrez. Voici, ajouta le monarque d'un air satisfait, » le jour le plus heureux de ma vie. » La suite de la réception répondit au commencement. La reine-mère, le duc d'Anjou, tous les seigneurs comblèrent Coligni de caresses, et surtout le duc d'Alençon, le plus jeune frère du roi, qui, se laissant aller à la franchise de son âge, semblait ne pouvoir assez exprimer les sentimens d'estime dont il était pénétré pour l'amiral.

Au milieu des plaisirs qu'occasionna cette réunion, on parla de décider le mariage du prince de Béarn. Difficultés par rapport à la différence de religion, au temps, au mode de la célébration : le roi, qui souhaitait la conclusion de cette affaire, aplanissait tout. Jeanne d'Albret était étonnée de tant de complaisance. Elle regardait, elle



examinait avec la circonspection d'une personne qui se défie, et qui a honte de le laisser paraître. La reine-mère, non moins curieuse sur le compte de Jeanne, l'observait, et aurait voulu lire dans son âme. « Comment m'y prendre, disait-elle un jour à Tavannes, pour » découvrir le secret de la reine de Navarre? — Entre femmes, ré- » pondit Tavannes en riant, mettez la première en colère, et ne vous » y mettez point; vous apprendrez d'elle, et non elle de vous (1). »

On parla aussi de la guerre de Flandre. Il y eut des mémoires pour et contre. Le roi les lut et en conféra avec l'amiral. Il le consulta aussi sur le traité que la France était sur le point de conclure avec l'Angleterre, et toujours il paraissait prendre un singulier plaisir dans sa conversation. Coligni demanda, dans l'automne, la permission d'aller faire un tour à sa terre de Châtillon-sur-Loing. Charles le lui accorda, le rappela peu de temps après, lui permit d'y retourner encore; et ainsi finit l'année, avec toutes les apparences d'une confiance réciproque (2).

Que Charles IX fût arrêté à la résolution d'exterminer les prétendus réformés, ou qu'il n'en eût pas le dessein, il est certain que jamais prince ne se trouva dans une position plus critique et plus embarrassante. Dans le premier cas, il fallait parler toujours contre ses idées, accabler de caresses des gens qu'on était prêt à égorger, commander à ses yeux, aux fibres mêmes de son visage, pour n'être point trahi par quelque vivacité ou autre mouvement involontaire. S'il avait dessein de ménager le calvinisme, autre embarras de la part des catholiques, des princes étrangers, des seigneurs de sa cour, prélats, magistrats, qui lui remplissaient l'esprit de soupçons contre ceux qu'il voulait protéger.

Rien, par exemple, ne lui tenait plus à cœur que d'effectuer le mariage de Marguerite, sa sœur, avec le prince de Béarn; il entendait autour de lui, à ce sujet, une réclamation générale. Les Guises murmuraient, par dépit, de voir passer à un autre une princesse sur laquelle le jeune duc avait eu l'audace de marquer des prétentions pour lui-même. Le cardinal de Lorraine s'en était expliqué hautement à l'ambassadeur de Portugal qui la demandait pour son maître. « L'aîné de la maison, dit-il en parlant du duc de Lorraine, » a eu l'aînée, le cadet aura la cadette. (3) » Cette arrogante prédiction ne se vérifia pas. Le roi, qui en fut averti, entra dans une grande colère, et le duc, en craignant les éclats, avait épousé précipitamment Catherine de Clèves. Le duc d'Anjou ne voyait pas non plus de bon œil ce mariage, dans la crainte qu'il ne rendît le prince de Béarn trop puissant. Enfin le pape Grégoire XIII se récriait plus que tous les autres, et menaçait de ne jamais accorder de dispense. Il envoya même en France son neveu, le cardinal Alexandrin, chargé

(1) *Mémoires de Tavannes*, p. 376. — (2) *Ibid.* — (3) Brantôme, t. I. Matthieu, l. VI, p. 333. *Mém. de Tavan.*, p. 377.

de renouveler les instances en faveur du roi de Portugal, et de faire des reproches au roi sur ses liaisons avec les huguenots.

Le légat s'acquitta exactement de sa commission. Il pressa vivement le roi, et comme il le réduisait à ne savoir que répondre : « Monsieur le cardinal, lui dit le monarque embarrassé, plût à » Dieu que je pusse tout vous dire ! Vous connaîtriez bientôt, ainsi » que le souverain pontife, que rien n'est plus propre que ce mariage » pour assurer la religion en France et exterminer ses ennemis. Oui, » ajouta-t-il en lui serrant affectueusement la main, croyez-en ma » parole ; encore un peu de temps, et le saint père lui-même sera » obligé de louer mes desseins, ma piété et mon ardeur pour la religion (1). » Il voulut confirmer ces promesses en faisant glisser un diamant au doigt du cardinal ; mais le prélat le remercia et dit qu'il se contentait de la parole du roi.

Si Charles IX a tenu ce discours, il méditait certainement pour lors le massacre de la Saint-Barthélemi ; mais de Thou nous avertit qu'il faut se défier des historiens italiens dont est tiré ce récit. La plupart, abusés par les Guises qui avaient intérêt de ne point passer pour les seuls auteurs d'une action si atroce, ou trompés par les catholiques zélés, fidèles échos des Guises, ont enveloppé toute la cour dans le complot, et surtout le roi qu'ils ont toujours mis à la tête. Au contraire, les mémoires du temps, faits par les personnes les mieux instruites, tels que ceux de Brantôme, de la reine Marguerite, de Chiverni, de Villeroy, de Castelnau, surtout de Tavannes, d'après lesquels se sont décidés Dupleix, Le Laboureur, l'auteur des Commentaires, et les meilleurs historiens, portent expressément deux choses : la première, que Charles IX ne se détermina au massacre qu'après la blessure de l'amiral ; la seconde, qu'il n'eut d'abord dessein de n'y comprendre que quelques chefs et non une si grande multitude.

Voici donc, autant qu'on peut débrouiller ce chaos, l'idée qu'il faudrait se former de la marche de l'intrigue. On peut croire que, dès l'instant de la paix, Charles IX eut dessein de s'assurer de l'amiral et des autres chefs, et que les bonnes manières qu'il employa pour les attirer à la cour ne tendaient qu'à se procurer la facilité de les avoir sous sa main s'ils venaient à remuer, et de rompre leurs projets par la prison et par un châtiment juridique. Il est aussi à présumer que ce dessein de réprimer les calvinistes par la force tourna en projets de ménagemens quand Charles vit qu'ils demeuraient tranquilles et qu'ils prenaient confiance en lui. Cette disposition pacifique du roi, traversée néanmoins par des alternatives de craintes et de soupçons, a pu durer jusqu'à la blessure de l'amiral. Quant à ce malheur, qui eut des suites si funestes, ce fut l'ouvrage d'une politique ténébreuse, qui poussa le roi à des extrémités qu'il

(1) Préface du *Stratagème*.

n'avait pas prévues; politique dont on exposera tous les ressorts.

Ce prince avait été trop mal servi dans la guerre pour ne pas vouloir sincèrement la paix. Voyant que pour y parvenir il n'était question que de quelque condescendance envers les calvinistes, Charles les ménageait, et on a droit de penser que, sans adopter leurs opinions, il goûta leurs personnes. La reine-mère, soit vues d'état, soit attachement à la religion romaine, s'alarma de ses liaisons : elle s'unit secrètement aux Guises pour ramener son fils à ses anciens principes, et le forcer même par un coup d'éclat, s'il était nécessaire, à rompre tout engagement avec les sectaires (1).

On imagina d'abord de tenter s'il serait sensible à l'abandon des catholiques, ses anciens amis; en conséquence les Guises, les Montpensiers et leurs proches quittèrent brusquement la cour. « C'était, disaient-ils, une chose odieuse qu'une famille qui avait rendu » de si grands services fût si peu considérée; et que, loin de venger » la mort d'un homme qui s'était sacrifié pour la religion et pour » l'état, on affectât d'accabler de bienfaits ses ennemis et ses assassins. » On ne manquait point de faire parvenir ces discours au roi, mais il semblait ne point s'en embarrasser; au contraire, il paraissait libre et gai au milieu des calvinistes que les noces prochaines du prince de Béarn attiraient auprès de lui : cependant tous ne s'y fiaient pas. « Si ces noces se font à Paris, disait le père de Sully (2), » les livrées en seront vermeilles. »

La reine de Navarre arriva à la cour au mois de mai, et le 9 juin elle était morte. Un cri se fit entendre par toute la France qu'elle avait été empoisonnée; cependant, malgré les recherches les plus exactes, on ne lui trouva aucune trace de poison. Mais que ne pouvait-on pas présumer, après les exemples trop sûrs qu'on avait de morts aussi nécessaires, procurées par différens moyens? Celle de Lignerolles, favori et confident du duc d'Anjou, tué par Villequier, à la chasse et par ordre de Charles, parce qu'il avait eu le malheur, dit-on, d'apprendre de son maître les secrets du roi; d'autres disent parce qu'il avait eu une intrigue avec la reine-mère; celle du cardinal Odet de Châtillon, empoisonné par son valet de chambre lorsqu'il était prêt à revenir en France; celle du seigneur de Mouy, assassiné à Niort par Maurevel, qu'on appelait publiquement *le tueur du roi*; et tant d'autres dont la fin tragique tournait en preuves les moindres soupçons (3).

Jeanne d'Albret, après avoir aimé les plaisirs, se les interdit lorsqu'elle y était encore propre, réforma son luxe et montra une austérité de dévotion qui la rendit chère à son parti : elle eut les vertus et les vices ordinaires à ce genre de vie; sévère dans ses mœurs, réglée dans son domestique, ferme contre les revers, zélée, libérale; mais aigre, impérieuse, aimant à parler théologie et faisant sa prin-

(1) *Mém. de Tavan.* — (2). T. I, p. 43. — (3) *Journal de Henri III*, t. I, p. 143. Cayet, t. I, p. 128.

cipale compagnie des ministres dont sa maison était l'asile. Dans les manifestes auxquels Jeanne eut part, on remarque toujours, contre le clergé et surtout contre le cardinal de Lorraine, des traits mordans qui annoncent une femme piquée. Pendant que son fils était à la cour, avant le voyage de Bayonne, elle lui écrivit une lettre qu'on jugerait moins destinée à retenir dans le devoir un enfant de neuf à dix ans, qu'à satisfaire sa causticité, en censurant des vices qui ne le regardaient pas. Elle n'était pas moins amère dans ses reproches à ceux de sa religion qui s'écartaient de leur devoir; mais aussi elle n'avait rien à elle, et toutes ses richesses étaient au parti. Les catholiques même reconnaissent son courage, sa constance, sa fermeté, et ne blâment que son entêtement, qui faisait sa gloire dans l'esprit des calvinistes. Sa mort retarda le mariage du prince de Béarn, qui prit aussitôt le titre de roi de Navarre (1).

L'amiral, pendant cet intervalle, se retira dans son château de Châtillon-sur-Loing; là il recevait tous les jours des lettres de ses amis qui le conjuraient de ne point retourner à la cour. Leurs craintes étaient fondées sur une multitude de conjectures, qui, prises chacune à part, pouvaient tout au plus fournir la matière de quelques soupçons, mais qui, rapprochées, formaient un corps de présomptions effrayantes (2).

Coligni, sûr de la bonne foi du roi, n'écoutait les donneurs d'avis qu'en homme rebuté par leur zèle importun : quant à ceux avec lesquels il voulait bien entrer en explication, il leur disait que ses mesures étaient prises avec Charles; qu'il y avait une ligue signée contre l'Espagne, entre la France et l'Angleterre et les princes protestans d'Allemagne, et que la guerre de Flandre allait se déclarer. Lui faisait-on remarquer les troupes que la cour rassemblait dans les confins du Poitou, il répondait aussitôt qu'elles n'étaient point destinées contre La Rochelle, mais contre les Pays-Bas, où des vaisseaux devaient les transporter; que c'était par son avis qu'on avait pris cet expédient, tant pour épargner aux soldats la fatigue de la marche, que pour tromper les ennemis. Si on lui parlait des emprunts que le roi faisait de tous côtés, il disait que c'était pour subvenir aux frais de cette guerre, et qu'on les faisait sur les princes catholiques par préférence, afin de les priver de la ressource de leur argent. Enfin il prétendait n'avoir rien à craindre de la part des Guises, parce que le roi les avait réconciliés avec lui, et que d'ailleurs ils n'avaient plus grand crédit; que même le cardinal de Lorraine, le plus redoutable d'entre eux, était à Rome, occupé dans le conclave, bien éloigné de pouvoir lui nuire; enfin dût-il être trompé, il priait très instamment ses amis de ne plus le fatiguer par de pareils soupçons.

Ces raisons ne satisfaisaient pas tout le monde. Un gentilhomme

(1) Le Laboureur, t. I, p. 337. — (2) De Thou, l. II. Davila, l. V. Matthieu, liv. VI, p. 338.

nommé Langoiran, les ayant bien repassées dans son esprit, alla trouver l'amiral et lui demanda son congé. « Pourquoi donc? dit Co» ligni étonné. — Parce qu'on vous fait trop de caresses, répondit » Langoiran, et que j'aime mieux me sauver avec les fous que de » périr avec les sages. » Ce bon mot fut regardé comme une de ces saillies qu'essuient souvent les projets les plus ardens; et l'amiral persista dans sa sécurité.

Les noces de Henri, roi de Navarre, et de Marguerite, sœur du roi, furent célébrées le 18 août, avec une pompe vraiment royale; elles avaient été précédées de celles du prince de Condé et de Marie de Clèves : la noblesse calviniste nombreuse, leste et magnifique, fit les honneurs des unes et des autres. Pour l'amiral, au milieu des plaisirs, il ne s'occupait que de sa chimère, la guerre de Flandre; tout semblait lui en inspirer le désir. Voyant, le jour du mariage, aux voûtes de la cathédrale, les drapeaux pris sur lui dans les journées de Jarnac et de Montcontour. « Bientôt, dit-il en les montrant » au maréchal de Damville, bientôt ils seront remplacés par d'autres » plus agréables à des yeux français. » Téligni, La Rochefoucauld, Rohan, tous les chefs du parti, pensaient comme Coligni sur la certitude de cette guerre; et de plus défians s'en seraient flattés à leur place, tant Charles y paraissait résolu.

A force de conférer sur ce projet, il en avait senti l'avantage, et le prenait à cœur. En réglant le plan des opérations, l'adroit Coligni faisait sentir au jeune monarque qu'il ne fallait pas se conduire dans cette guerre comme dans les précédentes, c'est-à-dire confier ses forces à son frère le duc d'Anjou, qui avait recueilli tout l'honneur de la victoire; mais que le roi devait se mettre lui-même à la tête de ses troupes. La reine votre mère, ajoutait-il, ne cherche qu'à vous tenir en tutelle, afin de gouverner seule; c'est pour cela qu'elle vous a engagé à prendre un lieutenant-général; mais il est temps de secouer le joug, et de vous montrer à vos peuples digne de leur commander (1).

Ces discours faisaient une vive impression sur l'esprit d'un roi susceptible et jaloux. Catherine en était informée; mais, certaine de son ascendant, elle se contenta d'abord de prendre quelques mesures générales; comme de s'assurer, en cas de besoin, le secours des Guises et de leurs partisans : cependant le danger augmentait. La reine fut avertie par Villequier, de Sauve, Retz, courtisans assidus et pénétrans, en qui même le roi avait une grande confiance, que son fils allait lui échapper, qu'il était totalement gagné par les religionnaires, et que, sans quelque remède violent, il n'y avait point à se flatter de le ramener (2).

A un mal si pressant, Catherine se résolut d'appliquer un remède extrême : elle saisit le moment d'une chasse, pendant laquelle son

(1) D'Aubigné, t. II, l. I. Le Labour., t. III, p. 31. *Mém. de Tavan.*, p. 376. *Mémoires de la Villeroy*, t. II, p. 361. — (2) *Mém. de Tavan.*, p. 415.

fils se trouvait loin des conseillers qui l'obsédaient ordinairement : elle l'entraîne dans un château, s'enferme avec lui dans un cabinet, et éclate en reproches amers. Mêlant la tendresse à la force, elle lui représente ce qu'elle a fait pour lui dès son enfance, les peines qu'elle a ressenties, les dangers qu'elle a courus de la part de ces mêmes hommes avec lesquels il a l'imprudence de se lier si étroitement. S'ils se rendent maîtres des affaires, que deviendrai-je? dit-elle en sanglotant. Que deviendra le duc d'Anjou, l'objet perpétuel de leur haine? « Donnez-moi, ajoute-t-elle, congé de m'en retourner » à Florence; donnez à votre frère le temps de se sauver (1). »

Le roi, épouvanté, non tant, dit Tavannes, des huguenots que de sa mère et de son frère, dont il sait la finesse, ambition et puissance dans son état, craignant une révolution s'il continue à soutenir les calvinistes, avoue son tort à sa mère et la prie de l'excuser. Catherine, feignant un mécontentement sans retour, se retire dans une maison voisine. Le roi la suit. Il la trouve avec le duc d'Anjou, les sieurs de Retz, de Tavannes, et de Sauve, comme tenant un conseil. Nouveau sujet d'inquiétude pour le jeune Charles, qui tremble qu'on ne machine quelque chose contre lui.

Il entre en explication et demande qu'on lui fasse du moins connaître les nouveaux crimes des calvinistes. Chacun s'empresse de le satisfaire en rapportant tout ce qu'il sait de leurs prétentions vraies ou supposées. L'un dit que, non contens d'avoir le libre exercice de leur religion, ils veulent abolir la catholique; l'autre, qu'ils se vantent de posséder l'esprit du roi, et de faire désormais tout ce qu'ils voudront; que l'amiral surtout ne cesse d'exalter ses exploits, et qu'il se promet bien de se venger un jour des arrêts de proscription donnés contre lui.

Il faut avouer que Téligni et les autres ne furent pas toujours assez modérés dans leurs paroles (2). La Noue désapprouvait ces bravades, et il en appelait les auteurs « de vrais fous et malhabiles » dans les circonstances actuelles. » Ces propos ne manquèrent pas d'être relevés et assaisonnés de toutes les manières capables de piquer le roi. Attaqué de tant de façons, il se laissa vaincre et promit de se tenir désormais plus en garde, afin que l'amiral et les siens n'abusassent pas davantage de sa bonté : mais comme le monarque ne paraissait pas encore bien décidé, on résolut de le commettre avec les calvinistes de manière qu'il n'y eût jamais lieu à réconciliation.

En conséquence, on expédia un courrier au duc de Guise, qui vint avec le duc d'Aumale, son oncle, le duc de Nemours, son beau-père, le duc d'Elbeuf, son cousin-germain, les ducs de Nevers et de Montpensier, ses beaux-frères, et une nombreuse suite de gentilshommes. Tout cela se passait avant le mariage du roi de Navarre, et on ne jugea pas à propos de différer plus de quatre jours après pour se délivrer des craintes que donnait Coligni.

(1) *Mém. de Tavan.*, p. 415. — (2) Brantôme.

L'assassin fut bientôt trouvé. On choisit le fameux Maurevel, qui se cacha dans une maison devant laquelle l'amiral passait tous les jours en revenant du Louvre. Le 22 août, par une fenêtre couverte d'un rideau, il tira sur Coligni un coup d'arquebuse dont les balles lui firent une grande blessure au bras gauche et lui coupèrent l'index de la main droite. Sans la moindre émotion, l'amiral montra la maison d'où partait le coup. On enfonça la porte, mais l'assassin était déjà sauvé. Coligni tout sanglant, appuyé sur ses domestiques, se retira chez lui.

Le roi jouait à la paume quand il apprit cet accident. « N'aurai-je » jamais de repos ? s'écria-t-il en jetant sa raquette avec fureur. » Verrai-je tous les jours troubles nouveaux ? (1) » Le premier moment ne fut que tumulte et confusion. On allait, on venait, on se parlait, on s'épuisait en conjectures. Des partisans de l'amiral, les uns menaçaient, les autres restaient mornes et gardaient le silence. Tous donnaient des avis, et l'embarras du choix faisait qu'on n'en suivait aucun.

Revenus du premier transport, ils résolurent d'aller se plaindre au roi et demander justice. Le roi de Navarre et le prince de Condé se chargèrent de la requête. Charles répondit que personne n'était plus fâché que lui de ce qui venait d'arriver, et qu'il en tirerait une vengeance éclatante. La reine-mère ajouta que ce crime attaquait le roi lui-même, et que, s'il le laissait impuni, bientôt il ne serait plus en sûreté dans le Louvre. Les princes se retirèrent satisfaits des dispositions de la cour, d'autant plus qu'on avait paru prendre d'abord toutes les mesures pour arrêter l'assassin. Les portes de Paris furent fermées: il y eut des commissaires chargés d'informer. On fit des visites dans toutes les maisons suspectes. De plus, le roi dit aux ambassadeurs de déclarer à leurs maîtres que cette action lui déplaisait, et il ordonna d'écrire aux gouverneurs des provinces « qu'il ferait en » sorte que les coupables d'un si méchant acte fussent découverts et » punis. »

Coligni, l'après-midi de sa blessure, demanda à voir le roi. Charles se rendit dans la chambre du malade avec sa mère, le duc d'Anjou, les maréchaux de France et un brillant cortége. En abordant l'amiral il le consola, et lui jura par le nom de Dieu, comme il en avait la mauvaise habitude, qu'il tirerait de ce forfait une vengeance si terrible que jamais elle ne s'effacerait de la mémoire des hommes. Coligni le remercia, et, après une courte protestation de sa fidélité, il tourna la conversation sur la guerre de Flandre, sa manie ordinaire. Il représenta au roi qu'il tardait trop à la déclarer; que pendant ce temps de braves soldats, qui, sous la conduite de Genlis, de l'aveu de Sa Majesté, s'étaient exprès transportés dans les Pays-Bas pour son service, avaient été battus faute de secours, et, après leur dé-

(1) De Serres, t. II, p. 740.

faite, traités par le duc d'Albe comme des brigands; qu'on tournait publiquement en ridicule à la cour le projet de cette guerre, et que le conseil d'Espagne savait tout ce qui se décidait dans celui de France. Il se plaignit aussi de ce que les édits en faveur des calvinistes n'étaient point observés. « Mon père, répondit le roi, comptez » que je vous regarde toujours comme un fidèle sujet, et comme un » des plus braves généraux de mon royaume. Reposez-vous sur moi » du soin de faire observer mes édits et de vous venger sitôt qu'on » aura découvert les coupables. — Ils ne sont pas bien difficiles à » trouver, reprit Coligni; les indices sont assez clairs. — Tranquil- » lisez-vous, répliqua le roi; une plus longue émotion pourrait nuire » à votre blessure. » En achevant ces mots, il alla du côté de la porte, demanda à voir la balle qu'on avait retirée de la blessure, se fit raconter les circonstances du pansement, et, après quelques signes d'attendrissement et d'intérêt pour la santé du malade, il sortit.

Durant cette visite, qui fut environ d'une heure, on remarqua que la reine-mère ne s'éloigna jamais du roi, et qu'elle prêtait toujours l'oreille, comme appréhendant de perdre quelqu'une des paroles de l'amiral à son fils. Précaution inutile, si on en croit la relation de Miron, médecin du duc d'Anjou, écrite en Pologne sous la dictée de ce prince. Le duc y dit que Coligni trouva moyen de glisser au roi quelques mots qui ne furent pas entendus; et que, faisant pour lors attention qu'ils étaient dans la chambre de l'amiral, entourés de calvinistes, la reine-mère et lui frémirent et se sentirent saisis d'une frayeur subite (1).

Il ne fallait en effet qu'un mot pour les perdre, si le jeune Charles, dont le premier mouvement était terrible, se fût aperçu qu'on le jouait, et que ce crime, qui lui faisait tant de peine, était l'ouvrage de ses plus proches (2). Dans les conversations qui suivirent l'assassinat, la reine lui avait fait entendre qu'elle soupçonnait violemment le duc de Guise; et que c'était sans doute pour venger la mort de son père tué devant Orléans, meurtre dont au fond Coligni ne s'était jamais bien lavé. « Mais ces raisons, dit la reine Marguerite, n'apai- » saient pas le roi. Il ne pouvait modérer ni changer le passionné » désir d'en faire justice, commandant toujours qu'on cherchât M. de » Guise, qu'on le prît; qu'il ne voulait point qu'un tel acte demeurât » impuni. »

Cette fureur du roi, dont on appréhendait les éclats, fit prendre enfin le parti de lui révéler le mystère. On députe Albert de Gondi, baron de Retz par sa femme, et qui, ayant la confiance de Charles, savait l'amener à ses vues. Il va trouver le roi dans son cabinet, et, après les adoucissemens propres à lui faire digérer une pareille con-

(1) *Mém. de Villeroy*, t. II, 361. — (2) *Mémoires de la reine Marguerite*, p. 35. *Mém. de Villeroy*.



fidence, il lui avoue que la blessure de l'amiral n'est pas l'ouvrage de Guise seul, mais de sa mère et du duc d'Anjou; qu'ils y ont été forcés par les menées sourdes de ce rebelle qui voulait les perdre; que la chose une fois faite, il n'y a plus de milieu, et qu'il faut ou se joindre aux catholiques pour achever ce qui est commencé, ou s'attendre à une nouvelle guerre civile. Ces premiers propos mis en avant, la reine survient, comme on en était convenu, accompagnée du duc d'Anjou, du comte de Nevers, de Birague, garde-des-sceaux, et du maréchal de Tavannes. Elle confirme à son fils tout ce que le duc de Retz venait de lui dire, et elle ajoute que, depuis la blessure de l'amiral, les huguenots sont dans un tel désespoir qu'il y a à craindre qu'ils ne s'en prennent non seulement au duc de Guise, mais au roi lui-même.

En effet, les discours imprudens de quelques uns des calvinistes ne donnaient que trop lieu à ces imputations. Ils disaient ouvertement que, si le roi ne leur faisait justice, ils se la feraient eux-mêmes. Pardaillan s'en vanta publiquement au souper de la reine. Le seigneur de Piles fit plus; il osa tenir les mêmes propos au roi, en face. « Les paroles indiscrètes, le geste insolent, et le front sourcil-
» leux de ce téméraire seigneur, firent frémir le roi et tous les ca-
» tholiques de la cour (1). »

Catherine, en lui rappelant leurs menaces dans ce conseil secret, affirma encore que l'amiral, depuis sa blessure, avait fait partir plusieurs dépêches pour l'Allemagne et la Suisse, d'où il espérait tirer vingt mille hommes; que si ces troupes se joignaient aux mécontens français, dénué, comme était le roi, d'argent et d'hommes, elle ne voyait plus pour lui de sûreté; qu'au surplus elle était bien aise de l'avertir qu'à la moindre apparence de collusion de la part de Charles avec les religionnaires, les catholiques étaient déterminés à faire une ligue offensive et défensive contre les huguenots; qu'ainsi il se trouverait entre les deux partis, sans puissance ni autorité dans son royaume.

« Ces considérations firent, dit le duc d'Anjou dans la relation de
» Miron, une merveilleuse et étrange métamorphose au roi; car, si
» il avait été auparavant difficile à persuader, ce fut lors à nous à le
» retenir. Se levant, il nous dit de fureur et de colère, en jurant,
» que, puisque nous trouvions bon qu'on tuât l'amiral, qu'il le vou-
» lait; mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en de-
» meurât pas un qui lui pût reprocher après, et que nous donnas-
» sions ordres promptement (2). »

Ce terrible arrêt prononcé, on ne songea plus qu'à l'exécution; et Charles, dès ce moment, se prêta à tous les déguisemens qu'on lui fit sentir nécessaires pour la réussite. Il s'agissait de rassembler dans le même canton de la ville les gentilshommes calvinistes, afin de les

(1) *Mémoires de Marguerite.* Dupleix, t. III, p. 314. — (2) *Mém. de Villeroy.*

prendre tous comme dans un filet. Ils en fournirent eux-mêmes les moyens. L'amiral, alarmé de quelques mouvemens qu'on voyait parmi le peuple, envoya prier le roi de lui donner une garde. On avait, peu de jours auparavant, introduit dans Paris, sous d'autres prétextes, le régiment des gardes. Le roi non seulement en fit placer une compagnie devant la porte de Coligni, mais encore il y eut ordre aux catholiques de céder leurs logemens aux religionnaires. Les officiers de la ville furent chargés d'en faire un rôle, et de les exhorter à se retirer auprès de l'amiral. Par une suite des mêmes attentions, on mit dans la maison de l'amiral, rue de Bétizi, des Suisses de la garde du roi de Navarre; et ce prince lui-même fut averti par le roi de faire venir au Louvre tout ce qu'il avait de gens de main, afin de servir à la cour de rempart contre les Guises, en cas qu'ils voulussent tenter quelque entreprise.

Tant de précautions, qui toutes paraissaient à l'avantage des calvinistes, rassurèrent infiniment le plus grand nombre des amis de l'amiral : quelques uns insistaient cependant encore sur le parti le plus prudent, qui était d'enlever le malade, de sortir de Paris, et d'aller au loin entendre gronder l'orage; mais Coligni s'y opposa toujours. Il dit que ce serait faire injure au roi, et qu'il voulait se fier à sa parole, dût-il en être victime; Téligni et La Rochefoucauld pensaient comme lui. Cette réunion de sentimens n'empêcha pas les plus méfians de faire de nouveaux efforts; ils disaient qu'on avait fait entrer beaucoup d'armes dans le Louvre, comme si on voulait en former un arsenal d'où partiraient les foudres destinées contre eux. Le malade répondait que c'était pour un tournoi dont le roi voulait donner le divertissement, et qu'il avait eu la bonté de l'en faire avertir. Ils répliquaient que cela pouvait n'être qu'une ruse, et qu'en pareil cas il ne fallait rien négliger. Le zèle de ces conseillers fut encore inutile.

Mais la reine-mère, qui avait des espions parmi eux, apprit ces délibérations; elles la déterminèrent à presser l'exécution qu'on fixa au point du jour de Saint-Barthélemi, 24 août. La résolution en fut prise dans le château des Tuileries, entre la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, Henri d'Angoulême, grand prieur de France, frère bâtard du roi; René de Birague, garde des sceaux, le maréchal de Tavannes, et Albert de Gondi, baron de Retz, originaire de Florence. Des auteurs assez sûrs disent qu'on hésita si on envelopperait dans la proscription le roi de Navarre, le prince de Condé et les Montmorencis, et qu'ils ne durent la vie qu'aux représentations de Tavannes. D'autres prétendent que l'intention de Catherine était de mettre d'abord aux mains les chefs des calvinistes et des catholiques, et, quand ils auraient été épuisés, de faire sortir du Louvre le roi à la tête de ses gardes, qui serait tombé sur les uns et sur les autres, et en aurait fait une boucherie entière. Enfin il est encore incertain si on eut dessein de rendre le massacre aussi général qu'il le fut.

« Pour moi, disait Catherine après l'exécution, je n'ai sur la con-» science que la mort de six. »

Quoi qu'il en soit, on résolut de confier le meurtre de l'amiral, et comme la première scène de la tragédie, au duc de Guise. Afin de prévenir jusqu'à l'ombre du soupçon, les princes lorrains feignirent de craindre quelque violence de la part de leurs ennemis, et sous ce prétexte ils vinrent demander au roi permission de se retirer. Allez, » leur dit le monarque d'un air courroucé, si vous êtes coupables, » je saurai bien vous retrouver. » Ainsi congédiés, et maîtres de cacher leurs mouvemens sous les apparences de l'embarras inséparable d'un départ, ils eurent plus de facilité à rassembler leurs gens sans donner d'ombrage.

Tavannes fit venir en présence du roi le prévôt des marchands, Jean Charon, et Marcel, son prédécesseur, qui avaient grand crédit auprès du peuple; il leur donna l'ordre de faire armer les compagnies bourgeoises, et de les tenir prêtes pour minuit à l'Hôtel-de-Ville. Ils promirent d'obéir; mais quand on leur dit le but de l'armement, ils tremblèrent et commencèrent à s'excuser sur leur conscience. Tavannes les menaça de l'indignation du roi, et il tâchait même d'exciter contre eux le monarque, trop indifférent à son gré (1). « Les » pauvres diables, ne pouvant pas faire autre chose, répondirent » alors : Eh ! le prenez-vous là, sire, et vous, monsieur? Nous vous » jurons que vous en aurez nouvelles; car nous y mènerons si bien » les mains à tort et à travers, qu'il en sera mémoire à jamais. Voilà, » ajoute Brantôme, comme une résolution prise par force a plus de » violence qu'une autre, et comme il ne fait pas bon à acharner un » peuple, car il y est après plus âpre qu'on ne veut. » Ils y reçurent ensuite les instructions; savoir, que le signal serait donné par la cloche de l'horloge du Palais; qu'on mettrait des flambeaux aux fenêtres; que les chaînes seraient tendues; qu'ils établiraient des corps-de-garde dans toutes les places et carrefours, et que pour se reconnaître ils porteraient un linge au bras gauche et une croix blanche au chapeau.

Tout s'arrange selon ces dispositions, dans un affreux silence. Le roi, craignant de faire manquer l'entreprise par trop de pitié, n'ose sauver le comte de La Rochefoucauld qu'il aimait. Le voyant sur le soir prêt à sortir du Louvre, Charles l'invite, le presse d'y rester; le comte refuse; Charles, ne pouvant le retenir sans risquer d'être deviné, l'abandonne à son sort, gémissant au fond du cœur de se voir forcé de le sacrifier à la sûreté de son secret. « Je vois bien, dit-il, » que Dieu a résolu sa mort. »

Triste et morne cependant, le roi attendait avec une secrète horreur l'heure fixée pour le massacre, qu'il dépendait encore de lui d'arrêter. Témoin de son agitation, et craignant qu'il ne revînt sur ses pas, sa mère le rassure, le presse et lui arrache enfin l'ordre du signal. Il

(1) Brantôme, t. IX. *Mém. de Tavan.*

devait être donné à la pointe du jour par la cloche du Palais : mais Catherine, impatiente de mettre en mouvement les acteurs de cette sanglante tragédie, trouve que le moment en serait trop retardé par la distance du Palais au Louvre; et c'est à Saint-Germain-l'Auxerrois que le tocsin commence à sonner par ses ordres. Le roi sortit alors de son appartement, entra dans un cabinet attenant à la porte du Louvre, et regarda dehors avec inquiétude. Sa mère et son frère ne le quittaient pas. Un coup de pistolet se fait entendre. « Ne saurais dire en quel endroit, rapporte le duc d'Anjou, ni s'il offensa » quelqu'un; bien sais-je que le son nous blessa tous trois si » avant dans l'esprit, qu'il offensa nos esprits et notre jugement, épris » de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'allaient » lors commettre..» Par suite de l'horreur soudaine dont ils furent glacés, ils envoyèrent en diligence un gentilhomme dire au duc de Guise de ne rien entreprendre contre l'amiral, ce qui aurait suspendu tout le reste; mais il était déjà trop tard.

Le vindicatif Guise avait à peine attendu le signal pour se rendre chez l'amiral. Au nom du roi, les portes sont ouvertes, et celui qui en avait rendu les clés est poignardé sur le champ. Les Suisses de la garde navarroise, surpris, fuient et se cachent; trois colonels des troupes françaises, accompagnés de Pétrucci, Siennois et de Bême, Allemand, escortés de soldats, montent précipitamment l'escalier, et enfonçant la porte de Coligni : A mort! s'écrient-ils tous ensemble d'une voix terrible, à mort! Au bruit qui se faisait dans sa maison, l'amiral avait jugé d'abord qu'on en voulait à sa vie; il s'était levé, et, appuyé contre la muraille, il faisait ses prières. Bême l'aperçoit le premier. « Est-ce toi qui es Coligni? » lui dit-il, en lui présentant la pointe de son épée. « C'est moi-même, » répond celui-ci d'un air tranquille. « Jeune homme, ajouta-t-il, tu devrais respecter » mes cheveux blancs. » Pour réponse, Bême lui plonge son épée dans le corps, la retire toute fumante, et lui coupe le visage; mille coups suivent le premier, et l'amiral tombe nageant dans son sang. « C'en est fait, » s'écrie Bême par la fenêtre. M. d'Angoulême ne le veut pas croire, repond Guise, « qu'il ne le voie à ses pieds.» On précipite le cadavre par la fenêtre; le duc d'Angoulême essuie lui-même le visage pour le reconnaître, et on dit qu'il s'oublia jusqu'à le fouler aux pieds.

Aux cris, aux hurlemens, au vacarme épouvantable qui se fit entendre de tous côtés, sitôt que la cloche du palais sonna, les calvinistes sortent de leurs maisons, à demi-nus, encore endormis, et sans armes : ceux qui veulent gagner la maison de l'amiral sont massacrés par les compagnies des gardes postées devant sa porte; veulent-ils se réfugier dans le Louvre, la garde les repousse à coups de piques et d'arquebuses; en fuyant, ils tombent au milieu des troupes du duc de Guise et des patrouilles bourgeoises qui en font un horrible carnage. Des rues on passe dans les maisons, dont on enfonce

les portes; tout ce qui s'y trouve, sans distinction d'âge ni de sexe, est massacré; l'air retentit des cris aigus des assassins et des plaintes douloureuses des mourans. Le jour vient éclairer la scène affreuse de cette sanglante tragédie. « Les corps détranchés tombaient des » fenêtres, les portes cochères étaient bouchées de corps achevés » ou languissans, et les rues de cadavres qu'on traînait sur le pavé » à la rivière (1). »

Ce qui se passait au Louvre ne démentait pas les fureurs de la ville. Les évènemens arrivés depuis huit jours que Marguerite de Valois était mariée au jeune Henri, roi de Navarre, avaient substitué une sombre tristesse aux plaisirs que promet ordinairement un nouvel hymen. La contrainte perçait à travers les divertissemens ordonnés par la cour; nulle confiance, nul épanchement de joie. La jeune épouse, suspecte aux calvinistes par sa religion, aux catholiques par son mariage, n'osait seulement pas demander la cause des mouvemens qu'elle remarquait; le soir, veille de la Saint-Barthélemi, la reine-mère, apercevant sa fille un peu tard, lui ordonna de se retirer. « Comme je faisais la révérence, dit Marguerite, ma sœur de » Lorraine me prend par le bras, m'arrête, et se prenant fort à » pleurer, me dit : Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas! » A ce mouvement Catherine s'irrite et reproche à sa fille aînée son imprudence. « Quelle apparence, répond celle-ci, de l'envoyer ainsi sacrifier? » S'ils découvrent quelque chose, ils se vengeront sur elle. » Cette altercation finit par de nouveaux ordres à Marguerite de se retirer. Sa sœur l'embrasse fondant en larmes. « Et moi, dit-elle, je m'en allai » toute transie et tout éperdue, sans pouvoir imaginer ce que j'avais » à craindre (2). »

Appelée par son mari, « je trouvai, ajoute-t-elle, son lit envi- » ronné de trente ou quarante huguenots que je ne connaissais point » encore : toute la nuit ils ne firent que parler de l'accident advenu » à M. l'amiral. Moi, j'avais toujours dans le cœur les larmes de ma » sœur et ne pouvais dormir pour l'appréhension dans laquelle elle » m'avait mise, sans savoir de quoi. La nuit se passa de cette façon » sans fermer l'œil. » Au point du jour, Henri se lève, sort de sa chambre, et tous ses gentilshommes avec lui. La jeune reine, accablée de sommeil, fait fermer les portes et s'endort.

Une heure après elle se réveille en sursaut, au bruit que faisait un homme, qui, frappant contre la porte des pieds et des mains, criait de toutes ses forces : *Navarre! Navarre!* Sa nourrice, croyant que c'était le roi, ouvre : un homme tout sanglant se jette à corps perdu dans la chambre, poursuivi par quatre archers qui entrent pêle-mêle avec lui. Il avait un coup d'épée dans le coude, et un coup de hallebarde dans le bras. « Lui se voulant garantir, continue Mar- » guerite, se jette dessus mon lit. Moi, sentant cet homme qui me

(1) D'Aubigné, t. II, l. I, p. 548. — (2) *Mém. de Marguerite.*

» tenait, je me jette à la ruelle, et lui après moi, me tenant toujours » à travers de corps. Je ne connaissais point cet homme, et ne savais » s'il venait là pour m'offenser, ou si les archers en voulaient à lui » ou à moi. Nous criions tous deux, et étions aussi effrayés l'un que » l'autre. » Enfin, le capitaine des gardes arriva, qui renvoya les archers, et accorda la vie à cet homme, aux prières de la reine; il l'emmena ensuite elle-même dans l'appartement de sa sœur, la duchesse de Lorraine. Comme elle entrait dans l'antichambre, un gentilhomme fut percé d'un coup de hallebarde à trois pas d'elle; elle tomba presque évanouie, et ne se rassura que quand elle fut avec sa sœur.

Sa première inquiétude fut pour le roi son mari : on lui dit qu'il était en sûreté. Charles IX l'avait mandé, ainsi que le prince de Condé. « Il les reçut avec un visage farouche, et des yeux ardens de » courroux (1), » et leur dit que c'était par son ordre qu'on venait de tuer l'amiral et les autres chefs des rebelles; que pour eux, persuadé qu'ils avaient été entraînés dans la révolte, moins de leur propre mouvement que par de mauvais conseils, il était prêt à leur pardonner, pourvu qu'ils abjurassent leur fausse religion, et professassent la catholique. Sur leur réponse ambiguë et embarrassée, Charles leur donna trois jours pour se décider.

Du lieu où cette scène se passait, ils pouvaient entendre les derniers cris de leurs amis qu'on égorgeait dans le Louvre. Les gardes, ayant formé deux haies, tuaient à coup de hallebarde les malheureux qu'on amenait désarmés, et qu'on poussait au milieu d'eux, où ils expiraient les uns sur les autres entassés par monceaux. La plupart se laissaient percer sans rien dire; d'autres attestaient la foi publique et la parole sacrée du roi.

Le massacre dura trois jours, et il y a peu de familles distinguées qui ne trouvent dans la liste des proscrits quelque infortuné de son nom. La Rochefoucauld, Jean de Crussol, frère d'Antoine et de Jacques, Téligni, Pluviaut, Berny, Clermont, Lavardin, Caumont de la Force, Pardaillan, Lévis et mille autres capitaines, périrent par le poignard. Quelques uns se sauvèrent, entre lesquels on compta Rohan, le vidame de Chartres, et Montgommeri. Grammont, Duras, Gamaches, Bouchavannes, obtinrent grace du roi. Les Guises en épargnèrent aussi quelques uns, mais ces exemples d'humanité furent rares. « Saignez, saignez, s'écriait l'impitoyable Tavannes; les » médecins disent que la saignée est aussi bonne en ce mois d'août » comme en mai. » Le duc de Guise, le duc de Montpensier et le bâtard d'Angoulême, se promenant dans les rues, disaient que c'était la volonté du roi, qu'il fallait tuer jusqu'au dernier et écraser cette race de serpens. Excitées par ces exhortations, les compagnies bourgeoises s'acharnèrent au massacre de leurs concitoyens, comme

(1) Sully, t. I, p. 68.

elles l'avaient promis; et on vit un nommé Crucé, orfèvre, montrant son bras nu et ensanglanté, se vanter que ce bras en avait égorgé plus de quatre cents en un jour (1).

Il ne faut pas croire que la religion seule aiguisa les poignards : plusieurs catholiques, reconnus pour tels, périrent dans le tumulte; des héritiers tuèrent leurs parens, des gens de lettres leurs émules de gloire, des amans leurs rivaux de tendresse, des plaideurs leurs parties. Brantôme rapporte que plusieurs de ses camarades, gentilshommes comme lui, y gagnèrent jusqu'à dix mille écus. Les pillards n'avaient pas honte de venir offrir au roi et à la reine les bijoux précieux, fruit de leurs brigandages, et ils étaient acceptés (2).

Les violences commises sous les yeux de la reine Marguerite prouvent que les meurtriers étaient incapables d'égards. Brion, vieillard octogénaire, gouverneur du prince de Conti, frère du jeune prince de Condé, se voyant poursuivi par les assassins, prit entre ses mains son jeune élève comme une sauvegarde; mais il n'en fut pas moins poignardé, malgré les efforts du prince, qui mettait ses petites mains au devant des coups. » Enfin, il n'y eut genre de cruauté qui ne fût commis : des enfans de dix ans tuèrent des enfans au maillot, et on vit des femmes de la cour parcourir effrontément de leurs yeux les cadavres des hommes de leur connaissance, cherchant matière à des observations libidineuses qui les faisaient éclater de rire.

Le fougueux Charles, une fois livré à son caractère impétueux, ne connut pas de bornes : on l'accuse d'avoir tiré lui-même sur les malheureux calvinistes qui fuyaient, et traversaient la rivière à la nage pour gagner le faubourg Saint-Germain. Il ne se tint pas renfermé dans son palais pendant ces jours de sang : il en sortit, et se promena par la ville, accompagné de sa cour; cortége brillant, qui faisait un contraste révoltant avec les traces du massacre imprimées sur toutes les murailles. Il alla à Montfaucon, où sont les fourches patibulaires de Paris, voir le corps de l'amiral. Tout ce que peut imaginer la rage d'une multitude forcenée fut exercé sur ce cadavre par la populace de Paris; on le traîna par les rues, on le mutila de la manière la plus indigne, on le plongea dans la rivière, et on ne l'en retira que pour le jeter au feu, d'où on l'arracha à demi consumé, pour le porter à Montfaucon, où il fut pendu par les cuisses à des crochets de fer (3).

Entre tant de traits de barbarie, les historiens n'en ont conservé qu'un de générosité, qui même porte encore l'empreinte de la férocité du siècle. Vezins, gentilhomme du Quercy, était depuis long-temps brouillé avec un de ses voisins nommé Regnier, calviniste, dont il avait plus d'une fois juré la mort : tous deux se trouvaient à Paris, et Regnier tremblait que Vezins, profitant de la circonstance, ne

(1) Brantôme, t. IX, p. 23.— (2) Brantôme, t. VII, p. 16. *Comment.*, liv. X, p. 40 et 441. D'Aubigné, t. II, liv. XI, p. 556.— (3) Brantôme, t. IX, p. 410.

satisfît aux dépens de sa vie la haine invétérée qu'il lui portait. Comme il était dans ces alarmes, on enfonce la porte de sa chambre, et Vezins, entre l'épée à la main, accompagné de deux soldats. *Suis-moi*, dit-il à Regnier d'un ton dur et brusque ; celui-ci, consterné, passe entre les deux satellites, croyant aller à la mort; Vezins le fait monter à cheval, sort de la ville en hâte : sans s'arrêter, sans dire un seul mot, il le mène jusqu'en Quercy, dans son château. « Vous voilà » en sûreté, lui dit-il : j'aurais pu profiter de l'occasion pour me » venger; mais entre braves gens on doit partager le péril, c'est » pour cela que je vous ai sauvé. Quand vous voudrez, vous me trou- » verez prêt à vider notre querelle comme il convient à des genstils- » hommes. » Regnier ne lui répondit que par des protestations de reconnaissance, et en lui demandant son amitié. « Je vous laisse la » liberté de m'aimer ou de me haïr, lui dit le farouche Vezins, et » je ne vous ai amené ici que pour vous mettre en état de faire ce » choix. » Sans attendre sa réponse, il donne un coup d'éperon, et part (1).

L'incertitude, l'irrésolution, les aveux faits et rétractés, la contrariété des démarches, tout dénote le trouble qui agitait l'esprit des auteurs de la Saint-Barthélemi pendant et après le massacre. Le roi écrivit le premier jour aux gouverneurs des provinces qu'il n'avait aucune part au désordre, qui était le fruit de l'animosité des deux maisons de Guise et de Châtillon; qu'ils eussent donc soin de faire entendre à tout le monde que ce qui venait d'arriver n'apporterait aucun changement aux édits de pacification, et qu'il commandait que chacun restât tranquille. Mais dès le lendemain on dépêcha à toutes les villes considérables des catholiques accrédités, chargés d'ordres verbaux tout contraires.

Enfin le troisième jour le roi se rendit au parlement où il tint son lit de justice. Il y déclara qu'après une suite non interrompue de révoltes et d'attentats contre son souverain, mille fois pardonnés, Coligni avait comblé ses crimes par la résolution d'exterminer le roi, la reine, les ducs d'Anjou et d'Alençon, et le roi de Navarre, quoique de la même religion; qu'après ces assassinats, l'amiral avait dessein de mettre sur le trône le prince de Condé, et de s'en défaire ensuite pour y monter lui-même lorsqu'il l'aurait rendu vacant par l'extinction totale de la famille royale. Cette déclaration, si elle eût été appuyée de preuves solides, devait être faite dès le premier jour, et rien n'était plus capable de justifier les excès auxquels on se porta. Ce fut la réflexion du président de Thou qu'on vit gémir d'être forcé, par sa place de premier président au parlement, d'approuver en apparence les motifs suggérés au roi.

Charles, en donnant son consentement à la Saint-Barthélemi, crut que l'odieux en tomberait sur les Guises, et ce fut le but de sa pre-

(1) D'Aubigné, t. II. l. I, p. 559. Sully, t. I, p. 75.

mière déclaration. On ne le laissa pas long-temps dans cette agréable espérance; la reine-mère, qui savait manier cet esprit susceptible, le plaça habilement entre sa gloire et son autorité. Outre les inconvéniens de voir rallumer une guerre plus furieuse entre les Guises et les Montmorencis, dont les derniers voudraient venger la mort de Châtillon, tant qu'ils en croiraient les princes lorrains seuls coupables, elle fit entendre à son fils que rejeter cette action sur d'autres ce serait avouer sa faiblesse et son impuissance; qu'il ne faut pas que dans son royaume rien paraisse arriver sans l'aveu du souverain; qu'autrement il est bientôt méprisé et exposé à voir tout bouleversé dans l'état.

Selon la coutume des caractères extrêmes, le jeune Charles, une fois imbu de ces maximes, ne connut plus de modération : il autorisa de son nom le massacre qui se fit dans les provinces; il fut horrible à Meaux, à Angers, à Bourges, à Orléans, à Lyon, à Toulouse, à Rouen, sans compter les petites villes, les bourgs et les châteaux particuliers où les seigneurs ne furent pas toujours en sûreté contre la fureur des peuples ameutés. Les cadavres pourrissaient sur la terre sans sépulture, et plusieurs rivières furent tellement infectées des corps qu'on y jetait, que ceux qui en habitaient les bords ne voulurent de long-temps boire de leurs eaux ni manger de leurs poissons.

Ajoutons que quelques commandans de provinces refusèrent de se prêter à l'exécution de ces ordres sanguinaires : le comte de Tendes, en Provence; Gorde, en Dauphiné; Chabot-Charni, en Bourgogne; Saint-Héran, en Auvergne; Mandelot, à Lyon; de La Guiche, à Mâcon; Tannegui-le-Veneur, Matignon et Villeneuve, en d'autres lieux. De pareils noms doivent aller à la postérité. Jean Hennuyer, jacobin, évêque de Lisieux, obtint de celui à qui les lettres de la cour étaient adressées qu'il surseoirait au massacre, et par ce sage délai il sauva les calvinistes de sa ville et de son diocèse. Le vicomte d'Orthez, commandant à Bayonne, écrivit au roi : « Sire, j'ai communiqué le » commandement de votre majesté à ses fidèles habitans et gens de » la garnison. Je n'y ai trouvé que bons citoyens et braves soldats, » mais pas un bourreau; c'est pourquoi eux et moi supplions très » humblement votre majesté de vouloir employer nos bras et nos » vies en choses possibles; quelque hasardeuses qu'elles soient, » nous y mettrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » Saint-Héran s'exprimait en ces termes : « Sire, j'ai reçu un ordre sous le » sceau de votre majesté de faire mourir tous les protestans qui sont » dans ma province. Je respecte trop votre majesté pour ne pas » croire que ces lettres sont supposées; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, » l'ordre est véritablement émané d'elle, je la respecte encore trop » pour lui obéir. » La mort précipitée du vicomte d'Orthez et du comte de Tendes a fait croire que leur générosité fut récompensée

(1) Mézerai, t. II, p. 1107.

par le poison. Ce dernier, Honorat II de Savoie, était petit-fils de René de Savoie, marquis de Villars, frère légitimé de la fameuse Louise, mère de François I.

Il est étonnant que de tant de braves capitaines deux hommes seuls se soient défendus : Guerchi, qui, le bras enveloppé de son manteau, combattit long-temps dans la maison de l'amiral, et ne fut accablé que par le nombre; et Taverny, lieutenant de la maréchaussée, *homme de robe longue,* qui, avec un seul valet, soutint dans sa maison comme un siége de neuf heures. Une semblable résistance de plusieurs autres aurait donné au grand nombre le temps de se reconnaître : mais comme si la surprise eût engourdi tous les sens, à peine songeaient-ils à fuir; et, semblables à des victimes dévouées à la mort, ils tendaient le cou à ceux qui les égorgeaient (1).

L'épouvante fit des conversions, dont la plupart durèrent autant que la crainte : mais ce motif ne fut pas victorieux sur tous également ; au contraire, Henri de Latour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, dit que l'horreur de la Saint-Barthelémi le porta à se faire calviniste. Il manquait un dernier triomphe à la cour, et tant de violences devenaient inutiles si ceux qui approchaient le plus du trône persistaient dans leur obstination. Tous les jours des théologiens choisis catéchisaient le roi de Navarre et le prince de Condé ; leurs amis y joignaient des exhortations, des prières, jusqu'à des menaces. On eut même, s'il faut en croire les historiens calvinistes, l'adresse de ménager l'abjuration d'un fameux ministre, nommé Durosier, dans l'espérance que cet exemple les gagnerait; mais ils différaient toujours, sous prétexte d'avoir besoin d'une plus ample instruction (2).

Ennuyé de ces délais, Charles IX, dans un mouvement impétueux de colère, ordonne qu'on lui apporte ses armes, que le régiment des gardes se range autour de lui, et qu'on lui amène les princes. La jeune reine, son épouse, princesse pleine de douceur et d'humanité, déjà très touchée de ce qui s'était passé, se jeta à ses genoux, et obtint que cet appareil menaçant fût contremandé. Mais, quoique adouci, l'abord de Charles fut encore terrible pour les princes. *Mort*, *Messe ou Bastille*, leur dit-il d'un ton foudroyant; le roi de Navarre et sa sœur Catherine de Bourbon cédèrent. Le prince de Condé montra d'abord quelque fermeté, et plia ensuite, ainsi que Marie de Clèves, sa femme, et Françoise d'Orléans, sa belle-mère. Tous écrivirent au pape, et reçurent l'absolution par le ministère du cardinal de Bourbon, leur oncle. Le roi de Navarre fit plus : il ordonna dans ses états le rétablissement de la religion catholique, et défendit l'exercice de la réformée.

Le conseil, par ces conversions auxquelles on donna toute la

(1) Pasquier, l. V et XI.—(2) De Thou, l. LIII. Davila, l. V. *Mém. de Tavan.*, p. 57. *Comment.*, l. XXII, p. 51.

célébrité possible, crut constater l'utilité de la Saint-Barthélemi, et résolut en outre d'en persuader la nécessité par une autre action non moins éclatante. Briquemaut et Cavagne, le premier excellent capitaine, le second habile négociateur, tous deux parfaitement instruits des secrets du parti, après avoir échappé au premier emportement des massacreurs, furent découverts, tirés de leur asile, et mis en prison. La cour s'imagina qu'un procès fait dans les règles à ces deux chefs, procès par lequel il paraîtrait que les calvinistes avaient médité les premiers la destruction des catholiques, en commençant par le roi, serait bien le meilleur moyen de justifier aux yeux de l'univers les mesures prises contre eux, à titre de représailles et de précautions. Déjà on agissait sur ce plan contre la mémoire de l'amiral ; le procès fait aux deux prisonniers eut la même issue.

Deux mois après la Saint-Barthélemi, Briquemaut et Cavagne furent condamnés à être pendus, comme atteins et convaincus de toutes les noirceurs reprochées aux calvinistes. Ce Briquemaut, si intrépide à la tête des soldats, ne montra que faiblesse devant ses juges. Pour racheter sa vie, il proposa d'abord de servir contre La Rochelle dont il avait dirigé les fortifications, et d'en indiquer les endroits faibles. Cette offre rejetée, il promit de reconnaître que Coligni et les autres avaient véritablement conspiré contre le roi, et d'en faire un aveu public.

Cavagne, témoin du trouble de son ami, attaché à la même chaîne, et entouré comme lui des ministres de la mort, le regarda avec compassion. Il lui parla : Briquemaut rougit de sa lâcheté, et retrouva son ancienne intrépidité pour aller au supplice. Ils furent traînés sur la claie. Le peuple, toujours prêt à prendre les passions qu'on veut lui inspirer, les chargea d'injures comme des malfaiteurs publics, les couvrit d'ordures et de boue, et mutila cruellement leurs cadavres.

On traîna avec eux l'effigie de l'amiral, faite de paille. Tout ce qu'on peut imaginer pour flétrir un homme éternellement fut accumulé dans l'arrêt porté contre sa mémoire. Il y était dit que son effigie, portée de la Grève à Montfaucon, resterait dans l'endroit le plus élevé ; que ses armes seraient traînées à la queue des chevaux, par l'exécuteur de la haute justice, dans les principales villes du royaume ; injonction de lacérer et briser ses portraits et statues partout où ils se trouveraient, de raser son château de Châtillon-sur-Loing, sans qu'il pût jamais être rétabli ; de couper les arbres à quatre pieds de haut ; de semer du sel sur la terre, et d'élever, au milieu des ruines, une colonne où l'arrêt serait gravé. Enfin, tous ses biens furent confisqués, ses enfans déclarés roturiers et inhabiles à jamais posséder aucune charge. Le même arrêt ordonnait une procession solennelle tous les ans, le jour de la Saint-Barthélemi, pour remercier Dieu d'avoir, en ce jour, préservé le royaume des mauvais desseins des hérétiques.

Ce fut le dernier coup porté contre Coligni, et comme la dernière

scène tragique de cette sanglante tragédie. Avec moins de sécurité, cet homme, si prudent dans les autres actions de sa vie, aurait épargné à lui-même le plus terrible des malheurs, et à la France une blessure dont les profondes cicatrices l'ont défigurée long-temps. Mais on peut remarquer, dans l'histoire de nos troubles, que le bras vengeur de Dieu était étendu sur tous ceux qui, soufflant aux peuples leurs antipathies et leurs animosités, les entraînaient dans des guerres, sources de toutes sortes de crimes. Le premier des Guises fut tué par un assassin. Le maréchal de Saint-André, un des triumvirs, périt au champ d'honneur, mais également assassiné. Le premier prince de Condé eut le même sort. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, et le connétable de Montmorenci, moururent de leurs blessures. Enfin l'amiral, le cardinal de Châtillon, son frère, et une foule de gentilshommes les plus distingués des deux religions, périrent dans l'espace de douze ans, par tous les genres de mort que la rage et la fureur sont capables d'inventer.

A travers les piéges tendus sous ses pas et les dangers qui menaçaient sa tête, Coligni marcha toujours avec intrépidité au but qu'il s'était proposé. Il avait les qualités les plus nécessaires à un chef de parti, la fermeté et le talent de la persuasion. Général malheureux, il ne fit presque pas une entreprise sans être battu; mais après la déroute, ses ennemis le trouvaient supérieur aux coups du sort, et il semblait commander à la fortune. Quand le découragement se mettait dans ses troupes battues et dispersées, fuyant sans pain, sans habits, sans asile, excitées à la désertion par l'argent et les graces, son air tranquille et serein les rassurait : il n'y avait point de soldat qui, à voir la hardiesse des projets qu'il formait après les revers les plus fâcheux, ne lui supposât des ressources secrètes capables de tout réparer, et ne s'attachât davantage à lui: point de gentilhomme qui, à l'entendre exposer les motifs de ses actions, ne le regardât comme un héros qui se sacrifiait à l'intérêt unique de ceux qui l'écoutaient. Son discours était noble, pur et énergique (1). Il nous en reste un échantillon dans la *Relation du siége de Saint-Quentin*, ouvrage de sa jeunesse. On y remarque beaucoup d'élégance et des tours de phrase qui ont enrichi la langue. Coligni, outre ces qualités, avait des mœurs irréprochables, sévères même, vertu essentielle dans une guerre de religion. Il était bon mari, bon père, mais *ennemi sombre,* le plus laborieux des hommes, d'un secret impénétrable, jouissant d'un crédit sans égal parmi les siens, et de la plus grande réputation chez l'étranger.

La nouvelle de sa mort et du massacre fut reçue à Rome avec les transports de la joie la plus vive. On tira le canon, on alluma des feux comme pour l'évènement le plus avantageux. Il y eut une messe solennelle d'actions de graces à laquelle le pape Grégoire XIII assista

(1) Brantôme, t. VIII, p. 209.

avec l'éclat que cette cour donne aux cérémonies qu'elle veut rendre célèbres. Le cardinal de Lorraine récompensa largement le courrier et l'interrogea en homme instruit d'avance. Brantôme raconte que le souverain pontife versa des larmes sur le sort de tant d'infortunés. « Je pleure, dit-il, tant d'innocens qui n'auront pas manqué » d'être confondus avec les coupables, et possible qu'à plusieurs de » ces morts Dieu eût fait la grace de se repentir (1).

Il n'y eut qu'un cri en Allemagne au sujet de la barbarie exercée contre les prétendus réformés de France. On disait que c'était une action exécrable qui réunissait tous les raffinemens de fourberie, de méchanceté, de perfidie, employés séparément dans la suite des siècles par les tyrans les plus cruels. Il parut une foule d'écrits pleins de ces reproches. La cour de France y fut d'autant plus sensible qu'elle songeait alors à briguer la couronne de Pologne pour le duc d'Anjou, et que cette prévention générale des Allemands ne faisait pas bien augurer du succès de l'entreprise. On leur envoya des députés chargés de les adoucir. On fit aussi courir des apologies dont les unes excusaient le tout, d'autres simplement une partie; mais toutes fondaient la nécessité du massacre sur la conjuration de l'amiral, comme sur un crime avéré par l'arrêt du parlement, crime sur lequel cette preuve ne laissait pas le moindre doute. Mais malgré ces palliatifs, il resta toujours chez les Allemands une persuasion désavantageuse aux auteurs de cette atrocité.

En Espagne, on vit les choses d'un autre œil. Philippe II, après avoir lu la relation que la cour de France lui adressa, l'envoya à l'amiral de Castille : celui-ci en fit lecture à sa table où était le duc de l'Infantado. « L'amiral et ses partisans étaient-ils chrétiens ? de» manda naïvement ce duc. — Sans doute, répondit l'amiral de Cas» tille. — Se peut-il, reprit le duc, que puisqu'ils sont Français et » chrétiens, ils s'assassinent ainsi comme des bêtes ? — Doucement, » monsieur, dit l'amiral; ne savez-vous pas que la guerre de France » est la paix d'Espagne (2) ? »

En effet, si Coligni eût été cru, et si Charles IX avait envoyé les calvinistes contre le duc d'Albe en Flandre, le roi d'Espagne se serait trouvé fort embarrassé; au lieu que, par le moyen des troubles, suites nécessaires de la Saint-Barthélemi, il se voyait pour long-temps délivré des Français assez occupés de leurs propres querelles. Ce n'était pas ce que la cour de France avait espéré; elle s'était flattée au contraire qu'après cette exécution les religionnaires, comme un corps épuisé de sang, ne feraient plus que languir et se détruiraient d'eux-mêmes. Pour hâter leur ruine, en leur ôtant toute espèce d'autorité, le roi, par un édit, les dépouilla de leurs charges dans la robe comme dans l'épée, sans excepter ceux-mêmes qui avaient fait

(1) *Stratagème*, p. 99. Brantôme, t. VIII, p. 190. — (2) Brantôme, t. VIII. p. 189.

abjuration; mais bientôt de nouveaux évènemens exigèrent d'autres mesures.

Les réformés qui échappèrent à la première fureur se sauvèrent les uns chez des amis fidèles, d'autres dans les pays étrangers. La veuve et les enfans de Coligni passèrent à Genève; plusieurs se réfugièrent en Angleterre, en Suisse, en Allemagne, chez les confédérés des Pays-Bas; le plus grand nombre dans les villes de sûreté les plus voisines de leurs demeures; à Montauban, à Nîmes, à Sancerre; dans les pays coupés et aisés à défendre, comme le Vivarez, le Rouergue et les Cévennes. D'abord l'épouvante ne leur permit pas de croire qu'il fût jamais possible de s'y soutenir; ils se flattaient tout au plus d'y rester quelque temps, jusqu'à ce qu'ils pussent trouver des asiles plus sûrs, et ils traitaient de téméraires ceux d'entre eux qui parlaient de se défendre (1).

Mais ils changèrent de langage quand ils virent qu'on ne les pressait pas sur le champ, comme ils l'avaient appréhendé; que le roi n'avait point d'armée sur pied; qu'ils pouvaient compter sur la protection secrète de quelques seigneurs catholiques sensibles à leur malheur, entre autres des Montmorencis, qui avaient eux-mêmes couru de grands risques à la Saint-Barthelémi; qu'enfin la cour, au lieu des coups de vigueur, employait avec eux les promesses et les exhortations; qu'on redoutait même jusqu'à leur désertion, puisque le roi, pour les empêcher de quitter le royaume, publia que l'évènement de la Saint-Barthelémi n'avait pas la religion pour cause, et donna, le 28 octobre, un édit portant défense de les inquiéter, ordre de leur rendre leurs biens, et assurance de sa protection: alors l'espérance succéda à l'abattement.

Ce n'est pas que la cour n'eût des desseins hostiles, et notamment celui de se remettre en possession des villes de sûreté qui avaient été accordées aux protestans. Mais par la lenteur de ses préparatifs et la mollesse de ses dispositions elle donna à ses ennemis le temps de se reconnaître et de la pénétrer. Quelques petits succès dans les marais du Poitou, dans la Guyenne et dans le Languedoc, enflèrent le courage des réformés: ils écrivirent de tous côtés, réclamèrent le secours de leurs anciens amis les Anglais, sutout pour La Rochelle, qui paraissait menacée la première.

Cette ville et celle de Sancerre furent attaquées par les armes; Nîmes et Montauban, par les offres et les exhortations. Ces places étaient regardées comme les derniers asiles, la dernière ressource des religionnaires, et on se disait qu'après leur prise ils seraient obligés de s'abandonner à la merci de la cour. La Rochelle attirait la principale attention, parce qu'elle était la plus forte, et qu'on croyait que sa chute entraînerait celle des autres; mais, par une inconséquence fort ordinaire sous ce règne, on lui laissa le temps de

(1) *Comment.*, l. II, p. 6.

faire des provisions, de réparer ses fortifications, de se ménager même des secours du côté de l'Angleterre; et ce ne fut qu'après avoir souffert tous ces préparatifs que Biron, à la tête d'une forte armée, commença les approches (1).

Une circonstance non moins singulière, c'est que le commandant qui défendit long-temps cette ville fut donné aux Rochelois par Charles IX lui-même. C'était le brave La Noue. Pendant le massacre de la Saint-Barthelémi, il se trouvait heureusement dans le Hainaut, où il avait été envoyé pour frayer le chemin à l'amiral, et commencer la guerre des Pays-Bas. N'étant pas assez fort pour se soutenir contre le duc d'Albe, avec le peu de troupes qu'on lui avait données d'abord, et n'ayant que des sujets de défiance de la part de la cour depuis la journée de la Saint-Barthelémi, il ne savait où se retirer. Dans cet embarras, il s'adressa au duc de Longueville, son ancien ami, gouverneur de Picardie. Celui-ci écrivit à la cour. La Noue jouissait d'une réputation de probité égale à sa bravoure. On savait que, soldat intrépide dans l'action, il était toujours pour le parti le plus modéré du conseil. Plein de droiture, incapable de la moindre duplicité, aimant sa patrie, désirant sincèrement la paix, prenant les armes sans ambition, sans intérêt, uniquement comme par un devoir que lui prescrivait sa conscience. Il est certain que, si tous les calvinistes lui eussent ressemblé, la tranquillité eût bientôt été retablie en France (2).

Le roi le reçut à bras ouverts, le combla de caresses, et lui rendit les biens de Téligni, son beau-frère, qui avaient été confisqués : il lui proposa ensuite de s'employer à inspirer aux Rochelois des sentimens de soumission et de paix. La Noue s'en excusa long-temps; mais, vaincu par les instances du roi qui le conjurait de lui rendre ce service, pressé du désir de sauver ses frères, il accepta enfin cette commission épineuse, à condition qu'on ne se servirait pas de son ministère pour les tromper. La cour lui associa en second l'abbé Guadagni, originaire de Florence, chargé en secret d'éclairer sa conduite ; et il partit.

Les députés de La Rochelle, qui allèrent le trouver dans un village voisin pour écouter ses propositions, le traitèrent avec une indifférence soupçonneuse, très mortifiante pour un homme jaloux de l'estime de ses amis. « Nous avons été appelés, disaient-ils, afin » de conférer avec monsieur La Noue; mais où est-il? Nous ne le » reconnaissons point ici. » La Noue, le cœur percé de cet affront, dévora néanmoins son chagrin en silence et demanda à entrer dans la ville. L'accueil du peuple ne fut pas plus satisfaisant : on ne voulut pas délibérer sur les paroles de paix qu'il apportait, et pour toute réponse, on lui dit qu'il n'avait qu'un de ces trois partis à choisir : se

(1) De Thou, l. LVI. Davila, l. V. Pasquier, l. V, let. 12 et 13. *Mém. de Tavan.*, p. 443.—(2) Amirault. *Vie de La Noue. Mémoires de Mornay.*

retirer en Angleterre, rester dans la ville comme simple particulier, ou devenir leur général. Après en avoir conféré avec Guadagni, La Noue se détermina à prendre le commandement.

On vit donc un homme envoyé par le roi obtenir toute la confiance des révoltés, et ce même homme, de l'aveu du roi, rester à la tête de ceux qui faisaient la guerre à leur prince. La Noue soutint ce double personnage de défenseur de La Rochelle et de ministre de la cour, avec une intégrité qui fit le sujet de l'admiration générale. Guerrier infatigable, il ne se permettait aucun repos, et employait toute l'habileté que lui donnait une longue expérience à mettre en sûreté la ville recommandée à ses soins. Vainqueur dans un assaut ou une sortie, il revenait conjurer les citoyens d'être moins opiniâtres, et d'accepter les offres avantageuses que le roi leur faisait. Plusieurs fois il essuya des affronts de la part des ministres de sa religion, trop prévenus contre la paix par les exemples passés, et de la part d'une populace séduite et brutale; mais jamais il ne fut exposé à aucun soupçon. Il souhaitait mourir dans ces occasions en voyant un peuple qui lui était cher courir à sa perte. Cependant il continuait ses bons offices, espérant tout du temps et de la patience. Exemple rare d'une probité respectée au point d'être réclamée par les deux partis, dans le moment critique de la plus grande animosité.

On ne comptait à La Rochelle que quinze cents hommes de troupes réglées et deux mille habitans aguerris; mais il y avait de bonnes fortifications, des munitions de guerre et de bouche en abondance, un courage déterminé jusque dans les femmes, et des espérances assurées d'un secours d'Angleterre. Ce fut avec ces forces, sous le commandement de cinq ou six braves capitaines, dont La Noue était chef, sous le gouvernement de son conseil municipal, présidé par Henri Marchand, maire en exercice, et Salvert, bourgeois très en crédit, que cette ville, qui se donna pour lors le titre de république, attendit l'effort d'une armée formidable, dont le duc d'Anjou était général. Il avait avec lui le duc d'Alençon, son frère, les autres princes du sang, l'élite de la noblesse du royaume, sans omettre le roi de Navarre, le prince de Condé, Louis, prince de Conti, et Charles, comte de Soissons, ses deux frères, et beaucoup de calvinistes cachés, ou leurs partisans, qu'on força de combattre contre leurs anciens amis.

Le siége commença en forme les premiers jours de février, et tant qu'il dura, les assauts et les sorties furent entremêlés de négociations et de conférences. Les pourparlers n'empêchaient pas, quand on en venait aux mains, qu'on ne se battît avec le dernier acharnement. Les Rochelois se défendaient en désespérés; cependant, malgré leur bravoure, ils auraient certainement succombé s'il y avait eu le moindre esprit de système dans l'armée catholique; mais tout s'y faisait au hasard : on attaquait aujourd'hui d'un côté, le lendemain



on tournait de l'autre : l'officier, comme le soldat, ne connaissait ni ordre ni discipline. Nul secret dans les délibérations : un assaut était ébruité bien avant l'exécution ; chacun y courait pêle-mêle, non seulement sans être commandé, mais contre les prières, contre la défense expresse du général : de sorte qu'on perdait beaucoup de monde, surtout de jeunes gens de la première noblesse, sans rien avancer. Le duc d'Aumale, qui était chargé du détail du siége, fut tué dès le commencement et remplacé par le duc de Nevers. Les Rochelois eurent aussi le plaisir de voir tomber sous leurs coups Cosseins, un des assassins de l'amiral, et beaucoup d'autres qui s'étaient signalés à la Saint-Barthélemi.

La joie de leurs succès fut empoisonnée par la retraite de La Noue. Le duc d'Anjou, voyant ses efforts pour la paix inutiles, le fit sommer de quitter la ville : il revint dans l'armée royale où sa prudence arrêta les effets d'un complot à la vérité mal dirigé, mais qui pouvait avoir des suites.

On a vu que le duc d'Alençon avait pour Coligni une affection particulière ; il ne s'en cacha point, même après sa mort tragique, et ses sentimens lui attachèrent beaucoup des anciens partisans de l'amiral, surtout parmi la jeunesse, qui, sensible à l'éclat de la bravoure, regrettait dans Coligni le plus habile capitaine de son siècle. Un de ses plus zélés admirateurs était Henri de La Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne, petit-fils par sa mère du connétable de Montmorenci. Il n'avait alors que dix-sept ans, et dans un âge si tendre il se montrait également propre aux armes et à l'intrigue. Turenne était des parties du duc d'Alençon et à peu près du même âge ; l'un comme l'autre, ils étaient enflammés du désir de se signaler par quelque entreprise extraordinaire (1).

En effet on ne peut guère attribuer à d'autres motifs qu'à une effervescence de jeunesse le projet chimérique qu'ils conçurent. Ils crurent qu'ils n'avaient qu'à se jeter dans quelque place forte comme Angoulême ou Saint-Jean-d'Angely, déployer les drapeaux, emboucher la trompette, et qu'aussitôt tous les religionnaires viendraient se ranger autour d'eux ; qu'au pis-aller ils se retireraient en Angleterre, et que ce coup d'éclat ferait révolter tout le royaume. Ils avaient encore bien d'autres projets, comme de s'emparer de la flotte du roi, se joindre aux assiégés, former un corps de troupes des partisans secrets des calvinistes dans le camp même, et avec eux tomber sur le reste de l'armée. Le roi de Navarre et le prince de Condé ne donnaient que faiblement dans ces idées, tant à cause de leur peu de solidité que dans la crainte d'être décelés par les gens peu sûrs que le jeune prince admettait à sa confidence. Cependant ils ne les rejetaient pas absolument, de peur d'éteindre un feu qui pourrait être plus utilement employé par la suite. Ces confédérés, ne s'accordant

(1) *Mémoires de Turenne*, p. 57. *Mém. de Bouillon*, p. 70.

pas entre eux, convinrent de s'en rapporter à La Noue. Il les écouta, pesa leurs raisons, et, après leur avoir fait connaître les inconvéniens et les dangers de l'entreprise, il obtint d'eux qu'ils y renonceraient.

Au milieu d'avril arriva le secours d'Angleterre attendu par les Rochelois. Montgommeri commandait la flotte, qui se trouva plus faible que celle du roi : elle n'osa même tenter le combat. De tout le convoi, il n'entra dans la ville qu'un seul vaisseau chargé de poudre, dont les assiégés avaient grand besoin. Charles IX, qui venait de signer un traité d'alliance avec Elisabeth, se plaignit amèrement de cette infraction. Elle répondit qu'elle n'avait aucune part à cet armement; que c'était une troupe de bannis et de pirates qui s'étaient mis en mer sans son aveu, qu'elle n'y prenait aucun intérêt, et que, si on pouvait les arrêter, elle trouverait bon qu'on les punît sévèrement. Mais ils avaient pris le large, et, après quelques courses sur les côtes de Bretagne, Montgommeri fit savoir aux assiégés qu'il retournait en Angleterre, et qu'il leur ramènerait incessamment des secours plus puissans.

Il n'en fut pas besoin : tout languissait dans l'armée royale ; par la faute du chef, officiers ni soldats ne montraient ni ardeur ni émulation. Le duc d'Anjou fit connaître dans ce siége le caractère qui lui fut si funeste dans la suite, c'est-à-dire une négligence absolue pour tout ce qui lui déplaisait, quoique essentiel, et un empressement tenant de la passion pour ce qu'il aimait, quoique inutile. Il avait formé le siége de La Rochelle ; son honneur était intéressé à terminer avantageusement une entreprise si éclatante ; mais sitôt qu'il eut appris que les négociations entamées pour lui faire obtenir la couronne de Pologne prenaient un tour heureux, il sembla oublier tout ce qui regardait la France. On ne parlait plus à sa cour que des agrémens du nouveau royaume, de ses richesses, de la magnificence des grands, de la docilité du peuple. Tout ce qui n'avait pas rapport à ces objets devenait indifférent. Par conséquent point de plan d'attaque régulier, point d'approvisionnement pour les troupes. La disette, suite de cette négligence, désola bientôt le soldat; et, pour comble de malheur, il se répandit dans l'armée une maladie épidémique qui fit un affreux ravage.

Les Rochelois savaient bien se prévaloir de ces circonstances. Plus ils voyaient de mollesse dans leurs ennemis, plus ils montraient d'activité. Ils avaient les yeux ouverts sur tout ce qui se passait. Plusieurs fois, des émissaires sortis du camp sous différens prétextes tentèrent de former des factions dans la ville; mais ces intelligences clandestines furent toujours découvertes par le magistrat, et punies avec la dernière rigueur sur le citoyen comme sur l'étranger. Dès le commencement du siége, on avait offert aux Rochelois liberté de conscience, et sûreté pour eux seuls. Mille fois, pendant l'espace de cinq mois, les négociateurs renouvelèrent les mêmes propositions;

mais les assiégés s'obstinèrent à ne vouloir point traiter qu'on ne leur permît d'agir pour tout le parti. Enfin on se détermina à leur accorder cette satisfaction, et le duc d'Anjou fit venir dans le camp des députés de Nîmes et de Montauban, qui s'abouchèrent avec ceux de La Rochelle.

Cette condescendance était une suite des ordres réitérés du roi. Voyant ses coffres se vider, son armée périr, et toutes les forces de son royaume tenues en échec par une seule ville, il envoyait courrier sur courrier, avec commandement de faire la paix, à quelques conditions que ce fût. Les Rochelois obtinrent le libre exercice de leur religion pour eux-mêmes, pour les habitans de Nîmes et ceux de Montauban, et pour les seigneurs haut-justiciers qui n'auraient pas abjuré. On leur accorda que personne ne serait inquiété au sujet de la religion, ou des promesses d'abjuration; que tous ceux qui avaient pris les armes pour cette cause, notamment les habitans des trois villes nommées, seraient rétablis dans leurs biens et honneurs, et reconnus fidèles sujets du roi.

On prétendit sauver la honte de ces conditions par des clauses de convention auxquelles les Rochelois se prêtèrent volontiers; savoir, que des hommes choisis entre les assiégés viendraient supplier le duc d'Anjou, comme représentant le roi, de leur pardonner tout le passé; qu'ils recevraient un gouverneur; qu'enfin les trois villes auraient à la cour, pendant deux ans, quatre députés comme otages de la fidélité de leurs commettans. Ces conditions furent exprimées dans l'édit de pacification. Les Rochelois ne s'en mirent pas en peine, non plus que des bruits qui coururent alors que le roi ne leur avait accordé de si grands avantages qu'en considération de son frère, le duc d'Anjou, nommé roi de Pologne, dont le départ pressait. La paix fut ratifiée le 6 juillet. Biron, nommé gouverneur, alla dans la ville la faire publier : il fut traité splendidement à dîner, et revint le soir au camp.

Ce siége coûta, les uns disent douze, d'autres vingt, d'autres quarante mille hommes à la France, et des trésors infinis; de sorte que le royaume se trouva plus épuisé par cette guerre de huit mois qu'il ne l'avait été par toutes les autres. Les malheureux habitans de Sancerre ne furent compris dans le traité que pour la liberté de conscience, et non pour le privilége d'avoir dans leur ville exercice public de leur religion. Ils s'étaient toujours flattés, et ils avaient promesse que les Rochelois ne traiteraient pas sans eux; mais se voyant abandonnés, ils ne perdirent pas courage, et se soutinrent encore deux mois, luttant moins contre les troupes qui les environnaient que contre la faim. Excités par leurs ministres qui, comme ceux de La Rochelle, furent la principale cause de l'opiniâtreté du peuple, ils souffrirent, avant que de se rendre, toutes les extrémités de la plus horrible famine. De la chair des plus vils animaux on en vint à manger leurs peaux, les vieux parchemins qu'on faisait ramollir dans

l'eau, les grains de toute espèce, la paille hachée, des mélanges de suif, de noix, de graisse rance et corrompue, enfin de la chaire humaine. Enfin, se voyant sans ressource, ils se rendirent. Leur ville fut taxée à une rançon, privée de tous les honneurs municipaux et démantelée. Charles IX fit grace au peuple. L'intention de la cour était, disait-on, que le royaume parût tranquille aux ambassadeurs de Pologne chargés de venir chercher leur nouveau roi, afin qu'ils n'en remportassent dans leur pays aucune fâcheuse impression.

Montluc, évêque de Valence, principal instrument de cette élection, avait eu bien de la peine à réussir, à cause des préjugés répandus contre le duc d'Anjou pour le massacre de la St-Barthélemi. Les autres prétendans, aidés des protestans d'Allemagne, ne manquèrent point de faire valoir ce grief : mais la reine-mère, qui avait à cœur le succès de cette affaire, fit tant par argent et par promesses, qu'elle l'emporta (1).

On dit que le motif de l'empressement de Catherine fut la prédiction des astrologues, qui, tirant l'horoscope de ses enfans, lui dirent qu'ils seraient tous rois. Or, ne comptant point pour le duc d'Anjou sur la couronne de France portée par un jeune prince, dont l'épouse donnait déjà des marques de fécondité, elle voulut lui en procurer une étrangère. D'autres prétendent que, voyant de la mésintelligence entre Charles IX et son frère, la reine saisit ce moyen glorieux d'épargner des désagrémens à son fils Henri, qu'elle aimait par préférence.

Sans aller chercher de pareils motifs, il était bien naturel que Catherine, par simple amitié pour son fils, tâchât de lui procurer une couronne, comme il n'est pas non plus étonnant que, voyant Charles IX, au moment du départ de son frère, frappé d'une maladie subite, dont les premiers symptômes annonçaient une mort prochaine, elle ait changé d'opinion et de système, et qu'elle ait imaginé toutes sortes de délais pour retenir en France celui qu'elle prévoyait devoir bientôt en occuper le trône.

Mais il fallut partir. Charles traita splendidement les ambassadeurs: il y eut des fêtes somptueuses, dans lesquelles les deux rois parurent avec une grace et une majesté qui charmèrent ces étrangers. Le roi de France n'oublia rien de ce qui pouvait décorer le départ de son frère, et apporta tous ses soins à aplanir au plus tôt les difficultés qu'occasionnaient quelques conditions non réglées en Pologne : on remarqua même de sa part un empressement qui fit soupçonner de l'impatience, surtout quand il eut senti les premières attaques de sa maladie (2).

Par une faiblesse trop commune, il semblait qu'il tardait au monarque de voir éloigner celui que la loi de l'état lui marquait pour successeur. Il le conduisit sur le chemin d'Allemagne jusqu'à Vitri

(1) De Thou, l. LVII. Davila, l. V. Castelnau. — (2) D'Aubigné, t. II, l. II, p. 757.

en Champagne, et la reine, avec la plus grande partie de la cour, alla jusqu'en Lorraine. Tout le monde remarqua ce qu'il en coûta à la mère pour se séparer de son fils : elle le serrait dans ses bras; à peine l'avait-elle quitté qu'elle le reprenait encore, et mouillait de ses larmes le visage de ce fils si cher. Quelques courtisans des plus proches entendirent que pour dernier adieu elle lui dit : « Partez, » mon fils, vous n'y serez guère. »

Il y a peu d'exemples d'un sort aussi triste que celui de Charles IX. Depuis l'instant qu'il commença à se connaître, sa vie s'écoula dans les larmes : elle fut attaquée par quatre conspirations vraies ou assez vraisemblables pour tenir son ame dans un état de perplexité plus accablant que l'attentat même. Frappé d'une maladie mortelle, se voyant périr à la fleur de son âge, au lieu des consolations qui ne manquent pas aux plus malheureux, il n'éprouva qu'indifférence de la part de ses proches, complots dans sa propre cour, rébellions de ses peuples, peines d'esprit de toute espèce.

Son caractère changea après la Saint-Barthélemi : de gracieux et bénin, il devint sombre et farouche; les impatiences et les emportemens auxquels il avait toujours été sujet augmentèrent : il soupirait tout seul, levait les yeux au ciel et semblait porter dans son cœur un levain de mélancolie qui lui rendait tout insupportable. Sans prêter un crime à la mère de Charles, on peut dire que les remords et le chagrin furent le seul poison qui abrégea ses jours.

Tout retentissait en France du doux nom de paix, et tout annonçait les troubles les plus funestes. Désunion entre la mère et les enfans, esprit de faction répandu parmi les seigneurs, mécontentement des peuples, murmures sourds, brigandage ouvert, point de sûreté dans les chemins, nulle police dans les villes, interruption du commerce; enfin tous les désordres de l'anarchie, sous un roi las de ses peines, ennuyé de vivre, et qui, ne sachant à qui se fier, remettait souvent les affaires entre des mains intéressées à les brouiller (1).

Son frère, le duc d'Alençon, était un esprit ardent, léger, avide de gloire, mais d'une gloire mal entendue qu'il faisait consister dans l'éclat des entreprises sans consulter la justice. Il était aussi jaloux et présomptueux : il avait vu son frère, le duc d'Anjou, commander les armées; il voulait les commander à son tour. Le duc d'Anjou avait été lieutenant-général du royaume; c'en était assez pour que son frère voulût l'être aussi. Ces idées lui étaient suggérées par des gens plus habiles, les calvinistes d'une part, et de l'autre les Montmorencis et leurs partisans, c'est-à-dire tous les mécontens de la Saint-Barthélemi, charmés de pouvoir remuer sous le nom d'un frère du roi. Ils se servaient pour aiguillonner le jeune prince, déjà trop

(1) Sully, t. I, ch. 6, p. 80. *Mém. de Marguerite. Mém. de Bouillon.* D'Aubigné, t. I. De Thou, t. X, p. 924.

porté à brouiller, du crédit qu'avait sur lui Joseph de Boniface, sieur de La Mole, son favori, aussi imprudent que le maître, et le comte de Coconnas, un de ces Italiens industrieux qui venaient chercher fortune en France à l'ombre de la faveur dont jouissait leur nation sous le gouvernement de Catherine de Médicis. Il entrait dans cette société des personnes de tout état, un essaim de jeunes gens, des femmes, et jusqu'à un astrologue, prometteur magnifique, qui devait changer tout l'argent en or, et fournir bien au delà de ce qui serait nécessaire pour la dépense des entreprises qu'on voudrait former. Cette cabale se donna le nom important de *Politiques* ou *Malcontens*.

Le roi de Navarre et le prince de Condé en étaient aussi. Comme le séjour forcé qu'ils faisaient à la cour leur paraissait un véritable esclavage, ils trouvaient bon tout ce qui pouvait contribuer à les en tirer. Les conférences se tenaient tantôt chez la reine de Navarre, tantôt chez madame de Sauve, coquette adroite, qui captivait les cœurs sans donner le sien; mais il n'y était pas toujours question des intérêts du parti; les rendez-vous d'affaires en couvraient souvent d'autres, dont le but n'était pas même un mystère assez caché.

On rapporte que Charles IX, irrité des liaisons peu décentes que Marguerite, sa sœur, entretenait dans le Louvre et jusque sous ses yeux avec La Mole, voulut un jour en faire justice lui-même, et qu'il distribua au duc de Guise et à d'autres confidens des cordes pour étrangler cet audacieux, à qui le hasard seul fit éviter l'embuscade. Coconnas, de son côté, était aimé de la duchesse de Nevers, Henriette de Clèves, l'aînée des trois Graces. Le duc d'Alençon et le roi de Navarre se disputaient enfin la conquête de madame de Sauve, sans que cette concurrence altérât leur amitié. Si d'ailleurs elle causait entre eux quelque froideur, Marguerite, épouse et sœur, également complaisante, se hâtait de les raccommoder (1).

Aussi peu fixée dans ses systèmes que son frère le duc d'Alençon, aujourd'hui elle gardait un secret inviolable; et le lendemain, épouvantée, elle allait confier à sa mère que son mari le roi de Navarre, son cousin le prince de Condé et son frère le duc d'Alençon, devaient quitter la cour, se livrer aux calvinistes, et recommencer la guerre. Sur ces indications, on les gardait à vue, et leurs mesures se trouvaient rompues; mais ensuite, lorsque la reine-mère comptait le plus sur les avertissemens de sa fille, celle-ci ne disait plus mot, et laissait fortifier ces complots, qui ne se découvraient souvent que par l'éclat d'une exécution mal concertée (2). Telle fut la fameuse entreprise des Jours-Gras, qui rappelle celle que La Noue empêcha par sa prudence sous les murs de La Rochelle; il se prêta à celle-ci, ainsi que d'autres graves personnages; mais ils eurent

(1) *Journal de Henri III*, t. 1, p. 63. — (2) *Vie de Mornay*, p. 26.

soin de se tenir éloignés, et ils en laissèrent courir les risques à ceux qui n'en prévoyaient pas assez les suites. Il ne s'agissait pas d'un exploit bien difficile, mais simplement de tirer les princes de la cour qui était à Saint-Germain, et de les conduire dans quelques unes des provinces où les religionnaires avaient déjà des places fortes et des corps de troupes tout formés. Pour cela il ne fallait qu'une escorte, et surtout s'entendre, afin que l'évasion des princes coïncidant avec l'arrivée de leurs guides, ils pussent, en cas de poursuite, imposer à ceux que le roi détacherait après eux. C'était une sage précaution de s'emparer de quelques villes voisines, pour servir de rempart contre un premier coup de main, reprendre haleine, et continuer ainsi sa route avec moins de gêne et de précipitation.

Tout avait été ainsi réglé, et rien ne s'exécuta. Dans la crainte ou qu'en différant trop le projet ne s'éventât, ou que les princes, livrés à de trop longues réflexions, ne changeassent d'avis, l'escorte parut le mardi-gras, sans qu'on s'y attendît, quinze jours avant le temps convenu. La vue de ces hommes armés jeta l'alarme dans la cour. Comme ils se présentaient tantôt d'un côté de Saint-Germain, tantôt de l'autre, pour attirer à eux ceux qu'ils attendaient, on s'imaginait en être investi, et la frayeur les multipliait (1).

Au lieu de profiter de ce moment de confusion pour se dérober, le duc d'Alençon perdit du temps à consulter ; la reine très étonnée se servit des premiers qui s'offrirent d'aller à la découverte : Turenne marqua le plus d'ardeur ; il était lui-même du complot; et, sous prétexte de remplir les vues de la reine, il portait à l'escorte les paroles du duc d'Alençon. La dernière résolution du prince fut qu'il ne se livrerait pas qu'il n'eût la ville de Mantes pour le recevoir. En vain Duplessis-Mornay représenta que la prise de cette place, presque impossible sans le duc d'Alençon, deviendrait la plus facile sitôt qu'il se présenterait lui-même à la tête des troupes ; le prince ne voulut point se désister (2).

Mornay et Buhi, son frère, allèrent donc à Mantes, et s'emparèrent chacun d'une porte, en attendant Guitri, chef de l'escorte, qui devait les aider à se rendre maîtres de toute la ville; mais, par un de ces contre-temps que toute la prudence humaine ne peut empêcher, il arriva trop tard et trop faible. Mornay se tira adroitement d'un pas si difficile : il sortit contre Guitri, faisant mine de vouloir le combattre, et se retira avec lui. Son stratagème fut si bien conduit qu'il reçut du roi des lettres de remercîment, comme s'il avait sauvé la ville; mais il ne s'y fia pas, et il se mit au loin en sûreté avant que la mèche fût éventée.

Tous ne furent pas si prudens. Pendant les délais du duc d'Alençon, La Mole, qui voyait que l'affaire prenait un mauvais tour, vou-

(1) Brantôme.—(2) *Mém. de Bouillon*, p. 101.

lut se faire un mérite auprès de la reine, et alla lui déclarer toute l'intrigue. Quoiqu'il assurât qu'il ne s'agissait d'autre chose que de tirer les princes de la cour, et que le roi n'avait rien à craindre, Catherine ne crut pas devoir s'en fier à sa parole. Les ordres furent donnés pour se retirer sur le champ à Paris. D'Aubigné nous fait une peinture assez plaisante du désordre qui accompagna ce départ précipité. « Les cardinaux de Bourbon, de Lorraine et de Guise, Bi- » rague, chancelier, Morvillers et Bellièvre, étaient tous montés » sur coursiers d'Italie, empoignant des deux mains l'arçon, et en » aussi grande peur de leurs chevaux que des ennemis. » Mais si la terreur panique des prélats et gens de robe offrait un spectacle amusant, la situation de Charles IX inspirait de la compassion. On le fit porter à deux heures après minuit dans une litière. Contraint de fuir malade et à pareille heure, il disait en gémissant : « Du moins » s'ils avaient attendu ma mort ! (1) »

La reine s'aperçut bien qu'elle avait été jouée ; quand elle se vit en sûreté, elle résolut de ne s'en pas tenir aux faibles indications fournies par La Mole, mais d'approfondir le mystère. Pour y réussir on arrêta La Mole lui-même et Coconnas son ami. On donna des gardes au roi de Navarre et au duc d'Alençon ; pour le prince de Condé, il s'était sauvé avec Turenne et Montmorenci-Thoré, dans son gouvernement de Picardie, d'où il passa en Allemagne. On mit aussi en prison Grandri, l'alchimiste ; et, sur quelques lumières qui survinrent pendant le procès, on envoya à la Bastille les maréchaux de Cossé et de Montmorenci.

L'instruction ne fut pas difficile. Le duc d'Alençon, pressé par sa mère, avoua tout ce qu'on voulut avec la timidité d'un enfant, sans même demander préalablement ni après aucune grace pour ceux qui avaient agi sous son nom et dans le dessein de l'obliger. Le roi de Navarre qui connaissait son caractère ne s'y trompa point : le voyant renfermé avec Catherine, il dit au duc de Bouillon : « Notre » homme dit tout. » Pour Henri, il se défendit comme d'un déshonneur des aveux humilians qu'on voulait tirer de lui. Au lieu de répondre, il se rejeta fièrement sur les mauvais procédés qu'on avait à son égard, et se plaignit surtout de l'espèce de captivité dans laquelle on le retenait, ajoutant que, quand il aurait cherché à s'en tirer, on n'avait pas à s'en plaindre, et qu'il était disposé à quitter la cour toutes les fois qu'il en trouverait l'occasion. Cette fermeté lui fit honneur, mais ne sauva pas ceux qu'on voulait sacrifier pour l'exemple (2).

Il fallait trouver un crime, car le dessein seul de tirer les princes de la cour n'était pas un délit suffisant aux yeux du public, porté à plaindre plus qu'à condamner les écarts de la jeunesse (3). On cher-

(1) D'Aubigné, t. II, l. II. Brantôme, t. IX.—(2) Le Laboureur, t. II, l. VI. *Mém. de Bouillon*, p. 102.—(3) *Négoc. de Sully*, ch. 6, p. 80. *Mém. de Nevers*, t. I, 1 p. 69.

cha dans le complot les indices d'un attentat direct contre la personne du roi, mais inutilement, et les prévenus ne purent être accusés que d'avoir voulu l'*envouter* (1). « Pauvre La Mole ! s'écriait ce gen-
» tilhomme dans les douleurs de la torture, n'y a-t-il pas moyen d'a-
» voir grace ? Le duc mon maître m'ayant obligé cent mille fois, me
» commanda sur sa vie que je ne disse rien de ce qu'il voulait faire.
» Je lui dis : Oui, monsieur, si vous ne faites rien contre le roi. »
C'est à quoi s'en tinrent toujours les conjurés. Il y a grande apparence que le but secret de l'intrigue était d'empêcher le retour du roi de Pologne et de mettre le duc d'Alençon sur le trône après la mort de Charles IX. Sans doute on ne voulut point trop dévoiler ce mystère aux yeux du roi mourant déjà assez accablé, sans qu'on eût encore la cruauté de lui montrer le tombeau prêt à l'engloutir.

La Mole et Coconnas furent condamnés à avoir la tête tranchée; d'autres, moins considérables, subirent divers genres de punition. En allant au supplice, Coconnas semblait vouloir donner à la postérité la seule instruction solide qu'on peut tirer de cette histoire :
« Messieurs, disait-il aux courtisans témoins de sa catastrophe,
» vous voyez que les petits sont péris, et les grands demeurent, qui
» ont fait la faute. »

Si les calvinistes et les politiques, soutenus des autres mécontens, eurent dessein de fermer le chemin du trône de France au roi de Pologne, ils durent admirer les secrets ressorts de la Providence, qui tourna en faveur de celui qu'ils voulaient écarter les mesures prises pour son exclusion. Sans cette conjuration si mal concertée, le duc d'Alençon et ses partisans se seraient trouvés, à la mort de Charles IX, libres et en état de cabaler; au lieu que cette entreprise fournit à la reine-mère une raison plausible de faire garder à vue le roi de Navarre et le duc d'Alençon, et de les mettre dans l'impossibilité de remuer; elle y trouva aussi un prétexte de retenir à la Bastille les maréchaux de Montmorenci et de Cossé, comme des cautions contre les projets que pouvaient former, tant au dedans qu'au dehors du royaume, les calvinistes et les mécontens, sous la conduite du prince de Condé et de Damville, gouverneur du Languedoc.

Le succès de cette affaire, favorable à la bonne cause que la reine soutenait, a fait imaginer que ce fut Catherine qui présenta à ceux dont elle se défiait le piége d'un complot qu'elle dirigeait en secret, afin de les prendre dans les filets qu'elle leur tendait; mais c'est lui supposer trop de raffinement. Elle eut seulement l'habileté de tourner les circonstances à son avantage.

Quelques auteurs, de Thou lui-même, lui prêtent encore une autre adresse; c'est d'avoir exagéré le danger et rempli de terreur l'ame de son fils pour se faire rendre l'autorité qu'elle était près de perdre par les défiances qu'on inspirait au jeune roi. Le fait est qu'il la laissa maîtresse de gouverner à sa volonté.

(1) Le Labour., t. II, l. VI.

Dépositaire de la souveraine puissance, Catherine dirigea selon ses vues les opérations des troupes que Charles avait toujours sur pied et même augmentées depuis la paix. Elle envoya en Normandie, sous le commandement du maréchal de Matignon, un corps d'armée contre Montgommeri, qui fut pris. Deux autres, commandés par le duc de Montpensier et par François, son fils, dauphin d'Auvergne, appelé pour cette raison le *prince-dauphin;* tous deux, inviolablement attachés à la reine-mère, remplirent également leur objet. Le fils tint en échec dans le Languedoc Damville, chef des mécontens, et le père resserra dans la Saintonge les calvinistes, qui, sous la conduite de La Noue, menaçaient toutes les provinces voisines. Ainsi Catherine, comme un pilote habile, préparait pendant le calme les manœuvres nécessaires pour sauver le vaisseau de la tempête qu'elle prévoyait devoir s'élever à la mort de Charles IX.

Ce jeune prince, luttant contre la violence de la maladie, voyait insensiblement s'éteindre une vie passée dans l'amertume. Il ne fut pas tranquille, même dans ses derniers momens, combattu par les idées contraires sur la manière dont il pourvoirait au gouvernement de son royaume en l'absence du successeur légitime. On ne peut douter qu'il n'y ait eu de la part de ceux qui l'approchaient beaucoup d'insinuations différentes pour l'engager à partager le souverain pouvoir; cependant la reine-mère l'obtint tout entier. Les lettres de régence lui furent expédiées le 30 mai, et ce même jour mourut Charles IX, n'ayant pas encore atteint sa ving-cinquième année.

Il aimait la poésie et la musique, et aimait aussi ceux qui y excellaient. Amyot, le traducteur de Plutarque, Dorat, Baïf et Ronsard furent dans ses bonnes graces, et il reste de lui des vers bien supérieurs à ceux de ces poètes (1). Il avait une manière de s'exprimer noble et énergique, un esprit vif, une conception aisée et un jugement sûr. Il en fit preuve dans sa façon de penser sur le roi de Pologne, son frère. On crut d'abord que c'était par jalousie qu'il ne l'estimait pas; mais on eut lieu de remarquer dans la suite qu'il l'avait bien

(1) Ce sont les suivans qu'on ne soupçonnerait pas d'une époque où la langue n'était pas encore fixée, et que l'on doit citer pour cette raison comme une espèce de phénomène littéraire.

L'art de faire des vers, dût-on s'en indigner,
Doit être à plus haut prix que celui de régner.
Tous deux également nous portons des couronnes;
Mais, roi, je les reçois, poète, tu les donnes.
Ton esprit enflammé d'une céleste ardeur,
Eclate par soi-même, et moi par ma grandeur;
Si du côté des dieux je cherche l'avantage,
Ronsard est leur mignon, et je suis leur image,
Ta lyre, qui ravit par de si doux accords,
T'asservit les esprits, dont je n'ai que les corps:
Elle t'en rend le maître, et te sait introduire
Où le plus fier tyran ne peut avoir d'empire.

connu. Enfin quiconque étudiera Charles IX, en faisant attention à son âge, demeurera persuadé que, l'expérience et le courage secondant ses bonnes intentions, il aurait préservé la France des maux qu'elle éprouva sous Henri III, son successeur.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES SOMMAIRES

DU DEUXIÈME VOLUME.

SUITE DE LA BRANCHE DES VALOIS.

RAMEAU D'ORLÉANS-ANGOULÊME.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES DU DEUXIÈME VOLUME.



